Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
Député d'Ille-et-Vilaine.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGTIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME IX
(TOME XXXIX DE LA COLLECTION)

1re Livraison. — Janvier 1876.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1876.

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

ÉTUDES HISTORIQUES ET RELIGIEUSES

Mgr COSPÉAN

ÉVÊQUE DE NANTES

1571-1645

L'un des prélats les plus éminents qui aient occupé successivement les siéges d'Aire, de Nantes et de Lisieux, est sans contredit Mgr Philippe Cospéan.

La biographie savante et consciencieuse qu'en a publiée, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* [1], M. Ch.-L. Livet, aujourd'hui directeur des Eaux de Vichy, m'avait donné la plus haute idée de ce pieux et éloquent évêque, et j'étais resté sous le charme de ce bon souvenir jusqu'au jour où, jetant les yeux sur l'*Histoire universelle de l'Eglise,* par l'abbé Rohrbacher [2], j'y ai vu avec regret qu'on l'accusait d'avoir été l'un des premiers fauteurs de la triste hérésie du jansénisme.

Une accusation aussi grave aurait besoin, pour mériter créance, de reposer sur des faits et des témoignages d'une autorité irrécusable. Or il n'en est nullement ainsi dans la circonstance. Il ne sera donc pas difficile, je crois, de justifier pleinement, comme je l'ai à cœur, Mgr Cospéan sur un point si important. Mais, avant

[1] Janvier, février et mars 1854.

[2] *Hist. univ. de l'Église,* 1re édition, t. XXV, p. 414.

d'aborder cette question, il me semble utile d'entrer dans quelques détails biographiques sur un si grand évêque. Ici même, j'aurai plus d'une occasion de venger cette noble mémoire contre les insinuations malveillantes et les imputations injustes du janséniste Travers, historien de la ville de Nantes.

I. — Biographie de Mgr Cospéan.

1° Philippe Cospéan naquit en 1571 à Mons, en Belgique, de parents qui, sans être nobles, tenaient à ces familles de la haute bourgeoisie que les villes de Flandre nomment encore familles patriciennes [1].

La grand'mère de Cospéan était noble et s'appelait Jeanne de Boussut. Sa famille a donné des magistrats à la ville de Mons dès l'an 1443. Il y en a eu du premier rang, et aussi des archidiacres de Cambrai. Cette remarque doit être empruntée à Boussut, un des petits-neveux de Mgr Cospéan et auteur d'une histoire de Mons.

Le nom du prélat que nous voulons faire connaître s'est écrit de différentes manières, même de son vivant : Cospean, Cospéan, de Cospéan, Coëspean et Caspeau.

Tout le monde sait que rien n'est plus variable que l'orthographe des noms propres, surtout à certains siècles.

M. Livet penche à croire, d'après l'acte public de sa naissance, que le vrai nom en question est Corpean, et il adopte cette orthographe. Voici cet acte, cité dans sa notice :

« *Februarius 1571.*

» Le même jôr (15 février, d'après ce qui précède), Phli (Philippe), filz Loys Cospean et de Michiele Mainsent, pôr parin Jehan Memren, pôr mae Philipote Lebrun. »

Mais qui n'a vu dans des registres publics le même nom de

[1] M. Livet, n° de juin 1854, et Pacot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, in-12, 1763, Louvain.

famille écrit de diverses manières, par des secrétaires différents et quelquefois par le même [1] ?

Du reste, le laconisme et les abréviations de l'acte du baptême en question dénotent un rédacteur plus pressé d'en finir que d'être bien exact.

Mais supposons que Cospeau ait été admis en Belgique, le nom Cospéan a prévalu en France et surtout en Bretagne. Si quelquefois on a écrit Cospean, c'est qu'on oubliait l'accent, comme il arrivait souvent alors pour plusieurs autres noms.

Désormais nous nous en tiendrons donc à la forme Cospéan.

« Philippe, dit M. Livet, dans sa notice (que nous suivrons habituellement en l'abrégeant), fit ses études au collége d'Houdain, à Mons, et y fut reçu avec honneur maître ès-arts. De là, attiré par la réputation de Juste Lipse, il se rendit à Louvain, où il étudia en philosophie au collége du château ; il se distingua parmi ses compagnons d'études, et, à la promotion générale, il obtint une des premières places. Ce fut alors qu'il prit l'habit ecclésiastique et dirigea ses études vers la théologie.

» Son mérite, déjà reconnu, fit oublier son âge, et à dix-sept ans à peine, dès 1588, il fut pourvu, à l'église de Saint-Germain, à Mons, d'un canonicat, qu'il résigna en 1597 en faveur de son frère aîné Jean. » Puis il fut nommé chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai.

« A cette époque, l'université de Paris brillait d'un vif éclat ; Henri IV, désireux d'en relever encore la gloire, préparait une réforme qu'il imposa en 1602, et qui donna à ce corps savant une nouvelle vie. Cospéan fut séduit par l'attrait des fortes études qu'on y faisait, et, en 1604, il y était reçu docteur en théologie. »

Alors il fut chargé d'un cours de philosophie au collége de Tréguier, à Paris. Le succès de ses leçons le fit appeler au collége de Lisieux de la même ville, par le principal Adrien Bavien (Bavenius),

[1] Il y a encore maintenant dans une ville de Bretagne un curé archiprêtre qui m'a affirmé que les noms de ses frères et sœurs étaient écrits d'une manière toute différente du sien, sur les registres de naissance, par l'officier civil.

qu'il vénérait comme un père. Son enseignement faisait bruit : ce n'était pas du haut d'une chaire que le jeune docteur exposait avec chaleur son opinion ; mais, comme Aristote, dont il était d'abord partisan, il se plaisait à se promener au milieu de ses écoliers, discutant avec eux, prêt à les écouter, prompt à leur répondre. Cette nouveauté fit la fortune de ses cours et du collége, qui ne fut plus assez grand bientôt pour recevoir les élèves que ses intéressantes leçons y attiraient [1].

Cospéan cependant ne tarda pas à quitter l'enseignement de la philosophie pour professer la théologie. Sa science n'y brilla pas d'un moindre éclat, et l'on vit bientôt ses élèves occuper et illustrer les principaux siéges du royaume. C'est alors qu'il se lia avec un gentilhomme *domestique* ou familier du duc d'Épernon. Celui-ci, nommé Le Plessis-Baussonnière, fit à son maître un si bel éloge de Cospéan, que le duc alla l'entendre et devint bientôt son auditeur assidu. Confondu presque avec les écoliers, sans vouloir occuper un siége particulier, comme il convenait à sa dignité, il ne manquait pas une leçon et se fit de son professeur un ami.

Le marquis de Rambouillet fit plus encore. Admirateur de cette éloquence, il tira Cospéan de l'enseignement public et lui donna une retraite honorable dans sa maison, afin qu'il pût se livrer à une étude de plus en plus approfondie de la philosophie et de la théologie.

Fort de ces deux sciences, qui se prêtent un mutuel appui, et cédant aux sollicitations de Le Plessis-Baussonnière, Cospéan commença à se livrer à la prédication. Dès l'année 1603, il consacra sa première oraison funèbre à la maréchale de Retz...

Il y avait quatre ans à peine que Cospéan habitait la France. Quand il y arriva, « *il était muet pour le français et ne pouvait prononcer un seul mot de ce doux langage,* » comme il le déclara dans son oraison funèbre de Henri IV. Il ne tarda pas à en posséder tous les secrets et à en montrer toutes les beautés. Aussi devint-il bien-

[1] Tiré de M. Livet.

tôt un des prédicateurs les plus célèbres de la capitale, et les grands faisaient foule pour l'entendre.

Dans la joie de ces premiers succès, il n'avait point oublié son professeur Juste Lipse. Il entretenait correspondance avec ce savant, et celui-ci, vers cette époque (avril 1606), le remerciant d'une lettre récente et de l'envoi de ses essais (*tentamenta*), lui disait entre autres choses flatteuses : « Donnez-moi votre amitié. Continuez ainsi à vous illustrer dans la mémoire des hommes et à illustrer en vous votre patrie. »

Combien de temps Cospéan resta-t-il l'hôte du marquis de Rambouillet ? Nous ne saurions le dire ; mais bientôt nous le voyons à la Sorbonne ; c'est là qu'il a vécu jusqu'à sa nomination à l'évêché d'Aire, s'il faut en croire Jean Roën [1], qui ne dit pas en quelle année il y entra, et qui ne nous le montre gouverneur de Charles de Rambouillet, fils unique de Nicolas, et aussi d'Achille de Harlay, fils de Nicolas Harlay de Sancy, qu'après l'avoir conduit à l'épiscopat.

Le duc d'Épernon, qui avait fait prendre à toute la cour le chemin de l'Université, ne se contenta pas d'avoir favorisé la réputation de l'éloquent abbé. Il voulut encore rehausser par ses bienfaits une vertu qu'il avait le premier tirée de l'obscurité. L'évêché d'Aire étant devenu vacant, le duc, qui en avait la disposition, « préféra de bon cœur le mérite de cet ami à la considération et au respect de plusieurs personnes de condition qui lui touchaient d'alliance. Il lui fit expédier à son *déçu* le brevet de l'évêché, il luy fit venir les bulles de Rome à ses dépens et lui donna les meubles et l'équipage nécessaire pour soutenir sa dignité, laquelle sans cela eust pu lui être à charge [2]. »

Cospéan se fit sacrer par l'archevêque de Paris, Henri de Gondi, en Sorbonne, le 18 février 1607. Quand il dut s'éloigner, il laissa à

[1] *Philippi Cospeani, Aturensium episcopi, nupera in urbem reversio,* auctore Joan. Roenno Rotomagensi. — Paris, Est. Provoteau, 1607. — 1 vol. in-4°, pp. 1-39 (Bibl. Mazarine, n° 20615), d'après M. Livet.

[2] Girard, *Hist. du duc d'Epernon*, cité par M. Livet.

la cour les plus vifs regrets. Il n'est pas jusqu'à Henri IV qui ne fût affligé de ce départ, car il aimait à s'entretenir familièrement avec lui.

Aussi, lorsqu'en 1610, ce prince succomba sous le poignard de Ravaillac, la reine, qui connaissait l'éloquence du nouvel évêque et qui savait combien il était cher au roi, le chargea de l'oraison funèbre. Il en fut prononcé ou écrit jusqu'à trente-trois autres, en français, en italien et en espagnol; mais celle de notre évêque, malgré quelques défauts inhérents au temps, l'emporta sur toutes les autres [1].

En 1617, Mgr Cospéan rédigea, au nom du clergé, et présenta au roi un mémoire contre le duel. Il y parlait à Louis XIII avec une vigueur et une éloquence qui obtinrent leur effet.

« On trouve dans ce mémoire, dit M. Livet, les mêmes qualités que dans l'*Oraison funèbre de Henri IV*, mais moins de défauts et aucune de ces citations profanes qu'il s'est encore plus d'une fois permises dans celle-ci. Cependant, on lui sait gré d'avoir peu à peu purgé la chaire de ce fatras d'extraits des auteurs grecs et latins. »

Nous connaissons peu de faits relatifs à l'administration du jeune évêque dans le diocèse d'Aire. Cependant une biographie manuscrite, conservée à Aire et communiquée à M. Livet, nous apprend trois choses que nous relatons ici. Et d'abord, pendant la minorité de Louis XIII, les religionnaires ayant pris la maison épiscopale, qui était, paraît-il, une véritable forteresse, le marquis de Poyanne, qui la reprit sur le sieur de La Force, arrêta qu'elle serait rasée, mais que le pays indemniserait l'évêque, qui consentit à cette mesure.

En second lieu, Mgr Cospéan travailla aussi beaucoup à réparer les églises de son diocèse. On lui doit le portail de la cathédrale d'Aire, où l'on voit encore actuellement ses armes, trois fusées d'argent, dit l'auteur que nous suivons.

[1] M. Livet, qui en fait une critique judicieuse, l'a publiée tout entière dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, nos de janvier, mars, avril 1854.

Enfin, il s'occupa de former un clergé dans son diocèse ; mais il ne put y voir longtemps les effets de son zèle.

II

Mgr Cospéan fut transféré à l'évêché de Nantes, au mois de janvier 1621. Mais, de fait, il n'en prit possession qu'au mois de mars 1622, pour des raisons qui nous échappent.

Mais qu'est-ce qui amena cette translation ? Selon Mellinet, « M. Charles de Bourgneuf étant mort, l'évêché de Nantes fut offert à son neveu M. d'Orgère, qui refusa [1]. » L'abbé Tresvaux dit, au contraire, avec plus de vérité : Henri de Bourgneuf succéda à son oncle et prêta serment de fidélité en 1618. Il garda son siége pendant près de trois ans sans être sacré et s'en démit ensuite vers la fin de 1620. Le P. Thibault, réformateur des Carmes à Nantes, refusa aussi ce siége, malgré les instances de Richelieu : « Ce prélat, étonné de cette humilité et de cette constance dans le refus d'une dignité si enviée, se tournant vers les ecclésiastiques qui assistaient à cette conférence, leur dit : « Que diriez-vous, Mes- » sieurs, de ce bonhomme qui refuse l'évêché de Nantes? — Et qui » donc en est digne? ajouta l'évêque de Luçon, en s'adressant au P. » Thibault avec une noble et simple franchise. » — Celui-ci n'hésita pas à désigner M. de Cospéan, évêque d'Aire, en Gascogne. La reine-mère, admirant la modestie du religieux, s'empressa de faire nommer l'évêque qu'il avait désigné [2]. »

Ce récit, qui nous paraît digne d'une entière confiance, ne concorde pas avec les insinuations de Nicolas Travers, qui suppose, sans preuve, que des motifs d'intérêt n'auraient pas été étrangers à cette translation [3].

Le roi parut quelques semaines après (avril 1622) dans le pays nantais pour soumettre les calvinistes, qui, sous la conduite du

[1] *La Commune et la Milice de Nantes,* par Ch. Mellinet, t. IV, p. 122.
[2] *L'Eglise de Bretagne,* par Tresvaux, p. 87.
[3] *Hist. politique, civile et religieuse de la ville et du comté de Nantes,* t. III.

prince de Soubise, venaient sans cesse harceler la ville de Nantes. Le 14 avril, il chassa de l'île de Ré le prince huguenot et fit sur lui six à sept cents prisonniers, qu'il envoya à Nantes, quelques jours après.

Le zèle du nouveau prélat, sa charité tout évangélique, s'exercèrent au milieu de ces troubles ; treize ou quatorze prisonniers ayant été condamnés à mort, il voulut les voir, et, si ses démarches ne purent faire changer la sentence de mort, du moins ses bonnes paroles acquirent à la religion catholique cinq conversions [1].

« Quatorze rebelles, dit Lemée, ayant été sententiés de mort dans l'isle de Ré, pour crimes personnels, ce religieux euesque se présenta pour les secourir en ce dernier deuoir ; mais avec quel transport de charité ! On le vit marcher le long des ruës, d'vn des bouts de la ville où estoit la prison iusqu'à l'autre où estoit le supplice, les tenant embrassés chacun d'vne main, les arrosant de ses larmes, les embrâsant de ses soupirs, leur disant des paroles de feu et de flammes, et les encourageant de telle façon, qu'ils sembloient treuver les délices dans la douleur, la gloire dans l'ignominie, la satisfaction dans l'opprobre et la vie dans la mort. Il ne se rebutoit point d'estre personnage dans un spectacle qui donnoit de l'horreur et de l'effroy à tous les spectateurs [2]. »

« Sa bonté n'abandonna point les autres qui furent condamnés aux galères ; cinq ou six cents d'entre eux, éclairés par ses instructions répétées, abjurèrent le calvinisme, et bientôt le roi écrivait de Montpellier à la ville de Nantes une lettre (du 4 septembre 1622) qui montrait l'intérêt que prenait le pieux évêque à ces pauvres gens : « Afin que vous soyez deschargez de ceux qui se sont volontairement convertis, *notre volonté est que vous les mettrez en liberté*, ayant trouvé bon de leur accorder cette grâce *à la prière qui nous en a été faite de la part de l'évesque de Nantes*. Vous n'y ferez donc faulte, car tel est notre plaisir [3]. »

[1] M. Livet.

[2] Lemée. *Le Prélat accompli*, par René Lemée. Saumur, 1614. In-4°, cité par Ch. Livet, n° de janv. 1854 et suiv.

[3] Livet.

Cette même année, Mgr Cospéan, à qui le roi avait abandonné, comme il l'avait fait à plusieurs de ses prédécesseurs, ses droits de régale, réclama du chapitre les émoluments du sceau perçus pendant la vacance; ces droits fort modiques, restaient ordinairement au secrétaire; aussi est-il à croire que le nouvel évêque, en les réclamant, défendait plutôt un principe qu'il n'agissait par intérêt; car, dit le cardinal de Retz dans ses *Mémoires,* « il soutenoit l'épiscopat avec une piété sans faste et sans fard, et son désintéressement étoit au delà de celui des anachorètes [1]. » Aussi le factum du chapitre, tout en combattant ses prétentions, rendit pleine justice à son insigne piété et à son savoir éminent, et montra une impartialité qui prouve bien qu'il n'y avait dans ce débat rien de personnel.

Dès sa jeunesse, il avait donné par deux fois l'exemple d'un grand désintéressement. Ce n'est pas sans doute lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, qu'il adopta une conduite contraire :

« Un jour, pendant qu'il était professeur de l'université, on lui déroba une somme de cinq cents écus. Il ne tarda pas à s'en apercevoir, et, pour toute plainte, il dit que celui qui avait volé cette bourse en avait peut-être plus besoin que lui [2].

» Messieurs de Rambouillet, qui ont toujours fait profession de grande générosité et d'une rare piété, ayant reconnu et admiré la vertu de ce grand homme, luy demandèrent en grâce singulière qu'il luy plust leur faire l'honneur d'accepter un présent de 1,200 livres de rente [3]. Il refusa ; mais, forcé de céder, il reçut cette pension comme un dépôt destiné aux pauvres. »

Nous aurons d'autres occasions de parler du désintéressement de notre prélat.

« Sans cesse occupé de son diocèse, qui depuis cinq ans n'avait pas été même visité par les évêques ses prédécesseurs, il cherchait à réformer les abus que le temps avait apportés. » On trouve en

[1] *Mém. du card. de Retz,* Genève, Fabry, 1751, t. I, p. 58, et Livet.

[2] Le Mée.

[3] Tallemant des Réaux dit même 1,300 liv.

particulier dans l'*Histoire* manuscrite *des conciles de la province de Tours,* par Travers [1], un extrait de la *Visite de Mgr de Cospéan* (sic), *évêque de Nantes, le 7 août 1622,* où il fait des règlements pleins de sagesse et de fermeté. Il donna beaucoup de pompe et d'éclat aux cérémonies religieuses et fit publier un *Propre de Nantes,* rédigé par Vincent Charron.

» Après avoir ainsi pourvu aux affaires les plus pressées, il partit pour Paris; il y était appelé par l'affection qu'il portait à la famille de Retz, qui venait de perdre un de ses membres, l'évêque de Paris, cardinal de Retz, mort à Montpellier dans le camp du roi. » L'évêque de Nantes en fit l'oraison funèbre.

C'est encore à cette époque qu'il prit la défense du Père de Bérulle, dont nous aurons à parler plus tard. Cette défense fut imprimée et parut en 1622.

Plein de bienveillance pour les malheureux, Cospéan ne refusa pas d'intercéder pour le poète Théophile, que ses mœurs corrompues et son impiété ne rendaient guère recommandable. Mais peut-être eut-il tort d'accepter la dédicace du poème *le Contemplateur,* de Saint-Amand. Cependant, cet auteur, malgré son emportement contre la religion, ne laissait pas de donner l'espoir qu'il serait un jour converti par les soins de Cospéan, témoin ces vers qu'il adressait à son protecteur :

Vous par qui j'espère être exempt
De choir en l'éternelle flamme,
Apostre du siècle présent,
Cause du salut de mon âme.

Au mois de mai de la même année, il avait soutenu fortement à Paris le cardinal de La Rochefoucault, dans ses attaques contre le trop fameux Edmond Richer et ses représentations à l'archevêque de Rouen sur son histoire. Nous aurons à revenir sur ces faits importants.

Le charme que devait trouver Cospéan à vivre au milieu des

[1] T. V, à la Bibliothèque publique de Nantes.

beaux esprits dont il avait partagé les études ou qui s'empressaient de rendre hommage, soit à ses vertus, soit à son crédit, ne put le retenir dans la capitale, et, au mois de novembre 1622, il assistait aux Etats de Bretagne qui se tenaient à Nantes sous la présidence de Jean de Rieux, marquis d'Assérac [1].

Le pieux évêque ne tarde pas ensuite à donner des preuves du vif intérêt qu'il portait aux établissements religieux.

Il fonde à Nantes les Carmélites, que le P. de Bérulle avait amenées d'Espagne en France, et les Bénédictines du Calvaire, protégées par le cardinal de Richelieu et le célèbre Père Joseph, capucin, que le grand ministre associait à ses travaux.

Les efforts du cardinal, vivement secondés par l'évêque de Poitiers, pour réformer les couvents, trouvaient un appui non moins efficace dans celui de Nantes, qui y fit plusieurs visites dans ce but et de la manière la plus édifiante, comme l'écrit son panégyriste Lemée.

En 1624, au rapport de Nic. Travers, il approuva par un mandement une *Instruction* sous forme de catéchisme, *sur la dévote communion*, et ordonna aux curés de la suivre. Mgr Cospéan y dit :

« Qu'il était ordinaire de présenter aux communiants un peu de vin en forme d'ablution; que, parlant en général, les termes les plus communs de la communion sont *tous les mois pour le plus tard* ou *tous les huit jours pour le plus ordinaire ;* qu'on peut communier plusieurs fois en viatique dans la même maladie quand elle est longue et dangereuse, et qu'on doit laisser passer une demi-heure après avoir communié avant de manger, s'il y a nécessité [2]. »

« Les habitants de la Fosse et du Bignon-Lestard, paroisse de Saint-Nicolas, présentèrent, le 4 mars de cette année, une requête à leur curé Flormond Robin, chanoine de la cathédrale, aux fins d'avoir jour et nuit le Saint-Sacrement à la chapelle de Saint-Julien, à la Fosse, pour les besoins inopinés de la nuit. Le curé leur accorda ce qu'ils souhaitaient pour le bon plaisir de l'évêque, et à condition

[1] Ch. Livet et Travers.

[2] Travers, *Hist. de la ville de Nantes*, t, III, p. 246.

que le prêtre qu'ils commettraient serait agréable à leur recteur, et serait pris parmi les prêtres du chœur de Saint-Nicolas ou parmi les autres prêtres approuvés par l'évêque. M. de Cospéan donna son consentement à cet établissement le lendemain, et, à la prière des habitants de la Fosse et du Bignon-Lestard, il se rendit, le 7 du même mois, à l'église de Saint-Nicolas, y dit la messe et, sans quitter la chasuble et ayant la mitre en tête, il monta en chaire et fit voir les avantages qu'on trouve à avoir le Saint-Sacrement au milieu de soi; après quoi il descendit, prit le Saint-Sacrement sur l'autel, et, marchant sous un dais de velours rouge, il le porta à la chapelle de Saint-Julien. Il fut assisté dans cette cérémonie du curé et du clergé de la paroisse, des religieux Jacobins, Carmes, Cordeliers, Capucins et Minimes. Les paroissiens, portant des torches allumées, précédaient et suivaient avec la musique de la cathédrale. Partout où le cortége devait passer, les rues étaient tapissées. On revint à l'église de la paroisse dans le même ordre et en chantant, seulement le Saint-Sacrement manquait. On l'avait laissé à la paroisse de Saint-Julien [1]. »

Après un nouveau voyage à Paris, Mgr Cospéan, que Travers présente comme trop attaché aux biens de la terre, changeait avec son chapitre une rente de cent livres pour un mince revenu de douze livres.

Si désintéressé dans ses rapports avec le chapitre, il n'était pas moins zélé en faveur des pauvres et des malades. Ainsi, en 1625, le 8 juin, nous le voyons assister à une réunion de la Ville où l'on délibéra sur les moyens de renfermer les pauvres de la ville et des faubourgs et de pourvoir à leur nourriture.

Nous aurons à dire plus tard ce qu'il fit, à cette époque, pour la défense du livre de Santarelli (ou Santarel).

Le 19 août 1626, il avait assisté, à ses derniers moments, le malheureux comte de Chalais (Henri de Talleyrand), condamné la veille par une commission pour avoir conspiré contre le ministre. L'exécution avait eu lieu sur la place du Bouffay de Nantes.

[1] Travers, *Hist. de la ville de Nantes*, t. III, vers la page 247.

Le 22 juin 1627, l'évêque de Nantes accompagnait également à l'échafaud François de Montmorency, comte de Boutteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, condamnés à avoir la tête tranchée, en place de Grève, pour avoir contrevenu à ces arrêts contre le duel que Mgr Cospéan lui-même avait provoqués. On pense même que ce fut lui qui dicta ou inspira à François de Rosmadec les cinq lettres touchantes qu'il écrivit dans sa prison. François de Montmorency conçut aussi de tels sentiments de repentir, qu'il voulut qu'on rendît son supplice plus humiliant et plus affreux. Le charitable évêque les visita tous les jours, à la Bastille, depuis le 3 jusqu'au 22 juin où ils moururent. Il n'eut donc pas avec les grands que des rapports faciles et agréables.

Il avait assisté aussi à la mort, le 4 juin, Mme Marie de Bourbon, princesse de Dombes, duchesse de Montpensier, femme de Gaston d'Orléans, et il fit son oraison funèbre à Saint-Denis, le 30 juin.

Le 13 octobre, même année, il présida dans l'abbaye de Jouarre, diocèse de Meaux, à la translation des corps des deux illustres vierges sainte Bertile, abbesse de Chelles, et vénérable Éthérie, abbesse de Notre-Dame de Soissons, en présence de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII.

Il autorisa aussi à Nantes, pour l'église des Carmes, la solennité de la canonisation de saint André Corsini (28 avril 1630).

Divers auteurs, et surtout Travers, ont reproché à ce prélat de n'avoir pas assez gardé la résidence; mais, sur ce point comme sur les autres, il ne faut pas exagérer les choses, et il ne faut pas être plus exigeant que l'Eglise. Or, voici ce que dit à cet égard le Concile de Trente :

« Si quelqu'un, chargé d'une église patriarcale, primatiale, métropolitaine ou cathédrale, qui lui a été confiée pour quelque titre, en vertu de quelque cause, nom ou droit que ce soit, et de quelque dignité, grade et prééminence qu'il soit honoré, s'en absente pendant *six mois consécutifs*, en demeurant hors de son diocèse, *lorsqu'il n'y a plus d'empêchement légitime ou de justes et raisonnables causes*, qu'il encoure de droit la perte de la quatrième

partie des fruits d'une année, qui seront appliqués par son supérieur à la fabrique de son église, aux pauvres du lieu. Que s'il persévère pendant six autres mois dans la même absence, il perde par là même un autre quart de ses fruits, qui sera appliqué de la même manière [1]. »

Des peines plus fortes sont édictées si la non-résidence continue encore. Mais il serait difficile à Travers et à qui que ce soit de prouver que Mgr Cospéan ait été absent plus de six mois de suite de son diocèse, et que ses absences l'aient empêché d'y faire les ordinations, de visiter les paroisses, d'y donner le sacrement de confirmation et de remplir les autres devoirs de sa charge. Si quelquefois il n'a pu accomplir par lui-même certaines obligations, n'y a-t-il pas satisfait par quelqu'un de ses frères dans l'épiscopat, et n'a-t-il pas gouverné sagement son diocèse par ses vicaires généraux? La résidence n'oblige pas un évêque aussi strictement qu'un curé, et, du reste, le Concile de Trente reconnaît qu'il peut y avoir des causes légitimes qui en dispensent, et notre évêque ne se trouvait-il pas souvent dans ce cas? M. Livet le reconnaît et il dit dans une note : « Son panégyriste Lemée a pour lui des excuses très-acceptables. Il dit, p. 107 : « Saint Paul consoloit tous ceux qui auoient de la douleur. C'est ce mesme sentiment qui a obligé si souvent notre preslat à quitter Dieu pour Dieu, en quittant son diocèse pour aller à la cour ; car pourquoy y alloit-il, puisque l'obligation la plus essentielle d'un prélat, c'est l'actuelle résidence auprès de son troupeau? Estoit-ce pour y briguer des honneurs? luy qui les fuyoit autant que l'infamie. Estoit-ce pour y solliciter un plus grand rèvenu?

[1] « Si quis a patriarchali, primatiali, metropolitanâ, seu cathedrali ecclesiâ, sibi quocumque titulo, causâ, nomine, seu jure commissâ, quâcumque ille dignitate, gradu et præeminentiâ præfulgeat, legitimo impedimento, seu justis et rationabilibus causis cessantibus, *sex mensibus continuis extrà suam diœcesim morando abfuerit*, quartæ partis fructuum unius anni fabricæ ecclesiæ, pauperibus loci, per superiorem ecclesiasticum applicandorum, pœnam ipso jure incurrat. Quòd si per alios sex menses in hujusmodi absentiâ perseveraverit, aliam quartam partem fructuum similiter applicandam eo ipso amittat. » Conc. Trid. sess. VI de reformatione, c. I.

luy qui n'en a voulu que pour le distribuer aux pauvres. Estoit-ce pour y chercher des plaisirs? luy qui avoit consacré toute sa vie à une austère pénitence, qui portoit le cilice et la haire, qui tenoit cette maxime de Tertullien : « Qu'un chrestien doit tousiours plo-» rer, s'il doit estre chrestien ; et que les voluptés ne sont faites » que pour ceux qui n'adorent point Jésus-Christ. »

Mgr Cospéan fut souvent appelé à la cour par la confiance des deux rois Henri IV et Louis XIII, et des deux reines leurs épouses. Les premiers avaient su apprécier le mérite éminent de notre prélat bien avant son élévation à l'épiscopat. Il en fut nommé le prédicateur à cause de ses talents pour la chaire, et le conseiller à cause de sa grande prudence. Il fut également estimé par le grand ministre Richelieu, qui se connaissait en hommes. Il exerça heureusement son zèle auprès des grands et ceux-ci trouvèrent en lui, surtout dans le malheur, un ami constant et un doux consolateur, qui les prépara saintement à la mort, lorsqu'il ne put les y soustraire.

Travers lui reproche également de s'être tenu éloigné de Nantes lorsque la peste y sévissait, du mois de septembre 1626 au mois d'avril 1627. Mais il n'y était pas davantage, quelques semaines auparavant, lorsque Louis XIII, qui avait de l'affection pour lui, y fut reçu si magnifiquement. L'évêque de Nantes était retenu alors à Paris, d'après Travers lui-même, pour une affaire des plus graves pour l'Eglise, celle qu'avait occasionnée le livre du P. Santarelli.

Il n'est pas prouvé, d'ailleurs, que Cospéan n'eût point paru dans son diocèse pendant ce temps, ni surtout qu'il n'eût point songé à pourvoir aux besoins de son troupeau.

Il s'intéressa aussi, pendant son séjour à Paris, pour le duc de Vendôme, frère naturel du roi, emprisonné à Vincennes depuis quatre ans et sept mois. Il obtint la liberté du prisonnier et alla lui-même lui porter la nouvelle de sa grâce, en compagnie du marquis de Brezé, capitaine dans les gardes de Mercœur. Travers a peine à le lui pardonner, parce que la disette sévissait alors à Nantes; comme si l'évêque n'avait pu y porter soulagement sans y être toujours, et

comme si ces bons offices rendus à un si haut personnage n'avaient pu devenir un moyen d'obtenir des secours abondants pour ses diocésains [1]. Quant aux Nantais, ils ne faisaient nullement à leur prélat les mêmes reproches que cet injuste historien; témoin ce que Padioleau écrivait, en 1631, dans sa *Belle et curieuse recherche, traitant de la Jurisprudence souveraine de la Chambre des Comptes de Bretagne, sur le fait de la régale* :

« Or, c'est maintenant assez, j'arrête sur cette année 1622... l'occasion m'obligeant de bénir, et faisant rencontre sur ce point qu'elle m'en presse le plus de la personne de notre bon pasteur nantais, le père de son peuple, l'honneur du diocèse, l'un des plus vertueux et recommandables prélats qui paraissent aujourd'huy dans la hiérarchie ecclésiastique de France. »

« Peut-être, dit M. Livet, citant ce passage, faudrait-il voir seulement dans ces éloges une flatterie intéressée; mais ils sont unanimes, et il faut arriver au siècle suivant, pour trouver à son égard dans Travers, — par exemple, — une malveillance que n'avaient pas pour lui ses contemporains. Les détails de sa vie privée que nous trouvons dans René Lemée, viennent encore ajouter à notre estime... Nous trouvons à ce style du bon Cordelier (quoi qu'en dise son détracteur), « un charme de grâce antique, de simplicité hon-» nête, que nous voulons faire connaître à nos lecteurs. »

« Comme un autre saint Charles, Philippe Cospéan (*sic*) disait d'ordinaire son bréviaire à genoux et l'arrosait de ses pleurs; comme luy, il celebrait la sainte messe tous les jours auec vne deuotion plus qu'humaine, auec des larmes qui representaient celles que Jesvs-Christ auait répandües dans la croix. Comme luy, il faisoit plusieurs retraites l'année pour s'apliquer aux exercices spirituels, pour les pratiquer luy-mesme, et pour les faire pratiquer à quelques saincles âmes. Comme luy, il lisoit l'Escriture Sainte à genoux et la teste découverte, preschoit en toute occasion, *faisoit des aumônes*

[1] N'est-ce pas par de fréquents voyages à Paris et dans d'autres villes, que le digne successeur de François de Sales, Mgr Mermillod, a obtenu les ressources nécessaires pour élever des églises à Genève, et pourvoir aux autres besoins de son diocèse?

au-dessus de son bien, seruoit les pestiférés, portoit sous sa pourpre la haire et le cilice, couchoit sur la dure, visitoit son diocèse à pied, estoit toujours le premier à l'eglise, à l'hôpital, aux prisons, aux malades, au sermon et à toutes les bonnes œuvres.

» Il appeloit son carosse le carosse de l'Evesché, et ne s'en seruoit d'ordinaire que quand la bienseance et la necessité ne lui permettoient pas d'aller à pied. Il n'a iamais affecté aucune maison, n'y disposé d'aucun lieu comme luy appartenant. Il se considéroit touiours comme estranger dans ce monde.

» Lorsqu'il se trouvoit dans des palais magnifiques, dans des maisons de plaisance, dans des jardins delicieux : Voilà qui est beau, disoit-il, s'il ne falloit point mourir, mais le paradis est encor plus beau, et c'est pour luy que nous devons reserver tous nos desirs.

» C'est dans l'entretien de ces divines pensées que notre saint prelat passoit la plus grande partie de la nuit, après lesquelles il faisoit vne abiuration constante de toutes les voluptés du monde pour ne saüorer que celles de Jésus-Christ.

» Il s'occupoit jusqu'à trois ou quatre heures du matin dans cet exercice, auquel temps il se recouchoit iusqu'à sept à huit heures, cachant tant qu'il pouvoit cette pratique de vertu comme toutes les autres, pour que personne ne s'aperceust que sa conuersation estoit toute céleste, aussi bien pendant les ténèbres de la nuit que durant les lumières du iour. »

Il ne faut pas oublier non plus que ce fut sous son épiscopat que les voûtes de la cathédrale de Nantes furent commencées, en 1628, et que la belle façade du chœur (dite jubé) fut faite, sous la direction du célèbre Jean Goujon [1], dans le style de la renaissance. Les peintures du même chœur, commencées en 1624, furent achevées également à la même époque. On en conclura, sans doute, que le

[1] Elle doit, dit-on, bientôt disparaître par la nécessité d'harmoniser avec la nef le sanctuaire et les diverses absides que l'on fait en ce moment dans le style ogival; déjà l'ancien chœur romain a été renversé. Il ne reste plus que le sanctuaire et la coupole du ciborium qui abrite l'autel; cette coupole est revêtue de peintures qui avaient été badigeonnées au moment de la Révolution.

crédit de Cospéan à la cour ne fut point inutile pour lui procurer des ressources et pour couvrir ainsi les frais d'une bonne partie de ces œuvres d'art.

Le zèle du prélat pour la maison de Dieu parut encore avec plus d'éclat dans le soin qu'il apporta à ranimer chez ses prêtres l'ardeur de la piété. Il fit aussi aimer les cérémonies du culte, par la pompe qu'il lui donna et par la beauté des ornements sacrés, dont il enrichit diverses églises, nous dit son premier biographe, René Lemée, cordelier de Saumur.

Cependant le diocèse de Nantes devait perdre un prélat si éminent.

L'Abbé J.-F. GAIGNARD,
Supérieur des Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

L'ARBORICULTURE DANS LE FINISTÈRE

I

M. Flagelle, expert-arpenteur à Landerneau, a publié, dans le *Bulletin de la Société académique de Brest*, des notes statistiques sur trois cantons du Finistère, de 1812 à 1850. L'une de ces notes est relative aux défrichements opérés dans les cantons de Concarneau, Saint-Pol et Châteaulin, d'où il ressort que, dans l'espace de 45 ans, la contenance en terres labourables, prairies, jardins et sol des édifices, a augmenté de 2,341 hectares, dont 409 hectares en bois (taillis-futaies).

Ces renseignements ne sont pas sans intérêt, au double point de vue de l'arboriculture de notre province et de l'importante question du reboisement, dont les administrations antérieures à celle du 4 septembre 1870, de triste mémoire, se sont préoccupées d'une manière sérieuse. Je crois donc à propos d'entrer à ce sujet dans quelques détails, en remontant à l'origine de la question, c'est-à-dire à la fin du siècle dernier.

En France le déboisement atteignit ses dernières limites, de 1791 à 1797, lorsque fut conçu et exécuté le funeste projet d'aliéner les forêts de l'Etat. On abattit les arbres de toute espèce et de tout âge. On alla même jusqu'à intenter des procès aux acquéreurs des biens nationaux qui ne défrichaient pas. La Convention qui avait décrété le partage des biens communaux avait consigné un *fatal denier* (*sic*) aux administrations pour les ventes du domaine

national, ainsi qu'aux agents forestiers pour les coupes de bois. Rien n'échappait à la hache des destructeurs.

Les tristes conséquences de cette législation anticonservatrice se développèrent rapidement à la faveur de l'anarchie qui régnait dans notre malheureux pays. Elles sont consignées dans une statistique générale des départements, imprimée en 1805 par ordre du gouvernement. Il est utile d'en reproduire quelques extraits, concernant la Bretagne et la Vendée, à cause de leur caractère officiel et de leur rapport avec la question que je traite :

Département d'Ille-et-Vilaine (1804). « La forêt de Paimpont est la plus étendue... Les pillages des usagers l'ont laissée dans un état de dégradation qui ne suffit plus aux forges... Les acquéreurs se sont empressés de détruire beaucoup de futaies et d'avenues, dépendantes des anciennes possessions des émigrés. Les landes de ce département sont de vastes plaines incultes et sauvages, couvertes de bruyères... Elles furent jadis des forêts ; on en enlève la terre végétale et on laisse à nu le roc, ou une couche de glaise compacte, à laquelle le laps d'un siècle ne rendra pas la végétabilité. »

Département du Finistère. « On ne brûle plus, dans certaines contrées, que des landes, des genêts et des fientes de vache. A Roscoff, on arrache les arbres fruitiers pour les brûler. A Plougastel, il reste à peine quelques buissons. »

Département de la Vendée (1804). « Dans les parties élevées, il ne croît que de l'ajonc et de la bruyère ; les landes incultes sont immenses... Dans le Bocage, la chaleur est tempérée par l'ombre, et l'on détruit les végétaux qui l'entretiennent ; le climat des marais dévore les habitants. La plus grande partie des sources proviennent des forêts... On les abat... Les landes écobuées rendent à jamais les terres infertiles, etc. »

Il me serait facile de multiplier ces extraits statistiques que j'ai sous les yeux, et qui expriment tous les mêmes doléances sur la destruction des forêts et sur les maux incalculables que cette destruction a produits ; tels sont, en première ligne :

1° Le dérangement du cours des saisons et ses conséquences naturelles au point de vue de l'hygiène publique ;

2° Le tarissement des sources, des puits et des ruisseaux, dont la vallée de Montmorency offre, entre cent autres, un remarquable exemple [1] ;

3° La crue subite et dévastatrice des fleuves, des rivières et des torrents [2] ;

4° La diminution des récoltes en général : céréales, foins, raisins, olives, pommes de terre, la disparition du gibier, etc.

II

Tout s'enchaîne dans les plans de la nature et dans les événements de ce monde : on abat les forêts, les ruisseaux qu'elles alimentaient se dessèchent, et l'on est obligé d'avoir recours à l'industrie pour suppléer à l'insuffisance des eaux destinées à l'alimentation des grandes villes, comme aujourd'hui à Brest, par exemple, et dans presque tous les grands centres de population.

On coupe les bois : les buissons, les genêts et le giblier disparaissent, les oiseaux diminuent et les souffrances de l'agriculture augmentent. « Les oiseaux, disait naguère le cardinal Donnet, sont les meilleurs auxiliaires du cultivateur et du jardinier, dans la destruction des insectes les plus nuisibles. On détruit peut-être chaque année, en France, vingt millions d'œufs de petits oiseaux. C'est par myriades qu'il faut compter les insectes qu'auraient fait périr les vingt millions d'infatigables échenilleurs qui seraient nés de ces œufs, ravis en pure perte. » Contrairement à l'opinion de l'éminent cardinal, l'impartialité me fait un devoir de mentionner ici celle du comité de la Société d'agriculture de Brest, qui, dans l'une de ses séances (juin 1864), répondit à une lettre de M. le préfet du Finistère, relative à son arrêté prohibant la destruction de cer-

[1] S'il était possible de constater, dans chaque département, le nombre de sources perdues et de fontaines taries ou affaiblies, depuis un siècle, je suis convaincu qu'on ne trouverait pas aujourd'hui la moitié de celles qui existaient autrefois.

[2] C'est en partie au déboisement opéré pendant la période révolutionnaire qu'on doit attribuer les inondations qui ont ravagé l'an dernier plusieurs de nos départements méridionaux. On peut s'en convaincre en consultant les extraits statistiques contenant les plaintes et les réclamations des administrations centrales et des préfets de ces départements.

tains oiseaux réputés utiles à l'agriculture : « Que les membres présents à la séance étaient unanimes pour déclarer que, à leur avis, les petits oiseaux sont plus nuisibles qu'utiles à l'agriculture, et qu'en conséquence, ils désiraient voir rapporter l'arrêté qui défend de détruire les petits oiseaux et de prendre leurs nids. »

Depuis ce temps-là (1864), la question a fait un grand pas : on a reconnu, d'après un calcul modéré, que, pendant plusieurs mois, un moineau seul n'absorbait pas moins de 200 chenilles par jour. Ainsi, un couple de ces précieux insectivores avec leurs petits, à cinq par nichée, je suppose, en détruisent de 11 à 12,000 par semaine, sans compter les œufs de ces insectes, dont ils se montrent très-avides. Il serait également à désirer qu'on défendît, sous des peines très-sévères, comme en Amérique, de tuer les hirondelles, qui, aidées de notre passereau au bec conique, diminuent considérablement les ravages causés aux récoltes par les insectes [1].

Voici à ce sujet un fait curieux : Frédéric le Grand, roi de Prusse, à qui on avait porté plainte sur les dégâts qu'occasionnaient les moineaux dans les campagnes, avait fait comprendre dans la capitation tel nombre de têtes de moineaux à livrer aux receveurs ; cette mesure, exécutée avec rigueur, avait tellement diminué le nombre de ces oiseaux, que les récoltes se trouvèrent plus sensiblement endommagées par les insectes et les scarabées, qui avaient pullulé d'une manière effrayante. Comme on vit clairement que ce que la nature avait fait était bien fait, on s'empressa de prendre une mesure opposée, et l'on diminua la capitation en raison du nombre de moineaux vivants qu'on présenterait [2].

[1] Un arrêté d'un département que la guerre à outrance nous a fait perdre (le Bas-Rhin), défend expressément d'enlever les nids des oiseaux et de tirer sur les hirondelles. Cet arrêté devrait être affiché dans toutes les communes, et on ne saurait trop le recommander aux administrations municipales.

[2] On lit dans le journal l'*Akbar*, du 10 juin 1874 : « L'avant-garde des sauterelles est venue s'abattre sur les environs de Tlemecen; aussitôt des bandes de moineaux se sont précipitées sur elles, les attaquant à terre, les poursuivant au vol. En un moment, le sol a été jonché de pattes et d'ailes; tout a été détruit.

» Avis aux cultivateurs malavisés, ajoute ce journal, qui réclament la destruction de ces utiles auxiliaires, destructeurs de chenilles, de sauterelles et de tous le insectes ravageurs. »

III

Il est important de mentionner ici une séance de la Convention nationale :

C'était le 14 frimaire, an II de la République. La détresse était générale ; le *Maximum* paralysait les charrues. Les greniers ne s'ouvraient qu'à la force et à la Terreur. La disette se dressait derrière la Montagne, comme un spectre menaçant, et tendait ses bras décharnés vers la statue de la Liberté. Pour l'apaiser, on avait déjà livré tous les pâtis et les communaux aux défrichements. Mais cela ne suffisait point. Alors, on eut recours à un singulier expédient : on proposa le desséchement général des eaux tenues en réserve.

Le rapporteur de cet étrange projet articula que les eaux des étangs couvraient des trésors de fécondité ; qu'elles étaient de vrais foyers d'infection, et que d'ailleurs ils avaient été construits par les moines et les nobles pendant la féodalité.

Excessif dans les mesures comme dans les moyens, à peine admettait-il des exceptions pour la navigation et le flottage. Quant aux abreuvoirs et aux irrigations, il soutint qu'il fallait les réduire à un arpent d'eau. Il termina son rapport par un résumé pathétique des besoins du peuple, auquel la Convention voulait assurer l'abondance des blés et une immense multiplication de troupeaux.

Ce rapport souleva cependant quelques oppositions. Plusieurs députés objectèrent que les étangs étaient d'une utilité incontestable pour l'arrosement des prairies et le fonctionnement des moulins et des usines ; d'autres firent valoir leur nécessité pour l'abreuvement des bestiaux, pour établir des canaux d'irrigation et pour former des réservoirs en cas d'incendie. Ceux-ci ne craignirent pas de toucher une corde plus sensible, celle des étangs nationaux déjà vendus ; ils osèrent même mettre en avant les bénéfices que les propriétaires retiraient de la vente du poisson. Ceux-là, enfin, s'étayant des principes de la physique, démontrèrent qu'il y avait des fonds

indesséchables, et qu'il était nécessaire d'y maintenir les eaux pour prévenir les émanations marécageuses, comme dans la Bresse, par exemple, menacée de redevenir, par la destruction des étangs, ce qu'elle était du temps de Vitruve, « une contrée misérable, où les marécages occasionnaient le goître. »

Les débats se prolongeaient trop. Le Comité de salut public attendait que la tribune fût libre. Alors Danton se lève, et sans demander la parole, il s'écrie de sa place : « Moi, citoyen président, comme j'aime mieux un mouton qu'une carpe, je vote pour le desséchement. » Cet argument inopiné, prononcé d'une voix retentissante, fit évanouir toute espèce d'opposition, et, le même jour, le décret fut lancé au milieu des applaudissements et aux cris répétés de *Vive la liberté!*...

Il ne faut, dit-on, sacrifier les personnes ni les choses au plaisir de dire un bon mot, à plus forte raison quand le mot est mauvais. Or, l'apophthegme était pitoyable. Il était même barbare, et peut être comparé à *ce mot* que Denys le Tyran adressa aux Locriens, après avoir fait abattre tous les arbres de leur territoire : « Maintenant vos cigales ne chanteront qu'à terre. » — Honnis soient tous les destructeurs, sans exception! qu'ils renversent les œuvres de la nature, ou qu'ils démolissent les ouvrages de l'art!

Du reste, l'argument du chef montagnard porta malheur au décret, qui, malgré la crainte qu'inspirait la Convention, fut l'objet d'une réprobation générale de la part des administrations et des sociétés d'agriculture des provinces, parce qu'il choquait non-seulement les principes de la science physique et de l'agronomie éclairée, mais encore les simples règles du sens commun. Qu'auraient dit de cette boutade parlementaire M. de Perthuis, qui accusait les troupeaux de la dévastation des forêts, et Thomas Morus, qui prétendait que les moutons étaient devenus, en Angleterre, plus nuisibles que les bêtes féroces? Cette digression sur les étangs n'est point étrangère à la question, car, dans notre ancienne législation, de même que dans la nature, les eaux sont inséparables des forêts. Pour preuve de cette inséparabilité, on trouve la pêche de la Seine

en face d'Issy, désignée sous le nom de *foresta*, dans la dotation de Saint-Germain-des-Prés, par Childebert. *Foresta*, en basse latinité, signifie lieu et séjour des bêtes fauves (*ubi fera stat*). Il est le plus souvent employé comme synonyme de lieu réservé pour la retraite des animaux sauvages. Il s'applique également aux rivières et aux étangs dont la pêche est interdite, aussi bien qu'aux garennes. Merlin cite une donation faite à l'abbaye de Sainte-Bénigne, de Dijon, qui contient concession de la *forêt de poissons* de la rivière d'Aisches. On trouve également des traces de cette parité d'origine et de désignation dans les cartulaires des anciennes abbayes de notre province de Bretagne.

IV

Je ne poursuivrai pas l'historique de la question à travers les préoccupations politiques et guerrières des gouvernements qui succédèrent à la Convention nationale. Je me borne à rappeler qu'en 1803, l'empereur Napoléon rétablit pour vingt-cinq ans seulement la prohibition de défricher sans autorisation ; et qu'en 1827, les chambres furent saisies d'un projet de loi dont la discussion occupera l'une des premières places dans nos fastes parlementaires. C'est, en effet, un admirable travail que d'avoir réuni en un seul corps toutes les lois éparses, confuses et contradictoires qui formaient notre législation forestière, et que d'avoir su concilier ce qu'une pareille matière exige de concessions respectives entre le droit commun et le droit spécial. C'est, sans contredit, l'un des meilleurs actes législatifs de la Restauration. Toutes les théories employées par l'opposition pour le faire avorter se dissipèrent, suivant la comparaison poétique d'un célèbre orateur de cette époque, « comme les vapeurs de la Méditerranée devant un soleil brûlant. »

Cette loi, considérée comme assez importante pour recevoir le nom de Code, suffisait sans doute pour arrêter le désordre résultant d'une législation indécise, mais elle était impuissante à le réparer.

Ce n'était pas assez qne de soustraire les forêts [1] à l'avidité des intérêts privés, toujours pressés de jouir, il fallait songer encore à remédier aux désastres causés par une liberté indéfinie, et à rétablir ce qu'on avait si imprévoyamment détruit.

Le mérite d'avoir entrepris cette œuvre régénératrice appartient au gouvernement de Napoléon III, et l'on peut dire que cette tentative est digne d'éloges, quoiqu'elle ait été peu remarquée et que ses résultats puissent se faire attendre encore longtemps.

C'est donc principalement à la sollicitude de ce gouvernement pour les intérêts agricoles, bien secondée d'ailleurs par l'influence des comices de notre département, qu'il est juste d'attribuer l'augmentation de 409 hectares du sol des bois (taillis et futaies), dont il est question dans les notes statistiques de notre confrère, M. Flagelle.

Si dans les cantons de notre arrondissement les plantations n'ont pas atteint un chiffre aussi élevé, on doit reconnaître que la Société d'agriculture de Brest a fait, pour venir en aide à l'administration, des efforts qui n'ont point été stériles au point de vue de l'arboriculture de notre circonscription. A cet effet, la Société publia dans ses mémoires une lettre de M. Besnou, ancien pharmacien de la marine, où il signalait la disparition des bois de construction pour tous usages; l'aspect pitoyable de nos arbres de première grandeur dans les environs de Brest ; leur élagage fait en opposition directe avec les lois de la physiologie végétale ; l'état encore pire de nos arbres fruitiers; leur taille conduite au hasard et suivant d'empiriques méthodes, et enfin la nécessité d'y remédier, en allouant une indemnité suffisante à un professeur praticien qui serait chargé d'aller, le dimanche, alternativement, dans les divers centres de notre ressort, démontrer théoriquement et pratiquement, aux époques convenables, les meilleures méthodes pour la direction des arbres de haute futaie, la taille des arbres fruitiers, etc.

[1] On sait que, dans le langage du droit, bois et forêts sont synonymes.

Dans une lettre insérée dans le même bulletin, j'appuyai la proposition de notre savant collègue, et j'essayai de démontrer de quelle utilité serait, pour l'arboriculture de notre circonscription agricole, la création de nombreuses pépinières d'arbres à fruits qui permettraient d'effectuer la transplantation, alors que les jeunes sujets, fraîchement enlevés de leur berceau, sont accompagnés de leur terre natale, plus favorable, comme on sait, à leur développement que celle qui provient des fonds étrangers. Je proposai, en conséquence, d'accorder, à titre d'encouragement, une prime en argent à M. Pierre Jourdain, agriculteur et jardinier, à Saint-Renan, pour le zèle et le succès avec lesquels il s'occupait de la propagation des pommiers à cidre. A cette époque, en effet, M. Jourdain possédait, tant dans son jardin que dans un champ qu'il destinait en partie à cette culture, plus de *huit cents* sujets en bonne venue, et il avait l'espoir fondé de voir s'accroître chaque année l'importance de cette exploitation.

On connaît l'efficacité des *primes d'encouragement* pour exciter l'émulation des propriétaires et des cultivateurs. C'est en grande partie grâce à l'emploi judicieux qu'on a su en faire, que notre circonscription agricole est enfin sortie de l'état d'immobilité où elle s'est tenue pendant si longtemps.

Communément, ce sont les jurys nommés par les Comices qui, à la suite des concours, décernent les récompenses, soit qu'elles proviennent des cotisations des sociétaires, ou des subventions accordées par le Ministre, par les départements et par les communes. A seule fin de favoriser le reboisement, je propose la modification suivante :

« Le Ministre, les départements et les communes n'alloueraient à l'avenir des subventions aux associations agricoles qu'à la condition expresse d'en affecter une partie à la fondation *d'un prix, au moins*, qu'on décernerait chaque année, dans chaque circonscription, au propriétaire ou au fermier qui aurait semé ou planté en bois la plus grande étendue de terres incultes, landes, bruyères, montagnes, etc.

En fait d'agriculture, de prévoyance et d'intérêts publics bien entendus, suivons l'exemple de l'Angleterre, qui, après avoir rendu un bill, en 1765, pour le reboisement d'une étendue considérable de terrains, décernait solennellement, à ceux qui se distinguaient dans cette patriotique entreprise, une médaille nationale portant cette simple inscription : « Pour avoir semé du gland. »

Dans l'un de ses numéros du mois de juin 1874, un journal de Paris publiait une note relative au boisement, dans laquelle l'auteur, dont je regrette vivement d'avoir oublié le nom [1], proposait d'établir dans chaque commune un registre où chaque propriétaire ou fermier s'engagerait, en le signant, à planter sur son terrain dix arbres par an. Cette note, perdue dans les colonnes d'un grand journal, aura sans doute passé inaperçue pour la plupart des lecteurs, à cause de sa brièveté, bien qu'elle me paraisse susceptible de développement et digne d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent au progrès de la sylviculture. En effet, le personnel agricole de la France se compose de quinze cent mille propriétaires ou fermiers environ [2]. Or, supposons que la moitié de ce nombre prennent l'engagement de planter dix arbres au moins par individu et par an, on aura sept millions cinq cent mille plants par année. Supposons un are de terrain pour dix arbres ou cent arbres par hectare, on pourrait boiser par conséquent cent cinquante mille hectares de terrain par an, quantité égale à celle des landes et friches de notre département.

La proposition dont il s'agit, me semble d'une application d'autant plus facile que, dans les baux à ferme, quelques propriétaires de notre département imposent à leurs fermiers l'obligation de planter, chaque année, un certain nombre d'arbres fruitiers ou forestiers, et s'obligent, de leur côté, à fournir les sujets nécessaires à ces sortes de plantations. Ce moyen est considérable et devrait être spécialement recommandé par les notaires chargés de régler

[1] Ainsi que le titre du journal.

[2] En y comprenant ceux des deux provinces que la guerre nous a fait perdre et qu'elle nous rendra peut-être un jour.

les conditions des contrats. Mais le chemin est long avec les préceptes, et le moyen d'arriver promptement au but appartient essentiellement à l'État. Que par une disposition accessoire à la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes, il rende obligatoire ce qui n'est que conditionnel dans la proposition, et l'on finira par remédier aux calamités sans nombre qui résultent du déboisement de notre territoire. Notre code rural serait-il donc moins prévoyant que cette législation conservatrice des Tartares du Daghestan, qui impose à ceux qui se marient l'obligation de planter *cent arbres* à fruits?

Néanmoins, quelle que soit l'insuffisance de la loi du 28 juillet 1860, elle doit être considérée comme un acte éminemment utile, et qui honore la législature de notre pays. L'adoption de cette loi a été votée à l'unanimité et presque sans discussion, par le Corps législatif, qui a sanctionné ainsi cette maxime agricole du plus grand sage de l'antiquité : « Quand il s'agit de bâtir, il faut longtemps délibérer, et souvent ne point bâtir ; mais, quand il s'agit de planter, il serait absurde de délibérer : il faut planter sans délai [1]. »

DUSEIGNEUR.

[1] Caton, *la Vie rustique*.

LA HÉRISSAIE DE NOEL DU FAIL

VIII *

Pour bien établir l'identité de la Hérissaie et de la *maison aux champs* de Noël du Fail décrite au dernier chapitre des *Contes d'Eutrapel,* il reste quelques difficultés à résoudre.

Où trouver, par exemple, « ces petites eaux » dont du Fail avait environné sa maison, et « sous le crédit » desquelles il espérait braver l'effort des voleurs, des coureurs, et même de l'ennemi en cas de guerre civile ?

Ces petites eaux ne pouvaient être que des douves dont il avait enceint son habitation. Il n'était difficile ni de les creuser ni même, avec quelque soin, de les tenir suffisamment pleines. Tout ce pays est fort mouillé. Le cadastre, parmi les parcelles dépendant de la Hérissaie, indique un « *ancien vivier* »[1]. Dans les vieux titres, une autre pièce en lande dite les Marebües (les *Mares bues ?*) est qualifiée « terre inculte et aquatique », c'est encore aujourd'hui un marécage. Contre la grande prée de la Hérissaie, nous trouvons le pré *Pourri* ou *Vieil-Etang*. Tout près du jardin de la ferme actuelle, il y a une source qui forme, pendant une partie de l'année, une sorte de petit vivier. — La Hérissaie pouvait donc avoir des douves et même assez inondées pour empêcher un coup de main. Mais il y fallait du soin et de l'entretien. Du Fail le dit : c'étaient de « petites eaux ». Et il met, quelques lignes plus bas, au nombre de ses occu-

* Voir la livraison de décembre, pp. 417-431.

[1] N° 401 de la section C de Pleumeleuc, ancien plan cadastral.

pations habituelles, celle de « tirer, de faire découler et venir ces eaux ».

Du Fail mort, la Hérissaie resta un demi-siècle désertée par ses maîtres. Les douves, livrées à elles-mêmes, séchèrent, puis se comblèrent à moitié. Sous Louis XIV et même sous Louis XIII, du moins en Bretagne, elles étaient parfaitement inutiles. Les petits cadets entre qui s'était émiettée la Hérissaie, trop pauvres pour perdre un seul sillon de terre, achevèrent de combler ces fossés, et y firent pousser du blé, du chanvre ou des légumes. — Voilà pourquoi on n'en trouve plus trace dans l'aveu de 1676.

Autre embarras. Eutrapel, quand il peint si joliment ses passe-temps rustiques, se représente « *aux rivières,* amusé et solitaire sur le bord d'icelles, peschant à la ligne » ou même y « tendant rets et filets. » — Or, dans le voisinage de la Hérissaie, pas de rivière.

En prenant ce mot de *rivière* au pied de la lettre, l'objection vaut. En l'entendant — comme on le doit ici — de toute eau où l'on peut pêcher, y compris les étangs et les ruisseaux, l'objection tombe. Il y a, à trois-quarts de lieue environ de la Hérissaie, le bel étang de la Motte-Henri ; à un quart de lieue, le gros ruisseau, qui descend de Perronay à la Motte et qui s'élargit beaucoup au moulin du Moine. Du Fail avait de plus à sa disposition, l'un et l'autre à une demi-lieue de sa demeure, les deux étangs, maintenant détruits, de Vaunoise et de Huchepoche. Enfin il avait, à quelques pas de lui et à lui probablement, un étang baignant la prairie de la Hérissaie et qui, converti en pré au XVII[e] siècle, s'appelait encore le Vieil-Étang. — L'ermite de la Hérissaie pouvait donc, sans aller loin, pêcher à la ligne et au filet.

Enfin, on peut s'étonner de voir Janvier, le gentil maçon, appelé de Saint-Erblon pour travailler en Pleumeleuc, à six ou sept lieues de chez lui. Au moyen âge — et le moyen âge durait encore en Bretagne en 1570, — à moins de circonstances exceptionnelles, on se servait, dans chaque localité, des ouvriers du crû ; on eût craint avec raison d'exciter la haine et la jalousie des indigènes en appelant des étrangers. Notez que Janvier n'est point un nom de fan-

taisie, les registres de Saint-Erblon sont pleins de cette famille. — Mais ici il y avait nécessité.

Pleumeleuc n'a pas de pierre, on le sait ; donc pas de maçons, surtout pas de tailleurs de pierre, mais seulement de bons gâcheurs de mortier, d'excellents batteurs de terre, qui, avec leur paille hachée, leur terre et leur mortier, font de solides murailles. Du Fail, sans mépriser la terre de Pleumeleuc, la voulait renforcer de maçonnerie ; il voulait en maçonnerie tous les fondements et les soubassements des murs et les tuyaux de cheminées, et en pierre de taille les ouvertures. Personne ne savait faire cela à Pleumeleuc ; il fit venir de Saint-Erblon, c'est-à-dire de sa paroisse natale, du pays héréditaire de sa famille, l'ouvrier qu'il lui fallait et qu'il connaissait depuis longtemps. Rien de plus naturel.

Et, pour le dire en passant, ce dut être sur le portail de la cour, construit (comme toutes les autres baies) en pierre de taille que le gentil maçon de Saint-Erblon grava la sereine devise du philosophe de la Hérissaie :

Inveni portum : Spes et Fortuna, valete !

IX

Cherchons dans les œuvres de du Fail quelque trace de son séjour à la Hérissaie.

La préface ou épître dédicatoire de son recueil d'*Arrêts* est datée de « l'hostel de la Hérissaie », le 1er février 1576. Les éditeurs modernes ont cru qu'il s'agissait là de la « maison des champs » de Noël du Fail ; il n'en est rien. Cette préface a été certainement écrite à Rennes [1] ; « l'hostel de la Hérissaie », d'où elle est datée, ne peut donc être que la maison de ville du sieur de la Hérissaie.

Mais, dans ce même recueil, sous la date du 6 septembre 1570, du Fail rapporte le cas d'un certain Jean Rollant, qui, « pour ses

[1] A la seconde page de cette préface, du Fail parle du « seigneur vicomte de Mé- » jusseaume, *gouverneur de ceste ville* », c'est-à-dire de la ville où il écrit sa préface : or Méjusseaume était gouverneur de Rennes.

blasphèmes, grands et exécrables jurements contre l'honneur de Dieu », fut condamné à faire amende honorable, tête et pieds nus, torche en main, corde au cou, puis fouetté par les carrefours de la ville de Rennes, avec confiscation de ses biens meubles. Après avoir raconté cette condamnation, notre auteur ajoute : « Autant en » fut jugé, le second jour de décembre 1570, contre Eustache Ridé, » *de* NOSTRE *paroisse de Plumeleuc* » [1].— Noël du Fail se regardait comme paroissien de Pleumeleuc : comment aurait-il pu l'être s'il n'eût habité la Hérissaie ?

Dans ses œuvres facétieuses, il nomme une seule fois la Hérissaie. Voici le passage :

« Le mestaier de la Hérissaie, malade à deux doigts près de la mort, ne fut remis et restitué en sa première santé que par une cholère de voir son valet Petit-Jean coupper, d'un cousteau bien tranchant et affilé, de grand's lesches et lopins de pain, et beaucoup plus qu'il n'en falloit pour le disner de son tinel [2] et famille. De quoy fasché à outrance, après avoir craché de courroux force escume gluante et gros sanglots [3] qui luy estouppoient les conduits (car nous vivrions longues années si les canaux et tuyaux de nostre corps n'estoient empeschez et bouschez), reprint par ce moyen ses esprits, qui jà prenoient un nouveau chemin pour s'en aller, huchant et criant à plaine teste : — « Paillard, auras-tu tantost faict? Je te voudrois, toy et ton coutel, en la feusse d'Apigné [4]. Saincte Marande !

[1] *Mémoires des plus notables arrêts du Parlement de Bretagne*, édit. 1579, p. 472.

[2] L'ensemble des domestiques, journaliers, en un mot des gens de service, par opposition aux membres de la famille. Quelquefois (mais non ici) le mot de *tinel* embrasse à la fois la famille et la domesticité.

[3] Caillots de sang.

[4] Toutes les éditions portent « dapigne ». Il faut lire incontestablement « la feusse (c'est-à-dire la fosse) d'Apigné ». Apigné, où il y a encore une ferme et une minoterie, était au XVI[e] siècle une terre considérable et un château important, situé à 3 lieues et demie S.-E. de la Hérissaie, au bord de la rivière de Vilaine et en la paroisse du Rheu (laquelle est aujourd'hui une commune du canton de Mordelle, arr. de Rennes). — Il y avait aussi, dans l'ancienne enceinte murale de la ville de Rennes, un peu à l'est de l'hôpital Saint-Yves, une vieille tour baignée par la Vilaine et appelée la tour d'Apigne. La fosse d'Apigné était donc un lieu du lit de la Vilaine renommé pour son extrême profondeur, soit au pied de la tour de ce nom, soit plutôt dans le voisinage du château.

il faut retourner au moulin, c'est autant depesché, il n'y a pain qui ne s'y en aille [1] ! »

Du Fail savait donc par le menu tous les petits événements de la Hérissaie. Mais voici qui est plus curieux. Ouvrez son recueil d'*Arrêts,* édition de 1579, et arrêtez-vous au titre. Immédiatement au dessus de la date du volume vous verrez un fleuron de forme ovale et d'assez grande dimension (10 centimètres de haut sur 7 de large), tout semblable, par sa tournure et par la place qu'il occupe, à une marque d'imprimeur. Ce n'en est pas une toutefois; celle de Julien du Clos, qui a imprimé le livre, est toute différente ; c'est la marque de l'auteur.

A la base du fleuron est appendu l'écusson de du Fail — écartelé au 1er et au 4e d'argent, au 2e et au 3e de sable, — sommé d'un heaume de profil et accompagné de riches lambrequins. Le heaume a pour cimier un petit hérisson, roulé en bogue de châtaigne.

Le champ du fleuron est occupé par un paysage divisé en plusieurs plans. Au centre, sur le premier plan, un énorme hérisson, dressant sa forêt de dards, fait la roue ; devant lui deux chiens effarés s'enfuient au galop en aboyant. C'est là le sujet de la devise inscrite dans le cadre du fleuron : SIC LATRANTES VIRTVTE FVGAT. Les chiens, on le sait, ne mordent guère sur les piques du hérisson, et quand leur imprudence les y pousse, ils reviennent en triste état. — Le deuxième plan figure une campagne sillonnée de légères ondulations. A gauche, un mamelon se couronne d'un rideau d'arbres. De l'autre côté, une maison à haute toiture présente son large pignon percé de plusieurs baies; au-dessus de la cheminée se balance un panache de fumée ; cette maison est accostée, à droite, d'un arbre au tronc puissant qui la domine de ses vastes branches, — à gauche, d'une construction beaucoup moins élevée qui profile, en retour d'équerre, son humble toiture. — Au dernier plan, dans un lointain reculé, une rivière étale ses eaux paisibles et baigne les murailles d'une ville, dont on entrevoit vaguement

[1] *Contes d'Eutrapel,* édit. 1585, f° 31 v° et 32 r°; Œuvres de du Fail, édit. 1874, I, 281-282.

les tours, les édifices, les clochers. Derrière la ville, une montagne clôt l'horizon.

Ce fleuron s'explique sans peine. Le hérisson *hérissé* est l'emblème *parlant* du maître et habitant de la *Hérissaie,* emblème qui rappelle tout à la fois le goût de Noël du Fail pour la solitude et le séjour où il donnait cours à ce goût. — La maison du second plan, c'est le manoir de la Hérissaie et même, plus précisément, la partie de ce manoir appelée la *salle,* avec le grand *noyer* qui donnait son nom au courtil-verger situé en arrière de ce bâtiment : la toiture plus basse en retour d'équerre figure la métairie. — Dans la ville du troisième plan avec sa rivière, on a déjà reconnu Rennes et la Vilaine. La montagne seule est de fantaisie : motif imaginé pour remplir le vide trop considérable de la partie supérieure du fleuron.

Ce fleuron symbolise donc à la fois le caractère de du Fail, prompt à se hérisser contre les importuns et les méchants, et sa vie en partie double : vie du magistrat, grave et sévère, emprisonnée dans la procédure et dans les murailles de Rennes ; — vie indépendante du petit gentilhomme champêtre, artiste et philosophe, qui s'épanouit avec délice à l'air libre, au grand soleil, dans cette plantureuse campagne et cette plaisante retraite de la Hérissaie.

X

Quoique les livres de Noël du Fail aient à un haut degré le caractère de mémoires personnels, il s'est abstenu, on le sait, d'y prononcer son nom ; il a même presque entièrement évité les désignations locales ayant directement trait à sa personne ou à sa famille. Mais, comme la plupart de ses récits portent sur des faits réels, il s'y mêle nécessairement des noms très-propres à nous révéler les habitudes, les fréquentations, les diverses résidences de notre auteur. Pour être sûr qu'il a habité Rennes, on pourrait se passer de savoir quelles charges il a tenues au Présidial et au Parlement : il suffirait de lire les renseignements nombreux, circons-

tanciés et originaux qu'il nous donne sur les rues, les places, les monuments, les personnages et les mœurs populaires de cette ville. De même, si nous voyons figurer dans ses récits les localités voisines de la Hérissaie, nous aurons par là une nouvelle preuve de sa fréquente résidence dans ce manoir.

A un demi-quart de lieue au sud-est est le village de Tremerel, dont les avenues faisaient suite au bois et aux rabines de la Hérissaie. Quand du Fail avait traversé son bois, en écoutant les oiseaux et en inspectant ses ouvriers, en deux pas il pouvait être à Tremerel. Il y était souvent, il en connaissait les habitants, les mœurs, les histoires, et on les retrouve dans ses contes. Il savait que les gens de Tremerel, bien qu'ils fussent de la paroisse de Clayes, s'entendaient avec ceux de Ramussac, en Pleumeleuc, pour jouer de bons tours à leurs voisins [1]; d'ailleurs généreux, faisant largesse aux chantres rustiques qui allaient d'un village à l'autre hurler des noëls dans la dernière semaine de l'Avent [2]. Notre auteur connaît de Tremerel le fort et le faible: Glaume Truant et Glaume Fauchoux, qui ne valaient guère [3]; dom Jean Gautier, qui faisait des vielles, mais non si bien que ses prédécesseurs [4]; et surtout l'avisé Touaut, ancien compagnon de du Fail aux écoles de Paris, qui avait logé avec lui sur le Petit-Pont et fait à Saint-Jean d'Amiens un plaisant pèlerinage, où ledit Touaut faillit périr tragiquement, mais enfin il en était revenu sauf, et, quand du Fail s'installa à la Hérissaie, il trouva, à quelques pas de lui, son ancien camarade devenu « proconsul de Tremerel » [5], quelque chose comme un fabricien chargé de représenter son village dans le conseil de paroisse. Ce ne sont point là personnages en l'air: il y a encore aujourd'hui des Fauchoux à Tremerel; dans les titres du dernier siècle on trouve des Touaut; dans les registres baptistaires de

[1] *Contes d'Eutrapel*, XI, édit. 1874, II, 9. V. aussi, sur Ramussac, t. II, 288.
[2] *Propos rustiques*, X, édit. 1874, I, 91.
[3] *Eutrapel*, V et XII, édit. 1874, I, 280, et II, 32.
[4] *Eutrapel*, XVIII, ibid. II, 101.
[5] *Eutrapel*, XXI, ibid., II, 155-158.

Pleumeleuc, au XVI[e] siècle, figurent Glaume Fauchoux et Jean Gautier.

Les paroisses limitrophes de Pleumeleuc, — Romillé [1], Partenai, Clayes, Saint-Gilles, — reviennent souvent dans les récits de du Fail; il ne se borne pas à les nommer, il conte des détails précis, des anecdotes caractéristiques, entre autres sur le village du Bas-Champ et de la Costardière en Partenai [2], sur Louaybaut, le lutteur de Partenai, sur Guillaume Hervé, le docteur de Clayes [3]. Clayes semble être pour lui le centre d'un petit pays, d'un petit monde rural, qu'il oppose à celui de Saint-Erblon : après avoir raconté une mésaventure arrivée aux gens du village de Places, situé au bord de la Seiche, non loin de Château-Létard, il ajoute : « Le lendemain » il ne couroit autre bruit partout, — qui vola jusques bien » loin hors le pays, *à Clayes*, — que ceux de Places avoient trouvé » le loup-garou [4]. »

Du Fail nomme Saint-Gilles, dans les *Baliverneries* [5]; il connaissait très-bien cette paroisse, il en cite plusieurs villages, même des plus modestes, entre autres Huchepoche, Guicholet, la Perrière, Tramabon. — Il nous révèle à Huchepoche l'existence d'un étang, aujourd'hui à sec, dont la chaussée fut le théâtre d'une des scènes les plus curieuses des *Propos rustiques* [6]. Il nous conte l'industrie un peu véreuse d'un paysan de la Perrière, qui trouva pendant dix ans moyen de payer ses fouages et ses tailles avec un pigeon, toujours le même [7]. Il nous montre, en tête d'une bande rustique armée en guerre, « le meusnier de Guicholet avec son hautbois, qui faisoit » rage de souffler [8]. » — Quant à Tramabon, il faut citer. A propos d'un fait qui s'était passé de l'autre côté de Rennes, à Nouvoitou,

[1] *Eutrapel*, VII, ibid., I, 294.
[2] *Propos rustiques*, X, et *Eutrapel*, VII, édit. 1874, I, 91 et 293.
[3] *Eutrapel*, XXVI, ibid., II, 193; cf. II, 143 (*Eutrap.* XX).
[4] *Id.*, XI; ibid., II, 12.
[5] *Ibid.*
[6] *Propos rustiques*, édit. 1874. I, 91, 95, 98.
[7] *Eutrapel*, VII, édit. 1874, I, 293.
[8] *Propos rustiques*, IX, édit. 1874, I, 81

près Châteaugiron, du Fail dit : « Il s'en bastit une chanson mondaine, » qui trotta par tout le monde, c'est-à-dire jusques à Chantepoie, » *Tramabon*, Mordelle [1]. » Tramabon, comme Guicholet, est un lieu à peu près imperceptible, même pour qui connaît le pays. Comment notre auteur est-il allé le choisir pour marquer, avec deux bourgs paroissiaux fort importants (Chantepie et Mordelle), le point le plus éloigné où pût parvenir un bruit parti de Nouvoitou ? C'est que cette maisonnette microscopique était, comme Guicholet, bien connue de du Fail, toutes deux bordant une route que du Fail faisait souvent et savait par cœur, celle de la Hérissaie à Rennes.

XI

En sortant de la Hérissaie, cette route rencontrait d'abord Tremerel, puis Clayes ; se rendait vers Saint-Gilles en suivant à peu près le chemin actuel, à moitié duquel, un peu sur la gauche, est Tramabon ; descendait jusqu'au bourg de Saint-Gilles (que la grande route laisse aujourd'hui à 200 mètres sur la droite), et presque en sortant de ce bourg, trouvait Guicholet. — *Tremerel, Clayes, Tramabon, Saint-Gilles, Guicholet,* — en recueillant ces cinq noms dans ses contes, le seigneur de la Hérissaie a pris soin de jalonner très-exactement la première partie de son itinéraire vers Rennes.

Pour la seconde il a fait mieux : il l'a décrite dans un récit pittoresque, qui a d'ailleurs le mérite d'être la première version française de la fable du *Meunier, son fils et l'âne*. Le voici :

« Titius va en voiage, mène son fils, jeune garsonnet, et la jument pour tant les porter que leurs hardes pélerines. Faisans chemin, rencontrent au *Pont-de-Pacé* une troupe d'hommes couchez sur le ventre au soleil :

» — Comment ! mon ami (dirent-ils), vous allez à cheval, et ce pauvre enfant est à pied : qui n'est aucunement raisonnable et bienséant.

» Titius, à ceste repréhension, descent et fait monter son fils,

[1] *Eutrapel*, XI, édit. 1874, II, 15.

tirans outre. Mais, en l'endroit de ce meschant chemin de la mestairie de *Méaux*, se trouva une autre bande de censeurs, qui au contraire soustint que c'estoit un moqueur et sans entendement, vieil qu'il est, souffrir un jeune galand, frais et alègre, estre de cheval, où n'y avoit propos ny apparence.

» — Sainte Marie ! dit le bonhomme (voiant que tous essais, consultations, instructions et entreprises desplaisoient), je m'en cheviray bien !

» Car il laissa sa jument aller seule sans aucune charge, suivans luy et son fils. Mais, estans à la *Communaie*, ouïrent certains joueurs de paume disans :

» — Combien vous estes pauvres gens, travaillez et las que vous estes, laisser reposer vostre jument, qui aisément vous peut porter tous deux !

» — Infortuné ! s'escria Titius, en chose si mal accordante que ferai-je ? Il faut remuer toute pierre !

» Lors luy et son fils montent sur la jument. Mais, vis-à-vis le *Pot-d'Estain*, leur fut prononcé :

» — Comment n'avez-vous point de honte ? Est-ce honnêstement fait d'ainsi fouler ceste pauvre beste ? Vraiement, vous l'avez desrobée.

» De façon que, sujet à la sotte et vulgaire dévotion du peuple, ne sachant plus de quel bois faire flèches, fut contraint se loger et heberger au mieux qu'il peut [1]. »

Le Pont-de-Pacé est un gros village à une lieue de Saint-Gilles, groupé autour du pont sur lequel la route de Rennes franchit la petite rivière de Flume. — A trois quarts de lieue du Pont-de-Pacé, la métairie de Méaux ou de Méault (aussi en la paroisse de Pacé) existe toujours, mais à 400 mètres au sud de la route actuelle, qui, en se redressant, a sagement abandonné « ce méchant chemin » dont Noël du Fail se plaignait. — Entre Méaux et la Communaie, à

[1] *Contes d'Eutrapel*, chap. XXVII, édit. de 1585, fol. 151 R° et V°; édit. 1874, II, 216-218.

peu près à moitié chemin (à 2700 mètres de Méaux), la route a de tout temps traversé un long village répandu sans ordre sur ses deux bords, et appelé le Pont-Lagot; du Fail n'a pu le faire entrer ici dans le cadre de son récit, mais il le mentionne ailleurs, comme un lieu bien connu de lui et de toute la population rennaise [1]. — Quant à la Communaie, c'est une ferme située à un demi-quart de lieue de Rennes [2], au nord et tout à fait sur le bord de l'ancienne branche de la route qui pénètre dans la ville par le faubourg de Brest [3], autrefois *faubourg l'Évêque*, précisément à l'intersection de cette route et du chemin de fer de Saint-Malo. Mais le jeu de paume qu'on y voyait au temps de du Fail a disparu. — Il en est de même du cabaret du Pot-d'Étain. Il y en a bien encore un de ce nom dans la banlieue de Rennes, sur la route de Châtillon-sur-Seiche, à un kilomètre de la gare. Il y eut aussi, au XVII[e] siècle, un logis dit « le Pot-d'Estain » dans la rue de la Fannerie [4], détruite par l'incendie de Rennes de 1720, et qui traversait diagonalement le terrain dont on a fait la place actuelle du Théâtre. Ces situations ne peuvent convenir. C'est devant le Pot-d'Étain que Titius et son fils, venant de la Communaie sur leur jument, subissent leur dernière attaque avant de pouvoir se loger dans Rennes; le Pot-d'Étain devait donc être à l'entrée de la ville du côté où ils arrivaient, c'est-à-dire vers l'extrémité du faubourg l'Évêque. Ce nom de cabaret est d'ailleurs assez commun.

Si maintenant l'on reprend en ordre inverse les noms de lieux qui viennent d'être énumérés, on a cette série: le Pot-d'Étain, la

[1] Du Fail dit d'un écolier fanfaron: « Il vantoit et trompetoit sa noblesse, combien qu'il fust issu de la plus vilaine pautraille qui fust d'icy au *Pont-Lagot*. » — *Contes d'Eutrapel*, XV, édit. 1874, II, 53-54.

[2] Et à 2300 mètres du Pont-Lagot.

[3] L'autre branche est celle qui entre dans Rennes par la promenade du Mail; cette nouvelle arrivée fut ouverte vers 1843. Au temps de du Fail, il n'existait, bien entendu, que l'ancienne route.

[4] D'après la réformation de la ville de Rennes de 1646, cette maison appartenait à la « damoiselle de la Villeblanche », et se trouvait située entre deux autres maisons, dites l'une *le Cerf-Volant* et l'autre *la Bannière de Bretagne*. (Renseignement fourni par M. Paul de la Bigne-Villeneuve.)

Communaie, le Pont-Lagot, Méaux, le Pont-de-Pacé, Guicholet et Saint-Gilles, Tramabon, Clayes et Tremerel, — ce qui forme l'itinéraire complet de Rennes à la Hérissaie.

Pourquoi du Fail a-t-il préféré ces noms pour les enchâsser dans ses récits? Pourquoi surtout, en contant la fable de Titius et de sa jument, l'a-t-il localisée avec tant de soin sur la route de Saint-Gilles à Rennes, sinon parce que c'était là celle qu'il connaissait le mieux, celle qu'il arpentait sans cesse pour aller de la ville à sa chère maison des champs et réciproquement?

Nouvelle preuve, et non pas la moins curieuse, de son séjour habituel à la Hérissaie.

XII

Noël du Fail, né vers 1520, publia en 1547 les *Propos rustiques*, et en 1548 les *Baliverneries*. Dans ces deux petits livres, nombre de localités, voisines de la Hérissaie, se trouvent nommées; l'auteur, dès sa jeunesse, connaissait donc très-bien ce pays-là. Toutefois il ne possédait point encore cette terre, qui était, en 1548, aux mains de son frère aîné François du Fail, le Polygame des *Baliverneries* et des *Contes d'Eutrapel*.

Cet aîné, qui habitait la terre de famille, c'est-à-dire Château-Létard en Saint-Erblon, donna la Hérissaie à Noël en partage de cadet, mais plus tard, de 1560 à 1570, et probablement peu de temps avant la seconde de ces dates. — En effet, c'est en 1570 que fut rédigé le dernier chapitre des *Contes d'Eutrapel*, où Noël du Fail nous apprend qu'il vient de faire accommoder sa maison des champs « aux termes d'une vraie habitation philosophale », et nous peint la bonne vie qu'il a commencé d'y mener. C'est le passage que nous avons cité en tête de ce travail.

A cette époque, il siégeait comme conseiller au Présidial de Rennes, ses loisirs n'étaient pas très-nombreux et son frère aîné François, qui vivait encore, en réclamait une part pour lui-même et pour le manoir patrimonial de Château-Létard. En 1571, Noël

devint conseiller au Parlement de Bretagne, ce qui lui assurait au moins six mois de vacances par an (car les conseillers servaient alors par semestre). Vers 1575, il perdit son frère aîné, et les relations d'amitié si vive qui l'unissaient à ce frère et le rappelaient fréquemment près de lui, ces liens intimes une fois rompus par la mort, notre auteur se sentit nécessairement bien moins attiré vers Château-Létard, et consacra désormais à peu près tous ses loisirs à son propre manoir.

C'est donc depuis 1571, surtout depuis 1575, qu'il passa la plus grande part de sa vie à la Hérissaie. Au commencement de 1586, ayant résigné sa charge de conseiller, on peut croire qu'il s'y confina tout à fait, justifiant ainsi absolument ce curieux emblème du hérisson arboré par lui en tête de son livre dès 1579.

Toutefois, dans sa dernière maladie, sans doute pour être plus près des secours de la médecine, il revint à Rennes, où il mourut le dimanche 7 juillet 1591 [1].

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] Pour toutes les assertions de ce paragraphe XII, voir les *Recherches sur Noël du Fail, sa famille, sa vie, ses œuvres*, publiées dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1875.

LA NOBLE ET TRÈS-ANCIENNE CONFRÉRIE MONSEIGNEUR SAINT NICOLAS DE GUÉRANDE

VIII*

LES DIGNITAIRES.

Un Esleu, trois Procureurs et un Chapelain, tels sont les administrateurs de la Confrérie Saint-Nicolas, désignés dans le règlement de 1350. Examinons brièvement quels furent les attributions et les devoirs de ces dignitaires.

L'Abbé.

Le chef de la confrérie était *élu*, à la pluralité des voix, en assemblée de confrérie du mois de mai. Le règlement de 1350 le désigne sous le nom de *Le Esleu*. Mais dans le cartulaire, ce premier dignitaire est constamment désigné sous le nom d'*Abbé*, titre qui était celui de la plupart des chefs des anciennes confréries. L'abbé n'était élu que pour un an; il était rééligible, et on peut dire que la réélection, en usage jusqu'en 1521, devint une règle à partir de cette époque; fréquemment l'on vit, en effet, la plupart des titulaires conserver leur vie durant ces fonctions honorifiques.

* Voir la livraison de novembre, pp. 344-345.

A partir de cette même date de 1521, l'abbé, qui jusqu'alors avait été pris indifféremment dans l'ordre de la noblesse ou dans celui du clergé, fut choisi exclusivement parmi les confrères de cet ordre. Au lieu de désigner le clergé d'une manière générale, il serait préférable de dire : Le chapitre de la collégiale de Guérande; car la liste des abbés de la Confrérie Saint-Nicolas ne forme, à partir de 1521, sauf une exception, qu'une longue série de chanoines.

L'abbé présidait les banquets, les fêtes, les processions, les réunions ordinaires et extraordinaires de la confrérie ; le tribunal des douze notables chargé de concilier les frères contendants, et de donner leur avis en cas de non-conciliation. Il réprimandait et prononçait les condamnations à l'amende à l'occasion de contraventions au règlement. Dans les cas graves, l'abbé décidait l'exclusion des membres récalcitrants, mais après avoir pris l'avis des frères réunis en assemblée générale. Le cartulaire contient une liste de quatorze frères expulsés, en 1481, *par l'abbé et les frères congrégez, par deffault de non avoir aucunement obey aux estatus.*

Les nouveaux confrères prêtaient entre les mains de l'abbé le serment d'observer le règlement, serment qui était tenu sur une image de saint Nicolas; une délibération de 1667 nous apprend qu'alors cette image du saint patron était placée en tête du troisième livre du cartulaire : « .... Les cy-devant nommés ont faict le serment entre les mains du sieur Abé sur l'image qui est emprainte au commencement du présent volume... »

Dans le principe, lorsqu'il y avait lieu de faire exécuter une sentence de l'abbé prononcée contre un confrère laïque, l'affaire était renvoyée devant la juridiction séculière ; et devant l'officialité de Guérande, quand elle s'appliquait à un clerc. Mais, à partir du seizième siècle, cette distinction cessa d'être observée : l'officialité fut généralement appelée à assurer l'exécution des décisions de cette juridiction de convention, lorsque le confrère qui en était l'objet demeurait dans l'étendue du territoire soumis à ce pouvoir ecclésiastique. Cependant, soit que le bourg de Saillé se trouvât

placé en dehors de l'action de l'officialité de Guérande, dont les limites ne nous sont pas connues, soit pour toute autre cause, l'affaire de Loys Macé, du bourg de Saillé, condamné à 60 solz d'amende et à l'expulsion, affaire dont il a été question précédemment, fut recommandée à la justice séculière :

« Laquelle sentence, est-il dit, en la délibération du 10 mai » 1603, sera exécutée à la diligence desdits procureurs, présente- » ment aux fins des statuz et en sont dès à présent chargez ; » *suppliant Messieurs de la justice séculière de leur tenir main* » *forte.* »

Les Procureurs.

Les véritables administrateurs de la confrérie étaient les procureurs, dont les fonctions étaient annuelles. Ces dignitaires étaient chargés de percevoir les revenus et les amendes prononcées contre les frères, et de faire les dépenses, particulièrement celles du banquet de confrérie de la Saint-Nicolas :

« Item en ladite confrérie devent estre trois procurours par » chacun an lesquelx feront appareiller et querront a digner esditz » freres le iour de ladite feste... » — Dès 1389, sans que l'on en soupçonne le motif, on dérogea aux statuts en ne nommant que deux procureurs au lieu de trois ; — l'on remarque que ces deux dignitaires furent presque constamment pris dans la noblesse ou le clergé; mais ce fait s'explique par la raison que les procureurs en charge désignaient eux-mêmes leurs successeurs à l'assemblée des frères, qui les agréait. Cette dérogation dura jusqu'au dix-septième siècle ; mais, en 1634, les membres de l'ordre du Tiers, fort nombreux dans la confrérie, réclamèrent le retour à la règle primitive, et, à partir de l'année suivante, il y eut trois procureurs, chacun des ordres nommant le sien. La délibération prise à ce sujet mérite d'être reproduite ; — « Cejourd'huy dix^e^ may seize » cent trente quatre, les frères de la noble confrarie M^r^ saint Nico- » las fondée et servie en l'église M^r^ S^t^ Aubin de Guerrande estants » assemblez au logis de ladite confrarie proche le chasteau dudit

» Guerrande dans lequel demeure a present Mr Françoys Lambert » leur subject et destiné pour l'assemblée des dits frères lors et » quantes qu'ils voudront.....
» Et aprez lecture avoir esté faicte à haute et intelligible voix des » statuts de ladite confrarie ont lesdits freres d'un commun con- » sentement promis et juré de garder et observer inviolablement » de poinct en poinct lesdits statuts et particulièrement pour ce » qui est des procureurs, lesquels aux fins desdits statuts seront » au nombre de trois par chacun an, scavoir un de l'Église, l'autre » de la noblesse et le troisième du tiers-estat, lesquelz seront » nommez et présentez aux freres de ladite confrarie par les pro- » cureurs en charge et estans chacun d'iceulx par ceulx de leur » ordre, scavoir : l'ecclésiastique par celx de l'église, le noble par » la noblesse et celuy du tiers par celx du tiers estat.... »

Cette conquête des frères de Saint-Nicolas appartenant au tiers-état, cette réintégration dans un droit dont ils avaient été privés depuis deux siècles et demi, fut-elle obtenue sans difficulté ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que, vingt ans plus tard, on imposa encore à cette catégorie de membres de la confrérie, à l'occasion des élections de leurs procureurs, des formalités exceptionnelles qui donnent à penser qu'ils ne furent pas complétement sur le pied d'égalité, en cette matière, vis-à-vis des deux ordres privilégiés.

Aux termes des statuts, chaque procureur sortant de charge avait la faculté de choisir et de présenter son successeur à l'assemblée. Mais, en 1656, ou imposa au procureur du tiers l'obligation de se faire assister de deux confrères, qualifiés d'*Évangélistes,* pour procéder à l'élection de son successeur. Il est regrettable que la délibération relative à cette nouveauté n'en indique pas le motif. « Ladite assemblée a dellibéré que les procureurs frères du tiers » auront deux évangélistes pour les assister à l'ellection des pro- » cureurs subséquents, qui seront nommés pas le sieur Abbé... » (10 mai 1656.)

Quoi qu'il en soit, il résulterait d'une délibération de 1660 que les élections de procureurs furent une occasion de désordre ; pour

y remédier, « il fust arresté d'un commun advis et consentement que doresnavant la pique et marque des croix pour la nomination des procureurs seroit faite à la table de monsieur l'Abbé, en la chambre du prateau, où tous les confrères seroient appelés par trois coups de tambour. Et sera cecy publié à la grand'messe du jour saint Nicolas. » (12 mai 1660.)

Les fonctions de procureur étaient gratuites et obligatoires. En 1688, écuyer Jacques Le Mintier, sieur du Bignon, ayant refusé de les accepter, fut, pour ce motif, rayé de la confrérie. Pareille mesure fut prise à l'égard d'un chanoine de Vannes, l'abbé de Trévelec, élu en 1723. La même année, noble homme Charles Morvan, sieur de Kerpondarme, alloué et lieutenant général de police à Guérande, fut aussi rayé pour semblable refus. Ce magistrat ayant été nommé dans l'ordre du tiers, mais prétendant appartenir à l'ordre de la noblesse, soit à raison de sa profession, soit par droit de naissance, il crut déroger en acceptant le mandat qui lui était conféré par l'ordre du tiers. Toutefois, deux années après, le sieur de Kerpondarme, ayant daigné accepter les fonctions de procureur du tiers, fut réintégré dans la confrérie ; mais ce ne fut pas sans protestation de sa part, ainsi que le cartulaire le constate en ces termes : « .... Lequel a déclaré accepter cette charge par considération pour la confrérie, sans préjudicier à ses droits et priviléges, d'aultant qu'on ne peut l'obliger dans l'ordre du tiers... » — C'étaient là des prétentions que la confrérie se refusait à ratifier. Il résulterait de ce fait, qu'à partir de 1635 la liste des procureurs de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande peut être considérée comme établissant une sorte de preuve de noblesse à l'égard des procureurs élus dans l'ordre de sa noblesse ; et de roture, pour ceux qui représentèrent l'ordre du tiers-état.

Nous avons dit que chaque procureur désignait son successeur. Des délibérations de 1521 et 1527 indiquent la manière de procéder à cette désignation.

« .... Et furent audit an instituez à procureurs maistre Jacques » de Kercabus, chanoine de Guerrande, et Guillaume Gouayre,

» seigneur de Reneguy, *par la tradition des chappeaulx leur baillés* » *à la mode accoustumée, par Julien de Saint-Martin, seigneur* » *de Querpondarme, et Guillaume Querveno lesné.* Et fut maistre » Jehan Baye institué abbé. Item fut continué Jacques le Baron » Chaspou. » (10 mai 1527.)

En quoi consistait *la tradition des chapeaux?* Pour avoir l'explication de ce cérémonial, reportons-nous à l'année 1685. A cette époque, les vieilles coutumes, les vieilles traditions étaient très-négligées; il y en avait même qui étaient complétement tombées en désuétude depuis longtemps, on l'a déjà fait remarquer; et cela, malgré les rappels réitérés au règlement et les condamnations à l'amende. En 1685, noble et discret messire Claude Bazin de Bezons, prévôt du chapitre de Guérande, prieur de Pirmil, abbé de la Confrérie de Saint-Nicolas, eut à sévir contre les procureurs qui « avoient obmis de faire faire *la crosse et chapeaux de fleurs*, suivant les anciennes coutumes de la confrérie... » Pour cette grosse faute, les trois procureurs furent « condamnez de payer les parcelles de soixante solz au profit de la confrérie: ce qu'ils firent à l'endroit à noble homme Paul Planchette sieur de Tréhé », nouveau procureur pour le tiers.

Une crosse et des chapeaux ornés de fleurs étaient donc les insignes des fonctions d'abbé et de procureurs, dans les assemblées et les cérémonies de la confrérie Saint-Nicolas. Ces insignes étaient les derniers vestiges de la très-ancienne fête du Mai.

Trois ans après la condamnation prononcée contre les procureurs, une nouvelle atteinte fut officiellement portée aux antiques usages de la confrérie: une délibération du 18 mai 1688 supprima la crosse et les couronnes de fleurs des abbés et des procureurs à la procession de la fête patronale: « Il a esté arresté... que désormais il ny aura plus de tambours à la procession et que monsieur l'abbé ny messieurs les procureurs ne porteront plus ni crosse ni couronne de fleurs comme on a fait au passé. Et que la procession se lèvera dans l'église de Saint-Aubin, et on yra en chantant, sortant de la ville par la porte de Saint-Michel, et on rentrera par celle de Saillé,

et ensuite on fera le tour de l'église de Nostre-Dame-la-Blanche pour se rendre à Saint-Aubin. Et pour marque de nos dits sieurs l'abbé et procureurs, au lieu de crosse et couronne de fleurs, il a esté arresté qu'ils auront chacun un cierge de cire blanche du poids d'une livre auquel on attachera les petits tableaux de saint Nicolas... »

Ainsi, au lieu de marcher couronnés de fleurs et la crosse à la main, en tête de la confrérie, l'abbé et les procureurs porteront un cierge orné d'un tableau de saint Nicolas, à la procession du 9 mai : plus de fleurs, plus de tambours ! Hélas ! disons-le, une influence étrangère dut peser sur cette décision de l'assemblée de confrérie, et il convient d'en reporter la responsabilité à un évêque de Nantes, Gilles de Beauvau, dont la signature se remarque à la suite de la décision de 1688, que l'on vient de lire : « Représenté le compte de l'autre part à Monseigneur l'evesque de Nantes dans le cours de sa visite à Guérande le 19e jour de may. (Signé) de Brain, — Gilles, Evesque de Nantes. » — Que l'on ne soit pas surpris d'une telle opinion. N'est-ce pas sous l'épiscopat de cet évêque que la fête de saint Nicolas fut supprimée dans toute l'étendue du diocèse de Nantes ? Un autre prélat du même siége, Pierre Mauclerc de la Musanchère, montra également des dispositions peu révérencieuses envers le saint évêque de Myre. En 1747, raconte l'historien Ogée, l'évêque de Nantes et son chapitre décidèrent que la procession de la Fête-Dieu n'irait plus à l'église Saint-Nicolas, comme à l'ordinaire. Pendant cette cérémonie, il survint une pluie si abondante, qu'on fut obligé d'entrer le Saint-Sacrement à Saint-Saturnin. Le peuple se mit à crier que c'était une punition du ciel (lisez saint Nicolas), irrité du changement qu'on avait fait dans l'ordre de la procession. — Mais bientôt, Mgr de la Musanchère essaya de réparer l'irrévérence commise envers saint Nicolas en s'enrôlant sous la bannière de notre confrérie guérandaise, comme l'avait fait son prédécesseur, Turpin Crissé de Sansai. Toutefois il est à remarquer que l'inscription du nom de notre prélat est signalée par cette mention : *Non solvit ;* cela signifie que le nouveau frère ne

s'acquitta pas du droit d'entrée dû à la confrérie. Mais, hâtons-nous de le dire, l'évêque actuel de Nantes, Mgr Fournier, a amplement réparé les actes et acquitté les dettes de ses prédécesseurs, en élevant la plus belle église de Nantes à la gloire de Dieu et de monseigneur saint Nicolas !

Aux termes des statuts, on l'a déjà dit, les procureurs étaient spécialement chargés de faire préparer le banquet de confrérie du jour de la fête patronale. Nos dignitaires, il faut leur rendre cette justice, montrèrent dans l'accomplissement de ce devoir statutaire une bonne volonté, un zèle même, qui, dépassant bientôt la règle, créa certains abus que la confrérie ne parvint pas à déraciner. Entrons à ce sujet dans quelques détails ; ils méritent que l'on s'y arrête.

Sous le nom de *potation,* MM. les procureurs prirent l'habitude, on ne sait à quelle époque, de faire servir au personnel de la psallette du chapitre de Saint-Aubin une collation composée seulement de pain et de vin, le jour de la Saint-Nicolas, *après le Placebo.* Des abus ou des excès furent-ils commis à cette occasion? on ne saurait le dire ; mais l'assemblée de confrérie crut devoir intervenir pour modérer une générosité qui se faisait à ses dépens ; en 1658 elle décida ce qui suit : « A l'advenir, les procureurs envoiront seulement à la psalette, incontinant après le Placebo chanté, trois pots de vin rouge, trois pots de vin blanc et pour six sols de pain, pour la potation des chantres et sans qu'ils y puissent faire aucune plus grande despance... — Est entendu que la potation qui sera envoyée à la psalette par les procureurs entrants le jour de la feste sera sans diminution de celle que les procureurs sortants ont accoutumé de faire le jour de la Vigille de ladicte feste Saint-Nicolas. »

Trois pots de vin rouge, trois pots de vin blanc et six sous de pain! Ces quantités indiquent que nos potations ne seraient pas ici synonymes de *collation,* puisqu'il s'agissait plutôt de boire largement que de prendre un léger repas.

La délibération de 1658, prise à l'occasion de la potation du jour Saint-Nicolas, fait mention d'un autre service de même nature qui

avait lieu la veille de la même fête. Cet état de choses continua pendant quelques années; mais, en 1672, soit pour réduire de telles dépenses, soit à raison de la difficulté de mesurer la consommation du pain et du vin à l'appétit et surtout à la soif des chantres de Saint-Aubin, la confrérie intervint de nouveau : «..... Et comme lesdits abbé et confrères, désirent oster et desracinerl tous les abus quy se sont glissez en ladite confrarye, ils ont tous d'un commun advis et consentement arresté que désormais et par cy-après, la potation ou repas qui se faict à la psalette après le Placebo du jour de la feste de saint Nicolas sera à jamais esteinte....» (Délibération du 10 mai 1672.)

L'arrêté de 1672 parvint-il à supprimer ces repas, ou plutôt ces libations interlopes? On n'oserait l'affirmer, bien qu'il n'en soit plus question dans le cartulaire.

D'autres abus gastronomiques furent encore introduits par les procureurs. Il vient d'être question de la potation du jour de la fête Saint-Nicolas, et de celle de la veille; ce ne fut pas tout; il n'y a jamais, on le sait, de fête sans lendemain : messieurs les procureurs banquetaient donc, le lendemain de la fête patronale, à l'occasion des comptes que les procureurs sortant de charge rendaient aux procureurs entrant en fonctions. Le jour du Sacre, ces dignitaires tenaient encore table; ils déjeunaient avant la procession, et, après cette cérémonie, à laquelle ils assistaient avec tous les membres de la confrérie, ces messieurs se réunissaient encore pour dîner ou souper. Mais on serait dans l'erreur si l'on se figurait que ces banquets particuliers fussent anodins; non, MM. les procureurs savaient vivre, ils réunissaient à leur table de nombreux invités. C'était, bien entendu, la confrérie qui en faisait les frais. Cependant, en 1749 et 1750, elle crut devoir modérer encore dans leurs effets dispendieux les généreux élans de bonne confraternité des administrateurs de leurs finances; voici à ce sujet des extraits du cartulaire :

« Les frères ont arresté et convenu que le déjeuné du jour du Sacre subsistera également que le soupé à l'ordinaire. Bien entendu

qu'il n'y aura de convïés audit soupé que MM. les confrères qui auront été procureurs, et MM. les diacre, sous-diacre et sous-chantre qui auront servi aux cérémonies du jour de la fête seront nés priés....» (2 juin 1749.)

«.... A esté arresté que réformant les anciens usages pour les repas seulement, que le dîné du prateau le jour saint Nicolas, 9e may, subsistera, également que le soupé du jour de la rendition des comptes; le déjeuné du jour du Sacre entièrement supprimé pour le bien et soutien de la confrairie....» (13 mai 1750.)

On le voit, les fonctions de procureur, qui devaient être gratuites, étaient cependant devenues bien onéreuses pour la confrérie.

En résumé, cela faisait trois banquets au lieu de l'unique dîner fondé en 1350. Les antiques réjouissances : cavalcade du mai, représentations historiques, c'est-à-dire les excercices du corps et de l'esprit, avaient disparu depuis longtemps. Quant au dîner statutaire, non-seulement il résista à la transformation des usages de la confrérie, mais on peut dire que cette antique institution tendait à s'entourer de plus en plus d'accessoires imprévus en 1350, et qu'il fallut l'intervention réitérée de l'assemblée des frères de Saint-Nicolas pour modérer les ardeurs gastronomiques des zélés procureurs.

F. Jégou.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

UN SOLDAT VENDÉEN

VIE ANECDOTIQUE D'ALEXANDRE LAPIERRE *

Un Défi.

On était au fort de l'hiver, les bleus et les Vendéens étaient établis de chaque côté d'un vallon et une rivière glacée se trouvait au milieu. Les deux partis s'observaient, mais paraissaient craindre de commencer l'attaque.

Lapierre ne s'accommodait point de cette situation, et, pour en couper la monotonie, il fit un de ces coups de tête qui lui étaient familiers. Il prit une bouteille dans sa main et s'avança à cheval jusque sur la rivière. Alors il cria aux républicains qu'il invitait le plus brave d'entre eux à boire un coup avec lui, mais à la condition de se battre ensuite.

Personne ne répond à son appel. Il vide la bouteille d'un trait, la jette sur la glace et s'écrie : « Vous êtes tous des lâches ! » puis il s'éloigne avec un geste tout aussi méprisant que le mot attribué au général Cambronne.

Les républicains eurent du moins la courtoisie de ne pas tirer sur lui.

Comment on joue sa vie.

Vers la fin de la guerre, les républicains établis à Saint-Mesmin s'étaient retranchés dans l'église. Ils avaient pratiqué des espèces

* Voir la livraison de décembre, pp. 484-488.

de meurtrières au-dessus de la voûte, et de là ils pouvaient diriger un feu plongeant dans toutes les directions.

Les Vendéens voulurent les déloger, mais, comme ils n'avaient plus d'artillerie, l'opération offrait des difficultés. On ne savait comment forcer l'édifice, et Lapierre entendait répéter autour de lui que l'approche était dangereuse.

— Dangereuse ! dit celui-ci, je me charge, moi, d'aller à cheval donner un coup de sabre dans la porte.

— Tu ne serais toujours pas si fou !

— Voulez-vous seulement parier une bouteille de vin ?

Le pari fut fait. Lapierre avait du coup d'œil : il avait calculé que lui et son cheval pouvaient s'abriter sous le voussoir de la porte et qu'il n'y avait de danger que pour l'aller et le retour. C'était déjà bien assez. Il s'élance au galop, donne deux vigoureux coups de sabre dans la porte, et, après une pose d'un moment, il repart comme un trait. Les bleus tirèrent sur lui, mais sans l'atteindre.

Le découragement.

Lapierre n'eut pas que de bons moments dans sa vie. Presque toujours il porta la mauvaise fortune avec courage, mais il eut son heure de défaillance.

Les Vendéens avaient subi une série d'échecs, tout s'était débandé et les soldats se sauvaient vers le centre du Bocage pour attendre des jours meilleurs. Lapierre avait perdu son cheval et il était épuisé de faim et de fatigues.

Arrivé dans les environs de Châtillon, il laisse filer ses camarades, prend deux pistolets dans ses mains et s'assied seul sur un rocher, la face tournée vers l'ennemi. D'autres fuyards arrivent et le trouvent dans cette posture.

— Que fais-tu là ?

— Je suis las de ce métier, je veux en finir. Les bleus vont venir, je tuerai les deux premiers, les autres me tueront.

— Mais tu es fou !

— Fou ou non, laissez-moi ; autant vaut mourir aujourd'hui que demain. Sauvez-vous ; moi je ne puis plus marcher, je reste.

Ses camarades se gardèrent bien d'accéder à son désir. L'un enleva ses pistolets, deux autres le prirent par le bras et le contraignirent à les suivre.

Première captivité.

La guerre était finie. On voyait bien encore quelques groupes armés échanger des coups de fusil avec les bleus, mais ces derniers efforts d'un héroïsme obstiné ne pouvaient amener aucun résultat et ils devenaient de plus en plus rares.

Lapierre se tenait dans les environs de la Sèvre et allait un peu au hasard, évitant de son mieux la rencontre des républicains. Mais un jour qu'il se trouvait à la Pommeraye dans la boutique d'un forgeron, il fut surpris par une colonne républicaine et fait prisonnier. On le conduisit à Fontenay, et là il eut le choix, ou de prendre du service pour la république, ou d'être fusillé. Malgré sa répugnance à suivre un drapeau qu'il avait tant combattu, il adopta le premier parti, mais il mit pour condition qu'il ne serait pas employé dans la Vendée.

En conséquence, on le dirigea sur Brest, où il fut incorporé dans l'armée de débarquement qui était alors en voie de formation, et que le général Hoche devait conduire en Irlande.

Seconde captivité.

L'expédition d'Irlande fut dispersée par la tempête et échoua complétement. C'est pour ce motif sans doute que les historiens n'ont jeté sur elle qu'un regard distrait ou l'ont condamnée sans examen ; car l'on est toujours porté à blâmer ce qui n'a pas réussi. Cependant ce ne fut pas le projet le plus mal conçu que forma la République, et, d'après ce que disait Lapierre, il avait des chances de succès. Les troupes étaient excellentes, et les Irlandais étaient disposés à se joindre à elles. Si l'armée eût pu arriver à sa desti-

nation, il est à croire qu'elle eût suscité de graves embarras à l'Angleterre. L'appréciation d'un soldat n'est pas d'un grand poids, je le sais, mais les faits ont toujours leur importance, quelle que soit la source où on les puise.

Lapierre m'a raconté ce qui se passa en Irlande, il y a longtemps, et son récit est confirmé par les mémoires anglais dont j'ai lu des extraits depuis; c'est ce qui prouve que ses souvenirs étaient exacts.

Il était de ceux que la tempête poussa en Irlande et qui débarquèrent dans l'île, au nombre de 1,500 hommes environ, 2,000 au plus. Dès que le bruit de leur arrivée se fut répandu, les Irlandais accoururent pour se joindre à eux, mais ils virent bien vite que c'était une entreprise manquée, et il se retirèrent, pour ne pas se compromettre inutilement.

Le détachement français était donc abandonné à lui-même, et il se trouvait dans une situation des plus tristes. Les soldats avaient leurs armes et quelques vivres, mais c'était tout. Aussi les Anglais en eurent d'abord plus de pitié que de peur. A la vue de ces hommes pâles et amaigris, réduits à coucher sur la terre nue, ils s'imaginèrent qu'ils n'auraient pas l'idée de combattre et ils leur proposèrent de se rendre. Sur leur refus il les attaquèrent avec des forces à peu près égales, mais ils s'aperçurent, à leurs dépens, qu'ils avaient trop méprisé ces hommes malheureux. Les Français marchaient au feu si naturellement et ils chargeaient avec une telle vigueur, que les Anglais tout surpris plièrent devant eux; dans plusieurs engagements ces derniers eurent le dessous. Ils comprirent alors qu'ils avaient fait une faute et qu'il était dangereux de continuer ce système, surtout en présence des Irlandais, fort attentifs à suivre les événements. Ils se tinrent sur la défensive et se hâtèrent de réunir une véritable armée, que Lapierre évaluait à 15,000 hommes au moins.

Devant des forces d'une supériorité numérique si écrasante le courage devenait inutile. Les Français, déjà cernés, consentirent à se rendre et furent faits prisonniers.

Lapierre soldat de l'Angleterre.

Les soldats français, les marins surtout, que le sort de la guerre fit tomber entrer les mains des Anglais, se plaignirent souvent du sort qu'ils eurent à subir. Pour Lapierre, il tenait un autre langage. Il disait bien qu'on se moquait des prisonniers parce qu'ils préféraient la soupe au rosbif; les Anglais les appelaient mangeurs de soupe, mais c'était son seul grief. Comme, à part cela, ils étaient fort bien traités, il pardonnait volontiers ces plaisanteries.

Malgré tout, la vie désœuvrée ne convenait point à Lapierre, et il ne prenait qu'un goût médiocre aux conversations de ses camarades, dont les idées républicaines le froissaient sans l'ébranler. Il y avait là des émigrés avec lesquels il se mit bien vite en rapport. Par leur entremise, les Anglais connurent son histoire ainsi que ses dispositions, et ils lui proposèrent de prendre du service dans leur armée. Il hésita d'abord, mais on lui donna l'assurance qu'il ne serait pas employé contre les Français et il finit par accepter.

Il fut enrôlé dans un régiment qui partit presque aussitôt pour Lisbonne. Il passa tout le temps de son engagement dans cette ville, et ce ne fut pas le plus mauvais de sa vie. Car il obtint de reprendre sa lime et son marteau et, comme il était bon ouvrier, il gagnait beaucoup d'argent, tout en rendant fort peu de services aux Anglais comme soldat.

Lapierre à Saint-Domingue.

Je ne sais ni à quelle époque ni pour quel motif Lapierre revint en France, mais il finit par y rentrer et il fut maintenu sous les drapeaux. Il ne resta pas longtemps inactif.

En 1801, l'expédition de Saint-Domingue fut résolue et il dut en faire partie. Là comme ailleurs il se battit bravement, mais le courage ne pouvait rien contre un ennemi qui se renouvelait sans cesse, et surtout contre l'influence terrible du climat.

Après des combats nombreux et des succès considérables, les maladies firent de tels ravages dans l'armée, qu'elle se trouva

presque anéantie. Les quelques milliers d'hommes qui restaient ne pouvaient plus rien entreprendre, et ils avaient à se défendre contre une flotte anglaise, accourue pour achever leur perte.

J'ignore si Lapierre s'était réfugié à l'île de la Tortue, avec le général Leclerc, ou s'il était resté à Saint-Domingue ; il m'a seulement raconté qu'il se trouvait bloqué dans un port et que l'entrée du goulet était soigneusement gardée par les croiseurs ennemis. Il fallait se rendre ou forcer le blocus pour rentrer en France, car la position n'était plus tenable. Malgré la connaissance qu'il avait faite des Anglais, il se souciait peu de tomber entre leurs mains, et, cette fois du moins, il se trouvait en parfaite communauté d'idées avec ses compagnons d'infortune. Par malheur l'évasion paraissait presque impossible, et il y eut plusieurs jours de terrible angoisse pour ces derniers survivants d'une grande expédition.

Les troupes furent embarquées et Lapierre eut la chance d'avoir affaire à un capitaine qui était homme de ressources et d'énergie. Après plusieurs tentatives simulées pour sorties, il finit par passer, malgré les Anglais ; il déjoua toutes leurs poursuites et ramena son navire en France.

Un duel maritime.

Lapierre était fait pour les aventures et les situations extrêmes. Dès qu'il se fut un peu reposé, il dut partir pour Toulon, où il ne resta pas inactif. Il prit la mer sur un navire (une frégate apparemment), qui avait mission de parcourir la Méditerranée et de surveiller les mouvements des Anglais. L'occasion de combattre se présenta, et le capitaine parut la saisir sans hésitation. Lapierre n'avait pas à se préoccuper s'il remplissait en cela ses instructions ; pour lui, son devoir était de se battre bravement, et il n'y fit pas défaut.

Les Français étaient 800 hommes sur leur navire, les Anglais étaient moins forts, ils n'étaient que 600, et sans doute le nombre des canons était en proportion de part et d'autre. Malgré leur infériorité, les Anglais voulurent soutenir l'honneur de leur pavillon; ils acceptèrent la lutte. La canonnade commença des deux côtés, et

dès le début elle fut d'une violence sans égale. Les Anglais avaient compté sans doute sur la supériorité de leurs maneuvres, mais le capitaine français les serra de si près, que l'infanterie prit part à l'action, et la fusillade fit dans les équipages des ravages plus grands encore que ceux de l'artillerie.

On se battit jusqu'à extinction, et les deux navires offraient le spectacle le plus lamentable. Ils étaient tellement criblés de boulets, qu'ils pouvaient à peine se soutenir sur l'eau, et toute évolution devenait impossible. A la fin, il ne restait plus que 80 hommes valides parmi les Anglais, et les Français n'en avaient eux-mêmes que 120. Les premiers furent pourtant obligés de se rendre, et les deux navires mutilés se traînèrent comme ils purent dans le port espagnol le plus voisin.

Troisième captivité.

Après cette terrible victoire, Lapierre n'avait épuisé ni son courage, ni ses forces; il put se rembarquer, pour suivre la flotte et prendre part aux grandes opérations navales qui se préparaient. On le plaça sur un vaisseau espagnol appelé *le Saint-Aulaire*. C'était un lourd bâtiment et un pitoyable voilier; aussi il ne tarda pas à être entouré par les Anglais, et il n'eut qu'à se rendre sans combat. Les matelots furent séparés des soldats et on mit l'équipage sur deux vaisseaux pour le déposer à Gibraltar.

Durant le trajet, le vaisseau où se trouvait Lapierre fut accosté par des Marocains, qui demandèrent à parler au capitaine. « Ces brigands viennent pour nous acheter », dirent les prisonniers; puis, s'adressant à Lapierre: « Toi, tu sais l'anglais, écoute attentivement, et, si le capitaine a l'air de s'entendre avec ces gredins, il faut sauter sur les armes et brûler le navire plutôt que de nous laisser vendre comme des moutons. »

La mission de Lapierre ne fut pas difficile à remplir, car l'officier anglais reçut les Marocains sur le pont, en présence de tout le monde. Il les laissa exposer le but de leur visite, et quand ils eurent parlé, il leur répondit qu'une telle proposition était pour lui une insulte.

Il les somma avec indignation de prendre le large immédiatement, sans quoi il allait les jeter à la mer et couler leur embarcation. Ils n'insistèrent pas et déguerpirent au plus vite.

Lapierre débarqua à Gibraltar, et il y demeura prisonnier de guerre pendant plusieurs mois. Là, comme en Irlande, il n'eut point à se plaindre et fut traité fort humainement, tout le temps que dura sa captivité.

Le vin de Malaga.

Lapierre fut mis en liberté probablement en 1806, à l'époque où l'amiral Villeneuve obtint lui-même de rentrer en France. Il prit la route de terre, et traversa toute l'Espagne, avec un autre soldat nommé Rondeau, Vendéen comme lui.

Après quelques étapes, ils arrivèrent au milieu des vignobles de Malaga, et ils jugèrent que c'était une occasion toute naturelle de faire connaissance avec un vin dont la célébrité leur était connue. Mais, malgré la vivacité de leur envie, ils eurent quelque peine à la satisfaire, car ils voyaient des vignes partout et les raisins étaient presque mûrs, mais les raisins ne sont pas du vin et ils ne trouvaient aucun moyen de s'en procurer. A la fin pourtant, ils rencontrèrent, au croisement de deux routes, une petite maison où l'on en vendait. « Voilà notre affaire », dirent-ils, et aussitôt ils entrèrent.

Une vieille femme était seule pour les recevoir. A la vue de ces deux hommes, dont l'accoutrement fané lui était inconnu et dont la physionomie n'était pas de première douceur, elle parut surprise et se tint sur la défensive. Les deux troupiers s'en aperçurent et, sans vouloir abuser de leur position, ils résolurent d'en profiter. La chaleur était forte; ils commencèrent par déposer leurs sacs sur la table, et Lapierre dit en mauvais espagnol : « Eh ! la vieille ! il nous faut un demi-azumbre de vin, et du meilleur ! » Il prononçait *assombre*, et il est à croire qu'il se méprenait sur la signification de ce mot.

La bonne femme leur apporta une bouteille contenant un litre environ. Ils la vidèrent assez rapidement, et quand ils eurent fini,

Lapierre dit à son camarade : « Es-tu saoul, toi ? — Mais non ! — Ni moi non plus. Il faut en boire une autre. — Je le veux. » — « Eh ! la vieille ! c'est vide ça », dirent-ils en montrant la bouteille ; « il faut remplir de nouveau. » La pauvre femme se mit à les regarder, et refusa. — « Oh ! non, dit-elle, je ne veux pas qu'on s'enivre chez moi ; vous en avez assez. »

— « Tiens ! reprit Lapierre, as-tu peur de n'être pas payée ? Ou nous prends-tu pour des religieuses ? Ne crains pas ! de vieux troupiers comme nous, ça a la tête solide, et nos bourses ne sont pas aussi ridées que ta figure ! » En même temps il déposa de l'argent sur la table.

Il est douteux que la vieille pût le comprendre, car, outre qu'il prononçait d'une façon burlesque, il mêlait le français et l'espagnol avec un sans-façon très-peu grammatical. Cependant elle leur donna une seconde bouteille. Celle-ci alla rejoindre la première, et nos deux buveurs de se faire la même demande et la même réponse que précédemment.

— « Ton vin est bon, dit Lapierre en s'adressant de nouveau à la vieille, remplis encore ta bouteille. » Cette fois la bonne femme refusa tout net.

— « C'est assez, dit-elle, vous n'en aurez plus ; vous seriez ivres à rouler par terre, et je ne veux pas de pareille chose chez moi. » — « Autrefois, reprit Lapierre, j'aimais bien les sermons ; mais il y a longtemps que je n'en ai pas entendu, et ce n'est pas le moment de recommencer. Si tu ne veux pas donner du vin, je vais en prendre ; je sais à présent où il se trouve. » En même temps, il saisit la bouteille d'une main et fit semblant de se lever.

La vieille céda encore et apporta une troisième bouteille ; mais avec un air de mauvaise humeur très-marqué. Ils la burent assez lentement, et, après l'avoir vidée, ils se dirent : « Pour cette fois, c'est assez : partons. » Ils payèrent, reprirent leurs sacs et partirent.

Dès qu'ils furent à la porte, Rondeau portant la main à sa tête,

s'écria : « Ah !... je suis perdu ! » — « Moi aussi, reprit Lapierre ; cette vieille était plus fine que nous. C'est égal, il faut filer. »

Ils se mirent en route, mais le pas accéléré devint tout à fait impraticable. Au bout d'un kilomètre environ, le malheureux Rondeau, qui décrivait des zigzags démesurés, alla piquer une tête dans le fossé, et il y resta comme un sac de laine. Lapierre, qui trébuchait lui aussi, n'avait pourtant pas perdu le raisonnement, il se dit : « Le soleil baisse, il faudra passer la nuit ici ; si je vais relever mon camarade, nous allons faire deux fagots dans le même lien, et nous serons mal couchés tous deux ; je vais choisir un autre lit. » On était au temps de la moisson, et il y avait des gerbes au delà du fossé ; Lapierre tâche de le franchir, dispose quelques gerbes pour lui servir d'abri, et il s'étend auprès. Le sommeil ne se fit pas attendre, et il dormit si bien qu'à son réveil, le soleil était déjà à quelque hauteur au-dessus de l'horizon.

Il regarde autour de lui, et il croit d'abord qu'il revient de l'autre monde ; mais en creusant ses souvenirs, il finit par se rappeler l'aventure de la veille. Il retourne sur la route et retrouve son camarade, qui n'avait pas bougé et dormait toujours.

Il le réveilla, et il fallait se mettre en route, mais ni l'un ni l'autre ne savaient quelle direction prendre. Ils marchèrent au hasard, et, au bout de quelques minutes, ils aperçurent la malencontreuse maison, théâtre de leur équipée. Ils se gardèrent bien d'y rentrer et rebroussèrent chemin au plus vite.

La leçon du moins fut bonne, car, à partir de ce moment, ils se défièrent du vin d'Espagne et ils rentrèrent en France sans nouvel incident.

Lapierre depuis ses campagnes.

A son retour d'Espagne, Lapierre reçut son congé : il l'avait bien gagné. Il se remit à son métier de serrurier, et, au bout de quelque temps, il se maria, au Boupère, où il demeura toujours depuis.

Cet homme, qui avait subi toutes les privations et vécu sous des

climats si différents, connut à peine la maladie jusqu'à sa vieillesse. Il prit part, pendant douze ans, aux combats les plus meurtriers ; il se battit cent fois à l'arme blanche, et il ne fut jamais blessé grièvement. Il avait la tête et les épaules labourées de cicatrices, mais aucune de ces blessures n'avait été sérieuse.

Il reçut la décoration du Lys en 1815, et un brevet d'honneur en 1821 ; ce sont les seuls documents sur sa carrière militaire que l'on ait retrouvés après sa mort.

Il combattit avec le même courage sous deux drapeaux ; mais il n'aima que le premier ; c'est pourquoi il ne se donna pas même la peine de conserver ses états de services sous la République et sous l'Empire.

Lapierre vécut quatre-vingt-huit ans ; il mourut au Boupère, le 12 janvier 1864. Il avait vu si souvent la mort de près, qu'il l'attendait comme une vieille connaissance. Depuis plusieurs années, il se préparait à la recevoir en chrétien, et il la subit sans émotion.

L'Abbé Augereau.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DOCUMENTS SUR L'ILE DE BOUIN (VENDÉE), précédés d'une notice historique, par MM. Luneau, ancien député, et Édouard Gallet, membre de plusieurs sociétés savantes. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1874. In-8°. 628 p. et 2 cartes.

L'île de Bouin, aujourd'hui réunie au continent, est située dans le fond de la baie de Bourgneuf, près de Noirmoutier, à l'extrémité nord-ouest du département de la Vendée ; c'est une des quatre communes du canton de Beauvoir-sur-Mer, arrondissement des Sables-d'Olonne : elle a maintenant 42 kilomètres de tour et 5,000 hectares de superficie, et, à l'endroit qu'elle occupe actuellement, il n'y avait dans le principe que trois ou quatre rochers, éloignés de quelques kilomètres les uns des autres, autour desquels vinrent s'agglomérer insensiblement les vases charriées par les courants de la Loire, de manière à ne former, enfin, qu'un seul bloc, composé de terrains calcaires et de terrains d'alluvion et défendu artificiellement par des digues contre les inondations.

Bien des événements se sont passés sur ce petit coin de terre depuis sa formation géologique, et c'est leur histoire qu'ont entrepris d'écrire MM. Luneau et Gallet, à l'aide d'un grand nombre de documents inédits, qui leur ont été fournis, soit par leurs collections particulières, soit par les archives paroissiales, soit par plusieurs collections privées, entre lesquelles il faut citer, en première ligne, celle de M. Louis Petit, le laborieux trésorier de la Société archéologique de Nantes. Les questions historiques les plus variées sont abordées dans cette étude, qui, remontant aux mé-

moires géographiques de Strabon, s'étend jusqu'aux époques néfastes où l'île de Bouin, sous la Terreur, avait reçu le nom d'*Ile Marat*. Nous passons en revue avec les auteurs, après un aperçu sur les franchises des Marches communes et le partage de l'île, les seigneurs de la partie poitevine, barons de la Garnache, sires de Thouars, de Clisson, etc., et les seigneurs de la partie bretonne, sires de Rays, de Machecoul et de Bessay ; puis les seigneurs de l'île réunie dans la même main : les Clérambault, les Ponchartrain, le duc de Nivernais et Louis XV. Ces noms célèbres font comprendre tout l'intérêt qui s'attache à l'histoire successive de la petite île qui résista courageusement aux invasions normandes, aux incursions des Espagnols et des Anglais ; qui soutint l'effort des guerres de religion et celui des guerres de la Vendée.

Parmi les documents fort curieux qui forment la majeure partie du volume, nous citerons, en particulier, la coutume de l'île de Bouin (888-1421-1644) ; un fragment d'un censif dressé vers l'année 1150 ; une confirmation de priviléges, datée de juin 1342 ; le serment prêté, sur l'autel de Bouin, le 23 mai 1412, par Gui de Laval, seigneur de Retz et de Bouin, de n'imposer aucune charge nouvelle aux habitants ; des lettres de Louis XI, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIV, confirmant leurs franchises, et une foule de pièces concernant les transmissions de propriété seigneuriale.

L'un des chapitres les plus remarquables du livre est celui qui traite de la justice et de l'administration dans l'île avant 1789, et surtout pendant la période de séparation, lorsque le sénéchal de Poitou et celui de Bretagne se partageaient alternativement les pouvoirs. Il y a là un véritable modèle d'exposition pour ceux qui voudront écrire un jour l'histoire de nos communes rurales ; et, comme l'île de Bouin avait un luxe tout particulier d'officiers judiciaires (elle a eu jusqu'à dix-neuf notaires à la fois !) on peut trouver dans le livre de MM. Luneau et Gallet une foule de notions utiles et intéressantes sur les attributions pratiques d'un grand nombre d'offices de judicature, assez peu connus aujourd'hui de

bien des personnes qui se piquent d'étudier et d'approfondir l'histoire provinciale. Lorsque toutes nos communes possèderont leurs annales, comme les possède maintenant celle de Bouin, alors seulement on pourra songer à écrire la vraie histoire intime de la France : non pas celle de ses ministres et de ses grands capitaines, mais celle de son peuple et de ses institutions.

LARVORRE DE KERPENIC.

TRIBUNS ET COURTISANS, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. — 1 vol. in-18, Paris, Alph. Lemerre, passage Choiseul, 31.

La *Revue de Bretagne et de Vendée,* après avoir publié la préface du nouveau livre de l'éminent académicien M. de Laprade, me donne aujourd'hui la mission d'en parler à ses lecteurs. Je n'ai jamais eu l'occasion de dire tout haut ce que je pense du poète qui a écrit *Psyché,* les *Poèmes évangéliques*, les *Idylles héroïques*, les *Poèmes civiques*, et qui nous donne aujourd'hui *Tribuns et Courtisans;* aussi je suis heureux de proclamer combien sa muse inspirée a fait résonner dans mon cœur d'échos sympathiques et puissants.

Aujourd'hui un souffle de colère et d'indignation passionnée a fait vibrer les cordes de sa lyre; c'est d'Aristophane et de Juvénal qu'il emprunte les accents. Son livre, ouvert devant moi, produit à mes yeux l'effet d'un de ces tryptiques dont les ventaux, lorsqu'on les déploie, offrent aux yeux un grand tableau, flanqué de deux peintures plus étroites; trois images distinctes, mais se rattachant toutes à un même sujet, à une pensée unique : — d'un côté, *Un Conseil de famille;* de l'autre, *l'Alcade de Tampico;* entre les deux, *le Procès de Thraséas.*

Un Conseil de famille est la capitulation de conscience d'un fonctionnaire, qui, déterminé d'abord à sacrifier sa place à son honneur, est successivement ébranlé par une épouse astucieuse, par un beau-père homme d'argent, par un casuiste (que l'on croirait sorti de l'officine du journal le *Siècle,* breveté d'invention pour ces sortes de fantoches) et, enfin par sa fille Inez, une dame Benoiton en

herbe, séduite, non pas même par les beaux yeux, mais par le charmant uniforme d'un jeune capitaine de hussards, admirablement ganté. Si Horace, attaqué par les trois Curiaces, n'avait plus qu'à mourir, le pauvre homme d'État, tiraillé par cinq ennemis de sa conscience, par sa faiblesse et son ambition, n'avait qu'à succomber, et c'est ce qu'il finit par faire. Encore n'y a-t-il là qu'une insigne et déplorable faiblesse.

Mais, avec *l'Alcade de Tampico*, nous nageons dans la fange et dans la corruption. Zapata, l'Alcade, est vendu d'avance au pouvoir qui triomphera. Nous n'avons rien cité de la première pièce, quoiqu'il y ait là des vers purs comme des diamants, mais qui perdraient à être sortis de leur sertissure. Dans l'*Alcade*, se trouve un double manifeste, qui est un vrai chef-d'œuvre. Lorsque Zapata croit le... Prince Président perdu et la République assurée de vivre, il écrit cette proclamation :

Citoyens, un tyran que le Mexique abhorre
A des forfaits nouveaux se préparait encore;
Par un indigne coup longuement médité,
Don Pèdre allait chez nous tuer la liberté.
Un héros a surgi ! dans sa juste colère,
Alvarez réveilla le lion populaire...
On combattit trois jours. — Le peuple a triomphé !
Nos droits sont à l'abri, le monstre est étouffé.
Levons-nous ! imitons cet élan magnifique.
Alerte ! et crions tous : Vive la république !

Mais, au même instant, on apprend que la scène a changé ; que le monarque est victorieux, et, sous la dictée d'un juif, son créancier, désireux de sauver, non l'Alcade, mais son argent, Zapata écrit ce nouveau manifeste :

Citoyens ! un héros que le Mexique adore
A des exploits nouveaux se préparait encore;
Par un coup généreux longuement médité,
Don Pèdre allait chez nous fonder la liberté.
Un brigand a surgi ! dans sa lâche colère,
Alvarez déchaîna le tigre populaire....

On combattit trois jours. — Le prince a triomphé !
Nos droits sont à l'abri, le monstre est étouffé.
Reposons-nous, enfin ; la terre est affranchie.
Du calme ! et crions tous : Vive la monarchie !

Mais comme Zapata hésite à signer cette nouvelle rédaction, le juif insiste :

Ce siècle a trop bon cœur pour jamais s'indigner.
De plus huppés que vous ont fait pareille chose.
C'est le même morceau, seulement je transpose :
C'était pour baryton, je le mets pour ténor ;
Sur cette gamme-là, mon cher, il vaut de l'or.
Je m'y connais ! Allons, citoyen magnanime,
Prenéz des actions dans le nouveau régime....!

Or le prince lui-même arrive dans les murs de Tampico. Reçu par des vivats unanimes, sous des arcs de triomphe, il assiste au bal, il nomme l'Alcade duc de Zapata, et daigne même prendre un bain.

Ici se développe une scène, le comble de l'adulation burlesque. Zapata réunit l'ayuntamiento et distribue à chacun des membres des bouteilles contenant.....

Proh ! pudor ! l'eau du bain, dont chaque molécule
A touché la poitrine et les jambes d'Hercule !....

Il ne faut plus s'étonner, après cela, qu'aucun imprimeur n'ait osé livrer à ses presses, du temps que le preneur de bain régnait encore, cette épique reproduction d'une scène dont on ne se répétait qu'à voix basse les détails, malicieusement embellis.

Je ne sais pourquoi, entre les deux comédies aristophanesques dont il est encadré, le drame antique du *Procès de Thraséas* m'a particulièrement attiré. Est-ce la grande figure de Thraséas qui le relève à mes yeux ? Est-ce le prestige que l'histoire emprunte à l'éloignement des siècles ? *Major è longinquo reverentia*, comme dit Tacite, à qui le récit est emprunté. Ces dénonciateurs, drapés dans le laticlave, semblent moins ignobles que sous l'habit noir et le frac brodé d'or. L'ombre gigantesque et monstrueuse de Néron s'allonge

sur cette foule, et les crimes d'alors sont grands comme l'empire romain.

Enfin, la troisième partie est tout entière peuplée de grands et héroïques personnages, qui forment à Thraséas condamné, puis mourant, un cortége de vertus, païennes encore, mais sur lesquelles se reflète déjà cette première aube qui précéda le christianisme naissant. Cette belle scène hante ma mémoire et je voudrais pouvoir la citer tout entière. Je suis forcé de me borner à en détacher un lambeau.

DÉMÉTRIUS.

A nous ta dernière heure et tes derniers conseils.
Que faire en te perdant pour garder la sagesse ?

RUSTICUS.

Que faire en la gardant pour frapper sans faiblesse,
Pour renvoyer l'outrage à qui veut m'outrager,
Pour mieux servir ta cause et pour mieux te venger ?

THRASÉAS.

Gardez-moi seulement place en votre mémoire.
Mon vengeur est tout prêt...

RUSTICUS.

Quel est-il donc ?

THRASÉAS.

L'histoire.
A l'heure où mon sang coule en ce dernier frisson,
L'incorruptible muse allaite un nourrisson...
Dans tout siècle de honte et de forfaits sans nombre
Elle a ses fiers témoins qu'elle exerce dans l'ombre,
Et dont la main, brisant tout ridicule autel,
Dresse pour les tyrans un gibet immortel.

Dans ces beaux vers, M. Victor de Laprade a entendu faire allusion à Tacite, mais il nous est permis d'y chercher un autre écrivain, non moins puissant, et d'y voir le poète lui-même.

PROSPER BLANCHEMAIN.

FLEURS DE FRANCE. — SONNETS ET FANTAISIES, par M. Prosper Blanchemain. 2 vol. in-18. — Paris. Aug. Aubry, rue Séguier, 18.

Les livres ont pour nous un singulier attrait: notre attention est toujours éveillée par une œuvre nouvelle, et, les yeux fixés sur les pages, nous oublions sans peine le lieu, le monde où nous sommes, si le sujet du livre est de ceux qui bercent l'âme ou élèvent l'esprit.

Qu'une bonne fortune nous donne l'œuvre d'un poète, nous ouvrons au hasard l'ouvrage encore inconnu ; nous lisons une page ici, là une stance; et si nous sommes satisfait de l'auteur, qui devient alors notre ami, nous reprenons la lecture du livre à son commencement, et nous en suivons les pages comme on suit un guide expérimenté dans une exploration qu'on a choisie.

Et c'est précisément ce qui nous arrive à propos de deux volumes de poésies — *Fleurs de France, Sonnets et fantaisies*, — que vient de publier M. Prosper Blanchemain, un auteur bien connu des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Ces poésies nous ont plu sans effort: aussi les recommandons-nous avec confiance à ceux qui aiment les beaux vers, les pensées gracieuses, les sentiments élevés.

M. Blanchemain est un poète plein de naturel; il a le sentiment délicat et il dit les choses comme il les sent, simplement, sans prétention. Il aime la rêverie, il a des sourires pour la beauté et des caresses pour la bonne poésie d'autrefois.

Le premier de ses deux nouveaux volumes, c'est-à-dire le quatrième de ses œuvres, a pour titre : *Fleurs de France ;* il renferme des poésies diverses, des idylles, des élégies, des poèmes, où s'encadrent une pensée, une scène, un paysage. C'est surtout dans la rêverie et le sentiment que le talent de notre auteur est plein de charme. Lisez le *Crépuscule,* dont nous citons quelques vers:

La nuit ..... sème
Les perles de son diadème,
Sur le manteau d'azur des cieux.

Que songer est doux à cette heure!
Aucun soupir du vent n'effleure
L'herbe qui croît dans les sillons;
La fleur s'endort sous l'ombre douce,
Et l'on entendrait dans la mousse
Respirer l'oiseau des vallons.

« Courtisan du malheur », M. Blanchemain a des chants amis pour ces braves cœurs, ces poétiques figures, ces *Fleurs de France,* qu'une tempête précipita du faîte où les avait fait monter le destin, et dont le lecteur devinera bien les noms à travers le voile transparent qui les recouvre. Il reconnaîtra sans peine

..... le prince légendaire ;
C'était le héros ignoré ;
Et le chef qui l'a décoré
N'a rien su que son nom de guerre.

Un peu plus loin, comme l'*Excelsius* justifie bien son titre !

Mon âme se rappelle ou pressent, comme en rêvè,
Un bonheur inconnu qui la peut seul charmer.
La terre est trop petite, et la vie est trop brève,
Pour le désir de vivre et pour la soif d'aimer.

Et quels nobles sentiments dans ces vers, *A l'âme de ma mère :*

Quand midi pèse sur la plaine,
Quand le couchant luit embrasé,
Quand de la nuit la douce haleine
Gémit avec mon cœur brisé;
A l'heure où les songes funèbres,
Dans leur beauté, dans leur effroi,
S'élèvent du fond des ténèbres,
Chère âme ! réponds-moi !

Par notre joie et nos alarmes,
Par nos vœux que nous unissions,
Par nos pleurs même, non sans charmes,
Lorsque ensemble nous les versions,
Si, dans une éternelle aurore,
Les âmes, où règne la foi,
Se doivent réunir encore,
Réponds ! oh ! réponds-moi !

Que de beaux vers nous saluons en passant !

Le second volume a pour titre : *Sonnets et fantaisies.* Il ne le cède point en mérite au premier, et si, selon l'opinion de Boileau, *un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,* il y a la valeur de plusieurs poèmes dans les trente sonnets qui ouvrent ce second volume.

Comme sa *Bibliothèque* respire l'amour des livres !

> Je viens revoir encor l'asile où vous dormez,
> Vieux livres, vieux amis, chers et doctes fantômes.
> Je viens me consoler au milieu de vos tomes :
> Vous seuls ne changez point, ô mes amis aimés !
>
> On vous rouvre à la page où l'on vous a fermés ;
> Vous contez votre histoire ou vous chantez vos psaumes ;
> Peuples et rois, tout meurt ! Vous gardez vos royaumes,
> Et du même parfum vous restez embaumés.
>
> J'aime vos vieux vélins ; j'aime vos marges blanches ;
> Je respire incliné la senteur des vieux jours ;
> J'admire avec respect la rougeur de vos tranches ;
>
> J'y crois voir une bouche aux éloquents discours ;
> Et, d'un doigt filial, j'ouvre ces lèvres franches,
> Qui me parlent sans bruit et m'instruisent toujours.

Nous voudrions citer d'autres sonnets encore ; nous voudrions parler de ceux qui sont adressés à nos amis MM. Émile Péhant et Émile Grimaud ; nous voudrions dire un mot de ce joli *Monsieur Printemps*, de cette capricieuse *Fumée de cigare*, de ces douces réminiscences de Clément Marot ; mais nous n'avons ni le loisir ni la prétention de faire un livre.

Dans le premier volume, nous avons lu une épître à Ronsard qui nous a prouvé toute la tendresse de notre auteur pour celui à qui Dieu

> prêta la vie
> L'an que François premier fut pris devant Pavie.

Le second volume nous montre la même affection pour le grand révolutionnaire du langage français. On n'en saurait être surpris, si

l'on se rappelle combien M. Blanchemain s'est occupé des poètes du XVI^e^ siècle et, en particulier, de Ronsard, dont il a publié les œuvres.

Dans ses sujets familiers, l'auteur des *Fantaisies* ne dédaigne pas certaines formes du vers ni certaines pensées de ce vieux temps; nous ne saurions le blâmer d'avoir usé quelquefois de l'enjambement, trop abandonné au XVII^e^ siècle, et qui convient si bien au style rapide, à la passion, au mouvement. Si l'espace ne nous manquait, nous pourrions nous étendre sur ce sujet; bornons-nous à quelques vers d'une *Odelette de Ronsard*, pour clore les citations prises au second volume.

Un immense désir a conduit Pierre Ronsard à Bourgueil, où, vingt ans déjà passés, il avait chanté les amours de Marie; pendant que le poète évoque de vieux et charmants souvenirs, une voix pleine de fraîcheur se fait entendre; elle chante :

Mignonne, allons voir si la rose.

Surpris, il écoute; la voix se rapproche.

MARIE.

Que le jour est beau! que l'air est pur!
L'âme s'épanouit; le soleil dans l'azur
Semble un baiser d'amour que Dieu donne à l'espoce.
J'ai besoin de chanter comme l'oiseau qui passe,
De m'élancer, d'ouvrir mes ailes comme lui.
Vous m'avez tant donné de bonheur aujourd'hui,
Mon Dieu, que je voudrais à mon tour le répandre
Sur quelque malheureux. — Mais vous semblez m'entendre;
Voici qu'un étranger fatigué du chemin
S'est assis là. Son front est caché dans sa main.
(*A Pierre.*)
Voyageur, le soleil est chaud, la route est lourde.
Voudriez-vous de l'eau... du vin pour votre gourde?

Ronsard a reconnu Marie; c'est elle, avec ses vingt ans, sa fraîcheur, sa beauté, son langage. Mais bientôt de la bouche de la jeune fille il apprend les dernières années de Marie, ses regrets et sa fin; c'est l'enfant de Marie qui est devant lui.

PIERRE.

Vous êtes elle-même...

MARIE.

Oui, puisque vous m'aimez et puisque je vous aime,
Pierre !

PIERRE.

Vous l'avez dit comme elle. C'est sa voix
Qui parle. Je me sens troublé comme autrefois.
Je croyais mon cœur mort, et voilà qu'il palpite !
J'oublirai tout, honneurs, ambition maudite,
Tout, pour redevenir le poète amoureux.
L'amour est toujours jeune. Ah ! beaux yeux langoureux,
Comme vous remuez ma pauvre âme qui souffre !...
Mais je suis insensé ! Mais vingt ans ! c'est un gouffre
Qui nous sépare ! — Enfant, je ne dois pas rester.

Ronsard et Marie échangent de douces paroles ; le poète s'illusionne ; il se trompe à l'affection filiale de la jeune fille, qu'il prend pour de l'amour. Marie recommence la chanson de Cassandre, qu'une voix de jeune homme continue au troisième couplet ; le voile tombe des yeux de Ronsard : Marie a un fiancé.

PIERRE.

Quel réveil ! Innocence cruelle !...
Il est vrai, je ne puis qu'être un père pour elle.
Un père ! oui. — Le temps marche, et nous ne sentons pas
L'âge que rien n'arrête et qui vient, pas à pas,
Argenter nos cheveux et ternir nos visages.

Ce petit poème est charmant, et il clôt dignement le volume des *Fantaisies*.

EUGÈNE ORIEUX.

LES FLEURS DU BIEN — VARIA RIMA — par M. Eugène Lambert. Un vol. in-18. — Paris, A. Lemerre, éditeur, 1876. — En Bretagne, chez les principaux libraires.

Nantes passe pour être tout adonnée au commerce et à l'industrie, et cependant il n'est pas de ville de province qui, depuis quelques

années, ait produit tant de volumes de vers. Des poètes d'un vrai talent y sont groupés, et, malgré son dédain habituel pour les œuvres provinciales, la presse parisienne commence à connaître leurs noms. Ce groupe ne cesse de s'accroître : à MM. Émile Péhant, Robinot-Bertrand, Émile Grimaud, le comte de Saint-Jean, Raymond du Doré, Stéphane Halgan, Eugène Orieux, à d'autres encore, est venu se joindre récemment M. Eugène Lambert, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Rennes.

Après avoir publié les poésies posthumes de Boulay-Paty, son parent, M. Lambert s'est décidé à livrer au public ses propres vers. Bien qu'ils ne portent point de dates, ils ont dû être écrits à des époques très-diverses. Leur titre, *Fleurs du bien,* indique que la source d'inspiration d'où ils sont sortis n'a rien de commun avec celle où puisait Charles Baudelaire, ce rêveur bizarre et raffiné qui sut parfois répandre sur ses rimes cet « agrément » de la poésie, dont Pascal disait qu'on « ne sait en quoi il consiste. »

M. Lambert est une âme très-vibrante, mais qui a peu souffert. Il nous dit :

De loin, en souriant, j'ai regardé le monde;
Nul bruit ne vint troubler ma retraite profonde;
Un bonheur ignoré, qui de tout me défend,
Régna seul sous mon toit, ne laissant à mon âme
Arriver d'autre bruit que la voix d'une femme
Et les cris joyeux d'un enfant.

Ses poésies sont bien, en effet, celles d'un homme heureux. Elles reflètent des sentiments nobles, calmes, tendres, dans un style semé d'images gracieuses et de traits spirituels.

M. Lambert ne manque ni de souffle ni de vigueur. Voici un sonnet animé d'une réelle éloquence :

MÉSALLIANCE.

— Cet homme était charmant, me dites-vous, madame;
Tous les cœurs généreux, avec vous, l'ont pleuré.
Poète, il était mort, en laissant à sa femme
Sa fortune et son nom justement honoré.

Elle vient d'épouser, sans vergogne et sans flamme,
Un homme, veuf aussi, vieux, avare et taré,
Sans éducation, et sans mœurs, et sans âme,
Hymen que les voyous, eux seuls, ont célébré !

Pour son premier mari n'est-ce pas une offense,
Et pour vous, son ami de jeunesse et d'enfance,
N'est-ce pas un nouveau chagrin à supporter ?

— Vous vous trompez, madame, et ma joie est profonde,
Quand je la vois quitter et son rang dans le monde,
Et son nom, que jamais elle n'eût dû porter !

Il me semble que M. Lambert aurait pu sans inconvénient retrancher quelques-unes des pièces de son volume. Aujourd'hui que les lecteurs de vers sont si rares, on ne doit leur offrir que les morceaux les plus achevés. Mais c'est affaire de goût, et je reconnais que le goût, cette faculté qui, selon l'expression d'Edgar Poë, « marque le milieu entre l'intelligence pure et le sens moral », a des règles sur lesquelles il est aussi difficile de s'entendre que sur l'essence du beau et de la poésie.

JOSEPH ROUSSE.

M. Gauja.

M. Gauja, préfet honoraire, ancien préfet de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et de la Vendée, officier de la Légion d'honneur, est décédé à Tours le 24 décembre, à l'âge de soixante-quatorze ans.

M. Gauja, qui avait appartenu à la nuance la plus ardente de l'opposition libérale sous la Restauration, fut nommé préfet aussitôt après la révolution de 1830. Son entrée aux affaires en fit, pour ainsi dire, un homme nouveau. Ce combattant de Juillet, ce rédacteur du *National*, cet ami de Carrel, se trouva être, au fond, le préfet le plus conciliant, le plus bienveillant, le plus serviable, en même temps qu'un administrateur doué d'un rare esprit d'initiative intelligente et généreuse. Préfet de Maine et-Loire après 1832, combien de fois ne s'empressa-t-il pas de tendre à ses adversaires vaincus une main loyale et secourable !

Appelé à la préfecture de la Vendée vers 1841, il montra, dans ses relations avec le clergé, un esprit de sagesse, de conciliation et de déférence, qui firent de lui l'ami de Mgr Soyer, évêque de Luçon. Pendant les huit années qu'il administra la Vendée, ce département dut à son activité prévoyante les créations qui l'ont pour ainsi dire transformé. M. Gauja obtint pour la Roche-sur-Yon son haras et son établissement d'aliénés, l'un des plus remarquables de France. Il a été aussi l'ardent promoteur du tracé des chemins vicinaux qui a porté la vie et la richesse dans tous les coins de ce beau département.

Préfet de la Loire-Inférieure après 1848, il se fit le digne représentant de ces idées de transaction et de modération, si appréciées alors par toutes les nuances de l'opinion conservatrice. Personne n'a oublié à Nantes l'extrême bienveillance et la parfaite aménité qui avaient fait de M. Gauja un type d'exquise bonté.

M. Gauja rentra dans la vie privée après le 2 décembre.

Rappelé à la tête de l'administration de la Vendée, après la guerre de 1870, sur la demande unanime de la députation, il fit apprécier de nouveau cette fermeté et cette modération qui ont laissé en Vendée de durables et profonds souvenirs.

Est-il besoin de rappeler que, dans ces postes élevés, dans ces situations si diverses et si difficiles, M. Gauja fut admirablement secondé et soutenu par une femme d'un esprit supérieur, dont tous ceux qui l'ont connue ont apprécié le tact et la suprême distinction.

L'âge de la retraite avait sonné. A la fin de 1873, M. Gauja alla se fixer à Tours, où il eut le bonheur d'être rejoint, quelque temps après, par l'ancien évêque de Luçon, nommé archevêque de Tours, Mgr Colet, qui avait goûté si vivement les hautes et excellentes qualités de son préfet de la Vendée. M. Gauja, ramené aux pratiques de la vie chrétienne par les conseils si dévoués et si affectueux de son ami Mgr Colet, a succombé presque subitement, en laissant le souvenir d'un homme profondément bon et d'un homme de bien.

J. M.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Une découverte archéologique à Vertou. — Le nom véritable de M. Jules Simon. — Narcisse Pelletier.

M. Charles Marionneau, président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, a adressé, le 29 décembre, aux journaux de Nantes, et nous adresse à nous-même, une lettre que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos abonnés :

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous informer d'une découverte archéologique du plus grand intérêt, qui vient d'être faite au bourg de Vertou, et je vous serai reconnaissant de vouloir bien lui donner la publicité qu'elle mérite.

» Ces jours derniers, en démolissant les restes du vieux clocher qui s'élevait sur l'intersection du transept de l'église reconstruite au XI^e^ siècle, les ouvriers ont trouvé, dans l'épaisseur des maçonneries, de nombreux débris de l'édifice chrétien fondé par saint Martin, vers la fin du VI^e^ siècle, et qui fut détruit par les Normands dans le cours du IX^e^ ; frises, chapiteaux, faîtières, claveaux d'archivoltes, décorées de palmettes, briques ornées de bas-reliefs reproduisant *la chute de l'homme*, ou *le monogramme du Christ*, tel qu'il se voit sur les sépultures des catacombes. Tous ces objets étaient noyés dans un solide mortier, mêlés et confondus dans le remplissage triangulaire des voûtes. Or, la découverte de ces restes curieux de la primitive fondation chrétienne concorde parfaitement avec les textes historiques et la tradition. Mais à ces précieux témoignages des temps mérovingiens est venu se joindre un fragment de sarcophage gallo-romain, en marbre blanc, que la pioche d'un ouvrier a fait surgir de l'angle d'un mur.

» Ce fragment mesure 60 centimètres carrés et formait l'une des faces latérales du tombeau ; sur cette face est figurée l'image, en relief, d'un magnifique griffon, vu de profil, les ailes relevées, les pattes de l'avant-

train nerveusement posées, l'une sur le sol et l'autre sur le crâne d'un bélier. Le fantastique animal dresse fièrement sa tête d'aigle, placée sur un col orné d'une crinière anguleusement ondulée; le tout est d'un atticisme de forme et de sentiment des plus remarquables.

» On sait que les anciens reproduisaient l'image du griffon sur les tombeaux et les urnes sépulcrales, comme veillant sur les restes qui y étaient déposés; car les traits caractéristiques de cet animal fabuleux symbolisaient la force et l'agilité, qualités essentielles pour faire bonne garde.

» Sur le retour du sarcophage, formant la face principale, devait se développer un bas-relief historié; mais malheureusement cette importante partie nous manque, et sur le marbre mutilé apparaît seulement la silhouette d'un guerrier dans l'attitude du combat.

» Quoi qu'il en soit de l'état incomplet de ce beau spécimen de l'art antique, cette trouvaille, réunie à quelques autres faites dans les environs du bourg de Vertou, jette un nouveau jour sur les origines de cette ravissante localité, et permettra d'écrire un intéressant chapitre sur les temps antérieurs à la fondation de saint Martin [1].

» A ces titres, Monsieur le Rédacteur, j'ai pensé que vous jugeriez opportun de donner de la publicité à cette importante découverte. Il n'est pas inutile d'ajouter que les objets trouvés à Vertou seront prochainement déposés au Musée départemental de la Loire-Inférieure, à côté du résultat des fouilles si curieuses faites, au mois de septembre dernier, par MM. le baron de Wismes et Léon Maître dans le tumulus de Pornic.

» Je ne terminerai pas cette communication sans rendre justice au concours intelligent des ouvriers qui apportent les plus grands soins à recueillir tout ce qui peut intéresser l'art ou l'histoire, et sans offrir à M. le curé de Vertou, au nom des archéologues nantais, les plus vifs remerciements, pour l'accueil, aussi gracieux qu'empressé, que M. le conservateur du Musée archéologique et moi recevons à toutes nos visites aux travaux de l'église. »

[1] Pour tous les hagiographes, Vertou devrait sa fondation à la venue, vers 570, de saint Martin, qui aurait choisi pour sa retraite et pour y élever un monastère important le lieu le plus retiré de la forêt du Men. Cependant le dernier écrivain qui se soit occupé de la vie de saint Martin, place l'existence de cet actif propagateur de la vie monastique au IV^e^ siècle et non au VI^e^; opinion toute nouvelle et qui est loin d'avoir prévalu; il ne craint pas d'exprimer un doute sur l'origine de Vertou : *Peut-être* cette petite ville, dit Dom Chamard (dans ses *Origines de l'Église de Poitiers*, 1874, p. 353), n'existait-elle pas avant saint Martin, comme tant d'autres villes, bourgs et villages de France. » — On le voit, l'antique forêt, le lieu désert et sauvage, n'est plus ici qu'une supposition, et c'est pour nous un acheminement vers la vérité.

— Un de nos correspondants nous adresse de Lorient d'authentiques et curieux détails sur l'origine et le nom du nouvel académicien dont nous avons annoncé l'élection au mois de décembre dernier :

« Le sénateur et académicien lorientais dont parle M. Louis de Kerjean, nous écrit-il, se nomme *François-Jules Suisse,* et non *Jules-François-Simon Suisse.* Ceci résulte de l'acte de naissance de cette célébrité lorientaise, inscrit à la date du 28 décembre 1814, le lendemain de sa naissance, sur les registres de l'état-civil de Lorient. Le père de l'enfant se nomme *Alexandre-Simon Suisse ;* il signe *Lexandre-Simon Suisse.* Sa manière d'écrire le mot *Alexandre* fait penser que le papa ne rêva jamais l'Académie. C'était un marchand de drap, originaire de Landrésin, département de la Meurthe, c'est-à-dire un Lorrain ; mais la mère de l'enfant, *Marguerite-Vincente Fontaine,* dont le père ne savait ni lire ni écrire, était Lorientaise.

» Le père Suisse n'était connu que sous le nom de *Simon*, son second prénom ; et ses enfants, par conséquent, n'étaient connus, parmi leurs petits camarades, que sous la même dénomination de Simon : de là Jules *Simon*, nom et prénom de l'académicien, qui lui proviennent de l'usage populaire et qu'il a conservés.

» J'ai connu le frère aîné de l'académicien, conducteur des ponts et chaussées à Uzel, dans les Côtes-du-Nord [1]. Il se nommait Jules-Gustave *Suisse*, et cependant personne ne l'a connu sous d'autre nom que *Simon,* comme son jeune frère.

» La double élection dont Jules Simon a été honoré n'a pas causé grande émotion à Lorient ; je ne sais si dans l'avenir cette ville élèvera des statues ou des monuments à la gloire de ce personnage et voudra décorer la maison qui l'a vu naître ; en tout cas, si M. Louis de Kerjean désirait connaître cette maison, je lui indiquerais le n° 98 actuel de la rue du Port, jadis n° 7, à côté de l'ancienne imprimerie Baudoin, *aliàs* Durand, aujourd'hui remplacée par l'imprimerie du *Courrier de Bretagne ;* de sorte que, si l'académicien eut un père peu lettré et un grand-père illettré, il entendit, dès son berceau, les gémissements d'une presse. »

Cette note, puisée aux meilleures sources, rectifie toutes les biographies, fort inexactes, publiées jusqu'à ce jour, de l'ex-ministre de l'instruction publique au 4 septembre.

[1] Ce M. Simon a été chargé, pendant près d'une vingtaine d'années, du service du canal de Nantes à Brest, et, en particulier, du barrage-réservoir de Bosméléac. Il est mort conducteur principal en 1872, laissant une fille de sa première femme, M^lle^ Moreri, et un fils de sa seconde femme, M^lle^ Armide Beauchemin, qui habite aujourd'hui Lorient.

— Il y a dix-huit ans, une mère désolée faisait célébrer dans l'église de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), un service funèbre pour le repos de l'âme de son fils, Narcisse Pelletier, dont elle venait d'apprendre la mort. Abandonné sur une terre de l'Océanie, où l'équipage du navire qu'il montait avait abordé pour chercher des vivres et de l'eau, après que ce navire eut fait naufrage sur l'archipel de la Louisiade, il avait, disait-on, été mangé par les sauvages. Le temps n'avait point adouci la douleur de ses parents, et Mme Pelletier portait toujours le deuil de l'enfant infortuné qu'elle avait perdu.

Le deux janvier dernier, toute la population de Saint-Gilles poussait des cris d'allégresse; la foule se pressait devant la maison de Pelletier, où un feu de joie allait être allumé pour célébrer le retour de celui que sa famille avait tant pleuré. Le lendemain, jour anniversaire du baptême de Narcisse, une messe, en action de grâces de ce retour, était célébrée dans la même église où l'on avait vu son catafalque.

Qu'était-il donc arrivé pendant les longues années d'absence de Pelletier? Toute la presse en a dit quelques mots. Au lieu de cannibales, le jeune marin avait trouvé un père adoptif, dont le souvenir lui restera toujours cher, et une seconde patrie, qui pourtant ne lui avaient fait oublier ni sa famille, ni son pays natal. Mais ce que l'on ignore, ce sont tous les incidents d'une existence unique peut-être dans l'histoire des voyages; ce que l'on ne connaît pas, ce sont les mœurs, les croyances, les habitudes de peuplades que personne jusqu'ici n'a pu étudier. Quelques pages ne suffiraient pas à cette tâche; il faudrait y consacrer tout un volume. Nous croyons savoir qu'un de nos collaborateurs doit s'en occuper. Avec les notes que Pelletier va mettre à sa disposition, avec les longues conversations qu'ils auront ensemble, il pourra recueillir les documents les plus intéressants et les plus curieux. Nos lecteurs, nous l'espérons bien, ne seront pas les derniers à les connaître, sinon en totalité, du moins en bonne partie.

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE

MM. Xavier de Regnon, Antonin Lapeyrade et Ernest de la Rochette.

L'année 1876 vient de nous enlever, en quelques jours, deux anciens Zouaves pontificaux, le marquis Xavier de Regnon et M. Antonin Espitalié-Lapeyrade.

Xavier de Regnon était devenu si étranger au monde que sa mort eût pu passer inaperçue; mais ceux qui l'ont connu s'étonneraient, à bon droit, qu'aucun souvenir ami ne fût consacré à sa mémoire. Fils d'un père et membre d'une famille dont toutes les forces vives se sont données à la religion, il prit sa part, lui aussi, de ce dévouement héréditaire. Très-jeune encore, nous l'avons vu faire le pèlerinage des Lieux-Saints; puis, lorsque le Pape n'eut autour de lui pour se défendre qu'une poignée de braves, nous le retrouvons au nombre de ces braves.

Malheureusement les fièvres de l'Italie, et peut-être aussi les remèdes italiens, vinrent trop tôt paralyser son zèle. Condamné au repos et à l'isolement par une cruelle maladie, sa pensée du moins ne quitta pas le Saint-Père. Il s'occupait de lui envoyer des recrues, de lui faire parvenir des armes. Eût-il connu, disait-il, les terribles conséquences que devait avoir pour lui le voyage de Rome, qu'il l'eût fait néanmoins, afin de s'associer à la défense du Pape.

L'étude prit, d'un autre côté, une grande partie de ses loisirs. Il s'attachait de préférence aux plus hautes questions, surtout aux questions religieuses, ainsi que le témoigne sa bibliothèque. Sa conversation, toujours vive, s'en ressentait, et ses moindres billets, écrits toujours au courant de la plume, se distinguaient par le trait original d'un esprit prompt, actif et résolu.

Xavier de Regnon vit, plus d'une fois, la mort en face, et il n'en fut pas troublé. Quelques jours avant le coup fatal, il accomplissait son jubilé avec une ferveur toute particulière, comme s'il eût prévu ce qui allait suivre, et c'est dans ces dispositions que Dieu l'a appelé à lui. En retrouvant des larmes pour le pleurer, sa pieuse mère aura du moins pu se dire

que ce fils de sa douleur était, dans les desseins de Dieu, un prédestiné comme ses frères.

Plus jeune que Xavier de Regnon, Antonin Lapeyrade n'a pas moins de droits à notre souvenir, non-seulement comme fils du président dévoué et infatigable de nos cercles ouvriers, mais encore et surtout comme ayant été, parmi nous, l'un des débris glorieux de l'héroïque phalange de Loigny. Sa main mutilée portait la marque des balles prussiennes et la croix d'honneur témoignait de son courage. Il possédait, en outre, ce don si rare de compter autant d'amis que de connaissances, et ses connaissances étaient sans nombre ; ses obsèques l'ont bien prouvé. L'aménité, la piété, le zèle pour le bien, étaient ses qualités principales. La mort l'a pris à l'improviste, malgré sa jeunesse, mais elle n'a pu le surprendre. C'est la meilleure consolation qui reste à son vénérable père, tant de fois frappé déjà dans ses enfants. Une autre consolation est venue le trouver dans sa douleur : la nécrologie de son fils a été écrite, en une page éloquente, par celui qui l'avait le mieux vu à l'œuvre, le général Charette.

Enfin, un dernier coup est venu nous frapper par la mort inattendue de M. Ernest de la Rochette. La veille encore, M. de la Rochette tenait la plume d'une main ferme, et, le lendemain, il s'éteignait d'une de ces morts rapides qui ne laissent aux nobles âmes que le temps de demander et d'obtenir le secours de Dieu. Il était, d'ailleurs, de ceux qui se tiennent prêts.

M. de la Rochette devait la haute position qu'il s'était faite dans notre pays à un rare ensemble de vertus privées et de qualités publiques. Homme d'intelligence et d'imagination, il était en outre et toujours un homme de dévouement. C'est ce qui explique les majorités imposantes qui, trois fois, lui confièrent le mandat de représentant dans les circonstances les plus difficiles. A Versailles, ses amis l'avaient choisi pour leur président; depuis longtemps enfin, le comte de Chambord lui avait donné sa confiance, ce qui sera un impérissable honneur pour sa mémoire. Sans doute, le dernier acte de sa vie politique peut être discuté; mais ce qui ne le sera jamais, c'est la droiture de ses sentiments et l'élévation de son caractère. L'éclatante manifestation à laquelle ont donné lieu ses funérailles, prouve que, s'il y avait des nuances dans l'opinion, il n'y en avait point pour lui dans l'estime.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ANNÉE (L') SAINTE A ROME. Souvenirs et impressions du pèlerinage nantais, par un zouave pontifical. — 1 vol. in-18, 94 p. Nantes, libr. Libaros.

ASSOCIATION BRETONNE. 17e session, tenue à Vannes en 1874. Comptes rendus et procès-verbaux publiés par les soins de la direction. In-8°, XXXIX-463 p. — Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

CARDINAL (LE) GODEFROY SAINT-MARC, ARCHEVÊQUE DE RENNES. Notice biographique et compte rendu des cérémonies à l'occasion de sa promotion au cardinalat; par Louis Tiercelin, avocat. In-12, 70 p. — Rennes, imp. Bazouge; lib. Verdier..... » 50

CHATEAUBRIAND. Souvenirs intimes; par Ch. du Boishamon. In-8°, 18 p. Dinan, imp. et lib. Bazouge.

DIOCÈSE DE NANTES. Canton de Nozay, paroisse de la Chevallerais. Histoire abrégée de nos travaux, ou comment on bâtit une église; par l'abbé A. Foulon, du clergé de Saint-Nicolas. In-8°, 131 p. — Nantes, imp. Boucherie.

DUCS (LES) DE BRETAGNE; par A. d'Augerot. In-12, 125 portr. et grav. — Limoges, imp. et lib. Barbou frères.

EXCURSION DANS LE FINISTÈRE; par C.-N. Le Mesle du Porzou, de l'Institut historique de France. In-12, 20 p. — Paimpol, imp. Morin.

F. LE DOUAREN, jurisconsulte breton. Note additionnelle à ses biographies; par Prosper Huguet. In-8°, 16 p. — Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

HISTOIRE DES VINGT PREMIÈRES ANNÉES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE; par M. Doucin, trésorier de la société. In-8°, 188 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.
(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*)

NOTICE SUR LE BARON DE GROBON, GÉNÉRAL DE DIVISION. 1796-1875. In-8°, 15 p. — Orléans, imp. Puget et Cie.

ŒUVRES POSTHUMES D'UN POÈTE BRETON (poésies); par Gustave de Penmarch. Notice par Jules Kergomard. In-12, XVI-104 p. — Brest, imp. Roger père.

RECHERCHES HISTORIQUES DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DU MORBIHAN; par L. Rosenzweig, archiviste. Archives communales, V, Pontivy. In-18, 45 p. — Vannes. imp. Galles.

UNE RELIQUE DE SAINT VINCENT FERRIER; par le Frère M. Henri, des Frères prêcheurs. In-32, 14 p. — Annecy, imp. Niérat et Cie.

VIEUX NOELS composés en l'honneur de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Noëls très-anciens. Noëls des XVIIe et XVIIIe siècles. Pastorales. Noëls des provinces de l'Ouest. — 2 vol. in-18, pap. vergé, de XII-160 p. chacun. — Nantes, lib. Libaros.

SAINT CLAIR

PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES

Sa mission. — Son tombeau. — Ses reliques.

LUX ECCLESIÆ. (*Ex Officio prop.*)

I

Mgr Richard a remis en lumière, dans ses notices sur *les Saints de l'Église de Nantes*, l'éphéméride que le Grand Chantre de la cathédrale notait, à l'*Ordinaire* de 1263, sous la date du 10 octobre : « Fête du bienheureux Clair, évêque et confesseur. Ce saint fut le premier évêque de l'Eglise de Nantes, qui, envoyé par le Pontife romain à cette même Église, apporta avec lui le clou que saint Pierre avait à la main droite durant son martyre, et que nous avons en grande vénération. »

Voilà, à peu de choses près, tout ce que nous savons sur saint Clair. Les anciens bréviaires manuscrits, échos d'une tradition constante, ajoutent qu'après avoir établi son
en l'honneur des Apôtres saint Pierre et sain
dont la cathédrale actuelle occupe l'emplacen
cet oratoire le clou qui perça la main du pêch
Clair, accompagné de son diacre Déodat, éva
qui sont devenues depuis les diocèses de Vann

Pendant longtemps Vitré a soutenu que, dès l'an 72, saint Clair y avait prêché la foi nouvelle, et avec tant de succès, que les habitants avaient immédiatement transformé les sanctuaires païens en églises chrétiennes; le temple de Pan serait ainsi devenu l'église de la Trinité (plus tard la chapelle des Augustins), et le temple de Cérès, l'église Notre-Dame. M. de la Borderie, auquel j'emprunte ces détails, conteste absolument — il a toute autorité pour cela — l'exactitude d'une légende qu'il croit fabuleuse de tous points et historiquement insoutenable.

Mais l'inexactitude de certaines dates et de quelques détails n'en laisse pas moins subsister la [illegible]de que saint Clair a semé les vérités évangéliques dans toute la haute Bretagne. L'Église de Vannes est aussi affirmative sur ce point que celle de Nantes. Non-seulement Réguiny (commune du canton de Rohan, entre Pontivy et Josselin) montre le tombeau et la fontaine de saint Clair; le village de *Kerbellec* (mot à mot : *la maison du prêtre*) est encore indiqué comme le lieu où il résida, et les paroisses des environs, dédiées aux Apôtres Pierre et Paul, comme la cathédrale de Nantes et l'église de Réguiny, s'honorent de devoir leur fondation au même missionnaire.

II

Mais notre saint Clair n'aurait-il point porté ailleurs l'Evangile ? N'aurait-il point arrosé le midi de la France de ses sueurs et de son sang ? Dom Aurélien, des Célestins de France, qui a si intelligemment étudié les origines apostoliques des Églises des Gaules, répond : *Non.* Il dit, dans une note communiquée à Mgr Guérin : « La prétention du P. Papebrock, de confondre saint Clair d'Albi et de Lectoure avec saint Clair de Nantes, ne saurait tenir en présence des monuments liturgiques de l'Église de Nantes. Tandis que Lectoure montre encore le lieu traditionnel du *martyre* de son Apôtre, Nantes place à Réguiny, paroisse du diocèse actuel de Vannes, le lieu où mourut saint Clair, son premier évêque-*confes-*

seur. » Ajoutons que, pour entrer dans l'opinion du P. Papebrock, il faudrait, ou bien reculer de plusieurs siècles l'apostolat de saint Clair de Nantes, ou bien avancer d'autant celui de saint Clair d'Albi ; ce que l'histoire de ces deux Églises rend également impossible.

La qualification de *martyr*, donnée à saint Clair par d'anciens monuments, a pu occasionner cette confusion, à l'origine ; mais elle ne signifie rien : ces qualifications n'ont pas toujours eu le sens précis que nous leur donnons, avec l'Église, aujourd'hui. Ainsi, à l'époque où Joinville terminait son histoire de saint Louis, il écrivait (en parlant de la canonisation de son maître par Boniface VIII, en 1297), que la bulle attribue au nouveau saint le rang de *Martyr Confesseur*. Aux premiers temps de l'Église, les martyrs seuls reçurent l'honneur de la canonisation, et leur titre fut conservé pendant des siècles pour désigner les saints confesseurs qui leur furent adjoints, quand saint Martin de Tours en eut ouvert la glorieuse liste. Tous ne sont-ils pas également les « témoins » du Seigneur, les uns par le sang, les autres, comme saint Clair, par la parole et par l'exemple ?

III

L'identité de saint Clair bien constatée, reste maintenant à savoir quelle fut la date de son apostolat.

M. l'abbé Floby, recteur de Mauron, a déchiffré l'inscription mutilée qui entoure le tombeau vénéré à Réguiny. Cette inscription laisse lire que saint Clair mourut en ce lieu, l'an 96. Bien que postérieure de beaucoup au décès de saint Clair, évidemment cette inscription n'en est pas moins un très-ancien et très-considérable témoignage. Albert le Grand assigne cette même année à l'entrée au ciel du premier évêque de Nantes, et, malgré les critiques souvent sans mesure de dom Lobineau, il est certain que le dominicain de Morlaix n'écrivait pas à l'aventure. Il recueillait avec soin les traditions ; il compulsait des manuscrits présentement disparu ; et,

sans éviter assurément des erreurs, il en commettait notablement moins qu'on ne l'a dit.

Différents auteurs, comme l'abbé Deric et Ogée, font aussi mourir saint Clair l'an 96 ; d'autres, au contraire, fixent au second, au troisième (275) et même au début du quatrième siècle (à 309) la date de son décès : sur quelles données ? Je l'ignore. Le nom du pape qui l'envoya en Armorique est forcément inconnu, au milieu de ces hésitations.

Mgr l'archevêque de Larisse, dont on connaît la précision et la judicieuse critique, a parfaitement résolu la question. Il fixe « l'arrivée de saint Clair à la fin du premier ou au commencement du second siècle de l'ère chrétienne, et rattache ainsi son apostolat à la prédication primitive de l'Évangile dans les Gaules. Les monuments les plus anciens de notre histoire religieuse locale, les suffrages des hommes les plus versés dans les études historiques et hagiographiques sont venus confirmer cette tradition, conservée invariablement par nos pères et qui n'avait été abandonnée momentanément qu'à la fin du XVIII[e] siècle, sous l'influence de la critique trop souvent incrédule de cette époque. » S'il ne fut pas directement disciple des Apôtres, saint Clair dut au moins les connaître, et notre foi se rattache ainsi à l'enseignement même du Sauveur. La mission que notre premier évêque reçut du Pontife romain à l'aurore du christianisme est un des arguments employés par les écrivains ecclésiastiques contemporains, pour établir l'apostolicité de nos Églises de France.

Le siége de Nantes serait dès lors, et de beaucoup, le plus ancien de la Bretagne, et notre catholique province devrait à saint Clair la première connaissance de la foi, qu'elle garde avec tant de fidélité et d'honneur. En effet, toute respectable qu'elle soit, la tradition qui fait remonter l'Église de Rennes aux prédications de l'Évangéliste saint Luc dans nos pays paraît, sinon fausse, au moins vague et peu certaine.

Comme le faisait remarquer récemment M. l'abbé Teulé, autant on suspectait, au dernier siècle, les antiques souvenirs des Églises,

autant on est enclin, aujourd'hui, à les étudier, avec circonspection sans doute, mais aussi avec respect. On est surtout heureux de pouvoir admettre tout ce qui rattache nos premiers évêques à saint Pierre et à ses successeurs immédiats.

IV

Il serait difficile maintenant d'écrire une notice sur saint Clair sans parler de son tombeau à Réguiny : c'est ce qui est arrivé cependant, dans cette *Revue*, et il y a peu d'années, à un prêtre du diocèse, aussi renommé par son éloquence que par son esprit. Le pieux auteur ignorait la tradition constante de son Église sur ce point ; il l'avoua plus tard à un ecclésiastique éminent, né à l'ombre du tombeau de saint Clair.

Ce tombeau, bien oublié, il faut le dire, dans le diocèse de Nantes, semble, dans celui de Vannes, se revêtir depuis quelques années d'une splendeur nouvelle. « La solitude refleurit », pour parler comme l'Écriture. L'an dernier, plus de dix mille pèlerins ont célébré le 10 octobre à Réguiny ; une foule à peu près aussi nombreuse s'y est trouvée cette année. J'ai eu le regret de représenter seul, et très-indignement, la postérité spirituelle de notre bienheureux évêque.

A toutes les époques, la fête de saint Clair a été chômée dans la paroisse de Réguiny, même lorsque le 10 octobre ne tombe pas un dimanche. Depuis que cette fête a pris une plus grande extension, ou mieux, depuis que son ancienne popularité s'est renouvelée, les premières vêpres et la veille de la fête sont réservées à la paroisse ; le lendemain, aux étrangers.

Les deux jours, à l'issue des vêpres, a lieu une procession solennelle, où l'insigne relique de saint Clair est portée sur un brancard par des prêtres en dalmatiques. Le 10, les paroisses voisines viennent, leurs recteurs en tête, assister aux offices — qui se terminent par un feu de joie — et s'en retournent le soir, toujours en procession. Ces deux dernières années, l'affluence des pèlerins a

nécessité la célébration de la messe en plein air, sur une estrade. Mgr l'évêque de Vannes a délégué, pour présider la cérémonie, l'un de ses vicaires généraux:

Assurément cette petite paroisse fait plus, pour honorer son apôtre, que la grande Église de Nantes.

V

C'est qu'aussi, Réguiny garde la fontaine, la tombe et le chef de saint Clair.

Et d'abord, la fontaine. — Il est bien rare que chaque saint, en Bretagne, n'ait pas la sienne. Celle qu'on montre à Réguiny est à un kilomètre du bourg, environ, voisine de Kerbellec et située sur la propriété de M. Dahirel. Une assez lourde construction en granit la recouvre : au fond est la statue de l'évêque. Une piscine, destinée aux ablutions des malades, reçoit le trop-plein des eaux.

S'il fallait, en dehors des affirmations de nos plus anciens monuments liturgiques et d'une tradition constante, chercher des preuves de l'identité de saint Clair, premier évêque de Nantes, et de saint Clair, honoré à Réguiny, nous trouverions certainement la date de sa fête (assignée de tout temps au même jour, 10 octobre, à Nantes comme à Vannes) ; nous trouverions ensuite le vocable des Saints Apôtres sous lequel sont encore et la cathédrale de Nantes et les églises des environs de Réguiny fondées par saint Clair; nous indiquerions enfin la croyance, commune aux deux diocèses, que Dieu guérit les maux d'yeux par l'invocation de saint Clair.

Cette croyance a trouvé, à Nantes, son expression dans la belle œuvre d'Hippolyte Flandrin, exposée à la cathédrale (le vitrail voisin réunit tout ce qu'il faut de défectuosités pour faire ressortir, par comparaison, les beautés du tableau) ; l'office de saint Clair offre, à chaque ligne, des allusions à la même tradition. Nous avons là, sans doute, le souvenir de guérisons miraculeuses opérées par l'apôtre durant sa vie, probablement au début de ses prédications ; c'est aussi peut-être un symbole de la lumière dont il est venu

éclairer ceux qui « étaient assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. » Comment celui qui alluma, pour éclairer les intelligences, le flambeau de la foi, ne rendrait-il pas la vue aux yeux éteints? L'oraison de son office demande à Dieu « d'éclairer les ténèbres de nos cœurs par l'intercession de celui qui illumina les aveugles. »

A Réguiny, l'eau de la piscine est l'instrument de guérisons, souvent renouvelées, dont quelques-unes ont été constatées régulièrement. J'ai vu des pèlerins suivre la procession, un cierge à la main, en signe de miracles et d'actions de grâces.

M. Dahirel veut bien laisser aux pèlerins, pour parvenir à la fontaine, le plus gracieux accès. Un petit étang, entouré de belles futaies, dort au bas de la prairie où se trouve la source. C'est dans une île en miniature, au milieu de l'étang, qu'on allume le feu de saint Clair, aux lieux même où il venait puiser l'eau qui ouvrait aux catéchumènes le sein de l'Église et les portes du ciel. La flamme de ce bûcher est symbolique : avant d'être un signe de joie, c'est l'image de la foi ardente de l'évêque et de l'éclatante lumière de la vérité qu'il a fait, le premier, luire parmi nous.

VI

M. Aurélien de Courson, qui ne paraît pas avoir étudié, au moins à fond, la biographie de saint Clair et l'époque de sa mission, a donné, du tombeau de notre évêque, cette description sommaire : « Le tombeau de saint Clair, l'apôtre du pays nantais, se voit dans une petite chapelle, dite *de saint Clair*, près de l'église paroissiale de Réguiny (dans le cimetière)..... Sa statue, en costume d'évêque, avec la mitre et la crosse, est couchée sur une pierre plate supportée par quatre petits piliers polygonaux, qui reposent sur un socle peu élevé. »

Le tout est entouré d'une grille en fer, rompue en quelques endroits et retenue par des bouts de ficelle, tout simplement. L'ensemble et les détails n'ont rien, malheureusement, qui soit digne

du grand missionnaire dont le corps fut déposé en ce lieu. La table de pierre a eu, autrefois, une épaisseur double au moins de celle qu'elle présente aujourd'hui : on a, en effet, profité de cette épaisseur pour y sculpter assez grossièrement, en demi-relief et à une époque relativement récente, la statue dont parle M. de Courson, statue d'évêque, couchée, la tête à l'orient.

Une inscription gravée au pourtour de la pierre a été, par ce travail, coupée dans sa hauteur. Elle subsiste pourtant, encore assez entière, ainsi que je l'ai dit, pour que des archéologues aient pu y déchiffrer, il y a quelques années, le nom de saint Clair, ses qualités et la date de sa mort. L'effigie du saint a été mutilée pendant la Révolution et la tête a reçu des coups de sabre.

Ce tombeau est bien loin de remonter à la mort de saint Clair : le costume seul, donné par le sculpteur à l'évêque, l'indique assez ; mais nous savons que cette sculpture est elle-même postérieure à l'édification du monument. Mon ignorance en pareille matière m'empêche d'assigner, même approximativement, un âge à cette tombe. D'ailleurs, ainsi que M. de Fréminville l'a remarqué à propos du monument de saint Renan, dans l'église de Locronan, « les tombeaux antérieurs à l'an 900, même ceux des plus grands personnages, n'étaient que de simples cercueils de pierre, en forme d'auge, sans aucune espèce d'ornements ni de sculpture, si ce n'est quelquefois une simple croix grossièrement gravée. »

A Réguiny on remarque, au niveau du pavé et entre les piliers polygonaux qui soutiennent la pierre actuelle, une dalle usée, quadrangulaire, plus étroite à une extrémité qu'à l'autre et de la dimension d'un cercueil ordinaire. Je la comparerais à la partie supérieure des tombes de saint Gildas, de saint Félix et de saint Goustan, qui sont dans l'église abbatiale de Rhuys, si elle n'était à peu près plate. On peut y distinguer encore, en relief, une croix assez mal ébauchée, usée sans doute par les genoux des pèlerins. Il est facile d'y reconnaître le couvercle du tombeau primitif, où les pieds étaient tournés à l'orient.

Que recouvre cette pierre? peut-être un trésor : le cercueil où

fut déposé saint Clair et une partie de ses reliques, comme il était d'usage autrefois d'en laisser dans les sépulcres, quand on levait solennellement les corps saints (c'était la forme de canonisation usitée aux premiers siècles et longtemps observée); peut-être aussi rien du tout : la déception de l'abbé Tresvaux, quand il fit ouvrir le tombeau de saint Efflam, doit nous prémunir contre une trop ferme espérance.

Enfin, s'il arrivait que cette tombe fût un jour recouverte d'un monument plus digne de saint Clair et des trois catholiques diocèses qu'il a évangélisés, espérons qu'avant de commencer les travaux, on serait autorisé par Mgr l'évêque de Vannes à faire, dans le sol, quelques recherches, dussent-elles demeurer sans résultat.

C'est donc là, sans doute possible, que fut déposé le corps de l'Apôtre, quand Dieu l'appela, après tant de travaux, au repos et à la gloire ; c'est là que le diacre Déodat confia son corps, temple de l'Esprit-Saint, à la terre; c'est là que des générations, toujours fidèles à sa mémoire, l'ont invoqué depuis, sans interruption. Dieu veuille que le chemin de ce sanctuaire, si cher aux Nantais autrefois, leur redevienne familier!

Si la restauration du tombeau réclame leurs aumônes, la chapelle qui le garde est pauvre aussi ; transformée en écurie pendant la Révolution, elle s'est relevée de cette profanation, mais à grand'peine. Quoique propre, sans doute, et convenable à la rigueur, elle est bien modeste.

Au midi de cette chapelle, dans le cimetière, j'ai remarqué une très-ancienne croix, assez petite, fixée au sommet d'un fragment de rocher qui affecte la forme d'un *peulven* : est-ce le souvenir ou le reste de celle que saint Clair vint substituer aux sanglants monuments de l'époque préhistorique ?

ROBERT OHRIX.

(La fin à la prochaine livraison.)

ROBESPIERRE ET CARRIER

« Nous ferons un cimetière de la France, plutôt que de ne pas la régénérer à notre idée. » — Carrier.

Les atrocités qui signalèrent la mission de Carrier dans l'Ouest[1], dépassent tout ce que la Terreur a présenté de plus affreux dans le reste de la France. « Francastel à Angers ; Lebon à Arras et Cambrai ; Fouché et Collot à Lyon ; Le Carpentier à Saint-Malo ; Maignet à Bedoin ; Fréron à Toulon, ont aussi marché dans le sang ; Carrier à Nantes est celui qui s'y est le plus enfoncé[2]. »

Nous n'avons point à faire ici l'historique des crimes de Carrier, ni à tracer, dans ses détails, le tableau des horreurs dont Nantes fut le théâtre :

L'encombrement des prisons[3], où le typhus exerce ses ravages[4] ;

[1] Carrier arriva à Nantes le 17 vendémiaire an II (8 octobre 1793). Il fut rappelé le 26 pluviôse (4 février 1794).

[2] La *Justice révolutionnaire en province*, par M. Ch. Berryat-Saint-Prix, nos XV et XVI, p. 2.

[3] Voir *Le Typhus en* 93, par le docteur Leborgne : « On avait poussé dans la prison des Saintes-Claires, dit un témoin oculaire, le chirurgien Laënnec, des détenus jusqu'à ce qu'il n'eût plus été possible d'en faire entrer, et ils étaient tellement pressés qu'il fut nécessaire d'en faire sortir plusieurs pour pouvoir fermer la porte. » — Voir aussi à ce sujet, au *Bulletin du tribunal criminel révolutionnaire*, n° 70, p. 2, la deposition de la veuve Mallet : « A la prison du Bon-Pasteur, qui aurait pu contenir 200 femmes, on en mit jusqu'à 700. »

[4] L'accusateur public David Vaugeois n'estime pas à moins de 2,000 le nombre de femmes et d'enfants qui périrent dans la seule prison de l'Entrepôt.

Une commission militaire [1] qui, en treize séances, envoie à la fusillade 1,573 hommes et 106 femmes, *sans un seul acquittement;* et Carrier, qui s'indigne de la mollesse de cette commission, et menace le président Gonchon de le faire passer par les armes « si en deux heures il ne vide pas l'Entrepôt » [2];

L'échafaud en permanence sur la place du Bouffay;

Les fusillades de Gigant, où les corps des victimes, dépouillés de leurs vêtements, restent plusieurs jours privés de sépulture [3];

Les ordres d'exécuter sans jugement des *brigands* de treize ans [4]!

Les noyades en masse de prisonniers *qui n'ont pas même été interrogés* [5], de femmes enceintes, d'enfants au berceau [6];

Autour du proconsul, ses sicaires rivalisant avec lui de férocité;

Les *Marats* [7] qui se plaignent d'avoir été fatigués à frapper les malheureux conduits à la noyade [8]; qui, chargés d'escorter quelques prisoniers du comité à l'Entrepôt, les sabrent au milieu de la ville, « parce qu'il était tard et que la course était longue [9]! »

Les scènes d'horreur que nous venons de rappeler ne furent pas uniquement le produit de l'exaltation sanguinaire de Carrier; une large part doit revenir à Robespierre dans la réprobation qu'elles soulèvent chez tous les honnêtes gens. La responsabilité de Robespierre résulte nécessairement des deux faits suivants : Robespierre était tout-puissant au Comité de Salut public; et le Comité avait

[1] La Commission militaire du Mans. — Voir le résumé de ses séances, *Justice révol. en province*, n° VI, p. 13 et 14.

[2] Déposition de Phelippes. Voir *la Commune et la Milice de Nantes*, Mellinet, t. VIII, p. 369.

[3] Procès de Carrier; *Bulletin du tribunal révolutionnaire;* dépositions de Bourdin, n° 81, p. 2; de Debourges, n° 96, p. 1.

[4] L'original de ces ordres, signé par Carrier, est conservé aux Archives nationales.

[5] *Bulletin du tribunal révolutionnaire;* déposition de Dubreuil, n° 85, p. 2.

[6] *Bulletin*, dépos. de Bignon, n° 58, p. 3; de Dumey, n° 80, p. 4; de Grianlt, n° 86, p. 1.

[7] Bande de scélérats organisée par Carrier.

[8] *Bulletin*, dépos. de Phelippes, n° 60, p. 1.

[9] *Id.* dépos. de Thomas, n° 66, p. 2; de Coffirand, n° 95, p. 2; de Benet, n° 98, p. 1.

l'impérieux devoir de surveiller les représentants en mission [1]. « Une négligence en pareil cas, dit avec raison M. Lallié, est une véritable complicité [2]. »

Telle n'est pas l'opinion des modernes apologistes de Robespierre [3] ; ils repoussent toute solidarité entre Carrier et celui qu'ils proclament « un des plus grands hommes de bien qui aient paru sur la terre » [4]. Robespierre, au dire de M. Hamel, a ignoré les excès qui se commettaient à Nantes ; Carrier n'osait avouer ses forfaits. « Il fallut, pour éveiller l'attention du Comité de Salut public, qu'un jeune ami de Robespierre nommé Julien — c'est M. Hamel qui parle — arrivât sur les lieux [5]. » A peine ce jeune homme a-t-il révélé la conduite de Carrier, que « Robespierre ressent une indignation violente » [6]. Sans perdre un instant, il réclame et obtient du Comité de Salut public le rappel de Carrier, et mérite ainsi, avec la haine du proconsul, l'admiration et la reconnaissance de la postérité.

Voilà, résumé aussi fidèlement que possible, cet audacieux défi jeté à l'histoire. Hâtons-nous de le dire, ces affirmations si précises, si formelles, sont fausses de tous points : Robespierre a tout su et a tout laissé faire....

Dans sa correspondance avec le pouvoir central, Carrier s'était posé tout d'abord en représentant *solide* : « J'ai commencé mes opérations révolutionnaires, écrivait-il au Comité de Salut public, le 2e jour de la 2e décade an II. La guillotine est en permanence... J'ai fait arrêter et désarmer tous les gens suspects de Nantes ; tous les grands et gros coquins sont dans les cachots. Je vais prendre des mesures ultérieures dont je vous ferai part, vous jugerez si elles sont révolutionnaires. Je prends l'engagement de ne pas laisser,

[1] La loi plaçait tous les corps constitués et tous les fonctionnaires publics sous l'inspection du Comité de Salut public.

[2] *Le Bouffay de Nantes*, p. 80.

[3] L. Blanc, A. Peyrat, E. Hamel.

[4] *Histoire de Robespierre*, par E. Hamel, t. III, p. 807.

[5] *Id.*, t. III, p. 396.

[6] *Id.*, t. III, p. 398.

dans quelques jours d'ici, un seul contre-révolutionnaire, un seul accapareur dans Nantes, malgré la fourmilière qui peuplait cette commune [1]. »

Le 30 frimaire an II (20 décembre 1793) il écrivait à la Convention pour lui annoncer la victoire du Mans : «..... La défaite des brigands est si complète, que nos postes les tuent, prennent et amènent à Nantes par centaines ; *la guillotine* ne peut suffire ; j'ai pris le parti de les faire fusiller. J'invite mon collègue Francastel à ne pas s'écarter de cette *salutaire* et *expéditive* méthode. C'est par *humanité* que je purge la terre de la liberté de ces monstres [2].»

Et le porteur de cette lettre annonçait à la Convention « l'arrivée à Nantes de 500 brigands que les habitants des campagnes avaient saisis *jetant leurs armes et demandant grâce ;* mais, ajoutait l'envoyé de Carrier, la *seule grâce* que l'on puisse accorder à des rebelles, c'est de leur donner une prompte mort [3]. »

Carrier, on le voit, bien loin de chercher à dissimuler le nombre de ses victimes, semble s'en enorgueillir. Peut-être M. Hamel trouve-t-il que ces fusillades en masses de malheureux qui viennent se livrer, *jetant leurs armes et demandant grâce,* ne dépassent point les « bornes de la justice, de cette justice sévère, indispensable pour réprimer les attentats avoués contre la République [4].» Mais les noyades, ces atroces exécutions que rien ne saurait justifier [5] ? L'apologiste de Robespierre triomphe sur ce point : « Carrier, nous dit-il [6], les avait attribuées à un simple accident. Lisez ces lignes curieuses :« Un événement d'un autre genre — Carrier venait de parler de l'abjuration de l'évêque de Nantes Minée — semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres; 90 de ceux

[1] *Revue rétrospective,* 2e serie, t. V, p. 123.

[2] *Moniteur,* du 8 nivôse an II. (La Convention fit mention honorable à cette lettre!)

[3] *Ibid.*

[4] *Histoire de Robespierre,* t. III, p. 394.

[5] Michelet, dans son *Histoire de la Révolution,* t. VII, p. 93, dit : « Cette invention d'un supplice que la loi n'autorise pas, était un crime contre elle. »

[6] *Histoire de Robespierre,* t. III, p. 396.

que nous désignons sous le nom de réfractaires étaient enfermés dans un bateau sur la Loire ; j'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très-sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. »

A la rigueur, il n'est pas impossible que la Convention et le Comité de Salut public aient été trompés par cette ruse grossière ; mais M. Hamel, qui se pique d'être dégagé de tout esprit de parti, se garde bien de reproduire la nouvelle lettre de Carrier, lue à la Convention le 25 frimaire an II [1]. Réparons cet *oubli*.

Nantes, 20 frimaire.

« .... Mais pourquoi faut-il que cet événement (une victoire sur Charette) ait été accompagné d'un autre qui n'est plus *d'un genre nouveau !* 58 individus désignés sous le nom de prêtres *réfractaires*, sont arrivés d'Angers à Nantes ; aussitôt, ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire ; la nuit dernière, ils ont tous été *engloutis* dans cette rivière. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire !* »

Signé : CARRIER.

« A ce coup l'assemblée et le comité durent ouvrir les yeux ; ces 58 prêtres, réfractaires comme les 90, enfermés dans un *bateau* sur la Loire comme eux, engloutis comme eux, cette fois par un torrent *révolutionnaire !* Et dans cette exécution on n'aurait vu qu'un simple accident ? [2] »

Le 8 nivôse an II — 28 décembre 1793 — un messager de Carrier est admis à la barre de la Convention : « Trois maux *incurables*, dit-il [3], poursuivent les brigands : la Loire, la guillotine et les armées de Westermann et de Marceau. »

Ici, point de sous-entendus, ni de réticences. Parmi les moyens d'extermination employés contre la Vendée vaincue, la *Loire* est citée tout d'abord ; l'échafaud et les soldats de Westermann ne viennent qu'ensuite. Cependant la Convention n'ignore pas que la

[1] *Moniteur*, du 30 frimaire an II, — 20 décembre 1793.
[2] *La Justice révolutionnaire en province*, n° XVIII, p. 21,
[3] *Moniteur*, du 10 nivôse an II, — 30 décembre 1793 — p. 403.

guillotine est en permanence sur la place du Bouffay ; elle connaît l'énergie toute révolutionnaire de Westermann [1].

Et que l'on ne vienne pas nous objecter que les paroles de l'envoyé ont pu passer inaperçues ; l'attention que leur prêta la Convention ne saurait être l'objet d'aucun doute, le procès-verbal de la séance constate, en effet, que le rapport se termine au milieu des acclamations de l'assemblée, et que le président Couthon, « l'*organe*, le *ministre* de Robespierre, [2] » adresse au messager de Carrier ces mots approbateurs : « Les applaudissements de la Convention nationale t'expriment assez sa *vive satisfaction* [3]. »

Vers la même époque, Couthon était directement instruit de tout ce qui se passait à Nantes. Le *brave* Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, déclare formellement, dans la séance de la Convention du 20 frimaire an III, que les forfaits de Carrier ont été dévoilés par son frère [4], « dans une lettre qu'il eut le courage d'adresser à Couthon et que ce dernier se hâta d'anéantir. »

« Après la mort de mon frère, ajoute Gonchon, sa veuve vint s'adresser à Couthon, qui, ne voulant pas en révéler la cause à la Convention, lui prodigua des promesses et lui fit obtenir un faible secours [5]. »

Nous savons bien que les fanatiques de Robespierre récusent de prime abord tous les témoins venus après thermidor ; mais le récit de Gonchon porte un cachet de véracité qu'il est impossible de méconnaître. Que demandait-il en effet ? Une pension pour les enfants de son frère, mort de peur à Nantes sous la domination de

[1] Ce général écrivait à la Convention, le 1er octobre 1793, de la Châtaigneraie : *Dans un circuit d'environ trois lieues, nous avons brûlé tous les villages, hameaux, fermes et moulins, et ramené avec nous tous les hommes, enfants et bestiaux que nous avons trouvés sur notre passage. L'opiniâtreté des brigands nous a forcés d'être absolument sans pitié.* — *Monit.*, du 12 octobre 1793.

[2] *Dictionnaire de la Conversation*, article *Couthon*, par Toussenel, t. 18, p. 66.

[3] *Moniteur*, du 10 nivôse an II. (Robespierre était présent à cette séance).

[4] C'était le président de la Commission militaire du Mans.

[5] *Monit.*, du 23 frimaire an III.

Carrier ; son intérêt bien évident était de taire les secours qu'à l'insu de la Convention Couthon avait déjà accordés à ses parents.

Dans sa déposition devant le tribunal révolutionnaire, lors du procès de Carrier, l'officier municipal Champenois affirme que la Société populaire de Nantes envoya une députation au Comité de Salut public pour demander le rappel de Carrier ; que cette députation « *remit à Robespierre les instructions les plus motivées* sur les cruautés » du proconsul, mais que l'âme sensible de Maximilien ne s'en émut nullement, car il ne fit aucune réponse aux réclamations des Nantais [1].

Le potier d'étain Champenois, d'un républicanisme exalté, mais honnête homme avant tout [2], fut le premier qui osa résister à Carrier [3] ; tous les écrivains lui rendent justice. Il est inadmissible qu'un homme de cette trempe se soit parjuré, pour souiller, par une calomnie lâche et gratuite, la mémoire de Robespierre ; malgré tout son bon vouloir, M. Hamel ne saurait mettre en doute la bonne foi de Champenois.

Non-seulement Robespierre et le Comité de Salut public n'ignoraient pas les noyades ordonnées par Carrier, mais ils en connaissaient tous les détails. Une pièce authentique l'établit victorieuse-

[1] Voici textuellement la déposition de Champenois. *Bulletin*, VI^e^ partie, n^o^ 83, p. 332 : « Enfin, fatiguée d'une telle tyrannie, la Société populaire, dont toutes les administrations faisaient partie, envoie des commissaires à Paris ; ils sont chargés pour le Comité de Salut public d'une lettre contenant un tableau fidèle de l'état d'oppression dans lequel Nantes gémit sous la verge du féroce Carrier. Ils ont beaucoup de peine à introduire, à pénétrer dans la Convention. Ils *remettent à Robespierre* leurs paquets contenant *les instructions les plus motivées* sur les vexations et les *cruautés de Carrier*. Nous invitions la Convention à rappeler cet homme de sang, à nous envoyer un homme prudent, humain, généreux ; je n'ai pas besoin de dire au tribunal la raison pour laquelle nous n'avons point eu de réponse ; nous adresser à Robespierre, c'était nous livrer à un tyran, l'apôtre des cruautés, des barbaries du tigre, des serres duquel nous voulions sortir. »

[2] Dans son *Histoire de la Révolution*, Michelet l'appelle « un brave homme du peuple. »

[3] *Histoire de la Commune et de la Milice de Nantes*. Mellinet, t. VIII, p. 407 et suivantes.

ment. C'est une lettre adressée de Nantes au citoyen Minier [1], et dont ce dernier donna lecture en pleine séance du Conseil général de la Commune de Paris, le 11 nivôse an II. Cette lettre était conçue dans les termes suivants :

« Mon ami, je t'annonce avec bien du plaisir que les brigands de la rive droite de la Loire sont enfin détruits ; les généraux, les représentants et l'armée qui étaient à leur poursuite doivent rentrer aujourd'hui en ville. Le nombre des brigands qu'on a amenés ici depuis huit jours est *incalculable;* il en arrive à tout moment. — La guillotine étant trop *longue* et comme en les fusillant c'est aussi trop *long* et qu'on *use* de la poudre et des balles, on a pris le parti de les mettre en *certain nombre* dans de *grands bateaux,* de les faire conduire au milieu de la rivière et là on coule le bateau à fond. Cette opération se fait *continuellement*..... Il ne restera pas *un seul* brigand, car on ne fait grâce à aucun..... Ancenis, Saint-Florent et autres endroits, sont pleins de prisonniers ; mais ils n'y resteront pas longtemps, car sans doute ils auront aussi le *baptême patriotique* [2]. »

Impossible de souhaiter un document plus circonstancié. Deux jours plus tard, cette lettre était insérée au *Moniteur* [3]. Or, on sait quelle active surveillance Robespierre exerçait sur ce journal et dans quel état de sujétion il le maintenait [4]. (M. Hamel avoue que jusqu'au 9 thermidor le *Moniteur* fut l'organe de Robespierre.)

Qu'on juge maintenant de la sincérité des écrivains révolutionnaires qui osent soutenir que Robespierre ignorait les noyades de Nantes, alors que la France entière en trouvait le récit dans les

[1] Commissaire nommé par la Commune de Paris, pour suivre l'armée en Vendée.

[2] L'auteur de cette lettre écrit après la bataille de Savenay.

[3] *Moniteur* du 13 nivôse an II (2 janvier 1794).

[4] Rapport de Courtois. *Papiers trouvés chez Robespierre.* Voir n° XVIII, p. 115. Lettre du rédacteur en chef de l'article *Convention Nationale* au *Moniteur,* adressée à Robespierre. Ce rédacteur, parlant des discours prononcés par les adversaires de Maximilien, dit : « Je n'en citais quelques extraits qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. »

colonnes du *Moniteur*, et que les journaux étrangers [1] les signalaient à l'indignation de l'univers!.....

Le Comité de Salut public, on le voit, connaissait parfaitement les agissements de Carrier. Quoique ce fait soit déjà irrévocablement établi, il nous a paru intéressant d'ajouter quelques nouvelles preuves aux documents précédemment cités : la responsabilité de Robespierre doit être mise au grand jour; il ne serait pas juste que celui qui fut sans pitié échappât aux arrêts vengeurs de l'histoire.

Un des conventionnels qui contribuèrent le plus à la mise en accusation de Carrier, Laignelot [2], s'exprime ainsi à la Convention, le 5 frimaire an III (25 novembre 1794) : « Avant que Carrier fût dénoncé, j'allai voir Robespierre qui était incommodé; je lui peignis toutes les horreurs qui s'étaient commises à Nantes; il me répondit : *Carrier est un patriote;* il *fallait* cela dans Nantes » [3]!

Le *Moniteur* du 11 vendémiaire an III suffirait à démontrer la culpabilité de Robespierre et du Comité de Salut public. Parcourez le procès-verbal de la séance de la Convention du 8 vendémiaire : Lofficial [4] s'élève contre Carrier; il fait une peinture saisissante des scènes d'horreur dont il a été témoin, et termine son discours par cette déclaration : « J'ai voulu faire connaître tous ces faits au Comité de Salut public, qui n'a *pas voulu m'écouter* » [5].

Maignen [6] lui succède à la tribune. Indigné de l'odieuse conduite de Carrier, il a réclamé, lui aussi, le rappel du proconsul : « Mais, dit-il, quand on se transportait au Comité pour y dire la vérité, on

[1] Extrait du *Lloyd's Evening Post* : « Des lettres de Nantes annoncent qu'une commission militaire y est occupée jour et nuit à juger les rebelles de la Vendée, et que tous les jours il en meurt de quatre à cinq cents, fusillés ou *noyés*. Une seule fosse contient 4,050 morts. »

[2] Laignelot fut envoyé en Vendée par la Convention, séance du 18 frimaire an II. *Monit.* 20 frimaire an II.

[3] *Moniteur* du 5 frimaire an III, p. 278.

[4] Député des Deux-Sèvres.

[5] Voir aussi *le Républicain français,* n° 675, p. 2,775 et suiv.

[6] Autre député des Deux-Sèvres.

avait l'impudence de vous appeler *protecteur des brigands*..... J'atteste Carnot que j'y ai été traité *d'imposteur* » [1].

Il faut noter ici que plusieurs membres de l'ancien Comité de Salut public, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barrère, présents à la séance, ne peuvent et n'osent nier ces paroles, qui s'impriment sur leur front comme une flétrissure.

Directement mis en cause par la sommation de Maignen, Carnot balbutie une excuse : « Il y avait, en effet, dit-il, deux systèmes contradictoires, relativement à la guerre de la Vendée, présentés au Comité de Salut public. L'un était de *tout détruire*, l'autre d'employer l'arme de la persuasion et de ramener les esprits par la douceur. Ce dernier avis fut toujours le mien, et il m'était pénible de marcher suivant l'autre système; mais l'opinion de la majorité m'en faisait une loi. »

PIERRE PUGET.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Maignen déclara que ces injures lui furent adressées par Robespierre. (Voir *Réponse de Billaud à Lecointre*, p. 42.)

UN CHAPITRE

DE L'HISTOIRE DE SAINT-NAZAIRE

DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE

Chartes et lettres inédites de Pierre II, d'Anne de Bretagne, de Louis XII, de Henri IV, du marquis de Themines, du maréchal de la Meilleraye, du général Cambray, etc.

On s'imagine assez volontiers que l'histoire de Saint-Nazaire date seulement du décret de 1842, qui, par la création d'un bassin à flot sur une plage abritée jusque-là par la nature, sans le secours immédiat des ingénieurs, a transformé un simple chef-lieu de canton, modeste abri des chaloupes de pilotes, en l'un des principaux ports de France. C'est là une erreur profonde. Situé à l'embouchure de la Loire, sur un promontoire rocheux qui s'avance fièrement dans la rivière, le nouveau chef-lieu d'arrondissement a, depuis l'origine du monde, fixé l'attention des peuplades de races diverses qui se sont succédé sur notre sol. Un crâne humain, trouvé récemment à sept mètres de profondeur dans les vases qui ont comblé depuis plusieurs milliers d'années la vallée dans laquelle se creuse aujourd'hui le gigantesque bassin de Penhoët, prouve que Saint-Nazaire était habité à l'époque préhistorique de la pierre polie, car le savant anthropologiste M. Broca, à qui nous avons soumis ce précieux débris de l'un de nos aïeux, lors du récent congrès scientifique de Nantes, n'a pas hésité à le déclarer catégoriquement de

la même famille que ceux des Troglodytes. Nous démontrerons un jour, en écrivant l'histoire complète de la cité nazairienne, que l'érection de sa paroisse remonte à l'occupation romaine, et que les conquérants avaient compris l'importance de sa situation. Aussi un château-fort la défendait-il sous les premiers ducs de Bretagne.

Sans nous reporter à des époques aussi éloignées, nous voulons, aujourd'hui, profiter de l'heureuse fortune que nous a procurée la découverte de plusieurs chartes ducales et royales dans les archives de la fabrique de la paroisse de Saint-Nazaire, gracieusement mises à notre disposition par M. le curé Soulas, pour retracer une page fort curieuse d'histoire municipale à la fin du moyen âge.

Par sa situation topographique, qui en faisait la clef de la rivière de Loire, Saint-Nazaire [1] se trouvait fréquemment sujet aux incursions, soit des pirates, soit des flottes ennemies de la Bretagne ou de la France. Plusieurs fois ravagée par les Normands, à l'époque des invasions scandinaves, la cité dut subir, pendant les guerres interminables du moyen âge, les menaces et les descentes à main armée des Espagnols et des Anglais. Une vieille chronique rimée, que nous ont conservée les bénédictins [2], raconte, en particulier, avec de grands détails, l'insuccès de la flotte espagnole devant Saint-Nazaire en 1379, peu après la levée du siége de Guérande, tenté en vain par Clisson. Elle aborda au Croisic, rapporte dom Lobineau, qui a minutieusement analysé ce précieux document, et se prépara au siége de Guérande. Le duc était à Vannes, quand il apprit cette nouvelle :

Le duc à Vannes lors estoit
Qui Guerrandois bien confortoit.
Il leur mandoit de jour en jour
Comme bon prince et bon seignour
Que de certain les secourroit
Dedans trois jours ou il mourroit...

[1] C'est sans doute pour cela que Saint-Nazaire porte aujourd'hui une clef dans ses armes.

[2] On l'attribue à Guillaume de Saint-André.

Sur cet avis, le siége fut aussitôt levé ; mais

Les Espaigneux n'osèrent pas
Descendre à Saillé ne a Batz;
Ains alèrent à Saint-Nazaire;
Trop pleins estoient de vaine gloire...

En effet, Jean d'Ust [1], qui en était capitaine, dit le traducteur dont nous empruntons le récit pour abréger, « avoit eu soin de munir la place d'hommes, de vivres et d'artillerie. A la vue de la flotte ennemie, il arbora sur le chasteau la bannière du Duc, pour faire voir aux Espagnols qu'il les attendoit de pied ferme. L'admiral de la flotte, pour s'instruire de l'estat de la place, envoïa un escuïer au chasteau comme pour y demeurer en ostage à la place d'un autre gentilhomme, qu'il prioit Jean d'Ust de lui envoïer pour parler à lui, mais en effet, cet escuïer devoit servir d'espion à l'admiral. Jean d'Ust, qui ne craignoit rien, reçut l'ostage, et envoïa Jean de Henlées [2] parler à l'admiral. Henlées revint sans avoir rien conclu, et l'escuïer retourna faire son rapport, qui fit perdre l'envie aux Espagnols d'attaquer Saint-Nazaire. Ils firent mesme retirer leurs vaisseaux hors de la portée du canon de la place, et en envoïèrent deux à Nantes pour faire voir qu'ils estoient venus. Cependant trois cens Espagnols s'estant hazardez de faire une descente Guillaume du Chastel, à la teste de seize Bretons seulement, marcha contr'eux, en tua plusieurs, et mit le reste en fuite. Les fuïards portèrent l'alarme dans toute la flotte, ce qui obligea l'admiral de remettre à la voile et d'aller tenter fortune ailleurs. Il vogua du costé de Ruis, où il fit débarquer cinquante-cinq hommes. Jean de Malestroit, avec environ dix lances, ne leur donna pas le temps de faire beaucoup de désordre, il en tua trente-trois, et fit les autres prisonniers. Après ce second échec, les Espagnols n'osèrent plus

[1] Le manoir d'Ust était près de Saint-André-des-Eaux. La famille d'Ust était en grande considération à la cour des ducs.

[2] On dit aujourd'hui Heinleix. C'est un nom breton, dont le radical indique presque certainement le passage d'une voie romaine. La famille de Heinleix, dont le manoir était situé près du phare actuel du Commerce, était la plus puissante de la paroisse, comme celle d'Ust à Saint-André.

faire de descentes en Bretagne, et s'en retournèrent chargez de confusion [1]. »

Pour se défendre ainsi contre les attaques venues de la mer, les habitants de Saint-Nazaire étaient obligés de faire constamment le guet sur la côte, d'armer des archers, d'entretenir les murailles et les engins de guerre du château ; en un mot, de supporter des charges extraordinaires qui contribuaient à la défense générale du pays. Or, Guérande était la plus forte place de toute la presqu'île ; et, à ce titre, les Guérandais avaient depuis longtemps obtenu des ducs le concours de toutes les cités voisines à la construction et à la réparation de leurs murailles, au curage de leurs douves, et à toutes les dépenses concernant leurs fortifications. Saint-Nazaire, qui devait se défendre de ses propres deniers, trouva bientôt ce concours très-onéreux ; et, en récompense de tous les sacrifices faits par ses habitants pour protéger l'entrée de la rivière, des priviléges leur furent successivement octroyés, parmi lesquels les principaux furent l'exemption de la contribution aux réparations des murailles de Guérande, et celle du droit d'octroi général sur les vins pour leur entrée dans la province, droit connu sous le nom de devoir de billot. Mais les chartes octroyées par les ducs et par les rois pour conserver et maintenir ces priviléges, n'étaient pas toujours respectées par les fermiers d'impôts, à leurs entrées en charge ; et lorsque ces priviléges avaient été suspendus provisoirement, dans des circonstances très-particulières et pour des cas spéciaux, les fermiers ou receveurs n'avaient garde de se rappeler ensuite les concessions primitives. De là, une foule de procès en abus de pouvoir et des instances perpétuelles pour obtenir de l'autorité ducale ou royale la confirmation des lettres de décharge. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la lutte entre Saint-Nazaire et Guérande, au sujet des réparations de cette dernière ville, sans insister sur l'exemption du devoir de billot, dont les archives de la paroisse fournissent pour le XVII[e] et le XVIII[e] siècle de forts curieux documents ; mais les premiers nous ont paru, par leur an-

[1] Dom Lobineau, I, 426.

cienneté et par leur provenance, devoir offrir à nos lecteurs un plus vif intérêt.

Voici d'abord une charte du duc Pierre II, écrite en caractères gothiques sur parchemin et datée du 24 novembre 1454; c'est la première que nous ayons retrouvée, mais non pas la première octroyée par les ducs, soit par Pierre II lui-même, soit par ses prédécesseurs, ainsi que le constate l'un des considérants de la maintenue du privilége. Nous avons complété, pour sa plus facile intelligence, les abréviations nombreuses que présentent presque tous les mots et qui en rendent la lecture assez pénible pour ceux qui ne sont pas initiés aux mystères des chancelleries du XV[e] siècle [1].

PIERRE, par la grâce de Dieu, duc de Bretaigne, comte de Montfort et de Richemont, à noz sén*éch*aulx, alloez, p*rév*ost et procure*ur* de Nantes, noz capp*itai*ne, sén*éch*al, alloé et p*ro*cure*ur* de Guérande, receve*ur* et miseur de den*iers* ordonnez à la répa*ra*tion dudit lieu et à ch*a*cun de vous, SALUT. — Receu avons la supplication et humble requeste à nous faicte de la p*ar*t de nos pauvres hom*m*es et subgez les habitans de la paroesse de Sainct-Nezere, expos*ans* q*ue* néantm*oins* q*u'ilz* ne soient aucunement subgez à la g*a*rde et répa*ra*tion de n*o*tre d*ite* ville de Guerande, et q*ue* ès temps de guerre ne aultrement ils n'ayent jamais en recueill ne en refuge à icelle, — combien q*ue* p*ar* aucun temps, pour les éminens p*éri*lz de guerre qui estoient pour lors pour la urgente nécessité de répa*ra*tion qui estoit à faire, par n*o*tre ordon*nan*ce et commande*ment*, ils avoient contribuez à la d*ite* répara*tion* ET AVOIENT OBTENU DE NOS P*ré*DÉCESSE*ur*S LETT*re* DE NON P*ré*JUDICE ET DE NON LAT*tri*BUEZ A CONSÉQUENCE NE CONTINUATION SUR EULX, — et mesm*es* q*ue* p*ar* noz ordon*nan*ces lesd*its* supplians font souventes fois le guey à costé de la mer p*our* g*a*rder la descente des Angloys noz anciens ennemis; — et aussi q*ue pour* résister à l*eurs* invas*ions*, p*ar* nosd*ites* ordon*nan*ces nosd*its* supplians ont la ch*a*rge de mett*re* en app*a*reill d'armes six arch*e*rs en lad*ite* p*a*rroesse, et d'abondant sont contrains à eulx mett*re* en app*a*reill d'armes p*our* résister à nosd*its* anci*en*s ennemis, — de p*rése*nt, vous, nosd*its* capp*itai*ne, receve*ur* et mise*ur* des den*iers* ordonnez à la répa*ra*tion de n*o*tre d*ite* ville, voulez et efforcez les contraindre et conpeller à paier soubz umbre et coule*ur* de la répa*ra*tion d'icelle, le nûmb*re* de quarante livres monn*ayées* p*ar*

[1] Les lettres qui manquent dans l'original sont mises en italiques.

chacun an, quelles choses leurs sont de grant charge, préiudice et domaige — ET QUE OBSTANT LES CHARGES ET CHACUNES DESSUSDITES, MIEULX LEUR VAULDROIT LAISSER LADITE PAROESSE ET S'EN ALLER AILLEURS VIVRE, QUE DEMOURER SUBGEZ ET CONTRIBUTIFS A LADITE REPARATION, — nous supplians sur ce leur pourveoir de convenable remède, très-humblement le requérant. — Pour CE est-il que NOUS, lesdites choses considérées, ne voulant contraindre nosdits subgez à la contribution perpétuelle de la réparation de notre dite ville ; — considéré mesme que en temps de guerre, ilz n'y ont nul refuge à eulx ne à leurs biens, ne la contribution que ce temps passez ilz y ont faicte leur estre tirée à conséquence, aincois les enfranchir et descharger ; — ET MESME A LA REQUESTE DE NOTRE TRÈS-CHÈRE ET TRÈS-AMÉE SŒUR ET COMPAIGNE LA DUCHESSE QUI DE CE NOUS A SUPPLIÉ ET REQUIS — de l'avis et délibération de notre conseill, — en déclarant sur ce notre intention, la descharge de notre conscience et pour autres causes à ce nous mouvans ; AVONS ORDONNÉ et ordonnons par ces présentes que nosdits suppliaus ne paient ne ne contribuent doresnavant à la dite réparation, en aucune manière et les enfranchissons et quittons par cesdites présentes, en deffendant et deffendons à nosdits cappitaine, receveur, procureur, contrerolleur et miseur présent et avenir des deniers ordonnez à la réparation de notre dite ville dudit lieu de Guérande et à chacun en son temps de non les y contraindre ne compeller et de non aucune chose leur en demander ne faire paier en temps avenir, quelque chose qu'ilz aient esté estaillez ou imposez. — Et si aucune chose en doivent, le leur avons remis et quitté, remettons et quittons par ces présentes en pitié et aumosnes, en vous mandant et mandons, et à chacun de vous, de ceste notre présente grâce, et du contenu et effect en ces présentes, que vous fassié souffrir et laissié jouir et user nosdits supplians plainement et paisiblement, cessans touz empeschements à ce contraires. — Car ainsi le voulons et nous plaist, nonobstant quelqueconques lettres impétrées données ou à donner, quelles si aucunes sont, cassons et annullons et voulons estre de nul effect à ce contraires ou dérogatoires. — Donné en notre ville de Vannes, le xxviij[e] jour de novembre l'an mil quatre cent cinquante quatre — (Ajouté :) — Et voullons que plaine foy soit adjoustée aux vidimus d'icelles soubz scel autantique comme au présant original donné comme dessus. — PIERRE ✝. — Par le duc, de son commandement. — E. DE BOITIÉS.

Ces lettres sont caractéristiques : elles nous montrent Saint-Nazaire en lutte ouverte avec Guérande, et obérée à ce point par sa propre défense, que, s'il fallait encore être « contributif » à qua-

rante livres monnayées, pour la réparation de fortifications de l'ancienne cité épiscopale, mieux vaudrait aux paroissiens de Saint-Nazaire quitter leur sol natal et s'en aller vivre ailleurs. Grâce à la bienveillante intervention de la bonne et sainte duchesse Françoise d'Amboise, de vénérable mémoire, ils obtinrent enfin gain de cause. Mais, hélas! ce ne fut point pour une longue durée : trente ans ne s'étaient pas encore écoulés, que les Guérandais leur enjoignirent de venir « bêcher ès douves » de leurs remparts. Il fallut des lettres formelles de la jeune duchesse Anne, fiancée à Maximilien d'Autriche, pour les délivrer de cette obsession, en déclarant qu'ils n'eussent à obéir à cet ordre que pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence pour l'avenir. La charte suivante, dont nous avons complété les mots comme ceux de la première, est particulièrement précieuse, à cause de sa date, 19 avril 1480 :

MAXIMILIEN et ANNE, par la grâce de Dieu roy et royne des Romains, ducs de Bretaigne, etc. A tous ceulx qui ces *présentes lettres* verront, SALUT. — De la part de nos subgectz les paroessiens contributifs à fouaige de la paroesse de Sainct-Nazaire, nous a esté remonstré que autreffoiz par nos prédécesseurs ils ont esté franchiz et exemptez d'aller bécher ès douves de *notre* ville de Guérande, et que dempuix avons confirmé la *dite* franchisse; et néantmoins *notre* capitaine de Guérande veult et s'efforce les contraindre à bécher ès *dites* douves, qui *leur* tourneroit à très-grant préjudice et domaige. — Nous supliant qu'il nous plaise sur ce leur pourvoir de remède convenable, très-humblement nous le requérant. — POURQUOY, NOUS, les *dites* choses considérées, voullant nos *dits* subgectz maintenir et entretenir en leurs libertez et franchises, et pour autres causes à ce nous mouvans, voullons et ordonnons par ces *présentes* que, quelque contrainte qui soit ou puisse estre faicte à nos *dits* subgectz d'aller à la *dite* bèche, soit *pour ce présent* affaire seullement, sans ce que en l'avenir il leur puisse porter aucun préjudice, ne que *notre dit* capitaine ne autres le puissent atirer à aucune conséquence. Et *pour* valloir à nos *dits* subjetz *leurs* avons baillé ce par noz *présentes lettres*. — Car c'est *notre* plaisir. — Donné en *notre* ville de Rennes, soubz les seign et scel de nous — ANNE. — Le xix^e^ jour de avril l'an mil iiij c iiij xx (1480). — Par la royne, en son conseil. — GUIHART.

Neuf ans plus tard, nouvelles prétentions des Guérandais, qui, s'appuyant sur la suspension du privilége des habitants de Saint-

Nazaire, dans les cas de péril extrême, veulent même les contraindre à participer aux frais de pavage de leur ville; et nouvelles lettres d'Anne de Bretagne, accordant cette fois le privilége pur et simple, avec des considérants élogieux pour les défenseurs de l'entrée de la rivière de Loire :

ANNE, par la grâce de Dieu, duchesse de Bretaigne, comtesse de Montfort, de Richemont, d'Estampes et de Vertus, à tous ceulx qui ces *présentes lettres* verront, SALUT. — De la part de noz subgectz les parroessiens, manans et habitans de la *paroisse* de Saint-Nazaire, nous a esté humblement remonstré que dès le xxiiij^e^ jour de novembre, l'an que dit fut mil iiij c cinquante et quatre, feu *notre* très-cher et très-amé *frère* et oncle le duc Pierre, que Dieu absoulle, par ses *lettres* et mandem*ens* patens et pour les causes y contenues, franchist et exempta nos *dits* subgectz de toute contribution et ordonn*em*en qui par noz capitaine et officiers de Guerrande eust peu pour le temps lors avenir avoir esté faicte sur nos *dits* subjectz pour la *réparacion* et enpavement de *notre* dite ville, ainsi que apert par ung vidimus dudit mandement fait par *notre* court de Guerrande le vingt et deux^e^ jour d'avril de l'an cinquante huict, passé dev*ant* ....., et scellé du seau des actes de *notre* d*ite* court, duquel vidimus nosdictz subgectz ont aparu asuffire — Et que, de la dicte franchise nos d*ictz* subgectz depuis le dit temps ont toujours joüy jusques apuis naguères que noz capitaine et officiers dudit lieu de Guerrande les ont voullu contraindre à venir réparer les fousses et douves de *notre dite* ville, et contribuer aux mises de la réparacion d'icelle, quelle chose leur ceré à grand préjudice et domaige — Obstant mesmes les grandes pilleries et oppressions qu'ilz ont eu et soustenu durant ceste dernière guerre, par les Aulonnayes [1] qui vindrent par mer à l'entrée de la rivière de Loire, et aussy les grandes charges qu'ilz ont *présen*tement à porter, tant à la soulde de leurs francs archers que au*tres* subcides, — nous suplians qu'il nous plaise sur ce leur pourveoir de remède convenable, humblement nous le requérant — POURQUOI, NOUS, les dictes choses considérées, voullant ensui*vre* le bon voulloir et intention de *notre* dit oncle, et pour autres causes à ce nous mouvans, avons aujourd'huy par délibéra*tion* de *notre* conseil, confirmé, loué et aprouvé, confirmons, louons et aprouvons la dite franchise; voullans et voullons qu'ilz en jouissent plainement et paisiblement au désir d'icelle, et de ce voullons que nos dictz subgectz puissent jouir et leurs successeurs

[1] Peut-être les habitants d'Olonne, près les Sables-d'Olonne (Vendée).

après eux, chacun en son tempe. — Cy donnons en mandement à nos capitaine séneschal, alloué, lieutenant, procureur, controlleur, receveur et miseur de nostre ditte ville de Guerrande de présent, à ceulx qui pour le temps à venir le seront et à chacun en droit soy, si comme à luy apartiendra, de cette présente franchise faire souffrir, jouir et user nos dits subgectz ainsi qu'ilz ont par cy devant fait au moien de la dite franchise de notre dit oncle, sans les contraindre et compeller d'aller ne envoier à la dite réparacion ne y contribuer en mise ne aucune manière. — Cy gardez que en ce n'ait faulte.— Car c'est notre plaisir.— Et voullons que au vidimus de ces presentes retenu soubs scel des actes de notre conseil ou de nos cours, plaine foi soit ajoustée, comme à ce présent. — Donné en notre ville de Rennes, le xxviij[e] jour de janvier l'an mil iiij c iiij xx neuf (1489). — ANNE. — Par la duchesse, de son commandement. — Guyhart.

René Kerviler.

(La fin à la prochaine livraison.)

POÈTES ET RIMEURS

Cessez, amis, cessez de m'appeler poète;
Ce titre-là me fait rougir comme un affront :
Seul, le génie a droit à l'auguste épithète
Dont vous masquez mon front.

Oh ! le poète !... c'est le cygne au vol superbe,
Qui nous jette sa plainte en traversant les cieux ;
Moi, je suis le grillon qui fredonne sous l'herbe,
Invisible et joyeux.

Le poète est le vent qui des grands monts s'élance
Pour courber les forêts, pour soulever les mers;
Moi, brise du vallon, je caresse en silence
Le jonc des lacs déserts.

Le poète ! c'est Job, Dante, Byron, Virgile;
C'est Lamartine, écho de douleur et d'amour !
Auprès des diamants qu'ils ont semés par mille,
Que sont mes pleurs d'un jour ?

Le poète nous lègue avec ses chants sublimes
Un nom qui retentit, d'âge en âge plus beau;
Tandis que je m'en vais, pauvre chercheur de rimes,
A l'oubli du tombeau !

RAYMOND DU DORÉ.

MŒURS ADMINISTRATIVES

LA PLUME DU PAON

PROVERBE

Personnages.

LE BARON MARTIN, directeur général au ministère de...
M. RIGAUD, chef de bureau.
ALBERT DE VERVILLE.

La scène se passe à Paris, dans le cabinet du directeur général.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE BARON, ALBERT.

LE BARON. — Vous voilà donc journaliste, mon cher ami?

ALBERT. — Je ne prendrais pas cette qualité, monsieur le baron, et j'aime mieux la chose que le nom. J'ai terminé mon droit; je n'ai pas de carrière tracée; ne plaide pas qui veut. J'ai des goûts littéraires, et je me suis estimé heureux de trouver l'occasion de m'occuper, en écrivant.

LE BARON. — Et vous écrivez fort bien. J'ai été très-frappé de vos derniers articles et j'ai voulu en faire mon compliment au fils de mon vieux camarade.

ALBERT. — Vous êtes bien indulgent, monsieur le baron.

LE BARON. — La presse est une grande puissance, mon ami, et qui conduit à tout, quand on a le talent que vous annoncez. On voit que vous avez étudié les questions économiques et financières.

ALBERT. — Ces questions ont, en effet, de l'attrait pour moi.

LE BARON. — Vous allez juger de la confiance que vous m'inspirez déjà. Nous manquons, dans nos ministères, de plumes habiles, et je ne pourrais guère d'ailleurs me soumettre à la critique d'un de mes subordonnés. J'ai désiré avoir votre avis sur un mémoire que je destine au ministre, et que je tâcherai d'insérer au *Journal officiel*, sous mon nom. C'est un projet de réforme fort important que j'ai conçu et que je crois de nature à me faire honneur. Je souhaite que ce soit très-soigné de style et je vous demande d'être mon correcteur.

ALBERT. — Y pensez-vous, monsieur le baron? A mon âge, corriger la rédaction d'un directeur général? Demandez-moi plutôt de préparer une rédaction que vous corrigerez. Ce sera plus dans l'ordre et je serai mieux à mon aise.

LE BARON. — L'âge n'y fait rien, mon cher ami. Je n'ai pas de prétentions littéraires, moi, je ne suis pas un écrivain de profession, et j'accepterai toutes les critiques. Il est trop tard, d'ailleurs, pour procéder autrement, l'idée m'a passionné, le mémoire est écrit, et puisque je le signe, j'ai la petite faiblesse de désirer qu'il demeure *mon* œuvre personnelle, dans la forme comme dans le fond. Un peu d'amour-propre d'auteur, vous comprenez cela.

ALBERT. — Sans doute.

LE BARON. — Ce qui n'empêche pas de consulter, pour les détails, un spécialiste de style, comme on consulte un architecte pour les détails d'un plan.

ALBERT. — Vous me flattez, monsieur le baron, mais je reste intimidé. Êtes-vous bien certain que vous prendriez en bonne part des observations de style, — à supposer que j'en eusse à vous soumettre? On se fait quelquefois à cet égard des illusions.

LE BARON, *souriant.* — Convenez, maître Gil-Blas, que vous pensez à l'archevêque de Grenade.

ALBERT. — Oh non ! l'archevêque de Grenade était, lui, un spécialiste d'homélies.

LE BARON. — Bien répondu, mon ami. Vous voyez que vous pouvez être sans crainte. Tenez, asseyez-vous là, et lisez. Je me rends auprès du ministre. Je serai probablement retenu quelque temps, et vous aurez celui de lire : corrigez, raturez librement, — au crayon, bien entendu. Vous permettrez que je me réserve de statuer en dernier ressort ?

ALBERT. — C'est trop juste.

LE BARON. — Ne vous embarrassez pas de la beauté de l'expédition. Je suis encore moins calligraphe qu'écrivain, et j'ai fait copier la minute, que vous auriez eu de la peine à déchiffrer. On en sera quitte pour une nouvelle copie. — A tout à l'heure, et mettez-vous à l'ouvrage.

(Il sort.)

SCÈNE II.

ALBERT, *seul.*

Ah ! ça, je suis donc un foudre de guerre ? comme dit le lièvre. Ce que c'est que de tenir une plume dans un journal ! Quand je suis arrivé à Paris, il y a trois ans, muni d'une lettre de recommandation de mon père pour ce baron, il n'a pas daigné faire la moindre attention à moi, et m'a éconduit, à peine poliment. J'en suis resté à lui mettre le jour de l'an une carte, qu'il ne me rendait pas. Voici qu'il m'appelle pour me consulter sur sa prose. — Lisons donc sa prose. (*Il lit.*) C'est singulier, j'ai déjà lu cela quelque part..... Les beaux esprits se rencontrent..... Je ne me trompe pas, c'est mon idée... et même mes phrases... Continuons... Ah ! voici une bonne incorrection ; ce doit être une correction du baron, — sa marque de fabrique. (*Il tourne plusieurs feuillets.*) — Magnifique calligraphie ! C'est un plaisir de se relire ainsi. Toujours mes phrases, émaillées de... quelques marques de fabrique. — Voyons

la conclusion. — Pas un mot de changé. — Mais c'est mon mémoire, remis par moi, il y a deux ans, à ce chef de bureau dont je sollicitais la protection pour entrer au ministère, après que j'eus désespéré du baron. Il m'a dit que ce n'était pas opportun ; puis... que ce n'était pas pratique ; puis... qu'il avait prêté et ne retrouvait pas mon manuscrit. L'hypocrite ! je me souviens qu'il s'est informé si j'en avais une copie. Je n'en avais pas, je n'ai pas d'expéditionnaires à mes ordres, moi. — Et il a feint d'en être désolé. Il est retrouvé, mon manuscrit ou du moins sa copie, et ma situation est étrange, puisque le baron en revendique la paternité. Que pourrai-je bien lui dire? — Justement, le voici qui rentre.

SCÈNE III.

ALBERT, LE BARON.

LE BARON. — Eh bien ! mon cher ami, que pensez-vous de cela?

ALBERT. — Je n'ai pas eu le temps de tout lire, monsieur le baron, mais jusqu'à présent... je trouve cela... extrêmement remarquable.

LE BARON. — N'est-ce pas? L'idée est neuve, c'est au moins son mérite ; je suis sûr que vous ne l'aviez rencontrée nulle part.

ALBERT. — Rencontrée... en effet, je vous jure que c'est la première fois que je la rencontre. Elle m'a tout d'abord séduit.

LE BARON. — Cela ne m'étonne pas, elle a un caractère saisissant.

ALBERT. — Et vous pensez qu'elle serait... actuellement pratique?

LE BARON. — Assurément ! Le vent est aux réformes, et le ministre a la prétention d'être un réformateur. — Entre nous, je n'ai qu'une crainte, c'est qu'il veuille s'attribuer mon idée.

ALBERT. — Vous le croiriez capable... d'une telle usurpation?

LE BARON. — Ah ! mon ami, l'ambition et la vanité font faire bien des choses ! Ne faut-il pas que le général en chef gagne les batailles, même quand elles ont été gagnées par ses lieutenants? C'est le

ministre qui présente les projets et qui les défend devant les Chambres. Les journaux ne parlent que du ministre. Un pauvre directeur général n'est qu'un instrument obscur... et c'est pourtant lui qui travaille.

ALBERT. — Il y a longtemps qu'on l'a dit, monsieur le baron, *Sic vos non vobis*.

LE BARON. — Vous avez raison, et c'est triste. Mais quand le ministre ne sera plus là, j'aurai soin que la vérité se fasse jour. Vous savez que les ministres passent — et que les directeurs généraux restent.

ALBERT. — Quand ce ne serait que par un sentiment de justice, vous ferez très-bien de restituer à votre projet... le nom de son véritable auteur.

LE BARON. — Certainement, — et j'y mettrai bon ordre. — Et le style, mon cher ami? vous ne me parlez pas du style.

ALBERT. — C'est très-accessoire.

LE BARON. — Pas toujours; souvent la forme emporte le fond.

ALBERT. — Vous m'embarrassez, monsieur le baron. Je ne suis pas une autorité...

LE BARON. — Vous en êtes une à mes yeux, parlez franchement... avec la même liberté... que si le travail n'était pas de moi.

ALBERT. — Vous avez l'indulgence de penser que je m'y connais.

LE BARON. — Mais, oui, je vous le répète, vous êtes un spécialiste...

ALBERT. — Eh! bien... j'aurai la franchise de mon opinion, dût-elle vous déplaire. Autant que mon jugement a de la valeur... c'est très-clair, très-net, très-bien rédigé... dans un style sobre, correct, qui n'exclut pas l'élégance. Monsieur le baron, je dis ce que je pense, vous l'avez voulu, à mes risques et périls.

LE BARON, *souriant*. — Quelle audace!

ALBERT. — Je vous déclare que si j'avais été chargé de la rédaction... j'aurais désespéré de faire mieux.

LE BARON. — Vous m'enchantez! — Vous n'avez pas remarqué d'incorrections?

ALBERT. — Il m'a semblé en apercevoir quelques-unes, — en très-petit nombre, — des lapsus, plutôt.

LE BARON. — Il y en avait bien davantage sur le brouillon ! — Que voulez-vous ? Chacun son métier. En me relisant, j'avais vu moi-même, d'instinct, ces taches, et les ai effacées pour la plupart. Il est fort possible que je n'aie pas tout vu.

ALBERT. — Cela se comprend.

LE BARON. — Ainsi vous pensez que ce mémoire devra me faire honneur ?

ALBERT. — Sans contredit, et un grand honneur.

LE BARON. — Je suis heureux de votre suffrage, que je sais aussi sincère qu'éclairé.

ALBERT. — Vous êtes trop bon. Je regretterais seulement, ainsi que vous en exprimiez la crainte, que l'honneur ne fût pas pour l'auteur véritable.

LE BARON. — C'est à quoi nous sommes exposés. — J'ai maintenant un petit service à vous demander, précisément pour éloigner ce danger. — Puisque vous avez vos entrées dans un grand journal, et que vous approuvez mon projet, ce serait de préparer l'opinion... par quelques articles... un peu vagues d'abord... un peu erronés même ; ce qui vous amènerait naturellement à les amplifier et à les rectifier. Il faut aider à mon succès, mon cher ami, ce sera un peu le vôtre. Hé ! hé ! songez-y, vous êtes presque un collaborateur.

ALBERT, *souriant*. — Oh ! presque, monsieur le baron, le mot de collaborateur n'est pas très-exact.

LE BARON. — Vous remarquez quelle conscience j'y ai mise, et quel respect de votre jugement. Je n'ai voulu vous demander cela qu'après m'être assuré de votre franche approbation, que vous pouviez me refuser. On ne procède pas souvent envers le journalisme avec ces égards ; mais je savais à qui je m'adressais.

ALBERT. — Je vous remercie, monsieur le baron. Et vous croyez que quelques erreurs mises en circulation seraient d'abord à propos ?

LE BARON. — Nécessaires même, afin que cela n'ait pas l'air d'une

communication. Il ne serait pas convenable qu'un directeur général communiquât aux journaux les projets qu'il élabore ; je ne suis pas homme à manquer ainsi à mes devoirs administratifs, — et je ne veux pas en avoir l'air.

ALBERT. — Qui soupçonnera-t-on alors de l'indiscrétion ?

LE BARON. — Parbleu ! un subalterne ; l'expéditionnaire ou le garçon de bureau. On sait bien que les journalistes ont des intelligences partout ; on ne peut pas empêcher cela.

ALBERT. — Vous ne craindriez pas que cela pût faire tort au subalterne ?

LE BARON, *souriant.* — Vous êtes jeune, mon ami ! un expéditionnaire qui serait soupçonné d'avoir de l'action sur la presse, et qui l'exercerait discrètement, grandirait aussitôt dans l'estime de ses chefs : on lui donnerait de l'avancement. Bannissez ce scrupule qui vous honore.

ALBERT. — Désirez-vous être nommé ?

LE BARON. — Vous êtes naïf, mon ami, pour un garçon d'esprit, et vous sentez un peu votre province ! On ne fait pas ces questions-là, auxquelles je ne puis répondre. Il est bien clair que je désire être nommé, mais je ne vous l'ai pas demandé. Je vous mets dans la confidence d'un projet important,— uniquement pour avoir votre avis sur la rédaction. C'est un devoir que je remplis là, dans l'intérêt du projet. Vous l'approuvez, vous en connaissez l'auteur.....

ALBERT. — En effet, monsieur le baron.

LE BARON. — Je suppose que vous n'avez pour lui que des sentiments de bienveillance....

ALBERT. — Pouvez-vous en douter, monsieur le baron ?

LE BARON. — C'est à vous de les manifester le plus habilement, le plus obligeamment possible, et de montrer votre savoir-faire. Cela vous regarde. — Mais l'heure s'avance, et je ne vous ai seulement pas parlé de vos chers parents : comment vont-ils ?

ALBERT.—A merveille. J'ai de leurs nouvelles toutes les semaines, et je leur écris au moins avec la même régularité, sinon plus souvent.

LE BARON. — C'est très-louable, mon ami. Vous êtes de bonne race. Quel excellent homme doit être votre père ! Dès le collége j'avais pour lui une vive sympathie. Ne manquez pas de me rappeler à son souvenir.

ALBERT. — Je n'y manquerai pas.

LE BARON. — Comme la destinée sépare les meilleurs amis, à mesure que la vie s'avance ! Nous avons été condisciples pendant plusieurs années, côte à côte sur les mêmes bancs, dans la même classe,— et rivaux de succès. Il ne me reconnaîtrait peut-être plus. Je serais certain de le reconnaître, moi, surtout après vous avoir vu. Vous me rappelez ses traits. Comment passe-t-il son temps ?

ALBERT. — Il a les goûts et les occupations de la campagne, et fait très-sérieusement de l'agriculture. Il a beaucoup de voisins, sa mairie, son comice, dont il est président, son conseil général.....

LE BARON. — Ah ! il est du conseil général ?

ALBERT. — Vous ne le saviez pas ?

LE BARON.—Pardon ! une distraction. Je ne pouvais pas l'ignorer. — Hé ! hé ! nous le verrons peut-être député.

ALBERT. — Il jouit d'une telle considération, que je crois que cela lui serait facile, et on lui a instamment proposé la candidature. Mais il la refuse toujours, et ne veut pas entrer dans la vie politique. Il aime trop ses champs.

LE BARON. — Il a bien raison ! Combien j'envie ces existences paisibles et honorées de la province ! Il est mille fois plus heureux que ceux qui sont plongés dans nos tracas et nos agitations de Paris.

ALBERT. — Il me semble qu'il ne tiendrait qu'à vous...

LE BARON. — Ah ! mon ami, que dites-vous là ! On est entraîné dans un engrenage ; vous connaîtrez cela. Il y a je ne sais quelle glu sur ces maudits pavés de Paris. — Ainsi mon excellent camarade aurait, dans son arrondissement, des influences électorales considérables ?

ALBERT. — Je le crois.

LE BARON. — Et, ayant la sagesse de ne pas les employer pour

lui-même, il pourrait les mettre au service d'un ami? — Quel âge avez-vous, mon cher Albert?

ALBERT. — Vingt-cinq ans. Pourquoi cette question?

LE BARON. — Ne m'avez-vous pas dit que vous avez fait votre droit?

ALBERT. — J'ai même le bonnet de docteur.

LE BARON. — Parfait! — Que penseriez-vous, si vous rentriez chez vous substitut, ou mieux encore, sous-préfet de votre arrondissement? Car vous êtes né pour l'administration.

ALBERT. — Comment, monsieur le baron, ce serait possible?

LE BARON. — Pourquoi pas? Les jeunes gens de votre mérite sont rares, et l'administration doit les rechercher. Le ministre de l'intérieur m'a quelques obligations. Nous verrons cela. — Mais vous êtes vraiment un maladroit et un sauvage, mon cher Albert: je ne vous pardonne pas de nous avoir négligés comme vous avez fait depuis que vous êtes à Paris. Ma femme serait très-charmée de vous recevoir, — le fils d'un vieil ami, — dès demain, par exemple, sans façon et sans toilette.

ALBERT, *saluant en se retirant.* — J'aurai l'honneur d'user de la permission.

LE BARON. — Un mot encore. — N'avez-vous pas eu, cela me revient en mémoire, quelques relations avec M. Rigaud, mon chef de bureau?

ALBERT.—Des relations bien fugitives, et médiocrement agréables. Il y a plus d'un an que je ne l'ai vu.

LE BARON.— J'aime mieux cela. — J'allais vous recommander expressément de ne pas lui parler de notre conversation...ni de mon mémoire.

ALBERT.—Oh! monsieur le baron, à personne, une confidence... et dont je suis si flatté!

LE BARON. — Je l'entends bien ainsi; — mais surtout, pas à M. Rigaud. — Entre nous (*baissant la voix*), je puis vous dire cela à l'oreille, il n'est pas très-sûr.

ALBERT. — Je m'en étais aperçu et vous ne m'apprenez rien.

LE BARON. — Cela prouve en faveur de votre perspicacité. Oui, il est de ces hommes, dont le plus prudent... est d'éviter la rencontre.

ALBERT. — Ce sera facile. (*Il ouvre la porte, reconduit par le baron, et se rencontre avec M. Rigaud, qui s'arrête sur le seuil.*

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, M. RIGAUD.

LE BARON. — Ah ! c'est vous, mon cher monsieur Rigaud ! Entrez donc, je vous prie, je suis enchanté de vous voir.

M. RIGAUD. — Vous étiez en affaires, monsieur le directeur général ?

LE BARON. — Oh ! en affaires... Le fils d'un de mes vieux camarades, qui me faisait une visite. — Mais ne l'avez-vous pas un peu connu ?

M. RIGAUD, *embarrassé.* — M. Albert de Verville, je crois ?

ALBERT, *saluant.* — Lui-même, Monsieur.

M. RIGAUD. — Excusez-moi de ne pas vous avoir reconnu d'abord. J'ai la vue basse, et je ne m'attendais pas à vous trouver ici. (*Inquiet*). Est-ce que vous penseriez encore... à être des nôtres ?

LE BARON. — Qu'en diriez-vous, monsieur Rigaud ?

M. RIGAUD. — Je m'en féliciterais... personnellement, mais je n'en féliciterais pas M. de Verville. Pour un jeune homme de sa valeur, la carrière des administrations ministérielles... est bien ingrate.

ALBERT. — C'est ce que j'ai craint. Aussi j'ai renoncé à y prétendre... et je ne songe plus à me réclamer de votre bienveillance. — Je vous présente mes respects, monsieur le baron.

(Il sort.)

SCÈNE V.

LE BARON, M. RIGAUD.

LE BARON. — Un charmant jeune homme, — et qui a bien de l'avenir, si je ne me trompe.

M. RIGAUD. — Vous croyez, monsieur le directeur général ?

LE BARON. — Il est plein de talent. Le voilà lancé dans la grande presse. Il s'y dégagera vite d'un peu de naïveté qui lui reste, — et qui lui nuirait pour parvenir. Nous avons peut-être eu tort de ne pas nous l'attacher, il y a deux ans.

M. RIGAUD. — Les jeunes gens de talent sont gênants, — dans les bureaux ; on en a rarement l'emploi, on ne sait que faire d'eux, et ils peuvent devenir exigeants. — Il vaut mieux se pourvoir au dehors, selon ses besoins.

LE BARON. — Comme on appelle Chevet à l'aide de sa cuisinière, lorsqu'on donne à dîner.

M. RIGAUD, *souriant*. — Précisément, monsieur le directeur général. La comparaison est spirituelle et juste. — (*A part.*) — M. le directeur général donnerait-il à dîner ? (*Haut*). — Et, s'il n'y a pas d'indiscrétion, que venait vous demander M. de Verville ?

LE BARON.— Rien, ou du moins il n'a rien formulé. Nous sommes du même pays, j'ai fait mes premières études avec son père. Une simple visite de politesse.

M. RIGAUD. — Je ne crois pas beaucoup, je vous l'avoue, aux simples visites de politesse — dans le cabinet d'un directeur général. La demande ne tardera guère à se produire.

LE BARON. — Nous verrons alors. (*Il s'est rapproché de son fauteuil, suivi de M. Rigaud. Il saisit vivement le manuscrit, demeuré sur l'angle du bureau, et l'enferme dans un tiroir. — M. Rigaud remarque le mouvement.*)

M. RIGAUD (*à part*). — Mon mémoire. — Je suis trahi ! (*Haut.*) — Je venais prendre vos ordres, monsieur le directeur général.

LE BARON, *embarrassé*. — Dans un autre moment, si vous le voulez bien. Je vous ferai appeler. La visite de ce jeune homme m'a dérangé.

M. RIGAUD. — Je n'avais pas jugé utile de vous dire..... que je l'avais employé... à la rédaction du projet... que je vous ai soumis.

LE BARON, *étonné*. — De qui parlez-vous?

M. RIGAUD. — De M. de Verville.

LE BARON. — C'est impossible. Je le lui ai fait lire, — et il n'a pas paru en avoir la moindre connaissance.

M. RIGAUD (*à part*). — Aïe! je me suis trompé! Je n'ai plus d'autre ressource que d'achever la confession. (*Haut.*) Vous aviez raison, monsieur le directeur général, il est très-fort, ce jeune homme, — et très-discret. Il ira loin. Je suis forcé de vous faire un aveu complet, que vous excuserez. Le mémoire, fond et forme, était entièrement de lui.

LE BARON. — De M. de Verville?

M. RIGAUD. — Je vous le jure. Il est de lui d'un bout à l'autre.

LE BARON. — C'est incroyable... (*A part.*) Doucement! prenons garde. — (*Haut.*) Avez-vous la minute de son écriture... pour comparer (*souriant*) et pour vous confondre, mon cher Rigaud?

M. RIGAUD. — Ah! monsieur le directeur général, j'ai eu soin de la détruire.

LE BARON, *soulagé*. — Je comprends. Alors il n'y a aucune preuve contre vous?

M. RIGAUD. — Aucune; mais envers vous j'ai la franchise de m'accuser, en me fiant à votre discrétion.

LE BARON. — Hé! hé! mon cher monsieur Rigaud, c'est comme cela que vous vous parez des plumes, — ou de la plume du paon?

M. RIGAUD. — N'est-ce pas notre état — (*relevant la tête*) — et notre devoir, monsieur le directeur général? L'administration reçoit tant de projets chimériques, tant de mémoires de tous les utopistes et de tous les rêveurs faméliques, qu'elle n'aurait même pas le temps de les lire. — Si dans ce fatras de paperasses on distingue

une œuvre de valeur, c'est un honneur pour le fonctionnaire qui l'a découverte, et il a droit de se l'approprier, puisque seul il l'a produite à la lumière.

LE BARON. — Vous ne raisonnez pas mal, monsieur Rigaud. Laissez-moi réfléchir. Le mieux sera peut-être de mettre le projet aux oubliettes, dans le tas. En tout cas, silence absolu jusqu'à ce que nous ayons concerté le parti à prendre.

M. RIGAUD. — C'est bien entendu, et je n'ai pas besoin de vous le promettre.

LE BARON. — Vous savez combien j'apprécie votre intelligent et dévoué concours. Il y aura bientôt une place de chef de division vacante. J'aurai soin de faire valoir vos titres auprès du ministre, et il ne dépendra pas de moi que votre mérite ne soit récompensé.

M. RIGAUD. — Je vous suis profondément reconnaissant, monsieur le directeur général. (*A part, en se retirant.*) Se moque-t-il de moi ? Oui, — à moins qu'il n'ait peur de moi.

(Il sort.)

SCÈNE VI.

LE BARON, *seul.*

Ce Rigaud est un drôle, — et de plus un sot. Comme il s'est livré, quand il n'avait qu'à se taire pour me laisser dans un cruel embarras ! Avec cela, il se croit très-fin, et il est plein de vanité. Quel bon marché ce serait d'acheter un sot ce qu'il vaut, pour le revendre ce qu'il s'estime ? moyen infaillible de faire fortune. La difficulté serait de trouver des acheteurs. Bah ! il y en a toujours pour les sots. Ne suis-je pas en train moi-même d'acheter ce Rigaud, et ne vais-je pas user mon crédit pour obtenir son avancement ? Le plus indigne de mes chefs de bureau — et c'est pour cela que je le choisis. — Mais ce jeune homme est vraiment très-fort ! La situation était comique. Il s'en est tiré, jusqu'à présent, en garçon d'esprit. Seulement ce n'est pas fini, et il se pourrait... qu'il eût trop d'esprit. Vais-je me faire son ennemi, — ou au contraire son protecteur

à outrance ? Je ne vois pas de milieu. Son ennemi... ce serait assez naturel, puisque j'ai à son égard un tort, et, qui pis est, un ridicule. Ce ne serait peut-être pas très-prudent : un journaliste, qui a sur moi un avantage personnel. — Son protecteur à outrance... serait plus sage. Il faudrait aller loin dans cette voie ; — j'y songe, je suis père de famille. J'ai une fille de vingt ans, belle et mal dotée. On ne fait pas fortune dans l'administration, lorsqu'on remplit son devoir. Ma protection serait la dot. Et puis, ces chances de députation.. , une alliance me ferait presque du pays, et déciderait M. de Verville à employer toutes ses influences en ma faveur. Albert est joli garçon, il a un nom, du talent, de l'ambition... l'un portant l'autre, nous pourrions aller loin. Son père est économe, et ces fortunes de province... sont solides. — Moi qui l'oubliais! j'ai là le travail des décorations, je vais l'y porter tout de suite, comme président du comice agricole. — Plus j'y réfléchis, plus je trouve mon idée excellente. Le fils d'un de mes vieux amis, cela va tout seul. Un mariage d'inclination. Ces enfants se seront aimés depuis l'enfance... de leurs parents. Commençons par une invitation à dîner, bien affectueuse, pour demain. (*Il saisit une plume et la contemple.*) Le projet dont je vais tracer les premières lignes, je l'aurai bien conçu et rédigé moi-même, celui-là, et l'on ne pourra pas m'accuser d'avoir emprunté pour l'écrire... la plume du paon.

ALFRED DE COURCY.

ÉTUDES HISTORIQUES ET RELIGIEUSES

—

Mgr COSPÉAN*

ÉVÊQUE DE NANTES

1571-1645

III

Quelle fut la cause d'une nouvelle translation de Mgr Cospéan et de sa nomination à l'évêché de Lisieux? Travers a prétendu que ce fut un motif d'ambition et de vil intérêt; le cardinal de Beausset n'en juge pas tout à fait comme Travers; il dit : « Le cardinal de Richelieu, qui s'attacha pendant tout son ministère à donner à la France des évêques recommandables par la science et la piété, et à qui l'on ne peut pas contester la gloire d'avoir préparé ce beau siècle où l'Eglise gallicane jeta un si grand éclat, s'était plu à récompenser dans M. Cospéan (*sic*) les vertus d'un évêque et les talents d'un orateur qui commençait à faire entendre les premiers accents de l'éloquence de la chaire; c'était Richelieu qui l'avait placé sur le siége de Lisieux et qui l'avait pour ainsi dire fixé à la Cour. Sa vertu le rassurait contre le crédit qu'il pouvait y obtenir. Louis XIII voulut mourir entre ses bras. Anne d'Autriche, devenue régente, l'avait choisi pour son prédicateur ordinaire. Il dirigeait les personnes

* Voir la livraison de janvier, pp. 5-22.

les plus pieuses et les plus distinguées de la Cour, et il unissait le goût et l'amour des lettres aux exercices du ministère ecclésiastique[1]. » Ainsi s'exprime l'historien de Bossuet, et nous croyons qu'il a l'autorité pour lui. Ce fut en janvier 1635 que Cospéan fut appelé à l'évêché de Lisieux. Cependant il n'y entra que le 4 novembre 1636, selon le *Gallia christiana*, et continua à porter le titre d'évêque de Nantes pendant plus d'une année encore.

« En quittant Nantes, il laissa au Chapitre une somme de trois mille livres, dont cinq cents pour la fabrique, quinze cents pour les ornements et mille pour un service anniversaire après sa mort. Le chapitre reconnaissant inscrivit son nom, par décisions en date du 3 juillet et du 28 septembre 1637, au nombre des bienfaiteurs dont on lisait autrefois les noms à la station qui se faisait dans la nef[2]. »

Après avoir pris possession du siége de Lisieux, Mgr Cospéan se tint le plus souvent à la Cour, où il fut très-recherché et fit beaucoup de bien en dirigeant dans la piété les âmes qui y étaient portées et en faisant aimer la religion à ceux même qui avaient pour elle de l'éloignement. Nous en avons pour gage ce que Voiture lui écrivait à son retour de Rome : « Toutes les fois que je vous approche, lui disait-il, je sens que mon bon ange reprend de nouvelles forces et qu'il me conduit avec plus d'assurance. Il y a longtemps que j'ay dans l'esprit que, si Dieu veut jamais ma conversion, il ne se servira point d'autres moyens que de vos discours et de vos exemples pour me faire cette grâce ; et que, s'il m'envoye une voix du ciel pour me rappeler, il me la fera entendre par votre bouche. Déjà il me semble que la volonté que j'ay de vous servir me sanctifie en quelque sorte, et que je ne saurois estre tout à fait prophane ayant tant de respect et d'affection pour une personne si sainte. »

Plus loin, Voiture le remercie de sa protection auprès du cardinal Barberini : « Je ne puis assez bien vous exprimer le bon accueil qu'il m'a fait à vostre recommandation et l'affection qu'il témoigne avoir

[1] Histoire de Bossuet, édit. de Besançon, p. 9.
[2] Travers, T. III. p. 293, cité par Ch. Livet.

pour tout ce qui vous regarde. L'Italie, Monseigneur, ne vous connaît guère moins que la France ; et, sans mentir, je n'ay rien veu à Rome qui m'ait tant édifié que l'estime et la passion qu'on y a pour vous [1].»

Bien qu'il puisse y avoir de l'exagération dans ces paroles, on doit en conclure au moins que, de son temps, on ne jugeait pas notre prélat aussi sévèrement à Rome que Travers à Nantes, un siècle après.

Les littérateurs enviaient l'amitié de Cospéan. Plus d'une fois les grands ressentirent les effets de son crédit et de sa charité, comme le duc d'Epernon, dans sa malheureuse affaire avec le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et le jeune Paul de Gondi, qui avait perdu les bonnes grâces de Richelieu. Si l'abbé Jean-François-Paul de Gondi, qui devint le célèbre cardinal de Retz, ne fut pas d'abord plus édifiant, cela ne fut pas plus la faute de l'évêque de Lisieux que celle de saint Vincent de Paul, qui avait été son précepteur. Il est intéressant de voir ce que le cardinal dit lui-même de ses rapports avec le premier :

« Mademoiselle de Vendôme (Françoise de Lorraine) prit une affection pour moi depuis cette conférence (où le jeune de Gondi avoit disputé avec avantage contre un ministre protestant). Elle y avoit assisté, quoique assurément elle n'y comprît rien ; mais ce qui la confirmait encore plus dans son sentiment fut M. de Lisieux (Cospéan), qui étoit son directeur et qui logeoit toujours chez elle quand il étoit à Paris. Il y revint en ce temps-là de son diocèse ; et comme il avoit beaucoup d'amitié pour moi, et qu'il me trouva dans la disposition de m'attacher à ma profession (ce qu'il avoit souhaité passionément), il prit tous les soins imaginables de faire valoir dans le monde le peu de qualités qu'il pouvoit trouver en moi. Il est constant que ce fut à lui à qui je dus le peu d'éclat que j'eus en ce temps-là; et il n'y avait personne en France dont l'approbation en pût autant donner. Ses sermons l'avoient élevé d'une maison fort basse et étran-

[1] *Les œuvres de Monsieur Voiture*, nouvelle édition corrigée, t. I, p. 222.

gère (il était Flamand), à l'épiscopat. Il l'avoit soutenu avec une piété sans faste et sans fard. *Son désintéressement étoit au delà de celui des anachorètes.* Il avoit la vigueur de S. Ambroise, et il s'en servoit dans la Cour et auprès du Roi avec une liberté que M. le cardinal de Richelieu, qui avoit été son écolier en *théologie*, craignoit et révéroit [1].

» Ce bonhomme qui avoit tant d'amitié pour moi, *qu'il me faisoit trois fois la semaine des leçons sur les épîtres de saint Paul*, se mit en tête de convertir M. de Turenne et de m'en donner l'honneur. M. de Turenne avoit beaucoup de respect pour lui. Je m'attirois les éloges de tout le monde en ne bougeant de chez M. de Lisieux, qui logeoit à l'hôtel de Vendôme. Les conférences pour M. de Turenne furent suivies de l'explication des épîtres de saint Paul, que le bonhomme étoit ravi de me faire répéter en françois, sous prétexte de les faire entendre à Madame de Vendôme et à ma tante de Maignelay, qui s'y trouvoit presque toujours [2]. »

Cet élève, à l'âme ardente, ne profita pas sous bien des rapports des leçons d'un si excellent maître, mais il conserva au moins avec le charme du style la mémoire du cœur, et mena plus tard une vie vraiment ecclésiastique et sincèrement pénitente.

L'évêque de Lisieux fut plus heureux dans les quelques avis qu'il donna à un autre jeune abbé, destiné encore à conquérir une plus haute et meilleure renommée.

« Dans son élévation, dit le cardinal de Beausset, M. Cospéan n'oublia point qu'il en était redevable aux études qu'il avait faites dans l'université de Paris ; il en était regardé comme le principal appui. L'université, jalouse de cultiver la bienveillance d'un prélat qui pouvait lui être si utile, voulut soutenir l'opinion avantageuse qu'il avait du zèle des maîtres et des progrès des disciples, elle jeta les yeux sur le jeune Bossuet, qui achevait alors la première année de son cours de philosophie et qui n'avait encore que seize

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, t. I, p. 131, édit. de Paris, 1825.
[2] *Ibid.*, p. 138.

ans. Bossuet justifia le choix de l'université ; il montra des dispositions et des talents qui frappèrent M. Cospéan (à qui il avait dédié sa thèse) et tous les évêques qui assistaient à cet acte, où il paraissait pour la première fois devant le public. »

On sait aussi en quelle circonstance et avec quel succès le jeune Bossuet prêcha pour la première fois à l'hôtel de Rambouillet ; à onze heures du soir ; ce qui fit dire à Voiture « qu'il n'avoit jamais ouï prêcher ni si tôt ni si tard ».

« Le bruit qu'avait fait ce sermon fit naître à M. Cospéan le désir de l'entendre prêcher de la même manière ; il l'invita à se rendre chez lui, et là, en présence de deux autres prélats amis de l'évêque de Lisieux, Bossuet prononça un discours qui excita l'admiration de cette assemblée si peu nombreuse, et, par cette raison même, plus redoutable pour le jeune orateur.

» M. Cospéan fut frappé de l'espèce de phénomène que lui offrait ce jeune ecclésiastique, qui n'avait pas même achevé le cours de ses études. Ce ne fut point par des compliments exagérés qui ne sont propres qu'à égarer l'amour-propre d'un jeune homme qu'il lui montra son estime ; ce fut par de sages conseils et d'utiles observations sur l'éloquence sacrée. Il l'exhorta surtout à ne point se laisser séduire par des succès prématurés, et à résister à la dangereuse tentation de monter dans les chaires de la capitale avant de s'être nourri de bonnes et fortes études. Il voulut en même temps lui prouver que ses conseils étaient inspirés par un intérêt paternel et par l'avantage que l'Église recueillerait de son zèle et de ses talents. Il lui promit de le présenter à la reine et de le faire prêcher devant elle le même sermon qu'il venait d'entendre.

» Bossuet continua à cultiver l'amitié de ce prélat, et un jour qu'il prenait congé de lui, M. Cospéan, se tournant vers une nombreuse assemblée dont il était entouré, dit avec une espèce d'accent prophétique : « Ce jeune homme que vous venez de voir sortir sera une des plus grandes lumières de l'Église [1]. »

[1] *Hist. de Bossuet*, pp. 9, 11 et 12.

Cette page, à mon sens, est un éloge aussi digne du vieil évêque de Lisieux que du futur évêque de Meaux, à qui il donne la main. Ces rapports furent peut-être la raison qui porta l'université à charger Bossuet de faire l'éloge de Cospéan.

Ajoutons cependant, pour être impartial, que le P. Rapin [1] tempère tant de louanges données à Mgr Cospéan par une légère critique : « L'évêque de Nantes, dit-il, s'était acquis une grande réputation et se rendit fort considérable par le talent qu'il avait pour la prédication. Il était le prédicateur le plus ordinaire de la cour et on l'y écoutait toujours volontiers ; mais tout homme de bien qu'il était et affectionné à la religion, il ne laissait pasd 'avoir de l'ambition et de s'intriguer pour s'établir encore davantage, et il était un peu trop occupé des projets qu'il faisait pour sa fortune. Mais il paraît qu'il en fit bon usage, puisque tant d'autres le louent de sa charité. [2] »

Il jouissait de toute l'estime de la reine Anne d'Autriche. Aussi Louis XIII le choisit-il pour dire la messe dans sa chambre à quatre heures du matin le jour où elle mit au monde celui qui fut plus tard Louis XIV, et, lorsqu'elle voulut offrir elle-même ce fils à Dieu, ce fut encore l'évêque de Lisieux qui officia à un nouvel autel de la Sainte-Vierge à la cathédrale, et qui lut, à la fin de la messe, l'évangile sur la tête du nouveau-né.

La gloire et les avantages humains ne manquèrent donc pas à Mgr Cospéan. « Mais on lui savait bien plus gré, dit M. Livet, des vertus de sa vie privée ; sa vieillesse, son air grave et bon lui attiraient le respect et le faisaient rechercher comme directeur. »

Cependant la mort frappait autour de lui ses protecteurs et ses amis. Richelieu n'était plus là pour le défendre ; il était mort le 4 décembre 1642 à cinquante-sept ans ; Louis XIII lui manquait aussi. Cospéan lui avait fermé les yeux le 14 mai 1643. La reine lui était affectionnée, mais moins qu'au cardinal Mazarin, dont elle avait

[1] L'abbé Domenech, p. 120.

[2] C. Rapin, *Histoire du jansénisme*, publiée par l'abbé Domenech, p. 120.

besoin. Le nouveau ministre, jaloux de son influence, ne tarda pas à éloigner Cospéan de la cour.

« On fit commandement à tous les évêques de s'en aller dans leurs diocèses, écrit Mme de Motteville, citée par M. Livet. Cet ordre fut donné afin que l'évêque de Lisieux se retirât dans le sien. *Il était dévot, grand prédicateur, et libre à dire la vérité. Il était le saint de la cour ;* il avait toujours appelé la reine sa bonne fille, et la reine avait toute sa vie marqué l'estimer infiniment.

» Le feu cardinal, quoiqu'il ne l'aimât pas, à cause qu'il était bon ami de la reine, ne l'avait jamais voulu chasser et avait toujours quelque vénération pour sa vertu et sa barbe grise ; mais enfin il fallut qu'il s'en allât aussi bien que les autres.

» Il devina aisément que le commandement général n'était donné que pour lui, et que la fortune du ministre plutôt que la piété de la reine l'envoyait satisfaire à ses obligations [1]. . . . »

Rentré dans son diocèse en 1643, il s'attacha à la surveillance des monastères qu'il avait fondés. Il avait toujours montré beaucoup de faveur pour les établissements religieux, dit M. Livet. Aussi en 1639, il avait été appelé à bénir Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault. Le 4 juillet 1640, il consacrait un nouveau dortoir pour les religieuses du Préau ; lors d'un grand différend qui s'éleva à Fontevrault, il fut un des juges nommés par le roi pour y mettre fin. Le 18 janvier 1642, il permettait aux religieuses Carmélites de s'établir à Pont-Audemer où leur couvent existe encore. Le 11 mars 1643, il abandonnait aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève la possession du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, maintenant détruit. Pendant son épiscopat enfin, les Hospitalières s'établirent à Honfleur, et les Dominicaines, le 25 juin 1645, à Pont-l'Evêque.

Il s'occupait aussi activement des autres affaires du diocèse, même lorsqu'il se croyait obligé de s'en éloigner. Le 1er février 1640, il avait publié une ordonnance sur la résidence des curés ; ce qui prouve

[1] *Mémoires de Mme de Motteville.*

qu'il ne méconnaissait point non plus cette obligation pour les évêques, et que, s'il ne l'observait pas strictement, c'est qu'il croyait avoir des raisons majeures pour s'en dispenser. Au synode de juin 1642 (avant sa retraite par conséquent), il avait rédigé et publié de nouvelles ordonnances, qui furent suivies d'une lettre où « sur la remontrance, dit-il, que plusieurs de nos curez nous auraient faite par plusieurs fois de la trop grande multitude des cas reservez, le nombre en avait été beaucoup réduit. »

Cependant l'illustre prélat arrivait au terme de sa vie. Il s'éteignit au château des Loges dans son diocèse, à l'âge de soixante-quinze ans, le 8 mai 1646 [1].

Nous empruntons à René Le Mée quelques détails intéressants sur les derniers moments de l'illustre prélat :

« Un médecin l'ayant averty qu'il aprochoit de sa fin, après l'en auoir remercié, il se mit promptement en deuoir de pratiquer trois grandes actions d'humilité pour se préparer à la mort. La première fut d'adorer l'obéissance que le Sauveur auoit rendue à son père, jusqu'à la consommation de la croix. La seconde fut de s'vnir à Jésus-Christ, pour reuerer avec luy la divine justice. La troisième fut de s'offrir auec larmes et souspirs à ce pitoyalbe redempteur.

» Ce grand prélat sçavoit le secret de vivre dans le monde sans estre du monde : car longtemps au paravent que d'estre arrivé au terme de la vieillesse, il auoit pris congé de tous les emplois qui ne regardoient point son salut ou celui du prochain ; il n'estoit en terre que comme le lis qui se sème par ses propres larmes ; il y estoit comme l'oyseau du paradis, qui passe sans s'y arrêter.

» Finalement, après auoir attaché ses yeux et son cœur au ciel, il prononça cette prière de saint Estienne : *Domine Jesu, accipe spiritum meum,* puis il expira comme un autre Moyse sur la bouche de Dieu, entre les bras du Seigneur et acheva par ce pieux moment

[1] Plusieurs ne lui donnent que 73 ans de vie ; mais il en eut bien 75, puisqu'il naquit en 1571 et mourut en 1646.

sa course de soixante et quinze années sur la terre, pour aller commencer l'Éternité dans le ciel.

» Ainsi mourut le grand Cospéan, dont le nom, pendant sa vie, auoit esté celui de la vertu; sa personne le centre du mérite; sa vie le théatre de la saincteté; ses actions, des exemples de la vraye sagesse; son esprit, le trésor des grâces diuines et humaines; son cœur vne source de générosité; toutes ses paroles, des instructions de piété et d'honneur; et sa mort, vne excellente leçon à tous les hommes pour leur apprendre à bien mourir [1]. »

Le portrait de Mgr Cospéan a été plusieurs fois gravé. J'en ai vu un de petite dimension chez M. Martel, directeur et économe au grand-séminaire de Nantes. Il est représenté : tête forte, large front, barbe fournie mais peu longue, avec une grande calotte sur la tête et col rabattu sur la soutane. Ce buste aux larges épaules n'indique pas cependant une haute taille. Au dessous on lit cette inscription :

Le vray pourtraict d'Illustrissime et Révérendissime seigneur Messire Philippe de Cospéau, évesque et comte de Lisieux, aagé de 75 ans, décédé le 8 may 1646.

On trouve dans la notice de M. Livet d'autres indications de ses portraits.

Il portait pour armes : écartelé au 1er et 4e d'azur, à trois bouterolles d'or, 2 - 1; au 2e et 3e, d'or à la croix de gueules. Devise : *Pascitur inter lilia.* C'est justifié par le portrait que possède M. Martel. Ces armes sont ainsi différentes de celles qu'il avait comme évêque d'Aire. D'après les dernières intentions du défunt, ses entrailles furent ensevelies devant le grand autel de l'église de Lisieux, son corps, apporté à Paris le 18 juin, reposa d'abord chez les religieuses capucines, plus souvent appelées filles de la Passion; de là, le 10 juillet, ses funérailles se firent chez les

[1] L'opuscule d'où sont tirées ces paroles est intitulé : *Le Prélat accomply representé en la personne d'Illustrissime seigneur Philippe de Cospéan, évesque et comte de Lisieux*, dédié à Nos Seigneurs les prélats de l'Assemblée générale du clergé de France, par le commandement de très-auguste et très-religieuse princesse Mme de Fontevrault. A Saumur. Jean Lesnier, MDCLVII. -- 1 vol. in-4°. L'auteur est René Le Mée, cordelier de Saumur.

Carmélites-Déchaussées au temps même où s'y tenait une assemblée du clergé de France. Le nonce apostolique y célébra la messe [1] et Mgr Grillet ou Grillié, évêque d'Uzès, fit l'oraison funèbre. Après le service, le même jour, le corps de Cospéan fut porté chez les Bénédictines du Calvaire au Marais, comme le voulait son testament. C'est là qu'il est enterré devant le grand autel, avec cette épitaphe en français :

« Ci-gist le corps de Philippe de Cospéan (*sic*), évêque et comte de Lisieux, la lumière et le patron des illustres personnages de son siècle, qui, après avoir excellé en doctrine, en excellence et en piété, après avoir porté la mitre quarante-deux ans avec *l'approbation des Souverains-Pontifes*, qui lui ont donné le titre de *défenseur de l'héritage de saint Pierre*, après avoir été l'honneur des prélats de notre France, le modèle des plus fameux prédicateurs et savants théologiens, le *pasteur sans intérêt*, le *père des pauvres*, le consolateur des affligez, le parfait amateur de la croix, mourut dans son évêché de Lisieux, le 8 mai 1646, âgé de 76 ans, prononçant ces paroles : *Vivimus in Christo, moriamur in Christo* [2]. Il était supérieur et directeur des religieuses du Calvaire, auxquelles, après avoir donné ses soins pendant sa vie, il leur (*sic*) a donné son corps par testament, pour être inhumé dans ce monastère. »

Tel fut l'évêque qui a été accusé d'avoir fait partie de la réunion de Bourg-Fontaine et d'avoir été un des premiers fauteurs du jansénisme.

Il est temps de dire d'abord en quoi consistait le projet qui y aurait été arrêté ; nous montrerons ensuite quel jugement en aurait porté Mgr Cospéan; enfin nous ferons voir combien sa conduite a été opposée aux conclusions de cette assemblée et dans quels rapports de défiance il s'est tenu vis-à-vis des fauteurs du jansénisme, ou même simplement des personnages qui étaient soupçonnés de lui être favorables en son temps.

[1] *Nuncius apostolicus missarum solemnia celebravit.* — *Gallia christiana*, t. XI, p. 807, édit. de 1866.

[2] Nous avons vécu en Jésus-Christ, mourons en Jésus-Christ.

II

Mgr COSPÉAN ET LE PROJET DE BOURG-FONTAINE.

1° *Projet de Bourg-Fontaine.* — Le fameux projet de Bourg-Fontaine, affirmé et soutenu par les uns, déclaré fabuleux par les autres avec passion, étant maintenant peu connu, je vais l'exposer, en reproduisant la relation qn'en fait l'auteur anonyme de la réalité de cette réunion clandestine [1].

« Bourg-Fontaine est une chartreuse située dans la forêt de Villers-Coste-Retz, à seize ou dix-sept lieues de Paris. J'ai à montrer que les premiers chefs du jansénisme s'y assemblèrent vers l'an 1621 et y formèrent le plan général de leur révolte contre l'Eglise. Le sieur Filleau, premier avocat du Roi au présidial de Poitiers, dans sa *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers* touchant la doctrine des jansénistes [2], nous a donné le récit de ce qui s'est passé dans cette assemblée. Je le rapporte ici tout entier, parce que c'est la base de tout cet ouvrage [3]. »

« C'est ici, dit le sr Filleau, où j'appelle la troupe de ces nouveaux dévoyez, pour leur découvrir un mystère que les plus relevés d'entre eux ont ignoré jusqu'à présent. C'est ici que ceux que l'on nomme jansénistes et qui n'ont assisté aux premières délibérations, mais seulement ont suivi les instructions des premiers auteurs, pourront [4], s'ils le veulent, se détromper, et reconnaître ouvertement que la doctrine qu'ils professent n'est qu'un leurre, duquel on se sert en leur endroit.

[1] *La Réalité du projet de Bourg-Fontaine*, 2 vol. in-12. Paris, 1755. Michaud, dans sa *Biographie universelle*, dit que l'auteur de *la Réalité* est le P. Sauvage, jésuite.

[2] Imprimée en 1654.

[3] Les lecteurs qui trouveraient cette citation trop longue, pourront ne s'arrêter qu'aux points les plus saillants.

[4] Chapitre II.

» C'est en cet endroit que je mettrai en évidence le dessein de ceux qui ont été les auteurs de cette nouvelle doctrine, et que je ferai voir avec étonnement et frayeur aux jansénistes de ce temps que leur créance est une cabale, qui n'a rien de moins véritable que l'apparence de ce qu'ils professent, et qu'au lieu de porter le nom *jansénistes*, il faut les appeler les *déistes*, c'est-à-dire des personnes qui croient simplement qu'il y a un dieu qui, comme principe souverain, gouverne les créatures auxquelles il a donné l'être et en dispose suivant sa volonté, sauvant les uns et damnant les autres ; le tout par ce qu'ainsi lui plaît et que c'est son vouloir absolu et qu'il a droit de le faire après la corruption générale de toute la masse du genre humain par le péché originel.

» Pour le découvrir, ce mystère caché, et que peu de ceux qui font profession du jansénisme ont sçû jusqu'à présent, je suis obligé de déclarer qu'un ecclésiastique qui passoit par cette ville, ayant sçû que le s[r] Filleau, avocat du Roi en ce siége, avoit témoigné publiquement en diverses occasions beaucoup de résistance contre cette nouvelle doctrine, prit la résolution de le visiter, et après quelques complimens, l'ayant mis sur le discours des maximes que l'on avançoit si librement, touchant la grâce et le franc arbitre, enfin lui dit que cette secte de gens ne tendoit qu'à ruiner l'Evangile et à supprimer la créance que l'on avoit de la rédemption des hommes par le moyen de la passion de Jésus-Christ, qui étoit parmi eux une histoire apocriphe dont il pouvoit rendre un témoignage certain, ayant assisté aux premières délibérations qui ont été faites sur ce sujet : en effet, dit-il, les auteurs de cette doctrine que l'on nomme à présent *jansénisme*, firent une assemblée, il y a plusieurs années, dans un lieu proche Paris, appelé Bourg-Fontaine, où lui, qui faisoit ce récit au dit s[r] Filleau, avoit assisté ; que cette assemblée étoit composée de six personnes, lui faisant la septième, et que de ces six personnages, il n'y en avoit plus qu'un qui restoit vivant au monde ; lesquels il désigna par leurs noms et qualités, sçavoir : (J. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.) »

« Le sieur Filleau, dit l'auteur de la *Réalité* [1], par un ménagement peut-être hors de saison, ne nous a conservé que les initiales des noms de ceux qui se trouvèrent à l'assemblée de Bourg-Fontaine. Mais Bayle a tiré de la *Morale pratique* [2] de quoy y suppléer; il dit donc que [3], par de certaines circonstances dont ce récit (de Filleau) est accompagné, et par le caractère de certains livres qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en conséquence des engagemens de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du premier nom désignaient Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran; que celles du second désignaient Cornelius Jansenius, évêque d'Ypres; que celles du troisième désignaient Philippe Cospéan, évêque de Nantes et puis de Lisieux; que celles du quatrième désignaient Pierre Camus, évêque de Belley; que celles du cinquième désignaient Antoine Arnaud (nous verrons dans la suite que Bayle s'est trompé sur celui-ci); que celles du sixième désignaient Simon Vigor, conseiller au grand Conseil. » Revenons à la narration du sr Filleau.

Il dit que « le premier désigné, après avoir fait entendre à l'assemblée qu'il étoit tems que les sçavans et pleinement illuminés détrompassent les peuples et les retirassent des ténèbres dans lesquelles ils étoient comme ensevelis, et que pour cet effet, eux qui avoient les connoissances nécessaires et les talens proportionnés à ce grand ouvrage, devoient mettre la main à l'œuvre et faire paroître la puissance de Dieu tout autre qu'elle n'avoit éclaté dans leurs jours. Que pour y parvenir, puisqu'ils sçavoient qu'il n'y avoit qu'un Dieu pour objet de la véritable croyance, et qui faisoit des créatures ce qui lui plaisoit; qui sçavoit ceux qu'il voudroit sauver et damnoit les autres, qui ne pouvoient s'en plaindre, ayant mérité la mort éternelle à cause de la prévarication du premier homme, se trouvant engagés dans cette masse corrompue, il étoit nécessaire de leur dévoiler les yeux et de commencer leur instruc-

[1] T. I, p. 4.
[2] Voir Ant. Arnaud, tom. VIII, p. 430.
[3] Antoine Arnaud.

tion par la destruction des mystères, dont la créance est illusoire et inutile, et particulièrement de celui de l'Incarnation, qui étoit comme la base et le fondement de tous. Car, à quoi bon, proposa-t-il, un Jésus-Christ né et mort pour les hommes, desquels le salut dépend de la seule grâce que Dieu leur donne, qui seule est efficace et opère la bonne ou mauvaise fortune pour l'éternité ?

» Celui qui opina le second fut du même avis, et exagéra cette proposition par les conséquences qu'il tiroit des fondemens et principes de leur doctrine. *Le troisième, que l'on avoit appelé à dessein de l'engager dans cette faction*, et qui étoit grandement versé dans la lecture de saint Augustin, ne *dit autre chose, sinon que c'étoient des fols de faire telles propositions, et de les vouloir autoriser dans un royaume qui étoit si éloigné de telles nouveautés, et que, quant à lui, il ne vouloit s'engager dans ce parti.* »

Il est bon de retenir cette déclaration.

« Les trois autres témoignèrent que la voie qu'on vouloit prendre d'abolir d'abord l'Évangile et de combattre la créance des mystères, et entre autres de l'Incarnation, étoit aussi périlleuse qu'elle seroit peu fructueuse ; qu'un arbre ne pouvoit être jeté par terre sans auparavant couper les diverses racines qui l'y attachent, et lui donnent force et vitalité ; et qu'en la conduite du dessein proposé, il n'étoit pas à propos de se découvrir sitôt; qu'il falloit user d'autres moyens plus sérieux pour s'insinuer dans les esprits et tenter des voies plus plausibles, pour ensuite couronner ce grand ouvrage, annoncer cette grande vérité, de laquelle tous les peuples n'étoient pas encore capables, que les doctes et les indoctes s'opposeroient aux premières démarches et feroient réputer cette doctrine pour impie, la dénonceroient aux magistrats, qui pourroient s'écrier, et la mettre à l'épreuve des peines et des prisons.

» Ces raisons politiques ayant été goûtées par ceux mêmes contre lesquels elles furent avancées, on demeura d'accord de tenter des voies plus douces, par lesquelles enfin on pût parvenir à la ruine de l'Évangile sans qu'on pût s'en appercevoir, et au lieu de toucher aux mystères, on délibéra de sapper artificieusement la créance qui étoit entretenue dans l'esprit des catholiques.

» On résolut d'attaquer les deux sacremens les plus fréquentés par les adultes, qui sont celui de la Pénitence et celui de l'Eucharistie. Le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'éloignement que l'on en procureroit, non en témoignant aucun dessein de faire en sorte qu'ils fussent moins fréquentés, mais en rendant la pratique si difficile et accompagnée de circonstances si peu compatibles avec la condition des hommes de ce temps, qu'ils restassent comme inaccessibles, et que dans le non-usage, fondé sur ces belles apparences, on en perdit par après la foi.

» On y proposa aussi d'élever la grâce à un tel point qu'elle opérât tout toute seule, de nier celle qui est suffisante aux hommes ; de renverser la liberté du franc arbitre ; de lui imposer une nécessité de plier sous la grâce victorieuse ; de publier que N.-S. J.-C. n'étoit point mort pour tous les hommes, et cela à dessein de prévenir les esprits ; et, leur ayant persuadé ces fausseté, de tirer les conséquences par après qui ruineroient facilement l'Évangile, les mystères et les sacremens.

» Car, disoient-ils, si nous pouvons une fois imprimer cela dans les esprits de ceux qui nous écouteront ou liront les ouvrages que nous ferons sur telles matières, ils ne pourront plus rester fermes dans leur première créance, et il nous sera facile de leur persuader que l'ouvrage de la rédemption des hommes est supposé, puisque le tout ne dépend que de la grâce seule efficace, et à laquelle on ne peut résister ; et que d'ailleurs, quelque effort qu'on fasse pour accomplir les commandemens de Dieu, il y en a qui sont impossibles, et que même la grâce manque pour les rendre possibles. A quoi donc un Rédempteur, à quoi des sacremens, à quoi tous ces conseils évangéliques ? on sera sauvé ou damné, quelque chose qu'on fasse, selon qu'il plaira à Dieu.

» Mais d'autant, dit un d'iceux, qu'il ne sera pas si facile de surprendre les esprits des directeurs et conducteurs des consciences, comme il sera d'agir sur les esprits faibles et simples de quelques catholiques, et que dans les propositions qui leur seront faites, ils auront peut-être recours aux mêmes directeurs, qui résoudront ces

difficultés, il est nécessaire de pourvoir à cet inconvénient, auquel l'un de la compagnie se chargea d'apporter le remède nécessaire, qui ne consistoit qu'à les décréditer, ou diminuer l'autorité et la créance de leur direction, qu'ils feroient paroître totalement intéressée.

» On prévit aussi qu'il ne falloit point laisser le chef de l'Église sans l'attaquer ; car *comme c'est à lui que l'on a recours dans les points et controverses de la foi, pour y prononcer en qualité de souverain et fondé dans l'infaillibilité qui lui est assurée par l'entremise et assistance du Saint-Esprit*, il fut résolu dans cette assemblée que l'on travailleroit contre l'État monarchique de l'Église, et que pour le détruire l'on s'efforceroit d'établir l'aristocratique, afin qu'il fût facile d'abattre ensuite toute la puissance de l'Église. Et quant à l'*infaillibilité* du pape, il passa que l'on écriroit contre icelle et que, ne la pouvant décrier tout à fait, on la restreindroit aux seules assemblées des conciles, afin d'être toujours en état, lorsque Notre Saint-Père le Pape auroit prononcé quelque anathème contre leurs nouveautés, de s'écrier et d'en appeler à un concile, auquel toutefois ils ne croiroient pas davantage qu'au Pape et à l'Évangile.

» Tous ceux de cette assemblée (*à la réserve de celui qui n'avoit voulu découvrir ses sentimens et qui les avoit accusés de folie, sans toutefois s'engager à aucune action contraire à la leur*, et sans les déférer, comme il le pouvoit, afin d'étouffer ce monstre dans son berceau), demeurèrent d'accord qu'il falloit écrire et donner au public des livres par lesquels ils pussent établir ces premières maximes qui n'étoient que des démarches pour parvenir à leur dernier dessein de déistes qu'ils n'osoient faire éclore si tôt.

» Et d'autant que de tous les docteurs de l'Église, il n'y en a aucun qui ait donné tant d'essor à son esprit que saint Augustin, et dont on puisse mieux abuser des passages mal expliqués, et que même les calvinistes s'en étoient servis, il fut résolu qu'ils se diroient tous défenseurs de la doctrine de saint Augustin, que son autorité serviroit de voile à la nouveauté de leur doctrine et de piége pour surprendre les foibles esprits et afin de ne tomber

en concurrence de même matière, ils distribuèrent entre eux les points et les maximes qu'ils s'obligeoient d'établir par leurs écrits. C'est ce qui a donné lieu, non-seulement au livre de Jansénius, mais aussi aux autres qui ont été mis en lumière à cette occasion, traitant des points dont est faite mention ci-dessus, que les doctes peuvent aisément remarquer, sans que j'en fasse ici un plus particulier dénombrement. Le dernier qui a paru à Paris, en conséquence de la résolution de cette assemblée, est celui des deux chefs par lequel ils prétendoient ruiner l'état monarchique de l'Église et en établir un tout différent, qu'ils eussent par après détruit par une autre plume s'ils n'eussent rencontré cette même puissance vigoureuse qui a foudroyé cet ouvrage d'iniquité qui vouloit abolir la monarchie de l'Église par cette multiplicité de chefs.

» Voilà comme a été projettée cette cabale, poursuivit cet ecclésiastique, et qu'en vérité cette assemblée qui l'a formée et à laquelle il avoit eû le malheur d'assister et de participer, mais aussi le bonheur d'y renoncer par après, étoit un conventicule contre la personne sacrée de Jésus-Christ, semblable à celui qui avoit été prédit par le prophète. *Convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus*, et que, depuis, cette nouvelle doctrine a pris le nom de jansénisme, ce n'est qu'un nom d'écorce et d'extérieur, et que la véritable dénomination qui leur appartient est celle de *déiste*, leur secrette intention et la finale étant d'introduire la seule créance d'un dieu sans évangile et sans rédempteur, et d'abolir la foi du sacrement de Baptême, qui est rendu inutile par la réprobation positive, qu'ils établissent sur la masse corrompüe par le péché originel; en conséquence de laquelle corruption, Dieu a droit de damner ceux qu'il prédestine à la mort éternelle. »

2° *Jugement sur cette réunion.* — Maintenant que faut-il penser de cette relation?

La réunion de Bourg-Fontaine a-t-elle eu lieu réellement? Etait-elle composée des personnages qui sont indiqués? Avait-elle le but qu'on lui prête? Les points qui y sont marqués y ont-ils été traités et arrêtés?

« Si les clameurs pouvoient tenir lieu d'une solide réfutation, dit l'auteur de la *Réalité* [1], les jansénistes auroient très-solidement réfuté ce récit : depuis qu'il a été donné au public jusqu'à présent, les écrivains du parti, comme Pascal, le P. Gerberon, M. de Montpellier, l'auteur des mémoires du sr Dufossé, le Gazettier et les autres, ont semblé disputer à qui diroit les plus grossières injures contre cette histoire et contre celui qui la rapporte. M. Arnaud qui, en ce genre d'écrire, l'emporte sur tout autre, assure dans sa *Réfutation du roman diabolique de Bourg-Fontaine*, que « le libelle » où cette prétendüe conférence est rapportée, n'a pu être composé » que par un insigne imposteur, qui n'étoit pas assez habile dans » l'art de mentir et d'ajuster les tems, et qui mérite plus d'être » puni que d'être crû [2]. »

L'ardent janséniste triomphe de ce qu'on l'ait accusé, lui, d'avoir fait partie de cette assemblée alors qu'il n'avait que neuf ans. Or, ce n'est pas Filleau qui le désigne à tort, mais lui-même qui croit se reconnaître dans les initiales A. A., et Bayle après lui. Mais ces lettres A. A. conviennent aussi bien à son frère aîné, Arnaud d'Andilly, qui avait trente-trois ans en 1621 et qui vivait encore quand l'ecclésiastique fit sa relation à Filleau.

Du reste, cet avocat a fait dire ce qui suit par un auteur anonyme à Antoine Arnaud :

« Il se trompe (Antoine Arnaud) en ce qu'il croit que par ces lettres A. A., on entend Antoine Arnaud ; je lui dis de la part de l'auteur de la *Relation* que ces lettres désignent un autre qui est encore en vie et qui est trop bon ami de M. Arnaud pour lui être inconnu [3]. »

Les preuves que donne l'auteur de *La Réalité du projet de B.-F.* [4], sont assez fortes. Les jansénistes y firent cependant une réponse, intitulée : *La Vérité et l'innocence victorieuse de la calomnie,* ou

[1] T. I, p. 13 et suiv.
[2] Paroles d'Arnaud. *Morale pratique des jésuites,* t. VIII, p. 382.
[3] *Réalité du projet,* t. I, p. 29 et 30.
[4] 2 vol. in-12.

huit lettres sur le projet de Bourg-Fontaine [1]. L'ouvrage, de plus, fut condamné au feu par le Parlement, le 21 avril 1758. Mais cette sentence ne prouve rien, car tout le monde sait qu'alors un grand nombre des membres du Parlement était gagné au parti [2].

Le Bon Henrion, dans l'*Histoire générale de l'Église* [3], nous paraît avoir sainement jugé le projet et l'écrit en question. Voici ses paroles :

« Des personnes augustes et qui n'avaient en ceci d'autre intérêt que celui de la religion, ont attaché de l'importance à la *Relation*. C'est par l'ordre de la reine, mère de Louis le Grand, que Filleau la fit imprimer ; et, l'impression finie, la reine, par une lettre du 19 mai 1654, lui en marqua sa satisfaction en ces termes : *J'ai voulu vous faire la présente, pour vous témoigner que je vous sais gré du zèle que vous avez fait paraître en cette occasion.* Or, cet aveu de la cour, toujours portée à ménager la délicatesse des familles, fut peut-être cause que les noms des novateurs consultans n'étaient désignés que par des caractères vagues. Outre ce témoignage de la cour sur le fond de la chose, on trouve dans les lettres des consulteurs les plus suspects bien des indices qui la rendent vraisemblable. Cependant, malgré ces vraisemblances, nous ne saurions nous persuader que six personnes élevées dans le sein de la vraie religion aient formé unanimement le projet, aussi absurde qu'affreux, de la renverser de fond en comble.

» Mais aussi nous ne devons pas laisser traduire en faussaires deux catholiques zélés [4], dont l'honneur ne doit pas sans doute nous intéresser moins que celui des novateurs. Et comment accuser raisonnablement de faux, soit l'éditeur de la *Relation*, qui ne produisit que ce qu'on lui avait attesté, soit le déposant même, encore tout plein de l'horreur qui l'avait tiré du complot dans lequel il s'était inconsidérément engagé ?

[1] 2 vol. in-12. 1758.

[2] *La Réalité* fut réimprimée avec réponse aux huit lettres. La meilleure édition est celle de 1787, 4 vol. in-8°, dit Feller, art. *Filleau*.

[3] T. VIII, p. 404 et 406.

[4] Voy. Feller, art. *Filleau* et *Villiers*.

» Il a pu se faire seulement que cet unique témoin, quoique d'une foi et d'une piété sincère, se soit alarmé à l'excès, à raison même de sa foi et de sa piété, et qu'il ait vu le scandale plus grand qu'il n'était en soi, ou à cause du nombre de ceux qui y conniveient. Que les deux pivots du jansénisme aient penché à établir cette secte sur la ruine même de nos sacremens et de nos mystères, l'un persuadé, comme on le verra bientôt, que depuis cinq cents ans il n'y avait plus d'Eglise, l'autre parce qu'il ne pensait que d'après celui-ci, et qu'il était d'ailleurs aveuglé par sa passion pour son système, qu'il imaginait devoir éterniser son nom ; il n'est rien en cela qui soit hors du cours des mœurs ou des iniquités des hommes. Pour ce qui est des quatre autres, quoiqu'ils aient paru applaudir lâchement au dessein des deux premiers, la charité doit croire qu'ils n'avoient foncièrement en vue que d'établir le jansénisme, par les quatre moyens proposés en conférence [1].

» Or, que ces quatre expédients aient été véritablement mis en œuvre, c'est un point de fait pour la preuve duquel il suffit de rapprocher de l'exécution chacun des articles du projet. Afin de rendre d'abord la sainte table inaccessible, pouvait-on mieux faire que de mettre entre les mains des fidèles, sous le titre de *la Fréquente communion*, un livre qui serait beaucoup mieux intitulé *de la Communion rare et impraticable*, livre dont tous les écrivains du parti se sont transmis successivement les maximes antieucharistiques.

» Sur le second article, les cinq fameuses propositions de Jansénius, ou, pour mieux dire, tout son vaste livre..... montre la fidélité avec laquelle, comme père de la secte, il a rempli la tâche principale, qu'il s'était réservée, celle de faire accepter le bafanisme ou le semi-calvinisme, comme étant la doctrine même de saint Augustin; l'obstination de ses sectateurs à qualifier son hérésie de fantôme, ne fait que mieux connaître combien ils avaient à

[1] L'auteur, aussi bien que Rohrbacher, devrait faire ici une exception, au moins pour l'évêque de Nantes, qui n'approuva ni le fond du projet ni les moyens proposés pour le faire réussir, comme on l'établira bientôt.

cœur de la préserver des foudres de l'Eglise, tout en continuant à la soutenir avec une opiniâtreté dont rien ne pouvait triompher. Pour ce qui est du soin diabolique apporté à décrier les directeurs de conscience, il suffit, pour montrer quelle ardeur la faction mettait à exécuter ses projets sur ce point, de rappeler les trop célèbres *Provinciales* de Pascal et les productions mordantes, parfois bouffonnes, de l'évêque romancier de Belley, qui fut surnommé le Lucien de l'épiscopat [1]..... Quant au dernier chef, savoir, le dessein de rabaisser la puissance pontificale et l'autorité même de l'Eglise, de restreindre son infaillibilité aux conciles œcuméniques et d'échapper à l'activité de ses poursuites par les appels au futur concile, les clameurs de cette foule d'ignorants, qui n'ont pour confession de foi que ce cri du schisme et de la révolte, forment à cet égard une preuve irréfragable.

» Il est donc hors de doute que le jansénisme a mis à exécution les quatre expédients dénoncés comme ayant été choisis pour établir la nouvelle doctrine, d'où l'auteur de la *Réalité* conclut que le dénonciateur fut, ou un témoin véridique ou un prophète heureux, qu'il rapporta sincèrement ce qu'il avait entendu, ou qu'il lut prophétiquement dans l'avenir, ce qu'admettraient difficilement les jansénistes. » Mais le narrateur du projet de Bourg-Fontaine pourrait n'avoir pas dit la vérité, sans qu'on eût lieu de le prendre pour un prophète. En effet, il lui était facile de fabriquer son rapport sur ce qui s'était déjà exécuté, puisque, lorsqu'il publia sa *Relation*, Saint-Cyran et Jansénius étaient morts, que leur doctrine avait été publiée et qu'il n'y avait qu'un seul survivant des membres de l'assemblée de Bourg-Fontaine. Il était facile de prévoir que les sectateurs du jansénisme développeraient le système de leurs maîtres, qui était alors bien accusé. La preuve la plus forte de la réalité du projet de Bourg-Fontaine se tirerait donc de la perspicacité et de la sincérité de Filleau, qui jouissait d'une considération fort supérieure à son rang, tant à la cour de France qu'à celle de Rome, et qui aurait jugé l'ecclésiastique qui l'avait informé digne d'une entière confiance.

[1] Tiré de l'*Hist. de l'Egl.*, par le Bon Henrion, t. VIII, p. 405.

Pour mieux nous guider ici, lisons ce que dit Feller, à l'article Filleau : « Un auteur moderne a porté de la *Réalité* le jugement suivant : Je suis loin de garantir toutes les conjectures, combinaisons et rapprochements de l'auteur, quoique l'ensemble présente un tableau frappant, et que les événements ne soient que trop propres à lui concilier la confiance des lecteurs; je crois néanmoins que l'auteur a trop légèrement désigné quelques coopérateurs de cette œuvre, d'abord si mystérieuse et aujourd'hui si manifeste dans ses effets, des liaisons d'amitié, ainsi que des démarches ou écrits inconsidérés, ne suffisent pas pour accuser ces intentions, surtout dans un temps où le véritable esprit de la secte était peu connu et où les gens de bien ont pu être les dupes des apparences. Quant aux six principaux auteurs dont il est question dans le projet, nous en abandonnons le jugement à ceux qui auront combiné sans prévention leurs ouvrages et leur conduite avec la tâche respective que la relation de Filleau leur attribue. » C'est ce que nous nous proposons de faire ici par rapport à Mgr Cospéan, et ainsi nous rentrerons directement dans notre sujet.

L'abbé J.-Fois Gaignard.

(La suite à la prochaine livraison.)

Erratum. — Dans le précédent article, p. 6, l. 27, au lieu de Memren, lire Mesureur.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DES RAISONS DE BÉNIR LA VIE, précédée d'une lettre de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, 1 vol. in-18 de 342 pages. — Paris, Douniol, rue de Tournon, 29.

Qu'on ne m'en veuille point de taire le nom de l'auteur de ce livre, où la pensée est si élevée, l'âme si sereine, où se trouvent une connaissance si approfondie des saintes lettres et cette intelligence du cœur, *mens cordis*, qui appartient surtout à la femme. Une lettre de Mgr de Saint-Brieuc, qui commence par ces mots : *Madame la comtesse*, nous apprend à la fois le mérite du livre *écrit avec talent, animé d'un souffle de jeunesse*, et la position de celle qui l'a écrit; puis une lettre de celle-ci, où elle se dit la *fille respectueuse et reconnaissante de l'évêque*, nous indique suffisamment que c'est dans un château breton que *passe*, *en faisant le bien*, cette amie inconnue.

Oui, certes, elle fait le bien et elle fera un grand bien si elle réconcilie tant de pauvres êtres avec la vie. On dirait, à la délicatesse de sa main, que panser leurs plaies est son occupation habituelle. Et quand je dis *de pauvres êtres*, combien de riches sont compris dans ce mot! Qui donc bénit la vie, même parmi les riches? Qui donc voudrait la recommencer telle que Dieu nous l'a faite? Mme de Maintenon, élevée contre toute espérance au faîte des honneurs, succombait parfois à la peine d'amuser un homme qui n'était *plus amusable*; et c'était cependant, s'il en fut, un heureux du monde! La fatigue, la satiété, l'ennui, tel est le lot trop habituel des *heu-*

reux. Qui peut tout et se permet tout, se lasse vite de tout ; et alors naît ce que l'auteur appelle si bien l'*incapacité du bonheur*. Qui peut moins, au contraire, et se refuse beaucoup, ne se lasse de rien. C'est parmi ces derniers, voués au travail, à la prière, ou quelquefois même à la souffrance, que vous trouverez le plus de ces physionomies sereines où l'âme est, en quelque sorte, transparente. Le bonheur n'est donc point étranger à ce monde ; on l'y trouve quand on le veut, malgré les tristesses, malgré les épreuves ; il est en nous, autour de nous, et c'est parce que nous ne le comprenons pas assez, parce que nous évitons de le voir qu'un pinceau intelligent et ému le remet sous nos yeux.

Nous ne prétendons point analyser un ouvrage qui est lui-même une analyse de tout ce qui nous touche, et dans l'ordre naturel, et dans l'ordre surnaturel. Dans le premier, l'auteur étudie d'abord la vie avec ce qui la conserve et la soutient, puis les *joies de l'esprit, les joies du cœur;* dans le second, les mystères et les consolations de la foi depuis la *chute* jusqu'à la *rédemption*, depuis le *Dieu-Sauveur* et *l'Église,* jusqu'aux *Sacrements, aux Anges, à la Mère de Dieu et au sacrifice eucharistique,* depuis la *douleur* jusqu'aux *joies surnaturelles*. On le voit, le cycle est complet; le sentiment s'y mêle à l'érudition et l'érudition n'y étouffe jamais le sentiment.

En veut-on la preuve ? qu'on lise la page suivante sur les *joies du cœur :*

« Les joies dn cœur ! elles se trouvent sous nos pas comme la fleur des champs, qui en est l'image ; mais trop souvent aussi nous les foulons comme elle, sans les regarder. Ne suffit-il pas de les vouloir, de les chercher pour les trouver ? Pas un soupir de bonté, pas une parole, pas un élan compatissant, pas un témoignage de bienveillance, pas une pensée, pas un sentiment généreux qui n'ait aussitôt sa récompense. Quelles que soient donc les douleurs dont nous portions le poids, ces joies profondes de l'âme sont à nous, car elles peuvent s'harmoniser aux notes innombrables des angoisses terrestres. Le bonheur de rendre heureux, l'avons-nous goûté ? A-t-elle remué notre cœur, cette touche divine qui nous fait sentir

que nous sommes la main visible dont l'invisible Providence a daigné se servir pour faire tomber une goutte de miel dans une coupe d'absinthe, pour mettre la sérénité où était l'angoisse, pour changer en bien-être les tortures de la misère? Voyez ces petits-enfants qui grandissent comme le blé de nos champs; ils courent vers vous qui avez remplacé leurs haillons par de chauds vêtements; comme ils sont heureux! leurs petits bras s'enlacent à votre cou et votre âme s'emplit de joie en recevant les sourires et les baisers d'un ange [1]. »

Et cet aperçu, j'oserai presque dire virginal, du mariage chrétien :

« Le sacrement de mariage élève à une si haute dignité l'union des époux que saint Paul ne craint point de le comparer à celle de Jésus-Christ et de son Église... Quel malheur donc si la grâce tombe en des âmes qui ont *perdu la vie!* Quel malheur si la grâce spéciale à ce sacrement, qui est à la fois donnée et promise, au lieu de communiquer de nouvelles énergies, une force si nécessaire pour sanctifier cet état de vie, ne peut produire que des fruits de mort, comme des eaux excellentes versées en un vase qui contient du poison! Quel malheur enfin, si, méprisant les lois de Dieu, profanant sa grâce, on provoque ses châtiments dans l'un des actes les plus graves et les plus sacrés de la vie!

» L'Église ne cesse de faire entendre sa voix pour prévenir de tels malheurs. Elle veut que ses enfants se préparent, en bons et loyaux chrétiens, à recevoir ce sacrement. Le bonheur à venir de la famille n'en dépendra-t-il pas? Elle prie Dieu d'être favorable à ces jeunes fiancés qui viennent s'agenouiller devant lui, l'âme émue et ouverte aux plus douces espérances. Après avoir reçu leur mutuel consentement, elle les bénit encore et leur dit : — Donnez-vous la main. — Ce serrement de main, symbole de l'unité de leur foi et de leur amour, rappelle cette grande parole prononcée au paradis terrestre : *L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux en une seule vie.*

[1] P. 75.

» Heureux sont-ils quand cette unité est fondée sur la loi divine, qui seule unit parfaitement les cœurs et leur assure une immuable correspondance ! Viennent la douleur, les coups imprévus, les angoisses de toutes sortes, ils se prêteront un mutuel courage ; car les larmes versées dans le secret d'une intime tendresse ne sont pas sans quelque douceur.

» Et puis... arrive la mort. La main dans la main et l'âme à Dieu, s'ils se séparent pour un moment, c'est encore pour retrouver l'unité de leur vie dans l'unité du tombeau, et l'unité parfaite, sans fin, dans la gloire éternelle.

» L'ange et le génie de Ferdinand-le-Catholique, la royale protectrice de Christophe-Colomb, sur le point d'expirer, résumait sa vie dans ces paroles si humbles et si nobles : — Que mon corps soit enseveli dans l'Alhambra de Grenade, en une tombe au niveau de terre et foulée aux pieds, qu'une simple pierre y dise mon nom, mais si le roi, mon seigneur, se choisit une sépulture dans quelque autre partie de mes royaumes, je désire que mon corps soit exhumé, transporté et enseveli à côté du sien, afin que l'union de nos corps dans la sépulture atteste et signifie l'union de nos cœurs pendant notre vie, et, je l'espère par la miséricorde de Dieu, l'union de nos âmes dans le ciel [1]. »

Notre auteur rappelle ensuite un poète du XIII[e] siècle, suivant lequel l'Évangile inspirait naturellement de tenir compte à toutes les femmes de ce que la Mère de Dieu était femme. — « Puisqu'elle était puissante au ciel, il fallait bien que la femme le fût un peu sur la terre [2]. »

Et certes, elle l'est ; ne nous en plaignons pas. Puissante pour le mal, elle l'est plus encore pour le bien. Ame de la famille, elle est aujourd'hui, plus que jamais, dans notre société désagrégée la plus douce et la plus résistante de nos forces vitales. Nous lui devons ce qui nous reste de foi, et avec la foi l'esprit de sacrifice et l'esprit de

[1] P. 209.

[2] C[te] de Montalembert. — Introduction à la *Vie de sainte Élisabeth*.

prière. Elle nous apprend, enfin, par son exemple, à goûter ces joies surnaturelles qui soutiennent et consolent. *Qui a ces joies, ne désire plus de plaisir*, dit notre pieux auteur; mot profond et vrai, qui résume tout l'ouvrage.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE. — Revue des questions sociales et ouvrières. — Secrétariat de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, rue du Bac, 10, Paris.

Les lecteurs de la *Revue* se souviennent peut-être que nous avons exposé ici même l'idée fondamentale de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers : c'est un principe d'union entre toutes les classes de la société pour la préservation et la conversion religieuse, autant dire sociale, de la classe ouvrière. Ce principe fait des progrès dans les esprits, nous l'avons prouvé, en constatant sa fondation et la réussite d'un certain nombre de cercles. Mais si quelques prosélytes et çà et là des voix éloquentes la propagent dans la presse ou dans les assemblées publiques, un organe considérable, influent, régulier, lui manquait jusqu'à ces derniers jours pour le défendre, le soutenir et l'introniser décidément parmi nous.

Cet organe vient d'être créé sous la forme d'une Revue mensuelle et sous le titre significatif de l'*Association*. Son programme est on ne peut plus intéressant, surtout au point de vue pratique : il em-
» brasse toutes les questions sociales et ouvrières sous leurs divers
» aspects et dans leurs apports multiples avec le droit naturel, le
» droit positif, l'Église, l'État, aussi bien dans le présent que dans
» le passé. » L'*Association* est donc une revue d'économie catholique.

Les économistes ne manquent pas en ce siècle de progrès ; la plupart veulent se passer de religion ; ils écrivent beaucoup, ils

agissent peu. Isolés de la foule, ils planent sur des mondes enchanteurs mais inabordables au pauvre peuple. On voudrait bien les suivre, mais il n'y a pour cela d'autre véhicule que l'imagination. Ils habitent la terre qu'on appelle utopie. L'*Association* se charge de prouver l'inanité de leurs théories. Les économistes catholiques sont plus positifs, on les comprend mieux, et puis ils ne se contentent pas de parler, ils travaillent. L'*Association* va les montrer à l'œuvre. En un mot, elle ne se borne pas à la théorie, elle vise à la pratique. De là le puissant intérêt de son programme.

Elle a d'abord enrôlé pour le faire valoir des hommes experts et très-connus par leurs écrits ou par leurs œuvres, tels, par exemple, que M. C. Périn ou M. A. de Mun, dont les noms célèbres ornent ses premières pages.

C'est un devoir pour les catholiques d'encourager, de patronner, de répandre une telle revue ; c'est également leur intérêt et même celui des plus indifférents, puisque la question sociale est en jeu et que personne ne saurait s'en désintéresser. « La question sociale, écrit M. Périn avec un grand sens, c'est la question de nos vices et de nos vertus à tous. La guerre que les ouvriers déclarent aux patrons a pour cause en général les vices, ou tout au moins les défaillances des uns et des autres. La société ne jouira d'aucune paix jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé, par le respect de Dieu et de ses lois, les vertus qui sont la source de tout ordre. »

« Nos efforts, disent à leur tour les membres du Comité des Cercles catholiques, nos efforts préparent lentement et péniblement une société chrétienne, où la réconciliation des classes en Jésus-Christ et par Jésus-Christ rendra à notre pays l'énergie de toutes ses forces vives, pour amener le règne de Dieu, qui est celui de la paix sociale fondée sur le dévouement et le sacrifice. »

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Le comte de Carné.

Dix jours s'étaient à peine écoulés depuis la mort de M. de Cazalès [1], et M. le comte de Carné, son ami, le compagnon fidèle de ses premières luttes, succombait, à son tour, sous le poids des tristesses et des souffrances plus encore que des années [2]. Nous avons déjà parlé des commencements de M. de Carné, à propos de son très-intéressant ouvrage, *Souvenirs de ma jeunesse* [3]. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement qu'il fit ses premières armes dans la diplomatie, carrière particulièrement ouverte aux vieilles races, et qui allait d'elle-même à la distinction de son caractère et aux aptitudes d'un esprit naturellement porté aux transactions. Il était attaché au cabinet du ministre, lorsqu'il s'associa à M. de Cazalès, en 1829, pour fonder le *Correspondant*, origine, parmi nous, de la presse religieuse, c'est-à-dire de la presse qui prend la religion pour guide et pour inspiration de la politique ; l'idée était féconde, elle a fait du chemin depuis.

En 1839, les électeurs du Finistère l'envoyèrent à la Chambre des députés et, en 1847, M. Guizot lui confia la direction du Commerce au ministère des Affaires étrangères. Dans cette position élevée, M. de Carné fut souvent utile à nos missionnaires épars sur tous les points du globe ; à la Chambre, il ne le fut pas moins aux intérêts si divers de la cause catholique. Bien que rattaché à la monarchie de juillet et enclin par lui-même aux idées libérales, il n'en combattit pas avec moins de persévérance et d'énergie le système d'oppression que le libéralisme, fidèle à ses habitudes, faisait peser sur l'enseignement et les consciences. Comme MM. de Montalembert, Beugnot, de Barthélemy au Luxembourg, il fut le défenseur constant et dévoué, au palais Bourbon, de nos droits outragés ou méconnus. Il ne craignit même pas d'entrer en lutte

[1] Voir à la chronique la notice sur M. de Cazalès.

[2] Louis de Carné-Marcein, comte de Carné, était né à Quimper le 17 février 804.

[3] *Revue de Bretagne*, t. XXXIV, pp. 5-29, 112-131.

avec M. Thiers, lorsque celui-ci s'attaqua à nos associations religieuses. Si M. de Carné ne remporta pas la victoire, il fut du moins de ceux qui la préparèrent, en luttant et en espérant contre toute espérance.

La révolution de février le condamna soudainement à la retraite et au repos, mais le repos ne pouvait être pour lui l'oisiveté. Il reprit avec une ardeur nouvelle ses travaux littéraires et historiques, et fut reçu à l'Académie en 1863. Son élection par ce corps savant ne fut pas seulement un triomphe pour lui, elle le fut pour tous les catholiques, car son concurrent était M. Littré.

Les ouvrages de M. de Carné traitent, pour la plupart, des questions politiques contemporaines et spécialement du gouvernement représentatif [1]. Ses *Études sur les fondateurs de l'unité française* et sur *la Monarchie française au XVIII^e siècle* offrent un intérêt plus général ; c'est, en quelque sorte, une vue d'ensemble de l'histoire de France prise de ses points culminants [2]. Son *Histoire des États de Bretagne* [3] a été pour nous comme une révélation. On eût dit, en effet, que l'histoire avait fini, pour notre pays, à la mort de la duchesse Anne ; et notre vie parlementaire, notre régime intérieur, qui avaient fait de la Bretagne une des provinces les mieux administrées et les plus prospères du royaume, nous étaient à peu près inconnues. Provoqué par les savantes études de l'Association bretonne, cet ouvrage a provoqué, à son tour, de nouvelles et curieuses publications.

Guiscrif ou un drame pendant la Terreur prouve que M. de Carné eût pu écrire le roman avec autant de succès que l'histoire ; l'intérêt y est soutenu, les caractères y sont pris sur le vif. Enfin,

[1] Ces ouvrages sont : *Vues sur l'histoire contemporaine*, 2 v. in-8°, 1833. — *Des Intérêts nouveaux en Europe, depuis la Révolution de* 1830, 2 v. in-8°, 1838. — *Du gouvernement représentatif en France et en Angleterre*, in-8°, 1841. — *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France de* 1789 *à* 1848, 2 v. in-8°, 1858. — *L'Europe et le second Empire*, in-18, 1865.

[2] 2 vol. in-8°, 1848-1856 et un vol. in-8°, 1865.

[3] 2 vol. in-8°, 1869.

les *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration* sont de charmantes pages de mémoires.

M. de Carné a semé, en outre, les articles dans une foule de recueils, mais surtout dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Correspondant* [1]. Il s'est fait aussi l'éditeur dévoué et ému d'un ouvrage sur l'extrême Orient, laissé par l'un de ses fils, jeune homme de vingt et quelques années, dans lequel il se sentait revivre, et qui mourut, victime de son zèle et de son dévouement, à la suite de la meurtrière expédition du Mé-kong.

Cette mort, qui frappa M. de Carné au cœur, fut le prélude d'autres coups dont souffrit cruellement sa famille. Accablé, souffrant, il voyait du moins ses compatriotes multiplier pour lui les marques d'estime. Membre du Conseil général du Finistère depuis quarante ans, il en était devenu le président habituel. Tout annonçait même qu'une dignité plus haute, celle de sénateur, lui était réservée ; mais le vieux chrétien sentit que l'heure était venue de ne plus songer aux dignités de ce monde, et il refusa la candidature qui lui était offerte pour ne plus penser qu'à Dieu.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Citons encore la *Revue Européenne*, l'*Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle*, le *Dictionnaire de la conversation* et l'*Ami de la Religion*, dont il fut quelque temps le principal rédacteur. On trouve aussi quelques articles de lui dans l'ancien *Journal des Débats*.

CHRONIQUE

Sommaire. — Nécrologie : — MM. de Carné, — Corbière, — Letenneur, Waille, — Laurentie, — l'abbé de Cazalès, — M. Eon du Val.

Notre chronique devrait paraître aujourd'hui encadrée de noir ; car il est rare que la mort fasse en quelques semaines autant de ravages qu'elle vient d'en faire parmi les personnages remarquables de la Bretagne et de la Vendée, ou parmi les défenseurs de la religion et de la monarchie. Sans parler ici, ni de M. de Carné, l'éminent académicien, à qui l'on doit l'*Histoire des États de Bretagne*, et sur qui M. de la Gournerie appelle, dans cette livraison même, l'attention des lecteurs, ni du romancier brestois Corbière, dont nous étudierons bientôt l'œuvre dans un article d'ensemble, nous avons à remplir un nombreux nécrologe.

C'est ainsi qu'avaient lieu le 16 février, en l'église cathédrale de Nantes, les obsèques de M. le docteur Letenneur, au milieu d'un deuil général. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Gilée, ancien président de la Chambre de Commerce ; Gousset, inspecteur d'Académie ; le docteur Pihan-Dufeillay, directeur de l'Ecole de médecine, et le docteur Cochard, deuxième chirurgien en chef des hospices. Autour du cercueil, on remarquait toutes les notabilités de notre ville, de nombreux membres du clergé, MM. les aumôniers et MM. les administrateurs des hospices et tout le corps médical. Aucun discours n'a été prononcé sur la tombe : c'était le vœu tout chrétien de notre cher et respectable concitoyen, si grand par la science comme par toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Son souvenir restera longtemps parmi nous ; il y sera religieusement gardé. Personne n'oubliera les services qu'il a rendus à la ville ; les progrès qu'il a fait faire à l'enseignement chirurgical, et surtout l'excellent exemple d'un vie consacrée tout entière au devoir et à l'humanité. Sa place est marquée parmi les illustrations médicales de Nantes, auprès des Lafont et des Fourré, des Bacqua et des Laënnec.

Quelques semaines auparavant, le doyen de la presse française, M. Laurentie, écrivait dans l'*Union* cet éloge funèbre d'un journaliste catholique qui, longtemps directeur de l'*Océan*, de Brest, a rendu d'éminents services à la cause de l'Eglise :

« Je prononce un nom, disait M. Laurentie, qui va être entendu pour la première fois par la plus grande partie de mes lecteurs, mais qui ne mérite pas moins de garder son empreinte dans l'âme des générations qui ont vu, comme moi, il y a cinquante ans, les premières luttes pour la liberté de l'Église et de son enseignement.

» M. Waille était de l'école catholique de Besançon, à laquelle restent attachés les noms plus célèbres de Mgr Gousset et de Mgr Gerbet ; il fut le plus humble, mais non pas le moins docte de l'association catholique qui, plus tard, vint se former à Paris pour la défense des droits et des intérêts de l'Église. C'est une histoire à faire, et elle n'est pas sans un certain mélange de souvenirs consolants et de souvenirs sinistres, car le nom de Lamennais, ce nom de désespéré, s'y trouve à côté de noms qui restent protégés dans la mémoire par des exemples de soumission et de piété.

» M. Waille avait pris avec une grande ardeur la cause de la liberté de l'Église en France et en Belgique; ce n'est pas le cas de dire ce qu'il y eut de faux dans l'entraînement des révolutions de qui on attendait la liberté. Il fallait quarante ans encore d'épreuves pour apprendre aux hommes que la liberté n'est pas une théorie d'école mais qu'elle est soumise à des lois certaines dont la première est l'autorité. Waille était allé prendre sa part de la révolution catholique en Belgique; après quelques années, il rentra en France mal édifié de la liberté qu'il laissait à la Belgique, bien plus mal encore de la liberté dont la France allait lui offrir la pratique....

» Il fut douze ou quinze ans directeur d'un journal qui semblait répondre le mieux à ses allures dégagées de parti politique. Il dirigea avec modération et intelligence l'*Océan*, de Brest, et reçut à la fin, des propriétaires de ce journal, un témoignage qui promettait du pain à ses vieux jours, exemple rare de justice dans les partis, même les meilleurs.

» Mais la souffrance était venue, et les récits seraient ici de trop. Je ne résiste pas néanmoins au besoin de raconter un fait qui honore un chrétien qui n'est pas, hélas! de mon Eglise. Je savais que M. le général de Chabaud-Latour, devenu ministre de l'intérieur, avait gardé quelques bons souvenirs de son vieux répétiteur de l'Ecole polytechnique de 1822. Je n'hésitai pas, après cinquante ans de séparation, à me faire un titre de ce souvenir auprès du nouveau ministre. — Prenez garde, disais-je, j'invoque la bonté d'un protestant pour un lutteur fervent de l'Eglise

catholique. — Le protestant fut admirable ; il m'envoya un premier secours pour la famille désolée, et, peu après, il me faisait remettre un brevet d'une pension d'hommes de lettres de 600 francs, pour l'ancien collaborateur de Montalembert, de l'abbé de Salinis et de l'abbé Gerbet. Je divulgue ce trait avec émotion; puisse-t-il apparaître comme un rayonnement catholique à l'œil de l'honorable général, lorsqu'il touchera le seuil de l'éternité !

» M. Waille meurt pauvre, ne laissant pas de quoi fournir aux frais de ses obsèques. Je fais appel à la charité fraternelle des écrivains catholiques et même de ceux-là qui, n'ayant pas pris part à nos luttes religieuses et n'en connaissant guère l'objet, honorent cependant la foi, l'honneur et la piété. Puisque tant d'exemple de haine nous sont donnés, consolons-nous de loin en loin par des exemples contraires d'indulgence et de miséricorde. Et daigne le ciel enfin éteindre dans toutes les âmes cette ardeur de personnalité qui fait les partis dans la politique et les sectes dans l'Eglise entre hommes et entre chrétiens dont la loi comme l'intérêt est de vivre sous une même conduite et sous la lumière d'une même foi. »

A peine avait-il prononcé ce touchant appel, que M. Laurentie suivait M. Waille dans la tombe : il est mort le 9 février, des suites d'une congestion pulmonaire, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Né à Houga (Gers), *le 21 janvier 1793,* le jour même de la mort de Louis XVI, il fut élevé à Saint-Sever, dans les Landes, où il était professeur à l'époque des Cents-Jours. En 1816, il partit pour Paris, écrivit dans la *Quotidienne*, dont il devint propriétaire pour un tiers, puis il fut nommé successivement en 1817 professeur de rhétorique au collége Stanislas, en 1822 professeur d'histoire à l'École polytechnique, où il professa pendant quatre ans, en 1823, inspecteur général des études sous le ministère de l'abbé de Frayssinous. Après une interruption de quelques années, en 1826, il revint à la *Quotidienne,* dont une part appartenait alors au comte d'Artois. Il fit opposition au ministère Martignac. Cependant, le 29 juillet 1830, il allait aux Tuileries porter des conseils de prudence au ministère Polignac. Cette démarche faillit même lui coûter la vie, car un instant, il fut le point de mire des coups de fusil échangés aux abords des Tuileries. Quelques années après, il quittait la *Quotidienne,* dont il laissait la direction à M. de Brion, et fondait le *Courrier de l'Europe;* puis le *Rénovateur*. Ces deux journaux se fondirent ensuite dans la *Quotidienne,* dont M. Laurentie reprit la direction. Bientôt la *France* et l'*Écho français* arrivaient également à la *Quotidienne,* qui prenait alors la dénomination d'*Union monarchique,* puis en 1848, devenait simplement l'*Union.*

Presque jusqu'à la dernière heure le vénérable; écrivain, doyen de la

presse française, est resté sur la brèche. Il n'y a guère d'exemple d'une vie de journaliste plus noblement consacrée tout entière à la défense de la vérité. Aussi M. Laurentie inspirait à tous, à ses adversaires comme à ses amis, un incomparable respect.

Les obsèques de M. Laurentie ont eu lieu à Saint-Sulpice de Paris, empruntant un caractère vraiment imposant, aussi bien à la simplicité avec laquelle elles ont été célébrées, qu'à l'affluence considérable des assistants. Sur le désir formel du mourant le convoi n'était que de sixième classe, mais les cordons du poële étaient tenus par MM. le général baron de Charette, l'abbé Conil, recteur de l'Université catholique, Poujoulat et Janicot ; et la levée du corps a eu lieu en présence d'une foule compacte, qui avait forcé d'interrompre la circulation dans tout le haut de la rue de Seine ; tous les journaux de Paris y étaient représentés, depuis la *Semaine religieuse* jusqu'au *Rappel*. A l'église aucune tenture, mais dans le chœur, on distinguait aux places d'honneur Mgr l'évêque de Nantes, le supérieur-général des prêtres de Saint-Sulpice et les représentants de S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et de Mgr le nonce du Pape. Le corps a été ensuite transporté à Pontlevoy.

Un vénérable ecclésiastique, qui sans être né en Bretagne y a passé une grande partie de sa vie, et dont la famille maternelle, du nom de Roquefeuil, est devenue bretonne, M. l'abbé Edmond de Cazalès est mort le 21 janvier, au château de Kergrech, couronnant par une fin édifiante une vie dévouée à la défense de la foi, du bien et de la vérité.

Fils unique de l'illustre orateur de la Constituante et doué de remarquables facultés, E. de Cazalès eût pu prétendre à un rôle politique de premier ordre ; mais, loin de chercher à primer et à briller, il dédaignait la cour, les honneurs, la renommée. Durant les premières années de la Restauration il fut page de Louis XVIII, et officier de cavalerie ; puis il quitta l'armée pour entrer dans la magistrature. Le mouvement révolutionnaire prenait alors un caractère antireligieux et entraînait le pouvoir à la persécution contre l'Eglise ; quelques catholiques courageux fondèrent, en 1829, le *Correspondant* pour la défendre ; E. de Cazalès fut le premier rédacteur en chef de cette revue, et il eut l'honneur d'être condamné à plusieurs mois de prison pour avoir revendiqué les libertés religieuses indispensables à l'existence d'une société chrétienne.

Ces libertés, la Belgique les possédait : l'Université libre et catholique de Louvain fut fondée ; M. de Cazalès y obtint une chaire mise au concours. De Louvain il voyagea en Allemagne et étudia si bien ce pays qu'il le fit connaître dans un livre d'une grande valeur. Le style de l'auteur était déjà d'une rare correction ; non-seulement il avait approfondi les sources de notre langue dans le latin et le grec ; personne n'était plus familier

que lui avec les maîtres du XVIIe siècle ; et il n'ignorait rien d'essentiel des littératures anglaise, allemande et italienne. Sa mémoire était si docile qu'il pouvait parfois répéter une page après une lecture.

M. de Cazalès, à défaut de caractère politique, eût pu acquérir une haute réputation littéraire ; il aspirait à mieux ; après un court séjour à Rome, il se fit prêtre et l'évêque de Montauban le nomma vicaire-général et directeur de son grand séminaire. Les électeurs de 1848 allèrent l'y chercher pour lui donner un siége à l'Assemblée Constituante où il ne se mêla à aucune coterie. Réélu à l'Assemblée législative, il se vit bientôt rendu à la vie privée par le coup d'Etat, et il utilisa ses loisirs en révélant à la France la vie merveilleuse et les pieux récits de la sœur Catherine Emmerich. De Versailles, où il était chanoine et vicaire-général, des affections de famille et le désir d'une existence plus paisible encore le décidèrent enfin à se fixer en Bretagne, près de M. le colonel de Roquefeuil. C'est là qu'il a écrit et publié un dernier ouvrage : *Nos maux et leurs remèdes,* dans lequel il expose les erreurs de la société française et la réaction religieuse actuelle bien faite, dit-il, pour donner des espérances. L'abbé de Cazalès était âgé de soixante-douze ans. Son nom s'éteint avec lui.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de notre compatriote M. Eon du Val, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé, à Nantes, des importants services du canal de Nantes à Brest et de la navigation de la Loire. On lui doit les quais de l'Erdre, et il s'occupait depuis quelque temps de la question si complexe des ensablements de notre rivière. C'était un homme de cœur et de dévouement, qui avait accepté la charge de commander le bataillon des sapeurs-pompiers de Nantes, et dont les obsèques, célébrées avec pompe à la cathédrale, ont montré combien il avait su conquérir la sympathie de tous ceux qui l'avaient approché.

LOUIS DE KERJEAN.

Restauration de la statue de N.-D. des Miracles et des Vertus, à la paroisse Saint-Sauveur de Rennes.

On a dit vrai : les extrêmes se touchent. A notre époque, si tourmentée par l'œuvre incessante des libres-penseurs, si attristée par tant de défections, il a été donné d'assister aussi aux plus réconfortants spectacles, aux plus touchantes manifestations catholiques. Ces solennités sont comme autant de haltes où l'on se retrempe, où l'on reprend courage, où l'âme s'illumine un moment au reflet des saintes et consolantes clartés.

La journée du dimanche 13 février 1876, a été pour Rennes une de ces journées bénies, qui marquent dans les fastes d'une ville chrétienne, car ce jour a vu la restauration de la statue de *Notre-Dame des Miracles et des Vertus,* dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur. Nous pouvons dire qu'il a été aussi le signal de la restauration de son culte sous ce vocable ; en effet, dès le lendemain, les fidèles se pressaient nombreux autour de l'autel de marbre blanc où venait d'être placée l'image de Notre-Dame, libératrice de la cité, naguère si vénérée par nos aïeux dans le même sanctuaire. Tant d'empressement, tant de prières émues, ces cierges apportés en grand nombre, symbole touchant de la foi simple, disent bien éloquemment tout ce qu'il y a de populaire et de sympathique dans cette restauration.

Honneur donc au vénérable curé de Saint-Sauveur de Rennes, M. l'abbé Lelièvre, qui a conçu l'idée de cette solennité ! Honneur à Son Eminence, le cardinal Saint-Marc, qui l'a bénie et qui a affirmé une fois de plus dans son diocèse sa dévotion à la sainte Vierge.

Il n'entre point dans les limites de ce compte rendu de refaire le récit si merveilleux du siége de Rennes par les Anglais, en 1357, de retracer la physionomie de l'antique cité bretonne, avec sa ceinture de murailles dans laquelle l'ennemi n'avait pu pénétrer, malgré les efforts d'un siége en règle, mais dans laquelle il avait résolu d'entrer au moyen d'une mine. Ces faits historiques sont actuellement dans toutes les mémoires ; notre pays est encore resté dévot à la Mère de Dieu, et nous avons plus que d'autres le culte des souvenirs. Du reste, la délivrance miraculeuse de la ville de Rennes, due en cette circonstance à l'intervention visible de la sainte Vierge, a rencontré récemment un historien éminent. La *Revue de Bretagne et de Vendée* a même été l'une des premières à lui ouvrir ses pages dans un article intitulé : *le Siége de Rennes par les Anglais en* 1356-1357. L'excellent ouvrage du savant bénédictin dom Plaine, de

l'abbaye de Ligugé [1], est dans beaucoup de mains à l'heure où nous écrivons, et il est à désirer qu'il se répande encore davantage, car il est difficile de trouver une étude plus consciencieuse, plus complète, plus indiscutable, des événements miraculeux et historiques auxquels il est consacré. Le miracle de Saint-Sauveur, arrivé pendant la nuit du 8 février 1357, y est, en particulier, remis en lumière d'une manière saisissante, et le pieux bénédictin, qui connaît les tendances sceptiques du siècle au milieu duquel il écrit, a voulu apporter, à l'appui du récit des faits, une solide et impartiale argumentation. Les preuves diverses établissent le miracle d'une manière irréfutable, si bien que, pour n'y pas croire, il faut, de toute nécessité, appartenir à cette triste catégorie d'aveugles qui ont des yeux, mais ne veulent point voir.

L'élan général qui s'est traduit dans la fête du 13 février, a sans doute sa première source dans les sentiments de foi, mais il l'a aussi dans un sentiment profond de reconnaissance vis-à-vis de la Mère de Dieu.

Dès le milieu de la journée, beaucoup de maisons se pavoisaient aux couleurs de la Vierge, notamment dans la paroisse Saint-Sauveur et sur le parcours indiqué pour la procession. A quatre heures de l'après-midi, une affluence considérable remplissait la métropole et tous les quartiers avoisinants. Cependant l'inclémence du temps rendait déjà très-pénible ce stationnement de la foule dans les rues; peu après, une forte bourrasque de pluie balayait nos pavés, au moment même de la sortie de la procession, mais sans décourager personne et sans troubler en rien l'ordre prescrit pour la cérémonie.

Avant la procession, Son Eminence le cardinal monte en chaire, et, dans une allocution simple et paternelle, Elle retrace à grands traits les événements de 1357. Deux motifs principaux doivent engager les fidèles à perpétuer parmi nous le souvenir de ce miracle : son authenticité, et, si l'on peut parler ainsi, son actualité. En effet, notre ville n'est plus crénelée, ni enceinte de murailles; nous ne subissons plus un siége matériel comme en 1357; mais une mine, bien autrement dangereuse, est près de s'ouvrir sous nos pas, — la mine des mauvais principes et des doctrines subversives.

Immédiatement après cette allocution, la statue est bénite et le long cortége se répand sur la place de la Métropole, puis dans nos rues, qu'il traverse au chant des cantiques.

De même qu'autrefois, dans les procesions du moyen âge, on voyait à

[1] *Histoire du culte de la sainte Vierge dans la ville de Rennes, ancienne capitale de la Bretagne*, par le R. P. dom François Plaine, religieux bénédictin de l'abbaye de Ligugé. 1872, Rennes, imprim. Vatar.

Rennes figurer les anciennes corporations d'ouvriers, la marche est ici ouverte par les associations ouvrières de la cité. Le Cercle catholique d'ouvriers, fondé à Rennes depuis quelques mois à peine, se montre le premier avec son glorieux étendard : *In hoc signo vinces !* puis la Société de Secours Mutuels de saint François-Xavier, avec ses bannières ; la Société de saint Vincent-de-Paul, celle de saint François-Régis; les enfants des Frères des Écoles chrétiennes, etc. Puis vient le clergé des paroisses et de la Métropole, enfin, la statue de N.-D. des Miracles, posée sur un brancard ornée de lys d'or, accompagnée par une garde d'honneur de seize enfants, vêtus aux couleurs de la Vierge, couronnés d'or et portant des oriflammes aux hermines bretonnes.

A cinq heures et demie, la procession entrait à Saint-Sauveur, qui resplendissait de fleurs et de lumières. Au même moment, un chœur de cent voix éclatait sous les voûtes de l'église, redisant, dans des harmonies spécialement composées pour la circonstance, la prodigieuse délivrance opérée par Notre-Dame.

L'un de ces cantiques est l'œuvre, paroles et musique, de M. l'abbé Bonnelière, vicaire de la paroisse; l'autre a été composé par un de nos jeunes amis, poète déjà, fidèle aux traditions paternelles, M. Yves Ropartz, étudiant en droit à Rennes. La musique est de M. Gortebeck, l'organiste de la paroisse Saint-Sauveur. Nous regrettons que l'espace nous manque pour citer ces deux cantiques, qui expriment avec éloquence l'objet de la fête.

Le salut du Saint-Sacrement a terminé la cérémonie.

Le soir, toutes les maisons de la place Saint-Sauveur, et surtout l'église paroissiale, étaient splendidement illuminées.

« Cette belle fête, dit le *Journal de Rennes,* laissera à tous ceux qui y ont pris part des souvenirs et une impression ineffaçables. Le secours de Marie, de la Mère de toutes les grâces, de la belle Espérance, nous en avons plus besoin que jamais. *Omnipotens supplex !* Qu'elle écoute nos cris de détresse, nos supplications, nos vœux ardents pour le salut de la France et de la société chrétienne ! »

La reproduction de la statue miraculeuse a été confiée à l'un de nos plus habiles sculpteurs rennais, M. Ch. Goupil. S'inspirant de la description de l'ancienne statue retrouvée dans les documents anciens, l'artiste l'a représentée assise, tenant sur ses genoux son divin Enfant, et étendant la main droite vers le point où allait s'ouvrir la mine des Anglais, au milieu même de l'église. M. Jobbé-Duval l'a harmonieusement polychromée. Elle est placée, ainsi que nous l'avons dit, sur un autel de marbre blanc,

dans le bas-côté nord de l'église, en face de l'admirable verrière, sortie des ateliers de M. Lobin, de Tours.

Cette riche verrière est destinée à remplacer avec avantage les anciens tableaux représentant le miracle; tableaux détruits dans l'incendie de Rennes ou pendant la Révolution. Le fond de la scène est rempli par l'image de Notre-Dame, encadrée dans des ornements bysantins, du meilleur effet. La sainte figure est assise, faisant de la main droite le geste traditionnel. Sur les premiers degrés de l'autel, un moine la montre à la foule; son expression respire la foi ardente et un sublime enthousiasme. Près de lui apparaissent deux pieuses femmes; une jeune fille prosternée dans une attitude de candeur, s'appuie suppliante sur les genoux de sa mère. Le devant de la scène est occupé par un groupe de soldats, non moins heureusement traité. Quelques-uns fouillent déjà le sol; l'un d'eux, debout dans une noble attitude, sans doute l'intrépide Bertrand de Saint-Pern, l'épée au poing, semble donner l'ordre d'ouvrir la contre-mine.

Il était impossible de mieux rendre un pareil sujet, dans tout son caractère saisissant et sacré à la fois. La pureté du dessin, l'harmonie du coloris, la vigueur des effets, enfin la délicatesse d'un encadrement conçu dans un ton plus clair, font de cet ensemble une magnifique page d'histoire et d'art religieux.

Puisse notre époque léguer encore aux âges qui nous suivront quelques-uns de ces souvenirs et de ces monuments pieux! Tout en ravivant nos croyances, ils diront à nos enfants que parmi nous la foi n'était pas éteinte.

LOÏC PETIT.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH DES ADRESSES DE RENNES, annuaire d'Ille-et-Vilaine et des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Rennes. 28e année. 1876. In-18, 396 p. — Rennes, imp. Leroy; lib. Dubois..... 1 50

ANNUAIRE ADMINISTRATIF, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL du département d'Ille-et-Vilaine, de la cour d'appel de Rennes et des tribunaux du ressort. Almanach des adresses de Rennes. 44e année. 1876. In-18, 396 p. — Rennes, imp. et lib. Leroy..... 1 50

ANNUAIRE DE LORIENT ET DE SON ARRONDISSEMENT. Guide administratif et commercial pour l'année 1876. 11e année. In-16, 176 p. et annonces. — Lorient, imp. et lib. Amelot..... » 75

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN; par Alph. Lallemand, juge de paix à Vannes. 1876. 23e année. In-18, IV-363 p. — Vannes, imp. et lib. Galles..... 1 25

BREST ET LES TRANSATLANTIQUES; par M. Fr. Monjaret de Kerjégu. In-8°, 88 p. — Brest, imp. Lefournier aîné.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST; 2e série, t. 2. 1874-1875. In-8°, XXIII-398 p. — Brest, imp. Roger père.

CROMLEC'H; TOMBEAU DÉCOUVERT PRÈS LA HAYE, EN SAINT-GRAVÉ; par A. Fouquet. In 8°, 3 p. et planches. — Vannes, imp. Galles.

ESSAI SUR UN COFFRET DU XIIe SIÈCLE APPARTENANT A LA CATHÉDRALE DE VANNES; par l'abbé Chauffier, ancien élève de l'École des chartes. In-8°, 30 p. — Vannes, imp. et lib. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e sem. 1874.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU PORT DE BREST SOUS LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT, avec un plan de la ville et du port indiquant les circonscriptions administratives, judiciaires et ecclésiastiques de la ville; par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest. In-8°, VIII-447 p. — Brest, imp. Lefournier aîné; l'auteur; tous les libraires. 7 50

NOTICE SUR VINCENT DE MONTPETIT (ARMAND), peintre français du XVIIIe siècle; par O. Pradère, vice-président de la Société académique de Brest. In-8°, 55 p. — Brest, imp. Roger père.

MARTYRE (LE) DE SAINT HIPPOLYTE poème traduit de Prudence par Yves Ropartz. In-8°, 11 p. — Nantes, imp. Forest et Grimaud.

RÊVES (LES) DU PASSÉ, poésies. In-8°, 40 p. — Brest, imp. Lefournier aîné.

SILHOUETTES DES TRENTE-SIX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE NANTES; par Th. Le Gouriérec, ex-rédacteur en chef de l'*Écho nantais*. 2e édition. In-12, 104 p. — Nantes, imp. Plédran..... » 75

UNE EXCURSION BOTANIQUE AUX ILES DE MOLÈNE, D'OUESSANT ET DE SEIN; par M. Charles Thiébault. In-8°, 7 p. — Paris, imp. Martinet.

Extrait du *Bulletin de la Société botanique de France*.

THÉLOUET

Dans une clairière de la forêt de Brocéliande, après avoir traversé un village assez important, le touriste qui va de Paimpont à Montfort, en suivant le vieux chemin, aujourd'hui et récemment rendu viable, laisse sur sa gauche les ruines d'une chapelle dont l'arcature en plein cintre et les simples tailloirs indiquent à première vue la très-ancienne origine. S'il s'informe du nom de ces ruines, on lui répond que c'est l'abbaye de Thélouet, et s'il s'inquiète de ce rapprochement singulier entre le monastère de Paimpont, qu'il vient de quitter, et celui qu'il découvre, et dont il n'avait probablement pas ouï parler, il saura par la tradition locale que si l'abbaye de Paimpont renfermait des moines, celle de Thélouet, il y a de cela si longtemps qu'on s'en souvient à peine, renfermait des nonnes. En pénétrant dans les ruines de la chapelle, le touriste la trouvera divisée en deux parties principales par un mur plein ; s'il entre dans la ferme voisine, il reconnaîtra un manoir du XV^e^ siècle, et au lieu de grenier, il verra une vaste salle, à charpente ornée et très-élégante, un réfectoire, sans doute, puis des cellules.

Notre touriste a sous les yeux les ruines, encore très-intéressantes à tous les points de vue, d'un prieuré de l'ordre de Fontevrault, relevant de l'abbaye de Saint-Sulpice, près Rennes.

Dans ce grand mouvement qui entraîna des milliers de femmes vers la vie érémitique, à la suite de Robert d'Arbrissel et de ses disciples, et qui peupla les forêts de l'Anjou et de la Bretagne, il

eût été étrange que Brocéliande n'attirât pas tout d'abord l'attention des pénitents en quête de solitudes. En effet, à peine Raoul de la Fustaie avait-il établi des religieuses dans le monastère de la forêt du Nid-de-Merle, qui prit plus tard le nom de Saint-Sulpice, qu'une colonie de frères et de sœurs de ce nouveau Fontevrault se dirigeait vers Thélouet.

Nous n'avons plus l'original de la charte de fondation de ce prieuré, mais seulement une traduction du XVI[e] siècle, conservée dans le chartier de Comper, et dont rien ne laisse suspecter la fidélité. Après un préambule dans lequel le rédacteur de la charte rappelle que l'homme ne doit pas comme les bêtes s'adonner aux « choses terriennes » et cite les paroles du Christ : « Donnez et il vous sera donné », et celles de l'Apôtre : « Faites du bien à tous et particulièrement aux domestiques de la foi, » il poursuit : « Par laquelle salubrique considération, je, Raoul de Montfort, ému, ai disposé, donné et ordonné au Rémunérateur de tous biens, par la main des pauvres, aucunes choses de ce que je possède temporellement, pour la rédemption de mon âme, ensemble des âmes de mes épouses Havoise et Anne, de mes père et mère et aussi de mes enfants ; et si comme, par usure, je le baillais pour que par après j'en puisse recevoir multiplication au centième et la rétribution éternelle. Et afin que ce puisse être plus clairement fait, j'ai esleu, pour cette manière, nobles religieuses qui se soumettent de leur propre volonté à pauvreté sous l'habit monacal, en laissant pour ce tout le leur. Et pour ce, de ma libérale volonté, et o le consentement de ma compagne épouse Anne, et de mes fils Raoul et Guillaume, ai donné aux sacrimoniales, *id est* aux religieuses et frères de Notre-Dame de Nid-Merle, servants en l'église de Saint-Samson de Thelouet, savoir : La terre de Thelouet avec l'église de Saint-Samson et le pâturage en la forêt, et... audit lieu et même la terre de Saint-Alan et l'église [1] ; semblablement la terre de Comper et l'église avec toute la tenue Rorel, le moulin de Tranchehu et la pêcherie

[1] C'est l'église actuelle de Saint-Gonlai.

des anguilles, la terre Gauttier, metayer et ses frères, et le mangier de Treuencacel qui etoit en la main de dame Anne... et soixante sols de mes mangiers de Gaël, quinze sols de ceux en la terre de Saint-Malon. Et afin que cette donaison ait fermeté, je la consens par l'impression de mon sceau, et d'icelle donaison sont témoins, etc. Et fut faict en l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, mil cent vingt-quatre (1124), etant pape à Rome, Caliste second, et roi en France, Louis fils Philippe, Conan fils Alain Pergent etant comte en Bretagne et Denoual etant evêque. »

Cette donation, on le voit, avait une haute importance ; c'étaient trois chapelles ou églises tréviales confiées au zèle pastoral des religieux, et tout un territoire donné à la prieure, qui, suivant la règle spéciale de l'institut, avait, en matière temporelle, la souveraine autorité, même sur les moines. Mais il était manifeste qu'une telle organisation ne se pouvait maintenir que dans des monastères très-nombreux, et le prieuré de Thélouet ne tarda pas à se modifier complétement. Bientôt il n'y eut plus de religieux attachés au prieuré, même pour le service du culte à Thélouet; un recteur à la portion congrue, payée par la prieure, fut substitué au prieur conventuel de Saint-Gonlai. Le recteur de Concoret se chargea du soin spirituel de la frérie de Comper, moyennant une pension annuelle. C'était le signe précurseur d'une décadence totale. Le prieuré se vit, à son tour, dans le courant du XVI[e] siècle, déserté par les nonnes. Ce ne fut plus qu'une ferme, dont la prieure touchait les revenus ; et il arriva que la prieure même, tenant ce bénéfice en commande, n'appartenait pas au monastère et à l'ordre de Saint-Sulpice. C'est ainsi qu'en l'an 1512, la prieure de Thélouet n'était autre que Françoise d'Epinay, abbesse de Saint-Georges, qui ne dédaignait pas d'ajouter au riche revenu de sa royale abbaye les deux mille quatre cents livres que rapportait Thélouet; même après ces abus, la prieure résida parfois à Thélouet, et j'y trouve en 1597 honorable religieuse Andrée Le Provost; mais l'institution était atteinte dans sa vitalité même. Aussi, au commencement du XVII[e] siècle, en 1621, l'abbesse de Saint-Sulpice obtenait du pape Grégoire XV une bulle

en vertu de laquelle, et conformément aux constitutions de l'abbaye, il était interdit « aux religieuses prieures titulaires des prieurés actuellement non conventuels dépendants de ladite abbaye, sous prétexte d'établir des conventualités, ni sous quelque autre prétexte que ce puisse être, de sortir de Saint-Sulpice pour résider dans leurs prieurés. » Comme conséquence, les revenus des prieurés étaient réunis à la mense commune. Les prieures titulaires luttèrent longtemps ; Clément XI confirma par une bulle nouvelle celle de Grégoire XV ; le conseil d'Etat, auquel les prieures récalcitrantes en appelèrent comme d'abus, leur donna tort, et une ordonnance du 1er février 1725 mit fin à la querelle, et ne laissa plus subsister que le titre du prieuré de Thélouet.

Les abus qui avaient nécessité cette mesure radicale avaient été nombreux et invétérés. Dans les volumineux dossiers qui concernent Thélouet, et qui font partie du fonds de Saint-Sulpice aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, on voit que les prieures du XVIe siècle menaient grand train, étaient criblées de dettes, et que ces dettes, qui le croirait ? avaient pour cause première l'amour du luxe et surtout de la toilette.

Je transcris, à ce propos, quelques passages d'un compte « rendu à sage et discrète Dame Marguerite d'Estourbillon, dame prieure de Thélouet, par noble homme François de la Corbinière, sieur des Forges, fermier pour trois années dudit prieuré à compter du 1er janvier 1565. »

— « Plus, à ledit de la Corbinière payé pour des accoutrements à ma dite dame, et de son commandement, sçavoir pour grande robe, petite robe, manteau, devantières, brassières, chapeau, chausses, voiles, tant de taffetas que de linge, et plusieurs autres hardes. — 105#.

— » Plus a baillé ledit de la Corbinière à ma dite dame la somme de 59# pour bailler aux héritiers de Vannes, marchand, demeurant à Josselin, pour des accoutrements qu'elle avoit eus d'avec luy. »

Cette dette arriérée n'était pas la seule ; je note : « A Matharin Morin pour des draps qu'elle avoit eus d'avec luy il y a environ

cinq ans, — 33ᵗ 10ˢ. — A Julien Le Pantu, pour des hardes qu'elle avoit eues d'avec luy auparavant, 36ᵗ 7ˢ. »

On faisait venir des toilettes monastiques jusque de Rennes. — « Pour des hardes apportées de Rennes à ma dite dame, comme toiles, taffetas et autres, 12ᵗ 11ˢ 6ᵈ. »

La prieure avait acheté quelque menue vaiselle et une huche. Une demi-douzaine de cuillères d'argent avait coûté 14ᵗ 5ˢ. La huche, 40ˢ seulement.

L'entretien de la maison, payé par le fermier, qui était véritablement l'économe, ne dépassait pas des limites raisonnables.

« Pour les dépenses de Madame et l'entretenement de son train :

» — Du 1ᵉʳ janvier 1565 jusqu'au 1ᵉʳ septembre, 95ᵗ 7ˢ.

» — Du 1ᵉʳ septembre à la Saint-Nycholas, (6 décembre), 100ᵗ 16ˢ.

» — De la Saint-Nycholas au 1ᵉʳ avril 1566, 49ᵗ 17ˢ. »

Le vin n'était pas compris dans cet entretènement, non plus que le poisson venu du dehors ;

« Payé à Pierre Gortais pour du vin qu'elle avoit prins chez luy, 10ᵗ 12ˢ.

» Au même Pierre Gortais pour du vin et du poisson — du 5 août 1566, — 19ᵗ 5ˢ. »

Il résulte de ce compte qu'à la date du 26 avril 1566, la Corbinière était en avance sur ses fermages, et pourtant tout n'était pas réglé pour le passé : s'il avait payé 15ᵗ à Jean Hay, serviteur de Madame, il n'avait soldé à Jean Pasquier, « à valoir sur huit livres qu'elle lui devoit, pour les services d'un sien frère, il y a environ neuf ans, que 50 sols. »

Par ailleurs, les archives de Thélouet sont sans intérêt. Il faut noter cependant le cantonnement qui modifia au XVIIᵉ siècle les droits d'usages que les religieuses avaient dans la forêt en vertu de l'acte de leur fondation et que leurs aveux définissaient en ces termes : « La prieure de Thélouet, à cause de son prieuré, a usage plénier à bouais de massonage, reparations, closture et aultres né-

cessités sauf de challon (?) qu'elle ne peut ni ne doit tenir en ladite forest, néanmoins qu'elle ait estang ou vivier. Et du dit bouais peut prendre et user sans marque, ni montre, par ainsi que par son chartier demeurant en sa maison le fera charroyer et non autrement, fors en l'endroit du massenage qu'elle feroit aucun édifice, auquel elle peut assembler charroy, et commettre homme pour être peseur et avener ses chartiers et charpentiers en la forme des autres usagers, au quartier seulement appellé Lohéac. Même ladite prieure a droit et usage de faire amener et conduire par ses varlets ou chambrières toutes espèces de bêtes qu'elle aura en son dit prieuré en la dite forêt, tant au quartier nommé Lohéac que à Haute-Forêt, sans les écrire et rien payer, et peut être contrainte par les officiers de la forêt, elle ou ses varlets ou metayers de jurer et vérifier que les bêtes soient à elle; et que autres n'y aient part ou portion, ils seroient tenus les écrire et en payer les assens, ou autrement pourroient être confisqués. »

En l'année 1634, le duc de la Trémouille obtint des lettres patentes du roi pour le triage de la forêt, et le procès-verbal des arpenteurs donne une idée de la libéralité des anciens seigneurs de la maison de Montfort. Parmi les usagers, comparurent l'évêque de Saint-Malo, à cause de Saint-Malo de Baignou, auquel on assura cent dix charretées annuelles de bois de chauffage; l'abbé et les religieux de Paimpont, qui en eurent cent cinquante; le prieur de Saint-Barthélemy, quinze, et la prieure de Thélouet, douze; l'abbé et les religieux de Saint-Jacques, quatre-vingt cordes et six milliers de fagots, etc. Plus tard, lorsque le duc de la Trémouille vendit la forêt à MM. d'Andigné et de Farcy, le canton de Saint-Effry, contenant vingt-sept journaux, fut attribué définitivement au prieuré de Thélouet pour lui tenir lieu de tous droits, et, à partir de ce moment, ce canton s'appela le *Bois-des-Nonnes*. C'est ce nom qui perpétue seul aujourd'hui le souvenir de ce monastère, dont je viens d'analyser, pour la première fois, les simples et courtes annales.

S. ROPARTZ.

SAINT CLAIR

PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES

Sa mission. — Son tombeau. — Ses reliques.

VII *

Après la fontaine de saint Clair et son tombeau, parlons de ses reliques.

On prétend, à Nantes, qu'elles sont toutes perdues; qu'elles furent, quelques siècles après la mort de saint Clair, transférées de Réguiny á Nantes; qu'en 878, pour les soustraire à la fureur des Normands, on les porta à Angers, dans l'église de l'abbaye de Saint-Aubin, où elles furent conservées dans une châsse de vermeil jusqu'à la Révolution; qu'à cette époque, elles furent profanées et détruites. — A ce récit on ajoute que le chef de saint Clair et son anneau furent, jusqu'à la même date, honorés dans la Cathédrale de Nantes, où ils seraient revenus d'Angers; quand? comment? on l'ignore.

La tradition constante de l'Eglise de Vannes contredit, en partie, ces faits; elle admet, faute de preuves contraires, la translation à Nantes et à Angers, mais avec cette restriction: que le chef demeura-

* Voir la livraison de février, pp. 89-97.

à Réguiny, où il est encore, et un bras dans la chapelle de l'Hospice, à Josselin, où il est toujours honoré, dans le sanctuaire, près l'autel [1].

Quant à la légende locale, elle est fort curieuse. — D'après elle, il y aurait eu, à une époque non désignée, un combat acharné entre les Nantais et les habitants de Réguiny, pour la possession du corps de saint Clair. — Le fait en lui-même n'aurait précisément rien d'invraisemblable : il s'est souvent produit, aux siècles de foi, ainsi que les vols de reliques ; et saint Convoyon a bien soustrait, au neuvième siècle, pour l'emporter à son abbaye de Redon, le corps de saint Apothème, évêque d'Angers, comme les moines de Verton enlevèrent à leurs frères de Durivum celui de leur père commun, saint Martin. Pour les corps saints disputés les armes à la main, on ne les compte pas. Nous admettons donc facilement qu'il a pu y avoir, à un moment quelconque, querelle, bataille même, si l'on veut, entre Nantes et Réguiny.

Mais voici où le merveilleux intervient. — Toujours d'après la même légende, les Nantais, demeurés vainqueurs, auraient chargé les reliques sur un chariot et réussi à sortir du cimetière qui entoure la chapelle. Arrivés à un chemin creux qui borde ce cimetière au midi, en face de l'antique croix dont j'ai parlé, voilà les bœufs qui traînaient le chariot arrêtés net au beau milieu d'un bourbier! Le combat recommence, sans que, malgré cris et coups, les bœufs puissent faire avancer le véhicule ; ils font, tant qu'on le veut, des pas en arrière ; en avant, pas un seul. Ce que voyant, et de guerre lasse, les Nantais coupent l'index de la main droite de saint Clair, et regagnent leur pays.

La querelle dont cette légende fait foi s'était-elle terminée par la concession à la Cathédrale de Nantes de l'anneau qu'on y a vénéré jusqu'en 1792 (et de quelque autre relique notable)? C'est probable. Voilà sans doute la part de vérité contenue dans cette légende. « A mon sens, disait M. Guizot, il y a souvent plus de vérités à

[1] Je n'ai point vu cette relique, dont l'authenticité n'est pas douteuse, m'assure-t-on. M. L'abbé Bihel l'a encore vénérée récemment.

recueillir dans ces récits où se déploie l'imagination populaire, que dans beaucoup de savantes dissertations. » Le bon sens parle de même. Quant au miracle du chariot stationnaire et des bœufs, il n'a rien assurément que des catholiques ne puissent admettre. La vie des saints et l'histoire de leurs reliques en offrent d'identiques à chaque page, depuis le corps de saint Martin, évêque, remontant la Loire en bateau, pour regagner Tours, sans le secours des rameurs, jusqu'aux prodiges qui ont accompagné, il y a peu d'années, au milieu d'un siècle de doute et de critique, la translation des reliques de sainte Philomène. L'Italie tout entière a vu ces prodiges et le monde en a retenti.

VIII

Mais le chef? — C'est ce que l'Église appelle une « relique *insigne* », c'est la partie d'un corps saint qu'on honore le plus, qu'on entoure de plus de soins et de respect, comme la partie la plus noble de l'homme, le siége de l'intelligence. Dans saint Clair, c'est le front même où furent imposées les mains apostoliques. — Celui qu'on présente à nos hommages, à Réguiny, est-il bien le chef de saint Clair?

La tête est petite; sauf l'os maxillaire inférieur, elle est intacte; les sutures du crâne sont ossifiées, comme on le remarque chez les personnes âgées. Ces os n'offrent point l'apparence pulvérulente que tant de siècles auraient dû leur donner et qu'on observe dans le chef de saint Hermeland, par exemple, ou dans celui de la bienheureuse Françoise d'Amboise; ils ont au contraire un aspect poli et luisant qui semble, au premier abord, inexplicable, et qui n'a cependant rien que de fort naturel. Jusqu'aux années dernières, en effet, deux fois par année on plongeait ce chef dans l'eau et cette eau était distribuée aux malades. En le retirant de l'eau, on essuyait soigneusement le chef et il doit son apparence marmoréenne à ces frictions réitérées. M. Motel, recteur actuel de Réguiny, — dont le zèle pour le culte de saint Clair n'a d'égal que celui de M. l'abbé Bihel, son vicaire, — a fait cesser cette coutume abusive.

D'après une tradition que l'Église de Vannes a adoptée et qui paraît inattaquable, le chef de saint Clair n'aurait jamais quitté Réguiny. Depuis des siècles, au moins, sa présence y est constatée de la manière la plus formelle. Ce culte ininterrompu doit suffire, si Tertullien dit vrai : *Traditio est, nihil quæras amplius.* Mais, quoi qu'en ait dit Calvin dans son *Traité des Reliques*, l'Église a toujours veillé avec un soin scrupuleux, devenu plus grand aujourd'hui que jamais, à ce que la dévotion des fidèles se portât exclusivement sur des reliques absolument certaines. Seulement, les formes des précautions ont varié avec le temps, et s'il fallait exiger, pour les anciennes reliques, les sceaux et les authentiques sans solution de continuité, il n'y en aurait guère que l'on pût conserver, — je dis parmi les plus précieuses. C'est pour cela qu'après les profanations des Calvinistes, on fit subir, à beaucoup de reliques sauvées, l'épreuve du feu.

Il ne faut donc pas, tout en gardant une prudence rigoureuse, la pousser à l'excès. Et, pour la relique qui nous occupe, s'il en est une qui soit en possession d'une authenticité non suspecte, c'est assurément celle-là. Qu'y-a-t-il d'invraisemblable à ce que, transférant soit à Nantes, soit à Angers, le reste du corps, on en ait laissé une partie considérable, et la plus précieuse, au lieu d'origine? C'est encore ce qui a lieu aujourd'hui. Cette relique n'a point voyagé comme l'aurait fait celle qu'on honorait à Nantes, pour parvenir, après beaucoup de vicissitudes, au trésor de la Cathédrale. On la suit, dans son état actuel, depuis un temps immémorial, jusqu'au 9 octobre dernier. Ce jour-là même, après avoir pris les précautions minutieuses prescrites par l'Église, M. l'abbé Flohy, vicaire général de Mgr Bécel, a renouvelé l'authentique, en scellant le chef de saint Clair dans un nouveau reliquaire [1].

Ce reliquaire, en cuivre doré, trop modeste pour un si vénérable

[1] Voici le texte même de l'authentique :..... « *Sacrum caput sancti Clari, episcopi nannetensis primi, in parochia vulgo dicta Reguiny defuncti, fideliter asservatum, ut ex immemoriali nec interrupta traditione constat, necnon et per ultimi sæculi nefarias perturbationes mirabiliter custoditum...* »

dépôt et surtout trop exigu — quoique fort suffisant, en attendant que la piété des Nantais en offre un autre, — remplace une ancienne tête en argent, vendue il y a quelques années. La conservation de cette tête et de la relique, pendant la Révolution, passe à Réguiny pour miraculeuse. On les avait cachées dans une maison du bourg, avec d'autres objets religieux sauvés du pillage. Des soldats qui faisaient une perquisition dans cette maison trouvèrent et profanèrent le reste. Ils ouvrirent aussi un coffre au fond duquel était le chef : la relique dut leur sauter aux yeux, et on devait d'autant moins s'attendre à la voir épargner, que la valeur vénale de la tête d'argent était assez considérable; par bonheur, le couvercle du coffre, en retombant subitement, effraya les profanateurs et coupa court à leurs recherches. *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt*, dit l'Écriture.

IX

Mais si le chef de Réguiny est authentique, celui que l'on honorait à Nantes avant la Révolution était donc apocryphe ?

S'il fallait absolument choisir entre les deux, nous opterions sans hésiter pour celui de Réguiny. Son histoire est claire; sa possession d'état, séculaire ; il n'a point voyagé. Celui de Nantes est loin d'être dans le même cas : on ne pourrait ni produire sa description et l'historique de sa translation, ni indiquer la date précise de son arrivée à Nantes ou seulement de sa destruction. Aumoins n'ai-je pu obtenir aucun renseignement sur ces points, en m'adressant cependant à des hommes compétents, versés dans notre histoire religieuse locale. — Mgr Richard, peu suspect ici, et attaché autant que personne aux traditions nantaises, a vénéré lui-même et reconnu le chef de Réguiny.

Le pieux et savant prélat a-t-il pour cela insinué qu'on avait jadis honoré à Nantes une fausse relique ? Pas nécessairement. Personne n'ignore, en effet, que dans les inventaires de reliques possédées par les Églises, on désignait souvent sous les titres : *Corps de saint X*, ou : *Chef de saint A*, une partie seulement du corps ou du

chef de ces saints. Ce sont justement ces désignations, sinon fausses au moins incomplètes, — autant que sa mauvaise foi et son imagination, — qui ont amené Calvin à prétendre que le corps d'un même saint était honoré parfois en cinq ou six lieux différents. Aujourd'hui même, à Toulouse, à la procession des *corps saints*, on porte des bustes nommés : *chef de saint Y*, ou *de saint Z*, dans lesquels sont enfermées des parties, souvent des parcelles, du chef de ces saints. Je pourrais citer à l'infini des exemples analogues. Si l'on prenait ces désignations à la lettre, il faudrait admettre, par exemple, que le chef de saint Thomas d'Aquin, qui est à Saint-Sernin, est en même temps, également authentique, à Fosseneuve (abbaye Cistercienne où mourut le Docteur angélique).

J'incline donc à penser que ce qu'on appelait, à Nantes, *chef de saint Clair*, était tout simplement l'os maxillaire qui manque à Réguiny, et que ce maxillaire, enchâssé dans un buste et non vérifié pendant longtemps, a passé, par une illusion volontaire ou involontaire, pour la tête tout entière.

X

J'oserai alors dire, d'accord avec l'Église de Vannes, que Mgr Richard a commis une erreur, en écrivant : « On garda jusqu'à la Révolution, dans la Cathédrale de Nantes, le chef *ou plutôt une partie du* CRANE de saint Clair. » Malheureusement, cette erreur a trouvé place dans le propre de Nantes, aux leçons de l'office de saint Clair : CAPUT *ipsius*, y lisons-nous, *una cum annulo ejus pastorali, in ecclesia cathedrali nannetensi, usque ad tempora perturbationis Galliæ in fine sæculi decimi octavi, honestissime servabatur.*

Mgr Bécel sollicite aujourd'hui pour son diocèse la concession de l'office de saint Clair, avec le propre nantais ; si la S. Congrégation des Rites ne modifie rien à la rédaction que je viens d'indiquer, le clergé de Vannes récitera désormais une leçon qui contredit absolument l'une de ses plus chères et de ses plus

respectables traditions. La substitution de l'expression : *pars capitis* au mot *caput* me semblerait concilier les affirmations des deux Églises, ces affirmations n'étant pas du tout, à mon sens, contradictoires. — Ai-je réussi à le prouver?

C'est à raison précisément de cette difficulté liturgique, à raison aussi de l'importance de la relique, que je me suis arrêté un peu longuement sur la question d'authenticité du chef. Cette question, malgré sa réelle gravité, puisqu'elle touche à une partie fort délicate du culte catholique et qu'elle regarde tout ce qui subsiste, à peu près, de notre père dans la foi, intéressera peut-être peu de lecteurs. Ceux qui demeurent fidèles à la mémoire des saints ne croiront pas que ce soient là de petites choses, et ceux-là m'excuseront. L'essentiel, à mes yeux, c'est que saint Clair se souvienne auprès de Dieu que j'ai cherché à assurer l'authenticité de ses inestimables restes.

Ce bon saint ne peut demeurer insensible à la recrudescence d'affection que le diocèse de Vannes lui témoigne à présent [1]. Vannes ira, ce semble, plus loin que Nantes dans le culte de leur commun apôtre. Il en recevra la récompense. Dès maintenant, j'affirmerais volontiers que la paroisse de Réguiny, bonne et chrétienne entre toutes, doit à sa dévotion à saint Clair la piété qui distingue ses habitants.

XI

Par la volonté de Dieu, les causes sont presque toujours pour nous un secret, et les moyens, un mystère : les effets seuls nous apparaissent. Le gland est enfoui, oublié, sous les racines du chêne sorti de lui. — De même saint Clair, père et fondateur d'Églises

[1] Dans mes recherches, jusqu'ici assez superficielles, sur saint Clair, j'ai trouvé à l'évêché de Vannes, auprès de M. le vicaire général Floby, et à Réguiny, un si gracieux accueil, que j'en dois nécessairement exprimer ma reconnaissance. Si je parviens à écrire plus tard d'une manière complète et un peu satisfaisante la première page de nos annales religieuses, je le devrai à ces encouragements. Saint Clair voudra bien sans doute acquitter sa dette et la mienne.

florissantes après tant de siècles, nous est, comme nous venons de le voir, à peu près inconnu. Son nom; celui de son diacre; quelques circonstances qui peuvent se résumer en deux lignes; une date incertaine; une tombe et quelques ossements : voilà ce que nous savons et ce qui nous reste d'un homme qui changea la face de l'Armorique et enfanta à la foi les générations si fortement chrétiennes, qui portent fièrement, à une époque passablement effacée, le drapeau de la croix. — La prochaine publication des actes originaux des saints de Bretagne jettera-t-elle une nouvelle lumière sur les commencements de notre Église? Nous le souhaitons sans l'espérer.

Ce que nous connaissons le mieux, ce sont les fruits de l'apostolat de saint Clair. Même au point de vue purement humain, quelle gloire égale la sienne? L'empire des plus illustres conquérants ne leur a guère survécu, quand il a même duré autant qu'eux; les doctrines semées chez des barbares par un vieillard obscur, il y a tantôt deux mille ans, après avoir été toute la vie intellectuelle et morale de millions d'Armoricains morts avec la ferme croyance que ces doctrines sont la vérité même, font encore la gloire et la grandeur de notre race.

Le plus récent et le plus illustre des biographes de saint Clair a remarqué que « l'Église, dans l'office des saints Pontifes, nous enseigne, avec l'un de ses docteurs, que tout ce qu'il y a de grâce et de vertu dans un peuple, vient de celui qui lui fut donné pour apôtre, comme les eaux bienfaisantes d'un fleuve découlent d'une source pure et limpide ». C'est donc par sa postérité spirituelle que nous pouvons juger saint Clair, et, sans parler des diocèses de Rennes et de Vannes, appelés par sa voix au culte de Jésus-Christ, aucune Église n'a été plus féconde que celle de Nantes. Sans compter la foule des élus sortis d'elle, et dont Dieu seul connaît les noms et le nombre, saints Donatien, Rogatien, Dulien, Dulcien, Gohard et ses innombrables compagnons, ont été, au prix de leur sang, les témoins de la foi que nous tenons de saint Clair. Saints Similien, Félix, Pasquier, Émilien, — sans doute Ennius et Odilard

— peut-être même saint Mars, s'il faut en croire la tradition de Vitré, — ont honoré son siége par leurs vertus. Parmi les fils de la même Église, il faut citer encore saint Amand, évêque de Maëstricht, « le missionnaire infatigable qui évangélisa les Gaules et la Belgique, de l'Escaut aux Pyrénées » ; le patriarche saint Martin, grand voyageur aussi, fondateur de monastères, que l'Église de Poitiers, par la plume de dom Chamard, revendique en vain. Mais il est bien à nous, aussi bien que saint Benoît de Macérac, sainte Avénie, saint Hermeland, saint Victor, saint Vital, saint Friard, saint Secondel, et la dernière venue, notre bonne Duchesse, la bienheureuse Françoise d'Amboise. — Voilà les fruits de l'arbre planté à Nantes par saint Clair; voilà son impérissable couronne, et plaise à Dieu que de nouveaux fleurons s'y ajoutent encore! La foi qui nous est venue de Rome est plus chère que jamais au diocèse de saint Clair, et lorsqu'il a fallu des défenseurs au Saint-Siége, l'Église de Nantes n'a pas ménagé le sang de ses enfants. Joseph-Louis Guérin, Joseph Rialan [1] et leurs nombreux émules en dévouement, continuent dignement la liste qui s'ouvre par les noms de saint Donatien et de saint Rogatien.

En voyant son diocèse si fidèle à saint Pierre, — dont il a établi le culte parmi nous, en y apportant le clou qui perça la main droite de l'apôtre, — saint Clair doit nous pardonner un peu d'oublier son modeste tombeau et de laisser son chef sans hommages. — Le présent essai n'a pas d'autre but (ni d'autre excuse), que d'y ramener un instant l'attention.

ROBERT ORIEIX.

[1] Joseph Rialan appartenait au diocèse de Nantes par sa famille maternelle.

ROBESPIERRE ET CARRIER*

Loyvet, capitaine au 1er bataillon de Seine-et-Oise, épouvanté des atrocités accomplies sous ses yeux, les dénonçait à Lecointre (de Versailles), dans des lettres dont voici deux extraits :

« Nantes, 20 nivôse an II. — On continue ici de fusiller, guillotiner et *noyer* hommes et femmes des rebelles qu'on a ramassés depuis leur défaite. »

« Chollet, 7 pluviôse. — Depuis Doué nous marchons la torche à la main, *brûlant* et *incendiant* bourgs et villages, etc. »

Arrivées à destination, ces lettres étaient aussitôt remises au Comité de Salut public. Lecointre déclare (séance du 13 fructidor) qu'il les a « adressées infructueusement au Comité, aux mêmes époques ». Mais, prétendra peut-être M. Hamel, Lecointre attaque lâchement Robespierre au tombeau, et, pour cette cause, son témoignage est fort suspect. Nous allons démontrer, d'abord, que loin de commettre une lâcheté, Lecointre déploie un vrai courage, ensuite qu'il dit la vérité.

Si les accusations de Lecointre atteignent Robespierre, elles ne visent que ses anciens collègues du Comité de Salut public, encore tout-puissants à la Convention. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux orageuses séances des 12 et 13 fructidor an II (29 et 30 août 1794). Dès les premières paroles de Lecointre contre les

* Voir la livraison de février, pp. 98-107.

Comités (de Salut public et de Sûreté générale), un effroyable tumulte s'élève. «Lecointre inculpe la révolution ! » s'écrie Cambon. — « Toute la nation », ajoute Bourdon, de l'Oise. Vadier, un pistolet à la main, se précipite à la tribune et veut être entendu. Thuriot demande « que la Convention rejette avec la plus profonde indignation les accusations de Lecointre ». — Cette proposition est adoptée à l'*unanimité*.

Le 13, Billaud et ses amis, fiers de leur succès de la veille, exigent que Lecointre produise ses pièces. Lecointre monte à la tribune. Eschasseriaux, Garnier, de Saintes, Ferrand, l'interrompent à tout moment.

Thuriot : « Lecointre est en état de délire » ! — Elie Lacoste demande l'arrestation du député de Seine-et-Oise. Fayau, Duhem, Bourdon, veulent qu'il soit expulsé du bureau, et Lecointre se voit forcé de donner sa démission de secrétaire de l'assemblée [1].

Lecointre ne se tint pas pour battu. Il fit paraître *les Crimes de sept membres des anciens comités de Salut public et de sûreté générale*. Dans cet écrit, il renouvelle ses dénonciations et fournit les preuves (les lettres de Loyvet y figurent). On ne reste pas sous de pareilles accusations. Billaud-Varenne, Barrère et Collot d'Herbois prirent la plume, et dans les deux réponses collectives [2] où ils discutent la plupart des faits dont les accuse Lecointre, ils n'essaient même pas de nier qu'ils ont eu connaissance des lettres de Loyvet.

Peut-on soutenir maintenant que Carrier agissait à l'insu de Robespierre et du comité de Salut public ? Il serait superflu d'insister ; trop de témoignages [3] se réunissent pour réduire à néant les arguments du plaidoyer de M. Hamel.

[1] Lecointre fut chassé des Jacobins. (Rapport fait à la Société des Jacobins par son comité de correspondance, p. 3).

[2] *Réponse des membres des 2 anciens comités aux imputations de L. Lecointre. Second mémoire des membres de l'ancien comité de Salut public dénoncés par Laurent Lecointre.*

[3] Entre autres rapports que Robespierre recevait sur la Vendée, il faut citer la lettre que lui écrivait le capitaine Bouverey, le 3me jour de la 2me décade du 2me mois an II. « Aussitôt que notre armée est entrée dans la Vendée, chaque soldat a dés

Carrier était soutenu et encouragé par le Comité de Salut public.

Huit jours avant l'arrivée de Carrier à Nantes, Barrère faisait décréter par la Convention la mort, à brève échéance, de tous les brigands [1]. Quelques jours plus tard, un autre membre du Comité de Salut public, Hérault-Séchelles, écrivait au proconsul : « Nous t'envoyons un arrêt qui te presse de purger cette ville... La liberté ne compose pas; nous pourrons être humains quand nous serons vainqueurs » [2]. Programme de sang, que Carrier exécuta trop fidélement.

La protection accordée à Carrier par le Comité de Salut public se montre clairement dans la lutte qui éclata entre Carrier et son collègue, le représentant du peuple Tréhouard. Carrier avait adjoint au général Avril un misérable nommé Le Batteux, après l'avoir revêtu de pouvoirs illimités. L'expédition d'Avril et de Le Batteux dans le Morbihan peut se résumer en trois mots : incendie, pillage, massacre. Tréhouard veut mettre un terme à leurs forfaits, mais Le Batteux ne tient aucun compte de ses ordres : il sait que son patron, [3] Carrier, est appuyé par le Comité de Salut public.

lors mis à mort qui il lui a plu, a pillé qui il lui a plu, sous prétexte que celui qu'il tuait ou pillait était rebelle, ou fauteur de rebelles, ou même pensait royalistement. Aucune peine n'a été portée, aucune précaution n'a été prise pour réprimer ou modérer l'ardeur du sang et du pillage.... » Papiers trouvés chez Robespierre. Courtois, n° LXIV, p. 228.

[1] Séance de la Convention du 1er octobre 1793. *Moniteur* du 2 octobre, n° 275, p. 1166, proclamation à l'armée : « Il faut que tous les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin d'octobre ».

[2] Dans la *Réponse des membres des 2 anciens comités*, etc., il est dit, p. 70 : « Ce n'était qu'un projet de lettre. » Billaud-Varenne, dans la réponse qu'il fit isolément à Lecointre, dit : « Hérault-Séchelles a pu faire des changements dans l'original. »

[3] Carrier écrivait au général Avril, Nantes 10 frimaire : « Continue de porter la terreur et la mort dans le Morbihan; incarcère les gens suspects et tous ceux qui figureront dans des rassemblements; incendie les propriétés des révoltés; dénonce

Le 16 frimaire an II (6 décembre 1793), Le Batteux écrit à Carrier [1] : « Ça va, mon digne représentant, ça va presque aussi crânement qu'à Nantes. Je fais rôtir [2] les aristocrates, et toi, tu les noies. Je suis donc plus chaud que toi; Avril est un excellent sans-culotte, mais ton ami Tréhouard voudrait un peu s'opposer à mes justices nationales. Ce crapaud du Marais ne m'intimide guère. *Je sais que nous sommes appuyés et encouragés par le comité de Salut public.* Il faut donc régénérer l'espèce humaine en épuisant le vieux sang. Tuons toujours ; il restera encore assez de préjugés et de sottises dans cette Bretagne, infectée de la lèpre papalo-monarchique. »

Enfin, Tréhouard, fort du décret du 14 frimaire, an II, qui supprime les armées révolutionnaires locales, ordonne au général Tribou d'arrêter Le Batteux. A cette nouvelle, Carrier entre en fureur. Il ordonne que Le Batteux soit mis en liberté *sur le champ*, et défend à tous les citoyens d'obéir à son collègue Tréhouard. Voici son arrêté :

« Nantes, 4 nivôse, an II. — Carrier, Représentant du peuple près de l'armée de l'Ouest, met en liberté le citoyen Le Batteux, directeur des postes à *Rhedon* : déclare *infâme* l'arrestation prononcée contre lui ; ordonne qu'il sera élargi *sur le champ*, déclare ennemi de la République et traître à sa patrie, tout individu, de quelque grade qu'il soit, qui oserait attenter à la personne et à la liberté de ce brave républicain ; fait défense au général Tribou, à tout autre chef de la force armée, aux autorités constituées et à la force publique, d'exécuter aucun ordre *attentoire* (*sic*) à la liberté dudit Le Batteux; défend surtout, à tout citoyen, dans quelque grade qu'il serve la République, d'obéir à Tréhouard, etc. »

Un tel acte (le Comité de Salut public le connaissait quarante

aux autorités constituées les individus absents qui seront présumés porter les armes chez les rebelles; désigne leurs propriétés aux corps administratifs pour faciliter leur confiscation; voilà les ordres que je te donne et que tu exécuteras avec le plus de zèle et d'activité qu'il te sera possible. » *Bulletin de Clément.* 7e part. n° 12, p. 2.

[1] Voir le journal l'*Union* du 8 octobre 1873. Extrait des notes de Poujoulat.

[2] Allusion à la fusillade de Noyal-Muzillac.

jours avant que Carrier eût quitté Nantes [1]), eût motivé le rappel immédiat du proconsul, si Carrier n'avait été soutenu par le Comité : « Carrier était un patriote ; il fallait cela dans Nantes [2]. » Toute la politique de Robespierre est dans ce mot. Il *fallait cela*, pour terroriser la vieille cité bretonne, pour vider les prisons, que les désastres de l'armée vendéenne avaient remplies de captifs. M. Hamel prétend que « Carrier avait à soutenir tout le choc de la Vendée [3]. » Un simple rapprochement de dates prouvera le contraire. C'est après la défaite des royalistes au Mans, 23 frimaire, an II, (13 décembre 1793), que Carrier redouble d'ardeur dans son œuvre d'extermination, qu'il fait jeter à la Loire 129 prisonniers à la fois [4], qu'il signe les ordres de guillotiner sans jugement [5]. C'est après la destruction de l'armée vendéenne à Savenay, 3 nivôse, an II (23 décembre 1793), que la commission militaire du Mans condamne à mort, dans une seule séance, 13 nivôse, 289 prévenus et n'en acquitte aucun [6].

Pourquoi Robespierre, le défenseur des Huchet [7], des Turreau [8], n'aurait-il pas protégé Carrier ? En soutenant le proconsul, le Comité et Robespierre sont parfaitement dans leur rôle : pour châtier la Vendée, tous les instruments leur sont bons, tous les moyens honorables. Le général Parcin soulève une tempête de bravos par le discours suivant : « J'arrive de Vendée... Vous m'avez nommé général de brigade. Je viens vous affirmer que je justifierai votre

[1] Tréhouard l'avait envoyé au Comité de Salut public, le 6 nivôse, de Redon ; le 13 nivôse, Julien, alors à Lorient, en instruisait par une lettre Robespierre. Voir *Papiers inedits trouvés chez Robespierre*, etc., 1828, t. III, p. 51.

[2] Paroles précitées de Robespierre à Laignelot.

[3] *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 395.

[4] Noyade des 129 ou du Bouffay, dans la nuit du 24 au 25 frimaire, an II.

[5] Le premier de ces ordres est du 25, le second du 29 frimaire.

[6] Pièces remises à la Commission des 21.

[7] *Moniteur* du 12 vendémiaire, an III (3 octobre 1794).

[8] Voici un ordre donné par le général Turreau : « Le général Moulins se portera, avec la colonne gauche sur Mortagne, il fera désarmer et égorger sans distinction d'âge et de sexe tout ce qu'il trouvera sur son passage. » *Monit.*, 12 vendémiaire an III.

confiance. Boulanger, mon collègue, vous a demandé une guillotine ; je vous en demande une seconde, et je vous promets que les aristocrates et les accapareurs rentreront bientôt dans le néant. » (Séance des Jacobins, 18 vendémiaire, an II [1]).

Des considérations purement politiques déterminèrent le rappel de Carrier. La dernière lettre de Jullien à Robespierre est datée de Tours, le 16 pluviôse (4 février 1794). Jullien parle d'abord de trois fléaux, la peste, la famine et la guerre, qui menacent Nantes, puis il ajoute [2] : « On dit que la Vendée n'est plus, et Charette, à 4 lieues de Nantes, tient en échec les bataillons de la République, qu'on lui envoie les uns après les autres, comme dans le dessein de les sacrifier... Une armée est dans Nantes, sans discipline... d'un côté, on pille, de l'autre, on tue la République. Un peuple de généraux, fiers de leurs épaulettes et bordures en or, éclaboussent dans leurs voitures les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, dans les fêtes et repas... et dédaignent, ainsi que Carrier, la Société populaire. Celui-ci est invisible pour tous les patriotes... Il se fait dire malade, à la campagne ; il est en ville bien portant, dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes et d'épauletiers, lui servant d'eunuques...

» L'esprit public est mort, la liberté n'existe plus.

» J'ai vu dans Nantes l'ancien régime... La guerre civile semble couver... Une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la Société populaire.

» Carrier a dans un temps écrasé le négociantisme... mais, depuis, il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes... Il s'est très-mal entouré...

» Il a rebuté les républicains... Il a, par un acte inouï, fermé, pendant trois jours, les séances d'une Société montagnarde [3]. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la Société populaire. Il a fait arrêter... il a maltraité de coups, me-

[1] *Moniteur* du 22 vendémiaire, an II (8 octobre 1793).
[2] *Papiers trouvés chez Robespierre, etc.*, pp. 44 et suivantes.
[3] Le club de Vincent-la-Montagne.

nacé de mort ceux qui se plaignaient, ceux qui, dans un élan de franchise républicaine, demandaient qu'il fût rayé de la Société[1], s'il ne fraternisait plus avec elle. J'ai été témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres ; on assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécile Prieur, de la Marne, qui ne savait qu'enfermer les suspects, etc... Ma conférence avec lui serait trop longue à détailler. C'est encore Carrier, qui, par un acte public, défendit de reconnaître un de ses collègues pour représentant du peuple[2] ; et cet arrêté que je t'ai envoyé était dans toute la force du terme contre-révolutionnaire. Il faut sans délai rappeler Carrier, et envoyer à Nantes quelqu'un qui réveille l'énergie du peuple et le rende à lui-même. »

La lettre de Jullien n'avait « pas pour objet les horreurs de Nantes ; les noyades, elles-mêmes, n'y étaient glissées qu'en passant ; ce qui était signalé au Comité et ce qui dut le frapper, c'est l'état des esprits à l'intérieur de cette ville ; c'est le mécontentement des patriotes ; la guerre qui éclatait déjà entre les états-majors et la Société populaire ; c'est la Vendée renaissante ; c'est Charette à quatre lieues de Nantes[3]. » Cette lettre dut arriver le 19 à Paris ; le 20 on écrivait à Carrier pour le rappeler, non comme un criminel que l'on veut châtier, mais comme un bon serviteur, maintenant inutile, *usé*[4], qui a bien accompli son mandat, et à qui on doit des égards et de la reconnaissance. Voici le billet qui lui fut adressé ; on y chercherait vainement un mot de réprobation pour tous les crimes du proconsul, une parole de reproche en face de tant de sang versé :

[1] Champenois ; *Bulletin*, n° 76, p. 4.

[2] Tréhouard.

[3] *La Justice révolutionnaire en province*, n° XVIII, p. 27.

[4] Lettre du Comité de Salut public à Prieur, de la Marne. Voir *Justice révolutionnaire en province*, n° XVIII, p. 29 et 30.

« Le 20 pluviôse. — Le Comité du Salut public à Carrier, Représentant du peuple à Nantes [1] :

» Citoyen représentant, tu as désiré être rappelé; tes *travaux multipliés* dans une ville peu patriote et voisine de la Vendée *méritent* que tu te reposes quelques instants, et tous tes collègues te reverront *avec plaisir* dans le sein de la Convention nationale. Ta santé a été altérée par des occupations constantes. L'intention du Comité est de te donner une autre mission, et il est nécessaire que tu viennes en conférer avec lui. Salut et fraternité. »

« Carrier obéit, mais, — selon M. Hamel, — il revint à Paris plein de ressentiment contre l'auteur de son rappel... il garda à Robespierre une rancune profonde. Au 9 thermidor, nous le retrouverons au premier rang parmi les insulteurs du grand patriote abattu [2]. »

Au lieu de considérer un rappel conçu en termes si flatteurs comme une disgrâce, Carrier avait le droit de s'en montrer fier : « Je reçus, dit-il [4], une *invitation* du Comité de Salut public de me rendre au sein de la Convention nationale. Je partis sur le champ ; je me rendis à la Convention : je lui exposai, ainsi qu'au Comité de Salut public la situation où j'avais laissé la guerre de la Vendée ; *j'en reçus le juste tribut dû à mes soins, à mes veilles, à mes travaux.* »

Nous voilà bien loin du *ressentiment* et de *la profonde rancune* dont parle M. Hamel. Jusqu'à la chute de Robespierre, Carrier jouit d'une autorité incontestable. La feuille de Maximilien, le *Moniteur*, parle avec respect de ce « représentant [5], que quatre mois de *travaux* et de *soins* sur les lieux ont instruit des causes et des effets de la guerre de Vendée. » Le 3 ventôse, Carrier monte à la tribune de la Convention, présente, au milieu des acclamations, sa propre apo-

[1] Archives nationales, A F, 11, 37.

[2] *Histoire de Robespierre*, t. III.

[3] *Rapport de Carrier, Représentant du peuple sur les missions qui lui ont été déléguées.*

[4] et [5] *Moniteur* du 5 ventôse, an II.

logie, et ose s'écrier [1] : « Qu'on ne vienne pas nous parler d'humanité envers les féroces Vendéens. Ils seront tous exterminés. Les mesures adoptées nous assurent un prompt retour de la tranquillité de ce pays ; mais il ne faut pas laisser un seul rebelle, car leur repentir ne sera jamais sincère... Les enfants de treize à quatorze ans portent les armes contre nous et les enfants en *plus bas âge encore* sont les espions des brigands. *Beaucoup* de ces petits scélérats d'au dessous de treize ans, ont été jugés et condamnés par la commission militaire... Non, citoyens, ne vous laissez pas aller à des mouvements qui ne seraient que pusillanimes et qui nous perdraient. J'opine pour qu'on extermine tous les rebelles dans la battue générale qui va s'effectuer... Tuons-les tous sans miséricorde ! Le plan du Comité de Salut public et celui des généraux est conforme à mes vues. J'y conclus. »

Le soir même, aux Jacobins, un membre du Comité de Salut public, Collot d'Herbois, fait un pompeux éloge de Carrier, ce brave représentant, qui « a combattu avec courage, qui a couru de grands risques, qui a pris les précautions les plus *salutaires* pour l'extinction des brigands [2]. » — Quelques jours plus tard, Carrier s'emporte, aux Cordeliers, contre Chabot, Bazire, Bourdon, de l'Oise, Philippeaux et les *modérés* : « Les monstres, dit-il [3], ils voudraient briser les échafauds ; mais, citoyens, ne l'oublions jamais, ceux-là ne veulent point de guillotine qui sentent qu'ils sont dignes de la guillotine... »

Il serait intéressant de suivre Carrier pas à pas depuis son retour à Paris jusqu'au 9 thermidor, mais cette étude nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que l'influence de Carrier était considérable : il fait nommer commissaires des guerres à l'armée de Sambre-et-Meuse un de ses séides, Robin, contre qui un mandat d'arrêt a été lancé [4]. Le 1er prairial, an II (20 mai 1794), Carrier

[1] et [2] *Moniteur* du 5 ventôse, an II (23 février 1794), n° 155, p. 627.
[3] *Moniteur* du 17 ventôse, an II (7 mars 1794), p. 673.
[4] *Bibliographie révolutionnaire*, Dugast Matifeux, n° 100, p. 75.

est nommé secrétaire de la Convention nationale [1] ; le 13 prairial, l'Assemblée accueille avec faveur la proposition faite par Carrier, « pour sans-culotiser les jurys [2]. » Bref, tant que Robespierre fut tout-puissant, l'hébertiste Carrier eut, comme il l'avoue lui-même, « la tête couverte de lauriers ; » [3] et si, au 9 thermidor, il se fait remarquer parmi les adversaires de Maximilien, au milieu des Billaud, des Tallien, des Fouché, des Collot, des Barrère, c'est que la Providence avait décrété que Robespierre serait envoyé à l'échafaud par ceux-là mêmes dont il avait toléré ou inspiré les crimes.

PIERRE PUGET.

[1] *Moniteur* du 3 prairial, an II (22 mai 1794).

[2] *Moniteur* du 13 prairial, an II (1er juin 1794).

[3] Dans la séance de la Convention du 23 brumaire, an III (13 novembre 1794), Carrier s'écriait : « Il y a six mois, ma tête était couverte de lauriers ! »

LA TRINITÉ

A ce titre, lecteur, ne va pas croire au moins
Que je te vienne faire un sermon en trois points.
Je veux tout simplement te conduire à l'église
Du modeste village où mon cœur poétise
Toute chose, en priant. — Donc, à la Trinité,
Le dimanche matin, quand la cloche a tinté,
Par des sentiers charmants où le ruisseau chantonne
Et babille l'oiseau, je me rends, en automne,
Pour entendre la messe. — A de vieux paysans,
Courbés par le travail autant que par les ans,
Je me joins en chemin ; les jeunes filles jasent,
En passant près de nous, et d'un pied léger rasent
L'herbe humide des bois où les merles railleurs
Sifflent à notre approche et s'envolent ailleurs...
L'air est embaumé ; frais labouré, le sol fume ;
Plus d'une feuille tombe, et du matin la brume
Ajoutant sa douceur à celle du hallier,
Tout semble disposer le cœur à mieux prier...

Avant de pénétrer dans le vieux temple en fête,
Un moment sur la place à causer on s'arrête.
C'était là qu'autrefois gisaient d'humbles tombeaux,
Remplacés aujourd'hui par un groupe d'ormeaux !

Maintenant on rejette au loin les cimetières;
Et pourtant en ce lieu que leurs modestes pierres
Parlaient au cœur! Chacun donnait un souvenir
A celui qui n'est plus, et, songeant à mourir,
Songeait plus à son Dieu!... Mais le tintement cesse,
Et dans l'église alors la foule entre et se presse...

Le portail est roman; tout le chœur ogival,
Et de la renaissance un ornement banal
Achève avec orgueil d'en décorer l'abside.
De ces styles divers le mélange candide,
Fondu sous un ton gris par le temps apporté,
Ne choque plus mes yeux: de la simplicité
Des artistes bretons c'est d'abord la mesure;
Et puis le souvenir plus que l'architecture
Émeut ici mon cœur: que d'élus dans le ciel
Ont prié comme nous au pied de cet autel!

Entre deux blonds enfants, rayonnant de jeunesse,
Le vieux prêtre s'incline et commence la messe;
Triste et grave est sa voix; celle des chérubins
Se détache au contraire en tons frais, argentins;
Ils rehaussent leur taille, et le doux vieillard penche
Sur l'Évangile ouvert sa belle tête blanche.
Le temps est sombre et gris; deux cierges allumés
Éclairent en tremblant les livres enfumés;
Et dans ce demi-jour, plein de mélancolie,
Qui ne se sentirait l'âme plus recueillie?
Rien ne distrait les yeux, ni marbres, ni tableaux;
Sous les pieds, çà et là, des pierres de tombeaux
Où sont gravés des noms inconnus, une épée,
Une croix, un bourdon — épitaphe frappée
Par le rude ciseau d'un naïf ouvrier
Aux mânes de celui qui fut moine ou guerrier.

Étendant ses deux bras sur la muraille nue,
Seul, un grand christ de bois semble arrêter la vue.
Sous les yeux du Seigneur dans le monde chrétien,
A cette heure, chacun partout s'incline : rien
Ne touche plus mon cœur que cet élan sublime
De peuples si divers qu'un même souffle anime !

A la fenêtre ouverte et donnant sur les bois,
S'attachant aux meneaux, on voit monter parfois
Des lianes en fleur que balance le vent
Et qui dans le saint lieu laissent tomber souvent
Une neige odorante ; au bord de la croisée,
L'hirondelle étonnée, après s'être posée,
Dans l'église voltige et monte, avec les chants,
Vers celui qui féconde et qui bénit nos champs...

L'Évangile achevé, dans la chaire branlante
Le vieux prêtre se signe et d'une voix mourante
Aux enfants bien-aimés qu'il quittera demain,
Du paradis sa bouche enseigne le chemin.
Pauvre, il nourrit le pauvre, après son homélie,
Du pain de charité que sa main multiplie ;
Car il est de ceux-là dont on peut dire encor :
« Leur calice est de bois, mais leur cœur pur est d'or ! »

Grande est l'attention que la foule lui prête.
Parfois on voit pourtant s'incliner une tête :
Courbé sous la fatigue, un paysan s'endort ;
Oh ! ne l'éveillons pas ! il porte avec effort
Un fardeau si pesant qu'il peut dormir sans crainte :
En le berçant, tout haut, de sa parole sainte,
Le curé qui sourit lui pardonne, tout bas,
Et s'il ne l'a pas vu, ne le dénonçons pas !

A la communion tout le monde se lève,
Attendant jusqu'au bout que le festin s'achève.
Au bonheur contenu des privilégiés
Chacun veut prendre part : on voit, agenouillés
A la modeste table, enfants et jeunes filles
Que bénissent du cœur les joyeuses familles.
C'est le salut pour tous ; à côté de l'enfant,
Le vieillard, rajeuni, s'avance triomphant.
Pour l'un c'est le matin qui doucement commence,
Pour l'autre c'est le soir qu'embellit l'espérance...

Oh ! qu'à la Trinité je prie avec ferveur !
Là, rien ne vient troubler les soupirs de mon cœur ;
Prier, se souvenir, — en souriant, s'attendre ;
Parler à ceux qu'on pleure un langage si tendre,
Qu'il traverse les cieux ; d'un baiser tout-puissant,
Rappeler à la vie une ombre, en l'embrassant ;
Prier dans les transports d'un amour ineffable,
C'est le plus grand bonheur dont l'homme soit capable :
C'est par là qu'il revit, et que l'humanité
Se console et retourne à la Divinité !

EMILE BOUCHAUD.

ÉTUDES HISTORIQUES ET RELIGIEUSES

—

Mgr COSPÉAN

ÉVÊQUE DE NANTES

1571-1645

II*

L'article Villiers du même ouvrage nous fournit aussi des renseignements assez importants. Voici en effet ce qu'on y lit : « Villiers (Côme de Saint-Etienne, etc.), définiteur des carmes de la province de Tours, mort en 1758, a publié *Bibliotheca Carmelitana* ; Orléans, 1754, 2 vol. in-fol. » On y trouve des choses curieuses et importantes, entre autres sur une conférence que les chefs du jansénisme eurent vers 1620, à Bordeaux, dans les mêmes vues qui les assemblèrent l'année suivante à Bourg-Fontaine, mais où MM. de Bérulle et de Cospéan (*sic*), qui n'opinèrent pas dans leur sens, empêchèrent le plein développement de leur système. Cette relation, qui ne peut être suspecte, serait une nouvelle preuve de la réalité du projet de Bourg-Fontaine, « si aujourd'hui il pouvait rester le moindre doute sur une conspiration exécutée dans toute son étendue aux yeux du monde entier. »

Suit une note très-importante que nous reproduisons encore textuellement :

* Voir la livraison de février, pp. 132-153.

« Par une erreur de copiste, il y a une omission importante en ce que l'avis de Cospéan ne s'y trouve pas, et qu'on lui attribue celui de Jansénius, comme on l'a démontré dans le *Journal historique et littéraire*, 1er janvier 1794, p. 31. Du reste, la même relation se trouve dans Jacobi de Monbron, *Disquisitio historica, theologica, an jansenismus sit merum phantasma*, parte 1a, cap. 14, p. 179. »

La relation du P. Villiers comprend deux dépositions tout à fait respectables sur le projet de Bordeaux, en 1620 ; elles sont conçues en ces termes, que nous les traduisons textuellement du latin :

« Nous F. Marc de la Nativité de la sainte Vierge, provincial des Carmes de la province de Tours, déclarons par cet écrit que, l'année 1652 et 1654, M. de Razilli, homme noble de Tours, nous a attesté qu'il avait assisté, vers l'an 1620, à un colloque d'hommes considérables dans l'Eglise, parmi lesquels était monsieur du Verger, qui prit ensuite le nom d'abbé de Saint-Cyran, et monsieur Jansénius, ensuite évêque d'Ypres, en Flandre. M. du Verger annonçait dans ce colloque que, pour détourner les fidèles d'aller si souvent dans les églises des réguliers, il serait très-bon que les ecclésiastiques appliqués à l'administration des sacrements usassent d'une pratique opposée à celle des réguliers d'alors ; qu'ils rendissent l'usage du sacrement de pénitence difficile et l'usage de l'eucharistie plus rare. Jansénius ne trouvait pas à propos d'attaquer en même temps tous les religieux, mais il disait qu'il falloit commencer par les jésuites ; parce qu'il ne serait pas difficile de montrer que leur doctrine sur la grâce était mauvaise, et de réveiller les disputes sur ce point, qui s'étaient assoupies sous Clément VIII. Il ajoutait qu'à cette fin il écrirait un livre, où il attaquerait la doctrine des jésuites, livre qu'on soupçonne être celui qui parut ensuite sous le nom d'*Augustinus*, etc.

» J'étais prieur dans notre couvent de Tours lorsque Monsieur de Razilli, avant de mourir, mais encore parfaitement sain d'esprit et maître de lui-même, attesta de nouveau que ce qu'il avait rapporté auparavant sur ce colloque était vrai. Il raconte les mêmes choses au

Père Nicolas de la Visitation, mon prédécesseur dans la charge de prieur, et il ajoute qu'il avait dit à ces hommes-là que ces assemblées et ces colloques ne lui plaisaient point, parce qu'on n'y faisait rien que pour satisfaire sa passion ou son intérêt. En foi de quoi j'ai signé et fait signer par notre assistant et sceller du sceau de notre office cette déclaration écrite de ma propre main.

» Fait à Tours, le 29 juillet 1687.

» *Signé :* Fr. Marc de la Nativité de la Vierge, provincial des Carmes de la province de Tours ; F. Joseph de Jésus-Marie, assistant du R. P. provincial. »

« Nous Fr. Nicolas de la Visitation, religieux de l'ordre de la B. Marie du Mont-Carmel, déclarons avoir entendu de la bouche même de M. de Razily, lorsque nous remplissions les fonctions de prieur à Tours, dans les années 1649, 1650, les choses que notre père provincial, le R. P. Marc de la Nativité de la Vierge, rapporte touchant le colloque auquel assistèrent M. de Saint-Cyran, M. Jansénius et quelques autres, colloque où ils discutèrent les projets qui ont ensuite été exécutés, comme on le sait communément.

» En foi de quoi j'ai signé ces choses de ma main, et j'y ai fait apposer le sceau de notre couvent.

» Fait à Tours, le 29 juillet 1689.

» Fr. Nicolas de la Visitation. »

On voit par ces dépositions que les chefs du jansénisme allaient moins loin dans leurs projets à Bordeaux qu'à Bourg-Fontaine, où, par politique, ils revinrent au plan de Bordeaux, sans beaucoup le dépasser.

III

Mgr Cospéan, loin de favoriser ce projet, l'a bien au contraire désapprouvé et n'a rien fait pour en assurer le succès.

Si j'ai réuni quelques appréciations sur le projet de Bourg-Fontaine, c'est uniquement pour jeter quelque lumière sur un point resté jusqu'ici assez obscur et qui intéresse néanmoins grandement l'histoire de l'Église.

Mon but n'est point ici de prouver ou d'infirmer la réalité de ce projet, mais bien d'en dégager l'honneur et la foi d'un grand évêque. Et, pour cela, je dis : ou ce projet n'a pas eu lieu, comme le pensent aujourd'hui beaucoup de grands et de savants ecclésiastiques, et alors l'accusation portée contre Cospéan est ruinée par la base, ou, s'il a eu lieu, il faut en accepter les propositions et les résolutions telles qu'elles sont rapportées dans la *relation juridique* de Filleau, puisque nous n'en avons pas d'autres. Or, d'après cette relation, lorsque les deux premiers personnages de l'assemblée de Bourg-Fontaine eurent proposé de ruiner la croyance aux mystères du christianisme, spécialement à celui de l'Incarnation, pour s'en tenir purement au déisme, le troisième, qu'A. Arnaud et Bayle supposent être Mgr Cospéan (Filleau ne le désigne que par les initiales P. C.), « le troisième, dis-je, que l'on avait appelé à dessein de l'engager dans cette faction, » — il n'y était donc pas — « et qui était grandement versé dans la lecture de saint Augustin, ne dit autre chose, sinon que c'étaient « des fols de faire telles propositions, de les vouloir autoriser dans un royaume qui étoit si » éloigné de telles nouveautés, et que quant à lui, il ne vouloit s'engager dans ce parti [1]. »

Et lorsque les autres eurent fait prévaloir des moyens plus acceptables pour le faire réussir peu à peu, moyens qui rappelaient ceux de Bordeaux, l'évêque de Nantes n y donna point encore les mains, il y résista comme il avait déjà fait à Bordeaux, ainsi que nous l'avons vu.

« Tous ceux de cette assemblée, continue la relation juridique, *(à la réserve de celui qui n'avoit voulu découvrir ses sentiments et qui les avoit accusés de folie*, sans toutefois s'engager à aucune action contraire à la leur, et sans les déférer comme il le pouvoit, afin d'étoufer ce monstre dans son berceau), demeurèrent d'accord qu'il falloit écrire et donner au public des livres par lesquels ils pussent établir ces premières maximes qui n'étoient que des dé-

[1] *La Réalité*, t. I, p. 6 et 7.

marches pour parvenir à leur dernier dessein de déistes qu'ils n'osoient faire éclore sitôt [1]. »

La seule chose qu'on pourrait donc reprocher à Cospéan, serait de ne s'être pas entièrement retiré de cette assemblée et de n'avoir pas dénoncé hautement ces ennemis de Dieu et des hommes. Mais s'il ne le fit point, c'est que sans doute il avait l'espoir de les ramener doucement à de meilleurs sentiments.

Ce qui prouve, d'ailleurs, d'une manière péremptoire qu'il ne partageait point les idées de Saint-Cyran et de Jansénius, c'est qu'il ne se porta à aucune démarche conforme aux résolutions qu'on suppose avoir été arrêtées à Bourg-Fontaine. Elles étaient, on l'a vu, au nombre de quatre : 1° éloigner les fidèles des deux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; 2° nier la grâce suffisante et ne reconnaître que la grâce efficace pour persuader aux hommes qu'il n'y a de sauvés en définitive que ceux que Dieu veut sauver quoi qu'on fasse ; 3° décrier les directeurs des consciences opposés à leur manière de voir et surtout les religieux et en première ligne les jésuites ; 4° attaquer l'autorité du souverain pontife.

Eh bien, la mémoire de Mgr Cospéan est à l'abri de toute atteinte sur tous ces points, sa conduite a été diamétralement opposée à celle des fauteurs de la secte jansénienne.

Ainsi, il a facilité la pratique du sacrement de Pénitence, en retranchant beaucoup de cas réservés ; il a montré du zèle pour la fréquente communion, en faisant un mandement, à l'occasion d'une instruction sur la dévote communion, où il dit formellement « que, parlant en général, les termes les plus communs de la communion sont, ou tous les mois pour le *plus tard*, ou tous les *huit jours* pour le plus ordinaire ; qu'on peut communier plusieurs fois en viatique dans la même maladie, quand elle est longue et dangereuse. »

Dans une autre circonstance il se rend à la demande des habitants de la Fosse et du Bignon-Lestard, qui demandent à avoir,

[1] *La Réalité*, 1er vol., p. 11.

jour et nuit, le saint Sacrement dans la chapelle de Saint-Julien, avec un prêtre pour les besoins inopinés de la nuit.

Il prêche, à cette occasion, sur le bonheur d'avoir le saint Sacrement au milieu de soi et le transporte lui-même avec pompe et solennité à cette chapelle.

Pendant une de ses absences, le chapitre de Nantes renouvela son statut du 24 mars 1619, qui enjoignait aux chanoines et aux choristes non-prêtres de communier selon l'ancienne et louable coutume de leur Église, à la grand'messe des principales fêtes de l'année, telles que Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint, Noël, etc. Mais cette règle ne put s'observer sans l'assentiment de l'évêque.

Il est donc clair, d'après ces documents, que notre prélat s'employa avec zèle à mettre en honneur la fréquente communion et à rendre plus facile la réception du sacrement de Pénitence.

En second lieu, nous ne trouvons aucun écrit émanant de notre savant évêque, qui s'éloigne tant soit peu de l'enseignement commun de l'Église sur la grâce. Paquot, dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire des Pays-Bas, dit que la France admire en lui non-seulement le théologien renommé, le prédicateur distingué, mais encore l'ennemi de toute nouveauté, et il montre par un fait combien il détestait en particulier celle de Jansénius et il ajoute : « Lorsqu'il eut feuilleté le livre de Cornelius Jansénius, évêque d'Ypres, qu'on lui avait présenté, il le rejeta, disant que ce « n'était point Augustin, mais un corrupteur tout à fait empoisonné de saint Augustin », et cela, au témoignage de Jean Habert, dans un livre contre l'apologie de Jansénius. »

Selon le même Paquot, il publia en latin un traité de théologie qu'il dédia à Richelieu. Ce prélat, occupé à beaucoup d'affaires, l'en remercia par ce court mais énergique éloge : « J'ai reçu, j'ai lu, j'ai approuvé. »

S'il y avait eu quelque chose même de douteux dans ce traité, sûrement Richelieu ne l'aurait pas approuvé sans aucune réserve.

Troisièmement, en ce qui touche ses rapports avec les réguliers,

les jésuites, il est vrai, ne purent s'établir à Nantes de son temps, selon Travers, mais l'opposition vint du chapitre et non de l'évêque, et cela parce que le chapitre de Nantes prétendait avoir des droits sur le collége de Saint-Clément, que les Pères désiraient avoir [1].

Les oratoriens, que Mgr Cospéan devait favoriser à cause de son amitié pour M. de Bérulle, ne purent pas davantage s'établir à Saint-Clément, par suite de l'opposition de l'université de Nantes.

Loin de se montrer l'adversaire des jésuites, Cospéan, alors évêque d'Aire, eut le courage dans une oraison funèbre de Henri IV, de faire leur éloge alors que plusieurs autres les accusaient à plaisir. Cette hardiesse lui attira même des critiques. Qu'on juge de ses sentiments par l'extrait suivant de ce discours [2] :

« En quel rang mettrés-vous, ie vous prie, qu'il ait porté la saincte messe par la seule créance et authorité de son nom aux portes de Constantinople et planté iusque dans le sein des Mahométans un grand collége de ces Pères, qui portent à très-bon titre et qui preschent très-sainctement le nom de Iesus?... Le roy... trouve moyen de couler dans leurs villes les serviteurs fidèles et domestiques non d'Abraham, pour y combattre les quatre rois, mais de Iesus, le vray Père des croyans pour y abattre l'impiété, et pour offrir à Dieu avec le souverain Melchisédec, le pain des Anges et le vin engendrant les Vierges.

» Puis, qu'on me nie, au partir de là, que le Tout-Puissant ait choisi ce monarque pour estre le roi des merveilles et la merveille de tous les rois ! pour servir de montre et de trophée à sa gloire, à sa puissance, à sa grandeur, à son incompréhensible providence ! les Iesuites à Constantinople, le grand seigneur les y voyant, les y honorant, les faux frères s'y opposant par toute sorte de mensonges et d'artifices, et le seul Henry de Bourbon, né, nourry, eslevé en l'inimitié de cest ordre, les y portant, les y establissant ! Tu es le dieu des dieux, seigneur ! et rien ne peut résister à ta dextre ! Mais d'autant que ce Tout-Puissant fait particulièrement profession

[1] Travers, *Hist. politique et religieuse de Nantes*, t. III, p. 447.
[2] *Revue des provinces de l'Ouest*, avril 1854, p. 151 et 152.

de tenir les cœurs des rois entre ses mains et les porter où bon luy semble, voyons, ie vous supplie, à qui il a donné celuy de ce grand roy, et si, le tirant de son corps, il l'a mis en lieu qui nous puisse faire paroistre sa providence, que le cœur du roy très-chrétien ne fut donné qu'à ceux qui ont porté plus loing et fait cognoistre aux peuples qui les cognoissent moins, le nom chrétien, que ce siége de la plus grande clémence et de la plus grande valeur qui se puisse imaginer ne pourroit estre mis en meilleure main que des plus aguerris et des plus résolus soldats de Iesus-Christ, qui est la clémence et la miséricorde même, et qu'enfin le plus noble cœur que les rois aient jamais possédé, devoit être laissé à ceux que l'hérésie a plus en butte et qu'elle honore de sa plus grande haine [1]. »

Il est vrai que ceci était dit avant 1621, mais depuis, en 1626, Mgr Cospéan n'a-t-il pas montré plus de courage encore en défendant le livre du jésuite Santarelli, alors si violemment attaqué et en faisant mitiger la sentence que l'Université devait prononcer contre lui? N'a-t-il pas également soutenu avec force le cardinal de la Rochefoucau't, évêque de Senlis, objet d'attaques de la part de Saint-Cyran et des Jansénistes, précisément parce qu'il se prononçait ouvertement en faveur des jésuites et les favorisait de tout son pouvoir ?

Convenons cependant que Cospéan éleva une fois la voix contre quelques jésuites, mais c'était pour un fait particulier en faveur de son grand ami le Père de Bérulle, et sans incriminer l'ordre d'une manière générale. Nous aurons bientôt à nous expliquer sur ce fait et sur les relations de notre prélat avec cet instituteur de l'Oratoire en France, qui alla bien plus loin que lui dans ses récriminations contre les fils de saint Ignace.

Si nous venons enfin à ce qui concerne la question de l'autorité du pontife romain, nous pouvons affirmer que Mgr Cospéan respecta toujours la personne et les droits du vicaire de Jésus-Christ. Il les défendit plus d'une fois avec une noble ardeur et de ma-

[1] *Revue des provinces de l'Ouest*, avril 1854, p. 151 et 152.

nière à s'attirer les reproches des Jansénistes et à mériter la qualification glorieuse de défenseur de l'héritage de saint Pierre, qui lui fut décernée par les Souverains Pontites [1]. Et d'abord est-il besoin de relever la singulière remarque de Travers, qui reproche à Mgr Cospéan d'avoir, dans une permission donnée au P. Albert le Grand, de Morlaix, pris le titre d'*évêque de Nantes, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique* [2] ? L'éthérodoxe historien loue le bureau de la ville de Nantes, d'avoir rayé ces mots, *et du Saint-Siége apostolique*, le trouvant plus théologien que l'évêque, parce que, dit-il, c'est *le Saint-Esprit et non l'homme qui établit les évêques* [3].

Je ne sais si Travers fut plus content de voir que notre évêque obtint de Rome, en 1625, l'indult de la présentation alternative des bénéfices avec la cour de Rome, comme il le constate lui-même [4].

Mais ce qui excite surtout sa bile et ce qui, d'autre part, met pleinement en relief l'attachement de Cospéan au Saint-Siége, c'est que, en 1632, Cospéan, notre évêque, soutenait en Sorbonne contre Edmond Richer, *deux articles* du cardinal de la Rochefaucault, qui cadraient mal avec les maximes de l'Église gallicane. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans Travers, qui a d'ailleurs emprunté ce passage à Baillet, *Vie de Richer*.

« Dans le courant du mois de mai 1622, ou à peu près, Cospéan se rendit à Paris, où il eut *la faiblesse* de se prêter au dessein du cardinal de Larochefoucault, qui était de faire signer en Sorbonne *deux articles* par lesquels il prétendait discerner les richéristes, ou ceux qui ne croyaient pas le Pape monarque absolu dans le gouvernement de l'Église, et qui, par conséquent, ne recevaient pas la bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII. Le dessein du cardinal était de les exclure des assemblées de Sorbonne et de n'y laisser que ceux qui croyaient le Pape roi et monarque de l'Église avec un pouvoir absolu. » Voici quels étaient ces articles :

[1] Dans la page 141* de cette étude.
[2] C'est la vraie formule traditionnelle.
[3] *Hist. du comté et de la ville de Nantes*, t. III, p. 290 et 291.
[4] *Ibid.*, p. 250.

Premier article. — « *Le Pape, comme Pape, peut faire des lois qui obligent en conscience tous les fidèles en général et chacun en particulier.* »

Deuxième article. — « *Le Pape peut donner privilége aux religieux pour ouïr les confessions par tous les diocèses.* »

« . . . Mais ces deux articles, dont le conseil, les évêques et les curés sentirent aussitôt les conséquences, furent arrêtés et ne furent point proposés. En effet, ils ruinaient les libertés de l'Église gallicane, faisaient les conciles généraux inférieurs au Pape, lui asservissaient les évêques et tout le clergé, le roi et tout le royaume s'ils avaient passé en Sorbonne, comme cela serait arrivé infailliblement si l'*évêque de Nantes n'avait pas été arrêté dans son dessein* par le conseil et le parlement. »

Pauvre Travers ! qu'aurait-il donc dit, s'il avait pu voir de ses yeux le concile du Vatican de 1870 !

Mais voici ce qui met le comble à ses regrets. « Notre évêque, dit-il, était à Paris (en 1626), où il faisait de son mieux pour mettre en crédit le livre du jésuite Santarelli et l'assertion qu'il renferme que le Pape peut déposer les rois. La faculté de théologie de Paris avait censuré cet ouvrage, non toutefois avec tant d'unanimité que le livre n'eût trouvé des défenseurs dans la faculté. Les docteurs Duval, Mauclerc, Isambert, Paul et Reverdi, étaient à la tête de cette fraction de l'Université. Ils invitèrent M. Cospéan de se trouver à l'assemblée de janvier 1627. Ils savaient qu'il était porteur d'une lettre du cachet pour obliger à l'enregistrement d'un arrêt du conseil d'État du 2 décembre 1626, en faveur des doctrines des ordres mendiants, lequel arrêt la faculté faisait refus d'enregistrer. Ils savaient que M. Cospéan avait en outre un ordre verbal du roi, d'informer qui étaient les docteurs qui n'approuvaient pas formellement la censure du livre de Santarel. Il en trouva un nombre considérable, par les avis secrets qu'on leur avait donnés de venir à l'assemblée. L'évêque de Nantes fit rapporter ce nouveau nombre sur une feuille volante qui fut rapportée au roi [1].

[1] Travers, *Hist. de Nantes*, t. III.

La censure, comme n'ayant été que d'une partie et non de tous, fut supprimée par les lettres patentes du 13 janvier 1627, et par arrêt du conseil rendu le 19 du même mois.

« De telles mesures furent inutiles contre la censure. L'assemblée du 1er février suivant conclut qu'on écrirait sur le registre qu'on n'y avait pas fait le rapport de la censure du livre de Santarel, afin d'obéir au roi.

» Ainsi, M. Cospéan se prêta inutilement (ajoute Travers, avec joie), aux intrigues que formèrent quelques personnes puissantes en faveur du Père Santarel. Il était trop notoire que le parlement de Paris ou les facultés de Paris, de Toulouse, de Valence, de Rheims, de Caen, de Poitiers, de Bourges et Orléans, avaient condamné l'ouvrage comme mauvais et pernicieux, pour pouvoir dérober à la postérité la connaissance de ce fait [1]. »

Il paraît cependant que la censure fut adoucie, grâce à l'intervention de notre prélat [2]. Quoi qu'il en soit d'ailleurs à cet égard, il y avait toujours quelque courage à défendre un ouvrage condamné par tant de personnages considérables et ce n'était pas là assurément faire preuve de penchant au jansénisme.

Mais d'où vient, dira-t-on, que l'évêque de Nantes a eu des relations assez suivies et assez amicales, soit avec les auteurs de cette secte, soit avec ceux qui ne semblaient pas s'en éloigner assez ? Ce point est important et nous demandons la permission de nous y arrêter assez longuement pour le bien éclaircir.

JUSTIFICATION DES RELATIONS DE Mgr COSPÉAN AVEC DES PERSONNAGES SUSPECTS DE JANSÉNISME ET MÊME AVEC LES AUTEURS DE CETTE SECTE.

Il faut considérer d'abord qu'aucun hérésiarque ne poussa jamais si loin l'art de déguiser sa pensée et ses vrais sentiments que du

[1] Travers, *Hist. de Nantes*, t. III.
[2] Mercure, février 1627, p. 19, cité par Ch. Livet.

Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. C'était un homme à deux faces, qui ne disait qu'à ses plus intimes amis ses vrais desseins, en leur avouant même qu'il fallait savoir au besoin les nier hardiment et désavouer ses paroles les plus certaines. Il se présentait à ceux qu'il voulait gagner peu à peu avec tous les dehors de la piété et d'un grand zèle pour la vertu. Il gémissait devant eux sur les désordres du temps, qu'il exagérait parfois ; il leur faisait part de ses projets de réforme, avec un air de sainteté et de savoir capable d'en imposer aux plus vertueux. Il sentait le besoin de se créer des appuis, et, tout en décriant certains directeurs et certains évêques qu'il désespérait d'entraîner, il s'insinuait auprès de plusieurs autres et tâchait de les gagner à ses idées. C'est ainsi qu'il travailla dans notre pays auprès de l'abbé de Prières (diocèse de Vannes), qui le repoussa loin de lui dès qu'il eut pénétré sa pensée ; il trompa l'évêque de Poitiers, Henri de La Roche-Posay, qui se démit en sa faveur de l'abbaye de Saint-Cyran, dans le diocèse de Bourges, mais qui ne tarda pas cependant à l'éloigner de sa personne et de son diocèse. Il s'insinua non moins adroitement auprès de l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, et ce prélat, trompé comme bien d'autres par de fausses apparences, fut extrêmement lié avec les chefs de ce parti. Heureusement pour lui, dit l'auteur de la *Réalité*, il en reconnut le danger assez tôt [1]. Au lit de mort, il pria le baron de Renty d'écrire ses derniers sentiments sur Saint-Cyran et ses disciples, pour qu'on les remît ensuite au nonce. Il y déclare des choses très-fortes contre la doctrine de Saint-Cyran et il ajoute : « La coutume dudit sieur, communiquant ces secrets à ceux qu'il espéroit gagner, étoit de leur dire que, s'ils en parloient il leur soutiendroit qu'ils avoient menti, tellement qu'il communiquoit sa mauvaise doctrine en parlant à l'oreille et tout au contraire publiquement, tant de vive voix que par écrits. Je me suis donc trouvé obligé par toutes ces choses de me défier grandement de ce parti et j'ai conseillé à mes amis de faire de même, lorsqu'ils m'ont demandé mon avis. »

[1] *Réalité*, t. I, p. 168 et suiv.

Ils veulent paraître grands soutiens et défenseurs de la hiérarchie de l'Église par *Petrus Aurelius* [1] et leurs discours publics [2], et ils y sont le plus contraires. Mais ils amusent d'apparences pour s'établir, pour peu après reprendre ce qu'ils tiennent caché et ne communiquent même qu'à peu de leurs frères.

« C'est un archevêque prêt à paraître devant Dieu qui se croit obligé en conscience de rendre ce témoignage authentique de la mauvaise doctrine et aussi des artifices de Saint-Cyran, etc. » [3]; on comprend tout ce qu'il a de force.

Tout le monde connaît aussi les tentatives que Saint-Cyran fit auprès de saint Vincent de Paul pour l'attirer, et avec lui sa congrégation naissante, à son parti, et avec quelle énergie l'homme de Dieu le repoussa et comment il remercia le Seigneur de l'avoir préservé de ses piéges.

Le chef de l'hérésie janséniennne ne négligea rien non plus pour gagner à son parti Mgr Cospéan. « Ce fut, dit le P. Rapin, à cause de sa profonde érudition que Saint-Cyran s'insinua dans son amitié, car ce prélat aimait les savants et les gens de lettres [4]. »

Mais nulle part l'historien du jansénisme, qu'il est important de consulter, n'accuse notre prélat d'avoir partagé les erreurs de Saint-Cyran.

Ce fut, paraît-il, chez Arnaud d'Andilly, leur ami commun, que l'évêque de Nantes, et Richelieu, évêque de Luçon, virent pour la première fois Saint-Cyran.

Voici comment la chose est rapportée :

1° « La cour étant de retour à Paris du 18 janvier (1621), l'abbé de Saint-Cyran eut la joie de revoir son ami d'Andilly et de l'embrasser. Les amitiés qu'ils se firent réciproquement rallumèrent les premières ardeurs de cette affection, qui avait commencé à Poitiers, et les empressements du côté de l'abbé furent si grands, que d'Andilly,

[1] *Petr. Aurel.*, ouvrage de Saint-Cyran.
[2] Tout en y semant de fausses doctrines.
[3] *Réalité*, etc., t. I, p. 169 à 171.
[4] *Hist. du jansénisme*, publiée par l'abbé Domenech, p. 120.

qui était vif et affectueux de son tempérament, n'y put résister et ce commerce alla même aussi loin que pouvait aller une grande passion entre deux cœurs touchés naturellement l'un de l'autre. Ce fut alors que d'Andilly présenta l'abbé de Saint-Cyran à Philippe de Cospéan (*sic*), depuis peu évêque de Nantes, et à Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, ses bons amis. L'évêque de Luçon, qui commençait à se faire à la cour par les rares qualités de son esprit, s'insinuait dans les bonnes grâces du duc de Luynes, qui avait été fait connétable de France depuis peu et devenait toujours plus agréable au roi et même à la reine-mère ; et comme sa cour l'occupait fort, aussi bien que les affaires dont le chargeait le duc de Luynes, alors favori, Saint-Cyran n'avait pas la liberté de le voir aussi souvent qu'il l'eût souhaité; mais aussi il était fort assidu auprès du Père de Bérulle et de l'évêque de Nantes, qui s'étaient l'un et l'autre rendus nécessaires aux affaires de la religion dont le ministre les chargeait, etc [1]. »

2° Quant aux relations de Mgr Cospéan avec Jansénius, elles s'expliquent par celles qu'il eut avec Saint-Cyran et parce qu'ils étaient tous les deux de la même nation. De plus, travaillant sur saint Augustin, chacun de leur côté, ils devaient aimer à se rapprocher, alors que l'Église n'avait pas encore signalé le venin que distillaient les écrits des deux novateurs Jansénius et Saint-Cyran. Elle ne les avait pas retranchés de sa communion, et sans doute Mgr Cospéan espérait pouvoir les ramener à des idées plus saines. Le P. de Bérulle partageait la même illusion. Il est à propos d'entrer ici dans quelques détails sur ce personnage et sur la congrégation naissante de l'Oratoire de France, dont il fut le fondateur.

L'ABBÉ J.-Fois GAIGNARD.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] P. Rapin, *Hist. du jansén.*, etc., p. 119 et 120.

LA MÉDAILLE DE SAINTE ANNE

—

LÉGENDE BRETONNE

—

I

Après la mort de feu noble homme René Morel, sieur de la Silandais, sa veuve Jeanne-Françoise Chantal [1] délaissa son pied-à-terre de Bain (Ille-et-Vilaine) pour passer tout son deuil dans son manoir du Bois-Greffier, sis en la commune de Pléchâtel. Mère de plusieurs enfants, elle avait une fillette, âgée de douze ans,

[1] Un portrait à l'huile représentant Jeanne-Françoise Chantal, — que dans le pays on appelle, je ne sais pourquoi, M^me^ de Chantal, — existe à Bain chez M^me^ veuve Ripert. Dans un partage, en date de 1785, que j'ai sous les yeux, je lis l'intitulé suivant : « Partage des biens et héritages dépendant des successions de feu noble homme René Morel, sieur de la Silandais, et demoiselle Jeanne-Françoise *Chantal*. L'aîné des fils, du nom de Gaspard, notaire à Bain, auquel le manoir du Bois-Greffier était échu, portait le nom de Morel Bois-Greffier. Il avait eu, en outre, par préciput, comme aîné de la famille, l'étang du Bois-Greffier, les terres environnantes et la dime payée par les vassaux. Cette dime se prélevait sur la seizième gerbe de grain, qui était partagée entre lui et le curé-doyen de Bain. M. Morel Bois-Greffier prenait les deux tiers de la dime et le doyen l'autre tiers.

Une erreur s'est assurément glissée dans l'acte de décès de M^me^ veuve Morel, née Chantal, qui figure sur les registres de l'état civil de Bain et qui est ainsi conçu : « Dame Anne-Françoise *Chantard*, épouse en premières noces de feu noble homme René Morel, sieur de la Silandais, et en secondes noces veuve de feu maître

qu'elle affectionnait particulièrement. Annette était, il est vrai, jolie à ravir, intelligente autant que belle, et aimante au possible. L'existence de la mère et de la fille, calme et paisible, se passait en douces causeries, en prières, en promenades à travers les champs et les bois, ou dans les villages voisins, à faire de bonnes œuvres et à secourir les infortunes.

Le manoir du Bois-Greffier, situé dans une vallée, avait à redouter des fièvres intermittentes difficiles à guérir, causées par les eaux stagnantes d'un étang et de nombreuses mares.

Chaque année, lorsque les chaleurs faisaient sortir de ces marais fangeux des miasmes pestilentiels, les pauvres petits enfants des fermes voisines faisaient vraiment pitié. Tous avaient la fièvre, et tremblaient comme par les plus grands froids d'hiver. C'était alors qu'il fallait voir la châtelaine et sa fille entrer dans chaque maison, s'informer de la santé de celui-ci, préparer de la tisane de centaurée pour celle-là, les soigner tous et relever leur courage, comme les fées bienfaisantes de la contrée.

Bientôt elles cessèrent de paraître, et la tristesse se lut sur tous les visages. Voici ce qui était arrivé : — Un soir d'automne, par un temps pluvieux, Annette rentra fatiguée et souffrante. La nuit fut terrible : la fièvre l'avait prise ; elle trembla de tous ses membres, ses dents claquaient à se briser et, à partir de ce moment, elle fut sérieusement malade. Ses couleurs fraîches et vermeilles disparurent et firent place à une pâleur excessive, et la gaieté s'envola.

François-Jean Proffit, sieur du Plessix, âgée de 78 ans 5 mois, est décédée en son manoir du Bois-Greffier en Pléchâtel, le 27 novembre 1779. »

Pourquoi ce nom de *Chantard*, puisque ses enfants l'appellent *Chantal* dans le partage de leurs biens ? Dans tous les cas, cette dame était, paraît-il, d'une merveilleuse beauté, et les paysans du Bois-Greffier racontent encore qu'elle avait la peau si blanche et si fine, que lorsqu'elle buvait un verre de vin, l'on voyait la liqueur couler dans son gosier. Ils ajoutent également qu'elle était fort riche, et que ses vassaux ne marchaient que sur ses terres lorsqu'ils la portaient, dans une chaise à porteurs, de son manoir du Bois-Greffier à l'église de Bain.

La légende de Sainte-Anne m'a été racontée, dans mon enfance, par M^lle^ Angélique Morel Bois-Greffier, petite-fille de M^me^ Morel de la Silandais, née Chantal.

Tous les médecins des environs furent appelés, mais n'y purent rien faire. Mme de la Silandais, désespérée, ne savait à qui s'adresser, lorsqu'elle songea aux miracles qui ne cessaient de s'opérer à Sainte-Anne d'Auray. Elle fit vœu, si sa fille recouvrait la santé, de l'y conduire au printemps suivant.

Dès le jour même, les accès de fièvre furent moins violents, devinrent bientôt plus rares, et enfin peu à peu cessèrent complétement ; puis la santé, la fraîcheur, le rire et la gaieté revinrent avec les beaux jours.

Pendant ce temps, la châtelaine n'oubliait point son vœu. Aussi, lorsque avril se mit à sourire à la nature déjà parée, ne s'occupait-on au manoir du Bois-Greffier que des préparatifs du voyage. C'était toute une affaire; car, bien que la distance ne fût pas considérable, il fallait encore, malgré cela, s'absenter toute une semaine, et l'on ignorait si les auberges pourraient fournir les provisions indispensables. A chaque instant, l'on découvrait de nouvelles choses qui prenaient place dans le coffre de la voiture.

Les chemins de fer étaient alors inconnus. A peine existait-il quelques lignes de grandes routes reliant les centres importants ; mais du Bois-Greffier à Auray, il n'y avait que des chemins remplis d'eau, avec des fondrières qui ne permettaient de faire chaque jour que de très-courtes étapes. Enfin l'on partit.

II

Le voyage de Sainte-Anne se fit sans encombre. Le temps était doux, le ciel pur ; les oiseaux gazouillaient en faisant leurs nids ; les violettes, les marguerites, les primevères, s'épanouissaient sur les talus ; aussi Annette et sa mère se sentaient-elles renaître à la vie et leur âme débordait-elle d'allégresse.

Hélas ! il n'en fut pas de même au retour : une violente tempête se déchaîna subitement ; une pluie torrentielle fondit sur les voyageuses et remplit d'eau les ornières du chemin. Mme de la Silandais, craignant pour la santé de sa chère enfant, voulut à tout prix

trouver un abri ; mais le conducteur, mal renseigné sur les chemins, ne savait plus où il était. La pluie tombait toujours, et la nuit recouvrait déjà la terre de son voile sombre.

Arrivés sur le haut d'un coteau, ils aperçurent, enfin, dans la vallée, une lumière tremblotante, et, cinq minutes après, ils frappaient à la porte d'une maison de chétive apparence. Un petit vieillard borgne, boiteux, d'une figure hideuse, vint leur ouvrir.

— J'aime mieux être mouillée que de rester ici, dit Annette en se pressant contre sa mère; cet homme me fait peur !

La pauvre dame, peu rassurée elle-même, mais ne voulant pas continuer sa route par un temps pareil, répondit à sa fille :

— Si cet homme est laid, il n'en est pas moins un honnête homme probablement, et il serait déraisonnable, pour un motif aussi futile, de s'exposer à tomber malade. Sous une grossière enveloppe souvent se cache un noble cœur.

Mais Annette, peu rassurée, n'entra qu'avec hésitation.

Un sourire méchant effleurait les lèvres de cet homme; sa politesse obséquieuse fatiguait. Le seul œil qui lui restât brillait dans son orbite, et des cheveux presque fauves, d'une longueur démesurée, cachaient en partie son ignoble visage.

— Pourrez-vous me donner une chambre et un lit pour passer la nuit ? demanda Mme de la Silandais.

— *P't'-être ben,* dit-il; il y a là, au-dessus de nous, un *senas* (grenier) destiné aux rares voyageurs qui descendent à l'auberge du père Cou-de-Loup (queue de loup, sobriquet du pays à cause de la longue chevelure). On n'y a pas toutes ses aises, ajouta-t-il ; mais quand on est gueux et qu'on fait ce qu'on peut, il n'y a rien à dire.

L'aspect de cette demeure était affreux. Des tessons, contenant des restes de cidre, étaient épars sur des bancs autour du foyer, et exhalaient une odeur épouvantable.

— Seulement, ajouta le père Cou-de-Loup, je n'ai ni écurie pour votre cheval, ni où coucher votre domestique. Il sera obligé d'aller jusqu'au bourg, qui est à deux lieues d'ici, et il reviendra vous chercher demain ; car sans cela je ne pourrais vous loger.

L'idée de voir son domestique s'éloigner d'elle, et l'insistance qu'y mettait son hôte, effraya la châtelaine. Que faire ? La pluie tombait plus fort que jamais et la nuit recouvrait la terre. Il fallut bien accepter. Après avoir retiré de la voiture ce qu'il leur fallait pour la nuit, après avoir bien recommandé au cocher de venir les prendre de bonne heure le lendemain matin, elles prirent possession de leur grenier.

III

Il faut avoir visité les plus misérables hameaux de la Bretagne, pour se faire une idée d'un pareil lieu. Cette pièce, située sous le toit de la cabane couverte en chaume, était remplie d'eau en divers endroits. L'eau suintait le long des murs au milieu des toiles d'araignées. Sur le plancher, des châtaignes, des pommes de terre, des glands, des oignons, étaient étendus, et les rats et les souris y faisaient un sabbat infernal. La porte n'avait ni serrure ni verrou.

Annette et sa mère s'enveloppèrent dans leurs couvertures de voyage et se jetèrent tout habillées sur le noir grabat qui leur servait de lit.

Bientôt, au-dessous d'elles, des voix nombreuses, des chants, des disputes, des blasphèmes se firent entendre. Ces bruits, qui se prolongèrent très-tard dans la nuit, n'étaient interrompus que par les combats des rats au milieu des châtaignes. Annette mourait de peur. Enfin elles s'endormirent.

En bas, les buveurs s'en allèrent les uns après les autres, et bientôt le père Cou-de-Loup se trouva seul. Il était là, près du foyer, la tête entre les mains, se parlant à lui-même : Oui, disait-il, Jérôme à raison : l'on me connaît trop dans ce pays, il m'arrivera malheur. Mes vols sont connus, et si je reste ici, à la moindre affaire, je serai arrêté. Mais, pour fuir, il faut de l'or, et je n'en ai pas. Allons, du courage ! Les étrangères ont des bagues, des diamants, une bourse bien garnie ; il me faut tout cela !

Son œil brilla d'une façon étrange. Il ôta ses sabots, ouvrit dou-

cement une vieille armoire, et prit un long couteau, qu'il examina avec attention.

— C'en est fait, dit-il, il le faut !

Un instant après, il avait monté l'escalier, et écoutait à la porte du grenier où reposaient les voyageuses. Elles dormaient profondément. Le bruit de leur respiration troublait seul le silence de la nuit.

La porte s'ouvrit doucement.

La pluie avait cessé de tomber au dehors. La lune brillait même d'un vif éclat, et sa lueur, passant à travers une petite lucarne, laissait voir Annette et sa mère enlacées l'une à l'autre.

Sans hésitation aucune, comme un homme habitué depuis longtemps au crime, l'assassin s'avança vers le lit, leva le bras et frappa de toute sa force les deux malheureuses femmes.

La lune, cachée par un nuage, cessa de briller. Quand elle reparut et qu'elle éclaira de nouveau cette terrible scène, Mme de la Silandais et sa fille, saines et sauves, étaient assises sur le lit, et le vieillard, à genoux, sanglotait à leurs pieds.

La lame du couteau avait rencontré la médaille de sainte Anne, attachée au cou de l'enfant, et s'était brisée comme du verre. De plus, le bras de l'assassin était paralysé, la main crispée sur l'arme.

Quand le jour fut venu, le misérable, saisi d'épouvante, alla lui-même se livrer à la justice, et les voyageuses regagnèrent leur demeure, en bénissant Dieu d'un pareil miracle.

ADOLPHE ORAIN.

UN CHAPITRE

DE L'HISTOIRE DE SAINT-NAZAIRE

DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE *

Les missives d'Anne de Bretagne ne furent bientôt plus suffisantes. Vers l'année 1507, maître Antoine Force, fermier des impôts ordonnés pour les réparations des murailles de Guérande, intenta un interminable procès à Jehan Halgan et à plusieurs autres habitants de Saint-Nazaire, qui se retranchaient derrière leur privilége. On remonta jusqu'au roi Louis XII, second mari de la duchesse Anne ; et *le Père du peuple*, pendant un voyage à Nantes en 1507, coupa court à toutes ces difficultés en les renvoyant en dernier res-

* Voir la livraison de février, pp. 108-116.

M. de la Borderie a bien voulu nous faire remarquer, après avoir lu notre précédent article, qu'il doit y avoir une erreur ou une omission du secrétaire de la chancellerie ducale, au bas de notre première charte d'Anne de Bretagne. Anne naquit, en effet, le 25 janvier 1477 (style actuel), et ne devint duchesse, par la mort de son père le duc François II, que le 9 septembre 1488 ; de plus, elle n'épousa, par procureur, à Rennes, Maximilien d'Autriche que le 19 décembre 1490 ; et, comme elle épousa effectivement Charles VIII, roi de France, le 6 décembre 1491, notre charte ne peut être datée réellement que du 19 avril 1491, et non du 19 avril 1480. La charte porte cependant mil iiij^{cc} iiij^{xx}, et pas autre chose ; mais comme elle est d'ailleurs parfaitement authentique, il faut en conclure qu'on a oublié d'ajouter *xj*.

Il est bon de remarquer aussi que notre seconde charte ou mandement, datée du 28 janvier 1489, est en réalité, d'après notre méthode actuelle de supputation chronologique, du 28 janvier 1490, car alors le millésime de l'année ne changeait qu'à Pâques. De toute façon, elle a donc précédé la première. -- Nous ajouterons qu'une erreur de lecture nous a fait écrire, dans ce mandement, le mot *empavement*, au lieu de *emparement*, qui n'a pas la même signification.

sort devant le sénéchal de Guérande, par ces lettres, inédites comme toutes les précédentes, et qui présentent un fort curieux tableau de la procédure de cette époque :

« LOYS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DUC DE BRETAIGNE, à noz séneschal, alloué et lieutenant de Guérande, *salut.* — De la part de noz subgectz les paroissiens manans et habitans de la parroisse de Sainct-Nazaire, nous a esté en suppliant exposé que, combien que le vingt-huictiesme jour de novembre de l'an que dit fut mil quatre cens cinquante-quatre, leur ait esté octroié et concédé par feu prince de bonne mémoire le duc Pierre, ainsi que appert par son mandement de date prédite, exemption liberté et franchise de toutes contributions et subcides de réparations de villes et chasteaulx ; — Quelles exemptions et franchises nostre très-chère et très-amée compaigne la royne a depuis par ses mandemens confirmé, ainsi que appert par iceulx, — En vertu des quelles franchises ils sont demourez francs et exempts du devoir de billot ordonné pour les dites réparations, et en ont esté et sont en possession sans débat, fors puis peu de temps ença, que Maistre *Anthoine Force,* se disant fermier dudit billot mist en procez ung nommé *Jehan Halgan* et autres plusieurs de ladite parroisse en la demande dudit devoir de billot; — Qu'ils esplectèrent tant et tellement par ladite court de Guérande, que fut dit et déclaré par lesdits produictz tant enquestes que lettres contre ledit *Force* audit nom qu'ilz devoient demourer francs exemps et quittes dudit devoir ; — Quelle sentence passa en euvre de juge. — Est-il que néantmoins ce que dessus, *Bertran Charays* et *Jehan Sorel* se disans soubzfermiers de *Jehan Pineau,* fermier général dudit devoir de billot, dudit terrouer de Guérande où est située ladite parroesse, ont mis en action ung nomé *Julien Hervé* en la demande dudit devoir de billot, supposant qu'il avoit vin par détail en ladite parroisse ; — Quel en empeschant respondre à ses faicts excepta de la sentence donnée contre ledit Sorel, fermier susdit ; — Quelle exception ne fut receue du lieutenant de nostre dite court de Guérande ; — De quoy ledit Hervé appella — quelle appellation alla devant l'alloué dudit lieu. — Et au terme assigné à estre procédé à la décision dudit appel devant ledit alloué se trouva un nomé *Julien Paulmier,* procureur du corps politique, qui voulut et demanda estre à la conduicte de ladite matière pour ledit *Hervé,* disant quelle touchoit l'intérest d'icelle parroisse, pourtant que le privilège a esté octroié à tous vendans vin de ladite parroisse, que contrarièrent lesdits soubz fermiers. — Dont fut réservé faire raison entre parties. — Ce néantmoins s'efforcèrent contraindre icelluy *Hervé* à suyvre le procès. — Et ce voiant le procureur desdits parroessiens bailla plégement contre

iceulx soubz fermiers de non conduire le procès contre ledit Hervé judisens de leur plédoyé. — Auquel plègement raisonnèrent leurs dits priviléges, au débat desquelles raisons fut figuré jugement en advis qu'il demoura en garde de court, qui y est encores à présent. — Par le moïen duquel procès se peult trouver grant longueur au domaige desdits parroissiens. — Nous supplians qu'il nous plaise sur ce leur pourveoir de remède convenable, très-humblement le nous requérant. — POUR QUOY, NOUS, lesdites choses considérées voullant ausdits supplians en ce subvenir, aider, et iceulx en leurs droitz, libertez et franchises estre préservez et gardez, *vous mandons* et commandons et à chacun de vous, en commettant, si mestier est, icelles matières congnoistre sentencier et déterminer par briefz jours et termes compettans, sans avoir esgard à assignation de pletz généraulx, juduces, prévileiges de menées, ceix remuz de juridiction, retroict de barre, ne autres termes ordinaires quelzconques, et au parsus, parties appellées et ouyes, selon qui vous apparoistra, faire et donner sur le contenu cy dessus telles provisions que voyrez de raison appartenir. — Car ce nous plaist. — Donné à Nantes, ce XXIIIe jour de mars l'an de grâce mil cinq cens sept, et de notre règne le dixe. — Par le roy ét duc, et à rellation de son conseil. — DE LANVAULX. »

Nous n'avons pas retrouvé la sentence rendue définitivement ; mais il y a lieu de croire qu'elle fut conforme aux vœux des habitants de Saint-Nazaire et qu'elle les assura d'une manière assez durable dans leurs priviléges, car les parchemins que nous avons recueillis dans les vieux cartons de la paroisse, précieusement attachés ensemble à une époque très-éloignée par les lacs de soie verte et rouge des sceaux royaux, ne nous indiquent aucune trace de lutte entre les deux cités jusqu'à la fin du XVIe siècle. Nous savons seulement que les ports et havre de Saint-Nazaire furent soumis par un édit royal daté de Troyes, le 29 mars 1564, à la juridiction du siége de Guérande ; mais cela ne portait aucune atteinte à leurs franchises au point de vue des contributions. A la fin du XVe siècle, toute la presqu'île se ressentit violemment des guerres civiles de la Ligue qui bouleversèrent le pays. Saint-Nazaire, qui avait embrassé le parti des ligueurs, fut pris d'assaut en octobre 1586, par La Tremblaye, qui, ayant fait trancher la tête du capitaine du Château, l'envoya dans un sac à Rennes pour la présenter au prince de Dombes. En 1589, la flotte espagnole vint aider les li-

gueurs à se maintenir dans la cité qu'ils avaient reprise, et, plusieurs années après l'abjuration d'Henri IV et son couronnement, la contrée subissait encore l'influence des agitations que maintenait en Bretagne le duc de Mercœur. Les documents originaux qui constataient leurs priviléges ayant été égarés pendant les troubles et les alertes, les paroissiens de Saint-Nazaire jugèrent prudent de profiter du voyage que fit Henri IV à Nantes, en 1598, pour obtenir de lui une dernière confirmation. Le roi la leur accorda volontiers :

« HENRY, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous presens et à venir, *salut.* — Sçavoir faisons nous avoir receu humble supplication de nos chers et bien amez les manans et habitans de la parroisse de Saint-Nazaire, en notre pais de Bretagne, contenant que dès le XXIIIJe novembre mil quatre cens cinquante-quatre, feu de bonne mémoire le duc Pierre par ses lettres et mandemens et pour les causes y contenues, les avoit affranchiz et exemptez d'assister et contribuer aux réparations de notre ville et chasteau de Guerrande, ce qui leur avoit esté continué et confirmé par nos prédécesseurs roys successivement, mesmes par le feu roy dernier décédé notre très-honoré seigneur et frère. — Au moyen de quoy ilz auroient bien et deuement jouy et usé des dits priviléges et en jouissent encores de présent. — Toutteffois par ce qu'ils n'ont esté par nous confirmez, aussy que pendant les troubles les confirmations qu'ils avoient obtenu d'iceux de nos dits prédécesseurs ont esté perdus et adhirez avecq autres leurs tiltres et pappiers, ocasion de quoy ils n'en pourroient faire apparoir, ils doubtent qu'à présent on les voullut empescher en la jouissance d'iceux, nous suppliant et requérant sur ce leur pourveoir. — *Pour quoy nous*, ces choses considérées, désirant maintenir lesdits exposans en leurs priviléges, franchises et libertez, *avons* ausdits exposans continué et confirmé et de notre grâce spéciale, plaine puissance et authorité royale, continuons et confirmons tous ou chacuns lesdits priviléges, franchises et immunitez et iceux de nouveau autant que besoing est ou seroit, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes pour en jouir par eux ou leurs successeurs, plainement, paisiblement et perpétuellement, tout ainsy et par la mesme forme et manière qu'ilz et leurs prédécesseurs en ont cy devant bien et deuement jouy et usé, jouissent et usent encores de présent. — *Cy donnons en mandement* au séneschal de Guerrande ou son lieutenant et à tous noz officiers et justiciers qu'il appartiendra, que de nos présentes continuation et confirmation et contenu d'icelles ils facent lesdits exposans et leurs successeurs jouir et user plainement, paisiblement et perpétuellement, cessans

et faisans cesser tous troubles et empeschemens à ce contraires, nonobstant que lesdits supplians ne rapportent les confirmations de nosdits prédécesseurs, perdues et adhirées comme dit est, que ne leur voullons nuire ne préjudicier, ains les avons relevez et relevons de notre mesme puissance et authorité que dessus. — Car tel est notre plaisir. — Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons faict mettre nostre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en touttes. — Donné à Nantes au mois de avril, l'an de grâce mil cinq cens quatre-vingt dix-huict et de notre règne le neufviesme. — Par le roy en son conseil, DE VERTOU. » — Et à côté, *visa contentor*, BOUCHERY. — Et scellées du grand sceau en lacs de soie rouge et verte.

Nous ne rapporterons pas ici de nouvelles lettres de confirmation de priviléges, données par le roi Louis XIII et datées de Nantes, au mois d'août 1626 ; elles ne font que copier presque littéralement les dernières, et permettent de constater que les habitants de Saint-Nazaire ne laissaient échapper aucun voyage royal dans la province sans en retirer une sauvegarde contre les prétentions de Guérande ; mais nous citerons deux documents de la même époque, qui montrent combien ces priviléges royaux étaient trop souvent peu considérés par les agents du fisc : ceci se passait pendant le siége de La Rochelle et les incursions de la flotte anglaise sur les côtes de l'Ouest. Le 4 octobre 1627, le bureau de la paroisse reçut la lettre suivante :

« Le marquis de Themines, mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ses pays et duché de Bretaigne. — Attendu que la paroisse de Saint-Nazère reçoit assez d'incommodité, par le logement des trois compagnies du régiment d'Estissac qui y sont en garnison, nous avons exampté ladite parroisse de la contribution pour l'entretenement des deux compaignies qui sont en garnison dans la ville de Guérande. Mandons à cest effect au seneschal de la ville de Guérande de ne donner aulcun despartement sur ladite parroisse de Saint-Nazère pour saison de ladite contribution. En foy de quoy nous avons signé ces prérentes, à icelles fait mettre le cachet de nos armes et contresigner par nostre secrétaire. — A Auray, ce vingt-quatriesme octobre 1627. — THEMINES. — Par Monseigneur. (Déchiré.) »

Malgré cet ordre formel, Saint-Nazaire fut taxé par Guérande pour l'entretien de sa garnison, et l'affaire dut être portée devant

le parlement de Rennes, qui rendit aussitôt une sentence condamnant Saint-Nazaire à payer provisoirement la taxe, sans préjudice des priviléges obtenus, et sans tirer à conséquence... Cela peut sembler difficile à accorder, mais l'arrêt, assez curieux dans sa forme, est très-précis. En voici les passages les plus saillants :

« Extrait des registres du parlement. — Veu par la cour la requeste des paroissiens de la parroisse de Sainct-Nazaire, remonstrant que de tout temps immémorial les habittans de Guérande les auroient voullu assubjetir à plusieurs choses, comme à curer les douves des ville et chasteau, les capittaines et paier les guez, soubz prétexte que la jurisdiction qui s'exerce à Sainct-Nazaire aux seigneurs qui ont droict de fieff rellevent de la jurisdiction royalle de Guérande; c'est pourquoy, en l'an 1554, etc... Et néanlmoins encore qu'ils ayent logé et fourny de touttes (ustencilles) nécessaires l'espace de huict moys troys compaignies de gens de guerre, sçavoir celle du baron d'Esplantier et autres, ceux de laditte ville de Guérande n'ont laissé de les faire cotizer par le sénéchal de laditte ville au mois d'octobre dernier à payer par chacun mois deux cents deux livres dix soulz pour aider à la nourriture des soldats establiz audit Guérande, ce qui n'est raisonnable.... — Tout considéré. — La cour sans préjudice des privillèges obtenus par les habittans de Sainct-Nazaire en autres temps et cas, et attendant le payman qu'il plaira au roy a devoir aux gens de guerre en cette province, a ordonné et ordonne que par forme d'estappes et sans tenir à conséquence, ils contribueront à la nourritture desdits soldatz suivant le département qui en sera faict par le sénéchal de Guérande, suivant les précédentz arrestz sauf à se pourvoir pour la surcharge et excez à la taxe, sy aultant et ainsy qu'ils verront. — Faict en parlement à Rennes, le troisiesme de novembre 1627. — Signé : MALESCOT, etc. »

Or, au moment même où les habitants de Saint-Nazaire recevaient la notification de cette sentence du parlement, un courrier royal leur apportait un avertissement peu fait pour guérir leur blessure :

« De par le Roy. — Chers et bien amés, les Angloys ayans esté contrainctz d'abandonner l'isle de Ré par les trouppes que nous y avons faict passer soubs la conduite de notre cousin le maréchal de Schomberg, et de s'embarquer dans leurs vaisseaulx, nous avons jugé à propos de vous en donner advis et de vous ordonner comme nous faisons très-expressément de veiller et pourveoir de sorte à la seureté et conservation de

Saint-Nazaire, que sy ils avoient dessein d'y descendre ils ne le puissent exécuter. A quoy vous ne ferez faulte, car tel est nostre plaisir. — Donné au camp devant la Rochelle. Le IXe jour de novembre 1627. »

LOUIS.

Les paroissiens de Saint-Nazaire répondirent en faisant bonne contenance devant les Anglais et en portant l'affaire des taxes au conseil du roi, qui leur donna gain de cause par un arrêt du 3 novembre 1637, les exemptant de toute contribution aux étapes de la ville de Guérande, ainsi que le constatent les nouvelles lettres de confirmation de priviléges, octroyées par Louis XIV, encore enfant, au mois de juin 1645 [1]. Or ces priviléges étaient vraiment bien légitimes, car la ville de Saint-Nazaire se trouvait en alertes perpétuelles. Nous venons de voir Louis XIII l'avertir de se garder des Anglais : cette missive autographe du maréchal de la Meilleraie au sénéchal de Saint-Nazaire, le 24 mars 1655, n'est pas moins explicite :

« Monsieur le sénéchal, aussitost votre lettre receue, je me suis mis en batteau avec ce que jay peu de monde, pour men aller à vous, affin de donner touts les ordres qui m'eust esté possible pour la coste, mais ayant receu votre seconde qui m'apprent que les frégattes espagnolles se sont retirées de la rivière, et voyant que je serés là entièrement inutile, je m'en retourne, voyant que je serés inutile au service du roy et à votre soulagement. Si j'y puis quelque chose, aussytost que m'en aurés averty, je seray prest à retourner et vous tesmoigner le désir que j'ay de vous faire paroistre en touttes occasions que je suis — votre très-affectionné à vous faire service, — La Melleraie. »

Ceux qui se rappellent l'alarme causée dans Saint-Nazaire en 1870 par la frégate prussienne *Augusta*, qui resta en vue, à l'embouchure de la Loire, pendant près de vingt-quatre heures, peuvent se figurer facilement quelle vie agitée devaient mener leurs ancêtres, alors que les secours étaient beaucoup moins prompts et les moyens de défense moins énergiques.

[1] Nous ne les reproduirons pas ici, de peur de fatiguer le lecteur par de trop fréquentes répétitions. Elles diffèrent fort peu des lettres octroyées par Henri IV et par Louis XIII. L'arrêt du conseil du roi de 1637 est très-curieux, mais il prendrait à lui seul près de vingt pages de cette Revue. Il intéresse l'histoire de toute la presqu'île guérandaise.

Sous Louis XIV et sous Louis XV, on ne demanda plus aux habitants de Saint-Nazaire de venir travailler aux fortifications de Guérande, qu'on abandonnait, mais les fermiers des droits d'entrée sur les vins soulevèrent souvent contre eux de curieux procès que nous exposerons quelque jour. Nous terminerons cette rapide histoire de la lutte entre les deux villes par un épisode qui la couronne d'une façon assez inattendue, à la fin du XVIII[e] siècle. Sous la république terroriste, Saint-Nazaire était devenu Port-Nazaire, et, malgré l'apparat de ses fêtes patriotiques, dont on retrouve des traces fort pittoresques dans les anciens registres de la commune, malgré les dons déposés sur l'autel de la patrie, on était sujet à d'incessantes réquisitions. Nous extrayons cette missive hautaine des archives municipales :

« Au quartier général de Guérande, le 17 thermidor, an IV[e] de la République une et indivisible.

» Le général de brigade Cambray aux membres de l'Administration municipale du canton de Port-Nazaire.

» Citoyens,

» L'arrivée prochaine de plusieurs bataillons dans les arrondissemens que je commande, m'oblige à vous inviter de faire faire de suite les versemens en grains que vous devez pour votre contribution dans les magasins militaires de Guérande ; ne m'obligez pas, citoyens, à vous y contraindre par la force armée, ni à vous mettre garnison. C'est en me secondant des moyens qui sont à votre pouvoir que la tranquillité s'établira à jamais dans votre territoire, et que vous jouirez sous peu des bienfaits qu'une paix prochaine vous assure. Cette paix tant désirée, à qui la devez-vous ? Aux braves et dignes défenseurs de la patrie. C'est donc pour eux que je réclame de suite les grains que la loi vous a imposés. Je ne vous dissimulerai pas que ma plus vive sollicitude est de donner à mes frères d'armes les vivres que la loi leur accorde. *Vous devez m'entendre, ne m'obligez point, ni à la contrainte, ni aux réquisitions.* — Vous voudrez bien donner connaissance de la présente aux communes de votre ressort. — Je vous salue fraternellement. — Pour le général de brigade, Cambray, — le chef de l'état-major, — F[d] GUYARDET. »

Et la municipalité dut bientôt prendre une résolution désespérée :

« Du vingt-cinq pluviose an V de la République une et indivisible, séance de l'administration municipale du canton de Port-Nazaire, etc.

» L'Administration, ouï le commissaire du directoire exécutif, délibère qu'étant très-intéressant pour empêcher le retour de la voie des réquisitions qui ont suscité une si grande quantité de mécontens et même d'ennemis au gouvernement, les agents municipaux sont chargés respectivement dans leurs communes de se transporter de suite chez les percepteurs pour y vérifier le montant des fonds qui se trouvent dans leurs caisses, presser la rentrée des impôts arriérés et de l'an cinq par la voie des garnisaires, conformément à la loy du 17 brumaire dernier, donner à la prochaine séance le montant des fonds en caisse, et ordonner à tous les percepteurs la suspension provisoire des versemens dans la caisse du préposé du receveur général... — ALLANSON. — SOHYER. — HARI-OUIN. — LEMALE. — PICARD. »

Aujourd'hui, par un habituel retour des choses d'ici-bas, Guérande n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton, et Saint-Nazaire, siége d'un arrondissement sous-préfectoral, domine, de toute la grandeur de sa rapide fortune, son ancienne et querelleuse rivale.

RENÉ KERVILER.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RECHERCHES SUR LES ÉTATS DE BRETAGNE. — *La Tenue de* 1736 — par A. du Bouëtiez de Kerorguen. 2 vol. in-4° de XXI-464 et 483 pages. — Paris, Dumoulin, quai des Grands-Augustins.

Je fais toutes mes excuses à M. du Bouëtiez de Kerorguen, pour le retard involontaire que j'ai mis à parler de son excellent livre. Ce retard n'a d'autre cause que mon habitude de lire d'un bout à l'autre les ouvrages qu'on veut bien m'adresser, avant d'en dire mon avis. Or, neuf cent soixante-huit pages in-4°, dont plus de la moitié en notes ou en appendices, c'est-à-dire en petit texte, demandent du temps et des yeux, deux choses, malheureusement, qui me manquent souvent. Je ne pouvais, d'ailleurs, que trouver un grand intérêt dans ces *Recherches* érudites sur une partie de notre histoire que je signalais, il y a trois ans, comme étant des plus curieuses et des moins connues. « La Révolution de 89, écrivais-je, a, en effet, creusé un abîme entre nos pères et nous. Elle n'a pas seulement abrogé les lois, elle a intercepté jusqu'aux souvenirs. Aujourd'hui il est convenu de ne dater que de 89 ; on dirait qu'il n'y a d'administration en France que depuis la création des départements, de crédit que depuis le *Grand-livre*, de comptabilité que depuis les assignats et la banqueroute [1]. »

Le livre de M. Caron sur l'*Administration des États de Bretagne*, dont je m'occupais alors, devait réformer quelques-unes de ces idées ; celui de M. de Kerorguen leur portera un dernier coup. Si l'on joint à ces deux ouvrages l'œuvre importante de M. de Carné,

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXXIII, p. 209.

qui fut le premier à ouvrir la voie [1], on arrive à un total de cinq volumes publiés en sept ans, par de studieux Bretons, sur l'ancien gouvernement de notre province. M. de Carné est historien et il écrit en historien, MM. Caron et de Kerorguen se bornent à être érudits, mais les documents qu'ils mettent au jour et les commentaires dont ils les accompagnent, valent une histoire. « C'est aride comme un procès-verbal, disais-je, mais c'est authentique comme lui. » Je le dis encore, en ajoutant toutefois que les données générales dont M. de Kerorguen fait précéder la reproduction de ses procès-verbaux, et les éclaircissements par lesquels il élucide chaque point obscur, donnent à de vieilles formules un intérêt qu'elles ne sauraient avoir par elles-mêmes.

La principale pièce publiée par lui est le Procès-verbal de la tenue des Etats de 1736, résumé analytique qui nous fait suivre, jour par jour, les moindres incidents de la vie parlementaire de l'époque. L'analyse de chaque séance, faite en style de greffier, l'est ensuite de nouveau, sous une forme tout autrement vive, par la correspondance des principaux personnages avec le ministère. C'est absolument comme si nous avions les impressions personnelles de M. Thiers, de M. Buffet, de M. Dufaure, etc., à l'issue de chacune des luttes où ils ont été engagés. Ces impressions sont d'autant plus curieuses qu'elles se produisent, celles de Mgr de Vauréal, du moins, président du clergé et évêque de Rennes, avec une désinvolture complétement étrangère au mode officiel. Le spirituel évêque, qui était en même temps un très-habile administrateur, avait une verve toute humoristique, et jamais elle ne l'inpirait mieux que lorsqu'il voulait montrer le dessous des cartes de ses voisins sans laisser voir le dessous des siennes.

M. de Kerorguen fait suivre la *Tenue de 1736* de l'état des *Pensions et gratifications accordées aux gentilshommes bretons* pendant cette tenue, puis de *l'État des fonds* ou budget des États, des *Remontrances au Roi* et enfin du *Contrat de la Tenue*, c'est-à-dire des engagements pris entre les états et les commissaires du roi.

[1] *Les Etats de Bretagne*, par le comte de Carné. Paris, Didier, 1868.

Vient ensuite en appendice le *Procès-verbal de la Tenue de 1717*, de cette tenue de Dinan qui se termina, au bout de quatre jours, par un coup d'État dont M. de Carné et M. de la Borderie nous ont fait l'histoire. M. de Kerorguen nous donne d'abord la *Liste des Membres des États*, et, après chaque séance, la correspondance de l'intendant Feydeau de Brou.

Nous remarquons, en outre, parmi les *Appendices*, des extraits de la correspondance d'Anneix de Souvenel, non pas, il est vrai, du célèbre Anneix, mort en 1758, bâtonnier et le plus éloquent des avocats de Rennes, mais de son fils, rayé du tableau de l'ordre pour n'avoir pas voulu refuser de plaider après le coup d'État Maupeou. M. de Kerorguen termine son livre par des fragments de la correspondance des intendants avec Colbert en ce qui concerne les magistrats du parlement, et des *Extraits du catalogue général des manuscrits de la bibliothèque nationale et du catalogue des archives* touchant notre province. Parmi ces derniers, nous citerons le *Terrier de Bretagne* pour la *Sénéchaussée d'Hennebont* et des documents sur la même sénéchaussée touchant le *domaine de Bretagne*.

Pour toutes ces pièces, M. de Kerorguen se borne à être un collecteur intelligent, mais pour tout le reste, c'est-à-dire pour la moitié de l'ouvrage, il se montre, en outre, auteur érudit et annotateur infatigable. Nous signalons surtout de savantes études sur la composition des États, l'ordre de l'Église, l'ordre de la Noblesse et celui du Tiers. M. de Kerorguen les prend *ab initio* et les suit à travers les siècles, rappelant les modifications plus ou moins importantes qu'ils subirent, nommant leurs présidents successifs et indiquant les réformes qui auraient dû naturellement y être introduites. « Certes, dit-il, les États de Bretagne, fortement organisés pour résister au despotisme ministériel, étaient arrivés à un moment de transformation inévitable. L'ordre de la noblesse ne pouvait continuer à envoyer un millier de membres aux États; le tiers avait le droit de réclamer une égale répartition de l'impôt et une augmentation sérieuse du nombre de ses députés ; enfin les campagnes, que ne représentaient plus suffisamment les gentilshommes, étaient en

position de se plaindre, encore plus que les villes, de l'oubli dans lequel on les avait laissées. Elles pouvaient réclamer ou la formation d'un quatrième ordre, qu'un conseiller au parlement, M. de Botidoux, proposait d'appeler *l'ordre des paysans*, comme en Suède, ou un nombre de députés encore plus considérable que celui des villes [1].

Le Tiers, aux États, ne représentait, en effet, ainsi que je l'écrivais ici, il y a trois ans, que la *classe très-privilégiée* des villes [2], classe que des *immunités de toutes sortes*, dit Tocqueville, *séparaient si malheureusement du peuple* [3], et qui, en Bretagne, ne comprenait pas plus de 336,600 âmes sur les 2 millions d'habitants de la province. Aussi vit-on, à la révolution, les paysans *refuser de changer le despotisme ministériel contre le despotisme des villes* [4].

M. de Kerorguen nous introduit ensuite au sein de la *Commission intermédiaire*, nous fait connaître le rôle des différents officiers des États, des députés à la cour ou à la chambre des comptes; puis viennent les biographies très-érudites et très-curieuses des principaux personnages de la tenue de 1736 : Le maréchal d'Estrée, l'intendant Pontcarré de Viarmes, le président du Tiers Baillon, que nous avons déjà vu en scène dans le livre de M. Caron, et le président du Clergé, Vauréal, évêque de Rennes, ce *grand drôle d'esprit* que Saint-Simon a habillé à sa manière.

Je ne puis oublier enfin un très-savant chapitre sur les *Juridictions de Bretagne*, juridictions diverses et si multipliées qu'il faut le fil d'Ariane pour s'y reconnaître, ou, mieux encore, le fil de M. de Kerorguen. Je ne contesterai à notre savant compatriote qu'un seul mot dans cette intéressante étude. Le parlement de Bretagne « s'occupa, lui aussi, dit-il, de la fameuse bulle *Unigenitus*, et, lors de la célèbre affaire des jésuites, dans laquelle son illustre pro-

[1] P. xi.

[2] *Revue de Bretagne*, t. xxxiii, p. 259.

[3] *L'ancien régime et la Révolution*, p. 177.

[4] Mot du vicomte de Mirabeau rappelé par M. de Kerorguen, p. ix.

cureur général, Caradeuc de la Chalotais, porta la parole, il *brilla* un moment, au premier rang des parlements de France [1]. »

Que le parlement de Rennes ait alors fait beaucoup de bruit, cela est incontestable, mais qu'il ait *brillé*, je ne saurais l'admettre. A mon avis, M. de la Chalotais fut un puissant éteignoir, voilà tout. Non-seulement il proscrivait les jésuites, les hommes les plus lettrés de France, mais il *proscrivait l'étude chez les laboureurs*, — nous le rappelions il y a peu de jours [2], — et, lorsque Voltaire lui écrivait : « Quand la France n'aura plus un *maître italien* qu'il faut payer, elle dira : C'est à M. de la Chalotais que nous en sommes redevables » [3], M. de la Chalotais ne protestait pas.

Quant au Parlement de Bretagne, il fit plus, j'en conviens, que les autres parlements de France ; il déclara *privés de toutes fonctions civiles et municipales*, LES PARENTS qui enverraient leurs enfants étudier chez les jésuites, à l'étranger. Les enfants, bien entendu, étaient également frappés à leur retour. Ajoutons du moins que cet inique arrêt ne fut rendu qu'à la majorité de 32 voix contre 29, et répétons, pour toute conclusion, le mot de d'Alembert : — « Les jésuites pourraient dire à saint Ignace : *Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* » Ils l'ont bien su depuis.

Je n'incrimine d'ailleurs nullement la pensée de M. de Kerorguen, qui se confond, j'en suis sûr, avec la mienne ; le talent a pu *briller* ; l'œuvre n'a été rien moins que *brillante*.

L'exécution typographique de l'ouvrage de M. de Kerorguen est des plus soignées ; il forme deux beaux volumes in-4°, comme on en faisait encore dans le dernier siècle, mais comme on en fait très-peu aujourd'hui. Je ne trouverais à redire que dans la trop scrupuleuse exactitude de l'auteur à reproduire les erreurs de noms, très-

[1] T. II. p. 310.

[2] *Revue de Bretagne*, t. XXXVIII, p. 433. Après s'être écrié douloureusement : « Le peuple *même* veut étudier ! » et s'être plaint du grand nombre et du bon marché des petits colléges, La Chalotais ajoutait : « Les frères ignorantins sont survenus pour *achever de tout perdre*. » Je le demande, peut-on répondre par un autre mot que celui d'*éteignoir* ?

[3] 21 juillet 1762.

fréquentes dans les anciens procès-verbaux : *Saint-Melesse*, par exemple, pour *Piquet de Melesse*, *Cadaran de Saint-Maur* pour *Cadaran de Saint-Mars*, *Saint-Appleton* pour *Stappleton*, etc. Tout en respectant le texte ancien, n'aurait-il pas été mieux de le corriger entre parenthèses ?

Le premier volume nous offre un très-beau *fac-simile* d'une gravure du temps, représentant l'*Ouverture des États de Bretagne.* Disposition et ornement de la salle, fauteuils à bras des conseillers du roi et des présidents des ordres, chaises des principaux magistrats du parlement et de la chambre des comptes, bancs des députés, tribunes des dames, rien n'est oublié. Vous apercevez debout sur une estrade le hérault en dalmatique semée d'hermines ; près de lui, le grand prévot et ses officiers l'arme sur l'épaule. Les petits chapeaux, les grandes perruques, les siéges élevés de plus ou moins de marches, suivant les dignités, tout y rappelle un monde qui n'est plus, mais qui a eu, ce que n'ont pas tous les mondes, quatre ou cinq siècles de gloire.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

HISTOIRE DE BERTRAND DU GUESCLIN ET DE SON ÉPOQUE, par Siméon Luce, auxiliaire et lauréat de l'Institut (1er prix Gobert en 1870), docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, etc. T. I. *La jeunesse de Bertrand,* (1320-1364), in-8° de 624 p. Paris, Hachette, 1876. — Prix, 8 fr.

Il vient de paraître à Paris un ouvrage qui a droit d'intéresser la Bretagne d'une manière toute spéciale. Ce livre a pour but, en effet, de retracer l'histoire du héros le plus populaire, auquel notre province ait donné le jour dans toute la suite des âges. Nous avons nommé Bertrand du Guesclin.

Bien des plumes déjà se sont essayées à célébrer la gloire et les actions d'éclat de ce grand homme. La chronique contemporaine le fit en prose et en vers, avec les mêmes accents d'enthousiasme

auxquels elle avait eu recours précédemment pour chanter les exploits des Arthur, des Roland et des Godefroy de Bouillon. L'histoire reprit plus tard le même thème avec plus d'ardeur et de bonne volonté que de succès, si nous ne nous trompons. Nous voulons dire que ni Jacques Lefevre, ni Claude Ménard, ni Hay du Chastelet, ni aucun autre de leurs émules n'ont réussi à donner au public une BONNE VIE du célèbre connétable de Charles V. L'esprit critique, des plus nécessaires dans un livre de ce genre, leur faisait défaut, et leur érudition était d'ailleurs trop peu étendue. Il faut en dire autant *à fortiori* du livre qu'un Américain, M. Jamieson, vient de consacrer récemment au même sujet [1].

Le nouvel historien, tout en profitant des travaux de ses devanciers, s'est proposé de faire mieux, et y a réussi incontestablement.

Disons d'abord que M. Luce s'était préparé de longue main à entreprendre un ouvrage aussi important et d'aussi longue haleine. Ses écrits précédents, l'histoire de la Jacquerie en particulier, avaient déjà pour objet les annales de ce XIV^e^ siècle, dont Bertrand du Guesclin est la gloire la plus éclatante. En outre, la nouvelle et savante édition de Froissart, que notre archiviste publie en ce moment pour la Société de l'histoire de France, l'avait mis dans la nécessité d'étudier parallèlement et de confronter toutes les chroniques de la même époque [2]. Enfin, la position honorable qu'il occupe aux Archives nationales de notre pays, donnait à M. Luce l'avantage inappréciable qui est refusé à tant d'autres, de pouvoir consulter à loisir et analyser longuement les documents historiques les plus précieux et les plus capables de faire autorité. Et c'est ce dernier avantage, nous croyons pouvoir l'avancer, qui donne un intérêt hors ligne à l'HISTOIRE DE BERTRAND DU GUESCLIN, et lui imprime un cachet particulier d'érudition sûre d'elle-même et de critique inattaquable.

[1] Ce dernier ouvrage a cependant eu l'honneur d'être traduit en français par ordre du ministère de la guerre. Paris, Rothschild, 1866.

[2] *Chroniques de Froissart*. Paris, Veuve Renouard; cinq volumes ont paru. Les trois ou quatre derniers sont en préparation.

C'est grâce à lui, en effet, que notre nouvel historien a pu résoudre bon nombre de problèmes demeurés précédemment insolubles, mettre en lumière beaucoup de faits obscurs ou dont l'importance était demeurée voilée jusqu'à présent.

Est-ce à dire cependant que M. Luce soit exempt de toute erreur, et qu'il faille adopter sans hésiter toutes ses opinions ? Assurément telle n'est pas notre pensée, et il est de toute évidence qu'on ne saurait écrire un livre d'histoire du genre de celui que nous examinons, sans émettre des assertions sujettes à controverse. Ainsi, pour notre propre compte, nous n'admettons pas que la défaite de la Roche-Derrien ait eu l'importance qu'on lui assigne [1]. De même, il ne nous paraît nullement établi que le parti de Charles de Blois ait été aussi affaibli qu'on le prétend, pendant la captivité de l'époux de Jeanne de Penthièvre (1348-1356) [2]. Il nous semble, au contraire, que les deux tiers du sol breton continuaient à lui appartenir, et que si le comte de Montfort eût perdu, même en ce moment, l'appui de l'Angleterre, ses adhérents bretons n'eussent pas tardé pareillement à l'abandonner pour faire leur soumission entre les mains du roi de France ou des représentants du légitime successeur de nos anciens ducs.

Il y aurait quelques autres réserves de détail à faire, mais elles seraient relativement peu nombreuses et nous nous plaisons à déclarer que, dans l'ensemble, les assertions de M. Luce nous paraissent presque toujours conformes à la vérité historique.

Après ces observations préliminaires, nous allons donner une courte analyse du volume qui nous occupe. M. Luce, après avoir raconté l'enfance et la première adolescence quelque peu orageuses de son héros [3], aborde la question de la guerre de la succession de Bretagne, et trace une esquisse rapide de la première phase de

[1] *Hist. de du Guesclin*, t. I, p. 53. — V. pour nos preuves, notre relation de la bataille de la Roche-Derrien, qui a été lue au Congrès breton de Guingamp (sept. 1875).

[2] *Ibid.*, p. 58, 168, etc.

[3] *Hist. de du Guesclin*, ch. I, (p. 1-30).

cette guerre mémorable [1]. Puis, avant d'aller plus loin, et afin d'initier son lecteur à la connaissance de la société au milieu de laquelle a vécu du Guesclin, l'auteur décrit à grands traits, dans un tableau d'ensemble, l'état prospère des populations et les conditions généralement satisfaisantes de la vie privée au XIV^e^ siècle [2]. Il revient encore à diverses reprises sur des sujets analogues [3], et cela sans s'écarter notablement de son objet principal, puisqu'il écrit non pas une biographie, mais l'histoire d'une époque.

Nous voyons ensuite le héros du livre faire ses premières armes contre l'Anglais et signaler ses débuts comme chef de partisans, par de nombreux combats d'escarmouches, assez peu connus malheureusement et d'une date difficile à déterminer [4].

Le nouvel historien n'a rien négligé, cependant, pour jeter du jour sur cette période si obscure de la biographie de notre guerrier breton. Y a-t-il réussi complétement? Non, peut-être, mais néanmoins il serait difficile, et en quelque sorte impossible, de déployer une érudition plus étendue, de meilleur aloi.

Du Guesclin ne tarda pas, d'ailleurs, à mériter les honneurs de la chevalerie et à s'illustrer chaque jour par de nouveaux et plus brillants exploits [5], dont le récit occupe le chapitre v^e^ du livre de M. Luce.

Le désastre de Poitiers étudié dans ses causes, dans ses circonstances et dans ses résultats, tel est l'objet du chapitre qui suit. On sera peut-être tenté de le regarder comme un hors-d'œuvre, du Guesclin n'ayant point figuré dans cette affaire; mais dans la pensée de l'auteur, ce chapitre a pour but de faire voir de quel profond abîme d'abaissement ce grand capitaine retirera plus tard la France [6].

[1] *Histoire de du Guesclin,* ch. II^e^, (p. 31-54).
[2] *Ibid.*, ch. III^e^, (p. 55-84).
[3] *Ibid.*, ch. VI^e^, X^e^, etc.
[4] *Ibid.*, ch. IV^e^, (p. 33-42).
[5] *id.*, ch., V^e^, (p. 113-142).
[6] *Hist. de du Guesclin*, ch. VI^e^, (p. 143-183).

Le siége de Rennes, et la double campagne de la Basse-Normandie et de l'Ile-de-France (1357-1360), occupent ensuite notre futur connétable jusqu'à la conclusion du traité de Bretigny [1].

Ce traité mit fin à la guerre avec l'ennemi extérieur ; mais alors il fallut entrer en lutte contre un ennemi intérieur, non moins redoutable, c'est-à-dire contre les Grandes Compagnies [2].

En outre, voici que bientôt la guerre se rallume en Bretagne [3]. A peine cette dernière est-elle suspendue momentanément, que d'un autre côté le roi de Navarre lève l'étendard de la révolte [4]. Autant de circonstances qui ne laissant pas un moment de répit à notre héros, le mettent aussi à même de signaler sa valeur et son habileté, non plus comme simple chef de corps, mais déjà comme général en chef. L'éclatante victoire de Cocherel vient alors mettre un terme au moins temporaire aux hostilités. C'est sur ce brillant fait d'armes que se ferme le premier volume de M. Luce [5]. Le second volume s'ouvrira malheureusement par la défaite d'Auray, mais il se poursuivra et se clora au milieu des triomphes les plus éclatants, et les plus durables dans leurs conséquences.

Tel est le cadre historique aussi étendu que brillant et digne du plus haut intérêt, que notre écrivain avait à remplir. Il l'a déjà rempli et il achèvera de le remplir, nous n'en doutons pas, avec un rare talent de critique et d'érudit, comme nous avons essayé de l'établir.

Quant à l'esprit du livre, nous sommes heureux d'affirmer qu'il est foncièrement chrétien. Plus d'un lecteur trouvera peut-être cependant que ce caractère n'est pas toujours assez accentué. On regrettera, par exemple, d'y trouver certaines appréciations sur la révolution [6], sur les pèlerinages [7], etc., qui ne seraient pas désavouées par un libre penseur. Mais heureusement, ces passages répréhensibles sont très-

[1] *Hist. de du Guesclin*, ch. VII^e^, VIII^e^ et IX^e^, (p. 185-314).
[2] *Ibid.*, ch. X^e^ et XI^e^, (p. 316-374).
[3] *Ibid.*, ch. XII^e^, (p. 375-406).
[4] *Ibid.*, ch, XIII^e^, (p. 407-431).
[5] *Ibid.*, ch. XIV^e^, (p. 433-458).
[6] *Ibid.*, t. I, p. 33.
[7] *Ibid,*, p. 252.

rares, et ne s'expliquent que trop par le désordre des idées qui ont aujourd'hui la vogue et font loi dans le milieu où vit le nouvel historien de du Guesclin. Il faut ajouter qu'en maintes autres circonstances, notre auteur ne craint pas de prendre noblement en main la cause de l'Église, celle de ses institutions, la défense de ses représentants et de ses héros. C'est ainsi, en particulier, qu'il s'applique à venger le pape Innocent VI des injustes calomnies dont il a été l'objet [1].

Notre duc de Bretagne, Charles de Blois, a mérité aussi toutes les sympathies de M. Luce ; grâce au soin que notre consciencieux écrivain a mis à dépouiller le procès-verbal volumineux de l'enquête de canonisation dont l'époux de Jeanne de Penthièvre a été honoré, il a compris mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, et s'est plu à retracer avec bonheur le beau caractère, la générosité d'âme, la forte vertu et la douce piété du prince qui avait tant contribué à former du Guesclin au métier de la guerre et surtout à adoucir son caractère altier et irascible [2].

Les qualités du style ne font point non plus défaut au nouvel historien de Bertrand du Guesclin. Esprit vif et plein d'originalité M. Luce sait voiler les sécheresses de l'érudition sous les charmes de la diction et l'éclat des images, en sorte que son livre se lit avec un intérêt suivi, et qui ne fait que grandir à mesure qu'on avance dans le récit des faits. Signalons cependant quelques expressions moins châtiées, comme les *gars de Dugueselin*, les *chouans* de Charles de Blois [3], la Bretagne est femme, etc [4].

Mais nous n'avons encore rien dit d'un supplément considérable [5] qui fait suite au corps du livre. Ce supplément se compose en premier lieu D'UN TABLEAU DES LIEUX FORTS OCCUPÉS PAR LES ANGLAIS PENDANT LA GUERRE, avec indication des sources originales [6]. On

[1] *Hist. de du Guesclin*, p. 235-240.
[2] *Ibid.*, p. 38-40, 389, etc.
[3] *Ibid.*, p. 93.
[4] *Ibid.*, p. 34.
[5] *Ibid.*, p. 459-615.
[6] *Ibid.*, p. 459-509.

trouvera là, condensés en quelques pages, une foule de renseignements locaux du plus haut intérêt et s'étendant à toute la France centrale et septentrionale. M. Luce nous affirme, à ce sujet, et nous le croyons facilement, « qu'il a mis un véritable acharnement, et dépensé de longues journées d'efforts souvent infructueux » [1], pour composer le tableau en question.

Le supplément du premier volume de l'histoire de du Guesclin se compose en second lieu de soixante-six documents originaux et pièces justificatives [2]. Il serait à désirer qu'une analyse succincte de chacun de ces documents figurât dans la table des matières, mais elle y fait défaut; ils sont d'ailleurs tous importants à divers degrés. Nous n'en signalerons qu'un ici en particulier, comme ayant un intérêt hors ligne pour la Bretagne, c'est la trêve du 26 novembre 1363. Le texte, jusqu'ici inconnu, de cette trêve, et que nous avons découvert le premier aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, renverse de fond en comble, M. Luce le constate, toutes les accusations portées contre Charles de Blois à propos du prétendu traité d'Evran [3].

Pour conclure, nous dirons que la NOUVELLE HISTOIRE DE DU GUESCLIN nous paraît appelée au plus légitime succès. Désormais on ne pourra plus écrire sur le XIV^e^ siècle, essayer d'en raconter l'histoire politique et militaire, d'en retracer les mœurs, les coutumes, les institutions, sans recourir à l'ouvrage de M. Luce, sans lui emprunter sur tous ces sujets divers, les renseignements et les éclaircissements dont il abonde, et qui ont tous été puisés aux sources les plus authentiques. Il serait en outre inutile d'ajouter, après tout ce qui précède, que ce livre a sa place marquée dans toute bibliothèque bretonne un peu étendue.

DOM F. PLAINE.

[1] *Hist. de du Guesclin*, p. 461.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 511-615.
[3] *Ibid.*, p. 389.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES SUR GUIDEL, par M. l'abbé Euzenot. — Lorient, Grouhel. 1875. Br. in-18 de 40 p.

M. l'abbé Euzenot est un des membres les plus laborieux de la Société polymathique du Morbihan, qui compte dans son sein plusieurs curés et vicaires de paroisses rurales fort dévoués à l'archéologie ; et notre savant collaborateur, M. l'abbé Piédefrière, qui, sous ce rapport, a recueilli l'héritage du chanoine Mahé, n'a pas peu contribué à donner à ses confrères le goût de ces études solides, qui passionnent bientôt ceux qui s'y sont une fois sérieusement adonnés.

Donc, M. l'abbé Euzenot, vicaire de Guidel, et y exerçant depuis longtemps les fonctions de curé à la place M. l'abbé Jaffré, député du Morbihan à l'Assemblée nationale, a exploré avec soin le sol et les archives de sa paroisse, et il nous livre aujourd'hui le résultat fructueux de ses recherches. Nous visitons avec lui les nombreux monuments mégalithiques épars dans toutes les directions, les menhirs de la Sauldraye, du Stanko, de Kerrio, et les dolmens de Cantus, du Mené, de Lez-Variel, de Kerouarc'h ; nous parcourons la voie romaine vicinale qui, partant de Kerconstance en Moëlan, passait au Lesty, en Clohars-Carnoët, franchissait la Laita, à Saint-Maurice, et traversait le territoire de Guidel, en passant entre le lavoir de Brangolo et la fontaine de Saint-Michel ; nous étudions l'ancienne organisation du Kemenet-Heboë ; nous frappons à la porte des castels féodaux et des manoirs de Kermartin, du Kerisouët, du Cruguel, de Schupidan, de Kervardel, de Talhouët, de Trovern, de la Sauldraye et du Coëtdor ; nous faisons connaissance avec le personnel ecclésiastique et administratif de la paroisse, et nous entrons dans toutes les anciennes chapelles qu'avait élevées sur son territoire la piété des fidèles.

Déjà la commune de Guidel avait eu la bonne fortune de rencontrer, il y a quelques années, un archéologue sympathique, qui avait retracé une partie de ses annales. M. l'abbé Euzenot a com-

plété le travail de M. Augustin, et les archéologues les plus exigeants trouveront bien peu de chose à glaner après le passage de ces deux travailleurs.

LARVORRE DE KERPENIC.

— Notre brave compatriote, M. Henri Monnié, administrateur de l'*Ami de la Vérité* et ancien administrateur de l'*Espérance du peuple*, vient de publier une seconde édition de son intéressant ouvrage sur les *Mobilisés bretons de la 2e armée de la Loire*. Témoin et acteur, M. Monnié reproduit, avec une scrupuleuse exactitude, les faits et les impressions ; historien, il ne néglige aucun des documents qui ont paru depuis 1871 pour arriver à la complète vérité. Son livre, considérablement augmenté, offre donc un intérêt nouveau. Nous y reviendrons.

— La librairie académique Didier vient de mettre en vente la seconde édition (1 vol. in-18. Prix : 4 fr.), de l'important ouvrage d'histoire littéraire, publié en 1874, par notre collaborateur et ami, M. René Kerviler, sous ce titre : « *Le chancelier Séguier, second protecteur de l'Académie française*. Etudes sur sa vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe académique de ses familiers et commensaux. » Nous ne doutons pas que la faveur avec laquelle la critique a accueilli l'apparition de ce livre, que nous avons autrefois fait connaître à nos lecteurs, n'accompagne également la nouvelle édition. L'auteur vient de faire paraître aussi plusieurs brochures sur d'autres académiciens du XVIIe siècle : Jean de Silhon, l'auteur du *Ministre d'Etat* (Paris, Dumoulin, in-8°) ; — Jean Ogier de Gombauld, le poète favori de Marie de Médicis (Paris, Aubry, in-8°) ; — Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, qui fut évêque de Vannes, puis de Blois (Vannes, Galles, in-8°). Nous reviendrons à loisir sur ces diverses publications, qui complètent le cycle des études de M. Kerviler sur l'ancienne Académie ; mais nous voulons dès aujourd'hui leur souhaiter tout le succès que leur présage celui des précédentes.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Nécrologie : MM. Émile Péhant ; Charles Thenaisie; Charles d'Orbigny; Étienne de Chabre. — Le sacre de Mgr Carméné, évêque de la Martinique. — Une lettre de M. de Chennevières à M. Paul Baudry. — Le tombeau de Lamoricière.

La ville de Nantes vient de faire une perte que nous n'hésitons pas à qualifier d'irréparable : le 6 mars 1876, le savant et excellent conservateur de la Bibliothèque publique, M. Emile Péhant, nous était enlevé, après une très-courte maladie, qui ne l'avait pas tenu plus de dix jours éloigné de ses fonctions.

La nouvelle de cette mort si inattendue retentit parmi nous comme un coup de foudre : tous les amis du cher défunt — et ses obsèques ont montré s'ils étaient nombreux — étaient frappés de stupeur, et nous n'avons, pour notre part, jamais vu d'assistance plus attristée ni plus émue que celle qui se pressait autour du cercueil, et qui, malgré une pluie torrentielle, l'accompagnait fidèlement jusqu'au lieu du dernier repos.

Là, M. Dugast-Matifeux, président de la commission de la Bibliothèque, a lu un discours, ou plutôt une notice biographique. — Pour nous, s'il nous avait appartenu de prendre la parole dans cet instant si solennel, nous eussions ouvert le volume des *Sonnets,* et, prêtant notre voix au poète lui-même, nous eussions répété ces deux touchantes invocations qu'il adressait jadis à la *Mère de miséricorde,* et qui sont désormais, selon nous, l'un des meilleurs fondements de ses éternelles espérances :

A la sainte Vierge.

Vierge sainte, ô Marie, étoile du matin,
L'amour que j'ai pour vous, je le tiens de ma mère;
Sa tendresse à vos soins confia mon destin :
Prouvez-lui que sa foi n'est pas une chimère!

L'athéisme longtemps m'a versé de son vin ;
La coupe est à ma lèvre aujourd'hui trop amère :
Je voudrais bien que Dieu m'admit à son festin ;
Mais j'arrive si tard ! j'ai peur de sa colère.

Demandez-lui ma grâce, ô Mère de Jésus !
Tous les cœurs repentants de vous sont bien reçus ;
Contre le désespoir vous êtes leur refuge :

Car, dès que vous priez pour des pécheurs contrits,
Dieu ne peut s'empêcher d'oublier qu'il est juge,
Pour se ressouvenir seulement qu'il est fils.

Douce Vierge Marie, aux longs yeux abaissés,
Vous que j'aime d'amour tant je vous trouve belle,
Vous à qui, même aux jours si follement passés,
Tout en reniant Dieu j'étais encor fidèle ;

Ah ! c'en est fait de moi si vous me délaissez !
Pour retourner vers Dieu j'excite en vain mon zèle ;
Dans les chemins mauvais mes pieds se sont lassés,
Mon courage se brise et ma force chancelle.

Je crains de m'égarer ; oh ! ne le souffrez pas,
Et rallumez ma foi pour éclairer mes pas :
Je veux aller aux cieux où vous êtes, Marie !

Car, dans l'éternité, je trouverais bien doux
De pouvoir quelquefois, ô ma mère chérie,
Dormir comme un enfant le front sur vos genoux.

Nous n'avons point à faire ici la biographie de M. Emile Péhant : nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute les pages que M. Joseph Rousse lui consacra dans notre livraison de juillet 1867, et qui, nous aimons à le constater, réveillant cette muse endormie depuis trente années, valurent à la Bretagne les poèmes de *Jeanne de Belleville* et de *Jeanne la Flamme*.

Cependant, résumons en quelques lignes la vie de notre regretté compatriote : — Emile-Jules-Fulgence Péhant naquit à Guérande (Loire-Inférieure), le 19 janvier 1813. Reçu au serment d'avocat, à la cour de Paris, le 24 mai 1844, il fut, pendant deux ans, régent de rhétorique et de philosophie, à Vienne (Isère), et à Tarascon, puis, pendant vingt-huit ans, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nantes. Quand M. Péhant

reçut la direction de cet établissement, on y comptait à peine 36,000 volumes et quelques milliers de pièces. Les collections de la Bibliothèque comprennent aujourd'hui près de 100,000 volumes et plus de 40,000 pièces.

Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés : *Sonnets*, Paris, 1835 in-18. — *Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de Nantes*. 1860-1872. 6 volumes gr. in-8°, de 700 pages chacun, à deux colonnes. — *Jeanne de Belleville*, poème, Nantes, 1868, 2 vol. in-12. — *Jeanne la Flamme*, poème, première partie : *Le Siége de Nantes*, gr. in-18, 1872. La seconde partie devait se nommer *le Siége d'Hennebont*, et former un volume, qu'auraient suivi, pour compléter la chanson de geste d'Olivier de Clisson : *La Bataille d'Auray ; — Du Guesclin et Clisson ; — le Château de l'Hermine*, etc. — Dieu n'a pas laissé au vaillant barde breton le temps de parachever son œuvre : *pendent opera interrupta*. Enfin, dans les premiers mois de 1875, paraissait, sous le titre de *Sonnets et poésies*, une nouvelle édition du premier recueil de M. Emile Péhant, édition dont un grand nombre de ses amis avaient tenu à honneur de faire les frais.

Ce que vaut le *Catalogue* de notre Bibliothèque, nous nous sommes plu à le dire et à le redire. Cette colossale entreprise aurait dû valoir à son auteur une récompense qu'ambitionnaient pour lui tous ceux qui avaient sans cesse recours à son obligeance et à sa science, également inépuisables: nous voulons parler de la croix de la Légion d'honneur. Nous regretterons toujours que plusieurs démarches très-actives, faites à son insu, et, il faut le déclarer, chaudement appuyées par l'administration, ne soient pas parvenues à lui obtenir une distinction qu'il avait si bien méritée.

Maintenant on peut donner à M. Emile Péhant un successeur; on ne lui donnera pas — du moins, nous le craignons — un véritable remplaçant. Quant à ce petit groupe de poètes nantais, qu'il avait tant de bonheur à écouter, à conseiller, à exciter, il ne se consolera point de cette fin si rapide, qui le prive de son chef, de son juge et de son modèle.

Le lendemain du jour où nous avions conduit M. Péhant à sa dernière demeure, nous rendions les mêmes devoirs à l'un de nos collaborateurs, M. Charles-Léon Thenaisie, qui, depuis quelques années, avait quitté son château de la Treille, près Cholet, pour fixer sa résidence en notre ville.

Membre de la Société des gens de lettres, M. Thenaisie avait publié un roman, *le Cornette, chronique de Bretagne* (1588-1589), 2 vol. in-8°, (Paris, Gosselin, 2e édition, 1846), et écrit un certain nombre d'articles, dans la *Revue de l'Anjou*, dans ce recueil même, et dans *la Semaine des familles*, où il donna une remarquable étude sur *la bataille de Cholet ;* car il s'était beaucoup occupé de recueillir des notes sur quelques épisodes

des guerres de la Vendée, guerres où les siens avaient joué un rôle. Nous nous rappelons, en effet, avoir vu à l'exposition des beaux-arts et d'archéologie qui s'était tenue en 1872 à notre muséum d'histoire naturelle, une épée d'honneur, qui portait cette inscription : « Donnée par Louis XVIII à M. Charles Thenaisie, le 11 juillet 1817, de notre règne le 23e ». C'était le père de notre collaborateur.

Depuis qu'il était devenu Nantais, M. Thenaisie faisait partie du comité de la Société archéologique, aux travaux de laquelle il s'intéressait vivement. Il laisse inachevé un mémoire intéressant sur des fouilles faites à Montrevault (Maine et Loire).

M. Charles Thenaisie n'avait que cinquante-six ans. Les nombreux amis que l'aménité et la loyauté de ses relations avaient su lui faire à Nantes regrettent vivement que la mort le leur ait si tôt enlevé.

Le 15 février, s'éteignait à l'hôpital de la Riboisière, à Paris, le dernier de deux frères géologues, dont la réputation a été européenne : Charles Dessalines d'Orbigny, frère d'Alcide, et né comme lui à Couëron (Loire-Inférieure), suivit les cours de l'École de médecine de Paris, après avoir fait ses études à La Rochelle, fut longtemps secrétaire de l'ingénieur académicien Brochant de Villiers, puis il devint, en 1835, aide-naturaliste au Muséum, où il a passé tout le reste de sa carrière. On lui doit un grand nombre de publications estimées, en particulier, sa *Description géologique des environs de Paris* (1838) ; le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle,* qu'il publia de 1839 à 1849, en 16 volumes, avec la collaboration de trente membres de l'Institut, et le manuel de *Géologie appliquée aux arts, aux mines et à l'agriculture* (1855).

Quelques semaines après, M. Etienne de Chabre, propriétaire et rédacteur en chef de l'*Union du Finistère,* succombait à une cruelle maladie qui minait ses forces depuis près d'un an. Il aura suivi de bien près dans la tombe M. le comte de Carné, auquel il était uni par les liens de la plus étroite amitié. M. Etienne de Chabre appartenait à une vieille famille de robe, originaire de l'Auvergne, mais établie en Bretagne depuis près d'un siècle. Il y a quelques jours, il écrivait un dernier article, dans lequel il prenait congé de ses lecteurs : vingt-quatre heures après il s'éteignait, au milieu des larmes de sa famille et des prières de la religion. Homme de bien et chrétien fervent, il y était préparé depuis longtemps. La population de Quimper, en se portant en masse à ses funérailles, a rendu à sa mémoire un hommage mérité et a donné à ses enfants un précieux témoignage de sympathie.

Consolons-nous de ces deuils répétés en saluant le sacre de Mgr Carméné, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, récemment nommé évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France, à la Martinique. C'est le sixième prélat parmi

ceux que compte aujourd'hui, sur tous les points du globe, ce seul département de la Bretagne. Le sacre de Mgr Carméné a été célébré, le 12 mars, à Paris, dans la chapelle des RR. PP. du séminaire du Saint-Esprit, par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, qui avait déjà ordonné prêtre le nouveau prince de l'Église, assisté de Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, et de Mgr Fava, évêque de Grenoble et prédécesseur de Mgr Carméné sur le siége épiscopal de la Martinique. On remarquait dans l'assistance le R. P. Schwindenamer, général de la congrégation du Saint-Esprit, M. Bouché, aumônier supérieur de la marine, l'amiral comte de Gueydon, et une foule de notabilités civiles ou ecclésiastiques. A l'issue d'un banquet qui a eu lieu après la cérémonie, M. Gustave Le Vavasseur a porté au nouvel évêque un toast poétique, remarquable par l'élévation des sentiments chrétiens et d'où nous détachons ces vers :

Vous voguez, Monseigneur, vers l'île fortunée
Où le printemps charmeur sourit toute l'année,
Où l'arbre verdoyant sous la rosée en pleurs
Près du fruit qui mûrit voit éclore les fleurs;
De cette terre heureuse au vieil Eden ravie
Vous êtes l'arbre élu de science et de vie,
Vos opulents rameaux sont déjà revêtus
Des fleurs de la parole et des fruits des vertus.
Les unes ont l'éclat qui séduit, et les autres
Ont le parfum divin comme aux temps des Apôtres.
Puissent les chauds soleils, puissent les tièdes nuits
Caresser d'abord l'arbre et féconder les fruits,
Et pendant de longs jours, à chaque fleur nouvelle
Puisse un fruit nouveau naître et mûrir après elle !

— On se rappelle la description que nous avons faite l'année dernière de l'œuvre magistrale du peintre vendéen, Paul Baudry, au foyer de l'Opéra. Malheureusement les craintes qu'on avait conçues dès l'origine sur l'action délétère du gaz d'éclairage se sont réalisées très-rapidement, et la lettre suivante, que le défaut d'espace ne nous a pas permis de donner le mois dernier, a été adressée par M. de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, à notre illustre compatriote :

Mon cher Baudry, depuis que nous nous sommes entretenus de vos peintures de l'Opéra, et des chances de rapide destruction de l'œuvre la plus grandiose et la plus éclatante qu'ait accomplie un artiste dans ce temps-ci, j'ai beaucoup réfléchi sur ce qu'il était possible de faire pour parer à un désastre. Mon parti à moi est bien pris pour le jour où le déplacement serait consenti : ce serait de proposer à M. le Ministre de consacrer une somme de 25,000 fr., pendant trois années, sur le budget des

beaux-arts, à des copies qui seraient exécutées sous votre direction et qui prendraient la place de vos peintures, comme la copie du ciel d'Homère, exécutée par MM. Baise et Michel Dumas, sous la direction de M. Ingres, a pris la place de l'original à l'un des plafonds du Louvre.

Garnier, à coup sûr, éprouvera tout d'abord un gros crève-cœur de voir priver son monument de l'un de ses plus puissants attraits. Mais il serait homme à comprendre mieux que personne qu'il y a là un intérêt majeur pour l'honneur de l'école française, et comme il est bien un peu pour quelque chose, lui aussi, dans la naissance de ces œuvres-là, il ne peut pas leur vouloir du mal. D'ailleurs, les répétitions parfaites qui seraient substituées à vos originaux laisseraient à son foyer toute sa pompe et son harmonie, et le sens décoratif dans lequel il l'a conçu.

Mais la question qui me préoccupe et qui n'est point si facile à résoudre, c'est celle du local nouveau qui recevrait l'ensemble immense de vos peintures. Ce local, je ne le vois pas bien clairement aujourd'hui, et demander en ce moment au pays, qui n'a pas encore repris l'équilibre financier qu'ont, pour longtemps encore peut-être, compromis nos malheurs publics, la construction d'une galerie spéciale ne me semblerait pas avoir grandes chances d'être acceptée par l'administration, laquelle a tant de ruines à réparer au Louvre, à l'Hôtel-de-Ville, un peu partout.

Vous avez pensé que les toiles de l'Opéra pourraient décorer une galerie qui serait consacrée à la sculpture moderne; et cette galerie, en effet, est bien utile, puisqu'à l'heure qu'il est notre pauvre sculpture craque à l'étroit dans un magasin indigne d'elle, au rez-de-chaussée du Luxembourg.

Mais je crois mieux m'intéresser que vous à la conservation de votre œuvre, en redoutant pour elle les rez-de-chaussée si humides, qui sont pourtant la place obligée des sculptures; et pour sauver vos peintures de l'enfumement des lumières, je ne les voudrais pas voir condamnées à périr par l'humidité au bout d'un court espace d'années. Jugez-en par les dégradations qu'ont subies les fresques de Romaneill au rez-de-chaussée du Louvre, et qui les ont déjà obligées, depuis deux siècles, à diverses restaurations complètes. Mais cherchez si, au Louvre, on ne pourrait point utiliser vos poétiques compositions comme plafonds et comme voussures dans la décoration des salles de l'ancien musée Campana, derrière la colonnade.

Cherchez si Lefuel ne pourrait pas, soit dans ses constructions nouvelles du Louvre, du côté du pavillon Marsan, soit dans le grand vaisseau de ce qui devait être la nouvelle salle des Etats, leur trouver une application digne d'elles. A défaut de ces emplacements, qui me séduiraient plus particulièrement, moi vieil enfant des musées, voyez donc si dans le nouvel Hôtel de Ville, Ballu n'aurait pas une galerie, pour laquelle ce serait une décoration toute faite et inespérée. Aidez-nous un peu à trouver cela.

» Vous savez mieux que nous-mêmes ce qui peut convenir à vos peintures comme jour et comme éloignement de l'œil. Votre œuvre vous secondera assez d'elle-même et c'est aux architectes à se la disputer.

» Votre cordialement dévoué,

» PH. DE CHENNEVIÈRES.

» 23 janvier 1876. »

Plus durables et moins sujettes aux injures des éléments sont habituellement les œuvres de la statuaire. Félicitons-nous de cette situation plus clémente, car le *Courrier de France* nous apprend que le monument funèbre qui doit être élevé dans la cathédrale de Nantes à la mémoire du général Lamoricière, est achevé.

Ce tombeau, élevé à l'aide d'une souscription qui a produit plus de 170,000 francs, fera pendant au tombeau de François II, œuvre de Michel Columb, le plus beau monument artistique de la cité bretonne; c'est l'œuvre de MM. Boitte, architecte, et Paul Dubois, statuaire. Du style renaissance le plus pur, il se compose d'une immense pierre tumulaire montée sur trois marches, un socle et un soubassement, le tout en marbre. Sur la pierre, le général est représenté couché, recouvert du drap mortuaire; cette statue, qui est en marbre blanc, est grande une fois et demie comme nature. Aux quatre angles du tombeau sont quatre grandes statues assises, en bronze, représentant la Foi, la Charité, le Courage militaire et la Méditation. Au dessous de la tête du général, un lion est sculpté dans le bas-relief, et sur les côtés sont des attributs et des scènes de la vie de Lamoricière. Enfin, le tombeau est recouvert d'un dôme en marbre surmonté par huit pilastres en marbre blanc et huit colonnes en marbre noir, partant du socle.

Les auteurs de ce mausolée en feront une exposition avant qu'il ne soit envoyé à Nantes. Nous ne doutons pas qu'elle ne fasse sensation à Paris dans le monde artistique.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ALMANACH DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE D'ILLE-ET VILAINE POUR 1876. Calendrier agricole par feu Bodin. In-12, 72 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; lib. Verdier.

ANNUAIRE DU PORT DES SABLES POUR L'AN 1876. In-12, 23 p. et 2 plans — Paris, imp. Gauthier-Villars.

COUP D'ŒIL SUR LA SITUATION ; par Constant Guimard. In-12, 24 p. — Nantes, imp. Boucherie et Cie.

ELUCUBRATIONS SCIENTIFIQUES; par Toussaint aîné. In-8o, 16 p. – Lannion imp. Manger ; Le Goffic.

GUIENNE (LA) ET LA GASCOGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — JEAN DE SILHON, l'un des quarante fondateurs de l'Académie (159.-1667), par René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique, correspondant du ministère de l'instruction publique. — Paris, Dumoulin, 1876, in-8o, 76 p.

Extrait de la *Revue de Gascogne.*

INDUSTRIE (L') HUITRIÈRE DANS LE MORBIHAN. Rapport dressé au nom de la commission du concours de Vannes; par E-.H. Hausser, ingénieur des ponts et chaussées. Avec vignettes et 5 pl. in-18 jésus, 156 p. — Paris, imp. Arnous-Rivière et Cie, lib. Dunod.

LETTRES SUR LE SALON DE 1875; par Stéphan Renal. Gr. in-18, 84 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier aîné.

OSTRÉICULTURE (L'), SON AVENIR ET SES PROGRÈS ; par A. de la Morvonnais, de la Société des agriculteurs de France. In-12, 35 p. —Vannes, imp. De Lamarzelle.

NARCISSE PELLETIER*

I

Première année de navigation de Narcisse Pelletier. — En 1858, il s'embarque sur le *Saint-Paul* pour un voyage de deux ans. — Arrivée à Bombay, à Hong-Kong. — Départ pour Sidney. — Naufrage sur l'île Rossel.

Narcisse Pelletier est né à Saint-Gilles-sur-Vie, département de la Vendée, le deux janvier mil huit cent quarante-quatre. Ses parents, honnêtes artisans de cette petite ville, prirent grand soin de sa première enfance et déposèrent dans son âme les bons principes dont ils étaient animés. Quand il commença à grandir, ils voulurent que son esprit ne restât pas inculte ; son temps se passa au foyer domestique, où il recevait l'éducation de la famille, et à l'école communale, où l'instruction primaire lui était donnée. Quand il sut lire, écrire et compter, quand il posséda quelques éléments d'histoire et de géographie, ils songèrent à lui donner un état.

Elevé en face de l'Océan, au milieu d'une population de marins, écoutant avec un vif intérêt le récit de leurs lointains voyages, il voulut lui aussi parcourir l'immensité des mers, et juger par ses propres yeux des merveilles qu'on lui racontait.

* Comme nous l'annoncions à la fin de notre chronique de janvier, notre collaborateur, M. C. Merland, veut bien nous offrir le début de la très-curieuse notice qu'il a écrite sur les dix-sept années passées chez les sauvages par notre compatriote Narcisse Pelletier. Ces deux chapitres inspireront certainement à nos lecteurs le désir de posséder cette relation, destinée à procurer quelques ressources à celui dont elle fait connaître les étonnantes aventures, et qui va bientôt être mise en vente. *(Note de la Rédaction.)*

Sa treizième année n'était pas encore accomplie, quand, le 12 mai 1856, il s'embarqua aux Sables, en qualité de mousse, sur le sloop *l'Eugénie*. Son premier voyage dura cinq mois. Le 15 octobre de la même année il débarqua à Luçon. Deux mois après, il passa à bord de la *Reine des mers,* mouillée dans le port de Bordeaux. Le 24 mai, le navire partit pour Trieste et revint en France après avoir visité les côtes de l'Illyrie ; il entra dans le port de Marseille le 29 juillet 1857.

Tout n'est pas rose pour un enfant qui, des douceurs qu'il trouvait à la maison maternelle, passe au rude métier de la mer. Sa santé, les premiers jours, se ressent vivement de l'influence d'un nouvel élément ; puis, il faut se soumettre à une discipline sévère, quelquefois brutale, se livrer le jour à un travail tout nouveau, veiller une partie des nuits, prendre bien garde à ne pas se laisser aller au sommeil, dans la crainte de corrections qui laissent quelquefois leur empreinte après elles.

Plus que tout autre, Narcisse Pelletier en fit la rude épreuve. Le second de la *Reine des mers* ne se contenta pas des admonestations et des châtiments ordinaires, il lui fit, d'un coup de couteau, une cruelle blessure.

Après un pareil acte de brutalité, il n'était pas possible à Pelletier de rester à bord d'un navire où l'on usait de tels procédés. Aussitôt que la *Reine des mers* eut touché terre, il abandonna son bord pour s'embarquer sur le *Saint-Paul,* commandé par le capitaine Pinard.

Cette fois, ce n'était pas d'un voyage de quelques mois qu'il s'agissait, celui-ci devait être bien plus long ; mais personne ne pouvait supposer que l'absence de Pelletier serait de dix-sept années. Le *Saint-Paul* partit pour Bombay, avec un chargement de vins ; de cette ville il fit voile pour Hong-Kong, où il allait remplir une mission d'une autre nature. Les mines d'or de Sidney étaient pour les Anglais une source de grandes richesses, mais, les bras manquant pour leur exploitation, c'est à la Chine qu'ils en demandaient.

Le capitaine Pinard fit appel aux intérêts des habitants de Hong-

Kong, leur présenta tous les avantages qu'ils pourraient tirer de travaux que les Anglais rémunéraient largement, et finit par recruter trois cent dix-sept coolis, qui se laissèrent séduire par l'appât d'une fortune prochaine. Pour cette opération, il avait fallu un mois, pendant lequel Pelletier était resté à bord sans jamais mettre le pied à terre.

Les Chinois furent entassés les uns sur les autres, et le *Saint-Paul* partit, l'équipage faisant entendre les chants les plus joyeux. Jusque-là tout s'était bien passé ; le voyage avait été des plus heureux, et aucun mauvais présage ne pouvait jeter l'inquiétude dans les esprits. Malheureusement un calme plat vint retarder et presque enrayer la marche du *Saint-Paul*. A bord, les provisions en vivres n'étant pas aussi abondantes qu'il l'aurait fallu pour nourrir toutes les bouches qui s'y trouvaient, force fut d'en diminuer la consommation, au grand mécontentement des coolis.

Quand le *Saint-Paul* se trouva en vue des îles Salomon, les sauvages du pays se jetèrent en grand nombre dans des pirogues, et s'en approchèrent. Malgré les signes amicaux qu'ils faisaient, nos marins, qui connaissaient leurs ruses et leur perfidie, n'étaient pas tranquilles, et se tenaient sur leurs gardes. Ces appréhensions n'étaient pas fondées; seulement, au lieu de provisions plus solides que les Français auraient été heureux de se procurer, les noirs ne leur apportèrent que des coquillages, qu'ils payèrent en mouchoirs et objets d'autre nature.

Cette faible ressource fut bien vite épuisée, et, comme le *Saint-Paul* était encore loin du terme de son voyage, il fallut diminuer de plus en plus la distribution des vivres. Les Chinois furent donc mis à la demi-ration. Une pareille mesure, que justifiait trop bien la nécessité des circonstances, fut très-mal accueillie par eux; ils poussèrent des cris furieux et menacèrent les Français d'une révolte. Que pouvait faire un équipage composé de vingt hommes seulement contre plus de trois cents forcenés ? Le capitaine prit son parti résolûment. Il devait doubler les îles Salomon : pour abréger sa route, il se décida, bien qu'elle fût moins sûre, à passer entre les îles et l'archipel de la Louisiade.

Le temps avait changé; au calme avaient succédé de grosses vagues ; un brouillard épais enveloppait le *Saint-Paul*, lui dérobait la vue du soleil, et ne permettait pas de faire le point. Trois jours se passèrent ainsi, sans que le capitaine pût bien connaître s'il était loin ou près de la terre.

Il croyait pourtant avoir dépassé l'archipel de la Louisiade et faisait force de voiles, quand le *Saint-Paul* vint heurter contre un banc de corail situé en vue de l'île Rossel, île qui fait partie de l'archipel. On trouve le récit de ce naufrage dans le *Tour du Monde*, année 1861, 2e semestre, page 81. Mais, comme il n'est pas entièrement conforme à celui que nous en a fait Pelletier, qu'il a été écrit en quelque sorte sous la dictée du capitaine Pinard, que Pelletier nous inspire toute confiance, il nous sera permis de le reprendre, en nous appuyant uniquement sur la version du jeune marin.

Il était une heure de la nuit, Pelletier était de quart avec le second, le capitaine dormait profondément. Une montagne se trouvait en face ; elle fut prise pour un grain. Le capitaine, en ayant été prévenu, eut la même pensée. Il ordonna de carguer les voiles, les perroquets, les cacatois, dans la prévision d'une pluie prochaine. Dans ce moment, on aperçut le rocher, sur lequel venait se briser la lame. Le capitaine veut virer de bord, il était trop tard ; son navire vient s'y heurter. Au bruit du choc, tous les passagers s'éveillent, montent sur le pont, font grand bruit, et, dans leur effroi, perdant la tête, gênent les manœuvres, qui bientôt deviennent impossibles. Une baleinière, mise à l'eau par le capitaine, est emportée et se brise contre le rocher. Il fallut attendre, au milieu des plus grandes angoisses. Au jour, le *Saint-Paul* s'étant mis de travers, les embarcations, une chaloupe et deux canots, purent prendre la mer.

A l'aide de ces embarcations, il devint possible de transporter tous les coolis sur un îlot voisin ; l'équipage ne s'y réfugia qu'après que le dernier passager y eut pris pied.

On était en face de l'île Rossel, et l'on apercevait parfaitement les naturels, qui, assemblés au nombre de dix seulement, faisaient

aux naufragés des signes amicaux. Ces hommes avaient un aspect tout particulier. Noirs, dans un état de nudité complète, les oreilles traversées par des cylindres de bois, la cloison du nez aussi traversée par un coquillage, une des dents de devant manquant, les autres, ainsi que les lèvres, noircies par l'usage du bétel, — un composé de noix d'arec et de feuilles de poivrier, qu'ils mâchent longtemps, avant d'ajouter à son action en portant sur leurs gencives une épaisse bouillie de chaux, — ils ressemblaient bien plus à des êtres infernaux qu'à des êtres humains. Effrayés d'abord par les cris des Chinois, ils n'avaient pas tardé à se rassurer en voyant que c'étaient des cris de détresse et non des cris de menace.

Toutes les tentatives pour remettre le *Saint-Paul* à l'eau étaient devenues inutiles ; à chaque instant, il éprouvait de nouvelles avaries, et l'on ne pouvait plus rester à son bord sans courir les plus grands dangers. La nuit qui suivit, ce navire fut complétement brisé.

Quoiqu'ils ne fussent nullement rassurés par les démonstrations amicales qui leur étaient faites, puisqu'ils voyaient maintenant qu'ils avaient devant eux une île de la Mélanésie, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient en présence des peuplades les plus inhospitalières du monde, le capitaine et l'équipage descendirent à terre. La nécessité les y forçait. On n'avait pu arracher aux débris du naufrage que quelques barils de farine, réduite en pâte par l'eau de mer, un peu de viande salée et des boîtes de conserves en très-petit nombre ; de plus, l'eau douce leur manquait totalement. Pour se défendre, en cas d'attaque, ils étaient munis de poudre et de fusils, mais ils n'avaient pas de capsules.

Le capitaine débarqua avec son équipage non loin d'un ruisseau et y établit son campement ; de là il pouvait voir les Chinois restés sur l'îlot.

Tant qu'ils ne furent qu'en petit nombre, les sauvages, loin de montrer des dispositions hostiles, apportèrent aux naufragés des cocos et quelques autres provisions alimentaires ; mais, la nuit, ayant fait de nombreuses recrues, ils se décidèrent, quand ils se virent les plus forts, à attaquer ceux auxquels tout d'abord ils avaient

tendu une main secourable ; ils profitèrent pour cela du moment où le capitaine, avec huit ou neuf de ses hommes, portait de l'eau aux Chinois. Armés de pierres de basalte, les seules armes qu'ils connaissaient, ils se précipitèrent sur les quelques malheureux qui restaient à terre. Le combat ne fut pas long, ou plutôt il n'y eut pas de combat. Enveloppés de tous côtés, ils furent tués ou faits prisonniers. Seuls, Pelletier et un novice échappèrent à leurs coups. En voyant que toute défense était impossible, ils se précipitèrent dans l'eau, et ne sachant pas nager, ils marchèrent vers l'îlot, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Les sauvages les aperçurent et leur lancèrent des pierres ; une de ces pierres atteignit Pelletier à la tête. Pendant ce temps-là, des pirogues cherchaient à leur couper la retraite. Ils allaient être victimes de la férocité des sauvages, quand une embarcation que montait le capitaine les recueillit et les conduisit sur l'îlot. Ils y arrivèrent sans être accompagnés des autres marins du campement, au grand étonnement des Chinois, qui ne savaient pas quel avait été leur triste sort.

Enhardis par ce premier succès, dévorant des yeux ceux qu'ils espéraient dévorer réellement, croyant qu'ils n'avaient aucun moyen de défense, les sauvages s'avancèrent contre l'îlot, les uns à la nage, les autres dans des pirogues. Ils étaient si nombreux que la mer en était toute noire.

Leur espoir fut déçu. A l'approche de l'ennemi, les marins, bien résolus à vendre chèrement leur vie, enlevèrent les cheminées des canons de leurs fusils, et pendant que l'un, portant son arme à l'épaule, ajustait celui qui s'approchait, un autre, un tison à la main, y mettait le feu. La fusillade, dans ces conditions, ne devait être ni bien vive, ni bien meurtrière ; elle suffit cependant pour mettre en déroute des hommes que l'explosion d'une arme à feu jetait dans la plus grande terreur.

Le danger était éloigné ; il était loin d'être conjuré. Presque sans ressources sur un îlot où les marins et les coolis étaient exposés à mourir de faim, n'étant pas en force pour attaquer les sauvages qui faisaient bonne garde, le capitaine Pinard n'avait qu'un parti à prendre : il fallait abandonner les Chinois sur l'îlot, aborder les

possessions anglaises les plus voisines, implorer leur secours, et revenir à la hâte à la recherche des malheureux qu'on allait laisser dans le plus grand dénûment. Il est dit, dans le *Tour du Monde*, que, cette résolution prise, elle ne fut mise à exécution qu'avec l'agrément des Chinois. Pelletier affirme le contraire, il assure que ce fut à leur insu et pendant qu'ils étaient plongés dans le sommeil, que ce qui restait de l'équipage monta dans la chaloupe. Lui-même n'avait été informé de rien, mais en voyant ce qui se passait, il s'élança à son bord, et partit avec ses camarades.

Le capitaine Pinard avait laissé aux Chinois la plus grande partie des vivres avariés qu'on avait pu sauver du naufrage, ainsi que les fusils et les quelques munitions qu'on en avait recueillis; faibles ressources, qui ne pouvaient, quelques privations qu'ils s'imposassent, les empêcher de mourir de faim que pendant une semaine au plus, qui ne leur permettaient pas non plus de tenter une descente sur la côte, et d'obtenir par la force les substances alimentaires qui leur manquaient.

Que devinrent ces infortunés? Succombèrent-ils à leur fatale destinée ou échappèrent-ils à leur triste sort? Cette fois, nous trouvons dans le *Tour du Monde* le récit fidèle de ce qui leur arriva; nous allons en donner un résumé succinct, nous réservant, dans le chapitre suivant, de reprendre celui que nous n'abandonnons que pour quelques instants.

Le 11 octobre, le *Prince of Danemark* recueillait à son bord les six hommes qui restaient de l'équipage du *Saint-Paul*. Voici ce qui leur était arrivé.

Six jours auparavant, croyant qu'un îlot qu'ils venaient d'aborder était inhabité, ils avaient halé leur chaloupe sur la grève, et en étaient descendus pour y passer la nuit. Quels ne furent pas leur surprise et leur effroi, quand, le lendemain, en s'éveillant, ils n'aperçurent plus de chaloupe! Ils comprirent bien vite, en voyant coupée la bosse qui l'attachait au rivage, que sa disparition ne tenait point à un coup de mer ou à un autre accident, mais que des mains étrangères en étaient seules coupables. Bientôt des indigènes s'avancèrent, les firent prisonniers, les dépouillèrent de leurs vête-

ments et les emmenèrent avec eux sur le continent. Gardés à vue dans un campement, ne recevant qu'une nourriture insuffisante et des plus frugales, ils étaient loin d'être tranquilles, quand le *Prince of Danemark* apparut à leur vue.

Aux signaux qu'ils firent, le capitaine Mac-Farlane, qui le commandait, comprenant qu'ils étaient prisonniers des sauvages, s'empressa de se rendre à l'appel qui lui était fait ; il traita de leur délivrance, et, moyennant rançon, obtint même que la chaloupe leur fût rendue.

Par suite de circonstances qu'il est inutile de rapporter, le *Prince of Danemark* n'arriva à Fort-de-France que le vingt-cinq décembre 1858.

Deux jours après, un navire, ayant à son bord le capitaine Pinard, en partait pour recueillir les malheureux naufragés. Mais plus de trois mois s'étaient écoulés depuis qu'ils avaient été abandonnés, et une grande inquiétude tourmentait tous les esprits. Elle n'était que trop bien fondée. Le cinq janvier 1859, les Français étaient près de l'île Rossel, et apercevaient, sur le récif où le *Saint-Paul* avait fait naufrage, son beaupré et sa poupe. Sur l'îlot régnait le silence de la mort.

Des recherches y firent bientôt découvrir les restes de deux cadavres, que recouvraient des cailloux et des débris de coquillages dont les Chinois s'étaient nourris.

Le lendemain, le commandant, ayant reconnu une rivière navigable, y vint jeter l'ancre, puis, armant en guerre quelques embarcations, il donna ordre à ceux qui les montaient de se mettre en communication avec les indigènes, d'agir avec une grande prudence, de prendre toutes les informations possibles, de tâcher enfin de sauver ceux qui avaient pu échapper à la terrible catastrophe du *Saint-Paul*.

Malgré les signes d'amitié qu'ils leur faisaient, les indigènes, à l'approche des Français, s'enfuyaient effrayés, abandonnant même leurs pirogues, que ceux-ci se donnaient bien garde de détruire.

Comme ils remontaient toujours la rivière, nos marins aperçurent un jeune homme nu, plongé jusqu'à mi-corps dans l'eau, qui, sans

proférer un seul mot, leur faisait des signes de détresse et de ralliement.

Cette manière de faire, si contraire à celle des naturels qu'ils avaient rencontrés jusque-là, leur fit penser qu'ils se trouvaient en présence d'un des naufragés du *Saint-Paul.*

C'était en effet un pauvre cooli, qui, aussitôt qu'il eut été recueilli par les nôtres, fit connaître, par un mot, le dénoûment lamentable du drame auquel il avait échappé : *All dead !* (tous morts), s'écria-t-il ; puis, à l'aide de signes et de quelques mots prononcés en anglais, il fit comprendre que lui et quatre de ses compagnons, dont l'un, croyait-il, était le maître charpentier du *Saint-Paul,* étaient les seuls survivants du massacre des blancs.

Connaissant toute la fourberie, la mauvaise foi et la cruauté des sauvages, les naufragés étaient restés sur leur îlot, tant qu'ils avaient pu trouver quelques aliments pour les nourrir. A l'aide de procédés ingénieux, ils étaient parvenus à se procurer de l'eau potable en recueillant celle qui leur tombait du ciel et la conservant dans des réservoirs improvisés. Ils avaient aussi emprunté leur nourriture aux bancs de coquillages qui touchaient l'îlot. Mais il vint un jour où tout leur manqua à la fois. Deux de ces malheureux étant morts de faim (ceux sans doute dont on avait trouvé les cadavres) et les autres étant menacés du même sort, il fallut bien répondre à des avances qu'on n'acceptait qu'avec une extrême réserve.

Les sauvages se présentaient à l'îlot en amis, n'emmenaient à la fois que trois ou quatre coolis, et, quand ils les avaient placés dans un lieu où les regards de leurs frères ne pouvaient pas pénétrer, et d'où leurs cris n'étaient pas entendus, il les massacraient avec un raffinement de cruauté horrible : pour attendrir leur chair, pour la rendre plus succulente, ils les tuaient à coups de bâton, massant de cette manière toutes les parties de leurs corps.

C'est ainsi que, successivement et à mesure de leurs besoins, ils sacrifièrent tant de victimes. Cinq hommes seulement, ayant été adoptés par des chefs, échappèrent à la mort.

Quelque indignation qu'ils ressentissent de cette féroce sauvage-

rie, les Français ne laissèrent point éclater leur colère ; ils avaient trop à cœur de sauver les malheureux dont l'existence venait de leur être signalée, pour ne pas dissimuler jusqu'à la fin.

Leur embarcation descendait la rivière pour rejoindre le navire mouillé à son embouchure, quant tout à coup ils furent assaillis par une grêle de pierres qu'accompagnaient des clameurs affreuses. Dans la crainte d'un abordage, ils se jetèrent sur leurs armes blanches, leurs fusils et leurs pistolets. Après quelques coups de feu, les sauvages, qui s'étaient cachés derrière des arbres pour éviter l'atteinte des projectiles, s'enfuirent en redoublant leurs hurlements. Nos hommes voulaient bien les poursuivre, mais, en approchant de son bord, la rivière cessait d'être navigable, et, l'ordre du commandant de ne pas s'aventurer dans une impasse étant formel, ils durent remettre au lendemain le soin de la vengeance. Des cris répétés, mêlés aux sons que produisaient les sauvages en soufflant dans une conque marine dont ils avaient fait une trompe, se firent entendre toute la nuit. Il était évident que c'était un appel aux armes, et que les anthropophages voulaient réunir toutes leurs forces pour l'attaque du lendemain.

Dans cette prévision, mes marins remontèrent de nouveau la rivière, bien décidés cette fois à exercer de terribles représailles, si les sauvages osaient prendre l'offensive.

Une des embarcations vint mouiller non loin d'un village où la veille on avait fait des tentatives d'entente qui n'avaient pas abouti. Attaqués, quand ils se préparaient à les renouveler, les hommes qui avaient mis pied à terre, gagnèrent leur bateau, et, rejoignant les autres embarcations, se dirigèrent du côté opposé. L'accueil qu'ils y reçurent fut loin d'être amical, mais ne prit pourtant pas tout d'abord le caractère de l'hostilité. Quoi qu'on fît pour que les sauvages rendissent les prisonniers du *Saint-Paul*, il fut impossible de les amener à composition.

En voyant que toutes nouvelles démarches resteraient vaines, le capitaine ne songea plus qu'à venger dans leur sang le massacre dont ils s'étaient rendus coupables.

Comme les embarcations se dirigeaient vers un village qui était en

vue, l'ennemi, du rivage où se trouvaient ses forces, lança sur elles, avec le bras, des pierres qui ne firent pas grand mal à ceux qui les montaient. Pendant ce temps, d'autres sauvages, une pique à la main, faisaient des gestes de défi, et leurs femmes, furieuses, frappant l'eau avec de longues perches et poussant des cris qui n'avaient rien d'humain, semblaient dire aux hommes qu'il ne fallait faire aucun quartier.

Les Français alors s'armèrent de leurs fusils, et, démasquant une pièce d'artillerie, firent feu sur leurs agresseurs.

Au bruit de cette détonation, les sauvages effrayés prirent la fuite, un cri de détresse remplaçant les cris de provocation qu'ils faisaient entendre quelques minutes auparavant; puis ils s'enfoncèrent dans les bois, sans que désormais on pût en apercevoir un seul.

Les Français débarquèrent au nombre de vingt hommes et se mirent inutilement à leur poursuite; ils ne purent pas les atteindre. Ils portèrent alors leurs investigations dans toutes les habitations du village, pensant, à la vue d'une croix peinte sur une tige qui traversait l'extrémité d'une perche fixée en terre, que ce village avait pu servir de prison aux naufragés et qu'ils y étaient peut-être encore. Leurs recherches furent infructueuses; seulement ils trouvèrent, entassés dans des greniers, tous les vêtements des Chinois massacrés, vêtements dont ils s'emparèrent. Ne pouvant pas se venger autrement, ils mirent alors le feu à toutes les cabanes du village, que l'incendie dévora en quelques instants.

L'expédition paraissait terminée sans avoir eu le résultat désiré; pourtant, avant de partir, les marins se portèrent de l'autre côté de la rivière, sans grande espérance d'être plus heureux. Ils ne virent personne; des gémissements lointains vinrent seuls frapper leurs oreilles. Les embarcations regagnèrent alors le navire, qui prit le large et fit voile pour Sidney.

Que sont devenus les quatre malheureux dont vainement on avait tenté la délivrance? Nul ne peut le dire, mais il y a bien lieu de craindre que les efforts faits pour les sauver n'aient eu un résultat tout opposé. Ce serait un miracle en effet qu'avec leur naturel vin-

dicatif et cruel, les sauvages, dans leur colère, n'eussent pas fait subir d'affreuses tortures à ceux qu'ils avaient épargnés jusque-là.

Maintenant faisons un retour en arrière et reprenons Pelletier au moment où il monte dans la chaloupe du *Saint-Paul*.

II

Arrivée à Flattery. — Pelletier abandonné sur cette terre. — Son désespoir. — Rencontre d'un naturel, qui l'adopte pour fils.

La chaloupe partit avec le reste de l'équipage du *Saint-Paul*, qui ne se composait que de neuf hommes seulement. Quoique réduite de plus de la moitié de son personnel, les vivres qu'elle emportait à bord étaient bien insuffisants pour une traversée de près de trois cents lieues. Ils consistaient en une douzaine de bottes de conserves, quelques kilogrammes de farine et une petite provision d'eau que contenaient trois paires de bottes de mer ; le reste et les deux baleinières étaient abandonnés aux Chinois.

Au jour, la chaloupe était dans un détroit en vue d'une île qu'elle aborda. L'équipage put s'y procurer une certaine quantité de coquillages. A trois heures du soir, elle reprit la mer et vogua un peu à l'aventure vers le sud, sans apercevoir aucune voile.

Au bout de deux ou trois jours, la petite quantité de denrées alimentaires que les marins avaient emportée se trouvait presque épuisée, il ne restait qu'un peu de farine, dont ils composaient une pâte avec de l'eau salée, pâte qu'ils faisaient sécher au soleil avant de s'en nourrir. Bientôt les souffrances de la faim commencèrent à se faire sentir. Pour apaiser ce besoin impérieux, le ciel leur vint en aide. Des oiseaux épuisés de fatigue s'appuyaient à bord et se laissaient prendre à la main ; mais comme les marins n'avaient point de feu, c'était encore à l'astre qui nous éclaire qu'était confié le soin de les rôtir. Seulement il lui fallait pour cela beaucoup plus de temps qu'on n'en met d'ordinaire, quand la cuisson du gibier est confiée à un fourneau ou à la broche d'un foyer. Après les avoir plumés, nos pauvres affamés les exposaient pendant trente heures aux ardents rayons du soleil, et c'est quand ils étaient bien des-

séchés, plutôt que cuits, qu'ils se les ingéraient dans l'estomac. N'ayant point d'engins pour la pêche, ils ne pouvaient se procurer les poissons que la mer nourrit dans son sein.

Pourtant ils auraient prolongé leur existence sans descendre à terre, si l'eau douce n'était pas venue à leur manquer complétement. Réduits, pour étancher leur soif, à boire de l'eau de mer et même de l'urine, ils se décidèrent à aborder la première côte qui se présenterait devant eux, au risque de tomber au milieu d'anthropophages et de n'échapper aux cannibales de la Mélanésie que pour rencontrer des monstres tout aussi horribles et tout aussi féroces. Deux hommes, dont l'un succomba quelques jours après, étant menacés d'une mort prochaine, l'hésitation n'était pas permise. Mieux valait braver tous les dangers que de rester plus longtemps dans une position aussi lamentable.

Après douze jours de l'attente la plus cruelle, on aperçut enfin, à la clarté de la lune, une montagne couverte de grands arbres. C'était le cap Flattery de la terre d'Endéavour, situé au nord-est de l'Australie. On l'aborda la nuit, et on se mit aussitôt à la recherche des aliments et de l'eau dont on avait si grand besoin. On n'en trouva qu'une petite quantité, que l'équipage se partagea.

Au point du jour, la présence des marins fut dénoncée par un chien qui s'avança sur eux en faisant entendre d'affreux hurlements. Ils l'assommèrent ; mais, comme ils n'avaient pas de feu et que le soleil ne pouvait pas le cuire ; comme, aussi, il leur répugnait de manger un animal immonde, qu'ils avaient encore plus soif que faim, ils le laissèrent sur place. Ils ne purent se procurer que des fruits encore verts et quelques coquillages. On vécut ainsi pendant trois ou quatre jours, mais, l'eau douce manquant de nouveau, il fut décidé qu'on retournerait au premier endroit où l'on en avait trouvé. Avant d'y être arrivés, des sauvages en grand nombre, armés de flèches, se montrèrent devant eux. Bien qu'ils leur fissent signe d'approcher, nos hommes en eurent peur et se hâtèrent de s'embarquer. Les sauvages, alors, leur décochèrent quelques flèches, qui ne les atteignirent pas.

La nuit venue, comme le besoin de la soif se faisait sentir plus

gards, et sa vue, qui s'étendait au loin sur la mer, ne découvrit aucune voile.

Pendant qu'il se berçait de décevantes illusions, la chaloupe était partie, l'abandonnant seul sur une terre inconnue. Maintenant qu'allait-il devenir? On comprend quelles durent être ses angoisses, quand on songe à la perspective qui s'offrait à sa pensée. Mourir de faim et de soif, devenir la proie des bêtes féroces ou être mangé par les sauvages, telle était l'épouvantable alternative qui paraissait réservée au pauvre enfant. L'âme la plus ferme en eût été profondément abattue. Narcisse Pelletier n'avait que quinze ans; il trouva dans sa foi la résignation et le courage. Il se jeta à genoux, implorant le secours céleste, demandant à Dieu, s'il devait mourir, de sauver son âme. Puis, se relevant après une ardente prière, il marcha devant lui, au hasard, sans but déterminé. Il ignorait même le nom de la terre que foulaient ses pas, et suivait l'empreinte de ceux que les indigènes avaient laissés sur le sable.

Le premier être vivant qui s'offrit à sa vue appartenait à la race canine. Les chiens sont très-communs sur la terre d'Endéavour; le plus grand nombre y vit à l'état sauvage, quelques-uns sont à l'état domestique. Celui qui s'approchait de Pelletier, en le flairant, était de ces derniers.

Mais le jeune mousse, qui plus tard fit sa connaissance, ignorait en ce moment qu'il eût devant lui un animal inoffensif. Redoutant son approche, il se mit en état de défense et le menaça du bâton qu'il avait à la main.

Le chien effrayé prit la fuite, et Pelletier, s'en voyant débarrassé, poursuivit son chemin. Ses yeux s'arrêtaient sur tous les arbres, dans l'espoir d'y trouver quelques fruits pour apaiser sa faim. Enfin il en aperçut un couvert de baies rouges auxquelles les naturels donnent le nom de *mongals*. Ces fruits n'étaient pas encore mûrs, et pour en faire une ample provision, il eût fallu monter dans l'arbre qui les portait, ce que Pelletier ne pouvait faire dans l'état de débilité extrême où il se trouvait. C'est à grand'peine qu'il parvint à en cueillir quelques-uns. Malgré leur mauvais goût, malgré

leur amertume, il les mangea avec avidité, et ses forces s'en trouvèrent un peu restaurées.

Il avait laissé la plage pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres. Non loin du rivage était une montagne dans laquelle on apercevait quelques chemins frayés; il s'y engagea, mais les épines dont ils étaient semés déchiraient ses pieds et ne lui permettaient d'avancer qu'avec une extrême difficulté. Quand l'obscurité fut venue lui dérober la vue du sentier qu'il parcourait, il renouvela sa prière à Dieu et s'accouda à un arbre pour y passer la nuit. Dans ce moment, une forte pluie tombait du ciel; ses vêtements, qui ne se composaient que d'un pantalon et d'une chemise, en furent bientôt traversés. Le lendemain, il se remit en route; mais il était dans un tel état d'épuisement que, malgré son courage, il ne pouvait pas désormais aller bien loin. C'est alors qu'il aperçut trois femmes entièrement nues, qui, l'ayant elles-mêmes remarqué, furent très-effrayées, prirent la fuite, se hâtèrent de rejoindre leurs maris qui se trouvaient dans les bois, et leur racontèrent la singulière rencontre qu'elles venaient de faire.

Quoique médiocrement rassuré à leur vue, Pelletier ne savait s'il devait se réjouir ou se désoler de leur disparition, puisqu'il était exposé à mourir de fatigue et d'inanition, si personne ne venait à son secours, quand, une demi-heure après, il entendit des pas lents qui s'avançaient vers l'excavation sablonneuse où il se trouvait. C'étaient deux hommes armés de flèches, qui marchaient avec une extrême précaution. Quand ils furent à sa portée, ils adressèrent la parole à Pelletier, lequel, bien entendu, ne les comprit pas. Ces deux hommes étaient d'un certain âge; l'un d'eux était horrible à voir, et, dans toute autre circonstance, Pelletier aurait cherché à se soustraire à son regard. Mais le moment était suprême, et d'ailleurs la fuite était devenue impossible. Il leur fit donc signe d'approcher. Voyant bien qu'ils n'avaient rien à en redouter, puisque c'était à peine s'il pouvait se tenir debout, ils se rendirent à son appel. Quand ils furent près de lui, Pelletier chercha à leur faire comprendre qu'il était abandonné et qu'il mourait de faim et de soif. Les

deux sauvages étaient beaux-frères; celui qui, tout à l'heure, allait être son père adoptif, ne fut pas mu seulement par le sentiment de la compassion, il mit certaines conditions à son assistance. Pelletier avait à la main une petite coupe en fer-blanc, il la lui demanda, et, l'ayant reçue, il la passa à son beau-frère. Comprenant que c'était un puissant moyen de séduction, Pelletier leur offrit en outre le mouchoir blanc qu'il possédait. De ce moment, l'alliance fut faite; elle ne devait jamais se rompre. En échange des présents qu'ils venaient de recevoir, ils lui donnèrent de l'eau, lui tendirent la main pour l'aider à marcher et cherchèrent à lui faire connaître qu'ils allaient lui donner à manger. Ils l'emmenèrent dans le lieu où leurs femmes se trouvaient cachées. *Maademan*, un des beaux-frères, en avait deux, une vieille et l'autre jeune, toutes deux enlevées à une tribu voisine. Il n'en avait point encore eu d'enfants. Quand elles se trouvèrent en présence du nouvel arrivant, elles furent épouvantées. Rien ne pouvait les remettre de la peur que leur inspirait une aussi étrange figure. Elles se demandaient quel homme ce pouvait être et quel motif l'amenait en ces lieux. Sans l'assurance que leur donnaient les maris que l'individu qu'elles voyaient ne leur ferait point de mal, qu'il n'y avait aucun danger à en approcher, elles se seraient enfuies de nouveau et se seraient cachées dans les bois.

Les deux sauvages s'empressèrent d'apporter à Pelletier des fruits, parmi lesquels se trouvaient des cocos que la mer avait jetés sur le rivage avec d'autres épaves. L'estomac du mousse était tellement fatigué, qu'il ne put supporter les cocos, et, comme les autres fruits étaient en quantité insuffisante, *Maademan* et ses femmes s'éloignèrent pour en faire une ample provision. Les femmes revinrent bientôt, apportant des fruits que Pelletier put digérer. *Maademan* ne rentra que le soir; il avait été sur la côte pour s'assurer que Pelletier était bien seul et qu'une embûche ne lui était point tendue. Quoiqu'il n'eût vu personne, il n'était pas tranquille. Aussi, dans la crainte d'une attaque nocturne, éloigna-t-il Pelletier du rivage, pour le faire coucher au milieu des bois.

Ils partirent ensemble et s'étendirent auprès d'un grand feu

qu'ils avaient allumé, comme ils ont l'habitude de le faire, moins pour se garantir du froid que pour éloigner les moustiques.

Au point du jour, pendant que Pelletier dormait encore, *Maademan* et son beau-frère se levèrent sans bruit, et le laissèrent plongé dans le sommeil.

Se trouvant seul à son réveil, Pelletier eut les plus sinistres pensées. Pourquoi ceux qui l'avaient si bien accueilli la veille, l'abandonnaient-ils le lendemain ? Les marques d'amitié qu'il en avait reçues n'étaient-elles point une feinte pour cacher leur jeu ? N'étaient-ils point partis dans l'intention de recruter des amis, de le tuer, de partager ses dépouilles, et peut-être de faire de son corps un grand festin? Ces pensées traversant son esprit, il fondit en larmes et invoqua encore la protection divine.

Le mousse se trompait; les deux sauvages, au contraire, étaient animés des meilleures intentions; ils ne s'étaient absentés quelques instants que pour aller chercher son déjeuner, déjeuner qui devait se composer de fruits, qu'ils avaient mis en terre pour hâter leur maturité.

Pelletier s'était levé à son tour et parcourait les bords de la côte sans voir personne. Ses deux compagnons de nuit qui l'avaient aperçu, lui faisaient bien des signes d'amitié, il ne les voyait pas. Quand il les eut reconnus, il y répondit de son mieux, et, de part et d'autre, on s'empressa de se rapprocher. Une fois qu'ils l'eurent rejoint, les sauvages donnèrent à Pelletier autant de fruits qu'il en avait besoin, et *Maademan*, qui n'avait point de famille, l'adopta pour fils et lui donna le nom d'*Amglo*. Les trois femmes vinrent à leur tour, et Pelletier, voulant payer à sa nouvelle famille la dette de la reconnaissance, l'emmena au lieu où l'équipage était allé se désaltérer, lieu où il avait laissé quelques couvertures. Les sauvages s'en emparèrent en poussant des cris de joie, et en renouvelant à Pelletier les démonstrations les plus amicales. Devant des témoignages affectueux de la sincérité desquels il ne pouvait plus douter, toute crainte fut bannie de son cœur. Comme il était encore bien faible, *Maademan* voulut qu'il gardât le repos pendant deux jours; il le confia aux soins de ses femmes, et fut informer sa tribu, qui,

dans ce moment, stationnait à deux ou trois lieues plus loin, de l'adoption qu'il venait de faire. A son retour, Pelletier ayant repris ses forces, tous se mirent en marche vers le point de la côte où la tribu se trouvait assemblée.

Chemin faisant, *Maademan* et son beau-frère avaient, avec leurs flèches, fait ample provision de poissons. Ils en servirent à Pelletier, qui ne s'en trouva pas trop mal. Il lui fallut pourtant assez longtemps pour s'accoutumer au régime alimentaire des sauvages. Il finit par s'y faire, et peu à peu les forces et la santé lui revinrent complétement; peu à peu encore, il prit toutes les habitudes de ceux avec lesquels il vivait. Au bout de quelque temps, il ne s'en distinguait plus que par la couleur de sa peau, par le pantalon et la chemise qui couvraient son corps. Ce dernier signalement ne tarda pas à disparaître. Un jour qu'il se baignait, les sauvages déchirèrent ses vêtements et s'en partagèrent les lambeaux pour orner leur front.

Le voilà donc, lui aussi, à l'état primitif; ce n'est plus du mousse Narcisse Pelletier que nous allons avoir à parler, mais d'*Amglo*, citoyen de la tribu de *Ohantaala*. Sa personnalité disparaîtra souvent pour faire place à l'histoire des mœurs, des habitudes, des croyances de peuplades chez lesquelles la civilisation n'a pas encore pénétré. Curieuse étude, dont jusqu'à ce jour les éléments nous avaient manqué et qui est bien propre à attirer l'attention publique.

C. MERLAND.

LA LÉGENDE DES ILES

Le voyageur qui a quelquefois visité le cours gracieux et pittoresque de l'Erdre, n'a pas laissé que d'admirer cette large nappe d'eau, connue sous le nom de *Mazerolles*, à mi-distance entre Nort et Sucé, ainsi que ces deux îlots, situés à l'entrée du bassin, l'un plus étendu, mais moins apparent, appelé *Saint-Denys*, et l'autre occupant le milieu du lit de la rivière et nourrissant deux vieux chênes. Si, frappé par le charme du paysage, il s'est pris à questionner quelque riverain pour avoir un renseignement topographique, celui-ci sans doute n'aura pas manqué de lui faire connaître la tradition populaire du pays sur les origines de ces lieux. Le récit du riverain, que nous résumons, a quelque chose de la légende et de l'histoire en même temps; c'est ainsi du moins que nous l'apprécions, nous, qui tout enfant l'avons entendu sur les genoux d'une mère, et qui plus tard l'avons contrôlé par nos recherches archéologiques.

Cette vieille histoire légendaire, que tout le monde à Sucé peut redire à qui veut l'entendre n'est pas dépourvue de vraisemblance : le merveilleux, qui y joue un certain rôle, n'enlève rien à son charme ; nous croyons au contraire que ce merveilleux est la cause de son crédit et de sa popularité parmi nous. La religion, pour ainsi dire infiltrée dans notre sang, tient toujours une large place dans les souvenirs d'autrefois : ainsi chaque paroisse, chaque monastère,

chaque chapelle a son histoire embellie par la piété de nos pères. Notre âge sceptique, matériel et impie, ne sait plus goûter le doux parfum de ces heureux temps.

Le paysage de Mazerolles s'harmonise parfaitement avec la *Légende des Iles*. Les amateurs de la belle nature connaissent, sinon de leurs yeux, du moins par ouï-dire, les charmants coteaux qui bordent l'Erdre, ses vallées verdoyantes, ses villas gracieusement assises, ses anses tapissées de nénuphars, ses sinuosités imprévues, ses horizons superposés, en un mot, tout ce qui lui a mérité sa réputation. Mais ici la nature a changé complétement d'aspect : les collines s'écartent, et leurs sommets embrumés ne paraissent plus dans le lointain que comme des nuages de vapeur légèrement teintés de l'azur du ciel. On se croirait transporté sur le bord de quelque lac de la Suisse, en contemplant cette immense nappe d'eau qui mesure plus de quatre lieues de périmètre en hiver. Il y a donc là un contraste frappant avec ces rives escarpées que l'Erdre présente sur presque tout son cours.

Pourquoi la rivière a-t-elle ici étendu son lit dans de telles proportions pour former ce bassin et les deux îlots qu'il renferme? C'est que, vous dira-t-on, il y avait là jadis (sans vous déterminer l'époque précise), une immense forêt qui a été subitement déracinée et submergée par une permission de Dieu. Les fouilles qui ont été faites à plusieurs reprises dans ces marais, viennent confirmer cette croyance populaire de nos riverains. Des arbres, couchés dans toute leur longueur, ont été trouvés à quelques pieds de profondeur, soit sous les eaux stagnantes du bassin, soit sous l'épaisse couche de tourbe. Ces arbres paraissent assez bien conservés, si l'on excepte l'écorce et la première enveloppe de l'aubier; la couleur est d'un noir d'ébène. Ce qui prouverait que l'inondation fut soudaine, ce sont ces instruments de bûcheron, ces pièces de bois à demi-équarries, que l'on a également trouvés.

Qui aurait occasionné cet envahissement? L'histoire de notre province n'en peut dire ni la cause, ni l'époque. L'exhaussement du niveau de l'Erdre par saint Félix, pour y établir les moulins de Bar-

bin, ou quelque grande inondation, comme serait celle de 1234, pourrait, à la rigueur, fournir quelques explications : encore ne satisferaient-elles pas. Il faut donc ajouter un peu foi à la légende suédenne.

Il y a bien longtemps, dit-elle, bien longtemps, florissait un monastère de filles, bâti au milieu de la forêt de Saint-Denys, dans une retraite profonde, où les saintes religieuses vivaient complétement cachées aux regards indiscrets et profanes du monde. La forêt était épaisse et vaste ; un petit ruisseau qu'un enfant eût facilement traversé, passait non loin du monastère : c'était l'Erdre ancienne. Un jour donc, une de ces recluses, plongée dans la méditation, se promenait à travers les bois environnants : plusieurs heures s'étaient déjà écoulées, sans qu'elle en eût conscience ; ainsi elle marchait toujours sous le charme de ses pensées. Tout à coup elle revient à elle même, et regarde autour d'elle : plus de sentier battu. Elle prête l'oreille : le tintement de la cloche du couvent qu'elle connaît si bien ne se fait plus entendre au milieu du vague bruissement des feuilles. Ajoutez que, le jour baissant, les ténèbres menacent de l'envelopper. Saisie d'effroi, la pauvre égarée s'aventure dans une direction quelconque : l'orientation lui est impossible. Longtemps ainsi elle porte ses pas à travers l'épaisseur de la forêt, sans retrouver un chemin, une éclaircie, un point de repère enfin, qui puisse lui donner quelque espoir de retour. Mais voilà qu'elle croit entendre un bruit progressif, dont elle ne se rend pas bien compte ; attentive, elle écoute... c'est bien quelqu'un qui s'avance vers elle. Fixant son regard, elle cherche à pénétrer l'obscurité du crépuscule et l'ombre des bois. Peut-être, se disait-elle, serait-ce une de mes sœurs envoyée à ma recherche ?... Elle voit distinctement les formes... d'un homme. La vierge timide en est épouvantée et, craignant pour sa vie, elle se précipite dans une direction opposée, déchirant sa longue robe aux ronces et aux broussailles. Eperdue, folle de crainte, il lui semble que les forces lui manquent. Sans ralentir sa fuite, elle se détourne furtivement pour s'assurer si on l'avait aperçue et si on s'était mis à la poursuivre. L'inconnu

est à quelques pas d'elle seulement : il va l'atteindre... L'émotion la trahit : elle tombe à genoux, et, levant ses yeux au ciel, elle s'écrie : « Sainte Mère de Dieu, sauvez-moi !... » Entre la crainte et l'espérance, elle se voile aussitôt après la face de ses mains et se prosterne à terre entre deux gros chênes, pour se dissimuler. L'homme malintentionné, qui la suit de près, se réjouit déjà d'atteindre sa victime. Mais soudain de grandes eaux fondent sur lui en bouillonnant et en déracinant les arbres : la forêt n'est plus qu'un lac.

Qu'est devenue la jeune fille ? Sa prière a été exaucée : la Mère de Dieu l'a tirée du danger. Reprenant ses sens, troublés par la peur, elle se relève timidement et regarde autour d'elle. Plus de forêt !... Rien qu'un lac !... Il n'y a d'épargné que le petit espace où elle s'est réfugiée, quelques mètres à peine du terrain qui entoure les deux chênes protecteurs, témoins du miracle. Elle s'explique aussitôt le prodige : son ravisseur est englouti et elle est sauvée par une protection toute spéciale de la Reine des Vierges. Sur l'autre rive, elle aperçoit à découvert sa chère retraite, qu'elle ne croyait plus revoir.

Ainsi cette pieuse légende donne une explication à la plaine et aux deux îles de Mazerolles.

Il ne faudrait pas omettre ici que la tradition s'est conservée, sous une autre forme, un peu différente de celle que nous venons de raconter ; mais cette version est moins populaire. En effet, selon cet autre récit, les deux îles marqueraient l'emplacement de deux monastères, l'un de filles, à N.-D. de Mazerolles, et l'autre d'hommes, à Saint-Denys, lesquels, s'étant rendus indignes par leur relâchement, auraient été victimes d'une vengeance céleste par une inondation subite. La crédulité des riverains va jusqu'à dire qu'il y a, au milieu de la plaine, une grosse cloche que, par des nuits de tempête, on a entendue sourdement sonner sous les eaux.

Rien ne rappelle aujourd'hui, du moins d'une manière bien positive, ces antiques souvenirs. Mais hâtons-nous de dire qu'on a négligé jusqu'ici d'y pratiquer des fouilles sérieuses. Vers 1785, 1810 et 1890, quelques recherches ont été tentées sans persévérance par

les propriétaires successifs de Saint-Denys. On a trouvé quelques carreaux de maçonnerie avec des ossements : point d'inscription de nom ou de date. Nous croyons que ces restes appartiennent aux huguenots, comme nous nous proposons de le démontrer.

L'acte le plus ancien relatif à cette terre, que nous ayons rencontré dans nos scrupuleuses et constantes investigations, remonte à l'année 1259. D'après ce précieux document, l'île de Saint-Denys faisait alors partie du bénéfice abbatial de Saint-Gildas-des-Bois. Les moines de ce monastère, au nom de leur abbé, projettent une transaction avec l'évêque de Nantes, par laquelle ils lui céderaient cette propriété jointe à la métairie d'Onglette et à la chapelle de Saint-Jacques, dite de Bref-Chaland, en échange d'une maison située à Nantes, dans la rue Perdue, où ces moines avaient intention de s'établir.

De ce fait historique, consigné dans les *Preuves* de D. Morice et extrait des *Actes* de l'Eglise de Nantes [1], il faut nécessairement conclure que l'île Saint-Denys, au XIII^e^ siècle, était encore propriété de religieux ; ce qui donne quelque vraisemblance à l'existence antérieure d'un monastère en ces lieux. A l'époque de l'échange entre l'évêque et l'abbé, il ne devait y avoir que des ruines ; ces restes de constructions anciennes donnent raison à l'étymologie du mot *Mazerolles*, qui vient du latin *Maceriolæ* (diminutif de *Maceries*, muraille) [2].

Pourquoi aucun vestige, pas même une pierre, n'est-il demeuré jusqu'à notre temps? C'est que le marteau sacrilége de la prétendue Réforme a passé par là. D'après une décision prise dans un synode national de la secte calvinienne, on fit connaître que « les

[1] *Quod cùm haberemus quamdam capellam sancti Jacobi de Bref-Chaland* (elle existe encore aujourd'hui), *cùm medietaria* (L'Onglette), *juxta eam sita, et insulam quæ dicitur insula Dyonisii cum suis pertinentiis in parochia de Suceio sita...*

Febr. an. gratiæ, 1259.

D. Morice, *Preuves*, col. 952, tome I.

[2] Selon l'explication de l'érudit M. Redet, ancien archiviste de la Vienne, actuellement chargé de la rédaction d'un dictionnaire topographique du département.

» seigneurs et gentilshommes qui ont des chapelles et des églises » où se dit la messe, ne pouvaient pas en bonne conscience faire » rétablir lesdites chapelles et églises. » Conformément à cette décision, Mme la marquise de la Muce-Ponthus, dame de Saint-Denys, d'Onglette et de Mazerolles, ne dut pas se faire un scrupule de disperser tout ce qui rappelait une fondation de l'Eglise catholique. Ce qui rend incontestable cette profanation, c'est qu'à l'exemple des Rohan de Blain, seigneurs de Procé (en Sucé), qui firent disparaître la chapelle de ce château, la dame de Ponthus, passionnée pour la prétendue réforme, convertit l'île de Saint-Denys en un *cimetière* pour y enterrer ses coreligionnaires, ruina de même la chapelle d'Onglette et fit fermer celle de Saint-Jacques, toutes deux voisines de l'île. Saint-Denys devint donc, au milieu du XVIIe siècle, ce qu'on appelait, à l'époque, un *huguenotier*.

Les calvinistes chassés par la révocation de l'édit de Nantes évacuèrent complétement notre territoire paroissial, où ils avaient eu leurs forteresses, leurs gentilhommières, leur consistoire et leur temple. En partant ils ne nous ont laissé que les ossements de leurs morts. Dès lors l'île devint déserte et demeura en cet état d'abandon pendant de longues années. Au siècle dernier, on la défricha pour y planter une vigne. Aujourd'hui, c'est une île vraiment enchantée : un gracieux chalet à la chinoise se laisse voir à travers un rideau de peupliers ; parc, pelouses, jardins, tout ce qui fait le charme d'une villa, embellit ce délicieux séjour.

L'îlot de Mazerolles, beaucoup moins étendu que Saint-Denys, porte toujours les deux chênes miraculeux de la légende. A l'ombre de leur feuillage est suspendue une statue de la Vierge, protectrice de ces lieux, invoquée dans le pays sous le titre de Notre-Dame de Mazerolles. Il s'y faisait autrefois de nombreux pèlerinages pour obtenir la guérison des fièvres paludéennes. Avant la confiscation des biens ecclésiastiques, en 1790, cette propriété dépendait des regaires, comme toute la paroisse de Sucé, dont l'évêque était seigneur châtelain. Il y a quelques années seulement, l'État, sur la proposition de la municipalité communale, la vendit à un particulier.

C'est une faute regrettable. La position du lieu, au dessus de toute valeur, et les souvenirs religieux qui s'y rattachent, auraient dû déterminer l'administration départementale à ne pas violer cette terre tout à la fois ancienne et sacrée.

Maintenant que vous connaissez la *Légende des Iles* et un peu leur histoire, elles auront pour vous plus d'intérêt et de charmes encore. La large nappe des eaux, les horizons fuyants, la solitude des lieux, les deux arbres de la Vierge, chaque détail du site enchanteur de Mazerolles rappellera en votre esprit les souvenirs de la forêt et des monastères. En passant vous jetterez un salut à Notre-Dame et à saint Denys, et vous leur demanderez une protection toute spéciale pour le batelier surpris sur la plaine par la nuit noire ou le grand vent.

L'abbé P. Grégoire.

ÉTUDES HISTORIQUES ET RELIGIEUSES

—

Mgr COSPÉAN*

ÉVÊQUE DE NANTES

1571-1645

Pendant que Jansénius faisait des recrues parmi des ecclésiastiques plus ou moins entachés des erreurs de Baïus et même de Luther et de Calvin, en Angleterre et en Hollande, où il opposait le clergé séculier aux réguliers, Saint-Cyran, non content de surprendre les faveurs de quelques prélats, voulait surtout gagner des ordres et des congrégations en corps, comme cela résulte des lettres de Jansénius à Saint-Cyran [1], afin d'opposer à Rome un parti nombreux et formidable. Si encore la cabale n'avait pas pris à tâche de réduire les communautés les plus régulières ou les plus réformées, mais le masque de la vertu était nécessaire à ses fins.

Il ne lui importait pas moins de rechercher les talents et la capacité. Sous ce double rapport, la compagnie de Jésus et la congrégation de l'Oratoire se distinguaient alors en France parmi tous les instituts.

Le parti n'eut pas même la pensée de gagner les jésuites en corps, soit parce qu'ils étaient particulièrement dévoués au Saint-

* Voir la livraison de mars, pp. 202-215.

[1] *Lettres de Jans. à Saint-Cyran*, 23e et 24e.

Siége, soit parce que, destinés dès leur origine à combattre en tout lieu le luthéranisme et le calvinisme, ils connaissaient trop bien ces erreurs, pour qu'elles pussent échapper à leurs regards, de quelques voiles et de quelques noms qu'elles se couvrissent.

La secte se retourna donc du côté de l'Oratoire. L'abbé de Saint-Cyran procéda avec le pieux instituteur de cette congrégation, comme autrefois Pélage avec saint Augustin, surprit son estime et sa confiance à la faveur des dehors du zèle et de la vertu. Il affectait, en outre, un vif intérêt pour la propagation de son institut. Jansénius, qui fit d'abord établir dix de ces Pères à Louvain, travaillait de tout son pouvoir à leur procurer des établissements dans les autres bonnes villes de Flandre et les assurait qu'avec le temps il ferait tomber entre leurs mains toute l'éducation ecclésiastique des Pays-Bas [1]. Cependant il ne s'expliquait pas trop encore sur ses vues, si ce n'est avec ses amis et ses affidés. Son but réel était d'opposer partout les oratoriens aux jésuites et de leur faire adopter ce qu'il appelait l'esprit hiérarchique, c'est-à-dire une antipathie mortelle pour les réguliers, avec un dévouement aveugle aux ecclésiastiques de son parti. Mais le vertueux général de l'Oratoire était aussi éloigné de cette basse jalousie que sincèrement attaché à la chaire de saint Pierre et à la croyance commune de l'Église.

Il était encore grand supérieur des carmélites [2], ce qui lui attira une affaire pour laquelle il eut besoin du secours de l'abbé de Saint-Cyran, qui fut très-heureux de le lui accorder pour se l'attacher de plus en plus. Jansénius se montra aussi, à cette occasion, *non-seulement* prodigue d'approbations vis-à-vis des écrits du P. de Bérulle, mais encore empressé à propager sa compagnie dans toute la Hollande.

Un nouvel orage éclata en 1622 contre le P. de Bérulle, à l'occasion de son livre des *Grandeurs de J.-C.*, et aussi à l'occasion des efforts qu'il tenta pour séparer les carmélites françaises de la di-

[1] Henrion. *Hist. de l'Egl.*, t. VIII, p. 414 et suiv. Lettre 63e. — Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, t. XI, p. 87.

[2] Il les avait amenées d'Espagne en France.

rection des Pères de leur ordre. Les jésuites furent mêlés dans cette affaire et prirent parti contre Bérulle. Quant à l'évêque de Nantes, il prit la plume dans cette circonstance pour défendre son ami et composa à ce sujet une petite brochure de quinze pages. Il l'adressa au cardinal Bentivoglio, sous ce titre : *Reverendissimi domini Philippi Cospeani, Nannetensium episcopi, ad illustrissimum cardinalem Bentivolium, Galliarum protectorem, pro reverendo patre Berullio epistola apologetica.* Voici un extrait de cette apologie qui se trouve au bas d'une lettre du P. de Bérulle au cardinal de Richelieu [1] : « L'expérience m'apprend qu'il n'est rien dans la nature de si sacré qui ne puisse être profané. Celui qui vous remettra ma lettre vous désignera les deux religieux, qui non-seulement déshonorent leur propre ordre, mais même outragent la sainteté des autres, en accusant notre R. Père de Bérulle d'hérésie et d'impiété ; cet homme, que Dieu a donné à ce siècle comme le plus rare modèle de la piété chrétienne, qui, pour combattre et détruire l'hérésie, n'a pas eu d'égal en France depuis vingt ans. Le cardinal du Perron m'en a rendu ce témoignage. Ce même cardinal disait en effet bien souvent : « Si vous voulez convaincre des hérétiques, envoyez-les-moi; si vous voulez les convertir, envoyez-les à l'évêque de Genève; mais si vous désirez les convaincre et les convertir, adressez-les à M. de Bérulle. »

Le fondateur de l'Oratoire a lui-même rendu compte de ce fait dans une lettre écrite de sa main au cardinal de Richelieu.

Il s'y exprime dans ces termes assez vifs :

« A Bordeaux, ils (les jésuites) avoient formé le dessein de me rendre suspect d'hérésie en assemblée publique, sur le sujet d'un papier de dévotion que j'ai fait imprimer depuis pour anéantir cette accusation, lequel papier a été approuvé de plusieurs prélats, docteurs et religieux de grand nom et mérite. Mais ce coup leur ayant manqué par l'arrivée inopinée de M. l'évêque de Nantes, ou plutôt par la providence de Dieu, qui veille sur les siens ; et comme ils

[1] *Annales de la Société des soi-disant jésuites* (par un janséniste anonyme), t. II, p. 734 et 735.

répandoient par les maisons la même accusation, cela obligea Monsieur de Nantes, d'aller dans leur collége et de leur faire entendre que, s'ils ne cessoient de parler ainsi, il était obligé, ayant approuvé mon livre, de monter en chaire pour le soutenir publiquement à l'encontre d'eux.

» Je ne veux point rapporter tout ce qu'ils ont fait à Bourdeaux, à Xaintes, à Limoges et à Bourges; ce sont choses plus dignes de larmes que de paroles. Je dirai seulement que le désir que j'avois de vivre avec eux en repos, respect et charité, me faisoit les introduire, employer et autoriser plus que moi-même dans tous les monastères de carmélites qu'il a plu au Saint-Père de nous commettre, et ils se sont servis de cet accès que je leur donnois pour exciter contre nous cette division que vous savez. On estimeroit et on appelleroit cela dans le monde une perversion insigne, fondée sur calomnies et encore contre une personne qui ne les a jamais desservis qu'en fondant l'Oratoire par commandement de Sa Sainteté. Et ils ont maintenu cette division et l'ont portée dans les extrémités qui sont connues à la France, à l'Italie et à la Flandre. Les pères Carmes se retirent pour obéir au Pape ; ceux qui étoient auparavant cachés sous leur manteau ont paru alors publiquement, soutenant seuls les excès et les violences de cette cause tant de fois condamnée par Sa Sainteté.

» Depuis peu de mois, trois d'entre eux, à Metz, à Lyon, à Nevers, y voyant de nouvelles supérieures, les ont été trouver exprès pour les solliciter de recommencer cette faction assoupie; et, espérant qu'elles seroient d'un avis différent aux supérieures précédentes, ils ont essayé d'effrayer ces âmes par des raisons *de conscience et de théologie.* Ce qui est bien étrange, après tant d'excès passés et intolérables, après tant de commandemens de Sa Sainteté qui ne reçoivent pas d'excuses en leurs personnes, en la condition de cette affaire qui ne les touche en rien. Car quel intérêt ont-ils de s'en mêler, sinon en tant qu'ils pensent nuire à l'Oratoire, puisque ces âmes ne leur sont point commises ?... Quelle violence ne témoignent-ils pas par cette conduite, puisque les pères Carmes qui étoient

seuls excusables de s'en mêler, délaissent ces mauvaises affaires, et ceux qui n'ont aucun droit de s'en mêler recommencent plus que jamais leurs poursuites ! Quel prétexte et quelle excuse ont-ils, puisque c'est contre leur propre usage et maxime ? car ils publient partout que les religieuses sont mieux hors de la conduite des religieux. En Flandre, suivant leurs maximes, ils sont cause que de cinq monastères deux se sont soustraits des Carmes ; et en France ils les veulent tous donner aux Carmes, parce que le supérieur de l'Oratoire est un de ceux qui en ont soin.

» J'omettois de dire qu'un de ceux avec qui j'avois toujours vécu avec un respect et une confiance particulière depuis longtemps, a sollicité M. Duval de se séparer d'avec nous en la conduite des Carmélites, afin de donner plus beau jeu aux pères Carmes par ce divorce. C'est ce que M. Duval m'a dit lui-même de sa propre bouche.

» Signé, Pierre de Bérulle, prêtre de l'Oratoire de Jésus.

» Ce 23 décembre 1623, surveille de Noël. »

On voit, par cette date certaine, que le P. de Bérulle n'attendit pas une dizaine d'années en patience avant de se justifier, comme le dit M. Livet [1].

Les Jésuites, de leur côté, lui reprochaient de ne pas répondre aux procédés qu'ils avaient eus à son égard *en lui ouvrant toutes leurs maisons.*

Le P. de Bérulle, n'étant pas d'un caractère bien tranché, mais de ces hommes qui veulent tout ménager et ne froisser personne, a été jugé fort diversement, et son malheur, comme le reconnaît l'abbé Houssaie (pièces justificatives), est d'avoir été canonisé par des panégyristes outrés et par les ennemis de l'Eglise.

Ceux qui voudraient le mieux connaître liront avec profit :

1° L'*Histoire du Jansénisme*, ouvrage posthume du P. Rapin, publié dernièrement par l'abbé Domenech, depuis la page 120 à 210 et 231 passim ;

[1] *Revue de l'Ouest*, févr. 1854, p. 236.

2° Les *Mémoires de Richelieu*, édit. Petetot. T. V., p. 75, 76.

3° Les *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus*, publiés à Poitiers, en 1864, par le P. Carayon. T. III, p. 10 et suiv. Il faut lire cependant avec précaution ce Père, dont quelques corrections ont été redressées par l'abbé Houssaie ;

4° *Le Père de Bérulle et les premières Carmélites de France*, par l'abbé Houssaie, du clergé de Paris, livre publié en 1872, p. 505 et suiv., sans parler d'autres ouvrages sur le fondateur de l'Oratoire.

Il nous a paru nécessaire de donner ces détails sur le P. de Bérulle, à cause de la liaison qu'eut avec lui Mgr Cospéan, qui fit aussi son oraison funèbre [1]. Bien qu'il eût été à désirer que le cardinal eût une conduite aussi ferme que celle de saint Vincent de Paul envers les auteurs du jansénisme, sa foi demeura néanmoins trop pure pour que cette liaison pût donner lieu de suspecter celle de l'évêque de Nantes.

Celui-ci paraît aussi avoir été en assez bons termes avec Mgr Camus, évêque de Belley, mais rien n'indique qu'il l'ait approuvé dans ses compositions littéraires et dans ses sorties contre les réguliers.

Et, chose singulière, le P. Carayon, qui s'est montré plus que sévère à l'endroit du P. de Bérulle, témoigne de l'indulgence pour Mgr Camus, peut-être parce qu'il n'a pas été épargné par un grand nombre. Voici ce qu'il en dit :

« L'évêque de Belley a prononcé beaucoup de panégyriques et personne n'a songé à faire le sien : tout au contraire, bien des écrivains ont mal parlé de lui, et, nous devons le dire, toutes ces plumes n'étaient pas tenues par des ennemis de l'Eglise. On a même voulu faire de Jean-Pierre Camus un des héros de Bourg-Fontaine ! *Les accusations sont restées sans preuves.* Quand nous verrons un évêque, le disciple et l'ami de saint François de Sales, convaincu d'avoir pactisé avec les jansénistes et les ennemis de l'Eglise, nous le leur abandonnerons. En attendant, nous le tiendrons pour un honnête homme, digne de l'amitié de son maître et de l'épiscopat.

[1] Manuscrit conservé dans les archives de l'Oratoire.

» L'évêque de Belley s'est fait des ennemis; sa plume comme aussi sa langue allaient un peu trop vite et mordaient assez souvent dans le vif. Ses bons mots, ses romans, ses satires contre les moines mendiants et vagabonds, empêchaient beaucoup de gens de lui pardonner ses défauts en considération de son zèle et de ses grandes qualités. Aidé par sa prodigieuse mémoire, il faisait pleuvoir les discours et les livres sur ses contemporains, ébahis de sa fécondité; cette mémoire, il en convenait lui-même, *le suffoquait en prêchant* et même en écrivant, et semblait faite au détriment de son jugement. Saint François de Sales le félicitait gracieusement de cet aveu et lui disait en l'embrassant : « En vérité, je connais maintenant que » vous allez tout à la bonne foi. Je n'ai jamais trouvé qu'un homme » avec vous qui m'ait dit n'avoir guère de jugement, car c'est une » pièce de laquelle ceux qui en manquent davantage pensent en » être le mieux fournis [1]. »

Le P. Carayon cite de lui une lettre, datée du jour de l'an 1616, au P. recteur du collége de Chambéry, qu'il croit inédite, et où il se dit : « *Archyjésuite de cœur, d'âme et de tout.* Ingrat serois-je, si ayant receu, notamment en ce voyage d'Italie, tant de tesmoignages d'amitié par tous les lieux où s'étend votre compagnie, je ne me protestois partout *jésuite ferme* et comme tel, etc. »

» Cette lettre, dit le P. Carayon, fait partie des manuscrits provenant de notre ancien collége de Clermont. »

Ce n'étaient point là, d'ailleurs, de vaines protestations dans la bouche de l'évêque de Belley. Il a prouvé par des actes que tels étaient ses vrais sentiments, même après la réunion de Bourg-Fontaine. Car, prêchant le jour de la Saint-Ignace, l'an 1626, dans l'église de la maison professe des jésuites, il dit, au rapport du P. Garasse : « Les jésuites, en ce temps, sont de vrays martyrs et leurs ennemis de vrays tyrans et de vrays persécuteurs », et se tournant vers la chapelle des saints de l'ordre qui garde les os du P. Coton, il apostropha ce grand serviteur de Dieu avec des paroles

[1] *Documents inédits*, etc., t. III, p. 229 et suiv.

si pleines de véhémence qu'on n'entendait dans son auditoire que larmes et sanglots, et il l'appela cinq ou six fois *glorieux martyr* et défenseur de l'autorité de l'Église, ce qui lui attira les vexations des juges, qui portèrent arrêt contre lui et commandèrent au gardien du grand couvent des Cordeliers, où il devait prêcher le jour suivant, de lui fermer la chaire de son église.

Les vrais jansénistes n'avaient, ni tant de tendresse, ni surtout tant de dévouement pour les jésuites. Son affection pour eux alla jusqu'à faire treize panégyriques de saint Ignace, et parfois il loua ses disciples jusqu'à leur causer de l'embarras, comme le prouve le fait précédent.

L'abbé de Baudry, dans sa notice sur la vie de J.-P. Camus, qui précède son livre, *Le véritable esprit de saint François de Sales*[1], donne, p. 31 et suiv., des éclaircissements importants sur les démêlés de l'évêque de Belley avec les religieux et sur ses sentiments par rapport aux jansénistes.

Sa querelle longue et violente avec les réguliers naquit de l'apparition de son livre : *Le directeur spirituel désintéressé,* en 1631, où ils se crurent particulièrement attaqués.

Toutefois, cette querelle ne fut point due à une coalition entre ce prélat et les jansénistes, comme on l'en a accusé. Il s'éleva avec force contre les abus qu'il croyait voir dans les ordres mendiants, et il eut le malheur, dans cette lutte, de se laisser entraîner par un esprit de préoccupation, de vouloir assujettir tous les ordres religieux au travail des mains et de décrier les religieux des ordres mendiants comme des hommes presque tous intéressés.

Mais une preuve incontestable que ses écrits contre eux n'avaient pas été l'effet d'un complot formé en 1621, c'est qu'en 1630 il prit hautement leur défense dans deux ouvrages, et dans la guerre qu'il leur fit, il excepta nommément les jésuites, que les jansénistes avaient à cœur de décrier.

Pour ce qui est de la doctrine même des jansénistes, M. de Bau-

[1] 2 vol. in-8°, chez Péreire, 1846.

dry prouve assez bien que l'évêque de Belley ne l'avait pas en estime, et qu'il n'avait pu comploter pour la faire réussir.

Mgr Camus attaqua, en effet, et avec véhémence, le livre d'Arnaud contre la fréquente communion, quoique cet ouvrage eût pour but d'enseigner un des principaux points qui auraient été arrêtés à Bourg-Fontaine. Dès le principe et dans l'espace de deux ans, son zèle ardent et sa plume féconde ne produisirent pas moins de cinq ouvrages contre les idées de ce docteur, de 1644 à 1645.

Par rapport à la doctrine sur la grâce et le libre arbitre, l'évêque de Belley dit entre autres choses :

« Ces messieurs les Ypriens (il appelait ainsi les jansénistes), sont gens de peu de foi, ce sont des gomaristes raffinés, puisqu'ils combattent sous les enseignes de François Gomar [1]. »

Rendant compte dans une épître théologique des disputes des jésuites et des dominicains sur la grâce, qui amenèrent l'établissement de la *Congrégation des Auxiliis*, il déclare nettement qu'il professe à cet égard la neutralité ordonnée par quatre Souverains-Pontifes, qui permettent de suivre l'une ou l'autre opinion et défendent de censurer celle qui lui est opposée [2].

« Le moyen, ajoute-t-il, de se tenir ferme parmi ces vagues, est de s'attacher au gros de l'arbre du vaisseau et de dire avec saint Jérôme : « Je m'associe et me joins à la chaire de saint Pierre [3] » ; elle ne décide pas, ni moi non plus ; elle est la colombe portant au bec les rameaux d'olivier ; je veux entrer dans l'arche avec elle et laisser croasser les corbeaux. *Quiconque se soumettra entièrement aux bulles des Pontifes romains, trouvera le calme et le repos de son âme.* »

Il invoque l'autorité de saint François de Sales, versé dans la science des saints et spécialement dans la lecture de saint Augustin. Voici, dit-il, ses propres expressions :

[1] Gomar était un théologien calviniste qui soutenait les opinions de Calvin sur la prédestination.

[2] Ep. 22, p. 174, ép. 27. p. 206.

[3] *Cathedræ Petri ego consocior.* — Ep. ad Damas.

« Si quelqu'un disoit que notre libre arbitre ne coopère pas, consentant à la grâce dont Dieu le prévient, ou qu'il ne peut pas rejeter la grâce et lui refuser son consentement, il contrediroit toute l'Écriture, tous les anciens Pères et l'expérience, et il seroit excommunié par le saint concile de Trente [1].

» Pour moi, je soumets tous mes sentiments à ceux de ce Bienheureux que je reconnois depuis quarante ans pour mon père et mon maître en Jésus-Christ. »

La plupart de ces passages et d'autres qu'on pourrait citer sont tirés d'un ouvrage que Pierre Camus publia en 1652, c'est-à-dire l'année même de sa mort; il est intitulé : *Epîtres théologiques sur les matières de la prédestination, de la grâce et de la liberté* [2].

Cet ouvrage déplut si fort aux jansénistes que le P. Gerberon l'accusa d'hérésie [3].

Il faut avouer cependant, dit M. de Baudry, que, dans une section de l'*Esprit de saint François de Sales*, Pierre Camus expose ses sentiments sur la grâce d'une manière janséniste et même ultra-janséniste. Mais il ne faut pas juger de lui par ce morceau considéré isolément; il faut examiner l'ensemble des passages sur cette matière qui se rencontrent dans ses divers écrits et rectifier les uns par les autres, car, comme il écrivait avec beaucoup de précipitation, il se servait quelquefois d'expressions qui ne rendaient pas bien sa pensée et de comparaisons dont il ne sentait pas les conséquences. Mais il y a une distance immense de ce défaut à un complot en faveur du déisme et du jansénisme, qu'on a voulu lui attribuer, lorsque presque tous ses écrits théologiques contiennent une doctrine diamétralement opposée.

C'est donc le cas de lui appliquer ce que Pie IX, dans un bref laudatif du 3 juin 1873, adressait aux Pères de la Compagnie de Jésus, rédacteurs de la savante *Revue des études religieuses*, etc., où il encourage à l'union tous ceux qui luttent pour Dieu, la religion et la

1 *Traité de l'amour de Dieu.*
2 2 vol. in-8°.
3 *Hist. du jansén.*, par le P. Gerberon, t. II, p. 228.

patrie : « On ne devrait pas oublier cette vieille et sage maxime : Telle proposition hérétique dans la bouche d'un hérétique est catholique dans la bouche d'un catholique[1]. » Ce qui ne veut pas dire qu'une proposition hérétique dans ses termes puisse être approuvée, mais seulement qu'on n'en condamne pas l'auteur, parce que dans une composition hâtive, l'expression n'a pas toujours bien rendu le fond de la pensée, qu'il n'en a pas aperçu l'inexactitude et qu'il n'est pas opiniâtre à la défendre.

La foi de l'évêque de Nantes n'avait donc rien à souffrir de ses liaisons avec l'évêque de Belley, qui professait si haut la doctrine du saint évêque de Genève.

5° Un autre personnage qu'affectionna particulièrement Mgr Cospéan, est Arnauld d'Andilly (Robert), frère aîné de l'évêque d'Angers et du trop célèbre Antoine Arnauld.

Ceux qui voudraient connaître plus à fond cet homme qu'on impliqua dans le projet de Bourg-Fontaine, feront bien de lire l'*Histoire du jansénisme*, par le P. Rapin, déjà cité, depuis la page 106, etc.

Le grand tort d'Arnauld d'Andilly fut de s'attacher à Saint-Cyran plus par le cœur peut-être que par l'intelligence, de se laisser entièrement gagner par les prévenances et les dehors de vertu de ce patriarche du jansénisme. C'est de la sorte qu'il devint lui même l'un des apôtres et l'un des propagateurs de la secte.

Cependant ses écrits de divers genres ne sont en somme que médiocrement empreints du venin de cette hérésie, et il faut une assez grande perspicacité pour l'y découvrir.

On trouve parmi ses ouvrages des stances sur diverses vérités chrétiennes et une ode sur la solitude, que Mgr Cospéan approuva en ces termes :

« Ce livre intitulé : *Stances sur diverses vérités chrétiennes*, avec une ode sur la solitude, est à mon advis un chef-d'œuvre aussi bien de piété que de poësie, tant s'en faut qu'il soit en aucune façon con-

[1] Voir le Bref dans l'*Univers* du 29 juil. 1873.

traire aux bonnes mœurs ou à notre sainte religion, le Saint-Esprit, qui a rendu plusieurs fois ses oracles en vers, ayant selon mon sentiment inspiré l'autheur, le dessein et la conduite de son ouvrage. Je m'asseure que les effets le feront connoître à tous ceux qui le liront avec le même esprit.

» Fait à Lisieux, le 4e jour de mars 1642.

» Signé : PHILIPPE, évesque et comte de Lisieux. »

J'ai parcouru, à mon tour, tous ces vers avec défiance et je n'ai pu y découvrir le poison du jansénisme. Quelques expressions d'une strophe (la 242e) s'y prêteraient peut-être ; mais elles peuvent s'entendre en bonne part. Du reste la voici :

Veux-tu que sur la foy ton saint espoir se fonde
Et que ton action tende à l'éternité ?
N'entreprends *jamais rien que par la charité*
Qui *seule* des vrais biens est la source féconde.

Ce qui n'est pas fait par le motif de la charité, n'est pas pour cela péché, et, pourvu qu'on ne l'exclue pas, on peut même mériter en agissant par un autre motif surnaturel. Mais il est vrai de dire qu'il faut être dans la charité, c'est-à-dire, posséder la grâce habituelle, pour mériter.

Ce qui rassure encore sur la doctrine de ces stances, c'est l'approbation d'Isaac Habert, docteur en Sorbonne, qui devint évêque de Vabres, en 1645. Ce docteur se fit un nom par ses sermons, son érudition et surtout par le zèle avec lequel il s'éleva contre Arnauld et les autres disciples du jansénisme.

D'Andilly a une stance (la 7e) en faveur des missionnaires, que les jansénistes attaquaient, ce qui ferait croire qu'il ne partageait pas leurs erreurs, quoiqu'il en aimât quelques-uns personnellement. Il en a une autre très-belle sur le culte dû à la sainte Vierge et de beaux vers également sur l'autorité du successeur de Pierre. Dans les stances 128 et 133, il reconnaît l'action de la grâce et de la liberté. La 185e exprime de beaux sentiments sur les vierges.

Tout cet ensemble me confirme dans le jugement que j'ai énoncé

et nous explique suffisamment l'approbation donnée par Mgr Cospéan à ces poésies d'Andilly.

Le volume qui contient ces stances commence par un poème du même auteur sur la vie de Jésus-Christ, composé dans le même esprit que les stances; il en a la froideur, mais on n'y trouve rien d'hétérodoxe. Il est approuvé par André Duval et le P. Lemoine, assez connus l'un et l'autre pour leur opposition aux nouvelles doctrines [1].

Cependant le cardinal de Richelieu, informé des innovations doctrinales que l'abbé de Saint-Cyran s'efforçait d'accréditer, l'avait fait arrêter en 1638 et le tenait dans une prison étroite à Vincennes. Plusieurs démarches furent tentées pour obtenir son élargissement, mais elles furent inutiles.

D'Andilly, alarmé pour la santé de son maître, « écrivit alors une lettre fort touchante à Philippe de Cospéan (*sic*), son intime ami qui n'était pas mal alors dans l'esprit du cardinal, pour le supplier de tâcher d'adoucir ce ministre à l'égard de son ami [2]. »

Voici une partie de sa lettre :

« Mon très-cher Père,

» Vous pouvez vous souvenir des assurances d'amitié que vous eûtes la bonté de me donner à Bordeaux il y a vingt ans et plus; je viens vous demander aujourd'hui des effets de cette amitié, en vous priant de vouloir interposer votre crédit auprès de Son Eminence pour mon ami l'abbé de Saint-Cyran, avec la même ardeur que s'il s'agissait de moi et de ma vie. Je ne doute point que si l'affection que vous avez pour moi ne vous touchait en cette occasion pour m'accorder cette grâce, que votre charité ne vous excitât à secourir un homme si *agréable à Dieu pour sa grande piété* et si considérable par sa science. Je ne vous dis rien de son affaire, vous la savez encore mieux que moi; mais je ne puis m'empêcher de vous

[1] Le recueil de ces poésies est un vol. in-4°, imprimé à Paris, chez veuve Camusart. Un exemplaire est à la bibliothèque de Nantes.

[2] *Hist. du jansén.*, par le P. Rapin, p. 328.

presser en cette rencontre, à employer tout ce que vous avez de crédit pour la défense d'un si savant et si *saint homme.*

» Il me semble même que vous avez quelque sorte d'obligation à le secourir, ayant parmi les grands talents que Dieu vous a donnés tout ce qu'il faut pour cela, car il faut autant de lumière et de capacité que Dieu lui en avait donné pour justifier la doctrine de ce savant homme. Il ajoute qu'il fallait autant de l'affection pour sa personne, dont il ne manquait pas non plus, que du crédit auprès du ministre pour se faire écouter, mais qu'il fallait surtout de la charité dont il avait le cœur plein, pour parler avec toute la force que demandait une affaire de cette importance ; qu'au reste, le besoin était pressant, parce que la vie de ce grand homme était dans un danger évident par les longueurs d'une prison très-rude, par l'ennui d'une solitude trop grande, et par le méchant air du château de Vincennes ; que l'abbé de Saint-Cyran était délicat et que toutes ces incommodités-là avaient déjà beaucoup altéré sa santé ; qu'ainsi il s'agissait bien plus de sa vie que de sa liberté. — Je ne doute pas aussi, ajoutait-il, que si vous voulez prendre la peine de représenter à M. le cardinal toutes ces raisons, et *vous faire caution de la doctrine de ce saint homme*, il ne se laisse fléchir, surtout s'il veut s'en rapporter au témoignage de M. Molé, procureur général du parlement, et de M. Bignon, avocat général, les deux magistrats du royaume de la plus grande probité, qui sont ses amis, et qui ont une grande estime de sa vertu et de sa capacité. Pour moi, je serais prêt de prendre sa place et de livrer ma liberté pour la sienne, tant je lui ai d'obligation, sans parler de la gloire qu'il y aurait pour moi à sauver un si grand homme, etc. »

Cospéan se laissa toucher et intervint pour obtenir l'élargissement de Saint-Cyran, mais inutilement tant que vécut Richelieu. Son successeur, Mazarin, céda enfin aux sollicitations et il n'eut pas lieu de s'en applaudir, car Saint-Cyran ne profita de sa liberté que pour répandre ses erreurs avec d'autant plus de succès qu'il se posait en martyr et il mourut impénitent. D'Andilly lui demeura toujours attaché, sans que le P. Rapin incrimine sa religion, « car,

dit-il, c'était un homme trompé de bonne foi et qui croyait tout ce qui lui venait dans l'esprit à l'avantage de son ami [1]. »

Quant à l'évêque de Lisieux, on ne doit voir dans son intervention pour l'élargissement de Saint-Cyran qu'un acte de charité très-conforme à son caractère et à sa vertu, qui le portèrent toujours à intercéder pour les malheureux et à les secourir [2]. Si le P. Rapin semble insinuer quelque chose de plus dans cette occasion, les témoignages qu'il lui rend ailleurs ne nous permettent pas de croire qu'il adhéra jamais à ces erreurs, et aucun de ses écrits ne donne à le penser. On ne voit même pas que Mgr Cospéan ait rien fait pour l'abbé de Saint-Cyran, après que celui-ci eut refusé de se rétracter dans sa prison, ni qu'il ait assisté à ses funérailles comme le firent plusieurs autres évêques et grand nombre de puissants personnages.

[1] *Hist. du jansén.*, p. 502 à 504.

[2] Si l'on veut une nouvelle preuve de cette disposition de Mgr de Cospéan, la voici dans cette lettre, que je dois à l'obligeance de M. Ch. Livet et que je cite en respectant l'orthographe et la ponctuation qu'il a conservées.

« Ministère des affaires étrangères,

FRANCE.

Année 1638.

Lettre de Mgr Ph. Cospéan à Richelieu.

Monseigneur,

« Je ne saurois partir sans prendre encore une fois congé de Votre Eminence, et sans lui renouveler les protestations de mon très-humble service. J'avoue vous en devoir plus que personne du monde, Monseigneur, aussi puis-je vous asseurer qu'il n'y a rien qui vous soit plus fidélement acquis. Je dois au dernier discours que Votre Eminence m'a tenu, Monseigneur, que les oracles des médecins qui me menassent de la mort, ne me font pas grand peur. Mais les ennemis de Monsieur d'Epernon en font d'autres présages qui m'affligent au dernier point, se promettant qui porteront Votre Eminence à le faire reléguer à Villebois, où je scay comme y ayant esté qu'il ne scauroit vivre mais je m'asseure de votre bonté que leur dessein ne réussira pas. Il a pour le moins quatre-vingt-quatre ou cinq ans, Monseigneur, ce seroit donc trop esloigné de votre (*sic*) générosité de prévenir la nature qui ne peut le laisser vivre que fort peu de temps. Je vivray donc en assurance de ce costé là, Monseigneur, et employray le reste de mes jours à prier Dieu qu'il vous continue ses saintes bénédictions et a moi l'hôneur de me pouvoir dire jusque à la mort,

» Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» P. E. DE LISIEUX. »

De Paris, ce 24 décembre 1638.

Ce qui confirme ce jugement, c'est que c'est précisément vers cette époque qu'il se déclara avec le cardinal de La Rochefoucault contre Richer, dont la doctrine avait tant de rapport avec celle de Saint-Cyran et qu'il rejeta avec indignation le livre de Jansénius, qu'on lui présentait comme renfermant la pure doctrine de saint Augustin sur la grâce.

Ainsi donc les liaisons de Cospéan avec Saint-Cyran, Jansénius et leurs amis personnels, Bérulle, Arnauld d'Andilly, etc., n'établissent nullement qu'il ait jamais partagé les erreurs des deux premiers, et leur révolte contre l'autorité de l'Eglise ; mais on comprend facilement comment, après cela, ce prélat a pu néanmoins être soupçonné de jansénisme et passer pour l'un des adeptes de cette secte détestable. Dans l'ardeur de leur zèle contre l'erreur, ceux qui la combattent accusent facilement ceux qui ne lui font pas une guerre à outrance de lui être favorables. Le caractère modéré de Mgr Cospéan et son inclination à la bienveillance pour tous, qui le portait à bien voir tout le monde et à rendre service, selon son pouvoir, à ceux dont il partageait le moins les idées, l'exposaient particulièrement à cette méprise.

D'un autre côté, Saint-Cyran, comme plus tard ses partisans et ceux de Jansénius, s'étudiaient à gagner les bonnes grâces des hommes vertueux et savants pour s'en faire un étai et se donner du relief. Ils rangeaient volontiers parmi les leurs, pour se faire honneur, ceux qui n'avaient jamais songé à s'y joindre et ceux mêmes qui en auraient eu le plus d'horreur. C'est ainsi qu'ils ont osé mettre dans leur *nécrologe* ou catalogue de *leurs saints* morts non-seulement ceux qui étaient vraiment jansénistes, mais encore de sincères catholiques et même des saints, comme sainte Chantal que j'ai été on ne peut plus surpris de trouver en cette compagnie avec saint François de Sales, dit on, parce que ces vertueux personnages ne s'étaient pas déclarés contre Port-Royal ou même lui auraient été favorables dans un temps où l'erreur de ses solitaires n'avait pas été mise au jour. « A les en croire, dit M. Houssaie, saint François de Sales aurait sûrement refusé de signer le formulaire, s'il

avait vécu de leur temps [1]. » Ils cherchaient des appuis jusque dans les saints décédés plusieurs siècles avant la naissance du jansénisme, et ils citent avec bonheur saint Louis, comme ne pratiquant pas la communion fréquente. « Le Nain de Tillemont, dit M. Léon Gautier, est ravi de nous apprendre en deux lignes que *saint Louis fut janséniste*, et l'on pourrait dire qu'un si gros livre fut en partie composé pour arriver à cette merveilleuse conclusion : *Saint Louis*, dit-il, *avait une dévotion très-fervente pour l'Eucharistie, car il communiait au moins six fois l'année.* O petitesse du cœur humain ! que voilà Tillemont bien avancé ! En réalité, nul que Dieu n'a été dans le secret du cœur de saint Louis; nul ne peut rigoureusement préciser le nombre de ses communions ; nul surtout ne peut dire les motifs qui le conduisaient. Mais il est certain que beaucoup de saints ont reçu leur Dieu bien plus fréquemment [2]. »

Cependant les jansénistes n'ont pas fait cet honneur ou plutôt cet outrage à Mgr Cospéan de l'insérer dans leur nécrologe parmi leurs prétendus saints, preuve qu'il était loin d'approuver leur doctrine.

Il y a plus, l'acharnement avec lequel le janséniste Travers a poursuivi la mémoire de Cospéan nous paraît une preuve des plus sérieuses que ce prélat n'a jamais appartenu à la secte.

Enfin, le titre de *défenseur de l'héritage de saint Pierre*, qui est attribué à notre évêque par les Souverains Pontifes, nous est un sûr garant de tous ses autres mérites et en particulier de son zèle pour la foi.

Il est temps de conclure cette étude en disant que, pour nous et pour quiconque aura examiné sérieusement sa vie, Mgr Cospéan est un évêque remarquable, non-seulement par le savoir et par l'éloquence, par la piété, le désintéressement, la charité, la bienveillance et l'application à tous les devoirs d'un bon pasteur, mais en-

[1] *Le P. de Bérulle et les premières Carmélites de France*, par l'abbé Houssaie. Introduct., p. 13, etc. Il cite les *Mémoires* de messire Robert d'Andilly. Hambourg. 1734, 1re partie.

[2] *Revue du monde catholique*, du 15 janvier 1872, p. 237. Art. sur Philippe-Auguste.

core et avant tout, par sa parfaite orthodoxie et son attachement ostensible au Saint-Siége, dans un siècle où il trouvait tant d'exemples contraires.

Mais il est une impression dont nous n'avons pu nous défendre en lisant l'histoire si exacte du jansénisme par le P. Rapin [1] : c'est une impression de peine, en voyant parmi ceux qui ont enfanté ou favorisé cette secte des hommes nés, ce semble, pour la vertu, se fourvoyer au milieu de travaux gigantesques et nuire tant à l'Eglise, qu'ils auraient pu si bien servir avec les talents que Dieu leur avait donnés, si, moins confiants en eux-mêmes, ils avaient eu un peu plus de docilité et de franchise.

Puisse notre temps, déjà assez malheureux pour recueillir les derniers fruits de ces funestes erreurs, n'être pas soumis à de pareilles épreuves dans lesquelles ont sombré tant d'âmes qui paraissaient dignes d'une meilleure fin! Mais en dehors de la saine doctrine, il n'y a point de véritable sainteté, et la soumission à l'Eglise est la seule garantie pour les individus qu'ils demeurent dans cette bonne doctrine qui conduit au salut. Il sera facile désormais de s'en assurer en adoptant pratiquement l'infaillibilité du Souverain Pontife, si heureusement définie dans le concile général du Vatican.

JUL.-Fois GAIGNARD, *chan. hon.*,
Supérieur des missionnaires de l'Im.-Conception de Nantes.

[1] Il est intéressant de voir dans cette histoire, p. 58 et suiv., comment ce savant jésuite, qui y travailla pendant vingt ans, se procura, pour la composer, les mémoires les plus sûrs, qui sont les lettres mêmes de Jansénius à l'abbé de Saint-Cyran.

PÈLERINAGE

Après le cher pays où dorment les ancêtres,
Ayez vos lieux sacrés, charme du souvenir,
Où sans cesse appelé, l'on aime à revenir
Sous les toits des amis, sur les traces des maîtres.
Le soir tombant, c'est là que l'on peut rajeunir,
Qu'on retrouve la joie avec le don des larmes;
Là qu'après le combat on retrempe ses armes,
Que la voix du passé nous parle d'avenir.
J'ai refait, pas à pas, les chemins de mon père:
Vous referez les miens, chers enfants, je l'espère;
Vous reviendrez pour moi, pour l'aïeul vénéré,
Partout où j'ai souri, partout où j'ai pleuré.

Sous un ciel lumineux comme celui d'Attique,
J'ai ma ville de joie et de deuil, ville antique,
Aix, la cité latine — un nom doux à mon cœur —
De la grecque Marseille heureuse et jeune sœur;
Sol aimé de Pallas et doté de l'olive,
Ville du gai savoir, chanteuse, accorte et vive,
Où le roi troubadour, joyeux infortuné,
Se nomme encor partout: « Notre bon roi René. »

C'est là, grâce au soleil, que j'ai repris la force
Et l'ardeur de mon sang qu'éteignait le brouillard ;
Qu'après un long collége et des maux de vieillard,
Ma tardive jeunesse a brisé son écorce.
Sous ce ciel toujours bleu, dans ces bois toujours verts,
J'ai senti mon cœur battre et fait mes premiers vers.
Puis, sous ce même azur qui m'avait fait renaître,
Parmi les souvenirs des compagnons joyeux,
Perdant loin du foyer mon père, mon vrai maître,
J'ai mené mon grand deuil et me suis senti vieux.
C'est ainsi que j'ai vu, sur cette douce terre,
Commencer mon printemps et ma saison austère.
Ce sol nous garde, enfants, le plus rare trésor :
Une amitié de race et datant du vieux monde,
Riche en mâles douceurs, en exemples féconde,
M'appelait en Provence et m'y ramène encor.
Sitôt qu'un rude hiver de nos brouillards m'exile,
Ce ciel tout de lumière, auprès d'un cœur tout d'or,
A mon âme, à mon corps offre un aimable asile.
Là-bas, tout fleurit mieux, tout jusqu'à l'amitié ;
Des illustres amours c'est la terre choisie ;
Dans leur joie, ou leur deuil, la muse est de moitié...
J'ai là, sans l'y chercher, trouvé ma poésie.

C'était, alors, pour nous, pour tout un peuple heureux,
Le temps des longs espoirs et des vastes pensées :
Tous ardents citoyens, tous rêveurs généreux,
Fils du siècle alliés aux fils des anciens preux,
Dans une égale foi nous tenions embrassées
La liberté nouvelle et les gloires passées.
Les arts, après les lois, venaient de rajeunir :
Tenant nos rêves d'or pour suprême richesse,
Nous devisions sans fin d'idéal, d'avenir...
Tout n'était pas perdu dans nos jours de paresse.

Mais nous avions, hélas! un dangereux travers:
Pauvres, sans nul souci, nous faisions tous des vers!

Je voudrais, par vos noms, vous faire tous revivre,
Vous que Dieu m'a repris, vous les premiers témoins
Qui dès mes premiers pas m'excitiez à poursuivre!
Moi, je croyais en vous et j'osai faire un livre,
Objet de tant d'orgueil, œuvre de tant de soins!
S'il eût été de vous, vous l'eussiez aimé moins.
Je voudrais par vos noms vous faire tous revivre.

Toi qui de ce beau ciel aimais tant la chaleur,
Dors, mon bon Gaszynski, dans la terre adoptive,
Doux exilé, poète à la grâce naïve,
Simple dans l'héroïsme et gai dans le malheur!
Ta Pologne a livré sa dernière bataille :
Tu n'assisterais pas à l'heure du réveil ;
Tes neveux et nos fils ne sont plus de ta taille ;
Tout s'épuise et vieillit... excepté le soleil !

Et toi, le confident, toi, l'ami de collége,
L'ami sensé, mentor de tous ces jeunes fous,
Toi par qui la raison se montrait parmi nous,
Cœur tendre, aimable esprit, comment te dépeindrai-je ?
L'estime et le respect entouraient tes vingt ans;
Les fleurs de la sagesse ornèrent ton printemps,
Et tu n'as pas cueilli leurs doux fruits en automne ;
Tu mourus le premier, hélas ! en plein bonheur,
Le premier, le plus jeune, et ta part fut la bonne :
Ils finissent ainsi, les élus du Seigneur.
Le succès à ton nom n'a pas mis de couronne,
Mais tu mourus sans tache et tu n'as pas souffert,
Toi qui m'aimais si bien, mon pauvre Guilibert !

Ailleurs je t'ai pleuré, toi, le sombre poète,
Penseur mort au même âge et de nous seuls connu,
De ton berceau brumeux dans cet azur venu
Sans y rasséréner ta grande âme inquiète.
Que de soirs, cher Tisseur, autour des chênes verts,
Jamais lassés d'errer et de causer sans trèves,
Avec toi, mon émule et maître en l'art des vers,
Avons-nous voyagé dans le pays des rêves!
Mon poème avec nous s'avançait en chemin,
T'empruntant une rime, une idée, une image;
De cette œuvre en commun je garde un témoignage,
Mon livre entier relu, noté de page en page,
Psyché, cinq mille vers copiés de ta main!
Ami, j'ai mieux encor que ces pages si chères:
Pour ton vieux compagnon tu revis dans tes frères,
Et ton nom, prononcé dans tous nos entretiens,
Me rend mes plus beaux jours entremêlés aux tiens.

Que d'autre chers acteurs dans cette douce histoire
Des printemps écoulés sous ce ciel généreux!
Ceux-là me survivront et je compte sur eux
Pour protéger mon œuvre et garder ma mémoire.
Je n'écris pas leurs noms et je fais sans remords,
Comme ils feront, un jour, la grande part aux morts.
Mais tous de ma jeunesse ont embelli la fête;
Tous ont de mon esprit secondé le réveil...
C'est pour m'être avec eux enivré de soleil
Et d'ardente amitié que je devins poète.

Coteaux pierreux chargés d'arbustes toujours verts,
Tièdes vallons de l'Arc aux bastides fleuries,
Dans vos étroits sentiers durant ces quatre hivers,
Que vous avez ouï de folles causeries,

Que vous avez caché, bercé de rêveries,
Que vous avez prêté de couleurs à nos vers !
Puis, dès que les hauts lieux tentaient mon cœur malade,
Quand l'ardeur du désert tout à coup me prenait,
Que de fois, dans la nuit, fuyant tout camarade,
A travers champs, après la halte au Tholonet,
J'ai de Sainte-Victoire accompli l'escalade !

Plus tard, sous d'autres cieux, les esprits tentateurs
M'ont fait goûter l'ivresse et l'orgueil des hauteurs,
Et, lisant près de Dieu sa vivante écriture,
J'ai commencé mon hymne à la grande nature ;
Plus tard, j'ai respiré la sainte horreur des bois ;
Mais sur ces monts, pareils à ceux que vit Homère,
Sous ces pins élégants dorés par la lumière,
Du rhythme harmonieux j'appris les douces lois.
La muse de Platon fut ma muse première,
J'entrevis sur ses pas l'idéale beauté,
Et c'est l'hymne du cœur que j'ai d'abord chanté.

Terre où jeune et joyeux je vivais comme un sage,
Faisant d'un art chéri le long apprentissage,
Après vingt ans et plus, nul souvenir chagrin,
Nul ennui, nul remords d'un passé sans nuage
Ne ternissait en moi ton ciel toujours serein.
Chez toi chaque retour, ô terre fraternelle,
Se marquait pour mon cœur d'une fête nouvelle ;
Mais tu devais aussi m'apporter mon grand deuil :
De nos heureux printemps l'image est effacée,
Et quand je te reviens, je n'ai qu'une pensée :
Je demande mon père et revois son cercueil.

Me voilà, dès ce jour, au point de la carrière
Où le doute et l'ennui s'emparent des plus forts,

Où l'on jette, hésitant, un regard en arrière,
Où l'on a commencé de vivre avec les morts;
Où l'on n'a d'aiguillon que la dure pensée
D'achever au plus tôt la tâche commencée,
Afin de s'endormir sans joie et sans remords.

Mais à mes yeux lassés quand tout se décolore,
Tu sais me rendre un peu de vie et de chaleur;
Sans pouvoir à ma nuit promettre une autre aurore,
Ville des souvenirs! tu m'es bien douce encore!
Tu me tiens par l'attrait d'une sainte douleur.

J'accomplis dans tes murs comme un pèlerinage;
J'y revois, un par un, mille endroits consacrés:
Si vous voulez, enfants, me rendre témoignage,
Si vous gardez mon culte et mon nom d'âge en âge,
Vous aimerez ces lieux et vous y reviendrez.

VICTOR DE LAPRADE.

Ce qu'on trouve sur la couverture d'un registre de décès

C'était un dimanche de septembre 1875, par une belle journée de vacances, la grand'messe *ouïe et chantée* au bourg de Puceul, canton de Nozay, arrondissement de Châteaubriant, département de la Loire-Inférieure. Rien à dire du bourg, pareil à tous les petits bourgs; rien à mentionner par rapport à l'église, qui ressemble, mais en laid, à toutes les églises laides.

Ah ! si, cependant, un usage à noter en passant. Les marguilliers, chargés de quêter, présentent au fidèle qui dépose son aumône dans leurs boîtes une large tabatière. Hommes et femmes, les premiers surtout, prennent une bonne prise, que chacun renifle à qui mieux mieux. Aux dernières oraisons, le sacristain décroche, près de l'autel de la Vierge, une quenouille enrubannée (blanche pour les jeunes filles, rouge pour les femmes mariées) dont il donne le bois à toucher à l'une des assistantes, qui doit reconnaître cet honneur selon sa bourse ou sa dévotion [1].

Donc, après la grand'messe, « maître *archiviste*, par l'odeur alléché », demanda au secrétaire de la mairie la permission de jeter un coup d'œil sur ses registres. Il fallut en référer au maire, qui accueillit d'une façon fort aimable la requête, tout en prévenant l'explorateur de l'inutilité complète de ses recherches. Notre série, disait-il, ne date guère que de 1715 ou 1720.

Un certain nombre de registres sont placés sur la grande table autour de laquelle s'agitent, se discutent et se règlent les destinées de la commune de Puceul. — Eh! mais, fait le secrétaire, au moment où j'ouvrais le premier, vous aimez les vieux actes, Monsieur ?... Je

[1] Cette coutume n'est pas particulière à la paroisse de Puceul; elle existe dans beaucoup d'autres localités, situées au nord de la ville de Nantes.

crois qu'il y en a là plusieurs sur le dessus de l'armoire ; tenez, montez sur une chaise, et regardez !...

Effectivement, juchés sur le meuble municipal, à l'abri de l'humidité, et protégés contre la poussière par un amoncellement de journaux, de brochures et de papiers, se trouvaient une suite de registres remontant à 1610, et embrassant tout le XVII^e^ siècle, y compris les années 1700 à 1720.

L'horizon s'élargissait et semblait promettre quelque bonne aubaine. Mon attente fut trompée. Deux mentions de faits locaux, deux bénédictions de cloches en 1701 et 1776, des actes concernant la généalogie de quelques anciennes familles, habitant la paroisse, forment tout le bagage historique extrait des poudreux fascicules.

« Le jour de Pasques, quatre apvril 1627, la maladie de contagion s'aparu à la Savinays, où il mourust et fut enterré dans huit jours, cinq, tant petits que grands, scavoir : ung nepveu à Jean Aubaud et son grand filz Jean Aubaud, et une fille Gratienne, et encore une autre fille, mesme aussy une grande fille de Montouer (*Montoire*), nommée Jeanne, servante chez M. de la Hunaudière.

» Au mois d'octobre 1629, la maladie contagieuse de disenterye print dans le village de la Rinays, en Puceul, et il mourut en l'espace d'un moys neuf personnes tant petits que grands ; entre autres Guille Aubaud fils Jacques, qui fut enterré le jour saint Cler, et bientot après un sien filz, un filz à Pierre Mathelier et deux enfants à Lucas Amiot, un à la veufve Olivier le Masson, une fille à Julienne Laurent, veuve feu Jacques Aubaud. »

La rédaction du curé de Puceul ne brille pas par le style, il faut en convenir, mais beaucoup de ses contemporains ne faisaient pas mieux. L'ordonnance de Louis XIV, en 1668, régla définitivement la tenue des registres de l'état-civil, sous la responsabilité des sénéchaux ; et nul ne se fût permis, ensuite, d'inscrire ainsi en bloc le nom de ses paroissiens décédés, sans s'exposer à une grave punition.

« En l'an mil six cens trante et un et mil six cens vingt neuf, tant à Nantes, pendant que le siège estoit devant la ville de

la Rochelle, et après le siège, du temps et régne de Louys, appellé le Juste, de Bourbon, Roy de France et de Navarre, la France ou une partie d'icelle, savoir est le Poytou, l'Anieu, partie de la Bretagne, le Mans et plusieurs autres pays de la France, furent tellement affligez d'un des fléaux qui est la famine, que mesme en la ville de Nantes et lieux circonvoisins, il mourut une infinité de peuples à cause de la faim. Et le boueceau de bled, mesure de Nozay, fut vandu jusqu'au pris de huit livres deux soulz, sept deniers, et le boueceau de bled noir, quatre livres dix soulz, l'avoine cens soulz et plus [1]. »

« Le vingt huitiesme jour de juin mil six cens cinquante trois, fut au devant, ou souloit estre l'autel sainte Catherine, proche la corne de l'évangile du maistre autel de l'église de saint Martin de Puceul, soulz les deux grandes pierres tombales de l'enfeu des sepultures des seigneurs et dames de la Savinays, inhumé solennellement le corps de deffunte damoiselle Jeanne de Montmorancy, fille de Messire Jean de Montmorancy et de dame Henriette de Lestourbeillon, seigneurs de la Neufville, du Breil-Clément la Pommerays, Lesnonnerye ? la Savinays, etc. »

Ce grand nom de Montmorency, ainsi rencontré sur l'humble registre de cette paroisse presque inconnue, devait assurément éveiller l'attention, malgré la forme de l'acte dans lequel il figurait. Je savais qu'une branche de l'illustre maison des premiers barons chrétiens avait été possessionnée dans les environs de Nozay ou d'Abbaretz, et lorsque j'eus le loisir de consulter le Père Anselme, *Histoire des grands Officiers de la couronne*, voici, en abrégé, ce qu'il m'apprit:

« Georges de Montmorency, seigneur d'Aumont et de la Neuville, fils de Claude de Montmorency, seigneur de Fosseux, maître d'hôtel du roi François 1^er^, lieutenant général de la marine, mort en 1546, et d'Anne d'Aumont, eut de Françoise de Bouquerie :

» Georges, bâtard de Montmorency, seigneur de la Neuville, légi-

[1] L'abbé Travers, t. III, p. 278, nous apprend que les terres ensemencées en 1630, ne rendirent même pas la semence, et qu'au marché tenu à Nantes, le 16 octobre, le blé fut vendu dix-huit livres le septier.

timé par lettres d'Henri III, de février 1576. Malgré ces lettres de légitimation, plusieurs historiens prétendent (avec raison), que Georges doit être regardé comme fils légitime, le défaut de sa naissance ayant été réparé par le mariage contracté depuis entre son père et sa mère.

» Ce Georges de Montmorency, épousa Gabrielle de la Roche Saint-André, fille de Louis de la Roche Saint-André, seigneur de la Desnerie, la Rivière d'Abbaretz, Saint-Julien, etc... et de Marie d'Arot, le 11 septembre 1604. De cette union naquirent :

» 1° Georges de Montmorency, 3e du nom, seigneur de la Neuville la Rivière d'Abbaretz, Montjonnet, la Chevalleraye, gentilhomme ordinaire de la reine, mère de Louis XIV, qui, le 16 juillet 1644, se maria avec Dlle Louise du Pas, dame de la Chevalleraye. Leur petit-fils François de Montmorency épousa Mlle Émilie-Félicité de Cornulier. Ils ne laissèrent qu'une fille, mariée en 1733 au marquis de Carcado.

» 2° Jean de Montmorency, uni le *2 janvier 1643*, à Dlle Henriette de Lestourbeillon, dame de la Savinaye ; dont une fille Angélique de Montmorency, née le *15 juin 1650* et alliée le *10 avril 1679* à Claude du Mas, seigneur de Villeneuve ;

» 3° Claude de Montmorency, mort capucin ;

» 4° Renée de Montmorency, femme de Roch de Ferrières » [1].

C'est de Jean de Montmorency qu'il est ici question ; et, malgré les lacunes qu'ils présentent, les registres permettent de rectifier deux ou trois légères erreurs de date du Père Anselme et de compléter à peu près ses renseignements généalogiques.

La date du mariage de Jean doit être reculée au moins de trois ans, d'après l'acte suivant, sans qu'il soit possible cependant de la préciser.

I. « Le vingt cinquiesme novembre 1641, jour sainte Catherine, a esté née damoiselle Marie, fille d'escuier Jan de la Neufville, et de damoiselle Henriette de Lestourbeillon, laquelle a esté baptisée le 8 septembre 1642. Parrain, messire Louis de la Roche, seigneur dudit lieu et de la Desnerie, non marié ; marraine, Dlle Perron-

[1] Anselme. T. III, *Gén. de Montmorency*, p. 599 et 600.

nelle Loysel, femme d'écuyer Bertrand de Lestourbeillon, seigneur de la Hunaudière. »

Outre cet enfant, il eut encore les suivants, dont le Père Anselme ne cite qu'Angélique :

II. Georges de Montmorency, né vers 1643, puisque son acte de décès a la date du 12 septembre 1653, ledit âgé de neuf à dix ans.

III. Angélique, baptisée le 12 décembre 1646. Le père signe Jean de la Neuville. Elle n'est donc pas née le 15 juin 1650, ce que démentirait encore, au besoin, la naissance de sa sœur Henriette. De plus, son mariage n'eut pas lieu le 10 avril 1679 ; voici l'acte de sa célébration : « Le treiziesme jour de février 1679 ont estez espousez dans l'église de Saint-Martin de Puceul, par François Du Matz, prêtre recteur de Pouillé, diocèse de Nantes, Messire Claude-Charles Du Matz, seigneur dudit lieu, et de Villeneuve, fils et héritier principal de deffunt Messire Charles Du Matz, seigneur desdits lieux, et de dame Suzanne Hanry, sa compagne, de la paroisse d'Abbaretz, d'une part ; et damoiselle Angélique de Montmorency, dame de la Pommerais, fille et unique héritière de deffunt Messire Jean de Montmorency, seigneur de la Neufville, et de dame Henriette de l'Estourbeillon de cette paroisse.... »

IV. Jeanne de Montmorency, baptisée le 14 mars 1648, mourut le 28 juin 1653, suivant son acte d'inhumation, rapporté ci-dessus.

V. Anne de Montmorency, baptisée le 10 novembre 1649.

VI. Henriette de Montmorency, baptisée le 8 février 1650. Elle eut pour parrain écuyer Pierre de l'Estourbeillon, seigneur de la Savinaye, et pour marraine, D^lle^ Jeanne Morel, dame du Bois-Gaudin.

VII. Joseph de Montmorency, né le 19 août 1652, baptisé le 3 octobre suivant, ayant pour marraine Marie, sa sœur aînée.

VIII. Perrine de Montmorency, née le 10 mai 1654, baptisée le 9 août de la même année.

Mais, il faut l'avouer, la récolte assurément était des plus insignifiantes. Les quatre ou cinq séances à la maison communale de Puceul pouvaient figurer à la colonne de profits et pertes.... Je réunissais donc les registres, afin de les placer en ordre dans leur casier,

lorsque quelques lignes d'une large et belle écriture du XV^e^ siècle frappèrent mes regards.

Une superbe feuille de parchemin, écrite d'un seul côté, recouvrait le cartonnage du registre des décès de l'an VI. Elle contenait divers articles d'un compte de la maison d'une duchesse de Bretagne, qui valent la peine d'être sauvés de l'oubli et du naufrage auxquels ils sont condamnés.

La pieuse coutume de laver les pieds à treize pauvres, le jour du jeudi saint, est fort ancienne et bien connue, mais je ne crois pas qu'il ait jamais été donné quelques détails à l'égard de cet usage pratiqué à la cour de Bretagne.

Il s'agit probablement de la seconde femme du duc François II, la duchesse Marguerite de Foix, mère de la reine Anne. La chance d'avoir retrouvé cette page me permet de croire que je ne suis pas revenu de Puceul tout à fait bredouille [1].

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

A Charlot Brodeau, mercyer, la somme de sept sols six deniers tournois pour le payement d'une aune fin boucassin blanc de lui achapté ledit pris, et livré à Ivonnet Texier, tailleur, pour doubler les plicts de derrière d'une robbe de damas viollet cramoisy, prinse es coffres de garderobbe pour le service de ladite dame, et pour ce cy ladite somme de 7ʃ 6ᵈ.

[1] Malheureusement aucune date ne se trouve sur ce fragment. Le quatrième article indique, il est vrai, « le vingtiesme jour dudict moys qui fut le jour de la seyne », c'est-à-dire le jeudi saint, et fixe ainsi la fête de Pâques au 23 mars ou avril. Or, depuis l'an 1424, où cette solennité tomba le 23 avril, il faut descendre jusqu'en 1505 pour la rencontrer au 23 mars, et ce compte ne peut guère être attribué à la femme de Jean V, ou à la reine Anne, l'écriture lui assigne la seconde moitié du XV^e^ siècle.

D'un autre côté le registre des mariages de l'an VI, relié évidemment en même temps et par la même main que celui des décès, offre, sur la feuille de parchemin qui le recouvre, ces quatre articles, datés d'août 1472, et incontestablement cousins germains, sinon frères, de ceux de la feuille du registre des décès :

« Pour faire enseignes pour les trenteniers des gens d'armes du ban de mondit seigneur [le duc], sept aulnes de taffetas viollet, quatre aulnes de taffetas noir vallant 2 escus l'aulne, 27ᵗ 10ʃ.

» Pour faire croix rouges es gens de guerre, venuz d'Angleterre nouvellement, et de don de Monseigneur, dix-neuf aulnes de drap rouge, vallant à 30 sous l'aulne, 28ᵗ 10ʃ.

Audict Ivonnet Texier, tailleur, la somme de 30 sols tournois à luy ordonnée pour la façon de ladite robbe, et pour ce cy 30ˢ.

Audict Charlot Brodeau, la somme de 3 sols 9ᵈ t. pour le payement de demye aulne bouccassin blanc, de luy prins et achapté ledit pris, et livré audict tailleur pour doubler le corps d'une cocte de veloux tanné, autreffois portée par ladicte dame et encores pour son service, pour ce 3ˢ.

A Jehanneton Samxonne, lingère, suivant la court, la somme de 7ᵗ t. pour le payement de quatre aulnes fine toille de Hollande, d'elle prinse et achaptée le vingtiesme jour dudict moys, qui fut le jour de la seyne, le pris de 35ˢ l'aulne et livrée savoir: 2 aulnes es mains de ladicte dame pour lui servir ledict jour à saindre devant elle en faisant le service de ladite seine et lavant les piez à treize povres femmes en l'honneur et remembrence de la seine notre Seigneur, et que a tel jour il lava les piez à ses apostres; et 2 aulnes à Madame d'Assegny, dame d'honneur, qui servoit ladicte dame, pour ce cy ladicte somme de 7ᵗ t.

A Jehanneton Cochonne, lingère, la somme de 118 dix sols t., pour le payement de soixante et dix neuf aulnes toille de Hollande, d'elle prinse et achaptée le pris de 30ˢ l'aune et livrée. Cest assavoir : 2 aulnes pour faire serviettes pour essuyer les piez desdits treize povres, ainsi que ladite dame les leur lavoit, et 77 aulnes aux princes, barons, prelatz, aulmosniers, dames, damoiselles, maistres d'ostel, eschansons, varletz de chambre, escuyers tranchans, enfans d'honneur et autres, qui ledit jour servirent lesdits povres à table, et accompagnèrent ladicte dame en faisant ledit service de la seine, pour ce cy 118ᵗ 10ˢ.

A elle, la somme de 42ᵗ tournoys, pour le paiement de soixante-dix aulnes fine toille de Troyes, d'elle prinse et achaptée le pris de 12ˢ tournois l'aulne et livrée aux chapellains, clercs de chapelle, sommelliers de pain et eschansons de bouche, et communs escuyers, maistres queulx et autres officiers de cuisine,.... huissiers, varletz, *(une ligne illisible formant le pli du dos du cahier)* en procurant et administrant chacun en son estat et office le service desdits povres, pour ce la somme de 42 .

» A Françoise Galart, fille de la duchesse, pour robbe de don de mondit seigneur, deux aulnes et demie de noir à 40 sols l'aulne et pour la doubler deux aulnes et demye de gros noir, à demy escu l'aulne, touture 2 sols 6 deniers, 7ᵗ, 6ˢ 11ᵈ.

» Pour troys quartiers d'écarlate, à mondit seigneur, pour faire à son plaisir, 6ᵗ 10 ˢ.

» A mondit seigneur, audit mois de septembre (1472), pour faire à son plaisir, six aulnes de toille de Hollande, à 30 sols l'aulne, vallant 9 livres; pour brunnir les gans de mondit seigneur demie aulne de noir vallant 20 sols; deux aulnes et demye blanchet, vallant 11 sols 3 deniers, pour garnir la chaere (chaise) de mondit seigneur; une main fin papier vallant 3 sols 4 deniers; une autre main de plus gros papier vallant 20 deniers, et 3 paeres de grosses espoussettes (brosses) vallant 2 sols 6 10 deniers, ᵗ 15 sols ».

A ladite Jehanneton Samxonne, la somme de 6ᵗ 10ˢ tournois pour le paiement de 26 aunes toille blanche, d'elle prinse et achaptée ledit jour le pris de 5ˢ tournois l'aulne et livrée ausdits treize povres, pour leur servir à mettre devant eulx, en soubz leurs piez, lorsque ladite dame les leur lava en faisant ledit service de la seine, et pour ce cy 6ᵗ 10ˢ.

A Ivonnet Chotard, cordonnier, la somme de 45 sols tournois, à luy ordonnée pour le payement de deux paires de soulliers de cuyr marocquin à double semelle et une paire de pantouffles de cuyr de baudruche, lesdits soulliers et panthouffles couverts de veloux noir cy dessus compté le 6ᵉ jour dudit moys qui est au feur de 15ˢ, la paire 45ˢ.

A Jehanneton Cochonne, lingère, la somme de 6ᵗ 10ˢ t. à elle ordonnée pour le payement de vingt-six aulnes toille blanche, d'elle prinse et achaptée le pris de 5ˢ l'aulne, et livrée aux lavendières du corps et de bouche et de panneterye du commun, pour servir à envelopper dedans les cuviers le linge qu'elles ont à leur charge, pour le garder de tacher en le blanchissant, qui est pour lesdites lavendières de corps et de bouche à chacune 10 aulnes et pour celle du commun 6 aulnes; et ce pour demye année commencée le premier d'octobre dernier passé et finie au dernier jour de ce présent moys, pour ce cy 6ᵗ 10ˢ.

A elle la somme de 53ˢ 4ᵈ t. à elle ordonnée pour le payement de saize aulnes toille brune, d'elle prinse et achaptée le pris de 3ˢ 4ᵈ l'aulne, et livrée ausdites lavendières pour faire charriers pour servir à blanchir ledit linge, qui est pour chacune desdites lavendières de corps et de bouche 6 aulnes, et pour celle du commun 3 aulnes et ce pour ladite demye année finissant le dernier jour de ce dit moys, et pour ce cy 53ˢ 4ᵈ.

A Guillemette Claudoez, lavendière du linge du corps, la somme de quatre livres tournoys à elle ordonnée, savoir 15ˢ pour avoir fourni de cordes blanches à estandre ledit linge, et 55ˢ pour savon de gayette aussi par elle fourny à blanchir les gorgerectes et autre linge de ladite Dame, durant demye année finie au dernier jour de ce présent moys, pour ce cy 4ᵗ.

A Jehannot Caillac, esperonnier, la somme de 42ˢ 9ᵈ t. pour le payement de troys colliers de fort cuyr rouge, garnys de fors fers de laton, faiz en faczon de coquilles, et de troys chesnes faictes en mailles toutes souldées, le tout par luy livré à Friset, ayde d'eschançonnerie de commun; pour servir à trois grans levriers que ladite dame lui a baillé en garde, qui est au feur de 7 sols chacun collier et 7ˢ 4ᵈ chacune chesne, pour ce cy 42ˢ 9ᵈ.

Compte dudit mons. IIJᶜ XVI Livres XVIJˢ VIIJᵈ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES ASPHODÈLES, par M. Louis Tiercelin, 1 vol. in-18. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur.

M. Louis Tiercelin a donné le nom d'une famille de plantes gracieuses, les Asphodèles, à un volume de poésies qu'il a publiées en 1873 et que nous ne connaissons que depuis peu de temps.

Légères et flexibles comme un lys, capricieuses comme un papillon, ces poésies ont la grâce du laisser-aller, le vague du rêve, le charme du souvenir. Leur valeur n'est pas précisément dans l'importance, dans l'étendue des sujets; elle est en de charmantes peintures renfermées dans les calices des *Asphodèles*.

Le sentiment abonde dans les récits de M. Tiercelin; il y a de nombreuses pages où la mélancolie domine; ainsi dans l'*Adieu*.

La pieuse pensée qui a dicté *Beauté de mère* est pleine d'élévation.

> Du fond de ses yeux noirs aux longs cils soucieux,
> Chatoyant et voilé de langueur souveraine,
> Son regard vers l'azur où le rêve l'entraîne,
> S'élève, ayant déjà l'habitude des cieux.
>
> Son front, resplendissant du bonheur de ses yeux,
> Ajoute, dans la paix de son âme sereine,
> A sa beauté de femme une beauté de reine,
> Sous le reflet d'argent de ses bandeaux soyeux.
>
> Si tu vivais, Sanzio, tu voudrais faire d'elle
> Le type de la grâce idéale, un modèle
> Que, chaste, tu peindrais avec des doigts tremblants;
>
> Et, rêveur ébloui, tu t'écrirais : « Que n'ai-je
> La main de Dieu pour mettre à ses beaux cheveux blancs
> La grande majesté des monts couverts de neige ! »

Notre poète est parfois singulièrement hardi dans la forme de ses vers. En le lisant, nous n'avons pu nous défendre d'un retour vers les choses passées, et nous avons dû nous demander s'il n'a pas été

séduit par les hardiesses romantiques d'il y a cinquante ans. Nous savons bien que la variété ferme la porte à la monotonie; mais tout ami que nous soyons de la variété, nous devons faire des réserves pour certaines audaces de forme que nous rencontrons dans les *Asphodèles*.

M. Tiercelin pense et peint en poète; il a de riantes poésies; quelques-unes ont de la tristesse; une seule, heureusement, est terrible, l'*Enfer*. Que son *Enfer*, qui appartient à ce monde, soit vrai ou non, combien nous préférons ses vers *Au Printemps* :

Le soleil amoureux se levait sur les prés.
Les bois se réchauffaient; les lilas empourprés
Avec le jour plus gai semblaient reprendre vie.
Les oiseaux se cherchaient dans une douce envie,
Et de la terre au ciel universellement
La nature épanchait un long gazouillement.
C'était le cri d'amour et de reconnaissance,
L'hosannah du bonheur à la toute-puissance
Et l'hymne du réveil sublime et chaleureux
Que chantent au Seigneur tous les êtres heureux.

Notre auteur breton puise ses meilleures inspirations dans la nature et le sentiment; c'est là d'ailleurs que sont les sources les plus limpides de la poésie, et, à moins qu'on ne préfère les « grands pourfendements », si chers à l'Arioste et à M^me^ de Sévigné, c'est toujours là que se rencontrent les sujets élevés et attachants.

EUGÈNE ORIEUX.

LES ÉTUDES ET PROBLÈMES DE MORALE

DE M. E. CARO, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Etudes morales sur le temps présent. Paris, Hachette, 3^e^ édit., 1875, in-18; — *Nouvelles études morales sur le temps présent. Ibid.*, 1 vol. in-18; — *Problèmes de morale sociale. Ibid.*, 1876, in-8°.

En annoncant, il y a quelques mois, la réception de M. Caro à l'Académie française, nous avons promis à nos lecteurs de leur faire connaître quelques-unes des principales œuvres du nouvel élu. La

récente publication des *Problèmes de morale sociale* nous fournit l'occasion de grouper trois volumes, composés à des intervalles fort éloignés, qui forment dans leur ensemble une œuvre d'une portée considérable. On sait que, malgré sa naissance poitevine, M. Caro appartient de très-près à la Bretagne, car toute sa famille est originaire de Josselin, où elle a grandi à l'ombre de l'antique château des ducs de Rohan. Cette très-courte notice deviendra donc plus tard l'un des chapitres de l'étude que nous devrons consacrer à M. Caro dans notre galerie académique de la Bretagne : il y méritera une place distinguée entre toutes, pour avoir combattu de toutes ses forces le bon combat contre les doctrines dissolvantes des prétendus philosophes de notre temps.

S'il y a, chez nous, une philosophie nationale, dit M. Caro, à la première page de ses *Études morales*, il semblait jusqu'à ce jour que ce fût le spiritualisme : et nous devions nous en réjouir, si l'on nous accorde qu'il faut une philosophie, que la philosophie est un besoin sérieux, non le luxe inutile de l'esprit, et qu'il n'est pas loisible à l'homme d'étouffer cet impérieux instinct de libre réflexion qui sollicite sa pensée vers les grands problèmes. Seule, cette philosophie de l'âme, de l'idéal et de Dieu, avait pu s'acclimater dans la patrie de Descartes, et les autres doctrines, celle de la sensation, par exemple, n'avaient fait que traverser comme un mauvais rêve l'intelligence française. Mais voilà que, depuis quelques années, le matérialisme sous toutes ses formes menace de nous envahir et cherche à détrôner Dieu, pour détruire ensuite toutes les bases sociales. Le danger est pressant, et, si l'on ne veut pas voir un jour l'ennemi maître de la place, il faut secouer sans retard la léthargie où se complait notre égoïsme intellectuel. Le sens divin en péril, n'est ce pas la règle morale qui fléchit dans les âmes, le niveau de l'idéal qui baisse dans l'art, le principe désintéressé des grandes affections qui s'énerve dans les consciences, la dignité qui s'affaisse, la volonté libre qui abdique ?... « Relever la foi en Dieu et dans l'idéal, la fortifier là où elle est affaiblie, combattre les doctrines qui corrompent l'homme par des apothéoses insensées, aussi bie

que celles qui le découragent par des scrupules pusillanimes, rétablir la raison dans sa force en la rétablissant dans sa vraie mesure et dans sa sphère, tel est l'office naturel des écrivains philosophes, et c'est là une tâche assez glorieuse pour être encouragée et soutenue... »

Oui, certes, et nous l'encouragerons, et nous la soutiendrons ; car, s'il faut à tout prix que le sens du divin se relève dans nos âmes, la cause du spiritualisme doit être chère à tous ceux qui ont à cœur la grandeur morale de l'humanité, et il faut qu'elle triomphe, dans la grande lutte soulevée contre elle par le positivisme industriel et scientifique.

Nous avons laissé échapper le grand mot : le positivisme. C'est contre lui surtout que M. Caro dirige avec le plus de précision le feu de ses batteries, et aussi contre cette forme nouvelle de l'athéisme contemporain, l'athéisme humanitaire ; car la plupart des religions nouvelles qui abondent autour de nous, remarque avec raison l'éminent académicien, ne sont pas autre chose que l'idolâtrie de de l'homme. Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs, dans le premier volume des *Études morales*, le chapitre consacré à *la religion positiviste*, à l'analyse et à la discussion du système de M. Comte, ce pape humanitaire qui s'arrogeait sur sa petite église une suprématie inimaginable et qui a laissé un fervent adepte, aujourd'hui confrère de M. Caro à l'Académie française : le trop célèbre M. Littré, prodige d'érudition dévoyé par les mirages trompeurs d'un système qui, rejetant au loin la spéculation, ne veut croire qu'aux faits, à ce qu'il touche et à ce qu'il voit. On sait qu'une des principales originalités de cette nouvelle religion consiste dans le mélange continuel de l'athéisme mathématique, qui exile Dieu au rang des hypothèses inutiles, et d'une sorte de mysticisme sentimental, qui met la doctrine sous le patronage des femmes.

M. Caro, avec une verve saisissante, met à découvert, dans toute sa pénurie, la faiblesse des ressources d'imagination de tous ces fondateurs de cultes nouveaux, qui ne savent, en somme, que singer

le catholicisme et son culte. en déplaçant l'objectif de leur courte vue. Eh quoi ! s'écrie-t-il, « vous bouleversez la métaphysique et la religion ! vous proclamez la déchéance de Dieu ! vous fondez sur de nouvelles bases la nature et l'humanité ! vous refaites un culte, et tout cela pour aboutir à je ne sais quelle parodie monstrueuse des cultes consacrés ! En vérité, ce n'était pas la peine de faire tant de bruit. Il suffisait de dire qu'à la place de Jésus-Christ vous mettiez l'humanité. »

Ah ! que l'homme est un pauvre sire, quand il perd de vue son origine et qu'il oublie son créateur ! que de divagations chez Comte, chez Michelet, chez Toussenel, chez tous ces nouveaux apôtres ! — Nous prions nos lecteurs, est obligé de dire quelque part M. Caro après une de ses analyses, de ne pas faire à M. T. l'injure de croire que nous plaisantons. Tout ce qui précède est un fidèle extrait de son livre. — Cela donne la mesure de toutes ces panacées. Aussi, dans une excellente étude sur le trop fameux Stendhal, ses idées, ses romans et sa critique, l'éminent professeur de la Sorbonne avoue-t-il très-finement qu'il craint fort que ce sceptique égoïste et blasé ne soit de ces hommes qui, pour garder leur prix, ont besoin d'être éternellement inédits. Le grand jour tue sans pitié les gloires et les beautés frelatées : il n'y a ni amitié ni amour qui tienne, c'est la loi, il faut la subir. Voilà de ces jugements qui laissent une trace indélébile, et ils sont nombreux chez M. Caro, soit qu'il examine froidement les mérites et les défauts d'une thèse philosophique ; soit que, dans une noble indignation, il s'élève avec vivacité contre ces théories dissolvantes des sensationnistes, qui ont une sorte de hardiesse provocante et comme un certain air de crânerie superbe, mais qui, étroites et mesquines devant la réalité, révoltent à la fois la nature et la raison ; soit, enfin, qu'il déclare que pour comprendre l'art chrétien dans sa grandeur, il faut pouvoir se former, théoriquement au moins, un certain idéal de majesté, de pureté, d'élévation chrétiennes.

On remarquera, dans les *Nouvelles Études*, une monographie très-complétement fouillée, du *suicide dans ses rapports avec la civi-*

lisation, appuyée sur des statistiques inexorables, elle met à nu cette plaie hideuse de nos sociétés modernes ; mais elle en indique aussi le remède, et nous ne pouvons résister au plaisir de citer la conclusion de ce chapitre magistral, car on y trouvera la note dominante de toute l'œuvre de M. Caro :

« La plus sûre garantie contre la folie du suicide, on l'a dit mille fois, c'est la fermeté des croyances religieuses. Il est bien rare que la tentation du suicide triomphe des révoltes de la conscience, épouvantée par les défenses de l'Eglise et par l'idée du jugement qu'elle va subir. Mais dans une société si mêlée, divisée par des croyances et des doctrines si contraires, la raison laïque elle-même ne peut-elle rien contre un si grand mal ? Elle n'a sans doute pas la même autorité pour se faire obéir. Elle n'est pas impuissante pourtant, loin de là ! Qu'elle soit infatigable à lutter contre les entraînements d'une civilisation excessive, déréglée, impatiente de bien-être, folle de jouissances et d'argent. Qu'elle soit infatigable à recommander aux âmes l'hygiène salutaire, les sentiments justes, calmes et sains, de l'activité raisonnable, du travail réglé, des désirs modérés. Qu'elle propage et défende le culte de la famille, qui est encore un des meilleurs abris pour la moralité de l'homme, un des asiles les plus sûrs où sa dignité blessée se recueille, où son amour-propre humilié se console, où son ambition déçue se repose dans la paix solide des affections vraies. Qu'elle châtie par le ridicule ces oisivetés superbes qui promènent par le monde leurs mélancolies aristocratiques, dédaignant toute profession, méprisant tous les petits devoirs qui forment l'humble trame de la vie, et consacrant leur éternel loisir à des déclamations contre les travers de ce monde dont ils ne veulent pas faire partie. Et surtout qu'elle combatte tous ces paradoxes malsains qui circulent dans les romans et les drames d'une certaine école ; qu'elle montre ce qu'il y a de vulgaire et d'insensé dans les anathèmes contre cette prétendue fatalité qui pèserait sur l'homme de cœur et l'empêcherait d'accomplir son œuvre ; qu'elle fortifie dans les âmes la sainte conviction de la liberté ; qu'elle retrempe vigoureusement ce ressort de la vie, détendu, affaibli par des philosophies déclamatoires ; enfin, qu'elle s'efforce d'associer l'idée du crime à celle du suicide dans la conscience de l'humanité, si profondément ébranlée par les sophismes contemporains, quand elle ne l'est pas par la douleur et la passion, les plus dangereux des sophistes. »

Cela est admirablement dit, mais nous doutons fort que la raison laïque parvienne à atteindre ce beau résultat sans le secours de la

religion, qui seule peut venir en aide à l'homme dans les cas désespérés : témoin le grand Caton, que la seule philosophie n'a pu sauver. Il n'en faut pas moins savoir gré à M. Caro d'avoir, après son hommage aux croyances religieuses, adjuré si éloquemment la raison de contribuer activement à la destruction du fléau.

Il y a beaucoup de chapitres qui touchent à la religion dans ce second volume. C'est ainsi qu'à propos de la publication de la *Bibliothèque spirituelle* de M. de Sacy, nous étudions avec M. Caro le caractère spécial de la direction des âmes au XVII^e^ siècle ; analyse délicate et très-finement traitée, qui n'a qu'un tort, celui de nous faire croire que cet idéal de pureté morale et de désintéressement absolu enseigné par les écrits de saint François de Sales, de Fénelon et de Bossuet, idéal qui étonne, il est vrai, et confond notre faiblesse en élevant nos âmes au-dessus des habitudes profanes de la vie du siècle, ait surtout aujourd'hui un intérêt purement littéraire ou historique. Si à aucune époque peut-être plus qu'au XVII^e^ siècle on ne s'est préoccupé de la vie intérieure, de ses conditions, de ses devoirs, ce n'est pas une raison pour que ces inimitables enseignements ne soient encore de situation de nos jours : l'âme humaine n'est point tellement mobile en ses dispositions, et quoique les mœurs de notre époque soient généralement en effet plus païennes que chrétiennes, nous aimons à croire que le succès de la *Bibliothèque spirituelle* de M. de Sacy n'a pas été seulement un succès de littérature. La faveur que rencontre aujourd'hui même la publication des œuvres de sainte Chantal, en serait au besoin une nouvelle preuve.

Plus loin, nous rencontrons deux études très-approfondies sur la correspondance de Lamennais, « qui n'est, à vrai dire, qu'une longue série de pamphlets », dont le trait le plus caractéristique est « la personnalité impérieuse qui y règne d'un bout à l'autre » ; et sur celle de Henri Heine, dépeignant les *misères d'un Dieu* au XIX^e^ siècle. Nous voudrions avoir le loisir de suivre ici l'auteur dans ses remarquables analyses de la succession des idées et des sentiments qui dominèrent ces deux âmes dévoyées ; en particulier, dans son étude psychologique de Lamennais, dont le schisme et la mort sont

expliqués par une logique implacable, au titre de laquelle il manque seulement une qualification plus sévère : l'orgueil... Mais nous avons hâte d'arriver aux derniers *Problèmes de morale sociale*.

Ici encore, que de questions brûlantes et actuelles ! La morale indépendante ; — les théories contemporaines sur le droit naturel ; — le droit de punir ; — le progrès social ; — la destinée humaine d'après les nouvelles écoles scientifiques ; — vaste champ dont les horizons échappent aux yeux les plus clairvoyants lorsqu'ils ne sont pas éclairés par les lumières surnaturelles. Car l'esprit mène le monde, dit fort bien M. Caro, et le monde n'en sait rien ; le tumulte des intérêts et des passions étouffent le bruit imperceptible des idées, qui, toujours occupées à leur tâche, font ou défont, dans leur travail infatigable, la trame vivante des consciences. Mais si l'esprit est abandonné à lui-même, et s'il n'accepte pas le guide éternel et souverain du Verbe incréé, on s'aperçoit, un beau jour, que l'opinion publique, que l'éducation, que les mœurs sont en train de se modifier profondément et qu'on approche des abîmes. Nous sommes aujourd'hui dans cette triste situation : il se révèle de toutes parts une tendance positive à faire de l'âme la dépendance de la physiologie, et à rétablir ainsi la série continue des phénomènes naturels, en y rattachant de gré ou de force les manifestations, réfractaires en apparence, de la vie et de la spontanéité libre ; et l'on arrive à élever le fait à la hauteur d'un principe, à considérer le nombre comme dernière raison des choses et seul organe de la justice, à sacrifier le droit individuel aux exigences de l'espèce, à nier scientifiquement la responsabilité morale, à ôter la sanction religieuse à la conscience comme une dernière idolâtrie, à réduire, en un mot, le progrès au rhythme fatal de l'évolution interprété dans un sens purement industriel... C'est à combattre cette tendance fatale et ces sophismes orgueilleux que M. Caro a consacré ses *Problèmes*, et jamais encore il n'avait frappé des coups aussi drus et aussi assurés.

Nous sommes fort embarrassé pour citer les points les plus saillants de sa dialectique entraînante ; il faudrait, en même temps, exposer avec quelque détail les systèmes adverses, et la livraison

tout entière de la *Revue* n'y suffirait pas. Nous venons d'exposer nettement le but et la déclaration de guerre de l'auteur : cela permet de juger d'un seul coup d'œil l'importance de son œuvre, et c'est merveille de voir comment, en jouteur habile et rompu à toutes ces luttes difficiles, il sait même retourner leurs propres armes contre ses adversaires. Un des passages de son livre qui nous ont le plus frappé, est celui où il s'étonne à bon droit de l'accueil favorable, pour ne pas dire enthousiaste, que les principes et les applications de la nouvelle morale sociale dérivée du transformisme, a rencontré en France, en Europe même, et tout spécialement dans le parti de la démocratie avancée. M. Caro démontre, à ce propos, sans possibilité de réplique, que certains représentants de ce parti saluent avec transports, comme des victoires personnelles, les progrès d'une doctrine qui les ensevelira infailliblement dans son triomphe, si le jour de ce triomphe arrive, eux, leurs idées les plus chères, et les conquêtes de leur principe qui semblaient le mieux assurées.

Nous ne pouvons demander à un tel prix la défaite de nos plus implacables ennemis, et nous nous consolerons en méditant cette belle péroraison de M. Caro, affirmant que c'est jeter l'homme en dehors de l'humanité que de lui interdire l'idéal et le divin :

« Ce sens intérieur du divin qui vit et qui palpite au fond le plus secret de nous-mêmes, on peut bien l'étourdir, le troubler, le paralyser dans un individu ou dans un groupe d'individus. Qu'est-ce que cela ? Que sont ces crises momentanées et cette surprise passagère de quelques âmes au prix de l'humanité totale ? Que sont ces défaillances et ces éclipses de l'idée divine au prix de l'histoire du monde ? Une tempête a passé sur nous ; elle a voilé à nos yeux la face du ciel ; une sorte de nuit lugubre s'est faite. Mais ne savons-nous pas que cette obscurité ne durera pas, que ce qui va revivre, ce qui durera, c'est la clarté ? Déjà nos yeux devancent le retour de la lumière, nous sentons le soleil sous le nuage. Et ne savons-nous pas d'ailleurs que, même quand il se voile momentanément pour nous ou qu'il se dérobe à notre horizon, il ne cesse pas pour cela de briller sur d'autres contrées et d'éclairer une autre face de la terre ? »

Ce soleil, M. Caro ne le nomme point. Nous le ferons pour lui. Comment pourrions-nous perdre confiance, si nous nous écrions : *O Crux, ave ?*

RENÉ KERVILER.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE FINISTÈRE, par M. R.-F. Le Men, archiviste du département, directeur du musée départemental d'archéologie. -- Quimper, Jacob, Lemercier et Salaün ; et Quimperlé, Th. Clairet. 1875. In-12, 192 pp.

Ce petit livre, rempli de faits nouveaux, d'observations judicieuses et de documents curieux, est la réunion d'un certain nombre d'articles sur l'archéologie ou sur l'histoire du Finistère, publiés à diverses époques par le savant éditeur de l'*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, dans les journaux de Quimper ou dans les bulletins et mémoires de plusieurs sociétés savantes. Aucun lien ne les rattache entre eux, sinon l'intérêt de l'histoire départementale ; mais chacun présente dans son espèce l'étude d'un événement bien caractérisé ou d'une période bien définie.

Voici, d'abord, un long mémoire sur la *Découverte de Vorganium*, capitale des Osismii, peuplade gauloise qui habitait le nord du Finistère, au moment de l'occupation romaine. Ce mémoire, publié en 1873 pour prendre date, a été depuis revu par l'auteur ; mais tel qu'il fut écrit à l'origine, il présentait une importance capitale au point de vue de la géographie armoricaine ; car Dieu sait toutes les hypothèses qu'on avait faites jusque-là sur l'emplacement de Vorganium ; la lecture d'une borne milliaire romaine située à Kerscao, près Kernilis, a permis à M. Le Men d'en fixer définitivement la situation à l'embouchure de la petite rivière de l'Abervrac'h ; et bien lui a pris d'imprimer immédiatement son mémoire ; car si les pilleurs de mer n'existent plus dans ces régions, il y a encore des pilleurs d'idées : un archéologue, qui habite Rennes depuis plusieurs années et qui s'est fait connaître par des études d'épigraphie romaine, n'a-t-il pas dernièrement contesté à M. Le Men la priorité de sa découverte ! Il faut lire, dans l'une des dernières livraisons de la *Société Archéologique du Finistère*,

la vigoureuse réplique que le savant archiviste de Quimper a opposée à cet imprudent.

Nous disions, l'an dernier, dans le *Compte rendu du Congrès de l'Association bretonne*, tenu à Vannes, que M. Le Men venait de fixer aussi l'emplacement définitif de Vorgium à Carhaix par la lecture d'une nouvelle borne milliaire située à Maël-Carhaix. Quoique nous soyons en désaccord avec M. Le Men sur plusieurs points essentiels de la géographie armoricaine, en particulier au sujet des Curiosolites et des Diablintes, nous sommes heureux de constater ici qu'il y a plaisir à discuter avec un savant d'une aussi courtoise érudition que la sienne, et nous faisons des vœux ardents pour que de nouveaux monuments épigraphiques permettent à M.Le Men de fixer sans réplique de nouveaux points obscurs — et ils sont nombreux — de notre ancienne histoire.

Après le mémoire sur Vorganium, on trouve dans le petit livre de M. Le Men une note fort intéressante sur les oppida gaulois retrouvés par lui en de nombreux points du littoral du Pagus Cap-Sizun ; — des documents inédits sur des épisodes des guerres de la Ligue en Bretagne : la capitulation du château de Kerouzéré, la prise de Coëtfrec par La Fontenelle, la prise du fort de Primel par les Espagnols ; — le compte rendu des fouilles d'un tumulus dans la forêt de Carnoët ; — des documents sur le pillage du manoir de Mezarnou en 1594 ; — un mémoire sur l'Aguilanneuf, qui devra être étudié en regard de celui que M. Duseigneur a récemment publié sur le même sujet dans cette *Revue* : autant de mémoires sur ce sujet, autant d'opinions différentes ; — enfin, une note sur un sarcophage gallo-romain en plomb, découvert au Pouldu, dans la commune de Clohars-Carnoët.

Tout cela est exposé avec clarté et précision, nourri de faits nouveaux et présenté sous une forme intéressante. Nous avons trop rarement l'occasion de rencontrer des opuscules sur l'archéologie bretonne, pour ne pas remercier sincèrement M. Le Men de sa publication.

L. DE KERPENIC.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Vers de M. Joseph Rousse à la mémoire de M. Emile Péhant. — M. Hippolyte Richelot. — Prise de possession de l'église Sainte Marie-de-la-Victoire à Rome, par S. E. le cardinal Saint-Marc. — Le Vénérable Père Baudouin. — Mgr Maupied. — Fouilles de Saint-Clément à Quiberon. — La prochaine exposition de céramique bretonne à Quimper. — Un oratorio à Rennes. — M. Victor de Girardin. — M. l'abbé Chesnel. — M. Thibault de la Guichardière, chevalier de Saint-Grégoire. — Le troisième centenaire de Saint-Vincent-de-Paul à Nantes.

M. Joseph Rousse a publié, le 6 avril, dans le *Phare de la Loire,* des strophes qu'il nous est impossible de laisser enfouies dans les colonnes de ce journal : un pareil hommage était bien dû aux talents et au caractère du savant bibliothécaire de Nantes, à qui l'on vient de donner pour successeur M. Pierre Morin, ancien lieutenant de vaisseau, ancien directeur des mouvements du port de notre ville.

A la mémoire d'Émile Péhant.

Comme ces vieux palais de Sienne et de Vérone,
Rougeâtres ou noircis, d'un style étrange et fier,
Maître, j'aimais vos chants dont la grandeur étonne,
Où vivent les héros de l'histoire bretonne,
Femmes au noble cœur, guerriers bardés de fer.

Poète, vous étiez de la race du Dante :
Vos tableaux sont remplis de sang et de terreur;
Mais sur les tours fleurit l'œillet rose ou la menthe;
Dans les camps l'oiseau vient chanter sur une tente,
Aux ombres vous mêlez quelque blanche lueur.

Votre âme bouillonnait comme celle d'Eschyle,
En voyant l'injustice et la fatalité.
Loin du riche insolent et du pauvre servile,
Au delà de la terre, elle espérait asile,
Pleine d'âpres désirs de l'immortalité.

Aujourd'hui, vous pouvez sonder le grand mystère,
Vous lisez l'avenir dans le Livre éternel.
En passant le Léthé de Virgile et d'Homère,
Vous avez oublié votre jeunesse amère,
Mais les doux souvenirs refleurissent au ciel.

Quand Brizeux s'en alla « vers une autre Bretagne, »
Sur les bords du Blavet on sculpta son tombeau.
Barde, il eût préféré, dans l'aride campagne,
Un grisâtre menhir au pied d'une montagne,
Parmi la brande verte où coule un frais ruisseau.

Vous, chantre de Clisson et de Jeanne la Flamme,
Poète des combats, où dormirez-vous mieux
Qu'à l'ombre des remparts où s'éveilla votre âme,
Où le nom des Montfort fit naître votre drame,
Près des murs de Guérande, où dorment vos aïeux?

Sur ses douves encor passera l'hirondelle,
Comme un rapide éclair effleurant le roseau;
Les cloches tinteront dans la haute tourelle;
La mer vous bercera de sa plainte éternelle,
Et la gloire viendra dorer votre tombeau.

Si ce n'est pas la gloire, ce sera du moins le respect universel qui accompagnera chez nos neveux le souvenir d'un honorable vieillard dont les obsèques ont donné lieu à Rennes, le 3 avril, à une éclatante manifestation des sympathies publiques. Toute la magistrature de notre ancienne capitale assistait ce jour-là aux obsèques de M. Hippolyte Richelot, doyen honoraire de la faculté de droit, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre du conseil municipal de Rennes et du conseil général d'Ille-et-Vilaine, mort le 1er avril, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Nous trouvons dans le discours prononcé sur sa tombe par M. Bodin, doyen actuel de la faculté de droit, les éléments d'une intéressante biographie du respectable professeur.

« M. Hippolyte Richelot était né le 3 juin 1792; il appartenait à l'une de ces vieilles familles de la bourgeoisie rennaise qui ont donné plus d'un échevin à leur ville natale, ainsi qu'il le répétait volontiers lui-même. Reçu licencié en droit à vingt ans, dès 1812, il se faisait inscrire au tableau de l'Ordre des avocats; pendant soixante-quatre années, son nom y est resté, et on peut dire que M. Richelot était devenu le doyen, non-seulement des avocats, mais encore de tous les hommes qui fréquentent le Palais. Il aimait à rappeler que ses débuts avaient été encouragés par Toullier, dont il fut secrétaire, et la mémoire de son illustre maître a toujours été pour lui l'objet d'une pieuse vénération. M. Richelot a occupé un rang éminent au barreau de Rennes; les anciens m'ont dit qu'il se faisait surtout remarquer par la variété des moyens, la fécondité des ressources, la sûreté de la doctrine.

» Mais l'enseignement du droit a toujours été sa préoccupation la plus vive. Nommé suppléant à la Faculté de Rennes en 1827, il devenait professeur de Code civil dès 1831; dix ans plus tard, il remplaçait M. Vatar dans les fonctions de doyen; en 1860, il demandait sa retraite, et peu de temps après le titre de doyen honoraire venait récompenser ses longs services. M. Richelot était plein de zèle dans l'exercice de ses

devoirs universitaires, son accueil était bienveillant, les étudiants l'aimaient et le respectaient. Presque tous les hommes de ce pays qui sont maintenant aux affaires ont été ses élèves ; bien d'autres l'ont, hélas ! déjà précédé dans la tombe !

» Notre regretté collègue trouvait encore le moyen de faire profiter les intérêts généraux, dans nos assemblées locales, de son expérience consommée et de ses connaissances étendues. Plusieurs fois il a été membre du conseil municipal de Rennes et conseiller général du département d'Ille-et-Vilaine. Dans les dernières années de sa vie, il a consacré les loisirs de sa verte vieillesse à l'administration de nos hospices civils ; il s'était dévoué à cette mission, et deux jours avant sa mort il exprimait encore, avec une sollicitude attendrie, le regret d'avoir été forcé de la quitter par suite de son grand âge. »

Quelques jours après ces funérailles, le jeudi 6 avril, à trois heures de l'après-midi, Son Éminence Mgr le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, prenait possession à Rome de son église titulaire de Sainte-Marie-de-la-Victoire, sur l'Esquilin. Eu égard aux conditions actuelles de Rome, cette cérémonie s'est accomplie à portes closes. Le cardinal et les personnes de sa suite sont entrés du côté de la sacristie, où ils ont été reçus par le recteur de l'église, le R^mo^ P. Giuseppe-Maria Turchi, et par une trentaine de religieux de l'Ordre du Carmel, qui jadis occupaient le couvent annexe à l'église de la Victoire, transformé aujourd'hui en école technique. Le cardinal s'est aussitôt rendu à l'église, où Mgr Cataldi, maître des cérémonies pontificales, lui a présenté le goupillon de l'eau bénite, dont il a aspergé l'assistance, après s'être signé lui-même. Son Eminence a prié quelque temps devant l'autel du Saint-Sacrement, puis elle a visité les chapelles latérales et s'est informée avec le plus vif intérêt de l'état des travaux que le prince Torlonia fait exécuter au maître-autel, où sera placée la prodigieuse image de Marie, sous le vocable de laquelle l'église est érigée. Le prince y doit dépenser, dit-on, près de 300,000 francs.

La visite terminée, Son Eminence se rendit dans la sacristie, où un trône était préparé. Mgr Cataldi, en présence d'un notaire de la Daterie apostolique, donna lecture de la bulle pontificale qui lui confère le titre cardinalice de Sainte-Marie-de-la-Victoire, et le R. P. Turchi, recteur de l'église, lut au nom de l'assistance, un compliment dont nous croyons devoir reproduire le préambule et la péroraison :

« Monseigneur le Cardinal,

» Je n'étais certes pas digne de prendre aujourd'hui la parole au nom des fils de sainte Thérèse pour remplir le devoir de remercier Votre Eminence Révérendissime de l'acte de haute bienveillance qu'elle accomplit à notre égard. L'honneur qui nous est fait de recevoir pour titulaire et protecteur de notre église de Sainte-Marie-de-la-Victoire un succes-

seur des premiers apôtres de la France, et le plus digne représentant de cette catholique Bretagne, où la foi est si féconde en œuvres de dévouement et d'héroïsme, — cet honneur, dis-je, élève notre esprit et notre cœur à de meilleures espérances. Nous aimons à y voir le gage et l'annonce des miséricordes que Dieu daignera nous accorder afin de nous délivrer des maux qui nous oppriment...

» Puisse bientôt le glorieux titre de cette église devenir la vivante expression de la réalité, c'est-à-dire du triomphe et de la victoire de la vérité sur l'erreur et l'injustice. Dieu le fasse ! Et que l'auguste patronne de ce temple vous accorde, Monseigneur le Cardinal, de voir ce triomphe et d'en jouir longtemps. Alors sera pleine et entière cette joie que nous fait déjà pressentir la parfaite union de votre amour paternel avec la respectueuse soumission et le cordial attachement de vos enfants. »

Le cardinal, dit une relation d'un témoin oculaire, a répondu en déclarant tout d'abord que c'était à lui de remercier les bons Pères d'avoir demandé au Souverain-Pontife que le glorieux titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire lui fût conféré. Il a dit qu'il était fier de remporter en France ce titre cardinalice ; que c'était son plus beau souvenir de Rome, et qu'il aimait à y voir un heureux augure de la victoire de la vérité catholique sur l'erreur libérale qui entraîne aujourd'hui la France à sa ruine, et que Son Eminence a si bien définie la plus pernicieuse des hérésies. « Avant mon départ pour Rome, a ajouté l'E^me^ Cardinal, un illustre Breton de mes amis, M. le général de Charette, est venu me féliciter de pouvoir prendre possession, en ce temps de luttes et de défaillance, d'un sanctuaire dédié à Celle qui est le secours des chrétiens et la Reine victorieuse de tous les ennemis de l'Eglise. En cette occasion, le général m'a exprimé ses espérances, aussi hardies que son grand courage de Breton. Il m'a dit qu'il espérait pouvoir un jour revenir à Rome avec ses zouaves et appendre leur glorieux drapeau du Sacré-Cœur à la voûte de cette église de la Victoire, auprès des drapeaux pris aux Turcs au siége de Vienne. » Et le cardinal a ajouté en souriant : « Nous avons aujourd'hui d'autres Turcs à combattre, mais l'auguste Patronne de ce temple nous aidera à les vaincre. »

Il a terminé son discours en remerciant de nouveau les bons Carmes de l'accueil qu'ils venaient de lui faire et du bien que les religieux de leur ordre opèrent dans son diocèse ; en même temps il a invité, non par manière de courtoisie, mais avec l'accent d'une charité paternelle, les religieux présents et leurs confrères d'Italie à venir se réfugier dans son diocèse si les excès de la Révolution les obligeaient à quitter cette terre classique du catholicisme. Enfin, levant les mains au ciel, il a béni avec émotion l'assistance prosternée, et Mgr Cataldi a promulgué l'indulgence de cent jours à tous ceux qui avaient assisté à la prise de possession de l'église de Sainte-Marie.

Presque au même moment, la commune de Chavagnes-en-Paillers, à quelques lieues de Nantes, au pays de Vendée, était témoin d'une émouvante cérémonie, qui se voit bien rarement de nos jours. Par ordre du Saint-Père, M. l'abbé Simon, vicaire général de Luçon, procédait à l'instruction des titres connus pour établir qu'un homme de bien, et mort depuis longtemps, est dans les cieux et doit être admis au nombre des saints que la religion vénère. Cet homme, dont la *Revue* a publié, aux mois de novembre et de décembre 1870, une notice biographique due à la plume de M. Merland. était un prêtre de grande vertu, Louis-Marie Baudouin, un autre père Montfort, un second Jean-Baptiste Lasalle. A tous les trois, ces hommes de dévouement ont peuplé la terre de serviteurs, d'humbles filles de Dieu, qui se sont fait pauvres, pour instruire, pour soigner les pauvres. Toute la population du pays était en grand émoi, car, pour elle, le père Baudouin n'est pas seulement un saint, il est, de plus, le fondateur de Chavagnes. C'est lui qui, au retour de l'exil sous le ciel hospitalier des Espagnes, ouvrit le premier, en France, un séminaire, celui de Chavagnes, dont il était le supérieur. Il en a fait la première maison d'instruction religieuse du diocèse de Luçon, par l'importance de ses études et ses agrandissements successifs. Il fonda aussi un établissement de prêtres, d'apôtres-évangélisateurs, pour combler les vides que la guerre vendéenne, que les massacres de la révolution avaient faits dans le clergé de ce pays de foi antique, de sacrifices à Dieu. Mais son œuvre capitale, c'est la fondation de la maison mère des Dames Ursulines de Chavagnes, qui a presque l'importance du couvent des saintes Filles de la Sagesse, fondé par le père Montfort, à Saint-Laurent, sur les rives de la Sèvre, dans le même diocèse de Luçon.

Nous rendrons compte des résultats de l'enquête dès qu'ils seront connus, et nous avons le ferme espoir qu'ils seront conformes aux vœux ardents de la pieuse population de ces contrées.

Nous aurions encore à parler, si nous en avions le loisir, de la haute marque de distinction accordée à Mgr Maupied, du diocèse de Saint-Brieuc, camérier de Sa Sainteté, si connu par sa haute science et par des écrits très-utiles, qui, au congrès de Poitiers, a présidé la troisième commission de l'*organisation de l'action catholique,* et qui, par un bref de Sa Sainteté en date du 4 février 1876, a été élevé à la dignité de prélat de la Maison pontificale ; — ou des découvertes de cercueils carlovingiens en pierre, récemment faites dans les ruines de Saint-Clément, ancien prieuré des bénédictins à Quiberon, et décrites par M. l'abbé Euzenot dans un intéressant article du *Journal du Morbihan.* Il serait curieux de comparer cette nécropole antique avec celle que MM. l'abbé Cahour, Petit, Kerviler et Anizon découvraient, il y a deux ans, sous les substructions de l'église Saint-Donatien à Nantes; mais nous avons hâte

d'annoncer à nos lecteurs qu'une importante exposition de céramique aura lieu à Quimper, au mois de mai prochain, dans les salles du Musée départemental d'archéologie, à l'occasion du concours régional de 1876. Une commission s'est constituée à cet effet, sous la présidence honoraire de M. Astor, maire de Quimper, et nous remarquons parmi ses membres les noms de MM. Davy de Cussé, conservateur du Musée de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes; Fougeray, directeur d'une manufacture de faïences à Locmaria-Quimper; Gaultier du Mottay, président de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord; René Kerviler, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire; R.-F. Le Men, archiviste du Finistère, directeur du Musée départemental, secrétaire de la Société archéologique, et président de la commission; S. Ropartz, avocat à la Cour d'Appel de Rennes, ancien président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Cette exposition, dont l'initiative appartient à la Société archéologique du Finistère, a pour but principal de mettre en lumière et de réunir dans un même local les produits de l'art de la terre dus à l'industrie des habitants de la péninsule bretonne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du dernier siècle. A côté des poteries primitives découvertes dans les dolmens du Morbihan et du Finistère, figureront les vases de l'époque gallo-romaine, souvent remarquables par l'alliance de l'art étranger et de l'art indigène qui se révèle dans leurs formes et dans leur ornementation. Puis viendront les spécimens des poteries du moyen âge, où l'on retrouvera les traditions décoratives d'une époque des plus reculées. Mais le grand intérêt de l'exposition, celui qui satisfera la légitime curiosité du plus grand nombre, sera la réunion des faïences et des porcelaines des manufactures bretonnes : Quimper, Rennes, Nantes, Lorient, Quimperlé, nous montreront simultanément leurs produits, dont l'étude comparée permettra de saisir les différences caractéristiques, et nous fournira en même temps les moyens de ne plus les confondre avec les faïences d'une autre origine.

Une sorte de renaissance s'opère, depuis plusieurs années, dans quelques-uns de ces anciens centres céramiques. Des spécimens de ces nouveaux produits, auxquels sera jointe une très-intéressante collection d'*anciens poncis* de Quimper, trouveront naturellement leur place à quelque distance des anciens. Une vitrine spéciale sera aussi réservée aux émaux et carreaux du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, dont la place est toute marquée à côté des productions de l'art de la terre émaillée.

La Commission a besoin du concours actif et dévoué de tous ceux que cette exposition peut intéresser, et elle les prie de joindre leurs efforts aux siens, non-seulement en faisant des envois personnels, mais encore en donnant connaissance de l'exposition à toutes les personnes qui pos-

sèdent des objets susceptibles d'y figurer. Elle compte tout particulièrement sur l'appui des habitants de la circonscription du concours régional qui ont des collections, et elle les invite d'une manière pressante à prendre part à cette manifestation artistique.

Il est inutile d'ajouter que le transport, le déballage, le placement et le réemballage seront payés sur les crédits affectés à l'exposition.

Nous espérons que les amateurs de la Loire-Inférieure ne voudront pas se montrer plus avares de leurs trésors que ceux des autres départements de la Bretagne, et qu'ils tiendront à honneur d'envoyer au savant archiviste, M. Le Men, président de la Commission, d'intéressants spécimens des anciennes faïenceries de Nantes et du Croisic.

Il appartient à la *Revue de Bretagne et de Vendée* de signaler comme une heureuse tendance chaque mouvement dirigé vers l'art sérieux et élevé. Trop longtemps la province a semblé déshéritée à ce point de vue ; mais depuis quelques années, un nouveau courant d'idées s'y est fait sentir, sorte de réveil décentralisateur auquel nous avons applaudi, qui tantôt a fait éclore sur notre sol des œuvres artistiques d'une valeur véritable, tantôt y a vulgarisé par l'interprétation certaines œuvres dont il était bon de ne pas laisser à la capitale le monopole exclusif.

Rennes vient d'offrir aux amateurs de bonne et sévère musique une audition à laquelle rien ne manquait. Nous voulons parler du bel oratorio religieux de M. Dubois, maître de chapelle à la Madeleine, *les Sept Paroles de N.-S. Jésus-Christ sur la croix.* Cette œuvre magistrale, écrite pour des chœurs d'hommes et de femmes, avec soli et grand orchestre, a d'abord été remarquablement exécutée à l'Hôtel-de-Ville, dans un concert spirituel organisé pour les pauvres. Il a obtenu un plein succès ; mais nous devons surtout signaler, comme ayant produit une profonde émotion, la seconde exécution des *Sept Paroles* à l'église paroissiale de Saint-Germain, où plus de deux mille personnes sont venues l'entendre, le Vendredi saint.

Cent cinquante exécutants, recrutés parmi les amateurs et les artistes de la ville et parmi les dames de la société rennaise, ont prêté leur concours et leur talent à cette belle exécution, que dirigeait M. Henry, chef d'orchestre de la société musicale.

Là surtout, l'œuvre de M. Dubois était dans son véritable cadre, qui est l'église. Elle y a produit les plus salutaires impressions, — ce qui est bien le but élevé, par trop oublié aujourd'hui, que devrait toujours rechercher l'art parmi nous ; car l'art, comme la poésie, a une mission à remplir.

Ajoutons que le R. P. Caillard, prédicateur de la station quadragési-

male, a paraphrasé du haut de la chaire chacune des admirables paroles tombées de la bouche du Sauveur sur la croix.

« Ce n'est pas la première fois, dit le *Journal de Rennes*, que les scènes et les paroles divines du Calvaire ont tenté les grands artistes, M. Dubois, en appliquant à cet incomparable sujet les ressources, le coloris de l'orchestration moderne, a su respecter d'un bout à l'autre la tradition et la liturgie ; et c'est en fondant, dans un tout vraiment religieux ce double courant de l'art, qu'il a créé une œuvre qui a sa place dans l'église même, et que ne répudie ni la liturgie antique, ni l'art contemporain. C'est à cause de cette qualité maîtresse que son œuvre se maintiendra et se propagera. »

Il faudrait pouvoir analyser, ou mieux encore entendre à nouveau, dans tout le recueillement qu'elle commande, cette composition musicale, où la mélodie est répandue avec mesure et tempérance, où la forme est toujours sobre et solennelle, et où l'auteur exprime dans un magnifique langage les mystères de l'âme humaine, ses rêveries, ses douleurs, ses aspirations vers l'infini. Signalons, entre autres passages, l'introduction chantée par un soprano sur un mode mineur : « *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte* », sorte d'invitation pieuse au drame sacré qui va se dérouler ; puis la première parole du Christ chantée par le baryton : « *Pater, pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt!* » phrase suave, sublime de mansuétude et de pardon, accents divins, entre lesquels, avec un art consommé, l'auteur nous fait entendre les cris passionnés de la foule : « *Tolle!... crucifige eum!... Sanguis ejus super nos et super filios nostros !* »

Puis le Christ s'adresse au bon larron : « *Hodie mecum eris in paradiso !* » La réponse pleine d'espérance : « *Domine, memento mei !* » sert, avec cette seconde parole du Sauveur, de motif à un duo splendide, qui se détache sur un chœur à quatre parties, de l'effet le plus grandiose.

La troisième et la sixième paroles ont aussi été très-admirées : « *Deus meus, ut quid me dereliquisti?* » et cette recommandation sereine, tout empreinte de clarté céleste, dernière aspiration du Dieu fait homme, qui laisse des yeux la terre et les tourne soudain vers les cieux : « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum!* » Quelle phrase grandiose ! ne faut-il point que le pieux compositeur qui veut la rendre avec les ressources bornées de l'art terrestre, commence par se prosterner à deux genoux, ainsi que faisait Fra Angelico quand il peignait l'image de Jésus-Christ ou celle de la Vierge ; ou ce « *Pater, in manus tuas...* », transcrit par le maître de chapelle de la Madeleine, n'est-il pas le reflet de quelque concert séraphique entendu aux heures de sainte rêverie ?

Mais c'est surtout dans la cinquième parole et dans la septième que l'orchestre, traité de main de maître, vient imprimer à l'œuvre toute sa puissance dramatique. On ne peut rester froid à ce « *Sitio !* » auquel, sur un premier accord qui sonne faux, répond le chœur du blasphème : « *Vah ! qui destruis templum Dei...* »

Enfin, au « *Consummatum est* » succède le trouble des éléments annoncé par les récitants, exprimé par l'orchestre. Le soleil qui se couvre, le voile du temple qui se déchire, la terre qui tremble au bruit des tonnerres, tout cela est rendu d'une manière imposante. Enfin, le calme se fait peu à peu et la nature vaincue se relève dans un hymne d'adoration aux harmonies pleines et pures. Ainsi se termine l'oratorio que nous avons entendu interpréter avec un grand talent, et dont nous pouvons dire qu'il appartient aux meilleures pages de l'art moderne.

LOUIS DE KERJEAN.

— Nous avons oublié d'annoncer dans notre dernière chronique, que, le 19 mars, est mort, à Nantes, M. Victor de Girardin, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps de M. le comte d'Artois, puis officier de la garde royale jusqu'en 1830. M. de Girardin prit une part très-active à l'insurrection de la Vendée en 1832 ; il est un des héros de ce brillant combat de la Pénissière, dont toute l'Europe a entendu parler.

— Un des membres les plus distingués du clergé de Bretagne, M. l'abbé Chesnel, vicaire général de Quimper, est décédé au château de Kergrec'h, en Plougrescant, le 12 de ce mois.

Après de brillantes études à Saint-Sulpice, M. l'abbé Chesnel avait complété son instruction théologique à Rome. A force de travail persévérant il était devenu l'un des plus savants théologiens de France ; aussi fut-il nommé consulteur du Concile.

M. Chesnel a laissé plusieurs livres remarquables, entre autres une histoire du paganisme, et un volume intitulé : *Les Droits de Dieu et les idées modernes*, qui parut l'an dernier. La suite de cette étude théologique et politique est sous presse.

M. l'abbé Chesnel a succombé aux suites d'une maladie qu'il contracta à Rome, en préparant les travaux du Concile. Il était âgé de cinquante-cinq ans.

— L'honorable doyen de la presse catholique en Bretagne, M. Francis Thibault de La Guichardière, ancien rédacteur de l'*Impartial* et de la *Foi Bretonne*, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. Cette distinction est la juste récompense des luttes courageusement soutenues contre l'erreur par notre vénéré confrère, pour le triomphe de l'Église.

— Par une très-éloquente lettre, Mgr l'évêque de Nantes convie « tous les amis, les admirateurs et les obligés de saint Vincent de Paul », à la fête du troisième centenaire de ce grand serviteur de la charité, fête qui aura lieu dans la cathédrale, le dimanche 23 avril, et au *Triduum* dont elle sera précédée. Le panégyrique sera prononcé par M. l'abbé Dormagen, qui a prêché le carême avec un grand succès dans l'église Sainte-Croix.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ABBÉ (L') JEAN-MARIE DE LA MENNAIS, FONDATEUR DE L'INSTITUT DE PLOERMEL, par l'auteur des *Contemporains*. (Édition populaire, avec portrait et autographe.) — Paris, Bray et Retaux; Vannes, Lamarzelle. 0 80

BRETAGNE (LA) ANCIENNE ET MODERNE; par L. Le Saint. 2e édition, augmentée d'une légende de Bretagne, etc. In-8°, 240 p. — Limoges, imp. et lib. E. Ardant et Ce.

CANDIDATS (LES), DÉPUTÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. SILHOUETTES ET PORTRAITS; par Le Gouriérec. In-8°, 75 p. — Nantes, imp. Plédran. 1 »

CATHERINE DE PARTHENAY; par M. C. Merland. In-8°, 78 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.
(Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.*)

CHANTS VENDÉENS. MOIS DE MARIE (40 cantiques). Paroles et airs du *Cantique de Luçon,* avec accompagnement d'orgue ou harmonium; par l'abbé J. Brillouet. Chez l'auteur, à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée). 5 »

ESSAI HISTORIQUE SUR LES ORIGINES ET LES VICISSITUDES DE L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE; par Dom François Plaine, bénédictin de Ligugé. In-4°, 47 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Librairie L. Morel.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

HENRI DE FRANCE, ou histoire des Bourbons de la branche aînée pendant quarante ans d'exil, 1830-1870; par M. Alfred Nettement. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, d'après les notes laissées par l'auteur. 2 vol. in-12, 641 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris et Lyon, lib. Lecoffre fils et Ce.

JEAN-FRANÇOIS-PAUL LEFEBVRE DE CAUMARTIN, abbé de Buzai, évêque de Vannes, puis de Blois, de l'Académie Française et de celle des Inscriptions, par M. René Kerviler. Tiré à 30 exemplaires. Broch. in-8°, de 100 p. — Vannes, imp. Galles.
(Extrait des *Mémoires de la Société polymathique du Morbihan.*)

NOTICE SUR L'ABBAYE DES FONTENELLES; par Ed. Le Grip, avocat. In-8°, 24 p. — La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

PATRIE (LA). A nos fils (vers); par Victor de Laprade. In-8°, 4 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

POÉSIE (LA). Discours en vers, prononcé à la distribution des prix du Lycée de Nantes, le 9 août 1875, par M. Henri Chantavoine, professeur de rhétorique. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Mangin et Giraud.

SERGENT (LE) D'ARMAGNAC. LE RESSUSCITÉ. Légendes militaires; par A. Fiévée. In-18, 332 p. — Paris, Plon, rue Garancière, 10..... 3 50

SOUVENIRS D'UNE MISSION MUSICALE EN GRÈCE ET EN ORIENT; par L.-A. Bourgault-Ducoudray. In-18, 43 p. — Paris, lib. Baur..... 2 »

LE DRAME POLITIQUE EN FRANCE

AU XVI^e SIÈCLE

II*

La Guisiade, de Pierre Matthieu.

La *Guisiade*, imprimée dès le mois de mai 1589[1], est justement la contre-partie du *Triomphe de la Ligue*. Cette dernière pièce nous représente le meurtre des Guise et la catastrophe des États de Blois arrangée au point de vue protestant; la *Guisiade* nous montre ce même événement expliqué, interprété par un catholique, ou plutôt par un ligueur. Autant Nérée noircit le duc de Guise, autant Pierre Matthieu l'exalte; en revanche, il ne ménage guère le roi Henri III et ses mignons, et à tout prendre, cependant, sauf une certaine exagération dans les mots, il ne s'écarte pas trop de la vérité dans la peinture de ce prince.

Il nous le montre faible, perplexe, hésitant, incertain, balancé entre les conseils de sa mère, qui travaille à le modérer, à le rap-

* Voir la livraison de juin 1875, pp. 413-427.

[1] A Lyon, par Jacques Roussin, cinq mois à peine après le meurtre du duc de Guise, assassiné à Blois, le 23 décembre 1588. — Pierre Matthieu s'intitule « docteur ès Droictz et advocat à Lyon. » Sa biographie, qui n'est pas sans intérêt, tiendrait ici trop de place; on la trouvera dans les *Biographies générales* de Michaud et de Didot, mieux encore dans Niceron, *Mémoires des hommes illustres de la Rép. des Lettres*, t. XXVI, p. 228, et dans les frères Parfait, *Hist. du théâtre françois*, t. III, p. 435.

procher du duc de Guise, et les suggestions perfides de son mignon d'Épernon et des huguenots, partisans du roi de Navarre. Les huguenots voient dans Guise le plus terrible adversaire de l'hérésie; d'Épernon poursuit en lui l'ennemi impitoyable des abus qui engendrent et engraissent les favoris : favoris et huguenots se coalisent pour exciter contre le Balafré la colère du roi et le pousser au meurtre. On sait que ce plan réussit.

Quand la scène s'ouvre, nous sommes au lendemain — ou peu s'en faut — de cette fameuse journée des Barricades (12 mai 1588), qui vit les Parisiens acclamer le duc de Guise comme chef de l'Union des catholiques, et chasser de la capitale le roi Henri III. Ce prince est retiré à Chartres, plus irrité contre les ligueurs que contre les huguenots, inclinant visiblement vers le roi de Navarre, et disposé au contraire à traiter le duc de Guise en rebelle, en criminel de lèse-majesté.

C'est ce duc qui se montre d'abord sur la scène, et qui remplit à lui seul le premier acte en faisant connaître aux spectateurs ses exploits, ses sentiments, ses projets, dans un très-long monologue, — panégyrique du héros par le héros lui-même, — faute grossière assurément, mais très-commune dans les drames du XVI[e] siècle, au point de nous persuader que les spectateurs d'alors n'étaient aucunement choqués d'une telle inconvenance.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans ce monologue des vers qui ne manquent ni de hauteur ni d'énergie; voici, par exemple, comment le Balafré (Henri de Guise) parle de sa popularité, qui était alors au comble :

> Si le peuple me suit, s'il m'aime, s'il me prise,
> S'il m'estime l'espoir de toute sa franchise,
> Ce n'est contre mon roy, ce n'est pour me bander
> Contre le lys françois ni pour le gourmander;
> Ce n'est pour répéter [1] le droit de Charlemagne;
> Ce n'est pour marier la France avec l'Espagne;
> Ce n'est pour triompher des cyprès, des lauriers,
> Salaires immortels des valeureux guerriers !

[1] Revendiquer. — La maison de Lorraine prétendait descendre de Charlemagne.

Pour la foi, pour mon roi, pour défendre ma terre,
J'ai le fer et le plomb, deux foudres de la guerre;
Mais l'honneur est à vous, ô Monarque éternel!
Je ne suis que soldat, vous êtes colonel;
Sous les rais flamboyans de votre sainte face
On me voit rayonner, plein d'amour et de grâce.
Si je me suis toujours armé de cet écu,
Souvent victorieux et rarement vaincu;
Si l'on m'a vu toujours, au son de la trompette,
Le premier à l'assaut, dernier à la retraite...
Si j'ai voué la fleur de mon âge aux alarmes;
Si mes délices sont aux combats et aux armes;
Si toujours sur mon dos est cloué ce harnoy,
Aussi est-ce pour vous, pour la foi, pour mon roy :
Si j'ai toujours en main ou le fer ou la lance,
Seigneur, c'est tout pour vous et pour la pauvre France !
.....
France, semblable hélas! au cacochyme corps
Qui souffre du dedans bien plus que du dehors!
Le schisme et l'hérésie, enflammant ses entrailles,
Lui ont jà préparé de tristes funérailles;
Ses fils, ô crève-cœur! ses bâtards, non ses fils,
Lui donnent tous les jours un millier de défis [1].
Père, qui d'un seul mot faites trembler le pôle,
Comme un foudre sur eux jetez votre parole !...
Pour garder de ces loups votre saint héritage,
Armez nos bras de force et nos cœurs de courage;
Brûlez d'un zèle saint les cœurs de ces couards,
Qui nous quittent recrus [2] au milieu des hasards!

C'est bien là le langage, les sentiments, d'un champion ardent et convaincu de la cause catholique, qui lui-même, quelques vers plus bas, se représente à nous comme *targué de foi et crêté d'espérance*, c'est-à-dire faisant de la foi son bouclier (sa *targe*), et de l'espérance le cimier de son casque. — Le malheur, c'est que le roi, excité par ses flatteurs, prête à Guise de tout autres sentiments, se porte son mortel ennemi et ne rêve que sa destruction :

[1] Un millier d'outrages.
[2] *Recrus*, fatigués.

Le roy couve en son cœur un désir inhumain
De paître ses mignons de tout le sang lorrain.

Guise se résout néanmoins, pour le bien de la France, à braver ces préventions odieuses et à se présenter lui-même au roi :

J'irai parler au roi; ma saine conscience
Me servira toujours de targe et de défense.

Il veut lui faire connaître franchement ses desseins, ses intentions, le triste état du pays, et solliciter l'action énergique de son autorité pour relever de leurs ruines la patrie et la religion : voilà ce qui le détermine d'abord à faire des ouvertures au roi pour une réconciliation, ensuite à aller aux États de Blois.

Au second acte, nous ne sommes pas encore à Blois, mais à Rouen. Henri III converse avec sa mère Catherine de Médicis; il jette feu et flamme contre Guise, qui usurpe, annule le pouvoir royal, contre les Parisiens, qui viennent de chasser de leur ville le roi lui-même avec leurs barricades :

Inexpiable offense ! acte digne de mort !...
Voir un roi, à Paris, des siens barricadé !...
Paris, que j'honorois de ma chère présence,
Où je faisois couler la corne d'abondance,
Je sèmerai du sel sur tes remparts rasés !
Les enfants maudiront les pères abusés ;
Tes neveux, détestant ton audace effrenée,
Verront ton étendue en cent parts buissonnée ;
Les survivants diront à leurs fils : — « Autrefois
Paris étoit ici, le séjour de nos rois !... »

La reine-mère s'efforce de le modérer, de justifier Guise, de montrer au roi la nécessité d'une action commune avec les princes Lorrains et le parti catholique : le tout en vain, le Valois n'entend à rien et répond insolemment à sa mère :

Madame, vous avez toujours assez d'excuses
Pour, prudente, masquer les desseins et les ruses
Des sujets révoltés... Mais je suis assez fort
Pour maintenir le droit et pour punir le tort...
Je veux seul être roi! Aussi je ne connoi,
Après le Tout-Puissant, de plus puissant que moi...

Si le peuple me fuit, le ciel me favorise;
Si le ciel ne le veut, j'ai l'enfer contre Guise!...
J'estimerois donner un plaisant sacrifice
A Dieu, faisant mourir ce ligueur au supplice!

La reine éclate à son tour, et reproche sans ménagement à son fils ses vices, ses mignons et sa mollesse, les abus et les excès de son gouvernement. Tirade véhémente, curieuse : car si Catherine de Médicis n'a pas parlé, n'a pas dû parler ainsi, c'est bien là, sous une forme vive et énergique, ce que l'opinion du temps, la grande majorité des Français, reprochait alors à Henri III. Après avoir de nouveau défendu le duc de Guise contre les accusations du roi, Catherine s'écrie :

Lorsque ce brave duc en votre lieu combat;
Que le peuple frémit au tambourin qui bat;
Que la peur et l'effroi toute la France étonne;
Qu'il semble que le ciel dessus son dos canonne
Le fer, le feu, le sang; que tout est irrité :
Vous nagez dans les flots de votre volupté
Avecque ces mignons, ces gourmandes harpies,
Qui des meilleurs morceaux ont les griffes remplies,
Dont le glout [1] estomac du peuple prend le pain,
Et tant plus ils sont saouls, plus ils meurent de faim :
Éponges de la cour, vos plaisantes délices,
Polypes inconstans, gradués en tous vices!
Comme un ours qui permet se mener par le né,
Vous êtes abusé par ce diable incarné,
Ce traître d'Épernon, qui, perfide, pratique [2]
Contre Dieu, contre vous, pour plaire à l'hérétique...
Pour plaire, opiniâtre, à un seul d'Épernon,
Vous avez d'un tyran, d'un athée [3] le nom!

LE ROI.

Pourquoi suis-je tyran?

LA REINE-MÈRE.

Votre main tyrannise
D'impôts, d'impiétés, votre peuple et l'Église...
Le roi vit pour son peuple, et le tyran pour soi;

[1] *Glout*, glouton.
[2] *Qui pratique*, c'est-à-dire qui agit, qui cabale.
[3] Le mot *athée* fait ici trois syllabes, son *e* muet final comptant pour une.

Le roi aime le droit, le tyran rompt la loi.
Vous ne vivez pour nul, voire pas pour vous-même;
Vous ne vous aimez pas, personne ne vous aime!

En dépit des fautes de goût qu'il serait aisé d'y relever, ces vers sont pleins de force et peignent avec un relief énergique le triste gouvernement d'Henri III. Le dernier surtout exprime avec vérité cette situation étrange : un roi d'une incurable faiblesse, dominé par de honteuses passions, par des favoris indignes, et s'abandonnant lui-même; un peuple essentiellement royaliste, se détachant peu à peu de cette royauté décrépite et ne lui portant plus aucun amour. Situation étrange, je le répète, vraiment effrayante dans un pays aussi monarchique que la France d'alors, et qui devait nécessairement présager, aux yeux des bons citoyens, la ruine prochaine de la monarchie et de la nation.

Cependant le dialogue continue et revient naturellement aux projets et aux sentiments des princes lorrains. Le roi leur prête le dessein de lui ravir la couronne ; la reine-mère conteste et dit :

Ils ont toujours servi votre père et vous-même.

LE ROI.

Ils ont toujours cherché le royal diadème.

LA REINE-MÈRE.

Leurs courages ne sont tant impudents.

LE ROI.

Si sont.!

LA REINE-MÈRE.

Ils ne font pas cela, croyez!

LE ROI.

Si font! si font!

LA REINE-MÈRE.

Je connois bien leur foi.

LE ROI.

Je ne puis la connoître.

LA REINE-MÈRE.

Ils vous tiennent pour roi.

LE ROI.

Un roi de quelque cloître !

Ici, il faut bien l'avouer, le roi est assez dans le vrai. Car s'il est absurde — avec l'auteur du *Triomphe de la Ligue* — d'attribuer au duc de Guise le projet de tuer Henri III ou même de le détrôner, il est sûr que le Balafré aspirait assez clairement à être le maire du palais de ce roi fainéant; bien plus, l'immense majorité des Français approuvait, appuyait même ce projet du Balafré. — Et pourtant, pour apaiser sa mère, le roi cède en apparence quelques instants après :

Je promets m'accorder à mon cousin de Guise :
Assurez-le de moi, je le dis sans feintise.

LA REINE-MÈRE.

Sous le serment royal de la foi maintenu,
Il s'en vient aux États.

LE ROI.

Il sera bien venu.

Mais ce n'est là qu'une feinte, et dès la scène suivante, quand seul dans son cabinet il attend la venue du duc de Guise, le roi, reprenant toute sa colère, se dit à lui-même :

Ce Paris, ce Proté, qui, prompt au changement,
Ne veut courber le dos à mon commandement,
Je n'y rentrerai pas que mort on ne m'y porte,
Ou qu'un canon bruyant ne m'y brèche une porte!
Je suis l'oint du Seigneur, je suis roy grand et fort;
Je suis sur les François juge en dernier ressort.
Ma poitrine et mon dos, comme d'une cuirasse,
S'arment de mon bon droit. J'ai l'amour en la face,
J'ai en main le pouvoir et le courage au cœur,
Assurés instruments pour me rendre vainqueur!

Et comme il voit tout à coup le duc de Guise s'avancer vers lui :

Ah! je vois là venir le chef de ces rebelles;
Il me vient assaillir de factions nouvelles.
Eh bien, que dites-vous, mon cousin?... Vous avez
Allumé plus de feux qu'assoupir n'en pouvez:
Chacun dit que ce feu se nourrit de la flamme
De quelque ambition qui brasille [1] en votre âme,

[1] Qui brûle, qui pétille.

L'on me dit tous les jours qu'en me faussant la foi,
Vous liguez de nouveau mes sujets contre moi.

LE DUC DE GUISE.

Que j'arme contre vous? que cruel je prodigue
Sur vous le noble sang de notre sainte Ligue?
Que je sois un mutin? Que je couve en mon sein
Contre le lys françois quelque traître dessein?
Que vaincu d'un tel tort devant vous je pâlisse?
Plutôt le juste ciel me condamne au supplice!
Ce n'est pas contre vous, mon prince, que j'en veux:
Pour Dieu, pour vous, pour moi, je combats contre deux,
Dont l'un prend votre droit, l'autre vous ensorcelle;
L'un est votre mignon, l'autre votre rebelle;
L'un, le front découvert, se dit votre ennemi,
L'autre plus dangereux vous tourmente en ami.
Encor n'est-ce contre eux que mes exploits je dresse,
C'est contre l'hérésie, exécrable tigresse,
C'est contre l'athéisme!.....
Pour mon Dieu, pour ma foi, pour vous, pour votre France,
Nous sommes tous ligués, mais sous votre puissance!
Si vous n'êtes content, je vous ai irrité
Non par rébellion, mais par fidélité.

A peine est-il besoin de dire que des deux ennemis dénoncés ici par Guise, l'un, le mignon du roi, est d'Épernon, et l'autre, le rebelle, est le roi de Navarre, chef du parti huguenot.

Ces déclarations du Balafré ébranlent Henri III. Le duc continue, il peint le malheur de la France en proie aux querelles et aux divisions causées par l'hérésie, il peint le danger que cette hérésie fait courir en même temps à la patrie et à la religion, il montre la nécessité de tarir une bonne fois et pour toujours cette source de maux. A la vérité, dit-il, cette tâche n'est pas sans péril parce qu'on a trop tardé à l'entreprendre; mais, ajoute-t-il en parlant au roi,

Mais un prince chrétien, comme vous, se résout,
Pour défendre son Dieu, de mourir tout debout!

Le roi enfin est convaincu, il cède et se rend de bonne grâce:

Or sus, je le veux bien, mon cousin; je désire
De cette infection purger tout mon empire.

DUC DE GUISE.

Si la France reçoit de vous un tel bonheur,
Vous serez son amour, son père, son seigneur...

LE ROI.

Mais dites-moi comment nous les surmonterons.

DUC DE GUISE.

Jamais de ces mutins nous ne triompherons
Si de nos cœurs divers n'arrachons la discorde,
Si Votre Majesté avec nous ne s'accorde,
Si d'un courage entier, d'un front franc et ouvert,
Vous n'avez, comme nous, un zèle découvert.
Si vous voulez qu'un jour cette guerre finisse,
Il faut qu'avecque nous votre pouvoir s'unisse.
Éloignez de vos yeux tous ces trouble-repos,
Ces sangsues [1] du peuple et ces forgeurs d'impôts...
Sachez comme l'on a dissipé vos trésors,
Vos finances, qui sont le butin des plus forts.
Chassez la volupté, retranchez les délices,
Prenez le frein aux dents pour combattre les vices;
Punissez ce cadet [2] qui vous charme et endort
Pour soutenir le faux et approuver le tort.

LE ROI.

J'accorde l'Union; je veux que l'on m'appelle
Le chef de vos desseins pour si sainte querelle :
Les articles derniers je ne refuse pas,
Nous les accorderons par l'avis des États
Que nous tiendrons à Blois.....

Cette réponse du roi, fort peu poétique, est curieuse en ce qu'elle précise très-exactement le lieu et le temps de cette scène. Il s'agit évidemment ici du traité ou édit de *réunion*, publié à Rouen le 21 juillet 1588, par lequel le roi, faisant la paix avec les ligueurs et se réunissant à eux, se proclamait de nouveau le chef de la Ligue et acceptait les articles récemment ajoutés à l'acte d'Union, entre autres, la lieutenance-générale du royaume décernée au duc de Guise et l'exclusion de la couronne décrétée contre tout prince

[1] *Sangsues* est ici de trois syllabes, l'*e* muet final comptant pour une.

[2] Toujours le duc d'Épernon, dont le frère aîné était Bernard de Nogaret de la Valette.

hérétique ou fauteur d'hérésie, pour le cas où Henri III viendrait à mourir sans enfant mâle. — Le roi du reste engage à Guise son serment :

Ne doutez, mon cousin, de mon royal serment :
Je suis prince de foi; un roi jamais ne ment...
Si de force et de cœur je ne vous accompagne,
S'il y a quelque feinte au zèle de ma foi,
Le ciel, le juste ciel puisse tomber sur moi!

Et Guise répond de son côté :

J'atteste Celui-là qui tient le cœur des rois,
Qui votre monarchie honore de ses lois;
Je jure par le ciel, par le feu, par la terre,
Et par le saint désir qui me pousse à la guerre,
De vous être loyal et ne cesser jamais
Que la France, sous vous, ne soit réduite en paix!

Il semble donc que la paix est faite, l'union cimentée entre les deux grandes forces de la France, la royauté et le catholicisme, — union dont la prochaine et salutaire conséquence doit être l'extirpation de l'hérésie, l'extinction de la guerre civile. Malheureusement d'Épernon est là; il joue dans ce drame le rôle de mauvais génie dans le sens le plus complet du mot; il nous est positivement donné comme le suppôt actif de Satan, lié au diable par un pacte, et ayant à sa disposition les ténébreuses ressources de la sorcellerie. C'était là d'ailleurs l'opinion à peu près universelle du temps, au moins parmi les ligueurs, et Matthieu le dit formellement, en tête du troisième acte, dans une note assez curieuse, ainsi conçue :

« Le poète, à contre-cœur, fut contraint de mettre, entre la majesté et la grandeur de ceux qui jouent cette tragédie, un homme » de si petite valeur qu'est d'Espernon; mais l'opinion que tout le » peuple de France a très-assurée de ses déportemens, et qu'il » alluma sur tous le roy à cette sanglante délibération contre la » maison de Lorraine, l'a fait entrer en ce troisième acte, comme » un désespéré, un sorcier, avec toute sa démonomanie, n'ayant » plus présent instrument pour se servir en ce fait que de la com- » modité des États et de la foi publique, pour tremper toute la » religion de France en la personne de nos princes. »

Ainsi annoncé, d'Épernon entre en scène, se vante d'avoir inculqué au roi la pratique du despotisme, de l'iniquité et du parjure, et développe son caractère satanique dans un monologue de cent et quelques vers, qui n'est guère d'un bout à l'autre qu'un appel aux puissances infernales contre le pouvoir des Guise et de l'Union catholique :

Venez, mes compagnons, monstres abominables,
Jetez sur Blois l'horreur de vos traits effroyables...
O filles de la Nuit, agitez, tourmentez
Du parti navarrois les esprits révoltés :
Je vous offre mon âme et mes biens et ma vie
Si vous me contentez du fruit de mon envie,
Si, n'épargnant vos maux, vos flammes, vos rigueurs,
Vous ravissez la vie au chef de ces ligueurs!...
Aidez-vous, pour tromper cette vaillante race,
Des États, de la foi promise et de la grâce;
Masquez vos cruautés d'un serment solennel
Sur le Saint Sacrement, aux yeux de l'Éternel,
Afin que notre roi, qui si bien dissimule,
Soit estimé partout comme un second Hercule.

Cependant les États-Généraux s'assemblent à Blois, nous assistons à la séance d'ouverture (4 octobre 1588); Matthieu traduit en vers et nous fait entendre successivement la harangue du roi, ce qu'on appellerait aujourd'hui le discours du trône, puis les réponses adressées au roi par l'archevêque de Bourges pour l'ordre de l'Église, le comte de Cossé-Brissac pour la noblesse, et pour le tiers-état maître Étienne Bernard, avocat au parlement de Dijon, renommé pour son éloquence. Imaginez notre moderne *Moniteur* mis en rimes, et vous comprendrez tout le charme que peut avoir cette poésie. Exceptons-en toutefois la dernière harangue, celle du tiers-état, qui par instants s'élève jusqu'au ton d'une forte et sérieuse satire, mettant à nu, flétrissant avec une sévérité impitoyable les vices de toutes les classes, les faiblesses et les abus du pouvoir. Pour le fond comme pour la forme, ce morceau mérite d'être cité, du moins par extraits :

Sire, qui du grand Dieu êtes la vive image,
Qui avez tant d'honneurs, à qui l'on fait hommage,

Qui êtes ordonné en ce siècle malin,
Pour aider à la veuve et garder l'orphelin...
Qui avez en la main cet unique pouvoir
Pour tenir tout en ordre, en justice, en devoir,
Écoutez les regrets du peuple, qui soupire
Les malheurs qu'il reçoit sans cesse en votre empire,
Et ne croit de ses maux plus grande occasion
Que le mépris qu'on fait de la religion.
Votre France, jadis, étoit son vrai asile;
Ore on la fait céder au cinquième évangile [1].
Elle étoit la maison, la famille de Dieu,
Où l'ancienne foi tenoit le premier lieu...
Tu es donc de ce bieu, ô France, dépouillée !
O Foi, fille du ciel, tu es donc exilée
De notre cher séjour!.....
Le blasphême n'est plus qu'une fable au vulgaire ;
Aux nobles ce n'est rien qu'un parler ordinaire :
Sans crainte de la peine, on entend en tout lieu
Profaner, parjurer la majesté de Dieu..
Médée [2] est en crédit : et ne voyez-vous pas,
Entre les grands, l'abus des devins et du sas [3] ?
Tous les arts Circiens [4] sont maintenant en vogue :
Un sot pronostiqueur, un rêveur astrologue,
Osera mesurer à l'aune de ses yeux
Le pouvoir éternel et la course des cieux !
L'autre monstre qui suit, l'exécrable manie
Qui voire à Dieu s'attaque et son pouvoir renie,
Qui jette évergognée au plus haut de son ciel
Son puant réagal [5], son arsenic, son fiel,
Se nomme Simonie, exécrable furie
Qui a sur le clergé dressé sa seigneurie,
Qui corrompt les Etats, donne les dignités
Par le respect de l'or et non des qualités ;
Qui fait que la Justice, indignement outrée,
Se retire de nous dessus la voûte astrée.

[1] *Ore*, maintenant. Le *cinquième évangile*, c'est l'hérésie de Calvin et de Luther.

[2] Médée symbolise ici le crime d'empoisonnement, si fréquent sous les derniers Valois

[3] Le sas jouait un très-grand rôle dans les opérations au moyen desquelles les devins se flattaient de pénétrer l'avenir.

[4] *Tous les arts Circiens*, c'est-à-dire toutes les pratiques de la magie, à cause de la magicienne Circé.

[5] *Réagal*, arsenic rouge, qui passait pour un poison très-violent.

Un autre monstre, encor plus sévère et plus fort,
Lance sur vos sujets son homicide effort,
Qui a le poing crochu, qui avare déguise
Son bizarre intérêt du nom de marchandise,
Qui a un front menteur et des gestes taquins,
Qui fait superbes, grands, des poltrons, des facquins,
— L'usure italienne, hôtesse de la France,
Qui dévore en un jour du peuple la substance,
Mignonne des mignons, qui tirent tout dehors,
Entassant or sur or et trésors sur trésors,
Qui, tyrans, ont réduit le peuple à la besace,
Qui, charmant vos esprits, dérobant votre grâce,
Qui, éclos d'une nuit, sont entrés en crédit
Pour faire exécuter quelque cruel édit,
Pour savoir inventer quelques nouveaux subsides,
Ont fait autoriser leurs actes homicides.
Pour emplir d'innocents, de pauvres, vos prisons,
Pour même rechercher la cendre en nos maisons !

Qui a plus contre nous irrité la colère
De l'Eternel, sur nous, que l'infâme adultère,
Et l'inceste, et le rapt, et le luxe mondain ?...
C'est cette volupté qui superbe conspire
La perte et le décès de votre grand empire ;
C'est elle qui jadis réduit en moins de rien
Sous le fleuve d'oubli le règne assyrien.
Elle nuit bien aux rois : car, quand le roi se noie
Aux plaisirs dissolus, il met son sceptre en proie,
Il devient fainéant, il méprise la loi,
Il chasse la vertu et l'honneur loin de soi.
Lors aux vices divers l'enfer ouvre la porte,
Et le discord survient qui tous maux nous apporte,
Le dangereux discord, qui tient à contrepoids
Les malheurs pendillans sur le chef des François !

L'orateur du tiers-état conclut — comme l'avaient fait d'ailleurs le clergé et la noblesse — à ce que le roi adopte solennellement l'Union catholique, ce qui a lieu en effet dans la scène suivante, où le *roi* parle ainsi :

Messieurs, ne doutez pas[1] que j'aie autre souci
Que voir le saint accord qui vous rassemble ici...

[1] C'est-à-dire « ne craignez pas ».

.....J'ai juré à Rouen
Ce qu'ores mon serment devant vous ratifie :
J'embrasse l'Union.....
Je ne permettrai point qu'on brèche l'ordonnance
Qui sert de fondement à tout l'État de France.
Touché du Saint-Esprit et du céleste amour,
Je ferai exiler le vice de ma cour :
Ces maquignons d'honneur, cette ingrate canaille,
Qui en me tenaillant tout mon peuple tenaille...
N'aura plus l'usufruit de ma royale grâce.

LES ÉTATS.

Afin que tout cela heureusement se fasse,
Le Tout-Puissant assiste en force et en pouvoir,
Votre vouloir chrétien !

LE ROI.

Faites votre devoir :
Je ferai ce que veut mon Dieu, ma foi, ma loi !

LES ÉTATS.

Vive le roi toujours ! Toujours vive le roi !

Cette scène a le mérite de reproduire en abrégé, mais assez fidèlement, ce qui se passa en réalité à Blois, le 18 octobre 1588, quand le roi jura solennellement, en présence des États, d'observer l'édit de réunion, donné à Rouen au mois de juillet précédent, et se déclara de nouveau chef de la Ligue. Matthieu admet qu'Henri III était de bonne foi et avait sérieusement intention de tenir son serment ; mais bientôt les courtisans, les flatteurs, les conseillers perfides, qui étaient loin d'avoir tous été chassés, les amis des mignons et des huguenots, travaillèrent à rétablir leur influence, et malheureusement l'esprit du roi, faible, mou, soupçonneux, n'était que trop accessible à leurs suggestions odieuses. Matthieu nous a représenté ce manége dans une scène qui n'est pas sans intérêt et qui ouvre le quatrième acte.

Le courtisan, en habile homme, attaque le roi à la fois par les deux points où il le sait le plus vulnérable : sa jalousie contre le pouvoir des Guise, son regret d'être privé d'Épernon :

Jusqu'à quand voulez-vous que votre royauté
Demeure sans pouvoir et sans autorité?...
Sire, c'est fait de vous. Et ne voyez-vous pas
Que tout le peuple suit ce ligueur à grands pas?
Que vous n'êtes plus rien qu'un roi par fantaisie,
Serf de l'ambition et de la jalousie?...
Si plus vous endurez leur perfide arrogance,
Souffrez que l'on vous nomme un demi-roi de France
Ou un roi d'Yvetot!.....

Henri III résiste d'abord assez bien : si les choses en sont venues là, c'est par sa faute — lui-même le proclame, — par la faute de ses mignons, et en particulier de d'Épernon, qui s'est rendu et l'a rendu en même temps odieux au peuple. Or, maintenant il faut prendre garde,

Car le peuple, qui voit que son roi sans louange
Est dedans ses plaisirs comme un porc dans la fange,

ce peuple, en une pareille situation, n'est que trop enclin à la révolte : si on l'irrite, qu'en résulte-t-il?

Il se ligue, il s'assemble, et vaillant se résout
De tuer les mignons qui s'emparent de tout.

A ces mots, le courtisan, jouant l'indignation, éclate, interrompt le roi et s'écrie :

De tuer les mignons? Vos créatures chères?
Qui portent avec vous l'ennui de vos misères?
Ah! un sujet ne doit, poussé d'ambition,
Mesurer à son poids du roi l'affection.
Il ne faut que le peuple opiniâtre donne
Arrêt sur le plaisir où le roi s'abandonne!
Un roi qui veut régner sans avoir compagnons
Doit abaisser les grands et choisir des mignons.
— Quand il plaît au printemps que la terre nous rie,
Que de mille beautés elle orne la prairie,
Que le ciel, odorant les printanières fleurs,
Nous attire à l'envi par ses douces odeurs,
Nos sens sont récréés, l'œil mille fois admire
Un bouquet doux flairant.....
Un prince tout ainsi, plein de grâce et d'amour,

Invite à le servir ses mignons à la cour,
A tourner l'œil sur lui et seul le reconnaître
Pour flambeau, pour soleil, pour seigneur et pour maître :
Il vit en assurance, et leur fidélité
Le défend des desseins d'un peuple révolté.

Le roi résiste encore, mais il mollit. Le courtisan revient à la charge :

Vous verrez retrancher votre droit par la Ligue;
Vous aurez un tuteur comme un fol, un prodigue.

Puis il ajoute que les Guise veulent le mettre à mort pour régner à sa place. Le pauvre roi n'y tient plus, et, tout affolé, s'écrie :

Il les faut donc tuer, afin que l'on ne die
Que j'ai le cœur trop bas, l'âme trop engourdie.

Et l'assassinat est résolu. — Peu de temps après, le duc de Guise s'apprête à aller au Conseil du roi ; il sent passer en son âme des pressentiments sinistres et les repousse avec ces fortes paroles :

Nos jours sont limités : plût à Dieu que ma vie
Me fût avec les maux de la France ravie !
Ah ! je mourrois content, étant sûr qu'avec moi
Périroit l'hérésie et renaîtroit la foi !

En ce moment même, Henri III est agité par ces orages de conscience qui précèdent le crime :

Un galiot flottant sur les vagues de l'onde
Égale ma pensée en l'âme vagabonde;
Deux contraires efforts assaillent mes esprits :
De l'un je suis poussé et de l'autre repris.

Mais c'est la voix du mal qui l'emporte; le duc de Guise se présente ponr entrer au Conseil, et est tué dans l'antichambre par les gardes du roi. Matthieu n'a pas mis ce carnage sur la scène; on ne l'apprend qu'au cinquième acte, par le récit qu'un messager en fait à la duchesse de Nemours, mère du duc de Guise, et la tragédie se termine assez piteusement au bruit des lamentations de cette pauvre mère et de ses imprécations contre l'assassin.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LE PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE

ET PIERRE LE GOUVELLO DE KERIOLET[1]

I

Entre les premiers pèlerinages qui attirèrent la dévotion de notre pénitent, il nous tarde de nommer Sainte-Anne d'Auray, située à une lieue environ de son château de Kerloi, et dont le voisinage, la célébrité toute nouvelle et les nombreux miracles devaient naturellement exciter sa foi et encourager sa conversion.

Il y avait quelques années seulement que les premiers fondements en avaient été jetés[2]. Nous rencontrons ici un saint personnage dont la vie avait été aussi calme et aussi régulière que celle de Pierre fut orageuse et déréglée : c'est le bon paysan Yves Nicolazic. Son enfance avait été sage et sa jeunesse pure. Il était arrivé ainsi à l'âge de quarante ans, fortifié de plus en plus dans sa vertu par la pratique fréquente des sacrements et une grande dévotion pour la Vierge Marie et sa sainte mère. « Ce paysan communiait tous les dimanches et fêtes de l'année, écrit un chroniqueur du temps[3]; il priait Dieu soir et matin ; allant et venant il avait toujours son chapelet en main ; il était aimé de ses voisins, paisible avec ses do-

[1] Notre collaborateur, M. Hippolyte le Gouvello, veut bien nous communiquer sous ce titre un chapitre inédit de l'ouvrage qu'il prépare, depuis un certain temps déjà, sur l'illustre pénitent breton, l'un de ses ancêtres. Il nous prie aussi de faire appel à l'obligeance de nos lecteurs pour lui fournir des renseignements nouveaux.
(Note de la Rédaction.)

[2] Pour tout le récit qui va suivre, nous avons consulté principalement les *Grandeurs de sainte Anne*, par le R. P. Hugues de Saint-François; vieux livre très-rare, plein de détails et de naïveté ; la *Gloire de sainte Anne*, par le P. Campion de la Compagnie de Jésus, et un ouvrage nouveau, fort bien écrit et très-populaire, le *Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray*, par le P. Martin, de la même Compagnie.

[3] Le P. capucin Ambroise, cité par le R. P. Hugues, p. 234.

mestiques, point ivrogne ni avaricieux. » Fermier au village de Keranna [1], ou Pluneret, Nicolazic labourait la terre, offrant ses sueurs à Dieu, lorsque sainte Anne le choisit pour relever son culte dans la Bretagne. Elle se signala d'abord à lui sous la forme d'une clarté merveilleuse qui parut tout à coup dans sa maison, au milieu de la nuit et qui semblait provenir d'un cierge porté par une main visible. Le même prodige se renouvela dans un champ de sa ferme, appelé le *Bocenno*. Là, d'après une vieille tradition, un peu perdue alors au village, s'élevait jadis une chapelle dédiée à la sainte aïeule de Notre-Seigneur. Il n'en restait plus que des débris informes entièrement cachés sous la terre, mais un phénomène remarquable désignait la place des fondations. De mémoire d'homme on n'avait jamais pu y tracer un sillon. Arrivés à cet endroit, les bœufs résistaient à l'aiguillon et reculaient effarouchés : plus d'une fois même le soc de la charrue se brisa. C'est ici que la lumière surnaturelle apparut à Nicolazic.

Le naïf Breton crut à un revenant, et comme sa mère était décédée depuis peu, il présuma que c'était sa pauvre âme qui lui demandait des prières. Son illusion fut de courte durée. Un soir, après le coucher du soleil, son beau-frère et lui ramenaient leurs bœufs du pâturage. Ils étaient proches d'une fontaine du village, située sur leur chemin; soudain ils s'arrêtent saisis de crainte, car, en face d'eux, sur le bord de la source, brille une lumière si grande, que l'on voit clair tout à l'entour comme en plein soleil ; au milieu de cette clarté apparaît une belle dame, de figure vénérable, vêtue d'une robe plus blanche que la neige ; elle tient en main un cierge étincelant comme une étoile et ses pieds reposent sur un blanc nuage. A cette vue nos paysans s'enfuient pleins de crainte. Honteux de leur poltronnerie, ils reviennent sur leurs pas, l'instant d'après, mais la lumière avait disparu.

Pendant près de trois ans (1623-1625), elle se renouvela nombre de fois aux yeux ravis de Nicolazic et même d'autres prodiges l'accompagnèrent ou la suivirent. Tantôt c'était le flambeau céleste qui éclairait sa route, lorsqu'il revenait de ses champs plus tard que de

[1] *Keranna* veut dire, en breton, village d'Anne.

coutume : tantôt c'était, comme autrefois à Bethléem, une lumière éblouissante et des concerts angéliques qui s'élevaient du Bocenno, où il se trouvait tout d'un coup transporté sans savoir comment. Puis la sainte apparaissait en personne dans tout l'éclat de sa blanche auréole et de ses vêtements blancs. Nicolazic les comparait en son âme à ceux de Notre-Seigneur sur le Thabor. C'est ainsi qu'il la vit souvent auprès de la fontaine ou dans sa propre maison, ou dans une grange que son défunt père avait bâtie avec les débris de la vieille chapelle.

De telles merveilles faisaient en même temps la joie et l'inquiétude de notre bon laboureur, car, humblement défiant de lui-même, il craignait d'être le jouet de quelque illusion. Il s'en ouvrit à un Père Capucin d'Auray, qui, connaissant d'ailleurs sa foi profonde et sa piété solide, lui conseilla de beaucoup prier et de faire prier, pour être éclairé du Saint-Esprit. Il ne tarda pas d'être exaucé.

Le 25 juillet 1624, veille de la fête de sainte Anne, il revenait d'Auray sur le tard et par un temps fort sombre, disant son chapelet, selon son habitude lorsqu'il était seul par les chemins. Tout à coup en levant les yeux sur une croix qui bordait la route (on la nomma depuis *Croix de Nicolazic*), il est ébloui par la vision céleste qui rayonne au pied du monument, plus brillante et plus douce que les doux reflets de la lune ou le scintillement des étoiles dans une nuit d'hiver. Il s'arrête : l'apparition glisse devant lui en l'appelant par son nom comme pour l'inviter à la suivre. Il marche derrière elle jusqu'à sa maison : là elle s'élève de terre et disparaît sous la nue.

Profondément impressionné, Nicolazic se retire dans sa grange, où il avait à garder du seigle battu les jours précédents. Sans être troublée, son âme est inquiète : au milieu de tous ces phénomènes, il ne pénètre pas encore les desseins de Dieu. Couché sur quelques bottes de paille, il songeait et priait, en proie à des perplexités croissantes. Un bruit étrange interrompt sa veille : c'est le bruit confus d'une foule qui arrive et s'agite autour de la maison. Surpris d'un tel rassemblement à une pareille heure, notre fermier se lève et sort. Il ne voit rien, il n'entend plus rien : la campagne est dé-

serte, la nuit silencieuse. Avec une résignation pourtant mêlée de tristesse, il s'en remet de nouveau à la volonté divine; mais à peine est-il rentré, à peine a-t-il repris la récitation interrompue de son chapelet, que la grange s'illumine en un instant et qu'au milieu de cette lumière surgit la blanche apparition, son flambeau à la main et le nuage sous ses pieds. Une majesté incomparable relève sa beauté grave et douce. Rempli de crainte, le paysan se jette à genoux, mais la sainte se révèle enfin à lui d'une voix plus suave que tous les concerts du monde : *Yves Nicolazic, ne crains pas : c'est moi qui suis Anne, la mère de Marie; va dire à ton pasteur que dans cette pièce de terre, que vous appelez le Bocenno, il y avait jadis une chapelle consacrée à mon culte. C'était la première de tout le pays; votre village n'existait pas encore. Voilà aujourd'hui neuf cent vingt quatre ans et six mois qu'elle a été détruite; je désire qu'elle soit rebâtie par tes soins. Dieu veut que j'y sois honorée encore.*

Cette révélation dissipa toutes les incertitudes de Nicolazic et il s'endormit, le cœur joyeux, décidé à remplir sa mission sans retard comme un fidèle serviteur. Mais à son réveil, quand il eut réfléchi à son entreprise, les difficultés surgirent en foule à l'esprit du pauvre homme. Comment son recteur le recevrait-il ? Qu'allaient dire ses voisins ? et tout le monde ne le prendrait-il pas pour un fou ? Il se prit même à douter de la vérité de l'apparition et à soupçonner un piége du diable qui pouvait bien feindre une figure de sainte pour tromper sa bonne foi. Il passa de la sorte six semaines au milieu de ses doutes et de ses hésitations, et sa conscience ne lui laissait presque pas de repos ! Au bout de ce temps, la sainte lui apparut de nouveau ; elle lui réitéra ses ordres d'une voix sévère et le menaça de son indignation, s'il refusait d'obéir. Du coup il n'hésite plus : il va trouver son recteur, Dom Sylvestre Roduez, et lui découvre en confession tout ce qui lui est arrivé depuis près de deux ans. Celui-ci ne fait qu'en rire, le traite de songe-creux et lui défend de croire à ces rêveries extravagantes.

Nicolazic revint tout abattu à sa demeure. Sa bonne maîtresse, comme il la nommai , le consola en vain la nuit suivante par une de

ses glorieuses apparitions : *N'aie cure de ce que disent les hommes,* lui dit-elle, *remplis mes ordres et repose-toi sur moi pour tout le reste.* Mais dans son profond découragement le paysan resta encore sept semaines sans plus rien entreprendre. Touchée de son chagrin, sainte Anne se montra de nouveau à lui commme un rayon consolateur entre les nuages : *Console-toi,* lui dit-elle avec une grande douceur, *l'heure viendra bientôt où tout ce que je t'ai dit s'accomplira.* — « Bon Dieu! ma bonne Maîtresse, s'écria naïvement le » bonhomme, comment cela se fera-t-il? Mon recteur ne me croit » pas : et qui me croira quand je dirai qu'il y eut une chapelle » dans un lieu où je n'en ai jamais vu et où il n'en reste pas trace? » Et puis, qui fournira aux frais de la nouvelle? » — *Ne t'en mets pas en peine,* répondit la sainte en souriant : *je te donnerai de quoi commencer et il se trouvera de quoi finir et faire bien d'autres choses, au grand étonnement de tout le monde.*

Ces dernières paroles restèrent gravées dans l'esprit du voyant et fortifièrent à jamais son cœur contre tous les obstacles futurs. Il retourna chez son recteur : plus mal reçu encore que la première fois, il s'en alla chez le curé [1], Dom Jean Thominec, auquel il fit les mêmes confidences. Tout aussi incrédule, ce dernier ne l'accueillit pas mieux. Mais, plein de foi aux promesses de sa bonne Maîtresse, Nicolazic ne se rebuta plus, et affrontant toutes les railleries du monde, il ne craignit plus de communiquer à ses voisins ses incroyables révélations. Ne recevait-il pas du ciel de continuels encouragements?

Un soir d'été (1624) qu'il charroyait du mil, par un beau clair de lune, il vit comme une pluie d'étoiles qui tombait et s'épandait dans tout l'espace du Bocenno. Ce champ, où il jouissait des lumières et des concerts éternels, devint pour lui un vrai paradis sur la terre et, sans qu'il s'en aperçût, il y passait des heures entières en extase. Cependant les apparitions de sainte Anne n'étaient plus pour lui seul et elles favorisaient d'autres habitants du pays. C'est ainsi, par exemple, que trois paysans de Pluvigner, revenant du marché d'Auray vers neuf heures du soir, aperçurent au-dessus du Bocenno une

[1] On donnait alors en Bretagne le nom de *curé* au vicaire.

belle dame vêtue de blanc qui descendait du ciel au milieu d'une clarté resplendissante, ayant à ses côtés deux flambeaux allumés. Les prodiges se multipliaient avec une persistance d'autant plus grande qu'ils rencontraient plus d'opposition.

Le 3 mars 1625, ainsi qu'il lui était arrivé plus d'une fois, notre voyant se trouva transporté par miracle au milieu du Bocenno, où il entendit des chœurs angéliques, comme d'une fête du ciel, et le bruit d'une grande foule qui lui semblait accourir de toutes parts, rompant les haies et les fossés de son champ. Et sainte Anne lui apparut comme elle avait coutume, dans tout l'appareil de sa gloire et elle le pressa de retourner au presbytère pour y réitérer ses ordres, ajoutant que bientôt elle montrerait à tous par des signes infaillibles la vérité de ses révélations. Or elle lui annonça nommément sous peu de jours la découverte de son ancienne image enterrée alors dans un endroit qui lui serait marqué, et où il serait conduit par une lumière céleste.

Ainsi confirmé dans sa foi et dans sa mission, dès le lendemain matin, Nicolazic obéit, et accompagné de son voisin et ami Jean Lézulit, le marguillier de la paroisse, il va frapper à la porte du recteur. Dom Sylvestre, cette fois, ne se contint plus : il le tança d'importance, il lui remontra le tort qu'il se faisait, lui, homme sage et avisé jusque-là, de s'arrêter à des rêves et à des imaginations ridicules, il le menaça même, s'il ne s'en désistait au plus tôt, de lui interdire l'usage des sacrements, l'entrée de l'église, et voire, en cas de mort, la sépulture ecclésiastique. Atterré par ces menaces terribles, le paroissien se retira, la douleur dans l'âme et le visage bouleversé. Un seigneur du pays, qui le connaissait dès longtemps, M. de Kermadio-Lescouët, le rencontra. Etonné de son air chagrin, il lui demande ce qu'il a, reçoit ses confidences, l'exhorte à la prière, lui suggère l'idée de consulter les R. P. Capucins d'Auray et le console enfin de son mieux. Un prêtre du voisinage, Dom Yves Richard, se fit aussi son ange consolateur. Peu de temps après, sainte Anne elle-même vint l'affermir par sa vision béatifique contre l'opposition du monde et toutes les résistances qui traversaient son pieux dessein. Cette fois, elle lui ordonna d'entreprendre

lui-même, sans plus tarder, le bâtiment de sa chapelle, l'assurant à nouveau que rien ne manquerait : « Faites donc quelque miracle, » ma bonne maîtresse, repartit aussitôt le naïf paysan avec une sim- » plicité pleine de respect, faites donc quelque miracle qui fasse » voir à mon recteur et à tout le monde que vous voulez qu'on y » travaille. » — *Va,* dit la sainte, *fie-toi à Dieu et à moi : on verra bientôt des miracles en abondance, et la foule du peuple qui viendra m'honorer en ce lieu sera un miracle bien visible.*

Nicolazic se résolut dès lors à mettre hache en bois et à vendre tout son bien plutôt que de manquer à sa mission; mais sa bonne maîtresse lui donna elle-même des arrhes pour confirmer les promesses précédentes par un premier miracle. Le vendredi suivant, en effet (7 mars), il vit à son réveil le flambeau ardent de sainte Anne, qui brillait sur sa table. La vision ne dura qu'une seconde. En vraie fille d'Eve, la femme de Nicolazic, Guillemette le Roux, se leva aussitôt pour toucher au moins l'endroit ; mais quelle ne fut pas sa surprise de découvrir douze quarts d'écus rangés là trois par trois par une main mystérieuse. Quelques-uns portaient le millésime de 1623, d'autres des dates plus anciennes, et plusieurs étaient illisibles. Nicolazic appela son ami Lézulit comme témoin du miracle et ils s'en furent ensemble au presbytère pour y porter l'argent. Dom Roduez était absent, heureusement pour eux : le curé les reçut, mais il ne crut pas un mot de leur histoire. Pour en finir avec le voyant, qu'il regardait comme un visionnaire, il lui offre de le conduire à Auray, chez les PP. Capucins, pour prendre leur avis et mettre à la raison cet entêté. En passant par la ville, ils rencontrèrent M. de Kerloguen, le propriétaire du Bocenno, assis à sa porte, à son ordinaire, et il fallut lui raconter ce dont il s'agissait. Moins incrédule que le vicaire, il promit de donner l'emplacement si la chapelle se bâtissait. Cette bonne parole de son maître remonta un peu le cœur de Nicolazic avant d'entrer au couvent, où une autre épreuve l'attendait. Les RR. PP. Capucins l'interrogèrent pendant deux heures entières et conclurent enfin qu'il y avait déjà dans le pays trop de chapelles abandonnées, et que le projet d'en construire une autre était peu sage et réalisable. Ce jugement désola

Nicolazic, mais sans le désespérer ; il attendit patiemment la découverte que sa bonne Maîtresse lui avait promise et qui devait mettre fin, pensait-il, à toutes les contradictions humaines.

II

On s'étonnera peut-être de tant de délais et de renvois, d'une telle dépense de surnaturel et d'une si longue attente dans une œuvre toute divine et qui pouvait se faire d'un seul coup, comme elle s'est faite souvent en pareille rencontre. Dieu est impénétrable dans ses voies. Il fallait apparemment tous ces prodiges et toutes ces épreuves pour affermir l'esprit du témoin contre tant d'oppositions et en particulier celle du clergé, qui était si formidable pour un chrétien et un pauvre paysan comme lui. C'est la raison principale que nous en donne le plus ancien chroniqueur du pèlerinage et un de ses plus graves témoins, le R. P. Hugues de Saint-François. Quoi qu'il en soit, le jour est venu enfin qui doit voir le triomphe solennel du plan divin ; et toutefois ne semble-t-il pas plus éloigné que jamais ? Dieu va se jouer des prévisions humaines.

C'était le vendredi soir, 7 mars [1], 1625 : Nicolazic venait de se coucher, tout fatigué encore du minutieux interrogatoire qu'il avait subi et tout triste de la décision sévère des PP. Capucins. Soudain le mystérieux flambeau brille au chevet de son lit, en jetant un éclat extraordinaire : c'était pour le voyant comme l'étoile du matin qui annonce le soleil. Sainte Anne apparaît ensuite toute rayonnante de grâce et de majesté sous cette blanche parure qui figurait peut-être sa purification mystique dès le sein de sa mère [2]. — *Yves Nicolazic*, dit-elle, et sa voix est encore plus douce que de coutume, *Yves Nicolazic, lève-toi, appelle tes voisins, mène-les où ce flambeau vous conduira; vous trouverez l'image qui doit le mettre à*

[1] Le P. Hugues, premier supérieur des Carmes de Sainte-Anne, donne la date du 7 mars ; on peut l'induire aussi très-précisément dans le narré du P. Campion (le surlendemain était un dimanche, d'après la suite du récit). C'est donc par inadvertance que le P. Martin semble assigner la date du samedi, 8 mars, un soir.

[2] Nous n'émettons ici qu'une opinion particulière plus ou moins probable et qui est soutenue par le P. Hugues de Saint-François. (Voir les *Grandeurs de sainte Anne*, ch. II.)

couvert des risées du monde, et celui-ci connaîtra enfin la vérité de mes promesses. — Elle disparaît à ces mots, mais le flambeau luit toujours. Rempli de joie, et « plus lumineux en son âme que sa chambre ne l'était à l'intérieur », suivant la belle comparaison du P. Hugues, Nicolazie se lève à la hâte. Il sort de sa maison : la lumière le devance. Docile aux instructions de sa bonne maîtresse, il quitte alors ce guide surnaturel pour aller chercher des témoins. Ce sont des paysans comme lui : son beau-frère, Louis le Roux, son ami Lézulit et d'autres voisins, Jacques Lucas, François le Bloënec et Jean Tanguy. Ce dernier était fermier de M. de Keriolet, et peut-être qu'un jour il rendit à son maître témoignage de la vérité. Tous marchent à pas pressés vers le lieu de la vision. Sauf deux d'entr'eux qui n'avaient point la lumière de la grâce, nos gens aperçoivent le flambeau en même temps que Nicolazic. Alors sa flamme immobile change de place et les précède en se dirigeant vers le Bocenno : ainsi l'étoile de l'Evangile marchait devant les saints Rois Mages. Le flambeau s'arrête au-dessus du champ : il s'élève et s'abaisse par trois fois, puis s'enfonce en terre. Le place où gît le pieux trésor est ainsi clairement désignée. Nicolazic la marque du pied et appelle son beau-frère, pour creuser l'endroit. Celui-ci n'y eut pas plutôt donné quatre ou cinq coups de pioche, qu'il entendit le reson du bois sous sa tranche. Avant de continuer ce travail, nos religieux Bretons voulurent allumer un cierge bénit de la Chandeleur. C'est à sa lueur vacillante qu'ils découvrirent bientôt l'antique statue de sainte Anne. Elle était couverte de terre et rongée de vétusté, mais elle inspira plus de respect aux paysans que le plus beau chef-d'œuvre du monde. Ils la vénérèrent à deux genoux et, le cœur tout ému, chacun se retira dans sa demeure en bénissant Dieu et Madame sainte Anne.

De la découverte de ce bois pourri n'y avait-il pas loin, ce semble, à la fondation du pèlerinage? Lorsque Nicolazic s'en fut l'annoncer avec grande joie au presbytère de Pluneret (samedi 8 mars), le recteur et le curé se moquèrent de lui; les PP. Capucins d'Auray ne reçurent pas la nouvelle avec plus d'enthousiasme, car ils maintinrent leur décision première; le peuple restait fort divisé

au sujet de tous les prodiges qui se succédaient : enfin, aucun obstacle n'était vaincu. Pour comble d'épreuve, le second jour après l'invention de la statue (dimanche 9 mars), le feu du ciel tomba sur la grange de Nicolazic et la consuma entièrement jusqu'aux pierres, malgré les secours les plus prompts. Ce fut aux yeux de la foule un argument de plus contre le pauvre homme : Dieu voulait châtier l'imposture. Mais pour confondre ce jugement téméraire et rassurer son serviteur, Dieu avait fait un autre miracle en conservant au milieu d'un incendie si intense deux grands gerbiers de seigle rangés à quelques pas et tous les objets renfermés dans la grange. Nicolazic ne s'y méprit pas : un peu troublé d'abord par un tel malheur, il se remit incontinent dès qu'il vit la grâce cachée sous la croix, et il supposa justement que le ciel n'avait condamné que l'emploi profane des ruines de l'ancienne chapelle.

Cependant la volonté divine était sur le point d'éclater à tous les yeux. Le mardi suivant au soir (11 mars), un certain nombre de témoins virent une grande lumière qui entourait la statue de sainte Anne comme d'une auréole et s'étendait de là sur un large espace, et ils entendirent un bruit confus de pas et de voix comme celui d'une grande foule qui accourt de toutes parts. Mais dès le lendemain cette prophétie en action se réalisa, car les pèlerins affluèrent et non seulement de la paroisse et de ses environs, mais des extrémités de la Bretagne. C'était un spectacle prodigieux que cette foule de fidèles agenouillée en plein air devant ce pauvre bois grossièrement taillé, où l'on avait peine à reconnaître une figure quelconque et des restes de couleurs effacées. Néanmoins les offrandes pleuvaient avec les prières aux pieds de la statue miraculeuse, qui n'avait alors pour autel que le fossé du champ.

Tels furent l'origine merveilleuse et le commencement du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray. Loin de se ralentir, le concours des fidèles alla dès lors toujours croissant. Rien ne put arrêter ce mouvement extraordinaire, ni l'opposition persistante du recteur, ni les profanations du curé, qui osa bien renverser la statue et jeter à terre le plat d'étain et l'escabeau servant à recueillir les aumônes,

ni les murmures et les railleries téméraires de beaucoup de chrétiens difficiles à convaincre.

Un prélat distingué par sa naissance et par ses vertus, et auquel de nombreuses fondations religieuses assignent une place à part au milieu de ses pairs, Mgr Sébastien de Rosmadec, occupait alors le siége épiscopal de Vannes. Informé de ces événements, qui faisaient déjà du bruit au loin, il ordonna une enquête minutieuse et désigna des commissaires à cet effet. Les dépositions juridiques et l'interrogatoire qu'il présida lui-même furent tous favorables à Nicolazic, dont la simplicité ingénue, la candeur et la piété faisaient ressortir encore la sagesse des réponses. Son témoignage, renouvelé avec serment jusqu'au pied des autels, après des prières et une retraite préparatoire, persuada tous les juges, en même temps que des miracles éclatants le confirmaient chaque jour à Keranna devant le peuple.

En effet, Dieu lui-même y frappait et guérissait tour à tour, au nom de sainte Anne, ceux-là qui avaient fait le plus d'opposition à son serviteur. Deux jours après le scandale qu'il avait donné, Dom Thominec fut saisi à la jointure du bras d'un mal étrange dont il devait mourir trois ans après. Le mois suivant, Dom Roduez se réveilla une nuit, en proie à une terreur panique : il se sentait le corps brisé de coups et ses bras en restèrent perclus jusqu'au jour où il demanda grâce à sainte Anne. Il fit nuitamment une neuvaine à l'humble statue dont il s'était moqué et il obtint ensuite sa guérison soudaine. Faut-il citer encore la maladie extraordinaire et le rétablissement subit d'un laboureur nommé Ardeven, qui ne croirait jamais, disait-il, que la statue fût celle de sainte Anne, à moins qu'on ne lui permît de l'emporter chez lui et qu'elle retournât de là dans sa place ? Un gentilhomme du pays, M. de Couât-Monez, fut renversé deux fois de son cheval par un coup de foudre, le ciel étant serein, pour s'être permis de railler les pèlerins de Keranna. Enfin, un boulanger avare qui avait spéculé sur la dévotion de la foule en doublant le prix du pain, ne recueillit aucun fruit de son injuste commerce.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

(La fin à la prochaine livraison.)

LES ÉVÊQUES DE SAINT-MALO

DANS LEUR BARONNIE DE BEIGNON

L'ancien diocèse de Saint-Malo renfermait le Pou-Aleth ou territoire d'Aleth, l'archidiaconé de Dinan, divisé en doyennés de Poudouvre, de Bécherel et de Plumaudan, et l'archidiaconé de Porhoët, contenant les doyennés de Montfort, de Beignon, de la Nouée et de Lohéac.

Outre le palais qu'il avait dans sa ville épiscopale, l'évêque de Saint-Malo possédait trois autres manoirs, situés l'un à Dinan, l'autre à Château-Malo, et le troisième à Saint-Malo de-Beignon. De ces trois résidences, la première fut aliénée, dès 1575, pour payer une taxe imposée par le roi ; la deuxième donna naissance à une bourgade devenue paroisse de nos jours, et quant à la dernière, elle semble avoir été, jusqu'à la Révolution, la demeure favorite de la plupart des évêques de Saint-Malo.

Cette assertion étonne tout d'abord, quand on songe aux vastes landes qui couvrent une grande partie du territoire de Beignon et au chétif aspect que présente maintenant le bourg de Saint-Malo-de-Beignon. Mais il ne faut pas oublier la circonscription du diocèse dont nous parlons ; il s'étendait, comme une grande langue de terre, entre les évêchés de Dol et de Rennes d'un côté, de Saint-Brieuc et de Vannes de l'autre ; la ville épiscopale était à une extrémité de cette bande de territoire, battue par les flots et d'un difficile accès pour les habitants de Ploërmel et de Josselin, par exemple, qui dépendaient pourtant de l'évêque de Saint-Malo. Ce dernier avait donc intérêt à résider parfois plus au centre de son diocèse, et c'est pour cela qu'on le voyait souvent à Saint-Malo-de-Beignon, où il était d'ailleurs seul maître, tandis qu'à Saint-Malo-de-l'Ile il lui fallait partager avec le chapitre tous les droits seigneuriaux. Ajoutons encore que Saint-Malo-de-Beignon, ruiné par

la Révolution, n'a pas toujours été aussi triste qu'aujourd'hui ; par sa position vraiment pittoresque, l'ancien château épiscopal de ce nom est comme une oasis dans un vaste désert ; nul ne me contredira, je pense, parmi ceux qui ont visité ce manoir si bien caché au fond d'une fraîche vallée, ombragé par de grands arbres séculaires et orné de beaux jardins, les uns en terrasses, œuvre des évêques, les autres de style moderne, créés par M. de Chelfontaines, traversés tous, anciens et nouveaux, par un joli ruisseau dont le cours est habilement utilisé.

I

Il est fait mention pour la première fois de Saint-Malo-de-Beignon en 1062, lors du différend survenu entre les moines de Marmoutiers et ceux de Redon, au sujet du prieuré de Béré ; un certain Renaud ou Réginald prend alors le titre d'évêque de Saint-Malo-de-Beignon : *Rainaldo ep. de Masloo de Bidainono*[1]. Cette dénomination a excité l'étonnement des historiens bretons, mais le père Le Large leur en a donné l'explication en leur apprenant qu'un schisme eut lieu dans l'Eglise de Saint-Malo, à la suite de l'excommunication lancée, vers 1050, par le pape Léon IX, contre les évêques simoniaques de Bretagne. La guerre civile désolait à cette époque notre pays, par suite de la révolte du comte Eudon contre le duc Alain : « le siége d'Aleth vaqua pendant ces funestes divisions, et Eudon eut assez de crédit pour y mettre un homme qui lui était dévoué et pour le faire ordonner par l'archevêque de Dol. Le duc, prévoyant les suites de cette élection, s'y opposa et nomma un autre sujet, qu'il fit sacrer par l'archevêque de Tours. Pour concilier les deux partis, on ne trouva point d'autre expédient que d'établir un nouveau siége à Saint-Malo-de-Beignon [2]. »

Les abbés Déric et Manet, Ogée et son annotateur M. Marteville, ont mis en doute cette explication, disant que les évêques d'Aleth prenaient alors indifféremment les titres d'évêques de Saint-Malo-de-l'Ile et de Saint-Malo-de-Beignon, aussi bien que celui d'évêque d'Aleth. « Longtemps avant ce prétendu schisme, dit l'abbé Manet,

[1] Dom Morice. *Pr.*, I, 419.

[2] *Catalogue des évêques de Bret.* p. Dom Taillandier.

on trouve dans les actes de 833, 834, etc., Ermor et Retwalart Ier, en particulier, tout reconnus qu'ils sont pour évêques d'Aleth, avoir signé tantôt évêque de Pontrecouet, qui est notre Porhoët actuel, *episcopus Pontrecouet*, tantôt évêque dans le Pontrecouet, *episcopus in Pontrecouet* — *episcopus in pago Pontrecouet*, ce qui bien sûrement ne signifie pas qu'il y eut dès lors dans la Transylvanie bretonne un second titre d'évêché. Au surplus, l'usage de signer ainsi n'était point privatif aux évêques Aléthiens : dans le concile d'Agde, en 506, Pierre, évêque de Poitiers, prend le titre d'évêque du Pallet, méchante bourgade près de Nantes; au concile de Châlons, en 650, Licérius, évêque de Carpentras, signe évêque de Vénasque; enfin, les évêques de Coutances prenaient parfois le nom d'évêques de Saint-Lô, quoique ni le Pallet, ni Vénasque, ni Saint-Lô, n'eussent été des siéges d'évêché, mais parce que les prélats de Poitiers, de Carpentras et de Coutances résidaient en ces localités. » (*Grandes Recherches historiques, ms. de la bibliothèque de Saint-Malo.*) Cependant le nouveau *Gallia christiana* adopte l'opinion du Père Le Large; il dit que cette division de l'évêché d'Aleth dura une soixantaine d'années et il nomme les évêques des deux siéges : à Saint-Malo-de-l'Ile, Daniel, Benoît et Riwallon; à Saint-Malo-de-Beignon, Réginald, Judicaël et Daniel; il ajoute enfin qu'en 1120 Donoald fut assez heureux pour réunir les deux parties du diocèse d'Aleth [1]. Mais, d'après le même abbé Manet, voici la liste des évêques de Saint-Malo, à l'époque dont nous parlons : Réginald, appelé *episcopus de Masloo de Bidainono, episcopus Alethensis, episcopus Stⁱ Machuti*, -- Daniel Ier, *episcopus Stⁱ Machuti*, — Judicael, surnommé Benoît, — Riwallon II, — Daniel II, qui signèrent, tantôt évêque d'Aleth, tantôt évêque de Saint-Malo, jamais évêque de Beignon, — et enfin Donoald. Comme l'on voit, le schisme prétendu par le P. Le Large, repose tout entier sur l'une des qualifications prises par l'évêque Réginald, que nous voyons signer de trois manières différentes.

Ce qui résulte le plus clairement de tout cela, c'est que Saint-Malo-de-Beignon avait dès lors une certaine importance et que les

[1] *Gallia christiana*, éd. Hauréau, 999.

évêques d'Aleth y avaient déjà une résidence. Selon d'Argentré et les PP. Le Large et des Hayes, la seigneurie de Beignon fut donnée à ces prélats par un seigneur de Montfort (c'est-à-dire par un sire de Gaël, car Montfort n'existait pas encore à cette époque); mais d'autres ont prétendu qu'il fallait faire remonter cette donation au temps du roi Salomon et à l'année 866 [1]. Quoi qu'il en fût, les ducs de La Trémoïlle, possesseurs de la seigneurie de Montfort et héritiers des sires de Gaël, se prétendaient encore au XVII[e] siècle « seigneurs supérieurs, fondateurs et dotateurs de l'église et du manoir de Saint-Malo-de-Beignon, à cause de leur comté de Montfort [2]. »

Ce furent aussi les seigneurs de Montfort qui donnèrent aux évêques de Saint-Malo le droit d'usage dans leur forêt de Brécilien. En 1260, Guillaume, seigneur de Lohéac, confirma l'évêque Nicolas de Flac dans ce droit qu'avaient déjà ses prédécesseurs, non-seulement dans la partie de Brécilien qui dépendait de lui, mais encore dans celle que possédait Eudon de Montfort, seigneur de Gaël [3]. Ce

[1] C'était l'opinion de M. l'abbé Oresve et de M. Marteville, et du savant abbé Manet.

[2] Voici comment s'exprime la *Déclaration du comté de Montfort, en* 1682 : « L'église de Saint-Malo-de-Beignon, chasteau et manoir épiscopal dudit Beignon, dont les seigneurs de Montfort sont seigneurs supérieurs, fondateurs et dotateurs, et de tous les fiefs, juridiction, rentes, domaines, bois taillis et de haute futaye octroyé en triage au seigneur évesque de Saint-Malo par le feu seigneur duc de la Trimouille, avecq autres appartenances, estang, moulin dudit Saint-Malo-de-Beignon; le tout sous le *proche* fief et mouvance dudit comté de Montfort. A raison de quoy ledit seigneur évesque de Saint-Malo est tenu et obligé de faire dire et célébrer deux messes par chaque jour et quatre messes solennelles aux quatre festes de l'année et des services toutes les festes qui se célébrent en l'honneur de Saint-Malo dans ledit évesché, avec prières nominales à l'intention dudit seigneur duc. Et la cure et rectorerie dudit Saint-Malo-de-Beignon est en la présentation dudit seigneur à cause de son comté de Montfort. » (*Archiv. départ. de la Loire-Inférieure.*)

[3] « *Universis præsentes litteras inspecturis vel audituris Guillelmus dominus de Loheac miles salutem in Domino sempiternam. Noveritis quod nos volumus et concedimus pro nobis et hæredibus nostris quod venerabilis pater in Christo Macloviensis episcopus et ejus successores capiant et habeant usagium suum in tota foresta de Brexilien tam in parte nostra quam in parte domini Eudonis de Monteforti domini de Gael, prout antecessores dicti episcopi consueverunt percipere et habere suum usagium in dicta foresta, non obstante divisione dictæ forestæ facta inter nos et prædictum Eudonem.... Datum apud Plelan Macloviensis diœcesis die Veneris in crastino Ascensionis Domini, anno Domini millesimo decentissimo sexagesimo.* (Archives départ. d'Ille-et-Vilaine.)

Guillaume de Lohéac était devenu seigneur de Montfort par suite d'échange avec l'héritier de cette terre.

Nicolas de Flac mourut quelques années plus tard, et le duc de Bretagne Jean II profita de son décès pour percevoir, à titre de régales, les revenus de l'évêque de Saint-Malo dans les territoires d'Anast (aujourd'hui Maure) et de Beignon. Le siége épiscopal, en effet, demeura vacant pendant quelque temps, parce que Philippe de Bouchalampe, abbé de Clairvaux, nommé par le pape évêque de Saint-Malo, le supplia de le laisser dans la solitude de son monastère ; cette faveur lui ayant été accordée, Simon de Clisson, nommé évêque à sa place, réclama auprès du duc Jean II, qui lui restitua les régales d'Anast et de Beignon [1].

Enfin, le 15 avril 1396, le duc de Bretagne Jean IV confirma l'évêque de Saint-Malo, alors Robert de la Motte, dans la possession d'une juridiction ecclésiastique à Saint-Malo-de-Beignon [2].

Tels sont les plus anciens actes, en partie inédits, où se trouve le nom de Saint-Malo-de-Beignon ; ils suffisent pour nous apprendre que, dès les premiers temps de la reconstitution de la Bretagne, après l'invasion des Normands, les évêques d'Aleth d'abord, puis ceux de Saint-Malo, leurs successeurs, possédèrent des biens et une juridiction à Saint-Malo-de-Beignon. Ils y avaient même déjà un château, puisqu'ils y faisaient leur résidence, et ce fut probablement chez l'un d'eux que les barons bretons réunis en 1196 reconnurent les droits du jeune prince Arthur de Bretagne, qui était alors « nourry », dit d'Argentré, à Saint-Malo de Beignon [3].

II

Le XV^e^ siècle s'ouvrit par l'épiscopat de trois prélats qui durent certainement prendre intérêt à Saint-Malo-de-Beignon : le premier, Robert de la Motte, eut un différend en 1412, avec Raoul, s^gr^ de Montfort, au sujet des droits qu'il avait dans la forêt de Brécilien ;

[1] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G. — Je dois remercier ici M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine, de la complaisance qu'il met à me communiquer les titres dont il a le dépôt.

[2] *Idem*. *(Titre original.)*

[3] D'Argentré. *Hist. de Bret.*, p. 257.

mais quatre ans plus tard, une transaction termina cette querelle (1416) [1]; le deuxième fut le propre fils de ce sire de Montfort, Guillaume, mort cardinal du titre de Sainte-Anastasie; enfin le troisième, Amaury de la Motte, frère de Robert, précédemment évêque de Vannes et transféré à Saint-Malo en 1433, fit son testament à Beignon, le 5 octobre de cette même année.

Un peu auparavant, fut inhumé, dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Malo-de-Beignon, le corps de Mre Guillaume Hamon; on y retrouve encore sa pierre tombale, datée de 1412, ornée d'un écusson aux *annelets* de sa famille, et d'un calice qui indique qu'il était prêtre; de son épitaphe, détruite par le temps, on ne lit plus que ces mots: D. GUILL. HAMON... S. M... M.IIIIc.XII. Ce n'était pas un évêque de Saint-Malo, mais c'était peut-être bien son official [2].

Du temps de l'évêque Jean l'Espervier, Guy XIV, cte de Laval et sgr de Montfort, fit mettre par écrit « les usements et coustumes de la forest de Brécilien », qui lui appartenait; le droit d'usage qu'avait dans cette forêt Mgr de Saint-Malo, en qualité de seigneur de Beignon, est décrit comme il suit, dans cette charte, curieuse à plus d'un titre :

« L'évesque de Saint-Malo a usaige plannier sans merc ne monstre a boys de mesonnaige et de chaufaige généralement par toute ladite forest, excepté ès lieux et endroiz que on appele Couslon et Trémelin, pour iceluy boais estre employé ès ediffices qu'il fera en sa maison de Saint-Mallo de Beignon, et molins et pons de la dicte terre; pour ainsi qu'il doit instituer et commectre par ses lettres patentes ung homme tel que bon luy semblera pour monstrer ledit boais aux charretiers et ouvriers dudit évesque, lequel homme sera présenté par ledit évesque ou ses officiers aux officiers de la forest tenans les délivrances; et illec apparestra sa

[1] *Gallia christiana*, 1009.

[2] M. Mowat, chef d'escadron, a eu la complaisance de me remettre les fac-simile des tombes qui se trouvent dans l'église de Saint-Malo-de-Beignon, et qu'il y a lui-même dessinés; c'est à lui que je dois les inscriptions tumulaires rapportées dans ce travail; il n'a pas toutefois relevé l'écusson des Hamon, que M. Rozensweig avait signalé, que j'ai moi-même retrouvé et qui était : *d'azur à 3 annelets d'or.*

lettre et fera serment en jugement de soy y porter deument et de non abuser ne souffrir d'estre abusé dudit usage. Et partant lesdits officiers de Brécilien lui donneront congé et licence de y servir, sans qu'il ait autre lettre que dudit évesque ; et que tout et quant foiz qu'il besongnera boais audit évesque pour sondit usaige, celuy homme ainsy commis en peut prendre et faire abbattre et charroyer par autant que moytier en sera, pourveu que tousjours soit présent de sa personne, sans qu'il y puisse commectre aultre pour luy ; et si les forestiers de ladicte forest treuvent les abbateurs de boais, charpantiers et charretiers ou aultres gens dudit évesque exploitant en ladicte forest, et leur dit monstreux de boais ne soit si près qu'il puisse ouïr ses gens l'appeler et respondre aux diz forestiers qu'il les avoue, lesditz forestiers en celuy cas le peuvent rapporter ès amendes ainsy que aultres malfaiteurs et ne les peuvent prendre à ranczon.

» Et parce que ledit évesque a droit sur ses hommes de lui charroier certains boais à corvée, tant par charroy sepmainal qui se fait une fois la sepmaine, que par charroy général qui se fait trois fois lan, fault que toujours ledit monstreux soit présent à une huchée, comme dit est, et, par espécial, audit charroy sepmainal et audit charroy général, peut avoir ung cornichet que on puisse ouïr d'autant loin que on pourroit huchier par lequel y peut sauver lesdits charretiers en faisant ouïr ledit cornichet aux forestiers..... Et s'ils les treuvent abusans les peuvent et doivent rapporter à l'amende, et ne peut ledit évesque user de boais à chauffaige que pour son manoir dudit lieu de Saint-Mallo-de-Beignon, non ailleurs, autrement il en abuseroit.

» Ledit évesque a un autre usaige pour son four à ban dudit lieu de Saint-Mallo-de-Beignon, savoir que son fournier, qu'il est tenu instituer par ses lettres et le présenter aux officiers de ladite forest, et qu'il face le serment ainsy qu'est dit de l'autre cy-devant, peut prendre et abbattre boais sans merc ne monstre, et, avec ung cheval, non pas à charrette, mener ledit boays ce que luy en besongne pour le chauffaige dudit four sans en abuser ; et s'il en usoit aultrement ce seroit abus, auquel cas les forestiers le peuvent poursuivre,

forester et rapporter aux amendes, tout ainsy que les aultres charpentiers ou charretiers dont est cy-devant parlé, et ne peut estre ledit fournier pris à renczon [1]. »

« Vers la même époque où Jean l'Espervier voyait ainsi confirmés dans un style si original ses droits dans la forêt de Brécilien [2], il avait à repousser les prétentions des seigneurs de Trécesson, qui venaient chasser malgré lui sur ses terres. Plusieurs fois en effet, de 1471 à 1478, profitant de ce que les limites des paroisses de Beignon et de Campénéac n'étaient pas nettement déterminées, les voisins de l'évêque de Saint-Malo, Jean de Mallequenelle et Jeanne de Trécesson, sgr et dle de Trécesson, habitant ordinairement le manoir du même nom en Campénéac, chassèrent et firent chasser sur les domaines de Beignon, appartenant à Jean l'Espervier. Accompagné de François de Carné, issu d'un premier mariage de la dame de Trécesson et de Robert de Bénerven, Jean de Mallequenelle, suivi d'un grand nombre de gens parmi lesquels figurent Guillaume Larcher, Fouquet de la Villaubert, Pierre Forfait, Julien et Gilles Eschallart, etc., etc., fut convaincu « d'avoir chassé et giboyé avec chiens et autrement, tendu et fait tendre retz et autres engins et filetz, pris et emporté en leur possession en ladite maison de Trécesson cerfs et autres bestes fauves au nombre de dix ou douze pris en la paroisse de Saint-Pierre-de-Beignon ès fins et mettes du révérend évesque de Saint-Malo [3]. »

Sous l'épiscopat de François Bohier, les paroissiens de Beignon reconstruisirent leur église et l'ornèrent de belles sculptures et de magnifiques verrières. La nef fut décorée d'une charpente dont les sablières, les tirants et les poinçons se couvrirent d'un monde de statuettes ; les angles mêmes de l'intertransept furent garnis de montants où figurait, entre autres scènes, celle de l'Annonciation. Dans ces boiseries fouillées avec tant de soin, on voyait d'abord se dérouler l'histoire de saint Pierre, le patron de Beignon, et celle de

[1] *Cartulaire de Redon*, CCCLXXII.

[2] Ce qui reste de la forêt de Brécilien ou Brocéliande, si riche en merveilles de tous genres, s'appelle maintenant forêt de Paimpont.

[3] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine.* 4 G.

saint Paul ; puis une foule de personnages apparaissaient, tenant entre leurs mains des banderolles couvertes d'inscriptions gothiques. Il ne reste plus de toutes ces curieuses sculptures que quelques sablières consacrées à rappeler aux vivants le souvenir des morts, et placées récemment dans le bas-côté septentrional de l'édifice. Ces bas-reliefs représentent divers squelettes dans plusieurs attitudes et ayant quelques rapports avec les personnages des danses macabres ; au-dessous de ces morts sont gravées les inscriptions suivantes, qui sont autant d'avertissements donnés aux vivants :

Je crains sans doute
La mort qui ne voit goutte.

Je : fu : itel : cõme : toy (*Je fus semblable à toi*
Et : tu : devẽdras : coẽ : moy *Et tu deviendras comme moi.*)
Des : biens : que : je : amasse. (*Des biens que j'amasse*
Riẽ : n'emporteré q̃ nᵉ chasse *Rien n'emporterai-je qu'une chasse.*)
Pense : q̃ : au : mõde : faict : tu : as (*Pense à ce que tu fais au monde,*
Qr̃ : riẽ : du : mõde : tu : porteras. *Car du monde rien n'emporteras.*)

Enfin une dernière inscription (j'en laisse plusieurs de côté), porte la date de ces singulières sculptures et le nom de leur auteur :

Faict : en : lẽ (*l'an*) mil Vᶜᶜ : XXXIX : par : Iseul
Michel : de : la : Noë : fust : thrésorier : seul.

Ce fut donc en 1539 qu'Iseul, artiste gothique, sculpta ces sablières ; un an plus tard, furent placées dans l'église de Beignon deux verrières, qui font encore de nos jours l'admiration des connaisseurs.

Celle du transept septentrional étant en réparation lorsque j'ai visité Beignon, ne m'est connue que par M. Rozensweig, qui la signale en ces termes : « Au transept nord, l'arbre de Jessé avec devises gothiques ; au sommet, concert d'anges et écusson *d'or au lion rampant d'azur au chef de gueules* [1]. » Notons ces armoiries, ce sont celles de Mʳᵉ François Bohier, fils du seigneur de Chenonceaux et évêque de Saint-Malo.

[1] *Répertoire archéologique du Morbihan.*

La seconde verrière, ornée du même écusson et datée de 1540, occupe maintenant le chevet droit du sanctuaire ; il paraît que dans l'origine elle se trouvait dans le transept méridional. Elle est consacrée tout entière à représenter la passion du Sauveur et la vie de saint Pierre, patron de la paroisse, et forme douze tableaux :

1° Le baiser de Judas, et saint Pierre frappant Malchus dans le jardin des Oliviers ; — 2° Notre-Seigneur devant Pilate ; — 3° Crucifiement de Notre-Seigneur ; — 4° Ensevelissement du Sauveur.

5° La dation des clefs à saint Pierre ; — 6° Prédication du prince des apôtres ; — 7° Baptême conféré par saint Pierre ; — 8° Saint Pierre guérissant les malades.

9° Délivrance de saint Pierre par un ange ; — 10° Saint Pierre et Simon le magicien devant l'empereur ; — 11° Jugement de saint Pierre ; — 12° Crucifiement de saint Pierre.

Au-dessus de toutes ces scènes apparaissent, dans les dessins flamboyants de la baie, Notre-Seigneur sortant vivant du tombeau, tandis que les gardes dorment à côté ; le Père éternel bénissant le monde et des chœurs d'anges glorifiant Dieu.

Cette dernière verrière, restaurée de nos jours par les soins de Mgr Bécel, natif de Beignon et évêque de Vannes, porte aussi les armoiries de ce prélat : *d'hermines à la croix d'azur*, avec sa devise : *Caritas cum fide.*

Mais revenons à François Bohier : le 25 octobre 1546, Guy XVII, comte de Laval et seigneur de Montfort, lui confirma son droit d'usage dans la forêt de Brécilien ; l'évêque de Saint-Malo faillit toutefois, peu de temps après, perdre sa seigneurie de Beignon ; voici à quelle occasion. Vers 1563, le clergé de France s'engagea à fournir au roi seize cent mille livres, « à l'effet de racheter les domaines du roi engagés à l'Hôtel-de-Ville de Paris. » Tous les évêques durent se saigner à blanc pour trouver cette grosse somme, et dans cette circonstance Mgr Bohier vendit à François de Coligny, seigneur d'Andelot et comte de Montfort, par l'intermédiaire de Bertrand d'Argentré, seigneur de Gosné, sénéchal de Rennes, commis par le roi à l'aliénation du domaine ecclésiastique de l'évêché de Saint-Malo, « les rentes par grains et deniers, la juridiction sur les

hommes et subjets, les coustumes, droits et prééminences » que Sa Grandeur possédait « ès paroisses de Saint-Mallo et Saint-Pierre-de-Beignon, Guer, Mauron et Saint-Liry [1]. » Heureusement pour l'évêque de Saint-Malo, cette vente n'eut pas de suites, et il put promptement rentrer dans la possession de sa seigneurie.

Le successeur de François Bohier fut François Thomé, qui semble avoir eu beaucoup d'affection pour Saint-Malo-de-Beignon. A la prière de ce prélat, Henri III, roi de France et de Pologne, donna, le 3 février 1577, des lettres patentes pour l'établissement de foires et marchés à Saint-Malo et à Saint-Pierre-de-Beignon.

Considérant, disent ces lettres, que « Saint-Malo-de-Beignon est une fort bonne ville près laquelle est le lieu de Beignon, qui est ung gros et bon bourg assis en bon et fertil pays, lesdites ville et bourg estant de grande estendue et où passent, séjournent et repassent chacun jour plusieurs marchands et aultres allans et venans de plusieurs pays », le Roi ordonne l'établissement d'une foire « audit lieu de Saint-Mallo-de-Beignon, au jour de Saint-Jacques, premier jour de may », et de deux foires au bourg de Beignon, « l'une le jour Saint-Barnabé, onziesme jour de juing et l'autre le jour Saint-Laurens, dixiesme jour d'aoust [2]. »

Voyant la Bretagne très-agitée par les troubles de la Ligue, François Thomé se démit, en 1586, de son évêché de Saint-Malo ; mais on dit qu'il s'en repentit ensuite et qu'il continua à gouverner le diocèse comme vicaire général de son successeur, Charles de Bourgneuf de Cucé. Dom Taillandier nous apprend qu'il mourut à Beignon, le 17 février 1591, et qu'il fut enterré dans cette paroisse ; mais je crois qu'il faut entendre par ce mot *Beignon*, non pas le bourg de Saint-Pierre-de-Beignon, comme l'a cru M. de Courcy [3], mais le manoir épiscopal de Saint-Malo-de-Beignon. On voit encore dans l'église de cette dernière paroisse, au milieu du pavé du sanctuaire, une dalle tumulaire portant cinq écussons, sans aucune ins-

[1] *Archives départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G, 65.
[2] *Idem*, 4 G, 63.
[3] *Nobiliaire de Bret.* V° Thomé.

cription. L'écusson central, accompagné d'une crosse et d'une mitre, quoique usé par le frottement des pieds, porte toujours très-visibles *un chevron et une croix en abîme ;* or, M. de Courcy et les vitraux de l'ancienne cathédrale de Rennes, dont Mgr Thomé avait été trésorier, donnent pour armes à ce prélat : *d'argent au chevron de gueules, abaissé sous un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même.* C'est donc sous cette pierre que reposent les restes de Mre François Thomé [1].

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] Pendant l'impression de cette étude, nous avons retrouvé une preuve certaine de ce qui précède dans le passage suivant de l'*Hist. des Evêques de Saint-Malo*, par le P. Le Large (*Ms. de la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris*) : « François Thomé mourut à Saint-Malo de Beignon, et fut enterré dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'évangile; son tombeau est d'une pierre dure et noire, où les armes de cet évêque sont gravées : on voit aux quatre coins les armes de l'évêque Jean du Bec (l'un de ses successeurs, auquel est dû ce monument). Au côté de ce tombeau est un tableau de cuivre où notre prélat est représenté à genoux. » Cette effigie de Mgr Thomé a malheureusement disparu.

POÉSIE

LE CHEMIN PERDU

A MON AMI CHARLES MARIONNEAU, QUI VENAIT DE M'OFFRIR UN PAYSAGE.

Ce tableau que, joyeux, je suspends à mon mur,
Est plein de poésie,
Et de bons juges d'art m'ont dit : « Soyez-en sûr,
» C'est une œuvre choisie. »

Pour moi, qui ne sais point m'attacher à demi,
Souvent je le regarde,
Et seul, comme l'on fait avec un vieil ami,
Près de lui je m'attarde.

Car je t'aime, ô chemin perdu sous les grands bois,
Tout velouté de mousse,
Où de maints oisillons se concertent les voix,
Où le bouton d'or pousse.

Quels jours furent tracés tes méandres ?... Quels jours
Nos plus lointains ancêtres
Plantèrent-ils, au sein des vignes, des labours,
Tes chênes et tes hêtres ?...

Hache ou framée au poing, les vis-tu s'élancer,
Le cœur gonflé de haines,
Les farouches Gaulois, quand venaient à passer
Des légions romaines?

Au temps de la Terreur, tu vis assurément
Ces révoltés sublimes,
Ces géants vendéens, dont le fier dévoûment
M'inspira tant de rimes.

S'ils pouvaient nous parler, tous tes buissons épais,
Ils nous diraient des drames
Que ne soupçonnent pas, s'énervant dans la paix,
Nos langoureuses âmes.

Sombres tableaux! sur eux je glisse et les bannis:
Je veux, antique voie,
N'ouïr que les accords modulés dans tes nids,
Que tes frissons de joie.

Oh! comme il me plairait, libre, d'aller m'asseoir
Sous tes feuilles jaunies,
Pour lire, ou pour rêver, lorsque descend le soir,
Aux choses infinies!

Je serais, sans me plaindre, un peu troublé parfois
Dans mes graves pensées
Par un pauvre, liant en fagot pour les froids
Quelques branches cassées.

Dans un repos profond là je contemplerais
L'ineffable nature...
Mais je n'ai, pour répondre à ces besoins secrets,
Que toi, chère peinture!

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 16 février 1876.

BERRYER AVOCAT

ŒUVRES DE BERRYER. 2e série : *Plaidoyers*. Tome I (1815-1835) [1].

La *Revue* a rendu compte des *Discours parlementaires* [2] formant la première série des œuvres de Berryer. La seconde série, composée des *Plaidoyers*, va paraître, et nous avons aujourd'hui entre les mains le premier volume, qui va de 1815 à 1835.

Le moment est donc venu, après avoir étudié l'orateur politique, d'étudier l'avocat, et, dès ici, nous pouvons dire que, chez Berryer, l'avocat n'est pas moins grand que l'homme de tribune.

I

Le 26 décembre 1811, Berryer se présentait à la barre et prêtait le serment d'avocat. Il devait figurer sur le tableau de l'ordre jusqu'au mois de novembre 1868. Pendant cette période de près de soixante ans — près de quatre fois le *grande mortalis ævi spatium* de Tacite, — Berryer a prononcé un si grand nombre de plaidoyers qu'il eût été impossible de les réunir tous. De ces plaidoyers, d'ailleurs, beaucoup n'ont pas été reproduits ; il en est d'autres dont l'on ne possède que des fragments ou d'insuffisantes analyses. — La bibliothèque de l'ordre des avocats possède une collection complète des *Mémoires, Plaidoyers et Consultations* d'ANDRÉ-MARIE-JEAN-JACQUES DUPIN, *avocat à la cour royale de Paris, docteur en droit, membre correspondant de l'académie ionienne*, etc., etc.

[1] Librairie académique Didier et Cie, 35, quai des Augustins. Paris, 1876. — Au moment où nous mettons cet article sous presse, paraît le second volume des *Plaidoyers* de Berryer. Ce second volume est à la hauteur du premier, et nous le recommandons pas moins vivement à nos lecteurs.

[2] Cinq beaux volumes in-8°. — Librairie Didier et Cie. Voy. la *Revue*, n° de janvier 1874.

Maître Dupin, qui avait tous les genres d'esprit, y compris l'esprit d'ordre, avait formé lui-même cet immense et compendieux recueil, où sont soigneusement rassemblés, étiquetés, rangés, tous les arguments, répliques et bons mots que semait sa main droite et que recueillait sa main gauche. Mouvements dans l'auditoire, bravos, sourires, jusques aux simples *Ah ! Ah !* tout est noté, rien n'est perdu ; ou plutôt, hélas! tout est perdu, car, à l'exception de quelques curieux endurcis, qui s'avisera jamais de remuer les cendres refroidies de tous ces vieux dossiers ? Berryer n'a eu garde, en cela comme en mainte autre chose, de suivre les errements de maître Dupin. Avec une insouciance d'artiste et de grand seigneur (et qui fut plus artiste et plus grand seigneur que Berryer?), il laissait aller ses plaidoiries *où vont la feuille de rose et la feuille de laurier ;* il se préoccupait peu d'en disputer au vent les feuillets déchirés. Mais la gloire est capricieuse comme la fortune ; poursuivez-la, elle vous fuit ; fuyez-la, elle vous recherche. Elle a été fidèle à Berryer vivant ; elle sera fidèle à sa tombe. Elle est parfois capricieuse, ai-je dit, et j'ai peut-être eu tort de faire ici cette remarque, qui ne fut jamais moins en situation. Jamais en effet la gloire ne plaça mieux ses faveurs qu'en les accordant à Berryer. Qui les mérita plus que lui ? Qui réunit, en un degré plus éminent, les qualités les plus rares, une âme plus grande, une inspiration plus haute, un plus noble caractère ?

II

Le volume que j'ai sous les yeux suffirait à montrer que Berryer possédait tous les dons, tous les talents qui font les grands avocats, cette science profonde du droit et cette puissance de logique qui forcent les convictions, cette chaleur d'âme qui émeut les esprits, ce souffle d'éloquence qui incline les volontés, cette décence qui, suivant Guillaume du Vair, « est la plus grande et plus difficile partie de l'oraison »[1] ; et avec tout cela, et au-dessus de tout cela, je ne sais quoi qui n'appartient qu'au génie et qui fait les grands orateurs comme les grands poètes.

[1] Guillaume du Vair, *De l'Eloquence française.*

Voici la liste des plaidoyers contenus dans ce premier volume :

Affaire Serres de Saint-Clair (1815).
— Cambronne (1816).
— Bergasse (1821).
— du *Drapeau blanc* (1823).
— Castaing (1823).
— La Chalotais (1826).
— La Mennais (1826).
— Ouvrard (1826).
— de Kergorlay (1830).
— de la *Gazette de France* contre le *Constitutionnel* (1831).
— Fouquet (1832).
— de M. de Châteaubriand (1833).
— de la *Gazette de France* (1833).
— Ardisson (1835).
— de la Roncière (1835).

Chacun de ces plaidoyers est précédé d'une note sommaire indiquant les circonstances dans lesquelles il a été prononcé. Ces notes sont faites avec un soin infini, et dignes des hommes de talent et de cœur auxquels est échu l'honneur de publier les œuvres de Berryer. Et cependant elles me laissent un regret. Pourquoi ne sont-elles pas plus développées ? Pourquoi ne rappellent-elles pas, avec plus de détails, les faits, les anecdotes qui se rattachent à chacune de ces admirables plaidoiries ? La mort de Berryer est encore récente ; mais déjà l'illustre orateur est entré dans la gloire et dans la postérité. Le moment est venu de le traiter comme un *Ancien*, comme un classique de la tribune et du barreau.

Les savants éditeurs me pardonneront donc de signaler, en vue d'une seconde et prochaine édition, quelques-uns de mes *desiderata*.

Le volume aurait dû s'ouvrir, ce me semble, par un chapitre préliminaire consacré à rappeler les longues et patientes études par lesquelles Berryer a préludé à ses glorieux débuts. Le père de Berryer nous a initiés lui-même à ces intéressants détails : « Ma pre-

» mière sollicitude, dit-il, a été, à sa sortie du collége, de lui faire » revoir, sous un professeur émérite, M. de Guerle, tous les au- » teurs qui avaient dû remplir son cours d'humanité, afin qu'il se » pénétrât mieux des beautés de leurs œuvres.

» Cette révision terminée, je veillai à ce qu'il fît son droit avec » plus d'approfondissement qu'on ne le faisait aux écoles. Je lui » donnai pour répétiteur un habile jurisconsulte (M. Bonnemant), » qui avait été membre de l'Assemblée Constituante, ensuite juge du » Tribunal civil de Paris, avec lequel je concertai le plan des répé- » titions en mon domicile.

» Cette seconde filière parcourue, je voulus qu'il se résignât à » une troisième, non moins nécessaire à l'avocat : l'étude de la pro- » cédure. Je le fis entrer chez M. Normand, avoué de première » instance, praticien aussi probe qu'instruit, qui est décédé juge de » paix à Paris [1]. »

Berryer étudia en outre la botanique sous M. Desfontaines, la minéralogie sous M. Haüy, la physique, la mécanique, l'anatomie comparée; il suivait en même temps les cours de poésie et d'éloquence du Collége de France et de la Faculté des lettres.

Ainsi préparé, son génie naturel ainsi fortifié par le travail et l'étude, il aborda le Palais à vingt-deux ans, et ses coups d'essai — qui pourrait s'en étonner maintenant? — ses coups d'essai furent des coups de maître. Ses débuts furent autant de triomphes, si bien qu'un demi-siècle plus tard il aurait pu dire, comme le vieux Malherbe :

> Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore
> Non loin de mon berceau commencèrent leur cours;
> Je les possédai jeune et les possède encore
> Au déclin de mes jours.

Après ce chapitre préliminaire seraient venus les plaidoyers, et, à l'occasion de celui qui ouvre le volume, — affaire Serres de Saint-Clair, — j'aurais recueilli dans les journaux du temps les témoignages qui constatent l'effet considérable produit par l'eloquence du

[1] *Souvenirs de M. Berryer, doyen des avocats de Paris*, t. I^er^, p. 358 et 359.

jeune avocat. On en retrouve notamment la trace dans la feuille la plus importante de cette époque, le *Journal de l'Empire*.

Le plaidoyer prononcé dans l'affaire La Mennais ne gagnerait-il pas à être accompagné de quelques détails sur les relations de Berryer avec l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence?* « Berryer a parlé admirablement, » écrivait La Mennais à la comtesse de Senfft en lui rendant compte de son procès [1]. Les éditeurs n'auraient-ils pas dû citer cette lettre? N'auraient-ils pas dû rappeler cette visite de Berryer à la Chênaie, dont parle M. Alfred Nettement, dans son *Histoire de la littérature sous la Restauration* :

« Tout en continuant à converser, dit M. Nettement, les deux amis » gravirent le joli coteau qui domine la petite rivière de Dinan. On passa » en revue les sujets qui occupaient les esprits méditatifs de ce temps, » les rêveries de Swedenborg, puis les opinions alors controversées sur » le magnétisme, aux phénomènes merveilleux duquel on chercha des » explications dans les relations mutuelles des trois Églises, celle qui com- » bat, celle qui souffre, celle qui triomphe. Enfin, M. de La Mennais rentra » dans le courant habituel de ses idées; il causait avec cette supériorité » et cette verve bien connues de ceux qui l'ont entendu à cette époque, » sa pensée volait droit devant elle comme un aigle aux ailes étendues » et dévorait l'espace. On eût dit qu'il dictait des pages pour la postérité; » sa conversation était un livre éloquent. Tout à coup, M. Berryer, qui » l'écoutait pensif et les yeux attachés sur la petite rivière qui tourbil- » lonne en cet endroit, l'interrompit avec un mouvement d'effroi, comme » s'il avait eu une subite intuition du précipice qui devait s'ouvrir dans » l'avenir. — « Taisez-vous, lui cria-t-il, vous me faites peur! — Et pour- » quoi? — Je vois que vous deviendrez chef de secte. — Jamais! s'écria » M. de La Mennais; plutôt rentrer dans le sein de ma mère, que de sor- » tir du giron de l'Eglise! — Je vous dis que vous en sortirez; je vous en » vois sortir. — Et pourquoi? Et comment? — Pourquoi? C'est que vous » suivez inexorablement vos idées où elles vous mènent, sans qu'aucune » considération puisse vous arrêter; c'est que votre esprit domine tout » sans que rien le domine [2]. »

Parmi les nombreux plaidoyers prononcés par Berryer en 1832, dans des affaires politiques, notre volume n'en donne qu'un seul, celui pour M. Fouquet, juge au tribunal de 1re instance de la Seine,

[1] *Œuvres posthumes de La Mennais. Correspondance.*

[2] Alfred Nettement, t. II, p. 226.

poursuivi pour avoir adhéré á la déclaration monarchique de la *Gazette de France*. Ce plaidoyer méritait, en effet, d'être reproduit ; on ne saurait, d'autre part, reprocher aux éditeurs de n'avoir pas publié les autres plaidoiries prononcées à la même époque : ils étaient, nous l'avons déjà dit, obligés de se borner ; mais peut-être eût-il été bon de donner la liste, année par année, de tous les plaidoyers de Berryer. On aurait eu ainsi une idée de son activité infatigable et de son inépuisable dévouement. C'est ainsi que dans cette année 1832, où il fut lui-même détenu en prison pendant cinq mois (du 7 juin au 16 octobre), et où il eut à se défendre devant la cour d'assises de Blois, il plaida pour la *Gazette de Normandie* devant la cour d'assises de Rouen ; pour M. de la Rochefoucauld et pour M. Bertier de Sauvigny devant la cour d'assises de Paris. M. Bertier de Sauvigny était accusé « d'avoir, le 17 février 1832, commis un attentat contre la personne du Roi, en dirigeant volontairement, à deux » reprises différentes, et dans une intention coupable, son cabriolet » sur la personne du roi. Crime prévu par l'article 86 du code » pénal. » — Ce que furent, dans cette curieuse affaire, la plaidoirie et la réplique de Berryer, ce qu'il y mit de verve, d'ironie, de belle humeur, on le devine sans peine. Il terminait ainsi sa péroraison : « Ah ! s'il s'agissait de l'offensé, il avait un bien autre exemple à » suivre dans cette circonstance : il pouvait prendre pour modèle un » prince de la famille royale qui, frappé d'un coup mortel, mourant » de la main d'un assassin, criait : *Grâce pour l'homme !* Ce même » prince, serré de près dans une rue par une voiture, ayant failli » être écrasé par elle, disait en souriant : *Cela m'apprendra, quand* » *je serai en voiture, à penser aux gens qui sont à pied.*

» Voilà la morale du procès ! [1] »

L'année 1833 fut une des plus éclatantes de la carrière de Berryer. Son plaidoyer dans l'affaire de M. de Châteaubriand (27 février 1833) est un des plus beaux qu'il ait prononcés, et, dans la note qui l'accompagne, plus d'un lecteur eût aimé à retrouver ce passage d'un article publié quelques années plus tard par le journal *le Droit* :

[1] *Procès de M. Bertier de Sauvigny*, 1832. — Paris, imprimerie Le Normant, rue de Seine, n° 8.

« Il défendit M. de Châteaubriand comme M. de Châteaubriand » devait être défendu, sans provocation et sans bravade, rendant » hommage, en son nom, à ces rois de l'exil qu'avait adorés sa jeu- » nesse et que sa vieillesse devait adorer. Tous ceux qui l'ont » entendu se souviennent de tout ce qu'il eut de sublime et de véri- » tablement inspiré..... Il y a eu, à sa voix, une de ces impressions » électriques et involontaires qu'il n'est donné qu'au génie de pro- » duire [1]. » — Le jour où Berryer vint prendre séance à l'Académie française, le 22 février 1855, le directeur, M. de Salvandy, évoqua le souvenir de cette mémorable plaidoirie du 27 février 1833 : « Les plus grands noms du temps, dit-il, se sont réclamés de » votre patronage : La Mennais, au faîte de sa renommée, Châ- » teaubriand au déclin de sa vie, qui sais-je encore ? On comprend » que, tout à l'heure, les souvenirs de la Sainte-Chapelle vous » soient revenus à la pensée. Votre parole grava ce nom dans la » mémoire publique le jour où vous aviez à vos côtés l'auteur du » *Génie du Christianisme*, sous les voûtes du palais et à quelques » pas de la chapelle de saint Louis. Ce plaidoyer est de ceux qui » restent, Monsieur ; c'est votre discours pour le poète Archias [2]. »

III

Mais laissons là ces petits *desiderata*, et prenons le volume tel qu'il nous est donné. Le choix qu'il renferme est fait avec beaucoup d'habileté et de façon à montrer le talent de Berryer sous ses différents aspects. Nous le voyons d'abord aux prises avec les affaires criminelles. Dans les affaires Serres de Saint-Clair et Castaing, il défend l'accusé ; il parle au contraire contre lui dans l'affaire La Roncière, où il se présentait comme avocat de la famille de Morell, partie civile. Dans les deux rôles, soit qu'il défende, soit qu'il accuse, il déploie toutes les ressources de la dialectique la plus serrée, tous les trésors du pathétique le plus entraînant.

La plaidoirie pour Castaing ne nous a pas été conservée par la sténographie ; ce n'est du reste qu'une réplique, le plaidoyer prin-

[1] *Le Droit*, 20 juin 1838.

[2] *Discours de M. le comte de Salvandy*, — Didier, éditeurs, 1855.

cipal ayant été prononcé par Me Roussel, ami de collége de l'accusé. Prise ainsi isolément, la réplique de Berryer est insuffisante, et nous ne nous y arrêterons pas. Disons seulement — ce que les éditeurs auraient peut-être dû faire connaître — que Berryer ne figura, dans l'affaire Castaing, qu'à titre d'avocat désigné d'office [1].

Dans l'affaire Serres de Saint-Clair, le texte de la plaidoirie fut recueilli par la sténographie, encore imparfaite, et, sans avoir été corrigé par Berryer, il fut revu par ceux qui le publièrent.

Cette plaidoirie, où se montrent déjà avec éclat les qualités maîtresses de Berryer, la dialectique serrée, puissante, et l'émotion vraie, profonde, communicative, offre ceci de remarquable, qu'elle est jetée dans le moule alors consacré : *Exorde, faits, discussion* divisée en trois *parties*, chacune de ces parties divisée elle-même en *paragraphes*, telle était, sous l'Empire et au début de la Restauration, la forme de plaidoirie adoptée par les Bellart, les Bonnet, les Delamalle, les Delacroix-Frainville. De cette forme, ces illustres avocats ont tiré, il faut le reconnaître, un merveilleux parti. Mais avec la Restauration, l'heure était venue d'un renouvellement général *dans* tous les ordres de la pensée.

La révolution pacifique et glorieuse qui se fit à ce moment dans *la* poésie, dans la critique, dans l'histoire, dans la philosophie, dans les beaux-arts, se produisit aussi au barreau.

Sans fracas, sans efforts, Berryer — Berryer *fils*, comme on l'appelait en ces belles années — renversa les trois divisions, j'allais dire les trois *unités* — de la plaidoirie classique. A cette plaidoirie, un peu trop formaliste et régulière, il substitua, non la plaidoirie

[1] De tous les procès criminels qui ont eu lieu sous la Restauration, le procès Castaing est celui qui passionna le plus le public.... après *le procès Fualdès*. Berryer n'a pas plaidé dans cette dernière affaire, mais il a collaboré, lui quatrième, à la *Complainte de Fualdès*, le chef-d'œuvre du genre, une complainte sans défaut, qui vaut seule un long poème. Ses trois collaborateurs étaient le baron Francis d'Allarde, Merle et Saintine. Encore bien qu'un seul des auteurs de l'immortelle complainte soit devenu académicien, ils n'en avaient pas moins à eux quatre de l'esprit comme quarante.

romantique — que saint Yves nous en préserve! — mais la plaidoirie improvisée, vivante, ce que j'appellerais volontiers la plaidoirie sans phrases. Et ce qu'il y eut d'admirable dans cette révolution... de palais, c'est que Berryer la fit tout naturellement, sans prétentions, sans préfaces. Eh ! mon Dieu ! je ne voudrais même point répondre qu'il ne l'ait pas faite, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. Le rôle de réformateur, en effet, n'allait point à la simplicité de ce grand homme. Sous tout réformateur, pour peu qu'on le gratte, on finit par s'apercevoir qu'il y a du comédien : il n'y en avait pas le plus léger grain dans la nature de Berryer. N'oublions pas d'ailleurs que, s'il fut le créateur de la plaidoirie nouvelle, et s'il la porta aussitôt à son plus haut point de perfection, il le dut en grande partie à la forte éducation, à la méthode savante qu'il tenait de l'ancien barreau. Cette vieille école avait du bon. En exigeant que l'orateur n'abandonnât rien à la fantaisie et au caprice, elle le forçait à tracer un plan et à le suivre. Seulement les lignes de ce plan étaient peut-être un peu trop accusées; on voyait trop les muscles et les nerfs. Chez Berryer, les muscles et les nerfs existent, mais on ne les voit pas. Nous avons sous les yeux, non un squelette revêtu de brillants oripeaux, mais quelque chose de vivant, qui respire et qui marche. C'est une création véritable, c'est la nature même.

L'affaire La Roncière (juillet 1835) occupe une place à part dans les fastes de l'éloquence judiciaire au XIXe siècle. Le plaidoyer de Chaix d'Est-Ange, défenseur de l'accusé, est demeuré justement célèbre : l'art de l'avocat ne fut jamais poussé plus loin. Odilon-Barrot et Berryer portaient la parole au nom de la partie civile. Du plaidoyer de Berryer il ne nous reste qu'une analyse et des fragments recueillis par la *Gazette des Tribunaux;* ils suffisent pour faire comprendre l'émotion qu'il produisit parmi les auditeurs, et, le lendemain, dans la France entière. Pas de rhétorique, rien de théâtral; une simplicité, une puissance, une grandeur incomparables. Du premier au dernier mot de ce mémorable discours, se trouve justifié, illustré, si je puis ainsi parler, le mot de Pascal : « La vraie éloquence se moque de l'éloquence. » Mais il convient de laisser la

parole à un témoin, à M. de Salvandy, qui, recevant Berryer à l'Académie française, et rappelant le procès La Roncière, s'exprimait en ces termes :

« Cette assemblée qui vient de vous entendre pacifique et charmé, se-
» rait trop surprise si j'essayais de dire combien, une fois dans le
» redoutable sanctuaire, les plus maîtres d'eux-mêmes, quand ils voient
» la dignité d'une femme, la vie d'un homme, la fortune et la renom-
» mée d'une famille, livrées au hasard des effets de leur discussion et de
» leur talent, dans un drame saisissant, parmi vingt incidents tragiques,
» après quatre ou cinq heures d'une de ces plaidoiries brûlantes où
» l'homme passe tout entier dans sa parole, peuvent arrriver à être ar-
» dents et terribles ! Cicéron parle de la crinière du lion, et c'est l'œil en
» feu de l'orateur qu'il y compare. Ici, c'est l'orateur même qui donne
» l'idée de ce roi irrité du désert ! Ou plutôt, car l'homme a tort toutes
» les fois qu'il se compare à autre chose qu'à lui-même, c'est un de ces
» moments où, s'élevant par d'impétueux élans, parmi d'inépuisables
» éclairs, au dessus de tous les parallèles, laissant le créateur à froid loin
» de lui, l'orateur inspiré donne la plus haute idée que l'imagination
» puisse comprendre des forces de l'âme et de l'intelligence humaine ! »

Sans rival dans les affaires criminelles, Berryer a été aussi le premier dans les affaires civiles.

On s'en peut aisément convaincre en lisant, dans ce volume, le plaidoyer, qu'il prononça le 29 mars 1826, dans l'affaire La Chalotais, et les volumes suivants nous en fourniront plus d'un témoignage. Ayant été assez heureux pour entendre plusieurs fois l'illustre orateur, je demande la permission de rappeler ici un souvenir personnel. J'étais encore au collége dans une ville de province, siége de l'une de nos principales cours d'appel. Berryer était venu plaider une affaire civile d'une importance exceptionnelle : il s'agissait d'une question d'Etat à laquelle se rattachaient des intérêts pécuniaires considérables. Son client étant un ami de mon père, il me fut donné d'assister à l'audience. Son adversaire, professeur de la faculté et bâtonnier de l'ordre, était un fort en thème... et en droit : il s'appliqua de son mieux, entassant arguments sur arguments, textes sur textes, arrêts sur arrêts. Cela dura deux jours. Lorsqu'il

s'arrêta, le soir du deuxième jour, il était plus de quatre heures. Berryer se leva.

« Maître Berryer, lui dit le premier président, la Cour va ren-» voyer l'audience à demain, afin de ne pas scinder votre plaidoirie. » — Si la Cour veut bien m'accorder une demi-heure, reprit Ber-» ryer, cela me suffira. Je suis attendu demain à X..., et je désirerais » pouvoir partir ce soir. » Le client de Berryer regarda mon père avec désespoir. Comment, en une demi-heure, renverser cette forte et solide plaidoirie de l'avocat... Limosin, cette plaidoirie qui avait duré huit heures ? Comment, en trente minutes, démolir cette épaisse muraille bâtie à chaux et à sable ? — Cependant Berryer parlait. Sa voix harmonieuse et pure remplissait sans effort l'enceinte de la grande salle. Il avait pris un code, il avait lu un tout petit article, puis, avec son bon et loyal sourire : « Messieurs, avait-il dit, ma cause est gagnée. » Et elle l'était en effet. Point n'avait été besoin de démolir le mur, il lui avait suffi de quelques paroles pour montrer que ce mur, qui avait toutes les qualités, avait pourtant un léger défaut : il était en dehors du vrai terrain du débat, à côté de la question. Cinq heures n'étaient point encore sonnées à l'horloge de la Cour, et Berryer se rasseyait, ayant porté dans tous les esprits la conviction la plus complète et la plus profonde. Ainsi procédait, dans les affaires civiles, le puissant avocat, ne s'attardant jamais aux menus détails, mettant tout d'abord le doigt sur la vraie difficulté, sur le nœud de la question, puis le dénouant sans efforts, avec une aisance et une bonne grâce charmantes, et, quand il le fallait, le tranchant du glaive de sa parole.

On comprend cependant que, sauf de rares exceptions, les plaidoyers prononcés dans les procès civils perdent, avec le temps, presque tout leur intérêt : il faut les écouter, non les lire. Mais où l'on retrouvera Berryer tout entier, c'est dans ses plaidoyers politiques. J'ai déjà parlé de sa plaidoirie pour Châteaubriand. Celle pour La Mennais (23 avril 1826) est plus belle encore, et M. de Salvandy a eu raison de dire : « Peut-être faut-il placer plus haut encore » votre défense de ce prêtre au génie extrême, qui ne devait

» comprendre que les cimes inaccessibles ou le fond des abîmes, » quand d'une main hardie, mettant en présence les temps, les » pouvoirs, les droits, vous découvrîtes aux regards étonnés les » problèmes que présentaient les rapports de l'ordre religieux et » de l'ordre politique dans l'état libre que la Restauration créait » pour la France [1]. »

Les plaidoyers pour M. de Kergorlay, pour M. Fouquet et pour la *Gazette de France*, ne sont pas inférieurs à celui pour La Mennais. Les questions abordées par l'orateur sont celles qu'il traitait chaque jour à la tribune de la Chambre des députés ; mais, en changeant de terrain, Berryer change de méthode. A la tribune, il n'était pas avocat ; il n'est pas tribun au barreau. Partout il est ce qu'il doit être, et seulement ce qu'il doit être. Ajoutons que lorsqu'il développait, devant la cour d'assises de la Seine, ces grandes thèses d'histoire et d'ordre public, il était plus à son aise qu'à la Chambre. Ne se sentant plus gêné par les nécessités de la tactique parlementaire, s'abandonnant tout entier et sans réserve à son inspiration, s'adressant, non plus à des partis divers, mais à la conscience des jurés, ou plutôt à la conscience de la France, il *déployait les maîtresses voiles de son éloquence* [2]. Pour ma part, je ne sais pas de lecture plus fortifiante et plus savoureuse que celle de ces nobles harangues. Bien des années après, j'ai entendu Berryer dans un procès politique, c'était en 1852, dans l'affaire dite des *Correspondances*, plaidée devant la chambre des appels de police correctionnelle. Hébert, Dufaure, Odilon-Barrot, avaient parlé avant lui. Quand vint le tour de Berryer, l'orage éclata au dehors, et ce fut au bruit du tonnerre qu'il prononça son discours. Après avoir, en quelques mots, retracé les faits particuliers de la cause, sans éclats de voix, sans gestes, avec cette simplicité, cette familiarité, qui étaient un des charmes de son talent, soudain, le bras gauche étendu vers le procureur général, mais sans diriger vers lui son regard plein d'éclairs, il prononça contre le prince-président la philippique la plus véhémente qui eût jamais retenti sous les voûtes du palais. Le

[1] Salvandy, *op. cit.*, p. 68.
[2] Charron, *De la Sagesse*.

tonnerre grondait au dedans de la salle d'audience comme au dehors. Lorsque le bras de Berryer s'abaissa, le siége du ministère public était vide. Le procureur général avait disparu.

Que ceux-là qui ont entendu Berryer prennent donc ce volume, où le grand avocat revit tout entier. Que ceux-là le lisent aussi, qui n'ont pas eu le bonheur de l'entendre. Ils apprendront à le connaître, à l'admirer et à l'aimer. Ils ne seront pas seulement frappés de ses qualités oratoires; ils reconnaîtront, peut-être avec surprise, que sous l'orateur il y avait un écrivain. *Je ne sais ni lire ni écrire,* disait un jour Berryer, pour expliquer le retard qu'il mettait à venir prendre séance à l'Académie. Le mot était spirituel ; il n'était pas juste.

Que, dans la chaleur de l'improvisation, il lui soit échappé plus d'une fois des phrases incorrectes, des images incohérentes, je le veux bien ; mais ce sont là des misères, de celles dont Horace disait : *Non paucis offendar maculis.* Elles disparaissent bien vite, entraînées par le courant de l'éloquence ; elles n'empêchent pas que la trame du discours ne soit solide et forte, que le style ne se moule sur la pensée, comme un vêtement bien fait sur un corps bien pris. Ce que le panégyriste d'Henry Cochin écrivait en 1749, nous le pouvons redire aujourd'hui de Berryer : « Il possédait supérieure» ment sa langue, il la pliait à toutes ses idées ; il concevait vive» ment, et son langage se ressentait de la vivacité de son imagina» tion ; mais il ne donna jamais dans les écarts de l'esprit : il en » avait trop pour s'égarer..... Sa langue suivait la rapidité de son » esprit et ne trahissait jamais l'orateur. Il avait toutes les grâces » de la prononciation, et le son flatteur de sa voix eût augmenté le » prix de ses discours, s'ils n'eussent pas été hors de prix [1]. »

Qui le croirait cependant ? — et je veux consigner ici ce petit fait, pour montrer combien nous devons nous tenir en garde contre l'esprit de parti — en 1840, alors que Berryer était à l'apogée de son génie; prononçant à la Chambre des députés son discours sur les affaires d'Orient, et à la Chambre des pairs son plaidoyer pour

[1] *Panégyrique d'Henry Cochin,* p. 39.

le prince Louis-Bonaparte, voici ce que publiait, à l'occasion de sa candidature à l'Académie, la *Revue des Deux Mondes* :

« L'Académie française a fourni matière à conversation pendant vingt-
» quatre heures. C'est beaucoup par le temps qui court. M. Berryer a
» obtenu 10 voix, dont 6 de légitimistes. Il faut espérer, pour l'honneur
» des Immortels, que de pareilles *aberrations* ne recommenceront pas.
» M. Berryer n'est pas Châteaubriand. Loin que sa gloire littéraire puisse
» faire oublier son rôle politique, ce n'est au contraire que par son rôle
» politique que l'on a pu concevoir la pensée de le porter au fauteuil
» académique. M. Berryer, homme d'esprit, a dû rire des suffrages qu'il
» s'était fort habilement procurés. C'est fort beau pour lui d'avoir lutté ;
» il doit lui suffire d'avoir fait peur, il ne recommencera pas ; un second
» échec changerait les rôles, et ce n'est pas le plus beau qui lui res-
» terait [1]. »

N'insistons pas sur les *aberrations* de la *Revue* qui a la prétention d'éclairer les deux Mondes ; oublions-les et recueillons plutôt, méditons les paroles qu'avant l'avénement de Henri IV, le premier président du parlement de Provence [2] adressait aux jeunes hommes de son temps, et que Berryer, couché dans sa tombe ou plutôt debout et vivant dans ses œuvres, adresse à son tour aux jeunes hommes de son siècle : « J'ai flotté au monde en de grandes
» et dangereuses tourmentes ; elles ont agité mon âme, mais elles
» ne l'ont pu, grâces à Dieu, renverser.... ny rien rabattre de l'affec-
» tion qu'un bon citoyen doit à son pays. Ma conscience me rend
» ce tesmoignage.... Je voudrais bien à mon dernier souspir faire
» encore quelque service au public ; mais n'en ayant aucun autre
» moyen, je me retourneray vers vous, qui estes de mes meilleurs
» amis et des siens, et pour le dernier service que je puis rendre à
» une si sainte amitié, je vous conjureray, que puisque vous
» demeurez icy pour clorre la fin d'un si misérable siècle, vous
» affermissiez vos esprits par belles et constantes résolutions....
» Fichez-vous au droit et à la raison, et si la vague a à vous em-
» porter, qu'elle vous accable le timon à la main. »

EDMOND BIRÉ.

[1] *Revue des Deux Mondes*, n° du 1er janvier 1840.

[2] Guillaume du Vair, en son livre *De la constance et consolation de calamitez publiques*.

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU

I

Le village de Passay, situé à quelques lieues au sud de Nantes, sur les bords de la vaste et paisible nappe d'eau du lac de Grandlieu, est habité par une population double et distincte, dont la physionomie se détache avec un relief curieux au milieu du pays essentiellement agricole qui l'entoure. A côté d'une race amphibie qui fait de la pêche son occupation constante et sa principale ressource, on voit s'élever, depuis quelques années, une classe commerçante et active à laquelle Passay doit une prospérité qui augmente chaque jour et dont le négoce commence à prendre des proportions considérables. Pendant que les pêcheurs, après avoir sillonné durant toute la nuit les eaux du lac dans leurs grands bateaux plats qu'ils nomment *barges*, pour aller jeter la seine le long des côtes, passent le jour à dormir ou à se reposer à l'abri de leurs filets suspendus en festons, leurs habiles voisins viennent recueillir le prix de leur rude travail nocturne. Levés au moment où les autres se couchent, ils courent les marchés et les foires des environs, ajoutant aux poissons frais qu'ils achètent à bon marché et revendent au loin très-cher les menues denrées du pays, et surtout la volaille de Challans, Saint-Philbert, Machecoul, ce qui a fait donner à ces commerçants le nom vulgairement expressif de *poulailliers*. Si la vie au jour le jour, l'existence alternativement dure et oisive, augmente chez les

pêcheurs la rudesse du type primitif, il commence, au contraire, à se dégrossir chez les commerçants, dont l'intelligence s'aiguise dans leurs rapports avec le monde, et qui, étendant chaque jour leurs opérations, font de Passay un entrepôt de plus en plus important. Deux fois par semaine, à des jours marqués, une vingtaine de petites charrettes couvertes de toile et traînées par de courageux bidets bretons partent de Passay, se dirigeant vers Nantes. A l'intérieur, sous les cerceaux de fer, s'entassent des paniers d'osier remplis de volailles et de poissons, et en avant, sur l'étroite planche de bois qui sert de siége, le *poulailler* lui-même, armé de son fouet, conduit sa cargaison à ses correspondants nantais. Puis, vers le soir, lorsqu'il a échangé son chargement pour de bons écus qu'il entend sonner dans sa poche, il se remet en route pour Passay. Ordinairement, il arrive à la nuit tombante au Pont-Saint-Martin, petit bourg situé à peu près à moitié de sa route, et s'y arrête afin de laisser souffler son cheval, pendant que lui-même savoure l'omelette au lard et le vin du crû. Le village du Pont-Saint-Martin doit son nom au pont qui sert de communication obligée entre les rives nord et sud, est et ouest du lac. Ce pont est construit à l'une des extrémités du village sur la rivière du Lognon, qui, à une distance d'une lieue environ, va se jeter ou plutôt se perdre dans le lac de Grandlieu.

Peu de rivières, à vrai dire, offrent une apparence aussi pacifique. Pendant les trois quarts de l'année le courant agite à peine les larges feuilles de nénuphar qui, des deux rives, s'avancent en miroitant jusqu'au milieu du Lognon, et ses eaux ne s'émeuvent que faiblement lorsque les tempêtes d'hiver repoussent dans la large baie qui forme son embouchure les vagues courtes et pesantes du lac. Une longue étendue de prés marais, où serpente languissamment l'onde paresseuse, permet aux crues subites, fréquentes dans ce pays humide, de s'emparer du terrain à droite et à gauche avant de monter à une grande hauteur au dessus du pont, de sorte qu'il est rare que l'aspect doux, frais et calme de ce tableau tranquille subisse quelque altération.

Sans prétendre à de grandes beautés pittoresques, le paysage ne manque pourtant pas de charme lorsque les rayons du soleil couchant, glissant sur l'eau dorée par les chaudes couleurs du ciel, font briller les fleurs blanches et jaunes des nénuphars, les brunes quenouilles des roseaux, l'herbe des prairies, et les bouquets de bois qui descendent jusqu'à la rivière. Sur les deux rives, les habitations, les jardins du village, le presbytère, l'église, profitent de la faible élévation du terrain pour s'étager les uns au dessus des autres ; puis, la vue se perd dans un horizon monotone, mais frais et harmonieux, d'herbages épais, de haies verdoyantes, de touffes de joncs noirâtres, sous lesquels bientôt la rivière se cache et disparaît. A l'une des extrémités du pont, une petite maisonnette, à demi perdue dans les vignes, avance au dessus de l'eau son étroite terrasse garnie de rosiers et de plantes grimpantes qui retombent par dessus le mur et laissent pendre leurs rameaux dans le courant, tandis qu'à l'autre extrémité, souvenir des anciennes guerres civiles, une maison en ruine, couverte de lierre, de giroflée, de joubarbe, ouvre sur la grève caillouteuse un petit préau tout rempli d'une herbe rare et menue. De ce côté, la route remonte en droite ligne pendant une centaine de pas, puis forme un angle aigu en tournant tout à coup pour côtoyer dans leur longueur les murs de l'église. Il résulte de cette disposition un petit carrefour dont le fond est occupé par une auberge fort achalandée. C'est là que descendent les *poulaillers* de Passay, et ordinairement, à la nuit tombante, on voit leurs petites charrettes couvertes de toile encombrer les abords de l'auberge de la *Boule d'Or*.

Il régnait dans ce carrefour toute l'animation accoutumée lorsque, par un beau soir du mois de mai 184..., un jeune homme vêtu en ouvrier de village, portant une blouse de cotonnade bleue par dessus sa veste, et une casquette, au lieu du bonnet affectionné par les paysans, traversa le pont d'un pas leste et rapide, et, après avoir examiné avec inquiétude les haquets rassemblés à la porte de l'auberge, alla s'asseoir sur le gazon du petit préau dont nous avons parlé. Il avait déposé auprès de lui un petit paquet passé dans un bâton de voyage, et, à en juger par les angles rentrants et sortants,

fortement accusés à travers l'enveloppe, on devinait que cette valise contenait des outils. Le jeune homme pouvait avoir vingt-cinq ou vingt-six ans. Sa physionomie franche, un peu grave, ne manquait pas de fermeté, malgré son extrême douceur. Ses yeux, d'un bleu limpide, avaient un regard intelligent et profond. Ses cheveux, très-blonds, étaient coupés trop ras pour pouvoir boucler; mais les quelques mèches épargnées par le ciseau formaient de pâles anneaux que le vent du soir soulevait en séchant son front humide, car il avait chaud, et ses habits couverts de poussière annonçaient qu'il venait de faire une longue course. Cependant il avait pris à peine quelques minutes de repos, lorsqu'il commença à témoigner une certaine impatience; il tournait sans cesse la tête du côté de l'église, et, trouvant apparemment que, de l'endroit qu'il avait choisi, il ne pouvait pas surveiller à son gré ce qui se passait au fond du carrefour, il finit par se lever, et alla s'appuyer au mur de l'enclos, de façon à découvrir toute la longueur de la route depuis l'église jusqu'au pont, et à se trouver cependant caché aux yeux des passants par un pan de muraille plus élevé que les autres. A l'intérêt avec lequel notre voyageur fixait ses regards avides sur chaque nouvelle carriole s'arrêtant à l'auberge, aux soupirs de désappointement, aux marques d'impatience qui lui échappaient de temps en temps, on pouvait deviner que l'équipage rustique qu'il attendait tardait beaucoup à paraître.

Le jour baissait; de grandes ombres s'allongeaient sur la rivière; les vapeurs froides de la nuit obscurcissaient le crépuscule, et le regard ne s'étendait plus qu'à une très-petite distance. Le jeune ouvrier vit partir successivement huit carrioles sur les dix qui stationnaient devant l'auberge. Les deux *poulaillers*, encore arrêtés à la porte de la *Boule d'Or*, s'occupaient de leurs apprêts de départ, remettaient la bride à leur petit cheval, après lui avoir retiré la botte de foin destinée à charmer ses loisirs, et échangeaient leurs adieux avec l'hôte et l'hôtesse, lorsqu'on entendit sur la route le grincement des roues d'une nouvelle charrette, qui apparut bientôt au détour du chemin.

— Eh! c'est le père Brévin, dit l'un des poulaillers. Je croyais

bien l'avoir vu à Nantes; mais il est plus en retard encore qu'à l'ordinaire.

— Vous allez descendre *pas moins?* demanda l'aubergiste en allant tenir la bride du cheval, pendant qu'un homme de soixante ans et une jolie fille de vingt mettaient pied à terre; j'ai de nouveau vin qu'il faut que vous goûtiez. Tous ceux qui en ont bu disent qu'il n'y en a jamais eu de meilleur.

— Eh bien! ça prouve seulement que tu n'as pas encore eu le temps de baptiser le nouvel arrivé, Jouault, répondit le *poulailler* en riant. Enfin, on goûtera ton vin, mais *rapidement,* parce que je suis en retard, et que je ne veux pas me trouver la nuit par les chemins. Nous n'avons pas de lune ce soir!

En parlant ainsi, le père Brévin avait ôté la bride à son cheval et lui avait donné une poignée de foin ; assuré de cette façon contre tout caprice de la part de la pauvre bête, il entra dans l'auberge en invitant sa fille à le suivre; mais celle-ci répondit qu'elle n'avait ni faim ni soif et qu'elle préférait se promener dans le village.

C'était une jolie fille aux joues fraîches, aux grands yeux bruns, doux et riants, que de longs cils noirs ombrageaient. De fins cheveux châtains se partageaient en deux étroits bandeaux sur un front uni et élevé, et sa bouche, un peu grande, montrait des lèvres vermeilles et des dents blanches comme du lait. Elle était vêtue avec la simplicité rustique qui caractérise les habitants des campagnes éloignées de la ville; ses habits étaient en étoffe de laine plus solide que fine, sa *coiffe* en mousseline unie; mais son jupon court découvrait une jambe agile enfermée dans un bas bleu à *fourchette* ouvragée, tricoté par les mains de sa propriétaire, et ses souliers en gros cuir ne cachaient pas les proportions délicates d'un pied finement cambré dont ils recouvraient seulement le bout des doigts.

Elle restait immobile et comme indécise dans la rue maintenant à peu près déserte. Sa main brune, longue et déliée, posée sur le brancard de la carriole, le serrait par un petit mouvement d'impatience fiévreuse, pendant qu'elle promenait ses regards autour

d'elle. Tout à coup un sourire vint éclairer son visage, une nuance plus vive s'étendit sur ses joues, et, descendant légèrement la route, la jeune fille arriva jusqu'auprès de la maison en ruine d'où le jeune ouvrier venait de sortir. Tous deux se saluèrent par quelques paroles et un regard de tendre intelligence; puis, quittant la chaussée, ils gagnèrent le bord de la rivière, le long de laquelle ils se mirent à marcher lentement ; mais ils n'avaient pas fait plus d'une dizaine de pas, lorsque le jeune homme, s'arrêtant tout à coup, prit la main de sa compagne et lui dit d'une voix basse et triste :

— Faut donc te dire adieu, ma Rose !

— Hélas ! oui, André, répondit-elle en levant ses grands yeux confiants sur le jeune homme ; je ne suis venue ici que pour te voir une dernière fois, puisque tu penses que ça t'encouragera pendant ton voyage.

— Tu as été bonne et je t'en remercie, reprit-il en soupirant. Je n'ai plus que toi pour me donner du cœur depuis que j'ai perdu ma pauvre mère. Aussi je ne sais si j'ai bien fait de m'embaucher pour aller travailler si loin. Je ne pars pas le cœur content; je m'entendais mal avec mon père, c'est vrai; mais je crois que j'aurais mieux fait de ne pas le quitter, quoiqu'il ait toujours été dur pour moi. Je m'inquiète de ce qu'il deviendra pendant mon absence.

— Il ne faut pas te tourmenter à son égard, André, dit Rose. Ton père est encore fort et bien portant, c'est un pêcheur adroit malgré son âge. Il n'y a pas dans tout Passay des filets plus chanceux que les siens. C'est toujours lui qui a les plus belles carpes et les plus beaux brochets à envoyer à Nantes, et tu ne lui manqueras pas puisque tu as cessé de pêcher avec lui depuis que tu as *pris un état.*

— Et c'est en cela que j'ai eu tort peut-être, continua le jeune homme d'un air pensif; les compagnons qu'il a eus à ma place lui ont fait bien du mal et ont causé de grandes peines à ma pauvre mère ; mais c'est elle-même qui a tout décidé. J'étais encore bien enfant lorsqu'elle m'a mis en apprentissage. Elle disait qu'elle préférait me confier à un maître que de me laisser à mon père, et que

tout autre métier était préférable à celui d'un pêcheur, passant ses nuits sur le lac depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin pour n'attraper souvent que des fluxions de poitrine.

— Tu as eu raison de suivre ses conseils, mon André, dit la jeune fille avec un sourire, te voilà devenu un bon ouvrier, connu dans le pays comme habile et travailleur. J'ai entendu mon père dire que ton état valait le sien.

Les nuages qui couvraient la physionomie du jeune homme s'éclaircirent comme par enchantement; il passa son bras autour de la taille de Rose et lui dit tout bas :

— Bien vrai, Rose, il a dit cela ? et toi, tu le penses aussi, n'est-ce pas? Tu n'as pas changé d'idée, tu n'en changeras pas pendant mon absence? Tu sais pourquoi j'ai travaillé si rudement jusqu'à ce jour et pourquoi j'ai encore consenti à m'en aller à ce château qu'on bâtit si loin. Je resterai longtemps là-bas, d'aucuns disent trois mois ! Mais je reviendrai avec de l'argent dans ma poche, et alors j'oserai peut-être demander à ton père de *m'ouvrir sa maison.*

— Oui, oui, c'est convenu, répondit Rose en se dégageant et se détournant pour remonter du côté de la route dont jusqu'à présent ils s'étaient éloignés; mais ça n'est pas fait encore, et il ne faut pas trop y compter, Monsieur André. Là! te voilà devenu tout triste, ajouta-t-elle en remarquant l'abattement qui de nouveau se peignait sur le visage du jeune homme. On ne peut pas te dire la moindre chose pour te faire tenir tranquille, que le chagrin ne te prenne.

— Ah ! Rose, reprit l'ouvrier en secouant la tête, c'est que je suis bien intimidé quand je pense à ton père. Ta mère m'aime d'enfance, et d'ailleurs elle serait bonne pour moi rien que par le souvenir de la pauvre défunte qui était son amie; mais ton père me fait peur. *Il se porte grand !* Il gagne gros, et je me dis que j'aurai beau faire, il ne voudra jamais de moi pour mari de sa fille unique.

— Il n'est pas si intéressé qu'on le croit, ni si fier non plus, reprit Rose. On dit de lui bien des choses qui ne sont pas. A entendre parler le monde, on croirait qu'il a toujours des écus plein ses

poches. Ça me fâche quelquefois, car j'ai crainte qu'il ne rencontre quelques *mauvais gars* quand il revient de la ville et qu'il s'attarde comme ce soir. Tiens, il faut que j'aille lui dire qu'il est temps de nous mettre en route; la nuit sera tout à fait noire avant que nous soyons arrivés chez nous. Ne te tourmente pas, ne te décourage pas. Si je suis venue tout exprès ici ce soir te dire adieu une seconde fois, c'est que je ne crains pas qu'on sache que j'ai bien de l'amitié pour toi.

— Oui, c'est vrai, ça devrait me consoler; mais je suis triste ce soir plus qu'il n'est raisonnable peut-être. Je pense que c'est si long trois mois loin de la paroisse. Tant de choses peuvent se passer pendant ce temps! Enfin, c'est décidé, et, comme on dit, *le vin est tiré, il faut le boire ;* tiens, ma Rose, si tu veux que je parte plus joyeux, tu me feras une promesse. Voilà une petite bague d'argent que je t'ai achetée ; laisse-moi la mettre à ta main, et promets-moi de la garder jusqu'à ce que je la remplace par une autre devant le prêtre.

André prit alors la main de la jeune fille émue et tremblante. Il passa doucement une bague à chapelet au petit doigt de la main gauche, respectant ainsi celui auquel il espérait mettre plus tard l'anneau du mariage; mais, soit douleur causée par la séparation, soit pressentiment vague de malheurs à venir, une larme monta à ses yeux et en tomba malgré lui sur cette main, qui ne cherchait pourtant point à se retirer d'entre les siennes.

Son émotion gagna la jeune fille, et l'émotion affaiblit le cœur; aussi Rose n'eut-elle pas la force de résister lorsque André l'attira vers lui, et les deux jeunes gens échangèrent un baiser de fiançailles bien tendre, mais aussi pur que celui que leurs lèvres s'étaient souvent donné quand ils essayaient ensemble leurs premiers pas sur la grève de leur village natal. Puis la jeune fille, se retirant toute honteuse, essuya ses yeux du revers de sa main, murmura encore un adieu et une promesse, et se mit à courir vers l'auberge, où elle arriva tout essoufflée. Le jeune homme poussa un gros soupir et resta un moment immobile avant de remettre sur son épaule son bâton enfilé dans son petit paquet et de remonter aussi du côté de

l'église; mais il passa sans s'arrêter devant l'auberge où Rose venait d'entrer, et la jeune fille, qui de l'intérieur regardait encore sur la route, le suivit des yeux, jusqu'à ce que, tournant à droite, il disparût derrière un groupe de maisons. A son tour elle resta quelques minutes pensive, puis elle soupira comme il l'avait fait, et, se détournant, s'approcha de son père, avec l'intention de l'arracher aux douceurs de ses expériences sur le vin nouvellement acheté par Jouault.

Mais la chose n'était pas facile. Le père Brévin avait résolu de se fixer complétement à ce sujet avant d'exprimer un avis quelconque. Il avait hésité pendant la première chopine, son opinion s'était arrêtée pendant la seconde, et maintenant il savourait la troisième, qu'il venait de demander comme preuve de la conviction favorable à laquelle il était arrivé. Il passait pour s'y connaître, de sorte que son jugement était pris en grande considération par les buveurs qui l'entouraient, et qui répétaient leurs expériences aussi consciencieusement que lui. La séance était donc des plus intéressantes, et Rose avait fort à faire pour enlever son père aux charmes de la discussion.

La physionomie de la société qui occupait l'auberge avait changé après le départ des *poulaillers*. Ce n'était plus une réunion de voyageurs affairés soupant à la hâte afin de donner à leur attelage le repos nécessaire, et trop pressés de retourner chez eux pour s'abandonner longtemps aux délices du lieu. C'étaient quelques bons vivants, jouissant d'une heure de loisir après une journée de travail, agitant les nouvelles du jour, anecdotes de village, questions commerciales et agricoles, intérêts d'avenir, se permettant même la petite partie de cartes et à l'occasion la tasse de café ou le petit verre. Il y avail aussi, à une table séparée, des gens d'une mine assez suspecte qui se mêlaient peu à la conversation générale, et dont les gros sabots crottés, les chapeaux bosselés et les blouses couvertes de poussière annonçaient des travailleurs peu fortunés. C'étaient ce que les paysans appellent des *cheminats*, c'est-à-dire des ouvriers employés aux travaux des routes. Ils sont peu aimés, peu estimés, souvent craints dans les pays qu'ils habitent momen-

tanément. Il ne se commet pas un vol, une mauvaise action, il n'arrive pas une rixe, une querelle qu'on ne les en accuse d'un commun accord, et, il faut l'avouer, plus d'un honnête indigène se décharge des petites peccadilles qu'on pourrait lui reprocher en faveur de ces étrangers venus de différents points, associés pour un temps, inconnus les uns aux autres comme à ceux qui les entourent, et qu'aucun lien de protection, d'appui commun ne lie entre eux.

Il s'en trouvait quatre à l'auberge de la *Boule d'Or* au moment où le père Brévin y était arrivé, car on travaillait alors à la route même qui conduit à Passay; mais placés, comme nous l'avons dit, à une table séparée des autres, ils s'étaient encore partagés deux par deux et mangeaient lentement leur maigre souper en échangeant de temps à autre quelques phrases à voix basse. L'un d'eux avait abaissé son chapeau sur son visage, de façon à l'en couvrir entièrement, et, la tête appuyée au mur, semblait sommeiller pendant que son compagnon, tournant le dos à la société, s'amusait à casser des noix, qu'il arrosait en buvant à petites gorgées son dernier verre de vin.

Au moment où Rose s'approcha de son père, le bonhomme avait rejeté en arrière le haut bonnet de laine bleue qu'il portait tout droit sur la tête suivant la mode de son village. Son nez légèrement enluminé, ses yeux humides et sa bouche souriante attestaient tout le plaisir qu'il éprouvait. Cependant les libations auxquelles il s'était livré n'avaient point fait une impression dangereuse sur sa forte tête, et il sourit en voyant l'air d'inquiétude avec lequel sa fille le pria de se remettre en route.

— Il n'y a pas de danger, la Rose, dit-il en avalant paisiblement son dernier verre, le vin est fort, c'est vrai, mais il n'est pas encore capable de me jeter par terre. Je sais ce que je peux me permettre. J'ai toujours connu ma mesure, et ce n'est pas à mon âge que je l'oublierai.

La maîtresse de l'auberge, qui trouvait la pratique bonne et se souciait peu de se la voir enlever, intervint alors, et se mit en frais

de politesse pour Rose. Les braves gens qui avaient soutenu la discussion avec le père Brévin redemandèrent bruyamment une autre bouteille, et pendant quelques minutes la voix de la jeune fille et celle de la raison furent étouffées. Mais l'obscurité augmentait de plus en plus, et Rose, qui tournait souvent un regard inquiet vers la fenêtre, s'en apercevait. Elle ne se laissa donc pas détourner de son but et posa de nouveau la main sur l'épaule de son père.

— Nous ne sommes pas rendus chez nous, mon père, dit-elle. Voilà la nuit tout à fait venue et nous avons des chemins bien mauvais et bien solitaires à traverser.

Il y avait dans cette réflexion quelque chose qui sembla frapper le père Brévin. Il tourna aussi la tête du côté de la fenêtre et porta instinctivement la main à la poche de son gilet; puis, se levant sans répondre, il se secoua, fit deux ou trois pas pour se dégourdir les jambes, et appela l'aubergiste afin de payer sa dépense. Le compte fait, acquitté lentement en gros sous que le bonhomme tourna deux ou trois fois dans ses mains avant de s'en séparer, il dit bonsoir à la compagnie, sortit de la maison et se dirigea vers sa carriole d'un pas aussi ferme que si pas une goutte de vin n'eût passé par son gosier.

Pendant qu'il s'occupait à remettre le harnais et la bride à son cheval, qu'il rangeait les paniers vides dans la charrette et y faisait monter sa fille, deux des *cheminats* qui avaient soupé à la *Boule d'Or*, le dormeur et son compagnon, sortirent aussi, échangèrent quelques paroles à voix basse, et, descendant la route, traversèrent le pont d'un pas rapide. Le bonhomme Brévin ne fit aucune attention à eux, ou peut-être, ses yeux encore accoutumés à la clarté intérieure de l'auberge ne purent les apercevoir. Il s'assit sur la planche étroite qui servait de siége, secoua les guides en faisant entendre une exclamation d'encouragement que son cheval connaissait bien, et l'équipage rustique partit au grand trot. Le courageux petit bidet conserva cette allure tant qu'il se trouva sur la route battue, mais à quelques centaines de mètres des dernières maisons du bourg un empierrement récent l'obligea à ralentir son pas et

un peu plus loin la charrette entra dans les anciens chemins, encore tout coupés de *mollières*, de trous remplis d'eau et de profondes ornières. Force fut au conducteur de se diriger lentement et avec la plus grande prudence au milieu de ces obstacles. Heureusement le maître et le cheval connaissaient assez la route pour se conduire mutuellement les yeux fermés par la seule impulsion d'un souvenir presque instinctif. Le père Brévin cependant jetait de temps en temps un regard contrarié sur le ciel assombri de grands nuages, qui ne laissaient voir ni le scintillement encore froid des étoiles, ni la clarté douteuse qui précède le lever de la lune ou suit le coucher du soleil.

— Je crois que nous allons avoir de la pluie, dit-il, mais faut espérer que nous serons rendus chez nous auparavant. C'est gênant de n'avoir pas de lune. La nuit est noire en diable!

— Elle serait levée que nous ne pourrions la voir, répondit Rose; le ciel est si couvert! Nous sommes bien en retard! Il aurait mieux valu rester moins longtemps chez Jouault.

— Bah! bah! reprit le bonhomme sans vouloir convenir de ses torts, nous ne sommes pas les seuls par les chemins à cette heure-ci, sans compter les pêcheurs qui embarquent justement quand les autres se couchent. J'ai mené le métier dans ma jeunesse, vois-tu; c'est pourquoi je ne crains pas l'obscurité si fort que tant d'autres.

— Je pense pourtant que vous êtes content d'avoir quitté cet état-là, reprit Rose; tous ceux qui le mènent se plaignent de travailler trop rudement pour peu de profit.

— Bah! dit encore le bonhomme, excepté le métier de bourgeois, il n'y en a guère où il ne faille travailler dur pour gagner son pain. Un pêcheur courageux et ménager peut mettre de l'argent de côté tout comme un autre. Ils ont toujours à dire que nous vendons leur poisson à Nantes plus cher que nous ne leur payons. — Nous ne les volons pourtant pas. — Est-ce qu'il n'y a pas des pertes à subir, le cheval à nourrir, la carriole à payer, et nos peines, nos soins, notre argent à risquer? — Et cependant ils se plaignent tous si fort qu'il

n'y aura bientôt plus de pêcheurs à Passay, si ça continue. Les fils abandonnent le métier de leurs pères ; on en voit qui veulent devenir *poulaillers* sans avoir seulement un sou vaillant, les autres prennent des états. — On m'a dit à l'auberge tout à l'heure qu'André Lécuyer y avait passé ce soir, allant en Bretagne où il est embauché pour un an.

Dans ce moment, la petite charrette descendit dans un trou, d'où le cheval eut quelque peine à la tirer, malgré les coups de fouet et les encouragements de son maître, et le père Brévin attribua à cette violente secousse le léger tremblement de la voix de la jeune fille pendant qu'elle répondait.

— Pour trois mois seulement, mon père, à ce qu'on m'a dit à moi. Dans ce temps-ci les bons ouvriers ne manquent point d'ouvrage, et je ne pense pas qu'il ait besoin de s'établir hors de la paroisse pour en trouver. — C'est un honnête garçon, que tout le monde aime.

— Humph ! reprit le bonhomme, pendant qu'une nouvelle ornière couchait la charrette presque sur le côté, oui ! — On l'aime mieux que son père ; mais ça n'est pas beaucoup dire. Jean Lécuyer, le père *Gaffou*, comme on l'appelle, ne vaut guère. — Sa femme, la mère d'André, était meilleure que lui ; aussi il lui en a fait voir de rudes à la pauvre défunte ! Je ne blâme pas le jeune homme d'avoir quitté son père ; le vieux était trop dur. — Pourtant, depuis qu'il n'a plus sa femme et son fils, il va de mal en pis. Il n'y a plus moyen de faire d'affaires avec lui.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

L'ABBÉ JEAN-MARIE DE LA MENNAIS, par l'auteur des *Contemporains*. — Edition populaire, avec portrait et autographe. — Paris, Bray et Retaux, 1876. In-18. — Prix : 0, 80 c.

Ce petit volume, comme l'indiquent son titre et le nom de celui qui l'a écrit, est une esquisse anecdotique de la vie si utile et si pleine du fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne. L'auteur, dans sa dédicace au R. F. Cyprien, supérieur général des Frères, explique comment un séjour prolongé en Bretagne lui a fait connaître l'Institut, et lui a inspiré le regret de n'avoir pas, depuis longtemps, esquissé le portrait de Jean de la Mennais, en regard de celui de Féli, compris dans la première série des *Contemporains*. C'est de cette pensée qu'est né le petit volume publié aujourd'hui. Il est écrit avec une profonde et respectueuse sympathie, et pour le Fondateur et pour l'Institut des Frères, dans un style vif, et qui convient à l'anecdote familière, qui se retrouve pour ainsi dire à chaque page, recueillie dans les vivants souvenirs des Frères. « C'est, dit l'auteur lui-même, beaucoup moins mon œuvre que celle des élèves, des disciples reconnaissants et des pieux amis que l'abbé Jean de la Mennais a laissés en si grand nombre, non-seulement en Bretagne, dans le clergé de trois diocèses, mais dans la société laïque elle-même. Je n'ai fait que mettre en ordre leurs souvenirs, qu'analyser ou citer textuellement les notes fidèles, les détails authentiques et sûrs, que m'ont fournis le livre si complet de M. Ropartz, l'éloquente oraison funèbre de Mgr de Lezeleuc, les *Pèlerinages* de M. Violeau, et la remarquable étude, publiée autrefois dans le *Journal de Rennes*, par M. l'abbé Guillou, ancien au-

mônier de l'Institut de Ploërmel, maintenant archevêque de Port-au-Prince. »

Ce petit livre aura, particulièrement en Bretagne et dans les autres pays où s'est répandu l'Institut des Frères, un succès populaire; c'est un crayon fidèle, qui ne saurait sans doute remplacer le portrait historique peint avec tant de soin et de vérité par M. Ropartz, et les études de Mgr de Lezeleuc, de M. Hippolyte Violeau, de M. de la Gournerie; qui, au contraire, donnera à tous le désir de connaître, et dans ses grandes lignes, et dans ses œuvres vivantes, une des figures les plus vénérables et les plus sympathiques du siècle.

LOUIS DE KERJEAN.

LA VIE, LES MIRACLES ET LES ÉMINENTES VERTUS DE SAINT BRIEUC, premier évesque de l'évesché appelé de son nom Saint-Brieuc; ensemble la translation des reliques dudit saint Brieuc, plus les remarques et observations nécessaires pour l'intelligence d'aucunes difficultez qui se trouvent en cet œuvre, par L.-G. de la Devison, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Brieuc. A Saint-Brieuc, par Guillaume Doublet, imprimeur et libraire, 1627. — Réimprimé par L. Prud'homme, 1874, in-12 de xvij-224-46, pp., avec une lettre-préface de Mgr David.

LA VIE, LES MIRACLES ET LES ÉMINENTES VERTUS DE SAINT GUILLAUME, évesque de Saint-Brieuc, par L.-G. de la Devison, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Brieuc. A Saint-Brieuc, par Guillaume Doublet, imprimeur et libraire, 1627. — Réimprimé par L. Prud'homme, 1874, in-12 de lvj. 220-18-10 pp., avec une préface de M. S. Ropartz.

M. Ludovic Prud'homme, en prenant la succession des affaires de son père à la tête de l'établissement d'imprimerie qui honore depuis plusieurs générations la ville de Saint-Brieuc, par le soin typographique tout particulier qu'on remarque dans ce qui sort de ses presses, a eu l'heureuse idée de signaler son début dans l'art délicat des Etienne, des Alde, des Elzévirs et des Didot, en réimprimant deux livres rarissimes, édités jadis par son trisaïeul maternel Guillaume Doublet, imprimeur et libraire à Saint-Brieuc. Cet

réimpression a d'autant plus d'à-propos, que les deux livres dont nous avons reproduit plus haut le titre exact, avaient été écrits par un chanoine du diocèse, et qu'ils racontent la vie de deux saints qui ont illustré le siége épiscopal de la cité briochine. Aussi Mgr David, qui a bien voulu accepter la dédicace de cette nouvelle édition, pour laquelle il a écrit une lettre-préface fort spirituelle, a-t-il eu raison de dire que c'est là une œuvre doublement religieuse et patriotique. En conservant au livre sa forme typographique primitive, en reproduisant le style, l'orthographe, le format, les notes marginales, etc., M. Prud'homme a, de plus, fait revivre la physionomie authentique de l'œuvre, et les bibliophiles lui en sauront beaucoup de gré. Cette forme s'harmonise bien avec la touchante naïveté du bon chanoine La Devison, qui n'apporte pas dans la critique historique la méthode exacte et raffinée des Bollandistes et des Bénédictins, mais qui, « par un délicieux mélange de piété, de savoir et de candeur » (ce sont les paroles mêmes de Mgr David), nous offre une lecture des plus attachantes.

Louis Fromet de La Devison, dit M. Ropartz dans l'excellente et substantielle notice qu'il a écrite, avec son érudition ordinaire, pour la *Vie de saint Guillaume*, a eu cette mauvaise ou peut-être cette bonne chance, que, jusqu'à la présente réimpression, ses livres étaient absolument introuvables : lui-même est resté fort inconnu, et toutes les recherches de M. Ropartz pour découvrir exactement le lieu et la date de sa naissance ont été infructueuses. Il est néanmoins probable qu'il naquit dans la paroisse de Saint-Brieuc-de-Mauron, aujourd'hui du diocèse de Vannes, vers l'année 1573. On ne sait rien de sa jeunesse, et le premier document officiel qui parle de lui est la date de sa réception au chapitre de Saint-Brieuc, le 9 mai 1621, qu'il quitta en 1627, pour devenir simple recteur de Romagné, près Fougères, où il écrivit une vie de sainte Anne, suivie d'un traité des miracles. Mais nous ne voulons pas déflorer la savante étude de M. Ropartz sur le bon chanoine : c'est un véritable voyage à la découverte au travers de pays complétement inconnus, effacés de la carte par la poussière des vieux parchemins; c'est un véritable modèle de biographie consciencieuse, où la patience du

bénédictin et l'élégante simplicité d'un style sûr de lui-même viennent au secours de l'érudition la plus consommée.

On connaît l'histoire de saint Brieuc, d'abord disciple de saint Germain, et abordant des régions britanniques dans la forêt armoricaine où chassait le comte Rigual, et y fondant un monastère autour duquel s'élevèrent les constructions qui donnèrent naissance à la ville qui s'honore aujourd'hui de son nom ; et celle de saint Guillaume Pichon, originaire d'une famille de paysans de la paroisse de Saint-Alban, au diocèse de Saint-Brieuc, qui, obligé de s'exiler à Poitiers, pendant les guerres civiles du XIII[e] siècle, se chargea dans cette ville des fonctions épiscopales; mais ce qu'on connaît moins, c'est le détail de leurs vertus et de leurs miracles, et La Devison nous les expose de la manière la plus touchante. On trouve, à la fin de la *Vie de saint Brieuc*, de précieux documents sur la translation de ses reliques d'Angers à Saint-Brieuc, sous le règne de Philippe-Auguste; et, à la fin de celle de saint Guillaume, la bulle de canonisation donnée par Innocent III, et le procès-verbal d'ouverture de la châsse de ses reliques et de son tombeau en 1847. Tous ces documents, avec la notice complémentaire que M. Ropartz y a jointe, pour rectifier, et surtout pour compléter, la notice du bon chanoine, à l'aide de chartes et de pièces originales qu'il n'avait pas connues, font de cette publication, illustrée de curieuses photographies, une œuvre hagiographique très-remarquable.

Guillaume Doublet avait placé ce sixain en tête de la *Vie de saint Guillaume* :

Mon sainct Patron, faictes en sorte,
Puisque vostre beau nom je porte,
Que j'hérite aussi vos vertus,
Et que, par une saincte envie,
Je chemine toute ma vie
Par les sentiers qu'avez battus.

M. Ludovic Prud'homme, digne héritier de ce pieux aïeul, montre aujourd'hui que la prière du fondateur de sa maison a été exaucée jusque dans sa dernière postérité.

René Kerviler.

CHRONIQUE

Sommaire. — Des martyrs : Le P. Ménoret ; M. de la Nouë et ses compagnons. — L'amiral Mallet et le fort de Rosny. — Les lauréats de la Sorbonne. — L'Association bretonne. — La *Société bibliographique* et la Bibliothèque à 25 centimes.

Une nouvelle à la fois triste et glorieuse nous arrive d'Afrique: le diocèse de Nantes vient d'inscrire sur ses annales le nom d'un nouveau martyr. N'étant encore que séminariste, M. l'abbé Ménoret, né à Saint-Étienne-de-Montluc, s'était senti pressé de répondre à l'appel de Mgr l'archevêque d'Alger, et avait obtenu l'autorisation d'entrer dans la société des missionnaires destinés à porter le flambeau de la foi dans les contrées encore inexplorées de l'intérieur de l'Afrique. Mgr Lavigerie avait reconnu dans notre jeune compatriote un véritable cœur d'apôtre et l'avait élevé au sacerdoce. Au mois de novembre dernier, le R. P. Ménoret annonçait à M. l'abbé Durassier, secrétaire général de l'Évêché de Nantes, son départ pour Tombouctou, à travers le grand désert du Sahara, afin de pouvoir pénétrer ensuite jusqu'aux régions plus centrales, où vivent des tribus nomades et sauvages. Il y a trouvé la mort pour la foi, avec les RR. PP. Bouchand, du diocèse de Lyon, et Paulmier, du diocèse de Paris.

« Partis dans le commencement du mois de décembre 1875, écrit le supérieur des missionnaires d'Alger au père de l'un d'entre eux, les trois apôtres firent d'abord sans encombre la première partie de leur voyage. C'est seulement dans le pays des Thouaregs, à près de trente journées du littoral, qu'ils paraissent avoir été arrêtés dans leur route. On ne connaît pas encore tous les détails qui ont accompagné leur mort; mais on sait, par des témoins dignes de foi qui ont vu leurs restes sanglants, qu'ils ont tous trois été décapités sur les confins sud du Sahara et en dehors de la route des caravanes. On suppose que ce sont des Thouaregs noirs, ou *Isghers,* qui les ont mis à mort. Leurs corps ont été retrouvés à demi couchés les uns sur les autres, comme s'ils s'étaient rapprochés et agenouillés pour recevoir les coups de leurs bourreaux. La tête était complétement séparée du tronc.

» Leur guide, qui était un Arabe musulman du Sahara, a été tué avec eux, mais d'une manière différente. Son corps a été criblé de blessures, sans doute parce qu'il a voulu vendre chèrement sa vie. Quant à nos bienheureux frères, ils ont, selon le conseil de l'Évangile, tendu comme des agneaux leur cou aux égorgeurs. On ignore le motif réel de leur mort, mais les têtes tranchées indiquent certainement dans les habitudes musulmanes la haine du nom et de la foi des chrétiens; et le traitement différent infligé au guide confirme encore cette pensée.

» Les trois Pères étaient établis depuis plusieurs années dans le nord du Sahara. Ils y soignaient les malades, y exerçaient tous les offices de la charité, et ils étaient aimés et respectés des populations qui les environnaient. C'est même là ce qui avait amené leur départ pour Tombouctou. Des Thouaregs, qu'ils avaient soignés et guéris, les avaient invités avec instances à se rendre dans leur pays. Eux-mêmes avaient alors sollicité de Mgr l'archevêque, notre vénéré Père, la permission de se rendre à cette invitation depuis longtemps désirée. Ils ont trouvé la mort là où ils allaient exercer la charité ! Mais quelle charité est plus grande que celle qui donne sa vie ! »

Martyrs aussi l'on peut appeler M. le vicomte Ernest de la Nouë, le vieux marin Jean-Marie Le Carvoisin et la jeune Françoise Le Corre, morts victimes de leur dévouement, dans la commune de Plounez (Côtes-du-Nord), à la fin du mois dernier. — Vers dix heures du matin, M. de la Nouë quittait sa propriété de Keraoul et se dirigeait vers Lézardrieux, lorsqu'à une petite distance de la chapelle de Kergrist, il aperçut des nuages de fumée sortant du toit d'une maison voisine. Aussitôt il descend de voiture et s'empresse de porter secours; il joint ses efforts à ceux d'un vieillard et d'une jeune fille, qui avaient commencé le sauvetage, en l'absence des propriétaires de la maison, en ce moment à la grand'messe. Tout est terminé, un seul meuble reste à mettre dehors, quand tout à coup la toiture, dont les soutiens sont minés par le feu, s'effondre et forme comme un rideau de flammes qui s'élève entre la porte et les trois malheureux, dont on n'a plus retrouvé, quelques instants après, au moment où les secours sont arrivés, que d'informes débris horriblement calcinés.

La mort de M. de la Nouë a été digne de sa vie, toute de charité, de dévouement et de bonnes œuvres; il avait la modestie d'un saint. D'un abord charmant et facile, toujours prêt à rendre service, ses rares qualités le faisaient promptement et grandement chérir et vénérer. Héritier du sentiment chevaleresque de tradition dans sa famille, il était l'oncle du jeune vicomte Charles de la Nouë, tombé à la bataille du Mans, à la tête des mobiles des Côtes-du-Nord, glorieusement atteint d'une balle qui le

traversa de part en part. Enfin, l'un des fondateurs du journal le *Breton*, qui précéda l'*Indépendance bretonne*, nul plus que lui ne travailla à l'union, si nécessaire dans la fidélité aux principes religieux et monarchiques. Sa mort a été pour le département des Côtes-du-Nord un véritable deuil public, et la nombreuse assistance qui se pressait aux funérailles des trois victimes a montré combien vivement elle a été ressentie.

Presque au même moment, à Brest, un immense cortége conduisait à sa dernière demeure le contre-amiral Mallet, major général de la flotte, brusquement enlevé à l'affection des siens, le 19 avril, après une courte maladie, dont on attribue l'origine à une chute qu'il avait faite à bord d'un navire et qu'il avait traitée avec son insoucience de vieux marin.

Athanase Mallet, né à Brest le 6 février 1814, fut destiné de bonne heure à la marine, à laquelle le portaient ses goûts comme son aptitude personnelle. Il était fils du contre-amiral, si apprécié lui-même à Brest, comme major général du port, alors que l'amiral Duperré en était préfet maritime, et qui, sous les ordres de ce dernier, fut major général de la flotte chargée de conquérir Alger. Le succès de cette expédition témoigne de la valeur de ceux qui l'ont dirigée; aussi, l'on peut dire que les premiers pas, les premières armes du jeune Athanase Mallet, embarqué sur la *Provence* (plus tard l'*Alger*), comme élève attaché à l'état-major général, se firent à bonne école.

Entré dans la marine le 19 octobre 1828, comme élève de 2e classe sur le vaisseau-école l'*Orion*, il en était sorti assez à temps, en 1829, pour faire partie de notre armement contre les pirates d'Alger, et participer, au blocus d'abord, puis à la déchéance du bey Hussein, le 5 juillet 1830.

Sa navigation fut presque incessante, pour ainsi dire, sur toutes les mers du globe, et il serait trop long de citer toutes ses campagnes, tous ses commandements. Bornons-nous à dire que, lieutenant de vaisseau en 1839 et capitaine de frégate en 1850, il commanda l'*Hercule* pendant la guerre de Crimée devant Sébastopol. Capitaine de vaisseau depuis 1858, il partait de Brest, le 18 août 1870, à la tête du régiment de marins envoyés à Paris et avec lesquels il fut chargé, à partir du 28 du même mois, de la défense du fort de Rosny pendant le siége. Son nom est resté attaché à cette belle défense, et les chroniques contemporaines sont remplies de ses hauts faits. A son arrivée, le fort possédait pour tout armement une pièce de *douze* déculassée, une autre de *seize* (contemporaine de Louis XIV), couchée, tranquillement endormie, le long d'un talus. Dans un coin, à gauche, un parc de petits boulets de seize, projectiles hors d'usage depuis plus de vingt ans, rangés avec soin en pyramides très-régulières. La poudrière était une cabane non casematée et non bastion-

née, où les projectiles pouvaient (comme ils le firent plus tard) entrer par le toit et presque sans frapper. En quelques jours, le fort fut mis en état de défense.

Jusqu'à l'évacuation du plateau d'Avron, le rôle du fort de Rosny n'eut rien de particulier; mais dès que le plateau eut été évacué, toutes les batteries allemandes à la portée desquelles il se trouvait le couvrirent de mitraille. C'est alors que ceux qui avaient le bonheur de servir sous les ordres du commandant Mallet purent comprendre quel chef ils avaient.

Petit, sec, trottinant vite, vite, le corps un peu penché en arrière, les bras pendants le long de son dos, les mains enfoncées dans les poches de derrière de sa longue capote, toujours partout à la fois, vif, parlant peu mais toujours gaiement, la figure mince, le nez long, l'air tranquille, le sourire amical, sans insignes, vêtu de ses vieux habits de mer, Mallet n'avait, en aucune façon, les allures d'un héros. Il les avait si peu, que dans certain état-major qui avait souvent affaire à lui, on en souriait quelquefois. Un jour, il était nécessaire d'aller reconnaître les alentours du fort. Le général X. demande au capitaine de vaisseau s'il veut l'accompagner.

— Très-volontiers, répond celui-ci.

— Eh bien ! commandant, faites seller votre cheval, et nous partons.

— Mon cheval? Mais je n'en ai pas; les marins ne naviguent pas à cheval. Peu importe, d'ailleurs; vous permettez bien qu'un de vos dragons me prête sa monture.

Affaire entendue. Le dragon descend, et le brave marin monte en selle. A peine y est-il installé, que l'animal fait mine de caracoler. Alors Mallet, sans plus s'émouvoir, s'incline vers la tête du cheval, et lui dit avec une parfaite affabilité : « Pardon, mon ami; si tu as l'intention de plaisanter ainsi tout le long de la route, il faut me le dire immédiatement, et je commencerai par descendre. »

On rit de cette boutade. Le surlendemain on ne riait plus. Il tombait dans le fort 1,500 obus de 30 kilos. Le commandant allait et venait, donnant gaiement des ordres, plaisantant comme s'il s'était agi d'une grosse averse. Dans la première moitié de la journée, les Allemands ne tiraient pas juste. Mallet était furieux contre les artilleurs prussiens. « Imbéciles ! leur criait-il par dessus son bastion, tirez donc moins à droite. Allons, bon ! voilà qu'ils tirent trop court ! Trop à gauche ! idiots ! » etc. Tout à coup un projectile tombe à ses pieds. « A la bonne heure ! c'est juste, cette fois, continuez ! »

Il était rayonnant. Les Allemands continuèrent, et ils continuèrent rudement. Les artilleurs de la garde nationale, qui voyaient le feu pour la

première fois, étaient de service à ce moment, servant d'auxiliaires aux matelots. « Eh bien ! leur dit Mallet, vous ne vous plaindrez pas de nous : vous aviez envie de voir le feu, nous vous en offrons un bel échantillon. On ne fait rien de mieux que cela, c'est la plus belle canonnade que j'aie jamais reçue de ma vie. »

Ce calme, cette bonne humeur, ne se démentirent jamais. Il aimait ses matelots, et ses matelots l'adoraient ; il avait pris ses canonniers en grande amitié. Il veillait avec une véritable tendresse au bien-être de ses hommes. Quand le danger était trop grand, et qu'il était inutile de combattre, il se promenait dans tous les coins du fort, et, si on lui demandait pourquoi, il répondait naïvement : « C'est pour voir s'il n'y a pas un homme qui s'expose sans nécessité ; » et, s'il en trouvait un, il le punissait.

Nommé contre-amiral le 2 janvier 1871, pendant sa belle défense, M. Mallet a successivement occupé, à Brest, les emplois de major de la flotte, depuis le 28 mai 1871, et de major général de la marine, jusqu'au 6 février 1876, époque où il est entré dans la deuxième section du cadre de l'état-major général.

Des gloires militaires passons à celles de la science. Parmi les lauréats dans la distribution des prix faite à la Sorbonne aux Sociétés savantes des départements, nous avons remarqué le nom de M. René Galles, intendant militaire à Rennes, ancien président de la Société archéologique de Nantes, qui a été nommé officier de l'instruction publique, et celui de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, qui a obtenu un prix de mille francs. Nous publierons prochainement le rapport de M. Chabouillet, qui a justifié cette honorable distinction.

Constatons le succès que vient d'avoir l'exposition de céramique bretonne au concours régional de Quimper, tout en regrettant que les amateurs de la Loire-Inférieure n'aient pas jugé à propos d'y prendre part, comme ils auraient pu le faire, et annonçons que l'*Association bretonne* doit tenir sa session annuelle à Vitré, au mois de septembre de cette année. Le Conseil Municipal a offert une subvention de 2,000 fr. pour obtenir que la ville de Vitré fût choisie. Il a inscrit, en outre, 2,500 fr. au budget, pour l'installation des expositions et des fêtes publiques.

Notre dernier mot sera une parole d'encouragement pour une publication éminemment patriotique et saine, que vient d'entreprendre la Société Bibliographique, sous le nom de *Bibliothèque à 25 centimes*.

De tout temps, mais surtout de nos jours, le parti démagogique a compris quel auxiliaire précieux il avait dans le livre pour l'expansion de ses doctrines anarchiques, et il en a fait son instrument le plus actif dans ce combat acharné qu'il livre à la société chrétienne, de concert avec la

franc-maçonnerie, cette institution funeste, si bien nommée par un de ses membres, M. Henri Martin, *le laboratoire de la Révolution*. Il a composé pour le peuple toute une littérature à sa portée, où sont abordés tous les sujets de religion, d'histoire, de politique, d'économie sociale, les plus propres à entretenir les préjugés, à exciter les convoitises, à envenimer les haines; il s'est adonné avec ardeur à la propagande de ces écrits, comme à son œuvre préférée. Son but essentiel, qu'on dissimulait jusqu'ici, mais qu'on ne craint plus d'avouer hautement, est de chasser Dieu de partout, de nos mœurs comme de nos lois, pour refaire sans Lui et contre Lui toutes choses: la science, la morale, l'éducation, la société tout entière. Aussi tous les efforts tendent-ils à *décatholiciser* le peuple et à le plonger dans l'abîme de l'athéisme et du matérialisme. A cette fin, le blasphème, le mensonge, la calomnie, sont nécessaires; on les rencontre à chaque page. Dieu, son gouvernement providentiel et sa justice, l'âme, son immatérialité et ses destinées immortelles, sont impudemment niés. L'Eglise, son sacerdoce et son auguste chef, sont l'objet des plus grossiers outrages.

Comment s'opposer à une telle invasion d'écrits détestables, répandus à profusion, grâce à une organisation de propagande que de récents procès nous ont révélée? Il faut faire ce que, dès le début de son glorieux pontificat, notre bien-aimé Pontife Pie IX recommandait, dans son encyclique *Nostis et nobiscum,* du 3 novembre 1849, quand il engageait *à publier pour l'édification de la Foi et la salutaire éducation du peuple,* DES LIVRES DE MÊME GROSSEUR, *conformes aux exigences des lieux et des personnes, écrits par des hommes de science distinguée et saine, et préalablement approuvés par l'Ordinaire;* ce qu'il recommandait encore tout récemment, dans son discours aux pèlerins bretons (12 décembre 1875), quand il qualifiait D'ŒUVRE SOUVERAINE *la diffusion des bons livres de petit format, afin que le peuple ait son antidote qui le préserve de l'impiété, de la presse perverse et sans vergogne.*

C'est ce qu'a compris la SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE ,qui, dès 1873, avait jeté le cri d'alarme et à qui, mieux qu'à tout autre, il appartenait de prendre, conformément à la pensée de notre Saint-Père le Pape, l'initiative du remède le plus efficace contre la contagion du mal, celui de la lutte à armes égales et sur le même terrain. Elle veut opposer à cette littérature populaire, anarchique et impie, une autre littérature populaire, honnête et chrétienne. Et depuis le mois de décembre 1874, une commission spéciale, choisie dans son sein parmi les hommes les plus compétents, travaille à former, à l'encontre de la *Bibliothèque démocratique* à 30 centimes et des autres collections analogues, une *Bibliothèque à 25 centimes,* qui comptera un nombre considérable de brochures in-32 de

128 pages, dans lesquelles seront reprises toutes les thèses de religion, d'économie sociale, de morale et d'histoire, dénaturées par nos adversaires. On aura ainsi peu à peu comme une petite *Encyclopédie catholique de poche,* contenant un résumé substantiel et complet des vérités les plus attaquées et les plus nécessaires.

Nous venons de lire les premiers volumes parus, et nous n'hésitons pas à déclarer que la SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE est entrée dans une excellente voie. Nous signalons, en particulier, un petit livre sur Jeanne d'Arc par M. Marius Sepet, conservateur à la Bibliothèque nationale, qui nous paraît un chef-d'œuvre de saine érudition, dissimulée et mise à la portée de tout le monde. Même éloge aux *Libertés populaires au moyen âge,* de M. Ed. Demollins, aux *Associations ouvrières,* de M. Xavier Roux. On nous annonce un *Du Guesclin,* et des études sur l'instruction primaire avant la Révolution, sur la *Saint-Barthélemy*, les *Enterrements civils,* l'*Histoire de la Charité,* l'*Observation du Dimanche,* etc., etc. Bon succès à la *Bibliothèque à 25 centimes!*

LOUIS DE KERJEAN.

Sous peu de jours, paraîtra la brochure dont nous avons donné, le mois dernier, les deux premiers chapitres : *Dix-sept ans chez les sauvages.* — NARCISSE PELLETIER. *Notice, par C. Merland, avec portrait, fac-simile, musique et dessin d'armes.* In-18 jésus, de III-140 pages. Elle se vendra 2 francs, *au profit de Narcisse Pelletier.*

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se procurer le plaisir de cette lecture et de cette bonne œuvre.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNUAIRE HISTORIQUE, STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST, contenant un plan colorié de la ville et du port, indiquant les circonscriptions administratives, judiciaires et ecclésiastiques de la ville. 12e année. 1876. In-18, 508 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier.

BANQUEROUTE (LA) DES LIBÉRAUX ET LE SALUT DANS LA MONARCHIE CHRÉTIENNE; par J-M-N. Martin, docteur en médecine. In-8°, 50 p. — Dinan, imp. Bazouge.

BRETAGNE (LA) ET SES DUCS; par V. Fréville. In-8°, 164 p. — Limoges, imp. et lib. Barbou frères.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE de SAINT-GEORGES DE RENNES, publié par Paul de la Bigne-Villeneuve, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. In-8°, 540 p. avec planches. — Rennes, Verdier.

CÉRAMIQUE BRETONNE. PORCELAINES ET FAÏENCES LORIENTAISES, par F. Jégou. — Lorient, imp. E. Grouhel, pet. in-8°, 12 p.

ESQUISSE D'UN PROJET D'UNE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE LA BRETAGNE, suivie de la bibliographie de quelques publications périodiques de Lorient et de Rennes; par René Kerviler. in-8°, 52 p. — Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

JEAN-NU-PIEDS, roman vendéen, par Albert Delpit. In-18. T. I, 410 p., T. II, 400 p. — Paris, Dentu. Les deux volumes..... 6 fr.

LETTRES D'ELISABETH DE NASSAU, DUCHESSE DE BOUILLON, à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoïlle (1595–1628); publiées d'après les originaux, par Paul Marchegay, membre du Comité des travaux historiques. In-8°, 145 p. — La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

RECHERCHES HISTORIQUES DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DU MORBIHAN; par L. Rozensweig, archiviste. Archives communales. In-18, p. 325 à 403. — Vannes, imp. Galles.

SOUVENIR DU RÉGIMENT DES ZOUAVES PONTIFICAUX. — ROME, 1860–1870. FRANCE, 1870-1871. Notes et récits, réunis par le Bon de Charette, lieutenant colonel des zouaves pontificaux, général commandant des Volontaires de l'Ouest. Tome 1er. Album de 66 p., illustré d'eaux-fortes, lithographies et photographies. — Tours, impr. Mame. Se vend au profit de l'église élevée sur le champ de bataille de Loigny (Patay, 2 décembre 1870).

VEILLÉES DE BOTSCAO, ou Entretiens familiers sur divers points de notre histoire; par J. Favé. Pet. in-18, 76 p. — Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

SES ORIGINES

Si la Bretagne ancienne compte dans ses fastes beaucoup d'illustrations dans tous les genres, il faut reconnaître que ses plus grands noms n'appartiennent pas au monde des lettres, des sciences et des arts. Ses enfants ont plutôt cherché la gloire sur les champs de bataille et à travers les périls de la mer que dans les luttes académiques. Ils ont suivi en cela le penchant de leur nature et il n'y a pas lieu de le regretter, car si leur mérite dans le rude métier des armes et dans la marine a été souvent égalé, il n'a jamais été surpassé. Le souvenir de la valeur des guerriers et des marins intrépides que la Bretagne a vu naître, est dans toutes les mémoires ; mais on cite rarement les productions de ses littérateurs, de ses savants et de ses artistes.

Faut-il en conclure que les Bretons aient méprisé le savoir ? Ce serait leur faire une injure gratuite de le penser et méconnaître les efforts répétés de leur clergé pour combattre l'ignorance. Dans les neuf diocèses de leur province on ne comptait pas moins de 38 abbayes peuplées de Bénédictins, qui, dès le XIII[e] siècle, propageaient autour d'eux, par leur exemple, le goût de l'étude, et tenaient école pour tous ceux qui témoignaient du désir de s'instruire. Au centre de chaque diocèse, à l'ombre du manoir épiscopal, florissait

Le pape Jean XXIII qui portait alors la tiare s'empressa d'adresser son approbation. Il notifia en même temps qu'il ordonnait aux collecteurs des dîmes du duché de Bretagne de verser, pour le soutien de la future institution, le tiers de la dîme triennale imposée sur les biens ecclésiastiques de la Bretagne.

Faute de ressources ou de professeurs, la pensée de Jean V resta sans suite. Sous les pontificats de Martin V et de Nicolas V, le duc François Ier obtint des bulles de confirmation, et les mêmes raisons sans doute l'empêchèrent de les mettre à exécution.

Enfin, sous le duc François II, l'érection d'une université fut encore mise en délibération, et il fut arrêté au conseil ducal, dans la séance du 13 avril 1459, qu'elle serait établie à Nantes [1]. Pour justifier le choix de cette ville le prince exposa au Souverain Pontife comme ses prédécesseurs, que Nantes offrait des avantages particuliers pour l'établissement d'une université. Il vanta sa situation voisine de la mer, la commodité du fleuve navigable qui l'arrose, a douceur de sa température, la variété des ressources dont elle est pourvue en tous genres, et l'abondance de ses vignobles. Le pape Pie II, gagné d'avance par la haute utilité du projet, décréta que la Bretagne aurait une Université. Plus large que ses prédécesseurs, il voulut qu'elle eût autant de facultés que celles de Bologne, de Sienne, d'Avignon, de Paris et d'Angers, sans en excepter celle de théologie. La bulle par laquelle ce grand pape notifie ses volontés à la Bretagne contient des considérations qui méritent d'être citées. Si faible que soit ma prose pour rendre ses hautes pensées, je vais tenter d'en donner la traduction :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, a voulu consacrer la mémoire de ses faveurs à perpétuité par l'acte suivant.

» Parmi les biens qu'il est donné à l'homme d'obtenir du ciel dans le cours de sa vie mortelle, il y en a un qui mérite au plus haut degré notre estime : c'est le bonheur de pouvoir s'enrichir

[1] Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, pr., T. II, col. 1740.

[2] *Quod per assiduum studium adipisci valeat scientiæ margaritam.* (*Ibid.*, col. 1748).

des trésors de la science [1], car elle nous aide à passer des jours heureux et à pratiquer le bien. Son prix est tel qu'elle élève le savant bien au dessus de l'ignorant. Elle nous fait pénétrer les secrets cachés du monde, elle s'impose même aux moins lettrés et porte les hommes de la plus humble origine aux sommets les plus élevés de la considération humaine.

» Le saint-siége apostolique dont la prévoyance et l'action s'étendent aussi bien sur les choses temporelles que sur le monde spirituel, s'est toujours plu à favoriser les entreprises louables, et principalement celles qui sont capables de conduire les hommes au plus haut perfectionnement de la nature humaine, et au moyen desquelles ils peuvent ensuite répandre autour d'eux le trésor des lumières qu'ils ont acquis sans cesser de faire des progrès. Car dans le cours ordinaire des choses, toute largesse appauvrit le fonds où l'on puise, tandis que dans le domaine intellectuel le savoir croît d'autant plus qu'il se prodigue plus généreusement, etc. »

Peut-on faire un panégyrique plus éloquent de la science, et le pouvoir qui en comprenait ainsi la portée et la valeur n'était-il pas digne de présider au gouvernement des esprits? Plus on pénètrera dans la connaissance du passé, plus on découvrira que l'Église n'a cessé de faire une guerre acharnée à l'ignorance.

Le pape laisse à l'Université de Nantes le soin de se constituer, de régler son régime intérieur sous le patronage des évêques de Nantes, qu'il institue chanceliers à perpétuité. Il leur délègue le pouvoir de conférer les grades de bachelier et de licencié dans toutes les facultés, et réserve aux maîtres l'honneur de donner le bonnet de docteur.

Comme gage de sa sympathie pour la nouvelle institution, Pie II voulut que les professeurs et les étudiants de l'Université de Nantes fussent en possession des mêmes priviléges qu'il avait concédés à

[1] *Scientiæ vero communicatio, quantum in plures diffunditur, tanto semper augeatur et crescat. (Ibid.)*

l'Université de Sienne, si chère à son cœur [1], et leur envoya copie de la bulle adressée à cette dernière en 1459. Aux termes de cet acte, les ecclésiastiques réguliers ou séculiers suivant les leçons de l'Université de Nantes devaient être aussi bien traités que ceux qui fréquentaient assidûment la cour de Rome et y poursuivaient continuellement la délivrance des titres et bénéfices auxquels ils aspiraient; ils étaient aptes à obtenir les faveurs et prérogatives qui s'accordent aux postulants assidus; leurs procès en cour de Rome se jugeaient comme en leur présence. Dans toute compétition, ils avaient la préférence sur leurs rivaux, et le grade de docteur de Nantes leur assurait les mêmes prérogatives que le titre de docteur obtenu à Rome; ils étaient dispensés de toute résidence, quelle que fût leur dignité, et continuaient à percevoir les revenus de leurs cures ou de leurs bénéfices pendant le cours de leurs études. Ce résumé d'une longue bulle est une peinture fidèle des mœurs de la société ecclésiastique au quinzième siècle.

François II devait au chapitre de Saint-Brieuc une amende assez forte pour rachat de simonie. Il existe une bulle qui prouve que Pie II l'autorisa à en distraire 4,000 saluts d'or pour doter [2] l'Université de Nantes. On croit qu'elle n'eut pas d'autres ressources pendant les premières années de son existence.

L'évêque Guillaume de Malestroit, en sa qualité de chancelier, fit publier la bulle d'érection (datée du 4 avril 1460) le 21 juillet 1460, et, le 23 du même mois, après en avoir donné lecture en présence de tous les docteurs, licenciés et bacheliers qu'il put réunir dans son palais épiscopal, il déclara l'Université [3] constituée. D'après le premier matricule, elle se composait, dès ce début, de 77 gradués, savoir: d'un docteur en théologie, de 41 canonistes, de 27 légistes, de 4 médecins et de 4 maîtres ès arts.

Après l'institution canonique vint la consécration du prince.

Dans toute création importante au moyen âge, on est sûr de

[1] *In civitate Senarum patria nostra dulcissima.* Arch. de la Loire-Inférieure, E, 48. Bulle des priviléges de l'Université de Sienne.

[2] Arch. de la Loire-Inférieure, E, 48.

[3] Travers, *Hist. de Nantes,* t. II, p. 120.

trouver la coopération du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Ces deux forces entraient parfois en lutte dans les questions de prépondérance, mais sur le terrain des entreprises utiles, elles marchaient toujours d'accord. Quand une œuvre était patronnée par l'Eglise l'autorité civile omettait rarement d'y mettre sa sanction, et d'apporter sa part contributive, comme si elle avait voulu enseigner sans cesse que rien ne pouvait vivre sans elle. On sait que, quand nos rois n'avaient pas assez de ressources pour aider leurs protégés de leurs deniers, ils leur accordaient des priviléges. Cet artifice, qui ne soulevait pas la moindre réclamation, leur permettait de se montrer généreux à l'excès sans s'exposer à perdre leur popularité. François II n'agit pas autrement à l'égard de l'Université de Nantes. Voici les priviléges étendus qu'il lui accorda par ses lettres données à Redon le 22 avril 1461 [1].

Le duc concède aux docteurs, clercs, écoliers et étudiants incorporés dans l'Université et à tous ses suppôts les grâces, priviléges, prérogatives et prééminences dont jouissent les étudiants de Paris et d'Angers, le droit d'avoir deux bedeaux dans chaque faculté avec un grand bedeau, de choisir et d'établir deux libraires et un parcheminier, personnel qu'il exempte de toutes tailles et impositions, avec permission de jouir en franchise de toutes les denrées provenant de leur propre crû. Suivant la teneur des mêmes lettres, lesdits écoliers avaient le droit d'apporter ou de faire venir toutes sortes de denrées pour leurs besoins sans payer aucune taxe; le droit d'avoir une juridiction spéciale devant laquelle seule ils pouvaient être cités tant en instance civile qu'en instance criminelle; le droit pour eux et les suppôts d'invoquer la protection du pouvoir ducal; le droit de repousser les logements de gens de guerre qui leur seraient imposés par marques ou par fourriers. Défense est faite par les mêmes lettres d'établir aucune taxe sur les vivres vendus à Nantes sans entendre les remontrances du procureur général de l'Université et à tout particulier se disant médecin d'exercer son art sans avoir fait

[1] Le texte en est perdu, mais j'ai heureusement pu en retrouver la substance dans un procès-verbal de 1669, que j'utiliserai plus d'une fois dans le cours de cette étude.

ses preuves devant les régents de la faculté de médecine ou produit leurs titres devant eux. De son organisation intérieure il n'en est pas dit un mot dans les lettres ducales. Chaque faculté a la liberté de fixer son règlement [1].

Par ces concessions, la nouvelle corporation acquérait toutes les prérogatives nécessaires à son indépendance, et se trouvait placée par ce fait au nombre des puissances morales qui commandait le respect. A Rome, l'Université de Nantes n'était pas moins en honneur, car, toutes les fois qu'un pape revêtait la tiare, il ne manquait pas de notifier sa promotion aux régents et docteurs de Bretagne.

Le sénéchal de la prévôté de Nantes fut désigné pour remplir les fonctions de juge conservateur des priviléges de l'Université de Nantes, et garda cette charge jusqu'en 1789. A propos du droit d'inspection sur le tarif des vivres, que j'ai cité plus haut, l'abbé Travers a commis une erreur qu'il importe de rectifier. Cet historien, ne connaissant pas les lettres de François II, et ayant lu dans les registres de l'Université que le prévôt René Pero avait spontanément offert au procureur général de l'accompagner en personne ou par ses lieutenants dans les visites qu'il jugerait à propos de faire chez les marchands pour réprimer leurs exactions, en conclut que la police municipale était, au XV[e] siècle, entre les mains de l'Université et croit qu'elle garda ce privilége jusqu'en 1560. L'abbé Travers, exact dans ses indications, s'égare souvent quand il commente les faits. Cette méprise est un motif de plus pour qu'on se tienne en garde contre ses appréciations [2].

En déclarant que les étudiants de l'Université de Nantes seraient non moins favorisés que ceux des Universités de Paris et d'Angers, François II les autorisait par là même à revendiquer un autre privilége qui n'est pas désigné dans ses lettres : je veux parler du droit d'avoir des messagers spéciaux pour eux, de les instituer et de les révoquer à leur gré ! Nous verrons plus loin qu'ils

[1] Voir les statuts de l'Université manuscrits et imprimés, à la bibliothèque de Nantes, sous les numéros 8426 et 8427.

[2] *Hist. de Nantes*, t. II, p. 228 et 229.

en retiraient des revenus avantageux au XVII[e] siècle. Plus tard, ils s'arrogèrent le droit de porter l'épée et d'entrer gratuitement à la comédie. Il est superflu d'ajouter que, fiers de ces prérogatives, ils ne perdaient pas une occasion de faire tapage partout où ils passaient et qu'ils exposaient souvent leur vie dans des rixes meurtrières; sous Louis XV notamment, ils excitèrent de nombreuses plaintes et il fallut recourir aux menaces les plus sévères pour les désarmer.

L'Université de Nantes étant une institution destinée à répandre ses bienfaits sur toute la Bretagne, il était juste que la recette générale des impôts de la province contribuât aux frais d'entretien des professeurs. Par les mandements transcrits dans les registres [1] de la chancellerie ducale, on voit que le trésorier-général avait reçu ordre de distribuer chaque année une somme de 200 livres aux docteurs régents de l'Université. A cette subvention qui leur fut continuée jusqu'à la fin du règne de François II, venaient s'ajouter les droits perçus sur la collation des grades.

Ces revenus, quoique peu abondants, suffirent à faire prospérer l'institution jusqu'à la mort du duc. Travers, qui a eu l'avantage de compulser ses registres, constate que dans les premières années principalement, le nombre des agrégations fut assez considérable [2], et on sait, par ailleurs, que chaque faculté fut pourvue continuellement de bons régents.

L'Université, spécialement chargée de distribuer l'enseignement supérieur, avait un domaine assez vaste pour exercer son activité; cependant il en fallait davantage à son ambition. Elle montra dès le début qu'elle aurait d'immenses prétentions et ne supporterait pas de limites au contrôle qu'elle entendait exercer. Sa querelle avec le chantre de la cathédrale nous indique quel était l'état de l'enseignement primaire à Nantes au milieu du XV[e] siècle; il est donc utile de s'y arrêter un moment. En vertu des décrets de la cour de Rome et des ordonnances épiscopales, le sous-chantre avait pour

[1] Arch. de la Loire-Inférieure, Reg. de la chancellerie, année 1472-73, f° 159, année 1486-87, f° 152.

[2] Travers, T. II, p. 120.

attributions de tenir une école d'enfants auxquels il enseignait le chant, la musique, l'alphabet, le psautier et les matines. Cette école était distincte des autres écoles de grammaire de la ville, et il avait le droit de la faire diriger par les autres sous-chantres et de prélever un salaire. Son privilége à cet égard était si exclusif, qu'il pouvait interdire aux autres maîtres de tenir école semblable et de confisquer les livres trouvés entre les mains des enfants des écoles illicites.

Malgré ces usages bien établis, les régents de l'Université alléguèrent que le titre de leur fondation les autorisait à ouvrir des écoles de chant, de grammaire et de psautier, et donnèrent à plusieurs maîtres des licences pour professer cet enseignement. Il en résulta un procès devant l'officialité qui menaçait de traîner en longueur. Pour mettre fin au conflit, le Chapitre de la cathédrale fut saisi de l'affaire, et son avis fut qu'il fallait transiger. Le 27 décembre 1469, en présence de Guillaume Garengière et de frère Jean Longue-épée, professeur de théologie, d'Yves Rolland, professeur de droit canon, de Pierre Méhaud, professeur de droit civil, de Christophe Martin, professeur de la faculté de médecine, de Guillaume Strabon et de Prigent Kerlivili, maîtres régents de la faculté des arts, de Jean Quetier, procureur général de l'Université, et de divers délégués du chapitre de Saint-Pierre; il fut arrêté que dorénavant il n'y aurait à Nantes qu'une seule école de chant, distincte des autres pédagogies et écoles de grammaire; qu'on y enseignerait le chant, la musique, le psautier, les matines et l'alphabet; qu'elle serait dirigée par deux maîtres, dont l'un serait à la nomination du sous-chantre, et l'autre institué par l'Université, révocables tous deux par les mêmes autorités. Il fut convenu également que le recteur de l'Université et le chantre de la cathédrale seraient les arbitres de tous les différends, et que l'accord serait soumis à l'approbation du pape et de l'évêque.

Deux ans après, en 1471, un riche bourgeois, du nom de Guillemin Delaunay, voulant contribuer au développement de l'instruction parmi les classes pauvres, donna deux maisons, sises rue Saint-Léonard, pour augmenter le collége Saint-Jean, à condition que

les écoliers y seraient « receuz à y estudier sans en payer quelconque devoir », que les régents feraient célébrer une messe pour lui chaque samedi et que les écoliers y seraient conduits. L'écolâtre de la cathédrale, qui était le principal de l'établissement, accepta la fondation et reçut, en 1475, de Marie Turmel, veuve de Guillemin Delaunay, un surcroît de don, c'est-à-dire 66 livres de rentes pour parer aux frais d'entretien des immeubles. Cette école, dite de Saint-Jean ou de Launay, servit, comme l'école de Melleray, sise près Saint-Vincent, à l'enseignement de la Faculté des arts. Travers assure même qu'on y fit des cours de droit [1].

Les guerres du duc François II et de la duchesse Anne jetèrent le trouble dans l'université naissante et dispersèrent les professeurs et les écoliers. En 1493, les cours n'étaient pas encore rétablis. Les États de la province en firent le sujet de longues remontrances au roi Charles VIII, qui, au lieu d'inviter les États à voter des fonds, préféra assigner une somme de 400 livres sur la recette municipale de Nantes, pour subvenir au traitement des professeurs. Cependant, il est juste de dire qu'il céda aux instances de la ville et consentit plus tard à mettre cette dépense d'intérêt général au compte de la recette des domaines de Bretagne [2].

Voici en quels termes ce bon roi reconnaît la nécessité de rétablir l'université :

« Item et pour ce qu'en nostre dit pays de Bretaigne il y a une seule et unique Université, laquelle feu nostre cousin le duc François, dès son advenement à la duché, fit créer et ordonner par N. S. P., en nostre ville de Nantes en la forme et telle constitution que sont celles de Sienne et de Boulogne en Italie, laquelle Université au vivant de nostre dit feu cousin a esté entretenue de bons docteurs et régents et lisans jusque environ le commencement des dernières guerres et divisions qui ont esté en icelui pays par le moyen desquels les docteurs regens et escoliers s'évadèrent et à présent sont retournés en icelle ville de Nantes aucuns escholiers pour degré de sciénce acquérir, mais ils n'ont point de doc-

[1] *Hist. de Nantes*, t. II, p. 258.
[2] *Ibidem*, p. 230.

teurs, régens et lisans à cause de ce que ne leur avons encore donné aucun entretenement.

» Nous pour ces causes considérans que la faculté de sapience et littérature est à chacun utile, profitable et honorable, et afin que la dite Université soit bien garnie et fournie de bons docteurs, avons accordé et ordonné, accordons et ordonnons par ces mêmes présentes pour l'entretenement de la dite Université en icelle nostre ville de Nantes la somme de 400 livres tournois par chascun an à prendre sur les deniers communs de la ville [1]. »

Par d'autres lettres, en date du 22 mars 1494, Charles VIII fixa à quatre le nombre des professeurs et assigna à chacun 100 livres de traitement. Cette somme n'étant suffisante pour attirer à Nantes des hommes de mérite, et la décadence des études étant menaçante, le corps des bourgeois envoya une députation, en 1494, à Angers, près de Jacques Clatte, professeur de droit en cette ville, pour lui offrir la direction des leçons de l'université bretonne. Après diverses négociations, celui-ci accepta la proposition, moyennant 240 livres d'honoraires par an, avec un logement pour lui et ses pensionnaires et la liberté de choisir deux corégents, l'un en droit civil, l'autre en droit canon. Son installation eut lieu dans la maison de l'*huis de fer,* sise rue Saint-Gildas (rue des Carmélites), que la ville prit à loyer, et les cours de droit se firent en cet endroit pendant une grande partie du XVIe siècle.

Charles VIII s'intéressa particulièrement à la Faculté de médecine, et par ses lettres en date du mois d'avril 1493, il accorda aux médecins la faculté de prendre les cadavres des suppliciés et des noyés, pour pratiquer des autopsies et étudier l'anatomie du corps humain. Je crois que cet acte est à noter comme point de départ du développement de l'art chirurgical en Bretagne [2].

LÉON MAITRE.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

[1] *Hist. de Nantes,* Travers, T. II, p. 221.

[2] Cet acte est cité dans un procès-verbal d'inspection de 1669. Arch. du Présidial de Nantes.

VII

JEAN DE MONTIGNY

(1536-1671)

I. — Jeunesse et poésies de l'abbé de Montigny

(1636-1667)

En racontant dans notre étude sur Chapelain [1] la guerre de brochures et d'épigrammes qui s'éleva peu après l'apparition du poème de *la Pucelle*, nous avons signalé, parmi les défenseurs du poète, un abbé de Montigny qui, dans une lettre à *Eraste*, protesta énergiquement contre les critiques de Linière. Cet abbé, qui devint chanoine de Vannes, aumônier de la reine Marie-Thérèse, puis évêque de Saint-Pol, était Breton, et fort jeune encore il entrait à l'Académie française, précédé d'une des plus grandes réputations de bel esprit de ce temps. Ses ouvrages ont été beaucoup plus connus des contemporains que de la génération suivante, car un fort petit nombre de ses morceaux de vers ou de prose fut livré aux hasards de la publicité : la plupart couraient manuscrits dans les cercles et les ruelles, et l'on sait que les salons littéraires suffisaient alors pour établir de hautes situations dans la république des lettres. Nous

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, mars à décembre 1875.

avons été assez heureux pour retrouver dans les volumineuses collections manuscrites de Conrart, conservées à la bibliothèque de l'Arsenal, plusieurs fragments fort curieux, dus à la plume de l'aumônier de Marie-Thérèse : en les joignant à ses autres ouvrages, épars dans les divers recueils de prose ou de vers du XVII• siècle, on peut se faire une idée fort exacte de ses talents et se rendre compte de son élection à l'Académie, ainsi que des éloges magnifiques que lui adresse M^me^ de Sévigné dans plusieurs lettres à sa fille. Les biographes qui ont jusqu'ici parlé de notre abbé, se sont fort peu mis en frais pour connaître les détails de son existence ou rechercher ses œuvres. Nous avons largement puisé à plusieurs sources inédites, et nous avons l'espoir de présenter aujourd'hui un portrait fidèle de l'évêque académicien.

La famille de Montigny était originaire de Champagne ; mais une de ses branches, portant *d'argent au lion de gueules, accompagné de 7 coquilles d'azur en orbe* [1], vint se fixer en Bretagne dès le commencement du XVI• siècle. Les généalogies manuscrites, jointes aux procès-verbaux de réformation de la noblesse de Bretagne, en 1669, nous apprennent que les Montigny firent preuve de neuf générations aux enquêtes, et que depuis le milieu du XVI• siècle, ils furent, de père en fils, gouverneurs de Rhuys et de Sucinio, au pays de Vannes. Guillaume de Montigny, premier gouverneur de la presqu'île, épousa Jeanne de Lanvaux, et fut le père d'une nombreuse postérité. Son fils aîné Louis, héritier de ses charges, fut la tige des seigneurs de Kerispert en Ploërmel, et le troisième, Philippe, seigneur de Beauregard au ressort d'Auray, fut le grand-père de notre académicien.

Cette branche de Beauregard s'allia successivement à toutes les anciennes familles du pays vannetais, dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui.

Philippe avait épousé Françoise de Francheville, pendant qu'une

[1] Voy. Guy le Borgne, Toussaint de Saint-Luc, Pol de Courcy, etc.

de ses sœurs, Gillette, devenait la femme de René d'Aradon, gouverneur de Vannes ; celle de René, fils aîné de Philippe, fut Perrine de Gouvello [1].

Ce René de Montigny, père du futur évêque de Saint-Pol, mérite de fixer un instant notre attention. Magistrat distingué, il fut d'abord conseiller au parlement de Rennes, puis il succéda, en 1623, comme avocat général, à Paul Hay du Chastelet, dont nous avons, il y a trois ans, raconté l'histoire [2], et qui fut obligé de résigner sa charge à cause de ses plaidoyers et réquisitoires trop satiriques. On trouve dans les registres des mandements de la Chambre des comptes de Bretagne, conservés aux archives départementales de Nantes, des lettres royales d'intermédiat octroyées en sa faveur par Louis XIII, le 9 décembre 1623, et visées par les conseillers Binet et de Regnouard, dont le dernier fut, comme René de Montigny, père d'un membre de l'Académie française [3] : mais elles sont moins curieuses que les suivantes, par lesquelles le roi ordonne, la même année, de lui payer ses appointements à 600 livres.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux conseillers les gens de nos comptes et trésoriers généraux de nos finances au bureau de Bretagne, salut. — Nostre amé et féal, conseiller et advocat général en nostre cour de parlement de Rennes, Mre René de Montigny nous a faict remonstrer que par les lettres de provision que luy aurions faict expédier du dit office le 31e jour de juillet dernier, nous luy aurions accordé comme à ceux qui ont cy-devant esté pourveus du dit office mesmes gaiges, droits et esmolumens dont jouissoit nostre amé et féal Mre Paul Hay, son prédécesseur ; et bien que ce soit nostre intention qu'il jouisse de la mesme pantion accorddée au dit Hay, et à Mres Yves Toullanc, Charles Goureau, Jean Morin et autres qui ont cy-devant exercé le dit office ; — Et d'aultant que par les dictes lettres de provision la dicte pantion, la somme et la nature des deniers sur lesquelles elle est affectée ne sont pas aultrement spéciffiées — et que par la vériffication qui auroit esté faicte en nostre Chambre des Comptes des lettres accordées par les Roys, nos prédécesseurs, et par nous à nos dicts advocatz généraux pour la dicte pantion, vous auriez ordonné qu'ils en jouiroient sans qu'elles

[1] Voy. les procès-verbaux de la réformation.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, juillet-décembre 1873.

[3] Ce dernier était Nantais : Jean-Jacques de Regnouard de Villayer, mort doyen des maîtres des requêtes. Sa notice suivra celle de l'abbé de Montigny.

puissent tirer à conséquence pour leurs successeurs au dit office, — crainct que vous fassiez difficulté de l'en laisser jouir à l'advenir, s'il ne luy estoit par nous pourveu de nos lettres nécessaires. — *Nous, à ces causes,* ayant mis en considération les bons et agréables services qu'il nous faict, le peu de gaiges qui sont attribuéz au dit office, qui ne sont avecq la dite pantion de 600 l. qui cy-devant estoient compris ès provisions de ses prédécesseurs au dit office beaucoup près suffisans pour entretenir en son honneur et dignité d'icelluy. — Nous lui avons accordé et accordons par ces présentes signées de nostre main, pareille pantion de 600 l. par an, sur les deniers provenans des amandes tant civilles que criminelles de nostre dit parlement de Rennes, et autres deniers extraordinaires sur lesquels il n'est faict estat, dont nous voulons et entendons qu'il soit entièrement payé et satisfait, les charges ordinaires préalablement payées et acquittées. *Cy vous mandons* et à chacun vous enjoignons que ces présentes vous ayez à vériffier et du contenu en icelles faire jouir et user le dit de Montigny plainement et paisiblement, tant et si longuement qu'il exercera le dit office, etc. — Donné à Paris, ce 4e jour de juillet, l'an de grâce 1623, et de nostre règne le 14e. — Signé : LOUIS, et plus bas : pour le Roy, *Potier,* et scellées du grand sceau de cire jaulne sur simple queue. — *Veu par la Chambre,* etc... — Fait à Nantes, ce 22 février 1624 [1]. — Signé : BARIN, MIRON. »

René de Montigny exerça la charge d'avocat général au parlement de Rennes, pendant trente-deux ans, jusqu'en 1652, époque à laquelle il la résigna entre les mains de son fils aîné, François, qui devint plus tard président de chambre au même parlement. Les lettres royales de transmission sont fort élogieuses à son égard et déclarent que le roi « désire reconnoistre en la personne de son fils les longs et recommandables services du dit sieur René de Montigny, son père, tant dans l'exercice de la dite charge de nostre conseiller et advocat général en nostre dite court de parlement à Rennes pendant trente deux ans, qu'autres employs dont il s'est très-dignement acquitté au bien de nostre service et soullagement de nos subjects de cette province, et que nous avons lieu de croire qu'à son exemple le dit François de Montigny son fils prendra un soing particullier de l'imiter en ses louables et vertueuses ac-

[1] Archives de la Loire-Inférieure. Voy. Registres des Mandements de la Chambre des Comptes de Bretagne, XXI, 139-148.

tions [1].... » Les procès-verbaux des sessions des États de Bretagne nous attestent, en effet, qu'il prit grand soin de défendre les intérêts de la province durant les nombreuses sessions auxquelles il assista comme commissaire spécial : les gratifications des Etats en fin de session lui en apportèrent plusieurs fois le témoignage.

Il eut quatre fils de Perrine de Gouvello : François, sieur de Beauregard, qui devait hériter de ses charges, suivant l'ordre ordinaire des anciennes familles de ce temps ; Jean, qui, destiné dès sa naissance à l'état ecclésiastique, devint évêque de Léon et académicien ; René, qui fut capitaine aux gardes, et Claude, qui porta la croix de Malte. L'ordre, on le voit, était parfaitement régulier : nous avons à étudier comment furent parcourues des carrières si nettement dessinées à l'avance.

Né à Rennes, selon toutes les probabilités dans le courant de l'année 1636 [2], l'abbé Jean eut dès son plus jeune âge un modèle tout naturellement indiqué dans son oncle Pierre de Montigny, sieur de Keresbat, doyen de Péaulle et docteur en la Faculté de théologie de Paris, qui, clerc du diocèse de Vannes, fut nommé, en 1631, chanoine du chapitre de la cathédrale, dont il devait devenir doyen en 1665, pour céder peu après sa stalle à son neveu. Jean fit sans doute près de lui ses études ecclésiastiques, car il est qualifié prêtre du diocèse de Vannes dans ses lettres de canonicat [3]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vint de fort bonne heure à Paris, puisque nous le trouvons déjà lancé dans le monde littéraire en 1656, composant des sonnets et des petits vers, et fort avancé dans l'amitié de Chapelain, alors dans toute sa gloire de « Roi des auteurs », qui parle de lui avec grand éloge dans sa correspondance manuscrite.

[1] Voy. Registres des Mandements de la Chambre des Comptes de Bretagne, XXX, 92.

[2] Malgré les plus actives recherches, MM. de la Bigne-Villeneuve et Ropartz, qui ont bien voulu compulser pour nous les anciens registres paroissiaux de Rennes, n'ont pas retrouvé cet acte de naissance. Mais il y a des lacunes dans les registres. Nous adressons ici à ces obligeants érudits nos plus sincères remerciements.

[3] Voy. la liste des chanoines de Vannes donnée par M. Luco, dans les *Mémoires de la Société polymathique du Morbihan* (2e semestre 1874).

Malheureusement le volume qui contenait les lettres de cette époque a été perdu, et c'est précisément le seul qui manque dans la précieuse collection léguée par M. Sainte-Beuve à la Bibliothèque nationale. Nous sommes donc obligé de nous en rapporter à ce que dit l'abbé Goujet, qui avait eu l'heureuse fortune de prendre des notes dans la correspondance encore intacte du père de *la Pucelle*. Il nous apprend, au tome XVII de sa *Bibliothèque françoise*, que d'après des lettres des 22 septembre, 28 novembre et 29 décembre 1656, le jeune abbé s'était acquis, par son esprit plus encore que par sa naissance, l'estime de M. et de Mme de Montausier, de Mlle de Scudéry, de Colbert, de Ménage, de Conrart et de Pellisson, sans compter celle de Chapelain ; — qu'il eut le projet d'aller au devant de Christine de Suède, lors de son voyage en France, et qu'il fut très-fâché de n'avoir pu au moins se trouver à Paris pendant le séjour de cette princesse ; — qu'il passa une partie des années 1656 et 1657 à Rennes, partageant son temps entre les muses, la prédication et le commerce du monde, « auquel il se livra trop ». Chapelain, confident de ses galanteries, lui en fait même quelques reproches, parce qu'il craignait « qu'elles ne l'attachassent à la province et ne missent trop de retardement à son retour à Paris [1]. »

L'abbé Jean eut donc, malgré son petit collet, une jeunesse assez mondaine, à l'exemple de Godeau, qui laissa publier des lettres et des épîtres à Bélinde, avant de devenir le plus austère des évêques, tout en conservant des relations d'amitié avec l'hôtel de Rambouillet ; — de l'abbé Cotin, qui rimait à la fois des madrigaux à Iris et des poésies chrétiennes au sortir de sermons prêchés avec grand succès, en dépit des épigrammes de Boileau ; — de l'abbé Fléchier, qui, du même âge à très-peu près que l'abbé de Montigny, s'adonnait aux poésies mythologiques avant d'aborder les travaux plus sévères qui le conduisirent à l'évêché de Nîmes ; — à l'exemple enfin du savant Huet et d'un grand nombre de futurs prélats de ce temps, qui, fort différents des légers abbés de cour du XVIIIe siècle, souvent aussi corrompus que les roués de la régence, considéraient

[1] Goujet, *Bibliot. française*, XVII, 235-236.

qu'un commerce platonique avec les femmes et la société des ruelles faisaient partie de « l'honnêteté et de la bienséance » et ne portaient pas atteinte à la dignité du costume ecclésiastique. N'est-ce pas Fléchier qui, dans l'oraison funèbre de la duchesse de Montausier, parle avec éloge « de ces cabinets que l'on regarde encore avec tant de vénération, où l'esprit se purifioit, où la vertu étoit révérée sous le nom de l'incomparable Arthénice... » ? Il ne faut pas juger des mœurs de cette époque par la pruderie souvent fausse de la nôtre ; on parlait alors le langage de l'*Astrée*, en tout bien tout honneur ; on savait la carte du Tendre, et l'on suivait son code sans songer à mal : « même chez un jeune abbé, ce n'était là, remarque M. Sainte-Beuve à propos de Fléchier, qu'une contenance admise, pour ne pas dire requise, dans un monde d'élite ; l'attitude et la marque d'un esprit comme il faut [1]. » A cet âge et dans ce mode de société, il fallait être, au moins en paroles, partisan et sectateur du bel amour raffiné, de l'amour respectueux à la Scudéry ; « de l'amour, non pas tel qu'on le fait dans le petit monde, mais de celui qui durerait des siècles avant de rien entreprendre ni entamer. » C'est pourquoi l'abbé Goussault, écrivant ses *Réflexions sur les différents caractères des hommes*, insistait sur l'utilité honnête à retirer du commerce avec les femmes, n'excluant que les coquettes et les joueuses, et conseillant comme une excellente école la maison d'une dame de bon ton : « réduit de gens d'esprit et de qualité, où l'on parle toujours de bonnes choses, ou au moins d'indifférentes, où l'on se fait connoître, et où l'on se met sur un pied à pouvoir se passer de jeu et de comédie, qui sont les plus ordinaires occupations des gens du siècle qui n'ont rien de meilleur à faire. » Godeau, depuis vingt ans évêque de Grasse et prélat de la plus austère vertu, qui ne donna jamais une seule fois, durant sa longue carrière, prise à la médisance, écrivait encore aux aimables compagnes de M^me^ de Rambouillet ou de M^lle^ de Scudéry sur le ton précieux du Cyrus ou de la Clélie ; et cette particularité qu'on peut observer chez divers prélats de la seconde moitié du XVII^e^ siècle donne la note exacte

[1] Introduction aux *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*.

de la portée morale de la mode précieuse. Enfin, un des derniers historiens de Fléchier, dont on ne contestera pas l'autorité toute particulière, M. l'abbé Delacroix, vicaire à la cathédrale de Nîmes et ancien rédacteur de la *Revue catholique de Languedoc,* étudiant l'attitude de son héros parmi les femmes de son temps, alors qu'elles se trouvaient mêlées, à un si haut point à la vie civile, politique et littéraire de la France qui leur doit la délicatesse de sa langue et la politesse de ses mœurs, et parcourant les lettres galantes du futur prélat à Mlle de la Vigne, remarque avec raison qu'il ne s'agit là que de galanterie *littéraire;* que Bossuet, soupant un soir avec Regnier-Desmarais à Saint-Germain, trouva les vers passionnés de cette dixième Muse charmants, mais *un peu froids,* et qu'il n'y avait là, en somme, qu'un passe-temps agréable de sociétés où « la galanterie, la vertu et la science pouvaient, suivant l'expression du sévère Saint-Simon, s'accommoder merveilleusement ensemble ». Encore une fois, on ne faisait aucun mystère de ces billets poétiques et tendres; on n'y entendait pas malice. « Il n'en serait pas de même aujourd'hui, remarque l'abbé Delacroix, car nous sommes plus délicats, mais moins honnêtes. »

Ces précautions oratoires étaient absolument nécessaires avant d'aborder l'étude des poésies de Jean de Montigny ; elles sont, en effet, inspirées par le même sentiment qui dictait le joli madrigal si connude l'abbé Cotin :

Iris s'est rendue à ma foy ;
Qu'eût-elle fait pour sa défense ?
Nous n'étions que nous trois : elle, l'Amour et moy,
Et l'Amour fut d'intelligence [1].

Et presque toutes sont des poésies de jeunesse puisqu'elles parurent, pour la plupart, dans le troisième volume du *Recueil de poésies choisies,* publié par l'éditeur Charles de Sercy en 1656. L'abbé n'avait donc pas vingt ans, et, par une certaine pudeur, il n'osa pas le signer de son vrai nom, comme son cousin l'abbé de Francheville, qui courtisait les Muses avec lui dans le même recueil : il retourna

[1] *Œuvres galantes* de M. Cotin. Paris, 1665, p. 278.

simplement ses lettres et signa de l'anagramme fort transparent : l'abbé d'*Ingitnom*. Les poésies qu'il composa plus tard, en fort petit nombre, n'ont plus le même caractère et présentent à la fois beaucoup plus de sévérité et plus de style.

Ouvrons donc le recueil de Sercy. La première pièce signée de l'abbé d'Ingitnom est un sonnet à M^lle^ L. M. de V., « qui consentoit d'épouser un vieux seigneur, pourvu qu'il se fît duc » :

Hélas ! que faites-vous, adorable Silvie ?
Consultez vostre cœur et vostre jugement ;
Songez que vous allez renoncer par serment,
Pour une fausse gloire, aux plaisirs de la vie.

Cette vaine grandeur dont vostre âme est ravie
Pourra-t-elle adoucir un si cruel tourment ?
Croyez qu'un bon vieillard est un mauvais amant,
Et qu'on vous plaint autant côme on vous porte envie

Mais il prétend en vain, les Dieux en sont jaloux :
C'est trop que d'estre ensemble et duc et vostre époux ;
Il a beau se flatter d'un titre imaginaire.

Cherchez un autre amant, vous avez droit sur tous ;
J'en connois un moins vieux qui feroit vostre affaire :
Il sera plus que duc s'il est aimé de vous.

En voici un autre dont la chute est beaucoup plus platonique, et dont la facilité de facture est la même :

Quoy ! c'est donc tout de bon, vous nous quittez, Silvie ?
Adieu, jusqu'à vous voir au jour du jugement.
Adieu ; si je vous quitte, il faut quitter la vie.
Que pourrois-je mieux faire en vostre éloignement ?

Quand j'étois près de vous, mon âme estoit ravie ;
Quand je n'y seray plus, que j'auray de tourment !
La douceur de l'amour de cent maux est suivie :
On est bien malheureux d'aimer si constamment.

Je ne puis éviter le destin qui me tue,
On meurt d'amour pour vous dès que l'on vous a veue ;
Dès qu'on ne vous voit plus, on meurt de désespoir.

S'il n'est plus de fenestre à nous voir l'un et l'autre,
Je sçay des rendez-vous commodes à vous voir :
Je vous voy dans mon cœur, voyez-moi dans le vostre.

Les poésies les plus heureuses sont les épigrammes : le tour en est vif, et Bossuet n'aurait certes point trouvé qu'elles fussent trop froides, comme les billets galants de M^lle^ de la Vigne :

Le monde est d'humeur médisante
On dit déjà je ne sçay quoy
De vous, Philis, avecque moy ;
Par charité, mignonne, empeschons qu'il ne mente.

Mais la composition la plus caractéristique en ce genre est celle qui est intitulée *A. M. D. O. Stances amoureuses*, et qui contient plus de cent cinquante vers dictés par la plus brûlante passion. On pourrait les attribuer à Benserade, et l'on ne se douterait guère que leur auteur devait monter, quinze ans plus tard, sur le siége épiscopal de Léon :

O Dieux, qu'est-ce que je sens
Qui charme et qui saisit mes sens,
Qui les jette en un trouble extrême ?
Que veux-je et quel est mon transport ?
Est-ce que je crains, ou que j'aime ?
Dieux ! donnez à mon cœur ou la paix ou la mort.

Je renonce à tous les plaisirs,
Je sens mille nouveaux désirs,
Témoins d'une flâme naissante.
Ah ! mon destin n'est point douteux ;
J'ay veu la divine Amaranthe,
Je ne demande point si je suis amoureux...

Si j'ai trop bravé ton pouvoir,
Amour, j'en suis au désespoir ;
Regarde à présent comme j'aime.
J'observe exactement tes loix,
Je suis épouvanté moy-mesme
De pouvoir tant aimer pour la première fois.

Tout cela est d'allure facile et cavalière ; on n'y remarque pas l'abus ordinaire chez les poètes de ce temps des oppositions bizarres et des concetti mis à la mode par l'abbé de Cérisy, dans sa *Métamorphose des yeux de Philis en astres ;* une strophe cependant nous a paru suspecte, et son dernier vers est ouvertement de l'école qu'a si bien bafouée Molière ; il s'agit de l'amou :

Tout superbe et tout glorieux,
Il vient d'un pas victorieux
Etablir son trône en mon âme ;
Mais il n'y sera plus demain,
Il y trouvera tant de flâme
Qu'il y mourra de chaud, si Dieu n'y met la main.

Cette combustion de l'amour est tout à fait réjouissante ; elle dut faire se pâmer les habitués des samedis de Sapho, et c'est sans doute à elle qu'on doit de voir dans la *Pompe funèbre de Scarron*, à la suite du convoi funèbre, « les galants abbés du Buisson, Baraly, Francheville et d'Ingitnom. » Les deux cousins, du reste, avaient beaucoup de rapports dans leurs goûts, leurs idées et leur talent. Voici un spécimen des madrigaux de l'abbé de Francheville, l'un des poètes bretons que sa province a le plus oubliés :

O Dieux ! Uranie, est-ce vous,
Maigre, défaite, inanimée?
Le ciel, qui vous a tant aimée,
A-t-il sitôt changé ses grâces en courroux ?
Vous étiez autrefois des belles, des mieux faites ;
Ah ! que n'en estes-vous toujours ;
Ou pour le repos de nos jours,
Que n'avez-vous toujours esté ce que vous estes !

Il avait du brio, cet abbé de Francheville ; il dit crûment ce qu'il pense, et ses petites pièces mériteraient une étude particulière. On dirait d'un jeune cavalier qui manie fort agréablement la cravache :

Eh ! bien, je vous ay dit que vous estiez un sot :
Que voulez-vous que je vous dise ?
En cela vous devez estimer ma franchise ;
Un chacun le sçait bien et ne vous en dit mot.

Mais revenons à l'abbé de Montigny. Encouragé par les conseils de Chapelain, qui avait reconnu en lui de la facilité et de la verve, il voulut profiter du succès de ses petites pièces publiées dans le recueil de Sercy, pour s'engager sans retard dans les luttes et les combats de la république des lettres. Chapelain venait de publier *la Pucelle*, dont les éditions se succédaient rapidement, et Linière, sans respect pour le prince des poètes, avait lancé dès les premiers

mois une brochure fort vive contre le poème. Montigny lui répondit aussitôt par sa *Lettre à Eraste,* dans laquelle il défendait énergiquement son maître[1], démontrant à Eraste l'absurdité de sa critique, lui reprochant amèrement d'avoir mis de son parti l'incomparable Doralice, « ce qui est aussi faux qu'il est vrai que ses yeux sont les plus beaux du monde », et lui jetant à la face les trivialités de son langage, qu'on ne souffrirait même pas chez de petits bourgeois ou des hobereaux de province[2]. Eraste n'entend rien en logique ni en

[1] « Monsieur, quoy que je n'aye jamais eu l'honneur de vous voir, il me semble néantmoins que je vous connois admirablement. Vostre réputation est venüe jusqu'à moy, et l'ouvrage que vous avez fait pour vous en acquérir dans le monde a eu dans mon esprit tout le succès que vous en devez raisonnablement attendre. Il m'a appris ce que vous valez, quel est vostre esprit, vostre humeur et vostre génie, et, par un effet qui vous surprendra, il vous a plus heureusement dépeint qu'il n'a défiguré *la Pucelle.* Tous les coups qu'il luy porte sont autant de traits qui forment vostre peinture; et l'on peut dire qu'il en est à peu près comme de cette figure d'optique qui est assez commune, laquelle n'offre d'abord aux yeux qu'une confusion de traits irréguliers et de couleurs mal appliquées, mais qui, estant regardée en un certain jour, représente parfaitement un cheval. Ainsi, Monsieur, on ne comprend rien d'abord à vostre lettre : c'est un galimathias tout à fait magnifique; il semble que vous n'ayez eu dessein que d'y brouiller quelque caprice; et tout ce qui en résulte et qu'on en peut tirer, c'est une juste et parfaite idée de ce que vous estes (*un âne sans doute*). Mais je m'estonne que vous ayez osé nous la donner, que vous ayez crû vous faire honneur en vous faisant connoistre, et que vous n'ayez pas songé que vous n'estiez pas plus honorablement exposé au public dans une telle image que si vous estiez effectivement pendu en effigie. Sans mentir, Monsieur, j'en ay eu honte pour vous; j'ay eu pitié d'un homme qui n'en veut pas seulement à tous les habiles et à tous les illustres, mais qui en veut encore à soy-mesme; et quoy que je ne sois point connu de vous, j'ai crû que la charité m'obligeoit à vous en avertir et à vous dire en quelle estime vous estes auprès des honnestes gens..... Donc, ô Monsieur Éraste, je vous diray en amy que vous vous estes extresmement décrié en pensant décrier *la Pucelle,* et que vous n'avez pas tant fait une critique contre elle qu'un libelle diffamatoire contre vous....., etc. » *Lettre à Éraste pour response à son libelle contre* la Pucelle. Paris, A. Courbé, 1656, in-4°, 32 pp.

[2] « ..... Pour moy, je tiens que vous n'avez point eu d'autre motif en ceci que de vous tirer de la profonde obscurité où vous estiez, de vous mettre un peu au monde et d'y passer pour ce qu'on appelle un bel esprit de profession. Vous savez, Monsieur, quelle beste c'est qu'un bel esprit de ce genre-là; que c'est un animal prive de sens commun, qui regimbe contre l'honneur et contre la coustume, qui vous étourdit d'allusions et de basses équivoques, et qui vous dit éternellement des pointes les plus fausses et les plus provinciales. C'est un estat de vie irrégulier et inconnu à nos pères qui estoient plus gens de bien que nous, et une espèce de moinerie profane dont Cyrano a esté l'instituteur. Vous avez suivi vostre vocation en

poétique ; et quant à ses épigrammes, il suffit d'y changer quelques mots pour les transformer en éloges... C'est là un des côtés les plus curieux de la brochure de l'abbé de Montigny. Linière avait terminé une de ses pièces en disant de *la Pucelle* :

Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

L'abbé Jean proposait modestement de mettre à la place :

Dans mille ans on parlera d'elle
Ou l'on ne parlera de rien.

Linière avait dit encore :

Par bonheur, devant qu'on imprime
Cette Pucelle magnanime,
Chapelain, tu tiens le haut bout ;
Mais on dit que cette Pucelle
Ne s'est fait voir qu'à la chandelle
Et que le jour a gâté tout.

Montigny propose :

Mais comme on dit, si la Pucelle
A plu, mesmes à la chandelle,
Au jour elle ravira tout.

Il y en a beaucoup de cette force ; aussi nous dispenserons-nous d'énumérer tous ces magnifiques jeux d'esprit. Mais on s'imagine facilement que Chapelain ne les dédaigna pas, et nous avons cité en son lieu ce fragment de lettre du 26 septembre 1656, dans laquelle il écrivait à l'abbé : « Il y a apparence que Linière se contentera de la touche que vous lui avez donnée et qu'il ne s'exposera pas au hasard d'une recharge qui achèveroit de l'accabler. » Mais Linière ne se tint pas pour battu ; il répliqua, et Chapelain dut mettre en œuvre tout son crédit pour que ce nouveau factum ne devînt pas public : « Pour le fripon d'Eraste, écrivait-il encore à l'abbé de Montigny le 25 janvier 1657, il avoit mis son libelle sur

vous y fourrant ; vous y avez tant de talent, qu'on vous y a receu profès, malgré tout vostre air de novice, et qu'on s'est estonné que la nature ait fait en vous en fort peu de temps ce qu'elle n'a pu faire qu'en plusieurs années dans les d'Assoucys et les Monmors..... etc. »

la presse, sur une permission qu'il avoit extorquée du bailli du palais ; mais celui-ci ayant appris que c'étoit contre moi, il retira la pièce et la permission, et il n'y a pas d'apparence qu'il lui rende ni l'une ni l'autre. Il m'a dit que vous y étiez assez maltraité, et M. l'abbé de Coëtlogon aussi. » Et le mois suivant, il annonçait à l'abbé que le chancelier Séguier avait définitivement supprimé la brochure de Linière, dont il avait eu communication et dont il lui envoyait une copie. Nous apprenons enfin, par une autre missive datée du 29 avril 1657, que le prétendu Eraste, devenu plus raisonnable depuis cette suppression ou voulant le paraître, avait envoyé à la comtesse de la Suze « sa confession par écrit, dans laquelle il reconnaissoit ses fautes et tâchoit de satisfaire des gens qui n'attendoient ni ne vouloient de satisfaction de lui. [1] »

Pendant que cela se passait à Paris, d'Assoucy, qui était à Avignon, s'étant persuadé que la *Lettre à Eraste* était de Chapelain lui-même[2], voulut prendre contre lui la défense de Linière ; mais son ouvrage eut le même sort que celui de la seconde brochure du satirique. « Que diriez-vous de votre d'Assoucy, qui m'a pris pour vous, écrivait encore le pauvre Chapelain à l'abbé de Montigny le 29 décembre 1656, et qui, m'ayant cru auteur de votre livret contre Eraste, m'en a fait un épouvantable procès, et sans le soin officieux que de mes amis d'Avignon et d'Orange ont pris pour empêcher l'impression d'un libelle qu'il avoit fait là-dessus contre moi, j'eusse encore eu cet animal féroce contre moi. [3] »

Après cette lutte orageuse pour la défense des intérêts de son patron, l'abbé Jean garda pendant quelque temps le silence. Son père qui avait résigné en 1652 sa charge d'avocat général au parlement de Rennes, entre les mains de l'aîné de ses fils, François de

[1] Voy. l'abbé Goujet. *Bibl. franç.*, XVII, 239-240.

[2] D'Assoucy ne fut pas le seul à croire que la lettre anonyme à Éraste fût de Chapelain. Conrart lui-même le crut un instant, et l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, qui est celui de Chapelain, contient à la fin 6 feuillets in-folio manuscrits et autographes contenant une foule d'observations grammaticales très-curieuses sur le libelle de Linière et sur la réponse de Chapelain. Ces pages autographes de Conrart n'ont été, croyons-nous, jamais signalées.

[3] Voy. l'abbé Goujet. *Bibl. franç.*, XVII, 239-240.

Montigny, venait de mourir, et l'abbé dut faire en Bretagne de nombreux voyages pour soutenir des procès et régler des affaires de famille. Il continua pendant tout ce temps à correspondre avec Chapelain, qui parle en particulier, dans ses lettres, d'un procès au grand conseil assez difficile à suivre. Le père de *la Pucelle* nous apprend aussi qu'à l'époque du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, le ministère de la maison du roi, qui composait le personnel de celle de la jeune reine, proposa à l'abbé Jean, dont la réputation d'esprit était grande à la cour, l'une des charges d'aumônier; mais il hésita longtemps, sans doute par amour de l'indépendance, et ses irrésolutions firent accorder à l'abbé Bonneau la place qu'on lui destinait. L'abbé de Montigny suivit cependant le roi lors de sa longue excursion dans le Midi en 1659 et 1660; car il est peu probable qu'on lui eût attribué sans cela la *Lettre contenant le voyage de la cour vers la frontière d'Espagne en 1660*, qui fut imprimée la même année dans le tome premier du *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*. Cette lettre était signée d'une simple initiale : « l'abbé de M. », et d'Olivet n'hésite pas à la comprendre dans les œuvres de Jean de Montigny; mais on doit la restituer à l'abbé de Montreuil, car elle se trouve effectivement insérée dans le recueil des œuvres de ce poète, publié en 1666. Ce qu'il y a de certain, c'est que Goujet, qui a reconnu cette erreur d'attribution après l'abbé d'Artigny, s'est trompé en disant que l'ouvrage poétique capital de l'abbé breton fut composé à l'occasion du mariage royal. Ce petit poème, qui parut pour la première fois en 1671, dans le tome second du *Recueil de poésies diverses, dédié à M. le prince de Conti,* par l'abbé de Brienne, et qui assure à Jean de Montigny une place distinguée sur les hauteurs du Parnasse, est intitulé : *Le Palais des plaisirs pour répondre au séjour des ennemis de M. de Montplaisir* [1], et ne fut inspiré à la muse de l'abbé Jean qu'à la fin de l'année 1667, époque à laquelle il avait enfin accepté depuis quelque temps la charge d'aumônier de

[1] Le marquis de Montplaisir était un poète breton qui a laissé une bonne réputation près de Lalame, Charleval, etc. Il était de la famille de Bruc, et M. le baron de Wismes lui a consacré une notice fort intéressante.

la jeune reine; il avait accompagné celle-ci dans la rapide campagne des Flandres à la suite de Louis XIV, et la cour de Marie-Thérèse ayant séjourné quelque temps à Arras pendant que le roi emportait places sur places, on s'ennuya tellement en l'absence de l'invincible monarque, conquérant à la fois des forteresses et des cœurs, que Montplaisir y composa son *Séjour des ennuis*, comme nous aurons occasion de l'expliquer plus tard. L'ouvrage de notre abbé, alors chroniqueur en titre de la galante cour, fut une réplique au poème de son compatriote et date par conséquent de sept ans au moins après le mariage de Marie-Thérèse. Il était nécessaire de bien rectifier cet acte de naissance pour montrer que Jean de Montigny devait être dans toute la maturité de son talent poétique [1], lorsqu'il composa cet élégant petit poème de plus de deux cents vers, qui nous fait sincèrement regretter qu'il ait plus tard abandonné le culte des muses. C'était le moment même où Boileau se décidait à lancer ses satires, jusque-là connues simplement en feuilles volantes, et nous n'hésitons pas à reconnaître ici l'un des meilleurs morceaux poétiques qui aient précédé ou accompagné l'apparition du législateur du Parnasse. La versification en est coulante, noble, pleine d'images, d'un style très-soutenu. Certains passages peuvent rivaliser avec les mieux cadencés du maître, et nous ne doutons pas que ceux que nous allons citer ne donnent à plus d'un lecteur le désir de rechercher ce petit poème et de le lire tout entier. Ils le trouveront inséré dans plusieurs recueils, outre celui de Brienne, entre autres dans le volume des *Poésies de Montplaisir* et dans le *Recueil de poésies galantes,* connu sous le nom de M^me^ de la Suze et de Pellisson.

L'abbé suppose qu'après les fatigues de ses campagnes des Flandres, Louis XIV s'abandonne à la mollesse, dans le palais situé

> Aux bords toujours fleuris que le Dieu de la Seine
> Arrose avec plaisir, et laisse avecque peine,

[1] Il avait trente et un ans.

où la nature et l'art ont réuni tous leurs charmes; où tout concourt à ravir l'esprit et à flatter les sens.

On compterait plustôt les brillantes étoiles,
Ces fleurs d'or dont la nuit sème ses riches voiles,
Que le nombre infini de ces nouveaux plaisirs [1]...

C'est là que le grand roi, qui, préparant la paix des Pyrénées, vient

De faire tout trembler, excepté son courage,

voit en songe la Gloire, qui l'invite à de nouveaux exploits :

Sur un lit de repos, soutenu d'un trophée,
Sa grande âme cédoit aux charmes de Morphée.
Mille songes flatteurs s'empressoient à l'entour;
Ils remplissoient la nuit des merveilles du jour.
Avec lui reposoit le reste de la terre;
Les œuvres de la paix, les projets de la guerre.
Mars lui-même, enchaîné de ses puissants pavots,
Sembloit promettre au monde un éternel repos.
La Gloire aux ailes d'or veilloit seule en l'armée;
Quand, du calme étonnant tout à coup alarmée,
Elle brûle, elle vole, elle perce les airs.
L'obscurité s'enfuit à ses brillants éclairs;
D'un encens précieux sa route est parfumée;
.... Elle aborde le prince et lui tient ce discours :
« Je ne viens point troubler par un chagrin extrême
Ce paisible sommeil que j'inspirai moi-même.
Dormir sur un trophée est un noble repos
Et la *Victoire* a droit d'enchanter les héros.
Apprends-moi seulement quelle est mon avanture;
Un calme qui m'effraie et dont le camp murmure
Interrompant le cours de tant d'heureux succès,
Va-t-il nous replonger dans le sein de la paix?
.... Quel oracle, dis-moi, rendray-je à tes guerriers?
J'ose te demander compte de mes lauriers.
.... Va, la force à la main et la justice en tête;
Laisse régner Thérèse et cours à ta conquête....

[1] Voy. le recueil de *Pièces galantes en prose et en vers*, connu sous le nom de Mme la comtesse de la Suze et de Pellisson; en particulier, l'édition, de Trévoux, 1748, 5 vol. in-12, IV, 336, etc.

Mais nous ne pouvons citer ici tout ce discours mouvementé, où les beaux vers se rencontrent nombreux, tels que celui-ci :

Va, de tous mes héros n'imite que toi-même,

et qui se termine par cette péroraison remarquable :

.... Mais prends garde au loisir qui tient tout en suspens.
C'est la vertu des rois d'être avare du tems ;
Et l'astre qui préside à la haute fortune
Passe en douze maisons et n'arrête en pas une.
Songe que sur toi seul tous les yeux sont ouverts.
On compte avec rigueur les moments que tu pers.
Use de tes destins, pendant qu'ils sont propices.
De tous tes ennemis, ne crains que les délices ;
Avec le monde entier range-les sous ta loi ;
La Victoire t'attend : marche, je suis à toi.

N'avions-nous pas raison de dire que la muse de l'abbé de Montigny atteignait des hauteurs peu explorées sur le Parnasse en l'an de grâce 1660 ? Et quel heureux contraste lorsque le poète, reprenant son récit, nous offre immédiatement après le discours de la Gloire, la réplique du Plaisir :

Le Plaisir, nonchalant, étendu sur des roses,
A la merci du sort laissoit aller les choses ;
Et, goûtant à longs traits mille rares douceurs,
Pour les éterniser, invoquait les neuf Sœurs ;
Il s'excite à ces mots, il se trouble, il soupire.
— Ah ! dit-il, m'affronter jusque dans mon empire !
Ombre vaine.....
.... Fantôme ambitieux, turbulante chimère,
Remporte tes conseils, revole à ta frontière.
.... Pour régner, j'y consens, on peut hasarder tout,
Violer jusqu'aux droits, pousser son sort à bout ;
Mais quand au gré des siens on gouverne à son aise
L'empire des *François* et le cœur de *Thérèse*,
De quels vœux peut encore un roi si fortuné
Importuner les cieux, quand ils ont tout donné ?...

La Gloire en courroux fait éclater la foudre : Louis XIV se

réveille et décide, après de longues hésitations, que l'on consacrera désormais

Le printems à la *Gloire* et l'hiver aux *Plaisirs*.

Cet arrêt, digne de Salomon, satisfait tous les cœurs ; en sorte que le poète termine ainsi l'épisode :

Et l'on ne verra point, dans toute son histoire,
De gloire sans plaisir, ni de plaisir sans gloire.

Tel est ce petit poème, qu'on croirait beaucoup plus volontiers dû à un élève de Boileau qu'à un élève de Chapelain, si l'on ne considère que la versification de ces deux maîtres ; mais, nous l'avons déjà dit et cela est bon à répéter, Chapelain possédait tous les secrets de la poétique ; malheureusement tel excelle au professorat ou à la critique, qui serait incapable de produire un chef-d'œuvre ; tel forme d'excellents élèves, qui n'est lui-même qu'un pitoyable auteur. Si l'abbé de Montigny avait continué à cultiver les muses, où n'arrivait-il point ? Nous ne connaissons plus de lui, à partir de cette époque, en dehors de petits vers très-anodins insérés dans ses lettres en prose, qu'un seul et unique sonnet : nous le donnerons ici pour compléter notre revue de ses œuvres poétiques. L'abbé l'adressa au duc de Montausier en 1668, lorsque celui-ci fut nommé gouverneur du Dauphin ; et nous avons tout lieu de le croire inédit, car nous ne l'avons rencontré dans aucun recueil. Il est signé en toutes lettres dans l'immense collection de pièces manuscrites rassemblées jadis par Conrart et conservées aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal :

Ta solide vertu fait pencher la balance.
L'enfant né pour régner est soumis à tes lois.
Plus ton roy consulta, plus on prise son choix ;
Il prouve ton mérite et montre sa prudence.

Que sont les dignitez quand le sort les dispense,
Qu'une charge aux sujets et qu'un reproche aux rois ?
Les vertus sous Louis décident des emplois,
Sa raison examine et sa main récompense.

Ton esprit formera par ses labeurs divers
Un successeur au Prince, un maître à l'univers,
A ses peuples clément, à luy-mesme sévère.

Travaille sur le plan que Julie[1] a tracé ;
Elle instruisit le fils sur l'exemple du père,
C'est à toi d'achever ce qu'elle a commencé[2].

Ce sonnet n'est-il pas de ceux que le législateur du Parnasse déclare valoir seuls de longs poèmes ? A ce vers noble et nerveux, à ce style pur et soutenu, à cet heureux tour de la pensée, à la haute moralité de l'intention, on doit saluer dans l'abbé de Montigny un poète de la meilleure école.

René Kerviler.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] M^lle de Rambouillet, duchesse de Montausier, gouvernante des enfants de France.

[2] Bibl. de l'Arsenal. *Recueil Conrart*, IX, 1181.

LE PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE

ET PIERRE LE GOUVELLO DE KERIOLET *

III *

Cependant la statue miraculeuse dressée sur le bord d'un fossé resta jusqu'au 3 mai exposée aux injures de l'air, mais nulle reine sur son trône ne fut plus honorée de son peuple. On la mit ensuite à couvert sous une cabane de genêts. Le bon Nicolazic apporta un coffre de sa maison pour servir d'autel, il posa dessus une nappe blanche et couvrit aussi la statue d'une guimpe de fin lin. « Tels furent, ajoute le R. P. Hugues, tels furent les premiers ornements de cette sainte image, qui, de pauvres et simples, devaient en peu de temps être changés en étoffes précieuses ; et les perches de bois à la négligence en marbre, en porphire et en sculptures rares et excellemment travaillées. [1] » La première pierre en fut posée cette année-là même, le jour de la fête de sainte Anne (26 juillet 1625), et ce jour-là aussi, la première messe fut célébrée par le recteur de Pluneret en personne, au milieu d'une multitude que les chroniqueurs évaluent à trente mille âmes, dans un modeste oratoire en bois qui avait remplacé l'abri champêtre que nous avons décrit. Une grande partie de cette foule avait couché, la veille, dans la lande et au milieu des champs. L'un des plus notables témoins, le P. Capucin Ambroise, la compare

* Voir la livraison de mai, pp. 349-359.

[1] *Les Grandeurs de sainte Anne*, p. 233.

en ses mémoires aux tribus d'Israël campées dans le désert, avec cette différence que ceux-ci étaient couchés sur la dure et à l'air, sans tentes ni pavillons.

On se figure la sainte allégresse du bon Nicolazic, qui voyait à la fin l'entier accomplissement de toutes les promesses de sainte Anne. Une nouvelle faveur du ciel ajoutait encore à sa joie, car, après quinze ans de stérilité, sa femme était devenue grosse. Le P. Ambroise rapporte que, voyant des pèlerins fouler le blé du laboureur dans le champ voisin et emporter du foin de son pré pour leurs chevaux, il lui demanda s'il n'en était point marri. « Oh! que nenni, répondit le paysan; je ne me soucie pas plus de biens que s'il n'y en avait point au monde; pourvu que ma bonne maîtresse soit honorée, Dieu pourvoira à tout. » Une seule chose contristait ce saint homme, c'était l'empressement et le respect des pèlerins pour son humble personne. « Il en était si honteux et si confus, dit le P. Hugues, que, si ce n'eût été la commission qu'il avait de prendre garde aux offrandes que chacun jetait à l'abandon, il eût été se cacher quelque part. [1] » Mais il était plus soigneux du trésor de sainte Anne que de son propre bien. Celui-là grossissait d'heure en heure, car les aumônes étaient considérables et continuelles: elles montèrent dans cette seule journée à six cents et à la fin de l'octave à treize cents écus, sans compter les dons en nature.

Chacun voulait contribuer suivant ses moyens à la construction d'une chapelle que presque tous jugeaient impossible, il y a seulement quelques mois. Le riche donnait son or, le pauvre, son denier, les seigneurs du voisinage faisaient des concessions de terrain ou fournissaient le bois nécessaire; les paysans offraient les charrois et le travail de leurs bras pour le transport de tous les matériaux. Ceux-ci accouraient de trois et quatre lieues à la ronde pour les corvées qu'ils s'imposaient eux-mêmes sans demander aucun salaire. C'était merveille de voir l'ordre et l'économie qui régnaient au milieu de ce grand ouvrage, grâce à l'esprit de foi qui l'inspirait et à la surveillance active de Nicolazic. Aucun intendant

[1] *Les Grandeurs de sainte Anne,* p. 256.

n'eût mieux fait que ce bon laboureur, et l'on eût cherché en vain un meilleur économe. Chose singulière, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire, sa mémoire était si fidèle qu'on n'a jamais trouvé rien à redire aux comptes qu'il rendait de vive voix, soit aux commissaires de Monseigneur de Vannes, soit au sénéchal d'Auray qui présidaient à tous les travaux. Il ne voulait, non plus lui, aucun gage que celui de l'éternité et le seul honneur de servir sainte Anne. Il vivait de son petit revenu et il contribuait même aux frais de l'édifice dans la mesure de ses ressources.

Ainsi les murs de la sainte chapelle s'exhaussaient peu à peu au milieu des prières, des cantiques et des miracles, qui en faisaient comme la dédicace anticipée. En effet le pèlerinage ne se ralentissait point et sur toutes les routes de Keranna on eût dit une procession continuelle. Dom Yves Richard et plusieurs PP. Capucins d'Auray et de Vannes célébraient chaque jour la messe au Bocenno et y distribuaient les sacrements à cette multitude.

Instruit de tout ce qui se passait, Mgr de Rosmadec songea bientôt à organiser d'une manière plus stable le service du pèlerinage. Il en eût volontiers chargé les PP. Capucins, qui, pendant deux ans, le remplirent avec un grand zèle ; mais l'austérité de leur règle ne leur permettait point de posséder des biens fonds ni de manier l'argent des offrandes. Il jeta donc les yeux sur les Carmes, dont il y avait déjà deux couvents dans son diocèse, à Vannes et à Hennebont.

On sait que, d'après des traditions très-vénérables, cet ordre religieux, le plus ancien de tous peut-être, remonte jusqu'au prophète Elie par les solitaires du Mont Carmel. Dès le premier siècle de l'Église, on le vit fleurir, croit-on, dans la maison même de sainte Anne et de saint Joachim. Plus tard, les papes lui confièrent la garde sacrée du sanctuaire de Lorette, où vécut la sainte Famille, et ils ont décerné à ses membres le titre glorieux de Frères de la Vierge Marie. Par leur histoire et par leurs priviléges, n'étaient-ils donc pas les gardiens désignés de la chapelle miraculeuse où l'auguste Aïeule du Sauveur et la Mère de Marie voulut établir son trône principal sur

la terre? Ajoutons que, par un ordre particulier de la Providence, ces moines illustres, qui avaient perdu quelque chose de leur ferveur première et de leurs vertus au milieu des hérésies et de la corruption du XVI[e] siècle, venaient de se retremper dans une réforme salutaire. Le P. Philippe Thibault, qui, dès sa plus tendre jeunesse et avant d'avoir dépouillé sa robe d'innocence, avait revêtu les chastes livrées du Carmel, le P. Philippe Thibault, le modèle et l'ornement de son ordre, fut pour la France le réformateur choisi de Dieu. Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait commencé son œuvre en Bretagne [1], lorsque par l'entremise du P. Séraphin de Jésus, son bras droit et un vrai séraphin en pureté, en douceur et en éloquence, M[gr] de Rosmadec lui demanda quelques-uns de ses disciples pour la fondation de Keranna.

Cet heureux événement ne tarda point à s'accomplir, et, le 8 février 1628, les RR. PP. Carmes prirent possession de leur nouveau domaine [2]. Ils avaient pour procureur le R. P. Michel de l'Ave-Maria, et pour prieur le R. P. Hugues de Saint-François, le premier historien des pèlerinages. Signalons encore parmi eux le P. Benjamin de Saint-Pierre, l'architecte qui traça et fit exécuter le plan des édifices : ce portique imposant de la *Scala sancta*, cette cour flanquée de galeries qui joignaient au portique, cette chapelle romane dont la grosse tour carrée se voyait au loin, et ce couvent aux deux ailes symétriques, où elle s'adossait, tous monuments en partie disparus ou privés aujourd'hui de leur majestueuse unité. Il fut aussi l'architecte de la fontaine, qui existe encore, et l'ordonna-

[1] Le couvent de Rennes devint, en 1604, le berceau de la nouvelle observance, et quelques années plus tard (1608), il devait avoir pour prieur le P. Thibault lui-même. — Voir l'*Histoire des saints de Bretagne*, de Dom Lobineau, p. 382 et suiv.

[2] Les contrats de fondation furent dressés à Vannes dans les derniers jours de décembre (1627), confirmés quelques mois après par des lettres patentes du roi Louis XIII, datées du fameux camp devant la Rochelle (juillet 1628), vérifiées au parlement de Bretagne par arrêt du 1[er] juin 1629, et enregistrées à la Chambre des Comptes le 26 novembre suivant. — Voir, *les Grandeurs de sainte Anne*, pp. 274 et suiv.

teur de toutes les avenues qui facilitaient aux pèlerins les abords du saint lieu. D'ailleurs, la communauté entière se montra digne de ses fondateurs par sa régularité monastique, sa dévotion austère et son parfait dévouement au service des fidèles. De jour et de nuit, ces bons moines faisaient l'édification générale, soit à l'autel, où ils disaient le saint office avec une piété angélique, soit dans la foule, où ils circulaient sans cesse pour prévenir toute confusion, soit aux portes de leur humble demeure, où ils distribuaient aux pauvres une aumône quotidienne.

Les chroniqueurs ne se lassent point d'admirer le bel ordre qui présidait à tout au milieu de ces multitudes innombrables qui entouraient sans cesse l'oratoire de Sainte-Anne. C'était principalement aux fêtes de la Pentecôte qu'elles affluaient davantage et peuplaient comme une ville le pauvre village de Keranna. « Le concours y fut si grand en l'année 1629, écrit le P. Hugues, qu'on y eût pu compter dans les trois jours, à ce qu'il me sembla, soixante ou quatre-vingt mille personnes, dont la plupart se confessèrent et communièrent. La même chose arrive encore tous les ans. C'est une merveille de voir les champs voisins, la lande et les environs du couvent, couverts, pendant la nuit, de pèlerins qui s'y reposent, distribués en très-bel ordre, sans aucune confusion. Les femmes et les filles sont au milieu ; les hommes et les garçons tout autour, en forme de rond. Chaque troupe, pendant la nuit, à diverses reprises, chante des airs et cantiques de dévotion en l'honneur de sainte Anne. Les autres bandes répondent avec un concert si ravissant que les cœurs en sont attendris et les larmes en sortent des yeux, voyant qu'un lieu autrefois désert paraît en ces rencontres une cité nombreuse ou une armée rangée en escadrons de piété ; si bien qu'on peut dire de la dévotion de sainte Anne, par admiration, ce que disait l'Époux des Cantiques : *Que verrez-vous dans cette Sulamite, sinon des chœurs qui chantent ses louanges, rangés comme dans un champ de bataille bien ordonné*[1] ? »

[1] *Les Grandeurs de sainte Anne*, p. 506.

IV

Qui attirait donc ainsi les peuples dans ce village inconnu hier, autour de ces constructions naissantes et de cette humble statue de bois? Quelle curiosité les poussait vers ces tristes landes de Keranna? A quel appel répondait donc toute cette armée de pèlerins? Ce fut d'abord, nous l'avons vu, l'appel de je ne sais quelle voix intérieure, qui était déjà un prodige, et puis la voix puissante des miracles, car les faits crient bien haut. Jésus faisait des miracles, lisons-nous dans l'Evangile, et la multitude le suivait. *Et de grandes foules vinrent le trouver, ayant avec elles des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiés et beaucoup d'autres infirmes: on mit ceux-ci aux pieds de Jésus et il les guérit* [1]. Aujourd'hui en Bretagne, comme autrefois en Judée, les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent [2], et c'est l'intercession de la sainte aïeule de Jésus qui obtient tous ces miracles. Sainte Anne est devenue vraiment le MÉDECIN DES MALADES, la LUMIÈRE DES AVEUGLES, la LANGUE DES MUETS, l'OREILLE DES SOURDS, suivant les glorieuses invocations de ses litanies. Elle est aussi, comme sa céleste fille, la consolation des affligés et le refuge des pécheurs. Les âmes et les corps trouvent leur guérison à Keranna [3]. Voilà pourquoi la multitude accourt de tous les pays. On vit même des paroisses et des villes presque entières, sauvées de la peste ou d'autres maladies contagieuses, se transporter à Keranna pour chanter des hymnes d'action de grâce, comme par exemple la ville de Pont-l'Abbé, en 1634. En

[1] Évangile selon saint Mathieu. Ch. XV, v. 30 et 31.

[2] *Id.* Ch. XI, v. 5.

[3] Au témoignage du P. Hugues, qui en a fait le relevé sur les registres de Sainte-Anne, de l'an 1625 à 1655 : il n'y eut pas moins de 30 morts ressuscités, 27 aveugles illuminés, 25 muets et sourds guéris, 50 paralytiques ou estropiés parfaitement remis, 12 délivrés du mal caduc, 22 de diverses infirmités ou maladies incurables, 27 de grièves maladies, etc. Les femmes stériles deviennent mères, les autres accouchent heureusement, grâce à la même intercession. Enfin, un grand nombre de marins sont sauvés du naufrage par cette autre ÉTOILE DE LA MER.

un mot, toutes les classes de la société y sont représentées, chaque province de France a ses pèlerins, et, un jour, la reine Anne d'Autriche envoya elle-même une ambassade pour honorer et invoquer sa sainte patronne (1629).

Mais, si habitué qu'on fût dans le pays à la venue continuelle des plus grands ou des plus saints personnages, il y eut cependant une grande rumeur quand on apprit que M. de Keriolet, ce diable à quatre, avait rendu ses hommages à sainte Anne. Ses mauvais coups étaient célèbres, mais sa conversion était à peine connue, car à peine revenait-il alors de Loudun et de ses pieux voyages à Liesse et à la Sainte-Baume. N'était-ce pas ce même gentilhomme qui tournait en dérision le pèlerinage et les pèlerins ? On savait qu'il eût étouffé à sa naissance la dévotion nouvelle, si ses railleries impitoyables avaient suffi pour cela. Aussi l'étonnement fut-il au comble lorsqu'on vit cet impie et orgueilleux seigneur, agenouillé en costume de mendiant, faire publiquement amende honorable devant la statue miraculeuse (1636).

Pierre de Keriolet ne se borna point à ce premier acte de piété : il devint dès ce moment l'un des hôtes les plus assidus de Sainte-Anne. Il s'y rendait plusieurs fois la semaine pour assister à la messe, car dès le commencement de sa conversion il prit la sainte habitude de l'entendre chaque jour, bien qu'il n'eût pas d'église à proximité et qu'il lui en coûtât beaucoup de se lever matin. La cloche le surprit une fois dans son lit et il se le reprocha comme une grande faute, ainsi qu'il l'a rapporté lui-même : « O misérable, » me disais-je, voilà les autres qui sont à louer Dieu, et toi te voilà » vautré dans ton lit ! Hélas ! combien de courtisans font antichambre » pendant deux heures à la porte du roi, pour lui parler, et encore, » au bout de ce temps, ne sont-ils pas bien sûrs d'avoir cette faveur, » ni même d'obtenir un regard de Sa Majesté. Si ces gens-là » en usent de la sorte vis-à-vis du roi de la terre, pourquoi ne » fais-tu pas la même chose à l'égard du roi du ciel, qui est toujours » prêt à te donner audience et à t'écouter? » Cette pensée lui frappa tellement l'esprit qu'ensuite, tous les matins, il était aux portes de

l'église avant même qu'elles ne fussent ouvertes. C'est ainsi qu'il attendit souvent sans doute au seuil de la chapelle Sainte-Anne, la plus proche et la plus commode pour ses dévotions, suivant la remarque de ses biographes, et apparemment celle qu'il fréquentait alors davantage. Les pauvres y guettaient son passage, certains de recevoir une aumône abondante. Pierre avait toujours été généreux, mais sa charité nouvelle ne connaissait pas de mesure. Il allait ensuite consulter les PP. Carmes sur les affaires de son salut. Plus tard, il devait choisir parmi eux ce P. Dominique de Sainte-Catherine, son biographe, qui fut son principal directeur jusqu'à sa mort.

Peut-être assista-t-il cette année-là même, le jour de la fête patronale (26 juillet), à la grande procession établie depuis 1630, « ce triomphe de gloire à l'honneur de sainte Anne, qui figurait, au dire du P. Hugues, celui que sainte Anne reçut des saints anges dans le ciel, lorsqu'elle y entra. » Le bon Nicolazic, tout rayonnant de joie, marchait en tête après les tambours et les trompettes, portant fièrement « sa bannière de velours rouge, brodée d'or, où paraît d'un côté l'image du Christ et de l'autre celle de sainte Anne [1]. » Peut-être Pierre de Keriolet, le front triste et le cœur brisé de contrition, suivait-il au milieu de la foule le pompeux cortége qui entourait la pauvre statue du Bocenno, enchâssée à cette heure comme une relique sous son arche triomphale. Quoi qu'il en soit, Keranna dut avoir plus d'une fois en spectacle ce contraste sublime du juste prédestiné et du grand pécheur converti, dont les fastes de Sainte-Anne d'Auray gardent à jamais le souvenir.

Pierre de Keriolet n'avait pas attendu jusque-là pour témoigner d'autre façon encore sa dévotion pleine de repentance à la mère vénérable de sa très-puissante libératrice, la Vierge Marie. Depuis quelque temps déjà, les paysans avisaient sur le chantier du monastère le meilleur de ses chevaux, son cheval de guerre et de courses aventureuses, qui charroyait maintenant, comme une bête de somme, les matériaux du saint édifice. Il en avait fait don au couvent. Ce lui

[1] *Les Grandeurs de sainte Anne*, p. 308.

fut sans doute un sacrifice, car ce bon coursier l'avait délivré de quantité de périls; mais notre pénitent se souvenait aussi avec larmes des rendez-vous coupables où il l'avait porté de toute la vitesse de ses jambes, moins rapides cependant que les désirs criminels du cavalier. Pierre de Keriolet voulait que son œuvre d'expiation fût complète jusque dans les moindres circonstances.

Nous savons déjà comment les richesses qui avaient servi d'aliment à ses passions nourrissaient alors son insatiable charité. L'avare était devenu pieusement prodigue. Sainte Anne eut une large part dans cette distribution libérale, qui ne devait plus cesser jusqu'à sa mort. Sans parler des offrandes secrètes qu'à l'instar des autres pèlerins il déposait souvent avec ses prières aux pieds de la statue vénérée, dès les premiers mois de sa conversion, il fit au couvent des Carmes une donation importante de deux métairies, l'une au village de Keranna, dont les terres furent en partie enfermées dans l'enclos, l'autre au village de l'Aniones, en la paroisse de Ploermergat. Cette affaire lui causa beaucoup d'embarras, car il n'avait pas de domaine auprès du couvent, et il fut obligé d'entrer en arrangement, pour un échange de biens, avec sa sœur Françoise le Gouvello, dame de Moncan, et M. de Moncan, son beau-frère : le contrat en fut signé le 21 avril (1636). L'acte de donation date du 3 mai. Nous y relevons un souvenir filial très-touchant de la part de ce fils dénaturé, qui, insensible aux larmes de sa mère, avait quitté en voleur la maison natale et fêté en parricide la mort de son père. « Ayant désigné ses » volontés à la gloire de Dieu, de la Vierge Marie et de Madame » sainte Anne », il ajoute (et avec quelles larmes de tendresse et de cuisant regret ne dut-il pas tracer ces lignes !) : « Et pour le bien » des âmes des défunts nobles François-Ollivier le Gouvello et Anne » Guido, sa compagne, — déclare fonder, en l'église des religieux » carmes de Sainte-Anne, une messe et autres prières à perpé- » tuité, — une messe en basse voix, qui se dira tous les mercredis » de chaque année [1], de l'office propre de Madame sainte Anne,

[1] Le P. Hugues de Saint-François, qui mentionne cette fondation, assigne pour le susdit office le mardi de chaque semaine. Est-ce une erreur ou y eut-il pour ce

» durant le vivant du donateur, et *pro defunctis* après le décès, avec » un service solennel à pareil jour qu'arrivera son décès [1]. »

La pieuse Anne Guido avait peut-être plus d'une fois invoqué sa bienheureuse patronne pour son fils prodigue : revenu enfin à Dieu, celui-ci lui rendait ses prières avec ce témoignage public de reconnaissance et de repentir.

« Pierre de Keriolet ne mit pas seulement sainte Anne au nombre de ses héritiers, écrit le P. Dominique, il la prit aussi pour patronne de toutes ses actions et principalement de ses aumônes. » C'est pourquoi je suppose, le jour même où il comparaissait devant les notaires royaux de la cour d'Auray pour l'acte de fondation qui précède, ayant d'abord rendu hommage à sa céleste souveraine, il dictait aussitôt, comme pour le mettre sous sa garde, un autre acte de donation en faveur des hospices de cette ville, Notre-Dame et Saint-Yves. « Considérant combien c'est chose agréable à Dieu de » subvenir aux besoins des pauvres et spécialement des malades » réduits à l'hôpital, et l'obligation que tout bon chrétien a d'y » contribuer selon ses moyens : désirant pour sa part satisfaire à » une partie de son devoir et faire œuvre méritoire, tant pour lui » que pour ses prédécesseurs, parents et amis, » il léguait aux hôpitaux susdits une métairie entière et plusieurs parcs et prés en divers lieux, à la charge expresse d'y appeler des religieuses hospitalières de la Miséricorde, qui venaient de s'établir à l'Hôtel-Dieu de Vannes, et de recevoir tous les dix ans, avec la dot très-réduite de mille livres, une fille d'Auray qui aura dessein d'entrer dans leur ordre pour être religieuse de chœur. Le 11 juin suivant, Pierre de Keriolet ajoutait encore à cette donation plusieurs pièces de

changement de jour un arrangement à l'amiable entre les religieux et M. de Keriolet? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'acte original fixe le mercredi pour la célébration des messes.

[1] La prise de possession par les religieux eut lieu le 27 juin : la ratification date du 3 juillet, etc. — Sur l'indication obligeante de M. Lallemand, nous avons trouvé les originaux de toutes ces pièces aux archives de la préfecture de Vannes. H. 4.

terre [1]. Son cousin Jean Le Gouvello de Rosméno, administrateur économe de ces hospices, l'encouragea probablement à ces œuvres pies, mais son zèle l'excitait assez à lui seul. Il avança encore, vers ce temps-là, tout l'argent nécessaire pour bâtir un autre hôpital à Keranna même. On eût dit qu'il voulait de son vivant se dépouiller de toutes ses richesses.

Il visait du reste au détachement parfait de toutes choses et en particulier des biens de ce monde. Pour réparer le mauvais usage qu'il en avait fait et l'attache excessive qu'il y avait eue, non-seulement il fit donation d'une partie de ses terres, mais par un vœu de pauvreté spirituelle il renonça encore à la jouissance du reste et ne s'en réserva que l'administration en faveur des pauvres et des malades. Il eût bien souhaité se débarrasser, en même temps de leur économie, mais Notre-Seigneur lui fit connaître intérieurement qu'il ne le voulait pas, ne trouvant point apparemment d'intendant plus fidèle et plus charitable.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

[1] Les *Origines historiques de la ville de Vannes*, par A. Lallemand. 1858. Page 239 et suiv.— Les pièces authentiques se trouvent aux archives des Dames hospitalières à Auray et de celles de Vannes, maintenant à Malestroit.

A PROPOS D'UNE NOUVELLE ÉDITION DE BRIZEUX

Il y a quelque quinze ans, quinze siècles par la gravité des événements accomplis! fut-il jamais plus à propos, en effet, de redire avec Tacite: *grande mortalis ævi spatium!* — ce recueil publia une longue étude sur Brizeux et ses poésies, à l'occasion de la première édition complète de celles-ci qui venait de paraître à la librairie Michel Lévy. Brizeux était mort récemment, et l'un de ses plus fidèles amis, l'hôte de ses derniers jours, M. Saint-René Taillandier, avait pieusement rassemblé les œuvres éparses du poète, pensant avec raison qu'il ne pouvait mieux honorer sa mémoire qu'en lui élevant ce monument, — ce *tombeau,* comme on disait au temps de la Pléiade, — monument à la fois humble et glorieux, dont la muse du barde défunt fournissait elle-même tous les matériaux. Passant en revue ces œuvres diverses, la délicieuse pastorale de *Marie,* l'idylle de *Primel et Nola,* la rustique épopée des *Bretons,* les *Histoires poétiques,* les *Ternaires,* la *Harpe d'Arvor,* l'admirable *Élégie de la Bretagne,* ce chant du cygne breton, on essaya alors d'apprécier à leur valeur cet art délicat et profond, cette science du rhythme et de la métrique, cette grâce virile, ce parfum d'atticisme, ce goût fin et sûr, qui, chez Brizeux, se cachaient sous la simplicité de la forme. S'il n'eut pas la puissance d'imagination et l'envergure de certains poètes contemporains, il n'en eut pas non plus les regrettables écarts; jamais du moins sa noble et fière muse ne s'abaissa jusqu'à se faire la servile adulatrice de la populace, la corruptrice de la foule. Digne continuateur des vieux bardes

celtiques, des Taliesin, des Gwenclan, des Livarch-hen, qui, suivant la juste remarque de M. de la Villemarqué, dans son célèbre recueil des *Barzaz-Breiz*, s'attachaient presque constamment à renfermer sous de transparents symboles des leçons de patriotisme et de vertu, et qui exercèrent par là sur leurs contemporains une influence vraiment civilisatrice, — Brizeux saisit toujours avec empressement l'occasion de flétrir le mal et de célébrer le bien. A ce titre, et sauf de légères réserves, les poésies de notre barde breton font noblement exception au milieu de ce débordement de matérialisme abject, de vague et énervant panthéisme, de courtisanerie populacière, dont les plus illustres se sont trop souvent, en ce temps-ci, constitués les fauteurs et les apôtres.

Brizeux est véritablement et restera le poète national de la Bretagne contemporaine. Ainsi que le remarque quelque part M. de Pontmartin, Brizeux eut un bonheur qui se fait de plus en plus rare: il eut un pays, une patrie poétique, et il se trouva que cette patrie, qu'il chanta presque exclusivement, était digne d'inspirer son poète, et que le poète était digne aussi de chanter son pays, ses vieilles croyances, ses mœurs, ses antiques vertus. Irlandais par les origines de sa famille, et Breton par la naissance, Brizeux, symbolisant son double berceau, semble avoir incarné en lui ces deux branches de la vieille race gaëlique, avec leurs qualités et leurs défauts: sensibilité exquise et profonde, âme droite et simple, vie intérieure, rêveuse et contemplative ; humeur tour à tour solitaire et bruyante, farouche et expansive ; froideur à la surface, au fond chaleur et enthousiasme ; généreuse sympathie pour le malheur, héroïque dévouement aux causes compromises ou attaquées ; respect du passé, inébranlable attachement aux traditions et aux antiques croyances ; mais aussi, timidité, réserve, gaucherie apparente, inaptitude pour la vie pratique et positive : — voilà la race celtique, et voilà Brizeux.

Mais nous ne voulons pas refaire ici, bien que nos lecteurs les aient sans doute oubliées, les longues pages consacrées autrefois à notre célèbre poète et à ses œuvres. Notre but est simplement

de signaler une nouvelle édition de celles-ci, qui, plus que la précédente encore, se recommande à la sympathique attention du public et surtout du public breton. Tout aussi complète, accompagnée de la même intéressante notice biographique et littéraire, dont M. Saint-René Taillandier avait enrichi la première, cette autre édition l'emporte sur celle-ci de toute la supériorité typographique qui distingue les publications de la librairie Lemerre. L'éditeur attitré des poètes ne pouvait faire autrement que d'admettre Brizeux dans ce charmant panthéon littéraire où, à côté de nos grands écrivains classiques, Racine, Molière, La Fontaine, etc., se groupent fraternellement nos poètes contemporains les plus en vue : MM. Coppée, Sully-Prudhomme, Banville, Lemoyne, etc. C'est chose faite, voilà Brizeux installé à son tour dans le cénacle poétique, et non à la place la moins élevée. Si le luxe typographique d'une édition n'ajoute rien à la valeur intrinsèque de l'écrivain, n'accroît-il pas sensiblement du moins, par la beauté de la forme extérieure, le plaisir que fait goûter la lecture du fond, surtout chez un poète aimé ? Un vase d'argile n'enlève rien sans doute à la saveur d'une liqueur généreuse ; mais, bue dans une coupe ciselée, il semble que son arome en soit encore plus parfumé. Or, on sait avec quel goût d'artiste M. Lemerre cisèle et sculpte les coupes dans lesquelles il offre au public le vin, inégalement généreux ou capiteux, de ses poètes. Ainsi paré, un poète médiocre paraît charmant, un poète charmant en paraît encore plus exquis. Ainsi en est-il de Brizeux. Jamais ses humbles héroïnes, *Marie, Nola, Louise, Ivona, Annaïc,* ne s'étaient vues accoutrées de si riches atours, et leur grâce rustique n'y perd rien, au contraire. C'est plaisir de feuilleter ces quatre mignons volumes, au papier satiné et teinté, avec leurs titres en lettres rouges, leurs menus et coquets caractères elzéviriens.

Et puisque nous en sommes à parler de la maison Lemerre, profitons de l'occasion qui nous est offerte de dire quelques mots de certaines autres de ses récentes publications.

Citons en premier lieu Molière et La Fontaine, réédités en format

in-8°, et de façon à reproduire scrupuleusement le texte, l'orthographe, les caractères typographiques, les en-tête et les culs-de-lampe, jusqu'au papier, des éditions originales du XVII^e^ siècle, et avec une perfection de pastiche à tromper l'œil d'un expert. Soixante-douze figures gravées à l'eau-forte d'après autant de compositions d'Oudry, illustrent les fables de La Fontaine. La Fontaine et Oudry, ces deux maîtres, se traduisant l'un l'autre, faisant à qui mieux mieux parler ces bêtes qu'ils connaissaient si bien ! Les amateurs se disputeront ces éditions grand format, comme ils se sont disputé les premières en format elzévirien, à ce point que celle de La Fontaine, par exemple, est introuvable et a décuplé de valeur. Nous regrettons toutefois que cette réédition ne se soit pas bornée aux fables, le vrai titre de La Fontaine à l'immortalité, et se soit étendue à ces contes licencieux que leur auteur lui-même, sur la fin de sa vie, désavoua et condamna.

Nous en dirons autant des œuvres, également en cours de publication, d'Alfred de Musset, œuvres dont la plupart, les premières surtout, respirent cette double ivresse des sens et de l'alcool qui devait tuer prématurément leur malheureux auteur, tout en exerçant, sur la jeunesse principalement, une influence contagieuse et corruptrice.

Il est vrai que l'inspiration de Musset s'épura et s'éleva avec l'âge. Il y a loin du poète libertin des *Contes d'Espagne et d'Italie* au chantre des *Nuits*, des *Stances à la Malibran* et surtout de l'*Espoir en Dieu*. Que n'eût-on pas été en droit d'attendre encore de ce délicat et charmant génie, si un brutal sensualisme et un scepticisme blasé ne l'eussent gâté, dévoyé, et finalement éteint ! Notre littérature contemporaine compte à bon droit parmi ses chefs-d'œuvre plusieurs de ces compositions en prose ou en vers, étincelantes d'esprit ou toutes vibrantes de cet accent ému et pénétrant d'une chair qui saigne, d'un cœur qui crie et pleure. Et, à part l'attrait malsain du licencieux, c'est là ce qui explique la persistante popularité d'Alfred de Musset, quand des renommées plus éclatantes s'éclipsent et ne trouvent plus que de rares lecteurs. C'est par cette sincérité d'émotion,

par cet accent vraiment humain, qu'il l'emporte sur de plus illustres, sur Victor Hugo lui-même, qui étale à si grand fracas une sensibilité le plus souvent absente.

M. Lemerre vient également de publier l'œuvre lyrique du célèbre poète, en huit charmants volumes de la même collection elzévirienne. [1] De tome en tome, nous voyons se succéder les *Odes et Ballades*, ces premiers bégaiements de l'*enfant sublime*, destiné à devenir un vieillard qui mériterait une tout autre épithète ; — les étincelantes fantaisies des *Orientales*, où miroitent rimes et rhythmes, comme autant de paillettes d'or et parfois de clinquant ; — les *Feuilles d'automne*, toutes souriantes de la grâce naïve des enfants, que sut si bien chanter le poète (que ne chanta-t-il toujours d'aussi innocents héros !); — les *Rayons et les Ombres*, qui, dans leur antithèse, caractérisent si bien le poète et sa manière ; — les *Chants du Crépuscule*, qui débutent par un hymne à la tombe de Napoléon II, comme les *Odes* s'ouvraient par un chant au berceau de Henri V ; — la *Légende des siècles*, ébauche d'épopées, où le sublime coudoie plus d'une fois son contraire ; — les *Contemplations* où de plus en plus les *Ombres* s'épaississent et éclipsent les *Rayons;* — les *Châtiments* enfin, la seule œuvre du poète, peut-être, qui soit née d'un sentiment véritablement sincère et profond, et ce sentiment fut la haine, muse formidable pour un talent de cette puissance, et qui parfois l'inspira si terriblement, par exemple dans ce superbe morceau de l'*Expiation*, un chef-d'œuvre, si, débutant comme une épopée, il ne se terminait en brutale satire, si la fin n'était encore déparée par ces traits de mauvais goût dont le poète ne sut jamais se garder.

Nous n'avons pas à apprécier de nouveau (on essaya de le faire ici même autrefois, dans une étude sur la *Légende des siècles*) ce génie puissant et inégal, capable de s'élever si haut et de tomber si

[1] A ces huit volumes vient de s'en ajouter un neuvième, le premier de la série dramatique. Il ne comprend que le drame de *Cromwell*, et cette longue préface également fameuse, qui inaugurèrent, à la fois en théorie et en pratique, l'ère du romantisme, de ce 89 littéraire, destiné comme l'autre à voir ses éclatantes espérances aboutir à de si lamentables déceptions, à l'anarchie et à la banqueroute.

bas, génie unique dans notre littérature française dont il restera le scandale, en même temps que l'une des gloires ; cette imagination déréglée et tyrannique, tenant lieu de presque tout le reste, cœur, esprit, sens moral et sens commun ; cet amour du colossal et du grandiose, plutôt que du grand ; ce goût dépravé pour les monstres, physiques et moraux, depuis Quasimodo, Triboulet, Claude Gueux, Han d'Islande, jusqu'aux sinistres et grotesques bandits de la Commune ; ce parti pris d'apothéose du bas et du trivial, et de dénigrement du grand et du noble, ce perpétuel cliquetis d'antithèses, si fatigant à la longue et poussé jusqu'à la manie ; cet art incomparable, qui n'ignore aucun des secrets du métier des vers, mais art surtout matériel et tournant au procédé ; ces superbes attitudes de Prudhomme — hiérophante pontifiant et vaticinant, déclamant dans un style apocalyptique de pompeuses billevesées ; ces phrases solennelles, jouant à l'oracle et visant au sublime, toutes gonflées de pathos et d'amphigouri, se donnant des airs de brûlantes improvisations jaillissant spontanément du cœur, et n'étant au fond que de froides amplifications de rhéteur ; enfin, cet habit d'arlequin poétique, si éclatant par places, mais qui, maculé, percé de trous, usé jusqu'à la corde, ne laisse plus guère voir que les fils, j'allais dire les *ficelles*, de sa trame.....

Encore moins avons-nous à apprécier l'homme, sur le compte duquel tout a été dit, dont les *avatars* politiques et moraux surpassent en nombre les incarnations du Vichnou indien, et qui, de chute en chute, est tombé jusqu'à se faire à son tour — lui, un Titan d'orgueil ! — le Triboulet du peuple ou plutôt de la populace, cette majesté nouvelle, qui voit se prosterner devant elle plus de serviles courtisans que n'en eut jamais empereur ou roi...

Malgré tout, si l'homme s'acharne à se rabaisser et à se rapetisser, le poète reste grand, du moins dans une partie de son œuvre.

Dans cette œuvre disparate, énorme et difforme, la postérité, qui n'aime pas les gros bagages, triera de quoi faire un volume, deux peut-être ; mais ce volume vivra autant que la langue française.

Victor Hugo et Boileau, quels antipodes ! La fantaisie la plus effrénée et la raison la plus droite, la plus ferme, sévère jusqu'à friser parfois l'étroitesse, — quelle antithèse ! Cette antithèse, devant laquelle eût reculé M. Victor Hugo lui-même, M. Lemerre l'a risquée, en publiant côte à côte les œuvres de ces deux extrêmes de notre poésie française. Ombre de Boileau, tu as dû en frémir d'horreur ! Vous imaginez-vous la stupéfaction et la belle colère de maître Nicolas si, sortant de sa tombe, il voyait s'étaler le dévergondage littéraire de nos Cotins et de nos Pradons contemporains, à commencer par M. Hugo, ce Chapelain de génie ! S'armant de sa férule, de quelle ardeur le terrible régent du Parnasse cinglerait à droite et à gauche ses coups qui n'auraient que l'embarras dans le choix des victimes, et dont bien peu porteraient à faux ! Hélas ! en poésie, comme en tant d'autres choses, combien nous aurions besoin de Boileaux littéraires et autres pour nous rappeler à la saine raison, au bon sens, pour nous corriger de ces fantaisies désordonnées qui nous tuent !

Les jeunes et même les vieux *Parnassiens* de l'école de *l'art pour l'art* feront bien de lire et de relire ces deux petits volumes (ils sont si jolis et si séduisants à l'œil que la pénitence ne sera pas bien dure), dans lesquels le sévère Boileau leur apprendra que la *folle du logis* n'es pas tout en ce monde, et qu'un peu de sens commun, voire de morale, ne nuit pas, même en poésie [1].

Entre Victor Hugo et Shakespeare, dont M. Lemerre publie également les œuvres traduites, la distance est moins grande, la disparate est moins sensible. Par quelques côtés, notamment par ce commun dédain de la règle des trois unités dramatiques, les deux célèbres poètes présentent entre eux une certaine ressemblance,

[1] Cette édition des œuvres de Boileau est scrupuleusement conforme à celle de 1701, dite favorite, la dernière publiée du vivant de l'auteur. Elle est enrichie d'une notice biographique, de notes et de variantes, dues à M. Alph. Pauly, l'annotateur de l'édition elzévirienne de La Fontaine. Elle est en outre accompagnée d'un petit album de six eaux-fortes, d'après les compositions de Cochin, le célèbre graveur et dessinateur du XVIII[e] siècle, et destinées à illustrer la burlesque épopée du *Lutrin*, ce chef-d'œuvre de spirituel badinage.

plus apparente que réelle, il est vrai. Combien le grand dramaturge anglais est plus profond, plus original, plus naturel, plus sincère, plus *humain*, et plus moral ! Le régicide Macbeth, par exemple, est pour Shakespeare un criminel : M. Hugo, dans sa partialité pour les monstres, en eût fait un héros. Pastiche déclamatoire de ceux de Shakespeare, ses drames, ou mieux ses poèmes lyriques, s'exhalent moins en action qu'en tirades sonores et souvent creuses. D'ailleurs, ce gros livre, prétentieux, alambiqué et obscur, que M. Hugo a écrit sur Shakespeare et que personne n'a pu lire, donnerait à penser qu'il ne comprend pas bien le génie de son glorieux émule.

Fidèle à ce parti pris de sincérité qui préside à toutes ses rééditions, M. Lemerre a choisi, parmi les diverses traductions des œuvres de Shakespeare, la plus littérale, celle qui serre de plus près et rend le plus exactement le texte de l'Eschyle anglais, ce terrible texte tout hérissé d'obscurités et de disparates, où se heurtent tous les tons, tour à tour grossier et délicat, rude et suave, sérieux et comique, lugubrement tragique et follement burlesque, — image de la vie humaine dans ses extrêmes. Cette traduction est celle que publia, quelques années avant sa mort prématurée, le fils même du rival français de Shakespeare, M. François-Victor Hugo. Le nouveau traducteur n'a reculé devant aucune de ces audaces, si scabreuses parfois, qui avaient effrayé ses prédécesseurs, Letourneur, Laroche, Guizot et autres. Quatre volumes ont déjà paru ; cinq ou six autres suivront.

S'il est un écrivain dont la place fût marquée d'avance dans la charmante collection Lemerre, c'est assurément Xavier de Maistre, ce spirituel frère du grand Joseph. Tout le monde connaît et a lu ces petits chefs-d'œuvre d'esprit et de sentiment qui s'appellent *Voyage autour de ma chambre*, *le Lépreux de la cité d'Aoste* (une histoire vraie), *la Jeune Sibérienne*, etc. A un premier volume tout récemment paru viendra s'en ajouter un deuxième qui, composé d'œuvres et de lettres inédites, ne manquera pas de piquer la curiosité du public lettré et délicat.

Le *Livre des Ballades* nous offre le digne pendant de son aîné, le *Livre des Sonnets*. Par le terme de *ballades*, on entend ici non point ce genre hybride, imité des *lieder* allemands de Gœthe, de Schiller et de Burger, qui fleurit vers la Restauration, mais bien la vieille ballade française, *née gauloise*, sœur du rondeau et du sonnet, ces autres gracieuses inventions de nos trouvères ; la ballade classique, ayant ses lois rhythmiques, sa forme fixe, avec ses trois couplets, son refrain et sa strophe finale appelée *envoi*. Ce fut dès le XIVe siècle, cent ans avant le rondeau, deux cents avant le sonnet, que la ballade, destinée plus tard à l'abandon et à l'oubli, brilla de son plus vif éclat, avec nos vieux poètes, Jehan Froissart, Charles d'Orléans, Guy de la Trémouille, Christine de Pisan, Alain Chartier, Villon, Eustache Deschamps, etc. Nous avons ici, entre autres curieux morceaux de ce temps, la célèbre ballade que composa ce dernier sur la mort de Duguesclin,

La flour des preux et la gloire de France,

et dont le refrain :

Plourez, plourez, flour de chevalerie !

nous est un éloquent écho du deuil national que causa la mort du « bon connétable. »

Sur les soixante ballades, qui forment ce recueil et dont plusieurs sont empruntées à des auteurs contemporains, il en est un certain nombre, nous regrettons de le dire, qui, par leur ton trop libre, déparent cette jolie anthologie, véritable bijou typographique.

Le *Parnasse contemporain*, un recueil quasi fameux, qui a donné son nom à toute une jeune école poétique, vient d'ajouter à sa collection un troisième volume, où continuent de donner tout le ban et l'arrière-ban des maîtres et des disciples de l'école. Bien que n'appartenant pas à la petite église parnassienne, quelques maîtres de la poésie contemporaine n'ont pas dédaigné de lui apporter leur contingent, et le recueil, comme vous pensez, est loin d'y perdre. Parmi ces deux cents et quelques pièces, généralement plus riches de rimes que d'idées et fort inégales de valeur littéraire

et surtout morale, je citerai : *La Prise de voile*, une touchante élégie de Coppée ; *A une vieille servante*, par Joseph Autran, strophes empreintes du sentiment le plus délicat; les *Adieux aux Alpes* et la *Patrie*, de Victor de Laprade, d'un lyrisme si élevé ; l'éloquent *Zénith* de Sully-Prudhomme, un vrai poète, auquel manque le rayon du spiritualisme ; l'*Epopée du moine*, de M. Leconte de Lisle, pièce d'un souffle énergique, mais où sourdement perce la haine du catholicisme, haine que l'auteur a le malheur de partager *avec ce qu'il y a de pire dans le mauvais*, suivant le mot d'un juge peu suspect, M. Challemel-Lacour lui-même, et, dans ce seul rapprochement, il y a matière à réflexion pour un aussi sérieux esprit. Cette haine sauvage, poussée jnsqu'à l'assassinat, dont la lie sociale poursuit et honore le catholicisme, n'est-elle pas pour celui-ci le plus éclatant hommage, la plus éloquente des apologies ?

Parmi les pièces contenues dans ce même volume du *Parnasse contemporain*, citons encore les *Noces corinthiennes*, de M. Anatole France, habilement imitées de la manière d'André Chénier.

Et puisque le nom de la jeune et infortunée victime de la Révolution se rencontre sous notre plume, profitons-en pour dire un mot de la nouvelle édition de ses œuvres poétiques, publiée par M. Lemerre, il y a quelque temps déjà. Plus complète et plus fidèle que toutes les précédentes, strictement conforme aux manuscrits originaux, cette édition est enrichie de nombreux fragments inédits. Elle est accompagnée d'une longue et très-intéressante notice biographique et de notes littéraires, dues au propre neveu d'André, à M. Gabriel de Chénier, qui a recueilli, comme des reliques de famille, tous ces essais, toutes ces ébauches accumulés par ce talent, tout jeune encore et déjà si mûr, pierres d'attente du futur édifice poétique rêvé pour plus tard. On sait que ce *plus tard* ne vint pas, et que le couteau de la Terreur allait bientôt, en l'égorgeant, ravir l'inspiration avec la vie au chantre harmonieux, coupable du crime impardonnable d'implorer la pitié pour les victimes et de flétrir les bourreaux.

Qui n'a lu ces *Iambes* noblement indignés, imprimés comme une immortelle flétrissure au front des massacreurs, par le jeune poète, dont l'inspiration s'éleva tout à coup si haut, bien au dessus de ces molles *Idylles* et de ces *Elégies*, imitées de l'*Anthologie* grecque, où sa muse charmante, mais trop païenne, s'était jusque là attardée !

Ce n'est pas la moindre curiosité de l'édition dont nous parlons, que ce *fac-simile* des derniers manuscrits laissés par André avant de monter à l'échafaud, de ces deux étroites bandes de papier sur lesquelles sa main mourante, mais toujours si ferme, a tracé ces derniers Iambes, suprême testament du poète et du citoyen. Pour mieux échapper à l'œil inquisiteur des bourreaux, l'écriture s'est faite si fine, si microscopique, qu'elle demande pour être déchiffrée le secours de la loupe, et qu'elle témoigne, chez le prisonnier, d'une singulière acuité de la vue [1].

Ce n'est pas sans émotion que nous avons tenu dans nos mains les manuscrits originaux eux-mêmes, ces nobles et touchantes reliques, conservées par la famille d'André, avec un soin si pieux qu'on dirait écrites d'hier ces strophes où alternent des vers régulièrement inégaux, avec ces variantes, ratures et surcharges, qui accusent l'indécision du premier jet et, hélas ! du dernier ! Involontairement notre œil cherchait des traces de sang sur cette demi-page restée blanche, sur cette strophe inachevée que vint brutalement couper, comme le tranchant du fer, l'appel du pourvoyeur de la guillotine !

C'est pendant sa longue détention à la prison de Saint-Lazare, où il était enfermé avec son futur compagnon de mort, Roucher, le poète des *Mois*, qu'André Chénier écrivit ses dernières compositions, et non point, comme le raconte la légende, à la Conciergerie,

[1] Roulées en forme de tuyau de plume, ces petites bandes de papier étaient cachées par André dans un pli de son linge sale, qu'un geôlier, gagné par la famille, apportait secrètement à celle-ci de la prison de Saint-Lazare. C'est à ce précieux messager que nous devons de connaître les dernières inspirations et les plus élevées du jeune poète. Chacun de ses voyages, où il risquait sa tête, était payé d'un écu de six livres et d'un verre d'eau-de-vie.

antichambre de l'échafaud, que, comme des milliers d'autres, l'infortuné ne fit guère que traverser pour aller au trépas.

Une autre légende erronée, reproduite par Alfred de Vigny dans son *Stello,* veut qu'André Chénier et Roucher aient été guillotinés sur la place de la Révolution (actuellement de la Concorde). C'est à la barrière de Vincennes que les deux poètes furent immolés, en compagnie des marquis de Montalembert, de Roquelaure et de Créqui-Montmorency, du fameux aventurier baron de Trenk, et de trente-neuf autres victimes, dont neuf *ex-prêtres* [1]. C'était le 7 thermidor, deux jours avant la révolution qui les eût sauvés !

Devant le cri de la pitié populaire, qu'avait fini par soulever le spectacle quotidien du passage de la funèbre charrette, et aussi à cause de l'encombrement des deux cimetières de la Madeleine et du faubourg du Roule, gorgés de cadavres, — on avait dû transférer la guillotine à une autre extrémité de Paris, sur la place dite, dans l'argot révolutionnaire, du *Trône renversé.* Sur ce nouveau théâtre, l'instrument de mort fonctionna avec un tel acharnement, qu'on dut creuser une fosse d'une *toise cube,* où pût s'écouler le sang des suppliciés [2] ! Vaine précaution : amassé dans cet affreux cloaque et fermentant sous un soleil caniculaire, ce sang vengeur, mêlant ses miasmes à ceux du charnier voisin, menaça bientôt de la peste la grande ville homicide ! Le nouveau fléau allait travailler, concurremment avec la guillotine, à dépeupler Paris, lorsque le 9 ther-

[1] Dans la liste des condamnés du lendemain, 8 thermidor, je remarque le nom d'un M. *Pierre-François de Mahé, né à Craissy* (?), *Loire-Inférieure.* — V. *Le Tribunal révolutionnaire de Paris,* par Campardon, I, 537.

[2] Cette fosse se trouvant bientôt pleine et de sang et de l'eau qui avait servi à laver l'échafaud, les commissaires de police du quartier proposèrent d'en creuser une autre plus profonde et dans un terrain plus perméable, qui bût le sang au fur et à mesure des exécutions... De son côté, l'architecte de la Commune, le citoyen Poyet, émit l'avis qu'il serait urgent, comme mesure d'hygiène, de recueillir le sang des victimes tombant de l'échafaud, dans un *coffre doublé de plomb,* lequel, transporté sur une *brouette à deux roues,* irait, après chaque exécution, déverser son affreux contenu dans la fosse commune du cimetière de Picpus. Mais cette fosse elle-même, bondée de cadavres, ne tarda pas à menacer de ses exhalaisons pestilentielles ces perplexes assassins !

V. *Bibliothèque municipale,* de M. Louis Lazare, et *Paris en* 1794, par M. Dauban, p. 415 et suiv.

midor vint, sinon suspendre tout à fait, du moins modérer le cours de ces effroyables boucheries[1]. Si effroyables, en effet, qu'il faut aller chercher l'analogue de cette fureur de meurtres jusque dans le recoin le plus barbare de l'Afrique sauvage, au Dahomey et dans ses horribles *Coutumes*, pendant lesquelles sont égorgées des centaines, des milliers de victimes humaines, dont le sang, également recueilli dans une fosse et pétri avec de la terre et de l'eau-de-vie, sert à édifier ce monument de diabolique férocité, si bien nommé *Case du sang* [2].

Dans l'espace de quarante-quatre jours (du 14 juin au 27 juillet 1794), la guillotine n'envoya pas, de la place du Trône, moins de *treize cent-sept* cadavres [3] à ce cimetière de Picpus, où, il y a six ans, nous accompagnions la dépouille du grand orateur catholique Montalembert, dont la cendre allait rejoindre celle de son aïeul, compagnon de martyre d'André Chénier [4].

Dans sa notice préliminaire, M. Gabriel de Chénier s'attache à laver son autre oncle, Marie-Joseph, de l'accusation, souvent portée contre lui, de n'avoir rien fait pour sauver son frère, d'avoir été indirectement le Caïn de cet Abel.

[1] « Le 9 thermidor, a dit Joseph de Maistre, quelques scélérats se débarrassèrent de quelques scélérats. » Ces assassins se tuaient les uns les autres par peur, pour ne pas être tués.

[2] Il n'entre pas une goutte d'eau dans la composition du mortier dont sont faits les murs de cette case funèbre, élevée en l'honneur des anciens rois du pays, et appelée *Missanga*.

[3] Ainsi que la remarque en a été faite bien des fois, ce ne sont pas, et à beaucoup près, les *aristocrates* qui ont fourni à l'échafaud de la Terreur le plus nombreux contingent, mais bien les roturiers, et même ce que, dans le jargon d'aujourd'hui, on appelle les *prolétaires*. Sur cette lugubre liste des 1307 suppliciés de la place du Trône, je vois figurer, pêle-mêle avec les *ex-nobles* et les *ex-prêtres*, des gens de métiers et des plus humbles, maçons, menuisiers, charrons, mariniers, brocanteurs, colporteurs, tonneliers, cordonniers, journaliers, laboureurs, scieurs-de-long, etc.; des couturières, lingères, domestiques, jusqu'à deux pauvres *montreur* et *montreuse de marionnettes!* Le tout assassiné au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité...

[4] Les parents, jusqu'à la quatrième génération, des victimes enterrées à Picpus, ont droit d'y être également inhumés, mais dans un cimetière spécial, attenant à l'enclos des martyrs de la Terreur. Avec son enceinte de murailles nues et noircies par les intempéries, avec ses hautes herbes poussant drues sur cette terre engraissée de cadavres, cet enclos solitaire a un aspect saisissant et sinistre.

Nous comprenons et respectons la susceptibilité bien naturelle de M. de Chénier, sur un point qui touche de si près à l'honneur de sa famille ; le très-estimable apologiste ne pourra faire, du moins, que son client n'ait été le poète officiel des fêtes de la Terreur, dont le décorateur attitré, le metteur en scène, était le peintre David, ce farouche terroriste qui, comme tant d'autres, devait plus tard échanger sa carmagnole pour la livrée impériale. Suivant M. de Chénier, ce serait le père même d'André qui, par ses imprudentes démarches, aurait été la cause, bien involontaire, de la perte de son fils, en appelant sur lui l'attention de ces hommes de sang, dont un regard équivalait à un arrêt de mort. — « Dans trois jours, votre fils sortira de prison », avait répondu le perfide Barère, « l'Anacréon de la guillotine », aux ardentes et imprudentes supplications du père d'André. Trois jours après, son fils sortait de la prison, en effet, mais pour aller à la mort !

Autre fatalité : il paraîtrait qu'André aurait été sacrifié au lieu et place d'un autre de ses frères, Sauveur, également incarcéré, et en expiation des prétendus griefs reprochés à ce dernier : nouvel exemple de ces monstrueuses confusions de personnes, si communes alors, et qui achèveraient, s'il en était besoin, de démontrer le barbare mépris de la vie humaine qui caractérisa à un si haut degré le régime de la Terreur. Au moloch révolutionnaire qu'importait telle ou telle victime ? Toutes ne lui étaient-elles pas vouées d'avance, et était-ce bien la peine de choisir entre elles ? Tout accusé ne devait-il pas être tôt ou tard sa proie ? Or, on le sait, sous ce règne du crime triomphant, était accusé ou exposé à l'être, quiconque était bon, honnête, noble de naissance ou de cœur, tout ce qui, par ses qualités morales, sa position sociale, sa vertu, son talent, son génie, dépassait le niveau d'une brutale et dégradante égalité.

Le rénovateur de la poésie française, de même que le créateur de la chimie, Lavoisier, et tant d'autres illustrations scientifiques et littéraires, devait être immolé à la farouche idole, par ce régime sauvage, que d'impudents et fanatiques sectaires osent nous peindre comme ayant régénéré les lettres, les arts et les sciences !

Les sinistres sophistes, qui s'évertuent à glorifier cette monstrueuse époque et ses monstrueux héros, voudraient-ils nous donner à entendre qu'à l'occasion ils sauraient les faire revivre ?...

Pour en revenir aux publications de la librairie Lemerre, et pour clore enfin cette trop longue étude, ajoutons que la série des livres classiques et élémentaires, édités par la même maison, s'est récemment augmentée de plusieurs ouvrages, notamment d'une *Anthologie des prosateurs français,* faisant pendant et suite à l'*Anthologie des poètes français*, précédemment publiée ; d'une *Histoire romaine* et d'une *Histoire grecque,* rédigées d'après les données les plus nouvelles de la critique historique. La première est due à M. Talbot, ancien professeur, et des plus estimés, au lycée de Nantes. L'autre a pour auteur M. Petit de Julleville, que sa qualité d'ex-membre de l'Ecole française d'Athènes rendait tout spécialement apte à traiter le sujet.

Mentionnons enfin, en terminant, ces curieux *Cahiers de Sainte-Beuve,* dans lesquels le critique faux bonhomme se vengeait en secret de ses admirations de commande, par des attaques parfois d'une redoutable justesse, souvent aussi venimeuses, à l'adresse des personnages politiques et littéraires de son temps ; et cette charmante petite comédie de Coppée, le *Luthier de Crémone,* qui vient d'obtenir, au Théâtre-Français, un succès si franc et, chose de plus en plus rare, ne devant rien au scandale.

L. D.

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

Rose ne répondit rien. — Il lui avait semblé entendre marcher derrière la haie qui bordait le chemin, et, la charrette roulant alors sur un gazon épais qui assourdissait le bruit des roues, elle crut distinguer les pas furtifs de plusieurs personnes qui suivaient, avec précaution, le sentier tracé dans le champ voisin. — Le cœur lui battit de peur. — Elle pensa aux *cheminats* employés aux terrassements de la route nouvelle. Elle se souvint de leur avoir entendu attribuer sinon précisément des actes de violence, du moins des menaces, des propos grossiers, d'insolentes exigences, lorsque, par hasard, ils rencontraient des femmes seules dans quelque maison isolée. De plus, l'équipage du père Brévin approchait alors d'un endroit mal famé dans les environs, d'un certain carrefour que des idées superstitieuses aussi bien que des craintes d'une nature plus réelle rendaient suspect. A une petite distance dans les terres se trouvait une maison connue sous le nom de cabaret de la *Trique*. Elle était habitée par une femme nommée Jeanne Cadou, mais que les paysans, avec leur manie de sobriquets, qu'ils appellent des *Seigneuries* et qui sont parfois l'expression fort énergique du défaut dominant, ne désignaient guère que sous le nom de la *Gourde*. Elle avait été mariée trois fois; et lorsqu'elle s'était trouvée veuve définitivement, n'ayant plus que son travail pour subvenir à ses besoins

* Voir la livraison de mai 1876, pp. 388-400.

et satisfaire ses appétits insatiables, elle s'était mise à faire un peu tous les métiers. Elle travaillait à la terre, car elle était vigoureuse et active ; elle vendait des remèdes pour les malades, ensevelissait les morts, maraudait et volait lorsqu'elle le pouvait, et depuis quelque temps débitait du vin *en guinche*, c'est-à-dire sans patente, à tous les mauvais sujets du pays qui se réunissaient chez elle de jour et de nuit.

Cependant Rose, craignant de s'être trompée, n'osait avertir son père de ce qu'elle avait cru entendre. Enfermée sous les cerceaux, couverts de toile épaisse, entourée de paniers d'osier qui s'entre-choquaient et craquaient dans les cahots, son imagination troublée avait pu prendre quelqu'un de ces bruits familiers pour d'autres plus effrayants. La voiture continuait à rouler mollement sur l'herbe, et Rose n'entendait plus rien que les battements précipités de son cœur ; mais, toujours inquiète, elle profita de l'absence momentanée de trous et de cahots, se glissa en arrière jusqu'au bout de la carriole, défit à tâtons les cordelettes qui attachaient la toile, l'ouvrit et passa sa tête en dehors.

D'abord elle ne vit rien, sinon à droite et à gauche la silhouette sombre des haies touffues se dessinant sur le ciel moins noir qu'elles, et l'eau brillant faiblement dans les ornières du chemin; bientôt un bruit dans les broussailles attira son attention et elle crut voir un homme sortir du milieu de la haie et sauter dans le chemin. — Un autre le suivit, puis un autre encore ; mais celui-ci resta immobile après avoir traversé le fossé, tandis que les deux autres coururent du côté de la charrette. Rose se retourna en poussant un cri pour avertir son père. Dans le même moment le cheval descendit au fond d'un trou rempli d'eau, entraînant avec lui la carriole, et, avant qu'il eût pu l'en sortir, un homme le saisit à la bride pendant qu'un autre, prenant le père Brévin au collet, s'efforçait de le jeter à bas de son siége.

Un violent mouvement ébranla alors la carriole. — Rose entendit des menaces et des injures échangées entre les assaillants et son père, qui se défendait de son mieux à l'aide du fouet qu'il tenait à

la main. Tout à coup un coup sourd, suivi d'un cri inarticulé qui s'éteignit dans un long gémissement, porta à son comble la terreur de la pauvre fille; elle se laissa glisser par terre, et, dans la vague espérance de porter secours à son père, elle avait réussi, quoique avec peine, à tourner autour de la charrette, engagée dans une mollière sans fond, où le cheval entrait de plus en plus, et à s'approcher assez des assaillants pour distinguer sinon leurs traits, du moins leur taille et leurs vêtements, lorsqu'elle entendit une voix rauque, à demi étouffée, prononcer ces mots :

— Il ne bouge plus ; il est mort!

Une autre voix répondit :

— Que fait donc la fille, là-dedans? Dort-elle ou est-elle morte aussi? Je vas voir.

Une nouvelle et horrible frayeur étouffa dans la gorge de la pauvre enfant le cri qui lui montait du cœur, et cédant aux craintes personnelles qui vinrent l'assaillir, elle s'enfuit avec toute la rapidité que lui permirent l'obscurité, le chemin raboteux et glissant, et l'effroi qui paralysait ses membres.

Au moment où Rose était descendue, l'homme resté en sentinelle le long de la haie avait poussé une exclamation de surprise, et s'était reculé de quelques pas de façon à disparaître dans l'ombre des arbres. — La jeune fille ne l'aperçut donc que lorsque, cherchant à franchir à son tour le fossé, elle se dirigea vers ce même endroit où la haie, moins touffue, permettait de passer, et elle se trouva tout à coup si près de lui qu'elle le frôla en courant; un cri étouffé échappa à tous les deux ; mais l'homme ne chercha point à l'arrêter, et elle put s'élancer dans le champ voisin.

Malheureusement, les compagnons de cet individu ne semblèrent pas approuver sa conduite ; Rose n'avait parcouru qu'une courte distance, quand elle entendit le bruit d'une dispute, puis on se mit à courir après elle.

Sans trop calculer ce qu'elle faisait, la jeune fille se dirigeait, pour ainsi dire instinctivement, vers le cabaret de la *Trique*. Quelque mal famés que fussent cet endroit et celle qui l'habitait, c'était

cependant une protection pour elle que l'abri d'une maison et la présence d'une femme. Mais le cabaret était assez éloigné du chemin pour que les forces de Rose s'épuisassent avant de l'atteindre; elle entendait les pas qui la suivaient se rapprocher de plus en plus; elle se sentait perdue si malheureusement son pied venait à glisser sur les sillons qu'elle traversait en bondissant comme une biche effrayée; son cœur battait à l'étouffer, et les blasphèmes, les menaces brutales, qu'elle entendait proférer derrière elle, lui troublaient l'esprit de telle sorte, qu'elle se rendait à peine compte de la direction qu'elle prenait. Peut-être n'aurait-elle pu soutenir jusqu'au bout cette course désespérée, si l'homme qui la poursuivait n'eût perdu l'équilibre en s'embarrassant les jambes dans les longues herbes dont la végétation printanière avait couvert les vieux sillons. Sa chute donna de l'avance à la jeune fille; elle put franchir une haie, et descendre dans le fossé de l'étroit petit chemin sur lequel le cabaret était bâti; elle atteignit la maison, poussa la porte qui se trouvait entre-bâillée, quoiqu'il n'y eût pas de lumière à l'intérieur, et vint tomber sans connaissance sur le sol raboteux de l'auberge.

— Qui est là ? Qu'est-ce que ça veut dire? demanda une voix de femme d'un ton de surprise inquiète.

— Nous allons voir, répondit une voix d'homme qui semblait partir d'un autre point.

Un souffle répété sur les cendres du foyer y fit briller un charbon; l'instant d'après une allumette s'enflamma et la chandelle de résine placée sous le manteau de la cheminée s'alluma en pétillant.

L'intérieur du cabaret offrait l'aspect le plus misérable. Le sol, à peine aplani, était humide et glissant; un mauvais lit entouré de courtines de paille était placé dans un coin; à côté, entre lui et le foyer, un coffre vermoulu servait à la fois de siége, d'armoire et de degré pour s'élever à la hauteur du lit; une table, avec deux bancs de chêne brunis par le temps, et une escabelle placée sur le foyer, où, dans ce moment, un homme jeune encore mais de mauvaise mine et aux habits déguenillés, était assis, complétaient l'ameuble-

ment. Surprise par la brusque entrée de Rose, la maîtresse de la maison, Jeanne Cadou, se tenait encore droite et immobile auprès de la porte, n'osant remuer avant de savoir à quel hôte inattendu sa maison avait donné refuge. En apercevant le corps inanimé de la jeune fille, elle laissa échapper une exclamation d'effroi.

— Qui diable ça peut-il être? reprit l'homme en s'emparant du bois fendu qui servait de chandelier et en approchant la lumière de Rose, que la *Gourde* soulevait.

— C'est Rose Brévin! s'écria cette dernière avec un juron énergique. Qu'est-ce qui s'est donc passé là-bas? Les autres ne s'attendaient bien sûr pas à la trouver avec son père. Allez donc voir ce qu'ils font, Soulaine?

— Non, ma foi! répondit l'homme en branlant la tête. Ce n'est pas quand une affaire comme celle-là a l'air de mal tourner qu'il faut s'en rapprocher, et pour moi j'aurais presque envie de filer au large.

— Vous avez peut-être raison, dit la *Gourde*. Mais qu'a-t-elle donc cette fille? est-elle malade? est-elle morte?

Soulaine continuait à examiner Rose à l'aide de sa chandelle de résine. Il paraissait ne savoir trop que répondre, lorsque l'homme qui avait poursuivi la jeune fille entra dans le cabaret.

C'était un des *cheminats* de la *Boule d'Or*. Court, trapu, vêtu d'une blouse bleue passée et déchirée, d'un pantalon de laine troué, il portait, enfoncé jusque sur ses yeux, un mauvais chapeau qui n'empêchait cependant pas de voir sur son visage la trace de plusieurs meurtrissures. Ses habits étaient souillés de terre humide et couverts de brins d'herbe et de mousse. En apercevant Rose, il murmura une énergique malédiction.

— Qu'est-il donc arrivé? demanda la *Gourde* avec empressement. Où sont les autres? Est-ce que vous vous êtes battus là-bas, que vous avez le visage tout écorché? Si le père s'est échappé comme la fille, nous allons avoir les gendarmes ici avant longtemps.

— Il ne s'est pas échappé, répondit le *cheminat* d'un air sinistre. Et celle-là non plus ne serait pas arrivée jusqu'ici sans les satanés

sillons sur lesquels je suis tombé. Pourquoi avez-vous de la lumière? c'est ce qui l'a attirée de ce côté.

— Nous venons seulement d'allumer la chandelle, dit la *Gourde*, il fallait bien voir qui entrait ainsi dans la maison, en courant comme pour se sauver d'un chien fou. C'est pourtant malheureux que la fille se soit trouvée dans la charrette sans que vous l'ayez su.

L'homme plia les épaules sans répondre. On entendait des pas au dehors, et, à l'exception de la pauvre Rose, qui ne donnait encore aucun signe de vie, tous les personnages réunis dans la chaumière, même celui qu'on avait appelé Soulaine, et qui avait été reprendre sa place sur l'escabelle au coin du foyer, prêtaient l'oreille avec inquiétude.

Le *cheminat* s'avança avec précaution sur le seuil de la porte, mais un instant après il rentra, suivi de deux hommes, dont l'un, vêtu comme lui, était plus grand, avait les mouvements plus vifs, l'air plus audacieux, et paraissait plus jeune; l'autre semblait âgé d'une soixantaine d'années. Son costume était moins misérable que celui de ses compagnons. Au lieu de cotonnade et de vieux vêtements, évidemment achetés à la friperie, il portait le haut bonnet de laine bleue, la veste courte en grosse futaine, et le pantalon de charpie grise des paysans de ce canton. Sa démarche offrait une particularité, un certain balancement que donne aux pêcheurs du lac l'habitude de porter, pour marcher dans l'eau, de larges bottes imperméables et fort lourdes. Sa physionomie exprimait à la fois la terreur et la colère. Il était fort pâle, et ses lèvres épaisses, ses larges mains calleuses étaient agitées par un mouvement convulsif. En apercevant Rose, les deux nouveaux arrivants laissèrent, comme le premier, échapper une exclamation énergique, mais qui ne semblait pas inspirée par le même sentiment.

— Voilà encore ce que tu nous attires, gueux que tu es, dit le paysan d'une voix rauque et comme étranglée, en se retournant vers son compagnon. Tu savais que la fille était dans la charrette et tu ne me l'as pas dit. Tu m'avais promis de ne pas faire de mal au *poulailler* et tu lui as donné un mauvais coup. Mais je m'en lave les

mains. J'en suis innocent comme l'enfant qui vient de naître, et je pense que celle qui est là peut en rendre témoignage.

— Oui ! dis ça et fais-le croire à qui tu pourras, reprit l'autre en ricanant. Le jour où il faudrait parler, nous en aurions long à dire sur toi, mon camarade. Je te réponds que si on m'envoie jamais faire une dernière promenade sur la place Viarme [1], nous marcherons bras dessus bras dessous ; et quoique tu aies eu soin de te tenir à l'abri des coups, celle qui est là sera la première à dire que tu étais bien de notre compagnie, puisqu'elle t'a vu sur la route. — Mais, du reste, faut pas t'inquiéter à cause d'elle ; elle a l'air d'être à moitié morte ; il ne serait pas difficile de lui faire sauter le pas tout à fait.

En finissant de parler, l'homme fit un mouvement du côté de Rose ; mais la *Gourde*, qui soutenait toujours la jeune fille, le repoussa d'un violent coup de coude.

— Laissez-la donc, dit-elle, vous ne la toucherez pas ici. Vous n'en avez que trop fait, à ce qu'il paraît, de cette besogne-là pour ce soir !

Quelque dépravée que fût Jeanne Cadou, sa nature vigoureuse avait conservé, au milieu des passions ardentes, des besoins insatiables et de l'insouciance cynique qui l'entraînaient au vice, un reste de bons instincts qui se faisaient jour parfois inopinément. Hardie, effrontée, insultant sans vergogne ceux qui la surprenaient en flagrant délit de vol ou de maraudage, elle assurait quelquefois, dans la phase d'attendrissement qu'amenaient ses copieuses libations, qu'elle n'avait jamais maltraité personne et qu'elle était incapable de faire pleurer un enfant. — En effet, son visage flétri et ridé par les excès ne portait pas l'empreinte d'une lâche cruauté. Ses traits réguliers, ses yeux brillants, gardaient encore des traces de la beauté qui l'avait distinguée autrefois. Sa bouche seule, grande, large et presque entièrement dégarnie de dents, exprimait la sensualité et l'avidité. Dans ce moment, peu soucieuse des menaces et

[1] Lieu des exécutions à Nantes.

des injures qu'on lui prodiguait, bien résolue, du reste, à rendre gros mots pour gros mots, jurements pour jurements, insultes pour insultes, et sûre de se montrer, dans ce combat de langue, supérieure à ses adversaires, elle se disposait même à repousser la force par la force, s'il était nécessaire, pour la défense de la jeune fille, toujours évanouie dans ses bras.

Mais les *cheminats* reculèrent devant la lutte qu'il leur fallait ainsi affronter inopinément. — Les habitants de cette partie du comté Nantais ne sont ni cruels ni sanguinaires. Leur vie et leurs occupations ne développent point en eux les instincts sauvages cachés au fond de toute nature humaine. Les crimes causés par la violence des passions sont presque inconnus dans ce canton, et si l'on en peut citer un petit nombre, inspirés, comme celui dont il est ici question, par la cupidité, il serait impossible de rencontrer, même parmi ces derniers, un assassinat commis de sang-froid.

Les *cheminats* savaient donc que ceux qui les entouraient non-seulement se refuseraient à favoriser un nouveau crime, mais encore s'y opposeraient de tout leur pouvoir, et l'intérêt de tous était de demeurer pour le moment en bonne intelligence. Peut-être, d'ailleurs, commençaient-ils eux-mêmes à être effrayés de ce qu'ils venaient de faire. La résistance du malheureux *poulailler*, les coups de manche de fouet qu'il leur avait vigoureusement distribués, ses injures et ses menaces les avaient entraînés plus loin qu'ils n'auraient voulu. Mais le mal était fait, et les deux compagnons, qui n'en étaient pas à leur premier démêlé avec la justice, savaient fort bien qu'une fois arrêtés, il serait inutile d'essayer une semblable justification. Leur seule chance de salut était donc d'obtenir à tout prix le silence de leurs complices, et de quitter immédiatement le pays. Dans cet état de choses, Rose était pour eux un obstacle terrible. Son évanouissement prolongé, qui les avait jusqu'alors protégés contre ses regards, retardait seul une lutte et des cris qui pouvaient tout perdre, et l'attitude énergique de Jeanne Cadou leur prouvait qu'ils courraient autant de dangers à se débarrasser violemment de la jeune fille qu'à la laisser vivre. Intimidés et indécis, ils sortirent

du cabaret avec le pêcheur, et, sans cesser de surveiller ce qui se passait à l'intérieur, ils se demandèrent à quelle résolution ils devaient s'arrêter. Le pêcheur ne partageait pas leurs craintes à l'égard de Rose. Il s'était mis dans l'esprit que le témoignage de celle-ci lui serait favorable en prouvant qu'il n'avait point pris une part active à la lutte entre les *cheminats* et le *poulailler* et au crime qui s'en était suivi. En dépit de tout ce que pouvaient lui dire ses complices, il persistait dans cette opinion avec une conviction obstinée. D'autres considérations plaidaient peut-être encore dans son esprit en faveur de la jeune fille, de sorte qu'il opposait à tous les discours entremêlés de jurements, de menaces et d'injures des deux *cheminats*, une sorte de résolution sombre et têtue que rien ne pouvait ébranler.

— Eh bien ! partez, sauvez-vous, puisque vous avez peur, disait-il lentement de sa voix rauque, que ses compagnons lui faisaient en vain signe de modérer... Aussi bien votre affaire à vous est mauvaise. Vous vous êtes mis dans un vilain cas, faute de vouloir me croire. Pour moi, je vous dis que je n'ai pas lieu de craindre. Cette fille-là ne me fera jamais de mal, j'en suis sûr ; donnez-moi ma part du sac et partez.

— Mais, grand imbécile, reprit un des *cheminats*, en parlant avec précaution, il faut que tu sois aussi bête que les goujons de ton lac, pour ne pas comprendre que tu es dans le même cas que nous. Ce n'est pas un coup de plus ou de moins qui fera grand'chose aux yeux de la justice. Quand nous aurons partagé l'argent, ce sera comme si tu avais travaillé à l'ouvrage qui nous l'a fait gagner.

— Non, répondait le pêcheur sans s'émouvoir, cet argent est en quelque sorte à moi, parce que le *poulailler* me l'a volé en me payant mon poisson trop bon marché ; mais ce n'est pas moi qui le lui ai pris. Je ne me suis pas approché de sa charrette ; je ne l'ai pas frappé, personne ne peut prouver ça, et sa fille sera la première à dire le contraire.

— Elle dira qu'elle t'a vu sur la route. On te demandera ce que

tu faisais là pendant qu'on arrêtait un de *tes pays*, et d'où vient l'argent qu'on trouvera sur toi ; tu t'embrouilleras ; il n'est pas facile, vois-tu, de répondre à la justice une fois qu'elle se met à retourner un homme ; tu nous nommeras, on nous prendra, et nous irons nous faire tous couper le cou de compagnie pour l'amour de cette mijaurée dont vous faites tant de bruit, je ne sais pourquoi.

— C'est vrai que tout ça est embarrassant ! dit près d'eux une voix qui fit tressaillir les trois interlocuteurs. — Qu'est-ce que vous donneriez à celui qui vous débarrasserait de la fille tout doucement, et sans lui faire du mal ? Feriez-vous bien part à quatre ?

Les *cheminats* et le pêcheur virent alors que Soulaine, cet homme qu'ils avaient laissé établi au coin du foyer, dans le cabaret, s'était glissé hors de la maison sans être aperçu. Assis sur le seuil, dans son attitude favorite, son bâton entre les jambes, sa pipe à la bouche, son pied nu posé sur son sabot percé, il avait assisté à toute la discussion sans y prendre part, jusqu'au moment où il avait jugé de son intérêt d'intervenir.

Le mendiant, car telle était la position sociale de Soulaine, jouissait dans le pays d'une réputation équivoque, qui ne permettait pas de le traiter avec aussi peu de cérémonie que la plupart de ses confrères.

Jeune encore, vigoureux et bien bâti, on ne se rappelait pas l'avoir vu travailler ou exercer aucune industrie. Il préférait errer de village en village, se plaignant d'infirmités imaginaires, remplissant son bissac du pain de l'aumône, et obtenant en outre, d'une façon ou d'une autre, quelque argent qu'il allait boire au cabaret avec les plus mauvais sujets du pays. Peu de personnes osaient le rebuter. Ses yeux méchants, sa physionomie sournoise, ses demi-mots menaçants effrayaient les femmes. On assurait que nul n'avait été en querelle avec lui sans avoir à s'en repentir dans l'année ; et chacun craignait d'affronter ce danger terrible et indéfini que tout malheur, tout accident fortuit, semblait ensuite venir réaliser. La commune où se trouve situé le cabaret de la *Trique* est peut-être, de tous les environs, celle où la croyance aux sorciers est la plus générale et la

plus enracinée. Du moment que l'on put soupçonner Soulaine de posséder ce pouvoir mystérieux et satanique, il inspira une terreur qu'il sut augmenter et habilement utiliser.

Les *cheminats* n'étaient point à l'abri de semblables idées superstitieuses ; l'esprit du pêcheur en était imbu depuis son enfance, et lorsqu'ils se retournèrent tous trois, et qu'ils aperçurent, aux pâles reflets que la flamme du foyer jetait jusque sur le seuil, la physionomie narquoise du mendiant, son nez tordu et ses yeux brillants, qui se fixaient sur eux avec une expression maligne à travers les mèches pendantes de ses cheveux noirs et emmêlés, ils sentirent un frisson étrange leur courir dans les veines.

Le mendiant devina l'impression qu'il venait de produire ; il se leva avec un ricanement étouffé et s'approcha des trois compagnons, afin de pouvoir s'expliquer clairement avec eux sans que Jeanne Cadou pût l'entendre.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de cette dernière. Tout en soignant la malheureuse fille, dont le sort se débattait dans le moment même entre ces quatre misérables, la *Gourde* avait l'œil sur ce qui se passait. Elle avait fort bien vu Soulaine se glisser hors de la maison, et quoiqu'elle n'entendît pas ce qui se disait, elle devina, en le voyant faire un mouvement pour se rapprocher des *cheminats*, qu'il allait entrer en arrangement avec eux.

— Oh ! oh ! dit-elle à demi-voix, il paraît qu'on va s'entendre là-bas ; je ne ferai pas mal d'y aller voir. Il ne faut pas les laisser oublier que je tiens leurs têtes sur le bout de ma langue.

En se parlant ainsi à elle-même, elle souleva la pauvre Rose, encore inanimée, entre ses bras vigoureux, et la déposa sur le lit ; puis, sans s'en inquiéter davantage, elle sortit du cabaret et s'avança hardiment vers les quatre hommes, dans l'intention bien arrêtée de prendre part à la conversation.

La jeune fille resta donc seule, abandonnée, étendue sur le lit où la *Gourde* l'avait jetée dans un état d'insensibilité à peu près complète. Cependant l'absence des soins officieux de Jeanne Cadou, qui avait fait jusque-là tous ses efforts pour lui faire avaler, comme

panacée universelle, quelques gouttes d'eau-de-vie ; le souffle d'air pur qui, entrant par la porte ouverte, tombait sur son visage, dissipèrent peu à peu son mortel engourdissement. La tension nerveuse amenée par la frayeur cessa, son cœur moins contracté battit plus régulièrement, sa poitrine se souleva avec plus de facilité, et Rose, ouvrant les yeux, promena autour d'elle un regard surpris.

Mais ces améliorations dans son état ne se firent sentir que par degrés.

Jeanne Cadou eut le temps de rentrer dans la maison, de s'approcher du lit pour voir ce que devenait sa malade, et quand Rose tournant péniblement sa tête endolorie chercha à reconnaître les objets qui l'entouraient et à rappeler ses souvenirs, elle aperçut la Gourde, accroupie auprès du feu et occupée à faire bouillir dans un petit pot une sorte de tisane.

Le mouvement de Rose attira son attention :

— Ah ! te voilà revenue à toi, ma Rose, dit-elle en transvasant sa composition dans une tasse qu'elle prit sur la table. Ça se trouve bien, tu vas boire ce petit bouillon-là pour te calmer et te faire dormir un peu.

Elle s'approcha du lit et présenta le breuvage aux lèvres de la pauvre fille. Rose repoussa faiblement sa main en essayant de murmurer quelques paroles.

— Faut pas parler maintenant, reprit Jeanne Cadou en lui soulevant la tête pour la faire boire ; demain nous aurons le temps de causer, et je te dirai tout ce que tu voudras, mais à présent il faut te reposer.

Elle porta de nouveau la tasse à la bouche de la pauvre enfant, qui, tout altérée qu'elle fût, en avala le contenu avec dégoût, puis elle lui replaça la tête sur l'oreiller, arrangea les couvertures et tira les rideaux, afin, dit-elle, que Rose pût dormir tranquille.

En effet, celle-ci eut à peine bu ce qu'on lui présentait, qu'un engourdissement d'une autre nature, mais plus profond encore que le premier, s'empara d'elle. Ses idées se troublèrent, ses yeux se refermèrent et elle demeura pâle et inanimée plutôt qu'endormie.

La *Gourde,* qui la surveillait à travers les fentes de la courtine de paille, fit alors signe à ceux qui se tenaient au dehors, et les quatre hommes rentrèrent. Soulaine alla aussi regarder la jeune fille, puis il se retourna vers ses compagnons :

— Elle en a pour quelque temps à dormir comme ça, dit-il avec son mauvais sourire, elle ne nous inquiétera pas désormais. Pas moins faut travailler un peu vivement, les amis, parce que pendant que nous causons le temps passe.

Toute hésitation semblait avoir cessé chez les *cheminats* et le pêcheur. Ils paraissaient aussi avoir hâte de terminer ce qui leur restait à faire. Un sac d'argent assez bien rempli fut déposé sur la table et partagé sans discussion entre les complices, qui n'échangeaient que les paroles strictement nécessaires ; puis la *Gourde* alluma une lanterne, la remit entre les mains du pêcheur, ouvrit la porte pour laisser sortir les quatre compagnons, et, après avoir échangé avec chacun d'eux un signe d'adieu, rentra chez elle et s'y renferma.

Les autres se dirigèrent en silence vers l'endroit où ils avaient arrêté le malheureux *poulailler*. La charrette était encore enfoncée dans le trou qui avait favorisé l'attaque des *cheminats*. Le cheval avait cédé à la résistance qu'il éprouvait, et, après deux ou trois efforts infructueux, s'était résigné à son sort. La tête baissée, le collier tombé presque sur les oreilles, les jambes de derrière engagées dans la boue molle et gluante, il soufflait tristement sans plus essayer de changer de position. A côté, étendu la face contre terre, était le corps du père Brévin. Sa tête, ouverte par le coup de bâton plombé, avait laissé couler une assez grande quantité de sang, dans lequel trempaient ses cheveux gris, et ses habits étaient souillés par la boue que les piétinements du cheval avaient jaillir sur lui. Les *cheminats* et Soulaine s'approchèrent de lui ; ils semblaient suivre un plan arrêté d'avance. Le pêcheur les éclairait avec la lanterne, sans les aider autrement.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

POÉSIE

LE BUSTE DE MERLIN

Pensif, je suis resté longtemps devant ton buste.
— Le barde d'Armorique était là tout vivant :
Ses longs cheveux flottants, comme d'un jeune arbuste
Les flexibles rameaux que tourmente le vent;

Son cou large et nerveux, son épaule robuste,
Sur laquelle dormit Viviane souvent;
Son front où se lisaient, comme en un livre auguste,
Le passé, l'avenir... — et j'étais là rêvant.

Tu promis à l'Arvor une éternelle gloire ;
Mais Anne dut unir l'hermine aux fleurs de lis,
Et le drapeau des Francs le cacha dans ses plis.

Le Dragon a paru dans les flots de la Loire ;
La Bretagne, à grand pas, marche vers son déclin :
Si tu la vois d'en haut, que dis-tu, vieux Merlin?

YVES ROPARTZ.

CHRONIQUE

M. ALFRED GUESDON

Architecte, dessinateur et lithographe.

Un homme des plus estimables et d'un réel talent est mort à Nantes, le mois dernier, et pas un mot n'a été dit de lui dans les journaux de notre ville. De sorte que, n'étaient les sentiments de regrets profonds exprimés par un petit groupe d'amis, et la divulgation qu'ils nous ont faite, — un peu tardivement, il est vrai, — des incidents d'une vie si bien remplie, nous n'aurions pas eu la douce tâche de consacrer dans les pages de la *Revue de Bretagne et de Vendée* les titres qui recommandent la mémoire de notre compatriote Alfred Guesdon, comme un excellent homme, dans la plus large acception du mot, et comme un artiste d'un mérite sérieux, dans la plus juste mesure de l'expression.

Alfred Guesdon naquit à Nantes, le 13 juin 1808, d'une famille honorable, originaire de l'Anjou. Il fit ses études classiques au lycée de notre ville, partit pour Paris vers 1829, où il entra, comme élève architecte, dans l'atelier de M. Garnaud [1].

[1] Garnaud (Antoine-Martin), né à Paris, le 30 novembre 1796, mort dans la même ville, le 19 décembre 1861. Grand-prix de Rome en 1817. (Voir *Dictionnaire des Architectes français*, par A. Lance, 1872, t. I, p. 297.) Au nombre des élèves distingués sortis de l'atelier de Garnaud, je suis heureux de citer Félix Thomas, de Nantes, et M. Bourgerel, architecte du département de la Loire-Inférieure.

En 1832, Guesdon quitta les spéculations théoriques de l'architecture pour entrer dans la pratique de cet art. La Bretagne semblait lui promettre des travaux dans le goût que développaient alors les ouvrages des Victor Hugo, Montalembert et de Caumont, les véritables propagateurs de l'archéologie moderne. L'art du moyen âge, si décrié depuis des siècles, trouvait enfin d'éloquents interprètes, et l'idée d'étudier et de restaurer ces vieux édifices chrétiens, si délaissés et si mutilés, devait tout naturellement germer dans l'esprit des jeunes architectes de l'école romantique. — Guesdon partit pour le Finistère, vers 1833.

Peu de temps après son arrivée à Landerneau, la ville de Morlaix mit au concours la construction d'une nouvelle mairie, et Guesdon, ayant obtenu l'entreprise de ce travail, se mit courageusement à l'œuvre; mais bientôt des particularités d'exécution que présentait le sol sur lequel il avait assis les fondations de son hôtel, arrêtèrent les travaux, et firent naître un désaccord sérieux entre le jeune architecte et l'administration municipale. Dégoûté de l'exercice de sa profession, Guesdon revint à Paris, abandonnant complétement l'architecture, et se mit à travailler pour le grand ouvrage que publiaient alors MM. Du Sommerard et le baron Taylor : *Le Moyen Age monumental et archéologique.* Ses débuts, comme dessinateur monumentaliste, furent : L'*Eglise et l'ossuaire de Landivisiau (Finistère)*; — La *Cheminée de la salle des gardes du palais des ducs de Bourgogne, à Dijon*; — L'*Obélisque et le bénitier de la salle de Semur, en Auxois*; — Le *Donjon du château de Chambord* et la *Façade de la cathédrale d'Aix.*

Sauf l'église de Landivisiau, tous ces dessins furent lithographiés par Guesdon; ils sont intéressants à mettre en regard des productions ultérieures de l'artiste; car ils démontrent combien il a dû travailler pour arriver à la supériorité de ses dernières œuvres. Cependant, il y a déjà longtemps, je vis chez un iconophile des plus distingués de la Gironde, M. Gustave Labat, un très-remarquable dessin de Guesdon, représentant le *rétable de la chapelle Saint-Joseph de l'église Saint-Michel de Bordeaux.* Je ne connaissais pas alors, même de nom, l'auteur de ce délicieux ouvrage : c'était le premier spécimen de son talent qui me tombait sous les yeux; mais à sa vue, je n'hésitai pas à le juger comme émanant d'un habile dessina-

teur. Et maintenant qu'il m'a été donné de feuilleter les cartons d'Alfred Guesdon, de suivre pas à pas toutes les étapes de la vie de cet artiste, je maintiens, plus que jamais, mon premier sentiment.

Je passe rapidement sur les dix premières années de la vie du dessinateur-lithographe, alors aux prises avec les rudes exigences de la vie sociale, et luttant pour se faire une spécialité qui l'élevât au premier rang des dessinateurs de vues panoramiques. C'est vers 1845 que Guesdon, mettant à profit ses premières études d'architecte, comprit d'une façon tout à fait neuve la reproduction des principales villes de l'Europe méridionale, et voici le procédé qu'il employa : à l'aide d'un plan géométral d'une rigoureuse exactitude, et qu'il mettait en perspective en établissant très-haut sa ligne d'horizon, l'artiste arrivait à tracer, dans cet échiquier si bien préparé, l'élévation des maisons et des monuments de la ville, se supposant soit en ballon, soit sur un point très-élevé ; ce qui lui permettait de plonger ses regards dans les rues, les jardins et les cours, et de représenter, non-seulement la vue générale et topographique d'une ville, mais encore tous ses monuments et ses quartiers. De là ses vues dites cavalières, ou plutôt *à vol d'oiseau*.

Alfred Guesdon est bien certainement le premier de nos artistes contemporains qui ait traité ce genre avec le plus de supériorité [1]. Rien de plus minutieusement exact que ces portraits de villes, et rien de plus finement et plus consciencieusement tracé ; puis, supposant des ombres portées par des nuages ou de hautes montagnes, le dessinateur projetait sur certains groupes de maisons, sur l'ensemble de certaines parties d'une cité, des teintes plus ou moins vigoureuses, et de là se produisaient de l'effet, du relief, du soleil et des lointains pleins d'air et d'immensité.

Je n'essaierai pas de décrire avec la plume ce qui est si bien décrit par le crayon. Inévitablement, je tomberais dans des redites

[1] Antérieurement aux vues à vol d'oiseau par Alfred Guesdon, les lithographes Arnout, père et fils, avaient aussi reproduit des vues de villes, en supposant l'observateur dans un ballon ; mais, en présence des succès qu'obtinrent les dessins de Guesdon, ces artistes abandonnèrent à celui-ci cette spécialité. C'est Louis-Jules Arnout qui a lithographié la plus grande partie des dessins de Guesdon, quand le dessinateur ne les lithographiait pas lui-même ; entre autres, la vue générale de Rome, exposée en 1855.

fastidieuses, si je voulais analyser une à une toutes les pages des albums que j'ai parcourues, où se succède tant de variété dans l'aspect de ces villes fortifiées, qui découpent leurs remparts et leurs nombreux clochers sur un fond de mer ou sur une chaîne de montagnes; où sont admirablement rendues ces longues lignes de quais et de boulevards, enguirlandés de parcs et de jardins, au milieu desquels apparaissent de pittoresques faubourgs ou de remarquables monuments.

Et c'est ainsi que Guesdon place sous nos yeux les plus belles villes d'Italie, de France et d'Espagne [1].

Pour compléter cette notice, je ne puis mieux faire que de donner un extrait du récit de son premier voyage en Provence, adressé à l'un de ses amis, et qui m'a été obligeamment communiqué. Cet extrait suffira pour démontrer de quel esprit observateur l'artiste

[1] *L'Italie à vol d'oiseau,* ou histoire et description sommaire des principales villes de cette contrée, par H^te^ Etiennez, accompagnées de 40 grandes vues générales, dessinées d'après nature par Alfred Guesdon et lithographiées à deux teintes par A. Rouargue, Jules Arnout, A. Cuvillier, A. Guesdon. — Paris, Hauser, 1849, in-folio. Les dessins originaux furent faits en 1848.

La France à vol d'oiseau. Grand in-folio. Voyage aérien sur la Loire et ses bords, — Paris, Hauser. Cette série comprend la représentation de 37 villes et 44 dessins: Nantes, Angers, Tours, Blois, Nevers, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Valence, Avignon, Arles, Toulon, Digne, Gap, Bourg-en-Bresse, Besançon, Dijon, Mâcon, Auxerre, Longle-Saulnier, Strasbourg, Metz, Nancy, Chartres, le Havre, Brest, Saint-Malo, Saint-Lô, Cherbourg, Rennes, Laval, Bordeaux, Toulouse, Carcassonne, Montpellier, Nimes, Marseille. — Lyon, Brest, Bordeaux, Toulouse et Toulon ont deux vues et Marseille trois.

L'Espagne à vol d'oiseau. Collection de 24 vues générales des principales villes de cette contrée, dessinées d'après nature et lithographiées par A. Guesdon, 1853. — François Delarue, Paris. Voici l'indication des villes qui se trouvent dans cette collection : Madrid (deux vues), Cadix (deux), Malaga, Barcelonne (deux), Gibraltar (trois), Grenade (deux), Séville (deux), Alicante, Tolède, Saint-Laurent de l'Escurial, Ségovie, Cordoue, Xérès, Burgos, Valence (deux) et Valladolid.

Indépendamment de ces publications, il fit pour le journal l'*Illustration* des vues d'Espagne et des scènes de vendanges. Les dessins originaux font partie de l'album de M^me^ D. Plusieurs autres dessins de son voyage en Italie, rehaussés de blanc et teintés à la sépia, sont conservés par la famille de l'artiste et par ses amis. Des motifs pittoresques, pris en Bretagne et dans l'intérieur de la France, ont été lithographiés et publiés à Paris par MM. Bulla frères. Parmi ces motifs, plusieurs reproduisent des sujets d'un intérêt tout particulier pour les Nantais : *Le Bourg de Batz, le Puits du Château de Nantes,* et *l'Entrée principale du château de Clisson.*

était doué, combien étaient vives ses impressions, et comme il les reproduisait parfois dans un style vif et coloré.

Mon cher D.,

Douze heures après ma dernière lettre de Lyon, le Rhône et le vapeur, rapide comme une flèche, m'emportaient vers la Provence.

Vienne, à la tour romaine, à la magnifique cathédrale gothique, au château du moyen âge; la fameuse Côte-Rôtie, dont vous avez plus d'une fois savouré le vin; le coteau de l'Ermitage, non moins fameux; Valence et Saint-Péray; le pittoresque village de la Voulte; l'admirable château de Roche-Maure, sur un des rochers de lave, dans un pays de volcans; le Teil, Saint-Andéol, où l'on prend des pilotes pour passer le pont Saint-Esprit; le pont Saint-Esprit, aux légendes peu rassurantes; mille et mille points de vue véritablement admirables, répandus sur une distance de soixante lieues, ont passé devant moi, dans l'espace de neuf heures.

J'étais ivre par la diversité et la rapidité des impressions. A midi, par un soleil brûlant et un desséchant mistral, je débarquais à Caderousse, pour, de là, gagner à pied, par trois lieues de route, Orange, la ville de Marius. Je tombais du nord dans le midi, sans transition, par ma rapide course, et je me trouvais tout à fait en pays étranger. La végétation aussi bien que le climat et les hommes me semblaient extraordinaires; le soleil et le mistral me brûlaient, la végétation m'était tout à fait inconnue.

Je voyais des champs cultivés, couverts d'une herbe dont je cherchais vainement à deviner le nom : c'était la garance; je ne rêvais qu'oliviers, et je décorais de ce nom tous les chênes verts et les liéges que je rencontrais...

Orange avait toutes ses rues tendues de grandes toiles grises et blanches; les unes soutenues par de grandes perches, les autres par des cordes, allant diagonalement d'une maison à l'autre. Dans vingt endroits, de grands pans de ces toiles tombaient en lambeaux jusqu'à terre, et produisaient dans les rues de piquants effets d'ombre et de lumière. Des hommes grands et noirs, aux mouvements vifs, au verbe fort, parlaient un langage que je ne comprenais pas. Croyant entendre des gens se disputer et se battre, je détournais vivement la tête et je voyais des amis qui se donnaient la main, se faisaient mille compliments, mais avec une énergie à vous démancher le bras, et sur un diapason à tromper le plus turbulent et bruyant Bas-Breton. Je ne pouvais me figurer être en France.

J'entrai dans un hôtel, que je jugeai bon à l'enseigne. Je ne pus me faire comprendre de la fille, qui finit par aller chercher le maître.

Je quittai bientôt cette misérable auberge, pour un hôtel plus sortable.

Là, mon dîner fut encore détestable; c'était de l'huile et de l'ail avec différentes sortes de viandes. Mais je vis et dessinai l'arc de triomphe de Marius, et le gigantesque théâtre romain, dont les gradins sont établis dans la montagne, au sommet de laquelle gisent les restes du château des anciens princes d'Orange.

Jusqu'à ce jour, j'avais jugé l'architecture romaine d'après les monuments nouvellement construits, et qu'on dit être copiés sur les temples romains; quelle différence, mon Dieu! Et pourtant l'arc de Marius n'est rien auprès des monuments d'Arles et de Nîmes.

Je voudrais pouvoir reproduire ici toute cette volumineuse correspondance, et faire voyager le lecteur d'Orange à Antibes, en compagnie du narrateur si coloriste Alfred Guesdon, qui intercale dans son texte de charmants petits croquis; par malheur, les pages de cette livraison ne suffiraient pas pour relater les incidents principaux de la route. Je me borne donc à dévoiler le caractère de ces mémoires, qu'un jour ou l'autre nous relirons peut-être ensemble, mais satisfait d'en avoir signalé et l'existence et l'intérêt.

Pendant quinze ans, l'artiste voyageur parcourut toute cette belle partie de l'Europe qui s'étend du golfe de Naples aux bords du Rhin, du lac de Genève au détroit de Gibraltar. De tant de travaux il aurait dû naturellement résulter plus de réputation; mais la modestie de l'artiste était extrême, et c'est une des causes du silence qui s'est fait autour de lui. Il ne rechercha jamais les expositions annuelles; une seule fois ses œuvres y figurèrent, à son insu et bien contre son gré. Mais de là vient aussi que son nom ne se rencontre pas dans les comptes rendus des Salons, et que son talent n'a de notoriété que pour quelques collectionneurs ou pour des amis de cet excellent homme. Je dis excellent, car il vécut toujours d'une manière égale, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Doué d'une douceur parfaite de caractère et d'une franche aménité, il laissera les meilleurs souvenirs parmi ceux qui partagèrent sa vie intime.

Depuis dix ans, Guesdon vivait au milieu de nous, plus retiré que jamais, dans le délicieux hôtel qu'il s'était fait construire et dont l'arrangement dénotait bien les goûts délicats et distingués du maître du logis. Néanmoins, malgré son extrême réserve et cette tendance qu'il avait à s'effacer devant bien des hommes qui ne le valaient pas,

quand eut lieu à Nantes, en 1872, l'exposition des Beaux-Arts, le jury de la section d'architecture et de dessin le choisit pour son président ; choix heureux et bien justifié.

Il est encore un autre titre auquel il avait droit plus que personne ; je veux parler de celui de membre de la Commission de surveillance du Musée de peinture et de sculpture de notre ville, où l'on voulait le nommer en remplacement de notre regretté Félix Thomas [1]. Mais la mort a été plus prompte que la réalisation de nos désirs ; la date funèbre du 30 mars 1876 a mis à néant notre projet, et notre reconnaissance reste débitrice d'Alfred Guesdon, puisque sa veuve vient d'offrir, en son nom, au Musée de Nantes les vues de *Brescia*, de *Cadix*, de *Burgos* et de *Cordoue ;* quatre superbes dessins, qui prouveront aux visiteurs de notre galerie municipale le talent indéniable de notre compatriote, et aux lecteurs de la *Revue*, que nous eussions été d'une indifférence bien coupable si nous n'avions pas consacré ces quelques lignes à la mémoire d'Alfred Guesdon.

CHARLES MARIONNEAU.

[1] Architecte, peintre, graveur, sculpteur, mort à Nantes, le 15 avril 1875. Voir la notice publiée par M. de Girardot ; Nantes, V^e^ Mellinet, 1875, in-8°, 28 p.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A QUI APPARTIENNENT L'IDÉE ET LE PLAN DE LA TRANSFORMATION DU TROCADÉRO ? Au conseil municipal de Paris. Revendication adressée par Adolphe Biarnès, de Nantes. In-8°, 52 p. — Nantes, imp. Plédran.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE. 22e année. 1875. 2e série, T. 5. In-8°. 297 p. — La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

CANTICOU CHOAZET EVIT AR MISSIONOU HA RETREJOU QUIMPER. Pevare édition cresquet. In-32, 139 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier; Quimper, Salaun, lib.

CHEFS-D'ŒUVRE DES CLASSIQUES FRANÇAIS DU XVIIe SIÈCLE, ou extraits de nos meilleurs écrivains en prose, avec de notices et des explications, par MM. Aurélien de Courson et Vallery Radot. Nouvelle édition. In-18 de XII-528 pp. — Paris, Lecoffre. et Cie..... 3 fr.

COMMENT JÉSUS-CHRIST DOIT ÊTRE AIMÉ ET POURQUOI. Souvenir du jubilé 1875. In-18, 180 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils ; lib. Fougeray. 0 50

COMTE (LE) DE PLÉLO. Un gentilhomme français au XVIIIe siècle, guerrier, littérateur et diplomate, d'après des papiers de famille et les archives du ministère de la guerre et des affaires étrangères, par E. J. B. Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale. Un vol. in-8° de XXXII-300 p. — Paris, Plon.

ÉPHÉMÉRIDES MARITIMES POUR L'ANNÉE 1877, rédigées d'après l'autorisation et avec les tables de Dubus, par H. Marcel. 41e année. In-12, 157 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon; Paris, lib Delagrave. 1 fr. 50

ÉTUDE SUR ALAIN CHARTIER ; par Delaunay, professeur au Lycée de Rennes. In-8°, 268 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, lib. Thorin.

FLORE DE L'OUEST DE LA FRANCE, ou description des plantes qui croissent spontanément dans les départements de : Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine ; par M. James Lloyd. 3e édition. In-12, 532 p. — Nantes, imp. Merson ; lib. Th. Veloppé ; Paris, lib. J.-B. Baillière et fils.

INSTRUCTION SUR LE TYPHUS CONTAGIEUX DU FINISTÈRE. In-12, 16 p. — Brest, imp Gadreau.

LIBERTÉ (DE LA) D'ENSEIGNEMENT. Du droit de conférer les grades ; par Th. Bidard, ancien député. In-8°, 8 p. — Rennes, imp. Catel.

Mgr COSPÉAN, ÉVÊQUE DE NANTES, par M. l'abbé J.-Fois Gaignard, chanoine honoraire, supérieur des Missionnaires de l'Immaculée-Conception. Broch. in-8°, de 74 pp. Nantes, Mazeau et Libaros..... 1 fr. 25

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME TRENTE-NEUVIÈME

ANNÉE 1876. — PREMIER SEMESTRE.

—

JANVIER.

Études historiques et religieuses. — Mgr Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645), par M. *l'abbé J.-F. Gaignard*..... 5

L'arboriculture dans le Finistère, par M. *Duseigneur*..... 23

La Hérissaie de Noël du Fail (fin), par M. *Arthur de la Borderie*. 34

Annales guérandaises. — La confrérie Mgr Saint-Nicolas (suite), par M. *F. Jégou*..... 47

Un soldat vendéen. — Vie anecdotique d'Alexandre Lapierre (fin), par M. *l'abbé Augereau*..... 57

Notices et comptes rendus. — *Documents sur l'île de Bouin (Vendée)*, de MM. Luneau et Gallet, par M. *L. de Kerpenic*. — *Tribuns et courtisans*, de M. Victor de Laprade, par M. *Prosper Blanchemain*. — *Fleurs de France; Sonnets et fantaisies*, de M. Prosper Blanchemain, par M. *Eugène Orieux*. — *Les Fleurs du bien*, de M. Eugène Lambert, par M. *Joseph Rousse*. — M. Gauja, par M. *J. M.*..... 68

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 82

Nécrologie, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 86

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 88

FÉVRIER.

Saint Clair, premier évêque de Nantes, par M. *Robert Oheix*..... 89

Études sur la Révolution. — Robespierre et Carrier, par M. *Pierre Puget*..... 98

Un chapitre de l'histoire de Saint-Nazaire du XVe au XVIIIe siècle, par M. *René Kerviler*..... 108

Poètes et rimeurs, stances, par M. *Raymond du Doré*..... 117

Mœurs administratives. — La plume du paon, proverbe par M. *Alfred de Courcy*..... 118

Études historiques et religieuses. — Mgr Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645) (suite), par M. *l'abbé J.-Bois Gaignard*..... 132

Notices et comptes rendus. — *Des raisons de bénir la vie,* de Mme ***, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *L'Association catholique*. Revue des questions sociales et ouvrières, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — M. le comte de Carné, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 154

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. — Restauration de la statue de N.-D.-des-Miracles et des Vertus à Rennes, par M. *Loïc Petit*..... 163

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 172

MARS.

Thélouet, par M. *S. Ropartz*..... 173

Saint Clair, premier évêque de Nantes (fin), par M. *Robert Oheix*.. 179

Études sur la Révolution. — Robespierre et Carrier (fin), par M. *Pierre Puget*..... 188

Poésie. — La Trinité, par M. *Émile Bouchaud*..... 198

Études historiques et religieuses. — Mgr Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645) (suite), par M. *l'abbé J.-Fois Gaignard*. 202

La médaille de sainte Anne, légende bretonne, par M. *Adolphe Orain*..... 216

Un chapitre de l'histoire de Saint-Nazaire, du XVe au XVIIIe siècle (fin), par M. *René Kerviler*..... 222

Notices et comptes rendus. — *Recherches sur les États de Bretagne*, de M. A. du Bouëtiez de Kerorguen, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, de M. Siméon Luce, par *Dom François Plaine*. — *Notes archéologiques sur Guidel*, de M. l'abbé Euzenot, par M. *L. de Kerpenic*..... 231

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 245

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 252

AVRIL.

Narcisse Pelletier, par M. *C. Merland*..... 253

Études sur le pays nantais. — La légende des îles, par M. *l'abbé P. Grégoire*..... 273

Études historiques et religieuses. — Mgr Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645) (fin), par M. l'abbé *J.-Fois Gaignard*..... 280

Poésie. — Pèlerinage, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française..... 298

Documents inédits. — Ce qu'on trouve sur la couverture d'un registre de décès, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 304

Notices et comptes rendus. — *Les Asphodèles*, poésies, de M. Louis Tiercelin, par M. *Eugène Orieux*. — Les Études et problèmes de morale, de M. E. Caro, de l'Académie française, par M. *René Kerviler*. — *Études historiques sur le Finistère*, de M. R.-F. Le Men, par M. *L. de Kerpenic*..... 312
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 323
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 332

MAI.

Le drame politique en France au seizième siècle. — II. La Guisiade, de Pierre Matthieu, par M. *Arthur de la Borderie*..... 333
Le pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Keriolet, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 349
Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon, par M. *l'abbé Guillotin de Corson*..... 360
Poésie. — Le chemin perdu, par M. *Émile Grimaud*..... 372
Berryer avocat, par M. *Edmond Biré*..... 374
Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle, par M. *Jules d'Herbauges*.. 388
Notices et comptes rendus. — *L'abbé Jean-Marie de La Mennais*, édition populaire, par M. *Louis de Kerjean*. — *La vie et les éminentes vertus de saint Brieuc ; La vie et les éminentes vertus de saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc*, de L.-G. de la Devison, par M. *René Kerviler*..... 401
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 405
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 412

JUIN.

L'Université de Nantes. Ses origines, par M. *Léon Maître*..... 413
La Bretagne à l'Académie française. VII. Jean de Montigny (1636-1671), par M. *René Kerviler*..... 425
Le pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Keriolet (fin), par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 445
A propos d'une nouvelle édition de Brizeux, par M. *L. D*..... 456
Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 471
Le buste de Merlin, sonnet, par M. *Yves Ropartz*..... 484
Chronique. — M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, par M. *Charles Marionneau*..... 485
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

—

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

Mgr Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645), par M. *l'abbé J.-Fois Gaignard*, 5-22, 132-153, 202-215, 280-297. — Saint Clair, premier évêque de Nantes, par M. Robert Oheix, 89-97,-179-187. — *L'Association catholique*. Revue des questions sociales et ouvrières, par M. Hippolyte Le Gouvello, 158-159. — Restauration de la statue de N.-D. des Miracles et des Vertus à Rennes, par M. Loïc Petit, 163-171. — Le Pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Keriolet, par M. *Hippolyte Le Gouvello,* 349-359, 445-455.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — La confrérie Mgr Saint-Nicolas (suite), par M. *F. Jégou*, 47-56. — Robespierre et Carrier, par M. *Pierre Puget,* 98-107, 188-197. — Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire, du XVe au XVIIIe siècle, par M. *René Kerviler,* 108-116, 222-230. — Thélouet, par M. *S. Ropartz*, 173-178. — La légende des Iles, par M. *l'abbé P. Grégoire*, 273-279. — Ce qu'on trouve sur la couverture d'un registre de décès, par M. *S. de la Nicollière-Teïjeiro*, 304-311. — Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon, par M. *l'abbé Guillotin de Corson,* 360-371. — L'Université de Nantes. Ses origines, par M. *Léon Maître,* 413-424.

BIOGRAPHIE. — M. Gauja, par M. *J.-M.*, 80-81. — MM. Xavier de Regnon, 86-87; Ernest de la Rochette, 87; Antonin Lapeyrade, 87, par M. *Eugène de la Gournerie.* — M. le Cte de Carné, par M. *Eugène de la Gournerie*, 160-162. — M. Letenneur, p. 163. — M. Waille, 164-165. — M. Laurentie, 165-166. — L'abbé de Cazalès, 166-167. — M. Eon du Val, 167. — M. Émile Péhant, 245-246. — M. Charles Thenaisie, 246-247. — M. Etienne de Chabre, 248. — Narcisse Pelletier, par M. *C. Merland*, 253-272. — M. Hippolyte Richelot, 324-325. — M. Victor de Girardin, 331. — M. l'abbé Chesnel, 331. — Le P. Ménoret, 405-406. — M. Ernest de la Nouë, 406-407. — L'amiral Mallet, 407-409. — M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, par M. *Charles Marionneau,* 485-491.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Documents sur l'île de Bouin (Vendée)*, de MM. Luneau et Gallet, par M. *L. de Kerpenic,* 68-70. — *Recherches sur les États de Bretagne*, de M. A. du Bouëtiez de Kerorguen, par M. *Eugène de la Gournerie*, 231-236. — *Histoire de Bertrand du Guesclin*, de M. Siméon Luce, par le *R. P. Dom Plaine,* 236-242. — *Notes archéologiques sur Guidel*, de M. l'abbé Euzenot, par M. *L. de Kerpenic*, 243-244. — *Les Mobilisés bretons de la 2e armée de la Loire*, par M. *Henri Monnié*, 244. — *Études historiques sur le Finistère*, de M. Le Men,

par M. *L. de Kerpenic*, 321-322. — *L'abbé Jean-Marie de Lamennais*, par M. *Louis de Kerjean*, 401-402. — *La Vie et les éminentes vertus de saint Brieuc; La Vie et les éminentes vertus de saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc*, de L.-G. de la Devison, par M. *René Kerviler*, 402-404.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 86-87; — de février, 163-171; — de mars, 245-251; d'avril, 323-331; — de mai, 405-411.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Un soldat vendéen. Vie anecdotique d'Alexandre Lapierre (fin), par M. *l'abbé Augereau*, 57-67. — La Plume du paon, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*, 118-131. — La Médaille de Sainte-Anne, par M. *Adolphe Orain*, 216-221. — Les Pêcheurs de Grandlieu, par M. *Jules d'Herbauges*, 388-400, 471-483.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — La Hérissaie de Noël du Fail (fin), par M. *Arthur de la Borderie*, 34-46. — *Les Études et problèmes de morale*, de M. E. Caro, de l'Académie française, par M. *René Kerviler*, 313-321. — Le Drame politique en France au XVI^e^ siècle: II. *La Guisiade*, de Pierre Matthieu, par M. *Arthur de la Borderie*, 333-348. — Berryer avocat, par M. *Edmond Biré*, 374-387. — La Bretagne à l'Académie française. VII. Jean de Montigny (1636-1671), par M. *René Kerviler*, 425-444. — A propos d'une nouvelle édition de Brizeux, par M. *L. D.*, 456-470.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Tribuns et courtisans*, de M. Victor de Laprade, par M. *Prosper Blanchemain*, 70-73. — *Fleurs de France; Sonnets et fantaisies*, de M. Prosper Blanchemain, par M. *Eugène Orieux*, 74-78. — *Les Fleurs du bien*, de M. Eugène Lambert, par M. *Joseph Rousse*, 78-79. — *Des raisons de bénir la vie*, de M^me^ ***, par M. *Eugène de la Gournerie*, 154-158. — Les *Asphodèles*, poésies, de M. Louis Tiercelin, par M. *Eugène Orieux*, 312-313.

POÉSIE. — Poètes et rimeurs, stances, par M. *Raymond du Doré*, 117. — La Trinité, par M. *Émile Bouchaud*, 198-201. — Pèlerinage, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 298-303. — Le Chemin perdu, par M. *Émile Grimaud*, 372-373. — Le Buste de Merlin, par M. *Yves Ropartz*, 484.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

L'arboriculture dans le Finistère, par M. *Duseigneur*, 23-33. — Restauration de la statue de N.-D. des Miracles et des Vertus, à Rennes, par M. *Loïc Petit*, 168-171. — M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, par M. *Charles Marionneau*, 485-491.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 172, 252, 332, 412, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

AUGEREAU (Abbé). — Un soldat vendéen. Vie anecdotique d'Alexandre Lapierre (fin), 57-67.

BIRÉ (Edmond). — Berryer avocat, 374-387.

BLANCHEMAIN (Prosper). — *Tribuns et courtisans*, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 70-73.

DE LA BORDERIE (Arthur). — La Hérissaie de Noël du Fail (fin), 34-46. — Le drame politique en France au XVIe siècle : II. *La Guisiade*, de Pierre Matthieu, 333-348.

BOUCHAUD (Émile). — La Trinité, poésie, 198-201.

DE COURCY (Alfred). — La plume du paon, proverbe, 118-131.

DU DORÉ (RAYMOND). — Poètes et rimeurs, stances, 117.

D. (L.). — A propos d'une nouvelle édition de Brizeux, 456-470.

DUSEIGNEUR. — L'Arboriculture dans le Finistère, 23-33.

GAIGNARD (abbé J.-Foi[s]). — Mgr Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645), 5-22, 132-153, 202-215, 280-297.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Des raisons de bénir la vie*, par Mme ***, 154-158. — MM. Xavier de Regnon, Ernest de la Rochette et Antonin Lapeyrade, 86-87. — M. le comte de Carné, 160-162. — *Recherches sur les États de Bretagne*, par M. A. du Bouëtiez de Kerorguen, 231-236.

LE GOUVELLO (Hippolyte). — L'*Association catholique*. Revue des questions sociales et ouvrières, 158-159. — Le Pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Keriolet, 349-359, 445-455.

GRÉGOIRE (Abbé P.). — La Légende des Iles, 273-279.

GRIMAUD (Émile). — Le Chemin perdu, poésie, 372-373.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Les Évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon, 360-371.

D'HERBAUGES (Jules). — Les Pêcheurs de Grandlieu, 388-400, 471-483.

JÉGOU (F.). — La Confrérie Mgr Saint-Nicolas (suite), 47-56.

De Kerjean (Louis). — Chronique de janvier, 86-87; — de février, 163-171; — de mars, 245-251; — d'avril, 323-331; — de mai, 405-411. — *L'abbé Jean-Marie de Lamennais*, 401-402.

Kerviler (René). — Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, 108-116, 222-230. — *Les Études et problèmes de morale*, par M. E. Caro, de l'Académie française, 313-321. — *La Vie et les éminentes vertus de saint Brieuc; la Vie et les éminentes vertus de saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc*, par *L.-G. de la Devison*, 402-404. — La Bretagne à l'Académie française. VII. Jean de Montigny (1636-1671), 425-444.

De Laprade (Victor,) de l'Académie fr. — Pèlerinage, poésie, 298-303.

Larvorre de Kerpenic. — *Documents sur l'île de Bouin*, par MM. Luneau et Gallet, 68-70. — *Notes archéologiques sur Guidel*, par M. *l'abbé Euzenot*, 243-244. — *Études historiques sur le Finistère*, par M. R.-F. Le Men, 321-322.

M. (J.). — M. Gauja, 80-81.

Maitre (Léon). — L'Université de Nantes. Ses origines, 413-424.

Marionneau (Charles). M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, 485-491.

Merland (C.). — Narcisse Pelletier, 253-272.

De la Nicollière-Teijeiro (Stéphane). — Ce qu'on trouve sur la couverture d'un registre de décès, 304-311.

Oheix (Robert). — Saint Clair, premier évêque de Nantes, 89-97, 179-187.

Orain (Adolphe). — La Médaille de Sainte-Anne, légende bretonne, 216-221.

Orieux (Eugène). — *Fleurs de France; Sonnets et fantaisies*, par M. Prosper Blanchemin, 74-78. — *Les Asphodèles*, par M. Louis Tiercelin, 312-313.

Petit (Loïc). — Restauration de la statue de N.-D. des Miracles et des Vertus à Rennes, 163-171.

Plaine (Dom François). — *Histoire de Bertrand du Guesclin*, par M. Siméon Luce, 236-242.

Puget (Pierre). — Robespierre et Carrier, 98-107, 188-197.

Ropartz (Sigismond). — Thélouet, 173-178.

Ropartz (Yves). — Le Buste de Merlin, sonnet, 484.

Rousse (Joseph). — *Les Fleurs du bien*, par M. Eugène Lambert, 78-79.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Abbé (l') *Jean-Marie de Lamennais*, 401-402.

Asphodèles (*les*), par M. Louis Tiercelin, 312-313.

Association (*l'*) *catholique*. Revue des questions sociales et ouvrières, 158-159.

Documents sur l'île de Bouin, par MM. Luneau et Gallet, 68-70.

Études et problèmes de morale, par M. E. Caro, 313-321.

Études historiques sur le Finistère, par M. R.-F. Le Men, 321-322.

Fleurs de France ; Sonnets et fantaisies, par M. Prosper Blanchemain, 74-78.

Fleurs (*les*) *du bien*, par M. Eugène Lambert, 78-79.

Guisiade (*la*), par Pierre Matthieu, 333-348.

Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque, par M. Siméon Luce, 236-242.

Mobilisés (*les*) *bretons de la 2e armée de la Loire*, par M. Henri Monnié, 244.

Notes archéologiques sur Guidel, par M. l'abbé Euzenot, 243-244.

Œuvres de Berryer, 2e série : Plaidoyers, 374-387.

Œuvres de Boileau, Molière, La Fontaine, André Chénier, Xavier de Maistre, Alfred de Musset, Brizeux, Victor Hugo, Shakespeare, éditions A. Lemerre, 456-470.

Parnasse (*le*) *contemporain*, 464-465.

Raisons (*des*) *de bénir la vie*, par Mme ***, 154-158.

Recherches sur les États de Bretagne, par M. A. du Bouëtiez de Kerorguen, 231-236.

Tribuns et courtisans, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 70-73.

Vie (*la*), *et les éminentes vertus de saint Brieuc ; la Vie et les éminentes vertus de saint Guillaume*, évêque de Saint-Brieuc, par L.-G. de la Devison, 402-404.

FIN DU TOME TRENTE-NEUVIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**

Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGTIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME X

(TOME XL DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1876. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1876.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

NOS ARTISTES AU SALON DE 1876

Le Salon de cette année vaut-il mieux ou moins que ses prédécesseurs ? A cette question les critiques ou soi-disant tels répondent oui ou non, suivant les préférences de leur goût plus ou moins éclairé. Peut-être, cette année, le nombre des œuvres médiocres ou nulles est-il un peu moindre, grâce à l'abolition, depuis longtemps réclamée, de ce privilége exorbitant en vertu duquel était exempt de l'examen du jury tout artiste qui, par hasard souvent, avait conquis une médaille, fût-ce de dernière classe, dans les précédentes expositions. Comme toujours dominent encore, et de beaucoup, les petits sujets et les petites œuvres, le *genre,* le métier plutôt que l'art. Beaucoup de nu, ou mieux de déshabillé, de ces peintures à *posteriori,* comme les appelait un spirituel visiteur, bien connu des lecteurs de ce recueil : *Madeleines* plus ou moins *repenties, Suzannes, Galathées, Psychés, Nymphes, Amours* de pacotille, etc.

Toutefois, au milieu de cette avalanche de choses petites ou malpropres, on distingue un certain nombre, trop peu considérable encore, mais visiblement grandissant, d'œuvres sérieuses, accusant une tendance marquée vers un art plus élevé. Et ce qui donne à cette tendance une portée d'un particulier intérêt, ce qui permet d'y voir une promesse et une espérance pour l'avenir, c'est qu'elle se remarque principalement chez les *jeunes.* Sans doute elles ne sont pas sans défaut et ne brillent pas par la nouveauté du sujet, ces grandes toiles de MM. Rixens (*Le Cadavre de César* porté par des esclaves) ; Eugène Delacroix, un nom lourd à porter (*Les Anges*

rebelles escaladant le ciel) ; Benjamin Constant, autre nom illustre (*L'Entrée de Mahomet II à Constantinople*, en attendant la *sortie*, prochaine peut-être et beaucoup moins triomphale, de l'un de ses successeurs) ; Lematte (*Oreste et les Furies*). Chacune de ces toiles n'en a pas moins été justement honorée d'une médaille, tant pour son mérite intrinsèque de composition et d'exécution, qu'en considération du louable effort, des fortes études et de la tendance dont elle témoigne. Un artiste capable de composer et de brosser un tableau de cette dimension et de cette valeur, peut aborder tel sujet de peinture historique ou religieuse qui lui conviendra, chose interdite aux peintres de ces jolies et fades miévreries à la mode.

Encore n'ai-je pas parlé de la plus remarquable et de la plus remarquée des œuvres de ces nouveau-venus : *Néron et Locuste essayant des poisons sur un esclave*, de M. Sylvestre, tableau qu'un maître ne dédaignerait pas de signer et qui, du jour au lendemain, a valu à son auteur, un tout jeune homme, une quasi célébrité. Il lui a valu quelque chose de mieux encore, ou du moins de plus palpable et de plus positif : une première médaille et le *prix du Salon*, par dessus le marché ; le succès du jeune artiste est, on le voit, des plus flatteurs et plein des plus sérieuses promesses.

Ne serait-ce pas précisément à ce prix du Salon, — une innovation, d'abord fort critiquée, comme toutes les innovations de ce monde, du directeur actuel des Beaux-Arts, M. le marquis de Chennevières, — qu'il faut attribuer, en grande partie tout au moins, cette tendance si digne d'encouragement dont nous parlons, cette féconde émulation chez les jeunes artistes, jaloux de mériter les suffrages du jury et du public par une œuvre sérieuse et forte ? Assimilé au prix de Rome et donnant droit, comme lui, à l'hospitalité de la Villa Médicis, ce prix, décerné à la plus remarquable des toiles exposées par nos jeunes peintres, n'est-il pas pour ceux-ci un puissant stimulant, dont l'efficacité est d'ailleurs chaque année plus manifeste ? Depuis sa fondation, récente, il est vrai, le prix du Salon n'avait pas encore été décerné à une œuvre qui en fût aussi digne que le *Néron* de M. Sylvestre. Cette toile promet un maître.

L'avenir nous dira si, comme tant d'autres, cette espérance ne se change pas en déception.

Ce qui frappe dans les œuvres de ces jeunes gens, à part le sérieux et l'ampleur des sujets choisis, c'est cette fermeté de ton, ce tempérament viril, cette largeur de pinceau, qui tranchent si nettement sur le maniéré efféminé et précieux des maîtres à la mode. Et ce qui a lieu d'étonner c'est que ceux-là sont les élèves de ceux-ci, mais non les disciples serviles, ce dont il faut les louer. Espérons que les nouveau-venus ne se laisseront pas gagner au petit art régnant; qu'ils auront le courage de continuer à réagir contre le goût dominant des frivolités, dussent-ils se résigner à ne pas gagner, bon an mal an, deux à trois cent mille francs comme tel et tel des favoris de la vogue (où êtes-vous, illustres vieux maîtres, qui pour la plupart êtes restés pauvres au milieu de vos chefs d'œuvre ! il est vrai que ces chefs-d'œuvre sont immortels, tandis que la plupart de vos successeurs d'aujourd'hui, dont les toiles se couvrent d'or, auront de leur vivant reçu leur récompense, *mercedem receperunt vani vanam.*)

Si frivole que soit le public, il sait cependant reconnaître le mérite sérieux et élevé, lors même que celui-ci dédaigne de flatter ses goûts, de se prêter à ses engouements. Témoin le renom grandissant d'un artiste qui, à chaque Salon, se distingue par une œuvre saine et forte, conçue et traitée en dehors des données courantes, comme son *François de Borgia* de cette année ; — M. J.-P. Laurens, un jeune maître, qui, si les Cabanel, les Bouguereau et autres n'y prennent garde, occupera bientôt la tête de notre école de peinture contemporaine, et dont les mâles et hautes qualités se lisent si bien sur ce portrait aux lignes michel-angesques, destiné aux galeries du palais Pitti, à Florence. — Que l'exemple de M. Laurens serve de leçon à nos jeunes peintres, et qu'il les fortifie.

Une autre œuvre éminente qui vient unir sa protestation à cette visible et salutaire réaction contre le tour de main, le petit art facile, chiffonné et minaudier; et dont nos jeunes artistes feront bien de s'inspirer également, sinon pour le coloris, du moins pour

l'ampleur de la composition et l'élévation du sentiment, — c'est ce colossal carton (*Sainte Geneviève*), de M. Puvis de Chavannes, imité, dirait-on, des maîtres primitifs, et destiné à cette monumentale décoration de l'église du Panthéon, à laquelle doivent concourir tous les maîtres de ce temps-ci.

Par contre, et vue par le petit côté, la présente exposition pourrait s'appeler le *Salon Sarah Bernardt*, si bien, sous toutes les formes, la demoiselle le remplit de ses maigreurs, depuis cette demi-statue (en attendant la statue entière, bien due à un aussi éclatant mérite), jusqu'à ce vaste tableau où la moderne Sirène nous est représentée dardant sur quelque Ulysse un regard fascinateur, et déroulant ses replis, qui se terminent, non point en queue de poisson comme ceux de la Sirène classique, mais en queue de chien : histoire, sans doute, de varier le symbolisme... Pour la multiplicité des effigies, il n'est guère que Jeanne d'Arc qui puisse le disputer à mademoiselle Sarah, mais il s'en faut que l'héroïne ait obtenu du public la vogue de la comédienne!

Pour le dire en passant, cette importance croissante accordée à ces messieurs et à ces dames du théâtre, aux pièces, le plus souvent ineptes ou licencieuses qu'ils jouent, à leurs moindres faits et gestes, — n'est pas un signe de bonne santé morale chez un peuple. Un tel goût, de telles préoccupations accusent chez lui une pente décidée vers une décadence que dénotent d'ailleurs trop d'autres fâcheux symptômes!

Mais arrivons à nos artistes bretons et vendéens, qui doivent plus spécialement nous occuper.

Il n'est que juste que de commencer par le plus célèbre d'entre eux : *Ab Jove principium*...

Couvert des lauriers, tout frais encore, que lui ont valus ses magnifiques peintures décoratives du nouvel Opéra, M. Baudry fait sa rentrée au Salon, où, depuis plusieurs années, il n'avait guère envoyé que le portrait de son collaborateur, l'architecte Charles Garnier.

Ce sont encore des portraits que le célèbre peintre vendéen expose cette année. Faut-il le dire ? ces portraits ont quelque peu dérouté les admirateurs du talent de M. Baudry. Ce talent, le premier de ce temps-ci, trahirait-il quelque décadence? Nullement. C'est toujours cette même sûreté magistrale, cette même incomparable habileté de main, ce même tempérament artistique si admirablement doué, cette même *patte*, comme on dit en argot d'atelier. Mais, il faut bien l'avouer, ces portraits sont peu séduisants, surtout celui de *M. E. H.* Ce facies bourgeonné et rouge brique semble accuser l'original de penchants et d'habitudes dont il est sans doute fort innocent. Les mains, mieux traitées et fort belles, ne sont plus dans la même gamme. Et avec quelle aisance, tant soit peu lâchée, mais étonnante, tout cet ensemble est brossé ! Regardez, en particulier, ce pantalon, taillé en quatre coups de pinceau, avec une dextérité que n'égalèrent jamais les ciseaux de Renard et de Dusautoy.

Sans être beaucoup plus flatté, le *Portrait de M^lle D...* est d'une facture un peu plus serrée et témoigne de la même sûreté de main et de coup d'œil. Sous sa toilette bleue et blanche, dessinant un corps jeune et souple, dans son attitude naturelle, ce portrait, regardé à la distance voulue, et malgré je ne sais quoi de pincé et d'aigu dans la physionomie, reprend tous ses avantages et apparaît avec toutes ses qualités, et celles-ci sont de premier ordre.

C'est égal, nous voilà bien loin de la *Fortune et l'Enfant*, de *la Perle et la Vague*, et autres compositions, charmantes mais un peu mièvres, qui commencèrent la réputation de M. Baudry. Comment sa manière s'est-elle à ce point transformée et a-t-elle pris cette largeur et cette solidité, un peu excessives peut-être ? Outre la fortifiante influence de l'étude des vieux maîtres et particulièrement des fresques de Michel-Ange à la Chapelle-Sixtine, nous devons sans doute voir dans ce changement l'effet de ce long et persévérant labeur de dix années, pendant lesquelles la main de M. Baudry s'est habituée à brosser à larges coups de pinceau tous ces grands et beaux panneaux décoratifs, destinés à être vus à distance, suspendus au plafond du foyer de l'Opéra. Avec un artiste moins

heureusement doué, on pourrait craindre, en le voyant aller ainsi d'un extrême à l'autre, que sa main ne se fût gâtée à ce long travail et ne fût plus aussi apte à la peinture de chevalet. Le talent, si souple et si fécond en ressources, de M. Baudry ne doit nous inspirer aucune inquiétude de ce genre. Nous ne serions pas étonné si, se transfornant une fois encore, et alliant, dans une juste mesure, ce que ses deux précédentes manières avaient d'excellent, le fini de la première et la vigueur de la seconde, cet heureux talent produisait au prochain Salon une œuvre de tout point irréprochable, qui, cette fois, ralliât tous les suffrages.

M. de Beaumont continue de gaspiller un talent distingué et fin en l'appliquant à des sujets, j'allais presque dire, à des gamineries peu dignes de lui. *A qui parler :* des religieuses, des pies et des perroquets, jasant à qui mieux mieux. Vous voyez, ou plutôt vous entendez cela d'ici. C'est du *Vert-Vert,* mais singulièrement aggravé. Le joli poème de Gresset n'est qu'un charmant et innocent badinage ; le badinage de M. de Beaumont est poussé jusqu'à la charge, à la caricature. M. de Beaumont fera bien de laisser ces plaisanteries surannées à M. Vibert, dont les moines gros, gras, dodus, pansus, égrillards, retardent d'un bon siècle et seraient tout au plus dignes d'illustrer les *Chansons* de ce bon M. P.-J. de Béranger. Que MM. de Beaumont et Vibert aillent visiter, l'un un orphelinat ou un hôpital, l'autre un monastère de trappistes ou de chartreux : ils en reviendront avec des types tout différents, beaucoup plus vrais et plus dignes d'exercer leur pinceau.

L'*Ixion* de M. Delaunay est ce qu'on appelle en langue de peintre un *morceau,* puissamment modelé et brossé avec une singulière vigueur. Ce corps pantelant, qui se tord sur la roue fatale, où le tiennent attaché les replis de deux serpents noués par la main des Euménides ; ces membres saignants et crispés, cette bouche grande ouverte, poussant dans les profondeurs du Tartare un cri éperdu qui ne s'éteindra jamais ; ce lugubre fond noir rayé d'ardentes lueurs, sur lequel se détache ce supplice de damné : — tout cela ne compose pas un tableau très-riant, qu'on aimerait à contempler,

en s'éveillant, dans sa chambre à coucher (il serait bien plutôt propre à la peupler de cauchemars), mais n'en est pas moins l'une des plus remarquables toiles du Salon. J'aime moins le *Portrait de M. B. U.*, solide jusqu'à la dureté.

Le reproche contraire pourrait être fait aux deux portraits de M. Delhumeau, traités avec une conscience, un fini de détails, poussés jusqu'au scrupule. Le jeune artiste vendéen n'avait pas encore exposé une toile de la dimension du *Portrait de Mme A****. Dans le modelé du visage, des bras et des mains, dans le rendu chatoyant des étoffes, ce portrait témoigne d'un travail des plus sérieux, en même temps que d'un réel progrès.

M. Hippolyte Dubois nous a également envoyé un estimable morceau dans le *Portrait de Mme ****, remarquable surtout par le rendu des accessoires.

La jeune et gracieuse *Charmeuse d'oiseaux* de M. Douillard possède assez de qualités pour charmer en même temps le public. L'élégante *Vielleuse* de M. Baader n'a rien non plus qui soit de nature à le repousser.

M. Luminais a, pour cette fois, abandonné ses fauves Gaulois chevelus, pour de plus modernes héros. *Les suites d'un duel, en 1625,* nous représentent un jeune seigneur blessé et soigné par des moines qui l'ont recueilli après sa fatale aventure. La figure de ce vieillard qui se penche sur la poitrine du mourant, pour interroger les pulsations de son cœur, est fort belle. L'ensemble, d'ailleurs, est peint avec cette vigueur, ce relief, que dès longtemps nous connaissons. Nous en dirons autant du *Portrait de Mme L****, (le premier que nous nous rappelions de Luminais), peu séduisant, il est vrai, mais non par la faute du peintre.

Ce n'est plus en Italie ou en Provence que nous promène M. de Curzon, mais en Grèce, au milieu de ces ruines immortelles, de ces colonnes tronquées, de ces propylées, de ces portiques, que vêt d'azur et d'or une chaude et transparente atmosphère. Depuis plusieurs années, M. de Curzon ne nous avait point envoyé des toiles de cette valeur.

Est-ce Mignon cherchant là-bas des yeux « le pays où fleurit » l'oranger », Marguerite rêvant à ce jeune seigneur qu'elle vient d'entrevoir en descendant les marches de l'église, ou bien Juliette regardant s'éloigner Roméo ? Elle fait songer à toutes ces poétiques héroïnes, cette jeune et douce figure que nous montre M^lle^ J. Houssay sous le titre de *Mélancolie*. Non point la mélancolie sombre et farouche d'un Obermann ou d'un René, mais cette première et vague tristesse d'un cœur chaste et neuf qui s'ignore encore et qui vient de s'éveiller. C'est bien cette tristesse-là qui se lit dans ces yeux limpides et rêveurs, sur ce front juvénile et pur à demi penché sous sa blonde chevelure vénitienne, aux tresses négligemment nouées, dans ces mains pendantes aux doigts entrelacés, dans toute cette attitude enfin, si doucement songeuse.

Tout différent d'expression, mais pour le moins égal de facture, est le *Portrait de la jeune M****, avec son gentil minois éveillé.

Autant que nous a permis d'en juger la hauteur où on les a guindés au dessus de la cimaise, les deux portraits à l'aquarelle de *M^lle^ Juliette M.*, et de *M^me^ Raoul de N.*, également exposés par M^lle^ Houssay, nous ont paru d'une exécution fine et distinguée.

Dans un vaste tableau, tout ruisselant de couleurs violentes, avec force personnages bariolés, aux pompeux atours orientaux, alignés ou groupés dans un désordre qui doit être « un effet de l'art », M. Picou a exhibé pour la joie et *l'esbattement* des amateurs, ce qu'il appelle un *Jeu d'échecs indien*, et ce qui, pour des profanes comme moi, n'est qu'un pur et simple casse-tête chinois. Il est vrai que, pour nous aider à deviner son rébus pittoresque, M. Picou a eu l'obligeante précaution de nous apprendre, dans une inscription en lettres grosses comme le poing, que « les blancs font mat en trois coups. » Je l'en crois volontiers sur parole, laissant aux Philidors et aux Labourdonnais de ce temps-ci la tâche de vérifier ce fait, assurément fort intéressant, mais, avouons-le, quelque peu étranger à la peinture. Au lieu de prendre la peine aussi considérable que vaine de le peindre à si grands frais de toile, de couleurs et de

personnages, M. Picou aurait plus utilement réduit son problème d'échecs aux dimensions d'un de ces petits carrés noirs et blancs, que les journaux illustrés publient à leur dernière page pour distraire l'oisiveté des désœuvrés de cafés de province.

Est-il besoin de vous dire que la *Bergeronnette* du même peintre n'a rien de commun avec ce vif et sémillant petit oiseau, ami des troupeaux, autour desquels il rôde sans cesse, courant et sautillant, en agitant sa longue queue blanche et noire? Avec ce visage peu candide, ce peu pudique déshabillé, ce coloris faux et convenu, désormais habituel à M. Picou, la soi-disant bergère n'a de pastoral que l'étiquette.

Un orage sur les côtes de Bretagne, par M. Le Bihan, nous représente un de ces drames maritimes si communs sur notre tempétueux littoral. Vieillards, femmes, enfants, groupés dans des attitudes variées, les uns priant, les autres pleurant, se pressent sur le rivage, regardant d'un œil anxieux une barque de pêcheurs qui lutte là-bas contre une mer démontée. Ce tableau n'est pas exempt d'une certaine raideur et rudesse de pinceau, mais la scène est bien comprise et l'impression qui s'en dégage est vraie et forte.

Chez M. Toulmouche, c'est toujours la même perfection relative dans le joli. Sa *Flirtation* (une jeune femme et un jeune homme, en tenue de bal, se contant fleurettes, accoudés sur un canapé) et son *Eté* (autre jeune femme, une élégante en villégiature, parée plus que de raison et cueillant des fleurs à un espalier), vont s'ajouter à cette pimpante collection de gravures de modes coloriées, que les amateurs consulteront curieusement un jour. La première de ces deux petites scènes, ce *duo* minaudant et marivaudant, n'en est pas moins, dans son afféterie mondaine, d'une finesse toute parisienne.

Les deux tableaux de M. Roussin, de Quimper : *A l'Ecole,* et surtout la *Leçon de plain-chant* (de jeunes gars faisant assaut de coups de gosier avec leur rustique professeur), se distinguent par une vigueur et une franchise de pinceau qui sentent l'élève de Luminais.

Mentionnons encore M. Tillier et sa gentille fillette, au minois vermeil, mais dont la pose est peu gracieuse et forcée ; — M. Postec et ses *Lavandières* nocturnes ; — M. Leray et ses éhontées *Promeneuses* du Directoire, chassées par la foule, peu prude cependant, de ce temps-là ; — M. Villard et sa *Fontaine à Douarnenez*, d'une touche un peu dure, mais franche et lumineuse ; — M. Chabot (de Nantes) et son *Portrait de M. A. C.* ; — M. Massé, qui, s'il n'est ni Breton ni Vendéen, nous appartient par son œuvre, le portrait, fort ressemblant, de M. le sénateur de la Vrignais, dont la physionomie si franchement bienveillante est heureusement rendue.

Quant au *Perdu* de M. Lucien Totain (de Nantes), il l'est si bien que je n'ai pu arriver à le découvrir dans ce capharnaüm pictural.

Le chapitre des paysagistes nous offre, cette année encore, des œuvres considérables, sinon par le nombre, du moins par le mérite, ce qui vaut mieux.

Et tout d'abord, *La Ferme en Bannalec*, de M. Bernier, peut compter parmi les meilleures toiles de ce peintre, l'un des maîtres du paysage contemporain, en même temps que parmi les meilleurs tableaux du genre exposés au Salon de cette année. C'est le soir ; le fermier rentre au logis avec ses chevaux de labour, pendant qu'une rustique Rébecca abreuve un troupeau de vaches dans l'auge de granit, et que canards et oies barbottent dans une mare voisine ; à l'arrière-plan, une chaumière fumante profile son toit aigu sur le couchant lumineux, que le dernier rayon du soleil pique d'un point rouge ardent. Le tout est enveloppé dans la double pénombre du crépuscule et du feuillage. Cette églogue bretonne, pleine de calme et de paix, est rendue avec la vigueur, le relief, la sincérité d'impression, auxquels M. Bernier nous a dès longtemps habitués.

Saluons, en passant, cet autre magnifique paysage breton, également si vrai sans réalisme, d'une saveur si pénétrante, si lumineux, d'un sentiment si poétique, les *Ajoncs en fleurs*, de M. Ségé, un digne émule de M. Bernier.

Un autre de ses habituels rivaux, M. Lansyer, nous semble avoir été moins heureux cette année.

Un grain sur la côte du Finistère est assurément une toile des plus estimables et digne de l'artiste expérimenté qui l'a signé, mais cette mer, si agitée qu'elle soit, n'est-elle pas un peu trop uniformément blanche et savonneuse, et ne ressemble-t-elle pas un peu à un vaste baquet de lessive ? A cela M. Lansyer répondra peut-être qu'il a fidèlement et *de visu* copié la nature et que

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable;

mais, en peinture comme en poésie, c'est surtout le vraisemblable et non toujours le vrai, qu'il faut s'attacher à reproduire. C'est précisément ce qu'a fait M. Lansyer lui-même dans son deuxième tableau, *La mort d'un chêne*, paysage mi-parti terrestre et marin, conçu et exécuté suivant toutes les données de la vraisemblance en même temps que du vrai. Il a quasi une physionomie humaine, ce noble végétal, si souvent battu par le vent de mer, et qui, déraciné par le dernier ouragan, semble se tordre dans les suprêmes convulsions de l'agonie.

Un talent qui, lui, s'affirme de plus en plus, c'est celui de Mme Elodie La Villette. Sa *Grève du Lohic, près de Lorient*, pourrait bien être la plus belle marine du Salon. Encadrée d'une côte rocheuse et déchiquetée, que domine au loin la flèche du clocher de Larmor, la mer *étale*, à peine clapotante, fuit jusqu'aux extrêmes limites de l'horizon ; sur ses eaux transparentes à reflets bleuâtres, un coup de soleil fait tomber là-bas toute une pluie d'étincelantes paillettes d'argent, au milieu desquelles émerge la noire silhouette de l'*Ile aux Souris*, fameuse par ses échouages : contraste du plus heureux effet. Rivages, mer, lumière, sont d'une observation et d'un rendu des plus remarquables ; cela est vrai, sincère, plein d'impression. Dans cette peinture robuste et saine, serrée de trame, d'une fermeté toute virile, nulle trace de cet escamotage, de ce *lâché* plus ou moins systématique, résultant le plus souvent de l'impuissance, qui se remarque chez tant d'autres et que la nouvelle école dite *impressioniste* prétend élever à la hauteur d'un principe.

Par suite de quelle inconcevable distraction le jury a-t-il pu passer devant cette maîtresse toile sans y appendre une médaille, sans même lui accorder une *mention honorable?* Aurait-il craint la récidive, en se rappelant la récompense par lui déjà décernée, l'an dernier, à Mme La Villette pour une autre marine qui, à mon sens, ne valait pas celle-ci ? La récidive du talent n'appelle-t-elle pas celle de la récompense ? Le public a réparé le regrettable oubli du jury, et, par ce temps de suffrage universel (que ne fait-il toujours preuve de la même clairvoyance !), c'est une compensation qui a son prix.

Les mêmes qualités de solidité, de sincérité, de justesse de rendu, se remarquent dans l'autre marine de Mme La Villette : *la Grève de Laperrière*, *rade de Lorient*, que surplombe une falaise d'une surprenante vérité.

Sans être à la hauteur de ces deux excellentes pages, *la Goëlette Isis*, d'une autre dame lorientaise, Mme Espinet, n'en est pas moins une toile estimable et qui, par son faire sobre et vrai, trahit avec elles une évidente parenté.

Voilà deux élèves qui font honneur à leur maître, M. Corroller, lequel, piqué d'émulation, nous a également envoyé sa marine : *l'Euménide allant à Groix au secours d'un navire espagnol, pendant la tempête du 10 novembre 1875.* En fait de bâtiment, on ne voit guère, il est vrai, qu'une vague monstrueuse projetant dans les airs son humide embrun et ne laissant apercevoir que l'extrémité des mâts. L'impression n'en est que plus vive. M. Corroller nous permettra toutefois de préférer à son tableau ceux de Mme La Villette, et n'est-ce pas louer encore le maître que de louer son élève ?

M. Jules Noël nous présente *la Plage du Tréport*, avec son élégant public de baigneurs et de baigneuses : toile lumineuse mais un peu lâchée.

La Ferme du Pouliguen, par M. Le Sénéchal de Kerdréoret, est un tableau d'intérieur un peu poussé au noir, mais solidement empâté.

C'est avec une égale vigueur que M. de Bellée, infidèle cette fois à la mer et à ses noirs récifs, nous trace la mélancolique silhouette des *Ruines de l'abbaye de Sainte-Croix d'Offémont* (*Oise*).

Dans deux paysages un peu lourds, le premier surtout, mais d'une impression vraie, M. Yan'Dargent nous promène des *Bords du Scorff* à la *Falaise de Morgat*.

M. Daudeteau (de Fontenay-le-Comte), un nouveau venu, a exposé un paysage, d'un ton harmonieux, de la *Vendée*, dans sa traversée de la forêt de Vouvant, ainsi que deux autres vues, au fusain, de la même forêt, également remarquables de finesse.

M. Chérot (de Nantes) nous semble en progrès, surtout dans son tableau : *l'Église des Carmes et l'Université catholique*. C'est ce verdoyant jardin qui vit s'accomplir l'un des plus affreux épisodes de ces *Massacres de septembre*, que nous entendîmes certain soir (les oreilles nous en tintent encore) célébrer en plein club et par le citoyen président en personne, au milieu de frénétiques applaudissements, comme « une des plus glorieuses journées de l'immortelle Révolution ! »

Mme Cazin (de Paimbœuf) nous peint un *Étang de Picardie*, tandis que M. Chaillou (de Nantes) s'en va jusqu'en Hongrie chercher sa *Première Neige*, fort bien rendue d'ailleurs.

Qu'ils soient peints sur faïence ou brossés sur toile, comme ses deux vues du *Marais de Kanfroux* et du *Parc de Keremma*, les paysages de M. Michel Bouquet respirent la même fraîcheur, le même accent de vérité.

Outre son intéressante *Petite Famille* (une poule et ses poussins), M. Bidau, désormais classé parmi nos plus habiles *fleuristes*, nous présente, dans son *Offrande à la Vierge*, une statuette de Marie tout enguirlandée de bouquets aux plus riches nuances, traités avec un art aussi sûr et plus harmonieusement disposés que ceux de ce fameux *Marché aux Fleurs*, de M. Firmin Girard, l'une des *great attraction* du Salon, tableau traité avec la prestigieuse adresse d'un trompe-l'œil, mais papillotant et quelque peu criard, devant lequel se coudoie un public pâmé.

Je citerai encore un paysage hivernal et une marine de M. Sébillot (d'Ercé), et une toile d'une teinte un peu trop uniformément jaunâtre, de M. Ch. Le Roux, un paysagiste émérite de l'école de Théodore Rousseau, mais qui pousse jusqu'à la lourdeur l'empâtement, déjà excessif parfois, du maître.

Dans la section de la sculpture, nous retrouvons plusieurs anciennes connaissances, entre autres le sombre *Caïn* de M. Caillé, de plâtre devenu marbre, mais toujours avec ses proportions colossales et un peu tourmentées, sa musculature si énergiquement accusée [1].

Voici également le *Joyeux Devis*, coulé en bronze, de M. Le Bourg, lequel y a joint un gracieux bas-relief mythologique en terre cuite: *Eole et Thétis*.

M. Gaston Guitton a envoyé deux œuvres considérables. Son beau groupe : *La Justice protégeant l'Innocence contre le crime*, ornerait fort dignement le fronton d'un palais judiciaire. C'est assurément une bizarre idée de nos édiles de destiner cette statue d'*Ève* au *Palais des serpents* du Jardin des plantes! Voudrait-on exposer notre trop curieuse grand'mère à de nouvelles tentations, bien superflues, hélas ! puisque le mal est fait. Espérons que, cette fois, ses oreilles (le métal dont elles sont faites doit pleinement nous rassurer à cet égard) resteront sourdes à la voix, peu séductrice d'ailleurs, j'imagine, des *boas constrictors* et des serpents *trigonocéphales*, au milieu desquels elle va trôner. Je me demande si, pour compléter l'allégorie, on plantera un pommier dans le nouvel Eden...

Ceci soit dit, d'ailleurs, sans intention de rabaisser le mérite de l'œuvre de M. Guitton, laquelle, où qu'elle soit placée, fera toujours fort bonne figure.

A part ces œuvres plus importantes, je ne vois guère à signaler que des bustes en marbre, en plâtre ou en terre cuite, d'une exécution plus ou moins réussie, et signés : Ludovic Durand (portrait, fort beau, de M. le vice-amiral de Gueydon); Nayel, de Lorient

[1] La ville de Paris vient de faire l'acquisition de ce beau marbre, qui ne tardera pas sans doute à contribuer à l'ornementation de l'un de nos jardins publics.

(portraits, également bien vivants, de MM. Dousdebès et Le Diberder); Gourdet, Harel, Ducommun du Locle, un revenant des expositions, un vétéran de la sculpture française, qui conquérait sa première médaille en 1839, et dont le ciseau, toujours sûr et ferme, a modelé, dans le buste de Mme la comtesse de Roussy, un morceau non indigne de la belle *Cléopâtre,* qui fait l'ornement du Musée de Nantes, si riche en belles œuvres.

Il est un autre artiste plus jeune et déjà dans la pleine maturité du talent, et qui, s'il n'est pas Breton par la naissance, nous appartient par ses œuvres. Celles-ci nous touchent de si près qu'elles nous imposent le devoir, fort doux d'ailleurs, de nous faire ici l'écho de l'éclatant succès qu'elle viennent d'obtenir.

Nous voulons parler de M. Paul Dubois et de ses deux figures destinées au mausolée qui doit être érigé à la mémoire du général La Moricière, dans la cathédrale de Nantes.

Du sentiment le plus élevé, belles de cette beauté saine, virile, sereine et simple, qui est l'expression même de l'idéal, ces figures, dès leur apparition, se virent l'objet d'une admirative sympathie. D'instinct, le public les salua comme de grandes œuvres et se sentit en présence du beau, si saillant est le mérite de ces compositions et si vivement il frappe les moins experts en esthétique.

Assis dans une pose admirablement aisée et naturelle, les jambes repliées, une main sur la poignée de sa longue épée, dans la calme attitude de la force consciente d'elle-même; la tête coiffée d'un casque surmonté d'une chimère ; une peau de lion jetée sur les épaules ; le regard tranquille et fier, semblant défier un invisible ennemi; la taille élégante et noble, les membres robustes et souples, harmonieusement équilibrés ; — ce jeune guerrier, quasi un adolescent, symbolisant le *Courage militaire,* fait songer à Michel-Ange, moins cette exagération de la musculature, habituelle au grand Florentin.

Devant cette *Charité,* au visage doux et grave, où respire une mélancolique pitié, un amour surnaturel, au maintien noblement familier, couvant des yeux et enveloppant de ses bras, avec une

tendre et toute maternelle sollicitude, deux enfants mollement blottis dans son giron comme dans un nid, — on rêve d'André del Sarto et de Raphaël.

Certes, bien rares sont les œuvres artistiques de nos jours qui suscitent de tels souvenirs et se prêtent à de tels rapprochements!

Serions-nous donc en présence de deux chefs-d'œuvre? En tout cas, ce sont là deux morceaux de la plus haute valeur, dignes d'être classés parmi les plus parfaits de la sculpture moderne.

S'il était permis de désirer quelque chose, ce serait peut-être, dans la figure de la *Charité,* un peu plus de légèreté dans les draperies, et d'élégance dans leur ajustement, en même temps que de distinction dans le type du visage, lequel rappelle de loin les paysannes réalistes du peintre Millet, (à y regarder de bien près, le côté droit du visage n'est-il pas même quelque peu plus fort que le côté gauche, irrégularité qui, d'ailleurs, se remarque souvent dans la nature?) Quant à ces deux charmants jumeaux, si délicieusement groupés, dont l'un dort du plus doux sommeil, pendant que l'autre boit à longs traits le lait de sa mère adoptive, ce sont des merveilles de grâce et de moelleux.

Pour ce qui est de la figure du *Courage militaire,* on se demande quel défaut pourrait lui être reproché.

Élégante simplicité de lignes, souplesse de modelé, ampleur sans emphase, noblesse de style sans effort et sans tapage, exquise sobriété, effet d'autant plus grand qu'il est moins cherché : — nous voilà loin de l'art à la mode, trop souvent prétentieux, maniéré, mignard et sensuel, quand il n'est pas brutalement réaliste.

Nous voilà loin aussi de ce joli *Chanteur florentin,* qui, dès 1865, valut à M. Paul Dubois une première médaille d'honneur. Si elles ne le font pas oublier, combien elles sont supérieures à ce charmant, mais un peu mièvre, *minnesinger* italien, et quels progrès elles accusent chez l'éminent sculpteur, ces deux œuvres exquises, qui, à onze années d'intervalle, viennent de lui faire décerner, pour la seconde fois et aux applaudissements de tous, cette haute distinction: récidive peut-être sans exemple.

M. Paul Dubois ne s'est pas contenté de ce premier succès, qui suffirait à l'honneur d'une carrière artistique. Se piquant d'une noble émulation, il a voulu nous montrer que lui aussi pouvait réunir cette multiplicité d'aptitudes, qui distinguait les grands artistes de la Renaissance : le sculpteur vient de se révéler peintre, et peintre excellent. Dans cette figure de femme et ces deux portraits d'enfants (les enfants et sans doute aussi la femme de l'auteur), se retrouvent les qualités du sculpteur, la sobriété, la pureté de lignes, la science du modelé, s'alliant à un fin et solide coloris.

Si bien que le jury, après avoir, d'une main, décerné la *médaille d'honneur* au sculpteur, a dû, de l'autre, décerner au peintre une *médaille de première classe !*

C'est là un succès, j'allais dire un triomphe, sans précédent dans l'histoire des expositions.

Si le reste du monument répond aux magnifiques spécimens dont nous venons de parler, la cathédrale de Nantes possédera un digne pendant de son chef-d'œuvre de Michel Columb, et notre glorieux La Moricière, le héros de la France et de l'Eglise, reposera dans un mausolée digne de lui et des deux causes sacrées qu'il a servies.

Dans la section *Dessins, Aquarelles,* etc., nous retrouvons tout un gracieux essaim féminin, s'exerçant en cet art de la peinture sur porcelaine, de plus en plus à la mode, si charmant d'ailleurs, auquel se prête si naturellement la main délicate et légère de la femme, si bien fait pour occuper d'élégants loisirs.

Citons : Mlle Valentine Duchesne (de Nantes) et son gentil tableautin représentant une fillette *Allant à l'école,* avec panier, cahiers, livres et le reste : tous détails indiqués d'un trait fin et délié; — Mlle Kermabon (de Saint-Malo) et ses deux copies, sur porcelaine et sur lave émaillée, de Flandrin (l'*Institution de l'Eucharistie*), et de Paul Delaroche (la *Vierge au désert*), d'un faire naïf et d'un sentiment religieux ; — Mlle Le Coursonnois (de Saint-

Brieuc), Mme Parrat (de Rennes), Mlle Nold (de Pontivy), et leurs gracieuses compositions d'après Antigna, Watteau et Lajoue.

N'oublions pas non plus les paysages au fusain de MM. Michel et Collot-Béranger (de Brest); l'*Acropole d'Athènes*, aquarelle de M. Lucien Roy (de Nantes); les trois portraits sur émail, de M. F. de Courcy.

Aucun nom à citer au chapitre de l'*Architecture*, non plus que dans celui de la *Lithographie*.

Enfin, dans la dernière section, *Gravure*, nous retrouvons, cette fois encore, des noms connus et aimés.

M. Tancrède Abraham (de Vitré), dont nous avons oublié de signaler à l'article Peinture un remarquable paysage : *Le Sablot, à Noirmoutier*, a, en outre, exposé six eaux-fortes, également excellentes, destinées à figurer dans l'*Album d'Angers*.

Toujours fidèle à ce rendez-vous annuel de l'art, M. de Rochebrune nous a envoyé une autre de ces belles planches de gravure architecturale où il est passé maître.

Cette fois, c'est à Nîmes que l'éminent aquafortiste est allé chercher un sujet. Parmi les nombreux monuments antiques qui font un musée de cette Rome des Gaules, il a choisi ce beau temple connu sous le nom de *Maison-Carrée*, et qui, par la perfection de ses formes, l'harmonie de ses proportions, eût été digne de figurer sur l'Acropole d'Athènes, à côté des chefs-d'œuvre d'Ictinus et de Callicrate. C'est avec son habituelle habileté, avec la même sûreté, la même précision de traits sans sécheresse, le même art dans la graduation des clairs et des ombres, que la pointe de M. de Rochebrune a su rendre, dans tous ses détails, ce beau monument gréco-romain, son fronton triangulaire, sa riche ceinture de colonnes, les gracieuses volutes d'acanthe de ses chapiteaux corinthiens.

On se dirait devant une gravure de l'église de la Madeleine de Paris, évidemment copiée sur le même type. Il n'est pas jusqu'à

ces dégradations, légères d'ailleurs, que le temps a fait subir à l'antique original, qui ne prêtent à la comparaison, avec cette différence toutefois que ces détériorations sont l'inévitable résultat de l'action des siècles, tandis que les blessures bien autrement graves dont la moderne copie porte encore les cicatrices, sont l'œuvre des hommes et de leurs fureurs...

Sans sortir de Nîmes, M. de Rochebrune rencontrera plusieurs autres monuments dignes d'exercer son beau talent : la *Tour Magne*, le *Temple de Diane*, la *Porte d'Auguste*, et surtout ces superbes *Arènes*, dont les soixante arcades superposées pouvaient porter, sur leurs trente-cinq rangées elliptiques de gradins, vingt-cinq à trente mille spectateurs !

Il y a là pour notre éminent artiste vendéen de quoi composer tout un magnifique album.

LUCIEN DUBOIS.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LA FACULTÉ DES ARTS *

L'enseignement de la faculté des Arts comprenait le cercle de connaissances que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'*humanités ;* il débutait par le latin et le grec, se continuait par la rhétorique et la géographie et se terminait par la logique [1] et l'histoire naturelle. Le titre de maître ès arts répondait à notre qualification moderne de docteur ès lettres. Cette faculté servait d'introduction à toutes les autres ; il ne faudra donc pas s'étonner qu'elle tienne la plus grande place dans l'histoire de l'Université bretonne. Les plus grandes faveurs de la ville ont été pour elle, et je ne crois pas me tromper en disant que les écoles en 1462 annoncées par le duc François II [2] dans ses lettres de confirmation, ne sont autres que le collége de Melleray [3].

Ce collége fut adopté, comme celui de Saint-Jean, par la faculté des Arts, qui concentra ses leçons dans ces deux établissements. Convaincus que la concurrence est la mère de l'émulation, les ré-

* Voir la livraison de juin, pp. 413-424.

[1] Sous le nom de philosophie on comprenait alors les mathématiques, l'arpentage, l'hydrographie et la construction des vaisseaux. C'est la division d'Aristote.

[2] « En vertu d'icelles ladicte Université constituée establie et assise en tout exercice en nostre dicte ville et cité de Nantes en laquelle nous avons ja faict préparer et construire les escoles. » Depuis la publication de mon premier article, j'ai pu retrouver aux archives d'Ille-et-Vilaine une petite plaquette imprimée au dernier siècle à Rennes, qui contient le texte des lettres de François II et des lettres de confirmation des rois de France avec quelques arrêts du Parlement. *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, série C., 1316.

[3] Magister Carolus Gaurays, facultatis artium in pedagogio de Melleray regens. *Extrait du registre de l'année* 1502, série D. *Arch. de la Loire-Inf.)*

gents et docteurs de l'Université avaient stipulé, au premier article des statuts de la faculté des Arts, qu'il y aurait deux colléges à Nantes et que les examinateurs de chaque aspirant aux grades seraient pris, deux dans un collége, et deux dans un autre. En opposant ainsi les maîtres aux maîtres, on se mettait à l'abri de la routine, ou du moins de la somnolence.

Le mouvement admirable qui, au XVI^e^ siècle, porta tant d'esprits cultivés vers l'étude des chefs-d'œuvre littéraires et artistiques de l'antiquité, se fit sentir en Bretagne comme ailleurs, et eut son retentissement jusque dans le monde des écoliers. Les jeunes intelligences elles-mêmes poussèrent le désir d'apprendre jusqu'à la passion et accoururent en foule aux leçons des Universités. C'est alors que, pour venir en aide aux établissements trop étroits de la ville de Nantes, un généreux ecclésiastique offrit les bâtiments de son bénéfice. Olivier Richard, docteur ès droits et grand vicaire du diocèse de Nantes, abandonna en 1519 la jouissance du prieuré de Sainte-Croix dont il était pourvu, y compris les maisons et jardins qui en dépendaient, afin d'y installer un nouveau collége. Un régent en prit de suite possession et y demeura pendant sept ans, entouré d'une nombreuse jeunesse. Dans une requête qu'il adresse à la ville, vers 1526, pour obtenir une avance de 400 livres, il rapporte que l'école de Sainte-Croix renferme 300 écoliers, « tant pansionniers que camémistes, venus de divers lieux [1]. »

L'abbé de Marmoutiers, duquel relevait le prieuré de Sainte-Croix, et le roi, qui était successeur des princes de Bretagne fondateurs, donnèrent leur assentiment à la démission consentie par le grand vicaire Olivier Richard, mais la cour de Rome ne jugea pas à propos de ratifier cette sécularisation. L'usage de convertir les bénéfices ecclésiastiques en dotations était alors une innovation. Cinquante ans plus tard, la proposition n'eût pas rencontré la même résistance.

Privé de tout espoir de ce côté, le conseil des bourgeois chercha en vain pendant plusieurs années des bâtiments assez vastes pour

[1] *Arch. municip. de Nantes*, série BB, liasse 3.

remplacer l'école Sainte-Croix. La ville n'ayant aucun terrain disponible, il fallut choisir dans les immeubles situés hors l'enceinte, et on jeta ses vues sur l'hôpital de Saint-Clément. Les chanoines de la cathédrale, qui en étaient propriétaires, voulurent bien entrer en arrangement, et, le 29 juillet 1555, l'acquisition fut conclue par la ville. Cinq ans auparavant, elle avait déjà acquis les écoles de droit de la rue Saint-Gildas. Malgré ces sacrifices, les bourgeois étaient encore disposés à supporter de nouvelles dépenses pour établir leurs colléges dans une situation qui ne laissât rien à désirer. Suivant les délibérations du 11 juillet 1557, on fit venir de Paris, pour une période de trois ans, quatre régents et un principal, qui prirent de suite logement dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Clément. Le miseur devait leur compter 700 livres pour la première année et 600 livres pour les deux autres. Pour montrer qu'il s'intéressait à la prospérité du nouveau collége, bien qu'il fût entièrement laïque, l'évêque de Nantes déclara que le clergé contribuerait à son entretien par la cession de l'un de ses bénéfices, et accorda en dotation les revenus du temporel de la cure de Saint-Julien de Vouvantes [1].

Quelques années après, la municipalité se trouva dans l'obligation de faire de nouvelles dépenses pour relever le collége Saint-Jean, que le scholastique de la cathédrale laissait tomber en ruines, par suite sans doute de l'insuffisance des revenus. Elle n'hésita pas à prendre à sa charge les frais de réparation des bâtiments, et les mit en état de recevoir des écoliers en 1582 [2]. Dans la requête qu'elle adressa à l'évêché, elle dit que son intention est « d'augmenter et » perpétuer l'exercice littéraire, animer et enflammer la jeunesse à » l'étude des lettres, et par mesme moyen semer entre les escholiers » et estudians des deux colléges, une saincte envie et une louable » jalousie à qui mieulx [3]. »

Après cet acte de générosité, il ne lui fut pas difficile de s'emparer

[1] La ville recevait elle-même par son miseur ces revenus, qui entraient en compte dans la subvention fournie au principal.

[2] Ce collége fut conduit par trois maîtres ès arts.

[3] Travers, *Hist. de Nantes*.

de l'établissement, car le scholastique n'osait plus se dire maître d'une maison qu'il n'entretenait pas. La sécularisation du collége Saint-Jean s'accomplit ainsi sans bruit. Les magistrats de la ville nommèrent un principal et rédigèrent les règlements auxquels les maîtres et les élèves devaient se conformer. Ces prérogatives leur restèrent sans contestation jusqu'au milieu du XVII[e] siècle.

Il faut supposer que le collége de Melleray tomba en décadence au moment où la ville élevait les deux maisons que je viens de citer, car il ne figure plus parmi les établissements universitaires de Nantes dans la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Les étudiants, au lieu d'aller s'interner dans les colléges de Saint-Clément et de Saint-Jean, peut-être un peu exigus, préféraient souvent se mettre en pension chez des particuliers, nommés pédagogues, qui leur laissaient plus de liberté. Les principaux des deux colléges vécurent en bonne intelligence avec ces rivaux, tant qu'ils restèrent dans leurs véritables attributions, et ne reçurent qu'un petit nombre de pensionnaires, mais lorsqu'ils les virent se poser en concurrents sérieux et prétendre à l'enseignement des humanités, dont ils étaient exclus, ils les dénoncèrent au prévôt de Nantes, conservateur des priviléges de l'Université, qui, en 1561, les fit rentrer dans l'ordre.

En 1583, la guerre se ralluma, cette fois entre Jacques Macé, principal du collége Saint-Clément, et quatre pédagogues du faubourg Saint-Clément, qui n'eurent pas plus de succès que les précédents. Le prévôt de Nantes dans sa sentence leur rappelle que les seules écoles publiques reconnues dans la ville de Nantes et ses faubourgs sont celles de Saint-Jean et de Saint-Clément ; qu'ils ne doivent enseigner à leurs pensionnaires d'autres connaissances que la lecture, l'écriture et le calcul ; et que pour les autres leçons ils doivent les conduire aux colléges ci-dessus indiqués, aux heures des classes, en payant à chaque principal les droits fixés, et leur défend de recevoir dans leur pédagogie plus de six ou sept élèves pensionnaires. Le parlement de Rennes, à qui l'affaire fut soumise en appel, confirma cette doctrine, par un arrêt en date du 13 août 1587.

Pour justifier le monopole qu'il revendiquait, le collége Saint-

Clément était tenu d'avoir un personnel nombreux et capable de conduire les élèves jusqu'au terme de la carrière littéraire. La ville le comprit si bien, qu'en 1586, elle adjoignit aux quatre régents qui enseignaient de concert avec le principal, un régent de philosophie et un premier régent. On voit, par une plainte portée devant la municipalité en 1579, que les écoliers considéraient comme des exactions les taxes supplémentaires que les régents exigeaient d'eux pour la chandelle, la toile des fenêtres et l'entretien des bancs. Le principal, appelé à se défendre, répondit qu'il suivait l'usage des colléges de Paris, et que, suivant son traité, il s'était engagé à se conduire à la manière des colléges de Paris.

Le bail qui fut conclu pour douze ans entre la ville et le principal, Michel Bigot, en 1614, existe encore au dossier du collége. Cet acte précieux va nous retracer fidèlement la physionomie de la maison et les règles de conduite imposées aux régents. L'acte porte qu'il logera et nourrira dans le collége un philosophe et six régents en humanités; qu'il ne pourra donner moins de 300 livres au régent de philosophie, au premier régent moins de 240 livres, et au second régent moins de 150 livres. Ce personnel devra être catholique et non engagé dans les liens du mariage. Chaque matin une messe sera célébrée en la chapelle du collége, et, le soir, les écoliers chanteront un salut.

Les leçons accoutumées seront données suivant les règles adoptées dans les plus fameux colléges de la capitale, et, outre l'enseignement professé dans les classes de grec et de latin, l'un des régents est obligé de faire une lecture, chaque jour, en grec pour l'instruction des pensionnaires et des externes capables de le suivre. Les élèves seront astreints à faire des compositions et des dissertations, à réciter des leçons, à parler en latin, et se livreront aux exercices de la déclamation, tels qu'ils se pratiquent à Paris. Le principal ne peut s'associer aucun maître sans l'autorisation de la ville, ni rien changer aux usages établis ; il se contentera de l'ordinaire fourni à ses prédécesseurs ; il nourrira convenablement les élèves, ne percevra qu'une rétribution modérée des pensionnaires et des externes,

n'exigera rien des écoliers nécessiteux, et se fera immatriculer sur les registres de l'Université pour jouir des avantages accordés à tous ses suppôts. La ville, pour tous ces services, lui alloue une subvention de 1,500 livres et ne lui impose comme charge matérielle que l'entretien du carrelage et des vitres.

En l'année 1619, le collége Saint-Clément vit s'élever à côté de lui une congrégation qui devait bientôt l'absorber. Les Oratoriens avaient acheté dans le voisinage le plus rapproché, sans doute en prévision de l'avenir, la tenue de la Belonnerie pour y bâtir leur communauté. Grâce à la réputation de science qu'ils s'étaient acquise, et aussi à l'appui de leurs puissants protecteurs, il ne leur fut pas difficile d'obtenir la préférence sur le principal, Michel Bigot.

A l'expiration du bail, le conseil de Ville, appelé à délibérer sur son renouvellement, décida, le 2 mars 1625, que l'administration du collége de Saint-Clément serait remise aux mains des prêtres de l'Oratoire pour une période de six années, après laquelle la Ville se réservait la liberté de les remercier, si elle n'était pas satisfaite de leurs services. Le nouveau traité est conforme au précédent en ce qui regarde le personnel et la subvention, mais il stipule qu'il y aura trois classes de pensionnaires, l'une à 120 livres, l'autre à 150, et la plus élevée à 180 livres. Sur la question des études, l'acte recommande aux Pères de ne pas omettre les cérémonies de la fête Saint-Marc, « auquel jour pour l'ordinaire les énigmes et divers » actes de philosophie ont accoutumé de se faire tous les ans [1]. » Les échevins se réservent le droit de visiter le collége et de statuer sur les réclamations des écoliers. Chaque élève devait payer deux sous par mois pour l'entretien d'un portier. Il est à remarquer que ce concordat fut soumis à l'approbation du roi et de l'évêque, et qu'il ne fut pas question de l'agrément de la cour de Rome, comme pour les actes du XV^e^ siècle.

Dès que les Oratoriens eurent pris possession du collége, ils s'empressèrent de solliciter l'incorporation de leurs régents dans l'Université, afin de jouir des priviléges et immunités conférés à tous

[1] Titres de l'Oratoire de Nantes. (Série H, *Arch. dép. de la Loire-Inf.)*

ses membres. Ils furent immatriculés le 7 avril 1625, mais non sans restriction ; car dès cette époque les Universités du royaume, attachées aux principes du gallicanisme, tenaient en suspicion toutes les congrégations et se mettaient en garde contre leurs empiétements. Le registre de leur admission porte qu'ils pourront prendre toutes sortes de degrés dont ils seront jugés capables, « sans que toutefois ils » puissent avoir jamais aucune voix délibérative qu'en la faculté » des Arts, en laquelle ils se retireront pour délibérer des affaires » qui se présenteront. »

Dans la séance du 4 janvier 1626, les délibérants poussèrent plus loin la défiance. Il fut arrêté, ce jour-là, que, les Oratoriens ne pourraient pas prendre de degrés en dehors de la faculté des Arts. Ils parvinrent cependant à s'affranchir peu à peu de cet ostracisme, car on voit qu'en 1652 on leur accordait six voix dans les assemblées générales de l'Université.

La municipalité, plus bienveillante pour les Oratoriens, leur continua sa confiance en renouvelant le bail à plusieurs reprises, et leur vint en aide, toutes les fois qu'ils réclamèrent une augmentation de traitement ou de personnel. La requête que Michel Arnimot, préfet du collége de Saint-Clément, lui adressa pour lui exposer la nécessité d'accroître le nombre des professeurs, est pleine de détails instructifs. Le cours de philosophie en 1653 était suivi par 160 élèves, et, à la fête de la Madeleine, la plupart avaient soutenu publiquement des épreuves qui avaient satisfait tous les auditeurs.

Ce succès ne fut probablement pas sans influence sur la résolution que prit aussitôt la Ville d'ouvrir de nouvelles classes, pour soulager les professeurs et retenir les élèves dans un établissement si bien dirigé. On voit dans le bail conclu en 1654 que les magistrats municipaux consentirent à la fondation d'un second cours de philosophie et d'un cours de théologie, moyennant une allocation annuelle de 500 livres ; et, deux années après, une autre subvention de 300 livres fut encore accordée pour le traitement d'un second professeur de théologie.

Ces charges n'étaient pas les dernières que la faculté des Arts

devait imposer à la Ville de Nantes. Dans le même temps où nos magistrats augmentaient si généreusement la dotation de l'instruction publique, ils étaient occupés de la question, encore plus dispendieuse, de la reconstruction des logements. Le collége de Saint-Clément, comme celui de Saint-Jean, était dans un tel état de délabrement, qu'il devenait impossible d'y habiter, et, du reste, leurs salles ne pouvaient plus contenir le nombre toujours croissant des élèves. En étudiant les moyens de se créer des ressources, la Ville crut que la meilleure combinaison serait d'aliéner les immeubles du collége Saint-Jean et d'en consacrer le prix à l'amélioration du collége Saint-Clément. Ce projet ne s'exécuta pas sans difficultés, car le scholastique de la cathédrale n'avait pas renoncé à tous ses droits sur le collége Saint-Jean ; après plus de soixante ans de silence, il avait récemment invoqué le titre de fondation et s'était élevé contre la nomination du dernier principal par la Ville, alléguant que c'était une usurpation.

Ce dignitaire ecclésiastique consentit cependant à se démettre de toute prétention en faveur de la municipalité (1655), à la condition qu'elle lui servirait une rente de 40 livres, qu'elle fonderait en l'église Saint-Saturnin une chapellenie dont il aurait la présentation et que le collége Saint-Clément aurait une classe de sixième, qu'on nommerait classe Saint-Jean [1].

Les travaux de construction du collége, commencés dès l'année de la transaction, se poursuivirent lentement et ne s'achevèrent qu'en l'année 1678. L'enseignement des professeurs néanmoins continua avec la même régularité, nous en avons la certitude par une relation contemporaine, conservée au greffe de Nantes. Le roi Louis XIV, qui ne laissait rien vivre hors de sa tutelle et rêvait sans doute de réorganiser les Universités du royaume, soumit celle de Nantes à une inspection minutieuse en 1669. Habituée à vivre en dehors de tout contrôle et à régler elle-même sa discipline, elle

[1] On fit mettre au dessus de la porte : SCHOLA JOANNEA FUNDATA A DOMINO GUILLELMO DE LAUNAY ET TRANSLATA IN COLLEGIUM CLEMENTINUM ANNO 1656. — Le collége Saint-Jean était rue des Carmes.

avait lieu d'être surprise de cette ingérence insolite [1]. Cependant elle fit bon accueil au délégué de l'autorité royale. Le sénéchal de Nantes, Jacques Charette, chargé des fonctions de commissaire enquêteur, se rendit au collége Saint-Clément pour y questionner les régents et visiter les classes. Le procès-verbal qu'il a rédigé en cette circonstance va nous donner des détails du plus haut intérêt sur l'état de la faculté des Arts au XVII[e] siècle [2].

Le délégué du roi fut reçu, le 4 juin 1669, à l'entrée du collége Saint-Clément par le supérieur, le préfet et le professeur de théologie, qui lui montrèrent une grande cour contenant 150 pieds de longueur et 100 de largeur, autour de laquelle s'élevaient cinq classes nouvellement bâties, savoir : la théologie, la physique, la logique, la rhétorique et la seconde ; et, à côté, une grande salle servant aux exercices publics, tels que les discussions. Les étages au dessus des classes n'étant pas achevés, le principal ne pouvait loger aucun pensionnaire, et on voyait les fondements des constructions de deux autres classes. Quant aux bâtiments de la troisième, de la quatrième, de la cinquième et de la sixième, l'inspecteur les trouva totalement en ruines et constata que les murailles étaient « ventrues, lézardées et contreplombées. »

Lorsqu'il interrogea le principal sur la méthode suivie pour l'enseignement, il lui fut répondu que les deux professeurs de théologie faisaient leur classe l'un le matin, de huit heures et demie à dix heures, et l'autre le soir, de trois à quatre heures. Ils consacraient une demi-heure à dicter les leçons d'un traité, une autre demi-heure à l'explication du texte, et le reste du temps à disputer, prenant pour base de leur enseignement des traités de scholastique et la doctrine des sacrements. Le samedi était plus particulièrement consacré aux discussions.

[1] Le fait n'était pas sans précédent. En enregistrant les lettres de confirmation de Charles IX, de 1564, le parlement de Bretagne avait arrêté que deux conseillers seraient chargés de procéder *à la réformation* de l'Université de Nantes.

[2] La faculté des Arts au XVIII[e] siècle tenait ses réunions dans la chapelle de Saint-Marc, attenante au collége.

Les élèves de logique et de physique, nommés aussi philosophes, restaient en classe deux heures le matin et deux heures l'après-midi, et leur temps se partageait de même entre la dictée, l'explication et la discussion. Cependant la dernière demi-heure leur était laissée pour écrire. De quinze jours en quinze jours, ils soutenaient des thèses imprimées [1] ; mais les grands actes solennels avaient lieu à la Saint-Marc et à la fin de l'année.

En rhétorique, les élèves étaient dirigés ainsi : de mois en mois, ils se livraient aux déclamations ; deux fois par an, ils jouaient la tragédie et expliquaient des énigmes avec affixes. Pendant la classe, qui durait deux heures le matin et deux heures le soir, le professeur expliquait ses cahiers de rhétorique et de géographie, écoutait la récitation des leçons, corrigeait les amplifications et donnait des sujets de composition. Ici les Pères de l'Oratoire firent observer qu'ils ne partageaient pas l'opinion de ceux qui blâmaient la méthode de dicter des cahiers, car l'expérience leur démontrait que cet usage retenait les écoliers plus assidus.

Dans les classes inférieures, les élèves, après la récitation, rendaient raison de leurs leçons, les professeurs en expliquaient de nouvelles, corrigeaient et donnaient même par écrit la correction des thèmes, faisaient expliquer quelques auteurs, le plus ordinairement des historiens, et classaient de temps en temps leurs élèves selon leur mérite. Les distributions de prix publiques et particulières n'avaient lieu que rarement, parce que le collége ne recevait aucun don pour subvenir à cette coûteuse cérémonie.

Le principal ajouta que la population du collége, uniquement composée d'externes, s'élevait à onze ou douze cents élèves, ainsi répartis : 110 en théologie, venus, les uns du comté Nantais et de la Basse-Bretagne, les autres du Poitou, de la Normandie et même de l'Irlande [2] ; 76 en physique, 164 en logique, 116 en rhétorique, 124 en seconde, 206 en troisième, 188 en quatrième, 189 en cin-

[1] Le dossier de l'Université renferme encore plusieurs de ces thèses : les unes sont dédiées à Jésus enfant, d'autres à Jésus jeunant, et toutes rédigées en latin.

[2] Ils étaient cinq Irlandais.

quième, 106 en sixième. La plupart de ces écoliers venaient des pays indiqués plus haut.

Il fallut montrer ensuite à l'inspecteur les contrats conclus avec la municipalité, de laquelle le collége recevait alors une subvention de 2,300 livres. A propos du bail de 1654, le principal fit remarquer que le prix des vivres ayant presque augmenté de moitié depuis 1625, la Ville leur avait permis de lever quatre sous par mois sur chaque élève, au lieu de deux, pour le droit du portier, et qu'ils retiraient de cette taxe douze ou quinze cents livres, au plus [1]. La modicité de ce revenu provenait de ce que, les théologiens ne payant rien, les élèves des hautes classes s'autorisaient de leur exemple pour refuser leurs deniers, et de ce que les élèves des basses classes étaient généralement pauvres, dit le rapport.

Tous les samedis, à l'issue de la classe du soir, les élèves de troisième, de seconde et au dessus, s'assemblaient pour entendre une exhortation pieuse, et le dimanche matin ils assistaient à la messe, après avoir récité les heures de Notre-Dame. Le catéchisme se faisait aussi le samedi.

Le huit juin, le commissaire enquêteur rassembla le recteur de l'Université, le grand vicaire de l'évêque chancelier, maître Giraud, Pierre Poullain, Jean Fouchard, docteur, régents de la faculté des droits civil et canon, avec quelques membres des autres facultés, et fit comparaître devant eux le préfet de l'Oratoire, accompagné de quelques professeurs, pour connaître leur opinion sur les réformes jugées nécessaires. Ceux-ci exposèrent qu'ils croyaient leur méthode d'enseignement « très-utile et bonne », mais ils reconnurent qu'elle était susceptible d'être améliorée. Suivant leur avis, la réforme des méthodes devait s'étendre à tous les colléges, à cause des communications qui les liaient les uns aux autres. Ils proposèrent de retrancher les questions qui ne sont « que de pures chicanes sans » avoir rapport aux autres sciences ou mathématiques ou de théo- » logie », et de bannir des cours de théologie les vaines et subtiles

[1] Cette somme était employée à l'entretien du matériel du collége.

discussions qu'on avait l'habitude de mêler à l'interprétation des vérités de la religion.

Quant aux humanités, il leur paraît désirable que les éléments de la langue latine soient mis à la portée des commençants, dans des manuels écrits en français, et plus clairs que la grammaire de Despautère [1], d'autant que ce livre ne fait qu'embarrasser les enfants.

« Et afin de bien enseigner la jeunesse, il seroit nécessaire d'es-
» tablir une bonne discipline, de retrancher le trop grand nombre,
» comme quantité de paisants qui viennent de la campagne, qui
» seroient plus propres à aprendre des mestiers ou à labourer la
» terre ou dans le comerce que aux estudes, attendu le peu de
» disposition qu'ils ont, et pour cet effect après que lesdits révé-
» rends pères auroient jugé du peu de disposition qu'ont ces sortes
» d'escoliers pour l'estude et fait advertir les parans de les retirer
» du collége, et en deffault de le fere, ils en donneront avis au se-
» neschal de la ville qui les feroit sortir.

» Mais d'autant que l'on peult objecter que lesdits escoliers estu-
» dient pour estre prestres à la campagne, il seroit à désirer que
» MM. les évêques y donnassent ordre, affin d'empescher les plaintes
» des recteurs des paroisses, et à l'égard de la discipline, qu'il feust ab-
» solument deffandu à tous les escolliers de quelque condition qu'ils
» puissent être de porter aucunes espées pendant le temps qu'ils
» sont aux estudes [2]. »

La gent écolière n'a jamais été facile à gouverner; elle était d'autant plus rebelle, à cette époque, qu'on lui accordait des priviléges trop étendus pour ne pas exciter son insolence. En matière de discipline, l'autorité des régents n'allait pas très-loin, surtout envers les externes, puisqu'ils ne pouvaient expulser les insubordonnés sans une sentence du juge prévôt. Avant de recourir à cette extré-

[1] Despautère est un grammairien flamand du XVI[e] siècle. Sa grammaire était d'un usage général dans les écoles de France malgré ses imperfections. Elle faisait le supplice des écoliers.

[2] Cet abus existait encore sous Louis XV.

nité, ils épuisaient tous les genres d'avertissements, mais souvent sans succès, comme le prouve la requête suivante [1].

A monsieur le prévost de Nantes, juge conservateur de l'Université de Nantes.

« Supplient humblement les révérends pères de l'Oratoire de Nantes » et messire Charles Gaultier, prêtre, l'un d'yceux, régent de la » classe de logique.

» Disant que quoy qu'ils tâchent avecq douceur de tenir en leur » debvoir tous leurs escolliers en chacune classe, cependant quelque » soing qu'ils ayent pris pour régler les mœurs et mauvais compor- » tements de René Pigeon, l'un de leurs escolliers de logique, » lequel quelque remontrance que les suppliants lui ayent peu faire » ne *l'ont jamais peu empêcher depuis les deux ans derniers* de » faire des désordres dans les classes.

» Entr'autres lorsque le régent explique et dicte à tous les escol- » liers de la classe pour les instruire, ledit Pigeon se plaist à parler » et empescher que les autres escolliers n'entendent. Et lorsque le » régent veult imposer sillence, ledit Pigeon lui profère des injures; » l'appellent b... c... et autres, et qu'il aille ..... etc.

» Et encore le jour d'hier, le père préfet étant venu en classe dire » audit Pigeon qu'il en eust sorty, attendu son insollence, ce qu'il au- » roit refusé et se seroit mis à se mocquer. Et comme le procédé dudit » Pigeon donne mauvais exemple aux autres escoliers, qu'il peut en » attirer d'autres à son parti et les corrompre, il est de la dernière » conséquence d'y apporter au plustôt les ordres nécessaires; pour- » quoi ils requièrent, etc... »

Les Oratoriens n'avaient-ils pas raison de demander la réforme d'une discipline qui les obligeait à déployer tant de cérémonie et tant de formes de procédures pour se débarrasser d'un écolier impertinent et grossier ?

A la fin du bail conclu en 1664, les Pères de l'Oratoire remontrèrent au conseil de ville que, depuis l'année 1625, ils n'avaient pas cessé de diriger leur collége avec zèle et succès, qu'ils avaient montré en toutes circonstances un dévouement sincère à leurs

[1] Elle est en date de 1678.

fonctions et qu'ils étaient tout prêts à contracter un engagement à perpétuité, aux conditions qui leur avaient été imposées auparavant. Reconnaissants des services qu'avait rendus la congrégation, le maire et les échevins de Nantes, après en avoir délibéré, signèrent le 5 février 1672, un traité, en vertu duquel les Oratoriens devenaient propriétaires de l'immeuble du collége Saint-Clément. Il est convenu dans ce contrat que les clauses du dernier bail sont maintenues; que la mairie ne se dessaisit pas de son droit de surveillance et de police dans l'établissement ; que les Oratoriens continueront d'inviter les magistrats municipaux à la harangue du jour de la Saint-Martin et aux autres exercices publics; qu'ils rédigeront les programmes nécessaires pour la réception de chaque maire; enfin, que les grosses réparations des bâtiments seront à la charge de la ville.

C'est le penchant commun de tous ceux qui exercent une puissance quelconque de tendre à l'omnipotence et à la domination exclusive de leurs inférieurs. Les Oratoriens ne surent pas résister à cet entraînement et cherchèrent à amoindrir leurs rivaux, lorsqu'ils furent en possession définitive du collége Saint-Clément. Il est bien constaté qu'après avoir présenté, en 1654, 17 candidats pour être immatriculés comme maîtres ès arts sur les registres de la faculté, ils s'abstinrent ensuite de toute autre présentation, pour avoir la prépondérance dans les délibérations. Ils avaient eu soin, en 1669, de déclarer devant le commissaire enquêteur qu'ils exerçaient seuls la faculté des Arts, et renouvelèrent, en 1704, dans une assemblée générale de l'Université, cette affirmation. L'assistance protesta, en déclarant qu'on pouvait recevoir d'autres maîtres ès arts et soutint que l'examen de l'acte d'incorporation des Pères de l'Oratoire ne justifierait pas leurs prétentions. Lorsqu'on ouvrit le coffre des archives déposé dans la bibliothèque des Oratoriens, le concordat avait disparu, ainsi que le registre de l'année 1625 [1]. L'acte se retrouva cinquante ans plus tard, et prouva qu'ils gardaient trop sévèrement l'entrée de la faculté des arts.

[1] Mémoire de 1768, rédigé par l'Université. Le coffre fermait à cinq clefs, et quatre étaient perdues. Il fallut lever les serrures.

Le contrôle qu'ils exerçaient en ville sur les pédagogies ne fut pas toujours accepté sans opposition. Ils se trouvèrent au XVIII[e] siècle en présence d'une foule de pédagogues, qui, sans égards pour les réglements, voulaient tenir pension libre et enseigner en concurrence avec eux. Beaucoup de familles inclinaient alors vers l'éducation privée; car il est constaté que la ville de Nantes était inondée de maîtres, qui causaient un grand préjudice au collége.

Le nombre des récalcitrants devint si considérable qu'il fallut invoquer l'assistance du parlement. Un arrêt du 10 juillet 1752, remettant en vigueur les anciennes dispositions relatives à la police des études, défendit à tous les maîtres de donner des répétitions de grammaire et de philosophie sans avoir subi un examen devant la faculté des Arts; de recevoir chez eux les élèves chassés du collége; leur ordonna d'envoyer à l'Oratoire leurs écoliers dès qu'ils seraient en état d'y entrer, à moins que la volonté des parents y fût contraire [1] et autorisa les Oratoriens à faire des visites dans les pédagogies.

Les rivaux de l'Oratoire ne se tinrent pas de suite pour battus, et il ne fallut pas moins de trois autres arrêts pour les réduire à l'obéissance [2]. Le dernier, celui du 9 mai 1757, porte que les maîtres pourvus de lettres de maître ès arts obtiendront seuls la permission de tenir école de répétition, et que pas un maître nouveau ne sera admis aux épreuves, avant que le nombre des titulaires ne se soit réduit à vingt.

Dans le même temps où ils soutenaient cette lutte opiniâtre contre les partisans de la liberté d'enseignement, les Oratoriens se voyaient obligés de défendre leur situation à la faculté des Arts contre des ennemis non moins acharnés que les premiers. Le parlement leur prêta son concours dans trois arrêts successifs, mais l'Université ne voulut pas leur donner complétement la main. Il y

[1] A l'aide de cette réserve, les pensions particulières s'émancipèrent et retinrent un grand nombre d'élèves. En 1777, l'évêque de Nantes se montrait alarmé de leur accroissement et de la mauvaise éducation qu'y recevait la jeunesse. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C, 87.)

[2] Voir le dossier de la querelle aux archives d'Ille-et-Vilaine. C, 1315.

avait alors à Nantes plusieurs maîtres ès arts, autorisés à enseigner les belles-lettres, qui se plaignaient de partager les fatigues de l'enseignement public sans être admis à participer aux priviléges et immunités accordés aux suppôts de l'Université. Le 31 juillet 1765, ils présentèrent une requête, dans laquelle ils demandaient à être incorporés à l'Université, en vertu des droits que leur conférait leur qualité de maître ès arts. Les membres des facultés prirent leur temps, nommèrent des commissaires rapporteurs, vérifièrent les titres et statuts et conclurent, après examen, que l'Université pouvait immatriculer dans la faculté des Arts d'autres maîtres que les régents de l'Oratoire; mais elle ne publia sa décision qu'après avoir réglé les conditions de l'admission des nouveaux maîtres, car on voulait ménager scrupuleusement la susceptibilité et les droits des Oratoriens. L'Université leur conserva les honneurs, les préséances et tous les profits ; elle arrêta que le décanat dans la faculté des Arts appartiendrait toujours à un Oratorien, que les maîtres admis ne dépasseraient jamais le nombre de dix, et prit en quelque sorte l'engagement de choisir de préférence ceux des maîtres qui auraient déjà obtenu d'eux l'approbation d'enseigner.

Il est fâcheux que la congrégation de l'Oratoire ne se soit pas contentée des concessions honorables qui lui étaient faites ; elle aurait épargné à ses amis et à ses membres la tristesse de voir sa conduite dénoncée devant une Cour du royaume comme une suite d'intrigues, et sa réputation ébranlée par des insinuations malveillantes. Au lieu de continuer paisiblement sa mission, elle voulut protester contre les délibérations de l'Université, du mois d'août et du mois de novembre 1765, et forma opposition, lorsque le recteur voulut faire homologuer la résolution nouvelle par le parlement de Bretagne, prétendant que le collége de Saint-Clément et ses directeurs étaient seuls fondés à composer la faculté des Arts exclusivement à tous autres. L'Université, en 1768, répliqua que la grâce qu'elle avait bien voulu faire à l'Oratoire en l'incorporant dans la faculté des Arts, ne lui avait pas donné le droit exclusif qu'elle revendiquait, et, pour mieux le démontrer, elle passa en revue toute

l'histoire de la faculté des Arts, dans un long mémoire rempli de traits acérés qui devaient plaire aux contemporains de Voltaire. En voici un spécimen :

« Les Oratoriens devenus tout à coup gradués sans avoir pris de » degré, l'Université n'a point d'autre garant de leur capacité que » leur soutane et leur bonnet ; c'est un abus qui peut-être excitera » le zèle du ministère public. » Ailleurs le mémoire ajoute : « Rien » n'est plus éloigné des mœurs et de l'esprit des Universités du » royaume que ce qui peut tendre à y faire dominer les ordres et » les congrégations, tant régulières que séculières. Il est de l'avan- » tage de l'Eglise, de l'Etat et des Universités qu'il règne une liberté » entière dans les délibérations et que l'on y soit attentif à la con- » servation des anciennes maximes du royaume. »

Du parlement l'affaire fut portée au conseil du roi, qui rendit un arrêt, dont je n'ai pu retrouver le texte. Quoi qu'il en soit, l'esprit qui régnait dans cette compagnie est assez connu pour qu'on se persuade qu'elle inclina du côté des doctrines de l'Université et enregistra les résolutions prises à l'égard des maîtres ès arts. Il eût été intéressant de savoir si les Oratoriens furent contraints par le procureur général de la Cour de prendre tous leurs grades, comme le demandait l'Université, mais je n'ai pu vérifier le fait. Bien que les renseignements nous manquent sur la dernière période de l'existence du collége Saint-Clément, on ne peut pas douter que la congrégation qui le dirigea jusqu'en 1792 n'ait pris soin de le maintenir jusqu'à la fin à la hauteur de sa vieille renommée. Le personnel enseignant comprenait, à la veille de la Révolution, neuf professeurs, un préfet d'études, un suppléant et un supérieur, qui tous ensemble recevaient de la ville 4,250 livres [1], et obéissaient à l'impulsion du fameux Fouché, qui devint sous l'Empire préfet de police et duc d'Otrante.

(*La suite prochainement.*) LÉON MAITRE.

[1] Les écus de collége et les lettres de maître ès arts rapportaient 444 livres en 1789, suivant la déclaration faite à l'administration en 1792.

VII

JEAN DE MONTIGNY*

(1536-1671)

II. — L'Abbé de Montigny, prosateur.

(1666-1671)

Nous avons dit que, quelque temps avant la composition du *Palais des plaisirs*, l'abbé de Montigny possédait la charge d'aumônier ordinaire de la reine Marie-Thérèse, qu'il s'était décidé sur de nouvelles instances à accepter. On sait que la maison ecclésiastique de la reine se composait d'un grand aumônier, d'un premier aumônier, d'un aumônier ordinaire, de quatre aumôniers servant par quartier, d'un confesseur, etc. L'*Etat de la France*, pour cette époque, nous apprend que Jean de Montigny avait, en qualité d'aumônier ordinaire, les mêmes gages que le confesseur, soit 180 livres. Cela ne lui constituait pas de bien forts appointements, surtout avec l'obligation de suivre la reine dans les voyages de la cour; mais les conditions matérielles de l'existence lui étaient assurées par le fait même de l'entrée dans la maison de la reine, et les gages venaient par surcroît.

* Voir la livraison de juin, pp. 425-444.

C'est aussi à cette époque qu'il devint chanoine de la cathédrale de Vannes, par la résignation de son oncle Pierre de Montigny. Ce Pierre de Montigny, doyen de Péaulle et docteur en la faculté de théologie de Paris, était un savant homme, qui, élu député du second ordre pour la province de Tours [1] à l'assemblée du clergé de 1665, prit une part très-influente aux délibérations de cette session, ouverte à Pontoise, le 6 juin, pour être transférée deux mois après à Paris, où la clôture n'eut lieu que le 14 mai 1666. Pierre de Montigny fut même élu promoteur, le 17 juin, avec l'abbé de Saint-Pouanges, et l'on sait que ces fonctions n'étaient pas une sinécure, les promoteurs, d'après le règlement de 1660, rapportaient toutes les requêtes présentées à l'assemblée ; ils avertissaient lorsqu'on demandait l'audience et introduisaient les demandeurs, s'ils étaient du second ordre ou laïques ; ils tenaient un état de toutes les commissions élues, et, de temps en temps, ils avertissaient l'assemblée du retard apporté dans les rapports ; ils parlaient dans toutes les affaires importantes et devaient requérir et conclure pour le bien de l'Eglise ; ils pouvaient assister à toutes les conférences, et dans les grandes assemblées, à cause de la longueur de la tenue, leurs appointements, outre leurs taxes spéciales, étaient fixés à 200 livres par mois. — Les procès-verbaux constatent l'ardeur au travail de Pierre de Montigny : nous le voyons demander des lettres d'Etat en faveur de tous les députés que l'assiduité aux séances empêchait de vaquer à leurs propres affaires; et rapporter dans le différend de préséance élevé entre les archevêques d'Auch et de Paris. Mais, vers la fin de l'année, l'excès de travail le fatigua beaucoup ; il se sentit près de sa fin, et comme son neveu, l'abbé Jean, l'avait sans doute aidé dans les fonctions de sa charge depuis le transfert de l'Assemblée à Paris, il résolut de se démettre en sa faveur de son canonicat de Vannes. Jean de Montigny vint en

[1] Les autres députés étaient, pour le 1er ordre : Victor Le Bouthelier, archevêque de Tours, et François de Villemontée, évêque de Saint-Malo ; pour le second ordre, avec l'abbé de Montigny, Alexandre de Garande, grand archidiacre et chanoine de l'église d'Angers. (Procès-verbaux des Ass. du clergé pour 1665).

prendre possession dès le 27 janvier 1666, et, le surlendemain 29, son oncle Pierre rendait son âme à Dieu. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Vincent, à la cathédrale de Vannes [1].

C'est sans doute à Pierre de Montigny qu'était arrivée, sept ans auparavant, une mésaventure digne de remarque, car l'abbé Jean était alors trop jeune pour que nous puissions la lui appliquer ; les pièces justificatives des procès-verbaux des assemblées du clergé pour les affaires reçues par la commission permanente, entre les sessions de 1655 et 1660, se contentent de nommer l'abbé de Montigny saus autre désignation, et Jean n'avait alors que vingt-trois ans. Néanmoins l'affaire pourrait, à l'extrême rigueur, le concerner ; voici le fait, sans autre commentaire :

« *Déclaration contre l'abbé de Montigny, commis par le pape pour exercer les fonctions épiscopales au Canada, qui fait partie du diocèse de Rouen, du 25 septembre 1659.* — Mgr l'archevêque de Rouen a dit qu'ayant eu avis que M. de Montigny avoit obtenu de Sa Sainteté, par surprise et sous un faux prétexte, des bulles de l'évêché de Pétrée en Arabie *(in partibus)*, qui est un titre sans peuples et sans fonctions ; et que dans lesdictes bulles, il avoit fait glisser une commission portant pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales dans le Canada, qui fait partie de son diocèse, sans son consentement et sa participation ; que lui et son prédécesseur ayant toujours gouverné cette Église par leurs vicaires généraux, telles commissions ayant leur effet, seroit introduire une maxime contraire aux priviléges de l'Eglise gallicane, qui pourroit s'étendre, avec le temps, dans tous les autres diocèses du royaume, qu'il supplioit Nos Seigneurs les évêques par la considération de leur propre intérêt, de lui vouloir donner conseil de ce qu'il auroit à faire dans cette rencontre, d'autant même que l'affaire pressoit, ayant eu avis que Mgr l'évêque de Bayeux avoit pris le jour de Saint-François pour imposer les mains audit sieur abbé de Montigny.

» Ce rapport fait par Mgr l'archevêque de Rouen, la compagnie, conformément à la délibération de l'assemblée générale dernière

[1] Voy. l'abbé Luco, *Société polym. du Morbihan.* Bull. du 2e semestre 1874.

et à la lettre circulaire sur un même sujet, a arrêté qu'on écriroit présentement à tous Nos Seigneurs les évêques du royaume : et pour faire la lettre a été prié Mgr l'archevêque d'Embrun, président, lequel s'est mis au bureau et en même temps a été par lui dictée, et après lue et approuvée de la Compagnie, qui a ordonné à MM. les agents de l'envoyer promptement à Mgr de Bayeux et à tous Nos Seigneurs les évêques du royaume par le premier ordinaire [1]... »

Nous n'avons retrouvé aucune trace des suites de cette affaire. Quoi qu'il en soit, Jean de Montigny, chanoine titulaire de Vannes et aumônier de la reine Marie-Thérèse, eut, à partir de 1666, une situation ecclésiastique très-suffisante pour paraître avec avantage dans le monde. Il essaya d'abord de se faire un nom dans la chaire, et, comme il passait à Rennes en revenant de Vannes à Versailles, il s'y arrêta, au bruit de la mort d'Anne d'Autriche, pour prononcer devant le parlement l'oraison funèbre de la reine-mère.

Cette oraison funèbre est l'un des rares opuscules imprimés du futur académicien [2], et nous eussions vivement désiré pouvoir en donner connaissance à nos lecteurs; mais nos recherches les plus minutieuses pour retrouver cette plaquette, dans toutes les bibliothèques publiques de Paris et de la Bretagne, ont été absolument vaines : en sorte que nous sommes réduit à ne citer que les œuvres inédites de l'abbé de Montigny. A ce point de vue, nous n'avons pas à nous plaindre de nos démarches.

L'abbé de Montigny suivit la cour dans les campagnes de Flandre, depuis l'année 1667 jusqu'à son élévation à l'évêché de Saint-Pol de Léon, et pendant ces voyages il entretenait avec ses amis de Paris une correspondance qui pourrait figurer avec le plus grand avantage auprès des *Lettres historiques de Pellisson,* écrites dans les mêmes circonstances. Ce dernier, du reste, rendait souvent justice à son rival : « Le séjour de Lille, écrivait-il de Dunkerque, le 29 mai 1670, finit par une fête galante que M. et Mme d'Humières donnèrent

[1] Procès-verbaux des Ass. du clergé, 17. Pièces justificatives pour 1660, p. 150.

[2] Il a été imprimé à Rennes, chez Vatar. Ce discours fut sans doute prononcé devant le parlement de Bretagne.

au roi et aux dames. Je me trouvai mal et ne la vis pas. C'est pourquoi j'en laisse la description particulière à M. l'abbé Montigny, qui ne manquera pas de s'en acquitter mieux que moi, quand même je l'aurois veue [1] ... » Nous n'avons pas retrouvé ce récit de l'abbé, mais les portefeuilles de Conrart nous ont conservé quelques relations du même genre, que nous sommes heureux d'offrir aux lecteurs; outre l'attrait de l'inédit, quelques-unes de ces lettres présentent un intérêt historique véritable, et leur style nous fera étudier sous un nouveau jour le talent plein de souplesse de l'abbé de Montigny.

En voici une, en particulier, qu'il écrivait d'Arras, le 2 août 1667, à la duchesse de Sully et à la comtesse de Guiche, fille et petite-fille du chancelier Séguier [2]; elle renferme, sur la vie intime de la cour pendant les voyages à la suite de Louis XIV, une foule de détails curieux et peu connus, dont l'intérêt s'ajoute à la manière piquante dont l'abbé nous en a fait le récit. Nous appelons surtout l'attention sur le coucher de la maison de la reine à Mailly, sur les fêtes de Douai et sur la nuit passée au camp de Turenne, où l'illustre maréchal sert lui-même le souper royal, l'assiette à la main et la serviette au bras, pendant que Monsieur fait venir les violons pour donner le bal. Tout cela est écrit avec entrain, et, s'il se mêle dans la narration quelques réflexions précieuses, elles sont loin de fatiguer le lecteur comme dans les lettres de Voiture. Les jolies épîtres de La Fontaine à sa femme pendant son voyage du Limousin, nous sont plusieurs fois revenues à l'esprit en lisant celles de notre abbé, qui n'épargne pas les détails sur la gent féminine des pays où il passe et qui semble la rabaisser, pour mieux faire sa cour à ses belles protectrices. Le début de la lettre est étudié : on y sent la précaution oratoire, mais bientôt l'abbé se laisse emporter sans réserve par sa belle humeur et l'on n'a vraiment pas le temps de s'ennuyer en route avec un si joyeux compagnon, soit qu'il n'ait pour couchette que les sacs de

[1] *Lettres historiques de Pellisson*, édit. de 1729, I, 50.

[2] Voyez, sur la duchesse de Sully et sa fille, notre *histoire du chancelier Séguier*.

charbon du maréchal-ferrant de Mailly, soit qu'il cherche en vain à s'endormir dans le carrosse du chancelier. Nous avons cru longtemps cette relation complétement inédite ; elle l'est au moins à l'égard de la dédicace et de la signature, car elle n'a été publiée qu'anonyme dans le *Recueil de pièces galantes en prose et en vers* de Mme de la Suze et de Pellisson, qui contient, on le sait, mêlées aux opuscules poétiques de ces deux auteurs, une foule de pièces non signées, dont il est presque impossible de retrouver la paternité littéraire. Ce recueil n'est pas de toute rareté ; c'est pourquoi nous ne donnerons ici que les détails les plus caractéristiques de la relation de notre abbé, en faisant remarquer que la copie conservée par Conrart contient sur plusieurs points des variantes assez sensibles :

« Puisque vous l'avez ordonné, Mesdames, il faut vous rendre compte de nos aventures depuis notre séparation de Compiègne jusqu'au retour sur la frontière, c'est-à-dire depuis le 19 du mois passé jusqu'au 30. Quand vous ne m'auriez pas donné cette commission, je crois que je l'aurois prise de moy-mesme. On ayme naturellement à conter ses prouesses et les conquérans ont cela qu'ils se plaisent à faire eux-mêmes leurs propres mémoires. Nous avons traversé des plaines immenses, nous avons parcouru des païs qui à peine sont marqués sur la carte, nous sommes entrés dans des places que les ennemis venoyent de fortifier régulièrement, et cependant notre campagne n'a duré que dix jours, et quelque part que nous ayons tourné nos pas, la victoire nous a précédés, le triomphe nous a suivis et jamais rien n'a été plus rapide que nos conquestes. Le reyne a veu suivre son char par autant d'esclaves volontaires que le roy avoit rencontré d'ennemys armés. Elle a trouvé de quoy vaincre après luy, elle a forcé le naturel Espagnol des Flamans, elle en a autant converty qu'elle en a regardé ; notre cour étant en cela plus heureuse que nos armes, car elle est venue à bout de faire aimer une domination qui jusque-là n'avait eu droit que de se faire craindre. Vous savez mieux que personne qu'on n'entre jamais dans les cœurs à main armée. Ce sont des places qu'on ne peut prendre que par intelligence ou par enchantement, et c'est ce que nos dames ont sceu faire avec tant de succès qu'elles n'ont fait que se présenter pour s'en rendre maîtresses. Comme ils ne s'étoyent point

préparés à cette sorte de siége, ils n'ont pu le soutenir longtemps; leurs armes leur sont d'elles-mêmes tombées des mains; ils ont esté bien ayses de se soumettre à une souveraine dont le titre est encore mieux écrit dans ses yeux que dans le manifeste. Jamais voyage n'a esté plus agréable ni plus politique que celuy-cy. *Ce n'est pas seulement le témoignage d'une tendresse conjugale, c'est le trait d'une prudence militaire et je ne sçay qui a le plus décidé du mary ou du capitaine.*

» Nous ne comptons pour rien les chaleurs excessives qui nous ont bruslés, une poudre épaisse à ne se pas reconnoistre de quatre pas, un hâle éternel pendant des marches de dix heures qu'on avoit garde de faire à la fraîcheur des nuits, parce qu'en pays ennemi, on s'expose plus volontiers aux chaleurs du jour qu'aux surprises de la nuit, nous ne contons, dis-je, tout cela pour rien quand nous comptons que nous avons asseuré par là toutes les conquestes des Païs-Bas; qu'un si riche patrimoine vaut bien la peine de l'aller prendre, et qu'après tout, nous n'avons rien souffert en comparaison du roy, qui bien loin de se mettre en carrosse, comme nous, fut toujours à cheval et à la teste de l'escorte, donnant luy-mesme tous les ordres et ne mettant jamais pied à terre qu'aux heures du repos. Je voudrois que vous l'eussiez veu alors changé du mieux par la poussière, par la sueur, paré de son hâle, de meilleure mine et moins fatigué qu'au sortir d'un bal brillant, honneste, communicatif au delà de ce que vous l'avez jamais veu :

> Sa fierté, son feu, son courage,
> Qu'un je ne sçay quoy tempéroit,
> Esclatoyent dessus son visage;
> On l'escoutoit, on l'admiroit,
> [Pour ne rien dire davantage] [1].

» En deux journées nous parvînmes jusqu'à Amiens, où il ne nous arriva point d'autre aventure que celle d'y estre arrivés. Nous y fusmes fort régalés par *Mgr l'évêque, qui a de l'esprit et de la politesse autant qu'il en faut pour un courtisan. L'honneste*

[1] Ce dernier vers a été omis dans la copie de Contart. C'est sans doute par inadvertance, car il paraît essentiel.

homme[1] *en luy a bien effacé le cordelier*, et il n'en a rien réservé que de n'avoir rien à luy et d'estre bon à plus d'une chose. M. de Bar fit aussi très-bien les honneurs de sa ville. Le soir, le baron de Borle vint donner avis qu'à Doulens tout estoit plein de petite vérole ; cela fit changer le dessein d'y aller en celuy d'aller à Mailly.

» Mailly, Mesdames, est une espèce de *chaüanterie irrégulière* à court obscure, étranglée, et assez forte pour mettre le bétail circonvoisin hors d'insulte, mais peu propre à recevoir une aussi bonne compagnie que la nostre. Monsieur y joignit la cour. Tout le monde étoit tellement entassé, que Mme de Montausier coucha dans un cabinet sur un tas de farine, les filles de la reyne dans un grenier sur un tas de blé, et vostre serviteur sur un tas de charbon dans la vraye fournaise du maréchal. Ajoutez à cela une douzaine d'horloges de village, vulgairement nommées des coqs, couchés sur le haut de mon lit, qui, à la mode de Flandre, carillonnoient jusqu'aux demi-quarts d'heure. Quel régal ! bon Dieu, pour des gens fatiguez et quel giste pendant une canicule déchaînée. Il falloit cela pour nous imaginer d'estre à la guerre, nous devions nous y attendre : sur le chemin de la gloire, les chemins ne sont pas si bons qu'à Paris, et ce ne fut jamais en bien reposant que les héros y sont parvenus.

» Je fus ce jour-là au lever de l'aurore et j'attendis le bienheureux moment qui nous tireroit de Mailly pour aller à Arras. Leurs Majestés logèrent à l'évesché, qui est assez commode. Le gouverneur mit tout en usage pour régaler la cour. Il faut rendre l'honneur à qui il appartient; les Gascons en savent plus que les autres gens : le don de faire valoir les choses n'a esté fait que pour eux. Toutes les rues estoient tendues de tapisseries et jonchées de fleurs, avec des festons qui, se croisant au dessus du premier étage, formoyent une espèce de petit berceau continu. Les fenestres paroissoient à leurs atours du dimanche, avec *toutes les belles des Païs-Bas, qui*,

[1] L'honnête homme, c'est toujours ce qui préoccupe l'abbé, aussi bien chez lui que chez les autres, chez les gens d'église que chez les gens d'épée. On appelait alors ainsi l'homme poli et de bonne éducation. L'académicien Faret en a tracé le portrait dans le livre qui porte ce nom.

sans les flatter, ne le sont guères. La plus passable estoit la fille du médecin de la ville : mais on ne faisoit que se saluer en passant, sans s'y amuser davantage.

Elle est jeunette, elle est fleurie,
Elle ne manque pas d'appas;
Elle entend assez raillerie,
Mais Montpezat ne l'entend pas [1].

» Quoyque les chaleurs redoublassent tous les jours, nous ne laissâmes pas de partir le 3 pour Douay ; il n'y a que quatre heures jusque là, pour parler dans les termes du païs, mais nous en misme plus de sept à les faire. La ville est grande comme Orléans ; les rues sont droites et larges, les maisons des particuliers chétives, les édifices publics magnifiques et nombreux. Ce ne sont que colléges, refuges, couvents et séminaires. Elle ne subsiste que par les pensions d'environ mille écoliers qui y font leurs études. Elle est forte par sa situation, qui est dans un païs plat et marécageux, par de bons fossés et par le fort d'Escarpe, dont le canon se croise avec celuy de la ville. La reyne y fut reçue avec de grandes acclamations. A chaque rue, il se présentoit quelque machine surprenante. On vit d'abord une galère équipée de tout son attirail qui voguoit sur le dos de plus d'un Neptune qui la soulevoit. Elle était chargée d'esclaves racheptés, que conduisoit un jésuite habillé en Mathurin. *Après vinrent plusieurs chars remplis de jeunes précieuses de campagne, dont les attraits avoient été revus, corrigés et diminués par la fameuse université de Douay. Ces pauvres petits laiderons s'estoient pourtant ajustés tout de leur mieux ; il n'y en avoit aucune qui n'eût plus de mouches que vous n'en despensez en un an, et qui n'eût étudié des manières plus tendres et plus gracieuses que vous n'en aurez de vostre vie.* Vous vous en moquez peut-être [2]; mais on ne laisse pas d'estre fort obligé aux gens qui ne font rien que pour nous plaire et qui se rendent fort ridicules à force de bonne intention. Croyez-moi, il seroit fort à souhaiter pour tout le monde ou qu'elles pussent faire comme vous, ou que vous le voulussiez comme elles...

[1] Le recueil de La Suze porte : *Mais son père ne l'entend pas.*

[2] Et vous, Monsieur l'abbé ?

» Il y a huit grandes heures jusqu'à Tournay, que nous ne pouvions faire qu'en quatorze, si bien que M. de Turenne, qui avoit fait son camp sur la route, à deux heures d'où nous estions, fit résoudre Leurs Majestés d'y aller promptement. Nous y arrivâmes vers les dix heures du soir. Je ne saurois, Mesdames, vous représenter tout ce que dans un camp, au milieu de la nuit, on peut voir d'affreux et de divertissant tout ensemble. Cette infinité de feux qu'on allume de toutes parts a l'image d'une grande ville embrasée. Cette horrible confusion de chevaux qui hennissent, d'instruments guerriers qui sonnent, de gens qui boivent et qui chantent, de diables qui jurent et qui tempestent, forment *une espèce d'harmonie* enragée qui vous plaist et vous anime de je ne sçay quelle fureur martiale. M. nostre général receut LL. MM., Monsieur et toutes les dames dans une grange où il leur donna le meilleur repas du monde : *il les servoit à table et ne paraissoit pas moins empesché, la serviette sur le bras et les assiettes dans la main, qu'Hercule l'estoit avec une quenouille et un fuseau.* Les héros ne sont embarrassés que de petites choses, et ils travaillent plus à donner à boire et à filer qu'à faire des siéges et à défaire des monstres. On ne se coucha point. Le roy et la reyne se mirent au jeu. Monsieur, qui estoit en grosses bottes, ayant fait venir les violons, donna le bal aux dames. Moy, je me retirai dans le carrosse de nostre cher chancelier. J'essayai inutilement de dormir, car mon sommeil n'est pas aultrement aguerry : il s'évanouit au son des tambours et des trompettes, et je pense que je fermerois l'œil aussitôt auprès de vous que dans un camp.

» A peine l'aurore commençoit-elle à blanchir l'horizon que la diane et le boute-selle, deux monstres conjurez contre le repos du genre humain, firent marcher l'armée du côté de Tournay, où l'on arriva sur les dix heures du matin. Pour rendre nostre marche plus diligente, le roy avoit eu la précaution de disposer les troupes d'espace en espace et de faire border les bois par de l'infanterie pour empescher les partis et les haltes fréquentes. On entendit la messe et le *Te Deum* dans l'église cathédrale ; après quoy l'on alla se reposer jusqu'à la nuit... [1] »

[1] Bibl. de l'Arsenal. Mss. Recueil de Conrart, XI, 327.

Mais laissons la cour admirer le beffroi de Tournay et reprendre le chemin de Paris ; nous connaissons maintenant le style épistolaire de notre abbé, et sa tournure d'esprit se dégage bien nette de ces documents intimes. Il paraît, malgré les fêtes d'Arras, qu'on ne s'était pas beaucoup amusé dans cette ville ; l'absence du roi en était sans doute la cause, s'il faut en croire une épître galante, insérée, sans titre ni signature, dans le recueil de la Suze, et qui nous paraît, à bien des allusions transparentes, avoir été adressée par un grand seigneur d'Arras à l'abbé de Montigny. Elle débute par des vers :

« Souvent le souvenir de la peine passée
Est doux à la pensée,
Lorsqu'on en a perdu tout le ressentiment
Et qu'il n'en reste seulement
Que l'image dans la mémoire,
On aime d'en ouïr l'histoire
Qui nous flatte agréablement.

» Puisqu'il en est ainsi et que vous me tesmoignez par la lettre qu'il vous a plû de m'écrire que parmi vos divertissements de Saint-Germain, vous êtes bien aise quelquefois chez Mme la duchesse de Montausier de rappeler le souvenir des ennuis d'Arras, il ne sera pas nécessaire à un homme qui les a présentement tous dans l'esprit de vous en entretenir. »

Et l'aimable correspondant adresse d'abord à l'abbé la pièce de vers du marquis de Montplaisir, intitulée *le Séjour des ennuis ;* puis il la commente et l'on rencontre çà et là plusieurs passages à remarquer : « La reyne, s'ennuyant doublement d'estre éloignée du roy et de ne point voir Mgr le dauphin, passoit la plus grande partie du jour à prier Dieu et visitoit toutes les églises de la ville, l'une après l'autre ; et c'est là seulement où les ennuis la laissoient en repos et n'osoient approcher de Sa Majesté dans les entretiens qu'elle avoit avec Dieu... »

Enfin, après avoir dépeint la triste situation de Mademoiselle, de la duchesse de Montausier, de Mme de Montespan, de Mlles d'Arquien

et de Longueval, et de toutes les dames du palais, il ajoute : « Vous même, monsieur l'abbé, qui sçavez divertir si agréablement les ennuis des autres avec l'enjouement et la douceur de votre esprit, ne laissiez pas de vous laisser entraîner par les vôtres, dans votre retraite, et passiez aussi mal votre temps durant quelques heures que les autres avec ces mauvais hôtes qui n'avoient exempté personne du logement. J'étois, je crois, le seul qui ne les logeoit point; mais je ne sçai pas bien si je ne les fournissois point... »

Ce fut en réponse à cette lettre que Montigny composa son *Palais des plaisirs,* et Louis XIV ne tarda pas à donner raison au dernier vers de ce petit ouvrage; car nous trouvons dans la collection Conrart, qui contient encore plusieurs épîtres historiques fort piquantes par la manière dont le jeune aumônier de la reine saisit certains côtés des choses, une relation, imposante entre toutes : celle de « *la feste de Versailles du 18 juillet 1668, adressée à M. le Marquis de la Fuente* ». Tout le monde a entendu parler de la magnificence extraordinaire déployée par Louis XIV à cette occasion et lu le récit de Félibien, reproduit en tête de *Monsieur de Pourceaugnac,* dans presque toutes les éditions de Molière. Celui de l'abbé de Montigny renferme une foule de détails très-curieux, qui complètent les premiers et que nous avons tout lieu de croire inédits; mais, pour ne pas surcharger cette notice, nous nous contenterons de détacher de son épître les passages les plus caractéristiques :

« Quand vous ne seriez pas aussi sensible aux belles choses que vous l'avez paru autrefois, écrit l'abbé au marquis, et qu'en vous engageant dans le sacré lien, vous auriez renoncé à toutes sortes de festes et de galanteries, il seroit impossible que vous ne fussiez touché de celles que j'ay à vous conter et que vous ne receussiez agréablement *une relation que la reyne elle-méme m'a commandé de vous escrire.* Il est vray, Monsieur, que je ne me trouve pas médiocrement empesché à dresser l'instruction dont vous avez besoin. Tant d'objets éclatans ont frappé à la fois mon esprit, qu'il ne peut revenir de son éblouissement, et je connois par expérience qu'il n'en coûte pas tant au roy pour faire des choses extraordinaires,

qu'il en couste aux autres pour les décrire... La scène est à Versailles et ne pouvoit sans doute estre mieux : c'est une maison favorite et qui mérite bien de l'estre ; l'assignation y estoit marquée au 18 de ce mois; on ne peut concevoir le monde qui s'y rendit. Tout ce qu'il y a de personnes de qualité de l'un et l'autre sexe à Paris et dans les provinces circonvoisines, plusieurs même qui, à la suite du duc de Monmouth, avoient passé la mer, y estoient accourues. Jamais foule ne fut si nombreuse, si choisie, ni si parée. Le roy, souhaitant qu'en cette occasion toute la dépense fût pour luy et que les autres n'en eussent que le plaisir, avoit défendu sévèrement toute sorte de clinquant et de dorure. Mais que peuvent *les loys contre la mode? c'est une folle qui trouve le secret de perdre en façon ce qu'on pense lui espargner en étoffe*, et qui ne s'échappe jamais tant que lorsqu'elle se sent liée et contrainte.

» De tant de dames qui s'y trouvoient, il n'y en avoit qu'environ trois cents qui fussent conviées et qui dussent avoir l'honneur de manger aux tables du roy. Elles trouvèrent en arrivant tous les appartemens du chasteau ouvers, parfumés et prêts à les recevoir. Afin mesme de ne pas les contraindre, la famille royale s'estoit retranchée dans un des pavillons de la basse-cour. On leur laissa le temps de se rafraîchir ; après quoy, vers le soir, que la douceur de l'air convioit à la promenade, elles suivirent la reyne dans le jardin où les calesches les attendoient pour les mener dans un de ces bois qu'on trouve à droite en entrant, qui a quelque chose de plus solitaire et de plus majestueux que les autres. La beauté du jour et du lieu les obligea d'y descendre. C'est une espèce de labyrinthe coupé de plusieurs allées dont il y en a une plus grande qui fait la circonférence des cinq autres, lesquelles partant toutes d'un même centre, aboutissent dans celle-là et forment une très-agréable étoile. Mille arbres nains chargés des plus excellents fruits de la saison bordoyent ces allées embellies dans les cinq angles d'autant de niches semées de fleurs où reposoit quelque divinité champestre : au milieu de l'étoile jaillissoit une fontaine dont le bassin était environné de cinq tables sans nappes ni couverts, où le naturel estoit si ingénieusement imité que, quelque splendide que fust la collation, elle y paroissoit plustôt née que servie.

» La première table estoit bornée au bout qui tomboit dans le

Monsieur, un spacieux octogone de quarante pas de diamètre ouvert de quatre costés par autant de portiques entre lesquels on avoit creusé comme dans l'épaisseur des murs six profondes grottes... Je ne vous parleray point de l'ordre ni de la pompe du bal, de l'éclat ni de la grâce de leurs majestés, de la beauté ni de la parure des personnes qui dansoient. *Je ne me mesle de peindre que des païsages et des feuillées ;* et je suis bien aise de vous laisser à penser quelque chose qui vous plaise; vous le sçavez, Monsieur, les plaisirs ont beau estre naturels, il faut de l'art pour les conduire. Leur instinct ne doit pas toujours estre leur règle. Ils se détruiroyent eux-mêmes si on les laissoit faire. Leur philosophie (car enfin ils en ont une) ne permet pas qu'on les épuise : il faut les quitter avec regret et non pas avec lassitude. Le roy la sçeut prévenir en finissant le bal plustôt qu'on n'auroit voulu. On se leva donc avec S. M. et personne ne songea plus qu'au repos et à la retraite; mais à peine fut-on sorti de l'épaisseur du bois et parvenu au premier parterre où nous n'avions vu un moment auparavant que des eaux ou des fleurs, que nos yeux furent tout à coup frappés de la plus estrange et de la plus prodigieuse illumination que l'on puisse jamais imaginer. L'ordre de la nature paraissoit confondu : il sembloit que les ténèbres tombassent du ciel et que le jour sortît de la terre ; une morne et éblouissante lueur faisoit resplendir toute la contrée circonvoisine sans que nulle fumée épaissît l'air, sans que nul pétillement de flamme ou d'étincelles rompist le silence de la nuit. Le long de l'allée principale du jardin paraissoit une légion de gens immobiles et intérieurement en flâmes. A toutes les fenestres du chasteau s'avanceoient de grands fantosmes lumineux et flamboyans qui sans se consumer paraissoient pénétrez d'un feu plus vif et plus ardent que n'est le feu élémentaire... Comme on étoit avidement attaché à ces visions, on fut tout à coup réveillé par des éclats de tonnerre souvent redoublez accompagnez d'une infinité d'éclairs et de feux, qui, s'élançant tantost vers le ciel comme des fusées, tantost dans les airs comme des estoiles qui s'esclateroient en pièces, tantost dans un rond d'eau où elles s'allumoient au lieu de s'esteindre, tantost contre la terre comme des serpenteaux, augmentoyent l'horreur des ténèbres en les dissipant et sembloyent menacer l'univers de son dernier embrasement.

» On jouit agréablement de ce spectacle jusqu'à ce que l'aurore

commençant à poindre sembla donner à tout le monde le signal de la retraite, et c'est, Monsieur, ce qui couronna heureusement cette galante et magnifique feste dont S. M. semble avoir voulu régaler ses sujets pour leur faire goûter les prémices de la paix qu'il vient de leur donner, et pour leur faire entendre qu'il borne désormais son ambition à assurer le repos et à respandre la joie par toute la terre [1]. »

C'est à ces récits aimables et à son titre de chroniqueur des fêtes de la cour près des hauts seigneurs et des grandes dames, que l'abbé de Montigny dut, en 1670, sa nomination à l'Académie française. La comtesse de Guiche, qui trouvait ses relations charmantes, les fit lire à son grand-père, le chancelier Séguier, protecteur de l'Académie, sans l'agrément duquel il était impossible d'entrer dans le cénacle, et lui persuada que l'auteur de ces spirituelles épîtres seroit l'un des plus beaux ornements de la compagnie. Séguier, qui ne refusait rien à sa petite-fille, se laissa convaincre, et Charles Perrault nous apprend, dans ses curieux *Mémoires*, que telle fut la cause du retard de sa propre élection.

III. — L'Académie française. — L'Évêché de Léon. — Les États de Vitré.

(1670 - 1671.)

« Monsieur Colbert, rapporte Perrault, m'ayant demandé des nouvelles de l'Académie française, dans la pensée qu'il avoit que j'en estois, je lui répondis que je n'en sçavois point, n'ayant pas l'honneur d'être de cette compagnie; il parut étonné et me dit qu'il falloit que j'en fusse. — C'est une compagnie, ajouta-t-il, que le roi affectionne beaucoup, et comme mes affaires m'empeschent d'y aller aussi souvent que je voudrois [2], je serois bien aise de prendre connaissance par votre moyen de tout ce qui s'y passe. Demandez la première place qui vaquera. — Peu de temps après, M. Boileau [3], frère de M. Despréaux, vint à mourir. Tous les académiciens à qui j'en parlai ou en fis parler, me promirent leur

[1] Bibl. de l'Arsenal. Mss. Recueil de Conrart, IX, 1109.

[2] Colbert était de l'Académie depuis 1667.

[3] Gilles Boileau. Trois des quatre frères furent académiciens.

voix et me dirent qu'il falloit avoir l'agrément de M. le Chancelier. L'étant allé trouver à Saint-Germain-en-Laye, il me dit qu'il avoit promis la place que je lui demandois à Mme la marquise de Guiche, sa fille [1], pour l'abbé de Montigny, mais qu'il me donneroit son agrément avec plaisir pour la première qui vacqueroit ».

Voilà comment l'abbé Jean devint le successeur de Gilles Boileau, dont le talent en prose et en vers se rapprochait beaucoup du sien, comme on peut s'en convaincre en parcourant le volume des œuvres de Gilles, éditées après sa mort par Despréaux. « M. l'abbé de Montigny a esté reçu de l'Académie, écrivait Mlle Dupré à Bussy-Rabutin, le 1er juillet 1670; vous avez en lui, par son esprit et par son mérite, un digne confrère. Je lui conseillois, ces jours passés, d'aimer une dame avec la philosophie et je lui prouvois que l'un n'empeschoit point l'autre [2]. »

Le galant abbé prononça, le jour de sa réception, un discours très-remarquable. Ce ne fut pas seulement un simple « compliment », selon la coutume des récipiendaires de cette époque, mais un véritable discours académique, traitant, à défaut de l'éloge de son prédécesseur (car cet usage n'était pas encore établi), de *l'excellence de la langue française* et de l'admirable rapport qu'il y a entre l'âme et ses expressions, la langue n'étant pure chez les différents peuples que lorsque les mœurs le sont aussi; car à Rome n'a-t-on pas cessé de bien parler, « quand on s'y est lassé de bien vivre » ? Nous détacherons un fragment de ce beau morceau oratoire, dont les périodes sont remarquablement cadencées [3]; l'abbé a voulu mettre en pratique la théorie qu'il développait :

[1] Perrault se trompe; c'est la *comtesse* de Guiche, fille de la duchesse de Sully et petite-fille du Chancelier. (Voir notre *histoire de Séguier*.)

[2] *Corresp. de Bussy*, édit. *Lalanne*, I, 288. — Mlle Dupré, nièce de Desmarets de Saint-Sorlin, l'auteur des *Visionnaires*, de l'*Ariane* et de *Clovis*, et de Rolland Desmarets, l'érudit auteur des *Lettres latines*, était un des bas-bleus les plus en renom du XVIIe siècle. Liée avec Mlle de Scudéry, de la Vigne, etc., en commerce de lettres avec Bussy, Pellisson, Bossuet, elle a trouvé place dans le *Parnasse français* de Titon du Tillet. On a publié, en 1806, sa correspondance, avec celle de Mlle de Montpensier.

[3] Boissy d'Anglas, dans son *Essai sur la vie, les écrits et les opinions de Malesherbes*, (Paris, Trenttel et Wurtz, 1819-1821, 2 vol. in-8°), cite avec éloge plusieurs

« Les hommes, dit-il, ne paroissent plus spirituels les uns que les autres qu'à proportion qu'ils s'énoncent mieux : tous sentent à peu près les mêmes mouvemens, tous pensent presque les mêmes choses ; les plus belles pensées sont même celles qui paroissent les plus faciles et les plus naturelles. Ce qui les distingue donc, ce qui les rehausse, ce n'est que la manière de les dire et le tour qu'on leur donne en les exprimant : ce sont des diamants naturellement bruts qui ne brillent qu'autant qu'ils sont polis et qui ne doivent pas davantage leur prix à la nature qui les forme qu'à l'art qui les met en œuvre. Désirable et ingénieux talent qui n'orne pas seulement l'esprit d'une infinité de grâces qui le rendent agréable aux autres, mais qui l'ennoblit même par l'alliance de toutes les vertus qui le rendent utile à soy-même ; car il est constant que la beauté du langage et la véritable éloquence ne peut pas davantage se former sans l'innocence des mœurs, qu'une fleur éclore sans l'influence de sa tige ; et surtout, Messieurs, dans un royaume dont la langue a ce don particulier d'estre si chaste et si sévère qu'elle ne peut souffrir les moindres licences dans le discours ordinaire, qui demande tant de liberté, qu'elle ne les pardonne pas mesme à notre Poésie qui, partout ailleurs, s'en donne de si grandes qu'elle voile pour ainsi dire toutes les idées qu'elle montre au jour ; et qu'enfin elle se corrompt et s'altère bientôt si elle n'est soutenue de l'honnêteté du cœur : en sorte que l'académicien françois peut être défini avec bien plus de justice que ne l'a esté autrefois l'orateur parfait : *un honneste homme qui parle bien* [1] ».

Telle était en effet la définition académique au XVII[e] siècle — un honnête homme qui parle bien — et ceci est fort précieux à noter pour nous, car nous avons exactement en ces quelques mots le portrait littéraire et moral de l'abbé de Montigny. L'expression *l'honneste homme* s'entendait alors d'un ensemble de qualités et de connaissances qui correspondent, à peu prés, à ce que nous appellerions aujourd'hui la délicatesse mondaine, jointe aux ressources

passages du discours de réception de Montigny, dans lequel il trouve, à côté de quelques traits de bel esprit, dans le goût du temps, un assez grand nombre de pensées profondes et judicieuses, exprimées avec élégance et clarté (II, 160).

[1] *Recueil des harangues de l'Académie*, I, 149.

d'une éducation complète et variée, aimable sans pédanterie, mais qui ne pourrait trouver d'assimilation complète dans notre société actuelle, parce qu'il s'agissait surtout des courtisans, couche sociale aujourd'hui disparue. Or le courtisan n'appartenait pas forcément à la noblesse : les trois ordres vivaient à la cour du grand roi ; la roture, pourvu qu'elle fût relevée par le talent, y marchait à côté des cordons-bleus ; et, dans les rangs du clergé, le plus court chemin pour arriver aux siéges épiscopaux se trouvait bien fréquemment sur les degrés du trône.

Ce fut ainsi que l'abbé de Montigny, peu après [1] son élection à l'Académie française, qui consacrait sa réputation « d'honneste homme », fut appelé par le roi à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, vacant depuis le 18 mai 1668 par la mort de Mgr François de Visdeloup, ce protecteur énergique du vénérable P. Maunoir, dont le souvenir est encore vivant parmi les Léonais, qui sont fiers de posséder le magnifique tombeau de marbre blanc élevé en son honneur dans sa cathédrale. On sait que les évêques de Saint-Pol prenaient le titre de comtes de Léon, étaient seigneurs spirituels et temporels de leur ville épiscopale, et jouissaient d'un revenu de 15,000 livres.

Jean de Montigny ne prit possession provisoire de son siége qu'en 1671, après s'être démis de son canonicat de la cathédrale de Vannes et sans être encore sacré ; puis il vint assister à Vitré à la tenue des Etats de Bretagne, où son frère aîné François remplissait, comme avocat général du parlement, les fonctions de commissaire assistant le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, et le conseiller d'Etat Boucherat, commissaire royal. Hélas ! il devait y trouver la fin prématurée de sa carrière, mais nous aurons à rectifier ici une erreur biographique dans laquelle sont tombés tous les auteurs. On, lit dans tous les dictionnaires et dans toutes les notices, que l'abbé de Montigny mourut à

[1] Et non pas avant, comme le dit l'abbé Tresvaux dans son *Eglise de Bretagne*, commettant une double erreur, en fixant au mois de janvier 1670 la réception académique de l'abbé Jean.

Vitré pendant la tenue des Etats; or, les procès-verbaux ne mentionnent en aucune façon ce triste événement. Nous démontrerons, à l'aide de textes authentiques, que l'évêque de Léon prit part à la session tout entière, et qu'il mourut à Vitré plus de quinze jours après la séparation.

La session de Vitré, qui s'ouvrit le 4 août 1671 sous la présidence de Mgr de la Vieuville, évêque de Rennes pour le clergé, du duc de Rohan, baron de Léon, pour la noblesse, et de M. de Charette de la Gascherie, sénéchal de Nantes, pour le tiers [1], est une des moins importantes au point de vue de l'administration provinciale, car, au contraire de celles qui la précédèrent et de celles qui la suivirent, elle ne présente aucun fait saillant en dehors du vote du don gratuit, du règlement habituel des budgets et de la rédaction du bail des devoirs, du contrat royal et des remontrances. C'est cependant l'une des plus connues, grâce aux charmantes lettres de Mme de Sévigné, qui passait en ce moment la saison à son château des Rochers, voisin de la ville, et qui, invitée par le duc de Chaulnes à honorer de sa présence les fêtes données en l'honneur des Etats, nous a conservé dans sa chronique la physionomie extérieure de cette tenue, à laquelle assista un nombre extraordinaire de députés : tous les évêques de Bretagne y furent présents.

Les procès-verbaux manuscrits des Etats, les lettres de Mme de Sévigné et la correspondance administrative du temps de Louis XIV, publiée par M. Depping, nous permettront de retrouver la trace de Jean de Montigny dans le cours de la session.

« Vous aurez maintenant des nouvelles de nos Etats, écrivait Mme de Sévigné à sa fille, le 5 août. M. de Chaulnes arriva dimanche au soir au bruit de tout ce qui peut en faire à Vitré ; le lundi matin il m'écrivit une lettre, j'y fis réponse pour aller dîner avec lui. On mange à deux tables dans le même lieu ; il y a quatorze couverts à chaque table. Monsieur en tient une et Madame l'autre. La bonne chère est excessive, on remporte les plats de rôtis tout entiers, et pour les pyramides de fruits, il faut faire hausser les portes... Après

[1] V. procès-verbaux mss. des Etats aux Archives de Nantes.

le dîner, MM. de Lomaria et de Coëtlogon dansèrent avec deux Bretonnes des passe-pieds merveilleux et des menuets d'un air que les courtisans n'ont pas à beaucoup près. Ils y font des pas de Bohémiens et de Bas-Bretons avec une justesse et une délicatesse qui charme... Les violons et les passe-pieds de la cour font mal au cœur à côté de ceux-là... Après ce petit bal, on vit arriver tous ceux qui arrivoient en foule pour ouvrir les Etats; le lendemain, M. le premier président, MM. les procureurs et avocats généraux du parlement, *huit évêques*, MM. de Molac, la Coste et Coëtlogon père, M. Boucherat, qui vient de Paris, cinquante Bas-Bretons dorés jusqu'aux yeux, cent communautés... Je n'avais jamais vu les Etats, c'est une assez belle chose, je ne crois pas qu'il y ait une province rassemblée qui ait un aussi grand air que celle-ci... Je n'ai pas voulu en voir l'ouverture, c'était trop matin ; les Etats ne doivent pas être longs : il n'y a qu'à demander ce que veut le roi ; on ne dit pas un mot ; voilà qui est fait. Pour le gouverneur, il trouve je ne sais pas comment plus de quarante mille écus qui lui reviennent. Une infinité de présents, de pensions, de réparations des chemins et des villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie ; voilà les Etats ; j'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit : mais si je ne comptois pas ce petit article, les autres ne l'oublient pas, et c'est le premier... »

Ce premier aperçu d'ensemble est très-galamment présenté ; mais il ne faudrait pas y chercher la plus scrupuleuse exactitude historique: au lieu de huit évêques, ou plutôt neuf, il n'y en avait encore que deux, le jour de l'ouverture : les évêques de Rennes et de Saint-Brieuc. Les procès-verbaux nous apprennent que les sept autres n'arrivèrent que successivement. On vit entrer, le 6, ceux de Dol, de Quimper et de Nantes, le 8, celui de Saint-Malo et l'abbé de Montigny, « nommé évêque de Léon »; ce qui prouve qu'il n'était pas encore sacré, n'ayant pas reçu ses bulles de Rome ; le 10, celui de Tréguier, et, le 11, celui de Vannes. Il est inexact aussi de prétendre qu'on allait au devant des désirs du roi pour le don gratuit. Nous avons raconté à propos des ducs de Coislin, quelle résistance opposaient à chaque session les Etats pour obtenir des dégrèvements. Cette fois,

Louis XIV avait demandé deux millions et demi. Après huit jours de députations continuelles, on finit par obtenir un dégrèvement total de 300,000 livres ; « toute la Bretagne étoit ivre, ce jour-là, écrit Mme de Sévigné ; nous avions dîné à part ; quarante gentilshommes avoient dîné en bas et avoient bu chacun quarante santés ; celle du roi avait été la première et ensuite tous les verres cassés. »

Le même jour, 19 août, Montigny adressait cette missive à Colbert : « La remise de cent mille écus que S. M. a faite à nos Etats sur le don qui lui est accordé, leur a paru si extraordinaire et si agréable, que quand M. le duc de Chaulnes vint l'annoncer dans l'assemblée, la surprise et la joie éclatèrent tellement qu'il est impossible de vous l'exprimer par nos paroles et qu'il n'est pas concevable combien cela attira de bénédiction sur la bonté du roy et sur le bonheur de son règne. Comme on est persuadé, Monseigneur, que rien n'y a plus contribué que votre favorable entremise, vous avez eu une grande part à nos acclamations, et je ne puis m'empescher en mon particulier de vous en témoigner mon extrême satisfaction. On ne sauroit dire quelle facilité et quel agrément cela prépare à l'avenir pour toutes les affaires de cette nature et quelle confiance on établit par là entre le prince et ses sujets [1]. »

Que voilà bien le langage d'un courtisan ! L'optimisme de l'abbé de Montigny à l'égard des Etats et vis-à-vis du ministère ne le cède en rien à celui de Mme de Sévigné. On était donc bien loin de prévoir alors les catastrophes de la session suivante. Il est vrai que le nouvel évêque de Saint-Pol assistait pour la première fois aux tenues d'Etats et qu'au lieu de prendre ses inspirations près de son frère, l'avocat général, habitué depuis longtemps au spectacle des munificences royales accordées après de fort longues et tenaces résistances, il les prenait plus volontiers chez la spirituelle marquise, qui recevait « toute la Bretagne à sa tour », et fêtait gaiement les Etats, où tous les plaisirs abondaient : bals, dîners, théâtre avec *Tartuffe* et *Andromaque ;* rien n'était négligé.

[1] *Correspondance administrative de Louis XIV*, publiée par G. Depping. T. 508. Cette lettre est signée : *L'abbé de Montigny, nommé à l'évêché de Léon.*

« Les civilités qu'on me fait sont si ridicules, écrivait-elle le 12 août à Mme de Grignan, et les femmes de ce pays sont si sottes, qu'elles laissent croire qu'il n'y a que moi dans la ville, quoiqu'elle soit toujours pleine. Il y a de votre connaissance Tonquédec, le comte de Chapelle, Pomenars, l'abbé de Montigny, *qui est évêque de Saint-Paul de Léon*, et mille autres; mais ceux-là me parlent de vous, et nous rions un peu de notre prochain. Il est plaisant ici le prochain, particulièrement quand on a dîné. Je n'ai jamais vu tant de bonne chère. »

A côté des fêtes de la chair, il y avait aussi les fêtes de l'esprit. « L'abbé (Coulanges) vient quelquefois dîner ici avec la Mousse, qui n'est nullement embarrassé de tout ceci, — écrit de Vitré la marquise le 2 septembre; — je l'ai si bien fait valoir partout et chez Madame de Chaulnes et chez M. Boucherat et chez l'évêque *de Léon*, qu'il y est comme chez moi. Il parle des petites parties avec cet évêque qui est *cartésien* à *brûler*, mais dans le même feu il soutient aussi que les bêtes pensent; voilà mon homme; il est très-savant là dessus; il a été aussi loin qu'on peut aller dans cette philosophie et M. le prince est demeuré à son avis. Leur dispute me réjouissoit fort... »

On sait quelles longues disputes excita la question de l'âme des bêtes vers cette époque. Cureau de la Chambre, le célèbre médecin de Louis XIII, de Louis XIV et de Séguier, écrivit à ce sujet un livre qui donna lieu à une polémique assez vive [1], et Descartes voulait que les bêtes ne fussent que des machines; mais il n'est si belles fêtes qui ne voient arriver leur fin, et le duc de Chaulnes prononça la clôture des Etats le 5 septembre à minuit. « Je vous assure, écrivait-il le lendemain à Colbert, en lui rendant compte des travaux de la session, qu'on ne peut tirer plus de secours que je n'en ai tiré de M. Boucherat et qu'on ne peut agir avec plus de prudence et de zèle pour le service du roy. M. le premier président n'en a pas moins faict paroistre aussy, non plus que M. de Lavardin [2], qui a

[1] Voir notre *Histoire du chancelier Séguier* et de *son groupe académique.*

[2] Lieutenant général de la haute et basse Bretagne.

asseurément toute la passion et toute la capacité de bien servir. MM. les Evêques ont aussi bien fait leur devoir, et particulièrement *MM. les Evêques de Saint-Malo* [1] *et de Léon ;* jamais l'ordre de l'Eglise n'avoit esté si bien remply et l'on n'avoit jamais vu neuf évêques aux Etats. Ce nombre est fort honorable durant la tenue, mais fort embarrassant pour les gratifications que S. M. ordonne [2]. »

Jean de Montigny ne put jouir du surcroît de faveur que ces notes du gouverneur de Bretagne allaient lui occasionner à la cour, ni des gratifications indiquées par le roi et ordonnées par les Etats [3]. A peine la session était-elle close, qu'un coup de foudre vint le frapper, comme il faisait ses préparatifs pour regagner Rennes avec son frère. « L'évêque de Léon, écrivait Mme de Sévigné le 20 septembre, (c'est-à-dire quinze jours après la séparation), a été à la dernière extrémité à Vitré, avec un transport au cerveau, qui le rendoit bien pareil à Marphise. Il est hors d'affaire. » L'aimable propriétaire des Rochers ne l'eût pas pris sur ce ton badin (car Marphise était sa chienne, qui, selon l'opinion cartésienne sur les bêtes, soutenue par l'évêque de Léon, n'était qu'une simple machine), si elle avait pu prévoir les suites funestes de cette brusque attaque. Après avoir été « hors d'affaire », le malade subit un accès plus violent, et la marquise écrivait des Rochers le 23 : « Nous avons à Vitré ce pauvre petit abbé de Montigny, évêque de Léon, qui part aujourd'hui, comme je crois, pour voir un pays beaucoup plus beau que celui-ci. Enfin, après avoir été ballotté cinq ou six fois de la mort à la vie, les redoublements de la fièvre ont décidé en faveur de la mort. Il ne s'en soucie guère, car son cerveau est embarrassé, mais son frère l'avocat général s'en soucie beaucoup et ne fait que pleurer très-souvent avec moi, car je vais le voir et je suis son unique consola-

[1] Ch. de Guémasdeuc.

[2] *Lettres administratives du règne de Louis XIV*, I, 517.

[3] Il y en eut pour trois cent mille francs, juste la somme remise par le roi sur le don gratuit. « Un Bas-Breton, écrivait Mme de Sévigné, me dit qu'il avait pensé que les États alloient mourir, de les voir ainsi faire leur testament et donner leur bien à tout le monde. »

tion ; c'est dans ces occasions qu'il faut faire des merveilles. » Et le 27 : — « Le pauvre Léon a toujours été à l'agonie, depuis que je vous ai mandé qu'il se mouroit ; il y est plus que jamais, et il saura bientôt mieux que vous si la matière raisonne. C'est un dommage extrême que la perte de ce petit évêque, c'était, comme disent nos amis de Port Royal, *un esprit lumineux* sur la philosophie. »

Au moment où la marquise écrivait ces lignes, Jean de Montigny avait déjà rendu le dernier soupir, car nous lisons encore, du mercredi 30 septembre : « Je crois qu'à présent l'opinion *Léonique* est la plus assurée. Il voit de quoi il est question et si la matière raisonne ou ne raisonne pas, et quelle sorte de petite intelligence Dieu a donnée aux bestes et tout le reste. Vous voyez bien que je le crois dans le ciel. *O che spero.* Il mourut lundi matin [1] ; je fus à Vitré, je le vis et je voudrois ne l'avoir point vu. Son frère l'avocat général me parut inconsolable ; je lui offris de venir pleurer en liberté dans mes bois ; il me dit qu'il étoit trop affligé pour chercher cette consolation. Ce pauvre petit évêque avoit trente-cinq ans ; il étoit établi, il avoit un des plus beaux esprits du monde pour les sciences ; c'est ce qui l'a tué comme Pascal : il s'est épuisé. Vous n'avez pas trop affaire de ces détails, mais c'est la nouvelle du pays ; il faut que vous en passiez par là. »

Telle fut la seule oraison funèbre de l'abbé de Montigny, qui mourut sans avoir reçu la consécration épiscopale, et nous nous en tiendrons pour conclusion au jugement de M^me^ de Sévigné, qui en vaut bien d'autres.

Par une singulière coïncidence, Charles Perrault, qui avait été obligé de lui céder son tour académique, et qui depuis cette époque avait subi deux ou trois semblables mésaventures, devint son successeur à l'Académie française, et ce fut Chapelain qui, se trouvant alors directeur, fut chargé de lui répondre. Malheureusement, la coutume ne s'était pas encore établie chez les récipiendaires de prononcer l'éloge de leurs prédécesseurs, et Perrault, le champion

[1] Par conséquent, le 28 septembre 1671, et non le 26, comme l'ont dit plusieurs biographes.

des modernes, se contenta de prendre modèle sur l'abbé de Montigny, en s'étendant longuement dans son discours de réception sur l'excellence de la langue française. Chapelain, dont nous avons cité en son lieu la réponse au discours de Perrault, ne jugea pas opportun de se souvenir que Montigny avait été autrefois l'un des rares défenseurs de *la Pucelle,* et le nom « de ce pauvre petit évêque de Léon » ne fut pas une seule fois prononcé dans cette séance.

Depuis ce temps, combien, même parmi ses compatriotes, ont gardé la mémoire de ce rapide météore et de la carrière brillante que lui promettaient ses débuts dans la république des lettres ? « Par le peu qui nous reste de l'abbé de Montigny, dit l'abbé d'Olivet, on voit que la philosophie ne lui avoit pas ôté le goût de la poésie et de l'éloquence ; sa prose est correcte, élégante, nombreuse ; sa versification coulante, noble, pleine d'images ; quelques années de plus, où n'alloit-il pas ? Mais mourir à trente-cinq ans, c'est, pour un homme de lettres, mourir au berceau... [1] »

Malgré ce berceau, nous osons espérer avoir réuni assez de traits caractéristiques pour reconstituer, sous son véritable aspect, la physionomie morale et littéraire du jeune académicien.

RENÉ KERVILER.

[1] *Hist. de l'Académie,* II, 118-119.

L'OPÉRA*

L'opéra — son nom seul l'indique — a été introduit en France par les Italiens. Ces Italiens furent d'abord Baltazzarini sous le règne de Catherine de Médicis, et Rinuccini sous celui de Marie ; puis vinrent Mazarin, qui appela des chanteurs d'Italie pour amuser Louis XIV enfant, et Lulli, qui donna au nouveau théâtre ses premiers chefs-d'œuvre.

Ce théâtre reçut le nom d'*Académie royale de musique*, nom emprunté aux Académies d'Italie, *sur le pied desquelles il était érigé,* portaient les lettres-patentes qui en conférèrent le privilége à Lulli. Aussi les *gentilshommes* et *demoiselles* purent-ils y chanter sans que pour cela ils fussent *censés déroger au titre de noblesse, ni à leurs privilèges, charges, droits, immunités, etc.* On peut s'étonner que Louis XIV, qui ne croyait pas déroger lui-même en dansant dans des ballets, n'ait pas étendu le privilége aux *académiciens* de la danse.

Quant à Lulli, il ne négligeait pas plus la danse que le chant. En même temps qu'il écrivait, sur les vers de Quinault, ses belles partitions d'*Atys* et d'*Armide,* il introduisait sur la scène des danseuses, *innovation importante*, disent ses biographes. Elle eut lieu en 1681, à la représentation du *Triomphe de l'Amour*. « Jusque-là, dit Le Bas, les rôles de femmes avaient été remplis par des hommes travestis, et il faut avouer, ajoute-t-il, que de pareilles nymphes ne devaient pas paraître

* Cet article doit faire partie de l'*Histoire de Paris et de ses monuments,* dont notre collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, va publier une 4e édition, chez M. Mame, à Tours.

très-séduisantes [1]. » L'histoire cite même des ballets qui furent dansés, en 1645, devant le roi et la reine-mère, et qui durent être moins séduisants encore. Après le premier acte d'une comédie lyrique de Strozzi, on eut une danse de singes et d'ours ; après le second, une danse d'autruches ; après le troisième, une entrée de perroquets. Mais la *civilisation* était en pleine marche, et des autruches elle devait nous conduire à *la Camargo*.

Lulli avait donc écrit des partitions qui ont conservé une certaine célébrité ; il avait créé un orchestre, il avait forme des danseuses ; mais la mise en scène était encore dans l'enfance, lorsqu'un autre Italien, Vigarani, ajouta à la musique et à la danse la pompe des décors et le prestige des machines. Ainsi fut réuni dans un même spectacle tout ce qui peut charmer les yeux, enchanter l'ouïe et émouvoir les sens.

Ce spectacle nous venait de l'étranger et il a conservé parmi nous son caractère étranger. Sans doute au Florentin Lulli succéda le Bourguignon Rameau ; sans doute, Catel, Méhul, Lesueur, Auber, — je ne parle que des morts, — ont fourni à l'opéra de belles œuvres et y ont obtenu de beaux succès ; mais les plus grands noms de l'Opéra sont encore néanmoins ceux de Gluck, de Piccini, de Sacchini, de Spontini, de Cherubini, de Rossini et de Meyerbeer. Le génie français se sentait plus à l'aise à l'Opéra-Comique, où l'esprit garde toujours sa primauté, où la voix ne se laisse point étouffer par l'orchestre, où le chant, pathétique et enjoué avec Monsigny, tendre et mélancolique avec Dalayrac, puissant et énergique avec Méhul, d'une grâce charmante avec Della Maria, d'un *brio* constant avec Boïeldieu, savait prendre tous les tons sans cesser jamais d'être simple et vrai [2].

[1] *Dictionnaire encyclopédique*, t. II, p. 245.

[2] Je sais bien que Mozart traitait la musique française de *détestable*, et nous, au point de vue musical, de *brutes;* mais ce qu'il écrivait en 1778 l'eût-il écrit depuis ? Eût-il trouvé, par exemple, le duo de *la Jalousie*, de Méhul, dans *Euphrosine*, moins énergique que le chœur de *la Haine*, de Gluck, dans *Armide*, et l'air de Blondel : *O Richard ! ô mon roi !* moins senti, moins pathétique que celui d'Orphée : *J'ai perdu mon Eurydice?* Un fait assez curieux, c'est que Mozart arrivant à Vienne en 1781, et voulant attirer sur lui l'attention de l'empereur dans un concert, joua tout simplement des variations sur un air français des plus connus, ce qui ne veut pas dire des plus remarquables : *Je suis Lindor*.

Ceci ne diminue assurément en rien le mérite des grandes œuvres de l'opéra; elles restent comme d'imposantes compositions près de charmants tableaux de genre; mais enfin, si l'on a dit de Gluck qu'il était le *Corneille* de la musique et de Sacchini qu'il en était le *Racine*, on a dit aussi de Grétry, un *Français de Belgique*, qu'il en était le *Molière*. Dans tous les cas, on aurait tort de croire que les grandes scènes de l'*Académie royale* nous offrent le type le plus élevé de l'art.

L'Opéra a tenu à honneur d'avoir, dans son vestibule, une statue de Haendel; mais a-t-il jamais exécuté et exécutera-t-il jamais les œuvres les plus grandioses de cet incomparable maître : *le Messie*, *Moïse*, *Judas Macchabée*, *une Fête d'Alexandre* [1] ? Ce qu'il lui faut, c'est moins une musique sublime qu'un grand spectacle. Ainsi s'expliquent les immenses développements qu'il a pris depuis quelques années.

La musique n'exige pas tant d'espace. Au temps d'*Armide*, d'*Alceste*, d'*Iphigénie*, de *Didon*, d'*Œdipe à Colone*, l'Opéra n'occupait qu'un emplacement restreint au Palais-Royal; il n'occupait que les quelques centaines de mètres du *square* Louvois, au temps de la *Vestale* et du *Rossignol*; mais on a voulu plus de décors, plus de *nymphes séduisantes* : le corps du ballet a tout envahi, et il a fallu mieux qu'un palais, un assemblage de palais, pour des séductions de tout genre [2].

C'est ainsi que nous avons dépensé pour un théâtre exotique, le moins français de tous ceux qui existent à Paris, et pour le public d'argent et de plaisir qui le fréquente, plus de millions que nous n'en consacrâmes jamais, en aucun monument, soit aux pauvres, soit à Dieu.

Cette colossale merveille, dont les faces latérales flanquées de pavillons cylindriques donnent quelque peu l'idée d'une forteresse, présente d'ailleurs, sur le boulevard des Capucines, un frontispice des plus neufs, des plus élégants et des plus riches, trop riche même; c'est le défaut de notre temps. Rien de plus harmonieux assurément que son soubassement avec

[1] Que d'actions de grâces nous devons donc à notre éminent compatriote, M. Bourgault-Ducoudray, pour nous avoir fait connaître ces œuvres magistrales dont nous ne nous doutions pas, bien qu'elles fussent populaires en Angleterre et en Allemagne.

[2] L'Opéra couvre un espace de 11,237 mètres carrés.

arcades supportant un ordre de colonnes corinthiennes accouplées, au dessus duquel règne un attique orné de figures et de rinceaux. Entre les grandes colonnes est inscrit un ordre de petites, dont l'unique fonction paraît être de porter des médaillons et des bustes. Colonnes et colonnettes sont en marbres de couleur. On pourrait se demander si l'on est devant le palais de quelque Samuel Bernard, ou s'il faut voir dans ce fastueux édifice un musée, une bourse, un cirque, un théâtre; mais, lorsqu'on le considère du boulevard, toute hésitation cesse. On remarque, en effet, au dessus des combles, la calotte aplatie d'un large dôme dessinant un hémicycle, et au faîte de ce dôme un personnage en léger costume d'Apollon, élevant des deux mains au dessus de sa tête une lyre d'or. Évidemment, c'est le dieu de l'endroit. A ses pieds, deux Pégases, les ailes au vent, — l'antiquité n'en connaissait qu'un, — galopent sur la toiture.

Si maintenant vous approchez du péristyle, vous apercevrez toute une suite de déesses posant devant les pieds-droits des arcades, sous les noms empruntés du *Chant*, de l'*Idylle*, du *Drame*, de la *Cantate*, ou formant des groupes qui s'appellent la *Musique*, la *Poésie lyrique*, le *Drame lyrique* et la *Danse*, non pas la danse des Grâces, mais la danse des Bacchantes sous ses formes les plus éhontées.

Deux autres groupes, la *Poésie*, dit-on, et l'*Harmonie*, couronnent l'attique aux deux extrémités de la façade. Ces groupes sont en bronze doré, indice de luxe beaucoup plus que de goût et d'art. Qu'est-ce que l'or ajoute au mérite d'une statue? Mais l'or est le roi de l'Opéra; il y règne partout en maître, en despote, chatoyant, éblouissant, faisant pâlir et toilettes et visages. Néron, qui fut baladin non moins qu'empereur, avait déjà donné le modèle de ces maisons d'or : *Domus aurea Neronis*.

Est-ce à dire que la partie monumentale appelle moins l'attention? Non, certes, et la partie confortable non plus. Vestibule clos pour les piétons qui *font queue*, vestibules couverts pour les voitures, salle de Pas-Perdus, escalier splendide, bassin garni de fleurs, du milieu duquel émerge la *Pythonisse* de Marcello, grands arceaux à plein cintre avec

étages de balcons répondant aux étages des loges, avant-foyer, foyer, grands salons, petits salons, *loggia* italienne, foyer de la danse, etc., tous magnifiques, tous resplendissant d'or, de glaces et de peintures.

L'avant-foyer nous présente *Diane et Endymion, Orphée et Eurydice, l'Amour et Céphale, Psyché et Mercure.* Orphée et Eurydice, très-bien ! mais les autres, autant de ménages interlopes du temps passé, fort étrangers à la musique. Si l'on a voulu simplement faire l'histoire antique de la beauté, pourquoi avoir oublié Lucrèce ? Serait-ce par égard pour les Lucrèces *qui ne se poignardent pas* [1] ?

Le grand foyer, du moins, sous le pinceau magistral de Baudry, nous ramène sans cesse à la danse et à la musique : *musique champêtre, musique guerrière, musique sacrée* sous les traits charmants de sainte Cécile, qui ferme les yeux pour ne pas voir. Puis viennent les *danses armées* des Corybantes et des Curètes, dont heureusement on n'entend ni les hurlements ni les cris ; la *danse échevelée* des Ménades, dont les bals de l'Opéra ont fidèlement conservé la tradition ; la *danse fatale* de Salomé, dont la tête de Jean-Baptiste devait être le prix. Les danseuses comme Salomé demandent rarement des têtes, mais que de têtes cependant elles font perdre !

Ailleurs, j'aperçois le *Jugement de Pâris.* Nul sujet ne va mieux à l'Opéra ; aussi Méhul l'a-t-il, depuis longtemps, mis en musique. Mais voici venir les commentateurs. Pour eux, le *Jugement de Pâris* est un symbole ; c'est, disent-ils, le triomphe de l'art dont la *beauté est le but suprême.* Sans aucun doute, la beauté est le but de l'art ; mais le beau moral n'y entre-t-il donc pour rien ? Or, comment deviner ce beau moral, cette beauté *suprême* que comprenaient et exprimaient si bien Raphaël, Haendel, Mozart, sous les traits de Vénus et de Pâris, d'une coquette et d'un lâche [2] ?

[1] « Presque tout l'argent (des financiers) se dépense pour des Lucrèces qui ne se poignardent pas. » (Mozart père à M^me^ Hagenauer. Paris, 1^er^ février 1764.)

[2] Les biographes de Gluck font remarquer l'art avec lequel ce grand maître a su faire ressortir cette mollesse de Pâris, dans son opéra de *Pâris et Hélène.* A Hélène, au contraire, il a donné une certaine austérité. Lorsqu'on lui en demandait la raison, il répondait : — Homère nous la représente comme étant estimée d'Hector. — Et cela seul suffisait pour qu'il la mît au dessus de Pâris et des Vénus à la pomme.

Mais laissons les commentateurs et revenons au Maître, dont le talent embrasse tous les genres : il conduit un assaut, il chante une idylle, il aborde, sans hésiter et sans broncher, le Parnasse après l'immortel peintre des *stanze* du Vatican. Il fait passer devant nous les poëtes, les héros, les Grâces, les Muses, une seule exceptée, Polymnie, la Muse de l'éloquence et, dit-on, de la philosophie. Que feraient, en effet, ici, sa philosophie et son éloquence?

Eh bien! croirait-on que ces peintures, qui sont la gloire de l'Opéra, n'entrent pas pour un quatre centième dans le prix de l'édifice? Un an ou deux des pirouettes d'une danseuse sont estimés aussi cher que dix ans du pinceau d'un grand artiste. Voilà où en est l'art aujourd'hui parmi nous! A quoi bon des chefs-d'œuvre à l'Opéra! Les yeux regardent ailleurs, et les chefs-d'œuvre ne sont là que pour un millier de becs de gaz qui les enfument. Mozart n'avait que soixante bougies pour ses concerts, *au théâtre de M. Félix, rue et porte Saint-Honoré* [1]. Mais que de progrès depuis Mozart!

Le grand foyer de l'Opéra n'a pas moins de cinquante-quatre mètres sur quinze; sa hauteur est de dix-huit; le nombre des toiles de Baudry est de trentre-trois, et quelques-unes ont jusqu'à douze mètres de longueur. Mais tout le grandiose et toutes les magnificences de ce palais enchanté cachent assez mal une faillite perpétuelle. A nous, riches ou pauvres, de solder le bilan, sans même jouir du spectacle. Huit cent mille francs par an! voilà ce qu'il nous coûte. On a dit que, pour les finances, c'était un gouffre; serait-il défendu d'ajouter que, pour les mœurs, c'est un abîme?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Mozart père à Mme Hagenauer. — 1er avril 1764.

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

Ils plaçèrent sous la tête du vieillard une pierre qui pût paraître avoir fait la blessure fatale. La charrette fut renversée complétement sur lui. Le cheval, excité par deux ou trois coups de fouet, fit encore pour se dégager quelques efforts qui n'aboutirent qu'à froisser et meurtrir davantage le corps du *poulailler* et à effacer toutes traces de la lutte qui avait eu lieu, puis il baissa de nouveau la tête et resta tranquille et abattu comme auparavant.

Tous ces arrangements avaient été pris avec une grande célérité. Quand tout fut fini, les quatre compagnons se séparèrent après de courts adieux ; les deux *cheminats* suivirent la route de Nantes, Soulaine et le pêcheur s'en allèrent ensemble jusqu'à un carrefour peu éloigné. Mais là, le vieillard, qui semblait avoir hâte de quitter son compagnon, prit congé de lui et descendit du côté du lac, pendant que le mendiant s'enfonçait dans les terres.

On se lève tôt dans nos laborieuses campagnes, et le lendemain, au moment où les premiers rayons du soleil commençaient à boire la rosée sur l'herbe, une jeune fille, qui conduisait aux champs les vaches de son père, aperçut le lugubre spectacle étalé sur la route. Effrayée par la vue du cadavre et du sang qui souillait la terre, elle retourna en courant et en jetant de grands cris vers le village qu'elle venait de quitter, et y répandit l'alarme. Les hommes abandonnèrent leurs travaux pour se rendre sur le lieu désigné

* Voir la livraison de juin, pp. 471-483.

par la jeune fille ; les femmes les suivirent, et bientôt le chemin fut encombré d'une foule émue, inquiète, mais nullement agissante.

Aussitôt qu'on se fut assuré, en soulevant la main inerte et glacée, qui s'étendait crispée sur la terre, que toute vie était éteinte chez le malheureux père Brévin, on évita de le toucher, de rien déranger à la position de la charrette, même de s'en approcher de trop près en attendant l'arrivée des autorités de la commune, qu'on était allé prévenir. La foule formait un cercle autour de la carriole renversée ; mais si personne n'agissait, tout le monde parlait, et les suppositions allaient leur train.

— Ça n'est pas difficile à comprendre, disait avec volubilité un homme, qu'à sa carnassière et à son fusil, portés ostensiblement, à son air assuré, à la déférence avec laquelle on l'écoutait, on pouvait supposer être garde ou homme d'affaires de quelque gros propriétaire du voisinage, la nuit dernière était noire comme la gueule du loup, le bonhomme avait peut-être avec ça la vue trouble, car il n'a pas passé devant chez Jouaut sans s'y arrêter, je pense, et le vin de Jouaut est fort, j'en réponds ; je l'ai choisi moi-même sur un cellier de plus de cent barriques, qui n'en contenait pas une faible ou mauvaise. Ça fait que le cheval sera tombé dans le trou, le bonhomme aura été jeté hors de sa carriole, qui se sera renversée sur lui en lui enfonçant la poitrine.

Un murmure approbatif annonça que la plupart des auditeurs se rangeaient à l'avis de l'orateur ; cependant deux ou trois paysans qui avaient examiné avec plus de soin la position de la charrette, hochèrent la tête d'un air de doute. Un d'entre eux, un brave homme qui, depuis quelques instants, lissait avec persévérance, de la main droite, les mèches de cheveux gris et roides qui tombaient tout droits autour de son front, prit même la parole pour émettre timidement quelques doutes ; mais son éloquence n'était pas grande, il le sentait, et, autant par suite de cette conviction que pour donner à ses idées, qui arrivaient avec lenteur, le quart d'heure de grâce, il avait l'habitude de répéter la dernière phrase

de son interlocuteur en l'approuvant, même lorsque la suite de son discours devait la contredire. Il procéda ainsi en cette occasion :

— La carriole se sera renversée sur lui en lui enfonçant la poitrine, *comme de juste,* dit-il en hochant la tête de haut en bas et de bas en haut, afin de faciliter par ce mouvement la sortie de ses paroles. — Le trou est pourtant, je pense, plus creux que l'endroit où se trouve le bonhomme et une charrette verse plus communément du côté où elle penche que non pas de l'autre.

Mais cette circonstance n'avait pas frappé tout d'abord maître Patron, le garde, et son avis avait été donné avec trop d'assurance pour qu'il ne se sentît pas engagé d'honneur à le soutenir envers et contre tous. Il reprit donc la parole en joignant à sa volubilité ordinaire une pantomime animée.

— Comprenez donc, mon cher bonhomme, dit-il, que la charrette n'a pas versé quand elle s'est trouvée au milieu du trou, ce n'est pas ça que je veux dire, je sais ce que c'est qu'une voiture, je vais sans cesse en ville en cabriolet, et je vous répète que cette chose m'est arrivée vingt fois. Vous voyez cette butte où je suis maintenant, la roue droite y est montée... On n'en voit pas les traces parce qu'il y a de l'herbe et que la rosée du matin relève l'herbe foulée. — La roue droite étant en haut, la gauche s'est trouvée plus bas, elles ont glissé ensemble au fond du trou dans cette position, et la secousse a fait perdre l'équilibre au bonhomme en achevant de renverser la charrette.

— En achevant de renverser la charrette, *comme de juste,* reprit l'autre, toujours fidèle à sa phraséologie ordinaire; c'est drôle pourtant que le bonhomme se trouve dehors et non pas dedans et que ses pieds mêmes soient sous le chartil [1]. On l'aurait mis exprès comme ça qu'il ne serait pas mieux placé.

Cette remarque excita une certaine émotion dans la foule. On murmura les mots de mauvais coup et de vol. Quelques personnes vinrent examiner avec un sourire méfiant l'équipage renversé, puis

[1] Corps de la charrette.

rentrèrent dans le cercle élargi formé par les assistants à une distance de plus en plus grande, en rapportant des observations qu'on se communiqua à voix basse. — Maître Patron lui-même fut un peu troublé. Il déclara à haute voix qu'il sortait de nuit comme de jour, mais qu'il était toujours armé, on le savait bien, et que celui qui passerait trop près de lui sans s'être fait reconnaître recevrait la charge d'un fusil qui ne manquait guère son coup.

La foule fut distraite de l'impression produite par cette déclaration, plus rassurante pour maître Patron que pour ses voisins, par l'arrivée d'un nouveau personnage.

C'était le médecin du pays, grand et gros homme blanchi sous le harnais, à qui la pratique tenait lieu de science, et qui, à force de saigner, purger, instrumenter, suivant l'urgence du cas, réussissait à sauver à peu près autant de gens qu'il en tuait. Habitué à exercer avec ses rustiques malades une espèce de médecine de vétérinaire, il les traitait rudement de toutes façons, administrait ses remèdes à haute dose, renforçait ses ordonnances par quelques gros mots et n'épargnait pas les bourrades aux récalcitrants. Du reste, ce caractère assez brutal ne faisait pas diminuer sa clientèle, et, pour éviter ses reproches, aucun paysan n'osait mourir qu'entre ses mains. Il faisait ce matin sa tournée ordinaire ; en aperçevant la foule qui obstruait le chemin, il arrêta son cheval et demanda ce qui se passait.

Les réponses furent assez confuses. Cependant il devina qu'un accident avait eu lieu. Il mit pied à terre et s'avança pesamment en murmurant d'une voix rauque et nasillarde :

— C'est encore un tour de votre diable d'ivrognerie. Il avait bu, cet homme ! c'est clair, et puis il s'est mis à conduire un cheval moins brut que lui peut-être. Il a versé... il s'est tué... il est mort !... ajouta-t-il après s'être penché sur le cadavre pour l'examiner ; ça ne pouvait pas manquer et ça vous arrivera à tous, si vous ne voulez pas faire attention à mes conseils.

Au moment où il achevait de donner à ses auditeurs cette consolante assurance, on aperçut au détour du chemin le maire, son

adjoint et le secrétaire maître d'école indispensable pour rédiger à peu près en français le procès-verbal de l'événement. Le maire, qui avait ceint son écharpe, paraissait fort essoufflé et assez ému.

— Eh bien ! eh bien ! qu'y a-t-il ? demanda ce respectable personnage, après avoir jeté autour de lui un regard effrayé. Un accident ! un accident terrible ! Mort d'homme, à ce que je vois. — Enchanté de vous trouver ici, Monsieur Corme, ajouta-t-il en apercevant le médecin, vers lequel il s'avança d'un air empressé. — Personne n'a touché ces objets ? continua-t-il avec un peu plus d'assurance, pendant qu'il se retournait vers la foule et désignait du geste la charrette et le corps du malheureux *poulailler*.

Une dénégation unanime lui répondit.

— C'est bien, c'est bien, reprit-il, nous allons procéder aux constations nécessaires. — Monsieur l'adjoint, approchez-vous. — Monsieur le secrétaire, ne me quittez pas. — Je réclame votre présence, Monsieur Corme, et je serai heureux, fort heureux, en vérité, de connaître votre opinion sur cette malheureuse affaire.

— Ma foi, monsieur le maire, répondit le médecin de son ton rauque et bourru, mon opinion est facile à donner. — Je la communiquais à ces gens-là quand vous êtes arrivé. Cet homme était ivre, c'est évident, et c'est ce qui a causé sa mort.

Le maire branla la tête d'un air capable ; les idées de la personne qui lui parlait le plus longtemps et avec le plus d'assurance avaient en général grande chance d'être adoptées par lui. L'avis de M. Corme, celui de maître Patron, qui, se sentant appuyé, était revenu avec rapidité à ses premières impressions, prévalurent donc sans peine, et l'on rédigea le procès-verbal dans ce sens en éloignant toute idée de guet-apens et d'assassinat.

On finissait d'apposer les signatures, lorsqu'il se fit un mouvement et un long murmure dans la foule. Deux personnes venaient d'arriver, l'une était Jeanne Cadou, l'autre une femme âgée, à la physionomie pleine de douceur et de bienveillance, dont les joues pâles et ridées étaient inondées de larmes. C'était la veuve Brévin ; les paysans s'écartèrent devant elle ; elle s'avança lentement, les mains

jointes, jusqu'auprès du cadavre, qu'on avait retiré de dessous la charrette pour l'étendre sur l'herbe à quelque distance, et se laissa tomber à côté avec un long sanglot.

— Ah ! mon cher ami ! dit-elle, te voilà donc ! Et c'était ainsi que je devais te retrouver après t'avoir attendu si longtemps ! Oh ! que la nuit m'a paru dure à passer sur le seuil de ma porte, sans jamais t'entendre revenir, et que je voudrais pourtant la voir recommencer, puisque durant ces tristes heures je t'espérais encore ! Faut-il qu'il y ait de mauvais monde sur la terre pour t'avoir tué, toi qui n'as jamais fait de mal à personne !

Le maire, le médeçin lui-même, écoutaient en silence les plaintes de la veuve. Les femmes pleuraient, les hommes avaient le cœur serré.

Cependant le maire crut devoir prendre la parole pour rectifier les idées de la vieille femme, qui, suivant le procès-verbal, s'égaraient étrangement.

— Ma bonne mère, dit-il d'une voix émue, je partage votre peine, et je la comprends ; mais vous vous trompez tout à fait, la mort de votre mari est accidentelle ; il n'y a point ici de meurtre, et notre procès-verbal le constate d'une manière suffisante pour rassurer votre esprit à ce sujet.

La vieille femme se pencha sur le front brisé du malheureux *poulailler*. Elle écarta les mèches de cheveux imprégnées de sang qui se collaient sur la blessure. Ses mains tremblantes passaient et repassaient avec un geste presque caressant sur ce visage ridé, que la rigide expression de la mort rendait plus rude encore aux yeux des autres, mais qui était celui de l'époux de sa jeunesse, de l'ami de sa vie entière, et ses pleurs, en tombant, lavaient le sang et la boue dont il était souillé. Elle regarda longtemps, d'un œil désolé, la blessure béante qui partageait la tempe du vieillard, puis elle secoua la tête en signe de dénégation et voulut parler ; les paroles s'arrêtèrent dans son gosier, un douloureux gémissement lui échappa seul, et s'affaissant, toute repliée sur elle-même, elle commença à sangloter comme si son cœur se brisait.

L'émotion de la foule devint grande. Quelques femmes s'approchèrent de la veuve, elles essayèrent de la calmer et de faire cesser en l'éloignant cette douloureuse scène. Mais Madeleine Brévin leur opposa une résistance inerte qui les découragea.

— Ne se trouve-t-il donc personne ici de la famille de cette femme ? dit le maire en regardant autour de lui avec anxiété ; car sa dignité commençait à se sentir mal à l'aise. Elle a une fille, je pense. Où est-elle donc ? Ne pourrait-on la faire avertir ?

— Pardon, excuse, monsieur le maire, dit alors la *Gourde* en s'avançant d'un air calme et délibéré. Sa fille est chez moi dans ce moment, et sauf le respect de la compagnie, elle ne vaut, je pense, guère mieux que son pauvre vieux père. J'étais allée chercher sa mère, car c'est hier au soir, tout à la nuit brune, que la jeune fille est entrée dans ma maison, en courant, et si essoufflée, si saisie, qu'elle s'est évanouie en arrivant. Elle n'a pas repris la parole depuis, de sorte que je n'ai pu savoir ce qui lui était arrivé.

— Voici un nouvel incident qu'il nous faut vérifier, dit le maire en reprenant son importance et ravi de trouver un motif pour s'éloigner. Monsieur Corme, je réclame de nouveau votre présence, nous allons nous rendre près de cette jeune fille. Il est fâcheux que la mère ne puisse nous accompagner. Sa présence et ses explications nous auraient été utiles.

Mais, à la grande surprise des assistants, la veuve se leva, étouffa ses sanglots et s'essuya les yeux.

— Pardon, monsieur le maire, dit-elle d'une voix entrecoupée qu'elle s'efforçait de raffermir ; je peux bien vous suivre, comme c'est mon devoir, auprès de ma pauvre enfant. Hélas ! mon Dieu ! c'était elle que je venais voir ce matin, lorsque j'ai rencontré des gens qui m'ont avertie du malheur de mon cher homme... Alors je n'ai plus pensé qu'à lui ! Mais à présent, qui sait ce qui m'attend encore, et s'il me reste une consolation au monde ?

En parlant ainsi, la vieille femme se détourna et prit le chemin du cabaret de la *Trique*. D'abord elle marcha lentement et comme si elle s'éloignait à regret du triste spectacle qui absorbait toutes

ses pensées; puis, à mesure qu'elle approchait, suivie du maire, du médecin et de la plus grande partie des villageois, de la maison où se trouvait Rose, la nouvelle inquiétude de son cœur lui faisait presser le pas et séchait dans ses yeux brûlants les larmes qui les mouillaient encore.

La porte du cabaret était fermée ; la *Gourde* passa devant, l'ouvrit, et un brillant rayon de soleil tomba sur le lit, dont la veuve écarta les rideaux d'une main tremblante. Mais en vain la clarté radieuse du jour frappa le visage pâle de Rose ; en vain sa mère, se penchant sur elle, baisa ses yeux à demi entr'ouverts, ses lèvres blanches et son front couvert d'une sueur froide ; en vain la vieille femme prononça ces doux noms, ces tendres appellations auxquelles une bouche maternelle sait donner une inflexion si touchante, Rose était sous l'empire d'un engourdissement mortel qui la rendait insensible à tout, et la pauvre mère ne put obtenir ni un regard ni un sourire.

M. Corme s'approcha tâta le pouls faible, rapide, irrégulier de la jeune fille, examina son visage sans expression, écouta sa respiration à peine sensible, ne comprit rien à son état et se releva avec un air grave.

— Cette fille a une *méningite*, dit-il. Elle aura été effrayée de l'accident. Peut-être a-t-elle recu dans la région cérébrale un coup qui aura pu déterminer un épanchement. C'est un état sérieux, très-sérieux. Je vais m'en occuper, la soigner énergiquement ; mais, selon toute probabilité, ce sera inutile.

— Croyez-vous qu'elle reprenne connaissance de façon à pouvoir donner des renseignements sur ce qui s'est passé ? demanda le maire.

— C'est possible, mais ce n'est pas sûr. Vous feriez mieux d'interroger la femme qui l'a recueillie. Ce serait plus tôt fait.

En conséquence, Jeanne Cadou fut appelée et répéta avec plus de détails ce qu'elle avait déjà raconté. Elle expliqua comment, après

avoir veillé, toute la nuit, la jeune fille qu'elle n'avait pu tirer de l'état d'engourdissement où on la voyait encore, elle s'était mise en route pour Passay à la pointe du jour, afin d'aller chercher la mère Brévin, de sorte qu'elle n'avait appris qu'à son retour le malheur arrivé si près de chez elle, au vieux *poulailler*.

Sa déclaration parut aussi claire que précise aux autorités compétentes, et si, parmi les personnes présentes, quelques-unes en jugèrent autrement, elles se gardèrent bien de le dire, de peur de s'attirer une querelle avec la *Gourde*, qu'on craignait beaucoup, si on la respectait peu.

Quant à la pauvre mère, elle entendait à peine ce qu'on disait autour d'elle. Les yeux fixés sur sa fille, tantôt elle restait devant le misérable lit les mains jointes, immobile et comme étourdie par les coups terribles qui s'appesantissaient sur elle, tantôt elle sortait en tressaillant de cet abattement profond, prodiguait, avec une anxiété fiévreuse, de nouveaux soins à son enfant, la caressait, l'appelait d'une voix pleine d'angoisse qui n'éveillait, hélas ! aucun écho dans les sens glacés de la jeune fille. Témoins de l'inutilité de ses efforts, ceux qui l'entouraient échangeaient des regards de mauvais augure et s'éloignaient l'un après l'autre. Lorsque la pauvre mère se retourna vers le cercle bien éclairci des assistants en demandant si quelque âme charitable voudrait l'aider à transporter chez elle sa fille mourante, on parut croire que c'était prendre une peine inutile et qu'il vaudrait bien mieux laisser la pauvre créature mourir tranquille.

Cependant comme la *Gourde* souhaitait qu'on la débarrassât de la malade et que la mère Brévin insistait, on finit par se rendre à leurs désirs. Rose fut transportée à Passay, qui, en prenant les chemins de traverse, n'était pas fort éloigné, pendant que, d'un autre côté, on y ramenait le cadavre du malheureux *poulailler*. Le passage de ces deux lugubres cortéges causa dans le village une vive impression. La foule émue se pressa autour du corps du père Brévin et encombra la maison de la veuve. On examinait en silence la blessure béante du cadavre ; on s'étonnait devant l'insensibilité

persistante de la jeune fille, mais on parlait peu, et le procès-verbal officiel ne rencontra point de contradicteurs avoués.

Les paysans sont de tous les hommes les plus prudents, les plus naïvement égoïstes. D'ailleurs une certaine partie de la population du village se trouvait avoir le cœur endurci à l'endroit du père Brévin par l'antagonisme existant entre les *poulaillers* et les pêcheurs, et plus d'un, parmi ces derniers, après avoir considéré en silence le cadavre du père Brévin, plia les épaules et pensa, à part lui, qu'il restait à Passay trop de commerçants prêts à s'enrichir du travail d'autrui pour qu'il fût nécessaire de pleurer le défunt.

Les *poulaillers* furent, ainsi qu'on devait s'y attendre, beaucoup plus frappés de cette mort subite et mystérieuse ; mais ils ne jugèrent pas à propos de faire part de leurs impressions et parurent accepter avec empressement l'opinion des autorités.

L'oncle de Rose, Louis Brévin, frère et associé du malheureux *poulailler*, sembla lui-même partager cette manière de voir et ne fit aucune réclamation, ne parla pas de l'argent touché à Nantes par son frère, et parut seulement soucieux d'empêcher sa belle-sœur de trahir, dans les explosions de sa douleur, la conviction instinctive, manifestée par elle dès le premier moment, que son mari avait été victime d'un assassinat.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. Morin. — Congrès de Vitré. — *Pouillé de l'archidiocèse de Rennes.* — *Histoire du pèlerinage de Sainte-Anne.* — *Le Vendéen.* — Mort de Mgr Espivent, évêque d'Aire. — M. Félix de Landemont.

Le lundi, 3 juillet dernier, les honneurs funèbres rendus à la dépouille mortelle de M. Morin, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes, réunissaient à Notre-Dame en Saint-Melaine une nombreuse et sympathique assistance, choisie parmi l'élite de notre ancienne cité parlementaire. — M. Eugène Morin laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir des relations les plus courtoises en même temps que d'un esprit aussi cultivé que distingué. Il avait atteint sa 62e année, et sa laborieuse carrière dans l'enseignement a usé sa vie. Pendant vingt ans et plus il avait occupé, à notre Faculté des Lettres, la chaire de professeur d'histoire. Sa science puisée aux sources, son érudition profonde et ses connaissances variées lui avaient assuré une position élevée dans l'estime de ses collègues et de ses élèves. La passion du savoir et du travail le possédait, et c'est peut-être à un labeur excessif qu'on doit attribuer la maladie qui a miné ses forces et abrégé son existence. M. Morin ne négligeait aucune occasion d'exercer son intelligence et son ardeur à s'instruire, tout en communiquant aux autres ce qu'il avait acquis lui-même par l'étude. Il s'était donc associé avec empressement aux travaux de l'Association bretonne, et surtout de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine : il suivait les séances avec assiduité, il contribuait à leur intérêt par ses communications ; il a publié plusieurs fragments dans le *Bulletin* de cette Société, qui s'honorera toujours de l'avoir compté parmi ses membres, et qui lui a plus d'une fois déféré les fonctions de président annuel de son bureau.

M. Morin avait présidé, avec un tact historique remarquable et une autorité toute particulière, la section d'histoire au congrès de l'Institut des provinces tenu à Saint-Brieuc en 1872 ; il eût sans doute éclairé de ses lumières les discussions qui vont bientôt s'ouvrir à Vitré, et dont

les bulletins de l'Association bretonne nous apportent le programme pour la session du 3 au 10 septembre prochain. On doit y signaler et décrire les monuments mégalithiques, celtiques ou gallo-romains du département d'Ille-et-Vilaine, et plus particulièrement des arrondissements de Fougères et de Vitré ; étudier les anciennes institutions administratives de la Bretagne ; rechercher les traces de M^me^ de Sévigné à sa terre des Rochers ; faire connaître les ouvrages rares ou oubliés des écrivains bretons... et la section d'agriculture offre une médaille d'or et 200 exemplaires imprimés de son travail à l'auteur du meilleur mémoire traitant de la question du drainage, de l'irrigation et de la bonne tenue des prairies, et donnant l'historique de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire, soit en Bretagne, soit dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Nous remarquons dans le programme de la section d'archéologie une question toute spéciale : on demande des documents sur le pouillé ecclésiastique de la région qui entoure Vitré. On appelle pouillé, dit le dictionnaire de M. Littré, « le dénombrement, l'état de tous les bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, etc., » faisant connaître les qualités de ces bénéfices, leurs dépendances, leurs revenus et les noms de ceux à qui ils appartiennent. Les pouillés imprimés sont rares ; notre pays ne possède en ce genre que le *Pouillé de la province de Tours,* publié en 1648, et les *pouillés de Bretagne,* édités en 1863 par M. de Courson, à la suite du *Cartulaire de Redon*, mais ces travaux sont sommaires et incomplets.

L'Association bretonne a donc eu grande raison d'inscrire cette importante question à son programme : elle est certaine, du reste, d'être bien servie par les circonstances ; car nous venons de recevoir le prospectus d'un important ouvrage que notre collaborateur M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire de l'Église métropolitaine de Rennes, va publier sous le titre de *Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes :* travail de longue haleine, car, outre les paroisses, l'ancien diocèse de Rennes ne comptait pas moins de 4 abbayes, 70 prieurés, 3 collégiales, une commanderie et 31 couvents ; celui de Saint-Malo, 6 abbayes, 2 collégiales, 105 prieurés, 42 couvents ; et ainsi des autres. L'ouvrage complet formera trois volumes grand in-8° [1].

[1] Les premières livraisons vont bientôt paraître; elles coûteront chacune 1 fr. 50. Il y en aura une vingtaine; mais il ne sera vendu ni volume, ni livraison séparés.. On souscrit à la librairie Saint-Joseph, chez M. Fougeray, rue aux Foulons, 19, à Rennes, et les personnes qui auraient quelques documents à communiquer à l'auteur sont priées de vouloir bien les lui adresser à Rennes, rue Saint-Melaine, 34, ou au secrétariat de l'archevêché.

— M. l'abbé Maximilien Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, vient de composer et fera paraître le 25 juillet, veille de la fête de la sainte Patronne des Bretons, un volume intitulé : *Histoire du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray*. Ce sera une édition populaire : le volume se vendra 1 fr. à Sainte-Anne, et 1 fr. 25 par la poste, au profit de la Basilique. Une autre édition, plus complète et illustrée, paraîtra postérieurement.

M. l'abbé Nicol a reçu, à cette occasion, de Mgr l'évêque de Vannes, une lettre des plus flatteuses, que le défaut d'espace nous empêche de reproduire. Nous tenions, tout au moins, à annoncer cette intéressante publication.

— Le 8 juillet, paraissait le dernier numéro d'un journal de notre province, *le Vendéen*, dont nous déplorons sincèrement la disparition, tant à cause des services qu'il rendait, qu'il aurait pu rendre encore, qu'en raison du bienveillant intérêt qu'il ne cessa de témoigner à la *Revue*. Que son habile et vaillant directeur, M. l'abbé du Tressay, reçoive donc ici l'assurance de nos plus sympathiques regrets. « Hélas ! lisons-nous dans la lettre de condoléance que lui a écrite M. Keller, hélas ! les journaux ennemis se multiplient tous les jours et augmentent sans cesse le nombre de leurs lecteurs. Où allons-nous donc et qu'allons-nous devenir si nos plus fidèles défenseurs sont condamnés à se taire ? »

Nous espérons bien que nos lecteurs profiteront quelquefois des loisirs forcés que la politique fait à M. l'abbé du Tressay.

— Au dernier moment, le *Journal de Rennes* nous apporte une triste nouvelle, que nous nous empressons de reproduire : Mgr Épivent, évêque d'Aire (Landes), est mort samedi matin, 22 juillet, à l'âge de soixante et onze ans. Le vénérable prélat était dans un état désespéré depuis longtemps.

Né à Pordic (Côtes-du-Nord), Mgr Épivent était curé de la cathédrale de Saint-Brieuc, quand il fut promu, le 30 juillet 1859, à l'évêché d'Aire. Cette petite ville de l'arrondissement de Saint-Sever, située sur l'Adour, simple chef-lieu de canton, est le siége épiscopal du département des Landes. Comme à Saint-Brieuc, Mgr Épivent laisse à Aire les plus profonds regrets. Le charme de toute sa personne était très-grand. C'était un prélat distingué, orateur à la fois et érudit.

LOUIS DE KERJEAN.

M. l'abbé Gaignard a offert à Mgr Fournier la Notice sur *Mgr Cospéan* [1] que la *Revue* a récemment publiée :

« Je vous avouerai, Monseigneur, disait-il dans sa lettre au vénérable prélat, que je me suis attaché à ce travail, quelque aride qu'il parût, parce que j'ai vu que Mgr Cospéan, par son dévouement au Souverain-Pontife, par son zèle pour la beauté de la maison de Dieu, par son éloquence, qui était comme l'aurore de celle du grand siècle, et par sa charité à toute épreuve, avait des rapports frappants avec son successeur actuel sur le siége de saint Félix et de saint Clair. »

Monseigneur a répondu : « ..... Cher supérieur, votre notice se lit avec un grand intérêt. Cet intérêt est plus grand encore pour moi, puisque Mgr Cospéan est un de mes prédécesseurs, et non des moins illustres. Il était de votre bon esprit et de votre religion de venger ce prélat des attaques imméritées qu'on a dirigées contre lui et de mettre en lumière ses vertus et ses grandes qualités. Votre notice est une œuvre honorable à notre diocèse.

» Je suis loin d'avoir les mérites et le vaillant courage de ce rude ouvrier du Seigneur ; mais je me souviendrai quelquefois de ce qu'il a fait, pour m'encourager moi-même à mieux faire. »

M. Félix de Landemont.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* se reprocherait de ne pas consacrer un pieux souvenir à l'un de nos derniers Vendéens. Garde du corps en 1815, lieutenant de cuirassiers en 1822, le vicomte Félix de Landemont n'hésita pas à briser son épée en 1830 ; mais, deux ans après, il reprenait les armes, et était du nombre des braves qui soutinrent jusqu'au bout les vieilles traditions auxquelles la France a dû sa grandeur et sa force. Blessé à la tête au combat de Riaillé, il ne lui resta heureusement de sa blessure qu'une noble cicatrice. Mais le blessé fut réduit à fuir sa patrie. Les proscrits étaient d'ailleurs assez nombreux alors pour qu'il pût retrouver la patrie absente un peu partout : à Florence, à Rome, et surtout près de Viterbe, où le maréchal de Bourmont, le vainqueur d'Alger, avait trouvé pour lui et pour sa famille un généreux abri.

Admis dans cet intérieur, où les plus douces affections aidaient à supporter de grandes tristesses, le jeune exilé n'en voulut plus sortir, et ce désir fut exaucé par son union avec la fille aînée du maréchal, femme d'une rare bonté et d'un rare mérite. Le Saint-Père, Grégoire XVI, fut représenté à ce mariage par le jeune prélat Antonelli, gouverneur de la province, devenu depuis un illustre cardinal, et qui conserve fidèlement la mémoire de cette fête de l'exil et de cette famille bénie.

La vie de Félix de Landemont a été ensuite ce qu'elle devait être, avec les éléments de bonheur qu'il trouvait en lui et autour de lui. Rentré en France, habitant tantôt Nantes, tantôt son beau château de Landemont, qu'il s'était plu à reconstruire et dont la porte était toujours grande ouverte aux malheureux et aux amis, il a vu se réaliser pour lui cette bénédiction de Dieu : arriver à une heureuse vieillesse et voir, à son foyer, des générations qui se ressemblent.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Broch. in-8°, 1 fr. 25. Nantes, Mazeau et Libaros.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANALYSE DES FAMILLES DES PLANTES QUI CROISSENT EN FRANCE ou qui y sont cultivées en pleine terre, dans les parcs, les jardins et les champs; par le docteur Ecorchard, directeur du Jardin des Plantes de Nantes. In-18 jésus, 41 p. — Lib. agricole de la *Maison rustique*.

ANNUAIRE DES CÔTES-DU-NORD, publié par la Société archéologique du département. 41e année, 1876. Nouvelle série. Tome 26. In-18, 328 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

DÉMONSTRATION ÉVANGÉLIQUE; par Mgr J.-B. Duvoisin, évêque de Nantes. In-32, 590 p. — Le Mans, imp. Leguicheux-Gallienne; Rennes, lib. Morel et Berthelot.

ENDYMION. Imité du Seau enlevé, de Tassoni; par F. Fontenelle. In-8°, 8 p. — Quimper, imp. Caen, dit Lion.

DIX-SEPT ANS CHEZ LES SAUVAGES. — NARCISSE PELLETIER. Notice par C. Merland, avec portrait fac-simile, musique et dessin d'armes. Se vend au profit de N. Pelletier. In-18 jésus, 140 p. — Paris, Dentu, et chez les libraires de Nantes et de la Vendée..... 2 fr.

DOUZE HEURES DE VEILLE A LA PORTE DU TABERNACLE, suivies d'un Chemin de croix eucharistique; par l'abbé J. Gaignet, directeur au Grand-Séminaire de Luçon. Petit in-18, 230 p. — Paris, Berche et Tralin, 82, rue Bonaparte.

GUIDE DU VOYAGEUR SUR LES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE; par Charles Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire. Orné de gravures et d'une carte. 1re partie : de Tours aux Sables-d'Olonne. Gr. in-8°, 191 p. — Tours, imp. et lib. Mazereau; Sables-d'Olonne, lib. Mayeux.. 2 fr.

MUSÉE DÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE (DE NANTES). *Collection Léon Ballereau*. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. V. Forest et E. Grimaud. 2 fr.

NOTICES NÉCROLOGIQUES : sur Emmanuel Phelippes-Beaulieux; in-8°, 3 p. — Sur Georges Demangeat; in-8°, 7 p. — Sur Louis-Joseph Prével; in-8°, 4 p.; par Eug. Lambert. — Nantes, imp. ve Mellinet.

NOUVEAU SYSTÈME DE POINTAGE applicable aux bouches à feu rayées et aux armes à feu portatives de toute nature; par Philippe de Broca, capitaine du port de Nantes. In-8°, 23 p. — Nantes, imp. Mangin et Giraud.

TROIS JOURS A LOURDES, 12, 13 ET 14 JUILLET 1873. Souvenirs; par Arsène Audicq. In-8°, 112 p. — Auray, imp. et lib. Renaud.

VIE DE LA MORICIÈRE. Esquisse biographique; par de L. de C. In-12, 117 p. — Limoges, imp. et lib. Barbou frères.

LES ÉVÊQUES DE SAINT-MALO

DANS LEUR BARONNIE DE BEIGNON

III [1]

En 1596, Jean du Bec, abbé de Mortemer en Normandie, nommé évêque de Nantes, permuta avec Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, et vint dans ce dernier diocèse. Peu d'années après son arrivée, Jean du Bec s'occupa de Saint-Malo de Beignon et demanda à son tour à Henri IV des foires et des marchés pour ce lieu, voulant favoriser, autant qu'il était en lui, le commerce dans sa baronnie. Le prélat fit entendre au bon roi qu'il était « sieur propriétaire et possesseur de la baronnie de Beignon dont dépendent la ville de St-Mallo de Beignon et le bourg et paroisse de St-Pierre de Beignon ; lesquels, pour ce qu'ils sont assis en lieux fort fertiles et abondants en toutes sortes de commodités et peuplés d'une bonne quantité de bastiments, places commodes et peu distans ou éloignés l'un de l'autre, ils sont encore enrichis, sçavoir la dite ville de S. Mallo de deux juridictions, l'une ecclésiastique où ressort tout l'archidiaconé de Porhouët dont les appellations ressortent directement par devant les délégués de Tours à Rennes, et l'autre séculière, qui est un franc régaire, les appelants de laquelle cour vont en la Cour du Parlement de Bretagne ; du manoir épiscopal où les évesques dudit lieu font leur résidence ordinaire, et, avec ce, de deux foires par chacun an qui se tiennent l'une au

[1] Voir la livraison de mai, pp. 360-371.

premier jour de may et l'autre en jour S. Laurens ; et ledit bourg et paroisse de S. Pierre de Beignon, qui est de la juridiction séculière dudit S. Mallo, de plusieurs riches et aisées familles ; et tous les deux d'une bonne quantité de bourgeois et marchands traffiquant en toutes sortes de marchandises. » A toutes ces bonnes raisons apportées par Jean du Bec, Henri IV répondit par des lettres patentes de février 1599, instituant à Saint-Malo de Beignon « deux marchés les mardy et jeudy de chacune sepmaine et deux foires l'une au jour S. Vincens et l'autre au jour S. Malo, » et, au bourg de Beignon, « deux foires, l'une au jour S. Pierre et S. Pol et l'autre à la feste l'Exaltation de la croix [1]. »

Le 10 janvier 1610, Mre Jean du Bec, se trouvant à son manoir de Saint-Malo de Beignon, fit son testament, dont plusieurs copies existent encore. Après avoir réglé dans tous leurs détails ses funérailles, qu'il voulait être faites à son abbaye de Mortemer, le prélat légua « à l'église et fabricque de S. Mallo de Beignon la somme de cent escus pour achepter des ornements et sur chacun d'eux faire mettre en broderye les escussons de ses armes. » Il donna, en outre, « la somme de trois cents livres pour faire célébrer des messes et services à son intention en ladite église », aussitôt après son décès. Enfin, Jean du Bec laissa « la somme de cinq cents escus pour faire parachever la chapelle de Saint-Malo, située près la fontaine qui dépend de ce lieu et pour y fonder deux messes par chacune sepmaine à perpétuité, l'une au mercredy et l'autre au vendredy, ensemble faire bastir une chambre annexée à ladite chapelle pour loger et remettre au chapelain qui célébrera ou fera célébrer lesdites deux messes, et, à cette fin, achepter les ornements nécessaires, le tout selon les marchés et dessin faits précédemment avec les maçons et charpentiers [2]. »

Quatre jours après avoir fait son testament, Mre Jean du Bec mourut à Saint-Malo de Beignon, le 20 janvier 1610 ; son corps fut embaumé et solennellement porté à l'abbaye de Mortemer pour

[1] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G, 57.
[2] *Ibidem*, 4 G, 57.

y être inhumé, mais son cœur et ses entrailles furent déposés dans le sanctuaire de l'église paroissiale de Saint-Malo de Beignon. Maintenant encore l'on voit, à demi cachée sous le marchepied du maître-autel de cette église, une pierre tombale portant un écusson : *fuselé d'argent et de gueules, qui est du Bec,* timbré d'une crosse et d'une mitre. Le marchepied couvre en grande partie deux inscriptions latines gravées sur cette dalle, mais on distingue ces mots de l'une d'elles : SAXUM PRECORDIA. R. P. JOANNIS ; c'est tout ce qui reste à Beignon du monument funéraire de Jean du Bec, évêque de Saint-Malo.

L'un des exécuteurs du testament de ce prélat fut Jacques Doremer, vicaire général du diocèse sous Mgr du Bec et sous son successeur, Guillaume Le Gouverneur. Le 7 juillet 1628, ce dernier évêque de Saint-Malo, agissant au nom de son grand vicaire et se trouvant à Saint-Malo de Beignon, fonda les messes ordonnées par le testament de Jean du Bec ; mais, quoique la chapelle de Saint-Malo eût été probablement achevée, car elle existe encore, il décida que ces deux messes seraient dites dans l'église paroissiale de Saint-Malo de Beignon, « à l'autel du chœur, à la charge au chapelain de tenir un cierge allumé, durant la célébration desdites messes, sur le tombeau où ont esté enterrés les cœur et entrailles du deffunct seigneur évêque Mre Jean du Bec, et au finissement d'icelles de dire le psaulme *De profundis* avec les oraisons : *Deus qui inter apostolicos* et *Deus largitor* et *Fidelium.* » Mgr Le Gouverneur nomma en même temps Pierre Hamon chapelain de cette fondation et lui assigna à cet effet une rente annuelle de 30 livres [1].

Le surlendemain, qui était un dimanche, on montra aux paroissiens de Saint-Malo de Beignon, assemblés pour la grand'messe, les beaux ornements que l'exécuteur testamentaire de Mre du Bec avait fait faire pour leur église : c'était « un chasuble de velours viollet avec estole et fanon aussy de velours garny de frange de soye par le bas et le tout paramenté et enrichy de luisant et clinquant

[1] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine,* 4 G, 57.

d'or, avec un escusson des armoiries dudit feu seigneur évesque relevées en broderie sur le derrière du chasuble ; de plus un coussinet et oreiller aussy de velours, une bource et un vollet de pareille étoffe et mesme un voile de taffetas viollet enrichy de dentelles d'or [1]. »

Guillaume Le Gouverneur portait lui-même de l'intérêt à Saint-Malo de Beignon, car, dès le 3 janvier 1612, il avait fait un accord avec Pierre Le Gobien, archidiacre de Porhouët, pour régler la juridiction de ce dernier. Par cet acte, l'évêque transféra à Saint-Malo de Beignon la juridiction de l'archidiaconé de Porhouët, qui, jusqu'alors, s'était exercée à Ploërmel, et voulut que cette juridiction fût tenue conjointement avec celle de l'officialité épiscopale ; mais en 1622, Pierre Le Gobien réclama contre cet arrangement, et Saint-Malo de Beignon fut abandonné par lui [2].

IV

La question des foires de Beignon revint encore sous l'épiscopat de Mre Ferdinand de Neufville. Les fermiers des coutumes de Guer et le seigneur de cette ville s'opposaient, paraît-il, à la bonne tenue de ces foires ; mais, au mois de janvier 1650, Louis XIV accorda à l'évêque de Saint-Malo des lettres patentes confirmant l'institution des foires et marchés de Beignon et de Saint-Malo de Beignon précédemment faite par Henri IV. Le 2 mai suivant, François d'Avaugour, baron de la Lohière et sgr de Guer, donna par écrit son consentement à l'établissement de ces foires, et une sentence du siége royal de Ploërmel leva l'opposition faite par les fermiers des coutumes de la ville de Guer contre les foires et marchés de Beignon ; enfin, le 9 juin 1651, le parlement de Bretagne rendit un arrêt favorable à Mgr de Neufville. Malheureusement, ce prélat ayant sur les entrefaites quitté Saint-Malo, pour devenir évêque de Chartres, l'arrêt du parlement ne fut exécuté que cent ans plus

[1] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G, 66.
[2] *Ibidem*, 4 G, 66.

tard, le 22 juin 1768, à la prière de Mre Antoine-Joseph des Laurens, et les juges royaux de Ploërmel furent seulement alors « commis pour mettre ledit seigneur évêque en possession desdits foires et marchés [1]. »

Mre Ferdinand de Neufville laissa encore d'autres souvenirs à Saint-Malo de Beignon. Le 3 juillet 1655, se trouvant à son manoir de Beignon, il convint avec Gabriel Macé, recteur de la paroisse de Saint-Malo de Beignon, d'échanger le vieux presbytère paroissial qui était « renfermé dans l'embas de l'enclos dudit palais épiscopal, à raison de quoy ledit recteur ne pouvoit être libre en sa charge, la maison d'ailleurs étant ancienne, caduque et menaçant ruine », contre « une fort belle maison située dans le plus beau du lieu de cette ville de Saint-Malo de Beignon, proche l'église, ayant un jardin au derrière assez spacieux et propre pour le service de ladite maison, que ledit seigneur évêque consentoit à bailler en eschange de ladite maison presbytéralle qui n'avoit aucun jardin. [2] »

Cet évêque avait succédé sur le siége épiscopal de Saint-Malo à son oncle, Mre Achille de Harlay ; il voulut fonder un service pour ce prélat dans l'église de Saint-Malo de Beignon, mais, étant parti pour Chartres avant d'avoir réalisé ce projet, ce fut Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, qui, au nom de Henry de Harlay, prêtre de l'Oratoire, principal héritier de Mgr de Harlay, fit cette fondation. Le 24 octobre 1658, il donna à Gabriel Macé, recteur de Saint-Malo de Beignon, « une maison et jardin appelée la Borgueterie, hors et joignant l'enclos du château, étant de la succession dudit deffunt, comme l'ayant acquis par retrait féodal par luy fait sur les sieurs Jean et Yves les Quédillac, dont ledit deffunt évêque fit enfermer partie dudit jardin et maison de la Borgueterie dans l'enclos dudit château de S. Malo de Beignon, pour le rendre régulier et carré de ce côté là. Cette donation ainsi faite par ledit seigneur duc de Villeroy à la charge par ledit Macé de dire, célé-

[1] *Archiv, départ. d'Ille-et-Vilaine,* 4 G. 63 et 55.

[2] *Ibidem,* 4 G, 63.

brer ou faire dire et célébrer comme il le promet et s'y oblige et ses successeurs en la rectorerie de S. Malo de Beignon, par chacun an, à perpétuité, en l'église dudit lieu, un service complet de vigilles à trois leçons et une autre messe de *requiem* pour le repos des âmes dudit seigneur évesque de S. Malo et des seigneurs de la maison de Villeroy présents et à venir, et ce à pareil jour que ledit sgr évesque est décédé, qui fut le 20 novembre, et seront tenus ledit sieur Macé et ses successeurs recteurs de S. Malo fournir auxdits services pain, vin, luminaire et autres choses nécessaires [1]. »

Puisque nous parlons du recteur de Saint-Malo de Beignon, notons ici quel était son revenu ; voici comment s'exprime à ce sujet le *Pouillé de Saint-Malo*, au siècle suivant : « La cure de S. Malo de Beignon est à la présentation de l'ordinaire et possédée par Mre Pierre Fleury, qui, par sa déclaration du 6 juillet 1728, fait monter le total de ses revenus à 268 # 5 s, les charges modifiées par le bureau diocésain montent à 40 # 15 s 6 d ; partant, reste net la somme de 245 # 9 s 6 d pour la subsistance dudit recteur. » A la même époque, le recteur doyen de Beignon, Mre Guillaume Mahé, avait 503 # 8 s de revenu, ses charges montaient à 218 # 2 s et il restait pour sa subsistance la somme de 285 # 6 s [2].

V

Le 8 juillet 1682, Mre Sébastien du Guémadeuc, évêque et seigneur de Saint-Malo [3], rendit aveu au roi de France pour son

[1] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G, 57.

[2] Le doyenné de Beignon se composait, en 1728, de 22 paroisses, savoir : Paimpont, Mauron, Saint-Malo de Beignon, Bruc, Ploermel, Guer, Loutehel, Plélan-le-Grand, Mernel, Lieuron, Maure, Saint-Séglin, Comblessac, Reminiac, Saint-Abraham, Caro, Augan, Campénéac, Thréhoranteuc, Saint-Brieuc de Mauron, Néant et Beignon. *(Pouillé de Saint-Malo ; arch. départ.* 4 G, 55.)

[3] Ce prélat prenait, en 1697, les titres « d'évêque et seigneur de Saint-Malo, conseiller du Roi en tous ses conseils, abbé commendataire des abbayes de Saint-Jean des Prés et de N.-D. de la Noë, prieur de S. Pierre d'Iffendic, de S. Martin de Sigy et de S. Aubin de Guerrande, baron de Beignon, demeurant ordinairement en son château épiscopal de S. Malo de Beignon. » (*Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G, 63.)

évêché ; nous trouvons dans sa *déclaration*, et dans les notes manuscrites du même temps, ce qu'était alors la seigneurie ou la baronnie de Saint-Malo de Beignon.

L'évêque de Saint-Malo « confessa d'abord tenir en franc régaire et fief amorty et estre seul seigneur patron, fondateur et supérieur des églises et paroisses de S. Malo et S. Pierre de Beignon situées entre les fins et mettes de la juridiction royale de Ploërmel, sans y estre aucunement subjet, ni ses hommes et vassaux d'icelles paroisses, desquelles tous les manans et habitans sont universellement ses hommes tenanciers et sujets avec obéissance à sa cour et juridiction [1]. »

Ce franc régaire de Saint-Malo de Beignon se composait : « de la ville et paroisse de S. Malo de Beignon en entier, à devoir de quelque peu de rentes en deniers et à devoir de faner et charroyer les foins des prairies de la seigneurie ; — du bourg et de la paroisse de S. Pierre de Beignon en leur entier et sans aucune exception, n'y ayant pas un pouce de fief d'autre seigneurie, à devoir de rentes en deniers et avoines comme minée, gallenée, crublée, devoir de fumage, charrois généraux et sepminaux, quintaine ou bouhours, dimes à la douziesme ; — de plusieurs fiefs et rentes en Mernel et, dans cette même paroisse, de la mouvance noble de la Châteigneraye, prévôtée féodée de l'évêque, de la Guinebergère, du Pont-Rouault, du Corrouët, de la Périère, de la Pacaudaye, de la Vieuville, etc. ; — en la paroisse de Maure, de la mouvance noble de Pellan et de la Lambardaye et de plusieurs fiefs et tenues, — en les paroisses de Lohéac, Guipris, Mauron, Guer et S. Léry, de plusieurs fiefs, sergentises, maisons, greniers, rentes, mouvances, etc. [2] »

De ce régaire dépendaient aussi les maladreries dont il est curieux de constater l'existence en plein XVII[e] siècle : « Déclare ledit évêque de S. Malo tenir dudit seigneur Roi la totale juridiction sur certaine *nation et secte de pauvres gens vulgairement*

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G.
[2] *Ibidem*, 4 G, 62.

appelés caquins et sur leurs villages qu'on appelle *maladryes* estant en plusieurs endroits et paroisses de son dit évesché, particulièrement ès paroisses de Ploërmel, Guer, Campénéac, Caro, Mohon, Guillier, Mauron, Guignen, Ploubalay, Plélan et autres .[1] »

Enfin, Beignon formait une baronnie : « pour raison et cause desdits baillages et fiefs amortys en franc régaire cy-dessus mentionnés et déclarés confesse ledit évesque avoir droit de baronnie, juridiction et justice haute, basse et moyenne qui s'administre et s'exerce par ses juges et officiers. »

Le chef-lieu de cette baronnie, résidence de l'évêque, était le manoir épiscopal de Saint-Malo de Beignon, « maison de franchise et immunités, avec ses appartenances et dépendances, droits, prééminences et libertés, chapelle, auditoire, prison, parc, estang, canaux, fontaines, jardins, colombiers et garennes ; près laquelle maison et aux environs il y a cinq moulins, deux à vent et trois à eau, y compris le moulin à foulons, rabines et bois de fustage, une métairie noble appelée la Ruaudaye... un four à ban, [2] etc. » La *déclaration* mentionne encore les divers droits seigneuriaux de l'évêque de Saint-Malo dans les paroisses de Beignon, notamment ceux de corvées et charrois, d'usage dans la forêt de Brécilien, de

[1] Les *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine* renferment plusieurs aveux rendus par ces pauvres caquins, presque tous cordiers, à l'évêque de Saint-Malo. J'ai noté les suivants : Janvier 1617, aveu de Jean et Gurval Denis « *lépreux* demeurant au village de la Maladrerye de Guer, » — 6 octobre 1632, aveu du même Jean Denis « *lépreux* demeurant à la Maladrie de Guer » déclarant devoir à l'évêque de Saint-Malo « deux licols de chanvre à l'époque de la visite paroissiale de Guer ; — 1636 : aveu de Jullien et Alain Sellier, cordiers à Mauron, déclarant devoir également « deux licols de chanvre chaque année » (4 G, 57, 66). Enfin, d'autres titres nous apprennent que les caquins habitaient des villages nommés en Ploërmel Saint-Denys, en Caro et en Campénéac la Corderie, en Guilliers et en Mauron la Maladrerie, en Mohon la Magdeleine, etc. (*Ibidem*).

[2] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G. En 1697, Mᵉ du Guémadeuc se plaignit de ce que, par suite du mauvais vouloir des propriétaires de la forêt de Brécilien, « il avait été obligé d'abandonner son four banal (pour lequel il avait droit d'usage dans cette forêt) qui cependant pouvait valoir 4 à 500 ₶ de revenu, étant bien entretenu. » (*Ibid.*)

foires et de marchés, de quintaines et de bouhours, mais elle n'entre point dans des détails sur l'exercice fort original de ces deux derniers droits.

Si nous voulons maintenant connaître plus exactement la maison seigneuriale de Saint-Malo de Beignon, ouvrons le *procès-verbal* de cet édifice fait en 1688, par ordre du même évêque, Sébastien du Guémadeuc, qui restaurait alors ce château : « Etant entrés, — dit Me Jean Richomme, sénéchal de Saint-Malo, — dans la cour dudit château, y avons vu deux grands corps de logis, l'un du côté du soleil levant et vers le jardin, et l'autre du costé du midy vers l'estang, et estant entrés par une porte qui est au coin qui joint les deux corps de logis [1], etc.

De ces deux corps de bâtiments, l'un était ancien et l'autre avait été construit récemment par Mgr du Guémadeuc, qui demandait du bois pour l'achever à l'intérieur. Dans le procès-verbal dont nous parlons, il est fait mention de plusieurs belles salles, notamment d'une « grande salle de 42 pieds de long, de 22 de laize et de 17 pieds de hauteur sous poutre, ayant huit fenêtres. »

Voici en outre ce qui est dit de l'église paroissiale et de la chapelle du château :

« Ledit seigneur évêque nous a conduit dans ladite église parochialle de S. Malo de Beignon, dans laquelle il nous a fait voir, au maître-autel d'icelle, un retable de bois par lui fait faire de neuf, avec deux niches aux deux costés, pilastres, colonnes et chapitreaux, frises et corniches et chevrons brisés, avec écussons de ses armes, y compris les embrasures de la grande vitre dudit grand autel, qui a aussi ses frises et corniches, lequel retable ledit seigneur nous a dit avoir fait faire, depuis quelques années, de neuf pour l'embellissement et ornement dudit autel, et nous a fait voir un endroit où il a dessein de faire un banc pour les prestres de ladite paroisse avec un pric-Dieu et son accoudoir. »

[1] *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G.

Rentrés au château, l'évêque et son sénéchal visitèrent les appartements qui joignent l'église et entrèrent de là dans la tribune ou jubé, qui existe toujours en bas de la nef de celle-ci, puis dans la chapelle privée de Mre du Guémadeuc. Je laisse encore la parole à Jean Richomme : « Estant entrés dans le jubé donnant sur la grande église de la paroisse, (avons vu iceluy) jubé garni de ménuiserie fait en cadre et balustrade, lambrissé avec chassis et vitrages et parquetté, de 30 pieds de long et 12 de large, avec un autel de bois en sculpture, marche-pied et crédence, prie-dieu et accoudouer, le tout basty de neuf et soutenu de deux piliers et d'une poutre de 34 pieds de long. » « Duquel jubé étant sortis et traversant les deux précédentes chambres, avons monté par trois degrés à main gauche, et sommes entrés dans une chapelle sur le portail, du costé de la ville, laquelle est parquettée et lambrissée partout en sculptures, avec frises et corniches tout autour, et un plafont, un autel, un marche-pied et crédence, prie-dieu et accoudouer, percée d'une ancienne fenêtre en pierre de taille haute de seize pieds et large de sept. »

La conclusion de ce curieux procès-verbal est que, pour achever la restauration du manoir épiscopal de Beignon, entreprise par Mre du Guémadeuc, il faudra « pour le moins quatre cents pieds de chênes, depuis cinq jusqu'à douze pieds de grosseur. » On voit que le bon évêque bâtissait grandement.

Mgr du Guémadeuc a laissé la réputation d'un ardent chasseur et Mme de Sévigné n'a pu s'empêcher de plaisanter spirituellement sur les goûts cynégétiques de ce prélat; les propriétaires de la forêt de Brécilien, avec lesquels il avait procès à cause de son droit d'usage, prétendaient qu'il construisait sans cesse et sans nécessité des écuries et des chenils : il se plaignait lui-même, en 1688, d'être obligé de mettre ses chevaux en cinq différentes écuries, et, en 1697, il réclama avec instance le droit de chasser dans la forêt de Brécilien. C'est probablement de lui qu'il est question dans une légende populaire que j'ai entendu raconter à Beignon.

Un évêque de Saint-Malo aimait si passionnément la chasse, dit-

on, qu'il chassait parfois le dimanche, comme les autres jours. Il arriva qu'une fois, le prélat partit de grand matin pour se livrer à son délassement favori. Comme c'était jour de fête, il se promettait de rentrer de bonne heure. Mais, une fois lancé dans les bois à la poursuite du gibier, l'évêque s'oublia et quand il revint à Saint-Malo de Beignon, il trouva toute la population assemblée dans l'église, attendant avec le recteur le retour de Sa Grandeur, pour avoir la sainte messe. Au moment où il entra dans le temple, Monseigneur vit le mécontentement des paysans, qui se lassaient d'attendre, et il essaya de se disculper en leur disant : « Ne faut-il pas bien, mes bons amis, que le seigneur s'amuse un peu ? Maintenant l'évêque va faire son devoir »; mais une vieille femme, moins patiente ou plus hardie que bien d'autres, ne put s'empêcher de répondre en murmurant : « Si le diable emporte le seigneur, que deviendra l'évêque ? » Cette parole attira l'attention du prélat qui, faisant aussitôt réflexion sur sa conduite, rentra en lui-même, s'approcha humblement du recteur, ou plutôt, dit la tradition, du plus jeune prêtre présent dans l'église, et le pria d'écouter sa confession, qu'il voulut faire par esprit de pénitence devant les paroissiens. A partir de ce moment, le bon évêque renonça complétement à l'exercice de la chasse, voyant que son peuple s'en scandalisait ainsi.

Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette légende; toujours est-il que si Mre Sébastien du Guémadeuc avait des goûts un peu turbulents, cela ne l'empêchait pas de remplir exactement ses devoirs d'évêque. En 1695, il donna encore aux habitants de Beignon une preuve de sa piété en faisant construire dans cette paroisse la chapelle de Sainte-Reine, qui est demeurée depuis lors un lieu vénéré dans tout le pays.

Mgr du Guémadeuc mourut à Saint-Malo de Beignon, le 4 mars 1702, et fut inhumé dans le chœur de l'église de cette paroisse ; on voit encore devant le maître-autel la pierre ardoisière qui recouvre ses restes ; cette dalle porte l'écusson du prélat : *de sable au léopard d'argent, accompagné de six coquilles de même,* sur-

monté d'une couronne et d'un chapeau d'évêque. Au-dessous on lit cette inscription :

CY GIST ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME PERE EN DIEU
MESSIRE SEBASTIEN DU GUEMADEUC
EN SON VIVANT EVEQUE DE SAINT-MALO
LEQUEL EST DECEDÉ LE 2 MARS 1702.
PRIEZ DIEU POUR LUI.

Mre Sébastien du Guémadeuc fut le dernier évêque enterré à Saint-Malo de Beignon; un religieux carme, dit M. Tresvaux, y prononça son oraison funèbre.

VI

Mre Vincent des Maretz, successeur de Mre du Guémadeuc, acheva l'œuvre de ce dernier évêque au manoir de Saint-Malo de Beignon. Ses armoiries : *d'azur au dextrochère d'argent tenant trois lys de même*, apparaissent, en effet, sur les belles boiseries de la voûte qui faisait communiquer le château avec l'église paroissiale ; les frises, les guirlandes et autres décorations de ce riche travail de sculpture sont de même style que les ornements des boiseries de la grande salle de réception. Je crois donc qu'il faut attribuer à Mgr des Maretz tous les panneaux sculptés qui font la principale curiosité du château actuel de Beignon.

Son successeur, Mre Jean-Joseph de Fogasses de la Bastie, fit aussi sculpter les stalles de l'église paroissiale de Saint-Malo de Beignon, et l'on y voit encore son écusson : *de gueules au chef d'argent chargé de trois roses du champ*. Mais ce prélat termina une affaire bien plus importante, relativement à la forêt de Brécilien ou de Paimpont.

Nous avons dit précédemment qu'en 1260, Guillaume de Loheac avait confirmé les évêques de Saint-Malo dans la possession d droit d'usage que leur avait concédé dans la forêt de Brécilien l seigneur de toute cette région. Ce droit consistait, comme nou

l'apprend la charte de 1467, à prendre des bois de construction pour le manoir de Saint-Malo de Beignon, et du bois de chauffage pour cette demeure et pour le four-à-ban épiscopal. En 1412, Mgr de la Motte, et en 1575 Mgr Thomé, avaient eu quelques difficultés à ce sujet avec le seigneur de Monfort, propriétaire de Brécilien; mais au XVIIe siècle, un grave et long différend surgit tout à coup entre les évêques de Saint-Malo et les possesseurs de la forêt. Voici à quelle occasion :

Le duc de la Trémoïlle, seigneur de Montfort, ayant dessein de vendre sa forêt de Brécilien, obtint du roi des lettres-patentes en 1627 et en 1633, en vertu desquelles M. de Tanouarn de Couvran, conseiller au parlement de Bretagne, fut commis par arrêt de ce parlement pour régler le triage à chacun des usagers, c'est-à-dire à l'évêque de Saint-Malo, aux abbés de Paimpont et de Montfort, à la prieure de Telhouët, aux prieurs de Montfort, etc., qui tous avaient droit dans la forêt. Par sentence du 1er septembre 1634, il régla le droit d'usage de l'évêque de Saint-Malo à « 110 charretées de bois de chauffage pour son château de Saint-Malo de Beignon et pour son four-à-ban, et à 6 charretées de bois de mérain pour les bâtiments et entretien d'iceux [1]. »

Mgr de Harlay, alors évêque de Saint-Malo, résolut de se pourvoir contre cette sentence, qu'il jugea préjudiciable aux droits de son évêché; il en fut détourné par le duc de la Trémoïlle, qui lui fit agréer sa proposition « d'augmenter de 20 journaux le terrain de la forêt désigné pour fournir annuellement les 110 charretées de bois de chauffage et les 6 charretées de bois à mérain. » L'évêque accepta cette transaction, qui fut signée le 10 juin 1636. Mais une autre difficulté se présenta : « les 20 journaux d'augmentation devaient être mesure de forêt; comme le procès-verbal d'arpentage et désignation du 18 mars 1637 ne suivit que la mesure ordinaire, plus faible d'un tiers que la mesure de forêt, le procureur dudit évêque protesta de nullité, prétendant qu'il fallait 30 journaux mesure ordinaire, pour en faire 20, mesure de forêt. »

[1] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine,* 4 G, 62.

Mgr de Harlay en resta là ; mais, sous l'épiscopat de son successeur, Mgr de Neufville, le duc de la Trémoïlle vendit sa forêt de Brécilien à une société de plusieurs seigneurs voisins ; aussitôt l'évêque de Saint-Malo fit opposition à ce contrat de vente, le disant opposé à ses intérêts, et, le 27 juin 1653, il « la fit signifier aux acquéreurs, avec protestation qu'il userait à l'avenir de son droit d'usage, non sur le pied de la sentence de 1634, mais selon l'usance et les titres qu'il possédait. » Les nouveaux propriétaires de Brécilien promirent alors au prélat de le satisfaire, sans cependant prendre d'engagement formel. Mgr de Neufville et son successeur, Mgr de Villemontée, purent jouir en paix de leur droit d'usage.

Lorsque Mgr du Guémadeuc fit reconstruire une partie du château de Beignon et réclama les quatre cents pieds de chêne dont nous avons précédemment parlé, la querelle redevint plus vive que jamais ; aussi à peine ce prélat eut-il fermé les yeux, en 1702, sans avoir pu achever ses nouvelles constructions, que les propriétaires de la forêt « envoyèrent deux à trois cents hommes, bûcherons et gens de la forge de Paimpont, qui, dans l'espace de deux jours, abbatirent presque tout le haut bois du canton voisin de celui de Trégouët, désigné dans la sentence de 1634, quoique ce canton voisin fût le gage de la satisfaction toujours promise aux évêques, eu égard à l'insuffisance du canton de Trégouët. »

Mgr des Maretz et Mgr de la Bastie continuèrent donc le procès engagé par leurs prédécesseurs contre les propriétaires de Brécilien, et l'affaire ne se termina qu'en 1759.

A cette époque, on convint de s'en remettre à des arbitres, qui furent Pierre Lorrin, avocat au parlement de Paris, et René de la Rousselière du Châtelet, avocat au parlement de Rennes ; les parties intéressées étaient, d'un côté, Mre Jean-Joseph de Fogasses de la Bastie, évêque de Saint-Malo et baron de Beignon ; de l'autre côté, Jacques de Farcy, sgr de Cuillé, Charles d'Andigné, sgr de la Châsse, Suzanne de Farcy, ctesse du Rumain, Jean-Baptiste de Farcy, sgr de Mué, Théodore de Ravenel, sgr du Bois-Teilleul, Jean d'Andigné, sgr du Plessix-Bardoul, et autres associés, proprié-

taires de la châtellenie et forêt de Brécilien. Il fut arrêté que ces propriétaires de la forêt délivreraient « sans frais, pour chacun an, audit seigneur évêque et à ses successeurs à perpétuité, propriétaires des château et baronnie de Beignon, le nombre de cinquante cordes de bois toutes buchées et dressées, mesure de ladite forêt, et huit charretées de bois d'œuvre ou à mérain, chaque charretée composée de vingt-cinq pieds cubes, en une ou plusieurs pièces ayant au moins chaque pièce 12 pieds de longueur, fors que, de deux ans en deux ans, ils en fourniraient une au moins de 25 pieds de longueur, lequel bois sera livré par lesdits seigneurs propriétaires tout équarri et cubé comme bois marchand en chantier [1]. » Le 11 septembre 1759, Mgr de Fogasses de la Bastie accepta cette sentence d'arbitrage et le procès prit fin.

Ces droits d'usage suscitèrent ainsi beaucoup de chicanes durant les deux derniers siècles ; ils remontaient au moyen âge, et depuis lors les choses avaient bien changé : les forêts avaient perdu beaucoup de leur étendue, les usagers avaient quelquefois outrepassé leur droit, les grands seigneurs avaient quitté la province et demeuraient à la cour ; mais surtout l'esprit de foi et de piété, qui était le principe de toutes les donations faites jadis au clergé, allait s'affaiblissant de plus en plus. L'esprit révolutionnaire apparaissait, au contraire, aussi bien dans les campagnes que dans les villes ; on en eut une preuve dans le singulier procès qu'intentèrent les habitants de Beignon au successeur de Mgr de la Bastie.

VII

Antoine-Joseph des Laurents était vicaire-général de Mgr de la Bastie, lorsqu'il fut appelé à lui succéder en 1767 [2]. Ce prélat, dont on loue beaucoup la piété et la charité, résolut de donner un peu d'élan à l'agriculture et un peu d'aisance à ses vassaux en fai-

[1] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G, 62.

[2] En 1785, Mgr des Laurents prenait les titres d'évêque et seigneur de Saint-Malo, baron de Beignon, abbé commendataire de Coëtmaloen et de Saint-Jacut.

sant cultiver une partie des immenses landes de Beignon dépendant de sa baronnie du même nom. Il afféagea donc sur ces landes, qui ne contenaient pas moins de deux mille quatre cents journaux, sans compter les bois qui s'y trouvaient mêlés, diverses quantités de terrain montant tout ensemble à environ cinq cent cinquante journaux et avoisinant le moulin de Lanvieil et la chapelle de Sainte-Reine. Les afféagistes étaient les sieurs Hochet, Le Breton de Ranzégat, Jousselin de Verrières, de Fermont, etc., toutefois les afféagements faits aux sieurs de Ranzégat, Jousselin et de Fermont avaient seuls de l'importance. Mgr des Laurents avait afféagé cent journaux à M. de Ranzégat, mais ce dernier n'en avait enclos et défriché qu'environ quatre-vingts; l'afféagement de MM. Jousselin et de Fermont était de quatre cents journaux, dont ils n'eurent le temps d'enclore que la moitié ; des autres terrains afféagés à divers particuliers, il n'y eut que quatre journaux enclos; ainsi l'évêque de Saint-Malo n'avait réussi à faire défricher que deux cent quatre-vingt-quatre journaux, quand tout à coup la tempête se déchaîna contre lui.

Les habitants de Beignon avaient des droits d'usage dans les landes et communs, aussi bien que dans les bois de leur paroisse dépendant de la baronnie épiscopale ; ils prétendirent d'un côté que Mgr des Laurents leur faisait tort en afféageant une partie de ces landes, et, de l'autre, que les bois de Ténédos et du Feil leur appartenaient en toute propriété ; ils réclamèrent donc en justice contre leur seigneur et leur évêque, et ils obtinrent de la juridiction royale de Ploërmel un arrêt du 9 mai 1774, condamnant Mgr des Laurens. Cette sentence déclarait nuls les afféagements faits par l'évêque de Saint-Malo, et défendait à ce prélat d'en consentir aucun autre avant un triage en règle, dans lequel ne pourraient être compris les bois du Feil et de Ténédos ; elle ordonnait que les talus et autres ouvrages faits ou commencés pour la clôture de ces afféagements, seraient démolis sous deux mois, faute de quoi elle permettait au général de la paroisse de Saint-Pierre-de-Beignon, d'en faire la démolition aux frais de l'évêque et des afféagistes, et ell

condamnait enfin Mgr des Laurents à payer 500 livres de dommages intérêts au général de la paroisse [1].

On comprend la position difficile où se trouvèrent alors l'évêque et ses afféagistes : ces derniers avaient non-seulement enclos des terres, mais ils avaient encore construit des maisons d'habitation, créé des prairies, ensemencé des champs : tous ces travaux devaient disparaître. Pour les dédommager en quelque chose, l'évêque de Saint-Malo afferma à prix réduit sa baronnie de Beignon, en 1767, à Pierre-Paul Le Breton de Ranzégat, et, en 1775, à René-François Jousselin, sr de Verrières, et à Charles de Fermon [2], et il essaya de les soustraire aux tristes conséquences de la sentence portée contre lui. Mais ce fut en vain, l'arrêt de Ploërmel fut confirmé le 23 juillet 1785, par le Parlement de Bretagne qui renvoya les parties dans la juridiction de Ploërmel pour y faire régler les indemnités prétendues par les afféagistes [3]. Sur les entrefaites, Mgr des Laurents mourut subitement en rentrant à Saint-Malo d'un voyage qu'il venait de faire à Paris.

Son successeur, Gabriel Courtois de Pressigny, fut sacré évêque de Saint-Malo le 15 janvier 1786 et continua de défendre contre les paroissiens de Beignon les droits de son évêché ; il obtint du parlement de Bretagne un arrêt un peu moins dur que la précédente sentence ; par cet arrêt de 1786, le parlement condamnait encore, il est vrai, les afféagements faits dans les landes de Beignon, mais il adjugeait en toute propriété un tiers de ces communs à l'évêque de Saint-Malo, de sorte qu'après le partage fait, il devait rester encore aux afféagistes une étendue de terrain plus considérable que celle dont ils avaient été dépossédés. Toutefois, le partage n'eut point lieu, la conduite des paroissiens de Beignon, qui avaient exé-

[1] *Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine,* 4 G, 82.

[2] M. de Ranzégat était échevin de Rennes, où il habitait ordinairement avec sa femme, Jeanne Pineu ; M. de Verrières, avocat au Parlement et marié à Marie-Thérèse Le Houx, demeurait aussi à Rennes ; quant à M. de Fermon, également avocat au parlement et époux de Catherine Thomas, il résidait habituellement à Châteaubriant. (*Arch. départ.* 4 G, 82.)

[3] *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine,* 4 G, 82.

cuté eux-mêmes la sentence de Ploërmel, rasant les constructions, détruisant les cultures des afféagistes et rendant à l'état de lande inculte et sauvage les terres qu'à grande peine et grands frais on avait cultivées, révolta probablement Mgr de Pressigny, qui ne voulut pas demander le triage. La Révolution vint alors à éclater, et les habitants de Beignon furent récompensés comme ils le méritaient : devenus possesseurs des bois du Feil et de Ténédos, malgré les justes réclamations de l'évêque de Saint-Malo, ils les avaient vendus 32,000 livres, dit M. Marteville, et avaient placé cette somme sur l'Etat; la tourmente révolutionnaire leur fit perdre cette valeur qui, maintenant, représenterait près du triple [1].

VIII

Le 15 novembre 1786, Mgr de Pressigny afferma la baronnie de Beignon à Gilles Béthuel, sous le cautionnement solidaire de Charles Chartier de la Ville-Michel, greffier en chef du parlement de Bretagne, et d'Alexandre Rozy, avocat au même parlement et fils d'un ancien maire de Redon.

Nous voyons par cet acte que la baronnie de Beignon consistait alors dans le château et la retenue de Saint-Malo, la métairie de la Ruaudais, les prairies du château, les moulins à eau de la Fosse-Noire, du Château et de Trémorio, les moulins à vent d'Aiguillon et de Lanviel, les prairies de l'ancien étang du château, tous les revenus casuels féodaux de la juridiction seigneuriale, les rentes par deniers et grains dues par les vassaux, les rentes féodales dues par les afféagistes, la moitié des dîmes de Saint-Pierre-de-Beignon et d'autres dîmes dans les paroisses de Maure, Campel, Mernel, Iffendic, Bois-Gervily, Montauban, Saint-Malo-de-Phily, Guipry. Lieuron, Bréal, Goven, Guichen et Saint-Thurial.

Outre le château, Mgr de Pressigny se réservait la retenue, les bois, certains moulins et les carrières d'ardoise ; il affermait toute la baronnie à Gilles Béthuel, au prix de trente-un mille cinq cents

[1] *Dict. de Bret.* V. Beignon.

francs ; mais sur cette somme, et en diminution, le preneur s'obligeait de payer plusieurs rentes considérables qui réduisaient beaucoup le revenu de la seigneurie [1].

C'était d'abord les portions congrues des recteurs et curés des paroisses de Maure, Iffendic, Mernel, Bois-Gervily, Lieuron, Saint-Malo-de-Phily, Guipry et Guichen ; puis des rentes de grains au prieur de Saint-Solain-en-Mernel, au commandeur de la Coëffrie-en-Messac, aux chapelains de Notre-Dame-de-Guipry, de Saint-Yves-en-Mernel, de Piédru en Saint-Malo-de-Beignon, et enfin aux seigneurs de Montauban, de la Châteigneraye-en-Mernel et de la Corchère-en-Messac. Toutes ces rentes, dont quelques-unes, telles que celles de la Coëffrie et de Notre-Dame-de-Guipry, étaient chacune de plus de deux cents boisseaux de grains, diminuaient singulièrement, on le comprend, les revenus de la baronnie de Beignon [2].

Cependant la Révolution marchait toujours, détruisant les vieilles institutions religieuses et françaises ; les campagnes comme les villes devinrent la proie de quelques vauriens, et les châteaux furent livrés aux flammes par des paysans égarés que conduisaient les ennemis de la religion et de l'ordre social. Le 28 janvier 1790, environ quatre cents campagnards des paroisses environnant Beignon, de Maure, Mernel, Saint-Séglin, Bruc, etc., tous vassaux de l'évêque de Saint-Malo, baron de Beignon, s'insurgèrent contre l'autorité de ce prélat, vinrent en furieux à Saint-Malo de Beignon, s'emparèrent violemment des vivres et boissons de Me Jean Baptiste Pacheu, notaire et procureur, l'un des sous-fermiers de la baronnie; menacèrent de mettre le feu au château épiscopal et n'y renoncèrent qu'à la vue des titres seigneuriaux qu'ils livrèrent aux flammes avec de sauvages démonstrations de joie. Ils partirent ensuite, satisfaits d'avoir assouvi leur haine, mais ils revinrent dès le lendemain 29 ; toutefois ils se contentèrent ce jour-là de piller la

[1] En 1730, Mgr des Maretz déclarait n'avoir de revenu net dans son évêché, toutes charges déduites, que 19,969 l. 9 s. 4 d. (*Pouillé de Saint-Malo.*)

[2] *Arch. départ.*, 4 G, 82.

maison du concierge, et quittèrent définitivement Saint-Malo de Beignon sans avoir mis le feu au manoir de l'évêque, comme ils en faisaient sans cesse la menace [1].

Ces violences et la persécution qu'il éprouvait à Saint-Malo même n'étaient pas de nature à retenir longtemps Mgr de Pressigny dans son diocèse, qui venait d'être supprimé par l'Assemblée nationale; d'ailleurs l'émigration devenait de plus en plus en vogue; aussi ce prélat quitta-t-il la Bretagne dès le commencement de 1790 pour se retirer en Bourgogne, son pays natal [2], et de là à Chambéry en Savoie. En lui partait le dernier évêque de Saint-Malo et le dernier baron de Beignon.

« Le bourg de Saint-Malo de Beignon, dit M. Cayot-Delandre, se compose maintenant d'une quarantaine de chaumières habitables et d'un nombre à peu près égal de maisons en ruines, qui donnent à ce village un aspect de désolation et de misère. Auprès de ces chétives habitations s'élève une petite église délabrée, nue et froide, dont le chœur est pavé de grandes dalles armoriées : c'est là que trois évêques dorment du dernier sommeil. Ce pauvre village est devenu ainsi triste et désert depuis que la Révolution a chassé les prélats qui faisaient sa fortune. « Ils avaient établi auprès de leur manoir un collége qui a subsisté jusqu'à l'époque de cette Révolution, et dont on montre encore quelques vestiges. Les nombreuses ruines qui encombrent le village sont celles des maisons qui étaient habitées par les délégués de leur juridiction seigneuriale et par les écoliers qui venaient étudier à Saint-Malo de Beignon, sous leur protection; l'absence de ces hôtes nombreux a rendu ces logements inutiles à la population fort restreinte de cette petite commune [3]. » Parmi ces vieux logis, j'en remarquai un dont la porte est ornée d'un fronton sculpté; on me dit que c'était jadis la demeure de l'official de Saint-Malo de Beignon; dans une autre maison, M. Mowat a découvert une belle cheminée de granit richement or

[1] *Archives départ. d'Ille-et-Vilaine*, 4 G, 82.
[2] *Hist. de la persécution révolut. en Bret.*, 1, 233.
[3] *Le Morbihan*, par M. Cayot-Delandre, p. 308.

nementée et fouillée, portant cette inscription en lettres gothiques : JEHANIE REGNIER.

Quant au château de Saint-Malo de Beignon, il avoisine la vieille église romane de la paroisse ; c'est une belle et agréable habitation dont les vastes jardins sont baignés par un cours d'eau que les habitants du village appellent fièrement « rivière de Saint-Malo » et qui va se jeter un peu plus loin dans l'Aff. Dans ce manoir, construit par les évêques de Saint-Malo, « le duc de Nemours fixa, en 1843, sa résidence pendant son séjour au camp de manœuvres de Thélin, dont il avait le commandement supérieur. Le propriétaire ayant mis sa maison à la disposition de Leurs Altesses Royales, le prince et la princesse l'habitèrent pendant trois semaines, durant lesquelles le village de Saint-Malo de Beignon fut le centre d'une activité extraordinaire et le rendez-vous d'innombrables visiteurs [1]. » Depuis lors, le village est redevenu solitaire, mais le manoir conserve toujours son riant aspect et son frais entourage.

En terminant cette étude sur Saint-Malo de Beignon, je dois rappeler au lecteur qu'un enfant de Beignon occupe aujourd'hui le siége épiscopal de Saint-Patern : c'est une gloire pour cette paroisse de voir Mgr Bécel évêque de Vannes, et c'est pour elle comme un souvenir des anciens évêques de Saint-Malo qui habitèrent jadis ce pays. Depuis la disparition de l'évêché de Saint-Malo, Beignon et Saint-Malo de Beignon font partie du diocèse de Vannes, et Mgr Bécel, en comblant de ses bienfaits sa paroisse natale, en restaurant son intéressante église et en aimant à revoir cette solitude, continue dignement la vieille tradition des successeurs de Saint-Malo et de Saint-Jean de la Grille ; Beignon doit s'en montrer fier et reconnaissant.

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

[1] *Ibidem*, p. 309. L'ancien château de Saint-Malo de Beignon, dit M. Marteville, (*Dict. de Bret. II*, 831) fut vendu nationalement en 1790 ; acquis depuis par M. de Cheffontaines, il appartient maintenant à M. de Trévelec, son petit-fils.

LES CHAMBRES DU CONSEIL

PENDANT LES GUERRES DE LA LIGUE

Dans quelques villes de Bretagne qui tenaient le parti de la Ligue, il se forma, dès 1589, des assemblées permanentes dont la mission était de diriger les opérations militaires pendant la lutte qui allait s'engager contre le roi de Navarre. Ces assemblées, qui se réunissaient les unes spontanément, les autres à l'instigation du duc de Mercœur, formaient, dans leurs circonscriptions territoriales respectives, de véritables gouvernements de défense nationale, en même temps que des conseils de guerre. Il est utile d'appeler l'attention sur ces réunions, qui ont exercé une grande influence sur les événements contemporains dans la province ; les trois ordres y étaient représentés ; leurs délégués étaient envoyés aux Etats. Jusqu'à ce jour, on n'a pas approfondi cet épisode, et je ne doute pas que, dans les archives, on ne trouve des matériaux qui augmenteront et compléteront les quelques notes que j'ai réunies.

Landerneau. — Aux Etats tenus à Nantes en 1591 figurait un député des « manans et habitans de Landernean, réunis en Chambre » du Conseil ».

Fougères. — Aux mêmes Etats, nous voyons Pierre Le Bigot, sr du Breil, procureur syndic, représentant le « Conseil établi par » Monseigneur de Mercœur, à l'hostel de la ville ».

Saint-Malo. — Le 7 avril 1589, sur la proposition du procureur syndic, Jean Picot, sr de la Gicquelais, les habitants établissent un conseil qui devait se composer d'une vingtaine de membres,

pour pourvoir aux urgentes nécessités ; il s'agissait de la conservation de la ville, du repos et de la sûreté des habitants.

Ce conseil, dont la première séance eut lieu le lundi 17 avril, sous la présidence du sr de la Perraudière, lieutenant du gouverneur, se réunissait une fois par semaine, le lundi, à dix heures du matin. Les défaillants non excusés devaient une amende de deux écus au profit de l'hôpital. Voici les noms des personnes qui furent élues sous le bon plaisir de M. de Fontaines, gouvernenr :

Charles Cheville, sr du Val et sénéchal ;
Guillaume Lesné, sr du Hupries, alloué ;
Nicolas Jocet, sr de la Rivière, procureur fiscal ;
Bernard Goullain, sr de la Rivière ;
Etienne Gaillard, sr de la Simonnays ;
Jean Porée, sr de la Salle ;
Jean Le Large, sr de la Barre ;
Josselin Frotet, sr de la Landelle ;
Henry Boullain, sr du Vivier ;
Jean Gouverneur, sr de Saint-Etienne ;
François Gront, sr des Closneufs ;
Jacques Porée, sr des Quatre-vays ;
Etienne Gaultier, sr de la Corgnays ;
Bertrand Le Fer, sr de la Limonnays ;
Mre Ollivier Dupré, sr de la Poupardrye ;
Guillaume Jonchec, sr des Croix ;
Guillaume Pépin , sr de la Coudre ;
Allain Maingard, sr de la Planchette.

Le nombre de vingt membres était complété par deux chanoines qui représentaient le clergé.

La Chambre du Conseil de Saint-Malo correspondait directement avec les autres Chambres du Conseil de Bretagne, avec celle de Morlaix, par exemple, dont je parlerai tout à l'heure. Je citerai, à l'appui de ce que j'avance, le texte suivant, du 1er janvier 1590, jour où il y eut une réunion extraordinaire dans la soirée :

« Ledit jour premier de juin, à sept heures du soir, le conseil fut assemblé; l'occasion de cette convocation à heure extraordinaire fut que le procureur scindic receut lettres des habitans de Morlais et du sr de Launay, prédicateur audit Morlaix, par lesquelles ils donnoint advis, comme les habitans de Roscoff et de Pempaul s'estoint rendus en l'obéissance du prince de Dombes au party du roy de Navarre contre les protestations paravant faites par eux; ce qu'estant sceu et appris à St-Malo, fut à l'instant ordonné qu'arrest seroit fait d'un navire dudit Pempaul, nommé *la Marguerite,* lors posé devant la ville, ce qui fut dès l'heure exécuté; et ordonné que les biens et marchandises qui se trouveroint dedans cedit navire seroint toutes portées chez le dépositaire : et, pour l'exécution de cette ordonnance et faire du tout inventaire, furent commis les Srs Croix, Closneuf et Bois-Joly. »

Guingamp. — Une procédure, conservée aux archives des Côtes-du-Nord, mentionne, en mars 1590, la *Chambre de l'Union,* instituée par le duc de Mercœur. Il s'agissait alors de difficultés entre deux particuliers relativement à des deniers royaux levés, en 1587, dans la paroisse de Pommerit-Jaudy. L'année suivante, la Chambre du Conseil de Guingamp avait envoyé des députés aux États de Nantes; ces délégués ne parurent pas représenter légalement la ville, et, le 19 février, les « nobles bourgeois et habitans » étaient invités à élire une nouvelle députation, qui fut composée de Pierre Le Goff et Jean Le Gendre, anciens maires. Cette Chambre n'eut pas une longue existence, puisque, depuis la capitulation du 2 juin 1591, Guingamp cessa d'être au pouvoir des Ligueurs. — Voici le document qui relate en détail les derniers faits dont je viens de parler :

« Cejourdhuy, en la Chambre du Conseil de la Saincte Union establie en la ville de Guingamp, a esté remonstré par le sr Atilly, escuyer de l'escuyerie de Mgr le duc de Mercœur, gouverneur gal en Bretaigne, que depuis que on auroict député par ceste Chambre certains notables personnaiges pour aller aux Étatz assignez en la ville de Nantes, suivant l'advertissement et commandement faict par mondit sgr à Messieurs les habitans de ceste ville, icelluy sr Atilly auroit receu advertissement de mond. sgr pour de rechef advertir mesd. sieurs habitans d'envoyer quelques députez d'eulx pour aller ausd. Estatz; au moyen de quoy a recquis, faulte à ceulx qui on esté nommez d'aller ausd. Estatz, que il soict pré-

santement procédé à élection et nomination d'aultres qui seront trouvez suffisantz à ladicte fin. Sur quoy, ouy messieurs les procureurs fiscaux de la court de Guingamp, et celle desdictz nobles bourgeois, manans et habitans de ceste dicte ville, par l'advis commun de messieurs les assistans en ladicte Chambre, ont esté nommez et députez pour aller auxdictz Estatz : pour le Corps de la ville, Mes Jean le Gendre et Pierres le Goff, nobles bourgeois et habitans d'icelle, avecques pouvoir exprès spécial de présanter à mond. seigneur, en son conseil particullier, les recquêtes et remonstrances mentionnées au cahier de mémoires leur baillé entre mains; et mesmes de faire telles autres particullières et gennéralles remonstrances et recquêtes qu'ilz trouveront estre raisonnables; comme aussy de se présanter pour lesdictz nobles bourgeoix manans et habitans de ladicte ville ausd. Estatz à Nantes, et se conformer avecques les opinions de la maire ou plus saine voix des députtés des villes tenans le party de la Saincte Union de ce pais, pour ce qui concerne la manutention d'icelle, érection d'ugn Roy catholicque et aultres affaires du publicq comme mieux adviseront; par ce aussy que lesdits nobles bourgeoix manans et habitans de ladicte ville de Guingamp, gentilzhommes et aultres qui sy sont réfugiés sans aucun exempter, seront tenuz *in solidum* sans division de personnes et exécution de biens pouvoir alléguer, payer, acquitter et indempniser lesd. députés ou l'un d'eulx de telles ranchons, fraiz, mises, pertes, dommages et intérestz qui leur pourroict survenir au cas qu'ilz seroinct prins prinsonniers de guerre par les ennemys de ladicte Saincte Union et aultres; et ordonné à Me Yves Folliart, maire et procureur l'an présent des nobles bourgeoix, manans et habitans de ladicte ville, de meptre entre les mains desd. députez telle somme de deniers que lesdictz habitans adviseront à valloir, et pour servir aux fraiz et despences qui leur conviendra faire tant pour eulx que leurs serviteurs pandant leur voiaige allant et venant et séjournant ausdictz Estatz; lesquelz fraiz, ranczons et ravages, le cas advenant, seront levez par forme de cottisation sur lesd. bourgeoix et habitans de ladicte ville, gentilzhommes et aultres y réfugiés, mesmes sur les cappitaines en icelle; au moyen desquelles conditions ont lesdictz députez presté le serment de faire bien et deuement à leur possible lesdicts voiaiges et légation, et à leur retour rendre compte des deniers que seront mis entre leurs mains par ledict Folliart audict nom, payer le reliqua s'il se trouve, ou leur sera supléé d'aultant qu'ils feroinct plus grands fraiz. A quoy faire ont estez condempnez respectivement les ungns et les aultres desdictz députés, habitans et aultres susnommés : faict, concluct et arresté en ladicte chambre du conseil icelle tenant où présidoict Mr l'alloué de la court de Guingamp le mardy 19 feubvrier 1591. — Robert Jégou. »

Morlaix. — Dans cette ville, la « Chambre du Conseil pour » l'union des Catholiques » fut instituée par délibération du Corps de ville ; on a les procès-verbaux des séances, depuis le 27 octobre 1589 jusqu'au 31 juillet 1590, et je compte les publier un jour, d'après une copie exacte que j'ai faite moi-même sur l'original. Je ne sache pas que l'on ait trouvé les registres des séances qui furent tenues postérieurement à cette dernière date ; mais nous savons que la Chambre du Conseil de Morlaix existait encore en 1591, 1592 et 1593 ; elle paraît avoir cessé en 1594 ; en effet, la délégation des députés aux États, faite devant les tabellions J. Bernard et J. de Poligné, mentionne noble homme Yves Deleau, l'aîné, comme « procureur scindicq de la communaulté et corps général des nobles, bourgeoix et habitans de la republicque et ville dudit Morlaix. »

Pour 1591, j'ai noté le texte suivant, qui m'a été fourni par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine :

« Extraict du cahier de la maison de ville et chambre du conseil pour l'union des catholiques estably à Morlaix le 29e jour de janvier 1591.

» Lecture faicte des lettres escriptes par Mgr le duc de Mayenne à Monsr le séneschal de Morlaix pour la tenue des Estats généraux à Orleans, lesdictes lettres dabtées du... jour de...

» Aultres lettres escriptes par Mgr le duc de Mercœur ausdicts habitans pour la tenue des Estats de ceste province assignée au 12e de febvrier prochain et lesdictes lettres dabtées du...

» Délibérans sur le contenu esquelles lettres, lesdicts habitans et députés de la chambre ont prié et député d'aller pour eux ausdicts Estats assignés à Nantes, nobles home Bernard le Bihan, sr de Kerouflac et du Roudour, monsr le séneschal et noble homme Yves de Botmeur, sr de Rosmeur, l'un desdicts habitans, lesquelz ont esté aussy d'advis que Monsr l'archediacre de Ploegastel soit aussy député pour aller ausdicts Estats par le clergé de son archidiaconé; et ont lesdicts habitans promis avoir agréable ce que par leursdicts députés sera pour eux et en leur nom faict ausdicts Estats. Faict en ladicte chambre et maison de ville les jours et an que dessus. — PIERRE GUILLOUZOU. »

Pour l'année 1593, j'ai recueilli la mention suivante :

« Extraict de la maison de ville et chambre du Conseil de l'Union des catholiques à Morlaix du 4e jour de mars 1592 :

» Lecture faicte d'une lettre de la part de Mgr le duc de Mercueur gouverneur de Bretaigne pour envoier depputés aux Estats au 12e de ce moys, ladicte lettre dabtée du 15e de febvrier dernier et signé : *Phlpe-Emanuel de Loraine.*

» Les habittans dudict Morlaix assemblés en ladicte maison et chambre en forme de corps politicque à la mode accoustumée ont, d'un commun advis, député pour aller ausdictz Estatz, et par devers l'excellence de mondict seigneur, nobles gentz Mr François Noblet, sr du Morlen, advocat, et Yves Quintin, sr de Kerhamon, ausquelz seront baillés lettres et mémoires soubz le signe du procureur sindicq de ladicte ville, aulx fins de ladicte députtation; et ce qu'ilz auront ce touchant faict, lesdictz habitans l'auront pour agréable, et ont ordonné ou soubscript commis du greffier d'office audict Morlaix de signer le présant acte. — TRIBARD, pour le greffier. »

Enfin, en 1593, je trouve la délégation suivante, pour représenter la Chambre de l'Union aux États :

« Extraict du cahier de la chambre de la Saincte Union des catoliques establye à Morlaix. — Le mercredy aulx cendres 13e de mars 1593.

» Députés pour aller aulx Estatz : le sieur de Kerscau Le Grand et le sieur de Kerhamon. — TRIBARD, pour le greffier. »

La Chambre de l'Union de Morlaix, composée d'un nombre de membres qui ne paraît pas avoir été déterminé, divisés en trois ordres, se réunissait trois fois par semaine dans une salle du couvent des Jacobins. On peut considérer cette assemblée comme ayant été l'un des centres ligueurs les plus actifs de la Bretagne. A Morlaix, on ne songeait nullement à transformer la province en une souveraineté indépendante au profit du duc de Mercœur; ceux qui répandaient ce bruit y étaient mal accueillis. On ne pactisait pas avec l'étranger; les tendances de la Chambre peuvent se résumer en deux ordres d'idées : l'intérêt commercial de la ville elle-même, l'opposition énergique à l'usurpation du trône par un prince qui ne fût pas catholique.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

UNE HALTE A LUÇON

Par le temps de voyages à toute vapeur où nous vivons, voyages si rapides, mais si monotones dans leur rapidité, j'aime parfois à quitter les lignes ferrées pour revenir aux voies et moyens du vieux temps ; c'est-à-dire pour trottiner tout doucement soit à cheval, soit dans une cariole de louage. L'homme d'affaires ne peut s'accommoder de ce système suranné, mais le touriste et l'observateur y trouvent mieux leur compte.

Aussi n'est-ce pas sans un vrai plaisir que, revenant de Bordeaux à Nantes, j'ai fait halte à Luçon, pour y prendre la grande route des Sables d'Olonne, sûr d'y rencontrer d'intéressants motifs d'étude et les demeures hospitalières de quelques amis. Seulement, d'un projet à sa réalisation l'exécution n'est pas toujours facile, et j'en fais de nouveau l'expérience. Ainsi, pour continuer mon voyage, il faut d'abord m'enquérir d'un loueur de voitures, et traiter avec lui sans éprouver le supplice de Marsyas ; puis, la chose conclue, ce n'est pas tout encore : le cheval est au pré, la *maringotte* sous la grange, le garçon à l'auberge, les harnais chez le bourrelier. Or, avant de réunir tous ces éléments indispensables à la poursuite de mon itinéraire, une ou deux heures et plus vont peut-être s'écouler. Il est donc sage de se préparer à dissiper les ennuis de l'attente en appliquant ce vers d'Hippolyte Minier, l'un des trop rares collaborateurs de la *Revue* :

Le bon emploi du temps en double la mesure [1].

[1] *Les gros bonnets.* — *Revue de Bretagne et de Vendée,* liv. de novembre 1859.

Depuis trente ans passés que je chemine sur les grandes routes et les petits routins, à travers plaines et montagnes, je n'ai jamais éprouvé la moindre contrariété d'une halte forcée dans le plus misérable village. Quand on est artiste et archéologue, ou, ce qui est plus vrai, ami des arts et de l'archéologie, doit toujours se tirer d'affaire agréablement ; ici avec un crayon et là par la recherche de quelques débris du passé. Or, je ne m'arrêtais pas forcément dans un village ; j'étais à Luçon, petite ville où règne le calme d'un monastère, excepté le samedi, jour de marché, et qui me rappelait l'un des plus grands noms du XVII^e^ siècle : Richelieu !

C'est au moins la troisième fois que je visite Luçon : je ne crains donc pas de m'égarer dans ses rues ; mais c'est en vain que je cherche toujours la statue du grand ministre sur une promenade ou sur une place publique ; je ne trouve pas même son nom à l'angle d'une modeste ruelle ; et, comme j'en manifestais mon étonnement, un aimable et très-intelligent Luçonnais m'indiqua l'évêché, où se trouvait, m'affirmait-il, un curieux portrait de Richelieu, portrait du temps ; il m'offrit même de me conduire au palais épiscopal. J'acceptai cette offre amicale, et, quelques instants après, nous traversions les allées du cloître de la cathédrale pour gravir le grand escalier de l'évêché et visiter ses dépendances.

Cette résidence a bien le caractère qui lui est propre, et comme je la préfère au palais du cardinal Donnet, qui a plutôt l'air de la somptueuse demeure d'un banquier que de celle d'un prince de l'Eglise. Ici, le prélat est bien chez lui, à l'ombre de sa cathédrale, et complétement isolé par des arbres et des jardins de toutes habitations particulières. Les pièces principales de l'évêché que j'ai visitées m'ont fait connaître quelques œuvres d'art dont j'ai pris note, et ce sont ces *notules*, rédigées à la hâte, que la rédaction veut bien accueillir, afin de donner quelques développements sur des faits sommairement cités, ou parfois omis dans toutes les notices de la ville de Luçon.

Avant de décrire les tableaux et les objets intéressants que j'ai

remarqués au cours de ma rapide visite, il ne sera pas inutile de reproduire une petite leçon d'histoire locale que voulut bien me donner mon aimable guide.

Par suite des guerres civiles du XVI^e^ siècle, qui désolèrent si profondément le Bas-Poitou, le palais épiscopal du diocèse de Luçon était devenu inhabitable, ainsi que l'avait constaté Pierre Brisson, sénéchal de Fontenay. Mais, en 1608, le 21 décembre, Armand-Jean du Plessis de Richelieu, troisième de nom dans la chronologie des évêques de Luçon, jeune prélat de vingt-trois ans, prenait possession du siége épiscopal qu'il devait à jamais illustrer. Dès son arrivée, le futur cardinal-ministre se mit à relever de ses ruines la demeure de ses prédécesseurs. Ces restaurations furent lentes, faute de suffisantes ressources, puisqu'en 1609, Richelieu s'exprimait ainsi, dans une de ses lettres à M^me^ de Bourges : « *Je suis ex-* » *trêmement mal logé, car je n'ai aucun lieu où je puisse faire du* » *feu, à cause de la fumée. Vous jugez que je n'ai pas besoin de* » *grand hiver ; mais il n'y a de remède que la patience. Je vous* » *puis assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté* » *et le plus désagréable... Il n'y a ici aucun lieu pour se promener,* » *ny jardin, ny allées, ny quoi que ce soit, de façon que j'ai ma mai-* » *son pour prison* [1]. »

C'est donc à Richelieu que l'on doit les proportions grandioses du palais actuel ; ce qui justifie l'apposition de ses armes sur le fronton de l'édifice. La grande salle à manger du rez-de-chaussée, le petit salon voûté qui lui est attenant, l'office, les vastes cuisines, et, au dessus, les grandes pièces de réception et la chapelle, composent tout ce qui reste des bâtiments construits ou restaurés au XVII^e^ siècle, aspectant le levant, et qui formaient l'un des côtés d'une cour d'honneur à peu près quadrangulaire.

On arrivait dans cette cour par un porche qui existe encore au nord ; il faisait face à des constructions qui allaient de l'est à l'ouest, et malheureusement aujourd'hui disparues. Ces constructions com-

[1] *Hist. des moines et des évêques de Luçon*, par M. l'abbé du Tressay, t. II, p. 174.

prenaient les appartements particuliers de Richelieu ; entre autres sa chambre à voûte lambrissée, décorée de peintures reproduisant le blason du cardinal sur un semis de tulipes et de roses. A gauche en entrant dans cette pièce, se dressait une haute et large cheminée, au trumeau de laquelle se voyait un paysage d'un style élevé. Qui sait? peut-être un des tableaux inconnus du Poussin [1] ?

Enfin, dans un angle de cette chambre, existait une tourelle en encorbellement, en sorte d'échauguette, à laquelle se rattachait une légende populaire. Du haut de cette petite tour, le cardinal aurait suivi les péripéties du siége de La Rochelle... J'avoue que ce récit ne fait pas mal dans la bouche d'un cicérone vulgaire; mais le mien s'empressa de me faire observer qu'il était même impossible de voir les clochers de La Rochelle du haut de la flèche de Luçon, et que Richelieu avait quitté sa ville épiscopale en 1623, cinq ans avant le siége si mémorable.

Et maintenant, à l'endroit où s'élevaient ces constructions historiques, se dessinent les gazons d'un jardin anglais, et quelques planches disjointes, jetées çà et là, sont tout ce qui rappelle les appartements particuliers du grand cardinal. *Sic transit gloria mundi !*

Pendant que j'écoutais cette description rétrospective, mes jambes et mes yeux ne restaient pas inactifs ; je parcourais les deux grandes salles de réception et j'examinais les quelques tableaux qui les décorent.

[1] On n'ignore pas que, dans sa toute jeunesse, Le Poussin a séjourné dans le Poitou, chez un jeune gentilhomme, dont l'amitié et le goût avaient offert un asile à l'artiste. (Voir *Le Poussin, sa vie et son œuvre*, par H. Bouchitté.) Le Poussin était au pays poitevin de 1614 à 1618; les uns disent qu'il se trouvait à Clisson juste au moment du passage de Louis XIII, et prétendent, bien à tort, que le fond du tableau de *Diogène* reproduit les bords de la Sèvre, en cet endroit. Mais dans quel château du Poitou Le Poussin résida-t-il ? Ce point là reste encore entouré de mystère, dit M. B. Fillon. Ce qui est positif, c'est que Nicolas Poussin était dans le diocèse poitevin, au temps de l'épiscopat de Richelieu ; et, vingt-un ans plus tard, le cardinal-ministre retrouvait à Paris le célèbre artiste, élevé par le roi au rang de son premier peintre ordinaire.

C'est, d'abord, toute une galerie de portraits représentant les évêques de Luçon, rangés chronologiquement et à partir de celui qui m'avait été signalé.

Cette peinture, de la première moitié du XVII^e^ siècle, des dernières années du cardinal, je le veux bien, n'a pas l'accent d'une franche originalité; c'est un portrait curieux, voilà tout: le prélat, de grandeur naturelle, est représenté debout, vêtu de la robe cardinalice, la main gauche appuyée sur une table, recouverte d'un tapis écarlate, sur laquelle est un crucifix. L'autre main tombe naturellement le long du corps et tient un livre entr'ouvert, à reliure maroquin cramoisi. Le cardinal se présente la figure de trois quarts, regardant à droite, la tête couverte de la barrette, posée un peu en arrière; ses cheveux grisonnants, ses moustaches relevées en éventail et sa longue mouche noire lui donnent la physionomie d'un mousquetaire; sur son camail rouge se détache la croix de l'ordre du Saint-Esprit. Dans l'angle du tableau, à la partie supérieure de dextre, sont apposées les armes de sa famille : *D'azur à trois chevrons de gueules.*

Pour moi, — et je suis sûr de ne pas être seul de mon avis, — je ne connais qu'une peinture qui nous conserve l'image vraie de Richelieu et reproduise noblement cette grande figure historique : je veux parler du beau portrait peint par Philippe de Champagne, le peintre ordinaire de Port-Royal [1]. — Voilà la portraiture fidèle du

[1] « Philippe de Champagne, ou Champaigne, né à Bruxelles le 26 mai 1602, » mort à Paris le 12 août 1674. — Portrait en pied d'Armand-Jean du Plessis, duc » de Richelieu, cardinal et ministre d'État, né en 1585, mort en 1642: — (Hauteur, » 2 mètres; largeur 1 mètre 55 c. Toile, figure de grandeur naturelle). Il est de- » bout, en costume de cardinal, la tête tournée de trois quarts, à gauche, et couverte » d'une calotte rouge. Il porte le cordon de l'ordre du Saint-Esprit et tient sa bar- » rette de la main droite. Dans le fond un rideau à grands dessins. Ancienne collec- » tion. Ce tableau provient de l'Hôtel de Toulouse. L'inventaire Lenoir, n° 166, cite un » autre portrait du cardinal, également par Champagne. » (*Notice des tableaux du Musée du Louvre*, par F. Villot).

Le talent de Philippe de Champagne avait frappé Richelieu, au point qu'il lui confia plusieurs fois ses traits à reproduire. (*Notice sur la vie et les ouvrages de Ph. de Champagne*, par H. Bouchitté, p. 421.) Il est de fait que, en outre du portrait du Louvre, on trouve, dans les anciennes descriptions du Palais-Royal, bâti, comme on

cardinal, et la postérité ne le reconnaîtra que dans ce tableau. Aussi, à défaut d'une statue sur l'une des places de Luçon, comment se fait-il que, depuis longtemps, une bonne copie du portrait du Louvre ne soit pas dans une des dépendances de l'Évêché? Il y a de ces choses si simples, que vraiment on est surpris qu'elles ne viennent pas à l'idée de tout le monde.

Après le portrait de Richelieu, se présentent, dans l'ordre de leur succession au siége épiscopal, les portraits des prélats dont les noms suivent :

Nicolas Colbert, évêque de 1661 à 1671, frère du célèbre ministre de Louis XIV; — Jean-François Salgue de Lescure, élu en 1699, mort le 23 mai 1723, l'un des plus saints évêques de son temps; — Michel-Celse Roger de Rabutin, fils du célèbre Rabutin de Bussy, élu le 17 octobre 1723, mort le 3 novembre 1736; — Samuel-Guillaume de Verthamon, nommé le 2 février 1738, décédé en 1758, après avoir fait la désolation du diocèse, étant toujours en guerre avec son chapitre; — Gaultier d'Ancyse, évêque de Luçon, du 20 avril 1759 au 27 octobre 1775; prélat éclairé et véritablement vertueux; — Marie-Charles-Isidore de Mercy, élu le 17 novembre 1775, qui prit le chemin de l'exil en 1791, et mourut archevêque de Bourges en 1811; — Gabriel-Laurent Paillou, sacré par le pape Pie VII, à l'âge de soixante-dix ans, dans l'église Saint-Sulpice à Paris, le 2 février 1804, évêque de Luçon et de la Rochelle, où il mourut, le 14 décembre 1826, à l'âge de quatre-vingt-douze ans; — René-François Soyer, qui, de 1821 à 1845, administra le diocèse vendéen, rétabli de nouveau; — Jacques-Marie-Joseph Baillès, en possession du siége épiscopal de 1845 à 1856, et François-Auguste Delamarre, de 1856 à 1861, auquel succéda Charles-Théodore Colet, de 1861 à 1875, époque où il fut promu à l'archevêché de

le sait, par ordre du grand ministre, que, dans la galerie des hommes illustres, se voyait, au dessus de la porte de la chapelle, *le cardinal de Richelieu donnant audience à des moines*, et, dans l'un des trumeaux de la galerie, on revoyait encore un autre portrait du cardinal à côté de Louis XIII, de Gaston de Foix et d'autres hommes illustres, tous peints par Simon Vouet et Philippe de Champagne.

Tours, et, enfin, Mgr Jules-François Le Coq, qui, nommé le 11 janvier 1875, administre si dignement l'évêché de Luçon [1].

La plupart de ces portraits n'ont qu'un intérêt de souvenir ; mais, comme ensemble, cette galerie de personnages historiques a sa légitime raison d'être : elle forme, pour ainsi dire, une collection d'archives parlantes [2]. De toutes ces peintures, celles qui représentent Mgr Baillès et Mgr Delamarre, œuvres d'un artiste vendéen, M. Biroteau, sont dignes d'intérêt, et le meilleur portrait de cette galerie est incontestablement celui de Mgr Le Coq, par M. Gustave Marquerie, que les lecteurs de la *Revue* doivent bien connaître, car elle a eu plusieurs fois l'occasion de rendre justice au talent sérieux de cet estimable peintre.

Ce portrait, placé dans la grande salle de réception et parallèlement à celui de Mgr Colet, est surtout remarquable par le naturel et la dignité de la pose, joints à la ressemblance la plus parfaite. L'artiste a su mettre dans la physionomie de son modèle un sentiment de méditation bienveillante, qui impose le plus grand respect. La bouche est finement indiquée, le regard doux et profond, les détails sont bien traités, trop soigneusement peut-être, parce que j'eusse désiré plus d'énergie dans le costume, plus d'abandon dans les ornements pour faire opposition à la touche consciencieuse et soignée de la figure et des mains. Aussi, avec quel soin la mosette est-elle drapée, et comme la dentelle du rochet est habilement

[1] A propos de cette nomenclature chronologique, je m'associe aux éloges qui ont été donnés à M. l'abbé du Tressay pour son *Histoire des Moines et des Évêques de Luçon* : « C'est un livre qui captive et entraine, » a écrit à l'auteur le cardinal Donnet. J'en ai fait l'agréable épreuve, et bien d'autres la feront.

[2] Depuis mon retour à Nantes, j'ai su qu'une autre collection de portraits des évêques de Luçon, commençant également au cardinal, se trouvait dans une des salles de l'Hospice de cette ville, et des renseignements qui m'ont été donnés, il résulterait que là se trouve le portrait original de Richelieu, fondateur de cet établissement; celui de l'Évêché ne serait qu'une copie. Sur ce dernier n'apparait aucun nom, aucune date, tandis que, sur celui de l'Hospice, on lit, dans l'angle supérieur de la toile, à droite : *Fait en* 1642, et, au-dessous: R^ré [Restauré] *en* 1818, *par Fleury* : p^re [peintre]. D'après cette inscription, ce portrait remonterait à l'année même de la mort du cardinal (le 4 décembre 1642). A tous égards, ce tableau est fort intéressant; car il est bien mieux traité que le premier et parait plus vraisemblablement contemporain de son modèle. Aussi, malgré, ou plutôt à cause des repeints de 1818, mériterait-il un rentoilage et des restaurations intelligentes.

reproduite ! C'est à rendre jalouses les dames de Caen, donatrices de ce riche vêtement épiscopal.

L'auteur du portrait de Mgr Colet, M. Biotti, a peint également deux grandes toiles, reproduisant, ni plus ni moins, deux des chefs-d'œuvre de la peinture : *Le Christ mis au tombeau* et *les Disciples d'Emmaüs*, d'après le Titien. Je vais revenir bientôt sur ce dernier.

Il y a peu d'instants, j'exprimais le désir de voir dans les salons de l'Évêché la copie d'un des tableaux du Louvre ; mais je ne crains pas de dire qu'il serait fâcheux d'y trouver — Dieu nous en garde ! — une toile de si nulle valeur que les précédentes. Quand on a l'honneur de copier les maîtres pour la décoration d'un palais, il faut être doué d'un certain talent ou plus soucieux de sa réputation. Franchement, ces deux grandes peintures sont indignes des places d'honneur qu'elles occupent !

Je reviens à la composition des *Disciples d'Emmaüs*. Dans la chapelle épiscopale, ce même sujet se retrouve. Malheureusement il est placé un peu haut pour être bien apprécié ; mais il vous saisit à première vue, ayant une analogie frappante avec celui qui se trouve à Paris. Et pour preuve, je vais le décrire, en reproduisant le texte du catalogue du Musée du Louvre, par M. Frédéric Villot : — « Jésus-Christ, assis à table entre ses deux disciples, » bénit le pain ; auprès de lui est un serviteur debout, les bras nus » et les mains passées dans sa ceinture ; derrière un des disciples, » à gauche, un jeune page apportant un plat ; sous la table un » chat et un chien. Signé : TICIAN. — (Collection de Louis XIV.) » Si l'on en croit la tradition le pèlerin qui est à droite du Sauveur » représente l'empereur Charles-Quint ; celui que l'on voit à sa » gauche, le cardinal Ximenès ; et le page, Philippe II, qui fut roi » des Espagnes. — Ce tableau, peint pour l'église de Pregadi, pas- » sa de la collection du duc de Mantoue dans celles de Charles Ier » de Jabach, banquier de Cologne, et fut vendu, par ce dernier, à » Louis XIV. »

Voilà ce qui s'appelle une filiation, une origine bien nettement

établie. Je crois que, pour le tableau de Luçon, il serait difficile d'en faire autant ; mais il ne faut pas désespérer ; car la Vendée possède des critiques d'art et des érudits de première force. — Pour moi, qui n'ai point le temps de faire des recherches, à peine celui de regarder, je ne puis m'en rapporter qu'à mes impressions, et mes impressions me disent que ce tableau est une œuvre d'atelier, une répétition faite du temps et probablement sous l'œil du maître. Je ne donne mon opinion que sous toute réserve, mais l'œuvre mériterait bien que l'on fît une enquête sur son origine et qu'on l'exposât en meilleur jour ; par exemple, à la place de la mauvaise copie dont je parlais tout à l'heure.

Comme je descendais de la chapelle, je jetais un coup d'œil furtif dans la grande salle du rez-de-chaussée, où je ne fus pas médiocrement surpris d'apercevoir un tout petit tableau, qui décore assez piteusement le fond de cet appartement, mais qui m'intéressa d'abord par son aspect sincère, puis par la signature que je lus au bas de la toile : *Louis Cabat,* l'habile artiste qui fut l'ami du Père Lacordaire et le seul de nos paysagistes qui siége à l'Institut de France [1]. Ce paysage date de la toute jeunesse du peintre et n'est intéressant que comme point de départ de son beau talent.

En sortant de l'Évêché, je traversai les allées du cloître, afin de visiter la Cathédrale, qui est déjà pour moi une très-vieille connaissance, mais que je n'ai jamais bien étudiée, n'ayant point à mon secours une bonne monographie. Nos monuments religieux ont tellement subi de modifications, de remaniements, ont été si souvent saccagés par le fer, par le feu et par les architectes, qu'on ne peut se rendre compte de leurs transformations qu'à l'aide d'une description patiente, basée sur des documents originaux, et d'après un examen des plus attentifs. Je n'ai pas oublié combien de temps il m'a fallu pour décrire l'église primatiale Saint-André, de Bordeaux, et, malgré toute mon attention et tout mon bon vouloir, que d'erreurs j'ai commises et que d'énigmes il me reste à résoudre ! C'est une confession publique que je fais, et je ne m'en repens pas.

[1] Elu le 9 novembre 1867, en remplacement de Brascassat.

L'histoire d'une cathédrale, disait Mgr Allou, évêque de Meaux, *se lie d'ordinaire à celle de la cité dont elle fait l'ornement.* Il me faudrait donc plus d'instants que je n'en puis donner pour faire de l'archéologie et rechercher d'abord le tombeau de Goscelin, 22e archevêque de Bordeaux, mort en 1086, et qui, d'après l'historiographe Lopès, aurait été enseveli dans l'église abbatiale de Notre-Dame-de-Luçon [1]. Je me contenterai simplement, pour aujourd'hui, d'examiner quelques œuvres d'art qui décorent la Cathédrale, et cette revue me conduira bien près de l'heure du départ.

L'intérieur de l'église est d'un aspect froid ; il y fait jour comme dans une halle. Je comprends que nos habitudes modernes s'accommodent mal de l'aspect sombre et grave de la cathédrale de Chartres ; mais quelques vitraux plus colorés donneraient à la nef de Notre-Dame-de-Luçon ce demi-jour qui sied davantage au recueillement.

L'ameublement du chœur date du dernier siècle, sous Gaultier d'Ancyse, en 1773. Aussi ne suis-je point surpris de voir un maître-autel avec son baldaquin supporté par des colonnes en marbre sérancolin ou griotte rouge, autel dit à la romaine, et dont le type est au *Gésù*. Soixante-douze stalles en chêne, sur deux rangées, avec haut dossier formant clôture, entourent le sanctuaire. Ces boiseries sont richement ouvragées ; des vases sacrés et des instruments de musique composent les motifs de cette décoration. On y remarque huit panneaux ornés de bas-reliefs ayant pour sujets les principaux épisodes de la vie du Christ.

Le buffet d'orgues est tout moderne ; ses formes sont élégantes et monumentales, mais un autre meuble, bien plus modeste, attire particulièrement l'attention. Ce petit meuble est une chaire qui, primitivement moins élévée et sans abat-voix, n'a pas été faite, ce me semble, pour le lieu qu'elle occupe à présent. Grâce à quelques appendices, on a fait de cette petite tribune une chaire à prêcher,

[1] Lopès (Jérôme). *L'Eglise métropolitaine et primatiale de Saint-André-de-Bourdeaux.* — Bourdeaux, G. de la Court, in-4°, 1668, p. 288.

de formes grêles et nullement en rapport avec les proportions de la nef. Toutefois, ce meuble présente un curieux intérêt par la décoration de ses panneaux, attribuée à l'évêque Pierre de Nivelle, qui aimait beaucoup les arts et les pratiquait [1]; il s'adonnait spécialement à peindre les fleurs, comme le jésuite d'Anvers, Daniel Seghers, et, sans atteindre à la supériorité du célèbre élève de Breughel de Velours, ne peignait pas trop mal, si l'on admet les panneaux de la chaire comme étant bien de lui. Je dis les panneaux ornés de fleurs, car les petits sujets de peinture, encastrés au dossier de la chaire, sont de l'école de Franck; ils ont plus d'aspect que de fond, et doivent provenir d'un rétable de la fin du XVI[e] siècle [2].

Dans l'ancienne chapelle Saint-Symphorien, se remarque une sépulture dont l'inscription se rapporte non pas à l'évêque Pierre de Nivelle, qui fut enterré, déterré et réenterré finalement, sous le chœur de la Cathédrale, du côté de l'évangile, mais à son neveu, mort chanoine et grand archidiacre, le 16 septembre 1648. Dans les autres chapelles latérales et dans le pourtour du sanctuaire, sont exposés plusieurs tableaux modernes et peu recommandables, exception faite du *Saint Hilaire, écrivant contre l'Arianisme,* signé : *Alaux* [3]. Jean Alaux est le plus célèbre de toute une famille d'artistes du même nom, originaire du Tarn [4], mais très-honorablement connue à Bordeaux. Alaux, dit le Romain, dont il est ici question, a été directeur de l'Ecole française à Rome, de 1848 à

[1] Il occupa le siége de Luçon de 1637 à 1660; il aurait été le donateur et le décorateur de cette chaire dans laquelle ont prêché le P. Baudouin, le P. Montfort et peut-être saint Vincent de Paul.

[2] Dans la sacristie du chapitre se trouvent deux tableaux attribués à Pierre de Nivelle : *La Pêche miraculeuse* et *Saint Hubert; les Disciples d'Emmaüs,* de l'école du Titien, comme le *grand Christ* de l'autel du Crucifix, seraient des œuvres d'art dues à sa munificence. (Voir les *Affiches du Poitou* de 1780 et l'*Histoire des Moines et des Evêques de Luçon.*)

[3] Ce tableau doit être celui qui parut au salon de 1836.

[4] Voir *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française,* par E. B. de la Chavignerie.

1853, époque où se trouvaient, entre autres, comme pensionnaires de l'Ecole, deux jeunes artistes bien connus en Vendée : William Bouguereau, de La Rochelle, et Paul Baudry, de la Roche-sur-Yon ; tous deux lauréats en 1850 et maintenant tous deux membres de l'Institut ! Sur ces noms célèbres, qui me sont chers, j'arrête, pour cette fois, mes notes de voyage... Et, du reste, le véhicule que j'attendais est prêt ; il m'attend à son tour sur la place Notre-Dame et s'impatiente même. Hâtons-nous donc de partir ; car l'impatience de mon automédon pourrait bien gagner mes lecteurs.

CHARLES MARIONNEAU.

DEUX ACADÉMICIENS

JEAN DE SILHON, L'UN DES QUARANTE FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, par René Kerviler. — JEAN-FRANÇOIS-PAUL LEFEBVRE DE CAUMARTIN, ABBÉ DE BUZAI, ÉVÊQUE DE VANNES, PUIS DE BLOIS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS; étude historique et biographique sur sa carrière administrative et sur sa famille d'après des documents inédits, par le même. — Deux brochures in-8° de 76 et 99 pages.

M. Kerviler poursuit énergiquement et heureusement l'œuvre de ses résurrections. Il nous a déjà rendu les deux Hay du Châtelet, Ballesdens, Priézac, Esprit, Cureau de la Chambre, etc., etc. Il a dégagé de ses bandelettes cette momie de Chapelain, dans laquelle il nous était si difficile de reconnaître le *bon démon*, l'*ange gardien* de Balzac. Aujourd'hui vient le tour de Jean de Silhon et de Lefebvre de Caumartin, deux académiciens, c'est-à-dire, en langage convenu, deux illustres. Mais je vous entends : — En quel siècle vivaient ces illustres-là ? — Tout simplement au XVII^e^ siècle. L'un fut le contemporain de Richelieu, l'ami de Balzac, le secrétaire de Mazarin; l'autre était filleul du cardinal de Retz; il fut confrère de Bossuet à l'Académie française, confrère de Mabillon à celle des Inscriptions, confrère de Massillon dans l'épiscopat; et ni l'un ni l'autre cependant n'ont pu conserver dans le public cette ombre de vie qui s'attache au souvenir.

Après tout, connaissez-vous mieux Parceval-Grandmaison, un académicien d'hier, un poète épique que le vieux Lacretelle célébrait en vers, les seuls qu'ait jamais commis sa plume, comme un descendant de Virgile ? et Baour-Lormian, dont les *Poésies galliques* faisaient les délices du vainqueur de Marengo; et Esménard,

que Chateaubriand citait avec éloges; et Viennet, l'auteur de l'*Épître aux Mules*, qui prétendit successivement nous rendre et l'Arioste et La Fontaine : tous académiciens! tous, disait-on, immortels! Vous souvient-il du *Tyran domestique*, des *Deux Gendres*, de *Médiocre et Rampant*, de *l'Ami de tout le monde*, qui tenaient lieu du *Misanthrope* et du *Légataire* à la société lettrée du premier empire? Quelques fables ont suffi pour la gloire d'Ésope, une idylle pour celle de Bion, un quatrain pour celle de Saint-Aulaire, et des pièces, applaudies, recherchées de leur temps, n'arrivent souvent qu'à l'oubli.

Ne nous étonnons donc point du silence qui s'est fait autour de Jean de Silhon, dont les connaisseurs trouvaient, sous Louis XIII, le style *beau et soutenu*, auquel ils reconnaissaient du *savoir et de l'éloquence*, et qui ne leur semblait pécher que par *défaut d'ordre et de méthode*. Les ouvrages de Silhon eurent plus de vogue que ceux de la plupart de nos académiciens d'aujourd'hui; on les imprimait à Paris, à Lyon, à Venise. M. Kerviler, pour qui toutes ces vieilles imprimeries n'ont pas de secrets, nous énumère les éditions, nous analyse les livres, ne nous laisse ignorer aucun détail, soit de la vie de l'auteur, soit de la composition de son œuvre.

Ce travail patient, d'une érudition toujours sûre, offre un sérieux intérêt à tous ceux qui aiment à suivre la marche des idées et des esprits. Il ne faut pas croire d'ailleurs que les réputations soient jamais complétement usurpées, et, lorsqu'on fouille bien ce qu'elles couvrent, on trouve toujours quelques perles. C'est ce que fait M. Kerviler avec persévérance et avec succès.

Les études auxquelles il se livre ont, en outre, pour nous le double avantage d'être à la fois littéraires et historiques, de nous faire connaître plus exactement les phases successives de notre langue et de nos mœurs. Sous le rapport de la langue, Silhon vient immédiatement après Malherbe, qui ne voulait plus de *locutions plébées*, et après Balzac, qui mettait de l'éloquence à tout, et même, d'après Silhon, en avait, *le premier, rendu notre langue capable*. Cette prétention est-elle bien fondée? N'y a-t-il pas une éloquence

naturelle, la seule qui soit vraie, chez saint François de Sales, que les *locutions plébées* n'effrayaient jamais cependant, et chez Commines, chez Joinville? Balzac arrive parfois au grand, peut-être même au sublime, mais plus souvent au factice et à l'outré. Bossuet recommandait sa lecture aux jeunes clercs, comme pouvant leur donner l'idée du *style fin et tourné délicatement*; il reconnaissait qu'il avait enrichi la langue de *belles locutions* et de *phrases très-nobles*; mais, ajoutait-il aussitôt : *Il le faut bientôt laisser,* car son style est le style du monde *le plus vicieux*, en ce qu'il est *le plus affecté et le plus contraint* [1].

Silhon n'a pas la contrainte de son maître, mais il n'a pas non plus ses grands traits. Ce qu'il lui a pris, ce me semble, c'est ce style *chaste et réglé* que préconisait Balzac dans une de ses lettres à Chapelain, et qui, avec l'Académie, va devenir le style académique. Notre langue y a gagné en précision, en netteté; n'y a-t-elle pas perdu en richesse [2]?

Mais Silhon ne s'est pas borné à prendre à Balzac quelqu'une de ses formes littéraires, il lui a pris aussi l'idée de certains traités de politique spéculative tournés à la louange des puissances du jour. Balzac avait écrit *le Prince* pour Louis XIII; Silhon écrivit *le Ministre d'Estat* pour Richelieu. Dans l'un et l'autre ouvrage, les bons conseils ne manquent assurément pas; mais ce qu'on ne souffrirait pas aujourd'hui, c'est que ces conseils étaient donnés comme des portraits, que le prince type était toujours Louis XIII, l'homme d'État complet toujours Richelieu.

Il est assez curieux de voir comment Silhon comprenait *l'étendue et la limite des deux puissances ecclésiastique et séculière.* Suivant

[1] Lettre à M. l'abbé de Bouillon, 1669. — Floquet, *Études sur Bossuet,* t. II, p. 615.

[2] Comment ne pas regretter, par exemple, tous ces mots composés qui se comprenaient à première vue et que nous ne savons plus rendre que par des périphrases : *cheraucher, dévaller, s'entravertir, s'ahcurter, nonchaloir, aroute* (être en route), *s'envieillir, prudhommie, outrecuidance,* et cent autres non moins heureuses? Leur absence se fait tellement sentir qu'on y revient chaque jour.

lui, *l'une est le soleil, et l'autre est la lune de l'humaine société.* Dante avait dit : — « L'Église est le soleil ; l'Empire est la lune de Rome. » — Silhon se sert des mêmes termes pour exprimer la distinction des deux grandes autorités qui gouvernent le monde, l'une éclairant, l'autre éclairée ; l'une s'adressant à l'âme qui commande, l'autre au corps qui agit. On ne confondait pas plus alors le corps avec l'âme et le pouvoir avec le devoir qu'on ne les rendait complétement indépendants l'un de l'autre. Le catholicisme a seul constamment maintenu cette distinction des puissances. Partout où il ne règne pas, César est à la fois empereur et pontife, *pontifex maximus;* et César, c'est tantôt Néron, tantôt Henri VIII, tantôt Élisabeth ou Catherine, tantôt la Convention, tantôt Bismark ou Carteret. Paganisme, schisme, hérésie s'accordent tous pour ne voir dans la société humaine qu'un Etat-Dieu et la conscience sous ses pieds.

Silhon, pas plus que Balzac, n'était de cette école qui triomphait alors en Angleterre, en Suède, en Hollande, dans tous les pays protestants de l'Allemagne, ou, comme on dit aujourd'hui, dans tous les pays libéraux. Louis XIV eut bien, lui aussi, il faut en convenir, de ces volontés despotiques ; il crut pouvoir régenter le pape, il crut pouvoir convertir les dissidents par la violence [1] ; mais les enseignements de la foi avaient de trop profondes racines en lui pour le laisser pontifier longtemps. Dès 1693, il renonçait à la déclaration de 1682 ; dès 1699, il recommandait à ses intendants de laisser les protestants tranquilles. Lui, si impérieux, si fier, il reculait ; ailleurs on n'admettait pas de limite au pouvoir et l'on ne reculait pas.

[1] On sait que le saint pape Innocent XI reçut assez mal la nouvelle de ces conversions forcées, ce qui faisait dire à La Fontaine : — Le pape

N'est envers nous ni saint ni père ;
Nos soins, *de l'erreur triomphants,*
Ne font qu'*augmenter sa colère*
Contre l'aîné de ses enfants.

Racine en disait à peu près autant dans le prologue d'*Esther ;* et tous les gallicans faisaient écho.

La politique de Silhon, telle qu'elle nous paraît résulter des analyses et longues citations de M. Kerviler, prenait donc la religion pour base. Les premiers traités de l'auteur avaient même été des traités religieux.

Charron avait écrit, en 1594, un livre intitulé *les Trois Vérités*, en réponse au *Traité de l'Église*, de Duplessis-Mornay. Ces trois vérités étaient : 1° qu'il y a un Dieu ; 2° que, de toutes les religions, le Christianisme est la seule vraie ; 3° que, de toutes les communions chrétiennes, le catholicisme est la seule véritable Église. Silhon publiait à son tour, en 1626, *les Deux Vérités*, « l'une de Dieu, disait-il, et de sa providence ; l'autre, de l'immortalité de l'âme. » Plus tard même, en 1634, il consacrait à l'immortalité de l'âme une étude spéciale. M. Kerviler reconnaît, dans *les Deux Vérités* les accents d'une conviction *aussi solidement établie* que celle de Charron. Ce n'est pas assez dire. Le traité de *la Sagesse*, de Charron, qui parut sept ans après *les Trois Vérités* (1601), a jeté un triste jour sur la foi de l'auteur et éclairci plus d'une obscurité de son premier livre. Personne ne s'étonna que Montaigne, qui le connaissait bien, l'eût choisi pour légataire. Montaigne disait : *Que sais-je ?* Charron fut plus affirmatif, et il grava sur sa maison : *Je ne sçay.*

Tel n'était pas Silhon ; tel il ne fut jamais, d'après la biographie que nous en donne M. Kerviler. Ferme dans sa foi, fidèle à tous ses devoirs, s'il ne fut pas un homme éminent, il fut un homme utile. C'est quelque chose pour un écrivain, après tout, d'avoir mérité l'estime de Balzac, et, pour un homme politique, d'avoir joui pendant dix-huit ans de la confiance de Mazarin.

Le second personnage que nous présente M. Kerviler n'était pas, à beaucoup près, de la famille de Silhon. Quoique membre de deux académies, il écrivait peu ou point ; mais il avait de l'esprit plus qu'il n'est nécessaire, de cet esprit qui brille, qui séduit, et qui, sans aider toujours au jugement, aide à se faire vite une position, surtout lorsqu'il est soutenu par des connaissances variées. « Tout

étoit de son ressort, dit un de ses panégyristes, histoire, critique, généalogies, systèmes, découvertes, » et à vingt-six ans, il était admis à l'Académie, sans autre titre qu'une brillante éducation et l'art toujours difficile d'en faire montre sans pédantisme. A une époque où *être du monde et du plus distingué* suffisait pour être bien venu parmi les quarante et faire parmi eux bonne figure, l'élection de l'abbé de Caumartin parut toute simple [1]. Sa nomination à un évêché, dans les habitudes du temps, n'eût pas étonné davantage; mais Caumartin y mit bon ordre par une espiéglerie qui a laissé trace dans l'histoire, et dont M. Kerviler nous fait le récit le plus authentique et le plus piquant.

En deux mots, l'abbé de Caumartin, âgé de vingt-six ans, et chargé de recevoir à l'Académie l'évêque de Noyon, François de Clermont-Tonnerre, qui en avait soixante-cinq, profita des ridicules de l'évêque, naïvement et emphatiquement glorieux, mais sincèrement pieux, dévoué, charitable, pour faire de son discours de réception une spirituelle et constante ironie. La comédie fut complète et charmante pour l'auteur qui fut, en même temps, un acteur achevé, pour le public, et même pour le sujet, qui ne s'aperçut pas que c'était une comédie. On prétend même qu'il l'avait approuvée à l'avance et retouchée de sa main. Moins cependant il était en état de soutenir la lutte, moins il y avait de dignité à le pousser à fond; et l'on ne peut être surpris en voyant d'Alembert, cinquante ans après, trouver le procédé inconvenant, que Louis XIV l'ait trouvé tel dès le premier jour. L'abbé de Caumartin dut donc attendre plus de vingt ans et la mort du roi avant d'être évêque.

[1] M. Kerviler fait remarquer que les premiers académiciens étaient tous des jeunes gens de vingt à trente ans. C'est, en effet, à cet âge que l'initiative est la plus vive et la plus féconde ; mais, les places une fois remplies, les choses changèrent. De tous les génies du siècle de Louis XIV, Racine est celui qui fut reçu à l'Académie le plus jeune : il avait 34 ans: Corneille en avait 41 ; Fénelon, 42 ; Fléchier, 43 ; Bossuet, 44 ; Boileau, 48 ; La Bruyère, 49 ; La Fontaine, 63. On ne voit guère, à partir de 1640, de nominations précoces que lorsqu'on s'appelait le m[is] de Coislin, l'abbé Colbert, l'abbé de Caumartin, qu'on était plus ou moins de la cour, et que personne ne pouvait discuter vos œuvres.

On dira peut-être : — Pouvait-il sérieusement louer un homme ridicule ? — La chose était des plus faciles. Un évêque qui se fait le missionnaire de son diocèse, qui est le père des malheureux, qui n'argue pas de son rang pour laisser à d'autres le soin d'administrer des pestiférés, peut être loué dignement et sans faiblesse. Se taire ensuite ou glisser sur sa naissance dont il est infatué, sur les saints et les princes de sa famille dont les noms lui viennent sans cesse à la bouche, eût été une bonne leçon après un acte de justice. L'abbé de Caumartin eût pu intéresser, émouvoir peut-être : c'eût été le triomphe de la convenance et de l'éloquence ; mais il était jeune, et il préféra faire rire.

Quant à M. de Noyon, désabusé promptement par de *charitables* amis, il se plaignit, demanda même justice du *petit prestolet ;* mais, étant tombé malade, il oublia toute rancune et voulut embrasser Caumartin. Il fit plus, et, une fois guéri, il demanda pour lui un évêché. Louis XIV fut moins généreux, et il eut raison.

M. Kerviler rappelle diverses scènes académiques qui n'ont pas été sans rapport avec celle dont nous venons de parler : la réception, entre autres, de la Harpe, par Marmontel ; celle de Roquelaure, évêque de Senlis, par le spirituel, mais triste abbé de Voisenon ; celle de l'abbé de Chamillart, etc. La Harpe, du moins, était homme à se défendre [1], et d'ailleurs, la malice de Marmontel consista uniquement à appuyer sur la douceur de Colardeau, prédécesseur de la Harpe, douceur qui ne fut jamais la qualité dominante de celui-ci.

Dans notre siècle, les épigrammes n'ont assurément point manqué aux discours de réception, mais des épigrammes de bon aloi. Telle fut celle de M. de Salvandy, comparant Victor Hugo à un grand fleuve dont les eaux sont toujours plus pures à mesure qu'on remonte vers sa source. Telle encore celle de M. Doucet, rappelant à

[1] Serait-ce pour se venger qu'il aurait rappelé un propos de Marmontel sur Racine . *Quoi ! vous lisez ce polisson-là ?* et ses attaques contre Boileau qui faisaient dire à Voltaire : « Rien ne porte malheur comme de dire du mal de Nicolas. Voyez le beau coton qu'a jeté Marmontel en poésie. »

Jules Janin l'amphore d'Horace qui était du consulat de Manlius : « *Consule Manlio*, lui dit-il, ou, si vous le préférez, *consule Planco*, mais le vers n'y sera pas. » Corriger ainsi un *lapsus memoriæ*, c'est attirer le sourire sur toutes les lèvres, même sur celles du récipiendaire.

Alfred de Vigny eut, je le sais, sa mauvaise journée, mais elle fut mauvaise surtout par sa faute. Le comte Molé, qui le recevait, n'était point, en effet, un homme d'ironie. Il goûtait peu le romantisme, et il le dit, mais avec tant de discrétion, que de Vigny ne sentit pas le coup. Des amis vinrent alors, comme pour M. de Noyon, lui montrer l'aiguillon sous la fleur, et de Vigny eut le tort de faire le piqué et de transformer en coup d'épée un coup d'épingle.

M. Kerviler rappelle, de son côté, *l'éloquente profession de foi spiritualiste de M. de Champagny, recevant un des apôtres du positivisme*. Nul souvenir ne saurait être, en effet, meilleur à garder, surtout comme contraste. Là, nulle ironie, une contradiction franche, élevée, courtoise et émue, faisant suite à des éloges sincères et mérités. Il n'y a que les esprits supérieurs qui sachent frapper ainsi, de manière à ce que le coup porte, mais sans faire de blessure.

Revenons cependant à Caumartin. Louis XIV meurt; d'Argenson, beau-frère de Caumartin, devient membre du conseil de régence et lui-même devient évêque de Vannes. « Il aurait mieux aimé Nantes, écrivait le marquis de Balleroy, qui avait épousé l'une de ses sœurs; Nantes vaut plus de 10,000 livres de rentes de plus que Vannes .. Mais Nantes est une ville où il y a beaucoup de monde, où l'on fait grande chère et joue gros jeu; Vannes n'a pas cet inconvénient. A Nantes, l'évêché est étayé partout; il n'y a pas une ferme en bon état; à Vannes, il n'y a pas un clou à mettre, et il est logé magnifiquement. » Dès âmes, de la religion, pas un mot.

Hâtons-nous de dire que cette appréciation est d'un beau-frère, et non pas directement de l'évêque. Celui-ci ne paraît alors que pour accepter, en attendant ses bulles, le titre et les pouvoirs de *Vicaire capitulaire* que lui confère le chapitre. De sa part, comme de celle du chapitre, c'était violer les canons, ainsi que le fait re-

marquer très-justement M. Kerviler. Cela fait, Caumartin part pour Dinan, où vont s'assembler les États ; il séjourne ensuite à Rennes, vient à Vannes pour une ordination, puis se dirige vers Paris, d'où il ne reviendra pas.

L'évêché de Blois lui étant offert, il l'accepte, en effet, « avec la même joie, écrit son beau-frère, qu'il aurait reçu la plus grande mense métropolitaine. C'est le plus beau séjour du monde, la plus belle maison épiscopale, le double du revenu de Vannes... enfin, à une journée médiocre de Paris en chaise de poste. »

L'évêque écrivait, de son côté : « Point de grandes villes, point de grandes affaires, si bien que, lorsque j'aurai visité une fois mon terrain, *je pourrai impunément aller demeurer où bon me semblera.* » O sainte Anne! c'est ainsi qu'en partant il vous fit ses adieux.

M. Kerviler s'étonne, à bon droit, que, dans toutes les lettres de compliment ou de condoléance de Caumartin, le sentiment de *christianisation de tous les actes de la vie* soit absent, et il ne peut se l'expliquer qu'en supposant l'évêque fort rassuré sur les idées chrétiennes de ceux auxquels il écrit. Cette explication est certainement la meilleure. Mais ne faudrait-il pas lui joindre un peu de cette légèreté d'esprit qui n'approfondit rien? Caumartin n'était, à coup sûr, ni un incrédule, ni un libertin, ni un mauvais prêtre ; c'était un homme aimable et instruit, qui s'occupait même de son diocèse, assemblait un synode, publiait des statuts, des catéchismes, des ordonnances, un rituel, etc.; mais en consultant beaucoup moins les décrets de Rome que les leçons de Port-Royal, auxquelles le rattachaient les traditions de sa famille. Lui interdisait-on l'entrée de Paris pour le punir de ses actes jansénistes, vite il chantait la palinodie, tout juste assez pour se faire pardonner d'un côté, pas assez pour rompre de l'autre. C'est un janséniste *mou*, dit M. Kerviler. N'est-ce pas aussi un janséniste peureux? ou plutôt n'est-ce pas toujours l'homme peu sérieux de ses premières années, conteur charmant, esprit prompt, science facile, réunissant, en un mot, tout ce qui suffit pour briller ailleurs que sous la mitre?

M. Kerviler est plus bienveillant que moi, je dois le dire, parce qu'il envisage surtout l'académicien; mais, en érudit consciencieux, il ne dissimule d'ailleurs aucune pièce, ne néglige aucune recherche. Avec lui on a tous les documents sous les yeux, documents souvent inédits, toujours peu connus, et qui donnent une haute importance à ses études. Tantôt ce sont les procès-verbaux des assemblées du clergé qui lui permettent de nous faire suivre, jour par jour, les débats de 1695 ; tantôt ce sont les archives des États de Bretagne qui lui révèlent avec détail et précision les affaires diverses de notre province et la part qu'y prit Caumartin plusieurs fois. Tantôt enfin ce sont des correspondances privées qu'il fait sortir de la poussière de nos grandes bibliothèques, et qui font revivre, sous sa plume, non plus seulement l'évêque de Blois, mais sa famille entière, et, jusqu'à un certain point, la société du temps.

Silhon et Caumartin ne nous offrent donc pas seulement deux portraits, mais deux époques : l'une qui suit la fin des guerres religieuses, l'autre qui suit la déclaration de 1682. Pendant la première, les thèses qui ont été débattues snr les champs de bataille occupent encore les esprits. On fait de la philosophie, de la théologie, même parmi les laïques, avec une certaine tendance à la théologie naturelle, tendance dangereuse qui nous vient des protestants.

Pendant la seconde, Louis XIV règne et triomphe : c'est le soleil, et bien osé serait celui, fût-il évêque, qui chercherait le soleil ailleurs. Ajoutons que les évêques ne sont plus ce qu'ils étaient sous Richelieu. On les a habilement choisis dans les familles des ministres, des conseillers d'État, des intendants, des grands et petits fonctionnaires. Celui-ci est frère du premier médecin ; cet autre est fils de la nourrice [1] ; tous sont formés à l'obéissance. On sait que Bossuet ne se prêta aux quatre articles de 1682 que parce qu'il vit l'Assemblée en train d'en rédiger d'autres formellement

[1] Humbert Ancelin, évêque de Tulle, que les courtisans appelaient, sans se gêner, l'évêque *Teton*.

hérétiques. — « Il n'a pas tenu à ces messieurs que je n'aie pris le turban, » disait Louis XIV.

Caumartin n'appartenait pas à cette génération d'évêques courtisans ; il se distingue de plusieurs d'entre eux par l'intégrité de ses mœurs, et du plus grand nombre par ses connaissances étendues ; mais lui aussi est fils et frère d'intendants et commissaires du roi, habitués à rendre à César autant et plus qu'il ne lui appartient. On ne le voit point d'ailleurs prêcher, évangéliser comme beaucoup d'autres moins heureusement doués sous les rapports de la science et du talent. Prompt à s'enfermer avec sa sœur, madame d'Argenson, qui est atteinte de la petite vérole et qu'évite prudemment tel autre membre de sa famille, il n'eût pas moins fait, sans doute, pour ses diocésains, et l'on ne peût lui en vouloir si l'occasion lui a manqué ; mais le dévouement sait prendre toutes les formes. Quelle forme prit le sien ? L'histoire ne le dit pas. Riche par son évêché, par sa famille, par ses abbayes, on ne cite aucune grande création qui soit attachée à son souvenir. Avec ses qualités et ses défauts, il me semble occuper un point intermédiaire entre les prélats gangrénés de 1682 et ces fermes évêques du XVIII^e^ siècle, qui ne craignirent pas d'entrer en lutte, pour la vérité, avec les parlements, quelquefois avec les ministres, et sauvèrent ainsi la France de l'hérésie à laquelle Caumartin ouvrait timidement la porte.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LA BICOQUE

Tout au bout de mon parc — je suis presque honteux
De vous conter cela — s'élève une bicoque
Aussi vieille que laide et dont le vent disloque
La lucarne béante et les pignons boiteux :
Les passants en ont peur ! — Cette horrible masure,
Outrageant à la fois mes yeux et la nature,
Presque avec volupté je viens de l'acquérir,
Pour la faire raser, sans pitié. — C'est justice !
Mais aux démolisseurs avant de recourir,
J'ai daigné visiter la piteuse bâtisse.

Sur le sol inégal, à côté d'escabeaux
Et de bahuts branlants — fruits de vieux héritages ! —
J'ai vu, branlants comme eux, des lits à deux étages ;
Au foyer délabré, toutes sortes de pots
Ébréchés, mais luisants, et contre les murailles
Jésus crucifié, le portrait du vieux roi,
Et d'un même imagier d'héroïques batailles.
Le peuple, mieux que nous a conservé sa foi :
Il cache un plus grand cœur dans un corps plus robuste.
— Sur des braises de tourbe une femme apprêtait
La bouillie à ses gars, et j'arrivai tout juste

Au moment où l'un d'eux plus vorace y goûtait.
Mon sourire avorta : dans ce logis rustique,
La fermière vivait depuis plus de trente ans,
Et, digne rejeton d'une race énergique,
Elle avait sous ce toit allaité douze enfants,
Douze enfants bien venus et de la métairie
Un-à-un enlevés pour servir la patrie !
L'un était fantassin, l'autre était cavalier :
Tous avaient de l'honneur suivi le droit sentier !
Les filles travaillaient simplement à la terre ;
La plus jeune avait pris le voile au monastère,
Et le père était mort après avoir donné
Le dernier coup de bêche au sillon retourné...

J'étais presque attendri ; mais le parc... mais la vue,
Que souillait de partout la bicoque entrevue !...
Cette mère pourtant commandait le respect,
Et je sentais mon front rougir à son aspect ;
Mais le parc... mais la vue !... Une fois en sa vie,
Il faut, comme un grand roi, maîtriser son envie,
Et laisser le moulin au meunier *Sans-Souci*.
Que diable, maladroit, venais-tu faire ici ?
La maison restera ! — J'en veux couvrir de roses
Les vieux murs, relever ce seuil pour moi sacré ;
Je veux qu'un noble cœur, aux bienfaits consacré,
Dans cet humble logis transforme toutes choses ;
Que la Bretonne, enfin, heureuse en ses vieux jours,
Y bénisse ma mère et prie aussi pour elle...

L'autre soir, en rêvant à quelque rien toujours,
J'errais sous nos grands bois ; la lune, haute et belle,
Rayait les noirs sapins de longs traits lumineux,
Et l'onde gazouillante étincelait de feux.

L'air était parfumé, sereine la nature ;
Une blanche vapeur du toit de la masure
Dans le bleu s'envolait, et j'entendais parfois
S'exhaler avec elle un chœur de fraîches voix :
Les enfants rassurés et leur digne nourrice
Pour ma mère imploraient la Vierge protectrice !...
Il me parut qu'alors toutes ces voix en chœur,
Comme un baume inconnu, se glissaient dans mon cœur,
Et, débordant de joie — incroyable folie ! —
J'allai jusqu'à trouver... ma bicoque jolie.

ÉMILE BOUCHAUD.

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

L'instinct populaire, qui flaire si vite le crime et donne souvent par son impulsion irrésistible l'éveil à la justice, fut donc, ou du moins parut être en défaut pendant les premières semaines qui suivirent le meurtre du père Brévin. Les *cheminats* fugitifs ne furent point inquiétés, et Soulaine le mendiant put venir, à l'ordinaire, remplir sa besace aux portes du village, se rôtir au soleil en faisant la sieste, ou, comme on dit dans le pays, la *marienne* au pied de quelque meule de paille et boire au cabaret avec ses camarades en s'entretenant de l'événement du jour. Il alla même s'asseoir à la porte de la veuve Brévin pour demander des nouvelles de Rose à ceux qui sortaient de la maison ; et lorsque, quelques jours après, il jugea prudent de quitter Passay et de disparaître du pays, son départ n'excita ni étonnement ni soupçon, tant on était habitué aux fréquentes et capricieuses absences que nécessitait son existence nomade. — Pour la *Gourde*, elle ne changea rien à ses allures ordinaires, si ce n'est qu'elle se laissa peu à peu entraîner à satisfaire ses goûts de bonne chère et de bon vin plus largement que la prudence ne l'eût exigé ; mais il était si difficile de connaître au juste la nature et l'étendue de ses ressources qu'on ne remarqua pas tout d'abord ses dépenses suspectes. Du reste, elle ne cessait de témoigner un grand intérêt à Rose Brévin, la visitait quelquefois et

* Voir la livraison de juillet, pp. 74-83.

n'en parlait qu'avec attendrissement, non comme ayant quelque remords à son sujet, mais comme prenant intérêt à une vie qu'elle pensait avoir contribué à sauver. Hélas! c'était tout au plus si l'on pouvait appeler vie le souffle à peine sensible qui animait encore le corps inerte de la jeune fille.

Malgré les soins de M. Corme, qui du reste eut le bon esprit de ne pas ajouter le péril de ses remèdes aux dangers d'une maladie à laquelle il ne comprenait rien, Rose restait sous l'empire d'une souffrance qu'on ne pouvait soulager. Le médecin, honteux enfin de multiplier des visites qui visiblement n'étaient avantageuses qu'à sa bourse, cessa de venir chez la veuve, et Louis Brévin conseilla lui-même à sa belle-sœur de discontinuer des soins inutiles et coûteux.

La rude franchise des paysans ne connaît pas les périphrases et les façons délicates de faire comprendre une vérité douloureuse. D'ailleurs la vie a peu de prix à leurs yeux ; ils la considèrent comme un pénible fardeau dont on est souvent trop longtemps accablé, et n'hésitent guère à en annoncer sans grands regrets la fin probable.

— Que voulez-vous? disait Louis Brévin à sa belle-sœur, faut vous faire une raison, ma pauvre Madeleine. C'est malheureux certainement, car mon frère était un homme courageux au travail et utile à sa famille ; mais enfin nous devons tous mourir, les uns comme les autres : c'est un ouvrage à faire ; votre mari l'a fait, il est plus avancé que nous. Quant à votre fille, c'est inutile, voyez-vous, de dépenser tant de bon argent en médecins et en remèdes. Ça ne fait pas communément grand bien. Voyez ! je n'ai jamais payé un sou pour me faire soigner et je me suis toujours bien porté : la maladie vient quand elle veut et s'en va de même. Si le bon Dieu ne veut pas laisser votre fille dans ce monde, ce ne sont pas les médecins qui l'y retiendront de force.

Quelle que soit la résignation humble et stoïque des paysans devant la volonté de Dieu, il existe des sentiments qui ne peuvent s'y plier sans résistance, et qui dans tous les rangs sociaux se mani-

festent avec la même énergie, la même passion profonde. Tel est parmi d'autres le sentiment maternel, et cette douleur contre nature, de voir l'enfant sorti de votre sein vous précéder dans le tombeau, vous laissant seule et désolée sur la terre. — Madeleine ne pouvait pas accepter les rudes conseils de son beau-frère. Penchée sur le lit de Rose et plongée dans sa triste contemplation, elle avait à peine entendu ce qu'il venait de lui dire.

— Mais regardez-la donc, Louis, dit-elle. Regardez comme elle est pâle, comme elle souffre!... elle autrefois toujours si gaie, si joyeuse, si prête à rire et à chanter. Hélas! ma pauvre enfant! faut-il que je l'aie vue si aimable et que je la voie telle qu'elle est maintenant!

Les larmes lui coupèrent la parole; elle couvrit ses yeux de ses deux mains en tâchant d'étouffer ses sanglots. Le paysan s'approcha de la malade et fit un effort pour trouver quelques paroles consolantes à dire à la pauvre mère.

— Après ça, reprit-il, je ne la trouve pas aussi changée que vous le dites. — Elle n'a jamais eu ce qu'on appelle une grande mine, elle était mince comme un enfant de douze ans et ressemblait plus à une demoiselle qu'à une paysanne. — Vous l'avez élevée délicatement, de sorte qu'elle est plus faible qu'une autre, sans compter que vous n'êtes pas forte vous, Madeleine, et mon défunt frère n'était pas non plus aussi vigoureux que moi. — Elle se guérira peut-être, ça se dissipera peu à peu. — Dis-moi, Rose, ajouta-t-il, en s'approchant du lit, n'est-ce pas que tu me reconnais bien?

La voix rauque du paysan fit tressaillir la jeune fille dont elle troublait la douloureuse somnolence. Elle détourna la tête avec un sourd gémissement, ses lèvres même s'agitèrent, mais elle ne répondit rien.

— Vous avez la voix trop forte, ça la fait souffrir, murmura la veuve en laissant retomber le rideau du lit, et elle ne peut vous comprendre. — Dites-moi, Louis, ajouta-t-elle en fixant sur son beau-frère un regard interrogateur, est-ce que vous avez jamais entendu parler d'une maladie comme celle-là?

Le paysan échangea avec la veuve un regard significatif, mais il

se détourna sans rien dire. Louis Brévin était un homme fin, calme, froid, à qui le sentiment ne faisait point oublier la prudence. Mieux que personne, sans doute, il savait à quoi s'en tenir sur l'accident qui avait causé la mort de son frère, et bien des indices, inconnus à tout autre, auraient pu le mettre sur la voie d'une découverte entière. Jusqu'alors il avait gardé ses convictions pour lui seul, pensant que les preuves seraient difficiles à obtenir, l'argent perdu impossible à retrouver ; qu'un procès criminel coûterait beaucoup, occuperait son temps, ferait tort à son commerce, sans rapporter autre chose qu'une vengeance stérile qui ne rendrait point la vie à son frère. Ses soupçons, d'ailleurs très-arrêtés quant au fait du meurtre et du vol, ne l'étaient pas autant à l'égard des gens qu'on pouvait en accuser, de sorte qu'il avait résolu de se tenir sur la réserve en évitant le plus possible de parler de cette triste affaire. Cependant, malgré son silence, des bruits sinistres commençaient à courir dans le pays. La maladie étrange et persistante de Rose, ces symptômes inconnus, cette vie obscurcie par un voile épais, mais qui durait néanmoins, cet état d'insensibilité auquel le temps et les remèdes apportaient si peu de changements, finirent par être attribués à des causes surnaturelles, on prétendit qu'un *sort* avait été jeté sur la pauvre fille. Dès ce moment une sorte d'éveil étant donné, la mort du père Brévin parut beaucoup moins naturelle. On s'étonna de la minime somme trouvée sur le *poulailler* à son retour de la ville, et l'on regarda avec méfiance les gens qui, depuis ce moment, faisaient plus de dépenses qu'auparavant. Maître Patron lui-même abandonna sa première conviction pour en revenir à la seconde, et se tint plus que jamais sur ses gardes contre toute attaque nocturne ; enfin, quoique l'on ne se communiquât pas encore tout haut et sans contrainte les soupçons qui flottaient dans tous les esprits, la veuve ne trouvait plus autour d'elle l'incrédulité qui avait d'abord accueilli sa protestation énergique contre l'accusation d'ivrognerie par laquelle on voulait expliquer la mort de son mari.

Tout absorbée par sa douleur maternelle et les soins qu'elle don-

nait à sa fille, Madeleine ignorait presque ce revirement dans l'opinion publique. — Le temps qui l'avait produit n'amenait aucun changement sensible dans l'état de Rose. — Peut-être ses yeux, moins ternes, se tournaient-ils avec plus d'expression vers sa vieille mère, sans cesse occupée à épier le réveil de son intelligence. Peut-être semblait-elle plus sensible à ce qui se passait autour d'elle, et voyait-on parfois un léger tressaillement, un mouvement fugitif de sa physionomie, répondre à certains noms, à certaines conversations tenues près d'elle. — Madeleine même avait cru, un jour où, vaincue par la douleur, elle laissait éclater ses sanglots, sentir sa main faiblement pressée par celle de sa fille. — Mais à peine ces améliorations, imperceptibles à tous autres yeux qu'à ceux d'une mère, rattachaient-elles à l'espérance son cœur flétri, que cette lueur de vie s'éteignait de nouveau, et que la jeune fille retombait dans une atonie, une somnolence invincibles.

Et les yeux de la pauvre enfant se creusaient de plus en plus, ses joues pâles s'amaigrissaient, sa main frêle, étendue sur le lit, semblait fatiguer de son poids un bras dont on distinguait, à travers la peau devenue transparente, toutes les veines bleues et les nerfs délicats. — Le cœur d'une mère seul pouvait conserver l'espoir tenace qui soutenait encore celui de Madeleine.

II

Les mois de juin et de juillet se passèrent ainsi, et le temps vint où André Lécuyer, ayant fini les travaux pour lesquels il s'était engagé, put reprendre la route de Nantes et de Passay. Il n'avait reçu depuis son départ aucune lettre, aucune nouvelle, mais il n'en avait conçu nulle inquiétude. Les correspondances sont peu fréquentes parmi les paysans. C'est à peine si, pendant les longues et périlleuses années du service militaire, une ou deux lettres par an s'échangent entre le fils, errant dans le vaste monde, et les parents pour qui, au delà de leur village, tout est espace immense et sans bornes. André avait été fort triste pendant la première partie de son séjour

loin du pays, mais, à mesure que le moment du retour se rapprochait, son cœur se rassérénait. Les craintes qui l'avaient troublé se dissipaient comme les brouillards de l'hiver devant les premiers soleils du printemps, et mille espérances, mille doux projets venaient charmer ses heures de travail, de solitude et de repos. Aussi le jour où, posant de nouveau son petit paquet sur son épaule, serrant dans sa poche ses écus bravement gagnés et disant adieu à ses compagnons, il reprit la route de Nantes, ce fut avec une confiance et un bonheur que n'obscurcisssait aucun pressentiment fâcheux. Il fit lestement le trajet, coucha à Sautron, village situé à quelques lieues de Nantes, traversa la ville sans s'arrêter autrement que pour faire un sobre repas dans le premier cabaret qu'il rencontra, et se trouva, dans la soirée du 2 août, marchant d'un bon pas, malgré sa fatigue, dans le chemin où le père Brévin avait rencontré quelques mois auparavant une mort si cruelle. Mais la pluie, la rosée, les pieds des passants avaient effacé les souillures de la route. André passa sans rien voir sur le lieu même du meurtre. Il se faisait tard déjà, la campagne était déserte ; le jeune homme arrivait un mercredi, jour où les pêcheurs sont tous sur le lac, pendant que les poulaillers préparent leur chargement du lendemain. Il ne rencontra donc personne, excepté, de loin en loin, quelque jeune fille revenant du marais avec son troupeau de vaches brunes qui s'en allaient plongeant avidement leur mufle altéré dans la rosée du soir. André échangeait avec les jeunes vachères un bonjour amical, mais ne s'arrêtait pas. A mesure qu'il avançait, son désir d'arriver devenait plus grand. Il se peignait la surprise de ses amis ; il entendait d'avance le cri de plaisir qui devait répondre à son joyeux bonjour, et il aurait voulu doubler la vitesse de ses jambes, dont il se refusait à sentir la lassitude. Cependant lorsqu'il se trouva à l'entrée du village, dans un endroit d'où l'on apercevait la belle nappe d'eau du lac paisible et les maisons blanches étagées sur le rivage, le cœur lui battit de telle sorte qu'il fut forcé de faire halte un instant.

Passay est bâti sur une longue grève, une sorte de cap qui s'avance comme une presqu'île vers le milieu du lac. Aussi arrive-

t-il souvent que les premières maisons du village sont atteintes en hiver par les eaux gonflées, et même, lorsque le vent de mer, passant par dessus la plaine rase de Bourgneuf, Sainte-Pazanne et Saint-Lumine, vient agiter les flots endormis, la vague écumeuse pénètre quelquefois par delà le seuil et jaillit en grondant jusqu'au haut de la fenêtre close. Pour éviter sans doute cet inconvénient, les constructions nouvelles qui se multiplient tous les jours sont forcées, par le peu de largeur du terrain sec, de s'étendre en remontant vers l'intérieur des terres. Ainsi groupées sur ce promontoire bas, aride et dénudé, pendant qu'aux alentours la plus belle végétation couvre les bords dentelés et les baies profondes du lac, les blanches maisons de Passay se voient de tous les points de la côte et ressemblent à une troupe de goëlands argentés se reposant au milieu des flots.

Du point où il s'était arrêté, André dominait le village, et ses regards embrassaient toute cette vue familière et chérie qui depuis trois mois s'était si souvent présentée à son souvenir.

La nuit était claire, quoique de gros nuages noirs, venant de la mer, chargeassent l'horizon couvert de vapeurs, et la lune se mirait dans le lac en faisant miroiter les rides légères formées par la brise. Les eaux, diminuées par les chaleurs de l'été, venaient battre au bas de la grève verdoyante avec un bruissement harmonieux. Une ligne d'écume blanchâtre suivait les contours du promontoire comme un feston d'argent, pendant qu'au delà des deux baies qui, à droite et à gauche, s'enfoncent dans les terres, des bois épais projetaient sur l'eau de longues ombres noires et compactes. De distance en distance, un point obscur, immobile ou glissant lentement sur les flots, signalait une barque de pêcheur, et dans les traînées de lumière, les bandes d'oiseaux aquatiques qui abondent dans ces parages prenaient bruyamment leurs ébats.

C'était une charmante scène, digne d'émouvoir tous ceux qui l'auraient contemplée ; mais pour André elle possédait un attrait, quoique vague et indéfini, plus puissant encore. Ce beau lac, qui brille aux premiers regards des enfants de Passay, avec lequel ils se

jouent sur le rivage aussitôt que leurs pas incertains peuvent les y conduire, et qui vient, dans sa douceur puissante, caresser et baiser leurs pieds nus ; ce lac capricieux dont plus tard ils apprennent, en le parcourant dans la *barge* paternelle, à dompter les colères soudaines, à reconnaître les sourds avertissements, qui mêle sa grande voix à leurs entretiens, à leurs chants, à leur solitude, et leur livre les trésors de son sein généreux, est pour eux ce que certains pics découpés et bizarres sont pour le montagnard vivant à leur ombre. C'est la physionomie du pays, l'accent de son originalité. Pour être vraiment heureux, ils ont besoin de le voir à l'horizon, d'errer librement sur ses rives, de sentir l'odeur marécageuse des joncs et des menthes, d'entendre le clapotement de l'eau agitée. Grandlieu pour eux se personnifie, pour ainsi dire. C'est un ami, un protecteur, et parfois un maître jaloux qui ne laisse pas impunément empiéter sur ses droits.

André était depuis quelques instants absorbé dans les émotions profondes qu'excitait en lui sa muette contemplation, lorsqu'il entendit des pas derrière lui, puis le bruit métallique d'un fusil que l'on saisit, et une voie émue cria avec force : — Qui va là ?

André se retourna.

— Ami, dit-il en riant. Vous ne me reconnaissez donc pas, Monsieur Patron ? Me voilà de retour au pays. Est-ce que vous voudriez me recevoir à coups de fusil ?

— Tiens, c'est André Lécuyer! dit le garde en abaissant son fusil, qu'il ne remit pourtant pas sur son dos. Je ne m'attendais guère à te trouver là, mon garçon.

— Je le pense bien, Monsieur Patron, continua gaiement André. Et comment vous êtes-vous porté depuis mon départ ? Et les voisins, les amis ? Donnez-moi des nouvelles de tout le monde. Je viens de loin, comme vous savez, et je n'ai encore vu personne.

— Ça ne va pas trop mal, mon garçon, répondit le garde, qui parut croire que ces questions empressées avaient particulièrement rapport à sa précieuse santé. Je me porte bien, j'ai toujours bon pied, bon œil, quoique je me fatigue assez en courant

nuit et jour avec mon fusil sur l'épaule. Depuis l'accident du père Brévin, je ne sors plus qu'armé, vois-tu bien. Sapristi ! tu as manqué de t'en apercevoir à tes dépens !

— C'est vrai que vous êtes devenu défiant, reprit André, et pourquoi donc ? Qu'est-ce que vous voulez dire avec l'accident du père Brévin ?

— Tiens ! je n'y pensais pas ! tu étais parti auparavant. Eh bien ! tu vas trouver des changements dans le village.

— Des changements ! dit André d'une voix altérée. Il n'y a pourtant ni morts ni malades, j'espère ?

— Tu ne sais donc rien, mais rien du tout, vraiment ? reprit le garde d'un ton un peu incrédule et avec une hésitation soudaine. Ma foi ! tu entendras parler assez tôt de tout ce qui s'est passé. Je n'ai pas le temps de causer ce soir. Ainsi donc, adieu, et bonne nuit !

— Vous ne pouvez vous en aller ainsi, Monsieur Patron, insista André de plus en plus troublé. J'ai le cœur déjà tout saisi. Vous ne me laisserez pas descendre là-bas sans m'en dire davantage. Que je sache au moins à quoi je dois m'attendre !

— Dame ! mon garçon, puisque tu le veux, répondit Patron, quoique avec une répugnance visible qui entravait sa volubilité ordinaire, je vais te conter la chose. Il y a trois mois... oui, il y a bien trois mois, car c'était au commencement de mai et nous voici aux premiers jours d'août..., la charrette du père Brévin a été trouvée, un beau matin, versée sur la route, à peu près à la hauteur du cabaret de *la Trique*... Le bonhomme était dessous... écrasé... ou autre chose... enfin il était mort, et sa fille, qui ce jour-là se trouvait avec lui, est restée depuis comme *immobile* et ahurie par suite de la peur qu'elle a eue, à ce qu'on assure. Voilà ce que tout le monde a vu et ce qui a été constaté dans l'écrit fait sur les lieux par le maire et M. Corme. Quant à ce que bien des gens ont dit, je ne te le répéterai pas, tu le penses bien. Seulement je ne sors plus depuis ce temps-là qu'avec mon fusil, et je ne suis pas fâché qu'on le sache, voilà tout !

André se tenait pâle, tremblant, bouleversé, devant le garde, pendant que celui-ci débitait ce compte rendu avec une animation croissante.

— Mais, mon Dieu ! mon Dieu ! reprit-il d'une voix étranglée, voudriez-vous dire que tous ces malheurs-là ne sont pas arrivés naturellement et qu'il y ait eu un meurtre commis ?

— Moi ! je ne veux rien dire, mon garçon. Tu as voulu savoir les nouvelles, je te les ai racontées pour te faire plaisir, car j'aime peu d'habitude à parler de cette affaire-là. Ce n'est pas que j'aie peur de personne, mais enfin, ça ne me regarde pas; pourquoi m'en mêlerais-je ? *D'aucuns* disent bien que le bonhomme avait emporté de Nantes plus d'argent qu'on n'en a trouvé dans ses poches, et que depuis, on voit rouler les écus de cent sous là où il n'y en avait guère autrefois. Si c'est vrai, tu ne seras peut-être pas le dernier à t'en apercevoir; pour moi, je l'ignore, et ne m'en inquiète point. Ainsi donc, comme je n'ai plus rien à te dire, je m'en vas me coucher, vu que la nuit commence à se faire obscure et qu'il est temps de rentrer chez soi.

Là-dessus, Patron mania de nouveau son fusil, en visita la batterie avec affectation, et fit un mouvement pour s'éloigner. André le retint encore.

— Mais enfin, Monsieur Patron, dit-il avec une agitation croissante, soupçonne-t-on quelqu'un ? Vous avez l'air de croire à un crime ? Le père Brévin n'avait pourtant pas d'ennemis.

Patron s'arrêta et regarda autour de lui avec défiance.

— Les gens qui s'enrichissent ne sont jamais beaucoup aimés par ceux qui restent pauvres, dit-il à voix basse, et il y a plus d'un compagnon dans le village qui en voulait au bonhomme de ses bons marchés et de ses gains. Mais, je te le répète, Dro [1], ça ne me regarde pas. Je n'étais ni parent, ni grand ami du père Brévin; je ne veux point me faire de querelle à cause de lui, ni jeter mes soupçons à la tête de personne. Au contraire, j'étais là quand on a tiré

[1] Abréviation du nom d'André.

le corps de dessous la charrette, et je n'ai peut-être pas dit tout ce que je pensais. Souviens-t-en à l'occasion, mon garçon, et n'oublie pas non plus la manière dont nous nous sommes rencontrés : je veux bien qu'on connaisse ma vigilance.

Reprenant alors son fusil d'un air tout à fait martial, maître Patron souhaita le bonsoir au jeune homme et s'éloigna en suivant le chemin qui conduisait à l'intérieur des terres.

André n'essaya pas cette fois de le retenir. Accablé, brisé, étourdi par tout ce qu'il venait d'apprendre, il lui semblait qu'une hallucination insensée s'emparait de lui. Il plongea son visage dans ses mains, en essayant de rappeler ses pensées, puis, tout à coup, il poussa une sourde exclamation et descendit presque en courant vers le lac, comme si, ne pouvant croire à tant de malheurs, il avait hâte de connaître la vérité.

Lorsqu'il fut arrivé sur la rive, au lieu de tourner à gauche, du côté du village, il continua à se diriger droit devant lui, vers une petite maison isolée, séparée des autres par un grand espace garni de piquets où les pêcheurs suspendent le jour leurs filets pour les faire sécher. Mais dans ce moment, il en restait à peine quelques-uns, dont les cordelettes, couvertes d'écailles de poisson, étincelaient aux rayons de la lune. Un chemin bas, souvent envahi par les eaux durant l'hiver, côtoyait ce terre-plein et conduisait à la petite maison, bâtie si près du bord de la grève, que, dans les jours d'orage, les vagues venaient mouiller son pignon blanc. Une des façades de la maisonnette regardait Passay, et de l'autre côté un petit jardin, que parfumaient quelques touffes de thym et quelques rosiers, s'étendait vers les prés-marais, entre deux haies de saules et d'aubépines. Ce fut à la porte de cet humble logis qu'André vint frapper d'une main tremblante. Le cœur lui battait si fort, qu'il fut obligé de s'appuyer au mur ; mais ce n'était plus l'attente d'un joyeux accueil qui causait son émotion, une anxiété poignante le torturait.

— Qui est là ? demanda de l'intérieur une voix mal assurée.

— C'est un ami, répondit André. Ouvrez, mère Brévin, ouvrez sans peur, c'est moi, André Lécuyer.

La porte fut alors entr'ouverte, mais avec une précaution qui trahissait quelque méfiance, et la vieille femme avança la tête pour reconnaître le visiteur.

— C'est bien moi, mère Brévin, reprit le jeune homme en ôtant son chapeau; est-ce que vous ne voulez pas me laisser entrer chez vous ?

— Ah ! mon pauvre Dro, dit la vieille femme, je ne pouvais croire à ton retour. Il y a si longtemps que tu as quitté le pays, et j'ai eu tant de chagrin depuis ce temps-là ! Entre, mon garçon, si tu ne crains pas de voir quelque chose de bien triste.

L'intérieur de la chambre était faiblement éclairé par la lueur fumeuse d'une chandelle de résine, qu'un morceau de bois fendu supportait en guise de flambeau, sous le large manteau de la cheminée. Mais les rideaux du lit, ouverts à cause de la chaleur, laissaient apercevoir dans l'ombre une forme indécise, étendue et immobile sur sa couche. André s'en approcha. Malgré ce qu'il venait d'apprendre, il ne s'attendait pas... non... il ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il aperçut alors. Où étaient les joues fraîches et roses sur lesquelles il avait posé ses lèvres lors de sa dernière entrevue avec la jeune fille, au bord de la rivière? Où était cette bouche souriante, ces yeux brillants et doux dont il avait emporté la tendre expression dans son souvenir? Où était cette main fine et souple qu'il avait tenue dans les siennes, à laquelle il avait passé le petit anneau d'argent, signe d'un doux engagement? L'anneau y était encore. André le voyait briller à ce doigt amaigri pour lequel il était maintenant bien trop large. Le visage décoloré de la pauvre enfant se cachait à demi au milieu des mèches bouclées de cheveux blonds qui s'échappaient de dessous son bonnet; mais on distinguait cependant le large cercle bleuâtre creusé autour de ses yeux à demi fermés, la ligne pure encore, mais plus anguleuse de son profil; et son cou, que découvrait en partie le fichu négligemment attaché, courbait comme la tige d'une herbe flétrie.

André se passa la main sur les yeux avec un mouvement désespéré.

— Est-ce qu'elle dort ? demanda-t-il à demi voix en se tournant vers la mère Brévin.

La vieille femme secoua la tête.

— Voilà comme elle est depuis près de trois mois, dit-elle. Voilà comme on me l'a ramenée, pendant que, d'un autre côté, on emportait son père au cimetière. Elle ne remue ni ne parle depuis ce moment. Pourtant, si quelque chose pouvait la réveiller, ça serait ta venue, mon Dro, car elle t'aimait bien.

— Parlez-lui donc, la mère, reprit André avec agitation. Il est trop triste de la voir comme cela, sans regard et sans mouvement.

La vieille femme branla de nouveau la tête d'un air découragé. Elle avait si souvent essayé inutilement de ranimer par ses caresses et ses tendres paroles les sensations engourdies de son enfant ! Elle s'approcha néanmoins du lit, souleva la main glacée de Rose, la caressa et la porta même à ses lèvres.

La jeune fille ne parut pas s'en apercevoir, ses yeux restèrent fermés, et sa bouche entr'ouverte conserva la même expression vague et navrante, de sorte que des larmes finirent par couler sur le visage de la veuve, quelque habituée qu'elle fût à d'aussi infructueux efforts. André répéta avec angoisse :

— Parlez-lui, parlez-lui donc, mère Brévin ; je ne puis supporter cela plus longtemps.

Madeleine essuya ses yeux, et, se roidissant contre sa douleur, elle dit d'une voix altérée :

— Voilà André qui est revenu, ma Rose ; est-ce que tu ne le reconnais pas ?

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES DE RENNES, par M. Paul de la Bigne-Villeneuve. — Rennes, Ch. Castel et Cie, 1876, 1 vol. in-8°, 540 pp., 3 pl.

M. Paul de la Bigne-Villeneuve, un érudit aussi connu de ses confrères bretons par sa science que par son amabilité parfaite, vient de publier le *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*. Ce monastère, occupé par des religieuses bénédictines, fut fondé, au commencement du XI^e^ siècle, par le duc Alain III, en faveur de sa sœur, Adèle, qui en devint la première abbesse, et eut, pour lui succéder sur le siége abbatial, des sœurs issues des premières maisons de France et de Bretagne.

C'est comme un privilége spécial, inhérent à notre chère province, que d'être une source inépuisable, toujours ouverte aux romanciers, aux historiens, aux poètes et aux archéologues.

Persomne n'ignore la valeur et l'importance des documents contenus dans les cartulaires; nous ne pouvons donc que féliciter M. de la Bigne-Villeneuve et la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine de ce travail, qui leur fait réellement honneur. Si nous ne faisons erreur, l'ancien diocèse de Rennes comptait quatre abbayes, avant la Révolution, et voilà deux cartulaires édités, y compris celui de Redon, donné en 1863 par M. Aurélien de Courson, dans la série des *Documents inédits sur l'histoire de France*.

Le diocèse de Nantes possédait jadis neuf abbayes, et la Société archéologique de la Loire-Inférieure est bien en retard sur sa sœur cadette. Cependant elle a aussi une mine féconde à exploiter. La

publication, par exemple, des chartes de la puissante abbaye de Buzay, conservées en si grand nombre aux Archives départementales, serait une œuvre digne de toutes ses sympathies, et que l'exemple des paléographes rennais ne peut que l'encourager à entreprendre.

Dans l'ouvrage qui nous occupe, dix chapitres sont consacrés à l'histoire de l'Abbaye. Parmi eux, il en est plusieurs que l'auteur a su rendre des plus intéressants. Tels sont, par exemple, les origines du château de Tinténiac, la bouillie de Saint-Georges et une foule de détails topographiques pour la ville de Rennes, qui renfermait le monastère dans son enceinte [1].

Vient ensuite le : « *Chartularium abbatiæ sancti Georgii Redonensis* », ou le cartulaire proprement dit, contenant soixante-quatorze actes, compris entre les années 1028 à 1158 ; puis l'*Appendice*, formé de soixante-quinze pièces, datées de 1171 à 1697 ; enfin, un aveu détaillé rendu au roi en 1665, et la liste des abbesses, renfermant plusieurs modifications de celles déjà données par les bénédictins et le *Gallia Christiana*.

Une reproduction de la matrice en cuivre du sceau de l'abbaye au XI[e] siècle, déposée au musée archéologique de Rennes, d'une croix reliquaire de la fin du XVII[e] siècle, et une vue d'ensemble des bâtiments de l'abbaye avant 1670, complètent le volume, qui prend place entre ceux que devront scrupuleusement consulter les futurs écrivains ou historiographes de l'ancienne capitale du comté de Rennes.

Parmi les détails de mœurs qui nous initient à la vie de nos pères, en nous rejetant brusquement de quatre ou cinq cents ans en arrière, citons un passage de l'exposé des « Réclamations présentées à messeigneurs le cappitaine de Rennes, son lieutenant, bourgeois et auditeurs des comptes, par l'abbaye de Sainct Georges,

[1] Un seul titre concerne la ville de Nantes : c'est celui par lequel le comte Mathias, frère d'Alain Fergent, concède à l'abbesse Adèle II, sa sœur, le droit d'*hesmage* sur la rivière de Loire. Ce droit consistait en trois oboles, prélevées sur chaque muid de sel et chaque muid de froment transporté par bateaux remontant ou descendant le cours du fleuve.

en réparation des dommages causés par l'agrandissement de la ville » (1441-1449), dont les détails, saisissant sur le vif l'aspect d'une ville au XV^e^ siècle, font ressortir d'autant les grandes percées modernes et les nombreuses ordonnances de la voirie.

« Au parsur, vous ont souventes foiz diz et remonstré que, à l'occasion des bourriers qui ont esté gettez et de jour en aultre sont gettez sur les pavez de la ville, lorsqu'il fait inondation de pluye, par cieulx qui sont demouranz près les rues de la Drapperie, la rue Neufve, Bout de Cohue, Trejetin, la Mynterie, les Porches, la Parchemynerie, descendent en aval desdites rues et se rendent lesdicts bourriers à un tru et pertuys qui est au joignant et dessoulz le dit portal, et ont prins leur assiepte à la descente dudit trou et pertuys en la dicte ripuere de Villaingne, en telle faczon quilz ont gaigné et occupé une des arches au dessoulz du dit pont, c'est assavoir la prochaine des tours duddit pont, et tellement que de dessur le pont leveis lom peult marcher sur les diz bourriers, et est celle arche tellement estoupée quil ny passe une seulle goute de eau ; de ce vous vous estez bien infourmez ; car les dites dames vous y ont maintes fois faict conduyre et le avez veu et voyez chacun jour par evidence ; et lorsque y avez comparu avez tousjours dit et ordonné que ledit pertuys seroit grislé, ce que n'a esté fait ; a occasion de quoy les moulins des dites religieuses qui sont pour servir vous et toute la chouse publique, ainsi que lavez expérimenté durant le temps de la guerre qui a eu cours en ce pays et duché, sont presque inutilles et diminués de leur valleur a grande estimacion, et convient en faire rabat es fermiers d'icelx. Elles vous prient que ledit pertuys soit grislé et que vous ordonnez quelque somme de finance à quelques personnes pour tirez et oustez les diz bourriers du dit lieu et hors la ripuiere, quelx bourriers lom estime de deux a trois cenz charretées, et faire tant que les diz moulins puissent avoir leur cours et usaige que avoint au temps antien ; en ce faisant vous ferez raison et justice. Ou aultrement les dites dames ont intention de impetrer sentences de excommunie et aultres censures ecclésiastiques sur colx et celles qui ont getté les diz bourriers sur les diz pavez, au moyen de quoy elles sont ainsi endommaigées. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

LA RÉVOLUTION DE THERMIDOR. *Robespierre et le Comité de Salut public en l'an II,* par M. Charles d'Héricault. — Paris, librairie académique Didier.

Jusqu'ici l'on n'avait vu dans les événements de l'an II que le fracas des armes ou l'horrible tumulte des massacres, la Guerre ou la Terreur. Ce sont bien, il est vrai, les deux aspects principaux sous lesquels se présente à nos regards cette sinistre période; mais ils ne sont pas les seuls. Il y a, en effet, le travail politique qui, tout autant que la gloire extérieure et l'avilissement intérieur de la nation française, caractérise cette année mémorable.

Comment Robespierre, cet homme dont l'intelligence est marquée au coin de la médiocrité, *ce moqué de la Constituante,* a-t-il pu s'imposer à la Convention, à la France, et devenir l'arbitre des destinées d'un grand peuple; et comment, une fois parvenu à ces hauteurs, a-t-il pu en être précipité? Voilà certes un problème bien digne d'occuper les esprits les plus sérieux, mais dont la solution est impossible, si, comme le dit M. d'Héricault, on n'admet l'intervention spéciale d'un pouvoir supérieur à la logique ordinaire. Toutefois il est permis d'élucider les obscurités qui enveloppent l'histoire de l'an II; il est permis d'exposer la marche et la suite des événements; en un mot, de développer la série des faits qui, dès le commencement de la Convention, préparent l'évolution de Thermidor. Ainsi, du moins, pense M. d'Héricault; et, pour justifier son dire, il s'est mis résolûment à l'œuvre. Rien ne l'a arrêté, ni les difficultés, ni les recherches les plus laborieuses. Il a compulsé les archives nationales, étudié les sources originales et les documents inédits; puis complété le tout par les observations les plus sagaces, les conjectures les plus judicieuses.

L'ouvrage de M. d'Héricault se divise en douze chapitres, précédés d'une introduction. Cette introduction, qui ne contient pas moins de cinquante pages, est en entier consacrée à Robespierre. Robespierre est, en effet, le pivot autour duquel se meut la Révolution : c'est lui qui personnifie le gouvernement de cette époque; c'est lui l'âme de la Terreur; c'est lui qui veut la régula-

riser et la systématiser. Sur les ruines de la religion et de la royauté, sur les ruines de tout ce qui lui porte ombrage, il cherche à s'édifier un trône de boue et de sang, cimenté d'orgueil. — Le caractère de Maximilien est étudié sur toutes les faces : M. d'Héricault sonde et scrute cette nature ténébreuse et susceptible ; il en interroge les replis les plus cachés, en analyse toutes les tortuosités, et nous fait apparaître sous son véritable jour cet homme qui pour quelques-uns est un martyr, pour presque tous un monstre. Hâtons-nous de le dire, Robespierre ne gagne pas à être connu.

S'il est moins débauché et moins accessible à l'avarice ou à la corruption que la plupart de ses collègues, en revanche, il les dépasse tous par son insatiable ambition, sa basse et haineuse jalousie, son épouvantable égoïsme et sa froide cruauté. Par cette introduction, le lecteur est donc initié et préparé au rôle que doit jouer Robespierre pendant tout le cours de cette sanglante tragédie de l'an II, qui eut pour dénoûment le 9 Thermidor ; par elle il va pouvoir suivre le fil des événements.

Dans le premier chapitre, intitulé : *les Hommes et la Situation*, M. d'Héricault nous décrit ensuite la position respective des divers partis qui, au commencement de l'an II, vont engager la bataille et se disputer le pouvoir suprême. La royauté n'existe plus; les Girondins ont été écrasés ; mais la Révolution, comme Saturne, va dévorer ses propres enfants. Dans un tableau vraiment saisissant, M. d'Héricault nous trace les portraits des plus farouches d'entre les Conventionnels. Vus de près, ces hommes, eux aussi, ne sauraient exciter notre sympathie : ils sont tous corrompus, lâches et sanguinaires.

Dès le deuxième chapitre, nous voyons le combat engagé et nous assistons au triomphe de Robespierre, sur Hébert d'abord; puis sur Danton et Camille Desmoulins. A partir de ce moment, tout subit l'ascendant de Maximilien, tout s'incline et tremble devant lui. Malheur à qui déplaît au tyran ! l'échafaud est le sort qui lui est réservé. La Terreur, comme une sombre nuit, s'abat sur la France entière.

Les ennemis de Robespierre, bien que réduits à l'impuissance, n'avaient cependant point perdu tout espoir ; seulement, ils étaient obligés d'agir dans l'ombre et de masquer leurs manœuvres. De là ce travail de mines et de circonvallations pour renverser Robespierre, travail sourd et obscur, difficile par conséquent à apprécier, mais que M. d'Héricault, à force de recherches, est enfin parvenu à reconstituer, et, dans les chapitres qui suivent, M. d'Héricault nous peint le rôle des divers comités, celui de chacun des principaux terroristes ; nous voyons les agissements réciproques des partis, leurs rivalités, leurs querelles, les diverses alliances, trèves, escarmouches, qui précèdent la grande bataille de Thermidor ; nous assistons, d'une part, aux manœuvres de Robespierre pour conserver le pouvoir suprême, accroître son autorité, éliminer tous ceux qui effarouchent ses instincts de domination absolue ; de l'autre, à la stratégie suivie par ses adversaires pour défendre un lambeau de prestige ou d'indépendance, et résister à l'ennemi commun ; enfin, quand, au 9 Thermidor, l'heure est venue pour eux de vaincre ou de mourir, nous les voyons puiser, dans cette fatale alternative, un courage et une énergie dont eux-mêmes se croyaient incapables ; énergie qui les sauva, et la France avec eux.

Telle est, en substance, l'œuvre de M. d'Héricault. Il nous reste maintenant à considérer ce dernier comme écrivain et comme historien. Ce sera la deuxième partie de notre critique.

Un premier devoir s'imposait à M. d'Héricault : mettre de l'ordre dans ses récits ; trouver un plan qui permît au lecteur de suivre, sans trop d'efforts ni de contention d'esprit, toutes les péripéties de la lutte engagée entre Robespierre et ses ennemis ; un plan qui lui permît de comprendre toutes les contradictions, les hésitations et les fluctuations des combattants ; qui fût, en un mot, le fil d'Ariane à l'aide duquel il ne pût s'égarer dans ce labyrinthe d'événements. M. d'Héricault l'a parfaitement compris : de là la division de son ouvrage en chapitres distincts, portant des titres spéciaux, appropriés à la situation, et qui sont pour le lecteur comme autant de points de repère.

Quant au style, il est en harmonie avec le plan de l'ouvrage, c'est-à-dire qu'il a le grand mérite de la clarté. La phrase est svelte, précise et correcte; elle a de la vivacité dans l'allure, et si parfois cependant il y a quelque longueur dans le récit des faits, la faute en est aux événements et non à l'auteur. L'emploi des comparaisons se présente également avec fréquence sous la plume de M. d'Héricault; ce qui s'explique aisément, si l'on songe aux nombreuses descriptions qu'il nous fait du caractère des principaux Conventionnels. Cette galerie de portraits, où l'on voit et où l'on retrouve tous ceux qui dans la Révolution ont joué un rôle important, est sans contredit ce qui donne à cet ouvrage le plus d'intérêt et de valeur. Que d'études et de réflexions ne lui a-t-il pas fallu pour pouvoir prononcer sur chacun de ces hommes un jugement définitif! Ajoutons que plusieurs de ses observations sont dignes du pinceau de Salluste. Nous citerons, à titre d'exemple, cette partie du portrait de Siéyès : « Siéyès représente en politique la » discrétion parfaite. Dans la Révolution, il est le modèle de la » prudence, d'une prudence morale, perfectionnée, ingénieuse, » d'une patience presque aussi forte que le courage. Ce n'est pas » la prudence de Robespierre, prudence de chat qui bondit en » arrière aussi lestement qu'en avant; non pas la prudence de » Fouché, prudence de taupe qui ne se montre jamais au jour, » mais qui chemine toujours en creusant un trou; c'est une » prudence de crapaud, qui reste tapi pendant des journées » entières derrière une feuille morte et grise comme lui, et qui ne » la dérange même pas quand il s'éloigne en rampant. »

Mais M. d'Héricault n'est pas seulement narrateur élégant, vif et intéressant; c'est de plus un penseur, un homme réfléchi, qui a les vues d'ensemble et regarde de haut. Instruire l'homme en lui faisant connaître ses semblables, tel est avant tout le but de l'histoire; instruire ses concitoyens en leur expliquant les causes et les effets de ce grand événement qui s'appelle la Révolution de Thermidor, telle est aussi la pensée qui a constamment guidé M. d'Héricault. Et, pour mieux parvenir à cette fin, il a compris qu'il devait

se placer sur un terrain plus large que celui de la politique, sur le terrain de l'honnêteté. Aussi conclut-il lui-même en ces termes : « On a pu remarquer que je me suis efforcé de ne pas employer les mots républicain, démocrate, ou tous autres que l'on prend généralement pour des équivalents de révolutionnaire. Je n'avais pas à écrire une œuvre de politique, mais un ouvrage d'histoire, et je l'ai composé aussi impartialement qu'il est possible de le faire à un homme qui a déjà beaucoup écrit et réfléchi. »

Nous rendons justice à M. d'Héricault et le félicitons de cette impartialité. Aussi espérons-nous que tous les lecteurs sérieux, tous les vrais amis de l'histoire et des lettres, voudront avoir dans leur bibliothèque la *Révolution de Thermidor*.

HENRI BEGNAUD.

HISTOIRE DE LA BRETAGNE RÉPURLICAINE, DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS, par M. Ch.-M. Laurent. — Lorient, chez Corfmat, et Paris, chez Lemerre. — 1875, in-8°.

L'auteur de ce livre a voulu que les écrivains de l'école du XIX^e^ siècle lui décernassent un brevet d'impartialité ; aussi peu tendre pour les jacobins de la Terreur que pour les chouans et les ultra-royalistes, il trouve cependant de belles actions à citer ou des éloges à décerner chez tous les partis, et, s'il réserve ouvertement ses sympathies pour les républicains modérés, pour les Le Chapelier et les Lanjuinais, initiateurs du groupe politique que le nombre de ses adhérents fit appeler la Gironde, il ne leur cache point certaines vérités et n'hésite pas à expliquer leurs revers par leurs hésitations et par leurs fautes. « En politique, dit-il dans une remarquable introduction qui esquisse à grands traits la physionomie générale de l'histoire armoricaine, en politique, les Bretons des villes se sont surtout montrés amis de la justice et du droit appuyé sur la légalité. » Rien de mieux ; mais pourquoi faut-il que l'apparence d'impartialité de ce jugement soit à chaque chapitre anéantie par un impitoyable ressentiment contre l'Église et par des assertions, au

sujet du clergé breton, aussi fausses que la plupart de celles de l'école voltairienne ? Nous saisissons, il est vrai, cet aveu : « Au fond de leur abîme de misère, les paysans bretons avaient cependant, avant 1789, des consolations ; c'étaient la vue de la croix au sommet de leurs clochers gothiques, et, le dimanche, les paroles d'un vieux prêtre presque aussi misérable qu'eux. » Voilà un bon sentiment ; mais, hélas ! qu'il est passager ! Ne lisons-nous pas, quelques pages plus loin, que les demandes des cahiers du clergé pour les États généraux étaient marquées, pour la plupart, au coin de l'égoïsme le moins dissimulé ? Egoïsme, l'affranchissement de l'impôt pour les classes les plus souffrantes ; égoïsme, les dotations aux hôpitaux ; égoïsme, l'établissement d'écoles dans les campagnes !... Et plus loin, nous apprenons que les biens du clergé « appartenaient en somme à l'État, et que celui-ci les remplaçait bénévolement par des rentes. »... Ailleurs, on nous assure, avec une pointe à l'adresse du clergé, que le tiers seul payait des impôts, tandis qu'il est avéré, comme nous l'avons démontré dans une récente étude sur Mgr de Caumartin, évêque de Vannes, que, pendant douze ans seulement, de 1698 à 1710, les dons gratuits du clergé s'étaient élevés à 60 millions ; la répartition de cette somme, énorme pour l'époque, équivalait à un impôt écrasant pour le bas clergé, et, pendant tout le XVIII[e] siècle, cette proportion ne fit que s'accroître. Tous les édits généraux d'impôts, captations ou autres, se traduisaient toujours pour le clergé par une nouvelle élévation du don gratuit . Mais qui donc, parmi les historiens de l'école voltairienne, a jugé à propos de consulter les procès-verbaux des assemblées du clergé ? On recueille volontiers toutes les défaillances à la charge, — et personne n'est parfait en ce monde, — mais on se garde bien de signaler le moindre fait à décharge. Voilà l'impartialité de l'histoire antireligieuse, qui prétend juger sans appel en politique ; aussi que d'erreurs à propos de la constitution civile du clergé ! L'auteur avoue, dès le commencement du quatrième chapitre, « que l'État n'a pas la mission de s'introduire au fond des cœurs pour y régler les croyances et qu'il n'a pas non plus compé-

tence pour déterminer la forme et les conditions du culte »; ce qui ne l'empêche pas de trouver tout naturel que l'Assemblée constituante se soit arrogé le droit, sans consulter la cour de Rome, de réduire le nombre des évêques, de changer la circonscription des diocèses, de supprimer le casuel, de prescrire l'élection des pasteurs et de reprendre les biens « mis autrefois à la disposition du clergé par la nation ». Tout cela, selon lui, n'attaquait point les croyances et par conséquent ne devait provoquer aucune résistance. Or, c'est là tout simplement l'apologie du prétendu néo-catholicisme de la Suisse et de l'Allemagne ! Il est vraiment étrange de voir combien les écrivains qui ne connaissent point les principes constitutifs de l'Église, ont d'assurance pour trancher souverainement en ces matières délicates ! De là à traiter de « libelles incendiaires » les mandements des évêques, il n'y a pas loin; de là à taxer d'aveuglement sordide l'obéissance des paysans, fidèles aux exhortations des prêtres réfractaires au serment, il n'y a qu'un pas.

Puisque l'auteur se vante d'avoir consulté tout ce qui a été écrit sur la période révolutionnaire dans nos contrées, pourquoi n'a-t-il pas lu ou n'a-t-il pas mentionné la remarquable introduction écrite jadis par M. de Carné en tête de son roman historique, souvent réimprimé sous le titre de *Guiscriff, ou un drame sous la Terreur?* Nous y renvoyons tous ceux qui voudront avoir sur cette question brûlante des idées justes et une appréciation sincère. — Au surplus, qu'attendre de sérieusement raisonné en pareille matière, lorsque nous lisons, à la page 314, le passage suivant, où l'auteur de *la Bretagne républicaine*, après avoir exalté les *Paroles d'un Croyant*, de Lamennais, s'écrie : « Ah ! si ce peuple avait seulement su lire ! Lamennais, fondateur du catholicisme libéral, sera considéré un jour comme le père de cette école religieuse qui a produit dans notre temps les Loyson et les Junqua ; on fera certainement remonter jusqu'à lui l'origine de ce mouvement qui rajeunit aujourd'hui l'Église catholique, en la retrempant aux sources mêmes du christianisme, aux sources de cette liberté, de cette égalité, de

cette fraternité que le Christ est venu le premier prêcher sur la terre... » *Habemus confitentem reum.*

Mais nous voilà bien loin de notre principal sujet. La note nettement anticatholique est ce qui nous a le plus indisposé contre le livre de M. Laurent; mais nous devons reconnaître qu'en dehors de ce caractère malheureux, son livre est écrit avec une clarté d'exposition toute particulière, et qu'il présente sous un jour nouveau et souvent assez juste le rôle très-important des constituants bretons, dont l'idée fixe fut de chercher à faire triompher le principe fédératif, dont l'auteur voudrait revoir aujourd'hui l'application. La lutte énergique des États de Bretagne contre l'autorité absolue et trop souvent arbitraire, qui avait plus d'une fois amené par sa faute la révolte à main armée dans notre province, avait donné aux députés bretons une grande influence. Ce fut leur club qui, devenu la Société des amis de la Constitution, se transforma en club des Jacobins; ce fut Le Chapelier, député de Rennes, président de la Constituante après Bailly, qui présenta dès l'origine les motions libérales les plus écoutées; ce furent les jeunes Bretons, unis aux Angevins, qui célébrèrent à Pontivy, d'accord avec le clergé qui bénit leur union, le premier pacte fédératif... Mais nous ne pouvons entrer dans tout le détail des faits, nombreux et pleins d'intérêt, que présente le livre de M. Laurent. Un pareil ouvrage dénote une grande facilité d'assimilation des matériaux historiques, et il est malheureux que ce talent réel ne soit pas mis au service d'une plume moins passionnée.

On peut écrire l'histoire de la Bretagne républicaine, montrer ce qu'il y a eu de généreux dans plusieurs mouvements des cités bretonnes, et reconnaître les talents et le patriotisme des Le Chapelier et des Lanjuinais; en un mot, faire profession de doctrines politiques voisines du centre gauche, sans appeler les chouans des bandits, ni les Vendéens des insurgés fanatiques. Et puisque l'auteur ne trouve pas de termes assez énergiques pour condamner les excès de la Terreur, comment ne s'aperçoit-il pas qu'il y a eu un passage tout naturel de la tolérance injustifiable des modérés envers de

premiers débordements, à ces excès sans nom qu'il était donné à notre âge de voir reparaître? Il est bon de déclarer qu'on doit se soumettre devant la loi, mais à condition que la loi ne sera pas à la merci du premier dictateur venu, que ce dictateur soit une personnalité simple ou qu'il soit une assemblée érigée par elle-même en pouvoir souverain. Il est bon encore de déclarer que, le 18 brumaire, « dont les partis, à l'époque où nous sommes, ont fait un crime abominable, l'est en effet, mais au même titre que ceux qui l'ont précédé, et se trouve peut-être moins répréhensible que le premier de tous ces actes, celui du 31 mai 1793, qui en a ouvert la funeste série, en fournissant aux despotes à venir l'autorité d'un précédent... » Mais l'acte du 31 mai 1793 a-t-il été réellement le premier, et si vous ne faites commencer qu'à lui la rébellion contre la loi, n'est-on pas en droit de vous trouver bien large sur l'appréciation de la différence énorme qui sépare la vraie liberté de la licence ?

Connaissant bien maintenant l'esprit du livre par les aveux religieux et politiques de l'auteur, nous terminerons en le félicitant, à peu près sans restriction, de son histoire des Bretons pendant la dernière guerre ; le rôle de MM. Trochu et de Kératry y est convenablement apprécié ; les scènes de l'Hôtel-de-Ville et la faiblesse du gouvernement du 4 septembre y sont justement décrites; l'héroïque conduite de nos mobiles, de nos mobilisés et de nos marins à Paris et dans les trois armées du Nord, de la Loire et de l'Est, y est fort bien exposée; enfin, l'inqualifiable conduite de M. Gambetta à l'égard du camp de Conlie y est justement stigmatisée. Mais pourquoi faut-il que nous apprenions, à la fin du livre, que Nantes a subi en 1872 la violence et l'arbitraire, pour « avoir réprouvé les manifestations scandaleuses d'une bande de pèlerins ». Hélas ! voilà toujours le trait final, absolument injuste et passionné. *In cauda venenum.*

Comme conclusion, ce livre est, ainsi que l'enfer, rempli de bonnes intentions ; mais il ne peut impunément être mis entre toutes les mains : il faut être cuirassé avant de l'ouvrir. Par sa

fausse apparence d'impartialité, c'est un livre dangereux, et le lecteur qui l'accepterait sans défense ne pourrait pas croire à la sincérité des convictions de l'un de nos derniers ministres de l'instruction publique, M. Wallon, qui servait dernièrement les Petites-Sœurs des Pauvres du faubourg Saint-Jacques, en compagnie de S. É. le cardinal Guibert, ni à celle d'autres députés ou personnages assurément fort honorables, qui réunissent le double caractère de membres des centres en politique, et de bons catholiques en religion. Tous les républicains modérés ne sont heureusement pas, pour cela, de la petite Église fondée par Lamennais et continuée par M. Loyson, à laquelle M. Laurent applique l'étiquette, souvent mal comprise, de catholiques libéraux. La politique est ouverte à la discussion ; mais il n'y a qu'une manière d'être catholique.

LARVORE DE KERPENIC.

Aucun fait saillant ne nécessitant une *chronique* ce mois-ci, nous nous dédommagerons, la prochaine fois, avec le Congrès de l'Association bretonne, qui, du 3 au 10 septembre, va se tenir à Vitré.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A UNE MORTE, élégie; par Frédéric Trémel. In-8°, 8 p. — Brest, imp. Gadreau.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. Compte rendu de la 4e session (Nantes, 1875). Gr. in-8°, LI-1411 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

CANTIQUES POUR LES NEUVAINES ET LES PÈLERINAGES EN L'HONNEUR DE SAINTE ANNE, par M. l'abbé F. Dubreil. In-12, 34 p. — Nantes, imp. Bourgeois.

COCHON (LE) DE SAINT-BRICE (vers). In-12, 11 p. Rennes, imp. Oberthur et fils.

Tiré des archives de la commune de Saint-Brice, avec autorisation de M. le maire.

ÊXERCICE (L') DES RAFFINERIES, ses conséquences commerciales et financières, par S. Loiret. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

FOUILLES DU MONT SAINT-MICHEL EN CARNAC, faites en septembre 1862, par René Galles, sous-intendant militaire. 3e édition. In-8°, 15 p. et 4 pl. Vannes, imp. Galles..... » 75

MÉMOIRE SUR L'ANCIENNE CONFIGURATION DU LITTORAL BAS-POITEVIN, ET SUR SES HABITANTS, adressé en 1755 au P. Arcère, par Charles-Louis Joussemet, curé de l'Ile-Dieu. In-8°, XXIV-26 p. — Fontenay (Vendée), imp. Robuchon; Niort, lib. Clouzot.

NANTES EN QUATRE JOURS; nouveau guide à l'aide duquel on peut se conduire et se renseigner seul pour voir les curiosités de la ville; suivi d'excursions par eau à Nort et à Saint-Nazaire, et d'un voyage à Clisson et aux plages voisines. In-18, 65 p. — Nantes, imp. et lib. Plédran; tous les libr..... 1 »

NOUVEAU DICTIONNAIRE PRATIQUE BRETON-FRANÇAIS DU DIALECTE DE LÉON; avec les acceptions diverses dans les dialectes de Vannes, Tréguier et Cornouailles, et la prononciation quand elle peut paraître douteuse; suivi d'un recueil de proverbes bretons, et d'un dictionnaire de rimes bretonnes; par A.-E. Troude, colonel en retraite. In-8°, XXII-823 p. Brest, imp. et lib. Lefournier..... 6 »

PALUDIER (LE) DU BOURG DE BATZ, opéra-comique en deux actes; par A. J. Tanguy. Musique de G. Lefebvre. Gr. in-18, 71 p. Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

QUESTION DES SUCRES. Étude sur les causes des pertes du Trésor sous la législation actuelle et sur le moyen d'y porter remède; par E. et H. Talvande. In-8°, 14 p. — Nantes, imp. Malnoë.

UNE STATUE POUR CHATEAUBRIAND. La statue de Duguay-Trouin à celle de Châteaubriand (vers); par F. Longuécand. In-8°, 8 p. Saint-Malo, imp. Renault.

POÉSIE

SAINT-PIERRE DE ROME

Depuis dix ans, la *Revue* s'honore de compter M. Victor de Laprade au nombre de ses collaborateurs. Un autre poète, non moins écouté, un autre membre de l'Académie francaise, intime ami du chantre de *Pernette,* manquait à notre petite phalange : nous le lui avons dit ; nous lui avons manifesté notre vif désir de voir parfois s'associer à nos travaux le barde provençal qui aimait tant et qui, dans ses *Epîtres rustiques,* a si bien loué le barde breton, notre immortel Brizeux; et voilà qu'avec une bonne grâce toute cordiale, l'auteur des *Poèmes de la mer* nous adresse l'admirable méditation que nous plaçons en tête de ce numéro.

« Je crois, nous écrit M. Joseph Autran, qu'il conviendrait de dire, dans un mot d'en-tête, en quel lieu et en quelle circonstance fut écrit ce morceau qui n'a jamais trouvé sa place dans aucun de mes recueils, composés, comme vous le savez, de pièces liées entre elles par l'analogie d'un sujet unique.

Ce fut dans ma première jeunesse, pendant un voyage en Italie, que je l'écrivis. J'étais venu passer quelques semaines dans cet admirable couvent des Camaldules qui domine toute la campagne de Naples. J'avais là ma cellule comme un moine ; je me promenais dans les jardins qui entourent le monastère; je contemplais la mer qui s'étend d'Ischia à Caprée, et, dans cette oisiveté propice que me faisait la vie du solitaire, je griffonnais du matin au soir des vers où j'essayais de reproduire les impressions récentes que je rapportais de mon séjour à Rome. La plupart de ces vers ont été depuis condamnés à un juste oubli. Quelques-uns ont échappé à l'auto-da-fé, et du nombre de ceux-là sont les strophes que je vous envoie pour votre excellente *Revue.* »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces lignes, si poétiques dans leur simplicité, et ce sera pour appliquer à notre nouveau collaborateur, qui n'en est pas moins digne, les belles paroles de Fénelon que nous adressions à M. de Laprade, en lui souhaitant la bienvenue : « Autant on doit mépriser les mauvais poètes, autant doit-on admirer et chérir un grand poète qui ne fait point de la poésie un jeu d'esprit pour s'attirer une vaine gloire, mais qui s'emploie à transporter les hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et de la religion. »

E. G.

SAINT-PIERRE DE ROME

Royale basilique ! à l'heure où la nuit gagne
Ta porte où Constantin veille avec Charlemagne, *
Accueille au péristyle un dernier pèlerin.
Salut, de marbre et d'or montagne ciselée,
Où le pêcheur venu des lacs de Galilée
Fonda le trône souverain !

Ce matin, quand la fête emplissait les portiques,
Sans doute, il était beau d'entendre les cantiques
S'unir dans ta coupole au son des instruments ;
De voir, près de l'autel dont la richesse éclate,
Briller des cardinaux le péplum écarlate,
Et les armes des régiments.

De ta beauté sublime, oui, l'âme est satisfaite,
Quand Rome entière accourt au signal de la fête,
Que de cent mille fronts tes degrés sont couverts,

* Les statues colossales de Charlemagne et de Constantin sont placées sous le péristyle.

Et qu'au balcon de marbre où le saint roi se penche,
En bénédictions sa parole s'épanche
Sur la ville et sur l'univers.

Ton dôme alors frémit. Sur le château Saint-Ange
Les drapeaux frissonnants font palpiter leur frange ;
La lumière se joue aux plis des gonfanons ;
Et dans le haut clocher le bourdon qui s'anime
Mêle sa grande voix au concert unanime
Des trompettes et des canons !

Tout répond à ce bruit de tes pompes divines :
Une acclamation court sur les sept collines ;
Elle fait tressaillir le vieux pays latin ;
Et, troublant le sommeil des héroïques ombres,
Étonne les Césars couchés dans les décombres,
Sous les cyprès du Palatin.

Oh ! ce spectacle donne une extase inconnue !
Et pourtant, aux accords qui montent vers la nue,
Au fracas de la cloche et du bronze fumant,
Aux chants de tes parvis noircis de multitude,
L'âme préfère encor ta morne solitude
Et ton morne recueillement !

Du portail que le soir teint de son crépuscule,
Quand la foule descend comme un flot qui recule,
O temple, une grandeur s'ajoute à tes grandeurs !
Tes nefs s'ouvrent alors au regard qui les sonde,
Vastes comme le lit d'un océan sans onde
Dont nous verrions les profondeurs.

J'ai fui de la cité la turbulente sphère :
A tous les bruits humains le poète préfère
Ton silence éloquent par l'esprit médité.
Il entre, et, recueilli dans une terreur sainte,
Il croit, au premier pas qu'il fait dans ton enceinte,
Faire un pas dans l'éternité!

Oui, de l'éternité c'est ici le domaine :
C'est elle qui soutient, cathédrale romaine,
Tes mille arceaux, pareils à des antres béants ;
C'est elle qui dans l'air échafaude et rassemble
Les blocs amoncelés de ton dôme, qui semble
Bâti par la main des géants.

Du terrestre univers demeure la plus haute!
Palais du Tout-Puissant, seul digne de ton hôte,
Es-tu de l'infini l'emblème audacieux?
L'homme, insecte rampant que ta grandeur efface,
Éprouve à ton aspect ce qu'il ressent en face
Des grands bois et des vastes cieux!

Tandis que sous la nef, pensif, je m'achemine,
J'aime à voir ton autel dont l'éclat illumine
Les vapeurs que laissa l'urne des encensoirs ;
Faisceau de lampes d'or d'où la clarté ruisselle
On dirait un soleil qui là-bas étincelle
A travers la brume des soirs.

Muet et suspendant le bruit de mes sandales,
J'écoute les rumeurs qui flottent sur tes dalles,
D'inexplicables voix profond bourdonnement :

Sont-ce tes mille saints, enfants du statuaire,
Qui, la nuit, éveillant l'écho du sanctuaire
Parlent entre eux confusément?

O basilique ! ému d'une pieuse crainte,
Laisse-moi parcourir ton morne labyrinthe ;
N'exile pas encor le passant attardé.
Permets que, solitaire et plongé dans ton ombre,
J'évoque du passé les visiteurs sans nombre
Qui dans ce lieu m'ont précédé.

De tous les continents, durant toutes les ères,
Ils vinrent par troupeaux oublier leurs misères
Sous le dôme éternel dont chacun sait le nom ;
De l'art et de la foi création sublime
Dont n'a point approché ce temple de Solime
Bâti par le roi Salomon.

Ils ont, dans tes parvis, bourdonné leur extase,
De tes piliers de marbre ils ont touché la base,
Ils ont de tes arceaux mesuré les hauteurs ;
Roulant sur ton pavé comme des grains de sable,
Ils furent tour à tour d'une œuvre impérissable
Les fugitifs admirateurs.

Puis, sortis sans retour du portail séculaire,
Que sont-ils devenus ?... Ce que devient sur l'aire
La paille qu'en été le vanneur suit de l'œil ;
Ce que devient le jour disparu dans la brume ;
Des flots tumultueux ce que devient l'écume
Que l'Océan jette à l'écueil.

Et toi qui vis ce flot couler sous tes portiques,
Tu maintiens dans l'azur, depuis les jours antiques,
Tes superbes frontons de lumière éclatants ;
Le siècle fait son cours, mais, qu'il meure ou renaisse,
Tu gardes à jamais ton intacte jeunesse,
Ta majesté des premiers temps.

Dieu l'a voulu. Celui dont l'esprit s'insinue
Dans le bronze insensible et dans la pierre nue,
Lui-même de tes murs cimente les parois,
Et, pour y mieux fonder son culte et son empire,
Confia ton autel, où son Verbe respire,
A des pontifes qui sont rois !

Règne donc ! de ta gloire enveloppe l'espace !
La foule en vain blasphème, en vain le siècle passe,
O temple, sois toujours le temple souverain !
Et, de Rome à tes pieds dominant les ruines,
Demeure inébranlable entre les sept collines,
Colline de jaspe et d'airain !

J. AUTRAN.

Naples, 1840.

A TRAVERS LES LIVRES

JEANNE D'ARC, par H. Wallon, de l'Institut; un vol. in-4°, illustré de 15 chromos et de 150 gravures; 2e édition; — Firmin-Didot et Cie.

Phénomène unique peut-être dans les annales de la librairie : voici un livre dont la première édition se trouva épuisée avant même de paraître, le nombre des souscripteurs absorbant par avance celui des exemplaires. Et ce succès sans exemple est de tout point justifié. Indépendamment de la perfection typographique et picturale, qui a déjà classé cet ouvrage parmi les chefs-d'œuvre de la librairie contemporaine, le sujet dont il traite n'est-il pas redevenu plus populaire que jamais ? Dans ces jours de revers inouïs et de poignantes angoisses, tous les regards, tous les cœurs ne se tournent-ils pas, d'un élan spontané et instinctif, vers cette miraculeuse libératrice qui autrefois sauva la France agonisante, et la releva d'une situation encore plus désespérée, comme si dans ce souvenir nous cherchions une espérance, comme si nous attendions une autre Jeanne d'Arc pour nous sauver des ennemis du dehors et des ennemis du dedans, de ces autres Anglais et de ces autres Bourguignons, également redoutables? Mais Dieu fera-t-il en notre faveur deux fois ce miracle? Son vieux peuple franc, ce peuple choisi de la Loi nouvelle, non moins souvent infidèle, hélas ! que celui de l'ancienne Loi, mérite-t-il d'être une seconde fois sauvé? Un avenir prochain nous le dira, nous signifiera notre arrêt de vie ou de mort...

Tout a été dit sur cette merveilleuse histoire, unique dans les fastes humains, de cette jeune fille des champs, « ne sachant ni *a* ni *b* »,

comme elle disait elle-même en son naïf langage, et se trouvant tout à coup, dans sa sublime ignorance, capable de confondre la science des savants, la sagesse des hommes d'Etat, l'habileté des politiques, l'art stratégique des capitaines les plus renommés de son temps; — de cette Judith française, supérieure à la Judith biblique; de cette humble paysanne, qui, soudain transfigurée, échange sa quenouille pour l'épée, la garde de ses brebis pour le commandement des armées, et sauve son pays d'une ruine imminente! « Il n'y a rien, dirons-nous avec un écrivain de ce temps, il n'y a rien à comparer ni chez les anciens, ni chez les modernes, ni dans la fable, ni dans l'histoire, à la pucelle d'Orléans. » Histoire plus invraisemblable, en effet, qu'un rêve de l'imagination, et cependant la plus certaine, la plus authentique.

Et, comme si dans les desseins de Dieu toute rédemption dût s'acheter par un sanglant sacrifice, la libératrice de la France devait, à l'exemple de son divin modèle, le Rédempteur du monde, payer de sa vie le salut de sa patrie. Elle aussi devait avoir sa *passion*, et, si le rapprochement nous était permis, quels étranges points de ressemblance n'aurions-nous pas à relever entre les douloureuses stations des deux sacrifices, le divin et l'humain? Ces proches et ces compatriotes qui méconnaissent Jeanne d'Arc et la renient; cet autre Judas, le comte de Ligny, qui la vend, au prix de dix mille écus; cet autre *prince des prêtres*, l'évêque Cauchon, qui la livre; ce criminel, autre Barabbas, préféré à Jeanne et délivré à sa place, le jour de la fête de l'Ascension, en vertu d'un vieux privilége dit de *Saint-Romain;* ce long et mortel interrogatoire, où la haine et la ruse épuisent toutes leurs arguties, où l'accusée confond ses juges par ses réponses inspirées; cette agonie morale, où son âme aussi est triste jusqu'à la mort, où, n'entendant plus ses *voix*, elle crie vers Dieu et lui demande *pourquoi il l'abandonne;* puis, cette condamnation inique et sans preuves, cette marche au supplice de Jeanne pleurant sur le peuple et sur la ville de Rouen, sur les maux que l'un et l'autre souffriront à cause d'elle; cette eau, qu'elle demande, sur le bûcher, pour éteindre le feu, tant intérieur qu'extérieur, qui la dévore; ce grand cri qu'elle pousse en expirant;

ces bourreaux qui, en s'en retournant, après le supplice, se disent les uns aux autres : « Nous sommes perdus, nous venons de brûler une sainte! » — quel ensemble, vraiment extraordinaire, d'analogies avec le drame divin du Golgotha ?

Telle est cette histoire incomparable que nous raconte, par la plume, le burin et le pinceau, le beau livre dont nous nous occupons.

La plume est celle de M. H. Wallon, un écrivain et un érudit qui a fait ses preuves, ainsi d'ailleurs que le texte qu'il nous donne aujourd'hui. Car ce texte n'est pas nouveau ; il comptait déjà un certain nombre d'années sous une forme plus modeste, et plusieurs éditions en avaient attesté le mérite et le succès.

Le récit de M. Wallon est exact et clair, savant et vivant ; les éléments en ont été empruntés aux sources originales ; il est entremêlé de longues citations tirées des vieux textes du XV^e^ siècle, qui viennent le corroborer de leur naïf témoignage. L'historien nous peint tour à tour la bergère et la vierge inspirée, la guerrière victorieuse et libératrice, la victime et la martyre. — Trilogie sublime : idylle, épopée, tragédie, également uniques dans les annales du monde!

Inutile de dire que M. Wallon a su mettre à profit les laborieuses recherches de ses devanciers, en particulier ces deux ouvrages, d'une valeur si capitale en l'espèce, dans lesquels MM. Quicherat et O'Reilly ont révisé les deux procès de Jeanne, l'un avec la science patiente d'un érudit, l'autre avec l'expérience d'un jurisconsulte.

Le livre de M. Wallon est l'œuvre d'un Francais, en même temps que d'un chrétien. Car, est-il besoin de le dire ? pour lui Jeanne d'Arc n'est pas cette pseudo-Velléda imaginée par le néo-druide Henri Martin, encore moins cette hallucinée, cette *folle* (des Français ont osé prononcer ce mot impie!) que ses contemporains auraient dû apparemment enfermer, plutôt que de lui permettre de sauver son pays !

M. Wallon, lui, croit à l'inspiration de Jeanne, à ses *voix*, à sa mission providentielle. Chrétien sincère et convaincu, le savant académicien n'a garde d'affecter pour le surnaturel ce mépris si à

la mode aujourd'hui dans une certaine littérature, mépris plus apparent que réel, et qui pourrait bien n'être au fond qu'une peur inavouée et peut-être inconsciente.

A l'appui du côté providentiel de l'intervention libératrice de Jeanne, l'historien fait très-justement cette remarque que, à la veille de la venue de Henri VIII et de son schisme, il était urgent que la France fût délivrée de la domination anglaise.

Que fût-il advenu, en effet, de la France, restée, en partie, sous le sceptre de sa voisine ? Qui sait si, de gré ou de force, elle n'aurait pas été entraînée dans cette brutale séparation de l'unité catholique, qu'amenèrent les luxurieux caprices du Barbe-Bleue de la Réforme ? Ne sommes-nous pas en droit de conclure, avec M. Wallon, « qu'en réalité ce sont toutes les nations chrétiennes qui ont été sauvées par la victoire de Jeanne d'Arc. » Envisagée sous cet aspect, la mission de l'héroïne prend une importance encore plus élevée, et rayonne d'un plus vif et plus large éclat.

On le voit, cet ouvrage est plus qu'un livre de science, c'est un acte de foi.

Le texte de M. Wallon est suivi de plusieurs chapitres, qui en sont le commentaire et le complément. Sous le titre d'*Eclaircissements*, des écrivains compétents ont successivement étudié la glorieuse légende de Jeanne d'Arc à travers l'histoire, l'art et la poésie, dans les principales œuvres littéraires et artistiques qu'elle inspira, depuis la chronique rimée de Christine de Pisan et le *Mystère du siége d'Orléans*, représenté du vivant même de Jeanne, jusqu'à ce beau drame lyrique de Barbier et de Gounod, dont le récent succès purifia un moment notre théâtre contemporain de ses souillures et de ses platitudes [1].

Jeanne a vu sa popularité franchir nos frontières ; elle a été chantée dans les principales langues de l'Europe. Il n'est pas jusqu'aux Anglais qui n'aient abjuré leurs préventions et leurs ran-

[1] A côté de la musique de Gounod figure, à la fin du volume, un fragment de la belle cantate de *Jeanne d'Arc*, qui, si nous ne nous trompons, valut le prix de Rome à notre jeune compatriote M. Gaston Serpette.

cunes, et l'un de leurs plus grands poètes contemporains, Southey, a vengé la Pucelle des injures de Shakespeare. Fut-il jamais, d'ailleurs, un sujet prêtant davantage à la haute poésie ? Et pourtant, il faut bien l'avouer, jamais aussi sujet ne tenta plus malheureusement les poètes, depuis la plate tragédie de l'abbé d'Aubignac et la légendaire épopée de Chapelain, jusqu'au drame de Schiller, dont l'héroïne ressemble si peu à celle de l'histoire. (Par pudeur, je m'abstiens de mentionner l'infâme libertinage que Voltaire se donna la licence d'écrire sur la pure et chaste martyre, de cette même plume éhontée dont plus tard il félicitait le roi de Prusse de sa victoire remportée à Rosbach sur l'armée française ; aussi, avec ce tact qui les distingue, nos radicaux et nos libres-penseurs se préparent-ils d'avance à pompeusement célébrer, en 1878, le double centenaire du Prussien Voltaire et du Suisse J.-J. Rousseau, deux malhonnêtes hommes et malfaisants génies, dont un Français surtout doit tenir peu à honneur de s'avouer l'admirateur, encore moins le disciple.)

D'où vient cette apparente contradiction ? De ce que, suivant la juste remarque de M. Wallon, la poésie vit de fictions, tandis que la figure de Jeanne d'Arc, éminemment simple et vraie, ne comporte aucune parure étrangère. Dans l'histoire de France, dont la pleine lumière la pénètre et la fait resplendir, cette radieuse figure constitue un épisode merveilleux, il est vrai, mais aussi authentique et positif, excluant toute fabuleuse invention. Quelle fiction poétique égalera jamais d'ailleurs cette véridique histoire ?

Si les artistes, sculpteurs, peintres et musiciens, ont généralement su mieux chanter, à leur façon, notre héroïne nationale, ils n'ont pas tous été non plus également heureux dans leurs tentatives. Pour ne parler que de notre temps, à côté des statues de Rude et de Chapu, des bas-reliefs de Vital-Dubray et de la musique de Gounod, que voyons-nous ? Cette malencontreuse statue équestre de M. Frémiet, à la physionomie vulgaire, aux allures *garçonnières;* trois ou quatre *Jeanne d'Arc,* plus ou moins banales, du Salon dernier, et l'opéra de M. Mermet, qui eût si fort gagné à rester indéfiniment inédit.

Parmi les œuvres d'art qu'inspira la mémoire de Jeanne d'Arc, le livre dont nous nous occupons restera l'une des plus remarquables, des plus consciencieuses et des mieux réussies.

Au texte dont nous avons parlé et qui, à lui seul, est une œuvre, viennent s'ajouter plus de cent soixante planches ou vignettes, gravées ou coloriées avec le soin le plus délicat, ayant chacune leur valeur artistique, historique ou archéologique. La plupart des gravures appartiennent à cette dernière catégorie, à *l'illustration* historique. Elles sont toutes scrupuleusement copiées sur les monuments écrits, peints ou sculptés, de l'époque même de Jeanne d'Arc. On aura une idée de l'étendue des recherches auxquelles se sont livrés les éditeurs, lorsque l'on saura que, sans parler des bas-reliefs, statues, tapisseries, etc., il n'a pas été compulsé ou mis à contribution moins de cent manuscrits et de mille miniatures! Il n'est pas jusqu'aux bordures, initiales, lettrines, culs-de-lampe, qui n'aient été empruntés à des ouvrages du temps : si loin a été poussée la fidélité à l'exactitude historique. Nous voyons passer sous nos regards tour à tour lieux divers, villes et villages, que marque le court passage de Jeanne, depuis Domrémy, son berceau, jusqu'à sa prison de Rouen et à la place du *Vieux-Marché*, où se dressa son bûcher; — *fac-simile* des principales lettres dictées par elle et de sa signature : JEHANNE, seuls caractères que sa main eût appris à tracer, la glorieuse ignorante ne sachant ni lire ni écrire; — portraits et autographes des principaux personnages du temps; — médailles, blasons, écus, sceaux, armures et vêtements militaires du XV^e^ siècle, etc.

On le voit, rien n'est négligé pour nous faire connaître les acteurs du grand drame, pour nous faire revivre sur le théâtre où il se joua. Afin de mieux nous le figurer encore, un jeune géographe, M. Auguste Longnon nous a tracé, de la France de 1430, une carte à grande échelle et fort détaillée, indiquant les limites du domaine royal et des grands fiefs en dépendant, les parties du royaume occupées par les Anglais, ainsi que les itinéraires de Jeanne d'Arc à travers les uns et les autres. Dressée d'après les documents de l'époque, cette carte comprend les villes, grandes et petites, châ-

teaux féodaux, prévôtés (au nombre de 1,500), etc. Presqne toutes les localités importantes existant aujourd'hui y figurent déjà, à ce point que l'on croirait avoir sous les yeux une carte de notre France contemporaine. Nouvelle preuve que notre pays était dès lors beaucoup plus peuplé que nous n'étions portés à le supposer. De son côté, dans son savant et beau livre, la *Vie de Duguesclin*, M. Siméon Luce ne vient-il pas de nous étonner davantage encore en nous révélant à quel point fut peuplée, prospère et instruite, cette vieille France que certaine école, aussi ignorante que passionnée et antinationale, prend à tâche de nous peindre comme un misérable ramas d'esclaves grossiers et abrutis ?

Fidèle au même principe de scrupuleuse exactitude, l'illustration artistique de l'ouvrage est digne de l'illustration historique. Pour ne parler que des chromolithographies, nous voyons se succéder : *Jeanne d'Arc écoutant ses voix*, tableau de Bénouville, conservé dans la chaumière de Jeanne à Domremy ; la *Prophétie de Merlin*, « un vierge viendra dont le cheval foulera le haut des arbres, » d'après une toile de M. Raymond Balze ; l'*Arrivée de Jeanne à Chinon* (tapisserie allemande du XVe siècle) ; les *Enseignes de Jeanne ;* la *France en prière ;* et divers épisodes de la vie de la Pucelle, d'après un manuscrit de 1484 ; le *Sacre de Charles VII* (tapisserie de 1640 ; l'*Entrée de Charles VII à Rouen* (miniature du XVe siècle); les *Trois ordres de la nation* (miniature de 1450), etc. Puis viennent divers portraits de Jeanne, des XVIe et XVIIe siècles, tous fantaisistes malheureusement, aucun portrait authentique de l'héroïne ne nous étant parvenu, lacune que nous ne saurions trop déplorer.

Plusieurs des planches ou gravures que nous venons de passer en revue sont empruntées aux documents de toute sorte accumulés, avec tant de persévérance et de goût, dans son opulente bibliothèque par M. Firmin-Didot lui-même, ce digne rival des Henri Estienne et des Alde Manuce, dont la mort récente est un deuil pour l'art typographique et l'érudition bibliographique, auxquels il faisait si grand honneur.

Ce beau livre de *Jeanne d'Arc* aura été la dernière œuvre

et comme le testament artistique et littéraire de l'illustre doyen de l'imprimerie française. Il continue dignement la série de ces magnifiques ouvrages qui s'appellent : l'*Art au moyen âge*, le *Dix-huitième siècle, Sainte Cécile, Vie de Jésus-Christ*, etc.

Ce livre vient à son heure, tout exprès, semble-t-il, pour apporter son témoignage dans ce troisième procès de Jeanne qui va s'ouvrir à Rome, procès le plus solennel de tous, non plus de réhabilitation, mais de glorification. On sait avec quel infatigable zèle l'illustre évêque d'Orléans, se constituant le champion de la libératrice de sa ville épiscopale, prépare les éléments de ces nouvelles assises.

Les deux brefs adressés par Pie IX à l'auteur et aux éditeurs, et où éclate une vive admiration pour l'héroïque martyre à laquelle ils ont élevé ce beau monument, — nous sont une espérance qu'un jour, prochain peut-être, il nous sera permis d'adresser, non plus seulement nos patriotiques hommages, mais encore nos prières, à SAINTE JEANNE DE FRANCE !...

DICTIONNAIRE DES NOMS PROPRES, Ier vol., gr. in-4o illustré, par M. Dupiney de Vorepierre.

De nos jours, la science se fait si complexe ; si grands et si rapides sont ses progrès en tous genres, accomplis depuis un demi-siècle surtout ; si vaste est l'espace, de plus en plus grandissant, compris entre ses frontières sans cesse reculées, — que le génie le plus universel, fût-ce celui d'un Alexandre de Humboldt, ne suffirait pas à embrasser un si vaste ensemble ; et que la phénonénale mémoire d'un Macaulay serait impuissante à retenir une si prodigieuse variété de faits.

De là l'utilité, la nécessité plutôt, d'ouvrages où soient rèsumées et condensées ces mille et mille notions diverses qui constituent une instruction solide, mais que la mémoire la mieux meublée et la plus fidèle est sans cesse exposée à perdre, et qu'il faudrait aller péniblement redemander aux traités spéciaux. Ces ouvrages, encyclopédies ou dictionnaires, sont comme des magasins bien ordonnés, où les objets sont symétriquement rangés suivant leur ordre

ou leur espèce, avec une étiquette bien lisible, qui les indique tout d'abord à l'œil et à la main. Dans les magasins scientifiques dont nous parlons, cette étiquette se trouve tout naturellement dans l'ordre alphabétique des mots.

Qui de nous, parmi ceux surtout qui manient peu ou prou la plume, n'éprouve chaque jour, pour ne pas dire à chaque instant, le besoin d'avoir sous la main un de ces utiles ouvrages où, sans effort, sans longue recherche, il puisse retrouver un nom, un fait, une date oubliés ?

Aussi, depuis quinze ou vingt ans, les éditeurs se sont-ils pris d'une véritable émulation pour offrir au public de ces dictionnaires, les uns traitant d'une branche spéciale de la science, les autres en embrassant plusieurs à la fois. Parmi ces derniers, je ne crains pas de mettre au rang des meilleurs ceux de M. Dupiney de Vorepierre. Son *Dictionnaire français illustré encyclopédique* compte déjà une dizaine d'années ; il a fait son chemin sans bruit, sans réclame, quasi sans publicité, à la façon des ouvrages d'un mérite sérieux et qui s'impose. A la fois vocabulaire français et encyclopédie scientifique, il présente d'abord la nomenclature de tous les mots de notre langue et, à ce titre, il équivaut à un dictionnaire usuel. En outre, toutes les fois que, par son sens et sa nature, le mot se rattache à une branche quelconque de la science ou de l'art, l'article lexicographique est suivi d'un complément encyclopédique plus ou ou moins développé, suivant l'importance du sujet. Ce supplément scientifique ou artistique est tel parfois, qu'il offre un traité quasi complet de la matière. Je citerai, par exemple, l'article *Architecture*, lequel ne comprend pas moins de quarante-six colonnes en petit texte, illustrés de quatre-vingts gravures où sont figurés tous les ordres, depuis la tente en peaux du nomade, la hutte en troncs d'arbre du sauvage, et ces antiques et mystérieux monuments mégalithiques répandus dans les diverses parties du monde, et si improprement appelés *celtiques ;* — jusqu'à la maison chinoise à toits convexes, et à ces magnifiques ruines mexicaines qui, ensevelies aujourd'hui sous une exubérante végétation, offrent à l'archéologue un si curieux mais si ardu problème.

Car j'oubliais de dire que le texte de ce dictionnaire est accompagné de figures, au nombre d'environ *vingt mille*, qui en sont le visible commentaire et ajoutent singulièrement à sa clarté.

Que de fois nous est-il arrivé de nous oublier à feuilleter ces pages, à parcourir les uns après les autres ces articles substantiels et instructifs, où sont clairement et méthodiquement condensées les données les plus nouvelles de la science, empruntées aux savants français ou étrangers les plus autorisés. Que de fois aussi, consultant ce dictionnaire sans grand espoir d'y trouver ce que nous y cherchions, il nous a étonné par la sûreté, la précision et la nouveauté de ses informations.

Car ce n'est pas là une de ces compilations indigestes, accumulées à tant la ligne par une armée de mercenaires pseudo-savants et plus ou moins faméliques. De la lecture de cet ouvrage se dégage une évidente unité tant dans la forme que dans le fond. Il nous a été affirmé qu'en effet M. Dupiney de Vorepierre, travailleur acharné et savant véritablement encyclopédique, a, sinon tout fait, du moins tout revu. On se fera une idée d'un tel labeur en songeant que, sans parler du second *Dictionnaire* en cours de publication, dont nous parlerons plus loin, le premier seul se compose de deux énormes volumes grand in-4°, chacun de près de 1,400 pages à trois colonnes, la plupart en petit texte; le tout équivalant quasi à une bibliothèque!

Après le monumental *Dictionnaire* de Littré, auquel celui-ci est comparable en son genre par son mérite intrinsèque, je connais peu d'ouvrages de ce temps-ci représentant une telle somme de travail individuel.

Ajoutons, et c'est là encore un point capital, que le dictionnaire dont nous parlons est, d'un bout à l'autre, écrit avec une réserve, un tact, une prudence, qui permettent de le mettre en toutes mains. L'esprit qui a présidé à sa rédaction est franchement spiritualiste et chrétien. Par ce temps de scienre matérialiste et athée, c'est là, pour un ouvrage scientifique, une exception, une quasi singularité qui a son prix.

Si nous nous permettons d'insister ainsi sur cet excellent ouvrage,

— le meilleur de ses pareils, à notre avis, — c'est qu'une longue pratique nous a amplement édifié sur son mérite et nous a inspiré pour lui une estime toute particulière.

Autant qu'il nous est permis d'en juger par le premier volume qui vient de paraître, nous pouvons en dire autant du nouveau *Dictionnaire* que M. Dupiney de Vorepierre publie en ce moment. De même format que le précédent, plus volumineux encore par la somme des matières qu'il contient, il le complète. Le premier traitait des *noms communs* dans leur complexe signification grammaticale, littéraire, scientifique et artistique ; le second embrasse l'ensemble des *noms propres* aux divers points de vue de la mythologie, de l'histoire, de la chronologie, de la biographie, de la géographie, de l'ethnologie, tant anciennes que modernes.

A eux deux, ces ouvrages composent une encyclopédie complète, où est condensée la substance de centaines de volumes.

Comme exemple de la manière dont sont traités et distribués les articles, je prendrai le mot *France*. Ce *nom propre*, l'un des plus considérables, il est vrai, et pour nous d'un si particulier intérêt, ne comprend pas moins de *cent vingt colonnes* en petit texte. Notre pays est successivement étudié, par paragraphes spéciaux, dans sa géographie physique et civile, son double système orographique et hydrographique, sa géologie, sa climatologie, sa flore, sa faune, sa minéralogie, sa population, ses races, ses langues, ses religions, ses produits agricoles, forestiers et industriels, son commerce intérieur et extérieur, sa ou plutôt *ses* constitutions politiques, si variables, hélas ! ses divers systèmes administratifs, non moins changeants; son histoire si glorieuse mais si tourmentée, depuis quatre-vingts ans surtout.

Sans compter que ces notions générales accumulées dans ces quarante pages in-4°, sont complétées par des notions particulières éparses dans le cours de l'ouvrage, à mesure que se succèdent les noms de lieux ou d'hommes ayant trait au même sujet.

Ainsi sont traités, avec moins de développements, il est vrai, mais suivant le même type, les autres *noms propres* de pays.

Sans dissimuler les réserves que nous aurions à faire sur certaines appréciations historiques de l'auteur, nous devons reconnaître que le tact, la mesure, que nous avons reconnus dans la rédaction du premier *Dictionnaire,* ont généralement présidé aussi à la composition, plus délicate encore, du second, lequel d'ailleurs expose les faits plutôt qu'il ne les apprécie. Ce n'est point ici une œuvre de lutte et de combat.

Offrir aux lecteurs la plus grande somme possible de renseignements utiles, tel est le but de ces ouvrages, bien différents de certaines autres publications analogues de ce temps-ci, véritables machines de guerre sociale et religieuse, plus ou moins copiées sur le type du genre, la fameuse *Encyclopédie* de d'Alembert et de Diderot, cette tour de Babel littéraire laborieusement entassée par les Titans de la philosophie pour escalader le ciel et en chasser Dieu, et qui, comme l'autre, ne devait aboutir qu'à une lamentable confusion des langues et des doctrinés, l'une et l'autre différant toutefois en ceci, que la première succédait au déluge, et qu'un déluge de sang allait bientôt submerger la seconde...

Les deux *Dictionnaires* dont nous nous occupons n'échappent pas à l'inévitable défaut de leurs pareils : à peine nés ou seulement en voie de naître, ils ont déjà vieilli. De notre temps surtout la science et l'histoire vont vite, comme les morts de la ballade de *Lénor :* et ne sont-ce pas en effet des morts, hommes ou choses, qui tombent sans cesse sur ce double champ de bataille, sur ce mobile théâtre, pour être remplacés par de nouveaux acteurs ? Cela n'est-il pas vrai surtout de notre pauvre pays où, individus et gouvernements, tout change avec une si vertigineuse rapidité ?

Ce premier volume du Dictionnaire historique de M. Dupiney de Vorepierre nous offre, de cette instabilité, de tristes exemples. Du commencement à la fin, deux ou trois gouvernements ont eu le temps de se succéder ! Combien sont morts de ces hommes, plus ou moins marquants, qui vivent encore dans leur biographie (car j'oubliais de dire que ce Dictionnaire s'occupe également de nos contemporains). Encore Française dans le premier fascicule, notre chère Alsace ne l'est plus au dernier !

Pendant que l'écrivain accumule laborieusement, dans la calme solitude de son cabinet de travail, les matériaux dont devra se composer son édifice, les événements, précipités par notre étourderie, marchent plus vite que sa plume et lui ménagent de ces cruels démentis. Si le premier volume nous présente de telles vicissitudes, quelles surprises nous réserve le second d'ici qu'il soit terminé ?

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire !

disait Boileau à Louis XIV. En proie à un souci tout différent, hélas ! nos faiseurs d'encyclopédies devraient dire à ce Louis XIV collectif, à ce *peuple souverain* d'étourneaux que nous sommes :

Cesse enfin de changer, ou je cesse d'écrire !

Ajoutons, en terminant, que ce Dictionnaire historico-géographique, s'il est moins copieusement illustré que son encyclopédique aîné, n'en est pas moins orné de près de cinq mille figures, cartes de pays, plans de villes, portraits de personnages célèbres, morts ou vivants, etc.; ce qui ne laisse pas d'ajouter un appoint fort appréciable aux autres éléments d'intérêt que présente cet utile ouvrage.

LUCIEN DUBOIS.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

I

La guerre de Bretagne sous Charles VIII est l'une des mémorables époques de notre histoire provinciale : le duché breton perd là sa vieille indépendance politique et se lie définitivement à l'unité française. On connaît les résultats généraux, les faits principaux de cette guerre; mais le détail précis, le sens, l'enchaînement logique, le caractère véritable des événements, ne se trouvent dans aucune histoire. Malgré la grande et patiente érudition de nos Bénédictins, la chronologie de cette guerre reste encore pleine de lacunes, la topographie d'incertitudes. L'épisode le plus célèbre, la bataille de Saint-Aubin, par exemple, on ne sait si elle s'est livrée dans le voisinage de la place dont elle porte le nom ou deux lieues et demie plus loin, à Orange près de Vieuxvy. La prise de Fougères par les Français, qui amena cette bataille de Saint-Aubin, la prise de Saint-Aubin et celle de Dol, celle d'Ancenis et celle de Brest, et bien d'autres, en vain en chercherez-vous

* D'après la CORRESPONDANCE DE CHARLES VIII ET DE SES CONSEILLERS AVEC LOUIS II DE LA TRÉMOILLE pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée sur les originaux par LOUIS DE LA TRÉMOILLE, Paris, 1875. — Nantes, *imprimerie Vincent Forest et Emile Grimaud*. — Un vol. gr. in-8°.

les dates précises (au moins à quelques jours près) dans nos historiens. Sur l'époque de la trahison de d'Albret, qui livra Nantes aux Français — perte bien autrement grave pour les Bretons que celle de la journée de Saint-Aubin, — d'Argentré et Lobineau diffèrent d'un mois. Etc.

On ne doit pas désespérer de voir la lumière pénétrer un jour dans ces ténèbres, sinon une lumière pleine et complète, du moins un jour assez vif pour dessiner le contour exact des événements et pour en manifester la physionomie réelle.

Cet espoir serait bientôt une réalité si nous arrivions à posséder, sur chacune des cinq années de la guerre de Bretagne (1487 à 1491), une collection de documents originaux analogue à celle que vient de publier — pour l'année 1488 — M. le duc de la Trémoille, dans son beau volume intitulé : *Correspondance du roi Charles VIII et de ses conseillers avec Louis de la Trémoille pendant la guerre de Bretagne*, imprimée sur les originaux.

Plus de 200 lettres missives complétement inédites [1], dont 121 du roi Charles VIII, 21 de M^me^ de Beaujeu et de son mari, 49 de l'amiral de Graville, leur principal conseiller, 2 seulement (hélas!) de La Trémoille, — c'est là un trésor historique de la plus haute valeur et qn'on apprécie surtout quand on sait combien, pour établir l'histoire vraie, la lettre missive qui peint en traits familiers, naïfs, les hommes et les choses, l'emporte sur la pièce officielle, où la vérité ne se montre d'ordinaire que sous un costume de convention. Si j'ajoute que toutes ces pièces se rapportent sans exception à l'an

[1] Le recueil se compose, exactement, de 236 pièces, numérotées de 1 à 236, dont 225 lettres missives et 11 pièces diverses. Sur ce nombre, 14 pièces seulement, à notre connaissance, avaient été imprimées auparavant, savoir, les n^os^ 82, 122, 123, 147, 156, 164, 172, 192, 196, 199, qui sont des lettres de Charles VIII à La Trémoille, publiées par Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. CCXLIX à CCLII; — le n° 218, lettre de La Trémoille aux habitants de Rennes après la bataille de Saint-Aubin, dans D. Morice, *Preuves* III, 594, et plus complétement dans d'Argentré; — le n° 201 (11 mars 1488), commission de lieutenant-général du roi à l'armée de Bretagne pour Louis de la Trémoille, dans l'*Histoire de la maison de la Trémoille*; — le n° 204 (23 avril 1488), capitulation de Châteaubriant, dans D. Morice, *Preuves* III, 586, et dans d'Argentré; — le n° 220 (14 août 488), capitulation de Saint-Malo, dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 4^e^ année (1856-57), p. 275.

1488 et à la guerre de Bretagne, on comprendra qu'il y a là, pour la période de notre histoire que j'indiquais tout à l'heure, une nouvelle source d'informations d'une importance capitale.

M. le duc de la Trémoille, qui a le bonheur de posséder ce trésor dans ses archives de famille, — dans cet admirable chartrier de Thouars si riche en titres précieux pour l'histoire de France, surtout pour celle de Bretagne et de Poitou [1], — M. le duc de la Trémoille ne s'est pas contenté d'en jouir seul, il a très-libéralement voulu le communiquer au public lettré. Mais il a tenu à produire cette belle correspondance royale sous une forme répondant à la valeur du fond. Beau papier de Hollande, ferme et sonore, caractères elzéviriens du meilleur type et d'une netteté admirable, ample marge, format exceptionnel, fac-simile reproduisant par l'hélio-gravure les pièces principales, entre autres, une lettre autographe de Charles VIII : tout se réunit pour faire de ce volume un vrai monument typographique. Et un monument breton : car M. le duc de la Trémoille a voulu que ce volume, tout consacré à l'histoire de la Bretagne, sortît d'une presse bretonne.

Ce n'est pas que ce volume n'intéresse aussi grandement l'histoire générale de France. Charles VIII s'y montre à nous, peint par lui-même, sous des traits bien différents de ceux qu'on lui prête communément. On le représente, surtout à ce début de son règne, comme un jeune prince ignorant, sans volonté propre, absorbé et dirigé par M^me^ de Beaujeu. Au contraire, dans toutes ses lettres, le trait dominant est une volonté impérieuse et tenace, très-éveillée, toujours tendue vers son but. Si, avec ce caractère, il suivait la direction politique de sa sœur, c'est qu'il s'y associait librement, en toute connaissance de cause ; impossible qu'il la subît passivement. On est surpris et charmé de voir avec quelle ardeur ce roi de dix-huit ans s'applique aux affaires, entrant dans les plus menus détails, montrant une connaissance supérieure des choses de la

[1] On sait combien de documents précieux pour ces deux provinces mon excellent confrère et ami, M. Marchegay, a déjà tirés de ce beau chartrier, qui lui a été gracieusement ouvert par M. le duc de la Trémoille ; on sait quelle sûreté d'érudition et de critique distingue ces publications, comme toutes celles qui sont dues au savant auteur des *Archives d'Anjou*.

guerre, surtout des questions de ravitaillement, de l'art des siéges, de l'artillerie, etc. Rien ne ressemble moins au Charles VIII qu'on nous a peint jusqu'ici. Avec cela (comme l'a si bien remarqué M. le duc de la Trémoille dans sa préface), à chaque instant, dans ses lettres, des traits à la Henri IV, mélange d'esprit chevaleresque et de sel gaulois : « Dites au Veau (écrit-il en parlant d'un de ses » écuyers appelé Le Veau), dites au Veau que je le tiens aussi » hardi en chemise comme s'il avoit sa cuirasse au dos. » (N° 14). Et ailleurs, à propos d'un vieux pilier de la justice seigneuriale de M. de la Trémoille qui venait de s'écrouler : « Mon cousin, dit-il, » je vous eusse mandé la chûte de votre pilier, si je n'eusse craint » que le deuil qu'en auriez eu empêchât mon service ; mais, mon » cousin, de peur que vous n'en maigrissiez et pour vous réjouir, » je vous mande qu'aurez les vingt hommes d'armes de crue que » vous m'avez demandés ; et je vous envoye de mes gens d'armes » qui ne servent de rien icy, et je vous prie que me les faites bien » vaillans. » (N° 45). Etc.

Avec ce roi de dix-huit ans, le personnage qui, bien qu'absent (absence qu'on ne saurait trop déplorer), remplit cette correspondance, c'est un général de vingt-sept ans, c'est Louis de la Trémoille. Et comment ne pas déplorer son absence, c'est-à-dire la disparition presque totale de ses lettres ? En ce qui touche les renseignements sur la guerre de Bretagne, si précieuses que soient les lettres du roi, celles du général devaient être encore bien plus instructives ; il était sur les lieux, voyant tout de ses yeux, agissant et informant directement le roi, dont les réponses ne sont qu'un écho des renseignements fournis par le général.

Malgré la perte de ses lettres, il n'en est pas moins certain pour nous que l'éclatant succès des armes françaises dans la campagne de 1488 fut dû, presque tout entier, à l'habileté militaire de La Trémoille, et je vais essayer de le démontrer avec la *Correspondance de Charles VIII*. Mais il faut d'abord rappeler l'état des choses au moment où La Trémoille prit le commandement, c'est-à-dire aux premiers jours de mars 1488.

II

Entre la Bretagne et la France la guerre durait déjà depuis un an. Elle avait eu pour cause la retraite et l'appui donnés par le duc de Bretagne François II aux mécontents de France, au duc d'Orléans et aux seigneurs qui voulaient substituer, dans le gouvernement, l'influence de ce prince à celle de M^me^ de Beaujeu. L'appui prêté aux mécontents de France avait soulevé en Bretagne des mécontents : le maréchal de Rieux, le vicomte de Rohan, le baron de Châteaubriant et celui du Pont, le sire d'Avaugour, fils naturel du duc, en un mot, la haute noblesse tout entière et beaucoup de la petite; on appelait cela le parti des barons. Il réclamait l'expulsion hors de Bretagne des mécontents français, à raison du péril où leur présence jetait le duché en l'exposant à un choc redoutable avec la France. C'était là le motif ostensible, malheureusement trop fondé; il y en avait un autre, plus puissant peut-être : le dépit de voir ces hors-venus accaparer à la cour de Bretagne l'influence et les faveurs, au détriment des seigneurs bretons.

Le parti des barons, trop faible pour imposer au duc l'expulsion des étrangers, s'allia contre eux et contre lui au roi de France, précipitant ainsi la Bretagne dans le péril d'une invasion française, qu'il avait la prétention de conjurer. Les barons crurent avoir pris contre ce péril des précautions suffisantes en stipulant que le roi ne pourrait faire entrer en Bretagne plus de 4,000 hommes de pied et 400 lances, qu'il n'attaquerait point les places où le duc se trouverait et ne ferait aucun siége sans le consentement du maréchal de Rieux; enfin qu'il retirerait son armée de Bretagne dès que les mécontents de France en sortiraient.

La guerre entre le duc et ses barons, soutenus de quelques troupes françaises, commença dès le mois de mars 1487; l'armée du roi n'entra en Bretagne qu'en mai. Les coalisés franco-bretons occupèrent sans coup férir un grand nombre de places fortes que les barons possédaient à titre féodal, entre autres Ancenis, Château-

briant, La Guerche, Vitré, Quintin, Josselin, Rohan, La Chèze, etc.; Redon fut livré aux barons par son gouverneur ; Lannion et Tréguier, sur les suggestions du vicomte de Rohan, entrèrent dans leur parti ; Moncontour fut pris par le sire de Quintin, frère du vicomte de Rohan. Les troupes du roi, combinées avec celles des barons, s'emparèrent de Ploërmel, de Vannes et d'Aurai. L'armée du roi, seule, assiégea Nantes sept semaines sans résultat, et prit ensuite deux petites places, Saint-Aubin et Dol.

Quand cette armée rentra en France pour prendre ses quartiers d'hiver, au commencement de novembre 1487, elle laissa des garnisons exclusivement françaises dans ces deux dernières places, et aussi dans Vitré, La Guerche et Vannes. Les autres furent gardées par les barons seuls ou par quelques troupes françaises mêlées aux leurs [1].

D'après l'énumération — forcément incomplète — que l'on vient de lire, la coalition franco-bretonne dominait à ce moment dans une très-grande partie de la Bretagne, et le résultat de cette première campagne devait être tenu, à la cour de France, pour très-satisfaisant. Il ne l'était cependant qu'en apparence. Le roi n'avait respecté aucune des conditions stipulées par les barons : il avait envoyé en Bretagne trois fois plus de troupes qu'il ne devait ; il avait assiégé le duc dans Nantes et continué le siége malgré les protestations du maréchal de Rieux, et quand celui-ci s'était plaint de ces infractions au traité conclu avec les barons, Mme de Beaujeu avait répondu fièrement : « Le roi n'a point de compagnon ; puisqu'on s'est mis si avant, il faut continuer. » Continuer, c'était chasser le duc et mettre toute la Bretagne dans la main du roi. Les barons, voyant alors l'étendue de leur faute, s'efforcèrent de la réparer en rejetant l'alliance française et en se serrant autour du duc pour défendre la cause bretonne. Rieux donna l'exemple (décembre 1487); sauf Rohan, tous le suivirent. Toutes les places qu'ils occupaient rentrèrent sous l'obéissance du duc ; il ne resta aux Français que celles du vicomte de Rohan (Josselin, Rohan, La

[1] Redon avait d'ailleurs été repris par le parti du duc dès le mois de juillet 1487, et Moncontour avant le 6 septembre.

Chèze), et les cinq où ils avaient mis garnison : Saint-Aubin, Dol, Vitré, La Guerche et Vannes.

Le duc, profitant de ce retour de fortune, mit sur pied son « ost », malgré l'hiver, vers la fin du mois de janvier 1488, et l'ayant approvisionné de son mieux, l'envoya, sous la conduite du duc d'Orléans, assiéger Vannes, occupée par une forte garnison française aux ordres de Gilbert de Grassay, sr de Champerroux, lieutenant-général du roi et l'un de ses meilleurs capitaines. Le siége fut posé le 25 février, la place capitula le 3 mars. Champerroux et dix-neuf des principaux chefs français demeurèrent prisonniers, le reste eut la vie sauve et put se retirer en France sans bagages [1]. Cet événement ruina en Bretagne le parti français. Le vicomte de Rohan se vit aussitôt assiégé dans ses trois places et bloqué par les communes, c'est-à-dire par les paysans levés en masse et furieux de sa trahison. Française aux deux tiers, en apparence, en novembre 1487, la Bretagne, au commencement de mars 1488, était perdue pour la France, à quatre places près — Vitré, La Guerche, Saint-Aubin et Dol, — dont la première avait seule une valeur sérieuse.

C'est à ce moment que Charles VIII ordonna de réunir sur la frontière de Bretagne une armée, dont il donna le commandement à Louis de la Trémoille par lettres patentes du 11 mars 1488. Les troupes devant se rassembler autour de Pouancé, La Trémoille fut s'installer dans cette place, où il était rendu le 18 mars [2]. La première lettre missive que lui écrit le roi est datée du 13 de ce mois; Charles VIII s'y montre fort inquiet des entreprises de l'armée bretonne ; il croit qu'elle va aller mettre le siége devant Dol, et comme cette place n'est guère forte, il est prêt à donner l'ordre de l'évacuer : « Vous savez la compaignie qui est dans Dol (dit-il à La Trémoille), » et nous serions bien desplaisans, si la place n'est tenable, pour le

[1] V. Alain Bouchart et Jaligni.

[2] Graville lui écrit le 19 du Plessis du Parc ou Plessis-lés-Tours : « J'ay *ce matin* receu les lectres que vous m'avez escriptes de Pouencé, par lesquelles vous mectez *que vous estes arrivé par delà* et avez trouvé Mr de Charluz et tous les autres cappitaines, ausquelz vous avez dit ce que le roy vous avoit ordonné. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 6). Son arrivée devait dater du 18, puisque Graville en recevait la nouvelle, près Tours, le 19 au matin.

» bon vouloir de ceux qui sont dedans, de mettre leur fait en dan-
» gier. » (N° 1, p. 1). Il craint surtout de voir un désastre analogue à celui de la prise de Vannes fondre sur Mr de Rohan, sur ses places, et sur les troupes françaises qu'on lui a laissées pour les garder. Du 13 au 31 mars, c'est là la grande préoccupation du roi et de son entourage, et sur cette question il s'établit, entre la cour de France et La Trémoille, une sorte de conflit fort curieux à étudier.

III

Rohan étant le seul des barons de Bretagne resté Français, le roi et ses conseillers veulent absolument que La Trémoille aille en poste à son secours. C'est Graville qui ouvre le feu le 13 mars : « M. de Rohan (dit-il) est dans Josselin delibéré de tenir, et » Chanchou de Navarre (lieutenant de Rohan) et Archambault » sont dans la Chairre (la Chèze), pareillement delibérez de tenir : » pour conclusion, il est besoin de regarder par quel moyen on » leur pourra (aux Bretons) faire lâcher prinse. » (N° 2, p. 2.)

Le lendemain, Mme de Beaujeu reprend : « M. de Rohan est » bien delibéré de tenir la place : par quoy est besoin *de faire la* » *plus grant diligence* et faire quelque exploit pour les contraindre » de lâcher leur prinse » (n° 3, p. 3). Et le même jour, M. de Beaujeu, époux docile, répète la même note (n° 4). — Le 15 mars, le roi parle à son tour : « Il y a largement de communes devant » noz gens qui sont à la Chaize... Regardez, si nostre cousin de » Rohan est assiégé, ce qui se pourra faire. Nous faisons haster nos » gensdarmes à toute diligence » (n° 5, p. 5).

La Trémoille fait la sourde oreille et ne bouge. Huit jours après (le 23 mars), il reçoit du roi cette verte semonce : « Par vostre » lectre vous ne parlez point de ce que vous avez esperance de faire » pour monstrer à noz gens de Basse Bretaigne que nous les vou-
» lons secourir ; car, aux nouvelles qui nous surviennent de toutes » parts, nous ne faisons nulle doubte que bientost noz gens qui » sont à la Cheize ou à Josselin n'ayent beaucoup à faire. Et les

» premières nouvelles que vous estes bien taillez d'en avoir, ce » sera qu'il leur en sera prins comme à ceulx de Vannes : car *la* » *longueur de leur monstrer signe que l'on les veult secourir* sera » cause de perdre noz gens et de faire prendre appoinctement à » nostre cousin de Rohan », — c'est-à-dire de le contraindre à quitter le parti français en s'arrangeant avec le duc de Bretagne; et le roi, dans ce cas, le trouverait excusable, car, dit-il, « n'y a » homme au monde, de si grant cueur soit-il, qui, *à lui monstrer* » *si maigrement que lui vueillons donner secours*, n'eust bonne » raison d'essayer, par toutes façons qu'il pourroit, à sauver son » corps et ses biens. — Pour conclusion, ajoute Charles VIII, nous » ne vous escripvons plus de ceste matière; faictes en ainsi que » vous adviserez; *mais nous doublons* [1] *encore une foiz d'en rece-* » *voir une très grant honte dont vous aurez vostre part*, et le » dommaige ne nous sera pas petit. » (N° 13, p. 12.)

Graville écrit le même jour à La Trémoille : « Si vous ne faictes » quelque chose entre cy et troys jours, je ne faiz nulle doubte que » M. de Rohan ne soit perdu pour le roy, et le surplus de ses » gens de par delà en grant dangier. » Et pour le piquer d'honneur, il dit encore : « Il est besoin que vous en faciez diligence, car s'il » mésavient des gens qui sont en Basse Bretaigne, je vous assure que » beaucoup de gens en parleront merveilleusement : car tous ceulx » qui viennent de Vannes tiennent le secours le plus aisé à faire » du monde et sans danger. » (N° 15, p. 15.) — Plaisante autorité en telle matière que cette garnison de Vannes, laissée en Basse Bretagne par le roi pour y servir de rempart au parti français, qui n'avait pas tenu huit jours contre les Bretons, et qui taxait de lâcheté La Trémoille, parce qu'il ne voulait pas, avec un lambeau d'armée en formation et mal approvisionné, s'enfoncer dans les forêts du Porhoët pour réparer le mal causé par la prise de Vannes! La Trémoille pouvait bien aisément dédaigner les propos de ces bravaches; mais résister à la volonté du roi si formellement, on peut dire, si violemment notifiée à son général, il fallait pour cela

[1] Nous *craignons*.

un vrai courage : il l'eut. Nous n'avons pas — et c'est grand dommage — sa réponse à Charles VIII : d'après les lettres de celui-ci, La Trémoille allégua, entre autres choses, qu'on ne savait pas au juste ce qui se passait à Josselin; que Rohan, selon le bruit public, avait déjà fait sa paix avec le duc de Bretagne; qu'on ne pouvait trouver de gué pour passer la Vilaine : tous prétextes assez légers, que le roi réfute d'une haute sorte : — « Au regard de ce que vous » dites qu'il n'y a nulz gués sur la rivière de Villayne, tous ceulx » qui sont venuz de par deça des gens de nostre cousin de Rohan, » dont il est venu trois ou quatre depuis huit ou dix jours, disent » touz qu'ilz ont passé au Pont Réant [1] et à un pont qui est » auprès de Rennes..... Mais sur toutes riens [2] nous nous donnons » merveilles que vous ne pouez savoir nouvelles de ce qu'il se fait » à Josselin, car nous croyons que le bruit qu'ilz font courir que » nostre cousin de Rohan a faict son appoinctement, c'est affin que » l'on ne face point d'effort de l'aller secourir. » (Nos 21 et 22, p. 21 et 24, 25 mars 1488.)

Ainsi mis au pied du mur, La Trémoille se décide, le 26 mars, à annoncer qu'il partira le lendemain « pour aller à Messac essaier à » passer la rivière et aller secourir M. de Rohan ; » mais en même temps, paraît-il, il prit soin de rejeter d'avance la responsabilité de cette marche sur ceux qui l'y avaient si vivement poussé, y compris le roi : et alors, ce qui est bien curieux, celui-ci, voyant commencer une opération qu'il avait si vivement réclamée, mais dont on ne pouvait mesurer les suites, essaie de se soustraire à la responsabilité que son général lui renvoie : « Il est bien vray (écrit Charles VIII) que » nous vous avons tousjours escript que au moins ne pouvyez vous » faire que d'aller jusques sur le passaige (de la Vilaine)... Toutes- » foiz, si avez bien regardé noz lectres, nous avons tousjours remis » et remectons cet affaire sur vous, car vous estes beaucoup de » gens de bien ensemble et qui congnoissez le faict de la guerre :

[1] La *Correspondance de Charles VIII* a imprimé *Pont Reaut* et à la table générale, « le *Pontreau*, près Guichen, Ille-et-Vilaine. » Ce lieu est bien en la commune de Guichen, mais l'orthographe véritable est *Pont-Réant*.

[2] Sur toutes choses.

» parquoy vous pouez mieux veoir les choses faisables que ne vous » les saurions deviser de si loing. » (N° 24, p. 26.) Pourtant le roi lui avait dit : Si vous n'allez au secours de M. de Rohan, il nous en viendra *une très-grande honte dont vous aurez votre part.* — C'est bien là l'ordre le plus pressant qu'un sujet puisse recevoir. Nous prenons donc ici sur le fait une pratique souvent renouvelée depuis lors dans les rapports du pouvoir politique avec le commandement militaire, le premier donnant au second des conseils qui valent des ordres, puis, si l'opération tourne mal, disant au général : C'est votre faute, votre métier était de savoir que mes conseils ne valaient rien et de ne pas les suivre.

La prudence de La Trémoille sauva tout. Il ne se mit en marche que le 28 mars ; ce jour-là, de Saint-Aubin de Pouancé, qui touche Pouancé, il écrivit au roi qu'il avait « mis son armée aux champs » et comptait aller coucher à Martigné-Ferchaud. Le lendemain il se rendit à Marcillé-Robert, et s'amusa, le 30, à prendre le château de Marcillé, petite place sans importance, où les Bretons entretenaient une garnison (5 ou 6 gentilshommes et 160 francs-archers) pour surveiller la ville de la Guerche, occupée par les Français (N° 28, p. 30.) Cette prise ne lui coûta guère, mais l'obligea de s'arrêter un peu. Elle était sans aucune utilité pour le sauvetage de M. de Rohan. Enfin, il faut bien remarquer que, pour gagner Messac, où il voulait passer la Vilaine, La Trémoille prenait le chemin des écoliers : de Martigné, sa route directe était d'aller droit devant lui vers l'Ouest, par Bain, jusqu'à Messac ; en remontant vers le Nord jusqu'à Marcillé, il s'en éloignait beaucoup. Aussi est-il permis de croire que le général allongeait ainsi sa marche, pour laisser aux affaires de M. de Rohan le temps d'aboutir à une solution quelconque, qui le dispenserait de se rendre à Josselin et même sur la Vilaine. Ce calcul ne fut point trompé, le roi lui écrivit le 31 mars :

« Tout à ceste heure nous sont venues lectres du s[r] de la Chas-
» teigneraye, qui est à Clisson pour nous, par lesquelles il nous fait
» savoir que, samedi au soir (29 mars), y arriva nostre cousin de

» Rohan et deux de ses frères, le roy d'Ivetot, René Parent, Chan-
» chou Navarre [1], avecques tout leur train et leurs chevaulx et har-
» noys, qui sont en nombre 700 chevaulx, et tous les gens de pié
» qui estoient dedans les places de par delà; et n'ont pas perdu
» ung homme. Et sera la personne de nostredit cousin, avecques
» les dessus nommez, demain au soir icy devers nous. Nous vous
» voulons bien advertir de sa venue, affin que, soubz esperance de
» luy cuider donner encores quelque secours, vous ne tiriez point
» plus avant que vous n'ayez noz Souysses et noz autres gens qui
» se vont joindre à vous » (N° 27, p. 29.)

La Trémoille ne se le fit pas répéter; non-seulement il s'arrêta à Marcillé, mais il regagna de suite ses cantonnements de Pouancé, où il était rentré le 4 avril, comme le prouve une lettre du roi en date du 5, qui porte :

« Avons receu vos lettres escrites à Pouencé le 4e jour de ce
» mois à une heure du matin, par lesquelles nous escripvez que
» estes retourné à Pouencé, affin d'avoir vivres plus à votre aise, et
» pour recevoir les Souysses et autres nos gens qui vous vont, et
» avec ce pour faire les préparatifs de vostre affaire : qui nous
» semble très bien fait : et incontinent le capitaine du charroy de
» nostre artillerie venu, nous pourvoyerons au fait dudit charroy,
» tant des vivres que de l'artillerie. » (N° 32, p. 35, et D.r Morice, *Hist. de Bret.* II, p. CCXLIX.)

Ainsi Charles VIII — de son propre aveu — avait prétendu lancer son général au secours de Rohan jusqu'à Josselin, à trente lieues de la frontière, quand il n'avait encore avec lui qu'une faible partie de ses troupes, mal formées, mal préparées, sans vivres, sans artillerie, sans charroi pour établir ses communications : toutes conditions parfaitement propres à amener un échec et à le rendre irréparable. La Trémoille avait donc bien raison de résister.

[1] Les deux frères du vicomte de Rohan s'appelaient Pierre et François; Pierre était baron de Pontchâteau et (par sa femme) sire de Quintin. René Parent et Jean Baucher, roi d'Yvetot, étaient deux capitaines français. Chanchou ou Sancho Navarre, dont le nom indique l'origine, était le lieutenant de la compagnie d'ordonnance française qui avait pour capitaine le vicomte de Rohan.

J'ai insisté sur cet épisode (complétement inconnu jusqu'ici), parce qu'il manifeste dès l'origine la sûreté du coup d'œil militaire de La Trémoille; et surtout parce que, à mon sens, cette courageuse résistance du général fut la première cause du grand succès des armes françaises dans la campagne de 1488.

Si La Trémoille eût cédé aux volontés de la cour et entrepris en de telles conditions cette téméraire chevauchée dans le pays de Vannes, il aurait peut-être dégagé Rohan et battu les Bretons; mais une fois l'opération entamée, il eût été forcé de la poursuivre et de faire dans le centre de la Bretagne une campagne, dont le plus beau résultat ne pouvait être que la reprise de Vannes et de quelques places aux environs. L'hiver venant, quand l'armée française serait retournée prendre ses quartiers de l'autre côté de la frontière, on eût laissé dans ces places des corps de troupes qui, sans communication avec la France et cernés de toutes parts par l'ennemi, se seraient vus, aux premiers mois de 1489, en même danger que la garnison de Vannes et celle des places de M. de Rohan au printemps de 1488. En un mot, La Trémoille eût renouvelé tout simplement la campagne de 1487, avec tout son décousu, ses fautes, sa stérilité finale.

Il avait un plan tout autre, et autrement militaire, fondé sur ce principe stratégique, qu'à la guerre aucun succès n'est sérieux, aucun avantage solide, si l'on ne reste en communication sûre avec sa base d'opération. Il voulait, en conséquence, conquérir la Bretagne pied à pied, de proche en proche, en commençant par la zone qui touche la frontière bretonne, et la conquête de cette zone était la tâche assignée par lui à la campagne de 1488.

Avant de dire comment il remplit cette tâche, il convient de satisfaire le lecteur, qui se demande sans doute de quelle façon M. de Rohan et ses troupes, cernés par l'armée et par les communes bretonnes, avaient su se tirer de là sans perdre un seul homme, — comme le constate avec tant de satisfaction le roi Charles VIII dans la lettre du 31 mars que je viens de citer.

Il s'en étaient tirés d'une façon bien simple. Le vicomte de Rohan se voyant assiégé, bloqué dans toutes ses places sans espoir de se-

cours, et souffrant déjà du siége [1], avait fait demander au duc François II de rentrer en grâce près de lui, comme les autres barons, « offrant (dit le duc) nous servir vers tous et contre tous qui peuvent » vivre et mourir, et de ce nous faire foi et serment. » Il avait fait ce serment aux mains du duc, qui lui avait accordé sa grâce et octroyé, en sa considération, aux troupes françaises trouvées dans ses places, la permission de retourner en France vie et bagues sauves, en relâchant toutefois sans rançon tous leurs prisonniers bretons. Rohan ayant prétendu être obligé de se rendre près du roi pour dégager une parole donnée à ce prince, François II lui avait permis de résider deux mois encore à la cour de France, à la condition qu'il reviendrait au bout de ces deux mois faire service au duc; il s'y était engagé par serment; pour sûreté de ce serment, il avait donné son second fils en otage « pour en faire à nostre volonté (dit le duc) » si nostre cousin ne retourne dans le dit terme », et il avait été convenu que, dans ce cas, la vicomtesse de Rohan, qui restait en Bretagne, livrerait à François II toutes les places du vicomte pour y mettre garnison. Ce traité, fruit d'une négociation assez longue, avait été conclu le 26 mars [2].

Ce n'est autre chose — on le voit — qu'une véritable capitulation, assez avantageuse pour les troupes françaises dans le danger où elles s'étaient mises, mais au fond assez peu honorable, surtout pour Rohan, qu'elle obligeait à changer de drapeau et à jouer pendant deux mois un rôle équivoque, suspect aux deux partis [3]. Si Charles VIII l'eût connue le 31 mars, il se serait montré moins satisfait.

[1] Il était même abandonné d'une partie de ses gens, comme le prouve l'extrait suivant du *Reg. de la Chancellerie de Bret.* de 1487-1488, f. 129 R°: — « Congé et saufconduyt à François de la Tousche, serviteur du sire de Rohan, et à ceulx de sa compaignie jucques au nombre de 12 personnes, et autant de chevaulx ou aultres monteures, de venir devers le duc le servir en armes contre les Françoys dedans doze jours prochains. Daté le XIII[e] jour de Mars. »

[2] Voir le texte de ce traité dans D. Morice, *Preuves*, III, 571 à 574.

[3] Il est certain que Rohan, même après être sorti de Bretagne, continua à leurrer de fausses assurances le duc François II, qui, le 8 avril 1488, lui fit don de 14 prisonniers français de la compagnie du capitaine René Parent (D. Morice, *Preuves* III, 580) : ce qu'il n'eût certainement pas fait s'il eût douté de la sincérité du retour de Rohan au parti breton. En même temps, ce dernier donnait au roi des preuves bien plus décisives de son dévouement persistant à la cause française, car Charles VIII écri-

Les historiens bretons, de leur côté, ayant jusqu'à présent ignoré la situation critique du vicomte de Rohan après la prise de Vannes, ont méconnu le caractère de ce traité, où ils ont cru voir un retour, purement volontaire et désintéressé, au parti breton.

IV

Revenons à La Trémoille.

La première opération projetée par lui était le siége de Châteaubriant, qu'il pouvait de Pouancé préparer, presque faire sans déplacement, puisqu'il n'y a que 15 kilomètres entre ces deux villes. C'est en vue de cette opération que, sous prétexte de secourir M. de Rohan, il était allé, le 30 mars, prendre et démolir la petite place de Marcillé, qu'il ne voulait pas avoir à dos pendant le siége pour gêner ses fourrageurs, ses convois de vivres, ou les secours qu'il aurait à demander aux garnisons de la Guerche et de Vitré [1].

Revenu le 4 avril à Pouancé, La Trémoille y resta encore une dizaine de jours pour achever sa préparation et recevoir les nombreuses bandes de gendarmes que le roi lui envoyait, entre autres plus de 5,000 Suisses, c'est-à-dire près de la moitié de son armée, dont ils faisaient certainement la partie la plus solide, car c'était, dit Charles VIII, « les plus beaux hommes qu'il est possible de voir » [2].

Le siége fut mis devant Châteaubriant le mardi 15 avril, « environ

vait, le 19 avril, à La Trémoille: — « En tant que touche les gens de noz cousins de Rohan et de Quintin, les aucuns se sont venuz armer en ceste ville (à Tours); mais depuis deux ou troys jours, Chanche de Navarre, que nostre cousin de Rohan a commis son lieutenant, est parti d'icy pour les vous mener; et aujourd'huy en parlerons à noz cousins de Rohan et de Quintin, et ne faisons point de doubte qu'ilz ne leur facent faire toute diligence. » (N° 48, p. 52). Mais ce n'est pas le lieu d'étudier le caractère de ce Rohan, « une rare figure de traitre. » L'honneur de cette vieille race fut soutenu par son fils aîné, François de Rohan, qui resta toujours fidèle à la Bretagne et se fit tuer pour elle à Saint-Aubin du Cormier.

[1] V. *Corresp. de Charles VIII*, n° 28, p. 31.

[2] *Corresp. de Charles VIII*, n°s 26, 29, 36, 43 (29 mars, 2, 9 et 13 avril 1488), pp. 28, 32, 40, 46-47; voir aussi n° 40, p. 43. D'après Jaligni, l'armée de La Trémoille montait à 12,000 hommes.

midi » [1]. La garnison se défendit bien, repoussa quatre ou cinq assauts [2]. Mais telle était la supériorité de l'artillerie française qu'elle domina bientôt la place de toutes parts. Nul secours ne venant du dehors, il fallut capituler. La composition fut honorable : tous les biens et les personnes des habitants furent respectés, la garnison put sortir vie et bagues sauves, à la réserve de huit otages, qui devaient être échangés contre les vingt prisonniers français retenus par les Bretons à la prise de Vannes, le 3 mars précédent. Cette capitulation est du 23 avril 1488 [3].

Mais où était passée cette armée bretonne qui avait pris Vannes le 3 mars et forcé M. de Rohan à capituler ? Pourquoi n'avait-elle pas essayé de faire lever le siége de Châteaubriant ? — Cette question si naturelle n'a de réponse dans aucune de nos histoires; la *Correspondance de Charles VIII* nous fournit quelques notions, insuffisantes par elles-mêmes pour la résoudre, mais qui, rapprochées d'autres renseignements inédits, nous aideront à trouver la solution.

La Bretagne n'a jamais eu d'armée permanente : tout au plus, à l'époque dont nous nous occupons, un certain nombre de compagnies de l'ordonnance du duc, entretenues par lui à demeure, qui formaient sa garde ou, comme on a dit plus tard en France, sa maison militaire, et dont l'effectif, assez difficile à déterminer, ne devait guère dépasser 2,000 hommes; plus, un millier d'Allemands, provenant d'un corps de 1,500 hommes, envoyé en juillet 1487 au secours de la Bretagne par le roi des Romains. Le reste de l'armée bretonne se composait de deux éléments : 1° les possesseurs de fiefs, nobles, anoblis ou roturiers, qui devaient tous en personne, ou par représentants, le service militaire dans les conditions fixées par

[1] Ibid. n° 46, p. 49; et D. Morice, *Preuves*, III, 585, lettre du duc d'Orléans aux habitants de Tréguier.

[2] V. Érection de la vicomté de Loyaux donnée à Gilles de Condest, s^r de la Morteraye (l'un des défenseurs de Châteaubriant), dans le *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. VI, p. 302. — V. aussi Alain Bouchart.

[3] D. Morice. *Preuves*, III, 586.

le droit féodal et réglées par les ordonnances ducales [1] ; 2° les milices paroissiales, comprenant les *francs-archers* ou *élus des paroisses*, institués en 1425, par le duc Jean V, à raison de cinq hommes, en moyenne, par chaque paroisse, — et les *bons-corps*, institués en 1480, qui étaient une levée « des plus forts et propres à porter les armes », faite « parmi les gens du bas estat et non nobles », par mandement ducal, dans les circonstances urgentes, mais dans des conditions moins régulières que celles des francs-archers [2]. — Les milices paroissiales et les milices féodales de la Bretagne étaient distribuées en compagnies sous des capitaines nommés par les lieutenants du duc ; mais elles ne se formaient en corps et ne quittaient leurs foyers que sur un ordre spécial ; la campagne finie, nobles et roturiers se dispersaient et revenaient chacun à leur domicile retrouver leur famille et reprendre leurs occupations ordinaires.

On comprend quelle devait être l'infériorité de pareilles milices en face des « bandes de gendarmes », formées de soldats qui faisaient exclusivement leur métier de la guerre, qui restaient toujours en corps, toujours soumis aux exercices et à la discipline militaires. Depuis Charles VII et Louis XI, l'armée du roi de France était presque entièrement composée de ces bandes permanentes, soit françaises, soit étrangères.

On comprend aussi que, quand la campagne se prolongeait, il devait souvent être difficile de retenir autour de leurs chefs les milices bretonnes, toujours tentées par la proximité de leurs clochers et de leurs manoirs, et par la facilité avec laquelle les déserteurs pouvaient se soustraire aux recherches. Aussi voyait-on parfois une belle armée, après avoir guerroyé pendant quelques mois, fondre et se dissiper en quelques jours, au moment où on avait le plus besoin d'elle pour assurer les résultats de la campagne. Ainsi en advint-il, vers la fin de décembre 1487, à l'armée avec laquelle

[1] Voir entre autres, pour le règne du duc François II, celles de 1466 et 1471, dans D. Morice, *Pr.* III, 140 et 227.

[2] V. D. Morice, *Pr.* III, 353.

le prince d'Orange assiégeait la Chèze et qui s'évanouit tout à coup, par suite des rigueurs de la saison [1]. Avec mille efforts on parvint à en reformer une vers la fin de janvier ou le commencement de février 1488 ; c'est cette armée qui prit Vannes et qui fit capituler le vicomte de Rohan.

On comptait beaucoup sur elle, et le duc, voyant la concentration de troupes françaises qui se faisait à Pouancé, voulut renforcer les siennes en appelant le reste des milices bretonnes, laissées en réserve dans leurs foyers. Le 18 mars, il envoya aux neuf évêchés « neuf mandements d'injonction et commandement à touz les » nobles, ennobliz, subgitz aux armes, francs archiers et esleuz et » bons-corps choisiz, de se mettre en armes et se rendre, chascun » à son cappitaine, pour aller vers Chasteaubriant à l'ost du duc [2]. » — Le lendemain, 19 mars, un des plus fidèles soutiens de la cause bretonne, Olivier de Coëtmen, ancien gouverneur d'Auxerre, écrivait de Redon à un ami : « Monsr (le prince d'Orange) s'en va à » Renes, et a mandé le Duc ban et arière-ban ; et croy que verrez » de brieff la plus belle armée qui fut, long temps a, vue en Bre- » tagne [3]. »

Cet espoir fut entièrement déçu ; les réserves bretonnes, malgré les ordres du duc, ne bougèrent pas, et l'armée qui venait de faire la campagne de Vannes, découragée par cette inertie, se désagrégea si bien que, le 6 avril, Graville put écrire à La Trémoille : « Il nous est à ceste heure icy venu nouvelles de Nantes où tous les » seigneurs sont : et pour conclusion, nous a mandé un homme » que toute leur armée est départie (dispersée), et qu'ilz n'ont en- » semble que ce peu de gensdarmes qu'ilz ont et leurs Allemans, » qui ne sont que quatre à cinq cens, les plus ennuyés et les plus » mal contents du monde [4]. »

Le duc fut obligé de renouveler, avec plus d'insistance, son appel

[1] Cette histoire a été contée par d'Argentré, d'après un mandement du duc François II, du 27 décembre 1487, publié depuis dans D. Morice, *Preuves*, III, 565-567.

[2] *Reg. de la chanc. de Bret.*, de 1487-1488, f. 132 r°.

[3] Bibl. nat. Mss fr. 15540, f° 125.

[4] *Corresp. de Charles VIII*, n° 33, p. 38.

aux armes ; le 7 avril, il expédia l'ordre « à touz capitaines et » officiers de justice de ce pays et duché (de Bretagne) de faire » crier et bannir publiquement que touz et chascun gens d'armes » et de trect, tant d'ordonnance, ban et arrière-ban, se mettent » sus en habillement d'armes dedans lundi prochain (14 avril » 1488), prêts à véager la part que leur sera mandé [1]. » Mais on ne pouvait plus songer à rassembler l'armée « vers Chasteaubriant », la concentration des troupes françaises faite à Pouancé était trop avancée et trop redoutable ; on paraît avoir songé à Lohéac, à Montfort [2] ; on se décida pour Rennes. Dans le mandement relatif au *soulday* ou fouage de guerre, voté à ce moment par les États assemblés à Nantes, le duc, sous la date du 9 avril, motive cet impôt sur ce que « avons (dit-il) mandé touz noz nobles, ennobliz et » subgitz aux armes, francs archiers et esleuz et bons-corps de » nostre païs, de se preparer et mettre sus en armes, et se rendre » montez et armez en nostre ville de Rennes, où faisons presente- » ment assembler nostre ost et armée, prests à véaiger et nous ser- » vir en armes, à l'expulsion et resistance de noz ennemis [3]. »

Cette fois, on obéit mieux au duc, les contingents bretons se mirent en route vers Rennes et y arrivèrent successivement, mais avec lenteur. Vers le 20 avril, La Trémoille, qui assiégeait Châteaubriant, eut une fausse alerte : on vint lui dire que l'avant-garde de l'armée bretonne, forte de 4,000 hommes, était à Bain [4] ; le 21, il écrivit au roi qu'il serait probablement attaqué ; le roi lui répondit le 23 : « Au regard d'un article où vous mectez » que ceulx qui sont à Rennes vous menacent de vous venir veoir » et lever, vous entendez bien que en tel cas il ne fault point estre » larron à sa bource, c'est à dire, que si vous aviez beaucoup de » voz bons combatans bleciez et aussi que voz gens, tant archiers » comme arbalestriers, fussent petitement pourvuz de traict, c'est » une chose où vous devez bien prendre garde. » (N° 52, p. 57.)

[1] *Reg. de la chanc. de Bret., de* 1487–88, f. 151, v°.
[2] *Ibid.*, f. 148, v°, 151 v°.
[3] *Ibid.*, f. 155 v°.
[4] *Corresp. de Charles VIII,* n° 62, p. 71.

L'armée bretonne, encore en travail de formation, était à ce moment incapable de faire campagne ; elle sortit de Rennes seulement le 30 avril, par la route de Nantes ; le 3 mai, elle campait au Pont Péan, sur la Seiche, à quatre lieues de Rennes [1] ; elle ne semble point être descendue au Sud au delà de Bain, où elle était encore le 22 mai [2].

On voit pourquoi elle ne put secourir Châteaubriant.

V

Le roi ayant ordonné de démolir les fortifications de cette place, La Trémoille ne voulut pas laisser ses troupes sans défense et fit faire près de la ville, pour les couvrir, un camp fortement retranché ; précaution inutile, en apparence, puisque l'armée bretonne qui se formait à Rennes ne semblait guère en état de venir l'attaquer : aussi en fit-on plus d'une raillerie à la cour de France ; le roi lui-même s'en mêla ; le 29 avril il écrivait à son général : « Vous dictes par vostre lectre que vous avez fait ung » camp. Je croy que, Dieu mercy, vous n'aurez pas besoing de faire » grand fossé entre vous et eux, car il est assez à croyre qu'ilz » doyvent avoir plus grant peur de vous que vous ne devez avoir » d'eux. » (N° 62, p. 71). Et le même jour, l'amiral de Graville, enchérissant sur le maître selon son habitude, disait de son côté à La Trémoille : « Je vous prie que vous n'escrivez plus de ce camp » que vous faictes faire, car ceulx qui veulent mal parler en disent » des plus mauvaises parolles, et sèment que c'est bien au contraire » de chercher les ennemys que de se fortifier de dix lieues loing » et que c'est le plus grant cueur que l'on puisse donner à ceux de » Rennes ; et ung disoit hier que le camp que vous aviez commencé » estoit plus fort que n'estoit Chasteaubriant, et que c'estoit de

[1] D. Morice, *Preuves*, III, 586-587. Vivres fournis au camp du duc par les habitants de Guingamp.

[2] *Corresp. de Charles VIII*, n° 92, p. 109.

» l'invencion de Pierre Loys qui avoit plus de mynymes [1] à la » teste que n'eut jamais Alexandre. » (N° 63, p. 73). — La Trémoille laissa les beaux-esprits de la cour aiguiser leurs pointes frivoles et acheva son camp. En vrai homme de guerre qu'il était, il savait que le seul moyen de n'être jamais surpris est de se garder sans cesse comme si l'on avait toujours l'ennemi devant soi ; il voulait inculquer cette habitude à son armée.

Ce soin n'empêchait pas La Trémoille de songer à la suite de ses opérations ; le 5 mai, il adressait au roi un plan pour faire le siége de Fougères, le roi lui répond le lendemain : « Nous avons trouvé » vostre avis très-bon touchant le siége de Fougières, et n'y reste » que regarder diligemment la manière de faire et conduire l'exe- » cucion quant et quant. » Et il énumère ensuite les bombardes, bombardelles et canons qu'il pourra lui envoyer (N° 71, p. 82 et 83). Le 8 mai, qui était un jeudi, La Trémoille annonçait à Charles VIII qu'il partirait de Châteaubriant, « samedi ou lundi bien matin », c'est-à-dire le 10 ou le 12, pour marcher vers Fougères (N° 208, p. 232). Mais la réponse du roi, du 9 mai, ainsi conçué, l'arrêta :

« Nous avons receu vos lettres, ensemble le rolle de l'artillerie, » pavois à potence et autres choses que pour le siége de Fougères » vous sont nécessaires. Et touchant ce que par icelles nous escrip- » vez que partirez demain ou lundi pour y aller, lesdictes provisions » ne seroient prestes pour y estre quant et vous ; *et aussi est premier* » *besoing pourveoir à la place dont nous avez escript,* ce que avons » intencion de faire : pour quoy ne sommes point d'avis que partez » encore jusques à ce que aiez de noz nouvelles. » (N° 73, p. 86).

Les mots que nous soulignons dans cette lettre se rapportent indubitablement à Ancenis. La Trémoille, avant de partir, avait signalé le danger de laisser derrière soi cette place d'où les Bretons maltraitaient la frontière d'Anjou et d'où il leur serait facile, l'armée

[1] Pierre Loys, s[r] de Valten, était un maître d'hôtel du roi, qui avait été chargé de conduire les bandes suisses à l'armée de La Trémoille. *Mynymes* semble l'opposé et la parodie de *maximes*. Alexandre, grand capitaine, avait en tête des *maximes* de guerre ; Pierre Loys, petit capitaine, n'avait que des *minimes*, c'est-à-dire de très-petites idées et de très-médiocres inventions.

française une fois montée vers le Nord, de venir réoccuper Châteaubriant, en relevant les brèches ou se couvrant de retranchements provisoires. Le roi dut accueillir avec empressement l'idée du siége d'Ancenis, car cette ville appartenait au maréchal de Rieux, particulièrement odieux à Charles VIII pour avoir été le premier des barons de Bretagne à quitter le parti français. Cette place, d'ailleurs, n'était pas très-forte et ce siége n'exigeait pas des préparatifs et des approvisionnements aussi considérables que celui de Fougères. Aussi ce projet semble-t-il être resté secret entre le roi et La Trémoille. Le 13 mai, Graville écrivait à ce dernier comme s'il était sur le point de partir pour Fougères [1], et déjà il était près d'Ancenis, car son avant-garde en occupa les faubourgs dans la nuit du 13 au 14 mai [2].

Cette marche fut fort secrète. L'armée bretonne, encore à Bain, l'ignora; elle s'attendait, au contraire, à voir l'armée française monter vers le Nord. La Trémoille n'avait donc rien à craindre de ce côté. Mais il redoutait les secours que la place assiégée pouvait recevoir de Nantes par la Loire, d'autant qu'à la première nouvelle de ce siége, le duc de Bretagne avait donné ordre « aux juges de » Nantes de faire bannir et proclamer à son de trompe et autre- » ment, en tous lieux que verront estre requis, que tous les nobles, » ennobliz, francs archiers, esleuz, et autres subgectz aux armes, » incontinent après la publication de ce mandement, s'en aillent, » montez et armez ainsi qu'ilz sont tenus, aux ost et armée du duc, » pour marcher à aller [faire] lever le siége que les François ont » mis devant la place d'Ancenis », sous peine pour les défaillants d'être pris au corps, mis en prison, tous leurs biens saisis [3].

[1] *Corresp. de Charles VIII*, n° 79, p. 94-95.

[2] Le jeudi 15 mai, Charles VIII écrit à La Trémoille : « Cher et feal cousin, nous avons receu voz lectres escriptes hier (14 mai) à 5 heures du soir aux fausbourgs d'Ancenys, contenant que vostre avant garde estoit, la nuyt paravant (la nuit du 13 au 14) arrivée dedens lesditz fausbourg et de voz gens avoient visité le foussé, et le tout de ladicte arrivée de ladicte avant garde avoit esté faicte sans perdre homme. » (*Ibid.*, n° 80, p. 96.)

[3] Reg. de la chanc. de Bret. de 1487-1488, f. 181, r°.

La Trémoille s'efforça donc de rassembler des bateaux pour intercepter la navigation de la Loire et bloquer la place par terre et par eau [1]. Il paraît que Jacques Le Moyne, grand écuyer de Bretagne, guerrier aussi brave que peu chanceux, trouva moyen d'entrer dans Ancenis avec un petit secours [2]; mais nul secours ne pouvait enlever aux Français la supériorité formidable qu'ils tiraient de leur artillerie, dont l'historien de Charles VIII, Jaligni, présent à ce siége, parle ainsi :

« On tenoit l'artillerie du roi l'une des bonnes que jamais aucun de ses predecesseurs eût eue; il y avait entre autres des bastons (des pièces d'artillerie) de nouvelle fabrique, en façon de serpentines, qui faisoient des passées incroyables, tellement qu'en moins de quatre jours tous ceux de dedans (Ancenis) furent si battus qu'ils n'avoient plus de defenses où ils s'osassent tenir et ne pouvoient plus rien explóiter ny endommager leurs ennemis. Se voyant donc ainsi rudement traitez, ils furent contraints de demander à parlementer, ce qui leur fut octroyé, et leur fut accordé qu'ils auroient liberté de s'en aller seurement, à condition que la place et tous les biens dedans demeureroient au bon plaisir et à la discretion du roy. Cette garnison, pour la plus part, se mit par eaue et s'en alla à Nantes, et suivant la condition susdite, tous les biens de la place furent distribuez aux capitaines et autres de l'armée du roy [3].

C'est surtout le maréchal de Rieux qu'on voulait atteindre par là, car on disait « la pluspart de son bon meuble caché dans Ancenis [4] », mais il ne paraît pas (par la *Correspondance de Charles VIII*) qu'on l'y ait découvert.

Comme à Châteaubriant, La Trémoille retint aussi de la garnison bretonne quelques otages, pour obtenir plus sûrement la restitution des prisonniers français de Vannes, que les Bretons n'avaient pas encore rendus et qui durent l'être, par voie d'échange, vers le 26 mai. (V. n° 212, p. 236.)

[1] *Corresp. de Charles VIII*, n°s 80, 82, 210, p. 97, 99, 234.
[2] *Ibid.*, n° 80, p. 97.
[3] *Hist. de Charles VIII*, édit. Godefroy, in-fol., p. 49.
[4] *Corresp. de Charles VIII*, n° 90, p. 107.

La date de la reddition d'Ancenis, qu'aucun historien ne donne, est fournie par la *Correspondance de Charles VIII.* Elle eut lieu le 19 mai, car dès le lendemain, 20 mai, madame de Beaujeu, qui était à Chinon avec le roi, prit la peine de féliciter elle-même le jeune général de la plus gracieuse façon : « Mon cousin, j'ay ce » matin receu voz lectres, et suis d'opinion que le roy vous envoye » tousjours à la guerre, car vous y estes très eureux.... Au regard » de ce que vous devez faire de la place d'Ancenys, le roy le vous » escript par ceste poste. » (N° 85, p. 101-102.) Toujours par ressentiment contre Rieux, Charles VIII ordonna de démolir toutes les fortifications d'Ancenis : « La place fut toute rasée, dit Jaligni, » les fossez qui estoient taillez dans le roc furent comblez [1] ». Et alors, comme à Châteaubriant, bien qu'il fût encore plus loin de l'armée bretonne, La Trémoille n'hésita pas à couvrir ses troupes d'un camp retranché [2].

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] *Hist. de Charles VIII*, édit. Godefroy, in-f°, p. 49.

[2] Le roi, qui était venu à Angers dés la fin de mai, ayant voulu conférer avec La Trémoille, l'amiral de Graville écrivit à celui-ci, le 8 juin : « Le Roi vous escript une lectre que, incontinent que les ambaxadeurs seront passez, vous en viengnez devers lui ; et me semble que vous devez donner bon ordre *en vostre camp*, et y laisser ung bon personnage ou deux, à qui vous recommandez tout. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 115, p. 130.)

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

—

La jeune fille tressaillit imperceptiblement; ses paupières se soulevèrent, elle tourna vers André un regard moins terne, et lorsque, lui prenant l'autre main, il dit avec émotion :

— Oui, c'est moi, ma Rose, ne veux-tu pas me souhaiter la bienvenue ? Ses lèvres s'agitèrent, et elle murmura d'une voix bien faible, mais distincte :

— Bonjour, mon André !

— Que le bon Dieu te bénisse, André ! dit la pauvre mère en joignant les mains avec ravissement; elle n'en avait pas tant dit depuis longtemps ! Si la bonne Vierge avait pitié de nous, elle pourrait se guérir peut-être.

André tenait toujours la main de Rose. De grosses larmes coulaient sur ses joues, en écoutant le souffle pénible et inégal qui soulevait la poitrine de la jeune fille, et en distinguant sur son visage pâle les ravages de la maladie. Il posa son doigt sur le poignet et essaya de compter les battements de l'artère; mais il ne put y réussir, tant les pulsations étaient petites et inégales.

— Ma Rose ! ma pauvre Rose ! dit-il avec angoisse, où donc souffres-tu ?

Elle ne répondit pas. Elle semblait épuisée par l'effort qu'elle venait de faire. Ses yeux s'étaient refermés, et elle avait repris son immobilité première.

* Voir la livraison d'août, pp. 142–154.

André, désolé, se retourna vers la mère Brévin.

— Est-elle donc toujours comme cela ? demanda-t-il ; vous l'avez fait soigner, pourtant ; vous avez fait venir le médecin.

Madeleine secoua la tête, puis, prenant le jeune homme par la main, elle l'emmena de l'autre côté du foyer, et lui dit à voix basse :

— Vois-tu, André, je crois bien qu'on lui a jeté un *sort*.

— Qui donc ? Comment ? Pourquoi ? demanda-t-il rapidement.

— Tiens, je vais tout te dire, mon Dro, reprit la vieille femme. Aussi bien, voilà longtemps que ça m'étouffe, mais je n'ose en parler à personne : mon beau-frère me le défend ; il dit que c'est inutile et que ça ne ferait que nous attirer de nouveaux chagrins. C'est un bon homme, mais il prend les choses froidement, et il ne sait pas ce que c'est que de voir *ses deux plus chers* mourir par la méchanceté des hommes.

— Comment ! que voulez-vous dire, la mère ? dit André tout ému ; vous ne croyez donc pas que votre mari se soit tué par accident ?

— Je sais bien qu'on a voulu le prouver, continua Madeleine avec amertume, et l'on a bien ajouté aussi, pour que ça parût plus probable, qu'il était pris de vin et ne voyait pas à se conduire. Eh bien ! c'est faux ! Mon défunt Pierre n'était point un ivrogne ; jamais je ne l'ai vu boire plus qu'il ne devait ; il avait la tête aussi froide que tu l'as aujourd'hui quand il est parti de la *Boule-d'Or*, je le sais, et le coup qui l'a tué lui a été porté de la main d'un assassin !

— Mais soupçonnez-vous quelqu'un ? demanda André à voix basse. Avez-vous des indices ?

Madeleine fit un signe négatif.

— Lorsque j'ai dit cela d'abord, on n'a pas voulu me croire, reprit-elle toujours du même ton amer et calme. M. Corme, M. le maire, ont pensé sans doute que le chagrin seul me faisait parler. On m'a imposé silence. Depuis, beaucoup de ceux qui alors levaient les épaules en m'écoutant sont revenus à mon avis. Les uns m'ont

fait des questions, les autres auraient voulu peut-être m'apprendre des choses que je ne savais pas; je n'ai osé ni répondre ni interroger. Je suis maintenant une pauvre veuve sans appui et délaissée de tout le monde. Je ne pourrais obtenir justice, à ce que dit mon beau-frère. Je tâche donc de me résigner et de subir en silence les grands malheurs qui sont tombés sur moi.

— Mais Rose ! Rose ! dit encore André, pourquoi lui aurait-on fait du mal ? Il n'y avait aucune raison pour cela.

— Elle était avec son père, répondit Madeleine ; elle aurait parlé si on ne lui avait pas jeté quelque maléfice, et il y avait alors dans les environs un homme que tu connais bien, André, un méchant homme que tout le monde redoute, quoique personne n'ose se brouiller avec lui, parce qu'on dit qu'il sait la manière de se venger, avant que douze mois se soient écoulés, de ceux qui lui font tort.

— Je sais qui vous voulez dire, répondit André; mais pour quelle raison cet homme vous en voudrait-il ? Comment, tout méchant qu'il est, aurait-il la cruauté de faire du mal à notre pauvre Rose, si bonne, si jolie, si gaie, si...

La voix lui manqua, et il tourna un regard désolé vers le lit où gisait la pauvre fille.

Madeleine alors lui raconta avec détail tout ce qui s'était passé lors de la mort du père Brévin. Elle lui fit part de ses doutes, de ses soupçons. Elle lui ouvrit complétement son pauvre cœur, depuis si longtemps fermé et désolé. Elle aimait André; elle l'avait chéri dès son enfance, et lorsque la mère du jeune garçon, succombant, à ce qu'on disait, autant aux chagrins qu'à la maladie, avait laissé son fils orphelin, c'était près de Madeleine qu'il avait retrouvé les soins et les caresses maternelles. Il s'était élevé dans sa maison avec Rose plus encore que chez son propre père, qui ne s'inquiétait guère de lui, et avant que son cœur, en se développant, n'eût donné à la jeune fille tout son amour, Madeleine avait eu sa confiance et sa tendresse enfantines. La veuve savait donc qu'elle trouverait en lui sympathie pour ses chagrins, appui dans son abandon, et elle

s'était dit souvent depuis ses malheurs, pendant ses veillées douloureuses, que si André était au pays, elle ne serait pas seule à pleurer auprès du lit de sa mourante fille. En pensant ainsi, elle ne faisait que rendre justice au jeune homme. Son récit excita dans l'âme d'André, en même temps qu'une compassion profonde, une indignation ardente contre les auteurs d'un crime que la faiblesse des uns, l'insouciance des autres et les calculs d'une conscience égoïste, laissaient impuni.

— Cela ne peut pas en rester là, mère Brévin, dit-il avec énergie lorsque Madeleine cessa de parler. *Il faut en voir plus long.* Il faut découvrir les coupables et les dénoncer à la justice : ce sont des scélérats qui doivent être envoyés avec leurs pareils et qu'on doit chasser d'un pays d'honnêtes gens comme le nôtre. Il faut que Louis Brévin, votre beau-frère, se charge de les poursuivre. C'est à lui de venger son frère et de protéger sa nièce, dont il est le tuteur.

Madeleine secoua la tête.

— Mon beau-frère aime mieux, dit-elle, s'occuper de son commerce, fort augmenté depuis la mort de mon pauvre homme, que de perdre son temps pour suivre un procès dont il ne retirerait rien ; et moi qui ne sors que pour aller à la messe et pas encore tous les dimanches, car je ne puis quitter Rose, comment veux-tu, mon bon gars, que je m'informe, que je sache ce qui se dit, et que je surveille les gens, au risque d'attirer encore leur vengeance sur mon innocente fille ?

— Eh bien ! ce sera donc moi qui agirai et m'informerai, dit André résolûment. Ça fera honte à votre beau-frère, peut-être, quand il verra un autre remplir le devoir qu'il abandonne. Vous m'avez toujours traité comme un fils, mère Brévin, et j'espérais qu'un jour vous consentiriez à me donner ce nom-là en réalité. J'ai travaillé toute ma vie pour en devenir digne. J'ai appris un état que j'ai mené vigoureusement, sans regarder ni à droite ni à gauche, et je rapportais de mon voyage assez d'argent pour penser que votre mari ne me fermerait pas sa porte trop rudement. J'étais heureux ;

ah ! oui, j'étais heureux en arrivant là-haut à l'entrée du village, en voyant tout le pays, Grand-Lieu, les barges, les maisons des amis, des voisins, que je venais retrouver. Je ne m'attendais guère aux malheurs que j'allais apprendre, ni à revoir ma chère Rose telle qu'elle est. Mais c'est égal, rien ne me changera pour elle. Oui, ma Rose, ajouta-t-il en traversant la chambre pour aller prendre la main de la jeune fille, sur laquelle il se pencha avec tendresse, je resterai le même pour toi, malade ou bien portante, je t'aimerai toujours de même sorte: tu seras la première dans mes pensées et dans mes prières, et je te défendrai, je te protégerai contre tous les méchants qui t'ont fait tant de mal.

La voix d'André sembla encore une fois pénétrer jusqu'au cœur de Rose ; un pâle sourire entr'ouvrit ses lèvres, et sa main pressa faiblement celle du jeune homme. De nouveau les yeux de celui-ci se remplirent de larmes.

— Allons, mon bon Dro, dit la veuve, tu ne peux pas rester ici plus longtemps ; tu dois être fatigué de ton voyage ; va te reposer, et espérons dans la pitié du bon Dieu. Rose a montré ce soir plus de sentiment que je ne lui en avais vu depuis bien des jours. Si son cœur se réveille, elle guérira. Ah ! je sens que je serais capable de tout pardonner, si ma fille m'était rendue telle qu'elle était autrefois.

André tourna autour de lui un regard désolé. L'abandon dans lequel il laissait les deux femmes, seules ainsi dans cette petite maison éloignée de tout secours, l'effrayait pour elles ; et quoique Madeleine lui répétât que bien des jours et des nuits ne s'étaient pas autrement passés, il ne pouvait se décider à partir. Obligé de céder à la volonté de la veuve, il prit enfin congé d'elle. Mais il avait fait à peine quelques pas hors de la maison, lorsqu'il s'arrêta tout à coup, s'assit sur le bord d'un fossé, couvrit sa figure de ses mains et demeura immobile, plongé dans de navrantes réflexions.

Il repassait dans son esprit tout ce qu'il venait de voir et d'apprendre, le douloureux renversement des doux projets qui l'avaient bercé durant son voyage, et la mission vengeresse dont il allait

assumer sur lui la lourde charge, lorsqu'un bruit qu'il crut entendre à peu de distance lui fit relever la tête avec méfiance.

Le temps avait changé. L'aspect du lac et de ses rivages n'était plus semblable à celui qu'André avait admiré en arrivant. Les nuages noirs accumulés à l'ouest s'étaient élevés peu à peu sur l'horizon, et la brise de mer, les chassant devant elle avec une rapidité croissante, les étendait sur tout le ciel. La lune glissait à peine par intervalle un rayon obscurci à travers quelque éclaircie aussitôt fermée par les masses sombres qui semblaient lutter de vitesse. Les rivages moins éloignés dessinaient confusément sur le ciel gris leurs obscures silhouettes. Les vagues commençaient à s'émouvoir, et, au lieu de clapoter sur les cailloux de la grève, retombaient avec pesanteur dans la ligne d'écume de plus en plus large qui brillait, malgré l'obscurité, d'un étrange éclat. André essaya en vain de regarder autour de lui : à la distance de dix pas, tous les objets se confondaient dans une même teinte sombre. Il s'était assis au dessous du terre-plein qui servait d'étendoir, et les piquets, plantés irrégulièrement tout près l'un de l'autre, les quelques filets suspendus çà et là en festons, servaient encore à tromper le regard perdu au milieu de ce dédale de bois et de cordes. Cependant, au bout d'une ou deux minutes, grâce à un rayon fugitif tombé entre deux nuages, André aperçut un homme qui se glissait avec précaution à travers les piquets. Un soupçon rapide frappa son esprit, et, demeurant immobile, retenant même son haleine, il observa avec une attention haletante les mouvements de ce promeneur attardé.

A la taille, à la démarche, à la besace jetée sur ses épaules, au long bâton qui lui servait à écarter ou à soulever les objets qui gênaient son passage, le jeune homme reconnut celui dont le nom s'était d'instinct présenté à son esprit, Soulaine, le sorcier, qu'on lui avait assuré pourtant n'être plus à Passay.

Un frisson nerveux parcourut tout son corps. Ce n'était pas la peur qui le causait, quoique les croyances superstitieuses accueillies dans le pays dussent l'émotionner d'autant plus profondément,

qu'il leur prêtait, il faut l'avouer, une foi entière; mais à la vue du mendiant, toute émotion de terreur fut étouffée en lui par une indignation amère et profonde, et lorsqu'il s'aperçut que Soulaine se dirigeait vers la demeure de Rose, de la victime présumée de ses maléfices, le cœur d'André bondit de colère, il sentit son sang courir chaud et rapide dans ses veines. Il se leva avec précaution et suivit le mendiant. Il le vit se glisser comme une couleuvre autour de la maison, prêter l'oreille à la porte et chercher à regarder à travers les volets de la fenêtre. Par malheur, malgré tous les efforts d'André pour étouffer le bruit de ses pas, les sens exercés du mendiant l'avertirent bientôt qu'il était épié ; il sauta brusquement par dessus la haie du jardin et franchit en deux bonds l'étroit espace qui le séparait d'un marais encore à moitié couvert par l'eau du lac. Il se dirigeait vers une épaisse haie de saules, lorsqu'il se sentit saisir au collet, et André, qui l'avait rejoint, le secoua d'une main vigoureuse en disant avec rudesse :

— D'où viens-tu, drôle, et que fais-tu là ?

— Tiens ! c'est André Lécuyer, dit Soulaine, en tournant la tête sans paraître trop déconcerté par cette attaque imprévue. Avez-vous donc été mordu par un chien fou, ou *ben* êtes-vous engagé dans la gendarmerie, que vous vous jetez comme ça sur le monde ?

— Réponds-moi, misérable ! tu ne m'échapperas pas, reprit le jeune homme, qui donna une nouvelle bourrade à son prisonnier. D'où viens-tu ? Pourquoi rôdes-tu autour de cette maison ? Et où vas-tu par là ? Ce n'est pas le chemin du village.

— Ah çà ! voulez-vous *ben* me lâcher, dites donc, le petit gars ? Vous allez me déchirer ma redingote, et c'est celle des dimanches, quoique je la porte tous les jours. Je viens d'où je veux, je vas où j'ai affaire, et vous ferez bien de ne pas m'en demander plus long, vu qu'il ne me convient pas de vous répondre.

En finissant de parler, Soulaine, par un mouvement de ses vigoureuses épaules, se dégagea des mains d'André, lança dans la poitrine du jeune homme un coup de poing qui fit chanceler celui-ci; puis, tournant sur lui-même, il s'élança du côté d'où il était venu, espérant ainsi donner le change à son adversaire.

Plus âgé de quelques années et plus fort que le jeune ouvrier, il croyait s'en débarrasser sans peine; mais la nature nerveuse de celui-ci était surexcitée, et le mendiant éprouva une résistance sur laquelle il était loin de compter. André chancela un instant, puis en deux bonds il fut de nouveau auprès de Soulaine, saisit à pleines mains la blouse en lambeaux qui venait de se déchirer sous son étreinte, et dit les dents serrées :

— Je te répète que tu ne m'échapperas pas et que je ne te laisserai pas retourner de ce côté, pour recommencer tes abominables pratiques.

Soulaine avait paru tenté de se dégager encore violemment des mains du jeune homme, mais ces dernières paroles semblèrent le faire changer d'avis; il releva la tête, fixa sur André ses petits yeux méchants, et reprit d'un ton de conciliation :

— *Eh ben ! eh ben !* après tout, si vous voulez causer, causons. Rien ne me presse ce soir, le feu n'est pas à mes granges. Je n'ai pas besoin de travailler pour gagner mes rentes. Je peux bien m'arrêter pour dire quelques mots au fils de votre père, André, vu que je suis un de ses bons amis.

— Toi, ami de mon père ! répondit André, dont cette douceur inattendue n'avait modifié en rien les dispositions menaçantes. Toi ! empoisonneur, sorcier, gibier de potence ! Dis encore ça et tu verras ce qu'il t'en arrivera !

— Il m'en arrivera ce qu'il pourra, continua audacieusement Soulaine, c'est pourtant vrai, et je risque moins à le dire que vous à me débiter vos jolies petites litanies d'injures, sachez-le bien.

— Tes menaces ne m'effraient pas, dit André; je sais que tu es un homme méchant, mais je te ferai mettre dans un lieu où tu ne pourras continuer tes mauvaises pratiques et d'où tu auras peine à sortir, je t'en réponds, une fois que tu y seras entré.

— Allons ! allons ! calmons-nous, mon petit gars, reprit Soulaine d'un ton plus familier, mais toujours assez conciliant; je veux bien te pardonner ce soir, parce que je vois que tu as du chagrin : tu as été mal reçu chez ta *bonne amie*, n'est-ce pas ? Elle avait la

fièvre, et elle a été moins gaie qu'à l'ordinaire. Console-toi, ça se passera. Toutes les maladies se guérissent, excepté celles dont on meurt. Rose Brévin n'en mourra point, sois donc paisible, et laisse-moi aller à mes affaires, comme un gentil garçon que tu es.

— Tu le vends, Soulaine ! tu t'accuses toi-même, s'écria André; pourquoi parles-tu de Rose Brévin, que je n'ai pas nommée? Et que sais-tu de sa maladie, toi qui es absent du pays depuis des semaines et des mois, à ce qu'on assure. Ce que tu viens de dire là pourra te coûter cher.

— Me coûter cher ! et pourquoi ? Ça n'est pas toi que je peux craindre, et tu n'as aucun droit de m'en vouloir, même si Rose Brévin est ta bonne amie, ce que j'ignorais. Puisque je te dis qu'elle guérira, remercie-moi plutôt.

— Et son père ? malheureux ! Et son père ? Comment est-il mort ? Le sais-tu aussi ?

— Tiens ! c'est vous qui me demandez cela, dit Soulaine d'un ton de surprise insolente et en rapprochant son visage de celui du jeune homme, de telle sorte qu'André sentait plutôt qu'il ne le voyait le regard fauve du mendiant se fixer sur lui avec une expression qui le mettait mal à l'aise. Ma foi ! si vous ne le savez pas, je n'en sais rien non plus. Est-ce que vous seriez chargé, par hasard, de me faire parler ?

— Non, répondit-il, mais je veux voir clair dans cette affaire, et s'il y a un crime, comme je le crois, je saurai bien faire découvrir les coupables.

— Ah ! comme ça, pour votre plaisir ? reprit Soulaine, toujours du même ton goguenard. Savez-vous, petit gars, qu'en mouchant la chandelle des autres on se brûle souvent les doigts ? Demandez à votre bonhomme de père, il vous le dira.

— Il ne s'agit pas de tout ça, continua André, tes insolences ne te tireront pas d'affaire. Veux-tu me suivre de bon gré chez M. le maire, ou bien faut-il que je t'y conduise de force ?

— Ah çà ! mais il faut que tu aies la cervelle tournée, André Lécuyer, pour me proposer des choses semblables, dit Soulaine

avec un ricanement étrange. Eh bien ! je serai plus sage que toi, je ne te répondrai rien. Je t'ai dit déjà tout ce que je pouvais te dire, fais-en ton profit; retiens ta langue, si tu es raisonnable : tu ne t'en repentiras pas. Et maintenant, range-toi, que je passe. Entends-tu comme Grand-Lieu *romme* [1] là-bas ? Il se fâche, vois-tu. Nous allons avoir de l'orage ; tu t'enrhumeras, si tu restes à la pluie.

On entendait, en effet, dans les lointains du lac un bruit sourd et continu bien connu dans le pays pour précéder un gros temps. La nuit était devenue si obscure, qu'on ne distinguait plus rien sur le rivage ou sur l'eau, excepté la ligne d'écume blanchâtre qui les séparait l'un de l'autre, et de larges gouttes de pluie commençaient à tomber.

— Tu n'en seras pas quitte à si bon marché, dit André en faisant un nouvel effort pour entraîner son prisonnier. Je trouverai bien quelques bons garçons disposés à me donner un coup de main, et une fois dans le village, une maison pour t'y enfermer jusqu'à l'arrivée des gendarmes.

— Et moi, je te dis que tu commences à m'ennuyer, reprit Soulaine. Crois-moi, cesse de m'*ostiner ;* ne cherche ni à me suivre ni à me tourmenter, ou tu t'en trouveras mal.

En finissant de parler, Soulaine s'arracha de nouveau des mains d'André, et la secousse fut si forte, que ce dernier perdit l'équilibre, lâcha prise et roula par terre. Avant qu'il eût pu se relever, le mendiant, sans s'inquiéter de laisser aux branches des lambeaux de sa pauvre défroque, avait sauté le fossé et traversé la haie. Lorsque André fut parvenu à en faire autant, il ne vit devant lui qu'un de ces canaux larges et profonds qu'on appelle *douves*, et qui servent à la fois de séparation et de moyen de desséchement aux marais. Celui-ci était rempli d'eau, et il était certain que Soulaine n'avait pu le franchir. Il fallait donc qu'il en eût suivi le bord pour se diriger soit du côté du lac, soit vers l'intérieur des terres. Ce dernier

[1] Gronde.

parti était le plus probable. André s'avançait déjà dans cette direction en se glissant à travers les saules, lorsqu'un bruit dans l'eau attira son attention. Il se retourna, et, sur la ligne d'écume, il aperçut un bateau qu'un homme debout, armé d'une longue gaffe, faisait glisser rapidement. Ce ne fut qu'une apparition. Aussitôt que la barque eut dépassé le feston blanchâtre, elle disparut dans l'obscurité. Mais tout à coup la voix du mendiant s'éleva du milieu des vagues,comme pour narguer son antagoniste. Il chantait ces couplets d'un ronde bien connue dans le pays :

Farilala! farilala! ne craignez rien la belle, (*bis*)
Farilala dondé! venez vous promener!

Farilala! farilala! mon bateau est d'ivoire, (*bis.*)
Farilala dondé! sa voile est argentée!

Farilala! farilala! quoique la nuit soit noire, (*bis.*)
Farilala dondé! le lac est éclairé!

Farilala! farilala! par vos beaux yeux la belle! (*bis*)
Farilala dondé! quand vous me regardez!

La voix se perdit au milieu des rafales de plus en plus fortes du vent et du bruit de la pluie qui augmentait toujours. André serra les poings et se frappa le front dans sa fureur impuissante, en voyant son ennemi lui échapper ainsi. Il eut un instant la pensée de retourner chez la veuve Brévin pour l'avertir de la présence du mendiant si près de chez elle, et lui raconter ce qui s'était passé. Mais il était peu probable que Soulaine se hasardât à revenir à Passay cette nuit ; André trouva inutile et cruel d'aller troubler le repos de Madeleine. Il resta quelques minutes encore, prêtant l'oreille aux bruits confus de la tempête, puis il s'éloigna à pas lents, passa auprès de la maison de la veuve sans y frapper, et suivit le bord de l'eau jusqu'à l'endroit où les embarcations du village étaient toutes amarrées, le gros temps ayant forcé les pêcheurs à rentrer plutôt qu'à l'ordinaire. André s'assura encore que Soulaine n'était pas revenu aborder en cet endroit, et, bien certain dès lors que le mendiant avait dû traverser la baie, il prit le chemin de la maison de son père.

Cette dernière était située à l'autre extrémité du village, mais non sur la place tracée au haut du promontoire, au milieu de laquelle s'élève la croix peinte et dorée qui ici, comme partout dans ce pays, domine et protége chaque groupe d'habitations, et qu'entourent à Passay les maisons neuves et plus confortables de l'aristocratie commerçante. Le père *Gaffou* habitait une rue boueuse, tortueuse, autrefois seul chemin pour arriver à la grève et qui maintenant, abandonnée par la route nouvelle, est encombrée de fumiers, de chaume, de bois, et bordée des misérables demeures des pêcheurs et des pauvres.

La pluie qui continuait de tomber à flots avait rendu la rue dont nous parlons presque impraticable, et l'obscurité augmentait encore les difficultés du passage. Mais André en connaissait depuis son enfance les montagnes et les vallées, les fondrières et les pierres de sauvetage. Il savait au juste où il devait poser le pied pour éviter la mare dans laquelle il se serait enfoncé jusqu'au dessus du genou, et l'endroit où il fallait grimper sur les remparts de fumier, seul lieu sec et propre de tous les environs. Il arriva donc sans encombre à la maison de son père, frappa et se fit reconnaître. Il entendit alors la lourde clef tourner dans la serrure, la porte s'ouvrit lentement et le jeune homme entra.

L'intérieur de la maison était encore plus misérable que l'extérieur ne pouvait le faire supposer. Tout y accusait le désordre et l'insouciance. Les murs bas et nus laissaient passer une humidité pénétrante ; l'eau suintait en quelques endroits à travers les lattes du toit, et formait sur la terre, qui servait de plancher, des flaques d'eau boueuse. Les vastes bottes, les gaffes, les rames, les engins de pêche déposés dans un coin, répandaient autour d'eux une odeur nauséabonde qui chargeait de ses exhalaisons l'atmosphère lourde de la triste demeure. En l'absence complète de fenêtres, le large tuyau de la cheminée servait de ventilateur, et le feu, que l'humidité de la nuit rendait nécessaire, même dans cette saison de l'année, envoyait de temps à autre des tourbillons épais de fumée vers les solives du toit. Deux lits, dont l'un était défait et en désordre, un

vaisselier où s'étalaient quelques plats ébréchés, une table grossière et deux chaises boiteuses complétaient l'ameublement de la maison. André était trop habitué à ces apparences de misère pour en être frappé. Si quelque chose eût pu attirer particulièrement son attention, c'eût été deux ou trois détails annonçant un peu plus d'aisance que de coutume, un bon fusil accroché à la cheminée, une montre d'argent suspendue à la tête du lit, et des souliers neufs posés sur le bahut.

Le père Gaffou se tenait devant son fils d'un air qui ne trahissait qu'une satisfaction fort modérée de son heureux retour. C'était un homme d'une soixantaine d'années, plutôt petit que grand, mais vigoureux et carrément bâti. Ses lèvres épaisses, son front bas, caché par une forêt de cheveux gris, ses yeux noirs au regard inquiet, lui composaient une physionomie des moins prévenantes. Il était encore tout habillé, car il venait de rentrer de la pêche, et ses vêtements de grosse laine étaient trempés par la pluie et les vagues, ce dont il ne s'inquiétait guère.

— Ah ! te voilà, Dro, dit-il à son fils d'une voix enrouée, *je ne* pensais pas te revoir sitôt. As-tu fais bon voyage ?

— Assez bon, mon père, répondit le jeune homme, mais il était temps que j'arrivasse. Je suis harassé.

En disant ces mots, André s'assit sur le banc ; l'excitation qui l'avait soutenu jusqu'alors commençait à tomber, il se sentait épuisé par les émotions et la fatigue.

— Veux-tu souper ? demanda le père Gaffou ; si tu viens de loin tu dois avoir faim, car les auberges ne sont pas ouvertes à l'heure qu'il est.

Le vieillard alla prendre dans le buffet un morceau de lard froid, le posa sur la table, et passant dans un petit cellier qui joignait la maison, en revint avec un *pichet* plein de vin.

— Merci, mon père ; je suis fâché de votre peine, mais ça n'est pas de refus, dit André pendant que le père Gaffou s'approchait de lui d'un pas lourd et en se balançant, comme si les vastes bottes qui reposaient dans un coin eussent encore enfermé ses jambes ; un coup de vin me fera du bien, je pense.

Il prit le pichet des mains de son père et le porta à ses lèvres ; mais à peine en eut-il avalé deux gorgées, qu'il remit le pot sur la table et regarda le vieillard avec surprise.

— Tiens ! la pêche a donc joliment donné depuis mon départ ? dit-il, voilà du vin comme il n'en entrait guère chez nous autrefois. C'est pur *muscadet*, j'en jurerais !

Le vin, désigné aux environs de Nantes sous le nom de muscadet, ne paraîtrait peut-être pas exquis à un gourmet ; mais comme il est le plus cher et le meilleur du pays, il est rare d'en trouver chez les paysans, qui n'en boivent que dans des occasions tout à fait extraordinaires.

Le père Gaffou parut vexé de la remarque de son fils.

— On peut bien se donner quelques douceurs quand on devient vieux, dit-il d'un air rogue. Je fais mes comptes moi-même à cette heure ; je n'ai pas une femme dépensière qui fait passer l'argent on ne sait où, et les affaires en vont mieux.

— Eh bien ! eh bien ! mon père, je ne vous le reproche pas, répondit André avec une distraction insouciante. Je suis content de voir que vous faites des affaires. Vous pêchez toujours avec les mêmes *consorts*, je pense ? Il doit y avoir du changement chez eux aussi, car ils étaient les plus pauvres du village.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

JACQUES CASSARD, CAPITAINE DE VAISSEAU. — Sa naissance. — Sa famille. — Notes généalogiques, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. — Nantes, 1876, gr. in-8°, 24 pp. Impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Voici la saison de la chasse, et sans doute plus d'un de nos lecteurs se livre aujourd'hui au plaisir de tuer lièvres et perdrix, et surtout au plaisir plus grand encore, pour le chasseur digne de ce nom, qui consiste à prévoir le champ où il fera lever une compagnie de perdrix et à voir se vérifier son calcul, comme se vérifie celui de l'astronome qui marque d'avance le coin du ciel, le champ d'azur où se lèvera une planète. — Eh bien ! il est un plaisir plus vif que celui du chasseur, c'est celui du chercheur, de l'érudit qui est à la piste d'un fait curieux et précis, d'une date exacte, qui la poursuit d'archives en archives et jusque dans la poussière d'une étude de notaire, comme l'a fait M. Eudore Soulié pour Molière. Quelle joie, lorsque enfin notre homme met la main sur la pièce qu'il a flairée d'avance, et qu'il la rapporte triomphant au logis ! Quelle pièce de gibier vaudra jamais celle-là ?

M. de la Nicollière-Teijeiro figure au premier rang parmi ces heureux et intrépides chercheurs. Il a le flair, il a la patience, il a le zèle que rien ne lasse et la sagacité que rien ne trompe. Grand est déjà le nombre de ses précieuses découvertes. Aujourd'hui, il nous donne des notes généalogiques d'une précision merveilleuse sur Jacques Cassard, l'émule de Jean Bart, l'ami de Duguay-Trouin, le capitaine des vaisseaux du roi, né à Nantes, *le 30 septembre 1679*. C'est justement cette date que M. de la Nicollière met aujourd'hui en pleine lumière, rectifiant sur ce point les biographes ses prédécesseurs, qui se sont tous trompés.

Greslan, auteur de l'article Nantes, dans le *Dictionnaire des Gaules*, d'Expilly; Turpin, *Fastes de la Marine française*; Richer, *Vie du capitaine Cassard*; Eyriès, *Biographie universelle*; M. P. Levot, *Biographie bretonne*, disent, avec plusieurs autres, que Cassard naquit en 1672.

La *Revue des provinces de l'Ouest*, 1856, p. 32, a publié, comme étant l'acte de baptême de Jacques, celui de son frère aîné, né en 1669 et mort à l'âge de cinq ans.

Avec quel soin, avec quelle patience, M. de la Nicollière a relevé les actes de l'état civil de la famille de J. Cassard! — Au premier abord, vous seriez peut-être tenté de croire que ces pièces textuellement copiées, que ces feuillets détachés des registres de la paroisse Saint-Nicolas, sont d'une lecture difficile, et, tranchons le mot, ennuyeuse. Erreur profonde! La passion qui anime l'érudit soulève ces pages, y répand un souffle de vie, une animation, un attrait véritable, et lorsque arrivés ensemble à la fin, le lecteur et l'auteur se sentent en possession de la vérité qu'ils cherchaient, le premier ne peut se défendre de partager la satisfaction si légitime du second.

A ce dernier, du moins, et à lui seul, l'honneur d'un si remarquable et si intéressant travail. Il nous annonce (page 22) qu'il a déjà réuni d'importants documents pour une étude biographique complète de Jacques Cassard. Qu'il ne nous la fasse pas trop attendre, et qu'il dote enfin la ville de Nantes et la marine française d'une biographie digne du héros qui partage avec le grand Duquesne l'honneur d'avoir exercé le commandement de capitaine à l'âge de dix-huit ans.

EDMOND BIRÉ.

PETITE HISTOIRE DE LA PETITE VILLE DE LIGUEIL, racontée aux enfants des écoles par un de leurs amis. *In-18 de XIV-212 pages, avec un plan de Ligueil au XVI^e siècle.* — Rouillé et Ladevèze, Tours.

Pourquoi ne pas le dire tout de suite? cet ami des enfants de Ligueil est tout simplement leur vieux curé, qui, après avoir évangélisé pendant quarante ans sa paroisse, a voulu lui laisser, non point

l'histoire de ses travaux, de ses épreuves, de ses succès, mais son histoire à elle à travers les siècles, l'histoire de la ville et de l'église, afin que les nouvelles générations les aient, l'une et l'autre, de plus en plus chères et sacrées. Il ne dit point aux enfants qui l'entourent : « Souvenez-vous de celui qui a versé l'eau du baptême sur vos têtes et sur celles de vos parents, qui a béni leurs mariages, qui a prié sur les tombes de tous ceux que vous avez aimés ; » mais il leur dit : « Souvenez-vous de vos pères. »

Et cette histoire paternelle, il la fait remonter aussi loin que les documents le permettent, et il l'écrit avec science, avec conscience, avec amour, ne dissimulant pas plus le mal que le bien, mais sachant tirer du mal comme du bien d'utiles leçons. On comprend qu'un livre ainsi conçu offre mieux qu'un intérêt purement local. L'histoire générale, après tout, ne se compose que d'histoires particulières, et dans les traits qui les distinguent, il y a toujours sujet d'étude. Ligueil, par exemple, en sa qualité de seigneurie ecclésiastique, ayant pour baron le doyen de l'insigne chapitre de Saint-Martin de Tours, nous permet d'apprécier l'ancien proverbe : *Il fait bon vivre sous la crosse.*

Ligueil a un château, des fossés que parcourt une rivière, des herses, des ponts-levis, et Ligueil fait bien, car les puissants seigneurs de Loches et les ambitieux feudataires de Grillemont ne voient pas sans envie sa riche vallée et ses beaux domaines ; mais la croix de Saint-Martin est là qui double le respect qu'inspirent les fossés, et il faut attendre la fatale époque des huguenots pour voir la ville assiégée, emportée, mise à sac.

Une remarque assez curieuse, c'est qu'on trouve des maires à Ligueil, *majores*, dès le milieu du XI^e^ siècle, c'est-à-dire près de cent ans avant les premiers affranchissements de communes. Qu'étaient-ce que ces maires ? C'étaient, paraît-il, des officiers chargés de la police, et auxquels les doyens de Saint-Martin avaient abandonné la juridiction ordinaire sur les cas communs. On comptait jusqu'à trois maires sur le territoire de Ligueil : un pour la ville et deux pour la campagne. L'intention était bonne ; mais ces maires commencèrent par s'arroger l'hérédité, puis les droits féodaux ;

peu à peu ils devinrent des maires du palais, et ce ne fut pas sans procès et sans peine que le doyen parvint à reconquérir ses droits.

Les difficultés de ces vieux temps, car chaque âge, ainsi que le fait remarquer le vénérable auteur, a ses difficultés et ses épreuves, nous sont présentées avec une netteté qui permet de les saisir au cours du récit, bien que fort étrangères à nos mœurs. L'auteur ne se borne pas d'ailleurs à l'histoire des événements ; il nous fait celle des us et coutumes ; il nous peint les habitations et les vêtements, nous fait assister aux fêtes et aux repas ; il nous explique les formes de l'administration, le système des impôts, le mode de recrutement militaire, nous décrit les monnaies, et, l'érudition venant en aide à l'imagination, nous présente le piquant tableau d'un festin officiel chez le doyen de Saint-Martin, comme baron de Ligueil.

L'histoire moderne de Ligueil n'est pas non plus sans intérêt. Elle nous offre, sans doute, des pages douloureuses comme l'ancienne, plus douloureuses même. Que peut-on opposer, en effet, aux violences et aux sacriléges du XVI^e^ siècle ? Que peut-on opposer aux crimes de la Révolution ? Mais le mal vient du dehors, le bien vient du dedans, et le bien s'est produit, une fois surtout, avec éclat et avec gloire. C'était le 13 frimaire, an II, ou, en termes chrétiens, le dimanche 2 décembre 1793, c'est-à-dire en pleine Terreur. Les habitants de Ligueil s'assemblent à la mairie et protestent *unanimement* qu'ils veulent conserver la religion catholique, comme ils en ont le droit, ne fût-ce que par l'article 1^er^ de la Constitution, qui garantit la liberté des cultes ; et tous, hommes et femmes, signent cette fière et courageuse profession de foi qu'on lit encore sur les registres avec les signatures. La plupart des noms d'aujourd'hui s'y retrouvent.

Enfin le livre se termine par l'histoire d'un martyr, histoire touchante, admirable, et, faut-il le dire ? presque oubliée. Les révolutionnaires d'une petite ville voisine, Lahaye-Descartes, s'étant portés dans le bourg de Cussay, près de Ligueil, pour y détruire tous *les signes du fanatisme*, y trouvèrent une population irritée, ameutée ; un coup de fusil fut même tiré au moment où l'on toucha à la croix du cimetière. Les révolutionnaires battirent en retraite ; mais le

lendemain ils reviennent en plus grand nombre et arrêtent un certain nombre d'habitants. L'auteur du coup de feu, qui, d'ailleurs, n'avait fait qu'une blessure légère, un laboureur du nom de Guérin, natif de Ligueil, s'était réfugié près de cette ville : il pouvait échapper à toute recherche ; mais, apprenant l'arrestation de ses proches et de ses amis, il va lui-même se constituer prisonnier. Le président du tribunal lui demande comment il a pu s'opposer à l'exécution de la loi : « Je ne savais pas, répond Guérin, qu'il y eût une loi qui ordonnât d'outrager les morts. » Et le lendemain, la tête de cet homme de foi et de cœur tombait sous le fer de la guillotine.

Assurément un livre qui contient de pareils souvenirs sera toujours et en tout lieu un livre intéressant et utile, et il en serait ainsi, j'en suis convaincu, de l'histoire de beaucoup de nos cantons, si quelque érudit prenait la peine de recueillir leurs traditions et de fouiller leurs archives. Nous ne doutons point, dans tous les cas, que le but que s'est proposé le pieux auteur ne soit atteint. Ces *Entretiens* avec les enfants de sa paroisse ne peuvent que les attacher davantage et à leur clocher et, j'ajouterai, à leur vieux pasteur. Que de droits n'a-t-il pas, d'ailleurs, à leur gratitude ? — « Instruis ton fils, dit l'Écriture, et il sera pour toi comme une rosée rafraîchissante, et il fera les délices de ton âme [1]. » — Les seules délices qu'ambitionne M. le curé de Ligueil, sa grande consolation, nous dit-il en empruntant les termes de saint Jean, est de savoir que ses fils marchent dans la voie de la vérité : *Majorem enim non habeo gratiam quàm ut audiam filios meos in veritate ambulare* [1].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Statistique religieuse de la Loire-Inférieure.

Tout le monde sait que le Conseil général de la Loire-Inférieure a coutume d'allouer un supplément de traitement de 5,000 fr. à notre évêque. C'est une manière tellement naturelle de venir à l'aide de misères cachées que beaucoup de conseils généraux en font autant. N'est-il pas juste.

[1] *Prov.* XXIX, 17.

[1] *S oann. E ist.* III, 4.

d'ailleurs, que l'évêque puisse donner l'élan à toutes les bonnes œuvres? or, nous n'ignorons pas de quelle façon il le donne. Pouvons-nous oublier, par exemple, d'où vinrent les premiers secours à l'époque des inondations, et à quelle somme ils montèrent? Mais la charité par la main du prêtre ne plaît pas à tout le monde, et une dizaine de voix s'est toujours prononcée contre l'allocation. Les boules sont-elles devenues blanches cette année? N'ayant pas l'honneur d'être membre de conseil, je l'ignore, mais j'en doute. Ce que je sais seulement, c'est que les opposants ont déclaré qu'ils renonçaient à leur *opposition*, si la majorité consentait à allouer, dans un but également charitable, 300 fr. au pasteur calviniste et 200 fr. au rabbin juif.

Assurément il n'entre dans la pensée de qui que ce soit, on le leur a dit, de faire des parts inégales dans la charité publique suivant le culte de chacun; mais encore eût-il fallu connaître la proportion qui existe parmi nous entre les catholiques, les protestants et les juifs, pour que l'égalité ne fût pas trop blessée. Cela importait surtout aux demandeurs, grands ennemis des priviléges. On s'étonne donc qu'ils aient gardé sur ce point un silence profond. Le Conseil ne s'en est pas moins montré bon prince, et il a alloué la somme demandée.

Quel pouvait être cependant le motif du silence? Le voici: il résulte du recensement de 1872 que la population totale du département est de 602,606 âmes, savoir: 601,040 catholiques, et 1,146 non-catholiques.

Calculez maintenant: si les 1,146 non-catholiques reçoivent 500 fr., combien devraient recevoir les 601,040 catholiques? Cherchez bien et vous trouverez *deux cent soixante-deux mille francs*.

Ce chiffre vous étonne! Eh bien! vous n'êtes pas au bout. Les non-catholiques sont en effet très-loin d'appartenir tous à la synagogue du rabbin ou au temple du pasteur. Je remarque par exemple *quatre* musulmans qui tiennent tous les chrétiens pour des *chiens*; je remarque *cinquante-huit* sectateurs de rites divers, anglais, russe, etc., dont aucun n'est celui du temple de Gigant; je vois encore *soixante-dix-neuf* individus dont la religion n'a pu être constatée, et *cinquante-six* athées déclarés. Comment vous y prendrez-vous pour les inscrire sur le catalogue, soit de la synagogue, soit du temple? J'oubliais *cent soixante-neuf* luthériens; mais ne savons-nous pas en quels termes moins qu'honnêtes Luther parlait de la doctrine de Calvin, et Calvin de la doctrine de Luther?

Que reste-t-il donc définitivement au rabbin et au pasteur? Au rabbin,

cent vingt-deux, et au pasteur *six cent soixante-dix-huit* fidèles; entre eux deux, *huit cents.*

Reprenez maintenant votre calcul. Si 500 fr. sont alloués au rabbin et au pasteur pour les 800 ouailles de leurs deux troupeaux, quel chiffre devrait être alloué à l'évêque pour les 601,040 du sien? Écoutez bien: TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE fr.[1]

Ce n'est pas nous, à coup sûr, fussions-nous pauvres comme Job, qui demanderions jamais de telles sommes à la bourse commune; mais comment se fait-il que d'autres n'hésitent pas à en demander de proportionnellement équivalentes? O égalité! ô fraternité!

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU PORT DE BREST SOUS LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT, par M. Levot. — Brest, 1875. Un vol, in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Voici le cinquième volume que M. Levot consacre à l'histoire de la ville et du port, dont il conserve depuis si longtemps la bibliothèque. La *Revue de Bretagne et de Vendée* a décrit autrefois les premières assises de ce monument historique considérable; la nouvelle est du même style que la dernière. C'est en faisant des recherches pour préciser la participation de la ville et du port de Brest à la première expédition d'Irlande, commandée par Hoche, que M. Levot, frappé de l'intérêt qu'offraient les événements de cette époque, résolut de les condenser en un seul corps d'ouvrage. Avec le soin extrême qu'il apporte au choix de ses documents, il nous décrit les efforts tentés, quelquefois avec succès, par ceux de ses concitoyens qui se dévouèrent à la gestion des affaires municipales; il fait ressortir le zèle des deux émules du maire Berthomme, Tourot et Pouliguen, dont la féconde activité, aidée du concours du préfet maritime Cafarelli, prépara un avenir nouveau; il s'étend sur les travaux de cet administrateur ferme et éclairé, qui, non content de faire sortir le port du chaos dans lequel il était tombé,

[1] Retournez la proportion : si 5,000 francs sont alloués pour 601,040 catholiques, à combien ont droit 800 protestants et juifs? Calculez si vous voulez. Après tout, bien que les catholiques ne puissent passer pour des Crésus, près des protestants et des juifs, presque tous, en nos pays, étrangers au peuple, ils ne tiennent pas néanmoins à une proportion trop mathématique; mais demander *soixante-quinze fois* plus que le chiffre normal, c'est fort.

sut, par sa vigilance et au péril de sa vie, déjouer les complots de nos ennemis, sans jamais séparer des marins les habitants de la ville, dans les courageux et éloquents plaidoyers qu'il adressait au premier consul lui-même, en vue d'atténuer leur misère commune.

Cette misère était profonde depuis l'époque de la Terreur; c'est à peine si, en 1795, la municipalité pouvait parvenir à approvisionner de vivres ses établissements hospitaliers. On décida que le pain des malades serait composé de deux tiers de froment et d'un tiers de riz : ce pain était vendu 3 livres 5 sols la livre, et l'hospice, à bout de ressources, était obligé de vendre 160,000 livres en assignats trois champs lui appartenant, affermés 240 livres. Le louis d'or valait 1,700 livres en papier, et la perception des contributions était en retard de près de 130,000 livres d'une année sur l'autre. Ce qui n'empêchait pas de célébrer pompeusement des fêtes patriotiques, telles que celles de la Jeunesse, des Époux, de l'Agriculture, de la Reconnaissance, ou des Vieillards, avec force salves d'artillerie et « jeux républicains. »

Sans parler de la loge l'*Heureuse rencontre*, sur laquelle il s'arrête beaucoup trop complaisamment, M. Levot nous donne une foule de détails curieux sur ces fêtes étranges, dont la fade sensiblerie contrastait si énergiquement avec les préoccupations actuelles et les spectacles sanguinaires dont le souvenir était encore présent à toutes les mémoires. Mais c'est surtout lorsqu'il touche par la marine aux grands faits de l'histoire générale, que le livre du consciencieux bibliothécaire prend un intérêt plus marqué; lorsqu'il démontre péremptoirement que des forçats furent incorporés dans l'armée d'Irlande, ou qu'il nous représente Fulton venant faire, en rade de Brest, des essais de torpilles avec son *Nautilus*.

L'ouvrage est terminé par une liste très-détaillée des noms des rues et des places de Brest, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et par une belle carte de la ville et du port, indiquant les circonscriptions administratives, judiciaires et ecclésiastiques. Brest peut désormais considérer ses annales comme hors des atteintes des injures du temps, et M. Levot a le droit de s'écrier avec le poète : *Exegi monumentum.*

LARVORRE DE KERPENIC.

CHRONIQUE

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE A VITRÉ

3-10 SEPTEMBRE 1876.

Les différents reporters des journaux bretons ont traduit, chacun à leur point de vue, différents épisodes du Congrès de Vitré. Tous ont été unanimes à constater un grand succès, dû à la fois aux efforts de la direction de *l'Association bretonne*, et aux efforts de la municipalité et des habitans de Vitré et de sa banlieue. Personne, et il n'y a point de reproche à en faire à des touristes, écrivant à la hâte et au jour le jour, leurs impressions du moment, personne n'a cherché à résumer dans un tableau d'ensemble et les fêtes et les travaux sérieux du Congrès. C'est ce croquis d'ensemble, peut-être trop sommaire, et qui sera, sans aucun doute, trop plein d'omissions involontaires, que la *Revue de Bretagne et de Vendée* crayonne à la hâte. Les procès-verbaux compléteront et arrêteront, dans les publications ultérieures de la direction, cette première ébauche.

Le premier point qui mérite souvenir est l'exposition artistique comprenant dans deux des salles bases du Châtelet l'art contemporain, et dans la salle ouest du premier étage, l'art ancien.

Parmi les sculpteurs modernes, nous nommons M. Barré, de Rennes, qui a envoyé une statue de Guttemberg et quatre beaux bustes; feu Pierre Ogé, de Saint-Brieuc, dont on avait une statuette de d'Argentré en terre cuite, charmante ébauche; M. Guibé, de Saint-Brieuc, qui avait envoyé une statue d'ange et un bas-relief, destinés au maître-autel de la cathédrale de New-York; plus un modèle d'une chaire pour la chapelle de N.-D. d'Espérance de Saint-Brieuc; M. Gourdel, né à Rennes, qui exposait des statuettes pleines de grâce et d'excellents médaillons; M. Goupil,

de Rennes, qui montrait deux bas-reliefs de chemin de croix, et une jolie terre cuite; MM. Hernot, de Lannion, et Lapierre, de Brest, qui signaient deux christs et deux tombeaux de Kersanton; M. Nayel, de Lorient, avec deux bustes en plâtres; un amateur de Vitré, M. Thubert, qui avait multiplié de spirituelles pochades en terre glaise; M. Bellanger, de Rennes, auteur d'un beau buffet en chêne, et surtout M. Foulonneau, de Nantes, qui avait envoyé un cabinet en chêne, incrusté de marbres et d'ivoires, et qui semblait venir tout droit de la Florence du XVIe siècle; une cheminée également en chêne, avec un médaillon de marbre, que n'aurait pas désavoué Germain Pilon; plus deux bustes en marbre, l'un portrait d'un contemporain, l'autre souvenir charmant des déesses et des nymphes de la Renaissance. Un troisième buste en marbre, dû au ciseau de M. Harel, de Fougères, a très-certainement au plus haut dégré le mérite de la ressemblance.

A côté d'intéressants spécimens de sculpture d'ornement, M. Hérault, de Rennes, exposait d'excellents plans d'un autel, d'une chaire et d'une église. Ces plans n'étaient pas les seuls. M. le marquis d'Argentré exposait un croquis de la belle chapelle renaissance qui s'élève au château d'Argentré; MM. Jobbé-Duval, père et fils, de Rennes, des dessins des ornements de la voute de la métropole de cette ville, une maison bâtie au Mont-Saint-Michel et divers projets; M. Le Ray, de Rennes, un monument funèbre, commémoratif des funestes batailles de 1870; M. Gelly, de Rennes, une église de campagne; M. Morin, de Vitré, une autre église, tout élégante dans son extrême simplicité, et de plus, dans la salle des conférences, une série de plans des ruines du camp de Jublains, sur lesquelles l'auteur a fait à la classe d'archéologie une communication pleine d'érudition et d'intérêt.

Parmi les dessins modernes, le premier rang appartient sans contestation à M. Busnel, de Rennes, qui avait envoyé deux encres de Chine et deux dessins à la plume inspirés par Brizeux; je nomme ensuite M. Jobbé-Duval père, M. Félix Benoist, M. Piette, qui a exposé des vues du vieux Vitré; je cite encore une excellente reproduction des verrières de Ploërmel, par M. Hawke, exposée par M. Ropartz, et surtout une excellente série de croquis du temps du Directoire, dus au spirituel crayon de feu Recoursé, professeur de dessin au collége de Vitré en 1820, et deux lavis, hors ligne, de Swebach, exposés par MM. de Langle.

Parmi les peintures, fort nombreuses, en dehors de copies et d'études pleines d'un mérite réel, je ne puis, faute d'espace, relever que quelques toiles et quelques noms, qui montreront et justifieront le succès réel de l'exposition de Vitré: des fleurs charmantes à M. de Châteauvieux; un magnifique portrait de Félix de la Mennais, au moment où l'*Essai sur*

l'indifférence le mettait au premier rang, portrait peint par Paulin Guérin; un chien de chasse de Jourjon, et une magistrale marine de Blin représentaient les maîtres déjà morts de l'école contemporaine. Entre les vivants, M. Le Hénaff, qui avait envoyé un des cartons de la frise de Notre-Dame de Bon-Port, à Nantes, appendu à côté d'une autre réduction des peintures murales de la cathédrale de Quimper, par M. Yan d'Argent. M. Yan d'Argent y avait joint un grand paysage sous bois et une marine A côté on remarquait une harde de cerfs dans la neige par M. Le Goesbe de Bellée; une jolie étude de femme, de la première manière de M. Jobbé-Duval; et un très-remarquable paysage sous bois de M. Abraham, qui avait de plus deux cadres d'excellentes eaux-fortes. Je ne puis citer que les noms de Mme la Vtesse Alphonse de Langle, de MM. Galbrun, professeur de dessin à Vitré, Leofanti, Paillard, Darcy, de la Plesse (Alexandre), et Sebillot.

Dans la salle du premier étage étaient rangés avec beaucoup de goût les objets d'art et les meubles anciens. Il y avait parmi les tableaux de vrais morceaux de prince: *les disciples d'Emmaüs,* à M. le Cte de Courte, grande toile de la meilleure école, sinon de la main même du Véronèse; une superbe vierge de l'école hispano-italienne, à M. Le Vte Augustin de Langle; les noces de Tobie, de l'école hollandaise; au même; un admirable panneau, représentant l'*Adoration* des mages, à M. de la Borderie, inexactement attribué à Albrecht Durer par une inscription moderne, etc...

Après les tableaux de religion, je note les portraits historiques, et d'abord ceux de Mme de Sévigné et de sa fille, par Mignard, tous deux provenant de l'historique château des Rochers; un charmant médaillon de Mme de Maintenon, toute jeune et avant qu'elle devînt Mme Scarron, appartenant à M. Paul du Bourg; un très-beau portrait de Louis XV, presque enfant, de Largillière, appartenant à M. le Vte de Lantivy.

Parmi les petites toiles, après un portrait de Blaise de Montluc, un Clouet très-authentique, appartenant à M. Ropartz, je cite une scène de grotesque, très-légitimement attribuée à Callot et appartenant à M. le comte de Langle; au même, une kermesse flamande, un paysage hollandais, et des cavaliers près d'une auberge, de l'école française; à M. le Vte Augustin de Langle, une superbe nature morte, représentant un crâne dénudé, autour duquel voltigent des papillons — illusions perdues; — deux tableaux d'arlequinades, dont l'un portant le nom de Lancret, tous deux à Mme la comtesse Charles des Nétumières; toute une série de portraits gravés de personnages mêlés, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à l'histoire de Vitré, réunis et exposés par M. Danjon de la Garenne, etc. Une esquisse au crayon, de David, appartenant à M. de la Plesse.

Après les peintures sur toile et sur bois, les émaux. L'église Notre-

Dame de Vitré avait bien voulu envoyer le beau tryptique si connu, donné en 1544 par Jehan Bricier, qui rapporta les émaux de Limoges, où il les avait payés 50 francs; une dizaine d'autres émaux, parmi lesquels deux ou trois hors ligne et signés de Laudin, étaient exposés au dessous du tryptique sur les gradins d'un autel qu'ornaient les splendides dentelles et les magnifiques broderies de soie, conservées par les dames Augustines de Vitré. En face d'un ornement brodé (XVIIIe siècle) provenant de la même chapelle, était étalé un autre ornement d'origine chinoise, qu'avaient bien voulu prêter les dames Ursulines, avec deux beaux tapis d'Aubusson, qu'elles avaient aussi détachés de leur chapelle. Sur l'autel, auprès d'un panneau d'ivoire ancien curieusement fouillé, appartenant à M. Rupin aîné, brillait une pièce d'orfévrerie du XIIe siècle d'une beauté exceptionnelle, un reliquaire émaillé en forme de châsse, sur lequel est représenté le martyre de saint Thomas Becket (à Mlle Moët, de Rennes); un christ et deux chandeliers en argent, style Louis XV, et deux burettes en argent, style Louis XIV, provenant encore de la chapelle des Augustines, complétaient l'ornement de cet autel improvisé.

Sur la cheminée voisine, richement garnie de deux chenets provenant du château des Tesnières, au dessus du portrait de Mme de Sévigné, supporté par un fort beau panneau de bois sculpté, s'étageaient plusieurs pièces d'argenterie Louis XIV et Louis XV, aussi remarquables par l'art que par la matière, et exposées par MM. le marquis de Kernier, Paul de la Plesse et Rouilly.

Sur la cheminée vis-à-vis, garnie de deux chenets gigantesques en cuivre, style Louis XIII, exposés par M. le marquis d'Argentré, qui les a retirés de son château de la Roche-Jagu (Côtes-du-Nord), au dessous du portrait de Mme de Grignan, que supportait un charmant miroir Louis XIV à M. le docteur Rupin, étaient exposés deux coffrets en vieux laque rouge, ayant appartenu à Mme de Sévigné. Je ne sais si l'illustre marquise faisait aussi usage d'une soupière ou bol couvert en vermeil, exposé par Mme des Nétumières et conservé aux Rochers.

A côté de la cheminée, un beau dressoir à M. le vicomte Alphonse de Langle était chargé d'un service de porcelaine de Sèvre et de Saxe; dans une vitrine, de très-beaux échantillons de porcelaine de la compagnie à M. Rouilly: dans la vitrine voisine, des porcelaines opaques, de Chine, à M. le marquis de Kernier. Dans la même vitrine deux plats, dont l'un vraiment royal, de faïence italienne, à M. Martin, faisaient pendant à un plat de Bernard de Palissy, dont l'authenticité n'est pas contestable et qui est précieusement conservé dans la famille de M. Hérelle, cultivateur à Vitré. La dernière vitrine était pleine de faïences de toute provenance triées dans la riche collection de M. Arthur de la Borderie, et propres à

donner une idée magnifique de la céramique française et de la céramique hollandaise, depuis Delft jusqu'à Rennes, en passant par Nevers, Strasbourg et Rouen.

Une jolie et riche collection de statuettes en faïence, exposée par divers, et notamment par M. le docteur de Villartay, et presque entièrement de vieux Rennes, complétait parfaitement cette exhibition de faïences.

De la poterie émaillée, dont le vernis est plombifère, au lieu d'être stanifère comme celui de la faïence, l'exposition avait trois ou quatre groupes de statuettes, appartenant à M. Prodhomme. L'un de ces groupes, représentant Henri IV et Sully, est signé à l'envers Huet, sans date.

Deux petites lampes gauloises doivent être citées à la tête des poteries à émail plombifère.

Puisque j'en suis aux plus vénérables antiquités, je cite, parmi les préhistoriques, un fragment de corne de cerf trouvé avec des poteries dans un tumulus, près d'Argentré, et exposé par M. le marquis d'Argentré.

Tout le monde, depuis l'exposition de Rennes en 1872, connaît la belle collection des étains de M. le vicomte Alphonse de Langle. Il avait bien voulu l'apporter tout entière à Vitré, augmentée de plusieurs pièces et notamment d'un très-grand plat d'origine française, fabriqué au XVIIIe siècle, pour un papegault du XVIIIe siècle. La collection de M. de Langle remonte au XVIe, et comprend toutes sortes de pièces d'origine allemande ou française.

Cette belle collection était exposée au dessus d'un fort beau bahut en chêne, à M. de la Plesse; quatre ou cinq autres bahuts, coffres recouverts de cuir peint ou estampé, et semés de clous dorés, envoyés par les dames Augustines de Vitré, M. de Châteauvieux, etc., complétaient la garniture de la salle. Parmi ces beaux meubles, nous devons une mention spéciale à un merveilleux petit cabinet d'ébène, garni à l'intérieur d'un ouvrage de broderie au petit point, or et soie, d'une extrême délicatesse: objet de la plus grande rareté exposé par M. le docteur Rupin.

Il ne faut pas oublier deux curieux instruments de musique: un clavecin, signé Andréas Rukers, d'Anvers, et envoyé par M Fiquemont, de Rennes, et un autre instrument de forme presque triangulaire, qualifié *tympanum*, par un musicien demeurant au XVIIe siècle à Rennes, rue Baudrairie, dont le nom propre est malheureusement effacé, qui faisait vibrer les cordes de ce *tympanum* avec deux petits crochets, et qui l'avait peut-être fabriqué lui-même. Il appartient à M. Dubreil Le Breton.

Parmi les livres, manuscrits ou incunables du XVe au XVIe siècle, nous ne pouvons noter que le pontifical de Robert Guibé, à M. le Gonidec de

Tressan; un livre d'heures superbe, et renfermant, *in fine*, une série de méditations peut-être inédites, à M. Paul du Bourg; un incunable, imprimé à Paris en 1505, dont les miniatures sont gravées sur bois et coloriées à la main, exposé par M. Verdier jeune, libraire à Rennes. Une collection de plus de trois cents gravures de Callot, et d'un nombre considérable de gravures diverses de la fin du XVI^e^ et du commencement du XVII^e^ siècle appartenant à M. Guyon, architecte de la ville de Vitré; divers incunables exposés par M. Plihon, libraire à Rennes.

La numismatique, et principalement la numismatique bretonne, était représentée par la nombreuse collection appartenant à M. Prodhomme.

Le même avait bien voulu exposer une panoplie d'armes françaises et étrangères, relativement modernes. Les armes anciennes étaient représentées par un casque de lansquenet, à M. le comte de Langle; par une cuirasse à M. le Gonidec de Tressan, et par deux grandes épées à M. de la Plesse. L'un de ces glaives, avec l'inscription : *Miserere mei, Domine, in magna misericordia tua,* pourrait bien avoir été à l'usage du bourreau.

Deux belles pendules d'applique, l'une restaurée, à M. Charil des Mazures, l'autre en son état primitif, à M. Bonnier; plusieurs montres anciennes, dont l'une dite *à boyau,* à M. le comte de Langle, représentaient l'orfévrerie.

Il y avait aussi quelque part une lanterne portative du XVIII^e^ siècle, qui se replie comme un portefeuille, et que le gaz et le pétrole font entrer plus que jamais dans le domaine archéologique, à côté des petites lampes gallo-romaines. *Sic itur ad astra.*

Il n'y a que justice à dire le zèle et le soin qu'ont apportés aux deux expositions artistiques les commissaires locaux, MM. Rupin, Sauvé, des Nétumières, Thubert, Galbrun, Guyon, et les quelques étrangers qu'ils s'étaient adjoints, notamment M. Ropartz, directeur de la classe d'archéologie de l'Association. Le succès de ces deux expositions à Vitré est un puissant encouragement pour les autres villes que visitera chaque année l'Association bretonne.

Dans le même bâtiment, on pouvait visiter successivement une fort intéressante exposition de l'industrie actuelle et en particulier de l'industrie locale; une superbe exposition d'animaux de basse-cour, à côté d'une couveuse artificielle; une exposition de culture maraichère et d'horticulture, et enfin l'exposition fort complète des machines agricoles, toutes fières de se mouvoir et de bruire dans la cour féodale, entre la collégiale et le château restauré de Vitré.

Après les arts plastiques, deux mots de la musique. C'est à Vitré que les artistes bretons ont pratiquement inauguré le projet d'une association artistique, juxtaposée à l'association agricole et archéologique. Il est juste de dire qu'ils ont conquis leur droit de cité, et nul doute que les adhérents ne soient assez nombreux pour permettre la mise en pratique du double but que se propose l'Association : l'exécution annuelle d'œuvres locales inédites ; la gravure de celles de ces œuvres qui auront obtenu un légitime succès. Cette année, sous la direction de M. Henry, maître de chapelle à la métropole de Rennes, les dames, les amateurs et les instrumentistes de Vitré, auxquels s'étaient joints quelques musiciens du régiment qui tient garnison dans la ville, ont exécuté avec un ensemble des plus satisfaisants : 1° l'oratorio de M. Thièlemans, organiste à Guingamp, pendant la messe du Saint-Esprit ; 2° un *Tantum ergo*, pour voix seule, de M. Ch. Colin, organiste à Saint-Brieuc ; 3° Une *hymne à François d'Amboise*, de M. Bourgault-Ducoudray, poésie de M. Émile Grimaud; 4° un *chœur d'Esther*, de M. Victor Massé; 5° *Les pèlerins de Sainte-Anne d'Auray*, de M. Thièlemans ; 6° un salut solennel composé d'un *Ecce panis* et d'un *Tantum ergo*, de M. Grégoire, organiste de Saint-Germain, à Rennes.

Après l'audition de ces divers morceaux, chantés dans l'église Notre-Dame, M. Ropartz, directeur de la classe d'archéologie, a fait, à la salle de la halle au blé, une conférence spéciale sur la musique ancienne en Bretagne. Cette conférence, vivement appréciée et pleine d'une érudition du meilleur aloi, a montré ce qu'avait été la musique bretonne dans le passé et ce qu'elle deviendrait dans l'avenir, si elle était favorisée par l'association. Des applaudissements répétés et unanimes ont prouvé aux artistes bretons que leur pensée était comprise et acceptée.

Une autre réunion musicale, un excellent concert, dans lequel ont été entendus, avec l'orchestre des amateurs de Vitré, l'excellente musique du 70e, a été donné le jeudi soir au théâtre. M. Maire et Mlle Mendès, premiers prix du Conservatoire, avec M. Maguin, hautboïste également lauréat du Conservatoire, MM. B** et D** ont obtenu tous les suffrages. M. Maire et Mlle Mendès ont notamment chanté une pastorale inédite de M. Thièlemans, accueillie comme elle le méritait par le public d'élite qui se pressait dans la salle.

L'ouverture du Congrès, le dimanche soir, avait été précédée d'une très-brillante cavalcade, mêlée, il faut bien le dire, de quelques anachronismes, bien qu'elle s'annonçât comme tout à fait historique, et comme rappelant l'entrée du duc François II à Vitré. Les costumes et les chevaux étaient superbes ; les cavaliers montaient à merveille ; les chars étaient pittoresquement ornés ; ç'a été un complet succès, dont la quête pour les pauvres a dû laisser des traces.

MM. Rieffel, M. le Maire de Vitré, M. de Champagny, M. de Pontbriant, M. le Sous-Préfet de Vitré et M. Ropartz ont successivement pris la parole, à la séance d'ouverture. M. le Curé de Notre-Dame de Vitré a adressé, à la fin de la messe, une allocution excellente et très-remarquée.

Les élections du lundi ont donné des suffrages unanimes à M. le Cte de Kergariou, sénateur, comme président de la section d'agriculture, et à M. Arthur de la Borderie, comme président de la section d'archéologie.

La section d'archéologie s'est réunie immédiatement pour la fixation de ses ordres du jour, et nous résumons les divers travaux, ou pour mieux dire la liste des divers travaux qui lui ont été communiqués : — une note de M. Pocard-Kerviler sur les fouilles du bassin de Saint-Nazaire, et les divers objets mis à jour, et qui constatent en ce point, l'existence d'un port préhistorique; — un travail de M. l'abbé Guillotin de Corson sur les anciens usages du chapitre de Rennes; — un travail de dom Plaine, sur le B. H. Robert d'Arbrissel; — une note de M. Charil des Mazures sur l'établissement d'un jeu d'orgue dans l'église N.-D. de Vitré; — un travail de M. A. de la Borderie sur les curés alternatifs de N.-D. et de Saint-Martin de Vitré; — un travail de M. l'abbé Le Mée sur les origines du christianisme en Bretagne; — une très-curieuse communication de M. Mac-Culloch, de Guernesey, sur les rapports de Guernesey avec Vitré, depuis le XVIe siècle, et sur les familles de Vitré établies à Guernesey; — la conférence de M. Morin sur le camp de Jublains; — une communication de M. de la Bigne-Villeneuve sur les origines de la municipalité de Rennes au XVe siècle; — un travail de M. de Montluc sur les éléments celtiques de la langue française; — une note de M. Racine, instituteur, sur les antiquités de la paroisse de Brie; — une note de M. Decombes sur un projet d'éphémérides bretonnes; — un travail de M. l'abbé Piéderrière sur le château de Bodégat qui fut aux Sévigné. — Aux séances du soir l'Association a successivement entendu, après la conférence de M. Ropartz sur la musique bretonne, un travail de M. de la Villemarqué sur le rôle de la femme dans la poésie bretonne; une conférence de M. de la Borderie sur la découverte récente de deux cents lettres inédites de Mme de Sévigné, et sur la publication faite l'an dernier par M. le duc de la Trémoille de la correspondance de Charles VIII avec La Trémoille à l'occasion de la guerre contre la Bretagne, terminée par la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier; — une communication de M. Ropartz à propos de l'*Otium semestre* de Jean de Langle, sur les origines du parlement de Bretagne; — une note de M. l'abbé de Corson, sur le cartulaire de Saint-Georges de Rennes, récemment publié par M. de la Bigne-Villeneuve; — le compte rendu des excursions du congrès dans la ville de Vitré, par M. l'abbé Pâris; — deux contes bretons de M. du Laurens de la Barre et deux poèmes, l'un de M. Yves Ropartz, l'autre de M. l'abbé Nicol.

Les excursions de la section archéologique ont été triples : dans la ville même de Vitré, au château et aux expositions; à Fougères, le jeudi; et au Mont Saint-Michel le lundi. Un des caractères particuliers du congrès de Vitré a été la présence assidue des délégués des sociétés agricoles et archéologiques de Jersey et de Guernesey. Ces messieurs, après avoir suivi les travaux du congrès, après avoir pris une part aussi intelligente qu'instructive pour nous, se sont plu à déclarer que désormais chacun des congrès de l'Association compterait sans aucun doute un nombre plus grand encore d'habitants des îles anglaises, venant se mêler aux Bretons.

L'hospitalité de la ville de Vitré a été constante et charmante : le dimanche, cavalcade; le mardi, soirée à la sous-préfecture; le jeudi, concert; le samedi, punch réunissant tous les lauréats du Congrès et pendant lequel trois discours excellents de M le Maire de Vitré, de M. de Kerjégu et de M. Mourant, délégué de Jersey; le second dimanche, illumination vraiment féerique du parc magnifique que possède la ville. Sans calembour, le Congrès de 1876 a été l'un des plus *brillants* qu'ait tenus l'Association bretonne.

LOUIS DE KERJEAN.

CONGRÈS DE VITRÉ

Section d'Archéologie de l'Association bretonne

DISCOURS D'OUVERTURE ET DISCOURS DE CLOTURE DU PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance générale du 5 septembre, en prenant la présidence de la Section d'archéologie et d'histoire, M. Arthur de la Borderie a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs, en prenant place à ce fauteuil, c'est un devoir pour moi de renouveler à mes excellents confrères de l'Association bretonne l'expression de gratitude que je leur ai adressée hier, lorsqu'ils m'ont, moi très-indigne, appelé à l'honneur de présider la section d'archéologie du congrès.

» Le sentiment de mon insuffisance m'avait contraint de décliner cet honneur. La Direction de notre Association m'ayant fait un devoir de prendre (au moins provisoirement) la présidence, j'ai fini par obéir; mais le sentiment qui avait dicté mon refus persiste; et je ne me fais d'ailleurs aucune illusion sur le motif réel de l'honneur qui vient de m'être conféré par l'Association bretonne.

» Je le dois uniquement à une double absence qui existait dans nos rangs au moment où l'élection s'est faite, — absence que nous déplo-

rions tous et qui n'est encore réparée qu'incomplétement, — l'absence de M de Kerdrel et celle de M. de la Villemarqué.

» M. de Kerdrel, qui a présidé dix fois la classe d'archéologie de l'Association bretonne; qui, dans ses dix présidences, a constitué par ses exemples ce que vous me permettrez d'appeler le code du *président parfait*. Courtoisie exquise, esprit distingué, vraiment français, fermeté de direction, science aimable, éloquence sympathique et entraînante, — tous ceux qui ont entendu M. de Kerdrel dans nos congrès vous diront mieux que moi, Messieurs, à quel point il a tout cela, — sans parler des qualités plus hautes qui distinguent ce cœur loyal, ce ferme caractère, cette intelligence élevée ! (Vifs applaudissements.)

» Et M. de la Villemarqué, — l'un des membres distingués de notre savante Académie des Inscriptions, — qui a retrouvé et rendu à la Bretagne un de ses titres historiques les plus précieux et peut-être sa plus pure gloire littéraire : les chants populaires bretons. En face des critiques injustes qui, depuis quelques années, ont assailli son œuvre, je tiens à honneur de lui rendre ici, au nom du Congrès, au nom de la Bretagne, ce témoignage ! (Nouveaux applaudissements.)

» A défaut de M. de la Villemarqué et de M. de Kerdrel, absents tous deux au moment où vous avez élu votre bureau, vous m'avez fait l'honneur, Messieurs, de me choisir comme un des *vétérans* (et des plus fidèles) de notre Association, comme un représentant autorisé des traditions de cette vieille Association bretonne, née il y a plus de trente ans, qui porta haut le drapeau et la devise de la Bretagne, et qui fut un jour (en 1859) brisée par l'Empire, parce qu'elle avait refusé de s'abaisser à des complaisances courtisanesques. (Applaudissements.)

» Il me reste à ajouter deux mots.

» L'Association bretonne — comme les meilleures choses du monde — a ses ennemis.

» Et pour m'en tenir à ce qui touche la section d'archéologie et d'histoire, on a dit, Messieurs, et l'on répètera encore sans doute que, si nous étudions le passé, c'est pour défendre, pour prôner, pour ressusciter, s'il était possible, des institutions qui ont eu leur utilité et leur éclat, mais que le cours des siècles et les nécessités de la société moderne ont emportées à jamais.

» N'en croyez rien, Messieurs.

» Si nous étudions avec ardeur l'histoire du passé, c'est d'abord pour y retrouver un à un et pour mettre en pleine lumière les rayons oubliés ou ignorés de la gloire de la France, — de cette grande et malheureuse France que nous aimons tous avec passion ! (Applaudissements.)

» C'est aussi pour y chercher d'utiles enseignements qui éclairent le chemin de l'avenir.

» Et ces enseignements, que nous prodigue le passé de notre race, on peut les résumer en deux mots. Car, à toutes les pages de son histoire, la Bretagne nous donne ce double exemple :

» Soumission, dévouement à l'autorité fondée sur Dieu, à la loi fondée sur la justice;

» Résistance implacable à l'oppression, d'où qu'elle vienne, au despotisme d'en haut et à l'anarchie d'en bas.

» Et de cette histoire, quand on sait la lire, se dégage à chaque ligne cette vérité : c'est que pour tous les hommes de cœur, pour tous les

bons citoyens, — quels que puissent être leurs dissentiments accidentels, — il existe dans tous les temps, sous tous les régimes, un terrain d'union, d'action commune, qui s'appelle

» La grande cause de la Religion, de la Patrie et de la vraie Liberté ! » (Vifs applaudissements dans toute la salle.)

A la fin de la séance générale du samedi 9 septembre, M. A. de la Borderie, président de la section d'Archéologie, a dit :

« Messieurs, conformément aux traditions de nos Congrès, avant de lever cette séance, la dernière de la section d'histoire et d'archéologie au Congrès actuel, il me reste à remplir une double tâche : résumer brièvement les travaux de la section ; payer en son nom le tribut de reconnaissance dû à la ville qui donne l'hospitalité à l'Association bretonne.

» Les travaux de notre section pendant le Congrès de Vitré peuvent se classer sous quatre chefs : 1° histoire religieuse de la Bretagne, — 2° histoire civile et politique, — 3° histoire des arts, — 4° histoire de la langue et de la littérature populaire.

» *Histoire religieuse.* — Le Congrès a entendu une savante dissertation de M. l'abbé Le Mée sur les origines chrétiennes de la Bretagne ; — plusieurs communications intéressantes de M. l'abbé Guillotin de Corson sur l'histoire, l'organisation, les usages du chapitre cathédral de Rennes, sur le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de la même ville ; — un mémoire sur les origines des paroisses de Vitré ; — un poëme de M. l'abbé Nicol, sur un curieux épisode de la vie du B. Robert d'Arbrissel.

» *Histoire civile et politique.* — Sous ce chef se placent les études de M. Ropartz relatives au Parlement de Bretagne, — non-seulement son travail sur l'*Otium semestre* de Jean de Langle, mais aussi sa notice sur la buvette et le déjeuner de MM. les conseillers au XVI^e^ siècle ; — un savant mémoire sur les *Matières bénéficiales*, dernier legs de feu M. Aymar de Blois à notre Classe d'Archéologie dont il avait été le fondateur, le directeur habile et zélé, et où son souvenir aimable et bon vivra toujours dans nos sympathies et nos respects.

» L'histoire de nos villes et de nos communes a été aussi l'objet de travaux intéressants, entre autres : les études de M. de la Bigne Villeneuve et de M. Audran sur l'origine des institutions municipales de Rennes et de Quimperlé ; — l'esquisse des « annales » de la commune de Brie, près Janzé, par M. Racine, instituteur de cette commune ; — les renseignements si curieux que M. Mac-Culloch, de Guernesey, nous a fait connaître sur les familles vitréennes établies dans les îles anglo-normandes. (Applaudissements.)

» Dans un autre ordre d'idées, j'ai essayé, en profitant des lumières nouvelles que donne la *Correspondance de Charles VIII*, publiée par M. le duc de la Trémoille, de tracer un tableau vrai de la campagne de 1488, marquée par la célèbre bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

» *Histoire des arts et des monuments.* — M. Kerviler, ingénieur à Saint-Nazaire, a adressé au Congrès, avec dessins à l'appui, une notice sur les objets antiques, extrêmement curieux, appartenant à la civilisation de l'âge du bronze, qu'il vient de trouver dans les fouilles du bassin de Penhouët, et qui, à ses yeux, constatent l'existence en ce lieu d'un port de l'époque préhistorique ou préceltique : découverte du plus haut intérêt.

M. Danjou nous a adressé une carte et de curieux dessins des monuments mégalithiques de l'arrondissement de Fougères. C'est lui aussi qui a guidé, dans cette dernière ville, avec une bonne grâce parfaite, dont nous tenons à le remercier, l'excursion archéologique du Congrès, à laquelle il a bien voulu faire lui-même les honneurs de sa riche collection. Les circonstances n'ont malheureusement pas permis à cette excursion d'avoir un rapporteur.

» Il en a été autrement de la visite très-détaillée faite par le Congrès aux vieux monuments de Vitré, si bien décrits dans le rapport de M. l'abbé Pâris.

» L'histoire de la musique en Bretagne, terrain jusqu'ici inexploré, a été abordée par M. Ropartz dans une notice où tout est neuf et intéressant.

» *Histoire de la langue et de la littérature populaire.* — La philologie est représentée à notre Congrès par un élégant mémoire de M. de Montluc sur la part qui revient à l'élément celtique dans la formation de la langue française : question ardue et controversée. — La poésie bretonne a donné lieu à cette belle étude, que nous avons tous applaudie, où M. de la Villemarqué a peint la femme bretonne avec les couleurs vives et touchantes fournies par nos bardes et nos vieux chants nationaux. — Enfin, M. du Laurens de la Barre et M. Ropartz fils, continuant à explorer le côté pittoresque de notre littérature populaire, nous ont lu des contes et des légendes écoutées avec un vif intérêt.

» Après ce résumé fort incomplet de nos travaux, la seconde partie de ma tâche, particulièrement douce à un enfant de Vitré, consiste à remercier cette ville du bon accueil fait par elle au Congrès breton.

» Cet accueil, Messieurs, a été tel, qu'il fera époque, je dois le dire, dans l'histoire de l'Association bretonne.

» Nous n'oublierons ni cette brillante cavalcade où, près du duc de Bretagne et de ses barons, figuraient les personnages et les types les plus populaires de l'histoire de Vitré, Pierre Landais et les tricoteuses du Rachat (applaudissements); — ni ces belles cantates exécutées sous la direction de MM. Bourgault et Thiélemans; — ni cette exposition si intéressante au triple point de vue de l'art ancien, de l'art moderne et de l'industrie locale. Et que M. le maire de Vitré, qui s'est employé avec tant de zèle à fêter l'Association bretonne, nous permette de le lui dire : cette exposition, due à son initiative, à sa volonté persévérante, en même temps qu'elle a été pour la plupart d'entre nous une vraie surprise, est aussi la plus belle fête qu'on pût offrir au Congrès breton. (Applaudissements)

» Recevez donc l'expression de toute notre gratitude, vous, monsieur le maire et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Vitré; vous, monsieur le sous-préfet, qui vous êtes uni à eux pour faire à l'Association bretonne cette brillante réception; vous, messieurs les représentants du clergé, de l'armée, de la magistrature, qui avez bien voulu prendre place autour de notre bureau; vous tous enfin, mesdames et messieurs, qui avez suivi nos séances avec tant d'empressement et de bienveillance.

» Permettez-moi d'adresser un remerciement spécial à MM. les délégués des îles de Jersey et de Guernesey, qui, pour la seconde fois, honorent de leur présence le Congrès breton. (Applaudissements.)

Cette présence nous est doublement précieuse. Elle montre d'abord que ces îles, dites anglo-normandes, sont vraiment, par leur histoire,

leurs traditions et leurs mœurs, anglo-bretonnes. Elle montre aussi qu'entre Français et Anglais, les vieilles inimitiés sont mortes et l'union vivante. Les deux peuples ont, en effet, aujourd'hui à défendre de concert une grande cause: la cause de la civilisation et de la liberté européenne, menacée par l'esprit de conquête et de dictature. (Nouveaux applaudissements.)

» Messieurs, en vous donnant rendez-vous au Congrès de l'année prochaine, il convient de dire un mot de la direction des études historiques dans l'Association bretonne.

Ce matin, nous avons décidé de mettre en tête de notre prochain programme une série de questions relatives à l'histoire des municipalités et des communes de Bretagne, des corps de métiers, des paroisses et des populations rurales, et aussi à l'histoire du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans notre province.

C'est dans cette direction que se sont toujours portées de préférence les études de la section historique de l'Association bretonne, et la raison en est simple: il y a là un terrain neuf à défricher et un nouveau monde à découvrir, auquel les histoires monumentales de nos provinces, composées par les Bénédictins, n'ont pas touché.

» En composant ces histoires, nos Bénédictins, malgré leur grande et si admirable érudition, ne pouvaient se soustraire à l'influence de la société où ils vivaient. Dans cette société, la royauté et la noblesse étaient tout; dans leurs histoires, elles sont presque tout; les classes non privilégiés, tiers-état, roturiers, paysans, restent dans l'ombre.

» Aujourd'hui, depuis les généreux sacrifices de la nuit du 4 août, tous les Français sont égaux dans la société française, ils doivent tous être égaux devant l'histoire. En suivant dans nos études la direction que je viens d'indiquer, nous aussi — loin de le combattre — nous obéissons donc à l'esprit de la société dans laquelle nous vivons.

» — Mais, dira-t-on peut-être, dans la nuit du 4 août, ce n'est pas seulement la noblesse qui abjura ses priviléges; les provinces mêmes, sans excepter la Bretagne, renoncèrent là à leurs franchises, à leur existence. Et cependant vous, Association bretonne, que faites-vous? Sans cesse vous exaltez le sentiment et le patriotisme breton, sans cesse vous agitez le drapeau de la Bretagne.

» C'est vrai, Messieurs, nous le faisons; si c'est un crime, nous l'avouons; nous sommes même décidés à le commettre tant que Dieu nous prêtera vie. (Applaudissements.)

» Mais prenez garde : est-ce donc qu'en déposant ses franchises et son organisation distincte, chaque province ait abjuré son esprit et son caractère particulier, son énergie propre, en un mot la part spéciale apportée par elle au grand trésor dont se compose la force et le génie de la France? Aucune province ne l'a fait ni ne pouvait le faire : ç'aurait été appauvrir et diminuer la patrie commune.

» L'esprit distinctif de la Bretagne, son énergie native et caractéristique, tout le monde le sait, c'est son esprit de stabilité, sa force incalculable de résistance.

» Résistance au mal, à l'injustice, à l'oppression, surtout à l'invasion

étrangère, qui attaque le sol et le cœur de la patrie! (Applaudissements.)

» Aussi voyez, dans tous les grands périls de la France, en tête de la résistance il y a un Breton :

» Au XIVe siècle, du Guesclin;

» Au XVe, Richemont;

» Et au XIXe, dans ces désastres terribles qui nous ont frappés, aux premiers rangs on trouve des Bretons partout: en province, le général Charette; dans Paris, dirigeant la résistance et la poussant, par miracle, jusqu'au dernier morceau de pain, un autre Breton qui, du fond de sa retraite et du haut de son généreux patriotisme, a bien le droit de dédaigner tous les aboiements de la calomnie, — le général Trochu. (Applaudissements.)

» Donc, quand elle étudie, quand elle exalte la Bretagne et ses héros, l'Association bretonne fait une œuvre utile à la France; car en remettant en lumière les grandes figures des Bretons d'autrefois, elle dit à ceux d'aujourd'hui :

» — Voilà vos pères; enfants, ne dégénérez pas! Comme ils ont aimé la France et la Bretagne, aimez-les toutes deux; comme ils les ont servies, servez-les. Ces deux amours aujourd'hui n'en font plus qu'un, dont l'ardeur doit être double, — comme aussi soit double, enfants, la force de vos cœurs et de vos bras, au jour où il faudra défendre et venger la patrie! (Vifs applaudissements dans toute la salle.) »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ÉTUDE SUR LES CHAMPIGNONS consommés à Nantes sous le nom de champignon rose ou de couche (Agaricus campestris); par M. Gaston Genevier. — In-8°, 7 p. Paris, imp. Martinet.

ESSAIS HISTORIQUES SUR LA PAROISSE DE SUCÉ ; par l'abbé P. Grégoire, membre de la Société archéologique du département. — In-18, XVI-296 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

FOUILLES DU LAC DE GRAND-LIEU. Les lacs Paladru et de Grand-Lieu; par F. Parenteau. — In-8°, 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

HISTOIRE DE MÉLUSINE, princesse de Lusignan, et de ses fils; suivie de l'histoire de Geofroy la grand'dent, sixième fils de Mélusine, princesse de Lusignan; par Nodot. Avec une introduction sur l'origine des légendes concernant la Mélusine. — In-8°, XLIV-278 p. Niort, imp. et lib. Favre; Paris, lib. Champion.

MÉMOIRE SUR LES PUISSANCES DE POINTS. Étude de géométrie plane; par M. Laisant, capitaine, chef du génie à Tlemcen. — In-8°, 15 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, 76, rue de Rennes.

Extrait du compte rendu de l'*Association française pour l'avancement des sciences*. Congrès de Nantes, 1875.

POÉSIES CHRÉTIENNES, par Francis Goullin. — In-18, 174 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris, lib. Haton; Nantes, lib. Libaros.

RÉPONSES AUX QUESTIONS SUR L'ABRÉGÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. — In-18, 296 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SOUVENIRS D'UNE MISSION MUSICALE EN GRÈCE ET EN ORIENT, par L.-A. Bourgault-Ducoudray. — Paris, J. Baur, rue des Saints-Pères. Broch. petit in-8°, 43 pp.

UN ÉVÊQUE DE SAINT-POL-DE-LÉON A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — JEAN DE MONTIGNY (1632-1671), par M. René Kerviler. — In-8°, 46 pp. Nantes, impr Vincent Forest et Émile Grimaud. Tiré à 50 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

UN NOUVEAU RECUEIL GÉNÉALOGIQUE ET HISTORIQUE, par M. Paul Marchegay. Broch, in-8°, 8 pp. — Nogent-le-Rotrou, impr. Gouverneur.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

LA CONSÉCRATION

DE SAINT-NICOLAS DE NANTES

Notre ville vient d'être témoin d'une cérémonie rare toujours, mais qui, dans les circonstances où elle s'est produite, est peut-être sans exemple. Nous voulons parler de la consécration d'une vaste église, d'une véritable basilique, par un évêque qui en avait, comme prêtre, jeté les fondements. Autrefois de pareilles œuvres usaient plus d'une vie d'homme. Le temple projeté par David ne fut édifié que par Salomon; la cathédrale construite par notre vieil évêque Evehmère, ne fut terminée et inaugurée que par son successeur, saint Félix. Le plus souvent même, ce n'étaient pas seulement deux hommes, c'étaient cinq et six générations qui passaient et disparaissaient entre la première et la dernière pierre de ces splendides monuments. Notre-Dame de Chartres date des XII^e^ et XIII^e^ siècles, et sa haute flèche du XV^e^; Notre-Dame de Paris sortait de terre en 1163, et, deux cents ans après, on y travaillait encore; Saint-Gatien de Tours était commencé en 1170, et ses deux tours ne recevaient leur couronnement qu'en 1507 et 1547. On ne citerait peut-être que Notre-Dame d'Amiens, parmi nos illustres églises, qui ait été édifiée en moins de cent ans, de 1220 à 1288; et encore l'une de ses tours n'atteint-elle pas la hauteur de l'autre.

A Nantes, il n'a pas fallu quarante ans pour que la pensée de reconstruire Saint-Nicolas fût conçue, arrêtée et accomplie. Le 1^er^ août 1844, la première pierre du nouvel et grandiose édifice est posée par M^gr^ de Hercé; le 30 octobre 1848, en pleine révolution, le sanctuaire, le transept et les chapelles absidales sont solennellement bénits par le curé de la paroisse, l'inspirateur de l'œuvre, l'abbé Félix Fournier; les cinq nefs sont ouvertes à la

prière, la veille de Noël 1854; la grande flèche, hardie rivale du *Creisker* de Saint-Pol, est débarrassée de ses échafaudages en 1868, et, hier enfin, 10 octobre, fête de saint Clair, premier évêque du diocèse, l'église, achevée, ornée, toute brillante de cette poésie que le génie chrétien sait inspirer à la pierre, était consacrée, avec une pompe religieuse digne de celle qu'un autre Félix déploya lors de la consécration de sa cathédrale et dont les vers de Fortunat nous ont conservé le souvenir.

Que d'obstacles cependant avait rencontrés devant elle cette audacieuse entreprise? obstacles du côté de l'art, du côté de l'argent, du côté des révolutions.

Du côté de l'art, il fallut vaincre la résistance des Vitruves de l'époque, qui se refusaient à admettre d'autre style que le style grec et ne comprenaient pas la différence qu'on prétendait établir entre un temple de Jupiter et l'église du Dieu vivant. Le jeune curé de Saint-Nicolas fut le premier en France à entrer pratiquement en lutte, au nom de notre vieil art religieux et national, contre ce despotisme inintelligent, et, s'il en triompha, ce ne fut pas sans encourir le blâme *sévère* du conseil supérieur des bâtiments civils, blâme dont le consola, il est vrai, l'admiration qu'éveillèrent partout ailleurs ses projets et son plan.

Du côté de l'argent, les difficultés furent plus grandes encore, et on pouvait les croire insurmontables. Sans doute, le vénérable abbé Dupaty, prédécesseur immédiat de l'abbé Fournier, avait prudemment économisé les revenus de sa fabrique, dans une pensée d'avenir; le gouvernement allouait cent mille francs, la ville ne se montrait pas moins généreuse [1]; mais qu'étaient-ce que toutes ces sommes réunies en présence d'un devis qui montait à près de deux millions?

Heureusement, la foi, on le sait, — et notre diocèse en a fourni plus d'une preuve, — est de force à remuer les montagnes.

« C'est un prodige inouï, écrivait Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, à l'époque des grandes constructions religieuses du XII^e^ siècle, c'est un prodige inouï de voir les hommes les plus puis-

[1] Les 100,000 francs de la ville font, en définitive, si nous ne nous trompons, 4 ou 5 francs par paroissien. N'aurait-on pas vu, depuis lors, d'autres paroissiens, *non catholiques*, demander 25 francs par tête pour les aider à construire un temple *avec clochers*, à l'usage d'un culte qui n'admet pas le son des cloches?

sants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits et voiturer les pierres, la chaux, le bois et les autres matériaux nécessaires. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelées au même char, tant la charge est considérable. »

A Saint-Nicolas, le spectacle ne fut pas absolument le même, mais il n'était pas moins édifiant. Sans doute, la voix éloquente et aimée du pasteur ne fit ni porter de lourds fardeaux aux *puissants*, ni manier la brouette aux *femmes;* mais elle fit plus et mieux : le riche eut ses ateliers spéciaux comme le pauvre, et chacun sut faire valoir, au profit de l'église, le talent qu'il avait reçu d'en haut. Qui oubliera jamais ces bazars annuels où des chefs-d'œuvre de toute nature et de toutes mains étaient achetés à tout prix, pour l'amour de Dieu ?

Les souscriptions, d'ailleurs, et les dons se succédaient, non point par grosses sommes, mais par des sommes répétées, et le sou du pauvre, arrivant par mille canaux, produisait, sinon des millions, comme pour la *Propagation de la Foi,* du moins toujours des merveilles. Jamais église ne fut donc mieux l'œuvre de tous. Tel fut, en définitive, l'essor de la charité, que la Révolution, qui tarit toutes les sources, ne put tarir celle-là. Lorsque les ateliers se fermaient partout en 1848, le chantier de Saint-Nicolas continuait de donner du travail et du pain aux ouvriers. Voilà ce que nous avons vu, ce que nous voyons encore sur d'autres points de la ville ; car les révolutions ne cessent pas, ni, avec elles, la misère ; mais du moins aussi, nous le voyons, la charité et la religion veillent toujours, et c'est ce qui nous empêche de désespérer de notre temps et de notre pays.

On comprend maintenant ce qu'a dû être, après tant d'épreuves, la consécration de Saint-Nicolas, et pour le pasteur et pour le peuple. Toutes les âmes y vibraient à l'unisson, car c'était l'œuvre et la gloire de tous. — « Vous avez été le martyr de votre église, » — disait une voix éloquente à Mgr Fournier; jamais mot ne fut plus juste; mais après le martyre le triomphe! et le triomphe a été complet. L'église était pleine; les rues étaient encombrées, les maisons disparaissaient sous les ornements comme aux plus saints jours; deux prélats, l'évêque de Luçon et l'évêque de Vannes, et un archevêque, l'illustre métropolitain de Tours, rehaussaient l'éclat

de la cérémonie par leur présence. Le prélat consécrateur était naturellement Mgr Fournier, dont les yeux rayonnaient de joie comme ceux de son patron, dans une circonstance semblable. *Radiant oculi*, disait Fortunat, et il ajoutait : « C'était, en effet, son pieux amour, inspiré par l'amour céleste, qui avait à jamais doté de cette brillante demeure l'Église, son épouse. »

Cujus castus amor dedit hanc in amore supernus
Ecclesiæ nuptæ dote perenne domum.

Jamais aussi la parole de Mgr Fournier, que nous avons eu le regret de ne pas entendre, n'a été, disait-on, plus émouvante, parce que jamais elle ne fut plus émue.

A ces pensées de fête se joignait malheureusement hier plus d'une pensée de deuil. Où était Piel, qui n'avait quitté l'œuvre de Saint-Nicolas que pour l'œuvre de Saint-Dominique? Et Lassus, l'illustre artiste, le créateur du monument que chacun admirait; et l'infatigable trésorier de la fabrique aux jours les plus mauvais, et tant d'autres qui furent à la peine et qui n'étaient pas à l'honneur, ou plutôt qui ont été les premiers à l'honneur, car ils n'étaient pas de ceux qui manquent le rendez-vous du ciel?

A l'exemple et à la suite de leur pasteur, ils ont remué des pierres et ils ont remué des âmes; les bonnes œuvres s'inspirent, en effet, l'une par l'autre et se tiennent par la main. Aussi ne pouvons-nous considérer l'édifice qui est aujourd'hui l'honneur de notre ville, sans le voir comme entouré d'une autre grande édification dont il n'est que l'expression éloquente, mais imparfaite. Au centre, l'efflorescence de la pierre et du marbre; à l'entour, l'efflorescence de la charité sous mille formes diverses: conférences de Saint-Vincent-de-Paul, institution Sainte-Marie, crèches, ouvroirs, asiles, vestiaires, vaste ensemble qui nous dit bien haut ce que devient et ce que peut une paroisse chrétienne, sous l'active impulsion d'un cœur *dévoré par le zèle de la maison de Dieu.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous sommes heureux de pouvoir donner le discours prononcé par notre évêque, à la cérémonie du soir. Nous en empruntons le texte à la *Semaine Religieuse de Nantes,* du 21 octobre. (*Note de la Rédaction*).

DISCOURS DE MONSEIGNEUR FOURNIER

Messeigneurs [1], mes bien chers frères,

Mon émotion est trop vive et j'ai peine à la dominer. Je demande à Dieu de mettre sur mes lèvres des paroles qui puissent répondre à votre attente, à votre piété et à votre religieuse impatience. Tout d'abord, je tiens à remplir le devoir de la reconnaissance. Je le faisais il y a quelques heures; mais je ne me lasse pas de recommencer.

Oui, je remercie du plus profond de mon cœur les évêques ici présents qui sont venus me donner une nouvelle preuve de leur extrême bienveillance, et rehausser l'éclat de cette solennité, déjà si grande par elle-même. Leur passage parmi nous laissera des traces ineffaçables; cette immense population, cette basilique elle-même, garderont éternellement le souvenir des bénédictions que leurs mains ont versées sur elles. Voilà pourquoi en votre nom, mes frères, et en mon nom, je les remercie.

O vous, placé à la tête de notre Vendée, de cette Vendée dont la Bretagne est la sœur, de ce beau diocèse, avec lequel nos relations sont si fréquentes et si fraternelles, soyez béni d'être venu, comme un frère et comme un père dans l'épiscopat, apporter ici l'appui protecteur de vos prières!

Soyez béni, ô mon frère de Vannes, vous qui avez eu l'immense honneur de créer, à la gloire de l'aïeule de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cette belle et admirable basilique, où nous, Bretons, nous nous faisons un devoir d'aller, au moins une fois dans notre vie, porter l'hommage de nos vœux et de notre confiance filiale. Vous aussi, quelque jour, vous connaîtrez par vous-même la joie et le bonheur qui m'inondent en ce moment; car bientôt il vous sera donné de faire la consécration de ce magnifique monument dont vous avez été le créateur et le père; de votre basilique, car elle en a reçu du Souverain-Pontife le titre et les prérogatives.

Quant à vous, ô cher métropolitain, vous en qui je révère l'autorité hiérarchique et en qui je salue d'immenses services rendus à la sainte

[1] Étaient présents : Mgr Colet, archevêque de Tours; Mgr Bécel, évêque de Vannes; Mgr Le Coq, évêque de Luçon; — Mgr de Couëtus, prélat de la maison de Sa Sainteté.

Eglise de Dieu, soyez également béni! Laissez-moi vous le dire, avec tout le respect que m'imposent votre dignité et vos vertus, vous aussi, que vous le pressentiez ou non, vous avez une grande mission à remplir. Je suis heureux de le proclamer ici : c'est à vous qu'est réservé l'insigne honneur de relever parmi nous la célèbre basilique de Saint-Martin, qui fut pendant longtemps le premier sanctuaire de la France, cette basilique à laquelle se rattachent tant d'illustres souvenirs, où tant de générations sont venues prier, et qui a été témoin des plus grands événements de notre histoire nationale. Oui, c'est vous, ô vénéré pontife, qui la ferez revivre et qui la *consacrerez*; et, d'avance, je salue le jour (puisse le Seigneur m'accorder ce bonheur!) où j'assisterai à vos côtés à cette auguste cérémonie.

Et maintenant, mes bien chers frères, je ne sais comment arrêter les sentiments qui débordent de mon cœur *Hæc est dies quam fecit Dominus.* Ce jour, c'est Dieu qui l'a fait! C'est lui qui lui a donné cette splendeur et cette solennité qui ont ravi nos âmes. C'est lui surtout qui a rempli mon cœur d'une allégresse et d'un bonheur sans égal! Ai-je besoin de vous dire quelle émotion a été la mienne, lorsque, dans des proportions que je n'aurais jamais osé supposer, j'ai vu non-seulement cette paroisse tout entière, mais la cité nantaise s'associer complétement et avec des témoignages de sympathie que je n'oublierai jamais, à mes joies, et au triomphe de cette église de Saint-Nicolas; mêler ses accents à nos accents, ses prières, ses cantiques à nos cantiques! *Exultemus et lætemur in eâ!* Oui, c'est Dieu seul qui a fait ce jour! Réjouissons-nous donc et tressaillons d'allégresse. *A Domino factum est istud.*

La nécessité m'est imposée, mes bien chers frères, de vous parler à mon tour, et de vous parler de cette église, et par conséquent de moi-même; tâche bien ingrate, puisqu'il s'agit de me mettre en quelque sorte au premier plan, et de vous faire l'histoire d'une longue période de ma vie, qui s'est identifiée avec cette église pendant trente années. Vous voudrez donc bien me pardonner la franchise de mon langage ; et si parfois ma louange vient sur mes lèvres avec la louange de ceux qui élevèrent ce temple au Seigneur, vous vous rappellerez que je n'ai été que le chef; que sans vous rien n'aurait été fait; que c'est votre générosité qui a tout créé, et que par conséquent c'est à vous que reviennent l'honneur et la gloire de cette magnifique entreprise.

Je vous dirai donc quel a été le principe de cette œuvre, comment elle s'est développée, et comment enfin elle a pu avoir son couronnement.

I

Le principe de cette œuvre, je m'en souviens, en me reportant aux premières années de mon sacerdoce, ce fut tout d'abord l'amour de l'art chrétien.

Vous l'avez dit, mon éloquent ami, dans l'un de ces admirables discours que vous avez prononcés pendant ce *triduum* de prières préparatoires [1] il y a dans les monuments élevés pendant les siècles de foi du moyen âge, une gloire artistique incomparable. Les grandes constructions religieuses de cette époque sont comme des poèmes divins, qui nous révèlent ce que peut le genie de l'homme, vibrant au souffle de l'Evangile. Eh bien ! il faut le dire, à l'époque dont je parle, une lutte s'établit entre ce génie chrétien, si fécond et si éminemment doué du sens artistique, et les vieilles traditions de l'art antique. D'un côté l'ancienne routine de l'école qui ne voulait pas se départir des habitudes des siècles antérieurs; de l'autre, une génération d'hommes ardents, sincères admirateurs des gloires du passé religieux, de nos gloires nationales, et qui demandaient qu'on retournât à ces vieilles constructions gothiques, que nos pères avaient autrefois semées sur notre sol, et qu'ils ne se lassaient pas, pour leur part, de contempler avec amour. C'était le grand poète, *Victor Hugo,* le Victor Hugo de cette époque, qui trouvait des accents magnifiques pour célébrer la beauté de nos vieilles cathédrales. A côté de lui, *Montalembert*, qui, avec sa parole acérée et incisive, flétrissait éloquemment le *vandalisme* des hommes qui avaient eu l'incroyable audace de vouloir détruire ces monuments impérissables de la foi de nos pères. Au même rang combattaient les *la Gournerie*, les *de Courcy*, les *Mérimée,* et beaucoup d'autres. J'étais jeune alors, et, quoique jeune et obscur, je partageais les sentiments et l'enthousiasme de ces hommes pour le style de cet incomparable XIII[e] siècle. Jamais il ne m'avait été possible de me persuader que l'art froid, régulier et monotone des monuments de nos derniers siècles, pût effacer la gloire de nos antiques cathédrales; et, quoi qu'on pût me dire, je me refusais à admettre que les façades de l'*Oratoire* et de l'église *Sainte-Croix* [2], pussent égaler en beauté les majestueux portiques de notre cathédrale, avec leurs nombreuses voussures, l'harmonie de leurs lignes et leurs sculptures si artistement enchâssées. J'étais invinciblement convaincu que là se trouvait le véritable art religieux.

[1] M. l'abbé Laprie. — [2] Églises de Nantes.

Donc, lorsque je fus appelé à régir cette paroisse, et qu'il me fut donné pour mission d'en reconstruire l'église, je compris que je devais m'attacher à mon tour à ce style du moyen âge, et m'efforcer de faire prévaloir mes idées et mon goût dans le Conseil de fabrique qui m'entourait. Je dois dire, à la louange de tous ceux qui le composaient, que la chose me fut facile. Mais une lutte s'établit entre nous et les aspirations que nous avions manifestées, et le Conseil des bâtiments civils. Il nous fit une opposition très-ardente. Jusque-là aucune construction de quelque importance, dans cet art architectural, n'avait été approuvée par ce Conseil. Mais, grâce à la présence et à l'influence de nos braves champions, et d'un homme auquel j'aurai occasion de rendre hommage au cours de cet entretien, le regretté Lassus, nous triomphâmes de cette opposition systématique. De guerre lasse et voyant d'ailleurs que les aspirations de la France se réveillaient en notre faveur, après quelques dernières luttes assez vives, après un rapport rédigé par un des membres les plus influents de ce Comité des bâtiments, et dans lequel on *infligeait le blâme le plus sévère au curé de Saint-Nicolas et à son Conseil de fabrique, pour avoir imposé à leur architecte des plans et un genre d'architecture d'un goût tout au moins douteux,* en définitive, et pour conclure, le docte aréopage décida que *désormais, ne voulant ni prescrire, ni proscrire aucun genre dans les constructions religieuses, il autorisait :* décision trop peu remarquée peut-être, et qui m'a donné le droit de dire quelquefois que, par cette lutte violente mais si vaillamment soutenue de notre côté, nous avions réellement conquis *la liberté de l'art religieux.*

C'est alors que nous appelâmes, pour réaliser nos desseins, un homme dont le génie s'était manifesté par de nombreux écrits, dans lesquels brillait tout à la fois et une science profonde de nos monuments sacrés et une critique très-sévère de l'art purement grec et latin appliqué à ces constructions religieuses. Cet homme s'appelait Piel. D'un mérite incontestable, possédant véritablement le génie de son art, dont il comprenait la synthèse et le mysticisme, Piel s'occupa d'élaborer nos plans et de réaliser notre pensée. Malheureusement ces plans restèrent inachevés. Dieu appela ce jeune artiste à une autre vie et à d'autres contemplations. Un jour, entraîné, fasciné par le charme de Lacordaire, il nous quitta pour entrer au noviciat des Dominicains, que le grand orateur voulait ressusciter en France. Il suivit ce dernier à Rome, et, au milieu d'austérités et d'héroïques vertus qui dépassaient ses forces, il fut ravi, par une mort prématurée, à l'art et à la religion. Après Piel vint Lassus, dont je parlais tout

à l'heure, Lassus, architecte distingué entre tous, le premier peut-être de toute la France à cette époque. Ah ! je me plais à rappeler ici le souvenir de cet homme illustre, et à lui payer le tribut de ma reconnaissance et de mon affection. Hélas! lui aussi a peu vécu; car, à l'âge de cinquante et quelques années, à l'apogée du talent et du génie, il s'éteignait, enlevé à notre amitié et à notre œuvre, qu'il avait faite sienne, par une mort précoce. Mais, mes bien chers frères, il ne faut pas que son souvenir périsse au milieu de vous : j'espère qu'un monument commémoratif viendra un jour témoigner aux yeux de la postérité de notre reconnaissance à son égard.

Le sentiment de l'art religieux, voilà quel fut le premier principe d'où est sortie cette église. Mais j'ai hâte d'ajouter qu'il y en eut un second, plus fécond et plus puissant encore sur mon cœur : celui de la foi ! Oui, je le proclame bien haut, la foi ! Voilà le sentiment qui pénétra mon âme, dirigea et soutint tous mes actes dans la création de cette œuvre.

A l'époque dont je vous parle, les jours étaient mauvais. Les révolutions s'étaient succédé dans notre pays et la faiblesse des gouvernements avait permis au mal de pénétrer partout. Les intelligences étaient infectées par le poison de doctrines subversives. Jamais, à aucune époque peut-être, les livres mauvais ne se multiplièrent en aussi grand nombre ; jamais la liberté de la presse n'atteignit un pareil degré de licence. La Restauration ne fut qu'une courte halte entre deux révolutions, et vers ses dernières années l'opposition ouverte s'éleva à un tel paroxysme d'antagonisme et de haine que tous les esprits tant soit peu sérieux prévoyaient une catastrophe prochaine. Lorsque survinrent les événements de 1830, il se fit tout d'abord une certaine réaction ; mais elle fut lente, indécise et n'eut aucun résultat. Le mal, à la vérité, n'avait pas à cette époque le caractère qu'il a aujourd'hui. On l'a dit avec juste raison, les négations, au moment où nous vivons, ont atteint leurs dernières limites. L'impiété est allée jusqu'au bout, et nous pouvons l'entendre aujourd'hui proclamant bien haut la négation de toute foi, de toute religion, de tout bien moral, et la négation même de Dieu. Mais à l'époque dont je vous parle, c'était une autre sorte de désordre. Personne n'avait à la bouche le mot de négation. On s'occupait au contraire de religions nouvelles : c'était le *saint-simonisme* qui s'annonçait, apportant avec lui l'apparence d'un grand amour de l'humanité. C'était le *communisme,* le *fouriérisme,* un

illuminisme qui avait pris naissance dans les pays vaporeux de l'Allemagne, et qui nous arrivait avec la perfide influence d'une doctrine pleine de mysticisme et de religiosité. La philosophie était hautaine, altière, savante en apparence, mais surtout contemptrice de tout ce qui n'était pas elle-même. Alors surgissaient des revues périodiques qui jouissaient d'une grande réputation : c'étaient le *Globe,* que dirigeaient les Jouffroy, les Cousin, les Dubois, et des manifestes par lesquels ils bouleversaient l'opinion publique, et qui avaient pour titre : *Comment les dogmes finissent; Comment il faut prévoir les funérailles prochaines d'un grand culte.*

Pleins d'une feinte tendresse et d'un hypocrite respect, ils parlaient de l'Eglise comme d'une vénérable aïeule étendue sur sa couche dernière, tellement faible qu'ils craignaient, en remuant ses membres affaiblis, de hâter son dernier soupir. C'est assez vous dire que ces hommes n'avaient pas la foi, et qu'ils regardaient le catholicisme comme une institution vieillie et usée, ayant à peine quelques années d'avenir.

Vous étonnerez-vous après cela que nous, qui avions le bonheur de posséder intacte dans nos âmes la foi sacrée, vous étonnerez-vous qu'indignés de l'audace de tous ces contempteurs du Christ, nous ayons un jour juré de combattre jusqu'à notre dernier souffle ces doctrines impies, non-seulement par la parole, mais encore par un fait, par un acte qui prouvât d'une manière invincible que cette Église, que l'on disait morte, était au contraire bien vivante, puisqu'elle faisait surgir de terre des temples aussi beaux que ceux des siècles de la foi la plus pure! Lorsque le philosophe Zénon niait devant ses auditeurs la possibilité du mouvement, ceux-ci le convainquaient de l'inanité de sa doctrine en marchant devant lui, et le forçaient ainsi à avouer son erreur.

C'est ce que nous avons voulu faire à notre tour, mes bien chers frères. Car, nous disions-nous, il est impossible que la création d'une grande et belle œuvre catholique ne soit pas, aux yeux des populations qui la verront, une démonstration évidente et pleine d'éloquence de la vitalité de notre foi. Ah! il m'en souvient, l'émotion fut grande dans cette ville, lorsque j'annonçai la résolution de créer au milieu de cette cité une vaste basilique, dont les proportions seraient celles de nos vieilles cathédrales et qui essairaient de lutter avec elles pour l'art et la beauté. Je me rappelle encore la conversation que j'eus alors avec un homme éminent : « Comment donc, me disait-il, pouvez-vous espérer de créer une œuvre aussi colossale, lorsque de tous côtés les éléments vous font défaut? — Mais,

lui répondis-je, j'ai la foi, je suis chrétien, et, avec l'aide des chrétiens qui m'entourent, j'élèverai ce grand acte de foi au milieu de cette cité. — Et combien de temps vous faudra-t-il pour élever ce monument ? — Dix ans n'y suffiront peut-être pas. — Or, est-ce que vous pouvez compter sur dix ans de tranquillité sur ce sol si mobile qui nous porte ? (Il avait raison ; il parlait en prophète. Car, à quelques années près, il prédisait l'époque d'une commotion terrible.) Je lui répondis : Au milieu des révolutions, la religion fait son œuvre. Dieu est plus puissant que les hommes. Et quand même je saurais que je dusse être appelé dans quelques jours à son tribunal suprême, je commencerais néanmoins mon église. — Eh bien! alors, me dit-il, alors vous réussirez. »

Eh quoi ! mes bien chers frères, est-ce donc que telle n'a pas toujours été la condition des œuvres de Dieu ici-bas ? Le combat, la lutte ! L'existence de l'Eglise elle-même n'est pour ainsi dire qu'à ce prix ; l'Église n'est pas seulement militante, mais sans cesse au fort du combat. Voyez à notre époque : de quel côté humain est donc la sécurité pour elle ? Ne semble-t-elle pas battue en brèche dans tous les sens ? La race des prophètes qui se plaisent à annoncer sa disparition prochaine est-elle donc éteinte ?

Est-ce que l'incrédulité n'a pas atteint les dernières limites ? N'en sommes-nous pas arrivés à cette doctrine monstrueuse — si toutefois il est permis de lui donner le nom de doctrine — venue des confins de l'Europe et bien accueillie parmi nous, le *nihilisme*, qui n'est autre chose que la négation complète de toute vérité, de toute morale, de toute vertu ? Oui, tout tremble autour de nous. Seule, l'Eglise catholique ne tremble pas. Alors que les autres sociétés n'osent rien entreprendre de durable, jamais elle ne fut plus féconde et plus active. Elle étonne même le monde par son audace. Ici, ce sont des monuments qui se dressent et s'élèvent, sous son impulsion, à la gloire de Dieu. Là, des institutions qui renaissent de la poussière où on les croyait ensevelies pour jamais. Ailleurs, des hommes qui soutiennent pour elle des luttes de chaque jour, par la plume, par les actes, et dont le dévouement fait l'admiration du monde entier. Et c'est le moment où la fureur de ses ennemis se déchaîne contre elle avec plus de violence qu'elle choisit de préférence pour faire mieux éclater sa foi. Semblable au matelot qui, au milieu d'une tempête, alors que, sous les efforts du vent, les cordages et les agrès du navire se brisent, déploie d'autant plus d'audace et d'énergie que tout espoir semble perdu pour lui, l'Eglise, quand elle sent la tempête mugir au-

tour de sa barque et sur le point de la submerger, tire du fond de son cœur des actes de foi admirables, des élans d'amour et d'invincible espérance, qui souvent, à eux seuls, suffisent pour faire disparaître l'orage ou pour l'arrêter victorieusement.

Oui, la foi ! Tel a été le vrai principe de l'œuvre que vous avez sous les yeux. Nous avons voulu l'affirmer, cette foi de notre âme, à la face des générations contemporaines, par un acte, par une construction qui l'attestât éloquemment. N'est-ce pas en effet ce que dit cette église ? Ecoutez donc, je vous prie, son langage. Ne proclame-t-elle pas bien haut le vieux *Credo* des apôtres ? Ne dit-elle pas qu'elle croit à Jésus-Christ, à son incarnation divine, à ses sacrements, à la régénération des âmes, à l'Eucharistie, en un mot à tous les dogmes catholiques ? N'est-elle pas une protestation éloquente contre l'impiété moderne, et la solennelle affirmation de la doctrine infaillible de l'Eglise de Jésus Christ ?

II

Maintenant, comment cette église s'est-elle réalisée ? Peut-être dois-je avouer tout d'abord que j'ai eu beaucoup moins de mérite que beaucoup d'autres, parce que les circonstances m'ont plus favorisé, et que j'ai eu le bonheur de rencontrer autour de moi des dévouements infatigables. Lorsqu'un capitaine entreprend un long voyage, s'il sent sous ses pieds un bon navire, d'une solidité à toute épreuve, dont les agrès et la membrure ont toutes les conditions requises de solidité, s'il a avec lui à son bord un équipage fidèle, nombreux et dévoué, il s'embarque plein de confiance, sûr qu'il est de revenir un jour au port, malgré les périls de la route, chargé de riches dépouilles. Telles ont été les conditions que j'ai rencontrées. Je suis heureux de le dire ici, s'il y a une paroisse sur laquelle on puisse compter, et dans laquelle on rencontre un dévouement à la hauteur de toutes les circonstances, c'est bien celle-ci.

Personne ne la connaît aussi bien que moi : j'y suis né, j'y ai vécu, je l'ai associée à toutes mes œuvres ; jamais elle ne m'a fait défaut ; jamais elle n'a déçu mes espérances. Souvent elle m'a étonné par sa bonne volonté, par son courage, par son dévouement, par la persévérance dans sa générosité. Je jette du haut de cette chaire un regard reconnaissant et attendri sur cette immense paroisse, et je me demande s'il est dans son sein une famille qui n'ait contribué selon ses ressources, et même quelquefois au delà, à la construction de cette église Tous, dès le début, en ont accepté l'idée ; tous l'ont adoptée comme leur œuvre de prédilection.

Pour ma part, jamais je n'ai séparé cette grande entreprise de ma paroisse elle-même, assuré que j'étais que jamais parmi vous mes espérances et mes désirs ne seraient trahis. Aussi, en vérité, je ne saurais m'étonner du succès qui est venu couronner notre œuvre commune ! Avec de pareilles ressources, pouvait-on ne pas réussir ? Comment ne pas rappeler ici ces loteries si fructueuses, dont le succès ne s'est jamais démenti, et qui nous ont donné près de deux cent mille francs ? Comment ne pas rappeler ces souscriptions généreuses qui se sont élevées à peu près à un million et qui se sont renouvelées si souvent et sous tant de formes ? Comment ne pas rappeler surtout que dans cette paroisse il n'y a pas eu seulement les riches à nous aider de leurs offrandes ; mais que les pauvres eux-mêmes ont tenu, avec un courage et un zèle admirables, à nous apporter leur précieux concours ?

Pendant que dans les salons opulents on confectionnait des ouvrages délicats, dont nous tirions un excellent parti, une foule de femmes obscures travaillaient avec une ardeur égale à nous procurer des ressources précieuses. Vous souvient-il de ces réunions annuelles, dans lesquelles j'aimais à vous rendre compte des progrès de notre œuvre et des difficultés qui surgissaient, inattendues ? Quelquefois même, en face du monument inachevé, je prenais plaisir à vous initier à tous les détails de la construction ; et vous aimiez à me suivre au milieu de ces détails techniques et de ces descriptions qui vous devenaient familières. Je me rappelle encore avec quelle hilarité, à peine tempérée par la sainteté du lieu, vous m'entendîtes un jour vous expliquer et vous commenter deux petits proverbes bien connus des constructeurs : *Qui bâtit ment ;* et : *Qui bâtit pâtit.* Malgré tout le sérieux de nos calculs et de notre vigilance, il nous arrivait en effet quelquefois de voir les dépenses dépasser nos prévisions ; ou les travaux avaient marché lentement, et nos promesses avaient été menteuses ; et vous souriiez, en m'entendant ainsi m'accuser ingénûment, parce que vous n'ignoriez pas qu'il n'y avait eu de notre part aucune négligence dans le bon emploi de nos deniers communs. — Le second proverbe surtout a eu bien souvent pour moi sa réalisation. — Je ne m'en plains pas ; car il n'est pas possible que celui qui entreprend une grande œuvre n'en soit pas la première victime. Vous l'avez dit encore, éloquent orateur de ces derniers jours, il faut que, dans une grande entreprise, les larmes, sinon le sang, viennent se mêler aux autres matériaux de l'édifice ; il faut qu'une partie du cœur soit broyée dans le mortier et devienne le ciment qui reliera les pierres entre elles. C'est là la loi de toute grande

œuvre en ce monde; c'est surtout la loi de toute grande œuvre religieuse. On me permettra bien de dire ici que je n'ai pas fait exception à cette loi. Les douleurs, les ennuis, les sollicitudes continuelles m'ont assiégé pendant trente années; mon cœur a été broyé bien souvent. Mais j'ajoute que ces préoccupations intimes, nous les avons toujours soigneusement cachées dans notre âme; jamais nous ne les avons laissées transpirer; jamais la moindre amertume n'a envahi notre cœur; jamais, là, il n'y eut une seule goutte de fiel, trop heureux que nous étions de pouvoir souffrir quelque chose pour la grande entreprise que nous poursuivions.

Au moyen âge, on a vu des populations entières s'empresser à la construction de nos cathédrales : les hommes, les femmes de tout rang et de toute condition se soumettaient à de pénibles travaux, venaient d'eux-mêmes s'atteler à des chariots, pour transporter les matériaux nécessaires. Jadis, à Rome, on vit le grand Constantin, le premier empereur chrétien, prendre lui-même la pioche et porter sur ses épaules royales douze charges de cette terre, imbibée du sang des martyrs, qu'il voulait faire entrer dans la construction du temple de Dieu. Si nos travaux furent différents, le dévouement fut le même; la population tout entière, avec un empressement unanime, consacra à son œuvre son temps, ses ressources, et ce dévouement dura plus de trente années; je me plais, une dernière fois, à lui rendre justice et à lui témoigner du haut de cette chaire ma sincère reconnaissance : elle est sans bornes, comme sa générosité fut sans limites. Mais comment cette basilique a-t-elle été achevée?

III

Je lis, au second livre des Paralipomènes, que Salomon acheva la maison du Seigneur, et qu'il eut le bonheur de réaliser tous les desseins qu'il avait formés à ce sujet au dedans de son âme, que tout lui fut propice. *Complevit Salomon domum Domini et omnia quæ disposuerat in corde suo ut faceret in domo Domini, et prosperatus est.* (II Paral. VII, 11.)

Je n'ai garde de comparer ce que nous avons fait au chef-d'œuvre des temps anciens, à cette maison de Dieu qui fut bâtie sur le plan divin lui-même, et sous l'inspiration de Jéhovah. Cependant je puis dire qu'ici l'issue a été pareille. A moi aussi il a été donné d'achever la maison que je bâtissais au Seigneur et de réaliser le rêve de toute ma vie sacerdotale.

Ce bonheur c'est Dieu seul qui me l'a accordé : je l'en bénis avec effusion et mon âme déborde de reconnaissance, car c'est chose rare que d'achever. Souvent, autour de nous, les œuvres des hommes demeurent incomplètes, les travaux interrompus restent des ruines : *opera pendent interrupta.* Souvent, c'est le temps qui fait défaut, une vie entière ne suffit pas pour terminer une grande entreprise, et Dieu arrête dans sa marche l'homme qui la poursuit. Que Dieu soit donc à jamais béni de m'avoir permis de voir de mes yeux le couronnement de mon œuvre, de cette œuvre que j'avais entreprise pour sa gloire et pour celle de la sainte Eglise !

Lorsque, après dix ans de travaux, on vit abattre dans cette basilique — qui fut, vous vous en souvenez, construite en deux parties — le mur qui les séparait l'une de l'autre, il se fit un grand mouvement d'étonnement et de satisfaction. On admira l'harmonie des proportions, la grandeur de l'édifice, et tout le monde applaudit au savant travail de l'architecte et de ceux qui l'avaient exécuté. Néanmoins il s'en fallait beaucoup que l'œuvre fût achevée. A la vérité, l'église avait ouvert ses nefs, ses tribunes, ses chapelles à la multitude des fidèles ; mais un pavé informe était là sous les pieds de ceux qui y venaient prier ; les autels n'avaient point encore reçu de décorations ; en un mot tout manquait à l'intérieur du temple. Cependant peu à peu tout s'acheva. On vit d'abord se dresser ces divers autels, qui provoquent la piété et où tant d'âmes aiment à venir prier : nos colonnes se revêtirent ensuite de leur végétation sculpturale : une couronne d'honneur de fleurs et de feuillages courant tout autour vint orner le front de l'église, comme celui d'une jeune et brillante fiancée, car elle est la fiancée de Dieu.

Mais, malgré tout cela, cet édifice manquait encore de ce complément indispensable qui s'appelle le mysticisme, ce langage mystérieux et éloquent, qui sort de la multiplicité des détails d'un temple et qui parle aux âmes un langage souvent mieux compris que la parole des plus puissants orateurs. Voilà pourquoi nous entreprîmes, aussitôt que nous le pûmes, l'ornementation de nos verrières. Vint d'abord, dans le sanctuaire, le Christ, entouré de ses douze apôtres, ces héros de la foi, ces conquérants du monde, précédés des patriarches, des prophètes et de nos premiers parents : magnifique série de saints personnages, qui rattache la religion au berceau même de l'humanité, montrant admirablement la sagesse et l'unité du plan divin : au fond de l'abside, les verrières qui retracent les événements de la vie presque divine de la Vierge Marie. Puis, les légen-

des des principaux saints qui se développent aux regards : tout d'abord la légende de notre glorieux patron saint Nicolas ; à côté, la vie de sainte Monique, ce modèle des mères, qui, par ses prières et par ses larmes, engendra son Augustin à la vie de la grâce. Plus loin, la vie laborieuse de saint Joseph, dont le culte est si populaire dans cette paroisse, et de la sainte Famille ; puis saint Félix, mon glorieux patron, environné des saints, ses contemporains, qui furent ses aides, ses amis. Ici, les dix commandements que nous enseigne la loi de Dieu ; là, la sanction éternelle de cette loi ; d'un côté encore, les actes de la charité divine, et, en face, les actes de la charité humaine. Puis, pour satisfaire notre piété, vint l'autel du Sacré-Cœur, notre suprême refuge, et celui de Saint-Vincent-de-Paul, parce que Saint-Nicolas fut le berceau, pour Nantes, de nos chères conférences.

N'avais-je pas raison de vous dire que cette église parle, qu'elle enseigne, qu'elle proclame ce que nous devons croire, ce que nous devons espérer et ce que nous devons aimer ? N'est-elle pas comme un abrégé visible de notre foi, un symbole matériel des croyances catholiques?

Enfin, au fond du sanctuaire, s'est dressé cet autel, immense peut-être, mais conçu selon ma pensée. J'ai voulu que ce *ciborium*, dans lequel est renfermé le tabernacle sacré et N.-S. J.-C. lui-même, fût comme le centre et le foyer de cette basilique, le point dominant où tout vînt aboutir. J'ai voulu qu'il fût comme une force attractive pour agir sur toute âme qui franchirait le seuil de ce temple, l'entraîner vers l'autel, et la contraindre à voir et à méditer le plus grand de nos mystères. Ah ! cet autel, il contient, lui aussi, tout un symbole. Je l'aime avec ses grandes et harmonieuses lignes qui semblent emporter l'âme jusqu'au ciel. Je l'aime avec cette magnifique table eucharistique, qui voit se renouveler chaque matin le divin sacrifice, et au dessous de laquelle on aperçoit avec bonheur l'image admirablement sculptée de la dernière Cène, avec ses colonnes et ses pilastres qu'entourent les statues des saints qui ont honoré notre pays, qui sont la gloire de ce diocèse : toute l'hagiographie de l'Eglise de Nantes est là représentée. Au dessus je vois les anges du ciel, qui semblent prêts à recevoir nos prières pour les porter aux pieds du trône de Dieu. Enfin, ce pinacle, qui s'élance si hardiment sous les voûtes, ne nous dit-il pas bien haut qu'il ne faut pas nous arrêter à la terre, mais que nos pensées doivent toujours monter vers le ciel ?

C'est le même langage que nous parle cette flèche qui s'élève si merveilleusement au dessus de la façade principale. Peut-être émerge-t-elle

d'un terrain trop abaissé; cependant elle domine encore les plus hauts sommets de la cité nantaise. On aime à la voir de nos quartiers les plus éloignés, et surtout des coteaux de la rive opposée de notre fleuve. C'est de là qu'elle apparaît avec toute sa grâce, avec ses proportions habilement calculées, et qu'elle vient, unie à tous les autres monuments de notre ville, former ce magnifique panorama qui captive si agréablement les regards étonnés de l'étranger. J'ai voulu qu'elle s'élançât bien haut dans les airs, comme le grand ornement de cette architecture et comme l'expression des aspirations sublimes de tout un peuple.

Ainsi,— veuillez, messeigneurs, pardonner à ma témérité, — j'ai cru faire un acte louable, lorsque, tout étant terminé, la dernière pierre étant posée au faîte de cette grande église, j'ai osé franchir sur de fragiles échelles jusqu'au sommet de cette flèche hardie, et, de ces hauteurs, après avoir béni mon peuple, ma paroisse tout entière, après avoir béni la croix qui domine la basilique, j'ai, de mes propres mains, fermé le globe qu'elle surmonte, j'ai déposé dans un tube de métal durable les parchemins qui relatent les titres de cette église et les détails de sa construction, et mis avec respect les reliques de nos saints vénérés, comme un préservatif tutélaire, comme un paratonnerre religieux, non moins efficace, non moins précieux que l'ingénieux instrument de Franklin, que nous avons pourtant placé à son tour, selon toutes les règles de l'art, et avec tous les égards que demande la science.

C'est donc ainsi que s'est achevée cette église ; mais ce n'est qu'aujourd'hui seulement qu'elle a reçu son véritable couronnement, par ces cérémonies saintes, par ces onctions sacrées, par ces bénédictions célestes que la main du pontife a versées sur ses murs. Ai-je besoin de vous dire avec quel accent ému j'ai prononcé les paroles de la sainte liturgie? Comme j'aimais à répéter que cette église *est véritablement la maison de Dieu, le lieu où il réside, où son cœur est toujours ouvert, ses oreilles toujours inclinées aux prières de ses enfants!* Avec quel bonheur j'entendais les promesses inscrites dans les admirables formules que l'Eglise mettait sur mes lèvres, promesses qui assurent des grâces de tout genre à ceux qui viendront invoquer ici le Seigneur!

Et je n'ai pas été le seul à appeler sur ce temple les bénédictions de Dieu. Ces vénérables pontifes eux-mêmes ont ouvert les trésors du ciel sur ces autels qu'ils ont consacrés, et ont appelé sur vous, mes bien-aimés frères, la protection la plus puissante et la plus efficace du Très-

Haut. C'est pourquoi plus que jamais vous viendrez avec une foi vive et une pleine confiance prier dans ce sanctuaire, y invoquer Dieu et lui demander des grâces abondantes : car, je vous le répète, ce n'est pas en vain qu'il a été dit que cette église *est la maison de Dieu et le lieu où il réside !*

Et maintenant, laissez-moi vous dire que je sens, comme le grand apôtre, que *je suis le débiteur de tous : omnium debitor sum.* Il le disait à raison de son apostolat ; et moi, je le dis à raison du bien que vous m'avez fait. Que ne dois-je pas, en effet, à cette cité et aux Conseils qui la dirigent, pour tout le concours qu'elle a bien voulu nous accorder ! Comment pourrais-je oublier qu'elle a contribué, pour une large part, à la construction de cet édifice ? O cité de Nantes, à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir, si j'ai à te remercier de tout ce que tu as fait pour l'œuvre que j'avais entreprise, puissé-je, jusqu'à un certain point, acquitter ma dette envers toi, en te donnant ce magnifique monument, qui ne sera pas un des joyaux les moins précieux de ta couronne, pourtant déjà si riche !

Que ne dois-je pas à l'Etat, qui, sous tous les gouvernements, ne nous a jamais refusé les subsides que nous sollicitions ! A aucune autre œuvre paroissiale il n'a donné plus qu'à la nôtre. Je me plais ici à reconnaître que nous sommes redevables de cette faveur à ces hommes éminents, choisis par votre suffrage pour représenter vos intérêts au sein des grands corps publics, et qui ont su plaider éloquemment notre cause. Jamais ils ne nous ont refusé leur concours, quand ils n'ont pas eux-mêmes pris l'initiative.

Que ne dois-je pas à ces Conseils de Fabrique, qui se sont succédé nombreux en cette paroisse, pendant les longues années de mon rectorat ? Je ne dois pas oublier qu'ils me sont venus particulièrement en aide. Et si parfois j'ai rencontré dans leur sein quelques obstacles, quelques difficultés, je les oublie, pour ne me rappeler que le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés pour cette grande œuvre ; et il m'est doux de rendre ici hommage à la précision, à la justesse, à la rectitude de leur gestion. Ils peuvent, à ces titres, être proposés pour modèles à tous les autres.

Que ne vous dois-je pas surtout à vous, mes bien-aimés frères ? C'est vous qui avez tout créé Votre générosité a été au dessus de tout éloge. Oh ! certes, Dieu sait si j'ai été heureux de contribuer, selon mes ressources, à l'érection de cette église. Mais, réduit à mes propres forces, je restais nécessairement impuissant. C'est vous qui, pendant trente années, grâce à vos souscriptions souvent renouvelées, à votre générosité aussi

ingénieuse que féconde, m'avez permis de mener l'œuvre à bonne fin. Et quand, aujourd'hui, mes regards se portent vers ce sanctuaire, je constate que cette générosité est toujours la même et ne s'est pas démentie Guidés et soutenus par le zèle du si digne pasteur qui m'a succédé, vous venez de l'orner, ce sanctuaire, d'une manière incomparablement belle, et digne, à tout point de vue, du reste de l'édifice.

Que ne dois-je pas à ceux de mes frères dans le sacerdoce qui ont été dans cette paroisse mes aides et mes coopérateurs ! Leur concours m'a été bien précieux. Leurs noms sont inscrits sur nos vieux registres de souscription, sur ces registres que j'appelais les livres d'or de Saint-Nicolas. Comme moi, ils se sont dévoués à notre œuvre ; ils n'ont reculé ni devant les fatigues, ni devant les peines. Comme moi, parcourant les maisons, gravissant les étages, ils ont provoqué des souscriptions, y ont généreusement pris part eux-mêmes. Qu'ils reçoivent donc ici l'expression de ma vive reconnaissance. Toujours leur bienveillance, leur sympathie et leur bon concours m'on rendu bien douce la tâche que j'avais à remplir.

Je m'arrête, car pourquoi parler si longtemps de moi-même et de mon œuvre, alors que j'ai sous les regards d'autres *bâtisseurs,* qui, avec moins de ressources et plus de zèle peut-être, ont réussi à accomplir des merveilles, soit dans cette cité, soit en dehors de nos murs ? Ah ! chers collaborateurs, et vous aussi vous aurez votre heure ! Vos églises s'achèveront, si elles ne le sont déjà, et il vous sera donné d'assister à la consécration, et de connaître cette joie qui inonde aujourd'hui mon âme.

Mais ce que vous n'aurez peut-être pas, c'est le bonheur de consacrer de vos mains ces murs que vous aurez élevés à la gloire de Dieu. Pour moi, je ne saurais assez remercier le Seigneur de m'avoir permis de prendre, pour ainsi dire, aujourd'hui, dans mes mains cet enfant de ma virilité sacerdotale, cet enfant que j'ai tant aimé, qui ma coûté tant de larmes, et de le déposer, tout couvert des bénédictions célestes, aux pieds de son trône, en lui disant : Mon Dieu ! voici l'enfant de mon amour ! Qu'il soit vôtre à jamais maintenant !

Mais, en même temps, comment ne pas faire aujourd'hui un retour grave et sérieux sur moi-même ? O mon Dieu, mon âme se retourne souvent avec bonheur vers ce sanctuaire que je vous ai élevé. Si pourtant, dans l'accomplissement de cette œuvre si importante, il s'était glissé en mon cœur des iniquités qui m'échappent, au nom des saints et des anges qui vous adorent dans cette église, pardonnez à votre serviteur. *Ab occultis munda me.* Et si je n'avais pas assez pris soin du troupeau que vous

m'aviez confié, si ma sollicitude pastorale à son endroit n'avait pas été assez constante, assez vigilante, pardonnez-moi encore, Seigneur! *Et ab alienis parce servo tuo*. Que serait-ce, ô mon Dieu, si je vous avais uniquement construit ce temple matériel, négligeant le temple des âmes, mille fois plus précieux encore que nos églises visibles!

Répandez donc toujours vos bénédictions sur ce peuple, qui est le mien, mais qui est surtout le vôtre. Souvenez vous de sa générosité, *de ses sacrifices,* de son dévouement. Que n'a-t-il pas fait pour vous? Que ne vous a-t-il pas donné? S'il vous a élevé ce temple, lui refuserez-vous une place dans vos demeures éternelles? O mon Dieu! voilà mes vœux! voilà mes prières! Exaucez-les et bénissez-nous!

Et maintenant, ô église de Saint-Nicolas, toi dans laquelle j'ai été régénéré à mon entrée dans la vie, toi que j'ai toujours aimée, et qui as tenu une place si grande dans mon existence, toi à qui j'ai donné tout ce que j'avais de pensées, de forces et d'amour, me pardonneras-tu de t'avoir placée dans mes armes? Est-ce qu'en agissant ainsi j'aurais cédé à un sentiment d'orgueil et de vanité? Oh! j'étais élevé trop haut par l'épiscopat, pour que je pusse tomber dans de pareilles misères. Eglise de Saint-Nicolas, si je t'ai placée dans mon blason, c'est que je n'en avais pas d'autre; c'est que tu es mon honneur et ma gloire; c'est que toi, c'est moi-même; c'est que tu es pour moi cette famille tant aimée, que j'ai en ce moment sous les yeux, au milieu de laquelle j'ai vécu pendant trente années, et qui a versé sur ma vie tant de consolations et de bonheur! C'est que surtout tu me rappelles cette Église universelle, la patrie de nos âmes, la sainte épouse du Christ, à laquelle j'ai voué mon intelligence, mon cœur et ma vie; cette Église qui verse sur le monde entier ses vérités divines et ses bienfaits; cette Église avec sa puissante, son impérissable hiérarchie et son chef vénéré (son chef, vers lequel j'envoie, en union avec nos pèlerins qui l'entourent à cette heure [1], mes vœux, mes hommages, ma soumission); et, catholique et évêque, je m'écrie: Sainte Église de mon Dieu, *si jamais je t'oublie, que ma droite se dessèche, que ma langue s'attache à mon palais. Que je m'oublie moi-même, si tu ne restes à jamais l'objet de mon amour et de mes cantiques* [2]!

[1] Les pèlerins nantais étaient à Rome.

[2] Adhæreat lingua mea faucibus meis, oblivioni detur dextera mea, si non meminero tui, si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ. (Psalm. 136.)

VII*

JEAN-JACQUES RENOUARD DE VILLAYER

LE SEUL ACADÉMICIEN NANTAIS

(1603-1691)

I

Une famille de maîtres des comptes de Bretagne au commencement du XVII^e^ siècle.

L'abbé d'Olivet, continuant la série des éloges des premiers académiciens commencée par Pellisson, s'exprimait ainsi, au commencement du XVIII^e^ siècle, au sujet de « Jean-Jacques Renouard de Villayer, doyen des conseillers d'État, reçu à l'Académie en 1650, mort le 5 mars 1691 » :

> Je vois par les registres de l'Académie, qu'il lui marqua beaucoup de zèle dans la triste affaire de Furetière; c'est le seul endroit par où il me soit connu. Mais si le mérite des enfants fait la gloire des pères, il ne faut point d'autre éloge à M. de Villayer, que son petit-fils, aujourd'hui maistre des requestes, qui sait, à la fleur de l'âge, respecter ses devoirs, et, au milieu de l'opulence, aimer le travail [1].

Nous ne sachions pas que personne, depuis l'abbé d'Olivet, ait essayé de faire de nouvelles recherches sur cet académicien, dont la ville de Nantes doit cependant se faire honneur, puisque c'est le seul qu'elle ait produit. Ses collègues l'avaient en haute estime, si l'on en juge par les quelques lignes fort élogieuses que lui ont consacrées, au XVII^e^ siècle, Chapelain, Fontenelle, Thomas

* Voir la livraison de juillet, pp. 41-67.

[1] Pellisson et d'Olivet. *Hist. de l'Acad.* Édition Livet, II, 235. 236.

Corneille, Charpentier, Boisrobert... et cependant son nom ne figure point dans les recueils de biographie universelle ; la courte notice qui précède représente tout ce qui a été publié jusqu'ici sur la carrière de ce doyen des maîtres des requêtes et du conseil d'État : l'oubli le plus complet s'est étendu sur sa mémoire, et ses compatriotes les Nantais ne connaissent plus ni son nom, ni celui de son frère Renouard de Drouges, dont le magnifique hôtel existe pourtant encore au milieu de leur cité, tout près de leur hôtel de ville : il est vrai que les Rosmadec, héritiers des Renouard, débaptisèrent un jour, à leur profit, ce superbe témoignage de l'opulence du trésorier des États de Bretagne, aujourd'hui possédé par les Frères de la Doctrine chrétienne. Les registres des mandements de notre ancienne chambre des comptes, conservés aux archives du département de la Loire-Inférieure, ceux du Parlement de Rennes, les procès-verbaux des sessions des États de Bretagne, la correspondance manuscrite du chancelier Séguier, et les nombreux mémoires du XVII^e^ siècle, en particulier le *Journal* d'Olivier d'Ormesson, les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, les *Épîtres* de Boisrobert, les mélanges tirés des manuscrits de Chapelain, la correspondance de Bussy et les notes de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau, vont nous permettre de reconstituer les principaux traits de cette physionomie si oubliée d'un magistrat érudit, ami des sciences et des lettres, et d'attirer l'attention du lecteur sur plusieurs points intéressants de l'histoire administrative de la Bretagne au commencement du XVII^e^ siècle. Plus heureux que l'abbé d'Olivet, nous disposons d'une foule de documents qui ne pouvaient facilement parvenir à sa connaissance et qui nous permettront d'offrir à notre académicien la réparation qui lui est légitimement due.

La famille de Renouard ou de Regnouard, qui portait *d'argent à la quintefeuille percée de gueules* [1], était originaire de Gascogne et fut maintenue de noble extraction par arrêts en date des 15 décembre 1668 et 21 mars 1669, rendus, sur le rapport du conseiller

[1] Le P. Toussaint de Saint-Luc. 3^e^ partie des *Mémoires sur l'État de la noblesse de Bretagne*, 1681.

Descartes, par la chambre instituée à Rennes pour la réformation de la noblesse de Bretagne [1]. Comment et à quelle époque avait-elle émigré des bords de la Garonne dans notre province? c'est ce qu'il nous serait fort difficile d'indiquer d'une manière précise. La Chesnaye nous apprend seulement qu'on rencontre au XVI[e] siècle deux de Renouard, Jean-François et Guy-Michel, officiers généraux sous le maréchal de Brissac [2]; et nous savons d'ailleurs que le père de notre académicien, Guy de Renouard, sieur de Rivière et de Longlée [3], fils de Guy, sieur de Longlée, secrétaire en la chancellerie royale de Bretagne, succéda dans cette charge à son père en 1576 et fut nommé en 1580 conseiller secrétaire auditeur à la chambre des comptes de la province, dont le siége était à Nantes. Devenu conseiller maître en 1586, il fit partie pendant cinquante-deux ans de cette cour souveraine, qu'il ne quitta en 1632 que pour céder sa place, par résignation, à l'un de ses fils.

Il est fâcheux que les dossiers complets de tous les conseillers maîtres de la chambre des comptes de Bretagne, contenant les fragments de leur généalogie, les enquêtes sur leurs « vie, mœurs et religion », et quantité de détails biographiques fort intéressants, aussi bien sur eux que sur leurs familles, n'existent aux archives du département de la Loire-Inférieure qu'à partir du commencement du XVII[e] siècle : nous eussions trouvé dans le dossier de réception de Guy de Renouard d'aussi précieux renseignements que nous en trouverons bientôt dans celui de son fils et successeur ; mais les registres des mandements de la chambre, que l'on possède au complet, nous ont du moins conservé les lettres patentes de Henri III pour sa nomination de conseiller maître. En voici le préambule et les principaux passages :

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, à tous

[1] Collection ms. de la réformation de 1668, à la Bibliothèque de Saint-Brieuc.

[2] La Chesnaye des Bois. *Dict. de la noblesse.*

[3] Il existe dans le département de la Loire-Inférieure deux terres de Longlée, l'une dans la paroisse de Nort, l'autre dans celle d'Erbray, toutes les deux, par conséquent, assez voisines; mais le *Dictionnaire des fiefs*, publié en 1857 par M. Ernest de Cornulier, n'indique pas que l'une d'elles ait été possédée par un de Renouard.

ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Sçavoir faisons que pour le bon et louable raport qui faict nous a esté de la personne de nostre cher et bien amé Mre Guy Renouard, auditeur en nostre chambre des comptes de Bretaigne, et *de ses sens, suffisance, loyauté, preudhomie, expériance au faict des finances et bonne diligence ;* à iceluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'office de nostre conseiller et maistre ordinaire en nostre dite chambre des comptes de Bretagne, duquel nous avyons naguères pourveu Mre Pierre d'Avyau, par la résignation de Mre Loys Merceron, dernier paisible possesseur dudit ofice, vaquant à présent par la pure et simple résignation qu'en a cejourd'huy faicte en nos mains le dict d'Avyau...etc... pour ledict office avoir, tenir et doresnavant exercer et en joyr et user par ledict Renouart, aux honneurs, auctoritez, prérogatives, gaiges et esmolumens accoutumez...etc... tant qu'il nous plaira, pourveu que le résignant *vive quarante jours* après la date de ces dites présentes, par lesquelles donnons en mandement à nos amez et féaux les gens de nos comptes en Bretaigne, que, après qu'il leur sera aparu des bonnes vye, mœurs et religion catholique dudit Renouard, ensemble de sa capacité et suffisance, et de luy prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, iceluy mettent et instituent et facent metre et instituer de par nous en pocession et saisine dudit office...etc... Donné à Paris le 17e jour de mars de l'an de grâce 1586, etc [1].

De 1586 à 1632, Guy de Renouard occupa son siége de conseiller maître avec la plus grande intégrité : et l'intéressant ouvrage de

[1] Registres des mandements de la chambre des comptes de Bretagne. XII, 16. — Suit un acte de procuration par lequel : « En la cour du roy nostre sire à Nantes, fut présent en sa personne Pierre Davyau, sieur de la Roche Prenouveau, conseiller du Roy et Maistre de ses comptes en Bretaigne, demourant audict lieu, lequel après s'estre submis à nostre court et y avoir prorogé de juridiction a nommé et institué ses procureurs généraux... au povoir de résigner et mectre ès mains de sa dicte majesté ou de M. son chancelier, son dict estat de maistre des comptes, pour en pourveoir soubz le bon plaisir du dict Seigneur Roy, Mre Guy *Renouart, sieur de Rivière et non autre,* et en obtenir lettres de provisions, etc... signé Boucaud, notaire royal, 3 février 1586. » — Puis viennent deux quittances enregistrées au contrôle des finances attestant que Pierre Davyau a versé au trésor 350 *escuz sol* pour la résignation de l'office de Louis Merceron et « 36 *escuz sol pour demy marc d'or,* de quoy a esté taxé le droict de marc d'or dudict office. » — La chambre des comptes, après satisfaction de toutes les enquêtes réglementaires prit un arrêt daté du 14 juin 1586, par lequel elle a ordonné et ordonne que le dict Renouard sera receu audict estat de conseiller et maistre, et prestera le serment en tel cas requis et accoustumé; ce qu'il a présentement faict et à l'instant a esté mys et installé en pocession, au grand bureau, par Mre Jehan Gaultier, conseiller et maistre. »

M. Fourmont sur l'ancienne chambre des comptes de Bretagne nous apprend que ces fonctions n'étaient pas une sinécure. On sait que la chambre devait veiller à la conservation des anciens revenus du duché, s'occuper de la réformation du domaine, vérifier les concessions d'octrois aux communautés, soumettre à un contrôle sévère la gestion des comptables, recevoir les foi, hommages, aveux, et dénombrements des seigneurs relevant de la couronne, etc. [1] Mais toutes ces prérogatives ne furent pas acquises dès l'origine, et le nouveau titulaire entrait précisément en charge à l'apogée de la période militante de l'histoire de la chambre, lorsqu'elle soutenait au sujet de ses attributions une lutte incessante contre les empiétements des États et du Parlement. Une déclaration du 12 septembre 1586 augmenta même presque aussitôt sa juridiction en décidant que « doresnavant les comptes de tous les deniers d'octroy des villes et communautez, montant deux cents excuz et au dessus jusqu'à treize cents trente trois et un tiers, devoient estre rendus de troix en troix ans en ladite chambre, par devant les gens des comptes... »

Bientôt les troubles de la Ligue vinrent changer le cours des préoccupations des magistrats. Entraînés par le duc et par la duchesse de Mercœur, les Nantais résistèrent au roi, qui ne vit plus en eux que des sujets rebelles et par un édit du 20 février 1589 transféra dans la ville de Rennes la chambre des comptes, le bureau des trésoriers des finances et l'hôtel des monnaies.

Cet édit dispersa la chambre des comptes, ou plutôt la divisa en deux camps. Les ligueurs, parmi lesquels figuraient en première ligne cinq conseillers maîtres, restèrent à Nantes avec le duc de Mercœur, qui conserva un simulacre de cour financière ; et Guy de Renouard, avec les magistrats fidèles, partit pour Rennes à la suite du premier président Jean Avril, qui montra dans ces graves circonstances, dit M. Fourmont, un zèle et un courage à la hauteur de

[1] Depuis l'année 1574, les deux semestres de la Chambre n'étaient que de quatre mois chacun, avec quatre mois de vacances générales ; mais un édit de 1626 supprima celles-ci et déclara les semestres de six mois, sauf dix jours de vacations à la fin de chacun d'eux; on augmenta en conséquence les gages des officiers de la moitié de ce qu'ils recevaient précédemment. Les conseillers maîtres, au lieu de 1200#, reçurent, à partir de l'année 1626, 1800# de gages annuels.

sa dignité. Mais la chambre de Rennes n'eut pour ainsi dire jusqu'en 1599, époque de son retour à Nantes, qu'à dévorer ses propres ennuis [1] et qu'à gémir sur le sort de la Bretagne, en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. Peu ou point de séances : finances, hommages, aveux, révision du domaine, elle avait tout perdu, car plus des deux tiers de la province obéissaient au duc de Mercœur. Ses principales fonctions consistaient à faire saisir le temporel des évêques, des prieurs ou des abbés qui refusaient de prêter le serment de fidélité auquel était astreint tout vassal relevant de la couronne de France, ou bien à insérer dans ses registres les donations pieuses et les concessions du Béarnais.

Mais il fallut céder devant la force des choses ; et le traité conclu entre le duc de Mercœur et Henri IV, le 20 mars 1598, rendit à la ville de Nantes tout ce qu'elle possédait avant les guerres de la Ligue. La chambre des comptes quitta Rennes pour rentrer dans son ancien palais, et les conseillers maîtres établis dans la chambre rebelle par le duc de Mercœur furent maintenus par le roi, malgré la résistance de leurs confrères. On comprend, sans que nous ayons besoin d'insister sur ce sujet, quel travail dut incomber pendant longues années aux magistrats de la cour, pour régulariser les comptes de ces dix années de troubles. Cela valut à Messire Guy de Renouard des lettres d'anoblissement, que le roi Henri IV lui décerna le 8 juin 1607. Nous en trouvons le texte dans les archives du Parlement de Rennes : elles nous donnent des détails circonstanciés et précis sur les travaux de l'intègre magistrat :

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Combien que la noblesse prenne sa source et origine de la seule vertu, et que les hommes vertueux se fassent reconnoistre par leurs actions généreuses et recommandables. sy est-ce que nos prédécesseurs Roys voulant eslever par dessus le vulgaire ceux qui par leurs signalés services ont faict paroistre leur affection au bien de cet estat et du public, ils les ont honorés du tiltre de noblesse et des charges et dignités qui la leur pouvoient acquérir, afin que chacun fusse incité à les ensuivre par l'espérance de si digne récompense. —

[1] H. Fourmont. *Hist. de la chambre des comptes de Bretagne.*

Comme il est arrivé à nostre amé et féal Guy Regnouard, sieur de Longlée, à présent l'un de nos anciens conseillers et maistres ordinaires en nostre Chambre des Comptes de Bretagne, et auparavant nostre secrétaire en nostre chancellerie dudit pays, par la recommandation des grands et notables services que luy et deffunct notre amé et féal Guy Regnouard son père vivant sieur de Longlée, aussy nostre secrétaire en nostre dicte chancellerie, et aussi leurs prédécesseurs ont faict et successivement continué à nosdits prédécesseurs Roys et nous, depuis les centans derniers, tant en l'exercice desdits estats et offices qu'en toutes autres occasions qui se seroient présentées, où ils auroient esté employés pour le bien de nostre royaulme; — et particulièrement en ce que ledit sieur de Longlée fils, survenant les troubles derniers, auroit faict paroistre dès le commencement d'iceux l'affection qu'il avoit à la conservation de cet estat, s'estant des premiers opposé généreusement aux desseings de nos ennemys et rebelles, et *par sa prudence et vigilance détourné les entreprises qu'ils avoient sur les villes de Vitré et de la Guerche*, en nostredit pays de Bretagne, à cause lequel, nostre très-honoré sieur et frère le Roy dernier décebdé que Dieu absolve, auroit voulu par les lettres qu'il luy en auroit faict expédier, luy faire cognoistre avoir très agréable, et en cette considération *réservé sondit office* de maistre de nosdicts Comptes à ses enfants ou héritiers, arrivant qu'il mourût à son service; et depuis, son zèle et sa vertu prenant accroissement par les occasions qui s'en présentoient, soubs nostre autorité *se seroit rendu à nos armées* près nos lieutenans généraux audit pays, où il se seroit si vertueusement comporté, non seulement en ce qui est des armes et affaires de la guerre, mais aussy des finances et autres charges à luy commises, que nosdits lieutenans et autres personnes signalées de nostre conseil nous auroient attesté et représenté ses actions comme d'un homme singulièrement recommandable et méritant du public; — et d'ailleurs que le dit sieur de Longlée tire son extraction d'une bonne et ancienne famille ayant lui et les siens pris alliance en plusieurs maisons de qualité noble, mesme décorées du titre de chevalier, ayans biens et moyens de longues successions pour maintenir l'estat et condition de noblesse; — et combien que ces choses ayent audit sieur de Longlée sufisamment acquis les degrés, qualitez, honneurs et usage de noblesse, et y soit particulièrement fondé par les privilèges, prérogatives et immunitez de tous temps octroyés par nos prédécesseurs roys et nous, tant à nosdits secrétaires de nostredite chancellerie de Bretagne, qu'officiers de nostredicte Chambre des Comptes et autres compagnies souveraines; — comme aussy il en auroit jouy toujours paisiblement, sans y avoir esté aucunement troublé; — toutefois, pour retrancher toutes disputes et querelles qui pourroient à l'advenir naistre envers ses enfants pour raison des successions tant paternelles que mater-

nelles et partage noble et avantageux en icelles, et autres prérogatives dont a accoustumé uzer la noblesse dudit pays, et nourir paix et amitié en sa famille; il nous a très humblement suplié lui octroier nos lettres de déclaration sur ce nécessaires; — *Nous*, pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, et voulant gratifier et favorablement traicter ledit sieur de Longlée en chose condigne à ses services et mérites, et luy pourvoir et relever avecq sa famille et postérité de tout doubte, querelle et dispute; ayant esgard au comportement noble tant de luy que de sondit père et autres, leurs prédécesseurs, avons en conséquence... dict et déclaré et de nostre grâce spéciale, plaine puissance et authorité royale, disons et déclarons par ces présentes, que iceluy sieur de Longlée jouira et luy sera tousjours loisible jouir plainement et paisiblement de de tous et chacun les previlèges, grades et dignités de la noblesse; et en ce faisant, voulons et nous plaist que ses enfans nez et à naistre en loyal mariage, ensemble leur postérité, soient tenus censés et reputés, comme nous les tenons, censons et réputons nobles en tous actes tant dedans que dehors jugement, et jouissent dudict droict et qualité de noblesse tout ainsi et par la mesme forme et manière qu'en jouissent les nobles dudit pays, issus d'ancienne race et famille... sans que pour avoir aucun de ses prédécesseurs exercé marchandises ou trafic... en leurs noms ou de personnes interposées, on leur puisse empescher ladicte qualité et droict de noblesse, etc [1]...

Ce document fort détaillé nous fait connaître excellemment toutes les phases de la vie publique du père de notre académicien : nous possédons des renseignements moins précis sur sa vie privée; mais les chroniques contemporaines nous livrent cependant quelques-uns de ses secrets domestiques. Nous savons en particulier qu'il se maria deux fois, et, s'il faut en croire Tallemant des Réaux, son premier mariage, qui dut avoir lieu vers l'époque de la Ligue, fut loin d'être heureux: l'historiette rapportée par le médisant chroniqueur est fort extraordinaire :

« Il y a ici, écrivait-il vers l'année 1650, un maistre des requestes nommé Villayer [2], qui dit que son père estoit fort des amis de Nostradamus, et voicy ce qu'il en conte : Un jour Nostra-

[1] Paris, 8 juin 1607. — Vérifiées au parlement de Rennes le 22 août, et enregistrées le 30 août. — Extraites des archives du parlement de Rennes. Nous devons cette intéressante communication à l'obligeance de M. Ropartz.

[2] C'est notre académicien.

damus lui dit : — Je veux vous dire vostre fortune et celle de vos enfans ; mais je veux que cela soit passé par devant notaire et en présence de six tesmoins, afin que vous ne doutiez pas de ma science. — Cela fut escrit chez un notaire comme il avoit dit. Entre autres choses, il luy prédit qu'il seroit marié deux fois (Villayer n'avoit alors que vingt ans) [1], mais qu'il feroit couper la teste à sa première femme ; (cela est arrivé, il la luy fit couper pour adultère et pour empoisonnement : en Bretagne l'adultère suffit, et Villayer estoit de ce pays-là et y demeuroit.) Il luy dit qu'il en auroit une fille qui seroit mariée à un tel dont j'ay oublié le nom ; cela arriva encore. Il lui dit après que de sa seconde femme il auroit trois filz, que deux seroient tuez à la guerre et l'un à un siége fameux ; ce fut à Cazal, du temps du mareschal de Toiras. Il dit aussy que ses filles mourroient devant luy. Or Villayer [2] en avoit une d'environ trente-deux ans qui estoit mariée ; c'estoit une personne fort enjouée et qui badinoit tousjours avec le bonhomme : — Tu auras beau faire, luy disoit-il, il faut que tu passes la première. — En effect, il l'enterra [3]. »

Nous n'avons pu découvrir le nom de cette première femme qui reçut un si terrible châtiment de ses fautes, et nous n'avons retrouvé dans les chroniques locales aucun souvenir du procès scandaleux et tragique dont parle Tallemant ; mais nous connaissons au moins la seconde femme de Guy de Renouard, Françoise de Becdelièvre, fille d'un conseiller au Parlement de Rennes et d'une famille qui a donné, pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, six premiers présidents à la chambre des comptes de Bretagne. En ce qui la concerne, la prédiction de Nostradamus ne fut pas absolument exacte ; car, si elle n'eut que trois fils, un seul mourut à la guerre, pendant la campagne d'Italie de 1630 : nous suivrons, en effet, pendant presque tout le cours du XVII^e^ siècle, la carrière administrative des deux autres. Si donc Guy de Renouard eut deux

[1] Tallemant commet ici une légère erreur. Guy de Renouard ne s'est jamais appelé Villayer, comme son fils. Il s'appelait de Rivière ou de Longlée.

[2] C'est toujours de Guy de Renouard qu'il est question.

[3] Tallemant des Réaux. *Historiettes*, VI, 241, 242.

de ses fils tués à l'ennemi, il faut que sa seconde femme lui en ait donné quatre. Les problèmes généalogiques sont ici fort difficiles à résoudre, et nous ne connaissons pas plus exactement la descendance complète du maître des comptes que la date précise de son mariage avec Françoise de Becdelièvre : les anciens registres paroissiaux de la ville de Nantes, conservés au greffe du palais de justice, ne sont régulièrement tenus que depuis l'année 1669, et ceux que possède l'hôtel de ville, pour les périodes antérieures, offrent beaucoup de lacunes regrettables, en particulier pour la paroisse de Saint-Laurent, qu'habita pendant de longues années le père du futur académicien [1]. Tous nos renseignements concordent cependant pour nous faire supposer que le second mariage de Guy de Renouard eut lieu dans les premières années du XVII[e] siècle, vers 1601 ou 1602, et qu'il en eut trois fils, nés très-probablement à Nantes : César, né vers 1603, connu sous le nom de Renouard de Drouges, plus tard successeur de son père à la chambre des comptes, puis trésorier des États de Bretagne; Jean-Jacques, né en 1605, qui porta le nom de Renouard de Villayer, devint maître des requêtes, membre de l'Académie française et doyen du conseil d'État; enfin, un troisième dont nous ignorons le nom et qui servit sous le maréchal de Toiras.

Les fils de Guy de Renouard firent leurs premières études au collége des jésuites de La Flèche [2]; et les deux aînés vinrent ensuite les achever à Rennes, pour y approfondir, sous la direction de leur grand-père maternel, conseiller au Parlement, les questions épineuses du vieux droit coutumier de la province. Cette solide éducation porta bientôt ses fruits, et le vieux maître des comptes, devenu doyen de la chambre [3], put se consoler de la perte préma-

[1] Nous devons adresser ici nos plus sincères remerciements au savant archiviste de la ville, M. de la Nicollière, qui a bien voulu faire pour nous de longues et pénibles recherches dans ces anciens registres.

[2] Enquête de réception de César à la chambre des comptes.

[3] Voy. *Liste des maistres des requêtes de l'hostel du roy*. Bibl. Nat., mss., fonds Saint-Germain, n° 14,018, f° 193. — Nous aurons souvent recours à ce précieux recueil inédit et beaucoup trop peu connu, qui est d'une richesse inappréciable en renseignements biographiques et généalogiques sur tous les maîtres des requêtes reçus depuis 1575 jusqu'en 1722. Les dates précises y abondent.

turée du volontaire de l'armée d'Italie, en faisant peu après recevoir César maître à la chambre des comptes de Bretagne, et Jean-Jacques, conseiller au parlement de Rennes, qu'il quitta presque aussitôt pour entrer à celui de Paris. La haute situation que venait d'obtenir, en 1633, François de Becdelièvre, qui, de conseiller au Parlement de Rennes, devint premier président de la chambre des comptes, ne fut probablement pas étrangère au succès de ces démarches ; car ce fut un mois à peine après la nomination du premier président que César vint à la chambre occuper le siége de son père.

On dit souvent que notre époque est par excellence celle de la bureaucratie : on prétend que nous nous enfonçons de plus en plus dans les paperasses administratives, et que les rouages de notre organisation civile, au lieu de se simplifier, se compliquent à mesure qu'on croit les perfectionner. Il en est de cette affirmation par rapport à l'état de choses qui précéda la révolution de 1789, comme de celle qui prétend que l'instruction était alors à peine répandue et que les populations végétaient dans la plus grossière ignorance. M. Léon Maître démontrait dernièrement que les écoles étaient fort nombreuses et très-suivies dans le département de la Loire-Inférieure avant 1792. Nous allons prouver, à notre tour, par un exemple pris sur le vif, qu'on était alors aussi paperassier qu'aujourd'hui, en dépouillant le dossier complet de la réception de César de Renouard à la Chambre des Comptes ; mais nous ne reproduirons en détail que les documents qui nous offrent des détails biographiques sur nos personnages. L'ensemble forme un chapitre fort intéressant des mœurs administratives de cette époque.

1. — La première pièce est une procuration notariée pour solliciter par procureur les lettres patentes nécessaires :

Devant nous, notaires royaux jurez et receus en la cour et séneschaussée de Rennes, a comparu en sa personne Mre Guy de Renouard, conseiller du roy et maistre ordinaire de ses comptes en Bretagne, de meu-

rant en sa maison noble de La Motte, paroisse de Drouges [1], lequel par ces présentes a fait et constitué son procureur..... pour luy et en son nom résigner et remettre ès mains du Roy nostre sire, de nosseigneurs les chancelier et garde des sceaux de France, ou de tous ceux à qui il appartiendra, sondit estat et office.... pour, au nom et proffict de Cézar de Renouard son fils et non d'autre ny autrement, en requérir demande et prendre et lever toutes lettres de provisions ou autres à ce nécessaires, etc. [2]

Mais, avant d'obtenir les lettres patentes, il fallait produire trois quittances, surchargées de droits d'enregistrement et de contrôle. C'est d'abord (— 2 —) une attestation du paiement par Guy de Renouard, pour les années précédentes, du droit annuel ou *paulette*, sorte d'impôt prélevé sur les charges et moyennant lequel la transmission héréditaire était autorisée. Le trésorier des parties casuelles, Martineau, certifie que son commis, Marc Sérizay, [3] a reçu 533 # 6 *s* 8 *d* pour l'annuel des deux dernières années. Puis, César dut acquitter à Paris les droits spéciaux de résignation de charge : (— 3 —) soit 2,000 # pour le droit simple, et (— 4 —) pour le droit de marc d'or, 202 # 10 *s*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces dernières quittances portent la mention de la charge dont César « a esté pourveu ». Mais cela n'est pas exact, car elles sont datées du mois de décembre 1632, et les lettres patentes du roi ne furent expédiées qu'au mois de janvier 1633 : le fisc, qui percevait près de 3,000 livres pour cette transmission de charge, avait grand soin d'en exiger le paiement *avant* que les lettres ne fussent délivrées.

Nous ne reproduirons pas ici ces lettres royales de Louis XIII (pièce n° 5), qui feraient double emploi avec celles que nous avons citées d'Henri IV pour Guy de Renouard : les deux textes ne présentent que de légères variantes qui ne nous apprendraient rien de nouveau. Voilà donc César de Drouges nommé, de par le roi, con-

[1] Drouges est actuellement une commune du canton de la Guerche, arrondissement de Vitré, à peu près sur les limites des quatre départements, d'Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne et Maine-et-Loire.

[2] 4 novembre 1632. — Registre des *Mandements de la Chambre des comptes*, XXIV, 27.

[3] Un Sérizay, intendant du duc de la Rochefoucault, fut à cette époque l'un des fondateurs de l'Académie française.

seiller maître de sa Chambre des comptes de Nantes. On pourrait croire que tout est terminé, et qu'il n'y a plus qu'à constater l'enregistrement des lettres royales. Nous ne sommes cependant qu'à la première phase de l'affaire et les libertés provinciales vont maintenant recevoir leur application : la nomination du roi ne constituait réellement qu'une candidature : les épreuves et les enquêtes allaient commencer. Il fallait d'abord présenter requête à la Chambre pour obtenir la vérification (pièce 6). « A nosseigneurs des Comptes, supplie très humblement César Renouard, comme il auroit pleu au roy le pourveoir de l'office de conseiller et maistre ordinaire, etc.... Vous plaise admettre ledit supliant audit office pour en jouir tout ainsi que le sieur de Longlée, son père, etc.... » Puis un conseiller maître écrivait sur la requête (— 7 —) : « Soit communiqué au procureur général pour, luy ouy, ordonner ce que de raison. — Faict au bureau ce 28e janvier 1633. — Jousselin [1]. » Et le procureur général, de son cabinet, inscrivait à la marge : (— 8 —) « Requérons, auparavant faire droict sur la requeste et lettres du supliant, qu'il baille par déclaration les noms de ses mère, ayeule et bisayeule maternelles, pour sur icelle faict perquisition sy aucun d'eux est demouré comptable et redevable au roy, pour, le tout rapporté et veu, prendre conclusions telles que de raison. — Faict au parquet ce 28e janvier 1633. — Rousseau [2]. »

Intervint alors un arrêt de la cour (pièce n° 9) déléguant deux conseillers, Mres Jan Jousselin et Adrien de Crespy [3], pour recevoir la déclaration requise. Celle-ci était prête depuis longtemps, et toutes ces procédures suivaient leur cours assez rapidement, ainsi qu'on peut le constater par les dates des apostilles. César de Renouard déposa immédiatement sur le bureau la pièce suivante, qui intéresse au même titre que lui son frère Jean-Jacques, l'académicien.

[1] Conseiller maître depuis 1610.
[2] Procureur général depuis 1619.
[3] Conseiller maître depuis 1632.

— 10. — « Nomination des père, mère, ayeuls et ayeulles, bisayeulx et bisayeulles paternels et maternels de Césard de Renouart pourveu par le roy, etc.. — Ledict Cézard de Renouart est fils dudit Guy de Renouard, escuyer, sieur de Longlée, et de dame Françoise Becdelièvre, duquel sieur de Longlée, lors de sa réception en la chambre a esté faict perquisition [1]. — Et laquelle dame Françoise Becdelièvre est fille du deffunct escuyer François Becdelièvre vivant sieur de Bouexic et de la Famelaye, conseiller doyen en la court de parlement de ce païs, et de dame Françoise du Chastelier. — Ledict François de Becdelièvre estoit fils d'Estienne Becdelièvre et de dame Gilette du Han, seigneur et dame dudit lieu du Bouexic. — Et laditte Françoise du Chastelier estoit fille d'escuyer N. du Chastelier, sieur des Flèges, et de dame Orfraise Couesnon, fille de Mre Cézard Couesnon, chevalier sieur du Bremenfavy, et de dame Jeanne du Pont-Béranger, sa compaigne. — Laditte Gillette du Han estoit fille de feu Jan du Han, procureur général au parlement, et de damoiselle Guillemette Bruslon. — Signé, de Renouard. »

Le jour même, le procureur général se déclara satisfait de cette production généalogique et (— 11 —) demanda l'enquête sur les bonnes vie et mœurs de l'impétrant. Sans désemparer, la chambre délégua par un arrêt spécial (pièce 12) les deux conseillers déjà nommés pour procéder à cette information, qui contient pour nous des détails biographiques précieux :

— 13. — Information faicte d'authorité de la Chambre des Comptes de Bretagne des vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine de Mre César de Renouard, poursuivant en ladite Chambre sa réception, etc... Du dernier jour de janvier 1632.

Mre *Jan Aillery,* seigneur recteur de la paroisse St-Laurent de Nantes, aagé de 49 ans ou environ, tesmoing produit par ledit sieur procureur général, juré par ses saincts ordres de dire vérité, — Dépose connoistre ledict de Renouard depuis quelque temps ença, pour l'avoir veu en ladite Église de St-Laurent assister à la sainte Messe; dit l'avoir entendu en confession et luy avoir administré la sacrée communion; et ce depuis que ledit de Renouard est en cette ville, *demeurant avec le sieur de Renouard, son père, au logis de l'archidiaconé de Nantes,* dicte paroisse de Saint-Laurent, et est tout ce qu'il a dit...

Mre Joachim Descartes [2]*, sieur de Chavannes,* conseiller du roy en sa

[1] Malheureusement ce dossier, qui serait pour nous du plus grand intérêt, n'existe pas aux archives.

[2] C'est un cousin du grand Descartes.

cour du parlement de Bretagne, aagé de 27 ans ou environ, tesmoing produict par ledit sieur procureur général, juré par serment de dire vérité, — Dépose connoistre ledit de Renouard depuis les trois ou quatre ans derniers, qu'il l'a veu en la ville de Rennes fréquentant les meilleures compagnies et de gens de qualité; ne luy auroit jamais veu faire ni dire aucune chose contre les bonnes mœurs, et qu'il luy a veu faire toujours les actions d'un bon chrestien et catholique apostolique et romain...

Mre Jan Duplessis, escuyer, sieur du Plessis d'Argentré, demeurant en sa dite maison du Plessis, evesché de Rennes et aagé de 29 ans ou environ, etc... — Dépose connoistre ledit de Renouard dès son jeune aage, pour l'avoir veu en la maison dudit sieur de Renouard son père, distante de troys lieues de celle de luy déposant; et depuis l'a veu en la ville de Rennes et ailleurs, où il estoit à estudier et faire son exercice que les personnes de qualité et de noble estraction font aprendre à leurs enfans : le connoist pour homme de bien, de bonnes mœurs et conversation, lequel a tousjours fait les fonctions d'un bon catholique apostolique et romain.....

Mre Jacques Parris, escuier, sieur de la Haye, conseiller du Roy, son lieutenant civil et criminel tant de la séneschaussée et prévosté de Nantes, y demeurant, aagé de 25 ans ou environ, etc..., — Dépose connoistre ledit de Renouard il y a fort longtemps pour l'avoir veu aux collèges de La Flèche, Rennes et ailleurs, où ils ont esté contemporains et estudioient ensemble, où il ne luy a jamais veu faire, ny oüy dire qu'il ayt faict aucune chose contre les bonnes mœurs, etc., etc....

Il n'y avait qu'à s'incliner devant de pareils témoignages : ce que firent sans tarder les gens du roi, qui, le 3 février, consentirent (-14-) à la réception du jeune César, « faisant au préalable le serment en tel cas requis ». Survint, le 5 février, un arrêt conforme (-15-) de la chambre, semestres assemblés; et la réception solennelle eut lieu le 10, ainsi que le constate un procès-verbal (-16-) signé des deux conseillers maîtres, Louis du Pont et Jousselin.

La chambre accorda aussitôt au vieux Guy de Renouard des lettres de bonne gestion et des lettres de conseiller honoraire, conçues dans les termes les plus flatteurs. Les dernières portaient que, « soubz le bon plaisir du roy, elle a ordonné et ordonne que ledit Guy de Renouard aura en icelle entière voix et opinion délibérative et qu'il jouira, comme conseiller et maistre honoraire, des

séances, honneurs, privilèges accordez et qui apartiennent aux officiers de ladite chambre. » Après plus de cinquante-deux ans d'exercice, depuis sa réception comme auditeur le 26 novembre 1580, cela lui était bien dû.

Telle était la procédure des réceptions de cette époque : et nous inclinons même à penser que César de Renouard fut dispensé d'une partie des épreuves, car nous n'avons rencontré aucune trace dans son dossier, ni de l'examen pratique exigé par les ordonnances de Moulins (1566) et de Blois (1579), ni de la vérification « pour le regard de l'âge par l'extrait des registres des baptêmes et par l'affirmation des plus proches parents qui seront mandés à cette fin [1]. » Les services de son père répondaient pour lui.

René Kerviler.

[1] Ordonnance de Blois de 1579.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

L'HOMME EMBORNÉ

CONTE BRETON

PRÉFACE

Le conte suivant n'est pas, comme ceux que j'ai eu l'honneur de lire aux précédents congrès[1], un conte purement breton, débité en *brezonnek*, et traduit de cet idiome pittoresque. L'*Homme emborné* m'a été raconté, il y a déjà longtemps, par un vieux sorcier de Konkoret, dans le Morbihan, à Konkoret même, ce vrai pays des vrais sorciers et sorcières. D'ailleurs, le nom l'atteste, puisque *kored* veut dire fées en breton.

Il n'existe pas sous le soleil, dit-on, de pays où les *bornes* soient plus légères que dans ce bon Morbihan. Les pierres bornales y roulent comme des boules, ou disparaissent comme par enchantement. C'est singulier ; mais cela se voit souvent.

Quoi qu'il en soit, ce conte m'a été raconté dans un langage *gallo*, si je puis dire, dont je n'ai guère pu conserver que le sens exact, orné des traits principaux, empruntés à la verve rustique de mon barde. On remarquera que mon sorcier, dont l'humeur était souvent sombre, comme l'humeur d'un sorcier qui croit à son rôle, se piquait parfois de faire de l'esprit. C'est là le trait caractéristique du conteur Gallo.

Enfin, j'ai choisi ce conte, parce que, né sur la limite du Morbihan, il appartient aussi à l'Ille-et-Vilaine par la situation des lieux où va se passer notre drame villageois.

[1] L'auteur s'adressait aux membres du récent Congrès de Vitré.

I

Il y avait une fois, entre Gaël et Mauron, un vieux journalier qui n'avait qu'un champ pour tout bien, et malheureusement, comme Mathurin était un peu *licheur* et paresseux, il trouvait son champ trop petit pour la soif qu'il avait, surtout en été. A côté du champ de Mathurin, il y avait un autre domaine, bien plus grand, et qui n'était séparé de l'autre que par une borne plantée entre deux sillons. Ce domaine appartenait à Jacques, un bon paysan de Saint-Léry, qui, ayant d'autres biens au soleil, ne venait pas tous les jours du côté de Gaël.

Voilà qu'un beau soir que Mathurin méditait, appuyé sur sa bêche dans son champ, tout près de la borne, il se disait, inspiré par l'envie qui le mordait : — Comme mon champ est petit, et comme celui de Jacques est grand ! En vérité, il est trop grand pour un seul. C'est une injustice...

Et il se rapprocha de la pierre bornale, qu'il frappa d'un coup de pied. — Tiens, dit-il, la borne n'est pas bien solide : je crois qu'elle bouge.

Et il donna un second coup de pied :

— Non, pour sûr, elle n'est pas solide; et puis la terre est si molle à cet endroit... Oui, c'est fâcheux, car un pas plus loin, du côté de Jacques, le terrain est plus dur. Ah ! si la borne était là, on n'aurait pas peur de la renverser, rien qu'en la poussant... Ma foi, la voilà en bas... maintenant, il s'agit de la replanter.

A l'instant, le diable lui souffla dans l'oreille : — Plante-la plus loin, dans le terrain solide.

— Tiens, qui est-ce qui m'a parlé ? dit Mathurin. — Personne... Je croyais pourtant... Oui, j'en suis certain, on me l'a dit : ma foi, ce sera bien mieux, car tous les sillons se ressemblent.

Et, tout en parlant ainsi, il se mit à faire un bon trou de l'autre côté du sillon, dans le terrain solide, comme il disait.

Mathurin suait à grosses gouttes, afin d'aller plus vite en besogne; car le jour baissait rapidement; et chaque fois que Mathurin se reposait pour reprendre haleine, il entendait encore cette maudite voix lui disant : — Allons, peureux, ne t'arrête pas en si bon chemin.

Enfin, voilà le trou fait à la mesure de la borne, qui avait bien trois pieds de haut. Il n'y a plus qu'à la soulever, à la porter un pas seulement, et le tour est joué; et Mathurin sera riche d'un sillon de plus... Riche !... mais sa probité aura diminué d'une aune, pour le moins.

Bah ! qu'importe !... qu'importe !... personne ne te voit, Mathurin... Personne : la nuit sera noire tout à l'heure... Personne ne saura : les nuages sont lourds et bas, et la pluie qui va tomber effacera tout... Personne ne t'épie : les sillons mouillés seront pareils demain matin, et le blé poussera... Ah ! ah ! ah ! la bonne affaire !...

— Hein ! qui est-ce qui rit là-bas ?... Personne. Allons.

Et voilà notre voleur de terre de saisir la borne dans ses bras et de la presser avec force contre sa poitrine, qui en craque. Il l'a presse comme s'il l'aimait ardemment. Il la soulève ; il la porte ; il se baisse au-dessus du trou et ouvre les bras : la voilà !... Non ! malheur !! La borne ne glisse pas : la borne se cramponne aux os de Mathurin, comme la convoitise à son âme. Il recule, rompu, stupéfait, stupide. Il se secoue comme un cheval éreinté sous le harnais. Rien, rien ne bouge : la pierre est greffée sur ce tronc vivant.

— Malédiction ! hurle le voleur; qui viendra me délivrer ? — Personne. — J'étouffe, je meurs ; au secours ! — Personne. — Je n'ai voulu que plaisanter. A l'aide, ami Jacques ; reprends ton sillon et ta borne. — Personne : la nuit est sombre et personne ne passe sur le chemin.

Bientôt, brisé par la fatigue et la terreur, Mathurin s'affaissa avec

son fardeau, les pieds dans le trou qu'il avait creusé. Ainsi les traîtres finissent d'ordinaire par choir dans l'abîme ouvert par leur perfidie.

Le lendemain pourtant il fallut bien se tirer de là, ne fût-ce que pour manger. Mais que faire avec une borne sur l'estomac? Impossible de rester au pays, de se montrer au village, ainsi accouplé à une affreuse borne. Après bien des efforts, Mathurin réussit enfin à gagner son logis, où il se reposa, en se régalant du seul morceau de galette moisie qui lui restait. Alors, il lui vint une bonne pensée : il se dit que, si quelque diable ou sorcier l'avait emborné, comme c'était probable, il n'y avait que Dieu qui pouvait le désemborner. Or, ce raisonnement était assez juste pour un homme aussi borné, n'est-il pas vrai ?

Il se mit donc en route pour la forêt voisine, où demeurait un saint ermite, dont les bonnes gens disaient des choses merveilleuses. Pour cacher sa borne, Mathurin avait pris sa blouse la plus grande et ressemblait ainsi à un tonneau ambulant. Tous les quatre pas, il était obligé de s'appuyer aux fossés. Quoiqu'il eût cherché un chemin détourné, il rencontra une bande de polissons du village qui cueillaient des lucets dans le bois et le reconnurent.

— Tiens, dit l'un d'eux, voilà Mathurin le Nigaud, qui vient par ici. Holà! Mathurin! comme tu es engraissé depuis l'autre jour!

— Comme tu es enflé, vieux fainéant! dit un autre.

— C'est le cidre qu'il a bu à la dernière foire de Saint-Méen, qui bout dans son ventre, apparemment.

— Te voilà bossu par devant, vieux licheur, dit un des vagabonds en le poussant.

— Où vas-tu donc avec ta bosse ? reprit un autre ; tu devrais au moins nous la montrer pour un sou.

Et, en tenant ces méchants propos, les coquins se mirent tous à pousser le malheureux, qui roula, comme une pierre qu'il était à moitié, dans le fond d'un bourbier où ils le laissèrent se débattre. Il y serait mort sans doute, si le bon ermite de la forêt ne fût venu

à passer par là. Voyant ce gros homme se rouler dans la mare, l'ermite ne perdit pas son temps à parlementer, comme on le fait souvent à la vue d'un malheureux qui se noie. Il le saisit par les jambes, et le tira, non sans de grands efforts, sur le bord de la mare.

— Voilà un homme bien lourd, se disait le saint ermite, aussi lourd qu'un rocher. Mais il n'est pas mort... Tiens, c'est Matho, de Gaël. Il faut que tu aies bu une fameuse quantité d'eau, mon pauvre ami, pour avoir enflé comme cela.

— Eh ! ce n'est pas l'eau que... que j'ai bue, répondit Mathurin en hésitant et d'un air piteux.

— Comment ! misérable pécheur, tu as donc absorbé une demi-barrique de cidre !

— Hélas ! non, non, mon père, dit notre ivrogne, en soupirant à cette aimable pensée.

— Alors, bonsoir, fit l'ermite ; je m'en vais à mes affaires.

— Arrêtez , cria le paysan, c'est chez vous que j'allais, pour... pour vous dire que... que c'est une borne... une borne que...

— Que tu as avalée peut-être, malheureux ? Allons, tu veux te moquer de moi. Je n'ai que faire ici... ainsi donc, bonjour.

— Arrêtez, arrêtez, pour l'amour de Dieu ! cria Mathurin en joignant les mains. Ah ! je ne dis que la vérité. C'est bien une borne, une vraie borne ! Tenez, voyez plutôt.

Et le moine, ayant soulevé la blouse de Mathurin, vit en effet qu'il n'était ni plus ni moins que marié à une borne.

Marié à une borne ! je vous le demande, vit-on jamais pareille chose ici-bas ?

Le bon ermite réfléchit un instant, et dit à Mathurin : — C'est ton péché qui s'est enté sur toi. Tu as voulu voler de la terre, sans doute ? Ainsi, il faut d'abord que tu consentes à restituer.

— Mais, soupira l'autre, je n'ai rien pris.

— Ah ! fais-y attention, reprit le moine, avoue, ou bien garde ta borne ensorcelée : avoue que tu as usurpé.

— Non, dit l'entêté, pas tout à fait, puisque j'étais seulement en train de... de..., quand cette maudite pierre m'a sauté à la gorge.

— Tu mens, Matho ; c'est toi qui as fait des avances à la pierre. J'en suis certain. Avoue et repens-toi ; ou bien garde ce que tu as.

— Allons, j'a... j'avoue, balbutia le voleur en hésitant encore.

— Et tu rendras, Mathurin ?

— O... oui je rendrai... je rendrai la borne.

— La borne et la terre, entends-tu ?

— Et la terre, dit enfin le fourbe avec un gros soupir.

— A la bonne heure, dit l'ermite : maintenant je vais te remettre sur tes jambes... Tiens bon ! A présent, voyage, voyage sans cesse, et chaque fois que tu rencontreras quelqu'un dans la peine, tâche de faire une action agréable au Tout-Puissant ; et puis tu diras, en frappant trois fois ta poitrine de granit : « *Pan, pan, pan,* où la mettrai-je ? où la mettrai-je ?... » Si l'on te répond : « Mets-la où tu l'as prise, » alors tu seras délivré par la volonté de Celui qui guérit tous les maux et remet tout à sa place. Adieu.

Là-dessus, le moine entra dans la forêt et Mathurin partit, avec sa borne en avant. Non loin de là, il rencontra un petit cheval maigre sur la lande et se dit naturellement que, s'il pouvait enfourcher le pauvre animal, il voyagerait aussi commodément qu'un maquignon de Moncontour.

Le cheval broutait l'herbe rare d'un ravin. Après plusieurs tentatives, Mathurin, en montant sur une butte de terre, réussit à se hisser sur la bête et joua des talons. Mais, hélas ! le pauvre bidet, au bout de trois ou quatre pas, tomba comme écrasé sur la lande pour ne plus se relever.

Et voilà encore notre homme à pied, avec son inséparable sur l'estomac.

Plus loin, un vieux charretier conduisait une charretée de pierres à bâtir. Le cheval paraissait fatigué : on montait une côte.

Mathurin, sans rien dire, se mit à pousser à la roue, et soufflait plus fort que le cheval.

— Merci, mon gros camarade, dit le charretier reconnaissant.

Puis, quand la côte fut gravie, Mathurin demanda la permission de monter dans la voiture, ce qui lui fut accordé; mais, crac!! après deux tours de roues, voilà la charrette défoncée.

— Malédiction sur le lourdaud! cria le conducteur; ma charrette est cassée : vous êtes donc lourd comme du plomb ?

— Peu s'en faut, dit le malheureux : voyez, c'est une pierre que je porte.

Et Mathurin de faire : *Pan, pan, pan,* sur sa poitrine ; et de dire : « Où la mettrai-je ? où la mettrai-je ? »

— Ça m'est bien égal, méchant bossu, répondit l'autre : garde-la, puisque tu l'as prise, et laisse-moi tranquille.

II

Mathurin eut bien d'autres aventures dans son voyage : les maisons croulaient, les barques sombraient sous le poids de sa borne, décuplée par celui de son péché... et chaque fois qu'il demandait à un passant : « Où la mettrai-je ? où la mettrai-je ? » on lui répondait toujours : « Il faut la garder, puisque tu l'as prise. » C'était désespérant!

Enfin, un beau jour que, s'étant mis à genoux au bord d'un chemin, pour se reposer, lui et sa vieille sorcière, il faisait sans doute de tardives réflexions sur l'inconvénient de prendre le bien d'autrui, Mathurin vit venir un voyageur, un homme énorme, de neuf pieds de haut pour le moins. L'inconnu avait une barbe blanche, longue d'une aune, et aussi épaisse que la mousse qui couvre le tronc des vieux chênes. Il faisait chaud. Le voyageur suait en marchant à grands pas. Il allait, il allait comme le vent.

— Par charité, lui dit Mathurin, arrêtez-vous et écoutez-moi.

— Je n'ai pas le temps, fit le voyageur, en marquant le pas avec rage ; je ne puis m'arrêter plus de cinq minutes, tous les dix

ans. Pourtant je suis bien las : je marche depuis si longtemps, si longtemps !

— C'est comme moi, dit le paysan, je voyage depuis plus de six mois.

— Six mois ! La belle affaire. Il y a bien plus de mille ans que je marche, moi, avec cinq sous dans ma bourse.

— Vierge Marie ! s'écria l'homme emborné ; alors vous êtes le Juif-Errant !

— Vous l'avez dit, mon fils ; je suis Isaac Laquedem Ashuérus, le maudit !! Adieu, adieu.

— Au moins, reposez-vous une minute, reprit Mathurin, stupéfait.

— Impossible, soupira l'homme errant, si ce n'est qu'une fois en dix ans, et encore faut-il qu'un chrétien m'offre un siége, à moi, à moi qui, repoussant le Sauveur, lui ai dit : « Marche, va-t-en d'ici !! »

— O ciel ! s'écria le paysan, vous avez chassé le Sauveur portant sa croix !

— Oui, je le fis... Hélas ! que de pécheurs sur la terre font encore comme moi... Mais, ce jour-là, un ange du ciel me jeta l'anathème : « Tu marcheras, me dit-il, jusqu'au jour du jugement. » Et je marche sans cesse, et mon vol errant, pareil à l'Esprit du mal, traverse les siècles sans s'arrêter jamais, jamais...

— Eh bien ! mon vieux Laquedem, moi je vous offre une place pour vous reposer, lui dit Mathurin ; venez, là, tout auprès de moi, sur ma poitrine ; ne craignez rien, c'est solide.

Alors, Ashuérus, attendri, s'assit en pleurant sur la borne de Mathurin... Trois minutes après, il se releva soulagé.

— Merci, dit-il au paysan ; tenez, voilà mes cinq sous ; que puis-je encore pour vous ? Dites vite, car mes jambes frémissent ; il faut que je parte.

— Où la mettrai-je ? où la mettrai-je ? fit Mathurin en découvrant sa borne.

— Il faut la mettre, mon fils, où vous l'avez prise.

— Ouf! soupira notre homme, désemborné tout à coup. Je respire ; merci, Dieu ! me voilà libre !!

En effet la borne venait de se détacher de la poitrine du voleur repentant et pardonné. Mais pour remettre la pierre bornale à sa place, il n'en fallait pas moins la porter, et Mathurin se trouvait à plus de cent lieues de Gaël. Le Juif-Errant allongeait déjà ses longues et maigres jambes ; il allait prendre sa course, rapide comme l'ouragan, lorsque son nouvel ami lui fit part de son embarras.

— Si ce n'est que cela, dit Isaac en mettant la borne dans sa grande poche, partons, partons tout de suite, car j'entends une voix de tonnerre qui me crie : « Marche ! marche encore! » Suivez-moi donc, si c'est possible.

— Mais connaîtriez-vous par hasard le chemin de Gaël ? reprit naïvement Mathurin.

— Je connais toutes les routes, mon ami, toutes les mers et tous les pays de l'univers. C'est moi qui poursuis le voleur et l'assassin dans l'ombre des nuits ; c'est moi qui m'attache à leurs pas, avec le remords que je porte; c'est moi qui décèle les coupables, quand Dieu me l'ordonne, c'est moi ;... mais il faut nous hâter ; marchons plus vite.

Mathurin, qui n'avait plus sa borne sur le cœur, courait comme un cerf. La joie lui donnait des ailes, et la graisse ne le gênait pas ; et quand il n'en pouvait plus, il priait son ami trop pressé de faire un tour dans la plaine. Isaac, qui était très-bon enfant, comme vous voyez, obéissait volontiers. Puis son compagnon, après s'être reposé à l'ombre, reprenait sa marche avec lui, trop heureux de voir filer ainsi sans peine la pierre bornale du côté de Gaël en Bretagne.

Pour en finir, ils arrivèrent au pays. Dame ! on fut bien étonné à Gaël, comme vous pouvez le penser, de voir Isaac Laquedem en personne, et Mathurin qui le suivait, un peu essoufflé, c'est vrai, mais encore plus content de n'être plus emborné.

En peu de temps, il y eut une foule de gens, des mendiants et surtout de petits polissons, qui se mirent à leur suite,

pour voir ce que le grand Juif allait faire en compagnie de Matharia le Nigaud... Ce qu'il fit? C'est bien simple. Dès qu'il fut arrivé auprès du champ de Jacques, le Juif tira la borne de sa poche, comme on tire son mouchoir ou son couteau, au grand ébahissement du populaire, et la planta tout simplement à son ancienne place. Matharia, dit-on, poussa un soupir, mais personne n'y prit garde. Finalement, avant de partir, le Juif-Errant (tout en marquant le pas avec frénésie) distribua force cinq sous à chacun des mendiants et des petits polissons de la paroisse, sans oublier le sonneur et le bedeau. Par malheur, moi, je fus oublié, pour une bonne raison : c'est que mon père n'était pas né. Enfin, le grand Juif s'écria, d'une voix épouvantable, en prenant sa course : « Attention, vous autres, à ne plus déranger les bornes !! »

Les dérange-t-on plus ou moins en ce pays, depuis cette époque mémorable?... Personne ne nous répond... Aussi nous laisserons la réponse à faire... à monsieur le juge de paix ou au garde-champêtre, et je finis en vous souhaitant, messieurs, des domaines vastes, — mais bien bornés.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

POÉSIE

—

LES DEUX PAINS

A MA FILLE

Je veux te raconter, ma fille,
En toute sa naïveté,
Un trait où la charité brille,
Et que je n'ai point inventé.

C'était dans une métairie
Du pays dont je suis si fier,
Au temps où la feuille flétrie
Tombe au souffle aigu de l'hiver.

Les hommes, que la faim tourmente,
— Midi sonne au clocher lointain —
Muets, dans la soupe fumante
Plongent leurs cuillères d'étain.

Les yeux encor pleins de lumière,
Près de la table aux pieds pesants
Passe et repasse la fermière,
Femme, sœur de ces paysans.

Et tandis qu'aux soins du ménage
Elle se livre incessamment,
Un citadin du voisinage
Tend ses doigts au feu de sarment.

Chasseur qu'a transpercé la bise,
L'hôte amené par le hasard,
Vers le pain qu'une toile bise
Couvre à demi, jette un regard.

Ce pain, la pâte en est épaisse :
Orge ou seigle, peu de froment.
Il s'étonne qu'on se repaisse
D'un aussi grossier aliment.

Or, comme il plaignait en lui-même
Le sort où Dieu les a réduits,
Un mendiant à face blême
De son bâton vient heurter l'huis.

Par son nom la femme le nomme,
D'un ton compatissant et doux :
— « Vous avez bien besoin, pauvre homme ?
» Un instant, et je vais à vous. »

Alors, souriante, légère,
Laissant les siens à leur repas,
La charitable ménagère
Vers un coffre marche à grands pas.

Elle l'entr'ouvre, elle s'incline,
Et du vieux meuble de sapin
Tire un pain de si bonne mine,
Que c'est du gâteau, non du pain.

Elle en coupe une tranche énorme,
Une tranche à nourrir longtemps
Le mendiant cassé, qui forme
Des vœux pour ces cœurs assistants.

Pendant que, lourd sous sa besace,
L'infirme ailleurs traîne ses maux,
L'étranger qu'amena la chasse
A son hôtesse dit ces mots :

— « Expliquez-moi, je vous en prie,
» Ce qu'à l'instant je viens de voir :
» Le pain blanc à la faim qui crie,
» Quand vous mangez, vous, le pain noir?... »

D'une voix ingénue et tendre,
Que là-haut Jésus entendit,
D'une voix qu'on ne saurait rendre,
La Vendéenne répondit :

— « Les pauvres que Dieu nous adresse
» N'ont rien, rien à manger avec !
» Donc, du pain blanc pour leur détresse...
» Le nôtre est noir, mais jamais sec. »

ÉMILE GRIMAUD.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

VOYAGE AU PAYS DE BABEL, par M. Félix Julien, ancien officier de marine, ancien élève de l'École polytechnique; un vol in-18; — Plon.

Notre excellent ami M. Félix Julien, dont nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion d'annoncer ici les intéressants opuscules, continue d'occuper les loisirs d'une retraite prématurée à de sérieux travaux.

Cette fois, il entreprend une excursion *au pays de Babel* : non point une réelle excursion de touriste aux rives de l'Euphrate, à ces *tumuli*, désormais fameux, de *Borsippa* (le *Borsip* du Talmud) et de *Birs-Nimroud* (tour de Nemrod), qui recouvrent le cadavre de Babylone; à ces ruines, quasi miraculeusement retrouvées, de la *Tour des langues*, qu'une inscription, découverte par sir H. Rawlinson, nous apprend avoir été jadis détruite par « un tremblement de terre et le tonnerre » et reconstruite (vers l'an 580 avant notre ère), par le roi *Neboukadnezar*, le Nabuchodonosor de la Bible[1].

Ici, il ne s'agit que d'un voyage idéal au pays des langues : pays si longtemps inexploré, dont les provinces étaient restées séparées et comme étrangères les unes aux autres, lorsqu'enfin les Colombs de la philologie, refaisant en partie ce qu'avait défait Babel, sont venus débrouiller ce chaos, et réduire à trois ou quatre principales

[1] D'après la traduction qu'en a faite M. Oppert, cette célèbre inscription, d'une importance si capitale, dirait formellement dans un de ses passages : « Depuis le jour *du déluge*, les hommes ont abandonné le monument, en proférant des *paroles sans suite*. » Le sens de ce passage, ainsi que celui de quelques autres, est, il est vrai, contredit par deux autres traducteurs, MM. Rawlinson et Fox Talbot; mais le fond de l'inscription reste le même dans les différentes versions qui en ont été faites.

les innombrables divisions linguistiques qui se partagent le monde.

Trois découvertes capitales se sont succédé depuis un siècle dans ce domaine resté si longtemps fermé, et en ont éclairé d'un jour inattendu les mystères jusque-là impénétrables. Et, de ces trois découvertes, les deux premières sont dues à des Français, et si nos compatriotes ont partagé l'honneur de la dernière avec des rivaux étrangers, elle leur appartient également en grande partie.

C'est d'abord la parenté du sanscrit, la vieille langue sacrée de l'Inde, avec le grec et le latin, et, comme conséquence, avec nos langues européennes [1], reconnue et signalée à notre Académie des inscriptions dès le milieu du XVIII[e] siècle, par le jésuite Cœurdoux, un digne frère de ces savants et dévoués missionnaires, qui, menant de front la religion et la science, ont si puissamment contribué à faire connaître à l'oublieuse et ingrate Europe l'extrême Orient et l'extrême Occident, l'ancien monde et le nouveau. — Cette découverte du P. Cœurdoux qui allait donner le branle aux grands travaux philologiques de ce siècle, devait être bientôt complétée par une autre, également due à deux Français, Anquetil-Duperron et Eugène Burnouf, celle de la parenté lexicologique du *zend* (ancien persan) avec le sanscrit et, par suite, avec nos idiomes d'Europe : — parenté linguistique qui, en conduisant à reconnaître en même temps la parenté originelle des races, allait jeter une si éclatante lumière sur le lointain passé des Aryâs, ces antiques et communs ancêtres de tant de peuples aujourd'hui disséminés sur un aussi vaste espace, à la surface du globe presque entier.

La seconde en date de ces grandes découvertes paléologiques fut opérée par Champollion le jeune, le jour où, rapprochant la langue copte moderne de l'inscription trilingue de la pierre de Rosette, il surprit, avec la sagacité du génie, le secret des hiéroglyphes égyptiens, et préluda ainsi à la résurrection d'un passé de quarante siècles. On sait que la belle découverte de Champollion a été depuis fécondée par les travaux de nombreux savants, et tout

[1] A l'exception du hongrois, du finnois et du basque, les deux premiers de ces idiomes, et probablement aussi le dernier, étant d'origine touranienne ou mogole.

spécialement par ceux des deux célèbres égyptologues français, M. de Rougé et M. Mariette, le *découvreur* du grand Sérapéum de Memphis, dont les débris, au nombre de *sept mille* pièces, constituent l'une des principales richesses de notre musée archéologique du Louvre. Récemment encore, M. Mariette, qui, depuis trente années, poursuit ses fouilles, aussi heureuses que persévérantes, au sein des nécropoles égyptiennes, déchiffrait sur un pylone du temple de Karnak un document géographico-historique de la plus grande valeur et remontant à une haute antiquité.

C'est une liste ou plutôt une collection de listes, composées de *six cent quarante-huit* noms de peuples ou de villes, soumis par Toutmès le Grand, dix-huit siècles avant notre ère. En s'aidant du texte biblique (et c'est là une nouvelle et éclatante preuve, ajoutée à tant d'autres, de l'authenticité de nos livres saints), M. Mariette est parvenu à identifier cent dix-neuf de ces noms avec autant de noms de villes ou de tribus appartenant à la Palestine : — si bien que le sagace archéologue a pu arriver à reconstituer, à près de quatre mille ans de distance, et retracer sur une carte les marches et contre-marches des armées de Toutmès à travers ce pays ! Plusieurs autres noms de peuples asiatiques ont également pu être identifiés. Quant aux noms africains, répartis en trois groupes, M. Mariette a pu en suivre la trace vers le sud jusque chez les Sçômâls, au cap Guardafui. Il soupçonne les autres d'appartenir à des tribus sauvages, habitant, dès cette époque reculée, l'Afrique centrale. Curieuse coïncidence : à peu près à la même époque, le grand voyageur Livingstone découvrait dans la région des grands lacs des peuplades dont le type, remarquablement régulier, lui rappelait certains bas-reliefs égyptiens et même assyriens [1].

La dernière et la plus récente des trois grandes découvertes de paléontologie linguistique résulta de celle des ruines de Ninive et de Babylone, commencée, il y a une trentaine d'années, par les consuls de France Botta et Place, et par les deux consuls anglais

[1] La Société de Géographie de Paris a dernièrement décerné une de ses médailles d'or à Mariette-Bey, pour sa belle et importante découverte.

Rawlinson et Layard, mais non encore achevée. On sait qu'entre autres monuments de toute sorte déjà exhumés, éloquents témoins d'une civilisation dès lors si raffinée et si avancée dans les arts et l'industrie [1], les fouilles ont mis à découvert d'innombrables documents écrits, la plupart sur briques cubiques ou cylindriques, en caractères dits *cludiformes* ou *cunéiformes* (à cause de leur ressemblance avec un clou ou un coin). A Ninive notamment, on a découvert, dans le palais du roi, toute une bibliothèque de briques, intactes encore ou brisées, dont les *dix mille* fragments, véritables livres d'argile, viennent de livrer à l'érudition d'inestimables trésors. Malheureusement le problème de l'interprétation n'est pas encore complétement résolu. Procédant comme Champollion du connu à l'inconnu, en comparant l'une à l'autre les langues de diverses inscriptions bilingues ou trilingues, les interprètes sont arrivés, à force de sagacité, à fixer la valeur de la plupart des signes ; mais ils sont venus se heurter à une double difficulté : la variabilité du sens, tantôt phonétique et tantôt idéographique, des mêmes caractères, et la diversité fondamentale des langues, les unes sémitiques, les autres touraniennes, écrites en traits cunéiformes. Toutefois, assez d'inscriptions ont déjà reçu une traduction qu'il est permis d'estimer fidèle et authentique, pour qu'elles aient renouvelé et même recréé en partie l'histoire de l'Assyrie et de la Chaldée. Inutile d'ajouter que ces inscriptions présentent avec la Bible des rapprochements, de plus en plus nombreux, de noms d'hommes et de peuples, de faits, de dates, qui

[1] Un seul chiffre donnera une idée de cette civilisation quasi monstrueuse dans certaines de ses manifestations : on a calculé que l'enceinte de Babylone ne mesurait pas moins de 500 kilomètres carrés, soit sept fois celle de Paris ! Véritable colosse, dont la tête et le corps gisent en débris sous la terre, et dont il ne reste plus que *les pieds d'argile* dont parle le prophète. En réalité, tête, corps et pieds étaient également d'argile, cette ville immense, plus grande que Paris et Londres ensemble, étant bâtie tout entière en murs de terre revêtus de briques cuites au feu ou seulement séchées au soleil.

Ninive avait des proportions analogues.

V. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, par M. Gaffarel, excellent résumé élémentaire, qui vient de paraître à la librairie Lemerre.

sont autant de nouveaux témoignages en faveur de la véracité des Ecritures [1].

Mais revenons au livre de M. Julien, dont nous ne nous sommes d'ailleurs éloigné qu'en apparence, et que nous avons, sinon toujours suivi, du moins côtoyé.

Prenant tour à tour pour guides M. Max Müller surtout et, après lui, MM. Menant, Oppert, Lenormant père et fils, de Rougé, Mariette, etc., sans parler de nombreux livres ou périodiques consultés à l'occasion, M. Julien passe en revue les principales branches de la philologie, et expose, en les discutant à l'occasion, les résultats les plus nouveaux de cette science encore conjecturale en partie, mais d'un si capital intérêt pour la reconstitution des archives perdues de l'humanité.

Nous ne pouvons suivre notre sympathique auteur dans l'exposé, encore moins dans la discussion d'une question aussi complexe et aussi ardue. Qu'il nous suffise de reproduire ici les conclusions de son très-intéressant travail :

1° Les langues, soumises au creuset de l'analyse, se réduisent à un petit nombre de termes simples irréductibles, correspondant au nombre, également petit, des idées élémentaires, et appelés *racines;*

2° Les racines linguistiques se divisent elles-mêmes en trois groupes représentés par les idiomes indo-européens, sémitiques et touraniens. (Dans ce dernier terme, on comprend tout à la fois le chinois, resté à la période du monosyllabisme, et les autres langues asiatiques dites *agglutinatives*, système morphologique auquel se rattachent également les langues africaines, les américaines et les océaniennes.)

Ces trois groupes de racines sont-ils eux-mêmes réductibles entre eux? En d'autres termes, nous est-il permis, dans l'état actuel de nos connaissances, de conclure à leur unité originelle ? Pas encore.

[1] « Au simple point de vue de l'ethnographie et de l'histoire, la Bible est un monument de premier ordre, ou plutôt le premier des monuments. » (Communication de M. Delaunay à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, août 1874.)

Toutefois, s'appuyant de la haute autorité de Max Müller, l'auteur admet tout au moins cette unité comme *scientifiquement* possible, et défie les adversaires d'en démontrer l'impossibilité.

Ai-je besoin d'ajouter que M. Julien n'a rien de commun avec les disciples de l'école matérialiste à la mode, pour lesquels toutes ces merveilles si variées de la création animée ne sont que des *évolutions*, plus ou moins spontanées et inconscientes, dues à une cause modificatrice unique, à la fois aveugle et prodigieusement intelligente et puissante, décorée du nom de *sélection naturelle*, mot qui veut être profond et qui n'est en réalité qu'un synonyme nouveau du vieux *hasard* d'Epicure et de Lucrèce, l'erreur ne faisant guère que rajeunir l'étiquette de ses systèmes. On sait que, suivant cette école, c'est l'homme qui, dans le passage de son animalité primitive à l'humanité, toujours sous l'action de cette fameuse *sélection*, a créé de toutes pièces son langage. Si, comme on l'avait cru jusqu'ici, et comme cela paraît être, la langue et la pensée sont contemporaines et concomitantes, comment l'homme a-t-il pu penser sans parler, et penser, lui encore à demi animal, avec une précision, une profondeur, une puissance telles qu'il aurait créé le langage, cette merveille des merveilles, que les plus grands génies déclarent humainement inexplicable, qui, suivant le mot de M. de Bonald, « est le plus profond des mystères de notre être et que l'homme ne parvient même pas à comprendre, loin de pouvoir l'inventer ? » Comment s'est opéré ce prodige ? Rien de plus aisé, répondent les sectateurs de l'école matérialiste : les cris inarticulés que poussait l'homme alors qu'il n'était encore qu'un singe, se sont tout simplement transformés peu à peu en un langage articulé, avec voyelles et consonnes, vocabulaire, grammaire, syntaxe et le reste ! Le chemin a dû être d'autant plus long à parcourir que, parmi les cris d'animaux, il se trouve que celui du singe, notre grand-père supposé, est précisément l'un de ceux qui s'éloignent le plus de la voix humaine. — « Et voilà comment votre fille est » non pas « muette » celle-là, mais parlante !

C'est avec la même désinvolture et la même aisance que les Sganarelles du matérialisme contemporain résolvent, en se jouant, les

autres mystères de la création, et toujours à l'aide de ce même merveilleux passe-partout de la *sélection naturelle*. *Sélection naturelle* répond à tout : c'est le *tarte à la crême* de nos marquis du darwinisme.

Passant au côté religieux du sujet (car ce livre est un *voyage*, non-seulement *à travers les langues*, mais encore *à travers les religions*), M. Julien en arrive à conclure que, de même qu'aucun peuple n'a été trouvé sans une religion quelconque, il n'a été non plus découvert jusqu'ici *aucune langue athée*.

Bien plus, le monothéisme paraît être le dernier mot de l'étymologie comparée des langues, depuis le monosyllabique chinois[1], que l'invention prématurée d'une imprimerie rudimentaire trouva dans la première période de sa formation, et fixa ou mieux pétrifia dans ses quarante mille signes, — jusqu'à l'antique idiome égyptien, « qui chantait des hymnes monothéistes mille ans avant Moïse [2].

L'une des parties les plus intéressantes du livre de M. Julien est celle où, prenant pour guide le savant traité de *La science des religions* de Max Müller, l'auteur poursuit à travers les langues le mot *Dieu* ou ses équivalents, comme il nous arriva un jour à nous-même d'essayer de le faire ici, en étudiant le grand *Dictionnaire* de Littré.

Comme si le sublime spectacle du firmament étoilé eût révélé son créateur à l'homme, que dut frapper tout d'abord ce principe de causalité si évident pour la raison et si dédaigneusement repoussé par nos philosophes matérialistes, — il se trouve que, dans nombre de langues, les mots *Ciel* et *Dieu* sont identiques. En alliant à ce mot

[1] « Comme il n'y a qu'un ciel, comment peut-il y avoir plusieurs Dieux? » dit un vieux texte chinois, cité par M. Julien d'après Max Müller.

[2] « Au sommet du panthéon égyptien, nous dit M. Mariette, plane un Dieu unique, immortel, incréé, créateur du ciel et de la terre. » Les plus anciens hymnes de la grande épopée sanscrite des *Védas* respirent également un monothéisme aussi décidé qu'élevé. V. notamment cet admirable cantique védique, « l'un des plus beaux qui aient jailli de l'âme humaine pour glorifier son créateur », cité par M. L. Carreau dans un travail sur l'*Origine des cultes primitifs*. (*Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1876.)

celui de *Père*, le sanscrit *Dyaus-Pitar*, le grec *Zeus-pater*, et le latin *Jupiter*, trois vocables d'origine commune, présentent le mot Dieu avec le double sens de *Ciel* et de *Père*. C'est, à la lettre, l'équivalent du *Notre Père qui êtes aux Cieux*, de l'Évangile, servant déjà d'invocation aux Aryâs, nos ancêtres, il y a quatre mille ans !

Le *Tien* des Chinois, le *Teng-ri* des Mogols, le *Tang-ri* des Turcs, le *Tang-li* des Huns, le *Tenga-ra* des Yakoutes et des Sibériens, tous mots d'une évidente parenté : le *Nam* des Thibétains, le *Num* des Samoïèdes, le *Juma* des Finnois, etc., présentent également le triple sens de *Ciel*, de *Dieu du Ciel* et de *Dieu* en général.

Le mot Zend *Ormiuzd* des Iraniens (l'*Ahura-Mazda* de Zoroastre, l'*Aurmzda* des inscriptions cunéiformes, l'*Oromane* de Platon) — signifie : *Il est celui qui est*, comme le Jéhovah biblique.

On voit à quelles hauteurs s'élèvent les problèmes de la philologie, quelles perspectives ils ouvrent, et dans quel esprit M. Julien les expose.

Nous en avons assez dit pour appeler l'attention de nos lecteurs sur ce livre, petit de format mais gros de choses, vivant et substantiel résumé de l'une des plus importantes en même temps que l'une des plus intéressantes questions de ce temps-ci où il s'en agite tant et de si graves !

LUCIEN DUBOIS.

LA LYRE A SEPT CORDES, tel est le titre du nouveau volume de M. J. Autran, de l'Académie française — le Ve de ses *œuvres complètes* — que vient de publier la librairie Calmann-Lévy (gr. in-8°, de 412 pp. 6 fr.) Il renferme quatre recueils : *Paroles de Salomon ; La Fin de l'épopée ; La Légende des paladins* et *Musique moderne*.

Nous nous bornons à mentionner l'apparition de ce beau et remarquable livre, dont nous parlerons prochainement, dans l'étude que nous préparons sur l'ensemble des poésies de notre sympathique et éminent collaborateur.

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

Le père Gaffou s'était assis sur une escabelle devant le feu, qu'il attisait en y ajoutant de temps à autre quelques menus branchages, dont la flamme éclairait son visage sombre. Il resta une minute sans répondre, puis il dit d'une voix sourde :

— Je n'ai plus de consorts, je ne pêche plus qu'à l'*ancro*. Ils m'ont *fait affront* et je les ai quittés.

— Comment ! reprit André avec une surprise plus grande, c'est avec vos ancros seulement que vous prenez assez de poisson pour pouvoir acheter du vin de muscadet comme celui-là ? Il faut que vous ayez découvert un endroit bien favorable pour la pêche, ou qu'il se soit pris quelques sacs d'argent dans vos filets.

L'*ancro* ou la nasse est un long et vaste panier d'osier, serré de distance en distance par une gorge étroite, où le poisson, une fois entré, ne peut passer de nouveau pour s'échapper. Ce filet se pose aux ouvertures ménagées à cet effet dans les haies de saules entrelacés qu'on nomme écluses. On prend d'assez beaux poissons, mais en petite quantité, dans les ancros. L'étonnement d'André était donc fort naturel, mais le vieillard en parut irrité.

— J'ai eu de la chance, voilà tout, répondit-il d'un ton farouche. Quand on ne partage avec personne, on a le profit à soit seul. Il n'est pas nécessaire de dire que j'ai pêché des écus ; on finirait par demander si je n'ai pas fait un mauvais coup pour m'en procurer.

* Voir la livraison de septembre, pp. 212-225.

André fit un mouvement, puis resta silencieux, les yeux fixés alternativement sur son père et sur le feu. Le vieux pêcheur, penché sur l'âtre, continuait à grommeler entre ses dents des phrases inarticulées. Lorsque André reprit la parole, sa voix semblait altérée, malgré ses efforts pour paraître calme.

— En effet, on parle ici de mauvais coups plus que de coutume, dit-il ; chacun en a l'air occupé, et l'on m'a déjà raconté de singulières choses à propos de la mort du père Brévin.

Le pêcheur ne répondit point, et le jeune homme, après avoir attendu un moment, continua :

— Est-ce que vous penseriez aussi, mon père, qu'il a été assassiné ?

— Je n'en sais rien ; qu'est-ce que ça me fait ? dit enfin le père Gaffou en relevant la tête ; je ne suis ni juge ni gendarme, et je n'en prendrai pas le métier pour mon plaisir. D'ailleurs, si on l'a tué, ça n'a pas été un grand malheur : c'était un voleur ! Oui, un voleur ! continua-t-il en se levant tout à coup et déchargeant sur la table un violent coup de poing qui fit sauter le *pichet*, le pain et les assiettes, pendant que ses yeux brillaient d'un feu sombre et que toute sa physionomie semblait agitée par quelque farouche passion. Il m'a volé plus d'un bon écu de cent sous dans ses marchés avec moi, et si on lui avait repris seulement son argent mal acquis, on aurait bien fait ; je le dis et je le maintiens !

En achevant de parler, le pêcheur donna un second coup de poing sur la table ; mais le regard stupéfait de son fils sembla le faire rentrer en lui-même ; il tourna le dos et se rassit sur son escabelle.

— Vous avez tort de parler ainsi, mon père, reprit André d'un air grave. Le père Brévin était un honnête homme qui cherchait son profit comme bien d'autres, mais qui n'a jamais fait tort à personne. Ceux qui l'ont tué et volé, si malheureusement il a été assassiné, ont commis un grand crime dont ils répondront tôt ou tard devant Dieu et devant les hommes.

Le pêcheur sembla sur le point de se laisser aller à une nouvelle

explosion de colère ; mais il se contint, et reprit avec un ricanement saccadé :

— Je ne suis pourtant pas le seul à penser ce que je viens de dire ; je crois que plus d'un pêcheur est de mon avis. Nous n'aimons guère les *poulaillers*, vois-tu, et nous avons de bonnes raisons pour ça. Mais par qui as-tu donc entendu raconter cette affaire ? Est-ce qu'on en parlait dans le pays d'où tu viens ?

— Non, répondit André ; j'ai rencontré sur ma route maître Patron, qui m'en a dit quelques mots, et je suis allé de suite chez la mère Brévin.

— Ah ! dit le pêcheur avec un intérêt marqué, comment as-tu trouvé sa fille ?

— Bien malade et d'une étrange maladie, continua André ; mais vous devez l'avoir vue, mon père ; vous savez comment elle est ?

— Non, reprit le vieillard, je ne vais jamais dans cette maison-là et je n'en demande guère de nouvelles ; pourtant, je ne hais pas cette jeune fille. Je serais fâché qu'elle mourût.

Cette marque inattendue d'intérêt étonna André. Il se rapprocha de son père.

— C'est un *sort* qu'on lui a jeté, dit-il à voix basse.

Le père Gaffou regarda son fils et baissa la tête en signe d'acquiescement.

— Est-ce qu'on n'a soupçonné personne ? demanda André avec anxiété.

— Puisque je te dis que je n'en sais rien, répondit le vieillard avec emportement. Ça ne me regarde pas, peut-être ! Que la fille soit *ensourcelée* et le père enterré, je n'en suis pas responsable ! Tu m'ennuies, après tout, avec tes questions. Personne ne m'avait encore tant parlé de tout ça. Si tu es venu ici pour m'en fatiguer les oreilles, tu feras tout aussi bien de t'en retourner.

Là-dessus, le vieillard tourna le dos à son fils, se déshabilla sans plus desserrer les dents, se coucha et éteignit la chandelle, laissant André se tirer d'affaire comme il le pourrait dans l'obscurité.

Le jeune homme se jeta tout habillé sur l'autre lit. Il était brisé

de fatigue, et cependant il ne put dormir. Après s'être tourné avec angoisse sur sa couche pendant quelques minutes, il se releva à moitié ; appuya sa tête sur sa main, et, grâce aux lueurs mourantes du feu, ou quelques restes de sarments produisaient de temps à autre une flamme passagère, il put regarder autour de lui. Son front plissé, ses yeux inquiets que de sombres pensées semblaient obscurcir, indiquaient plus que de la tristesse, plus que du découragement.

Le vieux pêcheur dormait d'un sommeil lourd et agité. Sa respiration bruyante ressemblait parfois à un sourd gémissement. Le regard d'André resta fixé sur lui avec une étrange expression, puis il erra autour de la chambre, s'arrêtant parfois sur quelque objet entrevu dans l'ombre. Une mince raie de lumière passait déjà sous la porte située au levant, annonçant que le soleil commençait à monter sur l'horizon, lorsque l'excès de la fatigue donna enfin au jeune homme quelques heures de sommeil.

Quand il se réveilla, le père Gaffou était sorti. André eut besoin d'un effort pour rappeler ses pensées et retrouver dans sa mémoire tout ce qu'il avait vu, entendu, éprouvé la veille. Mais bientôt ses souvenirs arrivèrent en foule, et ramenèrent sur son front le sombre nuage qu'un instant d'oubli en avait écarté. Il se leva et ouvrit la porte, heureux de pouvoir respirer l'air pur de la matinée au lieu de l'atmosphère enfumée de la cabane. La pluie avait rafraîchi la température ; l'orage une fois passé, le ciel était redevenu bleu et le soleil faisait sentir sa chaleur. Il était huit heures du matin ; la plupart des paysans prenaient chez eux leur premier repas à leur retour des champs. André fut bien accueilli par tous. Il était généralement aimé ; ses voisins et ses camarades lui serrèrent la main avec amitié, les femmes lui sourirent, et s'informèrent avec bienveillance des circonstances de son voyage. Mais, soit préoccupation d'esprit, soit sensibilité trop vive de perception, soit susceptibilité récemment éveillée, il parut à André qu'une certaine nuance de pitié se mêlait chez presque tous à l'affection qu'on lui témoignait. On lui parlait volontiers de son séjour en Bretagne, mais on

ne le félicitait pas de son retour, et chacun semblait éviter avec soin toute allusion à Rose Brévin et à ce qui s'était passé dans le village pendant l'absence du jeune homme. Lui-même perdait peu à peu le courage d'en parler, et voyant ses questions ne recevoir que des réponses brèves et vagues, il n'osait chercher des explications plus précises. Il alla dîner à l'auberge neuve, où une enseigne pleine de couleur locale annonçait que, *à la minute*, le nommé *Brochet* servait à boire et à manger. Il y rencontra son père, qui terminait un repas copieusement arrosé. Mais le pêcheur se leva aussitôt qu'il aperçut son fils, et sortit sans lui adresser la parole. André s'assit tout pensif à la place que le père Gaffou venait de quitter. La maîtresse de l'auberge s'approcha de lui :

— Vous voilà donc enfin revenu, Dro ? dit-elle familièrement, car elle connaissait le jeune homme depuis son enfance. Allons, je suis bien aise de vous servir votre dîner de retour. Votre père m'a dit que vous étiez ici depuis hier au soir seulement. Qu'est-ce que vous mangerez ? J'ai là une *bouilleture* (matelote) d'anguilles dont on ne pourrait pas rencontrer l'égale ailleurs. Votre père l'a trouvée bonne, et il est difficile, je vous assure, le bonhomme ! Il me querelle souvent plus que cela ne me plaît.

— Donnez-moi ce que vous aurez, mère Brochet, répondit André d'un ton distrait, je ne suis pas difficile, moi ; je m'arrange de tout. C'est donc ici que mon père prend ses repas ?

— Ma foi, oui ; depuis votre départ, il n'a guère mangé ailleurs que chez moi, répondit la mère Brochet tout en allant et venant pour préparer le dîner, tandis que son mari, un gros homme ventru, à la figure joyeuse, s'occupait, enveloppé d'un tablier blanc qui ne faisait pas un pli sur son large abdomen, à tirer du vin frais et à le placer sur la table. Oui, le père Gaffou est une de nos meilleures pratiques, il n'y a rien de trop bon pour lui, et il ne refuse pas la tasse de café ou le gloria quand le temps est humide. Par exemple, ça n'a jamais l'air de l'égayer. C'est peut-être parce qu'il boit et mange toujours tout seul.

— C'est bon, c'est bon, interrompit son mari, occupe-toi de ta

bouilleture, bavarde, et ne parle pas de tes pratiques, ça vaudra mieux. Le père Gaffou paye bien, c'est tout ce que nous avons à lui demander. Que son argent lui vienne d'une carpe ou d'une anguille, qu'il le mange seul ou en compagnie, ce n'est pas notre affaire.

La maîtresse du logis reçut avec assez de douceur cette admonestation conjugale ; elle posait dans ce moment sur la table le ragoût chaud et frémissant qui exhalait un parfum délicat de vin et d'oignons, et se tenait prête à recevoir les compliments de son convive, car la *bouilleture* était son plat à succès, et elle attachait certaines prétentions à sa manière de l'apprêter ; mais son espérance fut déçue. André était trop préoccupé pour prêter beaucoup d'attention à ce qu'on lui servait, et lorsqu'il reprit la parole, après avoir mangé quelques morceaux avec une grande indifférence, ce fut pour parler de toute autre chose.

— Vous aviez encore une autre pratique qui ne payait pas si exactement et que vous n'aimiez guère, mère Brochet ; c'était Soulaine ! un fameux mauvais sujet, celui-là ! Est-il toujours à Passay ?

— Non, Dieu merci, répondit la maîtresse d'auberge. J'espère qu'il n'y reviendra plus. J'en aurais *quasiment* peur à présent.....

Le mari intervint encore.

— Allons, allons, il ne t'a jamais fait de mal, je pense, dit-il. Il ne faut pas croire tout ce qu'on dit des gens. Pour moi, je ne m'inquiète guère de ce qu'on fait dans mon auberge ; je fais payer ce qu'on me doit ; mais une fois hors de chez moi, la conduite de mes pratiques ne me regarde pas.

En prononçant ces sages maximes, le pacifique et prudent aubergiste s'assit près d'André, et parut décidé à prendre soin lui-même de la conversation, dont il ne voulait pas laisser la direction à sa femme. Il disserta avec tant d'abondance sur le prix du grain, la valeur des bestiaux, le rendement des récoltes, la chaleur de l'été, le froid probable de l'hiver, qu'André, perdant toute espérance de

parvenir à placer un mot, expédia le plus vite possible le reste de son repas. Il se préparait à sortir de l'auberge, et, le dos tourné à la porte, réglait son compte avec la maîtresse du logis, lorsque le son de la voix d'une personne qui venait d'entrer le fit se retourner avec un tressaillement soudain. Quoique de l'endroit où il se trouvait il ne pût voir sa figure, il reconnut facilement la femme qui parlementait avec le gros aubergiste, Jeanne Cadou, dite *la Gourde*. Après un colloque assez animé, le père Brochet reçut des mains de Jeanne une bouteille qu'elle tira de sa poche et l'échangea pour une autre. Pendant qu'il s'occupait de ce détail, la Gourde saisit le moment où les yeux seuls d'André étaient tournés de son côté, et lui fit un signe d'intelligence en lui désignant la porte par un regard significatif; puis elle prit le nouveau flacon qui lui était offert, et quitta l'auberge. André, surpris et troublé, la suivit ; mais il eut le soin de se tenir à une assez grande distance, car il ne se souciait pas d'être vu avec elle. Ce ne fut que lorsqu'il eut dépassé la dernière maison du village qu'il pressa le pas, afin de rejoindre la Gourde. Celle-ci s'était arrêtée pour déboucher sa bouteille et en boire à même quelques gorgées; en entendant marcher derrière elle, elle s'empressa de fermer le flacon précieux et de le cacher sous son tablier.

— C'est du vulnéraire pour les maux d'estomac, dit-elle avec une révérence et un sourire béat. J'en souffre terriblement depuis les chaleurs. Puis, reconnaissant André, elle changea subitement de ton. Tiens, tiens, dit-elle, c'est toi, mon Dro ! Tu m'as donc comprise ? Allons, c'est bien ; j'ai chez moi quelqu'un qui désire te parler.

— Je pense que je sais qui vous voulez dire, répondit André d'une voix émue. C'est Soulaine qui vous a envoyée me chercher.

— Oui, répondit elle. Mais après avoir fait quelques pas, elle s'arrêta. Dis donc, André, ajouta-t-elle en se retournant pour le regarder en face, si tu veux être méchant pour lui comme hier au soir, il vaudrait mieux ne pas venir.

— Non, non, je n'agirai pas de même sorte, répliqua-t-il avec un soupir ; mais y a-t-il sûreté pour moi chez vous, la Gourde ?

— Eh oui, dit-elle ; ne crois donc pas les contes que l'on débite sur ma pauvre maison. Il y a des gens, je peux te le dire, mon Dro, qui ont été heureux d'y être bien reçus, et une personne entre autres qui, si elle pouvait parler, s'en louerait, je pense, à moins qu'elle ne fût bien ingrate. Viens sans peur : on a de bons conseils à te donner, et on ne te veut aucun mal.

— Marchez donc, dit le jeune homme, je vous suivrai.

Chaque instant apportait un nouveau nuage au front d'André, une nuance d'inquiétude plus profonde à son regard troublé. Une résignation sombre semblait maintenant avoir remplacé l'indignation et la douleur qui, la veille au soir, avaient fait explosion dans son cœur ; mais il parlait peu, et paraissait décidé à renfermer en lui-même les pensées qui l'agitaient. La Gourde le regardait de temps en temps en branlant la tête d'un air de pitié.

— Faut pas prendre le chagrin à cœur comme ça, mon Dro, dit-elle avec une expression de sensibilité ; car sa dernière accolade à la bouteille de vulnéraire avait commencé chez elle la phase d'attendrissement. Ce serait dommage qu'un joli garçon comme toi gâtât sa bonne mine à pleurnicher, quand tout peut encore s'arranger à son avantage, moyennant un peu d'aise par-ci par-là de la part des amis. Quant à moi, je ferai tout ce que je pourrai pour toi, je te le dis, parce que je t'aime d'enfance, vois-tu, et que tu es un bon garçon. Mais si je savais que ce qui s'est passé te causât du désagrément, je ne m'en consolerais pas.

Et la Gourde tourna vers le jeune homme des yeux mouillés de larmes qui le touchèrent peu. Il fut, du reste, dispensé de répondre à cette explosion de tendresse. Ils approchaient du cabaret de la Trique, et en apercevant sa maison, la loquacité de Jeanne Cadou se trouva tout à coup interrompue par de nouvelles réflexions. Elle pressa le pas, afin de précéder André, et frappa à la porte d'une façon particulière.

On ouvrit aussitôt de l'intérieur, et Soulaine parut sur le seuil.

— Sommes-nous amis ce matin, André Lécuyer ? dit-il sans se

ranger pour laisser passer le jeune homme. Il faut que je le sache avant de te permettre d'entrer.

— Nous ne sommes pas amis, répondit André d'un ton grave et triste ; je pense que nous ne ponrrons jamais l'être ; mais je ne viens pas ici pour te chagriner, je viens pour causer avec toi parce qu'on m'a dit que tu avais à me parler.

— Oh ! oh ! ricana le mendiant, tu as tout de même changé de ton depuis hier au soir, bien que tu ne veuilles pas encore être tout à fait poli. Entre, quoique ça, et causons.

Il alla reprendre sa place sur l'escabelle au coin de la cheminée, et fit signe à la Gourde de fermer la porte dès qu'André fut entré.

Le jeune homme jeta un regard rapide sur ses deux compagnons. Dans les circonstances où il se trouvait, après la scène qui avait eu lieu la veille entre lui et Soulaine, un sentiment de crainte lui eût été permis en face du mystérieux et redoutable mendiant. Cependant, une fois encore, les préoccupations profondes et douloureuses du cœur d'André triomphèrent de ses terreurs superstitieuses, aussi bien que des inquiétudes plus réelles qu'il eût pu concevoir pour sa sûreté. Il alla, d'un air calme, s'asseoir sur le banc, posa son coude sur la table, appuya sa tête sur sa main et resta les yeux tournés vers Soulaine, comme attendant qu'il s'expliquât. Soulaine secoua les cendres de sa pipe dans le foyer, remit son pied nu sur son sabot, et regarda André d'un air narquois.

— Vous ne voulez donc plus me livrer à la gendarmerie, monsieur André ? dit-il. Faut croire que la nuit porte conseil, comme on dit ; vous savez peut-être à présent qu'il vaut mieux m'avoir pour ami que pour ennemi.

— Il y a longtemps que je sais cela, répondit André avec un pâle sourire. Pourtant tu as bien vu déjà, et tu vois bien encore que je n'ai pas peur de toi.

— Tu es, du moins, devenu plus sage, ricana le mendiant. Tu n'as plus envie aujourd'hui de me serrer le cou pour faire sortir les paroles de mon gosier, ou les yeux de ma tête. Sapristi ! as-tu

les mains dures, petit gars ! Tu es fort comme un bœuf à présent. Quand je pense que je t'ai vu tout petit, ça me surprend.

— Ça prouve que tu es plus vieux que moi, voilà tout, répondit le jeune homme. Nous venons au monde les uns avant les autres, et nous vieillissons de même. Mais je ne pense pas que tu m'aies fait venir ici pour me faire des compliments. Qu'est-ce que tu me veux ?

— Moi ! rien, répondit Soulaine en clignant de l'œil d'une manière significative. C'est par bonté que j'ai chargé la Jeanne de t'aller chercher. J'ai pensé que tu aurais peut-être quelque chose à me dire ce matin, et je n'ai pas voulu que tu perdisses ton temps à courir après moi ; ça prouve, je pense, que j'ai de l'amitié pour toi et peu de rancune.

André ne répondit rien. Sa physionomie contractée, ses lèvres tremblantes trahissaient une douloureuse lutte intérieure, et les avances brutales du mendiant lui inspiraient une méfiance et une répulsion qu'il avait peine à contenir.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

LA GUERRE DE BRETAGNE EN 1488

(DOCUMENTS INÉDITS)

Nous voulions terminer dans cette livraison l'étude sur *Louis de la Trémoille*, commencée dans la livraison précédente. Nous nous sommes vu retardé par diverses circonstances, entre autres par la découverte de nouvelles pièces, qui nous obligent à remanier notre récit sur certains points importants.

Nous profitons de ce retard pour faire connaître aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* quelques documents inédits, relatifs à la partie déjà publiée de notre travail, et qui ont un intérêt particulier.

C'est d'abord le texte du *mandement* ou ordonnance de François II, duc de Bretagne, prescrivant la levée d'un impôt de guerre pour repousser l'attaque préparée à ce moment même par Louis de la Trémoille.

Puis, deux pièces tirées des archives municipales de Rennes, qui montrent avec quel patriotisme la bourgeoisie de cette ville s'efforça de soutenir contre les Français la garnison de Châteaubriant, qui semble n'avoir guère trouvé de secours ailleurs.

Enfin, une lettre missive du roi Charles VIII, par laquelle il fait connaître au Parlement de Paris les premiers succès de son armée de Bretagne, c'est-à-dire la prise de Châteaubriant et celle d'Ancenis par Louis de la Trémoille. C'est une pièce politique fort importante. On y trouve quelques circonstances nouvelles du siége d'Ancenis ; on y voit éclater la rancune du roi de France contre le maréchal de Rieux, qui, au moment où Charles VIII pouvait déjà se croire maître de la Bretagne, avait tout remis en question en quittant le parti français pour rentrer dans son devoir et soutenir la cause bretonne. On remarquera toutefois, dans la dernière partie de la royale missive, que le courroux du prince passe en quelque sorte à côté de la Bretagne et de son duc, sans les nommer, pour s'abattre violemment sur les mécontents français, auxquels François II donnait asile. Il y a là une intention politique qu'on ne peut méconnaître.

A. DE LA BORDERIE.

I

SOULDAY OU IMPÔT DE GUERRE LEVÉ EN BRETAGNE *

(9 avril 1488)

François par la grâce de Dieu duc de Bretaigne etc. à touz etc. et à nostre bien amé et féal conseiller et Trésorier général Pierre Becdeliepvre salut. Comme dès le commencement de l'an dernier [1], noz ennemiz et adversaires sont à puissance d'armes entrés en nostre païs et nous aient toujours depuis continuellement fait et chascun jour font la guerre, et aions esté puis n'a gueres de jours advertiz que le Roy a fait et mis sus une grande et puissante armée, laquelle il entend envoier en nostre païs, et y est jà fort approuchée [2], pour nous grever et courir sus, tendant finablement à la conqueste, destrucion et rouyne de nous, et de nosdiz païs et subgitz, si faire le pouoint : à quoy entendons, ò l'aide de Dieu le Créateur et par l'aide et secours de noz bons parens, amys et alliez et le bon service de noz bons et loiaulx subgitz, obvier et resister et aussi chacer et debouter par armes nosdiz ennemiz, qui piecza sont repairans en nostredict pays où ilz tiennent et occupent iniquement et torczonnièrement [3] aucunes villes et places fortes : et à ceste cause, et pour faire ladicte resistance, avons mandé touz noz nobles, ennobliz et subgitz aux armes, francs-archiers et esleuz et bons-corps de nostre païs se preparer et mectre sus en armes, et se rendre montez et armez en nostre ville de Rennes, où faisons presentement assembler nostre ost et armée, et autres lieux declairez par noz mandemens sur ce faiz, prestz à véaiger et nous servir en armes à l'expulsion et resistance de nosdiz ennemis. Et pour conduire et fraier [4] aux grandes et sumptueuses charges et mises [5] de

* Arch. dép. de la Loire-Inférieure, *Reg. de la Chancellerie de Bretagne.*

[1] L'an 1487.

[2] Il s'agit de la concentration de troupes faite à Pouancé sous la direction de Louis de la Trémoille.

[3] A tort et avec violence.

[4] Fournir aux frais.

[5] Dépenses.

nostre dicte armée, nous soit requis trouver et recouvrer promptement et en toute diligence grant nombre de chevance [1], sans laquelle ne pourrions longuement entretenir convenablement nostre dicte armée. Et de tout ce que dessus avons fait et fait faire ample remonstrance aux prélatz de nostre païs, aux seigneurs de nostre sangc, barons, banneretz, bacheliers, chevaliers, escuiers, et autres gens de nos Estatz [2], assemblez en ceste nostre ville de Nantes, et que que soit la maire [3] et plus saine partie d'eulx : par l'advis, oppinion et deliberacion desqueulx, congnoessans et deument advertiz des dampnables entreprinses de nosdiz adversaires, avons presentement ordonné estre levé et receu, par tout nostredict païs et duché, sur touz et chascun noz subgitz, gens roturiers et de touz estatz usant de bourse commune et contributifs à fouaige, un *soulday* de 50 soulz par feu, à estre poié à deux termes, savoir, 20s au premier jour du moys prochain venant (avecques aultres 20s ordonnez par cy devant pour le derroin terme du fouaige de 60s par feu [4]) et le parssus dudi *soulday*, qu'est 30s par feu, avons ordonné et ordonnons estre levé et receu au terme et feste de Sainct Jehan Baptiste auxi prochain venant : avecques une *aide* [5], montante la moitié de l'aide qui derroinement fut ordonnée par nous et par l'avisement de nosdiz Estatz à le fouaige de 60s par feu ; à être ceste presente *aide* levée aux termes dudict *soulday*, par moitié. Pour le tout d'iceulx derniers, soulday et aide, mectre et emploier au soulday [6] de nostre armée et autres charges et mises de noz guerres et affaires. — Et pour lever et faire lever, cuillir et

[1] Finance.

[2] « Ces autres gens » sont les députés des villes.

[3] La plus grande, *major pars*.

[4] Mis en 1487.

[5] En Bretagne, l'impôt appelé *fouage* ne se levait que dans les campagnes et était remplacé, pour les villes, par une imposition correspondante, mais dont la base différait un peu, appelée *aide*. — L'aide dont il est ici question remplaçait donc dans les villes le fouage de guerre ou *soulday*, qui devait, d'après la présente ordonnance, être levé sur les campagnes.

[6] A la solde.

recevoir les deniers dud. *soulday*, par lesdiz deux termes, ainsi que dit est, confians à plain en voz sens, loiaulté et bonne dilligence vous avons commis et commettons par ces présentes etc... Donné en nostre ville de Nantes le neuffviesme jour d'avril, l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} huyt après Pasques. — *Ainsi signé*, FRANCOYS. Par le Duc, de son commandement (*signé*) G. DE FORESTZ.

(*Scellé à Nantes le 14^{e} jour d'avril* 1488.)

II

SECOURS FOURNI A CHATEAUBRIANT PAR LA VILLE DE RENNES *

(5 mars à 16 avril 1488.)

Extraits du compte de Laurent Pares et Vincent Le Valloys, miseurs [1] de Rennes du 2 février 1488 au 1er février 1489.

Ont poié (les dits miseurs), en vertu d'un mandement dabté du cinq^{me} jour de mars, l'an que dessus [2], signé A. de Keradreux [3], J. Duboays, B. de la Tousche, J. Raguenel et autres, pour mise faicte pour la ville de Chasteaubriend, la somme de XLl [l]. V^{s} VIII^{d}.

Le VI^{e} jour de mars, oudict an, fut poyé à Patry Lefebvre, envoié à Chasteaubriend, la somme de XX^{s}.

Pareillement se deschargent avoir poyé, pour la ranson dudict Patry Lefebvre, quel fut prins en allant à Chasteaubriend, — en vertu d'un mandement dabté du XIIII^{e} jour dudict moys (de mars)

* Archives de la ville de Rennes.

[1] Dans les municipalités ou *communautés de ville* bretonnes, le comptable du corps municipal s'appelait « receveur et *miseur* des deniers de la ville », parce qu'il faisait les recettes et les *mises* ou dépenses. Rennes, à cause de son importance, avait deux *miseurs*.

[2] 1487 vieux style, c'est-à-dire dans le nouveau style, qui est le nôtre, le 5 mars 1488.

[3] C'était le lieutenant du capitaine ou gouverneur de la ville de Rennes.

oudict an, signé A. de Keradreux, J. Duboays, P. Becdeliepvre, N. Dalier, J. Hagomar, J. Tierry et autres, — la somme de LXXl. VIs XId.

A Pierres Greffier, trompecte [1], fut poié — par vertu d'un mandement du cinqme d'avril l'an que dessus, signé A. de Keradreux, J. Tierry, N. Dalier, J. Pares, — envoyé à Chasteaubriend, la somme de XXs.

Item, ont poyé, en vertu d'un aultre mandement dabté du XIIe jour d'avril lan mil IIIIc IIIIxx ouyt, signé A. de Keradreux, J. Duboays, F. Duboays, — pour trente deux dozaines de vireton [2] ferré, pour chascune dozaine doze soulz seix deniers ; vingt cinq livres de fil d'arbalestre, pour chascune livre troys soulz quatre deniers ; troys cens livres de seiff à traize deniers chascune livre: le tout envoyé à Chasteaubriend par Jehan Gendron : montent ensemble XLl. VIIIc. IIIId [3].

Le XVIe jour d'avril (1488), fut poyé à Jehan Dupin, mectayer de Monsr de Parrigné, et à Jehan Moussault, du Taill [4], la somme de trante soulz, et à Jehan Balue, de Restiers, vingt soulz, envoyez les dessusdiz par Messrs de la ville à Chasteaubriend pour savoir des nouvelles, et par mandement de J. Le Prestre, J Duboays. Pour ce, Ls.

Mandement du Conseil de ville de Rennes
(12 avril 1488)

Pour tant que les cappitaines estans à la garde de la place de Chasteaubriend ont fait remonstrez au Conseill à Rennes qu'ilz sont menacez par les Franczoys de meptre le siége audict Chasteaubriend, et que leur est necessaire et requis, pour faire bonne

[1] Trompette de la ville de Rennes.

[2] Trait d'arbalète.

[3] V. ci-dessous le *mandement* du conseil de ville, dont nous donnons le texte et qui se rapporte à cet article.

[4] Le Teil, auj. cne du cn de Retiers, arr. de Vitré, Ille-et-Vilaine. La famille Moussault existe encore dans ce pays.

garde de ladicte place, avoir grant numbre de lars, farines, vins et autres vivres, et aussi seiff [1] pour chandelle, cyre, lanternes, pallez [2], picz, piez de chèvre, du troit de vireton, du fil pour faire cordes d'arbalestre, ung cordier garny de cordes et licoulx, et autres choses sellon leur memoyre, et que il est tres requis, pour la preservacion de ce païs, y pourvoirs; ou autrement, lesdictes choses retardées et demourées, en peust céder [3] au detriment et grant prejudice du Duc et de toute la chose publique; et pour ceque à present n'y a homme qui pour le Tresorier general face la mise desdictes choses, est mandé et commandé à Laurens Pares et Vincent Le Valloys, receveurs et miseurs des deniers ordonnez pour la reparacion et fortifficacion de ceste dicte ville de Rennes, presentement envoyer et bailler à Jehan Gendron, trante deux dozaines de vireton ferré, aprecié chascune dozaine doze soulz seix deniers, — vingt cinq livres de fil à faire cordes d'arbalestre, aprecié chascune livre troys soulz quatre deniers, — troys cens livres de seiff aprecié chascune livre traeze deniers: quelles choses montent en somme quarante livres ouict soulz quatre deniers monnoye. Et rapportant cestz presentes avecques la relacion dudict Gendron d'avoir receu lesdictes choses, icelle somme de XL l. VIII s. IIII d. monnoye vauldra acquict et descharge ausdiz miseurs à leurs comptes où moystier [4] en auront. Fait le XII[e] jour d'apvril l'an mill IIII[c] IIII[xx] VIII entrant [5].

Signé : A. DE KERADREUX. — J. DUBOAYS. — F. DUBOAYS. — HAGOMAR. — FEILLÉE.

[1] Suif.

[2] Pour « palles » ou « pelles ».

[3] Il en pourrait tourner, etc.

[4] Où *besoin* en auront.

[5] En 1488, Pâques était le 6 avril. Dans la manière de ce temps, ou vieux style, le millésime ne changeant qu'à Pâques, c'était seulement depuis le 6 avril qu'on datait de 1488, c'est pourquoi on dit ici: « l'an 1488 *entrant* », c'est-à-dire commençant. Jusqu'à ce jour on avait continué de dater de 1487.

III

LETTRE DE CHARLES VIII ROI DE FRANCE AU PARLEMENT DE PARIS *

(27 mai 1488.)

A noz amez et feaulx conseillers, les gens tenans nostre court de Parlement à Paris [1].

De par le Roy.

Noz amez et feaulx, nous tenons que avez bien sceu la prinse et reduction nagueres [faicte en nostre [2]] obéissance des ville et chastel de Chasteaubriant, ensemble la demolicion d'iceulx : laquelle demolicion [avons fait faire,] tant à l'exemple de la grant traison que nous avoit menée le mareschal de Rieux, que aussi pour d'autant [asseurer] la frontière de nous et de noz pays et subgectz. Depuis lesquelles choses nous avons fait tirer nostre armée audevant la place d'Ancenys, appartenante audit mareschal de Rieux et en laquelle il avoit mis plusieurs gens de guerre, qui de jour en jour faisoient plusieurs courses et pilleries sur noz pays et subgectz d'Anjou et de Poictou. Lesquelz ont esté assiegez et y a esté faicte très grande baterie [3]; mais tout incontinant après, voyans qu'ilz ne pouoint résister, se sont renduz et nous ont livrée la place avec l'artillerie et autres biens estans en icelle à nostre voulenté. Et si sont demourez prisonniers six des plus gens de bien d'entre eulx, jusques à ce qu'ilz nous aient renduz noz gens qu'ilz retindrent à Vennes [4], ainsi que promis avoient audict Chasteaubriant, que jusques cy avoient delayé, pour aucunes haynes particulières qu'ilz avoient à aucuns d'eulx. Laquelle place d'Ancenys nous avons ordonné faire pareillement abatre, demolir et du tout razer, en manière que dé-

* Archives Nationales de France.

[1] Cette adresse est inscrite au dos de la lettre, et au dessous le greffier du Parlement, pour constater le jour de la réception, a écrit : R̃ VI^ta^ Junii M^o^ CCCC^o^. oct^o^ VIII^o^. « C'est-à-dire, « Reçu le 6 juin 1488. »

[2] La marge droite de l'original étant un peu rongée par l'humidité, nous avons suppléé quelques mots, que nous mettons entre crochets.

[3] C.-à-d. un combat très-vif, qui ne pouvait être qu'un assaut subi et repoussé par les assiégés.

[4] A la prise de Vannes par les Bretons, le 3 mars 1488.

sormais noz ennemys ne se y puissent retirer, et que de ce cousté n'ait place fort (*sic*) nous tenant frontière, plus prouchaine que la ville de Nantes, qui puisse grever noz subgectz.

Et combien que par plusieurs foiz, pour le desir que avons au bien de paix et de soulaigement de nostre peuple, nous soyons parforcez de pacifier lesdiz différens par toutes voyes doulces et amyables en offrant à nosdiz subgectz adversaires leur impartir nostre grace et preferer miséricorde à rigueur de justice, quelques machinations qu'ilz eussent faictes contre nous, mais que [1] de leur cousté se missent en leur devoir envers nous, comme tenuz y sont : néantmoinz ilz, qui toujours ont tendu à mauvaise fin, n'y ont voulu entendre ; ains [2], en perseverant en leur obstinacion, ont fait et font de jour en jour plusieurs grans poursuictes envers les estrangers pour cuider [3] grever nous et nostre royaume. Parquoy, pour à ce obvier, avons esté et sommes contraincts y résister par puissance d'armes, dont nous sommes desplaisans, parce que tels actes ne se peuvent faire sans grandes despences et charge de nostre peuple, qui est la chose que plus ayons contre cueur. Car le plus grand desir que tousjours avons eu si [4] est de faire vivre nos subgectz en bonne paix, union et transquilité : ce que espérons de brief faire et, à l'aide de Dieu et de noz bons subgectz, y donner si bonne provision que nosdiz adversaires ne parviendront à leursdictes entreprises, ains leur en demourera la foule [5] et deshonneur, comme, grâces à Dieu, jusques icy a fait.

Dont vous advertissons voulentiers, parceque cognoissons que estes tousjours desirans savoir en bien de noz affaires. Donné à Angiers, le XXVII^me^ jour de may.

(*Signé*) CHARLES (*et plus bas*) D. MARCEL.

(*Pris sur l'original.*)

[1] Pourvu que de leur côté, etc.

[2] Mais plutôt.

[3] Penser, espérer.

[4] Si, *sic*, ainsi ; il n'a ici d'autre emploi que de donner à la phrase une plus grande force d'affirmation.

[5] La peine.

CHRONIQUE

Les Pèlerins Nantais au Vatican.

Le jeudi, 5 octobre, dit la *Semaine religieuse de Nantes*, était le jour fixé pour l'audience générale et solennelle accordée par le Saint-Père à nos heureux compatriotes, les pèlerins nantais. Vers midi, le Souverain-Pontife fit son entrée dans la salle du Consistoire. M. l'abbé Durassier, secrétaire général de l'Evêché, a présenté à Sa Sainteté, au nom de l'Evêque de Nantes, des pèlerins qui l'entouraient et du diocèse tout entier, l'adresse suivante, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« Très-Saint Père,

» Il y a un an à peine que deux cents pèlerins de notre diocèse et des diocèses voisins venaient, en cette grande année jubilaire, renouant ainsi la tradition chrétienne des âges de foi, s'agenouiller au tombeau des saints Apôtres, et vénérer, en votre Personne auguste, le Vicaire de Jésus-Christ, le Successeur de saint Pierre, le Docteur infaillible de l'Église universelle, le Père de nos âmes.

» Cette première affirmation de piété filiale ne pouvait suffire à notre amour et nous sommes partis joyeux, encouragés et bénis par notre vénérable Évêque, si profondément dévoué à Votre Sainteté, chargés de vœux et de prières, j'allais dire portant dans nos cœurs les cœurs de tous vos enfants de Nantes et des diocèses qui ont ici des représentants, pour renouveler à vos pieds, Très Saint Père, le témoignage d'un amour dont Dieu seul sait l'ardeur et dont Vous ne connaîtrez qu'au ciel la surabondante mesure.

» Où donc seriez-vous plus vénéré, plus aimé, Très-Saint Père, que dans ce pays breton, gardien vigilant de ses vieilles mœurs, mais surtout gardien incorruptible de la foi de ses pères, demeurée parmi nous, grâces à Dieu, profonde comme les racines des chênes séculaires de notre sol, inébranlable comme les éternels rochers de nos rivages. Aussi, lorsque, Docteur infaillible de l'Église, vous faites entendre votre voix au monde, nous écoutons religieusement inclinés, et à peine la dernière parole est tombée de vos lèvres inspirées, que nous nous relevons en disant : CREDO !

» Tout ce que proclame Votre Sainteté, nous le croyons; tout ce qu'Elle prohibe, nous le rejetons; nous jurons anathème à tout ce qu'Elle condamne.

» En traversant cette ville sainte, nous avons retrouvé la trace du sang de nos frères, versé pour la défense des droits de l'Église et du Vicaire de Jésus-Christ; mais qu'il nous soit permis de le dire, le dévouement qui inspira leur fier courage vit toujours ardent en nos âmes et, l'heure venue, il ramènerait spontanément autour de votre trône, Très-Saint Père, des défenseurs plus nombreux et non moins vaillants.

» Chaque jour qui prolonge votre captivité avec la violation permanente des droits du Saint Siége, accroît cet amour qui domine en nos âmes tous les amours de ce monde. Chaque blasphème de vos ennemis, qui sont les nôtres, le rend plus fort; chaque persécution le dilate davantage. Daignez donc nous permettre de redire, Très-Saint Père, ce cri que répètent tous les échos de l'univers catholique : « Aucun homme n'a été autant aimé que vous sur la terre! »

» En ce pays d'où nous venons, votre image est partout. Elle a la place d'honneur dans toutes nos demeures, en même temps que le souvenir de Votre Sainteté est la meilleure joie de nos fêtes. — Au foyer de la famille, comme dans les grandes assemblées chrétiennes, Votre Nom est acclamé avec enthousiasme, et nul ne pourrait dire la ferveur de ces supplications incessantes qui montent vers le ciel pour demander à Dieu qu'il Vous accorde des jours plus heureux et longtemps prolongés.

» Nous croyons, d'ailleurs, que l'injustice et la violence ne peuvent être finalement victorieuses, et nous portons en nos âmes l'invincible espoir que tant de prières, unies aux vôtres et à la vertu de vos souffrances, obtiendront du Divin Maître, pour l'Église et pour Votre Sainteté, un incomparable triomphe.

» Et maintenant, Très-Saint Père, afin que notre bonheur soit complet, nous supplions Votre Sainteté de répandre sur la France, notre chère patrie, sur le diocèse de Nantes, et ceux dont les pèlerins se sont fraternellement unis à nous, sur nos œuvres, nos familles, nos amis et nous-mêmes ses plus paternelles bénédictions. »

Après la lecture de cette adresse, le Saint-Père s'est levé et a prononcé le discours suivant :

« S'il est vrai, et l'on ne saurait en douter, que l'union et la concorde rendent les peuples vaillants et les remplissent de force et de vigueur, non seulement pour résister aux attaques injustes des ennemis communs, mais encore pour les repousser et en triompher, il est également vrai que

les millions de chrétiens catholiques, qui combattent sous la bannière de Jésus-Christ, ne peuvent manquer de remporter la victoire sur les nombreux ennemis qui les persécutent, à la condition de se tenir constamment unis et d'accord dans le combat.

» Et, en effet, ce grand mouvement même de continuels pèlerinages me fournit un indice certain de l'unité qui règne parmi les fils de Jésus-Christ et de l'Eglise catholique; par leur concorde, ils se proposent aussi de resserrer toujours davantage, par les liens de la charité, les diverses nations, afin de combattre ainsi avec un plus grand profit l'hérésie, l'incrédulité, l'indifférence et la perverse volonté de concilier le Christ avec Bélial. Vous donc qui êtes venus vénérer les tombeaux des princes des saints Apôtres, vous montrez assurément par cet acte les liens qui vous unissent entre vous-mêmes et qui vous unissent pareillement à tous les autres pèlerins qui vous ont précédés, accourant de toutes les parties de la terre, ainsi qu'à l'immense foule de leurs adhérents, puisque tous vous dirigez vos regards vers ce centre d'unité.

» Nous voyons de la sorte se vérifier l'accomplissement du divin précepte d'amour que nous avons médité dans l'évangile de dimanche dernier. Comme on demandait à Jésus-Christ quel était dans la loi le plus grand des commandements, il répondit qu'en raison de la dignité, de l'efficacité et de la grandeur, le commandement principal était d'aimer Dieu de toutes ses forces, de toute son âme, de tout son cœur, et que le second, semblable au premier, était d'aimer son prochain comme nous-mêmes. Dans le premier commandement il n'y a point de limite, de même qu'il ne saurait y avoir danger d'exagération; et ceci est clair et évident, puisqu'on ne saurait excéder jamais en aimant Dieu, souverain bien. Quant au second, nous serons toujours sûrs d'aimer selon le divin précepte, pourvu que dans le prochain nous considérions l'image de Dieu. Or, c'est l'accomplissement de ce double précepte qui, dans le monde, constitue parmi les diverses nations cette concorde et cette charité que l'on ne trouve que dans la religion catholique.

» En effet, si je demandais ici à tous ceux qui ne sont pas avec nous, je veux dire aux hérétiques, aux protestants, aux schismatiques, aux incrédules et aux libres penseurs, à toutes les sectes en un mot qui nous font une si monstrueuse guerre, comme aussi à certains catholiques mal conseillés, si je leur demandais : êtes-vous unis entre vous? ah! ils ne pourraient me répondre qu'une seule chose : nous sommes unis, mais seulement pour blasphémer tout ce qui concerne l'Eglise catholique; nous sommes unis, mais seulement pour haïr et persécuter le catholicisme. Quant au reste, en effet, c'est une nouvelle Babel, une confusion telle que si, parmi nous, revenait ce grand auteur dont la France se glorifie à juste titre, cet auteur

qui écrivit l'*Histoire des Variations,* il se verrait obligé d'ajouter encore quelques volumes pour compléter son œuvre telle que nous la voyons aujourd'hui.

» Gloire soit donc rendue à Dieu de ce que tant de millions de catholiques, unis et d'accord, respectent et considèrent ce Saint-Siége comme le centre de l'unité. En persévérant dans cette voie, il n'y a pas de doute que tous les ennemis de l'Eglise en France, en Italie, en Allemagne en Amérique et dans tout le monde, seront troublés par l'aspect d'une aussi belle concorde dans l'Eglise de Jésus-Christ.

» Quand le jeune Roboam succéda à Salomon sur le trône de Jérusalem et qu'il fut appelé à ceindre son front de la couronne, les peuples du royaume demandèrent certaines grâces au nouveau roi, lequel, avant de répondre, voulut prendre conseil des vieillards et des jeunes gens : heureux s'il eût suivi le conseil des premiers !

» Mais la discorde s'introduisit parmi les conseillers, et ils se virent ainsi privés de cette union qui fait la force. Malheureusement Roboam écouta les pires de ses conseillers, et à la faveur de l'agitation causée par les diverses opinions le tumulte éclata parmi le peuple, et cela conduisit, par la permission de Dieu, à la perte que fit Roboam de la plus grande partie de son royaume.

» Oui, chers enfants, je le dis à vous ici présents, et je voudrais le dire à tout le monde : l'union fait la force. Que le monde nous regarde et qu'il nous reconnaisse pour disciples de Jésus-Christ, à cette seule marque du lien de l'union et de la charité : *In hoc cognoscent omnes quod discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.*

» Adressons-nous donc à Jésus-Christ notre avocat, afin qu'il renouvelle la prière qu'il fit lorsqu'il conversait avec les hommes sur cette terre : *Pater sancte, serva eos... ut sint unum.* Si dans ce nombre il est possible de comprendre les présents révolutionnaires, qui se vantent d'une folle philanthropie, ce sont les églises profanées qui le diront, les possessions sacrées dérobées, la haine contre les personnes consacrées à Dieu, et cette manie infernale d'affliger chaque jour l'Eglise par de nouveaux outrages et de nouvelles spoliations.

» Enfin, que Dieu daigne élever sa main pour vous bénir, et que ce soit une bénédiction d'union et de concorde. Qu'il vous bénisse aussi dans vos familles et dans toutes les œuvres pies auxquelles vous êtes dédiés, afin que, par sa grâce et par vos labeurs, ces œuvres soient fécondes davantage pour le prochain. Qu'il vous bénisse en ce moment et à l'heure de la mort, pour que vous soyez rendus dignes de l'en louer dans le ciel pendant toute l'éternité. *Benedictio Dei,* etc. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CHARTE EN VERS DE L'AN 1121, composée par Hilaire, disciple d'Abélard et chanoine du Ronceray d'Angers; publiée par P. Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8°, 8 p. — Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley; Les Roches-Baritaud (Vendée).

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

CONFRÉRIES (LES) BRETONNES, leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs au moyen âge; par Léon Maître, archiviste de la Loire Inférieure. In 8°, 54 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

DE LA MOTTE DE TOUVOIS, de celle de Pornic, et d'une leçon d'archéologie mégalithique, donnée par le sire de Joinville en 1252; par René Galles, de la société archéologique de la Loire-Inférieure. In-8°, 9 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la société archéologique de la Loire-Inférieure.*

DE LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LA LOIRE; par Gustave Goullin. In-8°, 74 p. — Nantes, imp. Mme Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la société académique.*

DEUX (LES) COUSINES, par Lucien Darville. In 18, 402 p. Paris, Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82; Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. . . . . 3 fr.

DIX PIÈCES DRAMATIQUES, à l'usage des cercles d'ouvriers, colléges, salons, etc., par l'abbé du Tressay chanoine honoraire, directeur du cercle catholique d'ouvriers de Luçon. In-8°, XII-550 p. — Luçon, E. Antigny, édit.; Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. . . . . 6 fr.

ETUDE SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE DE KÉRANROUX ET ROZ-AR-MENEZ, prime d'honneur du Finistère en 1876, appartenant à M. le vicomte de Champagny; par A. de la Morvonnais. In-8°, 7 p. — Paris, imp. Lahure; lib. G. Masson.

Extrait du *Journal de l'Agriculture.*

GENTILHOMME (UN) DE LA RÉGENCE, comédie en vers, en quatre actes, par E. Maillard, d Ancenis, officier de l'Instruction publique. In-8° jésus, vergé, tiré à 100 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MARIN LE ROY, SIEUR DE GOMBERVILLE, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1600-1674); par René Kerviler, ancien élève de l'Ecole polytechnique. In 8°, 100 p. — Paris, imp. J. Le Clere et Cie; lib. Claudin. . . . . 3 fr.

Extrait du *Contemporain.*

NOTES SUR LES CERCUEILS DE PIERRE, par l'abbé Euzenot. Broch. pet. in-8°, 16 p. — Lorient, imp. Grouhel.

PATRIA, poésies, par l'abbé J.-M. Kerbiriou, aumônier de l'école normale de Quimper. In-12, 317 p. — Quimper, imp. de Kerangal.

POÈMES BRETONS DU MOYEN AGE

Les textes bretons qui font l'objet de la présente publication sont tirés d'un petit volume *in-24*, imprimé en lettres gothiques, à Paris, l'an 1530. Il se trouve à la Bibliothèque Nationale et porte le nº 6183-Y.

Outre la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ, drame réédité et traduit en 1865 sous le titre de GRAND MYSTÈRE DE JÉSUS, il contient trois poèmes dont la valeur a été mieux connue, après une étude plus approfondie : le premier a pour sujet la mort de la sainte Vierge (*Tremenvan an ytron guerches Maria*); le second, les quinze joies de Marie (*Pemzec leuenez Maria*); le dernier est intitulé, la vie de l'homme, (*Buhez mabden*).

Comme on l'a fait dans l'édition du *Grand Mystère de Jésus*, on donne ici des variantes empruntées à une édition des trois poèmes, publiée à Morlaix, en 1622. (Bibliothèque Nationale, nº 6397-D).

Une traduction aussi littérale que possible, des notes et un glossaire-index accompagnent les textes, mais sans avoir la prétention d'en éclairer tous les points obscurs.

Ce travail a été entrepris pour répondre au vœu plusieurs fois exprimé à l'auteur par d'éminents celtistes; ils avaient eu l'espoir de le voir accompli, en lisant dans le *prospectus* de la *Revue Celtique* : « Nous avons l'intention de donner de temps à autre des réimpressions de textes intéressants pour la philologie ou l'histoire littéraire et qui seraient devenus tellement rares qu'on n'en connaîtrait plus que quelques exemplaires, tels que le *Tremenvan an ytron Maria*, et le *Buhez mabden*, etc. »

Si la *Revue Celtique*, à laquelle on doit déjà tant, avait tenu parole, elle aurait rendu un nouveau service à la science.

I

TREMENVAN

AN

YTRON GUERCHES MARIA

I

1. Bennoez Doe en eur hac en pret
Maz voe Doe en bet man ganet
A corf un merchic benniguet,
Goude bout Adam condampnet;

2. Hac en neur maz ganat an merch
Goude guenell Doe ez voe guerch,
Ha maz eu flam guir mam ha merch,
Hy so bleuzuen quen guenn han nerch;

3. Ha maz voe sacret oar an eiz neff
Aduocades plen da pep eneff,
Da bout cougant presidantes
En nef louan [1] ha Roanes.

4. Homan so mat aduocades,
Hac en gloat Doen Tat elchades,
Ha quen guen han nerch; an guerches
A mir en pep bro nep he cofes;

[1] *Variantes, ex codice* D. louman. *Lego* loman.

I

LE TREPAS

DE

MADAME LA VIERGE MARIE

I

1. Bénédiction de Dieu à l'heure et au moment où Dieu naquit en ce monde du corps d'une petite fille bénie, après qu'Adam eut été condamné;

2. Et à l'heure où naquit la jeune fille qui, après avoir enfanté Dieu, demeura vierge, et est en vérité mère et fille sans tache et fleur aussi blanche que neige;

3. Et où elle fut sacrée au dessus des huit cieux avocate suprême de toute âme, pour être à la fois présidente, pilote et reine du ciel.

4. Oui, elle est bonne avocate et alcade dans le royaume de Dieu le Père, et aussi blanche que la neige; c'est la vierge qui garde en tout pays quiconque la reconnaît;

5. Rosen guenn ha steren quentel,
Roanes spes an Abestel[1],
A mir hat Adam ouz cafuoez,
Nep a pet goar he trugarez.

6. En homan ez voe Doe roen bet[2]
En un poent gant hoent enioentet,
Corf ha quic ha goat benniguet,
En un liffrae glan da pobl an bet.

7. En amser lem bede breman,
Mam Roe an belly, ha Mary glan,
Mam a truez da bizhuiquen
A lem penedour a sourpren.

II

MARIA

8. Ma map seuen, pan tremeniff,
Nep drouc ael[3] en bet na gueliff;
An dra man net autreet diff,
Ha pan guellet, ma remediff.

JESUS

9. Huy[4] so templ Doe, hac a mano,
Nep azrouant no sourmonto;
Ouz pep pirill me oz miro,
Na tra diguir no pirillo,

10. Merch guerch ha dic so benniguet,
Roanes[5] nobl oar pobl an bet,
Mam roen belly[6], leun a squient,
Roanes oll oar an holl sent.

[1] *Var.* Rouanes soes en abestel. — [2] Ro'en bet. — [3] Aeel. — [4] Choy. — [5] Rouanes. — [6] Roe'n belly.

5. Elle est la rose blanche et l'astre du conseil, la belle reine des Apôtres; elle préserve de tout chagrin quiconque dans la race d'Adam implore humblement sa pitié.

6. En elle Dieu, le roi du monde, fut uni dans un temps par le désir aux habitants du monde, avec son corps, sa chair et son sang béni, sous une livrée sainte.

7. Au temps dur où nous sommes à présent, la mère du roi tout-puissant, sainte Marie, la mère de la miséricorde tire pour toujours le malheureux de peine!

II

MARIE

8. Mon doux fils, quand je trépasserai, qu'aucun malin esprit ne se présente à mes regards; accordez-moi pleinement ceci, puisque vous le pouvez, soulagez-moi.

JÉSUS

9. Vous êtes le temple de Dieu et le serez toujours, nul démon ne vous dominera; je vous préserverai de tout danger; aucune malignité ne vous mettra en péril,

10. O fille vierge et fidèle et bénie, noble reine du peuple du monde, mère du roi tout-puissant, pleine de sagesse, reine absolue de tous les saints.

11. Quer Itron, guerch oar an merchet,
Ha oar an groaguez demezet,
Oar quement unan so ganet,
Roanes pur, illur furmet,

12. Huy [1] so saluet, benniguet pur
Gant map Doen Tat [2], hoz croeadur;
Nep hoz pedo hoz caffo sur,
Itron guiryon, Itron illur,

13. Ma ves aman coffan ha net [3]
Evel merch a quendelch guerchdet.
Mam a gracc, da bout dilacet
Dreizouch an droman pobl an bet,

14. An Ael ysquit oz visite;
Ha me a moar [4] sclaer oz doare,
Hac oz pirill me oz mire,
Pan ouch guirion; ha rayson oaė [5].

15. Penaus vise dime nep stat
Breman da proff hoz ancoffhat,
Pan ouch ma mam goar [6] hegarat,
Mam an guir Roe, mam Doe an Tat.

16. Ma mam benniguet, credet se,
Me hoz servigo, se so dle,
Quen na separo hoz eneff
Dan ioae bizhuiquen pan ay gueneff.

17. Goude an Passion, Itron nobl,
A gouzaffis eguit an pobl,
A lauar pur an Scriptur glan,
Red eu ober flam an draman.

[1] *Var.* Chuy. — [2] Doe'ntat. — [3] Hanet. — [4] Moae. — [5] e. — [6] Gour.

11. Ma chère Dame, vierge au dessus des vierges, et au dessus des femmes mariées, et au dessus de quiconque est né, reine pure et créée sans tache,

12. Vous êtes sauvée, vous êtes bénie par votre enfant, par le fils de Dieu le Père, ô vous que trouvera certainement quiconque vous priera, Dame loyale, Dame glorieuse,

13. Dame au sein pur, s'il en est ici-bas, comme celui de la jeune fille qui garde sa virginité.

Mère de grâce, pour délivrer par vous le peuple du monde,

14. L'Ange rapide vous a visitée; (je sais bien ce qui vous concerne) et je vous ai préservée jusqu'ici de tout danger, parce que vous êtes fidèle, et que c'était justice.

15. Comment donc pourrais-je en aucune façon vous oublier maintenant à l'heure de l'épreuve, quand vous êtes ma mère humble et bonne, la mère du vrai roi, la mère de Dieu notre Père ?

16. Ma mère bénie, croyez-le, je vous servirai, (cela vous est bien dû), jusqu'à ce que votre âme parte pour venir avec moi à la joie éternelle.

17. Après la passion que je souffris pour le peuple, ô noble Dame, selon les paroles expresses de la Sainte Écriture, il me faut accomplir cette œuvre.

18. En eff hont, Ytron, dialahez
Bede Roe sclaer oar an Aelez
Raeson e pingnech[1] an menez,
Hac eno ez vech hep nep mez.

19. Chetu en aruez hon quentel :
Pan queffet heb si Gabriel,
Han barr palm en e dorn dehou,
Ez deuhet gueneff dan neffou.

20. Da penn tri dez, spes goudese,
Ez deuhet pur lein gueneme
Da bout curunet dreiz[2] pep re
Roanes en les gant Iesse.

21. Me aiel[3] net de uyt ma ytron,
Ha me, hep si, ham disquiblion,
Han abestel, han re guiryon,
Han prophoedet, dioar an tron.

III

22. Guerches guynvidic, benniguet !
Gant he map quer ouz hon erbet,
Hac ouz mennat don, hon[4] rouez
A present dre guir carantez.

23. Ouz mennat, hon rogation
Digant he map goar, he baron,
Ha hy mam Doe, roe an tir guirion,
Gant huanat ha poellat don.

[1] *Var.* Pignech. — [2] Dreist. — [3] Ayel. — [4] Dont don.

18. Ma Dame, il est juste que vous gravissiez la montagne, là-haut jusque dans le ciel, jusqu'au Roi de la lumière qui règne sur les anges, et que vous soyez là sans aucune honte.

19. Voici le signe que je vous donne : quand vous trouverez Gabriel, une branche de palmier dans la main droite, vous viendrez avec moi aux cieux.

20. Puis, au bout de trois jours, rayonnante, vous monterez dans l'Empyrée avec moi pour être couronnée reine au dessus de tout dans ma Cour par Jessé.

21. Oui, j'irai pour chercher ma Dame, j'irai avec mes disciples et les apôtres et les justes et les prophètes ; je descendrai de mon trône.

III

22. Vierge bienheureuse et bénie ! c'est elle qui nous recommande à son cher fils, et qui, priant du fond du cœur, lui présente nos infirmités avec un véritable amour.

23. En priant, elle intercède pour nous près de son doux fils, son seigneur, et quoique mère de Dieu, du vrai roi de la terre, c'est avec des soupirs et un respect profond.

IV

24. Emezy Mary, mam illur :
Ma map, ham tat, ham croeadur,
Reyt un dro diff ma viziff sur
A gloat Doen Tat, hoz croeadur [1].

25. Pan tremenif, pan iff an bet,
Ma map doucc huec, me o requet,
Deut tiz ouz pirill dam miret,
Eval [2] hoz mam, ouz estlamdet.

26. Autrou, en sclaerho Archaelez
Rac pep pirill gant guir Aelez,
Guenech hep mar dan queffuaelez [3],
Pan duy an fin din am buhez ;

27. Ha pliget guenech, Autrou hael,
Ez deuy en nos hoz abestel,
Ma ho guyliff din em finvez,
Ma map Iesu [4], hac em buez.

28. Ach ! Autrou Doe, nam ancoffet [5],
Pan finveziff, pan iff an bet,
Eval [6] ho mam guir ham miret [7]
Oz pep quoscor a drouc morchet.

29. Ham [8] Aelez, hyuez Archaelez,
Gueneff presant dre carantez,
Pan separo plen ma eneff,
Da bizhuiquen ez duey gueneff !

[1] *Lege* creatur. cf. st. 47. — *Var.* [2] Euel. — [3] Da quessualez. — [4] Jesus. — [5] Ancouffet. — [6] Euel. — [7] Ammyret. — [8] Han.

IV

24. Marie, la mère glorieuse, parla ainsi : O mon fils et mon père et ma créature, donnez-moi derechef l'assurance que je serai reçue dans le royaume de Dieu le Père, votre créateur.

25. Quand je trépasserai, quand je m'en irai du monde, mon fils doux et tendre, je vous le demande, venez vite me garder de péril et d'épouvante comme votre mère.

26 Seigneur, que les Archanges unis aux bons Anges et à vous-même éclairent mes pas à l'encontre de tout péril vers les chœurs angéliques, quand viendra la fin de ma vie ;

27. Et qu'il vous plaise, noble Seigneur, que vos apôtres viennent au devant de moi dans la nuit où je mériterai de vous voir, à ma fin comme pendant ma vie, ô mon fils Jésus.

28. Ah ! Seigneur Dieu, ne m'oubliez pas quand je mourrai, quand je m'en irai du monde ; comme votre vraie mère, préservez-moi de tout ce qui produit le sommeil de la mort.

29. Que mes Anges et que les Archanges m'accompagnent affectueusement, lorsque mon âme partira enfin ; qu'ils viennent avec moi pour jamais !

JESUS

30. Corff hac eneff gant an Aelez
Ez duhet, Ytron, em guiryonez;
Querz, oar an holl Patriarchet
Ouch, roanez dam [1] guercheset!

31. En eff [2], Ytron, em guiryonez,
Maz pat bizhuiquen leuenez.
Hoguen tribuill, ma ytron quer,
A vezo ne vezo dister.

32. Hoguen, ma mam, me ho miro;
Nep tra neant no tourmento;
Goude hoz pouen [3] moz dileuzro,
Me so ma enep en pep bro.

V

33. Benniguet en Roe a croeas
An eff hep mar han douar bras;
Hac e quer map cortes, Iesu,
A lem an bet a laet a hu!

34. Goude ep si an Passion
Ivez an Resurrection,
Ha goude an Ascension,
Hac an Speret Glan mission,

35. Ez voe Guerches [4] net, an ytron,
En ty, en maes, en oraison
Oz pidiff gant he nation
Han re a yoae en deuotion;

[1] *Var.* Dan. — [2] Ef. — [3] Poan. — [4] Ez voe'n Guerches.

JÉSUS

30. En vérité, ma Dame, vous viendrez en corps et en âme avec les Anges; certes, vous êtes au dessus de tous les Patriarches, ô reine de mes vierges.

31. Oui, ma Dame, vous viendrez au ciel, où le bonheur dure toujours. Cependant, ma chère Dame, il y aura pour vous des tribulations qui ne seront pas légères.

32. Mais je vous garderai, ma mère; rien, rien ne vous tourmentera, et après votre peine, je vous délivrerai, moi dont tout pays voit la face.

V

33. Béni soit le Roi qui créa le ciel et la terre immense, et béni son cher fils le bon Jésus qui tire le monde de la honte et des fers!

34. Après la Passion et la Résurrection, et après l'Ascension et la mission du Saint-Esprit,

35. La vierge pure, notre Dame, était en oraison dans une maison à la campagne, occupée à prier pour sa nation et pour ceux qui étaient dévots;

36. Tri dez certen quent e donet
An termen ayoa ordrenet
Dan Guerch guynvidic benniguet
Da bount[1] an douar separet,

37. Ez deuz[2] Gabriel, an Ael pur,
En stat haznat guir croeadur,
Han barr palm da leal salut.
Goude bout paet an tribut,

38. Ouz prezec pur, hep estrenva,
Dan Guerchez hep si Maria,
Da mam guir Roen bet oar pep tra,
Hep si an AVE MARIA;

39. Maz lavaraz sclaer an Ael din
Da guir Roe an ster anterin:
An palm dalet, quemeret ioae
A dylein Roen tron[3] dreizoffme.

40. Eval maz grattas ent hasou[4]
Ez quendelch Roen tir[5] e guiryou:
Me chomo quen na guelet gnou
Ez ehet affet de metou.

41. Neuse seder ez quemeras
Gant ioae a gor hac enor bras,
En on lavaret hep quen. Allaz!
Roe an belly, *Deo gratias!*

42. Manifiaff[6] plen ma eneff
A ra map Doe, so roe dan neff
Maz aff araucq nen daff adreff[7];
Cleuet hoz heuz ma mall ham leff!

[1] *Var.* Bout. — [2] Ez deux. — [3] A dylem Ro'entron. — [4] Euel maz gratias en ha sou. — [5] Roe'n tir. — [6] Magnifiaff. — [7] Maz affai ancq ne'n daff adreff.

36. Et il n'y avait plus que trois jours avant l'époque marquée à la bienheureuse Vierge bénie pour son départ de la terre ;

37. Alors parut Gabriel, l'ange pur, sous une forme visible, semblable à une créature humaine, portant la branche de palmier, et il la salua courtoisement.

Après lui avoir payé tribut,

38. En récitant correctement et sans barbarisme l'*Ave Maria* à la vierge Marie, à la mère du vrai Roi du monde, du souverain universel ;

39. Il lui dit à voix haute, ce digne ange du vrai roi de tous les astres : Tenez la palme, prenez la joie que le roi des trônes vous envoie par moi.

40. Comme il l'a trouvé bon dans sa bienveillance, le roi de la terre tient parole : je resterai ici jusqu'à ce que vous voyiez manifestement que vous allez tout droit à lui.

41. Alors elle prit soudain la palme avec joie et ardeur et grand honneur, en disant seulement : Ah ! roi tout-puissant, *Deo gratias !*

42. Mon âme glorifie pleinement le fils de Dieu, le roi du ciel, parce que je marche en avant et ne vais point en arrière ; vous avez bien compris mon impatience et ma plainte !

VI

43. Joseph ab Arimathya,
Den mat a car da Maria,
En cite se den mat ha cre
A gouzye secret en doare [1].

44. An Joseph man doe a danvez,
Pan maruas Jesu, gant truez
En laquas pur flour da gouruez
En un bez glan graet a neuez.

45. Maz dilamaz [2] net an Ytron
Gantaff de ty he nation,
Ha hep trig en he servige
Dez nos en clos maz repose.

46. Denunciaff pur a guere
An den goar da nep a care
An tremenvan net an Ytron,
A deffry he assumption.

47. Maz golchas hep si Mary pur
He corff haznat gant ioae natur,
Deuot he tat he creatur,
Gant an mann he blas [3] de pastur,

48. Ouz donet he map, he Autrou,
De lamet un pret de metou
Da roanes creff an neffou,
Da bout trech en kanech ha tnou [4].

[1] *Var.* n secret han doare. — [2] Dicacas. — [3] Gant hant ma'n he blas. — [4] En knech ha tnou.

VI

43. Joseph d'Arimathie, homme bon et ami de Marie, homme bon et puissant de cette ville, avait été instruit secrètement de tout.

44. Ce Joseph, qui avait du bien, ému de pitié, quand mourut Jésus, l'avait très-doucement déposé dans une belle tombe, nouvellement faite.

45. Puis il avait emmené notre Dame avec lui, dans sa demeure et son pays, et il la servait fidèlement jour et nuit dans la retraite où elle vivait en paix.

46. Or, cet homme bon annonça à ses amis le trépas de notre Dame et sa très-certaine assomption.

47. Pour Marie, on la voyait inonder son corps de larmes de joie, soumise à son père et à son créateur, ayant pour se nourrir une manne de son goût,

48. Attendant le jour où son fils et son seigneur viendrait l'enlever et la placer près de lui comme la reine toute-puissante des cieux, pour vaincre là-haut et ici-bas.

49. Ma pede net, hon guir Ytron,
He map cloar hac he baron
Da deren he breudeur guiryon
Dezy hep si e disquiblion,

50. De Guerches pur a natur furmet,
He servig a voe dereat
Gant mam Roe nouar hegarat,
Nos ha mintin e doctrin mat.

51. Ha homan glan an reman hael,
Ha cals en spes an abestel,
Iahan ha Pezr, Paul hac a ret,
Andreu ha Joseph quent, queffret,

52. Phelip, Lucas, Berteleme
Juzas, Thadeus, meur a re
Ho niveraff mal ne gallet,
Quement a deuz sel [1] de guelet.

53. Maz goulennas out e queffret
An Guerches pur, illur furmet :
Pe rac tra eu ezouchuy duet,
Guir commun uhel, dam guelet ?

54. Pezr a respontas ent haznat [2] :
Hon Roanes goar, hegarat,
Necessaer oae, din an dra se
E gouzuout [3] hep dout dreiz oude :

55. Me a ioae [4] e bro Antioche,
Oz sarmon [5] astut dan dut cre
Doare hep mar hon guir Baron
A deffry [6] hac e Passion.

[1] *Lege* deuzsent. — [2] *Var.* En hasnat. — [3] A gouzout. — [4] Me a ioua. — [5] Sermon. — [6] A devry.

49. Elle priait ardemment son doux fils et son seigneur, notre bonne Dame, de lui garder toujours fidèles ses frères et ses disciples,

50. Et à elle-même, sa Vierge créée d'une nature très-pure, soir et matin sa bonne doctrine; il convenait qu'il rendît ce service à l'aimable mère du Roi de la terre.

51. Or, voici que cette sainte et ces justes, et un grand nombre des apôtres, Jean, Pierre, Paul, accourus, André et Joseph, les premiers, se trouvent réunis,

52. Avec Philippe et Luc, Barthélemi, Judas, Thadée, bien d'autres encore qu'on ne pourrait compter sans peine, tant il en vint pour lui rendre visite.

53. La vierge pure et créée sans tache leur demanda à tous : Pourquoi êtes-vous venue me voir, véritable assemblée noble?

54. Pierre répondit à haute voix : O notre douce et aimable reine, il le fallait, et il convient sans aucun doute que vous le sachiez par vous-même:

55. J'étais au pays d'Antioche, racontant sans étude à des hommes puissants l'histoire authentique de notre vrai Seigneur et sa Passion.

56. Hac ez duiz aman hep dale tam
Doz guelet dison, Ytron mam,
Ha ne goun quet pebez tra voe
Am digachas[1] nemet gracc Doe.

57. An re arall oll eval se
A compsas (tra bras an tra se)
Pe a roeantelez na pe a lech
Ez voe duet pep unan en lech[2].

MARIA

58. Me a guelas ma map ham Autrou
Han Roe guenn oar an noabrennou;
Hiziu hep mar em separo,
Maz finveziff, ma changiff bro.

59. Hiziu ez vizif separet,
Enef ha corf, hep nep torfet;
Chetu an palm dinam aman
So duet an nef dre an Speret glan.

60. Maz lavaras net hon guir Ytron
Dan abestell ha disquiblion :
Dihunet ha gruet oraeson
Eguit faezaff[3] temptation.

61. Ha pan duy hep goap ma map quer,
Hon Autrou general ha Salver,
Hon caffo aes en oraeson,
Map Doe Roe an tir, nep so guiryon.

62. Dihunaf queffret he bredeur
A guere clos, hep repos heur,
Ouz pidiff Doue, hon guir croer,
Do miret dinam pep amser.

[1] *Sic.* — [2] *Var.* An lech. — [3] Euit faezaf.

56. Or, je suis venu ici sans aucun retard pour vous rendre respectueusement visite, ma Dame et ma mère, mais je ne sais ce qui m'a conduit sinon la grâce de Dieu.

57. Tous les autres dirent de même (et ce fut une chose admirable) de quel royaume et de quel lieu chacun d'eux était venu là.

MARIE

58. J'ai vu mon fils et mon seigneur le roi de gloire sur les nuées; c'est aujourd'hui, sans aucun doute, qu'il me fera partir, que je mourrai, que je changerai de patrie.

59. C'est aujourd'hui que je partirai en corps et en âme, sans aucun mal; voici le frais rameau qui est venu du ciel ici par l'entremise du Saint-Esprit.

60 Elle dit encore aux apôtres et aux disciples, notre vraie Dame : Veillez et priez pour vaincre la tentation.

61. Et quand viendra enfin mon cher enfant, notre universel Seigneur et Sauveur, il nous trouvera en prière, ce fils de Dieu, ce roi de la terre, qui est fidèle.

62. Elle tint donc éveillés tous ses frères, veillant elle-même, et priant Dieu, notre vrai créateur, de les garder toujours de péché.

VII

63. He hanu affet, hep arreta,
Onan, bed en [1] mor; Sephora
A visea galvet, vo en eil [2];
Han trede, hep goap, Ysabel.

64. Teir heur e hent goude quentel
Bout gant y heb sy Gabriel.
Ez deuz tra sur quemen curun
A re rum [3] entre mil cumun;

65. Ha glau ma crene an douar [4],
Tribuil a pep tu antrugar
Gant corruption terribl en aer;
Curun ha glau mau, hac auel!

66. Han Roanes net hon Ytron,
En he campr hep si en dison,
A pede Doe guir roe an tron
A deffry rac temptation.

67. Quentiz maz scezas an glau meur
Curun ha reux ha drouc fleusqueur,
Ha donet perguen guir amser
Dre gracc an Ytron deboner.

68. Quentiz sant Iahann he ny
En he campr prennet hac e ty
A antreas, ouz lavaret dezy :
Me oz salut, Mary, Mary.

[1] *Var.* Unan beden. — [2] A vise galuet voe'n eil. — [3] A re run. — [4] Doar.

VII

63. Tout à coup un nom, son nom même, fut entendu jusqu'à la mer; puis un second nom, Séphora; puis un troisième, Elisabeth.

64. C'était trois heures après que Gabriel eut été dans sa compagnie. Alors survint un tel tonnerre qu'il dévasta mille cantons;

65. Et une pluie telle que la terre trembla, et une tribulation générale, atroce, avec une corruption effrayante de l'air. — Un tonnerre! une pluie torrentielle! une tourmente!

66. Or, notre reine et notre Dame, bien recueillie dans sa chambre, priait Dieu, le vrai roi des trônes, de la garder de toute épreuve.

67. Aussitôt la grande pluie cessa, et le tonnerre avec ses ravages et les exhalaisons malignes, et le temps redevint beau et serein par la grâce de la bonne Dame.

68. Au même moment, saint Jean, son neveu, entra dans sa maison, puis dans sa chambre fermée à clé, en lui disant : Marie, Marie, je vous salue.

69. An salut plen, hep estrenva,
An *Ave*, hep sy, *Maria.*
Mary hep gront a respontas :
Roe an belly, *Deo gratias !*

70. Maz goulenne en ytron Mary,
O Jesu splann [1] Iahann he ny :
Perac hep dout em lesoude
Da vout en hirvout az goude ?

71. Ma map ham ny, flam hir amser
Guenez ouf leset en caleter ;
Ma ancouffat [2], a tra dister ?
Perac, lavar, voe dit [3] ober ?

72. Gourchemenn Doe ne delchsot quet
En devoae dit gourchemennet,
Ha roet deffri e benediction,
Eval [4] map clouar, ha pardon.

73. Pan edoae oz paeaff an tribut,
Eval oen [5] doff, oz prenaff tut,
Ez ros e goude diff ma map ;
Ha ne voe hep mar divar goap.

74. Allas ! Jesu, pez voe dide
Ma lesell real eval se
En hirvout ha dout quent goude
Goude ma gloes [6] oar tro an grouasse [7] ?

75. Maz aez, hep gou [8], beden nouglin [9]
Iahann, gant cuez hac anoaez fin.
Oz requetiff net e Ytron,
He quer mam cloar, de pardon.

[1] *Var.* O Jesus pla'n. — [2] Ma acouffat. — [3] Dit e. — [4] Euel. — [5] Euel oen doff. — [6] Gloes. — [7] Croasse. — [8] Gnon. — [9] Bede'n naouglin.

69. Et il continua sans barbarisme la Salutation angélique, l'*Ave Maria.*

Marie répondit tout de suite : Dieu tout-puissant, *Deo gratias !*

70. Puis elle demanda, notre Dame Marie, par la gloire de Jésus, à son neveu Jean : Pourquoi donc m'as-tu laissée dans les larmes derrière toi ?

71. Mon fils et mon neveu, j'ai été laissée par toi bien longtemps dans la peine; m'oublier ! était-ce chose de peu d'importance? pourquoi, dis-le-moi, l'as-tu fait ?

72. Tu n'as pas obéi à la recommandation que Dieu t'avait faite, quand il te donna, comme à un bon fils, sa bénédiction et le pardon.

73. (*) Au moment où il payait le tribut, comme un doux agneau, pour racheter le monde, mon fils te donna à moi après lui, et sans doute ce ne fut point par raillerie.

74. Ah, par Jésus ! comment as-tu pu réellement me laisser ainsi dans les larmes et l'inquiétude, si longtemps après..., après ma douleur autour de cette croix ?

75. Jean se jeta, sans mentir, à deux genoux, brisé de regret et d'ennui, priant ardemment sa Dame, sa chère et douce mère, de lui pardonner.

(*) Par suite d'une transposition fâcheuse à l'impression, cette stance et les vingt suivantes ne sont pas à leur place dans l'édition de 1530; l'éditeur de 1622, qui l'a prise pour modèle, a commis la même erreur.

IAHANN

76. Me a goar, quer Ytron raesonet,
Ez vioch diff crenn gourchemennet,
Pan edoae en groas[1] Roe an steret,
Ha roet oz pirill doz miret.

77. Ha ho lesell flam hyr amser,
Quer mam Roen bet, en caleter,
Am euz poan hac estlam quer,
Roanes an eff pep queffer.

78. Ytron, mam glan hac avanant,
Glan Roanes, cazres, plesant,
Pardonet doz car, hoz parant,
Na guere hep trig hoz pligant.

MARIA

79. Ma map guiryon, moz pardon pur,
Ma ny hegarat ha natur ;
Reț eu heb abaff oz affif
Gant queuz dazlaou ez caffuoyff.

80. Hac en affas[2], ne fallas quet,
Ouz hirvoudaff, goelaff[3] pepreț,
Ouz caffoeaff[4] he map parfet
A guelas don passionet.

VIII

81. Neuse hy en interrogas
Hac out aff tenn a goulennas :
Pe dre tra fresq pe dre esquem
Ez out duet a Hierusalem ?

[1] Var. En croas. — [2] Effas. — [3] Gouelaff. — [4] Caffuiff.

JEAN

76. Je sais, ô chère Dame véridique, que vous me fûtes fortement recommandée et confiée par le Roi des astres, quand il était en croix, pour vous garder de tout danger.

77. Si je vous ai laissée si longtemps dans la douleur, chère mère du roi du monde, j'en ai un chagrin et une peine extrême, ô reine incomparable du ciel.

78. Ma Dame, ma sainte et avenante mère, ma sainte et belle et gracieuse reine, pardonnez à votre ami, à votre parent, qui a péché en ne faisant pas votre plaisir.

MARIE

79. Je vous pardonne de tout mon cœur, mon bon fils, mon neveu aimable; il faut même que je vous embrasse et que je mêle mes larmes aux vôtres.

80. Et elle l'embrassa, point n'y faillit, ne cessant de soupirer et de pleurer, partageant la douleur de son excellent fils qu'elle avait vu si affligé.

VIII

81. Ensuite elle l'interrogea et lui demanda avec instance : Est-ce de gré ou de force que tu es sorti de Jérusalem ?

82. Me trugareca Doe, Roen bet
Az bout duet vuel dam guelet ;
Lavar an rout peban out duet
Breman dam grues en berr espet.

IAHANN

83. Me a yoae pep guis en inisi
Ouz sermon en don melconi ;
A creis ma sermon, ytron glan,
Ez ouff duet en un lam aman.

84. Neuse, hep sy, Mary guiryon
A ros tiz he benediction
De ny, han abostel [1] guiryon,
Hac e tremenas hep quen son.

IX

85. Quen tiz ez deux hep sy dison
Da dal he ty [2] an disquiblyon,
Ouz lavaret dre compsou [3] spes
Ave glan dan guir Roanes.

86. Na [4] hy hep gront a respontas.
Roe an belly, *Deo gratias!*
Nemet Thomas ez eont oll duet
He querent [5] uhel de guelet,

87. Gant hymnou, oraesonou can
Dan Guerches net han Speret glan,
Signifiaff he bezaff glan
Aduocades da pep unan.

[1] *Lege* Abostol. — [2] *Var.* Da clasq ty. — [3] Compsou. — [4] Ho. — [5] Querant.

82. Je remercie Dieu, le roi du monde, de ce que tu sois venu courtoisement me voir; dis-moi quel chemin tu as pris pour venir assister à ma consomption, qui va avoir lieu à l'instant ?

JEAN

83. J'étais dans les îles, où je prêchais dans une profonde tristesse ; au milieu de ma prédication je suis parti, sainte Dame, pour venir ici tout d'un trait.

84. Alors la bonne Marie se hâta de donner sa bénédiction à son neveu, ce véritable apôtre, et elle trépassa sans un mot de plus.

IX

85. Aussitôt les disciples, dans un grand recueillement se rendirent vers sa demeure, disant, en paroles exquises, un saint *Ave* à la vraie Reine.

86. Mais elle ne répondit pas.

Roi tout-puissant, *Deo gratias !*

Hormis Thomas, tous ses nobles parents étaient venus pour la voir;

87. Et ils chantaient en l'honneur de la Vierge pure et du Saint-Esprit des cantiques et des prières où ils la proclamaient la sainte avocate du genre humain.

88. Pan golouas [1] dez andez se,
An Speret glan net drezede
A aparissas hep quet mar
Da try an abestel hegar,

89. De tut, he sent, he querent glan :
Pezr ha Jaques ha sant Iahann ;
Dan try man en nem dischuezas schaf [2],
A holl querent Roen sent quentaf.

90. Quentiz Doe, Roen bet ledan,
Sclaeroch eguit [3] ambr en candr [4] man,
A apparissas dan bras ha bihan,
Gant cals Aelez ha leunez [5] glan.

91. Dan neur se [6] fier ez quemeras
Doe, Roe an tir, drez guir caras,
Eneff e mam net, e Ytron,
Guerches dinam, pan oae [7] guiryon.

92. Eneff ha corff pan difforchas,
An douar man plen a crenas ;
Pan roás de mam ouz estlamdet [8]
Ouz poan ha pirill de miret.

[1] *Var.* Pan goulauas. — [2] En nem discuezas scaff. — [3] Enit. — [4] Cambr. — [5] Levenez. — [6] Ha neuse. — [7] oa. — [8] a voa estlamet.

88. Le lendemain, à l'aube du jour, le Saint-Esprit se montra manifestement à trois des bons et doux apôtres,

89. Parents et saints amis de la Vierge : Pierre, Jacques et saint Jean ; il se montra d'abord à ces trois seuls hommes, de tous les amis du Roi des saints.

90. En même temps Dieu lui-même, le Roi de l'univers, apparut aux grands et aux petits, plus brillant que l'ambre éclatant, accompagné de beaucoup d'anges, dans une sainte allégresse.

91. Et sur l'heure, il prit majestueusement l'âme irréprochable de sa sainte mère, de sa Dame, la Vierge immaculée, ce divin roi de la terre, comme cela était juste.

92. Quand elle partit en corps et en âme, toute cette terre trembla. Dieu faisait à sa mère la grâce de la délivrer d'épouvante, de peine et de péril.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

(La fin à la prochaine livraison).

VIII*

JEAN-JACQUES RENOUARD DE VILLAYER

LE SEUL ACADÉMICIEN NANTAIS

(1603-1691)

II

Renouard de Villayer maître des Requêtes.

Né en 1605, à Nantes selon toutes les probabilités, Jean-Jacques de Renouard, qui portait, comme seigneur de Villayer, le titre d'un fief de fort minime importance situé dans la paroisse d'Ossé, aux environs de Rennes, fut reçu conseiller au Parlement de Rennes en même temps que son frère aîné entrait à la chambre des comptes de Nantes; mais il ne siégea pas longtemps dans cette cour souveraine, et la même année il prit possession d'un siége de conseiller au Parlement de Paris.

Quatre ans après, il épousa Marthe de Neubourg, fille de Claude, correcteur à la chambre des comptes de Paris, et d'Anne d'Épinoy; puis, se sentant plus de dispositions pour la vie administrative que pour la magistrature proprement dite, il sollicita et obtint, le 28 février 1636, des lettres de maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi. Il fut reçu le 4 juillet dans cette compagnie laborieuse, première étape pour arriver au Conseil d'Etat, dont il devait devenir le

* Voir la livraison d'octobre, pp. 269-284.

doyen : il y entrait à trente et un ans, et, pendant cinquante-cinq années successives, il l'éclaira de ses lumières.

Nous avons dit, à propos de notre étude sur Paul du Chastelet [1], en quoi consistaient alors les multiples attributions des maîtres des Requêtes, attributions qui n'étaient pas encore aussi nettement définies qu'elles le furent sous Louis XIV, lorsqu'on réorganisa de fond en comble le Conseil d'État, mais qui constituaient pourtant une magistrature très-considérée, l'un des plus fermes auxiliaires du pouvoir royal. C'était aussi le chemin des grandes charges administratives. Le chancelier Séguier, le secrétaire d'État de la guerre Abel Servien, l'ambassadeur Bautru, tous de l'Académie française depuis sa récente fondation (1635), avaient été maîtres des Requêtes en compagnie de leurs confrères Paul du Chastelet, le défenseur officiel de la politique de Richelieu, et Louis Habert de Montmor, le futur fondateur de l'Académie des Sciences [2]. On sait aussi que ce fut parmi ces magistrats que le cardinal de Richelieu choisit les premiers intendants de police, justice et finances, en-

[1] Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, juillet 1873.

[2] Voir, sur Montmor, notre étude publiée dans le *Bibliophile français* en 1872 — Il est bon d'ajouter qu'au moment même où Villayer entrait au Conseil d'État, le roi consacrait les priviléges des maîtres des Requêtes par une ordonnance que nous rencontrons dans un recueil ms. de la Bibl. Nat. et qui marque une date importante dans l'histoire de cette compagnie.

« ... Le Roy s'estant fait présenter les ordonances concernant la 'fonction des maistres des Requêtes ordinaires de son Hostel, prérogatives, privilèges et prééminences attribués aux dittes charges par les Roys ses prédécesseurs, et lettres patentes par luy données le 20 novembre 1629 pour les obliger de vieillir en leurs charges, et continuer d'y servir avec la fidélité et affection qu'ils ont toujours rendue à S. M. et aux Roys ses prédécesseurs, considérant combien les dittes charges sont importantes au bien de son service et de son Estat, S. M., estant en son conseil, a ordonné et ordonne que les dittes lettres patentes de 1629 seront exécutées : et que suivant icelles le doyen de chaque quartier prendra place dans ses conseils les trois mois après son quartier finy : et que tant les dits doyens que sous-doyens de chaque quartier seront payés de 2,000 f. de leurs appointemens de conseillers d'Estat; en outre, ordonne qu'és conseils de direction le doyen de chacun quartier estant en service raportera assis et couvert; et que ses ordonnances d'Orléans, Roussillon, Blois et autres concernant les fonctions des dits maistres des Requêtes seront gardées et observées, etc.... Chantilly, 16 avril 1636. » (Bibl. Nat. ms. 18234, 1, 489.)

voyés dans les diverses provinces, lorsqu'il institua ces fonctions centralisatrices que la Fronde devait abolir dans un mouvement d'indépendance contre l'autorité ministérielle. C'est ainsi qu'en 1638, Villayer fut nommé, par le grand ministre, intendant de police et justice à Orléans [1].

Il nous a été impossible de recueillir des renseignements sur cette phase de la carrière administrative de Jean-Jacques de Villayer ; dans les villes où il n'y avait pas de parlement, les difficultés étaient fort aplanies pour les préfets du cardinal : aussi est-il probable que le séjour du futur académicien à Orléans se passa sans incident remarquable, puisque les mémoires du temps n'en parlent pas. Nous pouvons du moins affirmer qu'il ne fut pas de longue durée, car très-peu de temps après la mort de Richelieu, nous retrouvons Villayer à Paris, où le *Journal* d'Olivier d'Ormesson nous le montre plusieurs fois rapportant au conseil [2] ou prenant part aux velléités de révolte des maîtres des Requêtes. Au mois de janvier 1644, nous dit-il, « MM. le Gras et Villayer [3], que l'on dit n'avoir pas de brevet, poussent à la résistance [4]. » Pendant près d'une année, ces résistances furent tellement accentuées parmi les turbulents magistrats qui jouaient au conseil le même rôle offensif que les conseillers de la chambre des Enquêtes au Parlement, que le chancelier Séguier dut prendre à leur égard des mesures de ri-

[1] Bibl. Nat., ms. 14018, page 193.

[2] Nous voyons, par exemple, qu'au mois de juin 1645, Villayer rapporta la requête des propriétaires du Pont au Change contre la taxe de 10,000 écus qu'on leur demandait pour l'ouverture de la rue de Gesvres (I, 291) ; et nous lisons un peu plus loin : « Le samedi 8 juillet : au conseil, où M. de Villayer rapporta l'affaire du Pont au Change, en présence des parties, ce qui fut blasmé. J'en parlai après, les parties dehors ; M. Le Prince fit reproche à M. de Villayer d'avoir parlé en avocat. M. le chancelier contraria tout ce que je dis. Enfin, l'affaire opinée, les propriétaires du Pont furent déchargés de 15,000#, qui furent rejetées sur les adjudicataires du quai. Ce mesme matin, les maistres des Requestes s'estant plaint qu'inutilement ils voyoient les instances, puisqu'on les rapportoit aux jours qu'ils ne pouvoient opiner, M. le Prince prit la protection des maistres des Requêtes, etc. » (I, 295).

[3] Il y avait 72 maitres des Requêtes. Le 1er janvier 1644, Amelot de Chaillou était doyen, Legras était le 24e et Villayer le 30e.

[4] *Journal* d'Ormesson, I, 170.

gueur. Il y eut des séances orageuses au conseil, et nous avons rapporté dans notre *Histoire de Séguier* quelques traits qui constatent d'une façon piquante comment M. le Prince, protecteur des maîtres des Requêtes, entrait constamment en querelle avec le chancelier et le contrôleur général d'Emery, prenant à tâche de leur causer tous les désagréments possibles. Les maîtres des Requêtes profitaient des dispositions du susceptible Condé en leur faveure et le poussaient à discuter aigrement leurs règlements. Questions brûlantes, en effet, et d'un intérêt majeur, de savoir s'ils pourraient opiner, s'ils seraient assis ou debout, comment se règlerait la répartition de leurs quartiers, etc., etc.

Mais ce n'était encore que petite guerre. Au commencement de l'année 1648, les difficultés s'aggravèrent au conseil ; et la révolte cette fois bien caractérisée des maîtres des Requêtes devint l'une des causes effectives de la Fronde. Leurs attributions étaient cependant presque uniquement juridiques, et la politique proprement dite était étrangère à l'essence même de leur institution : mais le droit qu'avaient quatre membres de la compagnie de siéger au Parlement la faisait participer de temps en temps aux luttes de la magistrature contre la cour, et c'est ainsi que Villayer se trouva mêlé par entraînement et par esprit de corps aux querelles intestines qui amenèrent enfin la guerre civile.

A la fin de l'année 1647, le Trésor était aux abois. On résolut pour se procurer de l'argent, les charges étant vénales, de créer au conseil un nouveau quartier de juillet, composé de douze offices de maîtres des Requêtes. Déjà, au mois de janvier 1640, un commencement de rébellion avait eu lieu pour le même sujet, car les maîtres des Requêtes en exercice avaient acheté leurs charges fort cher, et toute nouvelle création devait nécessairement en diminuer le prix. Le Parlement avait même refusé d'enregistrer l'édit, qui équivalait à l'établissement d'un impôt sur les charges de judicature ; mais Richelieu, de sa main de fer, avait brisé toute résistance en envoyant à la Bastille les principaux meneurs. En 1648, Richelieu n'était plus là, et Mazarin n'aimait guère les moyens violents.

Aussi les maîtres des Requêtes profitèrent-ils de la disposition du ministère à la temporisation pour tout oser contre l'autorité royale.

Le 8 janvier, ils se réunirent en conciliabule, et prirent des résolutions énergiques pour s'opposer à l'édit de nouvelle création, jurant sur l'Évangile de ne jamais écouter d'accommodement, de persécuter par tous les moyens ceux qui traiteraient des nouveaux offices, et de se cotiser pour payer le remboursement de leur charge à ceux qu'on interdirait. Le lendemain ils se rendirent au conseil, attaquèrent vivement le chancelier et le surintendant, refusèrent de rapporter les requêtes ; après quoi ils envoyèrent des députés au duc d'Orléans, au prince de Condé, au cardinal Mazarin, au chancelier et au Parlement. La régente, voyant les choses à ce point, résolut de frapper un grand coup : le 15, elle mena le roi tenir un lit de justice à la Grand'Chambre, mais les rebelles refusèrent d'y assister, et, mandés le lendemain au Louvre, ils reçurent une sévère admonestation du chancelier, qui leur interdit l'entrée du conseil. La reine les traita de « belles gens, de douter de son autorité. » Engagée de cette façon, la lutte menaçait de prendre des proportions inquiétantes, et pour en bien caractériser l'esprit, il nous suffira de citer cette violente sortie du bouillant Gaulmin, qui s'écria dans un des conciliabules, « que dans la Chine il y avoit un poisson qui mangeoit les autres, mais qui en mangeoit en crevoit; que les maîtres des Requestes estoient ce poisson, que c'estoit un friand morceau, et que qui en mangeroit en creveroit ! »

Mais tous les rebelles ne portaient pas dans leur résistance la même animosité que Gaulmin. Villayer, qui cependant avait le caractère assez vif, (car le chancelier lui avait reproché l'année précédente, en plein conseil, la chaleur avec laquelle il avait rapporté une certaine affaire La Chalotais [1]), fut des premiers à comprendre qu'il était patriotique, en pareille occurrence, de consentir à supporter une faible part des charges de l'État : « Le vendredi 17 janvier, rapporte Olivier d'Ormesson, nous fusmes le matin au Palais, en

[1] *Journal* d'Ormesson, II, 876.

nous remarquasmes que Bercy et Villayer estoient absens et accusés d'avoir esté demander pardon des paroles qu'ils avoient dites, et ne se trouvoient plus aux assemblées ; nous les envoyasmes chercher, pour après sévir à l'encontre d'eux [1]. » C'était une grève en règle.

Cependant le chancelier avait ordonné aux rebelles de venir déposer aux pieds de la reine le cahier qui contenait leurs résolutions de résistance, ou bien de signer tous une déclaration portant qu'ils ne l'avaient pas écrit. Ils ne voulurent pas obéir et formèrent décidément au Parlement opposition contre l'Édit de création. On prit néanmoins un biais : « Le 22 janvier, dit le chroniqueur, nous nous assemblasmes et nous résolumes de supprimer les feuilles par nous signées, et en concerter une pour la sûreté de nos charges, en bons termes, pour la présenter à M. le chancelier et puis à la reine, selon son ordre.... Bercy et Villayer estoient si honteux qu'ils n'osèrent lever les yeux. Foullé, d'Orgeval et quelques autres vouloient commencer à proposer accommodement, mais ils ne furent pas écoutés. » Les meneurs étaient décidés à poursuivre la lutte à outrance ; et les timides devaient subir leurs exigences. Les assemblées se tenaient presque permanentes. « Le 29, rapporte encore Olivier d'Ormesson, je fus au Palais, où MM. de Bercy et Villayer proposèrent de donner son avis par escrit, afin d'éviter les rapports ; mais en effet pour proposer des avis qu'ils n'oseroient dire de bouche... »

Les conciliateurs ne purent parvenir à faire partager leur opinion : le Parlement fit des remontrances au sujet de l'Édit de création, et le ministère, pour montrer aux rebelles qu'on pouvait se passer d'eux, décida qu'il serait ordonné aux conseillers d'État de rapporter désormais les procès des particuliers. On sait quelle fut la suite de ces mesures sévères : l'arrêt d'union entre les compagnies souveraines, leurs assemblées dans la chambre de Saint-Louis et les graves résolutions politiques qui en furent le fruit. La moindre

[1] *Ibid.*, I, 422.

d'entre elles n'était rien moins que la demande de révocation entière de tous les intendants de province. Le ministère, effrayé de ce pouvoir qui se dressait menaçant à côté de lui, prit une décision qui lui coûta beaucoup : pour éviter que le Parlement ne rétablît les maîtres des Requêtes de sa propre autorité, on leur fit grâce immédiatement ; ils rentrèrent au conseil après avoir imploré leur pardon. Enhardie par cette première concession de la cour, la chambre de Saint-Louis ne connut bientôt plus de bornes à ses prétentions, et la Fronde ne tarda pas à éclater, ébranlant jusque dans ses fondements le grandiose édifice politique bâti par le cardinal de Richelieu.

Villayer reprit ses fonctions judiciaires au conseil ; et pendant les troubles il ne dut point pactiser avec la Fronde, car il reçut des faveurs de la cour, sans doute pour s'être rangé parmi les magistrats fidèles au ministère. C'est ainsi que les registres des mandements de la Chambre des Comptes de Bretagne nous permettent de constater l'enregistrement bien à contre-cœur de lettres d'augmentation de gages obtenues par notre maître des Requêtes en 1651, dans l'intervalle entre les deux frondes : augmentation de gages qui devait être prélevée sur la recette générale de la province. La chambre se résigna sans trop de murmure à enregistrer les lettres patentes, mais en présentant d'humbles remontrances au roi sur les conséquences de pareilles lettres et en le suppliant de n'en plus faire expédier de semblables [1]. Encouragé par cette faveur, Villayer

[1] Le dossier de cette affaire est fort intéressant. Il contient d'abord des lettres royales datées du 13 mai 1651 portant que l'aliénation de 123,000# faite en 1644 à l'occasion du joyeux avénement et à titre d'augmentation de gages pour les officiers des provinces n'ayant pas eu de suite en Bretagne, par suite du non-acquittement des taxes correspondantes par les intéressés, il y avait lieu d'en remettre le bénéfice aux officiers des cours souveraines, qui acquitteraient les taxes auxquelles ils seraient pour cela soumis au conseil. — Puis vient un arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1651 permettant aux officiers des cours souveraines de lever cette augmentation de gages. — Jean-Jacques de Renouard s'étant mis sur les rangs, obtint le droit de lever cette augmentation de 1,898# 11' 6', montant du quartier inutilisé sur la recette générale de Bretagne, moyennant le versement dans les caisses du roi d'une somme de 18,984# 18' ; ce qui équivalait pour lui à un *placement d'argent* à 10 pour

se renferma étroitement dans ses fonctions de rapporteur de requêtes, et tout nous porte à croire qu'il acquit une influeuce considérable au conseil, car nous rencontrons dans le recueil des *Epîtres* du fameux abbé de Boisrobert, ces vers élogieux, qui, malgré les exagérations habituelles aux poètes reconnaissants, doivent contenir un certain fonds de vérité :

Oui, Villayer, mon protecteur,
Je le dy sans estre flatteur,
Ouy, sans ton appuy favorable
J'estois tout à fait misérable.
Sans toy, mon avocat honteux
De soustenir un droit douteux
Juroit qu'il se faisoit cabale
Jusque dans la maison Royale.....

Puis, emporté par la reconnaissance, l'ancien favori de Richelieu s'écrie avec enthousiasme :

..... Cet esprit rare et sans pareil
Passe pour l'âme du conseil.
Il n'est point de brigues si fortes
Ny de raison que tu n'emportes,
Par la force de ton discours,
A quy je doy tout mon secours.
Je ne voy point de *Janséniste*
Ny d'esprit fort qui te résiste.
Dès que tu parles, tes avis
Des plus bizarres sont suivis,
Et les plus forts cèdent sans peine
A cette raison souveraine.

cent. — Le 15 mai Villayer effectue ce versement et aussitôt il présente requête à la Chambre des Comptes de Nantes pour être autorisé à réclamer tous les ans aux receveurs généraux de la province la somme de 1,898ᵗ, 11ˢ 6ᵈ. — L'arrêt de la chambre est du 16 février 1652 et conclut ainsi : « Ordonne la dite chambre que très-humbles remonstrances seront faictes à S. M. sur la conséquence de pareilles lettres, la quelle sera très-humblement supplyée de n'en faire expédier de semblables, à la vérification des quelles, qui pourroient estre cy aprés obtenues subrepticement ou par quelque autre voye, *il ne pourra estre procédé pour quelque cause et raison que ce soit.* – Fait en la Chambre des Comptes de Nantes, semestres assemblés, le 16ᵉ jour de février 1652. — Signé A. Blanchard et Yves de Monti. » (*Registres* XXIX, 64, etc.)

Quiconque opine devant toy
N'aide point à faire de loy.
Ta voix avecque violence
Partout emporte la balance;
Et sur nos divers intérests
Seul tu composes les arrests.
Tes raisons ont certaine amorce
Qui tire les autres de force.
Tout cède par nécessité
A ta fatale authorité.
Ta voix est l'oracle du Louvre
MM. [1] luy mesme, s'il descouvre
Un rayon de ton sentiment,
Peut opiner éloquemment.
Ce n'est donc pas une merveille
Si cette vertu sans pareille,
Qui m'a hautement protégé,
D'un grand péril m'a dégagé.
Quiconque sur toy se repose
Ne peut avoir mauvaise cause [2].

III

Le comté de Villayer, l'Académie et le Conseil d'État.

La période de quelques années qui s'écoula depuis la Fronde jusqu'à la mort de Mazarin, marque l'apogée de la fortune des Renouard.

C'est à cette époque que le frère de Villayer, César de Drouges, exerça l'importante charge de trésorier des États de Bretagne et bâtit le somptueux hôtel qu'il habita longtemps près de celui qu'occupe aujourd'hui la municipalité nantaise. Sa nomination remonte à la session des États de 1651, pendant laquelle ayant

[1] Sans doute Montmor (Louis Habert de), académicien et maître des requêtes. Voy. ci-dessus.

[2] *Les Epîtres en vers* de M. de Boisrobert-Métel. — 2e série. Paris, Courbé. 1859, in-12 (98-101).

versé un cautionnement de 30,000#, César prêta le serment de trésorier à la place de Poulain de Gesvres, qui venait de mourir. Il assista en cette qualité aux sessions de 1653 à Fougères et de 1655 à Vitré. Les baux s'étaient élevés en cette session à 2,865,000# et il y avait eu un excédant de 92,919# de dépenses. En 1657, à Nantes, il y eut au contraire un *revenant bon* de 612,000#. Mais cette cession vit la fin des pouvoirs de César de Drouges, qui donna sa démission le 10 décembre [1]. « On le remercie, dit le procès-verbal de la séance, de sa fidélité au maniement des deniers de la province et on lui fait un présent de 30,000#. On choisit ensuite pour trésorier M. de Harouis de la Seilleraye, aux conditions du règlement de 1645 ; et il prête le serment ordinaire entre les mains de l'évêque de Nantes. »

Deux ans auparavant, au mois de janvier 1655, Jean-Jacques de Renouard avait obtenu, en récompense de ses excellents services comme maître des Requêtes, des lettres patentes pour l'érection en comté de sa terre de Villayer :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.... Dieu ayant donné aux Roys le partage et la distribution des honneurs pour exciter à la vertu et gagner l'amour de leurs peuples, dont dépend le bien, la gloire et l'accroissement des Etats, et particulièrement lorsque ceux qui ont rendu des services importants en reçoivent la récompense ; *sçavoir faisons* que nous ayant mis en considération les grands et signalés services du sieur de Villayer, conseiller en nos conseils, et maistre ordinaire des Requestes de nostre hostel, et les voulant reconnoistre pour l'inciter de plus en plus à nous servir, et

[1] Sans doute à cause d'une délibération remontant à quelques jours auparavant et ainsi libellée : « On arrête de plus que le Trésorier ne donnera d'argent que jusqu'à la concurrence des fonds qui luy auront esté faits, et qu'il se conformera pour l'ordre des payements à l'état arresté par les Estats. On charge les députés à la Chambre de faire rayer toustes les parties que le Trésorier auroit payées au contraire ; et pour voir si les députés ont eux-mesmes assez d'exactitude, on nommera désormais dans toutes les assemblées une commission qui examinera les comptes remis au greffe. » (Procès-verbaux des États, conservés aux archives de la Loire-Inférieure). Il est probable que César se sentit blessé par cette mesure, qui nous paraît aujourd'hui toute naturelle.

désirant l'honorer de quelque marque d'honneur qu'il a bien méritée par ses services; après nous estre informé que la terre et seigneurie de Villayer est de considération et estendue, et y a plusieurs beaux fiefs dont il y en a quatre entre autres avec droit de haute, moyenne et basse justice, nommés les fiefs de Villayer, Matignon, la Grée et la Brousse, fiefs mouvans nûment de nous et desquels relèvent grand nombre de sujets; et considérant que la terre de Villayer peut porter le nom et titre de comté, et par le moyen de l'union des dits fiefs à ladite terre a le revenu plus que suffisant pour soustenir ledit estat et dignité de comté; *Avons* pour cette raison et autres considérations à ce nous mouvans, de nostre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, par ces présentes lettres signées de nostre main, les dits fiefs de Matignon, la Grée, et leurs francs fiefs et leurs justices, appartenances et dépendances, joint, uni et incorporé, joignons, unissons et incorporons à la dite terre et seigneurie de Villayer; et de la mesme grâce et authorité que dessus, icelle terre et seigneurie de Villayer, créé, érigé, créons, érigeons et élevons en nom, titre et dignité de comté pour en jouir et user le sieur de Villayer et ses enfants successeurs et ayant cause, audit nom, titre et dignité de comté, pleinement, paisiblement et perpétuellement; lequel sieur de Villayer nous voulons à cet effet estre dit, censé et réputé, nommé et appelé comte de Villayer, et que tel il se puisse dire, nommer, appeler et intituler tant en jugement que hors jugement, etc....[1] »

En dépit des déclarations pompeuses des lettres royales, c'était fort peu de chose que la terre et seigneurie de Villayer, si peu de chose qu'il nous a fallu de longues recherches pour arriver à pouvoir découvrir dans quelle paroisse de France elle était située. Le hasard nous a fait enfin rencontrer dans les archives de la Chambre des Comptes de Bretagne un très-curieux document intitulé : « *Déclaration, dénombrement et débornement des terres, héritages, fiefs, juridictions et seigneuries, avec les droits et debvoirs deubs* et cy après déclarés que messire J.-J. de Renouard, seigneur de Villayer, etc., tient et possède prochement et noblement du Roy nostre sire et souverain seigneur, soubz sa cour et barre de Rennes,

[1] Lettres de janvier 1655. Archives du parlement de Rennes, — communiquées par M. Ropartz.

aux debvoirs cy après déclarez. » Cet aveu, daté du 16 février 1679, fut fait devant un maître des comptes député par arrêt du conseil d'État de 1678 pour « la confection du papier terrier et réformation du domaine de Rennes », et contient des renseignements précis sur cet héritage, qui s'étendait sur les deux paroisses d'Ossé et Châteaugiron, près Rennes [1]. Or, du baillage proprement dit de Villayer ne relevaient, déclare ce document, que 29 vassaux qui devaient en tout 57 sols 12 deniers de rente en argent, 241 boisseaux et demie d'avoine, 59 poules et 39 corvées et demie. Il est vrai que pour tous ces fiefs ledit sieur de Villayer a « droit de haulte, moyenne et basse justice, espaves, galloys, déshérances, successions de bastards et autres droits appartenant à seigneur hault justicier; réservant ledit sieur de Villayer à se pourvoir contre l'usurpation qui luy a esté faite par le seigneur de la Costardaye, propriétaire du dit lieu, fief et juridiction du Plessix d'Oussé, des prééminences et prérogatives dans l'église du dit Oussé, ainsi qu'il voira bien. »

Malheureusement J.-J. de Renouard négligea de faire enregistrer immédiatement les lettres royales de 1655 au parlement de Rennes, en sorte que son titre de comte ne pouvait lui être d'aucune utilité dans la province. Il dut se faire octroyer en 1680 des lettres de surannation, qu'il fit enregistrer le 21 janvier 1681.

[1] On y décrit : — un moulin à eau, appelé le moulin du bourg d'Oussé, avec l'estang et reffoul dudit moulin et un pré au dessus.... ; — un fief et baillage appelé Matignon, auquel fief sont hommes et sujets vassaulz, tenant prochement tant noblement que roturièrement : la dame Glé de la Vallaire à cause de sa terre, fief et juridiction du Plessix d'Oussé qui en releve noblement et doit chacun an 4 livres tournois par argent et 12 bouexeaux de froment rouge; et 8 vassaux devant 6 sols 3 deniers monnoyés et 12 bouexeaux de froment rouge; — autre fief et baillage appelé le grand baillage des Grées, auxquels sont 22 vassaulx .... devant 6 # 5 sols monnayés, 42 bouexeaux et une mesure de froment rouge, 176 bouexeaux et 6 mesures et demie d'avoine, en proche fief, plus 44 poules, 44 corvées, et pareil nombre d'avoine audit fief de Matignon, cy devant déclaré supérieur à celui des Grées; — autre fief appelé le baillage de la Fauvretière, d'où relevent 11 vassaulx devant 36 sols monnayés, 7 bouexeaux et 2 mesures de froment rouge, 30 bouexeaux d'avoine menue, 7 poulles et demie et 7 corvées et demie. — Item autre baillage appelé les *francs fiefs*, avec 18 vassaulx devant 106 sols monnayés, 3 bouexeaux d'avoine, poulles et corvées à l'équipolent et 3 mesures de froment. — Enfin le bailliage de Villayer, dont nous rapportons dans le texte les redevances.

Mais il ambitionnait plus encore que la noblesse territoriale. Non content d'avoir été choisi en 1657 pour l'un des quatorze conseillers d'État réservés semestres à la réforme du conseil, il ambitionna les honneurs de la république des lettres. Un ancien membre des Requêtes, membre de l'Académie française, devenu ministre d'État et surintendant des finances, Abel Servien, le signataire du traité de Westphalie, étant mort en 1659, il désira lui succéder dans son fauteuil académique; et d'une commune voix la compagnie accéda à son désir. Il était important pour elle de ne pas négliger d'avoir des représentants au conseil du roi, où son droit de *committimus* lui permettait de renvoyer les procès de ses membres, en passant par-dessus les autres juridictions : et c'était sans doute ainsi que Boisrobert avait gagné la cause qui lui dicta l'épître reconnaissante que nous avons précédemment citée. Quant aux titres littéraires du nouvel élu, ils étaient suffisamment constatés par le succès de ses rapports au conseil : on ne lui en demanda pas davantage. Malheureusement, si les contemporains étaient à même de pouvoir constater cette éloquence administrative ou judiciaire, il n'en est plus ainsi de la postérité, qui ne possède aucun document capable de l'éclairer sur le mérite littéraire du maître des Requêtes. Il paraît même qu'il fut dispensé de prononcer un discours d'apparat pour sa réception, car on n'en retrouve aucune trace dans le recueil des harangues de l'Académie. Comme les hauts personnages de ce temps, il se contenta d'un simple remerciement qui ne fut pas même écrit, et dont la seule mention connue se remarque dans le mémoire sur les gens de lettres adressé en 1662 par Chapelain au ministre Colbert.

On n'a rien de lui par écrit, dit Chapelain, qui puisse faire juger de l'étendue de son esprit et de la force ou de la foiblesse de son style. Ses confrères de l'Académie témoignent que ce qu'il dit lorsqu'il y fut admis étoit bien pris pour le dessein, fort délicat pour les pensées, et fort pur pour l'expression, et que quand il opine, il le fait élégamment et sensément [1].

[1] *Mélanges* tirés des mss de Chapelain, p. 238. — Il semble, dit M. Livet, que Charpentier, dans la réponse qu'il fit au discours de réception de Tourreil, en 1692,

Le seul document qui nous reste de la plume de Villayer est une lettre adressée par lui au chancelier Séguier, vers 1660, et que nous ont heureusement conservée les portefeuilles de l'éminent magistrat, si riches en documents politiques, administratifs et littéraires. Nous la donnerons ici sans plus de commentaires. Une lettre unique d'un académicien n'est pas chose qu'il faille laisser passer sans y prendre garde. Il s'agit d'un procès soutenu par Villayer pour son propre compte :

Monseigneur, écrivait-il, — quoy que le sieur d'Estival se deubt contenter de ce que l'on luy a donné la vie et la liberté; et qu'au moins après avoir gagné mon procès contradictoirement au Conseil, au rapport de M. Du Gué, et que vous nous ayez renvoyés au Parlement de Dijon, il deust laisser la liberté aux juges d'examiner nostre affaire civile; néanmoins, Monseigneur, il a depuis voulu surpendre un arrest au conseil d'en haut qui cassast mon arrest d'évocation, par lequel, après avoir perdu son procès dans les formes, il le gagnast contre les règles. Mais M. le Tellier qui sçait bien la justice, l'en refusa entièrement, et me dit, il y a bien quinze jours, qu'il n'auroit point cet arrest. Cependant, Monseigneur, on m'a mandé qu'il se vante d'avoir surpris M. de Louvoy pendant la maladie de M. son père, et d'avoir fait casser le renvoy fait à Dijon. Je vous supplie, Monseigneur, très-humblement, de ne pas permettre que cet arrest soit expédié que je ne sois entendu. C'est la justice et vous la sçavez mieux que personne au monde, et que je suis, Monseigneur, vostre très-humble et très obéissant serviteur. — DE VILLAYER [1].

ait eu en vue M. de Villayer quand il a dit : « C'étoit un usage établi dans l'Académie de n'y recevoir personne qui n'eût imprimé quelque ouvrage, pour répondre de son heureuse application aux lettres; et nous nous souvenons toujours d'un simple Conseiller d'État qui, souhaitant ardemment une place en cette compagnie, fit mettre sous la presse un traité de sa composition, qu'il ne laissa sortir de son cabinet que pour répondre à une coutume si louable. » (Livet. *Notes à Pellisson et d'Olivet*, II, 236) — Nous ne croyons pas que Charpentier ait fait ici allusion à notre académicien, car nous ne sachions pas, malgré d'actives recherches à cet égard, qu'il ait jamais rien fait imprimer. Du reste, la phrase de Charpentier est beaucoup trop absolue : car l'usage dont il parle était tellement peu établi, que nous pourrions citer un assez grand nombre d'académiciens élus de 1650 à 1690 sans qu'ils eussent rien livré au public : le marquis de Coislin, l'abbé de Chaumont, le ministre Colbert et bien d'autres.

[1] Bibl. nat., mss *Fonds Saint-Germain*, p. 709, XXXVI, 96.

Nous n'avons pas réussi à découvrir quel fut le succès de cette requête, mais elle a bien tous les caractères du style épistolaire de l'époque.

Depuis l'élection académique de Jean-Jacques de Renouard, nos renseignements deviennent très-rares sur le reste de sa carrière. Nous savons seulement qu'en 1660, il fit recevoir son fils, qui portait le même nom que lui, conseiller au Parlement de Rennes ; que peu après il maria sa fille, Madeleine-Angélique, à Pierre de Nodic, comte de Marly, maître des Requêtes; qu'il perdit, au mois de septembre 1668, sa mère, Françoise de Becdelièvre, âgée de cent ans [1] ; — que la même année, il figure sur les listes officielles de l'Académie avec le titre de « cy devant Maître des Requêtes, Conseiller d'État ordinaire » ; que les mêmes listes indiquent en 1673 [2] qu'il demeurait à Paris, rue Chapon [3] ; qu'en 1680 il partagea les priviléges de doyen du Conseil d'État avec son confrère Poncet [4] ; qu'en 1681 il devint doyen unique à la mort de ce

[1] Bibl. nat., mss n° 14018, f° 194.

[2] Une ordonnance du 3 janvier 1673 réorganisait ainsi le Conseil du roi « le Chancelier Président; 21 Conseillers d'État ordinaires, dont 3 d'Église, 3 d'épée, le contrôleur général,, 2 intendans et 12 conseillers par semestre. Les secrétaires d'État entrent à tous les conseils. Le doyen des Maîtres des Requêtes, les Maîtres des Requêtes doyens de leurs quartiers durant les trois mois après leurs quartiers, avaient séance et voix délibérative. — Art. 22. Le conseil se tiendra toujours dans la maison du roi et au lieu le plus proche de son appartement, si ce n'étoit qu'il plut au Roy d'en ordonner autrement. — Art. 23. Les Conseillers d'État, les Maîtres des Requêtes, etc., seront tenus de se rendre et de demeurer à la suite du Roy, etc. — Art. 24. Le Conseil d'État sera tenu deux fois la semaine pour les affaires des particuliers, ès jours qui seront indiqués par M. le Chancelier. — Art. 25. Les Maîtres des Requêtes seront debout derrière les chaises, et rapporteront seuls au Conseil des parties dans l'ordre qui leur sera donné par M. le Chancelier, etc. »

[3] Nous devons la communication de ces deux listes, très-rares, imprimées, in-4° chez Pierre Le Petit en 1668 et 1673, à M. H. Menu, l'éditeur du *Cabinet Historique*.

[4] « Après la mort de M. de Lezeau, dit le mss de la Bibl. Nat., M. Villayer disputa avec M. Poncet pour le doyenné, qui le prétendoit comme le plus ancien des ordinaires : sur quoy le Roy ordonna par arrest de son Conseil d'État du 9 décembre 1680, que pendant six mois, commençant le 1er janvier et finissant au dernier juin, ledit sieur Poncet seroit pareillement doyen : et que les honneurs,

dernier ; et que pendant dix ans il exerça ces éminentes fonctions avec honneur et intégrité. Le doyen du Conseil, nous apprend le *Journal* de Dangeau, « a 10,200# d'appointements, qui est le double des autres. Quand le chancelier lui demande son avis, il lui ôte son chapeau, honneur qu'il ne fait dans le conseil qu'aux ducs et aux maréchaux de France, quand il y en avoit [1] ».

Les registres des mandements de la Chambre des Comptes de Bretagne nous apprennent encore qu'en 1685, Villayer acheta la seigneurie noble des Brosses, en la paroisse de Mélesse, près de Rennes, et qu'il rendit hommage au roi en 1687, pour le fief de Mézières, dépendant de cette seigneurie. A cette époque, il avait hérité des titres de son frère César, mort depuis quelque temps, et portait celui de Drouges à côté de celui de Villayer. Il perdit, au mois de novembre 1689, sa femme, Marthe de Neubourg, qui fut inhumée à l'hôpital de la Pitié de Paris, et lui-même mourut quelques mois après, le 5 mars 1691, à l'âge de quatre-vingt-six ans. On l'enterra au noviciat des Jésuites du faubourg Saint-Germain [2].

Ce bonhomme Villayer, dit Saint-Simon, étoit plein d'inventions singulières et avoit beaucoup d'esprit. C'est peut-être à lui qu'on doit celles des pendules et des montres à répétition pour en avoir excité le désir. Il avoit disposé à sa portée, dans son lit, une horloge avec un fort grand

droits et avantages dont les doyens du Conseil avoient joui jusqu'alors seroient partagés également entre eux : et de plus S. M. ordonna qu'en toutes assemblées publiques et particulières le sieur de Villayer précéderoit ledit sieur Poncet ; et S. M. déclara qu'elle entendoit qu'à l'avenir la place de doyen du Conseil venant à vaquer, le plus ancien des Conseillers d'État y seroit admis, et que s'il se trouvoit semestre, il seroit ordinaire du jour que la place de doyen auroit vaqué. — Il devint doyen au mois de mars 1681 par la mort du sieur Poncet ». Bibl. Nat. 14018, f° 193.

[1] *Journal* de Dangeau, au 5 mars 1691.

[2] Bibl. Nat., mss n° 14018. — On voit que la longévité était commune dans la famille de Renouard. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le fauteuil académique de Villayer a eu la longevité en heritage. Il n'a été possédé que par 4 titulaires depuis la fondation de l'Académie en 1635, jusqu'à sa suppression en 1793. Ce sont : Abel Servien, Villayer, Fontenelle et l'avocat général Séguier. Il n'y a pas d'autre exemple de successions prolongées à si longues échéances.

cadran, dont les chiffres des heures étoient creux et remplis d'épices différentes, en sorte que, conduisant son doigt le long de l'aiguille sur l'heure qu'elle marquoit ou au plus près de la division de l'heure, il goûtoit ensuite, et par le goût et la mémoire connaissoit, la nuit, l'heure qu'il étoit. — C'est lui aussi qui a inventé ces chaises volantes qui par des contrepoids montent et descendent seules entre deux murs à l'étage qu'on veut, en s'asseyant dedans par le seul poids du corps, et s'arrêtant où l'on veut [1]. M. le Prince s'en est fort servy à Paris et à Chantilly. M^me^ la duchesse, sa belle-fille et fille du roi, en voulut avoir une de même pour son entresol à Versailles : et voulant y monter un soir la machine manqua, et s'arrêta à mi-chemin, en sorte qu'avant qu'on pût l'entendre et la secourir en rompant le mur, elle y demeura bien trois bonnes heures engagée. Cette aventure la corrigea de la voiture et en a fait passer la mode [2].

L'oraison funèbre de Villayer fut courte à l'Académie française. Fontenelle, qui lui succéda, se borna à dire dans son discours de réception : « Oserois-je moi-même, si je ne comptois sur vostre secours, succéder à un grand magistrat dont le génie, quelque distance qu'il y ait entre les caractères de Conseiller d'État et d'Académicien, embrassoit toute cette étendue ! » [3]. Et Thomas Corneille, qui lui répondit, insista sur l'honneur que la compagnie lui avait fait de lui donner la place « d'un magistrat éclairé, qui dans une noble concurrence, ayant eu l'honneur d'estre déclaré doyen du Conseil d'État par le jugement mesme de Sa Majesté, faisoit son plus grand plaisir de se dérober à ses importantes fonctions pour nous venir quelquefois faire part de ses lumières [4] ». « Que pouvait-il arriver de plus glorieux pour vous ? » ajouta Corneille, pour bien pénétrer son neveu de l'importance des fonctions académiques.

Villayer suivait en effet avec beaucoup d'assiduité les séances de la docte compagnie : et il semble qu'il soit parvenu à se faire des

[1] Tallemant parle aussi de la chaise de Villayer, qui, dit-il, était comme celle du cardinal Mazarin. Vers 1655 tout Paris allait la voir à son hôtel. *Historiettes*, IV, 452.

[2] Saint-Simon. *Notes au Journal de Dangeau*, pour le 5 mars 1691.

[3] *Recueil des Harangues de l'Académie*, édit. d'Amst., II, 184.

[4] *Ibid.*, II, 187. M. Livet, ordinairement si bien informé, a dit à tort que Thomas Corneille n'avait pas parlé de Villayer dans sa réponse à Fontenelle.

amis de tous ses confrères des camps les plus opposés, car d'Olivet nous apprend qu'il montra un grand zèle pour l'Académie dans la triste affaire de l'exclusion de Furetière en 1686 ; et celui-ci le met hors de cause dans ses *Factums*, le rangeant, avec les présidents de Novion et de Mesmes, parmi ces académiciens d'un vrai mérite qui brillent dans les augustes assemblées du Conseil et du Parlement ; et « l'on ne doute point, ajoute-t-il, que s'ils avoient voulu descendre dans le particulier des difficultés de la langue, ce ne fût alors que l'Académie auroit eu droit de donner à ses décisions le titre d'arrests [1] ».

Telle sera aussi notre opinion définitive sur Jean-Jacques de Renouard ; et nous résumerons notre rapide étude sur sa carrière en disant que, vieilli dans les travaux du Conseil d'État, il fut pendant toute sa vie un habile conseiller royal et un sérieux académicien.

Son fils, Jean-Jacques, qui avait épousé Lucrèce Chappel, fut le père d'un maître des Requêtes, mort sans postérité, laissant aux Rosmadec l'hôtel de Drouges, à Nantes, et l'hôtel de Villayer, rue Saint-André-des-Arcs, à Paris.

Avec J.-J. de Renouard nous fermons la liste des académiciens bretons au XVII[e] siècle, et nous allons, avec les trois cardinaux de Rohan, entrer dans le XVIII[e], qui nous promet une ample moisson d'intéressantes et fructueuses études.

RENÉ KERVILER.

[1] *Factums* de Furetière. Edition Asselineau, I, 211.

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE*

HONNEUR ET DÉSINTÉRESSEMENT

C'était durant la première période de la guerre ; les Vendéens avaient alors des armées et leurs combats étaient des batailles. Ils faisaient des prisonniers, et, bien qu'ils ne pussent pas se flatter de les garder très-longtemps, ils les traitaient selon les lois de la guerre.

Les républicains n'agissaient pas ainsi. A dire vrai, ils ne se livrèrent pas tout d'abord à ces massacres féroces qui devinrent plus tard une coutume ; mais dès le début ils se montrèrent impitoyables envers une certaine catégorie de prisonniers. Tout homme qui avait un grade quelconque était condamné à mourir. Les Vendéens n'usèrent pas de représailles ; ils surent se montrer humains, malgré des provocations incessantes.

Ils avaient livré un combat heureux à quelque distance de Châtillon, et les républicains étaient en fuite. Joseph Bonin s'élança à la poursuite des bleus, ainsi que ses camarades. Comme il était agile, il atteignit deux officiers qui se sauvaient ensemble.

— « Messieurs ! leur cria-t-il, rendez-vous ; sans quoi je vais être obligé de vous tuer. Mon fusil est chargé et je suis moins fatigué que vous ; votre résistance serait inutile. »

En même temps, le doigt sur la détente de son fusil et la baïon-

* Voir la livraison de juin 1875.

nette en avant, il leur barre le passage. Les deux officiers se regardèrent et ils lui tendirent leurs sabres.

— « C'est bien, dit Boniń ; vous n'aurez aucun mal ; marchez devant moi, je vais vous conduire à l'abbaye de Châtillon où est le dépôt de nos prisonniers. »

Chemin faisant, l'un des officiers dit à Bonin : — « Tu es un brave soldat, mais tu ne connais pas les droits de la guerre. »

— « C'est possible, répondit Bonin, mais pourtant je crois vous comprendre. Vous voulez dire que vous avez de l'argent, n'est-ce pas ? »

— « Mais oui, tu as deviné juste. »

— « Ah ! sous ce rapport, je connais mes droits aussi bien que vous ; mais je n'ai pas pris les armes pour de l'argent ; vous pouvez garder ce que vous avez. »

Les deux officiers se regardèrent de nouveau avec un étonnement très-marqué, puis, un instant après, ils ajoutèrent : « Puisque tu es un garçon si loyal, voudrais-tu nous rendre un service ? »

— « Très-volontiers, messieurs, si je le puis sans manquer au devoir. »

— « Nous avons de l'argent et nous craignons que tes camarades ne soient pas tous aussi désintéressés que toi ; pourrais-tu prendre nos bourses jusqu'à Châtillon ? »

— « Si ce n'est que cela, il n'y a pas de difficulté, et je m'engage à vous les rendre intactes. »

Bonin prit l'argent dans sa poche et conduisit ses prisonniers au dépôt. Quand ils furent rentrés dans l'abbaye, il tira les deux bourses et les présenta aux officiers. — « Messieurs, ajouta-t-il, j'ai un service à réclamer à mon tour. »

— « Tu en as bien le droit ; mais tu vois que nous ne sommes guère en mesure de t'en rendre, à moins que tu ne veuilles accepter une partie de ce que tu viens de nous remettre. »

— « Oh ! il ne s'agit pas de cela, et je vous prie de ne pas insister ; mais le sort des armes peut me faire tomber entre vos mains, et je demande à être traité comme vous venez de l'être. »

— « Si la chose dépend de nous, nous t'en donnons notre parole de soldat. »

— « Merci, messieurs, et bonjour ! »

Comme Bonin tournait les talons, les deux officiers le rappelèrent.

— « Dis donc, jeune homme, puisque tu es si bon, voudrais-tu nous obliger encore ? Nous sommes épuisés l'un et l'autre ; te serait-il possible de nous procurer du vin ? »

— « Je le suppose ; dans tous les cas, je vais voir. Combien en voulez-vous ? »

— « Tâche de nous en trouver deux bouteilles. Tiens, te voilà un écu de trois livres pour les payer. »

Bonin revint au bout de dix minutes environ ; il remit deux bouteilles aux officiers, avec de la monnaie de billon.

— « Messieurs, leur dit-il, votre écu perd cinq sous au change, comme vous le savez, et les deux bouteilles m'ont coûté douze sous chacune, vous pouvez vérifier ; je vous rends ce qui est à vous. »

Les officiers prirent le tout avec une émotion visible, remercièrent brièvement et, en se retournant, ils s'écrièrent assez haut pour être entendus : « Est-il possible de se battre contre de pareils hommes ! »

UNE HEURE D'ANGOISSE

Durant la guerre, il y avait au village du Cormier, paroisse de Chavagnes, une fille d'une extrême beauté. Elle s'appelait Jeanne. On ne m'a pas dit le nom de sa famille, et je crois me souvenir qu'elle était orpheline.

Dans un temps où il n'y avait de sécurité pour personne, il était facile de comprendre à quels périls elle se trouvait exposée; mais, comme elle était encore plus vertueuse que belle, ce qu'elle redoutait surtout n'était pas de perdre la vie.

A dire vrai, elle n'avait rien à craindre des Vendéens, car ils protégeaient les femmes de leur mieux et les respectaient toujours. Parmi tous les malheurs qu'on m'a racontés, et, malgré le pêle-mêle inévitable, au milieu des bois et des champs de genêt, je n'ai jamais entendu dire qu'une femme ait été outragée par les Vendéens et qu'elle ait eu à rougir pour sa vertu. Mais il n'en était pas de même des républicains, et la pauvre Jeanne ne pouvait se flatter d'éviter toujours leur rencontre.

Aussi elle prenait ses précautions et faisait tous ses efforts pour dissimuler une beauté que les femmes n'ont que trop d'inclination à mettre en évidence. Son mouchoir lui couvrait tout le cou, et même elle tâchait de cacher une partie de sa figure avec sa coiffe et ses cheveux. Mais son visage avait un tel éclat, qu'il était impossible de la voir sans en être frappé.

Dans l'une de ces fuites qui étaient si fréquentes, elle se joignit à ma grand'mère et se sauva avec elle. Mais cette dernière était accompagnée de ses cinq enfants, dont deux étaient encore trop

jeunes pour marcher tout seuls. Elles ne purent donc aller bien loin. Epuisées de fatigue, elles se blottirent dans le coin d'un champ et n'eurent pas la précaution de s'éloigner du chemin.

Elles y étaient depuis peu de temps, lorsqu'un soldat vint à passer et les aperçut. Il entra dans le champ, saisit son sabre, encore tout rouge de sang, et se dirigea vers elles. Jeanne voulut se sauver, mais le bleu courut au devant d'elle pour lui barrer le passage. Elle vit bien qu'elle était perdue. Elle s'assit sur un sillon, se cacha la figure avec ses deux mains, et demeura immobile. Sans doute qu'alors elle adressa à Dieu une prière, et, fort heureusement pour elle, ce forcené n'avait soif que de sang.

Il s'approcha d'elle d'un air féroce, et, sans dire un seul mot, il leva le bras pour lui couper le cou. Il la frappa violemment à plusieurs reprises ; mais les cheveux et les vêtements qui se touchaient résistèrent au tranchant du sabre ; il ne réussit qu'à meurtrir sa victime et à entamer les chairs légèrement.

Il essaya alors de lui fendre la tête, mais là encore la coiffe et les cheveux amortirent les coups ; il eut beau frapper, la tête restait toujours intacte. A la fin pourtant, par un effet de la violence du choc ou de la douleur, la pauvre fille pencha la tête et le sabre lui glissa sur la joue, qui fut détachée tout entière et demeura pendante sur l'épaule.

Honteux de sa maladresse et furieux de son insuccès, le bourreau résolut d'en finir. D'une main il rejeta la tête en arrière et, enfonçant la pointe de son sabre entre la gorge et les vêtements, il le plongea dans la poitrine. Le sang jaillit avec une abondance extrême et Jeanne s'affaissa sur le sillon. Elle n'avait pas poussé un seul cri !

Ma grand'mère était comme pétrifiée par la terreur, à la vue de ce spectacle. Ses enfants se serraient autour d'elle et se cachaient la figure sur ses genoux, à l'exception de ma mère, qui était l'aînée et qui n'avait pas perdu un détail de cette horrible scène.

Au moment où le bourreau contemplait sa victime, exhalant le dernier soupir et s'apprêtait à continuer son infernale besogne, un

autre soldat parut à côté de lui. Il jeta un coup d'œil sur Jeanne, dont le sang coulait encore, et, s'adressant à son camarade, il lui dit : « Misérable ! qu'as-tu fait ? Tu viens de tuer la plus belle fille de tout le pays ! De telles personnes, un homme d'honneur les respecte et les protége, et toi, tu viens d'assassiner celle-ci ! Tu es un scélérat et un lâche ! »

— « Fais-moi grâce de tes insultes et de tes complaintes, répond le meurtrier ; c'est une brigande, cela me suffit, je ne fais grâce à aucune. Ce matin j'en ai tué une demi-douzaine, et je vais en faire autant à toute cette nichée qui est là dans le coin. »

— « Ce ne sera pas vrai ! répond son camarade. Je te défends d'y toucher ! »

Il avait son fusil sous le bras, et il avait enveloppé la batterie avec son mouchoir, parce que ce jour-là il y avait une brume très-épaisse.

Il dénoua prestement son mouchoir, et, comme le scélérat faisait mine de passer outre, il ajouta d'un ton très-énergique :

— « Si tu fais un pas de plus, tu ne sortiras jamais de ce champ ! »

En même temps il fit jouer le ressort de son fusil.

L'autre, qui était prohablement aussi lâche que féroce, ne répliqua plus un seul mot ; il baissa la tête et s'éloigna en silence.

Quand il fut parti, le soldat s'approcha de ma grand'mère. « Emmenez ces enfants, lui dit-il, et tâchez de vous éloigner, car il doit passer d'autres soldats après nous, et vous ne seriez pas sûrs d'être épargnés comme vous venez de l'être. »

Ma grand'mère remercia cet homme généreux et alla chercher un autre gîte, où elle ne fut pas inquiétée ce jour-là.

L'ABBÉ AUGERBAU.

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

Soulaine parut deviner quelque chose de l'impression qu'il produisait.

— Après tout, dit-il, il ne faut point que tu fasses si fort le dégoûté, parce que, vois-tu, il y en a d'autres que toi qui m'ont touché dans la main et s'en sont bien trouvés. Quand je suis couché dans la lande, sur la bruyère, par les belles nuits sans lune, histoire de ne pas payer d'auberge, il arrive bien souvent que des gens qu'on croit endormis dans leurs lits viennent m'y voir. Ce sont d'honnêtes gens, bien sûr. Il n'y a pas de *sourcellerie* dans leur fait. Ils viennent seulement chercher des simples pour guérir leurs bestiaux, pour chasser les charançons de leurs greniers, ou bien pour faire pondre leurs poules. Ils ne m'appellent pas le *sourcier* alors, *ben* au contraire, ils me disent bonjour poliment, ils me donnent des poignées de main, et ils me traitent d'ami, parce que je ne suis pas un bavard et que je peux leur être utile. Pourquoi donc agirais-tu autrement, toi qui as besoin de moi encore plus que les autres ?

— C'est possible, répondit André d'une voix sourde ; mais ce n'est pas une raison pour que je me sente davantage porté vers toi. Je sais que tu es habile ; tu t'es déjà servi de ta science pour faire bien du mal, et je ne sais si tu veux ou si tu peux le réparer. Pourtant, si je suis venu ici, c'est dans cette espérance. Tu as prononcé hier des paroles que je n'ai pas oubliées et que je pourrais te de-

* Voir la livraison d'octobre, pp. 306-315.

mander de m'expliquer, mais c'est ce que je ne ferai pas. Il y a des choses que personne ne me dira, et que je ne dirai à personne. J'ai une montagne sur mon esprit, et tous ceux que je vois, tous les mots qu'on me dit, tous les instants qui passent semblent y ajouter pierre sur pierre, rocher sur rocher pour la rendre plus haute et plus lourde. Je ne sais si je pourrai la porter bien longtemps sans périr à la peine. Mais, malgré cela, malgré tout, je conserve une volonté dans mon cœur. Soulaine, il faut que Rose Brévin guérisse. Il faut qu'elle soit rendue à sa mère, et je veux être sûr que, désormais, personne ne fera de mal ni à l'une ni à l'autre.

— Eh bien ! eh bien ! c'est possible, répondit Soulaine, d'un air pensif ; il ne s'agit que de s'entendre. Chacun connaît ses affaires ; si tu es sûr de l'épouser quand elle sera guérie, tout ira bien. C'est une idée que j'aurais dû avoir plus tôt. Je me doutais pourtant qu'il y avait quelque chose sous jeu.

— Que je l'épouse ou non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, dit André dont une légère rougeur colora pour un instant les joues pâles. Je veux qu'elle guérisse ; le reste ne regarde personne.

— Diable ! mais ça fait, au contraire, une grande différence, s'écria Soulaine en fixant sur le jeune homme des yeux défiants. Ce n'est pas le moment de plaisanter, André, et de cacher son jeu à ses amis. As-tu vu ton père hier au soir ?

— Oui, répliqua le jeune homme avec effort.

— Et lui as-tu parlé de notre rencontre ?

— Non, nous n'avons pas prononcé ton nom.

Soulaine haussa les épaules, fuma un instant en silence, puis il regarda la Gourde d'un air significatif, et dit :

— J'ai peur de m'être trompé.

Jeanne Cadou leva aussi les épaules, et vint s'asseoir sur le banc auprès du jeune homme.

— Voyons, mon petit Dro, dit-elle, nous sommes ici entre amis. Nous ne cherchons que ton intérêt, parce que nous te voulons du bien, mais il faut que nous connaissions ta pensée ; parle-nous clairement et sans crainte ; tu ne dois pas te défier de nous.

André tourna sur la Gourde son regard triste et ferme à la fois.

— Jeanne Cadou, dit-il, il est possible que vous ayez de bonnes intentions pour moi ; mais, voyez-vous, je crois que vous me connaissez mal, et que les services que vous voudriez me rendre ne seraient pas de mon goût. Dites-moi donc plutôt si vous pouvez faire ce que je vous demande, et, dans ce cas, nous nous quitterons en paix sans plus parler du passé.

La Gourde sembla embarrassée par ce discours. Elle regarda Soulaine, qui continuait à fumer en silence.

— Du diable si je sais comment m'y prendre avec ce petit gars-là ! exclama tout à coup le mendiant. Je ne voudrais pas qu'il m'arrivât ce qui est arrivé à plusieurs, de me couper le cou avec ma propre langue, et pourtant ça m'ennuie de marcher à l'aveugle dans un chemin si dangereux. Après tout, je ne peux croire que dans la position où tu te trouves, André, tu vinsses me demander de guérir cette jeune fille si tu ne comptais l'épouser ; tu n'es point assez sot pour ça. Je te répète que je ne te veux pas de mal ; sans ça je me serais débarrassé de toi d'une manière ou d'une autre. J'ai même de l'amitié pour toi, si bien que je répugne à te dire des choses qui, avec ton caractère, te mortifieraient plus qu'un autre. Si tu voulais me parler franchement et me promettre de prendre Rose Brévin pour ta femme, je ne serais pas embarrassé pour la guérir. Elle redeviendrait aussi fraîche et aussi jolie qu'autrefois. Qu'est-ce qui t'empêcherait de faire ce mariage ? Tu es encore celui de nous qui y trouverait le plus grand avantage.

— Je le crois bien qu'il y trouverait son avantage ! s'écria la Gourde d'un air encourageant. Quand il ne la prendrait que par amitié, je dis qu'il ferait bien encore ! C'est une bonne fille que tout le monde aime, et avec ça une des plus riches de la paroisse. Je jurerais qu'il y a un bon magot sous la pierre branlante du foyer de la mère Brévin.

— Oui ! oui ! reprit Soulaine. Le *poulailler* n'a pas tout perdu sur la route de Nantes. Son commerce allait bien. Il n'y en avait

pas de plus habiles que lui à faire de bons marchés, acheter pour un liard et revendre pour dix sous. Aussi on a vu comme les pêcheurs l'aimaient. Mais ça n'importe guère à sa fille. Elle est héritière de tout, vu qu'elle n'a ni frère ni sœur pour partager avec elle. Elle aura de quoi s'acheter de jolies *dorures* le jour de ses noces.

— Et vous ferez un beau couple, dit la Gourde avec attendrissement, un joli couple du bon Dieu, quand vous sortirez de l'église au son des violons, des coups de fusil, et à la lueur du feu de joie de vos noces. Je sens que ça me remuera le cœur, et que j'en pleurerai. Oui, j'en pleurerai de joie, car je voudrais la voir heureuse, cette jeunesse, et toi aussi, mon André, pour qui j'ai tant d'amitié.

— Ce ne sera pas la mère qui s'opposera à ce mariage, continua Soulaine, pendant que la Gourde, interrompue par sa sensibilité, s'essuyait les yeux avec un lambeau de mouchoir. Madeleine est une femme bien douce et qui n'a pas de résistance; elle croira ce qu'on lui dira. L'oncle, Louis Brévin, sera plus difficile peut-être, à cause de ton père, naturellement. Mais, s'il t'ennuyait trop, tu n'aurais qu'à le dire, et on trouverait bien moyen de lui faire entendre raison. Allons, André, tu comprends maintenant où en est l'affaire; réponds-nous comme un garçon raisonnable.

Pendant que la Gourde et Soulaine parlaient ainsi, André promenait de l'un à l'autre un étrange regard, où le mépris, la douleur, la honte semblaient lutter et se confondre. Sa main tourmentait convulsivement le manche d'un couteau posé sur la table, et ses joues livides semblaient se creuser, de minute en minute, sous l'orbite agrandi de ses yeux. Plus d'une fois, il fut au moment d'interrompre les discours des deux misérables par une explosion de colère et de dégoût; mais il se contint avec un grand effort sur lui-même, et, baissant la tête, plongeant sa figure dans ses deux mains tremblantes, il les écouta jusqu'au bout. Des flots amers d'indignation et de désespoir débordaient de son cœur,

pendant qu'il demeurait ainsi en silence. Mais, lorsqu'il releva la tête, une espèce de sourire était sur ses lèvres.

— Chacun connaît ses affaires, comme tu disais, Soulaine, reprit-il enfin d'une voix dont son énergique volonté ne pouvait maîtriser l'agitation, et, quand je te demande de guérir Rose, tu peux bien croire que j'ai des raisons pour cela. Ne te tourmente donc point pour savoir ce qu'il en résultera, et dis-moi seulement ce qu'il faut faire pour en arriver là.

— Eh ! allons donc ! s'écria le mendiant en frappant dans ses mains. Ce sont, ma foi, les premières paroles raisonnables que je t'aie entendu prononcer. Je sais enfin que tu n'as pas envie de semer toi-même le chanvre de la corde qui devait te pendre, et ça me suffit, car tu nous tires à tous une fameuse épine du pied. Quant à guérir Rose, c'est facile : je n'ai pas besoin de recourir à ma *sourcellerie* pour ça. La maladie tire à sa fin : il fallait savoir seulement si elle ne recommencerait pas. Maintenant, c'est décidé : retourne chez elle ce soir, tu la trouveras déjà mieux.

André se leva.

— J'irai, dit-il, je verrai si tu m'as dit vrai ; ça me fera connaître la manière dont je dois me conduire envers toi.

— Sois donc tranquille, nous nous sommes entendus, reprit Soulaine. Mais, en tout cas, tu feras bien de m'écrire si tu as quelque chose à me faire savoir, car je vais quitter le pays, et d'un bon pas encore ; inutile de mettre ta lettre à la poste, par exemple : le facteur ignore mon domicile. Mais la Gourde sait toujours à peu près où me trouver. Je reviendrai pour danser à tes noces. Jusque-là, j'aime mieux être ailleurs qu'ici. Mais c'est quand tu seras à ton ménage, avec ta petite femme et deux ou trois marmots, que j'aurai plaisir à te venir voir. Heu ! comme tu me recevras bien ! Tu n'oublieras pas le *sourcier*, j'en suis sûr !

André avait ouvert la porte et se tenait déjà debout sur le seuil, prêt à sortir ; il se retourna en poussant un profond soupir.

— Non, dit-il, je ne l'oublierai pas ; je n'oublierai jamais ce que vous m'avez dit tous les deux aujourd'hui, et j'y penserai

trop souvent. Mais il n'y a que le bon Dieu qui sache si nous nous retrouverons un jour. C'est pourquoi je vous dis adieu et non au revoir.

Il sortit, et la Gourde le vit se diriger du côté du village. Cependant il n'y rentra pas sur-le-champ. Peut-être voulant se donner le temps de calmer son esprit troublé, alla-t-il cacher dans un coin désert des prairies humides, sans autre témoin que le ciel et le grand lac paisible, les agitations désolées de son âme ; peut-être éprouva-t-il dans cette journée une de ces défaillances douloureuses contre lesquelles une fermeté stoïque ou une tendresse profonde peuvent seules réagir, et qui vous donnent, pour un instant, la tentation presque irrésistible de fuir devant les chagrins, les hontes, les souffrances que l'avenir accumule devant vous. Nul ne pourrait le dire. De cet instant commença pour André une vie dont son caractère joyeux et ouvert n'aurait pu concevoir la pensée ; une vie de douleurs solitaires, de froissements cachés, d'humiliations dévorées en silence, de désespoirs supportés sans plaintes, et son visage portait déjà l'empreinte indélébile de ses amères tristesses, lorsque vers le soir il descendit à pas lents sur la grève, la traversa sans entrer dans le village, et se rendit chez la veuve Brévin. Madeleine l'accueillit avec un sourire radieux.

— C'est le bon Dieu qui t'a ramené vers nous, mon André, dit-elle. Je crois que ton arrivée a presque guéri ma Rose. Elle m'a reconnue ce matin ; elle m'a embrassée. Oui ! j'ai senti ses pauvres lèvres froides sur ma vieille joue ; j'ai cru que mon cœur allait éclater de joie. Que mon cher défunt me pardonne ! je l'ai presque oublié dans ce moment-là !

Un éclair de joie brilla sur le front du jeune homme ; une rougeur fugitive vint animer ses joues, et il s'avança avec empressement vers le lit. La jeune fille avait les yeux fermés ; mais son souffle plus égal et plus paisible, la légère coloration de ses lèvres humides annonçaient un sommeil réparateur. Néanmoins, pendant qu'il la regardait, le visage d'André redevint triste, et un profond soupir lui échappa.

— Elle dort, dit à voix basse Madeleine, qui se méprit sur la cause de cette émotion ; elle dort paisiblement, et c'est ce qui ne lui était pas arrivé depuis bien longtemps. Elle sera encore mieux sans doute quand elle se réveillera, et elle te parlera, mon Dro. Ah ! moi qui la veille depuis trois mois, nuit et jour, je peux bien voir qu'elle est mieux, et je crois... oui... je crois qu'elle est sauvée !...

— Djeu vous entende, la mère, répondit André, c'est tout ce que je désire. Ce sera du moins une consolation qui vous sera donnée.

— Tu dis ça bien tristement, Dro ! reprit la vieille femme en regardant André avec surprise. Qu'as-tu donc, mon garçon ? Je te trouve tout pâle. Ne vas pas tomber malade quand Rose sera guérie; ça n'arrangerait pas nos affaires.

Madeleine parlait ainsi d'un air joyeux en cherchant à voir le visage d'André qui détournait la tête ; mais avant qu'il pût répondre, Rose fit un mouvement et se réveilla. Elle promena de sa mère à André un regard étonné, puis sourit doucement et dit, comme la veille, mais d'une voix forte :

— Bonjour, mon André !

Le jeune homme tressaillit, couvrit sa figure de ses deux mains, poussa un sanglot étouffé, et se précipita hors de la maison.

Il se rendit chez son père. Le pêcheur n'y était pas ; il ne rentrait guère que pour déposer ses engins de pêche et dormir quelques heures. Ce fut un soulagement pour André de se trouver seul et de pouvoir se livrer sans distraction et sans témoin à ses tristes pensées. Il s'enferma dans sa chambre et y resta le reste du jour. Il était couché et semblait dormir, lorsque le père Gaffou rentra vers la fin de la nuit. André, à son tour, se leva plusieurs heures avant que son père fût réveillé. Le jeune ouvrier erra encore pendant toute cette journée dans le village ; sans paraître désirer ou chercher de l'ouvrage. Ses voisins, qui le connaissaient pour bon travailleur, ne s'étonnaient pourtant pas en apparence de son inaction. Sa pâleur, toujours plus grande, la tristesse de sa physio-

nomie, son air distrait et préoccupé, le faisaient croire malade. Quelques-uns disaient, en secouant la tête, qu'*un fond de chagrin le minait*. On le regardait avec compassion, mais sans chercher à troubler la solitude dans laquelle il se renfermait.

Vers le soir, il était sur la grève au moment où les pêcheurs s'embarquent, et le rivage présentait une scène pleine d'activité. Le soleil allait se coucher, ses rayons dorés cachaient déjà une partie de leurs gerbes enflammées derrière les côtes plates qui bornent le lac au sud et à l'ouest, tandis que l'onde tranquille, frappée sans obstacle par la lumière éclatante qui flottait à l'horizon, semblait rouler des masses d'or liquide. A droite et à gauche, les bois, les touffes de roseaux, les rivages verdoyants étaient éclairés de chauds reflets, et la vague mourante, endormie sur la rive, l'entourait d'une ceinture étincelante. Les *barges*, les tas de filets, les hommes affairés qui préparaient les embarcations et les détachaient des pieux où elles étaient amarrées, les *juges*, grandes caisses de bois de diverses formes percées de trous et fixées sur le rivage, où elles servent à renfermer le poisson, projetaient dans l'eau des ombres vigoureuses de plus en plus allongées. André, assis à l'écart, regardait en silence ce tableau animé. Il écoutait les propos joyeux, les rires bruyants des pêcheurs, et se rappelait avec quel plaisir il se joignait dans son enfance à des expéditions semblables; car, si le métier de pêcheur est rude et fatigant à la longue, une nuit passée sur le lac, dans la belle saison, quand le temps est doux et la pêche bonne, est pleine de scènes charmantes et de péripéties intéressantes. Aussi n'est-il guère de paysan, fermier, laboureur, ouvrier, habitant au bord de Grandlieu, qui ne se donne de temps à autre cette distraction émouvante. Et quand vient l'heure où le lac s'éveille, où l'obscurité, qui amène le repos sur ses rivages, transporte au contraire le mouvement et la vie sur les vagues soudainement troublées, on voit d'espace en espace, le long des côtes, à droite, à gauche, de toutes parts, une foule de petites barques quitter les abris où elles avaient été cachées durant le jour, et venir grossir la flottille disséminée sur le sein tranquille de la vaste pièce d'eau.

Alors les oiseaux aquatiques commencent leurs ébats ; de longues bandes d'innombrables judelles flottent à la surface comme un réseau noirâtre, et tout à coup s'envolent, rasant l'eau avec grand bruit, et laissant derrière elles un long sillon argenté. La *lanquas* ou grèbe plonge au large, puis reparaît à une grande distance, faisant miroiter son plumage rose où l'eau glisse en perles brillantes. Les canards, les halbrans s'en vont dans les prés et les marais déserts se nourrir des graines sauvages dont ils sont friands. La loutre, cachée au milieu des roseaux, attend au passage le poisson qui va frayer sur la rive. Le héron, le vanneau, le cossard, le goëland, décrivent dans les airs mille courbes gracieuses, pendant que leurs yeux perçants cherchent au loin leur proie. Tout vit, tout s'anime, tout s'éveille, et cependant l'harmonieux silence de la nuit est à peine troublé par les bruits légers qui le remplissent.

Les *barges* s'éloignèrent l'une après l'autre sous les yeux d'André. Chacune était montée par cinq ou six hommes nécessaires pour manœuvrer le lourd bateau aux formes massives et pour jeter la seine. Parfois un poulailler en vareuse de laine, et la tête couverte de son bonnet bleu, descendait sur la rive, les mains dans ses poches, et venait acheter aux pêcheurs, soit le poisson contenu dans une *juge*, soit le produit présumé de la pêche de la nuit, se livrant ainsi au milieu de l'humble village à une spéculation qui ressemblait fort à certains jeux de bourse.

Presque toutes les barques avaient pris le large ; le crépuscule s'assombrissait, et il ne restait plus sur la plage que deux ou trois bateaux échoués, qui, suivant toute probabilité, ne devaient pas servir ce jour-là, lorsque André entendit derrière lui la voix et les pas pesants de deux hommes qui se dirigeaient en causant vers le bord de l'eau.

— Je vous répète, disait une voix qu'André reconnut aussitôt pour celle de son père, que j'ai dans ma *juge* la plus belle carpe qu'on ait pêchée cette année, sans compter des brèmes, des gardons, et une belle perche. Ça vaut cent sous comme un liard.

— C'est bon, c'est bon, je veux voir ça. Je ne prendrai pas ton poisson à ton mot, peut-être ! répondit le compagnon du père Gaffou. Tu dis cent sous ? Tu seras bien content si je t'en donne trois francs.

— Trois francs ! dit le pêcheur en se récriant, ma pêche de huit jours ! Il n'y a pas de bon sens à proposer des choses comme ça au pauvre monde. Il faut donc mourir de faim ?

— Dame ! que veux-tu ! répondit le poulailler, est-ce ma faute, si tu ne pêches plus qu'à l'*ancro ?* ça ne rapporte guère, chacun le sait. Faudra te serrer le ventre, mon bonhomme, et ne pas faire désormais les régals que tu t'es donnés depuis quelque temps.

— Eh bien ! que je me régale ou non, ça vous regarde-t-il ? répondit le père Gaffou d'un ton farouche. J'ai payé mon compte à l'auberge, et je ne vous ai pas demandé d'argent pour ça, je pense. Vous m'en avez volé plus que je ne vous en ai emprunté, *m'est avis.*

Les deux hommes avaient alors passé près d'André sans le voir, et le jeune ouvrier ne put entendre les mots que le poulailler prononça d'un ton pacifique, pour calmer l'irritation du pêcheur. Il les vit se diriger ensemble vers une des *juges*, l'ouvrir, discuter un instant avec animation, puis enfin se frapper dans la main en signe de marché conclu. Alors le père Gaffou mit péniblement à flot l'une des barques qui restaient encore inoccupées, plaça dedans quelques *ancros*, y monta lui-même, et prenant les rames, s'éloigna solitairement en se dirigeant du côté de la rivière.

Le poulailler remontait la côte. André se leva et l'accosta. C'était Louis Brévin.

JULES D'HERBAUGES.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE LIVRE D'UN PÈRE, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. Illustrations par E. Froment. — Un beau vol. pet. in-4° de 240 pp. — Paris J. Hetzel, 18, rue Jacob. — Broché, 7 fr.; relié, 10 fr.

Voilà un recueil de tous points charmant, et que nous aimerions à voir donner à tous les enfants en cadeau d'étrennes. Nous l'examinerons bientôt; en attendant, lisez-en la préface et l'une des pièces, cueillie au hasard.

Quiconque aura entr'ouvert *le Livre d'un Père*, reconnaîtra que ce titre était son titre naturel. — Note absolument nouvelle dans l'œuvre de M. Victor de Laprade, nouvelle aussi dans notre littérature, le *Livre d'un Père* est un des plus nobles recueils de poésie qu'on puisse mettre sous les yeux, qu'on doive essayer de faire pénétrer dans l'âme de l'enfance et de la jeunesse françaises.

On a écrit des chefs-d'œuvre en vers SUR LES ENFANTS. — *Le Livre d'un Père* (si l'on en excepte quelques recueils de fables) sera le premier dont on pourra dire qu'il a été pensé, senti, écrit entièrement POUR LES ENFANTS. Nos enfants n'en sont pas seulement le sujet, ils en sont l'objet.

C'est en même temps le testament d'un père et celui de tous les pères, qu'un tel livre : legs à jamais précieux pour ceux qui ont eu le bonheur de l'inspirer. — Ces dernières paroles, ces *ultima verba* qui expireront peut-être sur nos lèvres à l'heure où il nous faudra quitter les êtres que nous chérissons, il a été accordé à M. V. de Laprade d'avoir le temps de les dire dans le langage des grands poètes, qui seul pouvait donner son vrai sens, même à un dernier soupir. En lutte avec un mal qui ne semblait pas pouvoir pardonner, c'est du milieu des plus cruelles et des plus opiniâtres souffrances que successivement sont nés ces beaux chants. Ce livre si aimable, si touchant, rempli de si hautes et de si fermes leçons, de si tendres et de si sages conseils, où la douleur du malade se cache généreusement sous le sourire du père, placez-le, je vous y invite, au plus intime de votre

foyer. Lisez-le aux heures sérieuses, pour être prêt à y reporter, ne fût-ce que d'un geste, le cœur de vos enfants au jour de la dernière épreuve. Lisez-le tout haut aux petits comme aux grands, pour qu'ils se souviennent à jamais qu'ils l'ont entendu de votre voix, pour qu'ils croient en le relisant, quand vous ne serez plus là, vous entendre encore.

Il faut à tout âge aimer les beaux vers. Cette langue des poètes, cette langue suprême n'admet pas le médiocre. Son rôle est de surélever tout ce qui est bon. Initiez par *le Livre d'un Père* vos enfants à ce goût du vrai beau et du vrai bon dans la poésie, sans lequel notre éducation pécherait par sa base. Quant à vous, ouvrez-le d'abord, ainsi qu'il faut faire de tout livre qu'on laisse entrer dans la famille, et, je n'en doute pas, il vous charmera, il vous retiendra. « Ce poète, ce père a parlé pour nous tous, direz-vous bientôt; écoutez-le, mes enfants, et nous-mêmes pères ou mères, ne perdons rien de ses paroles. »

P.-J. STAHL.

De là-haut.

Quand Dieu me prendra pour toujours
Dans son paradis que j'envie,
Il me laissera mes amours
Et les chers soucis de ma vie.

Si je n'emportais tout mon cœur,
Tout mon cœur de fils et de père,
Que ferais-je de mon bonheur ?
Mieux vaudrait encor cette terre.

Mais je sais qu'à travers les cieux,
Du sein de la clarté profonde,
Je vous suivrai toujours des yeux
Dans ce cher petit coin du monde.

Rien n'arrêtera mon regard ;
Pour arriver jusqu'à votre âme,
Il percera, de part en part,
L'azur et les soleils en flamme.

Vous me croyez bien loin, bien loin,
Perdu dans ces sphères trop hautes;
Mais je suis toujours le témoin
De vos vertus et de vos fautes.

Là-haut, parmi les triomphants,
C'est toujours à vous que je pense.

Dieu fera de mes chers enfants
Ou ma peine ou ma récompense.

Comme si j'étais près de vous,
Aimez-vous donc les uns les autres ;
Soyez laborieux et doux ;
Gardez la foi de tous les nôtres.

Pour votre père, à qui mieux mieux,
Déployez vos jeunes courages ;
Je ne puis être un bienheureux,
Si vous n'êtes vaillants et sages.

VIE ET SOUVENIRS DE M^me^ DE COSSÉ-BRISSAC, en religion, R. M. Marie de Saint-Louis de Gonzague, prieure et fondatrice du monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement de Craon, par le R. P. Dom Louis Paquelin, moine Bénédictin de la Congrégation de France, avec un portrait de la Vénérable Mère. — In 8° de 668 p. — Paris, Palmé, 1876. Prix : 7 fr. 50 ; *franco*, 8 fr.

Le titre donné par l'auteur au livre que nous sommes heureux d'annoncer, ne l'a pas été sans dessein. Il nous indique suffisamment que le récit n'y aura pas les allures sévères « d'une histoire « méthodique dans laquelle il n'y aurait pas eu place pour un « humble sourire [1] ». Une *simplicité pleine de charme et d'abandon* en fera plutôt le caractère principal. Le biographe se complaira « à descendre dans les détails, à recueillir pieusement les paroles si sages, si douces, tombées des lèvres maternelles de son héroïne » [2].

La *Vie de M^me^ de Cossé-Brissac* est d'ailleurs du nombre de celles qu'on peut proposer pour modèles à toutes les classes de la société.

Née en 1787 d'une famille aussi honorable qu'abondamment pourvue des biens de la fortune, M^lle^ Délie de Cossé-Brissac, plus tard, en religion, sœur Saint-Louis de Gonzague, connut

[1] *Vie de M^me^ de Cossé-Brissac*. Préface, p. 6.
[2] Ibid.

néanmoins, dès l'âge de cinq ans (1791), les douleurs de l'exil et les souffrances de la pauvreté.

Rentrée en France en 1815 avec sa famille, elle se hâta de renoncer aux espérances d'avenir que le monde lui offrait, pour aller se vouer, victime volontaire, à une vie de prière et d'expiation, sous l'humble habit des Religieuses Bénédictines du Saint-Sacrement (1817). Douze années plus tard (1829), après avoir été successivement maîtresse des novices, maîtresse du pensionnat et prieure de la maison de Rouen, où elle avait fait son noviciat et sa profession, elle venait jeter à l'ombre du château paternel les fondements de la maison de Craon, qui devait être l'œuvre principale de sa vie et lui donner tant d'occasions de faire éclater la hauteur de sa vertu et la grandeur de son courage surnaturel. Depuis lors, sa vie s'est consumée dans cette maison, mais son action et son influence en ont dépassé de beaucoup les limites. Pour se faire une idée du rôle qu'a joué dans sa sphère cette grande âme, il suffira de dire que Mgr Bouvier se plaisait à lui demander des avis [1] et que l'illustre Dom Guéranger a consenti à charger un de ses religieux d'écrire sa biographie [2].

Nous venons de résumer en ces quelques lignes la première partie du consciencieux travail qui nous occupe [3]. La seconde est presque entièrement consacrée à tracer un tableau des principales vertus qui ont brillé dans la vénérable prieure de Craon. Cette partie sera fort goûtée, j'aime à le penser, des âmes religieuses ou simplement vouées à des œuvres de piété et de charité, car il y a là une foule d'anecdotes et de petits traits relatifs à tout l'ensemble d'une vie saintement employée, racontés avec une grande simplicité. Ces détails intimes offriront une lecture aussi attrayante qu'instructive à tous égards.

Le récit de la sainte mort de la pieuse fondatrice des Bénédictines

[1] *Vie, etc.*, p. 297.
[2] Préface, p. 7.
[3] *Vie, etc.*, p. 1-389.

de Craon [1] termine dignement une vie longue déjà par le nombre des années (82 d'âge, 52 de profession religieuse), mais bien autrement prolongée si l'on considère l'excellence de la vertu acquise et l'importance des œuvres accomplies.

Cette vie est principalement un livre de piété et d'édification, mais l'érudition cependant n'en est pas absente non plus ; il y a tel chapitre, par exemple celui qui traite de la vie de l'exil [2], ou encore celui qui raconte brièvement la fondation des Bénédictines du Saint-Sacrement [3], qui ont demandé des recherches considérables.

Quant au style, la simplicité et la clarté en forment les deux principaux caractères. L'auteur évite les grandes phrases et les périodes à effet, ce qui ne l'empêche pas d'être souvent original et de savoir égayer son récit par quelque bon mot.

La *Vie de M^me^ de Cossé-Brissac* n'intéresse ni la Bretagne ni la Vendée d'une manière absolument spéciale; cependant on peut remarquer que les familles de Brissac et d'Armaillé, celles du père et de la mère de la prieure de Craon, bien que Angevines d'origine, ont eu de tout temps des relations très-intimes avec la Bretagne ; et, de plus, la vénérable prieure a fait quatre fois le voyage de Rennes pour y faire une fondation qui a malheureusement échoué. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le livre que je viens de faire connaître a sa place marquée dans toutes les bibliothèques des bonnes lectures.

X.

ESSAIS HISTORIQUES SUR LA PAROISSE DE SUCÉ, commune de la Loire-Inférieure, par M. l'abbé P. Grégoire. — 1 vol. in-18, XVI-296 pp. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Si modeste que soit le cadre choisi par M. l'abbé Grégoire, nous croyons qu'il est de nature à intéresser nos lecteurs.

A qui sait fouiller les archives publiques et privées, il est toujours facile de signaler quelque fait nouveau, quelque nom inconnu

[1] Ibid., p. 637 et suiv.
[2] Ibid., p. 11-58.
[3] Ibid., p. 68-91.

à ses compatriotes. Les détails minutieux qui, dans les histoires générales, paraissent superflus, sont ici le principal attrait du livre et donnent la vie au récit. Quand un auteur se borne à un territoire restreint, il ne doit rien négliger pour donner satisfaction à tous les genres de curiosité.

C'est la pensée qui a guidé M. l'abbé Grégoire dans la conception de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître. L'histoire civile et religieuse ont tour à tour leur place dans son travail. Les événements qui se rapportent aux troubles du protestantisme et à la période révolutionnaire sont racontés avec une abondance de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs.

Quant aux familles de Sucé, de Casson et des environs, elles y trouveront des notes généalogiques puisées aux meilleures sources.

En résumé, M. l'abbé Grégoire offre au public une œuvre d'érudition consciencieuse, que les chercheurs aimeront à consulter. Si nous avions pour chaque paroisse du diocèse une chronique aussi complète, bien des erreurs disparaîtraient de notre histoire locale.

L. M.

HISTOIRE D'UNE PAROISSE ET COMMENT ON BATIT UNE ÉGLISE. — In-8° de 130 pages, par M. l'abbé Foulon, du clergé de Saint-Nicolas, de Nantes. — Nantes, Mazeau et Libaros. Prix : 1 fr. 25.

De tous côtés s'élèvent, comme par enchantement, des églises élégantes et gracieuses, œuvres architecturales de bon goût, qui laissent loin derrière elles ces chétives constructions du siècle dernier, et surtout du premier tiers de celui-ci.

Lorsque le voyageur roule sur le macadam, emporté par le breach léger, ou, nonchalamment assis dans le wagon rapide qu'entraîne la locomotive, sonde au loin les campagnes, une blanche aiguille, un svelte clocher lui apparaît, dominant les riants massifs de chênes ou d'ormes séculaires, les verts rideaux de peupliers, derrière lesquels se dissimulent villes, bourgs et villages.

C'est une nouvelle renaissance, où l'arc plein-cintre du style

roman dispute le pas aux courbes imposantes de l'ogive. Malgré les exigences, sans cesse grandissantes, du luxe, du confort et du bien-être, n'est-ce pas un fait remarquable que la facilité, l'entrain avec lesquels chaque paroisse cherche à rivaliser avec sa voisine, à la dépasser dans la construction d'un splendide monument élevé au divin Crucifié, et pour lequel chacun ne marchande ni sa pièce d'or, ni sa modeste obole, ni le travail de ses bras?

Dans les villes, dans les communes populeuses et riches, les ressources sont abondantes, les sympathies nombreuses et promptes à s'émouvoir; mais, dans une nouvelle section paroissiale, taillée tant bien que mal sur une commune pauvre et besoigneuse, dont l'église tombe en ruines, par suite de la pénurie de la fabrique, c'est une entreprise des plus difficiles, que l'antiquité païenne eût caractérisée par cette maxime : *Labor improbus omnia vincit*, et que le christianisme traduit par cet axiome : la foi transporte des montagnes.

Cette œuvre de foi, M. l'abbé Foulon l'a accomplie à la Chevallerais, petite paroisse du canton de Nozay, récemment érigée dans un pauvre village, jadis perdu au milieu des landes et des bruyères de la commune de Puceul.

Abbaretz, sur sa haute colline, montre au loin la masse de son église. Nozay, le chef-lieu de canton, l'ancienne petite ville, appanage d'un puîné de la dynastie des Châteaubriand, est justement fière de la sienne. En face de la jolie flèche de Saffré, de l'autre côté de la route de Rennes, surgit le clocher de la Chevallerais, le premier en date, et qui a donné *le branle* dans le canton.

Si cette dernière construction n'est pas la plus ornementée et la plus importante, elle est du moins la plus méritoire. En arrivant dans l'humble paroisse, le curé y trouvait, à l'état de certitude acquise et prouvée, la croyance des habitants à l'impossibilité de bâtir une église. Cinq mille francs, laborieusement amassés, constituaient toutes les économies. Après neuf ans de rectorat, il laissait un beau bâtiment de cinquante mille francs et plus, soldés, une école primaire, etc.

Heureux d'avoir dépensé ses forces, son intelligence, son zèle pour élever la maison du Seigneur, M. l'abbé Foulon a pensé, avec raison, que l'exposé des moyens employés pour mener ses travaux à si bonne fin pourrait être utile à ses confrères, et il a écrit une charmante brochure, intitulée : *Comment on bâtit une église.* »

Assurément il a bien fait, et des témoignages d'une autorité incontestable sont venus démontrer la justesse de son raisonnement et lui offrir la meilleure récompense qu'il pût ambitionner : l'assurance d'avoir fait le bien et l'espoir de le pouvoir faire encore.

S. E. le Cardinal-Archevêque de Rennes et Monseigneur de Nantes lui ont adressé les lettres les plus flatteuses.

« J'enverrai à votre école plusieurs de mes prêtres, — dit Mgr l'Evêque de Vannes dans sa lettre du 8 décembre 1875. — Puissent-ils apprendre de vous *comment on bâtit une église.* »

« A une époque où la fièvre de démolitions envahit tant d'esprits, c'est une bonne fortune que de voir édifier. A ce titre, l'excellent exemple que vous avez donné sera apprécié par tous les cœurs bien placés. A vrai dire, c'est un guide que vous avez rédigé, et je ne doute pas qu'il ne porte des fruits », écrit l'éminent directeur de notre École des Sciences.

Mais parmi ces lettres nombreuses, il en est une, surtout, dont nous tenons à extraire quelques passages, parce qu'elle émane d'un ami, d'un érudit, d'un littérateur, que chacun regrette et regrettera longtemps, car il est de ceux qu'on n'oublie pas.

« J'avais lu votre livre, dit Émile Péhant, ou plutôt dévoré, le soir même où je l'ai reçu ; et j'en parlais avec tant d'enthousiasme à tous mes amis, qu'il a circulé en bien des mains, et ne m'est revenu que ces jours derniers, avec un concert unanime d'éloges pour vous et de remerciements pour moi.

» Vous devez vous trouver bien heureux d'avoir, avec des ressources aussi restreintes, élevé un nouveau temple au Dieu qui possède toutes vos pensées, et auquel vous avez consacré votre vie entière. C'est là votre meilleure récompense. Moi qui ne suis pas placé, avec autant de désintéressement que vous, au point de vue de

votre foi chrétienne, j'ai le droit de vous dire, en toute sincérité, que la moitié de vos efforts aurait suffi pour procurer une renommée glorieuse à qui les eût dépensés à une construction plus somptueuse et mieux en évidence.... »

S. N.-T.

PAUL BAUDRY.

M. Goupil nous communique l'épreuve d'une notice sur notre grand artiste, Paul Baudry, notice qui doit précéder un magnifique album de reproductions, par la photogravure, des cartons et des peintures décoratives du grand foyer de l'Opéra [1]. L'auteur de ces pages est M. About. Nous n'avons pas besoin de dire quelle distance nous sépare de cet écrivain, et en religion et en politique ; mais ici il s'agit simplement d'art et d'un de nos compatriotes les plus distingués ; nous lui laissons la parole.

Ma première rencontre avec lui me l'a montré tel qu'il devait être toute sa vie : solitaire, laborieux, dur à lui-même, un peu farouche, mais bon, cordial et d'un commerce agréable autant que sûr, aussitôt la glace rompue. Un de ses camarades de promotion, l'architecte Louvet, qui depuis a coopéré avec autant de talent que de modestie aux travaux de l'Opéra, m'avait dit à mon départ d'Athènes : « Voici une lettre pour Baudry ; il faut le connaître ; c'est le meilleur garçon du monde, et c'est mon peintre ! » Le bon Louvet y mettait une pointe d'orgueil.

Je le cherchai d'abord à Naples ; on me dit qu'il était allé travailler à Pompéi et que je l'y trouverais à la *Couronne de Fer* : j'y fis porter mon mince bagage, et un gardien me conduisit au *signor pittore,* qui était alors le seul hôte de l'auberge, et à peu près le seul habitant de la ville.

Par une ardente matinée de juillet 1853, dans une petite maison sans toiture qui fut jadis un cabaret, et probablement même quelque chose de pis, le guide me mit en présence d'un petit homme brun aux yeux pétillants, aux cheveux d'un noir bleu, à la moustache fine et retroussée : il copiait à l'aquarelle une des fresques qui décoraient l'établissement. C'est une scène de *beuverie* qu'il m'a donnée vingt ans après, et que je

[1] Cet album, que M. Goupil mettra prochainement en vente, sera du prix de 250 francs.

garde pieusement en mémoire de cette entrevue. La copie est d'ailleurs précieuse en soi, car les injures de l'air ont à peu près détruit l'original.

Il se peut que le jeune peintre ait commencé par maudire l'importun qui coupait sa séance et interrompait son travail, mais il n'en laissa rien paraître, et après m'avoir promené le plus obligeamment du monde à travers ces adorables ruines de Pompéi, il me ramena à l'auberge, où un déjeuner frugal nous attendait. Nous vécûmes huit jours ensemble sans nous quitter un seul moment depuis l'aube jusqu'à la nuit, échangeant nos impressions, nos idées, nos souvenirs et nos projets, tant et si bien qu'avant la fin de la semaine, nous nous tutoyions comme deux camarades de collége. Ah ! le bel âge où quelques heures d'épanchement font une paire d'amis ! Nous avions vingt-quatre ans l'un et l'autre.

Quoiqu'il fût moins causeur que moi et que la généralité des jeunes Français, il m'apprit en ce temps-là, tout ce que je sais de son enfance et de sa première jeunesse.

Il était né le 7 novembre 1828 à la Roche-sur-Yon, dans ce village que Napoléon voulut transformer en chef-lieu de département, mais qui garde encore aujourd'hui, grâce aux jardins disséminés dans ses rues, je ne sais quelle grâce rustique. Il aimait la Vendée, il adorait sa famille et professait un profond respect pour son père, simple artisan, mais de ceux-là qui composent le fond solide et résistant de la nation : patriote acharné, lecteur insatiable, nourri de l'histoire nationale, ivre de Béranger, qu'il appelait le poëte de la France, chasseur, pêcheur, marcheur, amoureux du grand air, paysagiste inconscient, musicien modeste et studieux; père de treize enfants, dont six vivent encore aujourd'hui. Un bon portrait, exécuté avec un soin filial, nous montre cet aimable physionomie de petit bourgeois dans sa redingote des dimanches. Baudry a peint aussi la belle tête de sa mère, Françoise Lecomte, sous le bonnet des paysannes de Cholet, qu'elle garda toute sa vie.

La famille n'était pas riche ; elle vivait au jour le jour, mais grâce au travail et à l'épargne, elle ne connut jamais le souci du lendemain. Presque toujours la table fut abondamment servie par la pêche et la chasse, qui étaient en ce temps-là plus libres qu'aujourd'hui.

Paul Baudry doit beaucoup aux leçons de ce père, qui lui apprit à lire dans les Victoires et Conquêtes et dans les Fastes de la monarchie française, mais surtout lui apprit à voir et à penser. La droiture, le désintéressement, le patriotisme, toutes les qualités viriles qui placent son caractère à la hauteur de son talent, sont l'héritage de ce digne homme, à qui il a fait la vieillesse heureuse et la mort douce. Dès l'âge de dix ans, le petit Paul était déjà classé parmi les bons sujets des écoles pri-

maires de France ; il obtint, comme tel, un livret de Caisse d'épargne à l'occasion du mariage du duc d'Orléans.

Dans la petite bourgeoisie, on n'attend pas que les garçons soient bacheliers pour leur choisir un état. Paul Baudry fut destiné de bonne heure à la musique; on lui mit un violon dans les mains et l'on rêva de le pousser au Conservatoire.

Les bons maîtres n'abondaient pas à la Roche-sur-Yon; mais un heureux hasard y avait établi un musicien du plus grand mérite, M. Ernest Depas, qui jouait non-seulement du piano, mais encore du violon, en vrai virtuose. En peu de temps, Paul devint assez fort pour râcler brillamment sa partie aux fêtes, aux assemblées, aux mariages. Il fut bientôt reconnu et recherché, non seulement pour sa gentillesse et sa précocité, mais pour son talent; il courait, sa boîte à la main, de Saint-Gilles aux Essarts, de Nieul-le-Dolent à Mouilleron-le-Captif, gagnant la pièce ronde et enflant petit à petit son livret de la Caisse d'épargne : c'est ainsi qu'il devint riche à quatre ou cinq cents francs.

Mais une vocation impérieuse l'arracha bientôt pour toujours à la musique ambulatoire : il avait lié connaissance avec quelques soldats et il s'était improvisé dessinateur de la garnison : ses croquis enlevés d'instinct devaient avoir quelque mérite, car, au bout de deux ou trois ans, ils furent réunis et exposés avec grand succès dans une salle de la mairie. Un modeste professeur de dessin, M. Sartoris, attira chez lui le jeune artiste, lui enseigna généreusement tout ce qu'il savait et lui dit : « Maintenant, mon garçon, si tu veux aller plus avant, entre à l'école des Beaux-Arts, à Paris ! » C'était en 1844. Il s'en fallait de tout que la famille eût les moyens de tenter une si grosse aventure; mais l'esprit de clocher, qui a souvent du bon, s'émut en faveur d'un jeune homme qui promettait d'illustrer le pays.

Une pension de cinq cents francs fut demandée pour lui par le maire, M. Moreau, et votée par le conseil municipal de la Roche; les bourgeois éclairés de la ville y ajoutèrent 360 francs par une souscription privée; et c'est ainsi lesté que le petit Vendéen prit le chemin de Paris. Admis à l'atelier Drolling, il y travailla tant et si bien qu'en 1845, à l'âge de dix-sept ans, il était reçu le premier au concours des places de l'école. Dès ce jour, le département voulut contribuer à son entretien. Sur la proposition du préfet, M. Gauja (un vieil ami de M. Thiers que j'ai eu le plaisir et l'honneur de connaître), le conseil général ajouta 800 francs à la pension votée par la ville, et lorsque Paul Baudry eut obtenu le second prix en 1847, le total des subventions consacrées à ses études s'élevait à 1,800 francs.

En 1850, il enleva le grand prix de Rome avec Gumery, statuaire,

Louvet, architecte, Charlot, compositeur, et Bertinot, graveur. Ce fut une des meilleures promotions de notre académie. O les belles promesses et les riantes espérances! Sur les cinq jeunes gens qui partirent alors pour l'Italie, il y en a déjà deux, Gumery et Charlot, qui ont fait le voyage dont on ne revient pas. Si la modestie de Baudry n'était pas ombrageuse et farouche, je vous dirais comment il a reconnu les bontés de sa ville natale, de sa famille, de son vieux maître Sartoris, et de tous ceux qui l'ont aidé ou simplement encouragé. Mais je ne veux pas me brouiller avec lui, et je me borne à dresser la liste de ses ouvrages :

1847. La mort de Vitellius, second prix de Rome.
1848. Saint Pierre, concours de loges.
1849. Ulysse reconnu par sa nourrice. — Funérailles de Pompée.
1850. Zénobie, grand prix de Rome.
1851. Thésée dans le labyrinthe, envoi de Rome.
1852. Lutte de Jacob.
1853. La Fortune. Salon de 1857.
1854. Répétition de la Fortune. — Décoration du salon de M. Achille Fould au Faubourg Saint-Honoré. Les sujets sont les attributs des douze dieux. Les deux dessus de porte, en grisaille majolique, représentent: 1° Diane; 2° Vénus. — Copie de la Jurisprudence, d'après Raphaël. Envoi de Rome.
1855. Portrait de M. Jard Panvilliers. Salon de 1859. — Le Supplice d'une Vestale. Salon de 1857. — La Jeunesse, essai de peinture décorative.
1856 et 1857. Saint Jean. — Léda, exposée en 1857. — Portrait de M. le Comte Foucher de Careil. — Portrait de Mme Vigier. — Portrait de Beulé. — Portrait de M. Léon Gérard. — Portrait de M. Alexandre Gérard. — Portrait de M. de Vilgruy. — Portrait de Mme la baronne de Lareinty. — Portrait de Mme la baronne de Berckheim. — Portrait de Mme la comtesse du Manoir. — Portrait de Mlle Guillemette de Lareinty. — Quatre dessus de porte, l'Été, le Printemps, l'Automne et l'Hiver, dans l'hôtel de M. Chevreux-Guillemin. — Copie de la Lucrèce de Cagnacci.
1858-1859 et 1860. Portrait de M. Achille Fould, tête. — Têtes de Gumery, de M. Louvet, de Paul Baudry. — Second portrait de M. Louvet. — Madeleine pénitente, exposée en 1859. — Toilette de Vénus, exposée en 1859. — Reproduction de la Toilette de Vénus. — Portrait de M. C. Julliany. — Portrait de M. Guillaume Guizot. — Portrait de Mme la comtesse de Belbeuf. — Peintures decoratives pour le salon de Mme de Nadaillac, à Passy, représentant Cybèle et Amphitrite. — Portrait de M. Guizot. Salon de 1861. — Portrait de M. le baron Charles Dupin. Salon de 1861. — Portrait de M. Alfred André. — Saint Jean enfant, portrait de M. Georges Swyékowski. — Portrait de la comtesse de Labédoyère. — Portrait de Mme Jameson. — Portraits de MM. Crescent père et fils. — Portrait de M. de Balleroy. — Portraits de M. et Mme Re-

nouart. — Portrait de Mme Madeleine Brohan, de la Comédie française, exposé en 1861. — Portrait de M. le marquis de Caumont la Force, exposé en 1861. — Portrait de M. Tiby, attaché au ministère des affaires étrangères. — Portrait de Mlle Céline Montaland.

1861. Charlotte Corday. — Cybèle et Amphitrite. Salon de 1861. Variantes des tableaux de Mme de Nadaillac. — Rome, Gênes, Venise, Florence et Naples, peintures décoratives dans l'hôtel du duc de Galliera. — Berneretle, tête d'étude.

1862. Portrait de M. Jules Hémery. — Portrait de M. Eugène Giraud. Salon de 1863. — Portrait de Mlle Jane Essler. — Portrait de M. Beurdeley. — Portrait de Mme Mahler. — Portrait de M. de Vergès, ingénieur.

1863. La Vague et la Perle. — Les Cinq Sens et les Quatre Saisons, modèles de tapisseries pour les Gobelins. — Portrait des deux enfants de Mme Mahler. — Portrait du jeune Corrard. — Portrait d'Ambroise Baudry. — Portrait de M. le duc de Mouchy. — Portrait de M. Tchikatcheff. — Portrait de Mme Tchikatcheff. — Portrait de Mme la comtesse Swyékowska. — Portrait de Mlle Groux. — Portrait de Mme Garnier.

1864. Diane surprise, tableau fait à Rome. — Onze grandes copies d'après Michel-Ange, savoir : cinq Cariatides, Création d'Ève, figure de la Création d'Adam, Zorobabel, Noé et ses fils, Judith, Ève. — Étude d'après la Danaé du Corrége. — Pascuccia, étude.

1865. Portrait de M. Donon. — Décoration d'un salon de l'hôtel X, aux Champs-Élysées, comprenant un plafond et six voussures; le plafond a 5 mètres sur 4.

1866 et 1867. L'Opéra commencé.

1868. Copies des sept cartons de Raphël à Londres,

1869. Portrait de Ch. Garnier.

1871. Portrait d'Ed. About. — Portrait de M. Massion. — Portrait de Mme Massion. — Portrait de Mme Chessé. — Portrait de Mme Cézard.

1873. Portrait du jeune Christian Garnier. — Portrait de Karl Beulé. — Portrait de Suzanne About.

1874. Opéra terminé. — La décoration du foyer : 1° un grand plafond central de 14 mètres sur 6; 2° deux plafonds de forme ovale de 6 mètres sur 4; 3° deux grandes voussures de 9 m 50 sur 4, et dix autres voussures de 4 m 50 sur 4 mètres; 4° les Muses, hauteur 3 mètres sur 1 m 50 de largeur : 5° dix médaillons, composés de groupes d'enfants, hauteur 2 mètres, largeur 1 m 50.

1875 et 1876. Portrait de Mlle Denière. — Portrait de M. Hoschedé. — Portrait du général de Montauban. Portraits de Mlles Donon. — Portrait de Mme Crémieu. — Portraits de M. et Mme Bréton-Hachette. — Portrait de Mme Boselli. — Portrait de Mlle Blanche Hoschedé. — Portrait du jeune Albert. — Portrait de M. Eugène Guillaume, directeur de l'École des Beaux-Arts.

Ce catalogue, dans sa sécheresse apparente, est une biographie complète, car Paul Baudry n'a vécu que pour peindre, et l'on peut dire que

son existence se confond avec ses travaux. C'est en copiant onze fresques de Michel-Ange et la Danaé du Corrége qu'il prépare dès 1864 sa décoration de l'Opéra. Quatre ans après, il éprouve un peu de fatigue et, pour se reposer, il va à Londres copier les sept fameux cartons de Raphaël. La grande œuvre achevée en 1874, il se délasse en peignant huit ou dix portraits, dont l'un, *le Général de Montauban*, a l'importance d'un tableau d'histoire. Cette absorption de l'homme par le travail est si complète que, durant de longues années, le peintre n'a pas eu d'autre domicile qu'un petit coin du nouvel Opéra, près de la coupole qui lui servait d'atelier. L'humidité de ces gros murs de pierres était si pénétrante qu'il devait s'enrouler dans une couverture de laine avant de se glisser entre ses draps ; mais il se consolait en pensant qu'il pourrait se lever au petit jour et commencer son travail à la même heure que les maçons de l'ami Garnier.

Les sollicitations des amateurs et des marchands l'ont poursuivi sans aucun succès depuis l'Exposition de 1857 ; il n'a jamais voulu travailler sur commande. Le monde ne lui a pas ménagé les séductions ; il n'est sorti de sa retraite que contraint et forcé, quoiqu'il aime la bonne compagnie et qu'il y tienne son rang mieux que personne. On peut dire que les distinctions les plus enviées sont venues au devant de lui sans qu'il y songeât. Un jour, qu'il se reposait, en courant la Grèce et l'Egypte, on l'a fait commandeur de la Légion d'honneur ; une autre fois, l'Académie des Beaux-Arts l'a élu, tandis qu'il étudiait je ne sais quel vieux maître en Italie.

A un ami qui lui offrait la main d'une riche héritière, il répondit, en montrant son atelier encombré de châssis immenses : « Où prendrais-je le temps de me marier ? Et ne suis-je pas déjà en ménage avec deux femmes jalouses : la Solitude et la Peinture ? »

Voilà comment il est resté célibataire.

En revanche, il a trouvé le temps de marier ses sœurs et de les doter, et d'élever admirablement son jeune frère et filleul, Ambroise Baudry, qui est devenu un achitecte savant, original et hardi. Il a trouvé le temps de servir comme soldat en 1870, dans les compagnies de marche, tandis qu'Ambroise était simple pionnier du génie auxiliaire et maniait la pelle au plateau d'Avron, sous le feu des ennemis. Les leçons de patriotisme données par le modeste artisan de la Roche-sur-Yon n'ont pas été perdues ; il a fait souche de bon Français. Si Paul Baudry ne relit pas Victoires et conquêtes et les Fastes de la monarchie française, il est peut-être de nous tous celui qui a le mieux étudié Joinville, Froissart et les autres chroniqueurs nationaux. Son éducation littéraire, qu'il a faite lui-même, ne laisse rien à désirer; il a le style d'un écrivain de profes-

sion, avec un tour plus libre et une forme plus vive : l'éloge de Victor Schnetz, qu'il a lu à l'Académie, restera comme un des modèles du genre. Cent volumes choisis avec soin composent sa bibliothèque ; l'histoire de France y entre au moins pour moitié. Depuis deux ou trois ans, il recherche les documents relatifs à Jeanne d'Arc, la grande Lorraine, dont il veut retracer la vie dans une suite de douze tableaux.

Il a loué à cette intention un grand atelier dans la rue Notre-Dame-des-Champs, et c'est là qu'il s'est installé confortablement pour la première fois de sa vie. Une servante dévouée compose tout son domestique ; la maison, fort hospitalière, est hantée par quelques vieux camarades. Le moindre impressionniste mène plus grand train que le chef incontesté de l'École française, et voulez-vous savoir pourquoi ?

Beaucoup de ses ouvrages ont été donnés à des amis, beaucoup d'autres, et des plus importants, se sont payés à des prix dérisoires. Je crois me souvenir qu'en 1874, après son grand travail du foyer de l'Opéra, Baudry avait 6,000 francs de rente. C'est la moralité de cette courte biographie.

Notre compatriote M. C. Robinot-Bertrand publie, à Paris, chez l'éditeur A. Lemerre, et, à Nantes, chez M. Morel, un roman, *les Songères*, dont nous nous proposons de rendre compte.

Nous rendrons compte également du volume récent de notre collaborateur M. l'abbé du Tressay : *Dix pièces dramatiques*, à l'usage des cercles d'ouvriers, colléges, salons, etc.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La découverte de M. René Kerviler dans le bassin de Penhouët. — Une lecture de M. Jules de la Gournerie à l'Institut. — MM. Delaunay et Baudry, membres du Conseil supérieur des Beaux-Arts. — *Paul et Virginie*, grand opéra de M. Victor Massé. — M. le marquis de Lambilly. — Mme la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

Nous avons mentionné récemment, dans notre compte rendu du Congrès de Vitré, le titre d'un mémoire de M. René Kerviler, au sujet de sa découverte d'un port préhistorique de l'âge du bronze, dans les fouilles qu'il exécute pour la construction du gigantesque bassin à flot de Penhouët à Saint-Nazaire. Cette découverte préoccupe en ce moment tout le monde savant, à cause d'un nouvel incident qui a permis à M. Kerviler de déterminer, d'une manière à peu près précise, l'âge de ce port, de l'âge du bronze. Cela renverse tous les systèmes des archéologues à idées préconçues qui cherchent à classer, d'une façon pour ainsi dire stratigraphique ou géologique, les diverses phases de l'histoire ancienne de l'homme, et qui affirment impérativement que, lorsqu'on trouve une station de l'âge du bronze, il est certain qu'elle remonte à une antiquité très-reculée, voire antédiluvienne. Comme si, à notre époque, les populations sauvages de l'Océanie ne se servaient pas d'armes fabriquées par eux et tout à fait analogues aux armes préhistoriques.

Or, à deux mètres au dessus de la couche qui renferme les objets de l'âge du bronze, M. Kerviler vient d'en rencontrer une qui contient des objets incontestablement gallo-romains, et, en particulier, une pièce de monnaie du César Tétricus, qui vivait au IIIe siècle. Il en résulte que les cinq mètres de vase supérieure de l'anse de Penhouët ont mis seize cents ans à se former : ce qui donne 30 centimètres de hauteur par siècle ; et par conséquent, on ne peut faire remonter les couches de l'âge du bronze, parmi lesquelles a été trouvé un crâne identique à ceux de l'âge de la pierre polie, à plus de cinq cents ans avant l'ère chrétienne.

Cette argumentation est irréfutable, et ses conséquences, au point de vue historique, sont capitales. Elle démontrent qu'en Gaule, l'âge du bronze est contemporain des périodes historiques, et cela vient confirmer les prévisions du beau livre sur les Celtes et les Gaulois. de M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du musée national de Saint-Germain et notre compatriote, livre dont nous rendrons compte avant peu.

— L'Institut a tenu, le 25 octobre dernier, sa séance annuelle des cinq Académies. Parmi les lectures qui ont été faites, les journaux citent un mémoire de M. Jules de la Gournerie, de l'Académie des Sciences, sur *la première contestation entre les Académiciens envoyés au Pérou, dans le XVIII^e^ siècle, pour les opérations relatives à la détermination de la figure de la terre.* Nous reproduirons, dans notre prochaine livraison, le travail de notre savant compatriote. On a entendu, en outre, une dissertation de M. Bréal, de l'Académie des Inscriptions, sur les *racines des langues indo-européennes,* une étude de M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, intitulée *Un libre-penseur dans le grand monde,* et un examen critique, par M. Gruyer, de l'Académie des Beaux-Arts, des *portraits de Raphaël peints par lui-même.*

— MM. Elie Delaunay et Paul Baudry viennent d'être nommés membres du conseil supérieur des beaux-arts; de plus, ce dernier a été nommé par le ministre de l'instruction publique membre de la commission de la manufacture des Gobelins. — Notre collaborateur, M. Charles Marionneau, a reçu de M. de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, la mission de dresser l'inventaire des œuvres artistiques que renferment les églises de Nantes.

— Un autre de nos compatriotes, M. Victor Massé — né à Lorient en 1822 — a remporté ces jours-ci, au Théâtre Lyrique de Paris, un éclatant succès, avec un grand opéra en trois actes, *Paul et Virginie,* qui deviendra promptement populaire. Ce qu'il faut penser de cette œuvre, demandons-le au critique très-autorisé de la *Liberté,* M. Victorin Joncières, auteur lui-même d'un opéra fort applaudi, *Dimitri,* dont M. Henri de Bornier a écrit le livret.

« Voilà seize ans que M. Victor Massé commençait la partition de *Paul et Virginie,* presque au même moment que naissait M^lle^ Cécile Ritter, destinée à représenter l'héroïne de l'ouvrage. On le voit, il faut quelquefois aussi longtemps à un compositeur pour écrire et faire jouer un opéra, qu'à une enfant, pour devenir une jeune fille et une cantatrice de talent.

C'est évidemment l'œuvre la plus complète et la plus inspirée qu'il ait produite. Sans renoncer aux qualités charmantes qui l'ont placé dès ses débuts parmi les compositeurs français les plus mélodiques, M. Victor Massé a apporté dans sa nouvelle partition un soin et une recherche qui

témoignent de ses hautes aspirations. Il y a évidemment, dans *Paul et Virginie,* une tendance manifeste vers les procédés de la nouvelle école. Ces retours fréquents de phrases caractéristiques qui impriment une si grande unité au drame lyrique; cette préoccupation constante de donner à la phrase musicale la vérité d'expression en rapport avec la situation et les paroles, attestent que M. Victor Massé a compris l'importance de la transformation que subit actuellement la musique dramatique. Mais, tout en adoptant les doctrines de l'école moderne, M. Massé a su conserver sa personnalité; il n'a rien perdu dans cette métamorphose de son charme, de sa sensibilité et de sa clarté. Sa nouvelle partition aura donc le double avantage de satisfaire les ignorants et les érudits: elle plaît et elle intéresse.

Le poème de *Paul et Virginie,* emprunté au célèbre roman de Bernardin de Saint-Pierre par Michel Carré et M. Jules Barbier, devait séduire par sa gracieuse et touchante naïveté un musicien tout de sentiment. S'il a selon nous un défaut, c'est de manquer un peu de mouvement et de variété, et de retenir le compositeur dans les régions élevées, mais un peu monotones, de l'amour platonique. A part cette restriction, nous devons reconnaître que la pièce de Michel Carré et de M. Jules Barbier, est très-habilement faite, et que la forme littéraire est très-supérieure à celle des ouvrages de ce genre. C'est l'œuvre de véritables poètes et non de vulgaires librettistes.

L'ouvrage commence par un *duo* entre M^me^ de la Tour et Marguerite les deux mères, qui est une perle de grâce et de sensibilité. Dès ce début le public a été pris, et les applaudissements enthousiastes qui ont accueilli ce délicieux morceau ont fait pressentir le brillant succès qui se préparait.

Nous passons sur l'air de Domingue : « N'envoyez pas le jeune maître vers les pays lointains », moins heureusement trouvé que le *duo* précédent, pour arriver au charmant chœur de coulisse annonçant l'arrivée d'un navire français. Quoique très-simple, ce court morceau est d'un effet saisissant. Il y a là comme un écho de la patrie absente, qui nous a vivement impressionné.

Mais la page capitale de l'acte, c'est le grand *duo* entre Paul et Virginie. La phrase du début : « Par quel charme, dis-moi, m'as-tu donc enchanté », est une véritable trouvaille. Elle caresse doucement l'oreille par son harmonieux murmure.

L'acte se termine par un trio très-scénique, traité de main de maître. Le passage où les trois voix chantent sans accompagnement est remarquable. Quand le rideau est tombé pour la première fois, les applaudissements ont éclaté de toutes parts et les artistes ont été rappelés. Dès ce

moment la partie était gagnée, et le succès allait prendre les proportions d'un triomphe.

Le second acte débute par une petite chanson de négrillon, pleine de caractère et d'originalité. Le trait qui la termine se présente alternativement en *majeur* et en *mineur* : l'effet est très-piquant. La prière que Virginie adresse au farouche Sainte-Croix pour obtenir la grâce de la négresse Méala : « Pardonnez-lui », est tout à fait touchante. On comprend qu'il n'est pas de cœur de pierre qui puisse résister à une pareille supplication. Le *quatuor* suivant, écrit avec une science profonde de l'art de combiner les voix, n'a pas, à notre avis, été suffisamment apprécié. Les couplets de Méala : « Parmi les lianes, au fond des savanes, le tigre est couché », sont d'un très-beau caractère. C'est peut-être la page la mieux réussie de l'ouvrage. Sous ces paroles : « Voici la nuit », le compositeur a écrit un accompagnement de clarinettes qui fait image.

Le finale est d'un grand effet dramatique. Sous le fouet de l'inflexible Sainte-Croix, les malheureux esclaves dansent, malgré eux, une bamboula qui rend bien, par son caractère contraint, la joie forcée que leur impose leur maître cruel ; au milieu du chant monotone qui rhythme la danse des nègres, on entend les cris de douleur de Méala que l'on bâtonne, tandis que Sainte-Croix, ivre, fait claquer son fouet parmi les groupes effarés.

Dans le troisième acte, l'intérêt musical va grandissant. Tous les morceaux sont à citer. C'est d'abord la mélancolique chanson de Domingue : « L'oiseau s'envole », dont la simplicité émeut doucement. Le *duo* de Paul et de sa mère est très-beau : il y a dans la phrase de Paul un élan de tendresse filiale, qui a profondément remué l'auditoire. Le début du *duo* entre Paul et Sainte-Croix a de l'allure, et le dialogue sur le dessin d'orchestre est très scénique ; il se termine en quatuor par l'intervention de Méala et de Virginie.

Le *duo* — il y a peut-être un peu trop de duos dans cet acte, c'est une faute de construction dans le poème dont le compositeur n'a pas la responsabilité — le *duo* de Paul et Virginie est d'une grande élévation de style. Il y règne une passion et en même temps une noblesse, qui classent ce morceau parmi les plus beaux de ce genre qui aient été écrits. Le rappel de la mélodie du premier acte, jouée par le violon *solo*, est vraiment attendrissant. La phrase dans laquelle Paul jure à Virginie un amour éternel et que reprennent les deux amants est très-belle. Cette phrase reparaîtra plus tard dans la vision et au dernier tableau, lorsque Virginie est étendue inanimée sur la plage ; c'est la phrase-mère, qui plane sur l'ouvrage. Voilà un de ces procédés de la nouvelle école, dont nous parlions au début de cet article, qui donne une si grande unité et

un si puissant intérêt au drame lyrique. La péroraison du *duo* est pleine de chaleur et d'élan. Malgré la longueur de ce morceau, on n'éprouve aucune lassitude à l'entendre, tant la progression des sentiments qu'il exprime est rendue avec une vérité d'accents propres à émouvoir. La mélopée de Méala, sur laquelle tombe le rideau, est d'un beau caractère.

Le tableau suivant s'ouvre par un grand air de Virginie, qui, nous l'avouons, nous a paru inférieur aux autres pages de l'œuvre. C'est un morceau de facture qui arrête inutilement l'action. La chanson de Méala est ravissante avec son rhythme syncopé. Nous retrouvons là ces intermittences du mode majeur et du mode mineur que nous avons signalées dans la chanson du négrillon.

Citons encore dans ce tableau un charmant quatuor et l'heureux retour de la chanson de l'oiseau, reprise en duo *mezza voce*, par Méala et Domingue.

Au tableau suivant, on applaudit la lettre de Virginie, que lit Paul, la voix entrecoupée de larmes. Cette lettre a le tort d'être un peu longue; le morceau gagnerait beaucoup à être raccourci de moitié. La phrase initiale est d'ailleurs très-pathétique, et l'on attend trop longtemps son retour. Quant à l'*allegro* : « Ah ! reviens dans mes bras », nous avouons franchement n'en pas être très-satisfait. Le motif a de la chaleur, mais il manque de distinction.

Le tableau de la vision nous plaît médiocrement. C'est une des grandes audaces du poème d'avoir fait chanter en duo deux partenaires éloignés l'un de l'autre de près de deux mille lieues. Cette scène, qui pouvait être dangereuse devant un public sceptique, a été acceptée sans résistance par les spectateurs sympathiques de la première représentation. Son plus grand défaut est de ne pas réaliser l'effet musical sur lequel avait compté le compositeur : Virginie, placée derrière une toile métallique, au fond du théâtre, chante à l'unisson du ténor. Il résulte de cette trop grande distance entre les deux chanteurs un manque d'ensemble dans les voix impossible à éviter.

L'ouvrage se termine par le spectacle grandiose du naufrage. Le corps de Virginie, rejeté par les flots, est étendu inerte sur la grève. Autour de la pauvre enfant sont agenouillés Paul, Domingue, M^me^ de la Tour et Marguerite. Dans le fond, entre deux rochers, on aperçoit la mâture désemparée du *Saint-Géran*, soulevée par la mer en courroux. Paul répète solennellement la phrase du serment, que reprennent les chœurs, soutenus par tout l'orchestre.

Telle est cette belle partition, qui comptera parmi les plus remarquables de l'œuvre de Victor Massé. L'interprétation est digne de l'ouvrage. «

— Voici en quels termes notre collaborateur, M. Georges de Cadoudal, a annoncé à la Bretagne la mort de M. le marquis de Lambilly :

Une famille honorée vient de perdre son chef, la société bretonne un représentant de ses traditions de chevalerie, de religion et de charité, la cause royaliste un de ses plus dévoués serviteurs. M. Thomas-Hippolyte, marquis de Lambilly, est décédé le 28 septembre dernier à son château de Kergrois, près Locminé, dans sa quatre-vingtième année.

Il était né pendant l'émigration, le 23 octobre 1796, à Altona (Danemark). Il avait à peine dix-huit ans, quand l'échappé de l'île d'Elbe tenta de bouleverser de nouveau la France et l'Europe. Il fut un des premiers à se joindre à l'armée royale qui, pendant les Cent Jours, alors que tout pliait devant le vainqueur, se souleva dans le Morbihan aux cris de: *Vive le Roi!* qui sut à la fois maintenir le drapeau blanc en face du drapeau de la révolte bonapartiste et préserver son pays de l'invasion étrangère. On sait que, grâce à elle, pas une semelle prussienne ne souilla le sol morbihannais.

Le jeune de Lambilly leva à ses frais la compagnie de Taupont, qui fit partie du bataillon du Halgouët (division Le Douarin). Il en fut nommé capitaine, et il assista en cette qualité à la journée d'Auray, où son beau-frère, le chevalier de Langle, fut tué à ses côtés.

Nommé sous-lieutenant au 3e régiment d'infanterie de la garde, en 1816, il resta, après la mort de son père, dans le Morbihan, où l'appelaient de nouveaux devoirs. S'il ne put continuer à servir le Roi et la France sous les drapeaux, il les servit utilement dans ses terres, en perpétuant autour de lui les traditions de bienfaisance et d'honneur dont ses pères lui avaient transmis le dépôt.

Le marquis de Lambilly épousa, en 1832, Alphonsine-Modeste-Paule-Rogatienne de Sesmaisons, fille du comte Rogatien de Sesmaisons, ancien maréchal de camp et lieutenant des gardes du corps.

Il fut activement initié aux projets d'insurrection de 1832, et à l'époque du séjour de MADAME en Vendée, il remplit diverses missions importantes qui le signalèrent à la surveillance de l'administration. En 1843, à la suite d'une visite domiciliaire au château de Lambilly, il fut mis en état d'arrestation. Mais un jugement du tribunal de Vannes le vengea des persécutions du pouvoir.

C'était un chrétien et un royaliste de vieille roche. Peu habitué aux transactions du siècle, sa politique était des plus simples: elle consistait à respecter et à défendre les droits de Dieu et ceux du Roi.

Il fut homme de droiture et de religieuse parole, à ce point qu'il s'est tenu à l'écart des urnes électorales tant qu'on n'a pu les approcher qu'en passant sous les fourches caudines d'un serment et au sujet duquel il n'admettait aucun commentaire, aucune distinction subtile. Pour lui un serment était un serment, voilà tout.

Il n'en a jamais prêté qu'un seul, et il lui a été fidèle jusqu'à son dernier souffle.

Il est mort au milieu des regrets des excellentes populations qui l'entouraient d'affection et de respect. Elles garderont son souvenir et sauront suivre les exemples d'une foi et d'une fidélité que perpétueront ses fils et la nombreuse postérité que M. le marquis de Lambilly laisse après lui.

— Nous empruntons à la *Semaine religieuse* de Nantes cette touchante nécrologie :

M^me^ la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Nantes, en religion Sœur Saint-Camille de Lellis, a rendu le dernier soupir mercredi dernier, 15 novembre : elle a été emportée avant l'âge par une cruelle maladie, contractée, dit-on, pendant la terrible guerre de 1870, alors que les salles de son établissement étaient envahies par nos malheureux blessés et par de nombreux malades atteints d'affections contagieuses. En ces jours de douloureuse mémoire, la généreuse Fille du vénérable Père de Montfort s'oubliait elle-même au milieu des horribles souffrances qu'elle avait sous les yeux; tout entière au service des autres, elle s'imposa des privations et des fatigues excessives : elle est tombée à cinquante-trois ans, martyre de son dévouement chrétien. La mort est venue à pas comptés, si l'on peut s'exprimer de la sorte : le mal, un mal impitoyable, consumait lentement sa victime. Mais rien ne put abattre le courage de cette héroïque Sœur : le sourire était toujours sur ses lévres, et jamais une plainte ne sortit de sa bouche.

Sœur Camille de Lellis était née en Bretagne : elle appartenait à une honorable famille de Saint-Malo. Elle était entrée en religion à l'âge de dix-huit ans, et s'était vouée sans retour au soulagement de la douleur dans nos établissements hospitaliers. Ses qualités la signalérent de bonne heure à l'attention des supérieurs des Sœurs de la Sagesse : jeune encore, elle fut chargée de la direction de l'Hôtel-Dieu de la Rochelle. Les regrets qui l'accompagnérent lorsqu'elle fut, il y a dix ans, transférée à l'Hôtel-Dieu de Nantes pour y remplacer la vénérée sœur Saint-Xyste, firent comprendre à quel point elle savait se faire aimer de tous dans ses difficiles et pénibles fonctions.

Sa mort a été un deuil véritable : tous ceux qui la connaissaient se plaisaient à rendre hommage à sa vertu, à l'amabilité parfaite et à l'égalité constante de son caractère, à sa rare intelligence, et principalement à son inépuisable charité.

Monseigneur l'évêque assistait aux funérailles, et Sa Grandeur a donné solennellement l'absoute. On remarquait, dans le convoi, plusieurs généraux et d'autres notabilités militaires, M. le maire de Nantes, M. le procureur de la République, le corps médical de l'Hôtel-Dieu, les étudiants de l'Ecole de plein exercice, des religieux et des religieuses de tous les ordres, ayant leur résidence en notre ville; l'assistance était trés-nombreuse.

Les cordons du poële étaient tenus par M. le général Espivent de la Villeboisnet, M. le Préfet du département, M. Patoureau pére, chirurgien en chef des hospices, M. Petit, médecin en chef de l'Hospice général, M. de Sallier-Dupin, administrateur des Hospices, M. le Maire de Nantes, et deux Sœurs de la Sagesse. Des détachements de la garnison formaient la haie.

La Chère Sœur Camille a été inhumée au milieu de ses compagnes, dans la partie du cimetière Saint-Jacques réservée à ces dignes religieuses.

Le cortége suivit la voie des Ponts au milieu d'une double rangée de spectateurs émus et sympathiques. On se découvrait avec respect devant le cercueil de cette humble femme, à laquelle la Religion avait enseigné jusqu'à l'héroïsme la pratique de la vraie Fraternité.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH POPULAIRE DU MARIN FRANÇAIS 1877. In-12, 72 p. Nantes, imp. Boucherie; tous les libr..... » 15

ARMÉE (L') FRANÇAISE. Discours prononcé à la loge les Disciples du progrès, O.·. de Paris, ten.·. du 7 août 1876, par le F.·. A. Laisant, député de la Loire-Inférieure. In-8°, 30 p. Paris, au Grand-Orient, 16, rue Cadet..... » 40

AUX BERGERS DE LA CRÈCHE. Chanté dans l'intérieur du Carmel de Saint-Brieuc le jour de Noël 1875. In-8°, 14 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

CANTICOU bian evit ar missionou ha retrejou brezounec. Treshet a gols a canticou nevez ha coz. In-32, 96 p. Brest, imp. et lib. Lefournier; Quimper, lib. Salaun.

CHAPITRE (UN) INÉDIT DE L'HISTOIRE DE SAINT-NAZAIRE (LOIRE-INFÉRIEURE), du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, par René Kerviler, ingénieur du port de Saint-Nazaire. Broch. gr. in-8°, 96 pp. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

CONTES DE FÉES; par M^me^ Le Lasseur, née Perier. Illustrés par Bertall. In-8°, 135 p. Paris, lib. Vaton.

MUSÉES (LES) ARCHÉOLOGIQUES de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux, Niort, comparés au musée de Vannes, par M. le Dr G. de Closmadeuc. In-8°, 16 p. Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1^er^ sem. 1876.

NOTES DE VOYAGE. UNE HALTE A LUÇON, par Charles Marionneau. In 8°, 14 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (août 1876.)

PRESSE (LA) POLITIQUE SOUS RICHELIEU ET L'ACADÉMICIEN JEAN DE SIRMOND (1589-1649), par René Kerviler. Paris, Baur, 1876, in-8°, 56 pp. Prix..... 2 50.

Extrait du *Correspondant*.

PROVERBES DE SALON, par Alfred de Courcy. In-18, jésus, 420 p. Paris, lib. Calmann Lévy; lib. nouvelle..... 3 50.

SAINTONGE (LA) ET L'AUNIS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. J. Ogier de Gombauld (1570-1666); étude biographique et littéraire sur sa vie et ses ouvrages, par René Kerviler. Paris, Aubry, 1876. in-8°, 104 pp. Prix..... 3 »

Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.

SANT YAN-AR-BIZ. La légende de saint Jean-du-Doigt, lue à Guingamp, au congrès de l'Association bretonne, par Yves Ropartz. In-16, 24 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme; Rennes, Plihon.

LA PREMIÈRE CONTESTATION

ENTRE LES

Académiciens envoyés au Pérou dans le XVIII[e] siècle

POUR DES OPÉRATIONS

RELATIVES A LA DÉTERMINATION DE LA FIGURE DE LA TERRE [1]

MESSIEURS,

Les grands résultats que l'ancienne Académie des sciences a obtenus par des expéditions organisées avec l'appui du gouvernement, forment un de ses titres de gloire les moins contestés. Les deux plus célèbres sont celles qui ont été faites dans le XVIII[e] siècle à l'équateur et au cercle polaire pour déterminer la figure de la terre. Ces entreprises produisirent dans toute l'Europe lettrée une impression profonde. On n'avait pas encore vu les compagnies sa-

[1] Nous citions, l'an dernier, dans la *Revue*, ces paroles du général Bayer, délégué de l'Allemagne au Congrès géodésique : — « On ne peut parler de géodésie et de mesures de degrés terrestres, sans mentionner les grands travaux que la France a entrepris pour déterminer la figure et les dimensions de notre globe. Les célèbres expéditions au Pérou et en Laponie sont à jamais un titre de gloire scientifique pour la France. C'est elle qui a pris l'initiative dans ces domaines, nous avons tous profité des brillants modèles qu'elle nous a fournis. »

L'expédition du Pérou nous intéresse particulièrement, car celui qui en fut l'*âme*, de l'aveu de tous, Bouguer, était notre compatriote. Cette expédition devait durer quatre ans, elle en dura neuf. La Condamine a indiqué, dans son *Journal historique*, quelques-unes de ses épreuves. Ainsi le meurtre du chirurgien Seniergues à Cuença par un peuple ameuté, au milieu d'une fête publique, et la longue histoire des Pyramides de Quito, nous sont plus ou moins connus. Mais nous ignorons à peu

vantes comprendre leur mission d'une manière aussi large, et les souverains accorder autant d'attention aux questions scientifiques.

Il s'agissait de savoir si la terre est aplatie vers les pôles ou allongée en forme de fuseau. Newton, guidé par des considérations théoriques, s'était prononcé pour la première de ces formes, mais les mesures que Jacques Cassini avait faites de plusieurs arcs de la méridienne de Paris et de deux arcs de parallèle, rapprochées des résultats obtenus par Picard, paraissaient conduire à une conséquence différente. On discutait vivement cette question, qui présentait pour la géographie un intérêt immédiat, et dont la solution devait avoir une grande importance dans les problèmes de la mécanique céleste.

Godin, l'un des astronomes de l'Académie, proposa de demander au Roi l'envoi d'une expédition à la zone torride pour mesurer des arcs de l'équateur et d'un méridien. Suivant que l'on trouverait le degré du premier de ces cercles plus grand ou plus petit que le degré du second, on conclurait que la terre est aplatie ou allongée. Godin se déclarait d'ailleurs prêt à partir. Granjean de Fouchy et La Condamine s'offrirent pour l'accompagner. La proposition, après avoir été adoptée par l'Académie, fut présentée par Maurepas à Louis XV, qui autorisa la dépense. Il fut convenu que l'on irait au Pérou et que l'on travaillerait près de Quito. Philippe V donna les permissions nécessaires, écrivit au vice-roi de Lima pour lui recommander la compagnie expéditionnaire et désigna deux officiers pour assister à toutes les opérations.

L'expédition partit en 1735. Bouguer y remplaçait Granjean de Fouchy, retenu en France par la délicatesse de sa santé. Maurepas

près complètement quelle part utile ou nuisible prit aux travaux chacun des personnages : académiciens, ingénieurs, dessinateurs, naturalistes, etc., attachés à l'expédition, au nombre de dix. On ne s'entendait pas toujours ; des contestations s'élevèrent notamment entre les académiciens. Quelle en fut la première cause ? c'est ce qui n'a pas été dit jusqu'à présent et ce qui a cependant une importance majeure, et au point de vue de la science et au point de vue de l'histoire. M. de la Gournerie a pris à tâche d'éclairer ces obscurités. Le mémoire qu'il a lu à l'Institut n'est qu'un chapitre d'un grand travail.

NOTE DE LA RÉDACTION.

avait adjoint aux trois académiciens un botaniste, Joseph de Jussieu, qui devint plus tard leur confrère, puis des aides pour les observations, un ingénieur, un dessinateur, un chirurgien et un artiste pour les instruments de précision.

L'année suivante, l'Académie, pensant que la question de la figure de la terre serait plus sûrement résolue par l'examen de la grandeur du degré du méridien à des latitudes très-différentes, proposa d'envoyer quelques-uns de ses membres en Laponie. Une seconde expédition fut en conséquence organisée dans des conditions analogues à la précédente. Maupertuis en fut le chef; il eut pour collaborateurs Clairaut, Camus et le Monnier, ses confrères, l'abbé Outhier, correspondant de l'Académie, et Celsius, astronome suédois.

L'histoire de ces deux expéditions présente un contraste frappant : la seconde a été accomplie en moins de seize mois, et la première était à peine terminée après neuf années. Le plus grand développement des opérations au Pérou, le soin extrême avec lequel toutes les observations y ont été faites et la difficulté du voyage, ne suffisent pas pour expliquer cette différence. Une des principales causes résulte de ce qu'en Amérique les académiciens ont toujours été divisés, tandis qu'au nord une union parfaite n'a pas cessé de régner. Par suite de la dispute que Bouguer et La Condamine ont eue après leur retour, on connaît quelques-unes des difficultés qui les ont momentanément séparés au Pérou ; mais les luttes qu'ils ont soutenues contre le chef de l'expédition sont à peu près ignorées. Lorsqu'ils ont écrit, Godin subissait dans le silence une disgrâce qu'il s'était attirée par une conduite imprudente ; il occupait une position considérable, mais loin de la France, et il avait cessé de faire partie de l'Académie. Ses anciens collègues oublièrent leurs griefs ; Bouguer n'a parlé de Godin qu'avec beaucoup de réserve, et son exemple a été suivi par La Condamine, qui cependant, au moment de partir pour l'Europe, avait écrit qu'il ne pourrait lui pardonner son long exil [1]. D'un autre côté, les deux officiers espagnols

[1] « Je vous avoue qu'il faudrait une vertu plus stoïque ou plus chrétienne que la » mienne pour pouvoir pardonner à celui à qui je dois uniquement imputer la lon-

attachés à la compagnie française n'en ont pas fait connaître les divisions : on ne trouve dans leur ouvrage, sur toutes les discussions qui ont eu lieu, que quelques allusions toujours favorables à Godin, avec qui ils avaient exclusivement travaillé dans les dernières années.

Les archives de divers établissements publics et plusieurs collections particulières contiennent sur l'expédition à l'équateur des pièces inédites assez nombreuses. Ces documents, tous d'accord entre eux et s'expliquant les uns par les autres, permettent de suivre le développement des principales contestations. La première, qui se préparait depuis plusieurs mois, éclata au moment où les académiciens abordèrent au Pérou. Elle est à peine indiquée dans les ouvrages qui ont été publiés sur l'expédition.

Bouguer, comme je l'ai dit, n'avait été désigné pour aller à l'équateur que peu de temps avant le départ. Bien qu'il fût membre de l'Académie, il habitait le Havre, et, par suite, il n'avait pu prendre aucune part aux discussions sur les travaux qui devaient être faits. Après avoir étudié sérieusement cette question pendant la traversée, il arriva à la conviction qu'on devait mesurer tout d'abord un arc de méridien voisin de la côte, et rejeter ou du moins ne faire qu'en dernier lieu les opérations pour déterminer la grandeur du degré de l'équateur.

Bouguer mettait en avant de puissantes considérations pour choisir une méridienne plutôt près de la mer que dans le voisinage de Quito.

Une des plus grandes difficultés d'une triangulation consiste à trouver des bases commodes à mesurer, ayant une longueur suffisante et pouvant être aisément rattachées au réseau des triangles. Picard et Cassini avaient eu quelque peine à trouver en France des emplacements convenables. On devait penser qu'au Pérou on en rencontrerait plus facilement sur la côte que près des montagnes de la Cordillère.

» gueur de mon exil ; mais je m'en rapporte à ce que vous devez savoir par M. Bou-
» guer, que je ne doute pas qui ne soit présentement en France. » *Lettre de La Condamine à Mairan, de Cayenne*, 10 *avril* 1744. (Collection de M. Dubrunfaut).

Les arcs que l'on cherche à mesurer sont situés non pas sur la terre, mais à un niveau inférieur qui correspond à la surface des mers. Si les académiciens opéraient dans les environs de Quito, ils se trouveraient obligés de faire, pour la réduction des bases, un nivellement qui présenterait des difficultés.

En s'établissant près du rivage, on pourrait sans beaucoup de peine, et comme travail accessoire, construire une carte précieuse pour les marins; les signaux deviendraient d'ailleurs pour eux des points de reconnaissance, et leur utilité assurerait leur conservation. Les opérations d'hydrographie que la Cour d'Espagne ferait nécessairement exécuter plus tard, se rattacheraient à la triangulation française, qui formerait ainsi la base de la géographie de toute l'Amérique.

A ces considérations, que Bouguer avait développées dans de longues conversations avec ses confrères pendant un séjour de trois mois fait à Saint-Domingue, il en ajouta une nouvelle, lorsqu'on eut traversé l'isthme de Panama.

La Compagnie, en y comprenant les deux officiers espagnols et leur suite, se composait de vingt-six personnes. Le matériel était si considérable, et plusieurs caisses tellement volumineuses, qu'à Portobello on avait regardé le transport par la route comme très-difficile. L'Expédition avait, en conséquence, remonté la rivière de Chagres et n'avait fait par terre que le court trajet de Cruzes à Panama.

Pour aller à Quito, on avait soixante lieues à parcourir, depuis Caracol, point où la rivière de Guayaquil cesse d'être navigable, et le voyage n'était possible qu'après la saison des pluies. La Compagnie devait atteindre la côte du Pérou au mois de mars, et ne pourrait partir pour Quito qu'en mai. Il était à craindre que, dans le passage de la chaîne occidentale de la Cordillère, des instruments précieux ne fussent perdus ou mis hors d'état de servir. Les excursions et les transports pour la triangulation devraient ensuite être tous faits par terre dans une contrée presque entièrement dépourvue de chemins. Ainsi un long retard, une grande dépense, des chances

d'accidents préjudiciables aux travaux, et finalement des opérations dans un pays où les communications seraient très-difficiles ; telle était la perspective si l'on s'obstinait à aller à Quito.

Au lieu de rester deux mois dans l'inaction à Guayaquil, ne valait-il pas mieux parcourir la côte, et voir si l'on y trouverait des terrains propres à la mesure d'une base et des emplacements convenables pour les signaux ?

Godin tenait essentiellement à l'exécution des travaux tels qu'il les avait conçus. La mesure d'un arc de méridien ne venait pour lui qu'en seconde ligne, et il croyait peut-être assurer l'exécution de la partie du projet qu'il regardait comme la plus importante, en prenant pour centre d'opérations la ville de Quito placée très-près de l'équateur. D'après ce que Bougùer a écrit dans un mémoire dont je vais avoir l'occasion de parler, nous pouvons penser que Godin faisait surtout valoir qu'on subsisterait moins facilement sur la côte que dans la province de Quito, et que les Indiens y étaient plus redoutables. Il cherchait aussi à s'autoriser de l'exemple de Picard et de Cassini, qui avaient mesuré des arcs de la méridienne de Paris, bien qu'ils n'ignorassent pas que les côtes de l'Aunis et de la Gascogne s'étendent à peu près dans la direction d'un méridien, comme celles du Pérou près de l'équateur.

Le navire sur lequel la Compagnie s'était embarquée à Panama relâcha le 10 mars 1736 dans la rade de Manta. Les académiciens et leurs principaux collaborateurs se rendirent au village de Monte-Christi, situé à trois lieues, dans une position élevée, au pied d'une montagne. Bouguer trouva la côte bien disposée pour une triangulation, et insista pour l'adoption de son idée, mais la résolution de Godin était arrêtée. L'expédition reprit la mer le 13 mars. Bouguer et La Condamine restèrent seuls à terre, voulant employer a faire diverses observations le temps qui devait s'écouler avant qu'on pût entreprendre le voyage de Quito.

Ils s'établirent à Monte-Christi. Les Indiens, obéissant aux ordres que le vice-roi avait donnés dans toute la province, les reçurent avec de grandes démonstrations de respect, les logèrent à la *casa*

real, édifice modeste, mais bien plus considérable que les autres maisons du village, et leur procurèrent toutes les ressources dont ils disposaient.

Les deux astronomes commencèrent immédiatement des observations, l'un sur les réfractions atmosphériques, l'autre sur les variations de la température ; puis ils allèrent au sommet de la montagne, d'où l'on découvre la côte sur une étendue de plus de deux degrés, depuis le cap Passado jusqu'au delà des îles de la Plate et de Salango. Ils jugèrent que des signaux pouvaient être placés d'un côté sur des îles ou des points élevés du rivage, de l'autre sur des montagnes qui paraissaient d'un accès facile. L'accueil fait par les Indiens montrait d'ailleurs qu'ils n'étaient pas aussi sauvages qu'on l'avait pensé et que le pays offrait quelques ressources. Ces diverses circonstances fortifièrent Bouguer dans l'opinion qu'il avait émise ; voulant tenter un dernier effort ou plutôt constater son insistance, il résuma dans un mémoire toutes les considérations qu'il avait développées, et termina par cette déclaration :

« Quoi qu'il en soit, si M. Godin persiste à ne vouloir pas même examiner pendant qu'il est sur les lieux la disposition de la côte, ni à la faire examiner; et s'il veut, malgré les raisons précédentes, établir la méridienne aux environs de Quito, il me trouvera prêt à le suivre et à l'aider avec ce zèle que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour le service du Roi; de même que j'interromprai volontiers les observations particulières qui m'occupent actuellement, aussitôt qu'il m'aura fait savoir que ma présence est utile au bien de la Compagnie. Mais je déclare en même temps que ni les engagements de l'amitié la plus étroite, ni aucune autre considération, ne m'empêcheront jamais de publier par toute la terre qu'il n'aura pas tenu à moi que l'ouvrage qui aura été fait avec des peines et des dépenses infinies, n'ait été exécuté d'une manière incomparativement plus simple et plus convenable.

» Fait à Monte-Christi, le 22 mars 1736.

» BOUGUER. »

La minute de ce mémoire se trouve dans les archives de l'Observatoire de Paris, parmi les papiers de Bouguer. Une note in-

dique que des expéditions ont été envoyées à Godin et à Jorge Juan, l'ancien des deux officiers espagnols.

Bouguer était profondément pénétré de la haute importance de la mission dont il était l'un des chefs. De là, tant dans ses déclarations lorsque le succès de l'entreprise lui paraît compromis par de fausses mesures, que dans l'expression de sa reconnaissance, quand des difficultés ont été aplanies [1], un langage qui peut paraître emphatique, mais qui indique simplement une préoccupation constante, un dévouement absolu à la science et à notre pays.

Les deux astronomes, bien fixés sur les volontés du chef de l'Expédition, paraissent n'avoir pas attendu sa réponse. Après avoir fait diverses observations à Monte-Christi, puis à Rio-Jama, ils se dirigèrent, par deux voies différentes, vers Quito, où Godin ne les précéda que de peu de jours.

Bouguer n'a pas parlé dans ses ouvrages du mémoire de Monte-Christi; il s'est contenté de dire, à la fin de la relation qui forme l'avant-propos du livre de la *Figure de la Terre,* qu'il avait proposé d'établir les triangles sur la côte, « ce qui eût peut-être épargné bien du temps et beaucoup de peines ». Son extrême réserve, dans cette circonstance, tient probablement, en partie, à ce que la vallée de Quito, située entre les deux chaînes parallèles des Andes, s'est trouvée bien disposée ponr la mesure d'un arc de méridien.

Pendant la dispute qu'il eut en France avec son ancien ami, La Condamine a écrit que, lors du débarquement à Manta, il avait adopté avec vivacité et précipitation le projet de faire passer la méridienne à peu de distance da la côte, avant que l'on eût reconnu qu'elle ne suivait pas la direction d'un méridien sur une assez grande étendue [2]. Divers documents contemporains établissent, en

[1] Lettre écrite par Bouguer en juillet 1737 (*pièces justificatives* publiées par La Condamine à la fin du *Supplément au Journal historique,* n° XIX).

[2] *Supplément au Journal historique,* part. I, page 46.

effet, qu'il avait adopté l'opinion de Bouguer [1] ; cependant il ne s'y était pas rallié avec assez de résolution pour appuyer la déclaration de son collègue d'une adhésion motivée, ainsi qu'il fit plus tard dans trois circonstances importantes [2]. On doit même croire qu'il était d'avis de ne donner aucune suite à cette contestation, car Bouguer pensait certainement à lui lorsqu'il écrivait que les engagements de l'amitié la plus étroite ne l'arrêteraient pas.

Eu égard à la direction du rivage, la mesure d'un arc de méridien de plusieurs degrés, à une petite distance de la mer, pouvait présenter des difficultés ; mais Godin tranche la question sans vouloir l'étudier, et, laissant ses deux collègues à Monte-Christi, il entraîna les autres membres de la Compagnie à Guayaquil, où il resta avec eux depuis le 26 mars jusqu'au 3 mai.

En renonçant à travailler près de la côte, Bouguer n'abandonnait pas l'idée d'éloigner les opérations relatives à la mesure du degré de l'équateur. Une seconde contestation, dont les principales circonstances sont connues, s'éleva sur ce sujet après l'arrivée de l'Expédition à Quito. Je rappellerai seulement que la question fut tranchée par un ordre du Roi prescrivant aux académiciens de borner leurs travaux à la mesure d'un arc de méridien. Cette partie du programme était la plus importante par les résultats auxquels elle devait conduire et la seule que l'on pût exécuter avec une grande précision.

JULES DE LA GOURNERIE.

[1] Je citerai principalement une lettre du chirurgien Seniergues à Antoine et à Bernard de Jussieu, en date de Panama, 18 février 1736. — (*Archives du Muséum*).

[2] Protestation (inédite) du 14 juillet 1739, quand Godin déclara à ses confrères qu'il se séparait entièrement d'eux pour les opérations ; procès-verbaux des 10 janvier et 6 mai 1740.

I

TREMENVAN

AN

YTRON GUERCHES MARIA

X

93. An Yuzeyen, hazat [1] a droucatret,
Leun a malicc, a pep vicc torticet,
Aenep Doe, goae y pan voant croet! [2]
Hac e mam hegar, maz idi [3] glacharet.

94. An disquiblyon hep spont pan cleusont ho montre [4]
Gant ioae [5] meur hep poan a savas a hane,
Oz lavaret hep gou [6] oraesonou oar can
Da mam Doe Roen bet pepret, han Speret glan.

95. Maz ezont holl en un couhat [7]
An menez Syon, dison mat,
Gant an corff clouar hegarat,
Hep comps gou, [8] da tnou Iosaphat.

96. Neuse an sent goar, hegarat,
Disquennet en tnou Josaphat
A Hierusalem hep quen tra,
Querz ez deux unan galvet Saba.

[1] *Lego* hat haznat. — [2] *Var.* cronet. — [3] indi. — [4] contre. — [5] ioa. — [6] Goen. — [7] Cahouat. — [8] gaou.

I

LE TRÉPAS

DE

MADAME LA VIERGE MARIE

X*

93. Cependant les Juifs, race connue de vipères, pleins de méchanceté, tissu de toute espèce de vices, ennemis de Dieu et de sa bonne mère; (maudite soit leur naissance !) étaient dans l'affliction.

94. Les disciples, apprenant leurs manœuvres sans se troubler, se levèrent très-joyeux et sans peine du lieu où ils étaient, en chantant des prières en l'honneur de la mère du Roi éternel du monde, et du Saint-Esprit.

95. Et ils partirent tous ensemble de la montagne de Sion, dans un profond recueillement, portant le corps doux et aimable de la Vierge à la vallée de Josaphat.

96. Alors, aux bons et aimables saints descendus de Jérusalem dans la vallée de Josaphat, vint se joindre un homme appelé Saba.

* Voir la livraison de novembre, pp. 329–359.

97. Maz mennas un Yuseu divat
Disquenn an corff goar, hegarat,
Dann douar gant e drouc barat
Digant an sant han dut a stat.

98. Evel maz pegas quen cruel
En corff vayllant ayoa santel,
Ez manaz hep goap e dou dorn,
Ha nenn doae marz, bedenn [1] arzornn.

99. Pan oae net didornet an caez,
En devoae [2] glan noman annoez
Gant cuez ha mez en pep quentel,
Maz pede prest an Abestel;

100. Ma ho pede a poellat don
Ez grasent hep gaës oraeson
De lamet [3] prest a drouc eston
Dre moyan [4] hep sy an Passion.

101. Ha mar galsent e ober plen
Da bezaff franc a pep anquen,
Ez vise, hep sy, ansien,
En hanu Jesu Christ, guir Christen.

102. An Abestel neuse ez stousont piz tizmat
Dan nou glynou, en un couhat,
Da pedif an guir Roeanes quer
Da nep he galv da reiff salvder

103. Quen buhan scaff, nen nachaff quet,
Heman he galv a voe salvet,
He dou [5] dornn hoantec mezeguet;
Hac eno hep mez badezet.

[1] *Var.* Ha den doae mars bede'n arzorn. — [2] En devoe. — [3] Samet. — [4] Moyon. — [5] daou.

97. Mais voilà qu'un méchant Juif voulut enlever perfidement à ce saint et aux autres gens de qualité le doux corps bien-aimé pour le jeter par terre.

98. Comme il saisissait très-rudement le corps précieux et sacré, il perdit, et quoi d'étonnant ? les deux mains jusqu'au poignet.

99. Une fois sans mains, le misérable éprouva une grande douleur, avec beaucoup de regret et de honte, et il supplia les Apôtres;

100. Il les supplia du fond de l'âme de se mettre tous en prière pour le tirer de peine et d'émoi par la grâce de la Passion.

101. Que s'ils pouvaient complètement le délivrer de toute douleur, il se ferait, une fois guéri, véritable chrétien au nom de Jésus-Christ.

102. Les Apôtres se mirent donc tous ensemble à genoux, pour prier la vraie Reine chérie de rendre la santé à celui qui l'invoquait.

103. A l'instant même, je l'affirme, le suppliant fut guéri, et ses deux mains pansées à souhait ; et sans honte il fut baptisé dans ce lieu.

104. An den man groaet [1] Cristen guiryon
Hep nep mar ayez da sarmon
En hanu an Autrou spes Jesu,
Ne dougeas [2] nigun a nep tu.

XI

105. Neuse maz ezont piz tiz mat
Gant corff an Guerches hegarat
Eguyt ent priuez [3] he bezhát,
Nen doae [4] gaou, da tnou Iosaphat.

106. Eno sclaerder meur da golou [5]
A deuz gant ho leff an [6] neffuou,
Da Assumption an Ytron quer
A yoae [7] en neff e pep quever.

107. Gant Aelez ha luminez pur :
Da mám Doe ebat, pligadur,
An ioae se a padas syder
Un eur avenant hac antier.

108. Ne voae biscoaez [8] quement sclaerder
Eguyt heaul na loar nac an ster
Nac quement planet so en aer
Neuse guelet, bezet seder.

109. An Abestel den ne guyly
Nep tra hep mar oar tro Mary,
Nemet cleuet dot [9] melody.
Oar dro an Guerches glan damany,

110. Gant he eneffic [10] benniguet,
Map Doe Roen tir, ouz he miret

[1] *Var.* Graet. — [2] Dougas. — [3] Euit en priuez. — [4] Ne'n de. — [5] Eno sclaer, dre meur dazlou. — [6] En. — [7] Azoa. — [8] Biscouaz. — [9] Doe. — [10] Gant he eneff hy benniguet.

104. Devenu bon chrétien, cet homme s'en alla prêcher au nom du beau Seigneur Jésus et ne craignit personne nulle part.

XI

105. Tous, alors, se rendirent en grande hâte à la vallée de Josaphat, avec le corps de la bonne Vierge, pour l'enterrer secrètement.

106. Aussitôt une grande clarté vint à luire du haut des cieux mêlée à leurs chants, en signe de l'assomption de notre chère Dame, qui montait au ciél.

107. En compagnie des anges de la lumière pure, qui voulaient réjouir et charmer la mère de Dieu; et la fête dura une bonne heure entière.

108. Jamais on ne vit ni le soleil, ni la lune, ni les étoiles, ni aucun astre du firmament, soyez-en sûr, jeter un pareil éclat.

109. Quant aux Apôtres, aucun d'eux ne vit rien autour de Marie, mais ils entendirent de savantes mélodies, pendant le service de la sainte Vierge.

110. Gardant sa petite âme bénie, le fils du Roi

Ayoae present, na doutet quet,
Gant compainnunez an Drezindet [1].

111. Neuse, Sathanas entasset
En Yuzeuyon, con dyboellet,
Dre art dium [2] oe clasq miret
Na ve mam Roe an mor enoret.

112. Ma oae an Yeuzeuon em collationnet
Da lesquif corf Mary a yoae leun a guerchdet
Gant meur garm hac armou, goeffyou, clezeffyou net,
Eval tut an conar ezoent [3] amparfaret.

113. Mennat he lammet spes digant an Abestel
Ha [he] lesquif, chetu, en creis an tut [4] cruel,
Pe he beuzif en dour, tut traitour deffaet,
Corf an glan Roeanes, Mestres an guercheset!

114. Pan viont emguaffet ha guisquet a armou [5]
Neuse an pobl divat a cozeas [6] en badou,
Maz coezsont a peptu gant hu en ho ruou,
Evel tut dinatur sigur oar an muriou.

115. Drouc avantur cruel a deuz seder dezo,
Ouz considera[ffu] meur a tra anezo,
Aenep an Guerches flam dinam ha mam Doe,
A tnou [a] Iosaphat pan pignas beden Roe.

XII

AN ABESTEL

116. Certes, Thomas, goude an pret,
A deux tizmat da darempret
An Abestel din benniguet
Han re arall en nombr meurbet.

[1] *Var.* An Drindet. — [2] Diuin. — [3] Ezont. — [4] An ru. — [5] o armou. — [6] A couezas. (*recté*)

de la terre y assistait, n'en doutez pas, en compagnie de la Trinité.

111. Mais Satan, ayant soulevé les Juifs, ces chiens furieux, cherchait à empêcher par son art infernal que la mère du Roi de l'océan ne fût honorée.

112. Les Juifs s'assemblèrent donc pour brûler le corps de Marie, ce sanctuaire de virginité, et à grands cris, armés de lances et d'épées luisantes, comme des enragés, ils accoururent.

113. Ils voulaient enlever aux Apôtres, voyez-vous, et brûler au milieu de la foule cruelle, ou jeter dans l'eau, ces misérables traîtres, le corps de la sainte Reine, de la Dame des vierges.

114. Mais une fois rassemblés et vêtus de leurs armes, les méchants tombèrent en démence; ils tombèrent çà et là par les rues et du haut des murailles, en criant comme des gens hors d'eux-mêmes.

115. Mal leur en prit donc, on le vit à bien des signes, d'avoir voulu outrager la Vierge brillante et pure, la mère de Dieu, quand, de la vallée de Josaphat, elle monta jusqu'à son Roi.

XII

LES APOTRES

116. Certes, Thomas, c'est après l'heure que tu arrives en grande hâte pour rendre visite aux dignes et bienheureux Apôtres et aux autres personnes assemblées en grand nombre.

117. (Neuse o devoae ioae [1] meurbet
Pan guelsont dison oz donet,
Gant ioae hep abaff dre affet
Nen doae [2] berr quentel e guelet).

118. Guir hep mar oae [3] a lavaret
Ez oas, Thomas, feal calet;
Hac incredabl viout pepret?
Ne pliget [4] tam da Roe an bet

119. Ne vyoude quet guenemp ni
En tremenvan clouar Mary,
Mam an Salver; goall materi
Oae dit, hep dout, na deuzout dy.

THOMAS

120. Certes, guir eu, me ezneu [5] pur,
Ez ouff haznat goall croeadur,
Goall den disleal ha calet;
Hac incredabl vioff pepret?

121. Pan ouff pepret a drouc credenn,
Pedet Map Doe, Roe pep noenn,
E quer mam dinam pep amser,
Dam remet a drouc caleter.

122. Neuse hep gront e petsont schaff [6]
Roe an belly, an Autrou muyhaff,
Da pardonaff glan e eneff
A perfez [7] en dez divezaff.

123. Neuse Thomas a goulennas [8]
Out e clouar ha hegarat:
Corff an Guerches, Roanes net,
Maz eu laquaet? fer leveret.

[1] *Var.* Ho deuoe ioa — [2] Nen doa. — [3] Guir hèr mar az oa lavaret. — [4] Pligez. — [5] Me'n ezneu. — [6] Scaff. — [7] Parfez. — [8] A gulenas.

117. (Cependant intérieurement ils ressentaient beaucoup de joie de le voir arriver, parce qu'il n'y avait pas peu de temps qu'ils l'avaient vu).

118. C'est bien vrai, ce que l'on a dit, Thomas, que tu étais un fidèle entêté; seras-tu toujours incrédule? Il n'a point plu du tout au Roi du monde

119. Que tu n'aies pas été avec nous au trépas de la douce Marie, la mère du Sauveur; tu avais sans doute de grandes affaires quand tu n'y es pas venu.

THOMAS.

120. Oui, c'est vrai, je le reconnais bien, je suis une très-méchante créature, un homme mauvais, déloyal, entêté; serai-je toujours incrédule?

121. Puisque je suis toujours chancelant dans la foi, priez le fils de Dieu, le Roi de toute onction, et sa chère Mère, toujours sans tache, de me guérir de mon entêtement fâcheux.

122. Ils prièrent donc avec ardeur le Roi puissant, le Seigneur souverain, de pardonner à son âme, surtout au dernier jour.

123. Alors Thomas leur demanda doucement et amicalement : Le corps de la Vierge, de la Reine brillante, où l'a-t-on mis? dites-le-moi donc.

124. Neuse ez discuezsont an bez
Maz oae laquat flour da gourvez.

[THOMAS]

Aman, hepsy, nen dedy quet;
Mar deu mar fer ez leveret.

AN ABESTEL

125. Tro arall dan Resurrection
Ne credas bout savet guir Roen tron,
Quen na poulsas en gouly don
Ez bisyat beden calon;

126. Penaus ez creteste za quet
Bout e mam Mary benniguet
A breman an bet decedet,
Pan ne credsot Jesu resuscitet?

XIII

127. Sant Thomas, hep abaff quet,
Pan edoae dison oz donet
A deffry da Mont Olivet,
Ez guelas an corff benniguet;

128. Ez guelas Guerches Roen Aelez,
Ouz monet en neff dyalahez
Gant he map Jesus ent seder,
Aelez a dreff hac a quever.

129. Maz goulennas a moez meurbet:
Ytron dinam, mam benniguet,
Donet a renn hael doz guelet,
Hac ez guelaff spes e leset?

124. Et ils lui indiquèrent la tombe où on l'avait doucement couché.

[THOMAS.] .

Non, certes, il n'est pas ici ; dites-moi donc où il est.

LES APOTRES.

125. L'autre fois, tu ne crus à la résurrection du vrai Roi des trônes que lorsque tu enfonças ton doigt dans la plaie du cœur jusqu'au fond ;

126. Comment donc croirais-tu que la bienheureuse mère Marie a présentement quitté le monde, quand tu ne crus pas Jésus ressuscité ?

XIII

127. Or comme saint Thomas, sans aucun trouble, se rendait recueilli au Mont des Oliviers, il vit le corps bienheureux ;

128. Il vit la Vierge du Roi des Anges, montant au ciel glorieusement avec son fils Jésus, les Anges derrière elle et à l'entour.

129. Si bien qu'il lui demanda de toute la force de sa voix : Dame sans tache, mère bénie, je venais pieusement pour vous voir, et dès que je vous vois vous me quittez ?

130. Me az guel en neff don oz monet?
Menn [1] trugarez, ha me a pet,
Ouz da map net groa ma trete,
Rac aoun am goall nam tamallhe.

131. An Roanes, guyr flourdelis,
A ditaulas flour he gouris
An neff, hep chom, da sant Thomas;
Neuse, hep abaff, en affas.

132. Maz deux ahane piz tizmat
Thomas, evel un guir cannat:
Memeus guelet, hep quen avis,
Mam Roe an gloat [2] ha Paradis.

133. An draman certen hep e guelet
No deruoe crediff quet gueffret [3]
Ez ve en bez; man damany,
Corff mam Doe so Roe dan belly.

THOMAS.

134. Aman ez lavaraff affet:
Eguyt nep sy nen desi [4] quet.
Quentiz y a redas [5] dan bez
Mazoa bezet flour ouz gourvez.

135. Hac ez selsont a pep tu querz
Ouz essa pep unan dre nerz
Gourren an men; ha nen doae [6] marz,
Ha ne tra ne queffsont abarz [7].

136. Nemet yscuit solennite
Nen doae bet seder en bez se,
Ha huez mat, leuenez [8] ha can
Dre gracc syder an Speret glan.

[1] *Var* Ne'n. — [2] Gloar. — [3] Seuel scaff. — [4] Ne'n dedy. — [5] Arredas. — [6] Nen doa. — [7] Ebarz. — [8] Levenez.

130. Je vous vois monter au ciel? Par pitié! je vous en prie, faites ma paix avec votre fils, car j'ai peur qu'il me reproche ma faute.

131. Sans s'arrêter, la Reine, la vraie fleur de lys, jeta gracieusement du ciel son écharpe à saint Thomas, et lui la baisa tendrement.

132. Et Thomas revenant de là très-promptement vers les Apôtres, comme un fidèle messager :

J'ai vu, il n'y a qu'un moment, la mère du Roi de gloire et du Paradis.

133. Mais, à leur tour, ils ne voulurent pas croire ceci sans l'avoir vu, et tant que le corps de la mère de Dieu, le Roi puissant, serait retenu dans la tombe.

THOMAS.

134. Je vous le dis ici nettement : en vérité elle n'y est pas.

Aussitôt ils coururent à la tombe où on l'avait doucement couchée.

135. Et ils la regardèrent attentivement de tout côté ; et chacun fit tous ses efforts pour enlever la pierre de la tombe, mais ils ne trouvèrent rien dedans.

136. Ils n'y trouvèrent que les traces d'une fête récemment célébrée, des parfums, de la joie, des chants, par la grâce du Saint-Esprit.

137. Hac e [1] goulensont ouz Thomas,
Pep unan en enterrogas
Ac eff a gouzie quet ne tra
An Guerches heb sy Maria.

138. Thomas ho guelas quen quezedic
Buanec, frescq ha lesquidic [2]
Ne gouzient pe respontsent quet
An corff guinvidic benniguet.

139. Ha pan guelas Thomas an huec
Bout e breudeur glan buanec,
Ez lavaras deze seder :
Cleuet un neubeut [3], ma breudeur :

140. Hiziu e livyris a cren
En Iudea ma offerenn,
Hac ez duenn en hent quen hoantec
En livfrae certen un baelec,

141. Pan edoann en Mont Olivet
Aman a randon oz donet,
Ez guilis haznat uhel en neff
An Guerches plen corff gant eneff.

142. Hac ez leffis out y dyson :
Guerches guinvidic, ma Ytron,
Ytron clouar, reit diff pardon,
Hep si ho benediction.

143. Han Roanes glan pep manyer
A clevas glan buhan ma guer,
Hac ez ros diff flour he gouris.
An tra man certen a guilis.

[1] *Var.* Ez. — [2] Lesquedic. — [3] Un neurbet.

137. Et ils interrogèrent Thomas, chacun lui demandant ce qu'il savait sur la Vierge Marie sans tache.

138. Thomas, les voyant si sensibles, si impatients, fervents et bouillants et ne sachant que répondre touchant le corps bienheureux et béni,

139. Le bon Thomas, voyant donc ses frères très-impatients, leur répliqua courtoisement : Ecoutez un peu, mes frères :

140. Aujourd'hui, ayant dit avec foi ma messe en Judée, je cheminais très-joyeusement, vêtu de ma robe de prêtre ;

141. Or, comme je retournais d'ici au Mont des Oliviers, je vis clairement au haut du ciel la Vierge pure en corps et en âme.

142 Et je lui criai dévotement : Vierge bienheureuse, ma Dame, ma douce Dame, pardonnez-moi, bénissez-moi.

143. La sainte Reine écouta bientôt ma voix, et elle me donna gracieusement son écharpe. Voilà certes ce que j'ai vu.

144. Hac ez lavaras diff hep quen si :
Me aya dan lech diouganet diff
Gant Doe Tat han Mab an Speret glan
Try person guyrion en unan.

145. Quen buhan tiz ez cretsont za [1]
Bout eat hep quen sy Maria
Ent [2] corff hac eneff eu neffou
Gant he map hep faut, an Autrou.

146. Goude se da trugarecat Doe
Ez tresont dinam ho ampoe;
Ha mennat pardon, hep chom quet,
Digant Thomas, goar en caret :

AN ABESTEL

147. Huy so guiduidic [3], benniguet !
An Guerches glan, mam Roe an bet,
En neff uhel oz eus guelet ;
Ny ho pet don, hon pardonet.

148. Maz lavaras hep chom Thomas
Gant ioae ha gor hac enor bras :
Breman ezompny, breudeur [4], querent,
Unvan ha leal, eval quent.

149. Noman [5] aet pep unan e hent
Dan lech hep mar [6] maz edo quent
Da reif dan tut criz badizient
En hanu Doe Roen, sent ha querent.

XIV

150. Da sant Philip ez voe affet
Eno ent uhel reuelet

[1] *Var.* Trouesont ya. — [2] En. — [3] *Sic.* — [4] Breuder. — [5] No màn. — [6] Mat.

144. Et elle me dit, sans mentir : Je vais au lieu qui m'a été promis par Dieu, Père, fils et Saint-Esprit, trois personnes réelles en une seule.

145. Ils crurent donc tous fermement que Marie était montée aux cieux en corps et en âme avec son fils, Notre-Seigneur.

146. Désormais ils passèrent dévotement leur vie à remercier Dieu, commençant par demander pardon à Thomas, exempt de blâme.

LES APOTRES.

147. Oui, vous êtes heureux et béni! La Vierge pure, la mère du Roi du monde, vous l'avez vue au ciel, là-haut ; nous vous en prions instamment, pardonnez-nous.

148. Thomas répondit aussitôt, plein de joie et d'ardeur et très-honoré : Maintenant, mes frères, mes amis, nous voilà tous d'accord assurément comme auparavant.

149. Que d'ici chacun prenne son chemin vers le lieu où il était précédemment, pour donner le baptême aux nations barbares, au nom du divin Roi, ô saints et amis.

XIV

150. Saint Philippe ayant appris par une révélation

An tut en deuoae [1] badezet
Ho bout hepsy renunciet,

151. Maz aez dan lech plen, pep heny,
En on prezec hep uileni
A quer mam Doe, Roe an profecy,
He quer mam ha clouar Mary.

152. Maz aez an disquiblyon dison hep eston quet
Dan lichou ent priuez maz oent [2] yuez bezet
Quent monet da deces an Guerchez benniguet
Da prezec a Doe glan penaux ez oae ganet

153. A corf an Guerches glan louan ha dianaf,
Guerches net a defry; goude hep sy muyaff
Tri dez goude meruell hep fellell seuell scaff [3]
Ez dazcorchas Map Doe goude he poan muyhaff;

154. De disquiblion pep guis ef a apparissas
Goude bezaff lazet ha merzeret en croas;
An tut claff hoz clefvet certen ha remedas
Ha tut goude buhez difforch a dazorchas [4];

155. Dan tut [5] bouzar [hep mar] ez rente ho cleuet,
Dan tut dall pep quentel ez rente ho guelet
Dan tut loffr goude nech ez renthe ho iechet,
Ha dan re paralisi yvez ho goazyet;

156. En Chana Galilee, (hennez nen deu queffrin ?)
An map man dre amour a dour a guere guin,
Pan edoae [6] en banves en les Archedeclin
En creisic an couffy, en un fest anterin.

[JOSEPH AB ARIMATHIA.]

157. Me eu Ioseph hep sy ab Arimathia,
Goude mervell Map Doe, hep quen [7] enoe netra,

[1] *Var.* En deuo. — [2] Don sichou en prevez maz oant. — [3] Scaff. — [4] Difforchan dacourchas. — [5] Dan dut. — [6] Edoa. — [7] Hequen.

d'en haut que les peuples qu'il avait baptisés avaient renié leur foi,

151. S'en alla droit à chacun d'eux, parlant éloquemment de la chère mère de Dieu, le Roi des prophètes, de sa chère Mère, la douce Marie.

152. Les autres disciples, recueillis et sans crainte, se rendirent de même dans les lieux où ils avaient été avant d'assister au décès de la Vierge bénie, disant comment le Dieu saint était né

153. Du corps d'une vierge sainte, humble et sans tache, d'une vierge très-pure; comment le fils de Dieu ressuscita, trois jours, ni plus ni moins, après une mort et un repos volontaires, et la plus grande douleur;

154. Comment il apparut à ses disciples, après avoir été mis à mort et martyrisé sur la croix, guérissant de leurs maladies les gens malades et ressuscitant après la vie les gens décédés;

155. Comment il rendait l'ouïe aux sourds, et la vue aux aveugles, et, après leur douleur, la santé aux lépreux, et aussi l'usage de leurs muscles aux paralytiques;

156. Comment à Cana, en Galilée, (n'est-ce pas ici un grand mystère?) par amour et en bon fils, il changea l'eau en vin, étant à table, dans la cour de l'Architriclin, au milieu du banquet, dans une grande fête.

[JOSEPH D'ARIMATHIE]

157. « Moi qui suis Joseph d'Arimathie, après la mort du fils de Dieu, je le mis, sans m'inquiéter

Me en laquas en bez prenet neuez amoae,
Ha sur da penn tri dez ez savas a hane.

158. Quement a yoae [1] guiryon eff ho disprisonas,
Han re a yoae [2] en tan bernn en iffern a mas,
Ha quement a yoae glan a poan eff ho lamas ;
Comps doare ho hanbout [3] hep dout so [4] hyrvout bras.

159. Cals en guelas hep mar a se,
Goude bout prennet en [5] bez se,
Dazcorchet ha paet e dle,
Hac aet en neff hont dioar pep re.

160. Dan [6] Ascension, guir Autronez,
Ez aez en neff hont dyalahez
Da reiff raeson ha guiryonez
Ha roez [7] da pep nep en dellez.

161. Dan [8] Panthecost, goude gorren,
Guir Roe an glou, Autrou louen,
A roase gracc de disquiblyen
Maz vihemp [9] franc a pep anquen.

162. Arre, da un dez goude henn,
Ez duy da barnn, men lavar crenn,
Hac eff e holl goat troat ha penn
Quen puignaes eval en [10] croas prenn.

163. Pep unan plen certen eno
En lech dimez a gouvezo ;
Coz na ioanc ne dianco
Na paher fraez drez dellezo.

164. Quement so en fez badezet
Credet bezaff don pardonet,

[1] Var. A ioa. — [2] A ioa. — [3] Ho han bout. — [4] Fo. — [5] An — [6] Da. — [7] Roe. — [8] Da. — [9] Mazviont. — [10] An.

de rien, dans une tombe que j'avais nouvellement achetée; et assurément au bout de trois jours il se leva de là.

158. Quiconque était juste fut délivré de prison par lui; et ceux qui étaient entassés dans le feu des enfers, de la condition desquels il est très-douloureux de parler, et ceux qui étaient saints, il les tira de peine.

159. Après qu'il eut été enfermé dans sa tombe, beaucoup de gens le virent ressuscité, sa dette payée, et montant vers le ciel, là-haut, d'où il gouverne tout.

160. A l'Ascension, nobles Seigneurs, il monta au ciel, pour rendre raison et justice, et faire place à qui le mérite.

161. A la Pentecôte, après son élévation, le vrai Roi de la lumière, le joyeux Seigneur, donna la grâce à ses disciples pour nous délivrer de tout mal.

162. Un jour, de nouveau, après ceci, il viendra en juge, je le dis fermement, tout pareil par le sang, les pieds et la tête à ce qu'il était dans la douleur, sur la croix de bois.

163. Alors certes, il reconnaîtra parfaitement chacun sur place; ni vieux, ni jeune, ne lui échappera sans payer cher selon ses mérites.

164. Quiconque parmi vous a été baptisé et a la foi doit croire qu'il sera complétement pardonné; si vous

Ma ne crethech ne bihech [1] quet
Pan rohech glan holl mat an bet.

165. Goude tremen an matery
A yoae scrivet en prophecy,
E mam clouar, hegar Mary,
Hep quet enoe a voe en ty,

166. En ty, han maes, en oraeson,
Bet hep sy an Assumption;
Neuse en neff da bout Ytron
Ez aez hep gaes, dre fin rayson.

167 Corff hac eneff beu en neffou
Gant he map hep faut, he Autrou,
En divez, an costez dehou,
Goude cals a doan ha poanyou.

168. Cals a tut santel he guelas
En neffou tuhont pan montas
Gant cals gracou, enorou bras,
Oar an Aelez pan annezas.

169. Quement a [2] creth dre nep doutancc
Roe an belly ha he aliancc,
Mar be den fur a esperancc,
Nenn dey [3], am haval, en balancc. »

XV

170. An Ioseph man ayoa guiryon
A disquiblyon Doe guir Roen tron,
A lavaras en he sermon
Ez mirset he Assumption;

171. He Assumption ent hoantec [4]
Nep he mirhe, ne fallhe quet,

[1] *Var.* Ne bevach. — [2] Ia. — [3] Ne'n det. — [4] En.

n'avez pas la foi, vous ne le serez point, quand même vous donneriez tout l'or du monde.

165. Après avoir accompli tout ce qui était marqué dans les prophéties, la bonne mère, la douce Marie demeura tranquillement dans sa maison ;

166. Dans sa maison, à la campagne, en prières jusqu'à son Assomption ; alors elle monta réellement au ciel pour en être la Dame, comme cela est juste.

167 Et elle vit dans les cieux, en corps et en âme, avec son fils et son Seigneur, assise à sa droite, enfin, après bien du mal et des peines.

168 Beaucoup de saintes gens la virent monter là-haut dans le ciel, comblée de grâces et d'honneurs, et prendre place au dessus des anges.

169. Quiconque croit sans hésiter au Roi puissant et aux siens, s'il est homme sage et s'il espère, n'ira pas, ce me semble, dans la balance. »

XV

170. Ce Joseph qui était un des fidèles disciples de Dieu, le vrai Roi des trônes, dit, dans son sermon, que l'on fêtât l'Assomption de la Vierge ;

171. Que quiconque fêterait volontiers son As-

Ma be cristen [1] en fez badezet,
Pe christenes ent [2] espreset;

172. Nep hep sy he hystorise
Ha diouar e tra a rahe
He scruiffaff leal, eval se,
Cals a pardon a gouneze.

173. Yves nep he lenhe nac a rahe he lenn
En hanu derch an Guerches cazres, Roanes guenn,
A carantez hep dout ouz map Doe, Roen noabrenn,
Eff hac'e holl study hy so ouz e diffenn.

174. Nep he scruiffue na he deffe hy, [3]
Nac he mirhe net en e ty,
Na tan, na dour, na drouc aly [4],
Ne coeze enn aff dre damany;

175. Pe eff a ve cloarec pe lic, [5]
En han an [6] Guerches guynvidic,
Pe eff ozech pe yvez groec, [7]
He miret louen ez hoantec [8];

176. Nep art Dyaoul foll dyboellet
Eno nep tro ne noaeso quet
Nan ty nan habitation
Maz miret aes an oraeson;

177. Nep a myrhe an tremenvan
An Guerches Mary din ha glan,
Mar ganhet nep map en ty se
Na merch, amhaval, eval se,

178. An map se manc quet ne vihe
Na foll hep sy, gouar an dra se,

[1] *Var.* Christen. — [2] En. — [3] Na ne deffezhy. — [4] Asy. — [5] Pe den lic. — [6] En hano. — [7] Gruec. — [8] Laouen en choanter.

somption ne périrait point, étant chrétien baptisé dans la foi, ou chrétienne reconnue;

172 Que quiconque en raconterait l'histoire et la ferait écrire à ses frais, fidèlement, comme elle l'est ici, gagnerait beaucoup d'indulgences;

173. Que de même quiconque la lirait ou la ferait lire, au saint nom de la belle Vierge, de la blanche Reine, par amour pour le fils de Dieu, le Roi des nuées, serait protégé par lui et tout ce qui le touche;

174 Que quiconque l'écrirait ou l'aurait et la garderait dans sa maison n'éprouverait aucun dommage ni par le feu, ni par l'eau, ni par suite de mauvais conseil;

175 Qu'il fût clerc ou laïque, qu'il fût homme ou femme, il serait bien gardé, selon ses désirs, au nom de la bienheureuse Vierge;

176. Que nul artifice du diable fou et enragé ne nuira en aucune manière ni à la maison, ni à la demeure où on la conservera en priant;

177. Que quiconque fêterait le trépas de la digne et pure Vierge Marie, s'il naissait aucun fils dans sa maison, ou aucune fille aussi, je pense,

178. Cet enfant ne serait ni estropié, ni fou,

Rac an Guerches a impetras
Eguit se priuilegou bras;

179. Nac en ty se ne marvhe quet
A marv dicoffes, berr espet;
Haman en tensor enoret,
Nep a mir guir ne perill quet.

180. Yvez ma be gruec oar guentlou
En ty, maz ve scaff dicaffou;
Oar nep tro ne pirillo quet
Hy nan croeadur assuret.

181. Na nep tribuill mar be scuiellet
Da nep dre guir he mirhe quet
Couffha an Guerches espreset
So merch ha mam ne voe blamet.

182. Nep dre guir he miro neptro ne fallo quet;
E marv seder dezaff a vezo reuelet;
Mar delchet an tra man cren ez vezot [1] difennet
Ouz pep tourmant diguir pan finisso ho bet.

183. Da dal seven hoz tremenvan
An Guerches hepsy, Mari glan,
Gant Aelez hac Archaelez scaff
A duy do dezvez divezaff.

184. En lichou prevez maz vezo,
Gladou [2] hep trig ne diffigo;
Quent e madou fresq a cresquo,
Na nep tra guir ne pirillo.

[1] *Var.* Ez vezac. — [2] Gradou.

(l'heureuse chose !) car la Vierge a obtenu pour cela de grands priviléges ;

179 Et dans cette maison on ne mourrait point de mort subite et sans confession ; c'est ici un trésor d'honneur, et on ne court aucun danger quand on le garde.

180. De même s'il y avait dans la maison une femme en couches, elle serait promptement délivrée ; non, elle ne courrait aucun danger, ni elle ni son enfant, assurément ;

181. Et aucune tribulation n'atteindrait celui qui serait vraiment fidèle au souvenir de la Vierge à la fois fille et mère sans reproche.

182. Oui, quiconque lui sera vraiment fidèle ne périra jamais ; sa mort lui sera révélée. Si vous tenez bon à ceci, vous serez préservé de toute torture diabolique quand finira votre vie.

183. Lorsqu'approchera votre mort, la Vierge sainte, Marie, avec les Anges et les Archanges rapides, viendra assister à votre dernier jour.

184. Dans les lieux secrets où elle sera, les vrais trésors ne manqueront pas ; au contraire, les biens y augmenteront beaucoup, et rien de bon ne sera en péril.

XVI

185. Me pet Doe Roen tir euyt hent,
Don miret ni [1] hac hon holl querent.
Ha nep a cret en Doe, Roe an sent,
A vezo diouguel e pep hent.

186. Quement a miro an tra man,
Pedomp Doe, Roe an bet ledan,
Don miret hep gou [2] ha souzan
Hac ouz an barat a Sathan.

187. Pedomp mam Doe an tir guyrion,
He quer map clouar, he baron,
Da reiff dimp guir confession
Hep sy ha satisfacion [3].

188. Goude monet an bet gant tro
Bontez Roe an Aelez hon bezo;
An Roe hep mar quet ne falho
Da nep he mir hac e miro.

189. Han Tat han Map han Speret glan,
Try person commun en unan,
Pan duy deomp tremen an bet man
Hon miro ouz barat Sathan.

190. Maz vihemp, franc a pep anquen,
Quer Autrou, en golou louen [4].
Gant Map Roen belly ancyen,
En Baradoes pur flam ! Amen !

[1] *Var.* Ny. — [2] Gaou. — [3] Satisfaction. — [4] En goulou laouen.

FIN AN TREMENVAN.

XVI

185. Je prie Dieu, le Roi de la terre, de nous conserver nous et tous nos amis, pendant notre voyage ici-bas. Qui croit en Dieu, le Roi des Saints, sera tranquille en toute rencontre.

186. Nous tous qui gardons cette fête, prions Dieu, le Roi du vaste monde, de nous préserver de mal et d'erreur et des tromperies de Satan.

187. Prions la mère du vrai Dieu de la terre et son tendre et doux fils, son Seigneur, de nous donner une bonne confession avec la satisfaction.

188. Qu'après avoir quitté le monde à notre tour, le Roi des Anges nous accueille dans sa bonté, ce Roi qui, certes, ne manquera pas à qui lui est et lui sera fidèle.

189. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ces trois personnes réunies en une seule, nous préservent des tromperies de Satan quand arrivera pour nous l'heure de sortir de ce monde.

190. Puissions-nous, délivrés de tout mal, ô cher Seigneur, être reçus dans la lumière joyeuse par le Fils vénérable du Roi tout-puissant au très-brillant Paradis! — Amen!

FIN DU TRÉPAS.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

VI

La campagne de La Trémoille en Bretagne est une action complète divisée en trois parties. La prise de Châteaubriant et celle d'Ancenis (23 avril, 19 mai 1488) représentent le prologue; le siége de Fougères et la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (12-19 et 28 juillet) sont la péripétie, le point culminant du drame; la prise de Dinan et celle de Saint-Malo (7 et 14 août) en forment l'épilogue; le traité du Verger (21 août), le dénoûment.

Ce n'est pas sans raison que La Trémoille, après avoir débarrassé la frontière d'Anjou des deux places bretonnes qui la dominaient, se donna pour objectif Fougères. Il voulait s'avancer en Bretagne en gardant avec la France, sa base d'opération, des communications assurées. Entre la zone frontière de la Bretagne et l'intérieur du pays, Rennes et Nantes s'interposaient comme deux grands boulevards, qu'il fallait tourner ou emporter. Attaquer l'un ou l'autre, c'était risquer un échec presque certain, le siége de Nantes (en 1487) l'avait prouvé, et La Trémoille était trop prudent pour courir une pareille aventure. Il fallait donc tourner ces deux villes et pénétrer en Bretagne soit par le sud, en passant la Vilaine du

* D'après la CORRESPONDANCE DE CHARLES VIII ET DE SES CONSEILLERS AVEC LOUIS II DE LA TRÉMOILLE pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée sur les originaux par LOUIS DE LA TRÉMOILLE, Paris, 1875. — Nantes, *imprimerie Vincent Forest et Émile Grimaud*. Un vol. gr. in-8°. — Voir le N° de septembre dernier, pp. 188-211.

côté de Redon et marchant de là vers Vannes, soit par le nord du côté de Dinan, en marchant vers Saint-Brieuc et Guingamp. La première voie était la plus périlleuse : on avait derrière soi tout à la fois Rennes et Nantes ; les Bretons en s'appuyant, comme ils le faisaient sur ces deux places et en combinant bien leurs mouvements, pouvaient facilement couper la ligne de communication de l'armée française ou la prendre dans un étau quand il lui faudrait regagner la France.

Par l'autre voie au contraire, on n'avait que Rennes derrière soi : de plus, les Français occupaient déjà Saint-Aubin et Dol, deux places trop petites et trop faibles pour avoir par elles-mêmes une valeur sérieuse, mais qui, appuyées sur une troisième plus forte et mieux outillée, comme était Fougères, deviendraient d'une grande ressource. Solidement établis à Fougères, avec Saint-Aubin pour avant-poste à six lieues de Rennes, les Français pourraient efficacement surveiller cette dernière ville et la tenir en échec ; par Dol, leur autre avant-poste, ils en feraient autant à Saint-Malo, et auraient de grandes facilités pour attaquer Dinan : Dinan pris, Rennes et Saint-Malo masqués, ils pourraient s'avancer en Bretagne sans rien craindre pour leurs communications.

Telle était, dans cette campagne, l'importance d'une attaque contre Fougères. Sitôt Ancenis pris et démoli, on doit donc s'attendre à voir l'armée française monter vers le nord pour entreprendre cette opération capitale, résolue par Charles VIII, sur la proposition de La Trémoille, quelques jours après la prise de Châteaubriant. Elle n'en fit rien. Ancenis avait capitulé le 19 mai, Fougères ne fut assiégée que le 12 juillet. L'intervalle entre ces deux dates est occupé par une série de négociations et de trèves successives, dont le but, la prolongation surtout de la part des Français, se comprend difficilement. Que les Bretons, si malmenés depuis le commencement de la campagne, aient éprouvé le besoin de panser leurs plaies, de rassembler de nouveaux éléments de résistance, rien de plus naturel. L'intérêt des Français était de poursuivre vivement leur fortune, de ne pas laisser respirer leurs adversaires, de les accabler sous la rapidité de leurs succès, de les obliger à subir la paix qu'il plairait

au roi de dicter. Cependant dès le 20 mai, l'amiral de Graville écrit à La Trémoille : « Les Bretons demandent une trève de quinze jours, ce que bonnement on ne peut leur refuser » (n° 87, p. 104). Il engage, il est vrai, La Trémoille, avant la trève, à prendre « une meschante place des bords de la Loire », le Loroux-Botereau qui « a fait dommaige de cent mille escuz en Poitou. » Et le roi ajoute deux jours après : « Pourceque ladite trève n'est pas encore » prise, sy vous pouvyez entre cy et là faire quelque exploict à » ces petites places du cousté de Clisson et le clos de Raiz, qui ont » tant fait de mal cette année, et les mectre en bon estat incontinent qu'ilz seroient prises, ce ne seroit point perte de temps, » mais ung très grand bien pour nostre pays d'Anjou et de Poictou » (n° 92, p. 109). Un tel langage n'est guère pacifique. Sur la trève elle-même Graville, fidèle écho des pensées de la cour de France, s'exprime ainsi, dans une lettre à La Trémoille du 28 mai : « En » tant que vous dictes que ce n'est qu'ung *amusement* de ceste trève, » c'est la vraye verité, et ne fault point que vous faciez doubte du » contraire » (n° 100, p. 117). Mais qui avait intérêt à cet *amusement?* Ce ne pouvait être les Français, car Graville ajoute immédiatement : « Et sy vous dy que si vous ne faictes quelque exploict » entre cy et troys sepmaines, je croy que vous ne ferez de » ceste saison guères grant chose ou quartier de par deça, et ce » que je vous escrips n'est point sans cause. » Alors pourquoi faire cette trève?

Cependant elle fut conclue le 1er juin pour quinze jours [1]; le 13 ou le 14, elle fut prolongée jusqu'au 20 ou 21 (nos 117, 118, 122, pp. 132, 134, 137), — puis, le 19, jusqu'au 26 (nos 128 et 216, p. 143 et 242) [2], — ensuite jusqu'au 29 (n° 138, p. 154), — enfin, le 1er juillet, jusqu'au 6 de ce mois inclusivement (n° 140, p. 156). Sous ces prolongations répétées se cachait sans doute, du côté de la France, un désir ou un dessein que nous ne connaissons pas; ces retards dans l'action ne pouvaient être motivés par le besoin de compléter la préparation, car, le 23 juin, Graville écrivait

[1] D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. III, col. 587-589.
[2] V. aussi *Reg. de la Chancellerie de Bretagne*, de 1487-1488, f. 205 r°.

à La Trémoille : « Le siége que vous savez (celui de Fougères) est » conclud, et en sont tous les appareils prestz, tant gens que » artillerie » (n° 132, p. 147). Il y a là une petite énigme diplomatique, dont on finira sans doute par trouver le mot. Provisoirement, je serais porté à croire — sans rien affirmer, bien entendu,— qu'il y aurait lieu de le chercher du côté de l'Angleterre ; le comte de Scales venait d'amener en Bretagne (avant le 25 mai) un petit secours de 7 à 800 archers anglais, dont les Bretons enflaient le chiffre et faisaient grand bruit ; le roi Henri VII avait, dès le 27 mai, écrit à Charles VIII pour désavouer cette intervention, mais sa lettre avait un caractère si confidentiel qu'elle est restée inconnue jusqu'à la publication récente de M. le duc de La Trémoille; je soupçonne qu'avant de rouvrir les hostilités, la cour de France désirait, espérait même obtenir du prince anglais un désaveu public et peut-être un ordre formel à Scales de revenir en Angleterre.

Le caractère de cette trêve ne fut pas le même pendant toute sa durée. Jusqu'au 16 juin, elle comporta une cessation absolue d'hostilités et une immobilité complète des belligérants ; elle fut de part et d'autre mal observée. Ainsi, dans un acte du 6 juin 1488, le conseil de ville de Rennes dit « qu'il a esté fait rapport » à Rennes que, à l'occasion d'une *destrousse* naguères faicte » par les gens du duc nostre souverain seigneur, ès fors bourgs » de Vitré, sur les Françoys[1], les ditz Françoys ont fait entre- » prinse de piller ceste nuyt les forsbourgs de Rennes », et le conseil ordonne au « capitaine Perrot et sa compaignie, à ung nommé » Jacques, capitaine de nombre d'Angloys et sa compaignie, se tenir » et faire le guet toute la nuyt èsditz forsbourgs, affin de iceulx » forsbourgs garder et preserver des Françoys[2]. » Ainsi, encore nous trouvons, dans les registres de la Chancellerie de Bretagne, sous la date du 10 juin, l'extrait d'une ordonnance ducale ou « man- » dement s'adressant à Thébaud du Maz, sr de la Rivière, de assem- » bler des *bons corps* des parroisses d'Amanlys, Janzé, Piré, Chancé,

[1] Vitré était occupé par une garnison française. *Détrousse* est synonyme de défaite, échec, surprise.

[2] Arch. de la ville de Rennes, liasse 4.

» Oucé, Saint-Aubin (du Pavail), Louvigné (de Bais) et Molins, en » tel numbre qu'il verra estre requis, pour empescher les François » de faire des courses, prinses et pilleries sur lesdictes parrois- » ses [1]. »

Du 16 au 30 juin, le régime de la trêve imposa de part et d'autre abstention d'hostilités, étant stipulé « que l'armée du roi ne ieroit » nulle course outre la rivière de Vilaine et ne passeroit Vitré ou » Marcillé », mais « pourra loger et desloger sur les païs que le roi » tient en Bretagne et y prendre des vivres, sans passer le chemin » qui va de Laval à Vitré » (nos 122 et 216, p. 137 et 242). Enfin, après le 30 juin, le roi accorda seulement que l'armée de La Trémoille ne mettrait le siége devant aucune place avant le 7 juillet, « et ce temps pendant chascun fera du mieulx qu'il pourra [2]. »

VII

En suite des obligations imposées par les trêves, La Trémoille et son armée ne quittèrent Ancenis que le 17 juin 1488 (no 123, p. 138). Il arriva le 20 à Martigné-Ferchaud, il y était le 22, le 23, et n'en partit que le 25 (nos 132 et 134, p. 147 et 149), pour aller à Marcillé et de là camper à une lieue et demie seulement au sud de Vitré, au Pont d'Etrelles [3], où il arriva avant le 30 juin et qu'il quitta le 2 juillet pour se rendre, le jour même, à Châtillon en Vendelais, à peu près à moitié chemin entre Vitré et Fougères [4] (nos 140 et 144, p. 155, 156, 159). Il avait là son camp et son quartier général, mais une partie de son armée était logée derrière lui dans Vitré même, comme le prouve cette curieuse lettre, que le roi lui écrivit d'Angers le 4 juillet :

[1] Reg. de la Chanc. de Bret. de 1487-1488.

[2] *Correspondance de Charles VIII*, no 140, p. 156. Tous ces détails sur le régime des trêves et sur leur prolongation après le 26 juin étaient inconnus avant la publication de la *Correspondance de Charles VIII*.

[3] M. le duc de La Trémoille imprime « Port de Tresle », tout en plaçant (dans sa table des noms de lieux et de personnes) cette localité en la cne d'Etrelles, où elle se trouve effectivement. Mais le véritable nom de ce village est Pont d'Etrelles, et il est ainsi nommé parce qu'il touche le pont sur lequel la route de Vitré à la Guerche franchit une petite rivière formant le rameau méridional de la Vilaine.

[4] A 3 lieues au nord de Vitré et à 4 lieues environ au sud de Fougères.

« Cher et féal cousin, nostre très cher et très amé cousin le comte de Laval (seigneur de Vitré) nous a dit et remonstré qu'il a esté adverty que, au partement de nostre armée pour tirer plus avant, vous estes déliberé de faire mectre le feu aux faulxbourgs de sa ville de Vitré, et aussi que nostre armée fait de grans maulx et foulles à ses subgectz des terres et seigneuries qu'il a par delà; qui est très-mal fait, attendu ce que, par autres noz lectres, vous en avions escript [1]. A ceste cause et que, pour riens, ne vouldrions souffrir aucun dommaige estre faict à nostredit cousin ne à ses subgectz, ne touchez point ausditz faulxbourgs, et advisez de donner ordre au demourant de ses terres et subgectz en manière qu'il n'ait plus cause de s'en plaindre: car vous savez les services qu'il nous a faitz et fait chascun jour, lesquelz nous voulons bien recongnoistre [2]. »

Il est étrange de voir le chef de l'armée française menacer de la sorte un des rares seigneurs bretons restés dans le parti français; mais, d'après le témoignage de divers document inédits (qu'il serait trop long de faire connaître ici), le comte de Laval était loin d'être aussi dévoué à la France que le roi semble le dire. Próchement allié au duc de Bretagne, il aurait voulu garder la neutralité; s'il avait reçu un peu malgré lui une garnison française dans Vitré, il ne voulait pas laisser cette place servir de point d'appui à des attaques directes contre la Bretagne. Quant aux habitants de la ville et de la baronnie de Vitré, ils ne cachaient point leurs sentiments bretons et avaient joué aux Français plus d'un mauvais tour; sans doute on les soupçonnait d'avoir favorisé la *détrousse* qui faisait bruit à Rennes le 6 juin; souvent aussi ils se jetaient, pour les piller, sur les terres de la frontière française, non sur le comté de Laval qui était à leur seigneur, mais sur la baronnie de Craon qui appartenait à Louis de La Trémoille [3]: de là le courroux de celui-ci. Le roi de France avait tant d'intérêt à

[1] Le 20 juin 1488, dans la *Corresp. de Charles VIII*, n° 129, p. 144.

[2] *Corresp. de Charles VIII*, n° 148, p. 164, 165.

[3] Voir *Corresp. de Charles VIII*, n° 119, p. 135, lettre de Graville à La Trémoille du 14 juin 1488.

retenir dans son parti le comte de Laval qu'il passait par dessus tout et gardait vis-à-vis de lui les plus grands ménagements.

Sacrifiant sa vengeance à son devoir, La Trémoille ne songea plus qu'au siége de Fougères. Il était déjà allé reconnaître la place (nº 151, p. 167), quand le roi, rompant définitivement toute trêve avec les Bretons, lui écrivit le 9 juillet : « Au regard de vostre » siége, n'y dissimulez plus, car ce qu'ilz nous ont entretenu de » parolles jusques icy n'est que abuz... Faites en tout la diligence » possible et nous servez en cet affaire, qui est des plus grans » que nous puissions avoir ; et de nostre part ne faictes point » de doubte qu'il n'y sera riens épargné, quelque chose que » ce soit. » En même temps, quoiqu'il eût déjà notablement renforcé son armée, Charles VIII lui annonçait l'envoi d'une nouvelle bande de Suisses (nº 155, p. 173). Trois jours après, La Trémoille posait le siége devant Fougères.

VIII

Cette place passait alors pour une des meilleures de Bretagne, « la plus forte après Nantes », dit Jaligny. Elle vivait sur le souvenir de son dernier siége, celui de 1449, qui avait duré deux mois et imposé au duc de Bretagne, assisté d'une grosse armée, de laborieux efforts pour reprendre la ville sur les Anglais, qui, eux, ne l'avaient eue que par surprise et trahison en pleine paix. Depuis lors, le duc François II en avait encore accru et modifié les fortifications, en vue des exigences imposées par la force croissante de l'artillerie. Les Bretons étaient donc portés à croire qu'elle arrêterait longtemps les Français et donnerait à leur armée tout loisir de se concentrer, de s'approvisionner et de se bien préparer pour venir attaquer les assiégeants. Ceux-ci jugeaient des choses autrement, et si Jaligny a trouvé bon d'exagérer, après le succès, la difficulté vaincue, les capitaines de l'armée française n'en prédisaient pas moins, dès le mois de mai 1488, que Fougères serait prise en six jours, en raison de « la fureur de » l'artillerie, qui est si merveilleuse, disait l'un d'eux [1], qu'il n'est

[1] Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, voir la *Corresp. de Charles VIII*, nº 79, p. 95.

» homme qui ne.soit estonné en une petite place comme ceste-là. » Et malheureusement ils voyaient juste. Les choses avaient bien changé depuis 1449, quant à la force respective de l'attaque et de la défense des places : jusque vers 1450, la défense était restée plus forte que l'attaque ; après cette date, et surtout après les grands progrès de l'artillerie sous Louis XI et Charles VIII, ce fut tout le contraire.

Les canons en fonte de cuivre n'étaient plus réduits aux boulets de pierre, comme les grossières bombardes des premiers temps ; ils lançaient des boulets de fer, bien autrement efficaces, et pour qui c'était un jeu de faire brèche dans les grandes murailles de l'âge féodal, dont on ne pouvait se résoudre à diminuer la hauteur, devenue pour les assiégés une cause de ruine. Une meilleure fabrication de la poudre avait accru la portée des pièces, et avec le tir parabolique, quand il s'agissait d'une petite ville comme celles que la Trémoille attaquait, l'assiégeant la pouvait couvrir toute de ses feux, fatiguant sans cesse la garnison dans l'intérieur de la place, surtout l'empêchant d'élever, en arrière des murailles, de nouvelles défenses — en bois et terre — qui eussent formé, après la brèche, un obstacle plus résistant et plus efficace. Or, un auteur de cette époque très-compétent, dit : « Il est impossible d'appeler aujourd'hui place forte un lieu où les » troupes qui le défendent ne peuvent se retirer derrière de nou- » veaux fossés et de nouveaux remparts ; telle est la violence de » l'artillerie que c'est tomber aujourd'hui dans une erreur funeste » que de fonder son salut sur la force d'un mur unique ou d'un » seul retranchement [1]. »

Quand, avec cela, une petite ville se trouvait complétement investie par des forces supérieures, les assiégés voyant ruiner leurs défenses sans pouvoir en élever d'autres, se voyant écrasés eux-mêmes par l'artillerie ennemie, dès qu'ils perdaient espoir de secours, ils perdaient courage, ils se démoralisaient, et ils rendaient la place sous huit jours. Ainsi étaient naguère tombés Ancenis et Châteaubriant, assiégés par les Français. Et, en pareille situation, les Fran-

[1] Machiavel, *l'Art de la Guerre*, livre VII, trad. franç. du *Panthéon littér.* t. I, p. 393 ; et *Discours sur Tite Live*, livre II, ch. XVII, ibid., p. 517.

çais ne faisaient pas mieux : assiégés dans Vannes par les Bretons, ils avaient, eux aussi, tenu huit jours, du 25 février au 3 mars 1488. C'était la loi commune. Fougères allait la subir.

IX

Quand le siége fut mis, le vicomte de Coëtmen, capitaine de Fougères, n'était pas dans cette ville, il était dans l'armée que le duc réunissait pour la secourir. La défense fut dirigée par son lieutenant, Jean de Romillé. La garnison (selon Jaligny) était de 2 à 3,000 hommes. L'ennemi approchant, elle sortit pour lui disputer le terrain et l'empêcher de poser le siége; mais que pouvait-elle contre l'armée de La Trémoille qui, toujours tenue au complet et même renforcée depuis le commencement de la campagne, devait monter en ce moment à 15,000 hommes? La garnison fut rudement repoussée derrière ses remparts, où elle se défendit bien. Jaligny ajoute « qu'en moins d'un jour toutes les » defenses du costé du siége furent ostées aux assiégez [1]. » Cela ne peut s'entendre que des défenses extérieures, boulevards, bastilles, chemins couverts, etc., que l'on établissait en dehors et en avant des murailles. En ce sens même, l'assertion de Jaligny n'est pas exacte, car le 14 juillet, à neuf heures du matin, La Trémoille écrivait à Charles VIII qu'il était « *devant* les deux boullevars de Sainct Lié- » nard et de Roger [2], » c'est-à-dire devant les fortifications avancées qui défendaient deux des portes de Fougères, la porte Saint-Léonard et la porte Roger; et le 15, à neuf heures du soir, écrivant de nouveau au roi, il ne lui annonçait aucun progrès, aucun mouvement de l'armée assiégeante [3], qui, d'après cela, dut rester au moins deux jours devant ces boulevards.

[1] *Hist. de Charles VIII* de Godefroy, édit. 1684, p. 51.

[2] *Corresp. de Charles VIII*, n° 159, p. 177.

[3] Cela résulte de la *Corresp. de Charles VIII*, n° 162, p. 182 (lettre du 16 juillet) — Le roi, qui a toujours soin de relever les succès de son général et de l'en féliciter, qui d'ailleurs répond ici à sa lettre chapitre par chapitre, ne dit pas un mot du progrès des assiégeants devant Fougères; il y a plutôt lieu de croire que La Trémoille s'était montré, dans sa lettre du 15, quelque peu inquiet de l'énergique résistance des assiégés, car le roi ne parle que de renforts à lui envoyer, en armes et en hommes.

Entre ces deux lettres de La Trémoille il s'était pourtant produit un fait important : la garnison française de Dol, forte d'environ 200 lances [1] — soit 1,200 hommes de guerre — avait évacué cette petite place, qui n'était pas sûre, pour joindre l'armée de La Trémoille (n° 162, page 183), ce qui permit à celui-ci de compléter l'investissement de Fougères, car avant le 15 juillet, il n'avait pas encore réussi à « clorre son siége » (n° 159, p. 178), c'est-à-dire à investir la ville complétement. C'était là à ses yeux la condition nécessaire d'un prompt succès [2] ; aussi n'hésita-t-il point à prendre la garnison de Dol, malgré les répugnances de Charles VIII, tenté de voir dans l'abandon de cette bicoque une sorte de honte pour ses armes [3]. Au début du siége, les gens de Fougères avaient envoyé aux chefs de l'armée bretonne le capitaine Rogues, qui remplit sa mission sans encombre [4]. La situation devenant plus critique et nul secours ne venant, on dépêcha un second messager, Jacquet Doré; mais celui ci, on ne le revit pas : quand il voulut rentrer dans Fougères, il fut pris par les Français [5] qui avaient complété leurs

[1] V. *Corr. de Charles VIII*, n° 71, p. 82.

[2] *Ibid.*, n° 150, p. 166.

[3] *Ibid.*, n°s 153, 155, 162, pp. 169-170, 172, 183.

[4] Dans le compte inédit de François Lasne, receveur et miseur de la communauté de ville de Fougères en 1488, on lit cet article : « Au cappitaine Rogues, lequel fut envoyé durant le siége devers l'armée pour porter lectres de par les cappitaines à Mons[r] le duc d'Orléans et à Mons[r] le prince (d'Orange), luy a poyé ce miseur un escu d'or, pour ce xxxv s. » Je dois la communication de ce compte à mon excellent ami M. Léon Maupillé.

[5] « A Jaquet Doré, lequel fut envoyé, de par les s[rs] et officiers de Foulgères, devers l'armée, pour leur faire savoir des nouvelles que le siége estoyt devant Foulgères et demender du secours et que bastoint fort la ville, luy a poyé ce miseur (François Lasne), pour son deffroy la somme de xl s. — Jehan Cochet, contrerolle des deniers de la reparacion de la ville de Foulgères, certifie que led. Jaquet Doré, en s'en retournant de l'armée du Duc, fut prins à prinsonnier des Franczoys, et après fist ajourner ce miseur davant le provost des mareschaulx aud. lieu de Foulgères, et lui demendoit grant somme d'argent pour sa renczon, et fut appointé entr'elx à la somme de doze livres monnoie, quelle somme ce miseur a poyée aud. Jaquet Doré, et l'en quicta, ainsi que apert par relacion et quictance signée de mon signe mannel cy mis le 12[e] jour d'aougst l'an 1488. (Signé au bas de la page) J. Cochet. » Compte inédit de François Lasne, miseur de Fougères en 1488. Cet article suit immédiatement celui qui concerne le capitaine Rogues.

lignes d'investissement et achevé de « clorre leur siége. » La ville était désormais privée de toute communication avec le dehors.

Le roi ne cessait pas d'ailleurs de renforcer l'armée de siége; jusqu'à la prise de Fougères, ce fut son occupation et sa préoccupation constante, ses lettres du 9 au 18 juillet sont curieuses à cet égard : il envoie d'abord des troupes d'élite et d'armes spéciales, des fantassins suisses (n° 155, p. 173), des pionniers, des arbalétriers et des « artilliers » (n° 159, p. 177-178), puis des gens de pied à foison, il en tire jusque d'Auvergne (nos 159, 162, p. 17., 182). Mais le nombre ne sert de rien s'il n'est soutenu, dirigé par des officiers habiles, et le roi, non content de ceux que comptait déjà son armée, expédie coup sur coup à La Trémoille un Suisse, ingénieur de renom, Sixt Sequetorf, « quel est homme, dit le roi, pour » nous faire de grans services en la guerre, mesmement en un » siége à faire ponts et autres habiletez et subtillitez, vaillant » homme de sa personne » (n° 158, p. 176), — Jean Segeuser, autre Suisse, « filz de chevalier et de bonne maison », recommandé spécialement au roi « par ceulx de la cité de Berne » (n° 161, p. 181), — puis le sr de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, capitaine d'expérience et de renom ; Champerroux, brûlant du désir de faire payer aux Bretons l'échec qu'il avait reçu d'eux à Vannes ; et encore le bâtard de Bourbon, le sire de Colombiers, etc., (nos 162 et 165, p. 182 et 186).

Avec de telles forces, le siége devait marcher vite. Le 17 juillet, à midi, La Trémoille annonçait à Charles VIII « la batterie qu'il » avoit faite au portail de Rogier et au pan de mur d'emprès » la tour de Montfremery, et aussi l'autre batterie que fait le grand » escuyer (Pierre d'Urfé), au boulevard de Saint Liénard, de la » tour de l'eschauguette et d'un pan de mur qui est en ce » quartier-là [1]. » Ainsi l'armée assiégeante n'était plus *devant* les boulevards Roger et Saint-Léonard, mais *dedans ;* elle avait emporté les défenses extérieures de la place et s'y était logée, elle battait

[1] *Corresp. de Charles VIII*, n° 164, p. 185, et D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. II, p. CCL.

directement, en quatre endroits, les portes et les murailles de Fougères.

En même temps ses pionniers exécutaient un travail difficile, qui donne grande idée de l'habileté des ingénieurs français : « Au dessus de la ville, dit Jaligny, la petite rivière qui passe par » dedans fut détournée et divertie ailleurs, dont ils (les Bretons) » croyoient bien qu'on ne pourroit jamais venir à bout [1]. » La *Correspondance de Charles VIII* ne mentionne point cette opération, dont on ne saisit pas d'abord l'utilité. Le château de Fougères s'élève au fond d'un ravin abrupt, où coule, du Nord au Sud, le Nançon. La ville, qui touche au château par son extrémité Ouest, s'allonge en *boyau* pour gravir la pente rapide du coteau Est, et se développe ensuite sur le plateau entre les points marqués jadis par la porte Saint-Léonard (au Sud) et la porte Roger (au Nord). L'artillerie française attaquait donc la partie haute de la place, qui domine tout le reste, et d'où l'on pouvait battre, non-seulement la basse ville, mais le château, de façon à le rendre intenable. Cette partie de l'enceinte une fois gagnée, il semble que la lutte devait finir forcément, et le détournement du Nançon rester sans objet.

Cependant la position du château de Fougères, nulle contre une attaque d'artillerie, avait un mérite encore très-apprécié à la fin du XV[e] siècle : des réservoirs alimentés par l'eau du Nançon permettaient d'inonder la vallée et de rendre la forteresse inaccessible [2]. Une poignée d'hommes résolus, s'y jetant après la prise de la ville, auraient été garantis contre un assaut par la profondeur de ce lac improvisé, contre l'artillerie par les caves et souterrains du

[1] *Hist. de Charles VIII*, par Godefroy, édit. 1684, p. 51.

[2] « Pour compléter la défense de la place (du château de Fougères), on avait ménagé trois grands réservoirs, qui étaient entretenus par les eaux du Nançon et qui en rendaient les approches très-difficiles. Les deux premiers de ce réservoirs étaient désignés sous le nom d'étang de la Couarde. » — Le troisième était « l'étang de Rouillard, immédiatement au dessous du château... — Pour inonder les approches du château, il suffisait de fermer les écluses qui donnaient passage à la rivière, et bientôt tous les abords présentaient l'aspect d'un lac assez profond pour qu'il fût très-dangereux de le franchir. » — L. Maupillé, *Notice historique sur Fougères*, 1846, p. 136-137, cf. p. 82.

château ; tant qu'ils auraient eu des vivres, ils eussent pu se maintenir, donnant à l'armée bretonne le temps d'arriver, tout au moins retenant longuement autour d'une masure tous les efforts de l'armée française. Il y avait dans la garnison de Fougères des éléments énergiques, des cœurs intrépides, très-capables de tenter cette aventure. En détournant le Nançon, La Trémoille leur en ôta le moyen [1].

Il prit Fougères par composition le samedi 19 juillet 1488. Cette date, très-importante à connaître et cependant inconnue jusqu'à présent, est fixée par une lettre du sire de Beaujeu, du 20 juillet, où il dit à La Trémoille : — « J'ay receu voz lectres et veu ce » que avez escript au roi touchant la composicion de Fougières, » en quoy vous et les capitaines qui sont par delà vous estes très » bien acquictez » (n° 167, p. 187). Il y a une lettre de Graville du même jour et à peu près de même teneur (n° 168, p. 188). La composition devait être de la veille, car La Trémoille n'avait pu manquer d'en informer Charles VIII immédiatement, et ses lettres mettaient au plus quatorze heures pour aller à Angers, où était le roi (voir n° 159, p. 177). Cette date est d'ailleurs écrite en toutes lettres dans le compte (inédit) de François Lasne, miseur de Fougères en 1488, où on lit l'article suivant :

« A ce miseur, lequel mist au boulouvert de Rillé, — depuis le vingt troiziesme jour de decembre l'an mil quatre cens quatre » vingts et sept *jucques au dix neuffiesme jour de juillet ensuivant*, » *que la ville de Foulgeres fut rendue au roy*, — par chescune » nuyt, ung franc archier à faire le guect au long de la nuyt avec- » ques le guect ordinaire, pour la seurté et garde de la ville : que » sont deux cens sept nuitz : a poyé ce miseur pour chescune nuyt

[1] M. Maupillé, si compétent sur tout ce qui touche l'histoire de Fougères, semble mettre en doute ce travail de détournement du Nançon (*Notice hist. sur Fougères*, p. 106, note). Cependant une erreur de ce genre ne serait guère concevable chez Jaligny, contemporain, secrétaire du sire de Beaujeu, informé directement par les capitaines de l'armée française, peut-être présent au siége. Son témoignage signifie au moins que les ingénieurs français prirent des mesures propres à rendre impossible l'inondation de la vallée par les eaux de la rivière.

» quinze deniers, vault le tout desdictes nuytz, audict pris, XII l. » XVIII s IX d. »

La Trémoille accorda à Fougères une « bonne composition » [1] : les personnes et les biens furent respectés, la garnison put sortir vie et bagues sauves et aller où elle voudrait. Il semble toutefois, comme on le verra plus loin, qu'elle fut retenue quelques jours dans la ville avant de pouvoir profiter de cette faculté.

X

Après la prise de Fougères, comme après celle de Châteaubriant, revient cette question : où était et que faisait l'armée bretonne?

Nous l'avons laissée le 22 mai 1488, c'est-à-dire après la prise d'Ancenis, campée à Bain. Elle occupait aussi, à ce moment, la forêt de Teillay [2], entre la paroisse de Rougé et celle d'Ercé en la Mée. Quelques jours après, elle reculait vers l'Ouest, sans doute afin de mettre entre elle et l'armée française le cours de la Vilaine : l'archevêque de Bordeaux et le sr de Morvilliers, envoyés par le roi de France vers le duc de Bretagne pour négocier une trêve, écrivaient de Nantes à La Trémoille le 25 mai : « Nous ne vous escri- » vons rien de ce pour quoy suimes icy venuz, pourceque l'on n'y » peut assoir conclusion sans avoir ouy les avis de MM. d'Orléans » et de Dunoys, devers lesquelz ilz envoient aujourd'hui *à Lohiac* » (Lohéac), *où est l'armée du Duc* [3].

La trêve — on l'a vu — fut conclue le 1er juin pour durer jusqu'au 15 ; elle dut opérer la dispersion presque totale de l'armée bretonne ; milices paroissiales et milices féodales, francs-archers et tenanciers nobles, retenus sous les armes depuis près de deux mois,

[1] C'est le mot d'Alain Bouchart, le seul chroniqueur qui parle des conditions de la capitulation de Fougères.

[2] Le 22 mai 1488, ordre du conseil des bourgeois de Rennes aux miseurs de cette ville de « poier et bailler 40 s. monnoie à Henri de Trelan, quel envoyons presentement » (disent les bourgeois) *à Bain et à Teillay pour savoir des nouvelles de l'ost* et des » courses des Franczoys. » (Arch. de Rennes, Annexes aux comptes des miseurs).

[3] *Corresp. de Charles VIII*, n° 96, p. 113. C'est à cette retraite des Bretons derrière la Vilaine que Graville fait allusion, quand il dit à La Trémoille le 31 mai : « En tant que touche vos *voisins* quilz sont de là l'eaue, i'z ont fait que sage de mectre la rivière entre vous et eulx, car c'est le plus sceur » (n° 106, p. 122).

durent à l'envi profiter de ce petit *congé* pour aller revoir leurs chaumines et leurs manoirs. Le duc eut beau sonner la cloche du rappel, en fixant au 12 juin une « monstre » ou revue générale « des » nobles, ennobliz, tenans fiefs nobles et autres subjectz aux armes » de son duché, et mesmes des francs-archiers et esleuz et des » bons-corps d'icelui. » Cette revue devait se faire sur quatre points assez rapprochés : Ploërmel, Josselin, Malestroit et la Trinité-Porhoët. Les hommes d'armes et les miliciens des évêchés de Rennes, de Dol et de Saint-Malo furent convoqués dans la première de ces villes, ceux de Cornouaille et de Léon dans la seconde, dans la troisième Saint-Brieuc et Tréguier, Nantes et Vannes dans la dernière. Le duc leur prescrivait formellement de s'y présenter « montez et armez, entièrement garniz d'habillemens de guerre, » prests et deliberez de marcher en avant, pourveuz de vivres pour » un moys ou d'argent pour l'achat desdits vivres », s'engageant, s'il les retenait sous les armes au delà de ce terme, à les faire « poyer et souldoyer » comme les gens de guerre de ses ordonnances [1].

La trêve ayant été prolongée jusqu'à la fin de juin, toutes ces sommations firent peu d'effet, il y eut à ces montres bien des manquants. Aussi, le 20 juin, Charles VIII écrivait à La Trémoille : « On dit que les Bretons font leur assemblée à Redon » et à Montfort ; nous croyons qu'ilz ne feront riens davantage que » ce qu'ilz ont accoustumé cy devant ; toutesfoiz *enquérez-vous* » tousjours de leur *commune* pour y resister » (n° 130, p. 146). La *commune*, c'était la levée irrégulière des villes et des campagnes, et il est curieux de voir le roi de France s'en préoccuper plus que de l'armée ducale proprement dite, — sans doute parceque de celle-ci, à ce moment-là, il ne restait debout que les cadres.

Cependant, la paix ne venant pas comme on l'avait espéré, les mauvais desseins de la France contre la Bretagne s'accusant *de plus*

[1] Mandement ducal du 3 juin, inséré au Reg. de la Chancellerie de Bretagne de 1487-88, f. 191 r°. — Les gens de guerre des ordonnances du duc étaient les compagnies permanentes entretenues à ses frais. Ils furent convoqués à Montfort pour les montres du 12 juin.

en plus, on se secoua un peu ; nobles et francs-archers comprirent la nécessité de s'arracher de leurs foyers pour défendre leur pays. Tandis que les uns s'éparpillaient dans les garnisons, les autres se dirigeaient vers l'ost du duc. Celui-ci avait convoqué à Nantes les Etats de son duché pour leur exposer les nécessités de la chose publique : ils votèrent un nouvel impôt de guerre de 73 s. 6 d. par feu, recouvrable en deux termes, 1er septembre et 1er novembre prochains. Et comme il fallait de l'argent comptant, ils décrétèrent un emprunt forcé de 207,000 livres, réparti entre les neuf diocèses de Bretagne, exigible des nobles comme des roturiers, et dont le clergé devait immédiatement fournir le quart. Le duc promulgua ces décisions et il en régla l'exécution par deux ordonnances du 12 juillet 1488, longuement motivées, presque en mêmes termes. Celle de l'emprunt forcé dit : « Comme.... soit ainsi que à » present le Roy... ayt fait et face assembler plus grant nombre de » gens de guerre que oncques mais, pour aller mectre le siége de- » vant nostre place et ville de Foulgières ou ailleurs : lequel siége » entendons... à l'ayde de Dieu et de noz bons parens, amys et » alliez, et service de noz bons et loiaulx subjectz, lever, et com- » batre nosdiz adversaires et les expulser et mectre hors nostre » pays. Pour quoy faire ayons fait assembler et mectre sus nostre » ost et armée qui à present est aux champs, et sont venuz à nostre » secours et ayde pluseurs noz bons parens, amys et alliez, avec » grant nombre de gens de guerre des pays subjectz à nosdiz » alliez : pour la soulde et entretenement de tout quoy soyt très » necessairement requis avoir presentement grandes sommes de » finance... » etc. [1].

L'armée que le duc rassemblait ayant pour objectif la levée du siége de Fougères, sa base d'opération et son principal lieu de réunion fut nécessairement Rennes.

Quant aux gens de guerre envoyés au secours du duc par ses amis et alliés, ce sont les auxiliaires étrangers qui figuraient dans l'armée bretonne. Il est bon de déterminer combien et qui ils

[1]. Reg. de la Chanc. de Bret. de 1487-88, f. 221 r°. L'ordonnance ou mandement du fouage de 73 s. 6 d. est au même registre, f° 219 v°.

étaient, d'autant que, sur ce point encore, la *Correspondance de Charles VIII* fournit de curieux renseignements.

XI

Il y avait d'abord les 1,500 lansquenets allemands envoyés dès le mois de juillet 1487 par Maximilien d'Autriche, roi des Romains[1], sous les ordres de Baudouin, bâtard de Bourgogne. Depuis un an qu'ils guerroyaient en Bretagne, ils étaient réduits de près d'un tiers. Le duc en avait quelques-uns près de sa personne; dans l'armée de Rennes, selon Alain Bouchart, ils n'étaient pas plus de 800.

Le secours amené d'Espagne par le sire d'Albret était plus nombreux. Un curieux type ce d'Albret, toujours mécontent et guerroyant avec une petite armée de Gascons et de Basco-Navarrais, au moyen de laquelle il prétendait échanger son petit domaine, ses landes grillées de Gascogne, contre le beau duché de Bretagne. Dès le mois de mai 1487, il s'était mis en marche pour venir joindre en Bretagne les autres mécontents de France, mais assiégé dans Nontron (30 mai 1487) par le lieutenant du gouverneur de Guienne[2], il fut forcé de congédier sa troupe, de jurer fidélité au roi et de rentrer chez lui. Il y resta quelques mois sans bouger. En novembre et décembre, les mécontents français lui dépêchèrent de Bretagne message sur message pour lui promettre — s'il amenait à leurs secours une bonne troupe — la main de l'héritière de Bretagne. Elle avait moins d'onze ans, lui près de cinquante; il était veuf, ventru, couperosé, chargé d'enfants. Il mordit de suite à cet appas. En janvier 1488, il se mit de nouveau en marche vers la Loire, les troupes royales de nouveau lui barrèrent le passage; cette fois il leur échappa, mais fut obligé de rebrousser chemin.

[1] V. *Choix de documents sur le règne de la duchesse Anne*, n° LXIII, dans le *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. VI, p. 336.

[2] Voir à ce sujet les lettres du roi Charles VIII publiées par M. Marchegay dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1re année (1853-54), 2e partie, p. 188-197, et spécialement p. 190 et 195. Ces lettres prouvent que la capitulation de d'Albret à Nontron eut lieu du 31 mai au 3 juin 1487. Jaligny la place pendant le siège de Nantes, qui ne commença que le 19 juin (Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, éd. 1684, p. 36-37); il se trompe donc d'une vingtaine de jours.

Au mois de mars, il se jeta dans la Navarre, où il refit sa petite armée, puis alla solliciter le roi de Castille d'envoyer aussi des troupes au duc de Bretagne [1]. Il eut quelque peine à l'y décider ; le 12 avril 1488, Charles VIII écrivit à La Trémoille : « Le roy » de Castille a respondu au sr d'Albret, qui estoit allé devers lui » pour lui demander des gens, qu'il ne prendra point picques à » nous pour lui ni pour ses aliez » (n° 41, p. 45). Sauf cela, il était prêt à partir pour la Bretagne avec ses propres troupes; Graville crut devoir en prévenir, le 16 avril, le général français : « Tenez- » vous tout sûr que, du premier vent d'aval, vous aurez Monsr » d'Albret sans nulle faulte » (n° 46, p. 49.) Le vent d'aval tarda de souffler, d'Albret eut le temps de décider le roi de Castille à envoyer un secours au duc de Bretagne : le bruit courait en France, le 29 avril, que c'était un corps de mille hommes, déjà débarqué (n° 62, p. 72). Sur ce dernier point on se trompait : d'Albret, peu avant le 15 mai, était encore à Saint-Sébastien (n° 82, p. 99). Il prit la mer et arriva en Bretagne quelques jours après. Le 21 mai, le duc de Bretagne donnait « commission pour faire envoier des vivres » au seigneur d'Albret la part où il est » [2], — et l'archevêque de Bordeaux, qui était à Nantes pour conclure la trêve, écrivait, le 25 mai, à La Trémoille : « L'on dit icy pour vray que Monsr d'Al- » bret est à Quimper-Corentin » (n° 96, p. 113).

Selon Bouchart, il amenait avec lui un secours de 4,000 hommes ; les lettres de rémission, données par le roi de France à d'Albret en 1491, réduisent, sur le témoignage de ce dernier, ce chiffre à 3,000, qui est le bon. Dans ce nombre figuraient les mille hommes du roi de Castille, commandés par messire Mosen Gralla, grand-maître d'hôtel de ce prince [3]. D'Albret possédait en outre une compagnie de cent lances — c'est-à-dire 600 hommes, —

[1] Lettres de rémission pour le sire d'Albret, du mois de mars 1491 (Archives Nationales).

[2] Reg. de la Chanc. de Bret. de 1487-88, f. 183 r°. — Jaligny dit que d'Albret s'embarqua « vers Fontarabie », mais il le fait venir en Bretagne en février 1488, c'est-à-dire trois mois trop tôt. V. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, édit. 1684, p. 45-46.

[3] D'Argentré, *Hist. de Bret*, édit. 1618, livre XIII, ch. 45.

commandée par deux lieutenants, Saint-Cirq et Forçays, et qui servait dans l'armée française : dès que son capitaine fut en Bretagne, cette compagnie presque entière et ses deux lieutenants vinrent le rejoindre, passant comme lui au service du duc [1]. On peut donc estimer à 3,500 hommes le renfort fourni par d'Albret à l'armée bretonne.

Enfin, cette armée comprenait un corps d'auxiliaires anglais, dont il reste à dire un mot.

L'intérêt de l'Angleterre était si naturellement opposé à la conquête de la Bretagne par la France, que dès le commencement de cette guerre (avant juin 1487) le duc François II réclama avec confiance le secours du roi Henri VII. Mais ce prince, sortant d'une guerre civile dont les passions n'étaient point encore apaisées, avait goût au repos, et il aimait trop l'argent pour aimer la guerre. Il crut, ou du moins il voulut croire la Bretagne capable de résister à la France par ses propres forces ; il se laissa prendre volontairement à la feinte modération de Mme de Beaujeu ; au lieu de donner secours au duc, il offrit sa médiation, qui fut refusée. Le Parlement anglais ne pouvait être dupe, il décréta, le 9 novembre 1487, la guerre contre la France et vota des subsides par la faire. Le roi perçut les subsides et ajourna la guerre. Après la prise de Châteaubriant et d'Ancenis, François II lui ayant de nouveau représenté l'urgent besoin qu'il avait d'être secouru, Henri VII éconduisit les ambassadeurs bretons, et conclut même avec le roi de France une trêve qui devait durer du 24 juillet 1488 au 17 janvier 1490. Mais la nation réprouvait hautement la politique obtuse de son roi : rebutés par celui-ci, les ambassadeurs bretons s'adressèrent aux

[1] Dans les lettres de rémission de 1491, on lit : « Le roy de Castille, pour aider et favoriser nostre cousin d'Elbret en icelui mariage (son mariage prétendu avec Anne de Bretagne), envoya avec luy ung nombre de gens de guerre oudit pays de Bretaigne au secours du feu duc Françoys, et passa icelui d'Elbret par mer à tout troys mil hommes de guerre ou environ. Et lui arrivé ésditz pays de Bretaigne, en intencion et esperance dudit mariage,... icelui d'Elbret fit tant que les cent lances dont il avoit eu charge de par nous, habandonnérent nostre service et prindrent le party du duc Françoys. » — Jaligny se trompe donc (p. 46), en portant à 50 hommes d'armes seulement la compagnie de d'Albret.

seigneurs anglais ; l'un des plus considérables, sir Edouard de Woodville [1], comte de Scales, gouverneur de l'île de Wight et oncle de la reine, répondit de suite à cet appel. Malgré les défenses de Henri VII, il vint, avec un corps de bonnes troupes débarquer à Saint-Malo, dans le même temps que d'Albret à Quimper, c'est-à-dire du 20 au 25 mai 1488 [2].

Quel était le chiffre de ce secours ? Le roi Henri VII, en écrivant le 27 mai à Charles VIII pour désavouer cette entreprise, met ce chiffre, par politique, au plus bas, c'est-à-dire à 400 hommes. Celui de 700, donné par divers chroniqueurs, entre autres par Jaligny est préférable : la *Correspondance de Charles VIII* le prouve. On y trouve une lettre du 31 mai, où Graville raconte à La Trémoille que le corps de Scales étant allé de Saint-Malo prendre gîte à Dinan, le vicomte d'Aunay, capitaine de la garnison française de Dol, lui dressa, le 29 mai, une embuscade. Il alla avant jour se cacher à quelque distance de Dinan avec 120 chevaux, puis en envoya 30 autres courir jusqu'aux portes de la ville. Les Anglais, sortant sur eux en grand nombre et se débandant à leur poursuite, tombèrent en plein dans le traquenard, si bien tendu que les Français en auraient fait prisonniers 114 et coulé plus de 240 pour morts sur la place [3]. Tel est le récit du vicomte d'Aunay, reproduit par Graville. Il sent un peu l'exagération ; mettons qu'il soit resté là seulement 200 Anglais : comme, au rapport de Bouchart et des autres chroniqueurs contemporains, Scales en avait encore 300 au moins avec lui à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, il faut bien qu'il en ait eu plus de 400 quand il débarqua à Saint-Malo, ce qui tend à confirmer le chiffre donné par Jaligny.

[1] La copie de la lettre de Henri VII à Charles VIII en date du 27 mai 1488, porte « Wideville » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 213, p. 238) ; mais Bacon dans son *Hist de Henri VII* suit l'autre orthographe, qui est préférable. (V. D. Morice, *Hist. de Bret.*, II, p. 177.) C'est de cette double source que nous tirons le récit de cette affaire.

[2] Le 23 mai, l'archevêque de Bordeaux écrit de Nantes à La Trémoille : « Des nouvelles de ce quartier, l'on dit icy pour vray que M. d'Albret est à Quimpercorentin et M. de Squales à Saint-Malo. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 96, p. 113.)

[3] *Ibid.* N° 106, p. 122.

Huit jours après cette mésaventure (le 5 juin), les Anglais en furent dédommagés par la cordiale et plantureuse réception que leur fit la ville de Rennes. Deux « buces [1] » de vin claret furent « effoncées » en leur honneur dans la rue Haute, deux pipes de vin blanc au placis du Bout de Cohue. Là les soldats anglais, que l'on promenait triomphalement par les rues, s'arrêtèrent, burent et mangèrent, pendant qu'une troupe de musiciens leur sonnait des aubades et qu'un « jeune garçon » les amusait de ses tours de souplesse. Puis, dans le logis ducal de la Garderobe [2], un grand banquet fut offert par la ville de Rennes à Scales et à tous les chefs anglais. On y mangea, entre autres choses, un veau et demi, deux moutons et demi, trois chevreaux, deux lièvres, vingt-huit lapereaux, huit oisons, trente-six poulets, vingt-huit pigeons, etc. On y but une pipe de vin blanc, une pipe de vin claret, sept *estamaux* d'hypocras [3]. Une telle réception était bien faite pour allécher les estomacs britanniques et amener des recrues au comte de Scales, mais Henri VII s'y opposa si fort qu'il ne lui en vint aucune.

L'armée qui soutint la cause bretonne à Saint-Aubin du Cormier comptait — d'après Bouchart [4], contemporain et témoin, — 8,000 hommes de pied, 400 hommes d'armes ou autrement 400 lances fournies, ce qui donnait 2,400 combattants ; 800 Allemands, 300 Anglais : somme 11,500 ; et en outre, « ung bon nombre d'artillerie ». Si l'on ajoute aux Allemands et aux Anglais les 1,000 Espagnols du roi de Castille, les 2,500 Gascons et Navarrais de d'Albret, on voit que dans cette armée l'élément national comptait pour environ 7,000 hommes, l'élément étranger pour 4,600. Ce

[1] Barriques. La pipe contenait 2 buces.

[2] Il occupait à peu près l'emplacement que couvre aujourd'hui, rue Saint-Yves, l'hôtel de M. le comte de Palys.

[3] Un *estamal* tenait 1 pot 1/2. La dépense totale de cette réception fut de 239 livres (environ 7,000 fr. aujourd'hui), dont 135 livres (environ 4,000 fr.) pour le banquet. — *Arch. de Rennes*, liasse 41, « Les mises pour la venue de M. de Scalles. »

[4] Là où d'Argentré et Bouchart s'accordent, je cite toujours ce dernier de préférence, parce qu'il était contemporain bien placé pour connaître les événements et que d'Argentré ne fait, en ce cas-là, que reproduire son témoignage, qui seul est original.

dernier y était donc moins fort qu'on ne l'a dit, moins fort même que dans l'armée de Charles VIII, où, selon les historiens de la Suisse [1], il y avait 8,000 Suisses sur 15,000 hommes.

XII

L'armée française avait sur celle de Bretagne un avantage plus précieux que la supériorité du nombre, je veux dire la cohésion, la discipline, et surtout l'unité du commandement. Dans le camp breton il y avait deux influences, deux directions trop souvent en lutte : le maréchal de Rieux, le duc d'Orléans. La venue de d'Albret, ses prétentions à la main d'Anne de Bretagne, aigrirent encore cette rivalité. Le maréchal appuyait d'Albret; le duc d'Orléans, qui peut-être songeait à la princesse pour lui-même, soutenait ostensiblement la candidature matrimoniale de Maximilien, roi des Romains, de concert avec le prince d'Orange, neveu du duc François II. Ces divisions éclataient parfois si vivement que Charles VIII disait le 15 juillet : « L'on nous a escript de plusieurs » lieux que les Bretons ne peuvent faire assemblée de gens et » qu'ilz sont en grant division et très mal prestz d'assiéger ne de » combattre » (n° 159, p. 178).

Il y avait bien dans ces renseignements un peu d'exagération ; ces divisions trop réelles n'avaient pas produit tous leurs effets. La concentration de l'armée bretonne s'opérait à Rennes d'une façon assez satisfaisante, et le jour même où le roi traçait ces lignes, une division de cette armée, probablement sous les ordres du duc d'Orléans, enlevait aux Français le château de Combour, poste avancé de Dol, et menaçait cette dernière ville, que la garnison française évacua de suite, en toute hâte, sans prendre le temps de brûler ni même de désemparer la place, comme le roi l'avait prescrit (V. nos 162 et 163, p. 182, 183, 184).

Le duc d'Orléans alla jusqu'à Dinan [2], où le maréchal de Rieux

[1] V. Jean de Muller, t. V, chap. III, p. 78, cité par L.-Nap. Bonaparte, *Etudes sur l'artillerie*, t. I, p. 88.

[2] Alain Bouchart.

était aussi le 20 juillet [1], apparemment pour rallier des troupes de Basse-Bretagne. La levée du siége de Fougères étant le but essentiel de l'armée bretonne, on s'étonnerait de voir ses chefs tourner le dos, pour ainsi dire, à leur objectif en un pareil moment, si l'on ne savait leur confiance, beaucoup trop grande, dans la force de cette place et dans la durée de sa résistance. On prenait tout son temps pour se préparer, afin de la mieux secourir.

Cependant on se décida à s'en rapprocher. Le 23 juillet, les divers corps de l'armée bretonne campaient sur les trois paroisses d'Aubigné, du petit Saint-Aubin (aujourd'hui Saint-Aubin d'Aubigné), et d'Andouillé. S'ils prenaient un tel détour au lieu de suivre la route directe de Rennes à Fougères, c'est que cette route leur était fermée par la place de Saint-Aubin du Cormier, alors aux mains des Français [2]. Enfin, ce qui semble incroyable et ce qui est certain, attesté par tous les documents contemporains, c'est que la prise de Fougères, qui avait eu lieu le 19 juillet, resta jusqu'au 26 ignorée de l'armée bretonne, campée à huit lieues de cette place. On la sut à Paris deux jours plus tôt. Pour expliquer ce fait étrange [3], il faut admettre que La Trémoille, après avoir pris la ville, en prolongea le blocus pendant huit jours, espérant sans doute avoir plus facilement raison des Bretons, s'ils arrivaient pour faire lever le siége quand il était déjà maître de la place.

La montre ou revue générale de l'armée bretonne eut lieu à Andouillé le 24 juillet. C'est là aussi qu'il convient de placer, plutôt

[1] « Ensuit aucunes mises faictes par Laurens Pares, l'un des miseurs de Rennes. — Le 20e jour de juillet, l'an 1488, à Patry Lefebvre, pour porter des lectres de cest: ville à Mons' le Maréchal qui estoit à Dinan, 20 s. » (Arch. de Rennes, Annexes des comptes des miseurs).

[2] Le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, nouv. édit., à l'article *Saint-Aubin du Cormier*, prétend qu'il n'existait pas alors de route directe de Rennes à Fougères par Saint-Aubin ; c'est une erreur complète. On trouve même cette route mentionnée dans des actes du XIe siècle sous le nom de grand chemin Rennais, *publica via Redonensis*.

[3] Ce fait si curieux avait échappé jusqu'à présent à *tous* les historiens, parce qu'on ignorait la date précise de la reddition de Fougères, que nous avons fixée ci dessus la fin de notre § IX.

qu'à Rennes, la délibération sur le plan de campagne rapportée par d'Argentré [5], qui en parle d'ailleurs sans citer aucune autorité, et d'après une tradition un peu incertaine. Le maréchal de Rieux se serait opposé à ce qu'on livrât aux Français une bataille rangée, qui perdue pouvait tout perdre ; il voulait qu'on se bornât à harceler l'ennemi, à le fatiguer et l'attaquer partout en détail de façon à entraver sa marche, mais en se refusant toujours à une action générale. Les autres chefs, plus jeunes, plus ardents et moins expérimentés, opinèrent pour une bataille, disant qu'on devait tout risquer pour sauver Fougères. Cet avis l'emporta.

Pendant ce temps, La Trémoille, qui tenait Fougères, faisait part au roi du plan de campagne concerté entre lui et les capitaines de son armée. Il n'avait « que de trois places l'une à prendre par siége, assavoir, Rennes, Dinan et Saint-Malo ; il trouvoit Dinan le plus aisé des trois, pour le fournissement des vivres qui pouvoient venir de Normandie par Dol. » Il ajoutait « que la *puissance*, c'est-à-dire, l'armée des Bretons était au petit Saint-Aubin et à Aubigné, sur le chemin de Fougères à Dinan, et que tous ses capitaines étaient d'avis d'aller voir comme ils étoient fortifiés, étant sûrs qu'on leur feroit tout au moins laisser leur *logis* honteusement [1]. »

Ainsi, l'heure décisive approchait, de part et d'autre on brûlait d'en venir aux mains. Mais le champ de bataille ne devait pas être celui qu'avait choisi La Trémoille.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin prochainement.)

[1] *Hist. de Bret.*, l. XIII, chap. 43.

[2] V. *Corresp. de Charles VIII*, n° 172, p. 192. Nous résumons, en nous servant des termes mêmes de la lettre.

LES

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

— Vous venez donc de faire marché avec mon père, dit le jeune homme, après les premiers bonjours échangés. Ce n'était pas une grosse affaire, je présume.

— Sa *juge* est mal remplie depuis qu'il pêche tout seul, répondit Louis Brévin. Je n'aurais pas continué à lui acheter son poisson, si je n'avais craint de lui *faire affront* et de me fâcher avec lui. Je ne perdrais guère à lui laisser porter sa pêche ailleurs.

— Et pourquoi a-t-il cessé de travailler avec ses *consorts*? demanda André.

— Je n'en sais rien, répondit Louis Brévin, en pliant les épaules. Le bonhomme Gaffou est difficile à manier, tu le sais mieux qu'un autre. Mais je crois qu'il se mord joliment les doigts de sa sottise. On ne gagne pas avec des *ancros* de quoi manger du pain.

André ne dit plus rien. Il continua à marcher près de Louis Brévin, en silence et perdu dans ses réflexions, jusqu'à l'entrée du petit chemin qui conduisait chez la veuve Brévin. Il fit alors un mouvement pour se diriger de ce côté.

— Si tu n'as pas grande affaire chez ma belle-sœur, reprit le poulailler d'un ton significatif, quoique trop calme pour qu'on pût s'en fâcher, tu feras peut-être mieux de n'y pas aller. Je peux te donner des nouvelles de Rose. Je l'ai vue aujourd'hui; elle parle à présent à tout le monde. On peut dire qu'elle est comme guérie.

André hésita, fixa sur le visage impassible de Louis Brévin un

* Voir la livraison de novembre, pp. 384-393.

regard douloureux et interrogatif, puis, baissant la tête, le suivit du côté du village.

— J'avais toujours dit à ma belle-sœur, continua Louis Brévin, de la même voix traînante et tranquille qui dissimulait chez lui une bonne dose de finesse et une singulière fermeté, qu'elle avait grand tort de se désespérer et de dire si haut qu'on avait jeté à sa fille des sorts et des maléfices. Après tout, sa maladie était une maladie comme une autre, qui s'en est allée lorsque le bon Dieu l'a voulu. On disait aussi qu'elle en savait long sur l'accident qui a tué son défunt père. Bah ! je n'ai jamais cru cela, moi ! Elle n'a pas encore repris sa mémoire, ce qui est bien naturel, après avoir été si longtemps comme engourdie ; mais je suis sûr que, quand elle pourra parler, on verra qu'elle ne sait rien de plus que les autres.

Tout en causant ainsi, Louis Brévin était arrivé à la porte de sa maison. Il s'arrêta, et invita André à entrer chez lui pour y prendre un verre de vin. L'oubli de cette politesse d'usage eût équivalu à une grossière insulte. Mais le jeune homme refusa, sous prétexte de grande fatigue ; et, en effet, ceux qui l'auraient vu se diriger vers sa demeure n'auraient pas reconnu la démarche élastique, le pas joyeux, la vive allure avec lesquels il parcourait quelques jours avant la route de Nantes à Passay. Il rentra, comme le soir précédent, sans parler à personne. Le lendemain il parut vouloir travailler. Il examina ses outils, les mit en ordre, en essaya même quelques-uns ; mais cette tentative d'occupation lui réussit mal. Il n'avait pas le cœur à l'ouvrage, et bientôt on l'aperçut errant encore sur le rivage dans les environs de la maison de Madeleine. Son âme semblait attachée à ce lieu dont il ne s'éloignait guère, et pourtant il paraissait redouter la vue de Rose, et se contentait de demander de ses nouvelles aux personnes qui sortaient de chez elle. Il apprit ainsi que l'amélioration de sa santé se soutenait. Chaque jour un progrès marqué se faisait vers la guérison. La vie, l'intelligence, le sentiment, la mémoire, tout revenait à la jeune fille peu à peu et par degrés. Les nuages qui avaient obscurci son esprit se dissipaient à mesure que les forces retournaient lentement

à son corps. Oui, lentement, bien lentement, car plusieurs jours se passèrent ainsi, et la santé, la fraîcheur, la jeunesse, quittaient André à mesure que Rose les reprenait. Pâle et triste, il continuait à parcourir le rivage, s'asseyait à l'ombre de quelque haie, et façonnait distraitement un morceau de bois avec son couteau, ou bien encore il allait se renfermer seul dans sa misérable demeure. Ce qu'il faisait, ce qu'il pensait, ce qui le préoccupait pendant ces longues heures, nul ne le savait. Il avait un bonjour amical pour tous ceux qu'il rencontrait, mais il ne causait avec personne.

Le dimanche pourtant, au retour de la grand'messe, il rencontra Madeleine, et la vieille femme vint à lui avec un empressement joyeux.

— Tu ne veux donc plus revenir chez nous, mon Dro? dit-elle d'un ton de reproche. Tu aurais pourtant plaisir à voir Rose aujourd'hui. Elle est levée, elle a mis ses habits des dimanches, et si elle n'est pas aussi jolie qu'autrefois, il ne s'en faut guère.

André regarda la bonne femme avec une singulière expression de doute et de méfiance.

— Êtes-vous bien sûre, la mère, dit-il d'une voix altérée, que Rose sera contente de me voir?

— Et pourquoi pas? répondit Madeleine avec surprise. Elle serait bien ingrate s'il en était autrement. Veux-tu que je te dise la vérité? Je pense qu'elle est fâchée de t'attendre tous les jours sans que tu viennes jamais, et que c'est là ce qui la rend encore si pensive et si triste.

— Eh bien! dit André avec un effort visible, j'irai donc la voir aujourd'hui: dites-le-lui, mère Brévin, afin que mon arrivée ne la surprenne pas.

Quelques heures plus tard, en effet, André se dirigeait vers la petite maison de la veuve. Il était encore plus pâle que de coutume, et sa démarche traînante, incertaine, n'annonçait pas l'empressement joyeux inspiré par un heureux rendez-vous. Arrivé à la porte de la maison, il s'arrêta un instant pour laisser aux battements de son cœur le temps de se calmer; puis, posant la main sur le loquet, il ouvrit doucement.

— Bonjour à la compagnie, dit-il d'une voix altérée, en restant sur le seuil sans paraître oser s'avancer davantage.

Il y avait plusieurs personnes chez la veuve. Des voisines, des parentes étaient venues la complimenter sur la guérison de sa fille, et la petite maison se trouvait presque remplie. Il sembla à André que l'on répondait froidement à son salut, et que des regards surpris s'échangeaient entre les assistants. Du reste ce ne fut pour lui qu'une impression bien rapide, et pour ainsi dire instinctive, ses yeux et son cœur étaient invinciblement attirés d'un autre côté. Auprès de la fenêtre ouverte qui laissait entrer la brise bienfaisante et aromatique du lac, éclairée vivement par un brillant rayon de soleil, était Rose, Rose elle-même, guérie! sauvée! quoique bien faible encore. Elle tourna la tête au son de la voix d'André, une vive rougeur, qui lui rendit pour un instant toute sa fraîcheur et sa beauté d'autrefois, se répandit sur ses joues; puis une pâleur mortelle y succéda, et elle porta la main à son cœur, comme si elle y ressentait une vive douleur; mais elle fit un effort sur elle-même, et sa voix tremblante prononça les mots si doux par lesquels elle avait accueilli André au milieu de ses plus grandes souffrances.

— Bonjour, mon André!

Le cœur du jeune homme bondit dans sa poitrine. Il contraignit à grand'peine son émotion, s'approcha de Rose, toucha la main qu'elle lui tendait, et la félicita d'une voix balbutiante sur sa guérison. Ceux qui étaient là regardaient les deux jeunes gens et suivaient sur leur physionomie, avec plus de curiosité que de bienveillance, le reflet de leurs angoisses secrètes. Heureusement que le son de la cloche des vêpres vint appeler dehors ces surveillants incommodes, et peut-être André avait-il compté sur cette coïncidence pour se ménager une entrevue plus intime avec Rose. Les voisines quittèrent l'une après l'autre la maison de la veuve, et les deux jeunes gens restèrent seuls.

Pendant quelques instants une même émotion profonde et pénible arrêta les paroles sur leurs lèvres. Rose avait levé les yeux sur André, mais en le voyant si triste, elle avait détourné son doux regard, et elle demeurait toute troublée, la tête baissée et le cœur palpitant. Cependant les moments étaient précieux. André le sen-

tait ; il s'était armé de courage en venant près de Rose : il voulait parler ; il voulait connaître son sort. La vie qu'il menait depuis dix jours revenait intolérable, et il était arrivé à l'un de ces moments décisifs ou l'on préfère la douleur même à l'appréhension qui la précède, la certitude la plus cruelle au soupçon qui ronge, le parti pris qui nous déchire le cœur à l'hésitation perpétuelle.

— Rose, dit-il tout bas. Mais la voix lui manqua, il s'arrêta, respira profondément et reprit : Rose, je suis venu te demander de me parler avec sincérité.

Les joues de la jeune fille prirent une teinte plus pâle, et ses lèvres blanches furent agitées d'un léger frémissement pendant qu'elle répondait :

— Je l'ai bien pensé quand je t'ai vu, André.

— Rose, reprit André après un autre silence, tu n'as encore dit à personne ce que tu as vu le jour de la mort de ton père ?

— Est-ce que j'y suis obligée, dit-elle en fixant sur son compagnon ses yeux, où l'on pouvait lire une certaine inquiétude. Le bon Dieu ne demande pas qu'on se venge, André. J'y pense, et je m'en inquiète quelquefois ; mais il me semble que je peux bien ne rien dire, si je le souhaite.

— Je ne sais pas, répondit André avec un soupir. Quand je suis arrivé ici, je croyais qu'on devait avant tout faire connaître la vérité et punir les coupables, s'il y en a ; maintenant je n'ose plus parler ainsi, et c'est peut-être le bon Dieu qui t'inspire une pitié dont l'idée ne me venait même pas. Mais quoique tu sois assez bonne pour ne rien dire aux autres, encore faut-il que tu me dises tout, à moi.

— Pourquoi à toi plus qu'à un autre? demanda-t-elle en détournant le visage et d'une voix tremblante.

— Parce qu'il faut que je sache si je puis marcher encore la tête levée au milieu de notre paroisse, ou si je dois m'aller cacher loin d'ici, dans un lieu d'où l'on n'entendra plus jamais parler de moi et où les regards des honnêtes gens ne viendront pas me faire rougir. O Rose ! Rose ! ce que j'ai souffert depuis huit jours avec cette pensée dans mon esprit, personne ne le sait, et personne ne le saura jamais, excepté toi. Tu étais encore toute petite que je te

disais déjà mes chagrins. Tu me consolais, quand mon père me maltraitait. Ah! que ne m'a-t-il fait mourir alors, je ne serais pas là aujourd'hui pour traîner après moi sa honte et sa faute!

Et le malheureux, posant ses yeux sur ses deux poings fermés, s'efforçait en vain de retenir les larmes et les sanglots qui trahissaient malgré lui l'amertume de son désespoir.

— Tu n'auras jamais de honte sur toi, mon Dro ! s'écria Rose en posant une main tremblante sur la tête du jeune homme, pendant que, de l'autre, elle essayait d'écarter les bras dont il se cachait le visage; non, jamais! si c'est moi qui dois te l'attirer. Lève la tête, je t'en prie, et regarde-moi encore. Je suis toujours ta Rose qui t'aime bien, je t'assure; et toi, tu es toujours bon et honnête comme par le passé. Pourquoi te cacherais-tu? Pourquoi craindrais-tu les regards du monde? personne n'a le droit de dire du mal de toi!

André releva la tête, essuya ses yeux du revers de sa main et chercha à reprendre un peu de calme; mais il ne répondit pas même du regard à la naïve caresse de l'innocente fille.

— Tu es bien bonne, Rose, dit-il humblement, et je te remercie de ce que tu veux faire pour moi. Je ne peux pas refuser ta bonté. Mais ce que le monde ignore n'en existe pas moins. Je le sais, moi, et ça suffit. Je connais maintenant ce qu'il me reste à faire. C'est dur, Rose, pour un homme qui était revenu au pays avec tant d'espérance. Je perds tout à la fois. Quand je serai loin d'ici et que tu n'entendras plus jamais prononcer mon nom, penseras-tu tout de même à moi de temps en temps, Rose?

— Mais pourquoi partir? Pourquoi me dire toutes ces tristes choses? s'écria la pauvre fille en pleurant. Qu'ai-je donc dit, Dro? que sais-tu? Que crois-tu ? Qui t'oblige à quitter le pays? Reste avec nous, Dro; je n'aurai pas honte de toi, bien sûr, ni ma mère non plus. Elle me raconte sans cesse comme tu as été bon pour nous, pendant que j'étais malade; il y a quelque chose qui me dit que je te dois ma guérison. Laisse les méchants pour ce qu'ils sont; ce n'est pas aux bons à payer pour eux. Soyons heureux au moins pendant notre pauvre vie, qui est si courte, et qui ne se recommence pas deux fois.

André s'était levé comme pour partir ; il hésita, revint vers Rose, et se plaça devant elle.

— Rose, dit-il d'une voix sourde, il ne faut pas me tromper, même par amitié et par pitié pour moi. Cela me ferait bien plus de mal que de bien. Écoute-moi. Si tu peux me dire du fond du cœur, et en me regardant dans les yeux, que tu es prête à tenir tes promesses d'autrefois, que je puis encore espérer de devenir ton mari, que tu porteras mon nom, et que tu appelleras mon père, ton père... je ferai comme si je me réveillais d'un rêve terrible, j'oublierai tout ce que j'ai vu et entendu depuis huit jours; je ne croirai que toi... et mon cœur, oh! oui, mon cœur éclatera de joie!

Mais la jeune fille baissa la tête, couvrit son visage de ses mains et ne répondit que par un sourd gémissement.

— Tu vois bien, dit André, après un instant de silence. Tout est fini. Il faut nous quitter, ma pauvre Rose. Que le bon Dieu te protége et te rende heureuse! Pense quelquefois à moi, comme je te le demandais tout à l'heure, et fais-moi une promesse : garde ma petite bague à ta main ; elle ne charge pas le doigt du mariage. Celui qui te passera l'anneau d'or pourra bien ne pas ôter le petit chapelet d'argent, et quand tu prieras dessus, il y aura quelques *Ave* pour moi dans le nombre. Adieu, ma Rose, ce n'est pas aujourd'hui comme quand je t'ai quittée au bord de la rivière. Je n'ose te saluer de la même façon. Pourtant... je m'en vais pour bien plus longtemps!

La jeune fille comprit cette humble requête, elle écarta ses mains, et tendit sa joue couverte de larmes au jeune homme, qui y appuya ses lèvres. Mais il ne prolongea pas ce dernier baiser. Il se détourna en comprimant un soupir, marcha jusqu'à la porte, jeta encore sur Rose un regard de profonde douleur, puis sortit d'un pas ferme. Tout était dit pour lui ; la coupe amère était plus d'à moitié vidée ; sa résolution était prise. Il allait agir, et l'action est un soulagement aux peines de la jeunesse.

Il retourna chez lui, puis en ressortit quelques instants après, et se dirigea vers l'auberge, où, comme il s'y attendait, il trouva maître Patron attablé et distribuant avec générosité à ses auditeurs les inspirations de son éloquence. André profita d'une des rares

interruptions qu'éprouvait le discours du garde pour lui demander un instant d'audience. Celui-ci, curieux au moins autant que parleur, se hâta de se lever et le suivit. André déposa entre ses mains une petite boîte assez lourde, en le priant de la remettre le lendemain, de sa part, à Rose Brévin.

Il allégua, pour expliquer ce message, un oubli que son départ subit l'empêchait de réparer. Il savait que, malgré les défauts de maître Patron, il pouvait avoir toute confiance dans son honnêteté et son exactitude. Le garde prouva même, dans cette occasion, qu'il possédait d'autres qualités encore. Il s'abstint, avec une délicatesse qu'on ne lui aurait pas supposée, de toute question embarrassante pour le jeune ouvrier, et se contenta de lui souhaiter bon voyage et bonne réussite. Tranquille de ce côté, André prit avec un jeune garçon, fils d'un pêcheur son voisin, des arrangements relatifs à une promenade qu'il voulait, disait-il, faire dans la soirée sur le lac.

Cependant les pêcheurs étaient tous partis. Le père Gaffou lui-même avait quitté le rivage depuis près de deux heures, lorsque, la nuit étant tout à fait close, André rejoignit son petit compagnon, qui commençait à s'ennuyer fort dans sa barque solitaire. Le jeune ouvrier s'arma d'une gaffe et poussa vigoureusement au large, puis, lorsqu'ils eurent gagné la pleine eau, il s'assit à la poupe et se mit à gouverner, laissant le petit garçon ramer des deux mains, exercice qui semblait lui être familier.

— Sais-tu où je pourrais trouver mon père ce soir ? demanda André, au bout d'un instant.

— Les autres m'ont dit que, depuis quelque jours, il pêche auprès d'un grand *levis* qui se trouve *devers* les marais de Saint-Lumine, répondit l'enfant.

— C'est bien loin, dit André, mais n'importe, nageons de ce côté.

On appelle *levis* d'énormes touffes de joncs que les vents et les flots détachent pendant les tempêtes d'hiver de quelque marécage, et qui s'en vont flottant sur l'eau jusqu'à ce que, arrêtées par un bas-fond, elles s'y collent, pour ainsi dire, se mettent à verdoyer et à étendre de tous côtés leurs racines, laissant germer et pousser les graines qu'elles contiennent. L'été passe ainsi sur l'île nouvelle, puis, quand revient l'hiver, si le fond où elle s'est attachée présente

quelque solidité, l'eau la recouvre sans l'ébranler; sinon, soulevée de nouveau par le flot croissant, elle se remet à voyager comme une exilée séparée de sa terre natale, cherchant en vain un pays hospitalier qui l'accueille et l'arrête. Le poisson abonde ordinairement autour de ces *levis*, dont le lac est parsemé, et qui, percés, crevassés, soutenus par une chevelure épaisse d'innombrables racines, offrent des abris et de la nourriture au peuple sous-marin qui s'y joue sans crainte.

Il fallait traverser en droite ligne à peu près tout le lac, qui, dans ce sens, a plus de deux lieues de large, pour atteindre le *levis* où le père Gaffou pêchait ce soir-là. Les bras du jeune rameur n'étaient pas assez vigoureux pour faire glisser bien rapidement la barque au lourd sillage sur la surface de l'eau, et le léger souffle d'air qui venait de l'ouest contrariait encore sa marche. Mais André soulageait parfois son compagnon en prenant les rames à sa place.

Peut-être n'était-il pas fâché de prolonger un peu sa traversée.

L'air était doux, la soirée belle. Quoique la lune ne fût pas encore levée, une clarté vague, flottant entre le ciel et l'eau, permettait de distinguer les objets rapprochés et d'apercevoir les silhouettes grises du rivage. Assis à l'arrière lorsqu'il ne ramait pas, André, une main posée sur le gouvernail, l'autre pendant en dehors du bateau sur l'onde attiédie, promenait autour de lui des regards pleins de tristesse. Chaque contour incertain entrevu dans l'ombre lui rappelait un objet familier et chéri. Le mouvement nocturne dont nous avons déjà parlé se continuait au loin sur le lac. Les *barges* s'entre-croisaient, les oiseaux s'ébattaient, les poissons formaient en sautant des cercles argentés, et l'eau, mirant le ciel, réfléchissait en longues traînées de pâle lumière les rayons tremblants des étoiles. Dans ce moment, la voix d'un pêcheur s'éleva chantant à quelque distance, puis bientôt s'éteignit en notes longuement tenues, qui glissaient harmonieusement à la surface des flots tranquilles, et André, baissant la tête, sentit deux larmes brûlantes couler sur ses joues.

— *M'est avis* que *vlà* votre père qui navigue vers nous, dit tout à coup le petit garçon.

Le jeune ouvrier releva la tête, et aperçut en effet à quelque

distance une barque montée par un seul homme dont il reconnut facilement la taille massive, qui se détachait sur l'ombre un peu éclaircie de la nuit. Il gouverna de ce côté tout en hélant le pêcheur, de manière à se faire reconnaître. Lorsque les deux bateaux furent bord à bord, André se leva, mit une pièce d'argent dans la main de son conducteur en lui ordonnant de retourner sans lui à Passay, puis, prenant un paquet déposé à ses pieds, s'élança dans la barque de son père. Ce mouvement suffit pour séparer les deux nacelles, qui se trouvèrent aussitôt à plusieurs mètres de distance.

— Tu t'es mis en route bien tard si tu veux pêcher ce soir, dit le pêcheur d'un ton rogue. Mes *ancros* sont levés, et je m'en retourne.

— Je n'ai pu partir de bonne heure, répondit André, qui s'occupait à passer une rame dans l'anneau d'osier placé à l'arrière, afin de pouvoir gouverner la barque, j'ai eu bien des choses à faire, et après tout je n'en suis pas fâché. Votre retour m'a épargné la moitié du chemin.

— Eh bien! eh bien! s'écria le pêcheur avec un jurement, à quoi penses-tu donc, maladroit? Tu nous fais virer de bord!

André, sans répondre, continua sa manœuvre, puis, lorsqu'il eut tourné l'avant de sa barque vers le point qu'il avait choisi, il leva la tête et dit en regardant son père en face :

— Nous ne retournons pas à Passay, mon père.

— Comment! nous ne retournons pas à Passay? s'écria le pêcheur. Crois-tu donc que j'ai envie de te promener longtemps, beau fainéant? Si tu voulais traverser le lac, il fallait garder ton bateau; quant à moi, j'ai assez ramé, et je compte être dans mon lit avant une heure.

— Nous ne retournerons à Passay ni ce soir ni jamais, mon père, continua André, et quand le soleil se lèvera nous serons bien loin d'ici.

Le pêcheur fit un mouvement et garda un instant le silence, puis il dit d'une voix altérée :

— Qu'est-ce qu'il y a donc de nouveau là-bas?

— Il n'y a rien de nouveau, répondit André, il n'y a rien de nou-

veau *encore* ; mais il faut que nous quittions le pays, mon père ; ce que vous avez fait, il y a trois mois, ne peut rester longtemps caché désormais.

— Qu'est-ce que j'ai fait? dit le père Gaffou d'un ton farouche. Qui est-ce qui a dit que j'avais fait un *mauvais coup ?* Celui-là a menti, et je peux le prouver !

— Ne cherchez pas à me tromper, reprit tristement le jeune homme, c'est inutile à présent. Dès le jour où je vous ai revu, ces mauvais soupçons m'ont frappé le cœur d'un bien dur coup, je vous assure. J'aurais voulu les chasser, et je ne le pouvais. Toutes les paroles que vous disiez, tout ce que je voyais chez vous me ramenait à la même pensée. Et puis, j'ai vu comment les voisins me regardaient. Je lisais sur leur figure qu'il était honteux de me recevoir, quoiqu'ils eussent pitié de moi. Aussi *je n'ai pas fait beaucoup de poussière chez eux.* J'ai passé devant bien des maisons où j'entrais librement autrefois, et dont je n'osais plus seulement ouvrir la porte ; mais je ne puis continuer à vivre ainsi. Ça me dévore le cœur, voyez-vous. Je ne veux pas être la honte de la famille de ma mère. Il n'y a parmi elle que d'honnêtes métayers et de braves gens ; je n'attendrai pas qu'ils me renient pour leur parent. Nous irons dans un pays où personne ne nous connaîtra, où l'on ne saura pas ce qui s'est passé, et où la punition ne pourra venir vous chercher.

— Mais je ne l'ai pas frappé ! s'écria le pêcheur d'une voix étouffée ; j'avais défendu de lui faire du mal, et j'ai sauvé sa fille. Quand Rose Brévin aura repris sa mémoire, elle sera la première à dire que je n'étais pas parmi ceux qui ont fait le coup, quoiqu'elle ignore le service que je lui ai rendu à elle-même ; mais il y en a d'autres qui le lui apprendront.

Et le vieillard, avec une agitation qui rendait tremblantes ses rudes mains et embarrassait encore son débit, toujours lent et confus, raconta à André tous les détails de la mort de Pierre Brévin.

Bien souvent, depuis ce terrible moment, pendant les insomnies qui visitaient son misérable chevet, les lentes minutes de ses journées oisives, les heures solitaires qu'il employait à parcourir le lac, il avait repassé dans son esprit la même lugubre histoire ; et main-

tenant, quoique son fils se dressât devant lui triste et sévère comme un juge, il éprouvait un étrange soulagement à exprimer les pensées qui depuis si longtemps l'étouffaient, et à formuler les excuses étranges par lesquelles, dès le premier moment, il avait réussi à endormir sa conscience. Une fois accueillie par son esprit borné, la conviction de son innocence quant à l'assassinat, parce qu'il n'y avait pas pris une part active, y était restée incrustée comme une pierre dans l'argile. Il croyait toujours que Rose pouvait rendre à cet égard un témoignage victorieux, puisqu'elle l'avait vu à l'écart sur la route, à l'instant même du meurtre, et il se répétait sans cesse, avec la persistance entêtée qui le caractérisait, cet argument bizarre, qu'il n'avait fait que reprendre son bien en s'emparant de l'argent indûment gagné sur lui par le poulailler. Mais pendant que sa lourde intelligence, renfermée dans un cercle étroit de raisonnements et de déductions, retombait toujours, par son propre poids, dans les voies qu'elle avait déjà parcourues, une sombre inquiétude n'en agitait pas moins sa nature farouche. Les souvenirs sanglants que sa mémoire lui représentait lui étaient insupportables, il ne pouvait cependant s'empêcher de les creuser sans fin ni trêve, avec une persévérance qu'aucune distraction, aucune occupation ne venaient troubler. Il y avait des moments où, brisé par ce combat solitaire contre ses propres pensées, il l'aurait échangé volontiers pour une lutte extérieure, plus dangereuse sans doute, mais moins douloureuse. Heureux donc de parler tout haut cette fois, de raconter à un autre ce qu'il se redisait sans cesse à lui-même, il ne chercha nullement à déguiser les faits qui, suivant lui, le déchargeaient bien plus qu'ils ne l'accusaient.

André n'en jugea pas de même.

— Si vous avez contribué à arracher la pauvre Rose aux misérables qui venaient d'assassiner son père, dit-il en frémissant, elle ne peut guère vous en savoir gré, et l'argent dont vous vous êtes emparé a mis sur vos mains tout le sang qu'il a pris à celles de vos complices. Que le bon Dieu vous donne le temps de vous repentir, car vous avez un grand crime sur la conscience!

— Mais je ne l'ai pas tué! persista le pêcheur. J'avais fait promettre aux autres de ne lui faire aucun mal, et Rose peut dire que

j'étais à plus de trente pas de la charrette lorsque son père a été frappé. Oui, je le lui demanderai, et elle le dira, parce que c'est vrai.

— Si elle disait cela, vous seriez perdu, reprit André. Mais elle est bonne, elle se taira. Elle ne nous déshonorera pas et nous irons vivre assez loin pour que tout le monde nous oublie, qu'elle n'entende jamais prononcer notre nom, et qu'on ne puisse lui reprocher de ne pas avoir vengé son père.

Les étranges illusions du vieux pêcheur semblèrent à la fin ébranlées par les paroles de son fils; il baissa la tête avec consternation, puis, la relevant et promenant un regard désolé autour de lui, il dit d'un air inquiet :

— Mais je ne peux partir, je ne peux pas quitter Passay. A quoi cela servirait-il? Quand j'irais demeurer à Saint-Lumine ou à Saint-Marc, où j'ai peu de connaissances, je rencontrerais toujours à la pêche des gens de notre village, auxquels je ne pourrais me cacher.

— Nous n'irons ni à Saint-Lumine ni à Saint-Marc, reprit André en secouant la tête, et vous ne rencontrerez plus personne de connaissance sur le lac, car voici, je pense, la dernière fois que nous y naviguerons tous deux. Nous allons nous rendre à Nantes; nous nous y reposerons un moment si vous êtes fatigué, et puis nous continuerons notre route jusqu'à ce que nous arrivions dans un lieu dont nous n'ayons jamais entendu parler, et où on ne sache pas seulement le nom de notre village.

Le vieillard regarda son fils d'un œil hébété. Évidemment l'idée de cet exil, de cette séparation instantanée et complète d'avec tous les objets, toutes les occupations qui remplissaient sa vie, le terrifiait. Peut-être n'eût-il jamais pu à lui seul en concevoir la possibilité, même pour échapper au danger le plus immédiat. Mais l'autorité avec laquelle André parlait, la décision calme, en même temps que profondément triste, qui marquait toute sa conduite et éclatait dans ses regards, domptaient le farouche caractère de son père. Il semblait d'ailleurs que celui-ci, en livrant son secret, en cédant à l'impulsion irrésistible qui l'avait poussé à ouvrir son misérable cœur, eût perdu sa force de résistance ordinaire. Une crainte vague encore, mais déjà terrible, grandissait en lui de

minute en minute, et achevait de stupéfier son épaisse intelligence. Il n'essaya donc pas de résister à la volonté d'André, et ce fut à peine s'il osa faire une objection.

— Il faut pourtant que je retourne chez nous, dit-il humblement. Je ne peux pas partir comme ça sans argent et sans hardes, à moins que tu ne me conduises dans ce pays que je ne connais pas pour y mourir de faim et de froid.

— Voilà vos effets, mon père, dit André en désignant le paquet qu'il avait apporté avec lui. Quant à votre argent, il ira, avec le mien, à celle qui a sur lui plus de droits que vous. J'ai des bras et un bon état, je travaillerai pour vous et pour moi. Non! non! nous ne remettrons plus ni l'un ni l'autre les pieds sur la grève de Passay! Regardez bien autour de vous, dites adieu à tout ce que vous voyez; vous ne le reverrez plus!

Pendant ce douloureux entretien, les deux hommes avaient laissé leur barque s'en aller à la dérive, l'aidant à peine, et comme instinctivement, à se dégager des touffes de joncs sur lesquelles elle se trouvait poussée. Le flot et le vent s'étaient unis pour la ramener à son point de départ, et elle se trouvait alors à une très-petite distance du rivage chéri qui paraissait si beau à leur cœur. La lune se levait rougeâtre à l'horizon; ses clartés dissipaient l'obscurité de la nuit; les blanches maisons du village sortaient de l'ombre; les masses épaisses des bois se dessinaient sur le ciel, et le lac reprenait ses splendeurs nocturnes. Le vieux pêcheur se leva comme pour mieux contempler une dernière fois cette scène qu'il ne devait plus revoir; un sentiment confus, inexprimable, incompréhensible pour lui dans son amertume infinie, vint s'emparer de son cœur, et, avec un gémissement profond, il se laissa retomber dans la barque, les bras croisés sur ses genoux et la tête appuyée dessus. André regardait aussi son village natal, le beau lac, les aspects si doux à ses yeux, et, au milieu des saules, cette petite maison toute sombre, où il avait autrefois enfermé son cœur, qui aujourd'hui s'y était brisé. Mais sa résolution était prise, sa volonté était arrêtée; un déchirement de plus ou de moins ne pouvait le faire varier; il détourna la tête et poussa la barque au large d'un vigoureux coup de gaffe.

Dix minutes après, le père et le fils abordaient à la pointe d'une presqu'île revêtue de bois épais qui se trouve de l'autre côté de l'embouchure de l'Ognon. Tous deux sortirent du bateau, qu'ils abandonnèrent sur le rivage. André se chargea du paquet de vêtements et marcha le premier, se dirigeant vers le nord ; son père le suivit la tête baissée, et les deux exilés volontaires disparurent dans les sentiers du bois.

Le départ du père Gaffou et d'André fit du bruit à Passay. Maître Patron, en fidèle dépositaire, remit dès le lendemain à Rose la petite boîte dont il avait été chargé pour elle. La jeune fille y trouva tout l'argent dont André avait pu disposer, avec un billet qui la priait de l'accepter à titre de restitution, mais elle ne parla à personne de cette circonstance. Sa discrétion n'empêcha pas les soupçons déjà conçus d'être fortifiés par la fuite des deux Lécuyer. Maître Patron exprima même un instant de sinistres suppositions à l'endroit des résolutions désespérées qu'ils avaient pu prendre. La découverte de la barque abandonnée au rivage changea là-dessus sa conviction, et l'on devina à peu près ce qui s'était passé. Mais l'éloignement du père Gaffou, le silence de la famille Brévin, la disparition de Soulaine, qu'on ne revit plus dans le pays, la prudente discrétion de Jeanne Cadou, à qui le départ du père Gaffou donna fort à réfléchir, firent cesser tous les discours. Les *chemineaux* sont à Cayenne, où ils ont été déportés pour d'autres crimes, et un certain mystère enveloppe encore la mort tragique de Pierre Brévin.

Douze ans se sont écoulés depuis cet événement. La maison des Lécuyer, demeurée fermée, tombe en ruine. Ni le père ni le fils ne sont revenus au pays. Rose Brévin n'est plus la jeune et fraîche jeune fille dont nous avons fait le portrait au commencement de cette histoire; mais son regard retient le rayon mélancolique et profond qu'un amour puissant laisse après lui ; son cœur garde l'image de sa première affection, et sa main ne porte pas d'autre bague que le petit anneau d'argent qu'elle accepta autrefois en signe d'espérance, et qu'elle conserve comme preuve de souvenir.

JULES D'HERBAUGES.

LIVRES D'ÉTRENNES

NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, *la France*, par Élisée Reclus, un vol. in-8°, avec cartes et planches; — HISTOIRE DU MOBILIER, par A. Jacquemart, un vol. in-8°, orné de 200 eaux-fortes; — HISTOIRE D'ANGLETERRE *racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot, tome I^er^, in-8°, illustré de 84 gravures; — LE TOUR DU MONDE, année 1876, 2 vol. illustrés; — JOURNAL DE LA JEUNESSE, année 1876, 2 vol. illustrés; — LA CONQUÊTE BLANCHE, par H. Dixon, un vol. in-8° illustré; — LA BANNIÈRE BLEUE, par Leon Cahun; LE BONHEUR DE FRANÇOISE, par M^me^ Colomb; L'ONCLE PLACIDE, par J. Girardin; VOYAGE PITTORESQUE A TRAVERS LE MONDE, par R. Cortambert: 4 vol. illustrés; — LES COLOSSES, par Lesbazeilles; L'ÉTINCELLE ÉLECTRIQUE, par Cazin; LA LUMIÈRE, par Moitessier; TROMBES ET CYCLONES, par Zurcher et Margollé: 4 vol. illustrés; — LES GRANDES INVENTIONS MODERNES, par L. Figuier, 1 vol. illustré; — SCÈNES ET PORTRAITS extraits des *Mémoires* de Saint-Simon, par E. de Lanneau: — Hachette et C^ie^.

Un simple coup d'œil jeté sur la liste qui précède, et elle est loin d'être complète, fera juger à nos lecteurs comment, cette année encore, la librairie Hachette a voulu répondre à ses antécédents, et quelle variété d'ouvrages elle offre en étrennes aux petits et grands enfants, de tout âge, de toute condition, de tous degrés de culture intellectuelle, qui composent son public ordinaire, tant français qu'étranger.

Passons rapidement en revue les livres divers dont nous venons de transcrire les titres.

NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, *La France*. — Nouvelle, en effet, est cette géographie, et par sa date et par la méthode qui a présidé à sa composition. Ici nous ne retrouvons pas, sinon dans une proportion fort modérée, ces longues nomenclatures de longitudes et de latitudes, de villes et de villages, de fleuves et de rivières, de golfes et de caps, de circonscriptions politiques et administratives, etc., qui composent le fond des traités ordinaires. Celui-ci, plus spécialement scientifique et pittoresque — à la façon des célèbres ouvrages de Malte-Brun et de Karl Ritter, — suppose la connaissance préalable des premiers.

Cette Géographie nouvelle est proprement un voyage à travers le monde; s'attachant surtout à rendre exactement la physionomie physique et morale des régions qu'il parcourt, l'auteur, sans s'astreindre à un ordre rigoureux, décrit à grands traits les sites principaux, la configuration extérieure et la constitution géologique du sol, les mœurs des habitants, leur degré de civilisation, leurs caractères distinctifs, etc.

Ainsi passent sous nos yeux, dans le présent volume, nos diverses provinces de France, chacune avec sa physionomie distincte, si différente suivant la latitude, depuis le pétulant midi, à moitié espagnol ou italien, jusqu'au nord, au vieux fond celtique, en passant par le centre où l'homme semble avoir emprunté à ses montagnes quelque chose de leur pesanteur et aussi de leur solidité. C'est une galerie de portraits et de tableaux, dessinés et peints de cette plume sobre et forte, colorée et poétique (d'une poésie frisant parfois, il est vrai, un vague mysticisme naturaliste) au service d'une érudition à laquelle nous devions déjà, comme préface de celui-ci, le beau livre *La Terre,* le plus savant traité français de géographie physique.

Véritable géographie spéciale de la France, ce volume est le second de ce grand ouvrage, qui en comptera dix ou douze. Le premier, publié l'année dernière, était consacré à l'*Europe méridionale*. Le vaste savoir de M. Élisée Reclus, désormais classé parmi les plus éminents géographes de ce temps (nous n'avons pas à apprécier ses opinions, voire ses erreurs politiques, qui n'ont rien à voir ici), nous est un sûr garant qu'il mènera à bien la lourde tâche entreprise, et que la science française comptera un second Malte-Brun.

L'ouvrage est accompagné de plusieurs magnifiques planches figurant les sites et vues les plus pittoresques de la France, et de nombreuses cartes, en noir ou coloriées, gravées par M. Ehrard, notre plus habile cartographe.

— HISTOIRE DU MOBILIER. — Cet ouvrage est comme le pendant de l'*Histoire du Costume* publiée, il y a quelques années, par la même librairie. Le mobilier n'est-il pas, en quelque façon, le costume de la demeure humaine, et n'a-t-il pas, lui aussi, ses variations, ses modes, tant pour la nature que pour la façon des matières employées ? C'est l'histoire de ces variations, à ce double point de vue, que nous retrace le livre dont nous venons de transcrire le titre, œuvre posthume d'un érudit spécialiste et expert collectionneur, feu M. Alfred Jacquemart, à qui nous devions déjà un savant traité de la *Céramique*.

Meubles, proprement dits, de toutes matières, de toutes formes et de tous styles; tapisseries, broderies, étoffes diverses, cuirs et papiers de tenture; objets d'art dérivés de la statuaire, en marbre, pierre, albâtre, bronze, ivoire, bois, terre cuite, stuc et céroplastie; objets d'art ornemental, métaux repoussés, horloges, orfévrerie, bijouterie, fer forgé, acier, émaux, pierres précieuses, verrerie, céramique, laque et vernis orientaux, cuirs ouvrés, etc: — rien n'est oublié, on le voit, de ce qui constitue le me-

bilier, du plus simple au plus artistique. Chacun de ces articles est étudié dans son histoire à travers les âges en même temps qu'à travers les pays, avec la plus variée et la plus sûre érudition, puisée dans l'étude des ouvrages spéciaux et des plus célèbres collections de l'Europe, avec mille curieux détails, que le défaut d'espace ne nous permet pas de relever ici. Nous avons là tout un chapitre, et non le moins intéressant, de l'histoire de l'art et de la civilisation.

Avec une piété toute filiale en même temps qu'avec le talent d'un artiste éminent lui-même, M. Jules Jacquemart a illustré le texte de plus de 200 eaux-fortes typographiques, tirées d'après un procédé nouveau, et qui, formant par elles-mêmes tout un riche album artistique, ajoutent singulièrement à l'intérêt, si vif déjà, de l'œuvre paternelle. Gravures et texte, cet ouvrage est bien fait pour répondre à cette passion du moment pour les curiosités d'art, pour ce que, dans l'argot spécial, on appelle le *bibelot*.

— HISTOIRE D'ANGLETERRE. — Après avoir écrit l'histoire de France, M. Guizot devait écrire celle d'Angleterre, de ce pays pour lequel il eut toujours une prédilection si marquée, modèle que nos doctrinaires proposent sans cesse à notre imitation et que nous savons si mal copier! Moins développée que la précédente, cette nouvelle histoire ne comptera que deux volumes. Celui que nous annonçons traite des seize premiers siècles, depuis les campagnes de César jusqu'à la mort d'Élisabeth. Toutefois, si le fond de cet ouvrage est de M. Guizot, la forme appartient surtout à sa fille, M^me^ de Witt, qui a colligé et mis en ordre les notes et les leçons orales de son illustre père. Tout en rendant hommage à la sûreté de l'érudition, à la largeur des vues, à la solide ampleur du style, ce n'est pas sans faire de sérieuses réserves que nous présentons ce livre à nos lecteurs. Ces réserves portent principalement sur les derniers chapitres où sont exposées les origines de la Réforme en Angleterre. Sous une impartialité relative qu'il n'est que juste de reconnaître, perce une nuance protestante accusée. Comme s'il se sentait mal à l'aise de compter un Henri VIII parmi ses ancêtres religieux, l'auteur, tout en stigmatisant les vices et les crimes de ce Barbe-Bleue couronné, insinue « qu'au fond il resta toujours catholique. »

Étrange catholique, en vérité, qui, se révoltant contre l'autorité spirituelle du Pape pour mieux satisfaire ses luxurieux caprices, se constitue le pape laïque de ses États, promulgue des formules de dogmes, spolie églises et monastères, emprisonne et tue prêtres et évêques! Si la peinture qu'il nous fait des « cruautés » de Marie Tudor est également partiale,

l'historien reconnaît loyalement les vertus de la fille de l'infortunée Catherine d'Aragon, la sincérité de sa foi, sa droiture, sa bonté et sa générosité envers les siens, la haute culture de son esprit. Il ne peut en dire autant de la fille adultérine de Henri VIII, de la protestante Élisabeth, dont il est bien obligé d'avouer la fourberie et l'astuce, et qui, mieux encore que sa sœur, dont elle n'eut pas la bonne foi, mérita l'épithète de *Sanglante*. Sa Jane Gray, à elle, fut Marie Stuart, qu'elle enveloppa de pièges et d'embûches, qu'elle tortura pendant vingt ans de captivité et finalement assassina. Se conformant aux préventions et aux préjugés courants, l'auteur paraît croire encore aux « crimes » de l'infortunée reine d'Écosse, sans avoir égard aux récentes publications, anglaises, françaises et russes, qui nous ont enfin dévoilé ce ténébreux mystère d'iniquités, machiné à l'envi par la politique et l'histoire comme ne le fut jamais le plus sombre drame par l'imagination en délire d'un *charpentier* de théâtre.

Si Henri VIII fut le père du protestantisme anglican, Élisabeth en fut la mère, elle qui pendant 45 ans d'un règne despotique et persécuteur, acheva de ruiner le catholicisme et d'établir le protestantisme sur ses débris.

Avoir pour auteurs et parrains, ici un moine défroqué, ivre d'orgueil et de luxure, là un Tibère et une Messaline (l'hypocrite impudique, par antiphrase, sans doute, se décernait à elle-même le titre de *reine vierge!*) — c'est là, il faut l'avouer, un argument médiocre en faveur de la vérité et de la moralité d'une doctrine religieuse. C'est affaire à ses adeptes de juger si de telles origines sont assez pures pour engager leur foi....

— Le Tour du Monde est, cette année encore, fidèle à son titre. A travers ses pages, nous parcourons successivement: avec M. Yriarte, la Dalmatie et l'Herzégovine, cette « allumette » qui menace de mettre le feu à l'Europe; avec M. Wey, la Toscane et l'Ombrie, aux grands souvenirs historiques et artistiques; avec M. l'enseigne de vaisseau Pailhès, les îles Marquises et l'archipel de Taïti, la voluptueuse « Cythère du Pacifique », à la nature toujours enchanteresse, mais où l'homme est en croissante décadence; avec M. H. Dixon, l'Amérique du Nord; avec M. l'amiral Fleuriot de Langle, un brave marin breton, la côte occidentale de l'Afrique; avec M. Choutzé, la Chine septentrionale; avec M. Deyrolle, le Lazistan et l'Arménie, et spécialement cet antique pays de Van, son lac, sa vieille cité fondée, dit-on, par Sémiramis, ses pittoresques rochers percés de grottes et couverts d'inscriptions cunéiformes; avec M. Belle, la Grèce, dont le seul nom est assez éloquent; avec M. Kirchhoff, l'alpestre vallée de *Yosemiti*, cette merveille, récemment découverte, de l'Amérique septentrionale.

Enfin, avec les deux intrépides lieutenants autrichiens Payer et Weyprecht, nous suivons dans son étonnante et dramatique dérive, le bâtiment le *Tegetthoff*, emporté pendant deux années par les glaces à travers les mers polaires, jusqu'à l'archipel, encore inconnu, des *Iles François-Joseph* [1].

Et tous ces récits, originaux ou traduits d'originaux, sont accompagnés de dix cartes et de cinq cents figures ou planches, presque toutes gravées d'après les dessins, originaux aussi, des divers voyageurs, par les plus habiles artistes de ce temps.

— JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Ce recueil continue également de justifier sa vogue croissante en offrant à son jeune public une longue série de lectures aussi attachantes qu'instructives et d'une irréprochable moralité : récits de voyages et d'aventures, causeries sur l'histoire naturelle, la géographie, la cosmographie, l'industrie, les arts ; contes, nouvelles, etc. Le tout signé des noms les plus aimés de la jeunesse et enrichi de *deux mille quatre cents* gravures !

Plusieurs des nouvelles publiées dans ce recueil ont été imprimées à part et forment par elles-mêmes de charmants volumes d'étrennes. C'est d'abord le *Bonheur de Françoise*, naïve et touchante histoire bretonne que nous raconte, avec son talent bien connu, Mme Colomb, une Vendéenne, à laquelle cette Revue doit une mention toute spéciale ; puis vient l'*Oncle Placide*, récit non moins attrayant dû à la plume ingénieuse de M. J. Girardin, un autre conteur attitré de la maison : œuvres charmantes, d'où se dégage une morale douce et enjouée, et qui reposent de ces compositions violentes et trop souvent cyniques à la mode.

— LA BANNIÈRE BLEUE de M. Léon Cahun est une façon de légende historique du temps des croisades, comme ses *Aventures du capitaine Magon* de l'an passé nous reportaient aux temps lointains des navigateurs carthaginois. Dans ce romanesque récit des *Aventures d'un chrétien, d'un musulman et d'un païen*, trois mondes sont mis en scène comme ils le furent réellement à cette époque brillante et tourmentée du XIIIe siècle, le siècle de saint Louis et de Marco Polo ; l'occident et l'orient, allant au devant l'un de l'autre, se rencontrent et nouent des relations, prélude des grands voyages qui allaient illustrer le XVe et le XVIe siècle et changer la face du monde géographique et social. M. Cahun a su voiler sous les broderies du roman une sérieuse érudition puisée aux sources, tant orientales qu'européennes ; il nous trace une esquisse exacte du monde asia-

[1] Voir le résumé de cette émouvante et désormais célèbre expédition, dans notre ouvrage *Le Pôle et l'Équateur*.

tique lors de ces invasions mongoles qui allaient si puissamment influer sur les destinées de l'Europe, en poussant les Turcs à Constantinople et en provoquant la fondation de l'empire russe.

— LE VOYAGE PITTORESQUE A TRAVERS LE MONDE, de M. R. Cortambert, est une sorte d'anthologie géographique, un recueil de morceaux empruntés aux écrivains et voyageurs les plus autorisés, et ayant trait aux points principaux de la cosmographie et de la géographie générale, tant physique que zoologique, politique et ethnologique. Ce *spicilegium*, à la fois littéraire et scientifique, composé par notre sympathique collègue de la société de Géographie, est de nature à inspirer à la jeunesse le goût d'une science que l'on nous accuse, avec quelque raison, de savoir si mal.

— LA CONQUÊTE BLANCHE, par M. Hepworth Dixon, nous retrace la peinture de l'Amérique du nord telle que l'a faite l'émigration européenne, trop souvent violente et sanglante. Quatre races rivales ou plutôt ennemies, se disputent actuellement ce vaste territoire : la race rouge autochthone, jadis maîtresse du sol, aujourd'hui traquée, décimée, de plus en plus acculée vers les régions glacées du pôle, et dont on peut prévoir la fin prochaine ; la race blanche, représentée par la plus active et la plus entreprenante de ses variétés; la race noire, hier encore esclave, déjà maîtresse du sud; la race jaune enfin, la dernière venue et qui menace de submerger les trois autres sous ses inépuisables flots. Entre ces quatre races humaines, représentant l'espèce entière dans ses principales variétés, est désormais engagée cette *lutte pour la vie* (*struggle for live*) que les Darwinistes prétendent nous donner comme le dernier mot de la politique sociale, la suprême loi de la civilisation et du progrès, et qui n'est au fond que la brutale maxime : *la force prime le droit*, élevée à la hauteur d'un principe scientifique.

Dans une suite de tableaux ingénieux, humouristiques et bien observés, pleins de piquants et parfois affreux détails, M. Dixon nous peint l'état actuel de cette lutte, sourde encore et latente, mais qui ne peut manquer d'éclater tôt ou tard, et dans laquelle la race blanche, si elle n'y prend garde, pourrait bien ne pas avoir le dessus.

Ajoutons que l'auteur, malgré ses préjugés protestants, rend une éclatante justice aux missionnaires catholiques, et les déclare seuls aptes à civiliser ces pauvres sauvages que la rapace et cruelle politique ne sait qu'exterminer.

— LES GRANDES INVENTIONS MODERNES. — Le chiffre de sept éditions auquel vient d'atteindre cet ouvrage, nous dispense d'insister sur son mérite et sur un succès déjà si bien établi. Ce livre, où est résumée dans une

forme précise et claire, l'histoire de toutes ces magnifiques découvertes qui sont en voie de renouveler le monde, offre principalement à la jeunesse la plus instructive lecture, et compte parmi les meilleurs de cette collection scientifique due à la féconde plume du célèbre vulgarisateur M. Louis Figuier.

— LA BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES nous apporte son contingent annuel de nouveautés.

Sous le titre *Les Colosses*, M. Lesbazeilles passe en revue toute cette armée de géants de pierre ou de bronze, que l'homme civilisé ou même sauvage a élevés ou sculptés dans les diverses parties du monde, depuis la grande pyramide de Chéops jusqu'à Notre-Dame du Puy. L'auteur n'a guère oublié que nos dolmens et nos menhirs bretons, dont plusieurs pourtant n'auraient pas déparé la collection.

M. Cazin, qui déjà nous avait donné la *Chaleur* et les *Forces physiques*, étudie cette année l'*Étincelle électrique*, encore si mystérieuse dans sa nature, cette sœur terrestre du tonnerre, dont la science et l'industrie tirent déjà un si étonnant parti, et qui est loin d'avoir dit son dernier mot. — La *Lumière*, cette autre *merveille*, a trouvé un monographe également compétent dans M. Moitessier, à qui nous devions déjà un traité de l'*Air*. — MM. Zurcher et Margollé, ces frères Siamois de la littérature scientifique, qui ont déjà enrichi de plusieurs ouvrages la *Bibliothèque des merveilles*, nous décrivent deux des plus puissants phénomènes de la nature tropicale, *les Trombes et les Cyclones*, dont la science vient à peine de pénétrer la loi, laquelle régit également nos ouragans d'Europe, beaucoup moins terribles dans leurs ravages et cependant parfois si redoutables.

— SCÈNES ET PORTRAITS TIRÉS DES MÉMOIRES DE SAINT-SIMON. — Bien que cet ouvrage n'appartienne pas précisément à la catégorie des livres d'étrennes, je profite de l'occasion qui m'est offerte d'en dire un mot. Ainsi que le titre l'indique, ces deux volumes ne sont proprement qu'un composé d'extraits, suite de scènes et galerie de portraits, et on sait comment le célèbre écrivain narrait les unes et peignait les autres ! Ceux à qui l'argent ou le temps manque pour posséder et lire les vingt tomes dont se compose la grande édition complète des fameux *Mémoires*, que vient de publier la librairie Hachette, trouveront ici la quintessence du génie de l'incomparable historien, si puissant dans une forme si originalement incorrecte.

THÉATRE DE RACINE, tome II, gr. in-8° illustré ; — CHARLEMAGNE, par A. Vétault, un vol. orné de 4 chromos et de 135 gravures ; — Mame.

La librairie Mame continue de rivaliser par la beauté de ses publications avec ses plus célèbres émules de Paris.

Le tome II du THÉATRE DE RACINE, qui vient de paraître, continue la série de ces magnifiques éditions des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVII^e siècle,* inaugurée il y a quelques années et où doivent se succéder tous ces grands écrivains qui représentent notre langue dans la maturité de son génie et sa forme achevée.

Ce dernier volume des œuvres dramatiques de Racine se compose de ces chefs-d'œuvre sur lesquels la critique épuisée ne laisse plus rien à dire : *Mithridate,* pièce héroïque à la manière de Corneille; *Phèdre,* le drame de la fatalité antique; *Iphigénie,* « la tragédie des tragédies », suivant le mot de Voltaire ; *Esther,* cette délicieuse élégie hébraïque; *Athalie* enfin, l'œuvre dramatique la plus parfaite de tous les temps.

Chaque acte de ces cinq pièces est précédé d'une composition de Barrias, gravée à l'eau-forte par V. Foulquier, *l'illustrateur* ordinaire de la maison.

— Charlemagne est, avec saint Louis, la plus grande figure de nos annales. On pourrait même dire que la physionomie du premier, transfigurée par la distance et la légende, a quelque chose de plus grandiose et de plus épique.

Charles-le-Grand apparaît au seuil de notre histoire comme l'un de ces géants que la fable place au berceau du monde, pour le purger des monstres qui l'infestaient.

Notre géant chrétien eut aussi ses monstres à combattre : le paganisme expirant et l'islamisme naissant, cette hydre à têtes multiples, qui menaçait de dévorer l'Occident en même temps que l'Orient, et qui, si elle pousse en ce moment son dernier râle en Europe, continue d'étendre progressivement ses ravages sur une moitié de l'Asie et de l'Afrique

Invasions germaniques arrêtées dans leur flux séculaire; invasions musulmanes refoulées jusqu'à l'Ebre ; indépendance de l'Eglise assurée par la constitution de son patrimoine temporel , qu'il était réservé à notre temps de voir violemment confisqué par un coup de force : telles furent les trois grandes œuvres, les *travaux* accomplis par notre glorieux Hercule français, et qui eurent une si décisive influence sur les destinées de la France et de l'Eglise, ensemble triomphantes pendant des siècles, ensemble mutilées aujourd'hui. Quel sera le Charlemagne de l'avenir qui les vengera l'une et l'autre, et leur rendra leur lustre momentanément

terni, en faisant de nouveau, de cette étrange solidarité de douleurs et de défaite, une solidarité de gloire et de triomphe?...

Telle est la grande vie que M. Alph. Vétault a entrepris de nous raconter, d'après les documents historiques les plus récemment découverts et que sa qualité d'ancien élève de l'Ecole des Chartes lui permettait, mieux qu'à tout autre, de mettre à profit. Toutefois, chez lui l'érudit sait se doubler d'un charmant et aimable écrivain ; si bien que cette histoire de Charlemagne et de son siècle, fort solide et fort sérieuse par le fond, offre, grâce à sa forme, une lecture attrayante et à la portée de tous.

Le texte de M. Vétaut est accompagné d'*Éclaircissements* dus aux plumes si compétentes de MM. An. de Barthélemy, Demay et Léon Gautier, et nous initiant aux détails de la numismatique, de la sigillographie, de la paléographie, de la diplomatique et du costume au temps du grand empereur, ainsi qu'à l'histoire de cette première renaissance littéraire qui en fut comme la fleur et acheva de l'illustrer. A ces éléments si variés d'intérêt vient s'ajouter une très-curieuse carte de l'empire de Charlemagne, dressée par M. A. Longnon, l'érudit géographe du moyen âge.

Une riche *illustration* vient compléter cet ensemble. Elle est double, à la fois historique et artistique, les 120 figures du texte étant scrupuleusement copiées sur les manuscrits du VIII^e^ et du IX^e^ siècle, et les 19 grandes planches hors texte reproduisant par la gravure, l'eau-forte et la chromolithographie, autant d'œuvres artistiques célèbres, depuis cette vieille mosaïque romaine du IX^e^ siècle, jusqu'à la colossale statue équestre de M. Rochet, exposée en 1867.

Le monument, on le voit, est digne du héros, de celui que la *Chanson de Roland* appelle *li roi à la barbe grifaigne,* auquel M. de Montalembert a décerné le titre, moins poétique mais plus glorieux, du « plus honnête des grands hommes » ; de cette gloire enfin si éminemment française, que les Allemands, dans leur fièvre d'annexions, prétendent en vain revendiquer.

MICHEL STROGOFF, par Jules Verne; LE JARDIN D'ACCLIMATATION, par Grimard; LES HISTOIRES DE MON PARRAIN, par Stahl : 3 vol. illustrés ; — Hetzel.

M. Jules Verne continue ce tour du monde à la plume, qu'il a entrepris avec le succès que l'on sait. Cette fois-ci, notre ingénieux conteur géographe entreprend de nous faire le tableau de la Sibérie, de ce pendant asiatique du *Pays des fourrures* américain précédemment décrit, de cette vaste région à la fois grandiose et désolée, dont le nom évoque de si tragiques souvenirs, et que le savant voyageur suédois Nordenskjold a ré-

cemment explorée et peinte sous des couleurs si neuves. C'est toujours avec la même verve et le même bonheur d'invention que J. Verne a su envelopper d'une fable aussi ingénieuse que dramatique, les diverses données géographiques, météorologiques, zoologiques et anthropologiques de son sujet. *Michel Strogoff* va s'ajouter à tous ces attachants récits, mi-partis romanesques et scientifiques, qui ont rendu populaire le nom du Daniel de Foë français, et plus spécialement breton et nantais.

— LE JARDIN D'ACCLIMATATION. — Est-il distraction plus charmante qu'une promenade, par un beau dimanche d'été, au *Jardin d'acclimatation*, ce rendez-vous favori des Parisiens? Une visite à ce microcosme zoologique et botanique, abrégé de la création animée, c'est une leçon, et des plus instructives, d'histoire naturelle en action et sur le vif. Le livre de M. Grimard, texte et illustrations, nous reproduit fidèlement le délicieux jardin du Bois de Boulogne, ses divers aspects et particularités: la grande serre, à la végétation tropicale; les grandes volières gazouillantes; le chenil monumental, aux retentissants abois; la rivière et le lac, tout grouillants d'oiseaux aquatiques de tous les climats; les divers parcs à ruminants des cinq parties du monde; ce colombier haut comme un phare; l'aquarium, qui nous révèle les mystères de la vie des eaux; ces bruyantes caravanes d'enfants, grands et petits, juchés sur des éléphants, des chameaux asiatiques ou des dromadaires africains, ou voiturés par des autruches, qui font passer devant vos yeux comme une vision du désert; etc. Ceux qui ont joui de toutes ces charmantes choses, se plairont à en retrouver le souvenir en feuilletant ce bel ouvrage; il les fera connaître à ceux qui ne les ont pas vues encore et, par l'attrait de l'image, leur inspirera le désir de contempler la réalité.

— LES HISTOIRES DE MON PARRAIN. — Ce *parrain*-là, dont Mlle Mimi nous narre les *histoires* dans le présent volume, n'est autre que M. Hetzel lui-même, qui, sous le pseudonyme de Stahl, sait cumuler le talent d'écrivain avec celui d'éditeur. Chaque année, le *parrain* conte ainsi à ses nombreux *filleuls*, enfants et jeunes gens, d'attachants récits empreints d'une aimable et fine bonhomie et d'où la leçon morale sait se dégager à propos. Ainsi en est il encore de ces *histoires* nouvelles: *Une affaire difficile à arranger, Un chemin glissant, la Petite sœur*, etc., lesquelles auront, je n'en doute pas, le succès des précédentes auprès de leur public spécial. De nombreuses et charmantes compositions de Frœlich aideront efficacement à ce succès.

LUCIEN DUBOIS.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTIÈME

ANNÉE 1876. — DEUXIÈME SEMESTRE.

—

JUILLET.

Nos artistes au salon de 1876, par M. *Lucien Dubois*..... 5

L'Université de Nantes. — La Faculté des Arts (suite), par M. *Léon Maître*..... 24

La Bretagne à l'Académie française. — VII. Jean de Montigny (1636-1671) (fin), par M. *René Kerviler*..... 41

L'Opéra, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 68

Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 74

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 84

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 88

AOUT.

Les Évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon (fin), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*..... 89

Les Chambres du Conseil pendant les guerres de la Ligue, par M. *Anatole de Barthélemy*..... 110

Études artistiques. — Une Halte à Luçon, par M. *Charles Marionneau*..... 116

Deux Académiciens, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 128

Poésie. — La Bicoque, par M. *Emile Bouchaud*..... 139

Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (suite), par M *Jules d'Herbauges* 142

Notices et compte rendus. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, de M. Paul de la Bigne-Villeneuve, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — *La révolution de Thermidor*, de M. Charles d'Héricault, par M. *Henri Begnaud*. — *Histoire de la Bretagne républicaine, depuis 1789 jusqu'à nos jours*, de M. C.-M. Laurent, par M. *L. de Kerpenic*..... 155

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

SEPTEMBRE.

Saint-Pierre de Rome, poésie, par M. *Joseph Autran,* de l'Académie française.... 161

A travers les livres, par M. *Lucien Dubois*..... 175

Louis de la Trémoille et la Guerre de Bretagne en 1488, par M. *Arthur de la Borderie*..... 188

Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 212

Notices et comptes rendus. — *Jacques Cassard, capitaine de vaisseau,* de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. *Edmond Biré.* — *Petite histoire de la petite ville de Ligueil ; Statistique religieuse de la Loire-Inférieure,* par M. Eugène de la Gournerie. — *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et le Consulat,* de M. P. Levot, par M. *L. de Kerpenic*..... 226

Chronique. — Le Congrès de l'Association bretonne à Vitré, par M. *Louis de Kerjean*..... 234

Bibliographie bretonnne et vendéenne..... 248

OCTOBRE.

La consécration de Saint-Nicolas de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie.* — Discours de Mgr Fournier..... 249

La Bretagne à l'Académie française. — VIII. Jean-Jaques Renouard de Villayer, le seul Académicien nantais (1603-1691), par M. *René Kerviler*..... 269

L'Homme emborné, conte breton, par M. *E. du Laurens de la Barre.* 285

Poésie. — Les deux pains, par M. *Émile Grimaud*..... 295

Notices et comptes rendus. — *Voyage au pays de Babel,* de M. Félix Julien, par M. *Lucien Dubois.* — *La Lyre à sept cordes,* par M. J. Autran, de l'Académie française..... 298

Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 306

La guerre de Bretagne en 1488. Documents inédits, communiqués par M. *Arthur de la Borderie*..... 316

Chronique. — Les pèlerins nantais au Vatican..... 324

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 328

NOVEMBRE.

Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le *Vte de la Villemarqué, de l'Institut.*— I. Le trépas de madame la Vierge Marie. (Tremenvan an ytron guerches Maria)..... 19

La Bretagne à l'Académie française. — VIII. Jean-Jacques Renouard de Villayer, le seul Académicien nantais (1603-1691) (fin), par M. *René Kerviler*..... 360

Souvenirs des Guerres de Vendée. — Honneur et désintéressement. — Une heure d'angoisse, par M. l'*abbé Augereau*..... 378

Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 384

Notices et comptes rendus. — *Le Livre d'un père*, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française.— *Vie et souvenirs de Madame de Cossé-Brissac*, par le *R. P.* Dom Louis Paquelin. — *Essais historiques sur la paroisse de Sucé*, par M. l'abbé P. Grégoire.— *Histoire d'une paroisse et comment on bâtit une église*, par M. l'abbé Foulon. — Paul Baudry, notice..... 394

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 409

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE.

La première contestation entre les Académiciens envoyés au Pérou, dans le XVIII^e^ siècle, par M. *Jules de la Gournerie, de l'Institut*..... 417

Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le *V^te^ de la Villemarqué, de l'Institut*. — Le trépas de madame la Vierge Marie (Tremenvan an ytron guerches Maria) (Fin)..... 426

Louis de la Trémoille et la Guerre de Bretagne en 1488 (suite), par M. *Arthur de la Borderie*..... 456

Les Pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (fin), par M. *Jules d'Herbauges*.. 480

Livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois* 495

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

—

RELIGION.

Statistique religieuse de la Loire-Inférieure, par M. *Eugène de la Gournerie*, 230-232. — La Consécration de Saint-Nicolas de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 249-252. — Discours de Mgr Fournier, évêque de Nantes, à la consécration de Saint-Nicolas, 253-268. — Les pèlerins nantais au Vatican, 324-327.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — L'Université de Nantes. La Faculté des Arts (suite), par M. *Léon Maître*, 24-40. — Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon, (fin), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 89-109. — Les chambres du conseil pendant les guerres de la Ligue, par M. *A. de Barthélemy*, 110-115. — Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488, par M. *Arthur de la Borderie*, 188-211, 316-323, 456-479.

BIOGRAPHIE. — M. Morin, 84-85. — Mgr Epivent, évêque d'Aire, 86. — M. Félix de Landemont, 87. — Paul Baudry, 402-408. — M. le marquis de Lambilly, 414. — Mme sœur Saint-Camille de Lellis, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Nantes, 415.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, de M. Paul de la Bigne-Villeneuve, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 155-157. — *La Révolution de Thermidor*, de M. Charles d'Héricault, par M. *Henri Begnaud*, 158-159. — *Histoire de la Bretagne républicaine, depuis 1789 jusqu'à nos jours*, de M. C.-M. Laurent, par M. *L. de Kerpenic*, 162-167. — *Jacques Cassard, capitaine de vaisseau*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. *Edmond Biré*, 226-227. — *Petite histoire de la petite ville de Ligueil*, par M *Eugène de la Gournerie*, 227-230. — *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et le Consulat*, de M. P. Levot, par M. *L. de Kerpenic*, 232-233. — *Vie et souvenirs de Mme de Cossé-Brissac*, par le *R. P. Dom Louis Paquelin*, 396-398. — *Essais historiques sur la paroisse de Sucé*, par M. *l'abbé P. Grégoire*, 398-399. — *Histoire d'une paroisse et comment on bâtit une église*, par M. *l'abbé Foulon*, 399-402.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 84-87; — de septembre: le Congrès de l'Association bretonne à Vitré, 234-247; — d'octobre, 324-327; — de novembre, 409-415.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Les Pêcheurs de Grandlieu, (suite et fin), par M. *Jules d'Herbauges*, 74-83, 142-154, 212-225, 306-315, 384-393, 480-494. — L'Homme emborné, conte breton, par M. *du Laurens de la Barre*, 285-294. — Souvenirs des guerres de Vendée : Honneur et désintéressement ; — Une heure d'angoisse, par M. *l'abbé Augereau*, 378-383.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Deux académiciens, par M. *Eugène de la Gournerie*, 128-138. — A travers les livres, par M. *Lucien Dubois*, 175-187. — La Bretagne à l'Académie française. VII. Jean de Montigny, (1636-1671) (fin), 41-67 ; — VIII. Jean-Jacques Renouard de Villayer, le seul académicien nantais (1603-1691), 269-284, 360-377, par M. *René Kerviler*. — Livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*, 495-504.

CRITIQUE LITTÉRAIRE — *Voyage au pays de Babel*, de M. Félix Julien, par M. *Lucien Dubois*, 298-305. — *La Lyre à sept cordes*, par M. *Joseph Autran*, de l'Académie française, 305. — *Le Livre d'un père*, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 394-396.

POÉSIE. — La Bicoque, par M. *Emile Bouchaud*, 139-141. — Saint-Pierre de Rome, par M. *Joseph Autran*, de l'Académie française, 169-174. — Les deux pains, par M. *Emile Grimaud*, 295-297. — Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le Vte *H. de la Villemarqué*, de l'Institut : I Le Trépas de madame la Vierge Marie (Tremenvan an ytron guerches Maria), 329-359, 426-455.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

La première contestation entre les académiciens envoyés au Pérou, dans le XVIIIe siècle, pour des opérations relatives à la détermination de la figure de la terre, par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut, 417-425. — Nos artistes au Salon de 1876, par M. *Lucien Dubois*, 5 23. — L'Opéra, par M. *Eugène de la Gournerie*, 68-73. — Une Halte à Luçon, par M. *Charles Marionneau*, 116-127. — Paul Baudry, notice, 394-408.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 168, 248, 328, 416.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : Honneur et désintéressement. — Une heure d'angoisse, 378-383.

AUTRAN (Joseph). — Saint-Pierre de Rome, poésie, 169-174.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — Les Chambres du conseil pendant les guerres de la Ligue, 110-115.

BEGNAUD (Henri). — *La Révolution de Thermidor*, par M. Charles d'Héricault, 158-159.

BIRÉ (Edmond). — *Jacques Cassard, capitaine de vaisseau*, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 226-227.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Louis de la Trémoille et la Guerre de Bretagne en 1488, 188-211, 316-323, 456-479. — Discours d'ouverture et de clôture de la section d'archéologie de l'Association bretonne, au Congrès de Vitré, 242-247.

BOUCHAUD (Emile). — La Bicoque, poésie, 139-141.

DUBOIS (Lucien). — Nos artistes au salon de 1876, 5-23. — A travers les livres, 175-187. — *Voyage au pays de Babel*, par M. Félix Julien, 298-305. — Livres d'étrennes, 495-504.

Mgr FOURNIER, évêque de Nantes. — Discours prononcé à la consécration de Saint-Nicolas, 253-268.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — L'Opéra, 68-73. — Deux Académiciens, 128-138. — *Petite histoire de la petite ville de Ligueil*, 227-230. — Statistique religieuse de la Loire-Inférieure, 230-232. — La Consécration de Saint-Nicolas de Nantes, 249-252.

DE LA GOURNERIE (Jules). — La première contestation entre les Académiciens envoyés au Pérou, dans le XVIIIe siècle, pour des opérations relatives à la détermination de la figure de la terre, 417-425.

GRIMAUD (Emile). — Les deux pains, poésie, 295-297.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Les Evêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon (fin), 89-109.

D'HERBAUGES (Jules). — Les Pêcheurs de Grandlieu (suite et fin), 74-83, 142-154, 212-225, 306-315, 384-393, 480-494.